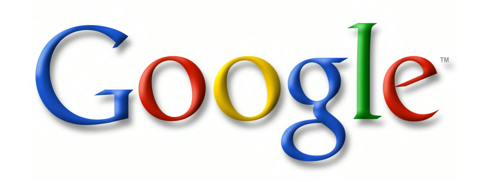
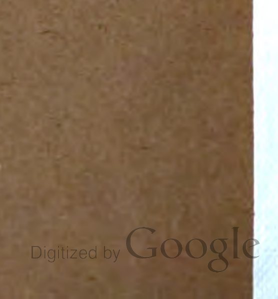





UNIVERSITATIS
INDIANENSIS
SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX



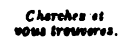


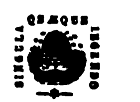
L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
Rue Cujas, 13.





Il se faut
entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

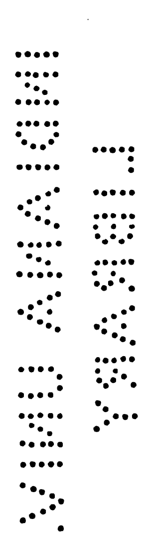
QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, ETC.

7e ANNÉE — 1874

PARIS
SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS
33, RUE DE SEINE

1874



VIIe année. N° 136. Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 10 Janvier 1874.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Il reparaît.

Paris, 1er janvier 1874.

Voici, pour le coup, un revenant qui revient de loin, et qui sera accueilli, tout nous en donne l'assurance, comme un *revenant bon*.

Combien de fois, depuis trois ans, les amis du petit *Intermédiaire* ne sont-ils pas venus frapper à la porte, demandant avec un réel intérêt de ses nouvelles, et lui posant la question des questions : « Quand donc reparaîtras-tu, cher ami? Aurais-tu été emporté, comme tant d'autres, hélas! par la tourmente? Qu'es-tu devenu pendant ce maudit siége prussien? pendant cette guerre civile, plus maudite encore?... Tu n'as peut-être pas eu toujours le souper, le gîte et le reste?... Vis-tu encore, car on ne sait ni qui vit ni qui meurt? As-tu échappé à tous ces démons conjurés : obus Krupp, obus de la soi-disant Commune, obus versaillais? puis au fer et au feu qui ont couronné l'œuvre infernale... (nous allions dire : ....)?... Si tu es encore de ce bas monde, oh! dis-nous, cher petiot, si tu reparaîtras bientôt : il nous tarde de te revoir!... »

Voilà ce qu'on est venu lui dire, ce qu'on lui a écrit de bien des côtés. Mais l'*Intermédiaire* avait rempli un devoir civique, un devoir strict, lorsque, il y a trois ans et demi, — en présence d'une guerre insensée et des premiers désastres qui commençaient à frapper notre malheureuse patrie, — il suspendit (un des premiers dans la presse, sinon le premier) une publication qui n'était plus de saison. Le clairon avait sonné, le canon tonnait, le tocsin déjà s'annonçait sourdement : c'était bien de nos studieux loisirs, de nos recherches et curiosités,

C'était bien de *chansons* qu'alors il s'agissait!

Donc, le 9 août 1870, — la veille même du jour où son 134e numéro était tout prêt à paraître, — l'*Intermédiaire* arrêta sa marche, se jurant bien qu'il ne la reprendrait point avant le jour où nos « aimables voisins d'outre-Rhin » auraient purgé de leur odieuse présence ce sol qu'une impéritie inouïe venait de leur laisser envahir. Ce jour-là, hélas! ne devait pas venir de sitôt, et les barbares ne se sont retirés qu'en emportant, avec nos cinq milliards, — ce qui est peu de chose, — des lambeaux de notre chair saignante entre leurs crocs, — ce qui est trop. Et que de hontes, de tristesses, de misères, allaient d'ici là planer sur nous! *Sedan*, Strasbourg, *Metz*, Champigny, *Buzenval*, etc... — 2 et 19 septembre, 31 octobre 1870, 29 *janvier*, 18 *mars* et 25 MAI 1871... Que de poignants souvenirs, quelles catastrophes, ces noms, ces dates, et tant d'autres, ont gravés ineffaçablement en nos âmes!

Iliacos *intra* muros peccatur et *extra*.

Car c'est bien toujours la même vieille histoire qui a recommencé :

Quidquid delirant *reges* plectuntur *Achivi*.

Avec l'Infatuation, le Chauvinisme et l'immortelle Routine, ce sont les *Empereurs*, et la plupart de ceux qui leur ont succédé, qui nous ont infligé, à qui mieux mieux, tant de sévères leçons, tant de pertes irréparables (1)! — Que des hommes, que les défenseurs du pays, martyrs glorieux ou obscurs, succombent héroïquement : il s'en refait, Dieu merci, tous les jours; et si c'est là une perte douloureuse, elle n'est pas, du moins, *irréparable*. Mais qui donc nous rendra les chefs-d'œuvre que ton génie naissant nous promettait, pauvre Henri Regnault, toi, fauché si jeune dans cette

(1) L'*Intermédiaire* a besoin de déclarer qu'il n'est d'aucun parti. Hommes et choses ont tout fait, comme à l'envi, pour détacher et dégoûter d'eux quiconque met en première ligne le bon sens et la justice. L'*Intermédiaire* ne connaît que le parti de la France, à qui il souhaite des chefs, des enfants, et un avenir plus dignes d'elle.

boucherie tardive, inutile et partant criminelle, où, toi et tes compagnons, vous fûtes envoyés, à Buzenval, par ceux qui déjà capitulaient? Qui nous rendra jamais tous ces trésors accumulés par le travail des siècles dans nos Bibliothèques, à Strasbourg, au Louvre, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans ces Archives, ces dépôts d'Etat-Civil, dans ces collections publiques ou particulières, si riches, que la guerre ou le 18 mars ont réduits en cendres? Et ces monuments eux-mêmes, patrimoine national, auxquels se rattachaient tant de souvenirs de notre histoire et de notre art français? Voilà les *légions* que nous redemandons en vain à ces tristes *Varus* de notre temps, qui portent si légèrement la responsabilité de leurs défaillances, de leurs inepties, et des malheurs publics ou privés qu'elles ont entraînés!...

De ces malheurs, le pauvre *Intermédiaire* a eu, lui, sa bonne part. Il a été cruellement éprouvé de toute façon; il a enduré les plus rudes souffrances patriotiques et morales, au spectacle des choses qu'il a vues de si près, durant cette défense de Paris, si ardemment voulue, si piteusement conduite...; puis, durant cette abominable guerre civile, enfantée par le 18 mars..... Mais il faut espérer que l'on finira par voir clair dans tout cela, et par savoir à qui nous devons ce risque-tout du 17 mars 1871 et cette inqualifiable désertion de Paris, qui nous ont livrés à la Commune et ont mis le comble à nos malheurs, en les déshonorant. *Incedimus per ignes suppositos cineri doloso.*

Pendant les deux siéges, l'*Intermédiaire* a bien failli passer de vie à trépas (car, d'une part, certain obus Krupp du 16 janvier 1871 n'est pas tombé à dix mètres de lui; d'autre part, certaine balle communarde du 27 mai, arrivant dans sa maison, l'a manqué de bien peu, et cela à l'heure même où les flammes dévoraient l'Hôtel-de-Ville avec tous ses trésors d'histoire et d'art! Perte à jamais lamentable!...)—Et maintenant, nous nous remettons à l'œuvre, en remerciant cordialement tous les amis dont nous avons pu éprouver l'affectueuse fidélité.

Ce n'est pas sans émotion que nous avons retrouvé sur le marbre de l'imprimerie (où son excellent imprimeur a bien voulu le laisser dormir depuis bientôt trois ans et demi) ce numéro du 10 août 1870, arrêté au moment même du tirage. Il nous a paru *curieux* de le servir *tel quel*, sans y changer un mot (1), à nos lecteurs qui ne sont pas pour rien des *curieux*, et qui ne se plaindront certes pas de voir arriver cet « oiseau-couleur-du-temps, » battu par l'orage, « traînant l'aile et tirant le pied ». C'est la colombe qui revient à l'arche après le déluge : elle a au bec le rameau d'olivier.

(1) Nous y mettons seulement un signe de deuil : empreinte du crêpe qu'il a porté trois ans et demi.

Ce qui nous émeut, disons-le, c'est d'apercevoir dans ce vieux numéro d'antan, non-seulement des *actualités* démodées, des phrases d'un goût rétrospectif, comme celle où Chauvin mange du Prussien et boit du lait (col. 454, etc.), celle de la colonne 451, ligne 56 (où le barbier du roi Midas fait l'effet d'avoir eu à ce moment-là l'*oreille* de son royal maître); mais aussi des communications comme celle de la col. 458, laquelle devait avoir une suite, et qui n'en aura pas désormais, car ces papiers ont été anéantis avec les inappréciables Archives de l'Hôtel-de-Ville! C'est encore de rencontrer, dans ce même numéro, des questions qui nous étaient venues de Strasbourg et de Metz, alors *en France* (col. 456, 457)! — des notes relatives à ces pauvres *Arènes de Paris* (col. 475), à ces débris de notre Lutèce, si sottement sacrifiés alors par les... conservateurs de monuments historiques : dernière ânerie civile qui précéda la dernière ânerie militaire du règne!... Et ce qui nous émeut bien péniblement aussi, c'est de voir çà et là des signatures d'officiers de notre armée dont nous n'avons plus eu de nouvelles, — dont nous ignorons la destinée, — et enfin de correspondants que nous savons, hélas! devoir manquer aujourd'hui à notre appel, tels que M. P.-A. L. (Labouchère), col. 455, 469, 471, 473, ami si sympathique, qui eût été bien heureux de la réapparition de l'*Intermédiaire*.

Nous ne connaissons pas encore tous ceux que nous avons perdus (1), mais la liste de nos abonnés ne signale que trop d'autres correspondants à nos regrets : MM. Bellier de la Chavignerie, le bibliographe d'art; Durand de Lançon; Gauthier La Chapelle et Chambry, les aimables et obligeants collectionneurs d'autographes; Gilbert, le lauréat de l'Académie française; P. Jannet, le spirituel ancien libraire, fondateur de la *Bibliothèque elzévirienne* (il signait *H. H.* ou *H. Haensel*); A. Jal (il signait *Ali de Nyol*), l'ancien historiographe de la Marine, auteur de ce *Dictionnaire critique* auquel l'incendie de nos documents parisiens est venu ajouter une si grande valeur; Paulin Richard, l'excellent conservateur de la Bibliothèque nationale, etc., etc. (2).

(1) Trois Bibliothèques, abonnées à l'*Intermédiaire*, ont été brûlées : celles de Strasbourg, du Louvre et du ministère de la Maison impériale.

(2) Il nous faudra faire, quelque jour, un nécrologe plus complet, et relever ceux qui, antérieurement à la guerre de 1870, sont tombés au champ d'honneur de l'*Intermédiaire*. Nous l'avons déjà essayé (V, 273).

Serrons donc les rangs, ou plutôt comblons les vides que la mort fait toujours trop tôt et trop vite parmi nous. Que les amis de nos amis soient nos amis, et qu'ils recrutent de nouveaux adhérents à l'*Intermédiaire*. Moyennant quoi, celui-ci ne demande pas mieux que de revivre et de « s'esbattre, » — ni plus maigre ni moins gras que par le passé, — pour « l'esbattement et proufict » de tous chercheurs et curieux du présent et de l'avenir.

CARLE DE RASH.

P. S. — Au moment où nous achevons ces lignes, on nous communique une carte poste adressée à un ami par M. G. Brunet, de Bordeaux, qui termine ainsi des souhaits de bonne année : « *Ah! si 1874 pouvait voir renaître enfin et nous rendre l'*INTERMÉDIAIRE !... »

Merci, cher et fidèle ami de l'*Intermédiaire*.. Merci à tous ceux qui ont formé le même vœu. Le voilà exaucé. Recevez vos étrennes.

Les antécédents de l'INTERMÉDIAIRE.

— Nous avons publié des notes curieuses sur les ancêtres, précurseurs, ou cadets de l'*Intermédiaire* (II, 385; III, 386; IV, 97; V, 208; VI, 65). Un de nos correspondants (J.T.-L.) nous a signalé, à son tour, un texte qui montre que les *Notes and Queries* ont été souhaités et pressentis par un ancêtre notable, par Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, père de l'immortel auteur des *Essais*, de l'homme au « **Que sais-je?** »

« *Feu mon père* (dit Michel Montaigne), *homme, pour n'estre aydé que de l'expérience et du naturel, d'un jugement bien net, m'a dict aultrefois qu'il avoit desiré mettre en train qu'il y eust ès villes certain lieu désigné, auquel ceux qui auroient besoing de quelque chose se peussent rendre, et faire enregistrer leur affaire à un officier establi pour cet effect; comme:* « Je « cherche à vendre des perles; — je cherche « des perles à vendre; — tel veut compa« gnie pour aller à Paris; — tel s'enquiert « d'un serviteur de telle qualité; — tel d'un « maître; — tel demande un ouvrier; — qui « cecy, qui cela; — chascun selon son be« soing. » *Et semble que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non légière commodité au commerce publicque; car à tous coups il y a des conditions qui s'entrerecherchent et pour ne s'entr'entendre laissent les hommes en extrême nécessité.* — (ESSAIS, chap. XXXIV, liv. 1.)

C'est le *Bureau d'Adresses* de Renaudot, c'est le *Journal des Petites-Affiches*, etc. Or, le *Notes and Queries*, l'*Intermédiaire*, sont le *Bureau d'Adresses*, les *Petites-Affiches*, de l'intelligence, de la littérature, de l'art, de la science, etc.

Notre frère aîné le NOTES & QUERIES, âgé de 24 ans. — On lit dans le journal hebdomadaire anglais *the Guardian :* « Samedi dernier, le *Notes and Queries* a inauguré sa *Cinquième Série* et son QUARANTE-NEUVIÈME *volume*. — M. Thoms, qui, depuis l'origine, en était le directeur, a été remplacé, en 1872, par le Dr Doran, F. S. A., l'auteur bien connu d'instructives et amusantes causeries. Bien des correspondants ont disparu depuis la fondation de cet excellent périodique (3 nov. 1849), — la mort n'est-elle pas toujours là, faisant son œuvre! — mais, parmi ceux qui contribuent aujourd'hui à son succès, on peut nommer MM. W.-J. Thoms, W. Hepworth-Dixon, F.-J. Furnival, lord Lyttleton, J. Payne-Collier, J.-O. Halliwel, Dr Raimbault, et les rév. R. Shilleto, W.-W. Skeat, Mackenzie, E.-C. Walcott, Edmund Tew, John Pickford, etc. »

On se rappelle ce que nous avons dit de notre confrère d'outre-Manche, alors que nous naissions nous-même à la vie, il y a dix ans, avec la bonne intention de marcher — de loin — sur ses traces (I, 1). Sa collection, à la fin de l'année 1863, formait déjà *vingt-huit* volumes. Ses numéros, qui sont hebdomadaires, ont 24 pages en petit texte, contenant en moyenne de 80 à 120 articles. — Il a donc, depuis notre numéro 1 (15 janv. 1864) ajouté vingt volumes à sa collection, c'est-à-dire qu'il l'a presque *doublée*, tandis que nous éditions, non sans peine, — non sans plaisir aussi, — nos pauvres 134 numéros, formant *six* volumes plus ou moins... corrects.

Ainsi va le train des choses, et tel est leur contraste, de l'autre côté de la Manche et de ce côté-ci!... — Bien décidément « il y a quelque chose à faire » en France. Voilà longtemps que M. Prudhomme répète son refrain. Se décidera-t-il une bonne fois à faire ce *quelque chose*, qui, du petit au grand, changerait la face *des choses?*... (1)

En attendant, à bon entendeur demi-mot. — « Petit *Intermédiaire*, lui aussi, deviendra gros, — Pourvu que des *contribuables* assez nombreux lui prêtent vie, » en lui prêtant le nerf de la guerre, et en lui fournissant le moyen *d'imprimer* le 5e ou le 10e de ce que lui envoient ses *correspondants*. SAT INT. VERB.

(1) Mais, au fait, c'est peut-être bien là, entre autres choses, ce qui empêche toujours le fameux *quelque chose* de se faire!...

Le gérant, FISCHBACHER.

Janvier 1874. *Livres nouveaulx. Livres vieilz*  *et anticques.* (Est. Dolet.) Numéro 0

Le Myriobiblion

REVUE ANALYTIQUE
DES **LIVRES NOUVEAUX** ET DES **VIEUX LIVRES**
INCONNUS, OUBLIÉS, DÉLAISSÉS, ETC.

LES 10 ET 25 de chaque mois. | PARIS, A LA LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER Rue de Seine, 33 | FRANCE : 12 FR. PAR AN Etranger, port en sus

PROSPECTUS

MYRIOBIBLION (*les* 10.000 *livres* ou *la Myriade d'ouvrages*). Le mot n'est pas de nous, et il n'est pas nouveau. C'est celui qu'employa, au neuvième siècle, le célèbre patriarche constantinopolitain Photius, pour résumer une périphrase et donner un titre expressif à sa *Bibliothèque des livres lus et analysés par lui pendant son ambassade en Assyrie.* C'est un des plus précieux monuments de la littérature ancienne et le modèle de tous les *Analecta* (ou Recueils d'extraits postérieurs), tels que le fameux *Journal des Savants*, les *Nouvelles de la République des Lettres*, de Bayle, les *Bibliothèques* de La Croix du Maine et Du Verdier, de l'abbé Goujet, etc., ainsi que les divers Répertoires de David Clément, de Le Clerc, du marquis de Paulmy, du Père Niceron, — sans compter les innombrables *Ana*, — et en comptant les Revues, Catalogues raisonnés, ou Bulletins de la bibliophilie et de la bouquinerie de nos jours.

Gardons-nous d'omettre, parmi ces *et cætera*, l'excellent *Analectabiblion* du marquis du Roure (1836), et le *Polybiblion*, de plus fraîche date.

On n'a sans doute pas tout à fait oublié qu'à la fin de 1865, l'*Intermédiaire* annonça une *Revue critique des vieux livres*, laquelle provoqua d'immédiates et chaleureuses adhésions. Au grand regret des chercheurs et curieux, il ne put être donné suite à ce projet. Ce ne sont pas les souscripteurs qui manquaient, mais le temps et les forces qui firent défaut au Directeur de l'*Intermédiaire.*

Aujourd'hui, il se trouve encouragé à reprendre cette idée dans des conditions différentes et qui lui semblent meilleures.

Une feuille intitulée : *Le Mouvement littéraire*, *Journal raisonné du Libraire, du Bibliothécaire et de l'Amateur de livres*, parut en 1869 (on s'en souvient peut-être), et rendit de véritables services, en escortant le *Journal de la Librairie*, comme une sorte d'éclaireur judicieux et avisé. Elle s'arrêta, elle aussi, quelque temps avant la guerre de 1870.

C'est cet utile périodique qu'il s'agit de faire revivre, en le combinant avec notre *Revue des vieux livres* (restée en projet), de manière à former, pour ces *myriades* de volumes qui ont paru, paraissent et paraîtront, une véritable *Revue analytique*, tout à la fois *actuelle* et *rétrospective*. Le vénérable patriarche Photius en est le parrain et le porte-bonheur; nous la baptisons de son monogramme :

LE MYRIOBIBLION.

Le Myriobiblion sera publié les 10 et 25 de chaque mois, à partir du mois de février 1874.
Chaque numéro se composera d'une feuille grand in-8° (caractères elzéviriens).
On souscrit dès à présent à la librairie Sandoz et Fischbacher, rue de Seine, 33.
Le prix est fixé à 12 fr. par an (10 fr. pour les abonnés de l'*Intermédiaire*).

N. B. Les amis du *Myriobiblion* sont priés d'envoyer, *d'ici au* 1er *février*, avec leur adhésion, les articles, notes et notules, qu'ils voudraient bien communiquer à son Directeur, pour la partie des *Vieux Livres inconnus, oubliés, délaissés,* etc.



Numéro 137 | Cherchez et vous trouverez. | QUÆQUE SINGULA LEGENDO | Il se faut entr'aider. | 25 janv. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Une vieille revue de fin d'année.

ÉTRENNES RÉTROSPECTIVES : 1819-1873.

Lorsque Saint-Sylvestre arriva, en 1819, pour faire sa clôture annuelle, les libraires du Palais-Royal, Barba et Ladvocat, offrirent galamment au public, pour ses étrennes, un petit volume intitulé : MODES PARISIENNES, *Almanach pour* 1820 (1re année). On y trouve, page 41, sur *Quelques opinions à la mode*, un passage qui fait naître d'assez piquantes comparaisons. Le voici :

« ROYALISME ET LIBÉRALISME. — Une discussion en forme sur ces deux partis serait ici déplacée; et nous nous en abstiendrons. Mais comme ils ont eu beaucoup de vogue cette année, et qu'à ce titre ils sont de notre juridiction, nous allons tâcher d'expliquer, par une manière d'apologue ou d'allégorie, ce qu'ils ont été aux yeux de l'observateur impartial; c'est un moyen de ne blesser personne, et, ne prononçant point de jugement, de laisser à chacun la liberté du sien.

« Une nombreuse caravane marchait depuis longtemps dans une plaine qui n'avait que les cieux pour horizon. Arrivés sur le bord d'un fossé large et profond, au lieu d'y jeter quelque pont, d'en combler quelque endroit resserré pour passer sans désastre, ceux qui marchaient les premiers s'arrêtent, incertains, effrayés, regrettant de s'être avancés avec tant de vitesse, et se demandant entre eux s'il ne serait pas prudent de retourner sur leurs pas, ou de marcher le long du fossé jusqu'à ce qu'on en ait trouvé le terme. Pendant la discussion, la multitude impatiente s'avance, s'accumule; les premiers reçoivent toujours de ceux qui les suivent une impulsion à laquelle ils ne peuvent résister; et voilà les pauvres guides poussés, précipités dans l'abîme; et sur leurs corps, ainsi que sur ceux de bon nombre des siens, la caravane passe le fossé que les traînards même ne tardent pas à voir derrière eux.

« On tend la main à ceux qui, y étant tombés, n'y avaient point laissé la vie; ils reprennent place où ils peuvent, car dans le désordre du passage les rangs s'étaient perdus. Or, grande contestation : ceux-ci veulent que les choses soient remises sur l'ancien pied, ceux-là qu'elles restent sur le pied où les échappés du fossé les retrouvent. — « La conduite de la « caravane nous appartient de droit! disent ces derniers. — Pas plus qu'à nous, « leur répliquent les autres; et tous y « doivent désormais prétendre, sous la « seule condition d'avoir l'œil bon et le « pied ferme. » Et les invectives de suivre, et les deux partis de s'accuser mutuellement de mauvaise foi. A entendre les vieux guides, des gens qui ont si bon pied doivent nécessairement se plaire à sauter, et ils ne feront que courir à de nouveaux abîmes pour avoir le plaisir de les franchir encore. De leur côté, ceux-ci prétendent que les autres, s'étant si mal acquittés de leur office la première fois, ne méritent pas qu'on les y rappelle. — « Voyez-les « toujours tourner la tête vers le fossé, « ajoutent-ils, ils ne peuvent renoncer à « ce qu'ils y ont laissé. Ils n'ont que « l'éloge des ténèbres à la bouche; si nous « faisons droit à leurs prétentions, ils nous « endormiront dans une trompeuse sécu- « rité, et, nous amenant peu à peu à ne « marcher que dans l'ombre, ils nous fe- « ront retourner sur nos pas. » Inculpation non moins spécieuse que l'autre, et qui n'éveille pas moins de défiance parmi la caravane. Un nouvel abîme à franchir n'est assurément pas de son goût; mais elle le préférerait peut-être à la marche rétrograde dont on lui offre l'idée. Elle a souffert de nombreuses fatigues, essuyé de nombreux périls; le but où elle va lui promet repos et sécurité; elle est impatiente de l'atteindre.

« DU BONAPARTISME. — Le Bonapartisme, ou l'amour de Bonaparte, n'est plus une opinion politique en France. C'est un simple sentiment chez ceux qui en sont possédés; il est généralement l'effet, ou du vice le plus bas, ou de la plus respectable des vertus. Les partisans de Bonaparte sont ou des ambitieux que leur intérêt personnel rend étrangers aux intérêts de la patrie, et qui payeraient volontiers de nos libertés une décoration ou un majorat; ou ce sont des cœurs reconnaissants à qui ses revers n'ont pu

faire oublier ses bienfaits. Ces Bonapartistes ont été peu nombreux en 1819.

« Les jugements qu'on a portés de l'ex-empereur n'ont guère été plus sains cette année que les précédentes : on a continué à ensevelir et à perdre le grand homme dans le despote, ou le despote dans le grand homme. Et s'il m'était permis de risquer une prédiction, je ne pense pas qu'on soit beaucoup plus impartial sur son compte en 1820. La postérité s'est encore éloignée pour lui. »

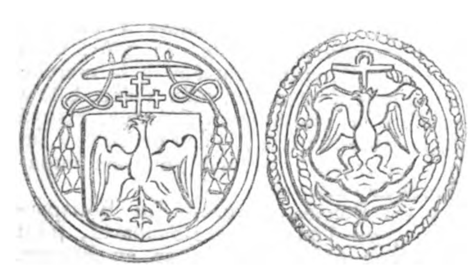
Ce coup d'œil rétrospectif n'est-il pas, en effet, curieux? — C'était le temps où le prisonnier de Saint-Hélène faisait, lui aussi, sa fameuse prédiction : « Dans cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque... » — Sommes-nous... républicains ou cosaques? Notre caravane poursuit sa route, après être tombée de nouveau dans bien des abîmes, grâce à ses guides! Et l'on discute, et l'on s'invective, et les vieux se retournent toujours « vers les fossés, ne pouvant renoncer à ce qu'ils y ont laissé... » — Et la mer monte toujours.

« Que voulez-vous!
« C'est la mode (*bis*) de cheuz nous! »

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Armoiries du cardinal de Châtillon et de l'amiral Coligny. — L'*Intermédiaire* reproduit si fidèlement les dessins héraldiques qui lui sont communiqués (1), que peut-être jugerez-vous dignes d'une place dans vos colonnes les armes que



voici, qui sont celles du cardinal de Chastillon et de son frère l'amiral de Coligny, lequel parfois écrivait son nom *Coulligny*, mais toujours avec deux *ll*. Coligny (*Colonia Narbonensis*), *Domini de Colonia*, comtes de Coligny, de Laval et de Saligny, marquis de Coligny et d'Andelot, barons de Beaupont et de Cressia, ducs de Chastillon.

Aux armes : de gueules à un aigle d'argent membré, béqué et couronné d'azur, armé et langué d'or. La devise de la maison : « *Je le espreuves toutes* » n'a été que trop prophétique pour l'amiral, l'illustre victime de la Saint-Barthélemy. Ces deux sceaux sont sur des lettres; celle du cardinal est adressée au cardinal d'Imola, en 1555.

Qui était ce cardinal d'Imola?

(Juillet 1870.) P. A. L.

(1) Nous renvoyons cet aimable compliment du regretté M. P.-A. Labouchère au burin très-habile, en effet, de M. H. Le Maire.

Deux vers sur Cicéron. — De qui sont ces deux vers latins, anciens ou modernes, qui semblent avoir été faits pour Cicéron ou pour quelque autre des martyrs de la liberté oratoire ou parlementaire (Brisson par exemple ou Duranti)? J'en ai fait moi-même l'application à Vergniaud (*Droit*, sept. 1872, article sur la statue de Vergniaud au musée de Versailles), sans me rappeler où je les avais trouvés :

Una dies illum pro libertate loquentem
Vidit, et oppressa pro libertate cadentem.

On les a inutilement cherchés, m'assure-t-on, dans Juvénal et dans l'Hôpital; je ne puis vérifier par moi-même.

L. D. L. S.

La romance de « Modeste Mignon » dans Balzac. — Quel est l'auteur du *Chant d'une jeune fille* :

Mon cœur, lève-toi! déjà l'alouette
Secoue en chantant son aile au soleil...

qui fait partie du roman de Balzac, intitulé : *Modeste Mignon*, et se trouve imprimé tout au long (POÉSIE et MUSIQUE) aux pages 202 à 207 du tome IVe de *la Comédie humaine?* (Édition Houssiaux, in-8°.) Ulric.

P.-S. « Les sonnets que Lucien de Rubempré fait voir comme échantillon de son volume de vers au libraire Daunat ne sont pas de Balzac, qui ne faisait pas de vers, et demandait à ses amis ceux dont il avait besoin. Le sonnet sur la *Marguerite* est de Madame E. de Girardin, le sonnet sur le *Camélia*, de Lassailly, celui sur la *Tulipe*, de votre serviteur. *Modeste Mignon* renferme aussi une pièce de vers, mais nous en ignorons l'auteur. »

(Théophile Gautier : *Honoré de Balzac*, in-12, page 124.)

La charité chrétienne, selon Chateaubriand. — Où Chateaubriand a-t-il pu

écrire la pensée suivante que j'ai vu citée sous son nom :

« Si l'on vous donne un soufflet, rendez-en quatre, n'importe la joue. »

E. A.

—

Collation (origine anecdotique du mot). — Comment se fait-il que ce léger repas, qui s'appelle *lunch* au delà du détroit et *goûter* chez nous, ait reçu le nom de *collation*, synonyme de *conférence?*

J. L.

—

« Les Oies de frère Philippe. » — Ce n'est pas une des cent nouvelles du *Décaméron;* mais dans une espèce d'apologie que Boccace a placée en tête de sa quatrième journée, il cherche à établir par cet exemple l'excellence de la beauté féminine sur toutes choses visibles. Cependant il dit expressément qu'il ne racontera pas l'histoire entière. « Je veux raconter en ma faueur vne nouuelle, non pas entière, afin qu'il ne semble que ie veüille mesler les miennes parmy celles d'une si loüable compagnie côme celle que ie vous ay montrée : mais partie d'icelle, afin que ce qui en défaudra, montre assez qu'elle n'est pas de celles-là. » Et lorsqu'il est arrivé à nous montrer l'adolescent pressant son père d'emmener de ces oies à leur ermitage, Boccace ajoute encore : « Mais ayant jusques icy assez dit de la présente nouuelle, ie suis content d'en demeurer là. » Quelqu'un pourrait-il suppléer à cette réticence et nous apprendre le reste?

Dreux du Radier, dans ses *Récréations historiques*, parle au long de ce conte des *Oies*. Il en indique l'origine dans le roman byzantin de *Barlaam*, attribué à saint Jean Damascène, et il donne deux petites pièces des XVe et XVIe siècles, qui ont traité ce sujet. Il aurait encore pu y joindre les *Cento Novelle Antiche :* mais rien de tout cela ne peut servir à compléter Boccace. C'est bien la même idée, mais rendue tout différemment. Un jeune prince, séquestré depuis son enfance, est tout à coup ramené au monde, et on lui nomme tous les objets nouveaux qui frappent sa vue. Quand ce vient aux femmes, on les appelle des démons. Ce qui n'empêche pas que le soir le prince ne dise à son père que, de tout ce qu'il a vu dans la journée, rien ne lui a tant plu que les démons.

« Savoir si saint Jean n'est pas lui-même un copiste, » ajoute en terminant Dreux du Radier. En effet, Loiseleur-Deslongchamps a retrouvé l'origine de notre conte dans le *Ramayana*, poëme sanscrit d'une haute antiquité; mais il ne donne aucun détail sur cet épisode qu'il nomme *la Séduction de Richyasringa.* Il se contente de dire que Chézy l'a traduit dans les notes de sa traduction de *Sacountala*.

O. D.

—

Un dessin du palais des Tuileries, et un tableau satirique contre Catherine de Médicis. — La substitution de tableaux satiriques à d'autres tableaux était, paraît-il, un des moyens habituels de mystification employés à la cour des Valois, cour spirituelle, poétique, artistique, etc., s'il en fut, mais assez peu morale, comme chacun sait. J'ai cité le mauvais tour joué au cardinal de Lorraine par un créancier lucquois (V, 242); voici un autre exemple, personnel à cette bonne Catherine de Médicis, la reine mère, déjà impliquée dans la précédente aventure.

« Ce qui l'irrita aussi bien fort (dit notre même auteur) fut un tableau de quatorze serviteurs secrets de la Royne, entre lesquels le Peron tenoit le premier rang, peints au vif avec elle. Lequel le chevalier de la Batteresse supposa un jour (ainsi que l'on m'a dict), au lieu d'un dessein de sa maison des Tuyleries, qu'il trouva sur le lict de l'antichambre de la Royne, et l'enleva subtilement, logeant en sa place le tableau, lequel tost après fut veu, au grand regret de la Dame et détriment de sa bonne renommée... Ceste supposition de tableau envenima fort la Royne contre les Huguenots, qu'elle cuydoit luy avoir joué ce tour. » — Il va sans dire que le chevalier de la Batteresse n'était point un huguenot, mais un vilain, « despité de se voir postposé à tant de vilains » et de n'avoir pas été « receu en charge avec ces quatorze »; un jaloux du Peron susnommé!

Je demande si le fait est relaté ailleurs, si l'on sait quelque chose de plus au sujet de cet édifiant tableau. J'aimerais surtout qu'on pût me donner des nouvelles du « dessin de la maison des Tuileries, » auquel il fut substitué : je gagnerais au change.

S. D.

—

Ferdinand d'Aragon, roi de Sicile. — Permettez-moi, pour faire suite à la question précédemment posée par moi (V, 437, 522), de poser dans votre savant recueil une question que j'envoyai naguère à son aîné le *Notes and Queries* de Londres. Je remercie MM. Ristel et O. D. de leurs réponses, mais elles ne s'accordent pas sur le nom de la mère de Ferdinand : est-ce *Lucrèce d'Alagna* ou *Carlina Villardone?* Je voudrais savoir comment le roi Ferdinand, en écrivant au duc de Milan, pouvait se dire son fils et lui donner le nom de père. Voici la lettre :

« Signore ducha mio caro patre, per non essere yo proprio quj accesse de parlar con vuy, che sia la cosa al mondo desidero,

non so che piu vi potesse mandare por satisfare al bisongo che lo nostro bon Conte de Cayaro et micer Antonj de Fretio che de ordine vn de loro et tutti insieme, porite essere informato si de le cose passate como presente, per le quale porite fare quellj designj che ne parera el mellio per lo bisongo comune sensa ly quale no me movero uno passo como per lo volere et per lo sape che he jn vuy. Conosco essere el debito mio fare cusi. Et se de isso Conte me tengo ben servito ne si per sua virtu lo amo non bisonga ne lo scriva che veramente non me poria piu satisfare et per questo me pare essere obligato recommandar velo quanto me sia possibile et anche lo dicto mjcer Antonj che e persona de essere amata et tenuta cara. Scripta de mja propria mano in Bare a X de genaro.

« Lo vostro fillo LO RÉ DE SICILIA. »

Alo Illustrissimo mjo Caro patre lo ducha de Milano.

Sur le sceau, le roi est représenté sur son trône, couronne en tête, sceptre et globe en mains; en dessous, un petit écusson. La légende porte : FERD. REX SC. De quelle besogne, des choses passées et présentes, était-il question? Et connaît-on ces chargés des affaires communes entre Naples et Milan, *le bon comte de Cayaro* et *messire Antoni de Fretio*, dont on dit tant de bien et dont on fait tant de cas?

(1870.) P. A. L.

—

« **Les Femmes à l'Académie.** » — Je voudrais bien savoir quel est le véritable nom de l'auteur d'une petite brochure éditée en 1863 par la librairie Dentu, et dont l'apparition fit alors quelque sensation dans le monde littéraire : *Les Femmes à l'Académie, par J. S. Paris, E. Dentu*, in-8° de 32 p., 1863.

Si je ne me trompe, Mme Sand, en ce même temps, fit à l'auteur anonyme l'honneur de lui répondre sur-le-champ, par la publication d'une seconde brochure : *Pourquoi les Femmes à l'Académie? par* GEORGE SAND. (*Deuxième, troisième édition. Paris, Michel Lévy*, 16 ou 18 p. in-8°, 1863.)

Je ne suis pas assez sot pour supposer, — en 1869! — que ces deux initiales J. S. puissent être ici celles de M. Jules Sandeau... — Mais à qui appartiennent-elles en réalité?

M. LOUIS LACOUR, le bibliophile, n'en souffle mot dans son élégant petit volume : *La Question des Femmes à l'Académie française. — Lettre aux Quarante.* (*Paris* [sans nom]. *Mil huit cent soixante-cinq.* 46 p. in-32. Papier de Hollande. Titre rouge et noir. Fig. gr. sur bois.) M. CHARLES JOLIET, de son côté, ne soulève aucunement ce masque, dans ses *Pseudonymes du Jour.* (*Paris, Ach. Faure*, 1867, 1 vol. in-12 de 133 p.)

L'Intermédiaire, qui sait tout, — qui voit tout, — et qui dit tout surtout, — devrait bien aujourd'hui me confier — à l'oreille, — ce secret si bien gardé.

ULRIC.

—

« **L'Auberge des Adrets** » **et ses auteurs.** — L'édition originale de cette pièce fameuse forme un volume in-8° de 43 p., petit texte, avec couverture imprimée sur papier saumon, et est intitulée : « *L'Auberge des Adrets, mélodrame en trois actes à spectacle de* MM. BENJAMIN, SAINT-AMANT et PAULIANTHE (*sic*); *musique de* M. Adrien; *ballets de* M. Maximien; *décorations de* MM. Joannis et Defontaines. *Représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 2 juillet* 1823. — *Prix : 50 cent.* — *Paris, chez Pollet, libraire*, etc. 1823. »

En regard du titre est placée une lithographie (assez médiocre) représentant : « FIRMIN, *rôle de* BERTRAND, *et* FRÉDÉRIC, *rôle de* RÉMOND. » Ce dessin est signé « POLIANTHE (*sic*) del. »

Quant au nom des auteurs : chacun sait de reste que *Benjamin* est le prénom de M. BENJAMIN ANTIER [1787-1867], et que *Saint-Amant* est le pseudonyme théâtral de M. JEAN-AMAND LACOSTE [1797-18..]. Mais connaît-on également le véritable nom du troisième collaborateur? (*Paulianthe*, suivant l'orthographe du *titre* imprimé, — *Polianthe*, selon la signature de la *lithographie* précitée.) Pour moi je l'ignore complétement et je demande à l'*Intermédiaire* de me le faire savoir.

Evidemment, ce *Polianthe*-là, — attendu la consonnance toute hellénique du mot, — doit être le nom d'un Athénien... de Paris.

Pourquoi ne serait-ce pas alors M. Frédérick Lemaître en personne, l'illustre créateur du type de *Rémond?* (*Robert-Macaire.*)

ULR.

—

« **1833, ou l'Année de la Mère, Mission du Midi.** » — Aurait-on quelques renseignements à me donner sur la signification du mot MÈRE, employé par les compagnons de la femme, dont le chef était Barrault? Voici un extrait de leur voyage : « A Narbonne, l'autorité nous défend de chanter « sur la voie publique, même pendant le « jour; nous avons quelque peine à contenir l'irritation du peuple; la foule nous « suit dans la cour de notre auberge, où « nous faisons entendre notre parole et « nos chants. Le soir, les jeunes gens de « la ville viennent sous nos croisées répéter en chœur *le Compagnonnage;* ils « vont ensuite le chanter sous les fenêtres « de M. le sous-préfet : idée toute méri-

« dionale! transformation pacifique du « charivari! Narbonne est belle avec sa « ceinture de remparts faits de cippes ro- « mains; elle est belle dans ses filles et « dans ses fils; elle est bonne, impression- « nable, et elle a été prompte à s'assimiler « notre vie. Narbonne aura un regard de « la MÈRE. »

Barrault, d'après Vapereau, serait l'auteur de cette brochure; mais il devait être, lors de sa publication, en Egypte, car il quitta ses compagnons à Marseille pour monter sur la *Clorinde*, qu'il consacre et qu'il bénit avant de s'embarquer :

« Adieu, chers compagnons, s'écrient « ceux qui restent; volez vers la terre « d'Orient et portez à la MÈRE nos vœux « et notre amour! »

Mayeux, toujours sceptique, ne donna qu'accidentellement dans la nouvelle religion : « Dans l'église saint-simonienne, « dit-il, j'eus à peu près la même mésa- « venture, tonnerre de Dieu! Je voulus « m'opposer à ce qu'un jeune homme ver- « sât dans la caisse enfantine cent mille « écus dont il venait d'hériter et qui fai- « saient tout l'espoir de son avenir, et je « fus anathématisé, banni, dépouillé de « mes pouvoirs et de mon sacerdoce. Et « voilà encore des aristocrates, me dis-je, « et, qui plus est, des Jésuites, tonnerre « de Dieu! » (*Hist. de M. Mayeux. Paris*, 1833.) A. B.

—

Equitation des femmes. — Dans l'origine, les femmes montaient-elles à cheval de la même manière que les hommes? A quelle époque ont-elles commencé à s'asseoir de côté sur le cheval?

CALIFOUR....

—

Inhumations dans les églises. — A quelle date faut-il faire remonter l'usage d'enterrer dans les églises? Richard sans Peur, mort en 996, avait fait préparer son tombeau dans l'abbaye de Fécamp : « Je « veux, dit-il dans son testament, être en- « seveli dans l'huys de l'Eglise, afin d'être « concalqué de tous les entrants. » Ne serait-ce pas de cette époque même que daterait cet usage? TH. PASQUIER.

—

Bousingot. — D'où vient ce mot et à quelle époque remonte-t-il?

Je lui ai entendu donner deux significations différentes. A une certaine époque, on appela *bousingots* les républicains exaltés, tandis que d'autres donnaient le même nom à des petites tabatières en écorce d'arbre, fort employées dans les campagnes. FRANCISQUE M.

—

Aloysius Veuillot. — Le pape Pie IX, dans son bref (1870), appelle M. Louis Veuillot : *Aloysius Veuillot*. Est-ce qu'*Aloysius* est la même chose que *Louis?*

A. B. C.

—

Une inscription de l'hospice du Mont-Cenis. — Les voyageurs qui se sont arrêtés sur le plateau du mont Cenis savent qu'avant de manger une truite saumonée du lac, on visite l'hospice, où se voient les chambres de Napoléon Ier et de l'impératrice, dont la décoration et la literie sont restées les mêmes depuis le commencement du siècle, si ce n'est que les soldats français, en passant par là en 1859, se sont taillé tant et tant de petites reliques dans les rideaux du lit et la toile des matelas impériaux, qu'il en reste à peine quelques loques.

Dans la pièce qui précède la chambre de l'impératrice, est une inscription, attestant qu'elle a servi au pape, et ainsi conçue :

Anno reparationis MDCCCIV die XV novembris
Exultaverunt montes a conspectu Pii VII
Cujus memoria in benedictione
Et
Hoc in eodem loco non siccis præ consolatione
Oculis
Religiosi hujus Abbatiæ Montis-Cineris illum
prostrati
Susceperunt.

Comment construisez-vous et expliquez-vous cette épigraphie montagnarde?

S. D.

—

Simple question d'histoire naturelle. — Les poissons rouges qu'on met dans ces mignons aquariums de chambre ont-ils bien résolu la question de vivre d'*air* et d'eau claire? ACHETÉ.

—

Le p.. de Marlborough. — On m'a accablé sous le poids d'accusations capitales. M. O. D. (V, 263) m'a reproché une excessive timidité, et M. A. G. J. (V, 328) m'accuse de frapper à tort et à travers. Il y a heureusement des juges compétents et très-équitables, non pas à ......, mais parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire*; ils me rendront sans doute justice et confondront mes terribles accusateurs. Je plaide d'abord contre M. O. D., et je me défends par une question... pétillante.

J'ai lu (sans pouvoir dire dans quel recueil) que Jean Churchill, étant page du duc d'York, donnait la main à une grande dame fort en crédit à la cour de Charles II. C'était un jour de fête et au milieu d'une brillante assemblée. Un bruit insolite et malséant se fit entendre; on vit la grande dame perdre contenance et pâlir, puis le page s'incliner d'un air confus et sortir précipitamment avec tous les signes du déses-

poir d'avoir manqué aux convenances. La grande dame reçut d'un air embarrassé les condoléances de l'illustre compagnie, qui, pour la consoler de cet affront, ne ménageait pas le vilain page, coupable d'une si révoltante incongruité; mais elle eut quelque peine à reprendre ses esprits. Jean Churchill, peu de jours après cet événement singulier, obtint une commission de capitaine au régiment de Montmouth, et servit dans le corps d'armée fourni à Louis XIV par le roi d'Angleterre pour la campagne des Pays-Bas. Là, Churchill apprit à combattre sous Condé et Turenne. Plus tard, il nous fit payer cher ces bonnes leçons. C'est ce brevet de capitaine qui fut le premier échelon de la prodigieuse fortune de l'un des plus grands hommes de l'Angleterre, le duc de Marlborough, et ce brevet était dû à un p.. adroitement endossé! Ce p.., cause première de tant d'honneurs et de gloire, est-il authentique? (Lyon.) V. de V.

P.-S. — Voir une anecdote analogue, mais cette fois sur ... *le compte* de M. de Lauzun et de Mademoiselle (*Int.*, IV, 130), et sur la femme de ce même Marlborough (*Id.*, 303).

—

Est-il vrai que le bois enduit d'alun ne brûle pas? — Voici ce que rapportait Q. Claudius Quadrigarius dans le XIXe livre de ses *Annales*, d'après un passage cité par Aulu-Gelle (liv. XV, n° 1): Sylla faisant le siége du Pirée, défendu par Archélaüs, lieutenant du roi Mithridate, une tour en bois, élevée comme moyen de défense, fut enveloppée par le feu sans pouvoir être embrasée, parce qu'Archélaüs l'avait fait enduire d'alun. Au reste, voici le passage même de Quadrigarius. « Alors Sylla fit « pendant quelque temps avancer des « troupes et s'épuisa en efforts incroya- « bles pour mettre le feu à une seule tour « de bois qu'Archélaüs avait élevée entre « le fort et l'ennemi. Il vint, s'approcha, « lança des brandons contre la tour, écarta « les Grecs, la flamme à la main; mais, « malgré de longs efforts, on ne put ja- « mais l'embraser; c'est qu'Archélaüs « avait enduit toute la charpente d'alun. « Sylla et ses soldats furent dans l'éton- « nement; et, fatigué de ses tentatives in- « fructueuses, le général s'en retourna avec « ses légions. »

Pline l'Ancien, qui parle longuement de l'alun, ne dit rien de la curieuse propriété que lui attribue Quadrigarius, et il serait bien surprenant qu'une chose si connue et qui avait si bien réussi, eût cessé d'être employée. Depuis quelque temps, on a fait, pour rendre le bois incombustible, de nombreux essais dont on a vanté la réussite et dont on ne voit cependant aucune application pratique. Je crains donc fort que Quadrigarius n'ait été plus crédule que de raison. En tous cas, un préjugé de ce genre, si le fait n'a rien de réel, m'a semblé assez curieux pour être soumis à l'appréciation des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

E. G. P.

—

Poinçot, libraire à Paris, en 1789. — A l'époque de la prise de la Bastille, il se trouvait dans cette forteresse un grand amas d'imprimés provenant des saisies. C'est ainsi qu'un sieur Poinçot, libraire à Paris, y avait « plusieurs éditions saisies sur lui par la chambre syndicale, » qu'il fut, sur sa demande, en mai 1790, autorisé à aller rechercher au dépôt de Saint-Louis la Culture, où on les avait portées avec une foule d'autres.

Y a-t-il moyen de savoir quelles étaient ces « éditions » du libraire Poinçot?

S. D.

—

« Les belles femmes de Paris. » — Quels sont les auteurs du livre intitulé : *Les belles femmes de Paris, par des hommes de lettres et des hommes du Monde*, Paris, 1839, grand in-8°, 1re série, 417 pages, 1 frontispice, 23 portraits lithographiés par Lemercier, Renard et Ce, dessinés la plupart par Gsell ?

La table du volume mentionne les belles femmes citées dans l'ouvrage, mais non le nombre des portraits lithographiés. Le chiffre de 23 est-il exact?

A la fin du volume, on lit « fin de la 1re série », et sur la couverture : « La 1re livraison de la 2e série, intitulée : *Les belles femmes de Paris et de la province*, paraîtra le 20 août, avec la 1re livraison des *Lettres aux belles femmes.* »

Ces deux suites ont-elles paru? On ne trouve aucun renseignement sur ces ouvrages dans le Dictionnaire des anonymes de M. de Manne.

C. M.

—

Tanzaï — « Essais critiques sur le goût. » — « Les Stoïciens, dit un auteur du siècle dernier, eurent la maladresse de se priver des charmes que l'on peut goûter dans les jeux d'un esprit poétique. Leurs procédés étaient brusques, et même barbares, à l'égard d'une pensée. Ils en usoient avec elle comme on en use dans l'Orient à l'égard des belles esclaves, qu'on dépouille brutalement de toutes leurs parures, pour mieux apprécier le mérite de leur beauté. Leur indécence ne souffrait plus de bornes. Jamais on ne vit la pudeur si justement alarmée. Comme ils ne rougissoient point, ils ne prévenoient point la délicatesse de ceux qui pouvoient rougir. A l'effronterie ils joignoient l'insolence et l'aigreur de l'invective. Puisque c'est une fatuité, disoient-ils, de voiler les

plus beaux jeux de la nature, c'est le comble de la sottise et de l'impertinence, de répandre des ombres et du mystère sur une peinture qui n'en devient que plus expressive à l'imagination. La pudeur est une fausse modestie. Les tours délicats lui font voir les objets en miniature. Si elle rougit ce n'est point de voir, car elle aime ce qu'elle voit; mais précisément parce qu'on sçait qu'elle voit. Un tableau qui se présente de front, offense; le même tableau, vu par réflexion et dans un miroir, paraît charmant. La pudeur est à toutes épreuves, quand elle n'est point observée. »

A ce compte, Madame Arsinoé était une.... stoïcienne. En note, notre auteur ajoute: « Les Stoïciens auraient poussé plus loin leurs déclamations, s'ils avoient prévu le succès de Tanzai, lu incognito de presque toutes nos dames. »

Je demande ce que c'est que ce Tanzaï? Et quel est l'auteur des *Essais critiques et historiques sur le goût*, d'où le passage qui précède est extrait? S. D.

—

« Les Récollets. » — Il existe une chanson dite des *Récollets*, commençant par ces mots :

Un jour le gros frère Etienne, etc.

Et finissant, si je ne me trompe, par ceux-ci :

Amorçait un second coup.

Cette chanson doit être bien ancienne. Le texte que j'en possède est assez défectueux. J'aimerais bien en connaître la date et l'auteur. A. B.

—

Livres à clef : « Adèle et Théodore », de Mme de Genlis. — Il y aurait un travail curieux à faire sur les livres de ce genre. Le laborieux bibliographe Peignot s'en était occupé, mais ses recherches à cet égard sont restées inédites, elles doivent se trouver dans les manuscrits de cet infatigable polygraphe, acquis après sa mort par un libraire parisien; en 1834, Charles Nodier inséra à ce sujet deux spirituels articles dans le *Bulletin du Bibliophile*, alors à son début; nous nous sommes livrés à quelques recherches en ce genre, et nous recommandons à nos confrères de l'*Intermédiaire* ces investigations qui ont un côté fort piquant, et qui exigent souvent des connaissances spéciales de temps et de lieu, sans lesquelles les petits mystères restent indéchiffrables.

Comme échantillon de nos petites découvertes, je prends ici un ouvrage fort connu, de Mme de Genlis : *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'Education*, Paris, Lambert, 1782, 3 vol. in-12 (souvent réimprimé). — On sait que ce livre valut à son auteur d'assez vives attaques (voir les *Anecdotes secrètes du XVIIIe siècle*, par P.-J.-B. Nougaret, t. II, p. 103-107), ainsi que la *Correspondance littéraire* de Grimm (3e partie, t. I, p. 297-305).

La baronne d'Almane. (Mme de Genlis elle-même : c'est un assemblage merveilleux de toutes les vertus et de toutes les perfections.)

Madame de Germeuil. (Mme de Roquefeuille.)

Madame d'Olcy. (Mme de la Reynière, qui ne pouvait se consoler d'avoir épousé un fermier-général; elle fut la mère du spirituel excentrique auquel on doit l'*Almanach des Gourmands*.)

Madame de Surville. (Mme de Montesson, qui avait épousé en secret le duc d'Orléans, et qui se piquait de bel esprit, composait des romans et des pièces de théâtre, qu'elle faisait imprimer avec luxe et à fort petit nombre.)

Madame de Vallée. (La comtesse Amélie de Boufflers.)

D'autres personnes mises en avant par Mme de Genlis restent à découvrir.

A. R.

—

Faits historiques, allusions, allégations, etc., qui se trouvent dans les œuvres de Montaigne et dont la source n'a point été indiquée par les éditeurs. — L'idée de ce travail, déjà entrepris en 1857 par le très-regrettable Dr Payen, est provoquée par l'apparition du premier volume de la reproduction, faite sous les auspices de la *Société des Bibliophiles de Guyenne*, de l'édition originale des *Essais* (Bordeaux, 1580), et grâce à l'espoir donné par les nouveaux éditeurs qu'ils entreprendront cette édition définitive de l'œuvre immortelle de Montaigne, édition que le monde savant est toujours à attendre. Laissons de côté ce qui regarde le texte et la constatation de ses innombrables variantes, en partie inédites, mais que révèle l'examen d'un exemplaire conservé à la bibliothèque de Bordeaux et tout chargé de corrections et additions autographes; parlons seulement de ce que devra éclaircir un commentaire exact et succinct. Une foule d'indications éparses dans les *Essais* n'ont jusqu'à présent été l'objet d'aucune attention, les éditeurs ayant reculé devant les recherches exigées par un travail de ce genre. Je me bornerai à des exemples fort peu nombreux. Montaigne indique (liv. I, ch. 19), comme mort dans des circonstances singulières, « Ludovic, fils de Guy de Gonzague, marquis de Mantoue, et d'un encore pire exemple, l'un de nos papes. » Quels sont les historiens qui parlent de Ludovic? De quel pape s'agit-il? Suivant l'édition d'Amaury Du-

val, t. I. p. 113, c'est peut-être d'Alexandre VI qu'il est question, ce pontife ayant été, d'après des témoignages suspects peut-être, victime, par suite d'une méprise, d'un empoisonnement qu'il préparait contre quelques cardinaux; ne serait-ce pas plutôt Jean XII, frappé à la tempe par un mari offensé et mort huit jours après, du moins d'après divers auteurs? (Luitprand, *Hist.*, l. VI, c. 11; Bruys, *Hist. des papes*, t. II, p. 152, etc.) » — « Un empereur mourut de l'esgratignure d'un peigne en se testonnant. » Quel est cet empereur? Nul annotateur ne l'a, je crois, indiqué. — Au chap. XXII (liv. I), Montaigne signale une foule de coutumes bizarres répandues chez divers peuples; il y a là sans doute des faits puisés dans des auteurs anciens; il y en a d'autres empruntés à des relations de voyages en Amérique et dans les Indes; M. Payen pense que le philosophe a emprunté de seconde main à Maffei (Volteranus) et plus encore à Ravisius Textor; c'est à vérifier. — Au chap. XXX on trouve de longs détails sur les mœurs des indigènes du Brésil; il est bon de les rapprocher de ce disent les vieux voyageurs, Mangalanes de Gandaro et Hans Stadten, dont les relations sont insérées dans le tome III (*Paris*, 1857) de la collection des *Voyages en Amérique*, publiée par M. Ternaux-Compans. — Les correspondants de l'*Intermédiaire* qui consulteront la brochure de M. Payen, publiée en 1857 sous le titre d'*Appel aux Erudits*, et ceux qui ont fait des *Essais* l'objet d'une étude assidue, trouveront sans doute motif à bien des communications destinées à éclaircir ce que les *Essais* renferment encore en fait de passages sur lesquels tout lecteur a droit de réclamer des éclaircissements.

B. T.

—

Le baron de La Chaise. — J'ai entendu raconter qu'un ancien préfet de l'Empire, le baron de La Chaise, qui, advenant la Restauration, passa *tout naturellement* au gouvernement nouveau et en devint même un des coryphées les plus réactionnaires, avait écrit dans un livre ou dans un article cette belle phrase : « Dieu fit Napoléon et se reposa. »

Un homme d'esprit riposta en ajoutant:

Mais il ne s'en tint pas là :
Il fit encor La Chaise...
Et puis après se reposa
Beaucoup plus à son aise.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui connaîtrait cette anecdote, pourrait-il en préciser les détails? Dans quel écrit a figuré la phrase qui y a donné lieu? Quel est l'homme d'esprit à qui on attribue la riposte? Quelle a été la carrière administrative et politique du baron de La Chaise? H. DE V.

—

Bibliothèques d'amateurs à Paris. — En 1818, un bibliographe anglais, W. Clarke, publia sous le titre de *Repertorium bibliographicum* un volume curieux, bien peu connu en France, et destiné à signaler les ouvrages les plus précieux conservés dans des collections particulières à Londres ou dans les autres villes et châteaux de la Grande-Bretagne. N'y aurait-il pas à faire paraître un ouvrage analogue sur les bibliothèques des principaux amateurs de Paris? Si MM. Ambroise-Firmin Didot, de Lignerolles, Giraud de Savines et bien d'autres qu'il serait superflu de nommer, voulaient bien fournir quelques notes à cet égard, il serait facile de coordonner les matériaux d'un *Repertorium* qui serait tout aussi intéressant que celui de Clarke, et qui, tiré à un nombre restreint d'exemplaires, recevrait sans doute dans un cercle d'élite l'accueil le plus empressé. Se trouvera-t-il quelque ami des livres ayant assez de zèle, de loisirs, et les relations de société nécessaires pour entreprendre cette publication? Ne reviendrait-elle pas de droit à quelque membre de la Société des Bibliophiles français? B. G.

—

« La Boucle de cheveux enlevée. » — Sous le titre: *Les principes de la morale et du goût*, Du Resnel, abbé des Sept-Fontaines, a publié une traduction en vers de l'*Epître sur l'homme* et l'*Epître sur la critique de Pope* (Paris, Briasson, 1738). A la suite, et faisant partie du même volume, quoique avec un titre à part et une pagination différente, se trouve une traduction en prose de la *Boucle de cheveux enlevée*, du même auteur, par M. L. D. F. Sait-on quel nom est caché sous ces initiales?

E. G. P.

—

Mme Duboccage. « La Colombiade. » — Puisque l'*Intermédiaire* a fait à Madame Duboccage (*sic*) l'honneur de parler de ses ouvrages, on me pardonnera de lui adresser une question à l'occasion de l'un d'eux. La première édition du poëme de *la Colombiade* (Paris, 1756), outre le portrait en médaillon de l'auteur, avec la devise *Formâ Venus*, etc., et dix gravures de Chedel, offre, à la fin de chaque chant, une charmante vignette représentant des Amours. En connaît-on l'auteur? Ne serait-ce pas Mme Duperron?

Mme Duboccage indique seulement qu'ils sont l'œuvre d'une dame D***, à qui elle adresse le mauvais madrigal suivant :

O toi qui, par un don divin,
Reçus les grâces en partage,

Muse, dont le savant burin
Des Amours peint ici l'image,
Quoi! l'amitié conduit ta main!
Tes talents ornent mon ouvrage!
Que n'a-t-il ton heureux destin?
De plaire il aurait l'avantage.

E. R.

—

L'Eléphant de la place de la Bastille. — Je désirerais obtenir un renseignement précis qui m'échappe. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire en quelle année, et même en quel mois, on a démoli l'éléphant élevé sur la place de la Bastille? A. J.

—

Une gravure à découvrir : « Le Café des Aveugles. » — Je lis dans une lettre inédite de Valentin Haüy : « Passant, le 18 mai 1782, sur le boulevard de la place Louis XV, j'aperçus, dans un café, dix pauvres aveugles, affublés d'une manière ridicule, ayant des bonnets de papier sur la tête, des lunettes de carton sans verres sur le nez, des parties de musique éclairées devant eux, et jouant fort mal le même air à l'unisson. On vendait à la porte *une gravure représentant cette scène atroce*. Au bas de l'estampe étaient huit vers, dans lesquels on se moquait de ces infortunés. »

J'ai vainement recherché cette gravure que je n'ai pu découvrir ni au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, ni à l'Arsenal, ni dans la belle collection de M. Amédée Berger. Quelque *Intermédiairiste* fureteur et obligeant est-il en mesure de me dire où je pourrais la trouver? MAXIME DU CAMP.

—

« Le Faubourg Saint-Germain. » — Sait-on quel est l'auteur de la petite brochure suivante : « *Le Faubourg Saint-Germain et ses Légitimistes. Esquisse d'après nature, par un Vendéen. — A Londres,* 107, *Bondreds - street. — Grosvenor - square. — A Paris, chez tous les Marchands de Nouveautés*, in-8° de 78 p. 1834. — (*Versailles, imprim. de Montalant-Bougleux, avenue de Sceaux, n°* 4.)

ULR.

—

La Mort d'Alfred de Musset. — N'y aurait-il pas, pour un éditeur parisien, un élégant et rare petit volume de bibliophile, à publier sous ce titre : « *La Mort d'Alfred de Musset*, 3 *mai* 1857, » en réunissant tous les meilleurs articles nécrologiques [SAINTE-BEUVE : *Moniteur* du 11 mai 1857; — MÉRY : *Presse* du 9 mai 1857; — MÉRY : *Monde illustré*, 9 mai 1857; — Portrait dessiné par GAVARNI : *Illustration*, mai 1857; — L. RATISBONNE : *Débats*, 23 mai 1857; — ALEXANDRE DUMAS, père : *le Monte Christo* (3 articles); — PAUL DE SAINT-VICTOR : *Presse*, 10 mai; — B. JOUVIN : *Figaro*, 7 mai; — PHILIBERT AUDEBRAND : *Gazette de Paris*, 10 mai; — CHARLES DE LA VARENNE : *Triboulet-Diogène*, 13 mai 1857; — VICTOR DE LAPRADE : *Discours de réception à l'Académie française*; — LAMARTINE : *Entretiens* XVIII et XIX; — PAUL DE MUSSET : *Lettre à M. de Lamartine*. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1857); — LAURENT-PICHAT : *Revue de Paris*, 1er juin 1857, etc., etc.,] articles auxquels a donné naissance, dans la presse française et étrangère, la douloureuse nouvelle de la mort du grand poëte? ULRIC.

—

Histoire du XVIe siècle. — Il va paraître à Genève une *Etude complète sur l'Histoire du XVIe siècle en France*, pour laquelle on fait appel à l'obligeance de MM. les Archivistes, Bibliothécaires, Bibliophiles, Ecrivains, Artistes. On serait heureux d'avoir des renseignements positifs sur les PIÈCES et les ŒUVRES INÉDITES ou PEU CONNUES, de quelque importance et d'un intérêt général, publiées ou écrites à cette époque : par exemple, de nouveaux éclaircissements sur la *Saint-Barthélemy*, sur les *Jurisconsultes et les Légistes*, sur les *Edits et Ordonnances* qui ne figurent pas dans le *Recueil des anciennes lois*, d'Isambert, etc. — On désirerait, en particulier, avoir connaissance de l'*Eloge du chancelier de Birague*, par Brisson, et avoir les *Noms des membres du Parlement de Paris* de 1550 à 1600.

S'il se trouvait des personnes qui voulussent bien faire à ce sujet des communications, on se ferait un devoir de couvrir les frais de copies importantes. Les personnes qui auraient à offrir des renseignements étendus, sont par conséquent priées de faire connaître préalablement le prix des copies qu'elles voudraient bien envoyer.

(Juillet 1870.) L. DE S. C.

Réponses.

Récompense honnête. Il a été perdu... (IV, 372). — Ainsi, c'est à tort que j'accusais de plagiat l'auteur de *la Coquette corrigée* et de *Mahomet second*. On lit, en effet, première scène de cette tragédie :

Rien ne peut de mon cœur refermer la blessure.

et c'est, au contraire, Delille qui a copié Lanoue. Mais Lanoue ne se fût pas fait scrupule de copier Delille, s'il avait pu, lui qui, scène III, acte 2, de cette même

pièce, ne craint pas de faire dire à Mahomet :

Chrétien, soyons amis; c'est moi qui t'en conjure.

après Auguste, et scène II, acte 5 :

Tel est des Musulmans l'effrayant caractère.

après la *Henriade* et *Zaïre*. O. D.

—

Le verbe « sachoir » (V, 241). — Ce verbe est encore plus défectif que le suppose M. A. de la Taille, car nous croyons qu'il ne s'emploie même qu'à la première personne du singulier de *l'indicatif* (?) : *Je ne sache pas*, *je ne sache rien*, etc., et que, de plus, il doit toujours être accompagné de la négation. C'est probablement le seul verbe de la langue française qui se mette ainsi au subjonctif (car l'indicatif de M. A. de la Taille est une plaisanterie) sans être sous la dépendance d'une autre proposition. — Reste à sachoir — pardon! — à *savoir* maintenant si de grands écrivains se sont servis de cette forme et si l'Académie a raison de l'autoriser?. . Le *Dictionnaire historique* de la docte assemblée n'est pas près de nous renseigner à ce sujet, mais nous avons fort heureusement l'espoir de voir bientôt celui de M. Littré arriver à bonne fin et répondre d'une manière péremptoire à notre spirituel questionneur.

(1870.) DÉTAMINE.

— Voici l'explication que j'ai essayé d'en donner dans un ouvrage dont M. Hippeau, dans son rapport sur le concours des sociétés savantes, a bien voulu faire l'éloge :

« Le verbe *saicher*, *sacher* et en picard *saquer*, signifiait primitivement secouer, brandir, ébranler : « Il me sachoyt pour me esveiller. » (Palsgr., p. 700.) Les deux formes *saicher* et *saquer* se sont conservées dans les noms propres *Saquespée* et *Séchespée* (1), si communs, le dernier particulièrement, en Anjou, et qui sont la reproduction exacte de l'anglais *Shakespeare*. Comme on dit en latin *excutere verum* pour *découvrir la vérité*, on employa également le verbe *sacher* dans ce sens : « Je saiche, prim. conj. I get out the truthe of a matter thas is in doubte; Ex. : I wyll get out the truthe by one meanes or other; Je saicheray or je esplucheray la vérité par quelque moyen. » (Palsgr., p. 563.) *Peut-être* est-ce dans ce verbe *sacher* qu'il faut chercher l'explication de cette locution *Je ne sache pas*, tant de fois discutée et controversée, sans qu'on en ait jamais donné, à mon avis, une solution satisfaisante. Voir *l'Intermédiaire des curieux*, III, 367; IV, 150. (*Traité du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation françaises*, IIe partie, chap. 1, rem. 2.) F.-T. BLAISOIS.

(1) Sache ta spée, si m'occis. (*L. des Rois*, I, 31.)

—

Calendriers nouveaux (V, 416). — L'Almanach Religio-poli-prophétique de la Haute-Loire, pour l'an 1842, conçu par le pauvre Michée, ermite et tanneur au *Mont-Anis* (Montmartre), doit être consulté. C'est un in-12 de 60 pages, qui se trouvait à la librairie Dumoulin. L'auteur a changé les noms des jours de la semaine profane contre des nouveaux tirés de la semaine sainte ou de la création, savoir : *Lundi* est remplacé par *Lucidi*, premier jour où la lumière fut faite. — *Mardi*, par *Firmamidi*, où furent créés le ciel et le firmament. — *Mercredi*, par *Ærboridi*, où le furent les herbes et les plantes. — *Jeudi*, par *Sideridi*, où le furent le soleil, la lune et les étoiles. — *Vendredi*, par *Piscavidi*, où le furent les poissons et les oiseaux. — *Samedi*, par *Belhomidi*, où le furent les animaux et l'homme. — *Dimanche*, par *Quietidi*, ou jour du repos. — L'année commence à Noël par les *Noëlides*, comme au temps de Charlemagne.

Le pauvre Michée, interprète des prophéties; dans une évocation mystérieuse composée en diverses langues, patois, galichisme, barbarisme, seltique, ou sel attique, prophétise « la fin du règne de Louis-Philippe par suite de mort subite que l'on cache à tous; » — la dictature de *Tiers*; — la chute de Rome et la translation du Saint-Siége au Puy, dans les forêts de Moria, par Moriac en Auvergne. *Album tueri Rubro* : La groseille rouge se développera sur le versant blanc.

L'Almanach du Philosophe Moraliste, publié à Bruxelles, pour l'an 1866, par le révérend docteur Meynders de Neumoustier, offre aussi de curieuses particularités sur le calendrier à réformer. « Il faut christianiser les noms des mois dédiés aux vices, aux absurdités et aux lubricités du paganisme : Janus, Februo, Mars, Apros, Maija, etc., tous ces noms infâmes, ces oripeaux du matérialisme bestial, ainsi que les noms mensongers des 7e, 8e, 9e et 10e mois de l'année, lesquels n'ont pas de raison d'être. Nous les supprimons et les remplaçons de cette manière : *Janvier*, mois de Jésus. *Février*, mois de la Chandeleur. *Mars*, mois de saint Joseph. *Avril*, mois des Papes. *Mai*, mois de Marie. *Juin*, mois des Apôtres. *Juillet*, mois de sainte Anne. *Août*, mois de saint Joachim. *Septembre*, mois des Anges. *Octobre*, mois du Rosaire. *Novembre*, mois de la Toussaint. *Décembre*, mois du Christ. » R. S.

—

Bride avallée (V, 530). — En effet, ce terme équivaut à *bride abattue*. *Val* par opposition à *mont*, a été pris pour tout ce qui est bas, tout ce qui est au-dessous d'une autre chose. *En aval, avalanche*. Le petit dictionnaire de Wailly, d'après Richelet (1790), donne encore : « *Avalant*, qui descend ; *Avalé*, qui pend un peu en bas; ventre avalé, joues avalées. » Le sens le plus ordinaire aujourd'hui du mot *avaler* est celui qui s'éloigne le plus de son origine; aussi, le même dictionnaire l'explique-t-il ainsi : « Faire descendre dans son estomac ce qu'on a mâché. »

O. D.

— Ce mot est expliqué comme il suit dans le *Dictionn. univers. de* Furetière (édit. in-fol. *La Haye*, 1727) : « On dit, Courir à bride abattüe, ou à *bride avalée*, ou à toute bride, pour dire, courir de toute la vitesse du cheval. » Truth.

—

Ramersheim (V, 566). — J'ai le regret d'annoncer à M. Als, que le nom du comte de Saint-Ralin ne figure pas dans la *Table de la Gazette de France* (1631-1765). Il me paraît n'avoir pas plus existé que le village de « Ramersheim dans la Haute-Alsace. » D'après le *Dictionnaire des postes*, aucune commune de l'empire ne porterait le nom de Saint-Ralin.

A. Benoît.

—

Une barbe d'or (V, 649, 580, 490). — Je crois que M. J. P. se trompe en assurant que Mgr de Lorraine (le duc René II) avait toute sa barbe, lorsqu'il vint visiter le cadavre du duc de Bourgogne. René était blond, il est vrai, mais tous les portraits de ce prince, et on peut consulter ceux du Musée lorrain, à Nancy, et ceux dessinés sur les verrières de l'église de Saint-Nicolas-de-Port et sur un vitrail provenant de la collection de M. de Tonnoy, le représentent sans barbe. Il avait donc une barbe postiche en or ou dorée lorsqu'il s'approcha du corps de Charles le Téméraire. — En 1476, année de la mort du duc de Bourgogne, les prélats comme les chevaliers ne portaient plus la barbe depuis longtemps. Ce ne fut qu'au XVIe siècle qu'elle reparut de nouveau. La barbe postiche d'or, souvenir des anciens preux, se portait lors de certaines circonstances solennelles. A. Benoit.

—M. J. P. propose, pour la question de la barbe d'or, une explication qui n'est pas admissible. Il tombe d'abord dans une singulière méprise, oubliant ce qu'il a dû lire dans l'histoire et même dans le roman (*Anne de Geierstein*, de W. Scott). Il ne s'agit pas ici d'un cardinal de Lorraine; le célèbre prélat de ce nom est né 48 ans après la bataille de Nancy; mais bien de René II, duc de Lorraine et de Bar, qui gagna cette bataille en 1477 contre Charles de Bourgogne. Ce dernier disparut dans la mêlée : son corps ne fut retrouvé que le lendemain, et porté à Nancy, où René lui rendit les derniers devoirs.

En posant la question, j'ai transcrit le passage du texte de Jean de Troyes, où il est fait mention de cette barbe venant jusqu'à la ceinture. Je viens de trouver dans un historien allemand (Muller, *Hist. de la Conf. helvétique*) une narration du même événement, dans laquelle le fait, objet de nos recherches, est rapporté dans des termes presque identiques avec ceux de la chronique française : *Er würde zu Nancy feierlich ausgesetzt. René,* (*nach der alten sitte*, *wenn im ritterlichen Kampf einer seinen Feind erschlug*) *mit einem bis an der gürtel hangenden golonen Bart*, *übrigens im trauerkleive*. *trat vor ihn.....* « Charles fut transporté en grande pompe à Nancy. René, avec une barbe d'or qui pendait jusqu'à sa ceinture (selon la coutume des anciens chevaliers, lorsqu'ils avaient renversé leur adversaire dans un tournoi), d'ailleurs vêtu de deuil, s'approcha de lui..... » Il est bien évident qu'il s'agit dans ces narrations d'un appendice artificiel, ayant par sa substance et sa couleur, réglées selon la coutume, une signification particulière et précise, connue des contemporains; et non d'une barbe naturelle, qui aurait été blonde par hasard, et à laquelle la négligence d'un seul jour aurait permis de descendre jusqu'à la ceinture. M. P. Blanchemain, dans sa réponse (V, 490), fait observer avec raison qu'on portait peu la barbe à cette époque; et il ajoute qu'il est peu supposable que René ait mis une fausse barbe dans cette occasion : c'est cependant ce qui résulte des textes ci-dessus. En passant, je ferai remarquer à M. J. P. : 1° que *fulvus* n'a pas le même sens que *flavus*, et signifie vert foncé ou roux enfumé ; 2° et que le type de la couleur noire n'est pas le *geai*, oiseau gris, blanc et bleu, mais le *jais*, ou *jayet*, lignite dont le nom est dérivé du grec Γαγάτης.

Ad. D.

—

Un « De Profundis, » S. V. P. (VI, 9).— Ce *de Profundis* est imprimé, textuellement comme il est reproduit ci-dessus (V, 467), mais avec le titre suivant, en plus : Billet d'Enterrement *de très-haute et très-puissante citoyenne* République Française, *une, indivisible et impérissable, décédée à Paris, en floréal, an XII*, et les deux mots *De Profundis* sont ajoutés au bas de la pièce, en guise de signature, dans un *Choix d'Anecdotes, de Contes, d'Historiettes, d'Epigrammes et de Bons Mots,*

tant en prose qu'en vers, imprimé à Paris par H. de Balzac, en 1829, et publié chez Lerosey, libraire, au Palais-Royal (2 forts vol. in-32, p. 19 et 20). U. R.-D.

—

Cadran-Solairiana (VI, 27; V, 710, etc.). — Voici de quoi contenter M. H. E. et ajouter notablement à la collection des sentences *cadransolairiennes*. C'est l'extrait d'un vénérable bouquin intitulé : *La Gnomonique pratique, ou l'art de tracer les cadrans solaires*, par Dom François Bedos de Celles, bénédictin. 1774, p. 396 :

Ne viator aberret. (*Pour un chemin.*)
Pulchrior ab umbris.
A lumine motus.
Motum solis adæquat.
Inter sidera versor.
Sine nube placet.
Tempori paret (*ou* Tempori servio).
Inæqualia æquat, *ou* Motu semper æquali (lorsqu'il y a une méridienne du temps moyen).
Cælestia monstrat.
Comes luminis umbra.
Dies dimetior umbris.

Hoc monstrante diem radiis dimetior æquis
Horaque festinum strenua raptat iter.

Dividit umbra diem.
Ferrea virga et umbratilis ictus.
Lumine signat.
Non cedit umbra soli.
Sol generat umbras.
Superni luminis ductu.
Elapsas nuntiat horas.
Omnibus et singulis.
Rapit hora diem.
Omnia componit.
Fallere nescium.
Nulli fallax.
Dum aspicitur regit.
Cuique suum metitur.
Nec falsus, nec fallens.
Leges facit et servat.
Immotus motum solis adæquo.
Arte mira mortalium temperat horas.
Cælestium index.
Labitur occulte fallitque volatilis ætas.
(OVIDE.)

Tempora labuntur, tacitisque senescimus annis.

Itque reditque viam constans quam suspicis [umbra;
Umbra fugax, homines, non reditura sumus.

Dum levis umbra fugit, fugitivas denotat horas.
Nam fortuna licet Phæbo sit clarior ipso.

Nigra mihi semper dividet umbra dies.

Solis fulget aspectu.
In se pingit Olympum.
Quævis quota fortasse postrema.
Cœli refert imaginem.
Ultima latet.
Fidele solis æmulum.
Volat irrevocabilis.
Immensum metior.
Suprema metitur.
A luce primordia ducit.
Volat irreparabile.
Ab ultima cave.
Sua quemque latet.
Solis et artis opus.
Sol me, vos umbra (regit).
Umbræ transitus est tempus nostrum.
Sic vita fugit.
Hæc fortasse tua.
Dum licet, utere.
Unam time.
Amicis quælibet hora.

Aspicis umbra fugax nostras ut temperet horas:
Umbras umbra regit, pulvis et umbra sumus.

Signat et monet.

Afflictis lentæ, celeres gaudentibus horæ.
Cernis qua vivis, qua moriere latet.

Vulnerant omnes, ultima necat.
Dies nostri sicut umbra transeunt.
Quota sit hora petis, dum petis ipsa fugit.
Flos brevis, umbra fugax, bulla caduca sumus.
Nulla fluat cujus non meminisse velis.
Aut merces, aut pœna manet quas vivimus horas
Dum verum tenui mediumque do lumine tem- [pus.
Umbra cadens jaculo, quæ fulgeat hora, docebit.

Pour un cadran où il y a une méridienne du temps moyen :

Indigitat verum mediumque foramine tempus
Ac umbra jaculi certam delineat horam.

Pereunt et imputantur.
Utere præsenti memor ultimæ.
Dubia omnibus, ultima multis.
Nostra latet.
Dies mei sicut umbra declinaverunt.
Sic transit gloria mundi.
Solis et umbræ concordia.
Sic transibis et ipse.
Sua cuique hora.
Aspiciendo senescis.
Hæc quæ vita placet transit ut aura levis.
Arridens vita citius umbra fugit.
Quid aspicis? Fugit.
Ora, ne te rapiat hora.
Ombre trompeuse, qui fuit à mesure qu'elle approche.

Cette vie mortelle, qui plaît tant, fuit plus vite que l'ombre.

Le ciel est ma règle.

Et, pour finir, la devise du cadran solaire du Jardin des Plantes :

Ut cuspis, sic vita fluit dum stare videtur.

A. Léveillé.

— *Inscription pour mettre sur un cadran à Anet* (par l'abbé de Chaulieu) :

Phœbe, nihil toto spectabis amœnius orbe;
Hic utinam volucres sistere velles equos!
Tempora nec fluerent, nostri nec, Phyllis, amo-
Nec veniet tacito curva Senecta pede. [res;

Inscription pour l'horloge du Palais (Santeul) :

Tempora labuntur, rapidis fugientibus horis;
Æternæ hic leges, fixaque jura manent.

Inscriptions proposées pour un cadran solaire qu'on devait faire sur la façade du Théâtre-Favart :

INTUS APOLLO, SOL EXTRA.

Sous mes deux noms dans ces demeures
Marquant tour à tour mon pouvoir,
A midi je fixe les heures
Que je fais oublier le soir.

A.-P.-A. de Piis.

On ne saurait oublier les deux pièces suivantes :

LE CADRAN SOLAIRE.

Passant, arrête, et considère,
Avec mon ombre passagère,
Glisser l'image de tes jours.
Le doigt du Temps sur la lumière,
De tes heures écrit le cours.
Ton sort dépend de la dernière.
Pour ne rien craindre sur la terre,
Trop heureux qui la craint toujours!

Ducis.

LA MONTRE ET LE CADRAN SOLAIRE.

Que la fortune soit favorable ou contraire,
Ma montre est un ami sincère,
Qui m'avertit de l'heure et m'instruit toujours
Mais le cadran est un ami vulgaire; [bien.
Dès que le soleil fuit, il ne me dit plus rien.

L. C. D. S. (?)

Voir encore : *La Montre et le Cadran solaire*, fable par Houdard de la Motte.— *La Pendule et le Cadran solaire*, fable par M. D.-L. Audiffret (*Almanach des Muses*. Année 1823, p. 137.) — *L'Homme et le Cadran solaire*, fable par P. Lachambeaudie. Ulric.

— A Saint-Gratien, près de l'église, sur un trumeau à l'entre-deux d'une fenêtre sur la rue :

Sol regit me, et vos umbra.

V. P.

— Dans *l'Art de plumer la poule*, etc., on cite cette inscription-ci comme étant à l'horloge du Palais :

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

S. D.

— Lu à Vintimiglia, frontière de France et d'Italie :

Aspiciendo senescis.

A Berlin, au Jardin zoologique :

Ich zeige nurh die eiteren Stunden.

H. E.

—

Les Femmes (VI, 102). — Photographie — sans retouche : « Les Anglaises sont belles, mais elles ont deux bras gauches. » (Rivarol. *Pensées inédites*. Paris, J.-A. Boudon. 1836. In-8, p. 157.) Ulr.

—

« Pataqu'est-ce » est-il français? (VI, 138). — Un personnage appartenant à la noblesse, sous Louis XV, se trouvant placé, dans une loge à l'Opéra, près d'une dame dont la mise indiquait l'opulence, mais dont la tournure annonçait la roture (sans doute la femme d'un Turcaret), sentit sous ses pieds un objet qu'il ramassa, c'était un éventail. Le gentilhomme le remit poliment à sa voisine, supposant qu'il lui appartenait. Celle-ci le repoussa, disant : « Il n'est *pat*-à-moi, et je ne sais *pat*-à-qui. » « Alors, Madame, répondit le gentilhomme, moi, je ne sais *pat-à-qu'est-ce*. » B. S.

—

Cantates et chants politiques de 1814 et 1815 (VI, 346, 276, etc.) — Vous voulez des cantates en l'honneur des Bourbons? Vous en voulez? On en a mis partout, en 1814 et 1815, même dans *le Chansonnier des Grâces*, publié à Paris *pour* 1815, chez F. Louis, libraire, rue de Savoie, avec des gravures de Lambert, d'après Chasselat, et quarante airs gravés. Voici l'inventaire de ce volume in-18, au point de vue de la cantate royaliste : Arsène, *le Retour de Louis XVIII*, couplets sur l'air : *J'ai vu partout dans mes voyages;* H.-L. Blanchard, *Henri IV à Gabrielle*, romance dédiée à Madame Royale; Frédéric Bourguignon, couplets chantés le 12 avril 1814 au Théâtre-Français; Dupuy des Islets, couplets à Madame Royale, duchesse d'Angoulême; Félix Mouron, *Hymne à la paix;* Ph. de Pas***, *Sur la paix de* 1814, couplets sur l'air : *Salut, ô divine Espérance;* P.-A. Vieillard, *A l'empereur Alexandre*, cantate.

Passons au *Chansonnier royal* dédié à S. A. S. Mme la duchesse douairière d'Orléans, rédigé par J.-A. Jacquelin et B. de Rougemont, 1re année, Paris, Rosa, 1815, in-18 avec 4 gravures. Il faudrait citer la table entière pour faire connaître le con-

tenu de ce volume. Laissons donc les couplets à allusion, les couplets allégoriques, les impromptus, etc., et nommons seulement les auteurs, avec indication d'une ou deux de leurs bourbonneries ou bourbonnasseries, comme on disait alors parmi les libéraux ou bonapartistes, ou *Brigands de la Loire* :

Antignac, *le brave ami de la paix ;* Armand Gouffé ; *Vive Henri !* Arnauld de la Ronzière, couplets chantés à un repas de corps, donné par la garde nationale de Paris à MM. les gardes du corps; le chevalier de Belle-Isle, *la Triple Alliance militaire;* P.-J. de Béranger (Notre Béranger!) *le bon Français.* (NOTA. — Le feuillet manque dans mon exemplaire.) Le comte de Bouillé, couplets faits et chantés pendant un repas donné par le roi de France aux émigrés notables à Londres, en décembre 1812 ; Casimir Menestrier, *l'Elan du cœur*, ronde royale en l'honneur des Bourbons; *C'est un Bourbon*, chant d'allégresse; Castera, *Vive le Roi !* Charles Malo, *Hommage à S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême*, romance; Coupart, *Vive le Roi, vive la paix !* le chevalier Coupé de Saint-Donat, *le Retour de la paix*, ronde chantée dans une fête militaire; L. Damin, *le Retour de Louis XVIII*; Dartois, couplet extrait des *Allans et Venans ou la Route de Paris*, vaudeville; Simon d'Autreville, Désaugiers, couplets chantés à la fin du repas donné à Tivoli par MM. les gardes du corps à MM. les gardes nationales (*sic*), le 29 juin 1814; ronde militaire chantée au banquet donné le 6 juillet à la troupe de ligne par la garde nationale de Paris; couplets chantés au banquet à Tivoli, le 18 juillet 1814, par MM. les gardes nationaux, à MM. les gardes du corps; Deslys, *Couplets prophétiques*, faits le 12 septembre 1813; Constant Dubos, couplets; Mme Dufresnoy, *l'Hymne des Français*, à Madame, duchesse d'Angoulême, lors de son entrée à Paris; H.-F. Dumolard, couplets sur l'heureux retour en France de S. M. Louis XVIII ; Dusausoir, couplets; Fabien Pillet, *Un bon Roi et la paix ;* C*** Frédéric, *les Chevaliers du lis*, chant guerrier dédié à la garde nationale; Gentil, cantate pour le jour de la fête de Saint-Louis, ronde à l'occasion de la paix générale, chantée au dîner du Caveau moderne, etc., etc., etc.; Giraud, *le Retour des lis*, couplets; A. Jacquelin, épître dédicatoire à S. A. R. Mme la duchesse douairière d'Orléans; Compliment des dames de la halle à S. M. Louis XVIII, à son entrée à Paris, couplets, etc., etc., etc.; Jouy, couplet extrait de *Pelage, ou le Roi et la paix;* Etienne Jourdan, *Demande d'admission dans la garde nationale de Paris, ou l'héroïsme de Cadet Buteux*, chanson; le chevalier Lablée, *la Jeune Captive*, romance composée et publiée lorsque l'auguste fille de Louis XVI est sortie de la prison du Temple, et présentée le 9 juin 1814 à Son Altesse royale; Antoine Lambert, couplets chantés au banquet de la garde d'honneur à cheval de Rouen, le jour de la distribution de l'ordre du Lis, accordé à cette garde d'honneur, par S. A. R. Mgr le duc de Berry; Lardouinat, *Tout à l'honneur, tout à nos Rois;* Pierre Ledoux, *l'Elan du cœur*, ronde royale en l'honneur des Bourbons; Maréchal, de Quimper, couplets chantés dans un banquet de la garde nationale; Monperlier, couplets aux soldats français chantés sur le grand théâtre de Lyon; feu Palissot, *Complainte ou romance de Louis XVI;* Peirève, couplets à M. le maréchal de Raguse; le chevalier de Piis, *l'Arrivée de Louis XVIII ou le God Save the King des Français, la Nouvelle Marche des Mousquetaires*, etc., etc., etc.; Romeuf, couplets chantés à Brioude dans un banquet; le chevalier de Rougemont, couplets chantés au Théâtre-Français par Mlle Mars en l'honneur de S. M. Louis XVIII et de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême; couplets chantés au repas donné à M. le maréchal de Raguse par les gardes du corps, etc., etc., etc.; Saint-H***, couplets chantés au banquet de la 4e légion de la garde nationale, le 3 septembre 1824; Servière, *l'Heureux retour*, chanson ; Armand Seville, *l'Elan du cœur*, ronde royale en l'honneur des Bourbons; *C'est un Bourbon*, chant d'allégresse, etc., etc., etc.; Talairat, *le Retour des Bourbons*, chant français; Théaulon, couplet extrait des *Allans et Venans, ou la Route de Paris ;* le chevalier de Valori, *le Retour des lis;* P.-A. Vieillard, cantate sur le retour en France de Madame, duchesse d'Angoulême; couplets chantés le jour de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale de Paris, etc., etc., etc. Puis, *in cauda venenum*, les poëtes anonymes.

Si on voulait avoir en appendice de belles cantates bourbonniennes, il faudrait dépouiller de la même manière *l'Union des lis*, chansonnier de la cour, de la ville et des départements, à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr le duc de Berri avec la princesse Caroline de Naples, le 17 juin 1816; dédié à Son Altesse royale. Paris, Caillot, 1816, in-18 avec fig., recueil publié par Coupart, sergent des chasseurs de la garde nationale, 1re comp., 2e bat., 6e légion, et membre du Caveau moderne.

P.-L. JACOB, bibliophile.

—

La Jarretière et la Toison d'or. Honni soit qui mal y pense (VI, 416, 474). Une demande en amène une autre : c'est à celle de M. O. D. que je réponds. — Le comte Marc-Pierre d'Argenson, né le 16 août 1696, mort le 22 août 1764, ministre de la guerre sous Louis XV, de janvier 1743 à février 1757, fit construire le

château des Ormes (Vienne), où il se retira après sa disgrâce et son exil, dus à Mme de Pompadour, dont il avait combattu l'influence pendant plus de dix ans. C'est sur l'entrée principale des écuries dépendant de ce château, démoli en grande partie par son petit-fils, qu'il fit inscrire la devise qui s'y lit encore aujourd'hui : HONNI SOIT QUI MAL Y PANSE (*sic*).

A. D.

— L'inscription : « Honni soit qui mal y *panse*, » était, dit-on, sur ou dans l'écurie de lord Seymour, dont les excentricités et les prodigalités firent grande sensation à Paris, vers 1835. Ce calembour rappelle le mot de Louis XV à un seigneur de sa cour, qui revenait d'Angleterre, infatué des idées philosophiques de l'époque : — « Qu'avez-vous fait en Angleterre? » lui demanda le roi. — « Sire, j'y ai appris à penser. » — « Les chevaux?... » reprit Sa Majesté.

Quant à la Jarretière, tout le monde sait que les hommes la portent au genou et les femmes au bras. Votre compositeur aura sans doute fait une *coquille* en mettant *souverains* au lieu de *souveraines*.

(Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Œuvres de Mirabeau (VI, 437). — Voir relativement à l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, citée par M. C. M., parmi les *Œuvres badines* de Mirabeau, une *Lettre à M. le comte de Crussol-Montausier, ci-devant colonel du régiment d'Orléans, infanterie*, publiée dans la *Vie de J.-J. Rousseau*, par le comte de BARRUEL-BEAUVERT. *Paris et Londres*, in-8°, 1789, p. 37. ULR.

— L'édition de l'*Erotika-Biblion*, Paris, 1833, dont M. C. M. révoque en doute l'existence, est bien réelle, puisque les additions qu'elle renferme ont été reproduites dans le volume imprimé à Bruxelles, en 1866. Quant au *Degré des âges*, publié en 1793, c'est par une supercherie de libraire qu'on y a mis le nom de Mirabeau; un bibliophile qui a eu sous les yeux l'édition de Bruxelles, 1863, 2 vol. in-16, m'affirme que c'est un tout autre ouvrage que le *Libertin de qualité*.

L. D.

—

Tanneries de peau humaine (VI, 460). — Cette légende pittoresque et ridicule a été réduite à néant dans une dissertation de M. Louis Combes, publiée dans l'*Amateur d'autographes* du 1er mars 1864. L'ingénieux bibliophile retrouvera sans doute ce souvenir dans sa mémoire, car il était un des rédacteurs de ce recueil. Quant à l'affiche de 94, qu'il engage les « rats de bibliothèque » à rechercher et à remettre en lumière, elle est reproduite intégralement, — et réfutée, — dans le travail en question, que l'auteur a réimprimé, avec corrections et additions, dans ses *Episodes et curiosités révolutionnaires* (1 vol., 1872, chez Madre, Paris). Le passage de Dusaulchoy, que cite M. Lacroix, a été copié dans les *Brigands démasqués*, de l'émigré Danican, qui écrivait à Londres. Ce n'est pas sérieusement qu'on peut donner des assertions en l'air, absolument dénuées de preuves, pour des témoignages historiques. Au reste, tout cela a été discuté à fond dans la dissertation de M. Combes, que je viens de relire, et qui me paraît tout à fait concluante.

F. BRUAND.

— Dans ses *Episodes et curiosités révolutionnaires*, M. Combes a, sur ce sujet, un chapitre spécial, dont voici le début : « Nous tombons ici en pleine mythologie. » L'auteur, qui attaque très-vivement Villenave et Granier de Cassagnac, reproduit (p. 12 et 13) l'affiche dont M. P. L. disait, en août 1870 : « Nous espérons bien qu'un rat de bibliothèque se retrouvera un jour ou l'autre, pour la remettre en lumière, » et il soutient que cette affiche n'a pas la moindre valeur. La discussion de M. Combes est très-serrée, et sous ses vigoureux efforts craque et se déchire la peau humaine que l'on prétend avoir été tannée dans l'ancienne paroisse du joyeux Rabelais. T. DE L.

Trouvailles et Curiosités.

Un couvent de nonnains et un intérieur bourgeois au XVI siècle. — Tirons encore du volume de Du Tronchet (V, 621; VI, 382), deux petits tableaux de genre assez pittoresques. L'un se trouve dans la lettre qu'il écrit à sa seconde fille, lorsqu'il apprend qu'elle désire entrer en religion. Il veut l'en détourner, le croirait-on d'un homme si bien pensant ?

« Ayant entendu que tu es arrivé en dévotion de te rendre religieuse,... il ne me peult entrer en l'opinion, voyant le peu de proufict que maintenant il résulte des choses spirituelles. Certes, j'en congnois peu qui soient aujourd'huy, suyvant l'ancienne constitution, divinement mortifiées, et qui avec les yeux tournés à la mondanité, ne sentent les sensualités terrestres. Il ne se voit guières religion où les parloirs ne soient pleins de propos, ou de babil, comme en place publique. Qui veut savoir des nouvelles du monde, il se faut adresser là. On y sçaura si les Vénitiens armeront l'année prochaine, si le pape fera beaucoup de cardinaulx, si les Suisses feront Diette, et si les protestans assisteront au Concile. Et là même, frère Jean

Regnard, qui n'en bouge guière, vous sçaura dire combien de temps Petregian roy de l'Indie, a demouré de coucher avec sa femme, et vous y traitera les mariages des femmes maladvisées et le divorce des maris impétueux. Or, si tu veulx entrer en l'ordre des minorettes, il te sera mal aysé de souffrir une si rigoureuse mendicité, qui ne se peult réparer sans grandes hypocrisies. Entrant ès autres ordres, je crains tant les superstitions et les autres oculaires accidents, que je ne sçai qu'en dire, si ce n'est te recommander à Dieu, à qui tu en devras recourir... Et t'advenant résolution de te faire nonnain, dispose-toy entièrement de mourir au monde... »

Que dites-vous, lecteur, de ces petits coups de pinceau qui sont, n'est-ce pas, d'assez jolis coups de patte, et bien osés, pour un homme comme notre secrétaire ?

L'autre lettre, qui nous fournit un gentil pendant à cette première esquisse, est adressée par Du Tronchet, au nom de sa belle-sœur, Mademoiselle de Chervé, à une sienne cousine « nouvellement mariée, sur les moyens et honnestetés qu'elle aura à observer envers son mary, et en la conduite de son mesnage. »

« Cousine, si jamais mon cœur a esté nourry de chose agréable, ce a esté maintenant d'avoir entendu que par le mariage tant désiré, n'estant plus mignarde, vous estes au rang des femmes de bien. L'ayse que j'en ay receu m'a pénétré les propres os jusques au centre du plaisir, ce que je ne puis moins que de le vous faire sentir par lettre... Et d'aultant que je suis plus expérimentée que vous en matière de mesnage, j'ay advisé de vous en faire quelque petit advertissement digne de l'heureuse maison où vous entrez. Vous le prendrez à la part qu'il vous plaira, mais vous croyrez que cela me vient du soing et de l'affection que j'ay en la réputation de vos affaires, vous voyant mesmement encore bien jeûnement mariée... Car vous aurez, sur ce commencement, d'autant que vous serez seule maistresse de maison, à revestir votre jeune saison d'un sens mûr et asseuré, pour veoir que toute la charge vous tombera sur les bras... Or, ma cousine m'amye, le plus beau commandement que je vous puisse donner en cela (après celuy qui est du service de Dieu), il vous fault sur toutes choses aimer et respecter votre mary, de cœur entier et parfaict, et sans contrainte, figure, ny dissimulation ; ne l'ayant en moindre révérence que l'on veoit la fleur de la soucie envers le soleil, ouvrant ses fleurons à la part qu'il reluit, et les fermant à la perte de sa présence. Et ainsy luy estant agréable, conforme, et adhérante à toute chose honneste, toujours gaillarde et joyeuse à son aspect, volant et girouettant tout vostre cœur et toutes vos pensées à la part où le plus il inclinera... Gardez-vous bien que discorde ne zizanie se puissent alberger chez vous pour y planter ses pestifères et contagieuses racines, qui malaisément se peuvent arracher, si elles y sont une fois enracinées... Et quant aux filles et servantes, qui aujourd'huy consument tout le temps à faire du raiseul, des rheticeles, filletz, points abbanés, points de Hongrie, points croisés et autres ouvrages, certes, ma cousine, cela n'est pas trop mauvais pour quelques heures bien choisies et accommodées ; mais je vouldrois premièrement que mes coffres fussent pleins de quantité de beau linge, de linceuls, de tornelictz, de force belles nappes, de serviettes, de couvre-chefs, d'un bon nombre de chemises, de mouchoirs et de coiffes, tant pour le maistre et pour moy, que pour en secourir au besoin tout le reste de la maison. Et ayant cela bien accouché, appelez-moy après tant grossière que vous vouldrez. Car, encores que toutes les deux soient bonnes, si est-ce que j'estimeray tousjours ce qui appartient au prouffict et à la nécessité, plus que ce qui ne peult de guières plus toucher que de la volupté et du plaisir, et à tout on se peult assez accommoder, meslant le temps avec la raison. »

Toute la lettre est dans ce ton naturel, dans le sentiment bourgeois du bon Chrysale de Molière. Et n'avez-vous aussi reconnu au passage le « Ne plus ne moins que la fleur, nommée héliotrope », si agréablement placé par Poquelin, un siècle plus tard, dans la bouche empâtée du jeune Thomas Diafoirus ? S. D.

—

Prophéties sur l'Empire germanique. — A ceux qui aiment cette sorte de littérature (quelquefois intéressante, il est juste de l'avouer), je signalerai un article de la *Dublin Review* (sept. 1850) sur Holzhauer et le frère Hermann, prophétisant sur les destinées de l'Allemagne. L'*International*, journal français publié à Londres, contenait aussi (29 juillet-1er août 1866) trois feuilletons sur un voyant nommé Jung. Enfin, l'autre jour, toujours à Londres, on m'a fourré forcément dans la main, suivant la louable habitude du pays, une brochure ultra-apocalytique sur les 666, les 70 semaines d'années et la bataille d'Armageddon qui doit irrévocablement avoir lieu entre 1873 et 1876. De cette brochure, élaborée par un théologien transatlantique, je donnerais bien une analyse, n'était... « La crainte de Dieu, Monsieur, et... des sergents. »

(Oct. 1866.) E. P.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 138 Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. 10 févr. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

« La Paix, et plus de guerre!... »

QUESTION-CAUSERIE.

Nous attendons, pour leur répondre ici d'une manière collective, et afin de faire profiter tout le monde des observations d'un chacun, que nous ayons pu recevoir toutes les lettres de rapatriement de nos adhérents anciens et nouveaux.

En attendant, nous voulons leur soumettre, *hors cadre*, une intéressante *question* de bibliographie, née d'une petite *trouvaille* faite tout récemment, et qui, à tort ou à raison, nous a semblé *hors ligne.*

Il s'agit d'un livre dont le sujet ne brille certes pas par la nouveauté, — c'est au contraire le plus banal, le plus commun des lieux communs, c'est une vieillerie vieille comme le monde; mais il est vrai de dire que ce sujet tant rebattu est malheureusement aussi toujours nouveau, et trop souvent, une triste actualité : il s'agit de la paix et de la guerre.

Quoi? Ces mots vous font dresser l'oreille et froncer le sourcil? Vous vous imaginez peut-être que nous allons..... Oh! que nenni!

Connaissez-vous cette sensation particulière que l'on éprouve, lorsque, faisant une revue de bouquins, parcourant ces catacombes innombrables de livres inconnus, oubliés de Dieu et des hommes, — « et que méconnaîtrait l'œil même de leurs pères, » — on met tout à coup la main sur un ouvrage qui vous frappe par quelque point saisissant,—lorsqu'on tombe sur une page qui vous émeut, parce qu'elle répond à une pensée intime, à une situation personnelle, parce qu'elle provoque certaines réflexions importantes; qui vous saisit, parce qu'elle vous révèle une belle âme, parce qu'elle est empreinte d'élévation, d'éloquence, et qu'elle vous fait l'effet de quelque chef-d'œuvre ignoré que vous auriez le bonheur de découvrir? Telle est l'impression que nous ressentîmes, en trouvant à l'improviste les lignes qui vont suivre, en tête d'un volume (in-8° de 221 p.) portant ce titre si usé :

LA PAIX !
ET
PLUS DE GUERRE !
OU
LE CRI DES PEUPLES.

avec cette épigraphe :

Pax omni anteferenda bono, quæ scilicet omnem
Exsuperat sensum, et grato sale condit amara.

Seulement, une chose, au bas de ce titre, avait piqué notre curiosité et appelé notre attention; c'était cette rubrique :

A LONDRES.
1801.
A PARIS, chez tous les Marchands
de Nouveautés.

Or, voici comment, à cette date remarquable de 1801, — il y a soixante-treize ans, — s'exprimait l'auteur anonyme dans une *Introduction* de cinq pages :

« Une voix foible et inconnue s'élève; mais elle sera l'interprète de tous les cœurs. Ce cri unanime des hommes vertueux lui donnera peut-être assez de force pour se faire entendre au milieu du bruit des armes, et dans le tumulte des passions. Si elle se taisoit, elle seroit coupable; car le silence qui compromet les intérêts des peuples en leur dérobant les grandes vérités, doit être mis au rang des crimes.

« *On se persuade communément que la réforme des abus du gouvernement est une chose impossible.* La paresse des esprits s'accommode très-bien de cette maxime, et la trouve indubitable; conséquemment, fort peu de citoyens, et encore moins les chefs des nations, daignent s'occuper des maux dont ils souffrent également. Que l'homme de bien ne se livre pas à ces idées décourageantes; qu'il pense aux malheurs de son pays, non pour les augmenter par des troubles, mais pour en chercher les causes, et pour en indiquer les remèdes raisonnables; c'est-à-dire, compatibles avec le bien de la société. Il faut de la raison, du sang-froid, des lumières et du temps pour réformer un Etat : la passion, toujours imprudente, détruit sans rien améliorer. Les nations doivent supporter, avec longanimité, les peines

qu'elles ne peuvent écarter sans se rendre plus misérables. Le perfectionnement de la politique ne peut être que le fruit lent de l'expérience des siècles; elle mûrira peu à peu les institutions des hommes, les rendra plus sages, et dès lors même plus heureux. Que le bon citoyen communique donc ses idées à sa patrie; qu'il la console des maux présens par l'espoir d'un avenir plus agréable; qu'il lui fasse entrevoir, dans cet avenir, des chefs fatigués de leurs tristes folies, et des peuples lassés du joug de l'esclavage : en un mot, qu'il espère qu'un jour les hommes, ennuyés de se laisser guider au hasard, recourront à la réflexion, à la raison, à l'équité, qui suffisent pour mettre fin à leurs calamités.

« Des philosophes des différens temps ont eu des opinions bien différentes sur la passion d'instruire leurs semblables. On connoît le mot célèbre d'un ancien : *Frappe; mais écoute.* Ce n'étoit pas le système de ce philosophe moderne, qui, par une expérience séculaire, avoit acquis le droit de juger les hommes et les événemens; on lui a souvent entendu dire : *Si j'avois les mains pleines de vérités, je ne les ouvrirois pas. L'homme n'est pas fait pour connoître la vérité, et l'anathème est prononcé contre celui qui la découvre.* Malgré ces prédictions et ces menaces terribles, opinions peut-être exagérées d'hommes trop sensibles à la contradiction, peut-être aussi résultat juste et profond de la réflexion et de l'expérience, j'ai cru qu'il étoit possible que certaines vérités échappassent à la critique ou à la malignité. Je me suis flatté que la méchanceté la plus ingénieuse ne pourroit jamais persuader que l'assertion que presque toutes les guerres sont inutiles, absurdes, injustes, ou finissent par l'être, fût une proposition mal sonante, impolitique ou séditieuse. J'ai présumé qu'il étoit possible de servir l'État sans être accusé de l'offenser. L'idée de contribuer au bien de l'humanité et à celui de ma patrie, cette folie des âmes honnêtes, m'a séduit, et je me suis livré à l'impression. Me transportant par la pensée au delà de mon siècle, éloigné du foyer des passions, et hors de l'arène des différens partis, sans m'embarrasser de convenir à aucune secte politique, je cherche la vérité, et non des rapprochemens et des applications de circonstances.

« Quelle sera la destinée de cet ouvrage? Je l'ignore; mais si des vues de bien public peuvent donner droit à l'indulgence, nul ne peut mieux que moi la réclamer. Quel que soit l'événement, si le résultat de mon travail, si cet ouvrage contient quelques vérités utiles, si du moins il sert à donner plus de publicité à celles qu'on avoit trouvées avant moi, et plus encore, s'il peut animer le zèle de quelques-uns de ceux qui commandent aux hommes, j'aurai rempli un devoir de citoyen, et je serai satisfait. »

Qui donc, en 1801, pensait de la sorte et a écrit de ce ton, si simple à la fois, si ferme, si élevé? Qui s'est ainsi montré

A l'austère devoir pieusement fidèle?

Si nous ne sommes pas dupe d'une illusion, c'est là l'œuvre de quelque homme éminent. A coup sûr est-ce l'œuvre d'un homme éminemment honnête et profondément versé dans la matière qu'il traite, ce qui ne veut nullement dire que ce fût un homme politique, un homme haut placé dans l'Etat!

Son travail est divisé en huit chapitres, dont voici la table : « I. Des malheurs de la Guerre, et des avantages de la Paix. — II. Motifs de la guerre. Analyse des causes qui l'ont allumée en Europe depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours. — III. Droit de Guerre et de Conquête. — IV. Que la plupart des guerres sont inutiles, on ose même dire absurdes, puisqu'elles manquent presque toutes leur but. — V. Coup d'œil sur les rapports du système de l'équilibre, adopté par les Puissances de l'Europe, avec la guerre et les conquêtes. — VI. Observations sur l'esprit de guerre et sur l'esprit militaire. Ils diffèrent essentiellement l'un de l'autre. — VII. De la Gloire et des Honneurs militaires. — VIII. Devoirs réciproques des Nations, et morale des Etats. »

Admirez-vous, comme nous, que notre auteur ait été choisir ce moment-là pour traiter justement ces sujets-là! Il savait évidemment ce qu'il faisait, et son livre est comme le monument obscur d'une protestation anticipée. Parce que les leçons les meilleures et les sermons les plus édifiants ne profitent pas, est-ce une raison pour ne point enseigner et prêcher?...

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Qu'est-ce qu'une nourriture obsidionale? — Dans son feuilleton dramatique du 13 février 1865, dans le *Constitutionnel*, M. Nestor Roqueplan, à court de nouvelles de théâtre, s'occupait du « banquet des hippophages. » Nous avons remarqué dans cet article la phrase suivante : « Indépendamment de notre répugnance pour cette nourriture obsidionale..., » et nous nous sommes demandé ce que cela pouvait signifier. On connaît les *monnaies obsidionales*, qui sont celles

que l'on frappe dans une ville assiégée. On connaît les *couronnes obsidionales* que donnaient les Romains à ceux qui faisaient lever un siége, couronnes qui étaient faites d'herbes.

Est-ce parce que l'on mange du cheval quand les vivres manquent, pendant les siéges? Est-ce parce que la viande de cheval est faite de l'herbe que mange la bête, que M. Nestor Roqueplan appelle celle-ci une *nourriture obsidionale?* Le doute est permis. A. D.

(Question retrouvée au fond d'un portefeuille de 1865, et qui ne manque pas d'à-propos rétrospectif.)

—

Sur ces mots : Mièvre, Mièvrerie. — Autrefois, *mièvre* voulait dire *vif, enjoué*, et *mièvrerie* voulait dire *plaisanterie*. Maintenant, nous avons changé tout cela, et quand on nous parle, dans les romans à la mode, d'un enfant chétif et mélancolique, on lui applique aussitôt (M. About, par exemple, n'y manque jamais) le qualificatif *mièvre*. De même, sous la plume de nos feuilletonistes, une *mièvrerie* devient quelque chose de prétentieux et d'entortillé. Tout récemment, M. Francisque Sarcey disait dans la *Chronique théâtrale* du journal *le Temps* (19 janvier 1874), à propos de la reprise de *Péril en la demeure*, d'Octave Feuillet : « Ce parlage incessant, tout plein de *fades mièvreries*... » Je voudrais savoir depuis quand, et par la faute de qui *mièvre* et *mièvreries* ont été détournés de leur sens primitif. N'oublions pas que Molière, dans son *Malade imaginaire*, rapproche *mièvre* d'*éveillé*, et que Dancourt, dans ses *Vendanges de Suresnes*, emploie *mièvrerie* comme équivalent de *gaillardise*. C'est tout juste le contraire de ce qui se dit et s'écrit de nos jours. Que l'*Intermédiaire* dénonce le premier coupable, et après l'avoir voué à une honte immortelle, qu'il m'aide à faire une guerre sans relâche à ce contre-sens pour lequel M. Littré s'est montré beaucoup trop coulant, mais que la vieille dame nommée l'Académie n'acceptera jamais! YEZIMAT.

—

Faire des croix de Malte. — De Brosses, dans ses *Lettres d'Italie*, stigmatise vivement la paresse du peuple de Rome: « ... Ces charités si fréquentes, et faites si mal à propos, sont un des grands vices du gouvernement de ce pays, où elles entretiennent la fainéantise et la mendicité... Quand une fille du commun a la protection du bâtard de l'apothicaire d'un cardinal, elle se fait assurer cinq à six dots, à cinq ou six églises, et ne veut plus apprendre à coudre ni à filer. Un autre gredin l'épouse, par l'appât de cet argent comptant... Tant que la somme dure, on n'a garde de songer à travailler. Quand elle est finie, on fait des croix de Malte. Il faut que le pauvre diable ait la peine de tout le ménage, car sa femme, élevée dans l'oisiveté, ne sait rien faire, et ne mettrait point cuire un œuf pour son propre dîner... » — *Faire des croix de Malte*, est-ce donc ne rien faire, se croiser les bras? Ce sens serait confirmé par un passage de l'*Histoire de M. Guillaume*, opuscule de Caylus où se retrouvent un assez grand nombre des locutions populaires de l'époque. « Nous nous attendions bien, Lafleur et moi, à souper des restes, quand ils seraient au dessert, mais nous manquâmes de faire des croix de Malthe, comme vous allez voir. » En effet, ce que l'on voit dans la suite du texte, c'est une querelle qui pense faire manquer le souper. Quel peut être le sens exact de cette expression? J'en trouverais bien l'origine dans une manière de sauter à la corde, qui consiste à croiser les bras sur la poitrine à chaque tour de corde. Cela s'appelle, en effet, ou s'appelait *croix de Malthe*. Mais est-il présumable qu'une locution d'écoliers ait passé dans la langue des grandes personnes, et n'est-ce pas plutôt les écoliers qui avaient emprunté cette expression en usage au dernier siècle? O. D.

—

A long minuet, as danced at Bath. — J'ai sous les yeux une estampe qui ne mesure pas moins de 2 mètres 16 c. de long, sur 22 de haut. « Un vrai ruban de queue! » comme dit l'autre. Elle se compose de quatre planches collées bout à bout. La gravure en est légère, à la pointe ou à la manière noire, et l'on y reconnaît le burin anglais de la fin du siècle dernier. On lit d'ailleurs, à la signature : *H. Bunbury Esq. delin. — W. Dickinson excudit.* — C'est une caricature : dix couples, grotesques de taille, de costume, d'attitude, dansent un *long menuet*, avec force grimaces et révérences. Au bas, on lit :

A LONG MINUET AS DANCED AT BATH.

Longa Tysonum minuit.

Quid velit et possit rerum concordia discors.
HORACE.

Au haut du filet, servant d'encadrement :

Bos, Fur, Sus, atque Sacerdos.

De quel menuet s'agit-il? Quels sont ces aimables danseurs et danseuses, qui font là leurs contorsions, comme des chiens coiffés, et auxquels semble s'appliquer l'irrévérencieuse suscription? Je pose cette question aux Intermédiairistes : ils en ont résolu bien d'autres. Puissent-ils se dire :

Ça sert d'os à ronger, en attendant la moelle! (Pontoise.) MOROSOPHE.

—

« Le Jeu de l'Amour et du Hasard. »— Il y a longtemps que le répertoire du Théâtre-Français a hérité de cette comédie, et que le valet déguisé s'y nomme Pasquin. Mais ce fut au Théâtre-Italien que Marivaux la fit jouer (1730), et son valet était un arlequin. Comment jouait cet arlequin? Avec ou sans masque? Le garder, c'était rendre l'illusion impossible, et l'erreur de Silvia et de Lisette par trop invraisemblable. Mais le quitter, c'était manquer à toutes les traditions de la comédie italienne, et peut-être même l'acteur, habitué à jouer toujours masqué, se serait-il trouvé incapable de jouer à visage découvert.

O. D.

—

Une mésalliance. — La Biographie Didot, art. *Labruyère*, cite une lettre de Mme de Sévigné, du 20 février 1687, où elle impute au maréchal de Lorges d'avoir épousé la fille d'un laquais. Le fait est-il exact? Frémont, garde du trésor royal, avait-il commencé par être laquais? Et Saint-Simon, si orgueilleux de sa noblesse et de sa pairie, si rigide sur l'article des mésalliances, avait-il lui-même épousé la petite-fille d'un laquais?... Il est vrai que cette petite-fille de laquais n'en aurait pas moins été cousine de Louis XIV au treizième degré, et, au septième, du roi d'Angleterre Guillaume III. O. D.

—

Sur un passage incomplet d'une lettre de d'Aubigné. — A la page 461 du tome Ier des *Œuvres complètes de Théod.-Agrippa d'Aubigné, publ. pour la première fois d'après les manuscrits originaux*, par MM. Réaume et de Caussade (Paris, Lemerre, 1873), on lit (lettre XI, liv. VI): « Je mets Bertaud à la teste de la bande délicate qui suit, à savoir : Malerbe, Desiveteaux, Lynjande, Motin, Sponde, le marquis d'Urfé, Nerveze, Foncheran, Gombault, Expilly, Gamon, et la damoiselle..... qui s'est opposée à la gloire que ce jeune homme vouloit picourer sur le tombeau de Dubartas. » Pourrait-on me dire quel est le nom de cette *damoiselle?*

T. de L.

—

Thérèse Le Vasseur. — Que valait donc, en réalité, la Thérèse Le Vasseur, dont J.-J. Rousseau fit sa gouvernante, puis sa femme? Je croyais qu'elle avait laissé un assez triste renom, sous tous les rapports; et voilà que je tombe sur un article de l'intéressante *Revue des Documents historiques*, publiée par M. Etienne Charavay (janvier 1874), où Thérèse est gratifiée de toutes les vertus : *Bonne, simple... tendre et pure fraternité... femme par la force des liens, restée sœur par leur pureté.* Je n'ai sous la main aucun document, aucun livre, dont je puisse m'aider pour résoudre cette question, qui n'en doit plus être une pour beaucoup de lecteurs de l'*Intermédiaire*, et je désirerais la pouvoir trancher de manière à prévenir toute contestation ultérieure. (Versailles.) L.

—

Le roulement de tambours de Santerre. — Dans son livre: *Paris en* 1794 *et en* 1795, M. Dauban cite une note écrite par Châteauneuf sur une lettre de Santerre. On lit dans cette note : « Il (Santerre) assista au supplice de Louis XVI malgré lui, et ce fut M. Beaufrelut d'Ayat, ancien page de Louis XVI, qui ordonna le roulement de tambours pour empêcher le monarque de parler au peuple. » Ce fait — dont les conséquences sont graves pour la mémoire du célèbre brasseur — a-t-il laissé trace dans l'histoire? Qu'est devenu ce M. Beaufrelut d'Ayat? G. Verceil.

—

Badinguet. — Voltaire dit qu'on doit des égards aux vivants, et aux morts toute la vérité.

Pourrait-on me dire, entre autres vérités, quelle est la véritable origine du sobriquet populaire, et désormais historique, donné à Napoléon III, de son vivant même et sous son règne? (Lyon). V. de V.

—

Le roman de Fortunatus. — Quelle est l'origine de ce roman populaire qui, dès 1509, a été publié en allemand, et qui a passé dans la plupart des langues de l'Europe (anglais, danois, suédois, italien, etc.)? La plus ancienne traduction française que cite le *Manuel du libraire*, est celle de Ch. Vion d'Alibray, publiée à Paris en 1615; elle s'annonce faite sur un texte espagnol. Connaît-on ce texte et sait-on à quel auteur il y a lieu de l'attribuer? E. D.

—

Mademoiselle Poulain de Nogent? — Les Lettres de la comtesse de La Rivière? — Quelqu'un de vos lecteurs connaît-il les « Lettres de Madame la Comtesse de « La Rivière à Madame la Baronne de « Neufpont son amie : contenant les principaux événemens de sa vie, de celle de « ses enfans, et de quelques-uns de ses « parens; avec beaucoup de nouvelles et « d'anecdotes du règne de Louis XIV, depuis l'année 1686, jusqu'à l'année 1712.» Cet ouvrage a été publié à Paris, en 3 vol. in-12, en 1776, sans nom d'auteur. Un catalogue de Techener, 1858, t. II, n° 12894, dit qu'il a été publié par Mlle *Poulain de Nogent*. Quelle est cette demoiselle auteur ou éditeur? L'ouvrage est-il un roman ou une compilation de lettres plus ou moins

arrangées? Les personnages ont-ils existé? Je ne trouve rien aux tables de Saint-Simon, ni dans les *Souvenirs de Mme de Caylus*. A. E.

—

La ceinture magique de Catherine de Médicis. — Le *Dictionnaire pittoresque et historique ou Description de Paris* d'Hébert, publié en 1765, 2 vol. in-12, nous apprend (t. Ier, p. 113), que M. d'Ennery, grand amateur de médailles, possédait, entre autres curiosités, « la ceinture de Catherine de Médicis, composée de douze pierres précieuses, parmi lesquelles sont des onyx grandes comme des écus de trois livres, sur lesquelles sont gravés des talismans. »

Sait-on ce qu'est devenue cette ceinture? B. X.

—

Initiales d'une reliure à dévoiler. — Je possède un exemplaire de l'ouvrage suivant : Aphorismorum Hippocratis *Sectiones Septem ex* Franc. Rabelæsi *recognitione. — Apud Seb. Gryphium, Lugduni*, 1545, in-16.

Cet ouvrage, rempli de notes marginales, d'une écriture du temps, est revêtu d'une reliure lyonnaise à filets, sur le plat supérieur de laquelle se trouvent imprimées en lettres d'or la date et les initiales suivantes :

1547. F. E. S. A. M. L.

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner le nom de la personne désignée par ces initiales?

(Grenoble.) Bazin-Barucla.

—

« La Descente aux Enfers. » — J'ai donné l'an dernier, à la librairie des Bibliophiles, l'Enfer, *satyre « dans le goût de Sancy, » publiée pour la première fois d'après le manuscrit du recueil de Conrart, avec une notice préliminaire, des éclaircissements et des corrections.* (N° XV du *Cabinet du Bibliophile*).

Dans mon Introduction, je traite, entre autres questions, celle de savoir si l'*Enfer* était inédit, et je fais connaître les recherches bibliographiques auxquelles je me suis livré. J'ai dû croire cet opuscule inédit, jusqu'au jour où je suis tombé sur un passage du *Journal de L'Estoile*, où il cite trois lignes (14 mots) d'une plaquette intitulée : *La Descente aux Enfers*, lesquels se retrouvaient exactement dans mon manuscrit de l'*Enfer*. Cette identité des deux textes, jointe à une presque identité de titres, et la date de la mention (5 mai 1609), mettaient à mes yeux ce point hors de doute : L'*Enfer*, publié par moi d'après le manuscrit de l'Arsenal, et *La Descente aux Enfers*, achetée par L'Estoile *« devant le Palais, le* 3 *avril* 1609, » doivent être une seule et même « *drôlerie.* » Je dis : « doivent être, » car je n'ai pu m'en assurer par mes yeux. Je n'ai pu me procurer aucun exemplaire de cette plaquette; elle n'existe, à ma connaissance, dans aucune bibliothèque de Paris.

Il y a plus. Le *Manuel du Libraire* me signalait, comme ayant figuré dans un Catalogue à prix marqués du libraire L. Potier, en 1860, une plaquette dont il libelle ainsi l'intitulé en entier : *La Descente aux Enfers, dédiée à M. le grand Œconome des Conards. Rouen, de l'imprimerie de Nic. Hamilton, pour Thomas Daré*, 1609. (Petit in-12 de 103 pp. et 2 ff. pour le titre et la dédicace.) Pour le coup, je devais croire que je tenais mon affaire, si je parvenais à mettre la main sur cet article n° 2023 du Catalogue Potier sus-indiqué. Malheureusement il y avait beau temps que l'article était parti, sans qu'on sût qui l'avait acheté. Mais, comme le libellé du titre m'avait appris qu'il s'agissait d'un livre rouennais et dédié au grand Œconome de la confrérie des Conards, je m'adressai alors, par l'intermédiaire de mon excellent confrère M. William Martin, à l'auteur de la *Bibliographie normande*, au savant bibliothécaire de Rouen, M. Ed. Frère; malheureusement il ne possédait pas et n'avait jamais vu la pièce en question. Enfin, je la rencontrai chez un autre bibliophile rouennais, M. Lormier, qui eut l'obligeance de me la confier. Alors, double sujet d'étonnement : 1° L'exemplaire de M. Lormier (quoique ayant même format, même nombre de pages et feuillets liminaires que celui du Catalogue Potier), était une autre édition, « *revue et augmentée*, » de la même année 1609. — 2° Je constatais, en outre, à ma très-grande surprise, que, tout en portant le même titre, ce n'était nullement la même pièce que celle mentionnée par L'Estoile. Les trois lignes de *La Descente aux Enfers*, citées par le chroniqueur (et qui me permettaient de l'identifier avec mon *Enfer*) ne s'y trouvaient point. En revanche, les vingt premières lignes de l'*Enfer* y étaient reproduites mot pour mot au deuxième alinéa; mais, à cela près, les deux opuscules sont absolument différents, et *La Descente aux Enfers*, dédiée aux Conards (1609), est tout à fait *conarde*, c'est-à-dire une facétieuse parodie de l'autre *Descente*, achetée par L'Estoile cette même année, et, par conséquent, de notre *Enfer*.

Quel imbroglio bibliographique! En laissant pour le moment de côté cette parodie *conarde* (dont il faudrait aussi éclaircir le sens fort obscur), je me borne à demander ici la véritable *Descente aux Enfers*, présumée identique à mon *Enfer*, — celle enfin dont parle l'Estoile, — si elle se trouve conservée parmi les pièces du temps, dans quelque collection d'amateur ou dans les bibliothèques de France ou de

l'étranger. Si l'*Intermédiaire* avait paru en 1873, il m'aurait rendu le service de poser bien plus tôt cette question.

C. R.

—

Un manuscrit du tragédien Joanny. — Cet artiste a laissé un journal théâtral de ses représentations, à dater du 1er août 1809 jusqu'au 19 avril 1846, manuscrit autographe, avec lacune du 19 avril au 2 mai 1824. Ce manuscrit autographe, vendu en 1855, par Laverdet, se trouve-t-il dans la possession de quelque amateur obligeant qui voudrait bien en donner communication? A. DUPLESSIS.

—

Imprimeurs imaginaires. — Une étude bibliographique sur les imprimeurs imaginaires et sur les libraires supposés, due à M. G. Brunet, fut publiée en 1866 à la librairie Tross, in-8° (290 pages). C'est à coup sûr un livre curieux, mais le sujet qu'il aborde est loin d'être épuisé. On a le projet de compléter ces recherches; les communications que les correspondants de l'*Intermédiaire* voudraient bien transmettre seraient accueillies avec reconnaissance. Des notes assez nombreuses ont d'ailleurs été déjà réunies, ainsi que le montre le spécimen suivant qui fait connaître quatre typographes fantastiques, dont il n'est pas question dans le volume de 1866 :

Agathophile. Ode sur la liberté, par l'abbé Rive.

Eleutheropolis, 1791. In-8°. Eloge à l'allemande (par le même), 1791.

Alexandre le Vertueux. Histoire secrète sur la reine Zarah. *Oxford* (*Hollande*), 1701.

Alétophile. Chanson d'un inconnu. Turin (Rouen), 1737.

Antoine le Novateur. L'Anti-phantosme du jansénisme, *s. d.* (1688). In-12.

E. R.

—

Cartes géographiques françaises. Atlas. — On nous accuse, nous autres Français, de ne rien savoir au delà de nos frontières en fait de connaissance du sol, et même en deçà de ces mêmes frontières. Il y a bien un peu de vrai là dedans, mais reconnaître son ignorance c'est faire la moitié du chemin pour y remédier. Existe-t-il chez quelque éditeur français un Atlas aussi complet, aussi facile à transporter et à manier, que le *Stieler's Hand-Atlas*, fort de 84 cartes et retraçant les découvertes géographiques les plus récentes, dont l'éditeur est le *Justus Perthes* de l'*Almanach de Gotha?*

(Marseille.) H. VIENNE.

—

Sur le sens du mot « plattes. » — M. le comte de Cosnac a reproduit, dans le tome IV des *Souvenirs du règne de Louis XIV* (Paris, Renouard, 1874, in-8), une lettre inédite de Lenet au prince de Condé, datée de Bordeaux, 1er juillet 1652, où je trouve cette phrase (p. 284-285) : « Enfin, comme toute la petite Fronde et fort grand nombre des *plattes* avoient protesté de ne point entrer au Palais tant que ces gens là seroient maistres de l'hostel de ville, et qu'il importe que la compagnie soit la plus nombreuse qu'il se pourra, etc. » M. de Cosnac dit en note (p. 284) : « Nous n'avons rencontré dans aucun historien cette expression pour désigner un des partis de la ville de Bordeaux; elle était probablement propre à Lenet, et devait qualifier des gens indécis et sans vigueur. Ce parti semblerait répondre à celui que l'on a dénommé *la plaine* dans la Convention. » Que faut-il penser de l'explication de M. de Cosnac? T. DE L.

Réponses.

Pierre de Montereau ou de Montreuil (IV, 373; III, 740). — Hélas! je n'ai, sur la différence de Pierre de Montereau et d'Eudes de Montreuil, d'autres guides ni d'autres autorités que les dictionnaires biographiques, depuis Moréri jusqu'à Hœfer. Moréri, qui cite aussi l'épitaphe rapportée par M. Fréd. Lock, ne met donc pas en doute que *Musterolo* ne soit *Montereau*; et, à vrai dire, là n'est pas la difficulté; mais Pierre de *Montreul*, dans l'épitaphe d'Agnes, a bien le droit de faire hésiter. Pour moi, je me récuse humblement. Quant à Eudes, outre les Quinze-Vingts et les fortifications de Jaffa, on lui aurait dû l'église des Chartreux, Sainte-Croix de la Bretonnerie, les églises de l'Hôtel-Dieu, des Blancs-Manteaux, des Mathurins. De plus, il aurait été sculpteur, et aurait exécuté lui-même son tombeau et plusieurs autres, aujourd'hui détruits..... Mais tout cela n'est encore que d'après les Biographies! O. D.

—

Mestre de camp, brigadier des armées du Roi (V, 6, 77). — On a répondu (V, 77), en renvoyant au Dictionnaire du général Bardin. Malheureusement ce dictionnaire n'est, comme sont tous les dictionnaires, qu'une compilation pour ce qui concerne les origines. Le général Bardin a copié les ouvrages de Roussel, Pinard et Daniel, qui sont bourrés d'inexactitudes. — Jusqu'en 1661, à la mort du duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie française, tous les chefs des corps français portent le titre de

Mestres de camp. Dans chaque corps il y a une compagnie, la *collonnelle* qui appartient au *Colonel général*, où un lieutenant commande pour lui. Dans tous les corps étrangers, les chefs de corps ne portent pas le titre de Mestres de camp, mais celui de Colonels de tel ou tel régiment. Ainsi, MM. de Schomberg, de Douglas, d'Erlach seront *Colonels* de leurs régiments allemands ou écossais, tandis que Condé est *Mestre de camp* d'un régiment d'infanterie et de cavalerie. Dans ces régiments, comme Condé est *Général en chef*, il a des *Lieutenants colonels* ou *Mestre de camp lieutenants* qui commandent à sa place. (Voir les Archives du Dépôt de la guerre, à tous les volumes depuis 60 jusqu'à 150.)

A partir de 1661, c'est-à-dire de la mort du duc d'Epernon, tous les Mestres de camp reçoivent le droit de porter le titre de *Colonels* de leur régiment; mais comme l'habitude est là, chacun garde l'un et l'autre : seulement le titre de *Mestre de camp lieutenant* est réellement supprimé, et remplacé par celui de *Lieutenant-colonel.*

Pour les *Brigadiers des armées du Roi*, l'erreur est la même. La *Brigade* existait depuis longtemps : nous en trouvons la preuve dans des lettres de Turenne à Le Tellier, en 1644. La *Brigade* se compose de 8 compagnies, la *Demi-brigade*, de 4 : elle n'existait que pour la cavalerie et correspondait à peu près à 2 régiments de cavalerie, dont la composition variait généralement entre 4 et 6 compagnies.

Or, les fonctions de *Maréchal de camp* n'étaient pas bien définies. Ces messieurs avaient des commandements un peu fantaisistes et remplaçaient le plus souvent les *Lieutenants généraux* absents. C'était la lettre du Roi qui donnait la valeur de la fonction.

Ce fut donc au mois de juin 1657 que, pour combler ce vide, on créa le titre de *Brigadier des armées du Roi.* C'était un intermédiaire entre le grade de *Maréchal de camp* et ceux de *Sergent de bataille* et de *Mestre de camp* ou *Colonel.* (Archives du Dépôt de la guerre.) Le *Sergent de bataille* avait rang de *Mestre de camp.*

Capitaine JUNG.

—

Fil d'archal (V, 59). — Dans le long mémoire intitulé : *Du Métal que les anciens appelaient Orichalque*, M. J.-P. Rossignol résume ainsi son opinion : « Durant la première période de son histoire, l'orichalque ne représente qu'une substance imaginaire, éclose du cerveau des poëtes. Cette fiction s'est expliquée par le rapprochement d'une substance de même origine, et bientôt après, l'étymologie, qui devait exercer une si grande action sur la destinée de ce métal, a tiré de son nom un inventeur et un statuaire. — Avec la seconde période a commencé l'existence réelle de l'orichalque, qui s'est pris pour le simple cuivre, et s'est transformé le plus ordinairement en un alliage de cuivre et de zinc. — Plus tard, il a subi encore un troisième changement, et il est devenu un alliage de cuivre et d'étain.

« Comment démêler les trois sens du mot chez les auteurs? Nous avons posé une règle destinée à servir de guide. Cependant il a été établi que l'orichalque, tout en désignant des substances vulgaires, ne cessa jamais d'être le signe fictif de la substance idéale et qu'on lui laissa souvent son ancien prestige. — L'orichalque n'était pas encore au bout de ses épreuves; de nouveaux changements l'attendaient chez les Romains, et c'est là qu'a commencé son troisième âge. — Il a dû alors à une fausse étymologie de devenir fabuleux pour la seconde fois, et à une double orthographe de revêtir une seconde nature. Mais en avançant vers les temps modernes, il s'est restreint à l'unique et modeste signification de laiton. Nous avons suivi sa trace jusqu'au XIVe siècle et ne l'avons quitté qu'au moment où le métal, si brillant à son origine, disparaissait obscurément sous un mot de notre propre langue. — Il ne restait plus qu'à faire quelques remarques grammaticales sur la forme extérieure du nom, et c'est par là que nous avons terminé. »

Cette longue citation embrasse toutes les faces des questions soulevées à propos du fil d'archal. M. J.-P. Rossignol adopte, on le voit, l'orthographe « *orichalque* » qui est celle des Grecs. Les Romains suivant lui avaient commencé par remplacer par *o* la diphtongue *au*, en écrivant *plostrum* pour *plaustrum.* Plus tard ils ont rendu la diphthongue aux mots où elle se trouvait d'abord et même à ceux où elle n'avait jamais été. De ce nombre fut *orichalcum*, que l'on écrivit *aurichalcum*, par analogie avec *orum* que l'on avait écrit *aurum*, suivant Festus. A. D.

—

Erudition de Mathurin Régnier (V, 166). — Macette fait pénitence; et, pour cela, elle ressent l'attrition et la contrition parfaite, c'est-à-dire que sous l'empire de la crainte et de l'amour, elle a le cœur brisé de douleur au seul ressouvenir de ses péchés. Or, de même que dans les termes « attrition et contrition », que j'appellerai sacramentels, puisqu'ils se rapportent à une des sept sources de la grâce, il entre le verbe *terere*, par son supin *tritum*, ainsi *syndérèse* est formé de *sün* et de *teirô*, le *terere* des Grecs. Ce mot de la langue théologique est loin d'avoir été forgé correctement : il est censé venir d'un chimérique *teiréô*,

d'où *teirésis* et *suntheirésis*. Par suite de l'affinité et de la permutabilité des muettes *d, t, th*, syndérèse, en latin *synderesis*, est *syntérèse;* enfin il a exactement la même composition et la même signification que contrition. — Au point de vue, non plus de la théologie et de la linguistique, mais bien de la littérature proprement dite, la *syndérèse* fait partie intégrante de ces pièces de théâtre appelées Mystères et composées dans la romane du nord ou d'oïl.

Pour *hypostase*, il se compose de *upo*, sous ou *sub*, et de *stasis*. Dans l'Ecole, ce mot a le sens de *personne*, *prôsopon*, *substratum*. C'est la substance moins ses modes. Or, il est ici question de la Trinité; et par les trois hypostases il faut entendre la triple personne de l'unique divinité, quand cette personne ou substance est séparée de ses attributs. Alors ce qui reste est ce qu'il y a d'intime, de réel, c'est le Dieu véritable, vivant et *personnel*, essentiellement distinct de je ne sais quelles spécieuses spécifications, qui ne tendraient, si un tel mot était français, qu'à particulariser, à singulariser ce qui reste toujours triple dans l'unité, et cela sans jamais cesser d'être un dans la multiplicité : la « PERSONNE, OU HYPOSTASE divine. »

(1870.) J. P.

—

Chant héroïque de Rouget de Lisle (V, 176). — Ce revirement dans les effusions poétiques de la *Marseillaise* ne paraît pas lui avoir valu les bonnes grâces de la Restauration, à en juger par une lettre de M. Corbière (alors ministre de l'intérieur) du 20 janvier 1824, dans laquelle il dit : « Je vous prie d'user des moyens qui sont en votre pouvoir pour retenir à son poste, au moment de la réunion des colléges électoraux, M. Rouget de Lisle, receveur des contributions indirectes à Civray (Vienne), et électeur de l'arrondissement de Parthenay, qui m'est signalé comme très-hostile. » Voici une lettre assez curieuse de Rouget de Lisle, qui n'a rien de politique; elle est adressée à M. Lefébure :

« Vous croyez, mauvais plaisant, que je vais répondre à vos sornettes sur mon *esprit*, sur la manière dont vous prostituez le nom de *Tyrtée*, en me l'attribuant, à moi, misérable faiseur d'un pont-neuf, sur... sur... Et, en échange, vous appeler *Linnée*, ou au moins *Tournefort*, *Jussieu*, que sais-je? Vous vous trompez. Outre que je ne suis pas assez bon chrétien pour faire des complimens aux gens qui se mocquent de moi, je suis si triste, de si mauvaise humeur, si mal en point, que certainement je ne m'aviserai pas de lutter de gentillesse avec un champion de votre force.

« Contentez-vous donc de mes remerciemens pour vos deux succulentes prises de tabac dont je fais mes choux gras, et dont je vais prier le général de vous remettre le prix.

« Mais voici bien autre chose, transition romantique, comme vous dites. Ce général ! Vous saurez que nous sommes en grande querelle pour un coup de trictrac, qui n'en est pas un, que vous ne pourrez décider par vous-même, — profane que vous êtes, — mais que pourra décider quelqu'un de vos camarades de café, amateur ou professeur, auquel vous ne le proposerez qu'au risque de faire rire à vos dépens, je vous en préviens. Si vous l'obtenez, qu'elle soit de bonne source. Gardez cette décision pour vous et pour moi, jusqu'à nouvel ordre, et n'en parlez point au général, je vous en prie.

« Sur ce, Dieu vous maintienne en joie, en santé, et vous ramène bientôt parmi les ermites de Choisy, à qui votre retour fera tant de plaisir, surtout au dernier venu, dont l'attachement pour vous ne doit pas se mesurer à la date. ROUGET DE L. »

« *Consultation*. — Si, par maladresse, un joueur de trictrac fait jaillir un dé en dehors, l'adversaire a-t-il le droit de prendre l'autre pour bon, en exigeant que le premier soit rejoué *seul*, pour completter le coup? »

Ce « *chant héroïque, Henri IV*, » serait-ce par hasard « le *pont-neuf* sur... sur..., » dont Rouget de Lisle s'avouait être le misérable faiseur? Peut-être aussi quelque amateur de tric-trac jugera-t-il à propos de répondre à sa consultation *pro bono publico*. (1870.) P. A. L.

C'était le général Blin, qui fut blessé par un projectile lors de l'attentat de Fieschi et dont il fallut amputer trois ou quatre doigts à la main droite : triste fin d'un joueur de tric-trac. (*Réd.*)

—

La Société « Aide-toi, le ciel t'aidera. » (V, 109, 321.) — On trouvera, en feuilletant le *Catalogue général de l'Histoire de France* (Paris, Didot, in-4°, 1855 à 1870), toute une série de numéros consacrés à l'énumération bibliographique des Publications de la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*.

Je me trouve avoir par hasard, en ce moment, entre les mains, une petite brochure anonyme que cette *Société* fit distribuer dans les départements vers 1827 ou 1828 : « *Aide-toi, le Ciel t'aidera.—A nos correspondants*. Paris, 20 *février*, 8 pages in-8°. *Impr. de Guiraudet, rue St-Honoré*, n° 315. » Les deux extraits suivants de cette petite brochure (page 7) montrent bien quel était le but de cette *Société* — aussi peu *secrète* qu'il est possible :

« ..... Organisons-nous, associons-nous; sachons nous entendre, nous connaître, nous compter, et, quoi qu'il arrive, soyons toujours prêts. Gardons-nous surtout de sacrifier à des opinions de détail l'ensem-

ble de nos opinions. Ne nous séparons pas parce que sur tous les points nous n'avons pas précisément les mêmes sentiments...

« ..... Que d'un bout de la France à l'autre tous les amis d'une sage liberté se donnent donc la main.

« C'est vers cette grande et sainte alliance que tendra toujours notre association. Mais, nous le répétons encore, la légalité est notre moyen, la publicité notre cachet. Tout ce qui serait illégal ou secret, d'avance nous le désavouons; nous en accusons nos ennemis, les éternels ennemis de toute franchise et de toute vérité : eux seuls peuvent aujourd'hui se cacher. Quant à nous, défenseurs de tous les droits légaux, nous qui ne voulons de réforme que par les lois, de lois que par le vote consciencieux de députés librement élus, qu'avons-nous à redouter du grand jour? En vain donc vous présenterait-on encore le ridicule fantôme d'un comité directeur : nous ne prétendons pas diriger, mais conseiller, mais aider, et nous en avons le droit. A toutes les associations électorales éparses dans les quatre-vingt-six départements de la France, il faut un lien commun. Nous offrons d'en servir. »

ULRIC.

—

Donné (V, 262). — Avant la fondation de l'Hôtel des Invalides, la prévoyance du gouvernement s'étendait déjà sur les vieux soldats; leur entretien était assuré, non pas aux frais du trésor public ou à ceux du roi, comme on disait alors, mais bien aux dépens des couvents et des abbayes. La royauté payait ses serviteurs éclopés avec l'argent d'autrui. Ces invalides, que l'on mettait ainsi à la charge des maisons religieuses, s'appelaient *donnés* ou *oblats*, sans doute parce qu'en imposant à celles-ci l'obligation de nourrir ces victimes de la guerre, on croyait leur faire un véritable cadeau. DICASTÈS.

— M. J. R. trouvera un long article explicatif de ce mot dans le *Dictionnaire de Trévoux* (t. III[e], p. 428), édit. de 1771, 8 vol. in-fol. « DONNÉS. Séculiers qui se mettoient en retraite dans les monastères pour y vivre doucement et servir Dieu et les religieux. Ils étoient autrefois appelés *Oblats;* mais ce nom a changé depuis. Dans les vieux titres on les nomme *Dati, Oblati, Donati, etc., etc.* (*Vid. loc. cit.*)

UL.

—

Origine des cornes (V, 320, etc.). — Dans une première réponse à cette question, je me suis borné à signaler à votre questionneur l'ouvrage de Boisgelin. Je trouve, dans la première note du *Voyage d'Anténor*, de Lantier (Paris, F. Buisson, an XIII, 1805), les notions suivantes : « Les Hébreux, les Egyptiens et les Gentils portoient des cornes pour marques « d'honneur et de puissance. Moïse avoit « des cornes. Jupiter Ammon étoit adoré « sous la forme d'un bélier. Nos anciens « chevaliers, pour se rendre plus formidables dans les combats, portoient des « cornes à leurs casques; leurs femmes les « leur attachoient lorsqu'ils alloient à la « guerre : mais ils s'en dégoutèrent, parce « qu'on y attacha du ridicule et un nom « qui rappeloit la licence de leurs femmes « pendant leur absence. »

Dans l'Ecriture sainte, le mot : *cornu* (corne) est très-souvent pris dans le sens de *force.* Je ne sais où Lantier a pris ce qu'il dit des anciens chevaliers et de la cause qui les a fait renoncer à ce genre d'ornements. Mais le fait n'est pas invraisemblable. Quant aux cornes attachées aux casques, cela n'est pas douteux. Les armes et les manuscrits en font foi. Nous avons vu la couleur jaune, appliquée sérieusement à l'hymen par les anciens, devenir celle des maris trompés. Pourquoi les cornes, après avoir été le symbole de la force et même de la divinité (le bœuf Apis et le taureau de Mithra, le bélier de Jupiter Ammon et beaucoup d'autres exemples le prouvent irréfragablement), ne seraient-elles pas devenues le signe des malheurs du mariage?

Quoi qu'il en soit, le passage de Lantier m'a paru assez curieux pour être inséré dans vos colonnes. Je fais toutefois des réserves sur les cornes de Moïse, lesquelles, pour beaucoup d'auteurs, étaient des rayons lumineux. L'idée est beaucoup plus poétique, et dans les tableaux, en général, les peintres ont adopté les rayons lumineux. Parmi un grand nombre d'exemples, je rappellerai seulement le beau tableau de Philippe de Champagne, si bien reproduit par une belle gravure connue de tous les amateurs. E. G. P.

—

Des Vers de Balzac (V, 432). — M. A. de la Taille trouvera, dans les *Fragments biographiques et esthétiques sur Balzac*, publiés par M. CHAMPFLEURY, dans le volume des *Grandes Figures d'hier et d'aujourd'hui* (Paris. Poulet-Malassis, 1861. Gr. in-12. *Portraits*), un chapitre entier consacré à l'étude de *Balzac, poëte* (pages 15 à 25), — lequel contient, entre autres citations, des poésies de jeunesse de l'illustre auteur de *la Comédie humaine :* cinq strophes du *Livre de Job*, — deux chants de *Robert le Diable*, et quelques fragments d'un poëme sur *Saint Louis*.

U.

—

Toll-Huys et Tolus (V, 500). — Boileau, *épître IV :*

Il marche vers Tholus, et tes flots en courroux
Au prix de sa fureur sont tranquilles et doux.

Il suffit d'ouvrir un dictionnaire hollandais pour voir que *Tholuis* signifie : maison de péage, douane. Il équivaut à l'allemand *Zollhaus*. RISTEL.

— *Toll-huys* ou plutôt *Tolhuis*, qui est la vraie orthographe, mot composé hollandais, travesti par Boileau en *Tolus* ou *Tholus*. *Tol* (allem. : Zoll) signifie : *péage*; *huis* (allem. : haus), *maison*. *Tolhuis* : *maison de péage*. Ce fut près du Tolhuis que les Français passèrent le Rhin, le 12 juin 1672. TH. S.

— Le *Tolus* de Boileau n'est qu'une altération du mot hollandais *toll-huys* : *huys*, maison; *toll*, douane, péage (*péage*, qui se dit, ne doit pas être remplacé par *payage*, qui ne se dit pas) : ce serait en anglais *toll-house*, et en allemand *Zollhaus*, qui auraient la même signification.
AD. D.

—

Frater, Merlan (V, 501, 615; VI, 8). — J'abandonne *frater* à un plus érudit que moi. Quant à *merlan*, voici l'explication que mon grand-père, qui vivait à Paris avant et pendant la Révolution, m'a donnée. Les *perruquiers* (car c'est aux perruquiers et à leurs garçons qu'on donnait le nom de *merlan* et non aux *barbiers*), les perruquiers portaient l'habit rouge avec de vastes poches, dans lesquelles ils mettaient fers, ciseaux, pommade et *poudre à poudrer*. L'une d'elles était spécialement affectée à contenir cette dernière. Quelque soin qu'ils prissent en tirant leur houppe chargée de poudre (car d'aucuns la mettaient à même la poche), il s'en répandait toujours sur l'habit, soit au pan, soit autour de la poche et sur les manches. Comme quelques-uns n'étaient pas d'une propreté exemplaire, à la fin de la journée, on les voyait souvent courir dans Paris, après avoir servi toutes leurs pratiques, l'habit complétement maculé de poudre plus ou moins fine ou de farine, cette dernière étant réservée aux bourses modestes. De son côté, le peuple parisien, toujours gouailleur, les a appelés *merlans*, parce que (généralement, on roule ce poisson dans la farine avant de le jeter dans la poêle) il trouvait que leur aspect lui présentait assez exactement celui de cet habitant de la mer Océane, au moment de la friture.
A. NALIS.

—

« Caquire, » parodie de « Zaïre » (V, 509). — M. de Soleinne ne pouvait pas manquer d'avoir cette parodie, et en dressant son Catalogue, M. P. Lacroix dit aussi que c'est le spécimen le plus complet du genre. Il en cite un exemple, que je veux répéter pour y joindre cette réflexion, que ce n'est pas toujours le plus indécent qui est le plus drôle. Au lieu du fameux : *Zaïre, vous pleurez !* la parodie met : *Caquire, vous f..rez !* et, en outre, selon le témoignage du Catalogue, une note indiquait que l'actrice, en ce moment, devait renverser sur le théâtre une tasse de chocolat cachée sous sa robe. Je suppose aussi, sans que la note le dise, qu'elle accompagnait ce geste de « *mines de colliqueux*, » comme il est dit dans le *Baron de Fœneste*. Eh bien, avec ces deux circonstances, n'eût-il pas été bien plus comique de maintenir le texte tragique : *Vous pleurez !* O. D.

—

Coqs et croix (V, 573). — Guillaume Durand, évêque de Mende, né en 1230, à Puymillon (diocèse de Béziers), et mort à Rome en 1296, est l'auteur d'un ouvrage célèbre, intitulé : *Rationale divinorum officiorum* (Rational des divins offices). Dans le 1er chapitre du Ier livre, il s'occupe des églises. Au n° XXI, il dit : « Turres Ecclesiæ, prædicatores sunt et prælati Ecclesiæ qui sunt munimentum et defensio ejus. Unde sponsus ad sponsam in Canticis amoris sic loquitur : Collum tuum sicut turris David ædificata cum propugnaculis. Pinaculum turris vitam vel mentem prælati quæ ad alta tendit repræsentat. (N° XXII.) Gallus supra Ecclesiam positus prædicatores designat. Gallus enim profundæ noctis pervigil horas suo cantu dividit; dormientes excitat; diem appropinquantem præcinit, sed prius se ipsum alacrem verbere ad cantandum excitat. Hæc singula mysterio non carent. Nox enim est hoc sæculum; dormientes sunt filii hujus noctis in peccatis jacentes. Gallus prædicatores qui distincte prædicant et dormientes excitant, ut abjiciant opera tenebrarum clamantes : Væ dormientibus ! Exsurge qui dormis : lucem venturam prænuntiant, dum diem judicii et futuram gloriam prædicant et prudenter, antequam aliis virtutes prædicent, se a somno peccati excitantes, corpus suum castigant. Idem testatur Apostolus (1 Cor. IX), unde castigo corpus meum, etc. Hi etiam, sicut et Gallus contra ventum se vertunt, quando increpando et arguendo contra rebelles fortiter resistunt, ne lupo veniente fugisse arguatur virga ferrea, in qua Gallus sedet, rectum repræsentat prædicantis sermonem : ut non loquentur ex spiritu hominis, sed Dei, juxta illud : Si quis loquitur quasi sermones Dei, etc. (Ire épître de saint Pierre, IV.) Quod vero virga ipsa est supra crucem seu summitatem Ecclesiæ posita, innuit sermonem Scripturarum consummatum esse et confirmatum. Unde Dominus in Passione ait : Consummatum est. Et titulus ejus super eum indebiliter scriptus est. »

Je traduis avec M. Ch. Barthélemy (XXI) : « Les tours de l'Eglise sont les prédicateurs et les prélats de l'Eglise, qui forment son rempart et la défendent. C'est pour cela que l'époux parle ainsi à l'épouse dans

les cantiques d'amour : « Ton cou, sem-« blable à la tour de David, est élevé et garni « de machines de guerre et d'armes pour « les combats. » Le pinacle ou le sommet de la tour représente la vie ou l'âme du prélat, qui tend aux choses élevées (XXII.) Le coq, placé sur l'église, est l'image des prédicateurs, car le coq veille dans la nuit sombre, partage les heures par son chant, réveille ceux qui dorment, célèbre le jour qui s'approche; mais d'abord il se réveille et s'excite lui-même à chanter, en battant ses flancs de ses ailes. Toutes ces choses ne sont pas sans mystère; car la nuit, c'est ce siècle; ceux qui dorment, ce sont les fils de cette nuit, couchés dans leurs iniquités. Le coq représente les prédicateurs qui prêchent à voix haute et réveillent ceux qui dorment, afin qu'ils rejettent les œuvres de ténèbres, et ils crient : « Malheur à « ceux qui dorment! Lève-toi, toi qui « dors ! » Ils annoncent la lumière à venir, lorsqu'ils prêchent le jour du jugement et la gloire future; mais, pleins de prudence, avant de prêcher aux autres la pratique des vertus, ils se réveillent du sommeil du péché et châtient leur propre corps. L'Apôtre (saint Paul) lui-même en est témoin, lorsqu'il dit : « Je châtie mon corps, etc. » Et de même que le coq, les prédicateurs se tournent contre le vent, quand ils résistent fortement à ceux qui se révoltent contre Dieu, en les reprenant et en les convainquant de leurs crimes, de peur qu'ils ne soient accusés d'avoir fui à l'approche du loup. La verge de fer sur laquelle le coq est perché représente la parole inflexible du prédicateur, et montre qu'il ne doit pas parler de l'esprit de l'homme, mais de celui de Dieu, selon cette parole : « Si quel-« qu'un parle, que ce soit les discours de « Dieu, etc. » Et parce que cette verge elle-même est posée au-dessus de la croix ou du faîte de l'église, cela signifie que les Ecritures sont consommées et confirmées. Voilà pourquoi le Seigneur dit dans sa Passion : « Tout est consommé. » Et le nom du Christ a été écrit d'une manière ineffaçable sur le livre des nouvelles Ecritures. »

Le *Rational des divins Offices*, de Jean Beleth, ouvrage plus ancien et moins développé que celui de G. Durand, ne contient rien sur le sujet. J'etais assez disposé à croire que le coq fixé sur les clochers des églises était un souvenir du reniement de saint Pierre, et un avertissement donné aux chrétiens, mais j'aime mieux m'en rapporter au savant évêque de Mende, dont l'ouvrage fait autorite en ces matières.

E. G. P.

—

Noms de villes devenus ridicules (V, 575). — La légende du brochet de Pont-à-Mousson me rappelle singulièrement celle de l'anguille de Pons, en Saintonge. — D'après un titre de 1384, Poincy, seigneur d'Asnières, tenait de Renaud, sire de Pons (cette puissante famille dont le proverbe dit : « Si roi de France ne puis, sire de Pons veux être. » — Devise à comparer à celle si fière des Rohan : « Rohan suis, roi ne puis; si Rohan n'étais, roi serais. »), Poincy, dis-je, tenait le fief de Breuil-Charlot au devoir d'une anguille, la meilleure qui serait prise *en temps d'hiver* sur le déversoir du moulin d'Asnières. Donc, le sire de Pons, grand amateur de la susdite anguille, était parti en guerre, quand la redevance arriva au manoir. Que faire du magnifique poisson, en attendant le retour du sire? Le gouverneur imagina de descendre l'anguille dans un puits et de lui accrocher un grelot pour la retrouver plus facilement. Le sire de Pons revint, mais l'anguille, elle, ne revint sur l'eau! L'avait-on volée? S'était-elle cachée dans quelque profonde retraite? On ne l'a jamais su... Et la légende ajoute que, depuis lors, un habitant de Pons ne passe jamais auprès d'un puits, sans y regarder et prêter l'oreille, pour entendre le grelot de la tant fameuse anguille.

Il y a vingt ou vingt-cinq ans, si j'ai bonne mémoire, on représenta sur le théâtre de Saintes un vaudeville d'un écrivain du cru, où l'on brodait, avec force enjolivements, sur la trame légendaire que je viens de rappeler.

On raconte aussi l'histoire de la Tour de Pons. Il faut savoir que Pons possède une très-belle tour féodale carrée, bien conservée. Cette tour excita la jalousie des habitants de Gémozac, localité distante de quelques kilomètres. Un jour, une nuit peut-être, pour n'être pas surpris, les habitants de Gémozac résolurent de s'approprier la tour, objet de leur envie; à cet effet, un des plus intrépides se munit d'un peloton de laine, se rendit à Pons, attacha solidement l'extrémité du peloton à l'anneau de fer qui se trouvait à la porte de la tour, et dépelotonnant, dépelotonnant, s'en revint en sa bonne ville où ses concitoyens anxieux l'attendaient avec impatience. Et tous alors, assemblés sur la grande place, se mirent à tirer sur la laine tant et si bien que le brin de laine céda! La tour suivait évidemment, et l'on tirait toujours avec une joyeuse activité... La tour ne vint pas cependant, et depuis, les habitants de Gémozac ont juré une haine à mort à ceux de Pons, — dit toujours la légende.

J.-E. G.

—

« Petits crevés » (V, 594). — Voyez dans *Parisine* (in-12, Hetzel, 1869), par feu Nestor Roqueplan, — créateur privilégié et éditeur responsable des mots : *Lorette*, — *Gandine*, — *Musardine*, — *Cocodette*, — *Crevette*, etc. (D'où, naturellement : « *Crevé*, » pour le mâle!) — le

chapitre spécialement consacré à l'étude de ce dernier genre de crustacés. U.

—

Gouttes d'éther et Gouttes d'Angleterre (V, 600). — J. L. n'aurait qu'à consulter le grand Dictionnaire de Trévoux (édition de 1771, en 8 vol. in-fol., sans suppléments); il y trouverait au mot : *Goutte d'Angleterre*, deux colonnes compactes d'explications qui l'édifieraient complétement sur les vertus de ce médicament. Citons seulement ce passage : « Remède puissant contre la coagulation du sang, les obstructions, l'apoplexie, etc. Les véritables *gouttes d'Angleterre*, ou gouttes *volatilles* d'Angleterre, sont préférables à celles que l'on tire de la soie, des araignées et d'autres matières. En voici la composition : il faut prendre cinq livres de crâne humain d'un homme pendu, ou mort d'une mort violente, deux livres de vipères sèches, deux livres de corne de cerf et deux livres d'ivoire. Coupez le tout par petits morceaux et les mettez dans deux ou trois cornues, pour distiller le tout dans un fourneau de réverbère, avec les mêmes précautions qu'on distille ordinairement la corne de cerf et les vipères pour en tirer le sel volatil, etc., etc. »

Des « *Araignées,* » — « *cinq livres de crâne de pendu* », — et « *deux livres de vipères* », — ô gourmets de l'*Intermédiaire!* Vous en faut-il donc tant pour vous faire venir l'eau à la bouche ?... ULRIC.

—

Jeune homme, vous commencez par où je voudrais finir (VI, 13; V, 601). — Henri-Louis-Jacquet Droz, né à la Chaux-de-Fond en 1752, mort en 1791, vint à Paris à l'âge de vingt-deux ans, apportant plusieurs merveilleux automates. Droz fabriqua encore deux mains artificielles imitant et remplaçant presque la nature. Vaucanson lui dit, en les voyant : « Jeune homme, vous commencez par où je voudrais finir. » Ceci est raconté dans la biographie de Droz. (Diction. de Bouillet.)

G. MONTE-CAPU.

—

Où vont les hirondelles (V, 631, 58). — La question est-elle bien résolue? Ne faudrait-il pas dire, pour être dans le vrai, que certaines hirondelles sont *hibernantes*, et d'autres *émigrantes?* Ces dernières sont d'un noir plus bleu; la queue est plus longue, les ailes aussi; au vol, elles sont plus gracieuses; au repos, plus gauches. Celles-là s'assemblent par troupes, selon le temps, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Les hibernantes se voient encore aux beaux jours de novembre. Je parle du Midi, où j'en ai vu encore cette année. (1869.) ACHETÉ.

—

L'Hôtel du « Grand Monarque » (V, 636). — Dix lignes de Victor Hugo, — pour conclure : « J'ai demandé gîte (*à Varennes*) à une très-ancienne auberge qui a pour enseigne : *Au Grand Monarque*, avec le portrait de Louis-Philippe. Probablement on a vu là tour à tour, depuis cent ans, Louis XV, Bonaparte et Charles X. Il y a quarante-huit ans, le jour où cette ville barra le passage à la voiture royale, ce qui pendait sur cette porte à la vieille branche de fer contournée, encore scellée au mur aujourd'hui, c'était sans doute le portrait de Louis XVI. — Louis XVI s'est peut-être arrêté *au Grand Monarque*, et s'est vu là peint en enseigne, roi en peinture lui-même. — Pauvre « Grand Monarque! » (*Le Rhin,* tome Ier, page 60, édit. Furne, in-8°, 1846.)

ULRIC.

—

La décoration du Lis (VI, 397; V, 715, etc.). — Le Musée de Lunéville possède la décoration que portait journellement le maréchal de France, prince de Hohenlohe-Bartenstein. — Voici l'opinion d'un officier autrichien sur cette marque honorifique : « Je vous fais mon compli- « ment sur la décoration du Lis, quoiqu'*il* « soit à la vérité un peu multiplié, ce n'est « cependant pas moins une faveur très- « flatteuse pour tout bon Français, » écrivait le 21 décembre 1814 le baron de Frimont, gouverneur de Mayence, à son frère, percepteur à Berthelming. — On voyait, en effet, des enfants porter cette décoration. Elle devint si commune que personne ne voulait plus la montrer.

A. BENOIT.

— La garde nationale de Paris n'a pas été la seule autorisée à suspendre la décoration à un ruban qui n'était pas d'une entière blancheur. Dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure il y avait des autorisations d'un ruban lilas liséré de blanc. La décoration offrait d'un côté l'effigie de la fille de Louis XVI, de l'autre la fleur de lis. Ces additions de couleurs sont postérieures aux Cent-Jours, et ne se bornent pas à ces trois départements. — De nombreux personnages se sont partagé la signature des brevets de la décoration du Lis. Un brevet, conservé dans une collection d'autographes de la Bibliothèque de Rouen, est signé GUIZOT. — Dans tous les colléges probablement (au collége de Rouen certainement), en 1814, à la rentrée des classes, tous les lauréats de l'année ont trouvé des brevets de la fleur de Lis. M. le comte de Palikao doit avoir été compris dans cette large promotion, et les lycéens émérites de cette époque peuvent se rappeler qu'une fleur de lis ainsi octroyée fut portée avec une certaine crânerie par Armand Carrel, au début des

Cent-Jours. — Démonétisée par l'excès du nombre, cette décoration s'effaça rapidement. A la fin de la Restauration, elle n'était plus portée dans l'armée que par les grenadiers à cheval de la garde, sinon par la brigade tout entière, au moins par le régiment qu'avait commandé le comte de la Rochejacquelein, le Balafré. Dans les salons, une mince ligne blanche séparait les rubans rouges de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Après 1830, la ligne blanche séparative se changea en bleu de roi pour les adhérents à l'ordre de choses nouveau, tandis que ses adversaires décorés d'un seul des ordres français arboraient un liséré blanc en signe de protestation. (Evreux.) BL.

—

Qu'en dis-tu, citoyen? (VI, 421). — Je ne me rappelle pas la brochure : *Qu'en dis-tu, citoyen?* mais elle a été composée, ou du moins son titre lui a été donné à la suite du grand succès des représentations de *Manlius Capitolinus*, de Lafosse, assez médiocre pièce que le jeu de Talma avait mise en très-grande faveur. Le *Qu'en dis-tu* était saisissant et remuait toute la salle. — *L'eusses-tu cru?* qui est devenu une appellation bouffonne, a certainement une origine analogue. — Dans cette pièce de Lafosse, il y a de beaux vers; je me rappelle ceux-ci du rôle de Manlius :

Je veux leur faire voir par un éclat terrible,
A quel point Marius au mépris est sensible,
Combien il importait de ne rien épargner
Ou pour me perdre, Albin, ou bien pour me gagner.

(1870.) M. D. L. M. D. L. E.

— Il y a confusion, ce me semble, dans les souvenirs de M. A. H. Je ne pense pas que Talma ait jamais joué aucune pièce portant ce titre. Mais, dans le *Manlius*, de Lafosse, il produisait un grand effet en prononçant le fameux : *Qu'en dis-tu?* adressé par Servilius à Manlius, en lui montrant les preuves qu'il avait de ses complots contre la liberté de Rome. Que le titre de la brochure ait été suggéré par le passage de la tragédie et par une certaine conformité de situations, c'est peut-être une conjecture fondée que prouverait la lecture du pamphlet de 1829, c'est possible; mais c'est tout ce que je puis admettre. E. G. P.

—

La sépulture d'Adrienne Lecouvreur (VI, 448). — En l'an V, les artistes du Théâtre de la République demandèrent à être autorisés à faire la recherche des cendres d'Adrienne Lecouvreur, et à les déposer dans le local affecté par la loi aux sépultures. Les signataires de la demande, Baptiste, Talma, etc., se plaignent de ce que ces cendres soient reléguées sur les bords de la Seine, « lorsque nos ennemis « orgueilleux plaçaient près des tombeaux « de leurs rois les cendres de Mistress « Offield et de Garrick. » (Archives de l'Empire, F. 17. 1295, c. 178.)

CH. NUITTER.

—

Au roi de Prusse (VI, 449). — L'exemplaire du *Moniteur universel* mis à la disposition des lecteurs, dans la « Salle publique de lecture » de la Bibliothèque nationale, contient dans son numéro du 22 avril 1814 (page 444, colonne 2), l'Exorde de M. Villemain. Le texte est conforme à celui donné par l'*Intermédiaire*, sauf deux petites variantes; au lieu de : « Les armes ne font pas tomber du trône LE véritable roi, » il y a : « UN véritable roi; » au lieu de : « l'image du monarque philosophe présentée par Marc-Aurèle, de montrer sur le trône enfin la sagesse, » il y a : « ET de montrer enfin sur le trône la sagesse... » P. CH.

—

Omelette (VI, 456). — Je ne connais pas l'étymologie de Littré, n'ayant pas, à mon grand regret, 100 fr. en bourse, pour me le procurer. A défaut de ce dictionnaire, j'ai consulté ma cuisinière qui m'a dit qu'*omelette*, c'était des *œufs mêlés* et battus ensemble; en un mot *œufs-melette*, meli-melo, *melette d'œufs*. Si ma cuisinière a trouvé juste, je compte bien que l'*Intermédiaire* ne manquera pas de l'en récompenser. L. GUÉNEAU.

—

Geneviève Premoya, dite le chevalier Ballazard (VI, 457). — J'ai sous les yeux un petit vol. in-12 (de 1 faux-titre, 269 p. et 1 feuillet blanc) intitulé : *Mémoires de la vie de Mademoiselle Delfosses, ou le chevalier Baltazard*. A la Sphère. Suivant la copie imprimée à Paris. 1696. — Ce volume, composé en gros caractères, et sorti vraisemblablement des presses hollandaises, est une contrefaçon de l'édition originale publiée en 1695 par Barbin. Lenglet-Dufresnoy, dans une note citée par Barbier, attribue ce roman à un abbé nommé Letellier. Mais les dernières éditions de Moreri le donnent au fameux Eustache Lenoble. Une des aventures de l'héroïne se passe à Metz, et des personnages attachés au Parlement de cette ville s'y trouvent mêlés. C'est peut-être cette particularité qui aura donné l'idée d'attribuer la paternité de ce volume à Eustache Lenoble, ancien procureur général au parlement de Metz. Au surplus, les aventures de Magdeleine Delfosses, dite le chevalier Baltazard, sont fort insipides et paraissent n'avoir aucun rapport avec la vie de Geneviève Premoya. La seule conclusion à tirer de ce rapprochement, c'est

que le véritable chevalier Baltazard ou Ballazard a dû avoir un moment de célébrité, exploité par un de ces écrivains faméliques toujours à la piste de l'actualité; et qu'il ne serait pas impossible de retrouver quelques traces de l'existence de Geneviève Premoya, autres que son acte de décès. — Détail à noter dans le roman, c'est qu'au cours de son existence aventureuse, Magdeleine Delfosses rencontre une autre amazone qui se pare aussi du nom de chevalier Baltazard.

FL. P.

—

République française. Napoléon, empereur (VI, 476). — Les pièces de cinq francs portant cet exergue ne sont pas rares en Afrique, où l'Achour et le Zekkat les entassent dans nos caisses, puant le musc et noires de leur long séjour en terre. Sur un sac de mille francs, je viens d'en trouver deux datées, l'une de l'an XIII, l'autre de 1808. (Aumale.) E. B.

—

Origine d'une bouffonnerie de Molière (VI, 478). — M. Taschereau en indique encore une autre : « C'est du *Discours physique de la parole*, par Cordemoy, de l'Académie française, qu'est tirée en partie la leçon si plaisante de prononciation. » Et il cite en note le commentaire d'Auger. Il est probable que Molière, qui avait fait de bonnes études, connaissait bien Aulu-Gelle : mais l'on concilierait tout, en disant que c'est Cordemoy, qui, partageant l'admiration d'Aulu-Gelle pour Nigidius, aurait répété et développé la belle découverte de ce dernier. O. D.

—

Deux vers sur Cicéron (VII, 12). — Les deux vers cités ont été faits par un conseiller au Parlement de Paris, Bouguier, en l'honneur de l'avocat général Louis Servin, qui, le 19 mars 1626, mourut subitement lorsqu'il adressait à Louis XIII, siégeant en son lit de justice, d'énergiques remontrances au sujet de l'enregistrement de quelques édits bursaux. Le distique de Bouguier doit être ainsi rétabli :

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit, et oppressa pro libertate cadentem.

T. DE L.

—

« Les Oies de frère Philippe » (VII, 13). — Ajoutez que le *Liber Barlaam et Josaphat* dont il existe de nombreuses éditions et traductions (il y en a une dans la langue des indigènes des Philippines : Voir le *Manuel du Libraire*, 5e édit. *Johannes Damascenus*) a été inséré en grec dans le tome IV des *Anecdota græca* de Boissonade, c'est de là que l'historiette a passé dans le *Promptuarium exemplorum* du Discipulus (Jean Herolt, exempl. XXIV). Elle a été imitée par Cornazzano (*Proverbi*, prov. IX). M. O. D. cite, d'après Loiseleur-Deslonchamps, la traduction de *Sacountala*, par Chezy; disons que c'est la page 278 qu'il faut consulter. W.

—

« L'Auberge des Adrets » et ses auteurs (VII, 15). — Suivant Quérard (*Supercheries*, 3e édit., III, 203, *c*). Poliante, Polyanthe ou Paulyanthe est le pseudonyme du docteur Alexandre Capponier. R.

—

Les Femmes à l'Académie (VII, 16). — Par J. S. Paris, E. Dentu, 1863, in-8° de 32 pages. — Voy. de Manne, *Dictionnaire des Anonymes* : il vous apprendra que l'auteur de cet opuscule se nomme Jules Simonet. A. DUPL.

— Voir aussi le nom de l'auteur dans la 3e édit. du *Dictionnaire des Anonymes*, publ. par M. O.-A. Barbier, R. et P. Billard. R.

—

Inhumation dans les églises (VII, 17). — Consulter *la Sépulture chrétienne en France...*, par Arthur Murcier (in-8°, 1855. Libr. Louis Vivès). Le livre III est intitulé : *Sépultures dans les églises*. Au livre IV, page 120, on cite celle de Saint-Lidoire, second archevêque de Tours, qui fut inhumé l'an 370 dans une église hors la ville. DON BONNART.

—

Equitation des femmes (VII, 17). — Je soupçonne Califour... de n'être ni écuyer ni rural, car la manière dont il pose sa question dénote un Parisien, qui ne connaît exactement que les amazones du bois de Boulogne. On pourrait faire un volume avec l'idée qu'il éveille. Je suis heureux de lui dire que, maintenant encore, dans le Midi et dans la Saintonge, les femmes voyagent à *califourchon*, comme il signe son article. Elles se bornent à relever par devant le bas du derrière de leur jupe et à attacher sur elles sur le devant de leur ceinture un grand tablier de serge ou de cotonnade, appelé en français *devantière*, et en patois gascon *débantau* (prononcez *débantaou*); ce tablier est fendu en deux et couvre la jambe de chaque côté. Les bornes qui existent encore çà et là, ou une chaise fournie par la cuisine, servent de *montouer*, comme on disait autrefois, et si à la descente les jupes s'embarrassent, il s'ouvre parfois pour les curieux des horizons fragonardesques.

Pour répondre complétement à mon collègue en *Intermédiaire* Califour... j'ajouterai que la grande révolution dans l'équitation des dames s'est faite dans le

passage de la jambe *droite* autour de l'arçon. Cette révolution est racontée sans indication de sources par le baron de la Rue, dans son *Traité de Chasses à courre*. (Paris, Goin, sans date, page 3) : « Dans leurs habits d'amazones, le bonnet chargé de plumes sur le coin de l'oreille, une dame eût rougi de se tenir en selle, assise comme autrefois, avec une planchette sous les pieds, tenant les jambes égales, ce qui lui eût donné l'attitude d'une nonne. Toutes ces intrépides cavalières suivaient la chasse, le corps en face du cheval, une jambe tendue, l'autre raccourcie, selon la manière de Christine de Danemark, duchesse de Lorraine, qui venait d'introduire la mode galante d'être à cheval avec une jambe plus allongée que l'autre. » GARANÉ.

— Il existe une gravure du célèbre artiste espagnol F. Goya, qui représente la reine Marie-Louise (mère de Ferdinand VII) à cheval de la même manière qu'un homme. L'effet produit par cette image est singulier. G. TURBEN.

—

Livres à clef (VII, 21). — M. A. R., qui signale quelques-uns des noms déguisés qui se trouvent dans un des romans de Mme de Genlis (*Adèle et Théodore*), paraît n'avoir pas eu connaissance du travail de Quérard sur les *livres à clef*, publié, six ans après la mort de ce bibliographe et d'après les notes trouvées dans ses papiers. (*Bordeaux*, *libr. Ch. Lefevre*, 2 vol. petit in-8°.) Les recherches de Quérard ne manquent pas d'intérêt, mais il n'a pas connu tout ce qui concerne les ouvrages du genre qui l'occupait. J'ai lieu de croire que M. Gustave Mouravit, jeune bibliophile plein de zèle, résidant à Marseille, s'occupe de recherches sur le même sujet. V. B.

—

Le baron de La Chaise (VII, 23). — Voici ce que je trouve dans le *Dictionnaire des Protées modernes*. (In-18, Paris, David Locart et Delaunay, 1815, page 155) : « LACHAISE, ancien officier d'infanterie, préfet du département du Pas-de-Calais, sous le régime consulaire et impérial; voyant que toutes les formules de la plus vile adulation avaient été épuisées pour Napoléon, tant par le Sénat, le conseil d'Etat que par les autres fonctionnaires publics, après avoir cherché longtemps ce qu'il faudrait dire à son maître, pour lui dire tout à la fois quelque chose de nouveau et d'extraordinaire, trouva à la fin sous sa plume cette phrase, qui mérite d'être gravée sur l'airain : « Tranquille « (*sic*) sur nos destinées, nous savons tous « que, pour assurer le bonheur et la gloire « de la France, pour rendre à tous les « peuples la liberté du commerce et des « mers, pour humilier les audacieux per- « turbateurs du repos des deux mondes « et fixer enfin la paix sur la terre, *Dieu* « *créa Bonaparte, et se reposa*. » — Un plaisant ajouta :

Mais, pour être plus à son aise,
Auparavant il fit La Chaise.

« En 1814, M. Lachaise, dans ses discours et proclamations, ne parla pas moins de son zèle et de son attachement à l'auguste famille des Bourbons. » GARANÉ.

— Ce baron, né à Autun, en 1744, a un article dans la *Biographie des hommes vivants*. (Michaud, 1818, t. III, p. 17.) Le premier consul le nomma, en 1803, préfet du Pas-de-Calais. Il prononça le discours suivant au général Bonaparte (non encore empereur), au camp de Montreuil : « Tranquilles sur nos destinées, nous savons tous, etc. (*ut supra*). » PHILOMNESTE.

— D'après d'autres, qu'on ne cite qu'avec une *variante* nécessaire, le plaisant aurait dit :

Mais, pour *faire* plus à son aise...

Napoléon, que les plus plates adulations n'offusquaient pas, créa La Chaise baron en 1809, et le maintint dans sa préfecture. — Les Bourbons, à qui La Chaise adressa, en 1814, les mêmes hyperboles, lui laissèrent l'administration du Pas-de-Calais; mais Napoléon, dans les Cent-Jours, s'empressa de le rendre à la vie privée. Il est mort en 1823. C'était pourtant un général de brigade de 1793..... (V. *Monit.*, 17 messidor an II, 6 juillet 1803. — *Dict. des Girouettes*, 2e édit. — Larousse, *Dict. univ.*) (Grenoble.) N. M.

— M. L. du Civol fait la même observation que ci-dessus, en mettant le mot *propre*, au lieu de la variante.

—

La Jarretière et la Toison d'or. Honni soit qui mal y pense! VII, 36; VI, 474, 416). — J'approuve l'opinion émise par M. Th. P. au sujet de l'origine galante de la Toison d'or, mais à condition qu'il voudra bien certifier, pièces en main, que la bouclette blonde n'avait point été cueillie sur la tête de la dame de Bruges. — L'exhibition d'une boucle de cheveux n'offrant rien d'extraordinaire, ne pouvait produire ni rougeur, ni émotion pudique, tandis qu'une touffe mignonne extraite d'une riche toison (ornement fort rare à cette époque où, comme aujourd'hui, dans l'Orient, le rasoir était l'instrument nécessaire à la toilette des femmes), présentait une particularité vraiment exceptionnelle, un témoignage excentrique pouvant susciter les rires malins, motiver quelque embarras et mériter l'illustration perpétuelle. (Lyon.) V. DE V.

Trouvailles et Curiosités.

Les millions prussiens et une Epigramme de Kœstner sur le roi de Prusse. — Le 12 octobre 1792, an Ier de la République française, le ministre de la guerre, Lebrun, communiqua à la Convention une lettre adressée de Berlin au ministre prussien Bichopswerder, par un de ses correspondants secrets. Cette lettre étant tombée entre les mains des Français, on l'avait fait traduire. La voici, telle qu'elle fut imprimée dans le procès-verbal de la séance (1792, in-8°, t. Ier, p. 364).

Il ne s'agit ici ni des *milliards* français, ni du roi de Prusse de 1870. Cependant ce qu'on va lire offre de curieux rapprochements et des analogies en même temps que des contrastes singuliers :

« Le transport d'argent que l'on envoie à l'armée a fait sur les esprits la plus grande sensation. Il est bien à désirer qu'à l'avenir le gouvernement prussien soit plus circonspect, et les employés au département de la guerre plus discrets dans leurs opérations. En voyant rouler vers les bords du Rhin l'épargne du grand Frédéric, des bourgeois ont pleuré. On croit que l'on a fait partir 24 *millions*. Le prince Henri, de retour à Carlsbad, a dit à M. de Munchausen que 13 millions avaient passé par Mersebourg. L'opinion générale est que le trésor est épuisé. Cette fantaisie du prince abat le courage des sujets, et fait un mauvais effet dans l'étranger.

« On blâme beaucoup la déclaration du duc de Brunswick. Le prince Henri, qui déteste cordialement le duc, rend cependant justice à son esprit; mais si on lui eût assuré qu'un tel Manifeste devait paraître, il ne l'aurait jamais cru. Kœstner, professeur à Gottingue, a fait une épigramme sanglante sur la part que le roi a prise à la guerre. Cette épigramme circule ici; voici son contenu :

« *Un jour, Dieu voulut épargner une*
« *ville à cause d'un juste qui y étoit. Au-*
« *jourd'hui un Prince Allemand veut faire*
« *périr toute la France pour un imbécille*
« *couronné qui s'y trouve. L'histoire en*
« *frémit, et le Peuple Allemand appelle le*
« *Prince, comme on nommait autrefois*
« *Attila, le Fléau de Dieu.* »

« On doute, en général, que l'entreprise contre la France puisse avoir une heureuse issue. On savait d'avance que Longwy et Verdun ouvriraient leurs portes. Quand la nouvelle du siége de cette dernière ville arriva à Berlin, le comte de Schmettau dit : « *On y jettera bien des bombes comme à Longwy, afin de pouvoir nous raconter que cette place a été prise.* »

L. S.

—

Usage des chignons. — Un Hindou savant, Babon Rapendrala la Mitra, qui était envoyé à Orissa par le gouvernement de Bengale pour faire des recherches archéologiques, a constaté que déjà, avant deux mille ans environ, la mode des chignons existait chez les femmes des anciens Ariahs, qui portaient des touffes de cheveux dont la plupart étaient semblables à la forme des chignons modernes, et qui, presque toujours, étaient plus grands d'un tiers que la tête. (Amsterdam.) J.-G. DE G.-J. JR.

—

Sur l'incendie du Palais de Justice (1776). — « Grâce à cet incendie, on a rebâti une partie du temple de la Justice avec la splendeur que demande un tel édifice. C'est à un incendie (1666), qui réduisit en cendre une partie de la ville de Londres, qu'elle doit sa beauté actuelle. Il y a quelques quartiers de Paris qui auraient bien besoin d'un pareil événement pour embellir cette ville. » (*Portefeuille d'un exempt de police,* Londres. 1785.)

Cela s'écrivait il y a quatre-vingts ans. De nos jours on n'a plus eu besoin d'attendre un incendie pour embellir les divers quartiers de Paris.

(La Flèche. 1869.) E. C.

—

Méprises de rédacteurs de catalogues. — Il arrive souvent que des faiseurs de catalogues, fort peu versés dans la connaissance des livres et jugeant trop vite sur la foi d'un titre mal compris, enregistrent un ouvrage dans une catégorie qui lui est absolument étrangère. C'est ainsi que dans le Catalogue de la ville de Bordeaux (*Histoire*, imprimé en 1832) les *Mémoires de l'Académie de Troyes* (p. 743, nº 8212) ont été placés à côté des *Mémoires* de l'Institut ou de ceux de l'Académie de Saint-Pétersbourg. De fait, c'est un recueil de facéties.

Nous avons rencontré, il y a peu de temps, une édition récente du *Moyen de parvenir* (attribué à Béroalde de Verville) inscrit parmi les livres de morale et de philosophie, dans la *bibliographie* qui figure dans chaque cahier du *Polybiblion*, revue *bibliographique*. La méprise est un peu forte, car on sait à quel point toute idée morale ou philosophique est absente de cette collection de récits plus que gaulois, dont l'auteur n'est pas encore bien connu. (Lyon.) S. V.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 139 — Cherchez et vous trouverez. — QUAERENDO / SINGULA / QUAQUE — Il se faut entr'aider. — 25 févr. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Lettres d'un témoin de 89 et 90.

QUESTION-CAUSERIE.

Puisqu'on nous y engage, nous continuerons volontiers à poser ici à nos lecteurs quelques questions moins brèves que les autres, ou bien nous ferons passer en tête du cadre quelques-unes de ces curiosités et trouvailles qui sont ordinairement gardées pour la *coda*. Au moins faudra-t-il qu'elles nous paraissent mériter cette exception.

Certes, aucune n'en saurait être plus digne que la question-curiosité que nous mettons en ce moment à cette place d'honneur. Il s'agit du commencement de notre Révolution, — de laquelle? — de la grande, s'il vous plaît, de celle qu'on désigne clairement quand on dit la *grosse* Révolution.

Voici un volume in-8º publié en 1791, à Paris (Desenne et Gattey, au Palais-Royal), et contenant, dans ses 474 pages, onze lettres *d'un habitant de Paris* adressées *à des amis de Suisse et d'Angleterre* (M. le baron d'E... à L... en Suisse, et Mme la comtesse de F...) *sur les événements de* 1789, 1790 *et jusqu'au* 4 *avril* 1791.

De qui est cette correspondance? Est-ce un livre rare? On doit le savoir et on nous le dira; mais nous n'avons pas voulu le chercher. Ce document, que nous n'avions jamais rencontré, nous a paru si remarquable, il est si attachant, que nous avons tenu à le lire sans désemparer et pour lui-même. L'histoire des historiens est, sans doute, une chose nécessaire, et, sous la plume de quelques génies privilégiés, c'est une belle chose : mais combien elle est le plus souvent défigurée, et faussée, et fardée! Combien est préférable, pour la fidélité et la couleur, l'histoire d'un chroniqueur sincère! L'histoire faite par les historiens est périodiquement à refaire : celle des chroniqueurs est l'histoire-document; il faut toujours y revenir, elle n'a besoin que d'être lue avec un peu de considération. Mais revenons à notre livre de 91.

C'est le tableau le plus saisissant, le plus vivant, des premières grandes scènes de la Révolution de France : Ouverture des Etats-Généraux (5 mai 89); — Prise de la Bastille, Dix août, etc. — Examen des causes de la Révolution; — révolution d'octobre 89; — Conjuration vraie ou prétendue du marquis de Favras, et journée du 4 février 1790; — Rôle de Mirabeau et influence de J.-J. Rousseau; — Fédération du 14 juillet, travaux du Champ-de-Mars; — Journée du 19 juin 1790; — Séance du 25 février 1791; — Mort de Mirabeau.

La dernière lettre est du 4 avril 1791. Toutes sont écrites sous le coup des événements, par un témoin de première classe, en parfaite connaissance de cause, et avec la vivacité d'impression, la vérité de pinceau d'un peintre de premier ordre. Quels tableaux! On assiste, on participe aux faits prodigieux qui se déroulent, les uns naissant des autres. Voilà la Révolution, la voilà bien en chair et en os, sans parti-pris, sans système préconçu, telle qu'elle s'est imposée, telle qu'on l'a subie. On avait attiré la foudre, elle était tombée, et l'on jouait avec elle! Jeu terrible!

Mais, dites-vous, de quel parti est votre homme? Il ne peut pas être *impartial?* Il est évidemment *passionné*, pour ou contre? — C'est ce qui vous trompe. Nous n'y comprenons rien nous-même : c'est un Parisien très-éclairé, c'est un notable; il va être froissé dans ses sentiments, meurtri dans ses intérêts, mais il s'élève au-dessus et se désintéresse : étant partie, il sait se faire juge, juge clairvoyant, honnête, impartial. Des citations prises çà et là vous le montreraient aussitôt. Mais voici les quatre pages préliminaires qu'il importe de lire d'abord :

AVANT-PROPOS.

« Je ne sais trop qui aujourd'hui pourroit désirer de se produire sur la scène. Que dis-je? Il n'y a plus ni scène ni parterre. Ils se confondent, et tout est de niveau. Tout le monde y écrit, imprime, parle et crie à la fois; et le tapage qu'on y fait étouffe toutes les voix. L'énergumène et le penseur sont sur la même ligne. On n'écoute pas plus l'un que l'autre. L'égalité des droits s'est étendue aux productions de l'esprit. L'inégalité ne se fait plus guère apercevoir que dans la différence des poitrines; et je ne sais si, dans ce

moment, la force de ce viscère n'est pas aussi essentielle que celle de la tête pour décider le succès des hommes et des ouvrages.

« Quoi qu'il en soit, je ne publie ces lettres que parce que j'y suis forcé. Si je pouvois me faire entendre par un seul mot, je le dirois, mais je respecte trop le public pour l'ennuyer d'une explication à laquelle il ne prendroit aucun intérêt.

« Ces lettres, écrites depuis très-longtemps, excepté la dernière, n'étoient point destinées à voir le jour. Le lecteur, si j'en ai, l'apercevra du reste. Elles existent entre les mains de mes amis; et un grand nombre de personnes en ont entendu la lecture, en Angleterre et en Suisse. Ce sont des lettres familières, écrites avec négligence. Je n'ai point le sot amour-propre de les annoncer comme une histoire de la révolution. Je les donne simplement comme des matériaux qui, dans vingt ans, pourront servir peut-être à l'homme de génie qui voudra l'entreprendre.

« Je ne suis ni Démocrate, ni Aristocrate. Qu'êtes-vous donc?... L'être le plus impartial du royaume, et peut-être le seul: sans intérêt à tout ce qui se fait ou se défait, que celui de la vérité et de la liberté; l'ami des opinions modérées, qui seules peuvent procurer à la nation française la paix, l'union dont elle a tant besoin, et le bonheur dont elle s'est montrée si digne. Je sais bien que celui qui veut rester l'ami de tout le monde finit souvent par n'être l'ami de personne. Je m'y résigne. Je ne flatte aucun parti. Je n'en épouse aucun. Je déplairai à tous, ou, disons mieux, je ne serai pas plus connu des uns que des autres, on ne me lira pas; et ce fatras ira peut-être, comme tant d'autres, s'abymer dans ce gouffre de typographie ouvert par la révolution, et où vont s'écouler et se perdre, pour n'en ressortir jamais, cette foule d'insipides écrits dont le public est inondé depuis deux ans. Si tel est le sort de ces lettres, je m'en consolerai. Je croirai même avoir été plus heureux que sage, car dans ces tems de licence et de faction, le sage doit rechercher l'obscurité, épaissir les ombres qui le cachent; il doit n'avoir qu'une ambition, celle du silence.

« Un mot sur mon épigraphe (1). C'est la vanité elle-même qui en a fait le choix jusqu'à présent. Elles renferment toutes un sens qui se rapporte, soit à la personne de l'écrivain, soit à la nature de ses ouvrages. J'ai choisi au contraire la mienne dans son rapport avec le lecteur, afin que, s'il ne profite pas de mon livre, il profite du moins de l'épigraphe. Elle a pour but de corriger les hommes de la vanité par l'amour-propre, de mettre la vanité aux prises avec elle-même, de la vaincre avec ses propres armes, et pour tout dire enfin, de dégoûter les hommes d'être vains par vanité. C'est convertir le poison même en antidote. Si j'ai fait un mauvais livre, j'espère avoir expié ma faute par mon épigraphe, qui toute seule vaut un volume de morale. La vanité! Qui est celui qui a un peu observé les hommes, et qui pourroit douter qu'elle ne soit la source la plus féconde des désordres de la société? Qui sait si à l'amour de la liberté, qui a commencé la révolution, n'a point succédé la vanité pour la continuer? si la liberté, sous la figure d'*Oromaze*, et la vanité, sous celle d'*Arimane*, ne sont point descendues sur la France pour y verser tous les biens et les maux produits par la révolution? »

(1) Voici cette épigraphe: « Si jamais la vanité fit quelque heureux sur la terre, à coup sûr cet heureux-là n'étoit qu'un sot. » (*J.-J. Rousseau*).

Oui, notre Parisien doit avoir raison de dire qu'il est « l'être le plus impartial du royaume, et peut-être le seul. » Et comme il tombe bien, au moment de ce formidable déluge *typographique* ouvert par la Révolution! S'y est-il engouffré et abîmé, ainsi qu'il l'appréhendait, ou a-t-il été remarqué et lu? A-t-il été connu ensuite de ceux qui ont écrit l'histoire, et à qui il destinait sagement des *matériaux*, bien précieux en effet? — C'est ce qu'on nous fera le plaisir de nous dire, si on le sait. Dans le cas contraire, nous nous féliciterons singulièrement, et d'autant plus, de notre trouvaille. C. R.

Jules Michelet.

Les morts vont vite. Saluons, au départ, ceux qui laissent après eux, comme Michelet, des œuvres sincères et éclatantes, l'exemple d'une carrière laborieuse et probe, d'un noble et ferme caractère; en un mot, ceux dont la vie a été un sillon lumineux, dont la mort nous lègue une mémoire digne d'être honorée! *Errare humanum est*, et il a dû errer; il a été entraîné souvent par ce que M. Taine, son admirateur et son disciple jusqu'à un certain point, appelait, en 1855, « la sensibilité d'imagination, instrument aussi dangereux qu'utile. » Mais, au total, c'est un noble travailleur, qui, en *remuant* vigoureusement *le champ* de l'histoire, l'a fécondé pour l'*oût* du présent et de l'avenir

Une très-remarquable page (*Dion Chrysostôme*) qui, au concours général des lycées, en 1816, faisait décerner le prix de discours français au rhétoricien de Charlemagne, — cette page d'écolier, admirée des maîtres, — annonçait déjà un peintre, un écrivain; mais elle ne révélait pas encore ce génie si original qui devait marquer de plus en plus de son empreinte tout ce qu'il toucherait. Quel esprit fut moins routinier, plus rénovateur, plus hardi? Le suppléant de 1832 à la chaire

Guizot en Sorbonne, le professeur de 1840 au Collége de France, la bête noire du jésuitisme, le démissionnaire des Archives nationales au 2 décembre 1851, l'auteur de l'*Histoire de France*, de l'*Histoire de la Révolution*, de *la Femme*, etc., avait été appelé, en 1830, à donner des leçons d'histoire au duc de Bordeaux et à sa sœur, au Palais des Tuileries. Nous avons connu une personne qui assistait à ces leçons : nous avons su par elle l'intérêt plein d'affection que le maître excita chez ces jeunes « Enfants de France, » — jusqu'au coup de tonnerre du 27 juillet, qui vint changer *tant* de choses, ou, si l'on aime mieux, hélas! *trop peu* de chose, en France.

Parmi les monuments divers de ce « bénédictin-poëte » (comme on l'a justement nommé), citons ce *Précis* d'Histoire de France, qui est resté un modèle à tous égards; cette *Histoire romaine*, malheureusement limitée à la *République*, et qui a de si admirables chapitres ; ces *Mémoires de Luther*, où l'historien, encore à moitié catholique, a montré tant de pénétration et de lumineuse impartialité, dans un sujet fermé jusque-là à tant d'autres intelligences. Citons enfin l'éloquente et patriotique brochure, écrite et publiée à Florence, en décembre 1870 et janvier 1871 : *la France devant l'Europe*.

Cette brochure (de 183 pages), restera aussi. Elle a pour épigraphe : « *Les juges seront jugés*, » et pour paragraphes : I. Les illusions de Biarritz (1865-66). — II. Du génie sympathique de la France. Sa confiante hospitalité (1867). — Pourquoi la France est haïe. — IV. Qui a préparé la guerre. De l'espionnage allemand (1867-70). — V. Le triomphe de la machine. — VI. La pourriture de l'Empire. — VII. L'empereur nous livre à Sedan. — VIII. L'âme invincible de la France. — IX. Fureurs barbares. Système russe des Prussiens. — X. Strasbourg. — XI. A l'Allemagne. — XII. Ce que c'est que la Russie. — XIII. L'unité indivisible de la France. Sa renaissance sauvera l'Europe. »

Acceptons-en l'augure! Puisse la belle âme, vraiment française, qui est dans ce livre, avoir vu juste et prédit l'avenir. — « Oui (écrivait Michelet en 1855, en finis- « sant son volume de *la Réforme*, p. 498), « oui, les années heureuses où j'ai vécu « lisant l'œuvre de Luther (l'exemplaire « allemand de la Mazarine, unique à Pa- « ris), ces années m'ont laissé une force, « une séve, que Dieu me conservera, je l'es- « père, jusqu'à la mort... » — Le vœu qui accompagnait ce touchant témoignage n'a pas été tout à fait exaucé. Une maladie de cœur et la paralysie ont assombri les deux dernières années de cette vie qui vient de s'éteindre à Hyères (9 février, *ætatis* 76). Qui sait si cette maladie, qui a commencé en 1870, n'a pas été occasionnée ou aggravée, comme tant d'autres, par la douleur de nos folies et de nos désastres? Elle nous a privés d'une « Histoire de l'Empire, » qui demeure inachevée. Mais, du moins, le bon patriote avait pu tracer à Florence ce beau manifeste de *la France devant l'Europe*, — sorte de testament, auquel il travaillait encore *avant l'aube*, le 1er janvier 1871 (voy. p. XXIV), avec une « verve » et une « force » qu'il faut souhaiter aux jeunes, « entrant dans la carrière, — où leurs aînés ne sont plus. »

La France, déjà frappée de tant de deuils, a perdu un grand historien! Qu'elle n'oublie jamais son admirable et filiale apostrophe au vieux peuple de France, et « *sa* Jeanne d'Arc » (comme il l'appelait).

C. R.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« Les Serées » de Bouchet. Termes à expliquer. — C'est à vous, Poitevins, que ce discours s'adresse :

Occupé en ce moment d'un travail de linguistique, sur les *Serées* de Bouchet, je me trouve arrêté par quelques expressions topiques, dont l'interprétation exigerait le secours d'un Glossaire poitevin, qui me fait défaut. Je demande donc, à qui de droit, de vouloir bien me renseigner sur le sens et l'origine des termes suivants :

1° Que veut dire Bouchet, lorsque, parlant d'un soldat fanfaron, faux brave qu'il a qualifié tout à l'heure de *Picrocholle*, il dit : *ce Trasonesque?* (édit. de 1635, 3e part., p. 403). — Et plus bas, même page, à propos d'un poltron que son capitaine voulait faire marcher à l'assaut de Vézelay, il le trouva : *mangeant le cul des poules sur le bonhomme.* — Pour cette expression familière, que je serais porté à traduire : « réfugié au fond d'un poulailler, » je crois la comprendre, mais je voudrais une certitude.

2° Dans la 29e *serée* (des Mores et des Nègres, 3e liv., p. 508), Bouchet, parmi les explications qu'il donne à quelques personnes, étonnées à la vue d'un nègre de naissance, fait dire à quelqu'un des assistants : qu'il pensait que ce fût quelque *Abolomeni des Grecs, qui se barbouilloit de suie.* — Enfin, parmi les suppositions des villageois qui y voient un ramoneur, un teinturier, il exprime celle-ci que c'était quelqu'un qui venait de jouer « *à Saint Cosme, je te viens adorer.* » — Quel était ce jeu, cité aussi dans la nomenclature de Rabelais?

3° Où se rencontre, ailleurs que dans

Bouchet (3e part., p. 1579), *Tacroux*, pour « taquin, » — *Excommange*, pour « ban, publication ? »

Des explications, S. V. P.

(Nîmes.) CH. L.

—

L'inconnue du sonnet d'Arvers. — Tous les échos des salons et de la presse viennent de répéter bruyamment le nom d'une *inconnue* qui s'est cachée, — pour être vue, — derrière deux volumes de *Lettres de feu Mérimée*. Aucuns l'ont, à ce sujet, fort maltraitée (Pontmartin, Autran, Cuvillier-Fleury), et c'est à dégoûter une femme galante de battre monnaie avec son portefeuille, — chose qui est pourtant toujours profitable ou agréable à la galerie (peu ou prou), — témoin une autre publication récente qui a fait aussi sa petite sensation et son petit scandale posthume : *Lettres* (de Sainte-Beuve) *à la princesse*... — Mais où s'égare ma plume? Je voulais seulement dire ici à vos lecteurs : que je cherche depuis longtemps, sans le trouver, quelle peut bien avoir été une autre *inconnue*, d'une autre espèce, Dieu merci, celle à qui Félix Arvers a adressé, il y a quelque trente ou quarante ans, ce sonnet ravissant, le roi des sonnets modernes, dont le premier et le dernier vers sont :

Ma vie a son secret, mon âme a son mystère.....
Quelle est donc cette femme ? et ne comprendra [pas.

Pardonnerez-vous à mon indiscrétion, et insérerez-vous ma question? Hélas! je suis curieux et impatient... comme une fille d'Eve! R. DE A.

—

Pantoufle de verre. — Faut-il écrire ainsi, ou écrire : pantoufle de *vair?* R.

—

Teinturier. — Pourquoi appelle-t-on ainsi l'auteur qui retouche l'ouvrage d'un autre? On pourrait dire que cela s'explique tout seul, et que, de même qu'un teinturier donne une couleur aux tissus qui n'en ont pas, de même l'industrie du teinturier littéraire consiste à mettre *en couleur* un pâle canevas. Cependant il se pourrait que cet emploi du mot *teinturier* fût l'application d'un passage de J.-J. Rousseau : « A Paris, le riche sait tout; il n'y a d'ignorant que le pauvre. Cette capitale est pleine d'amateurs, et surtout d'amatrices, qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume inventait ses couleurs. » (*Emile*, liv. II.) — Et comment M. Guillaume inventait-il ses couleurs? Brueys et Palaprat vont nous le dire. « ..... de marron! Que cela est beau! Gage, Monsieur Guillaume, que vous avez imaginé cette couleur-là? — Oui, oui, avec mon teinturier. » (*Avocat Patelin*, acte I, sc. 5.) O. D.

—

« Labile » ou « La Bile » dans L'Estoile? — Au début de la préface que M. Lud. Lalanne a mise en tête du « Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier, » publié par lui pour la Soc. de l'Hist. de France en 1854, je lis ces lignes : « Les registres-journaux, « dit Pierre de l'Estoile, sont d'un usage « ancien, et servent souvent à soulager « notre mémoire, *la bile* principalement, « quand nous sommes sur l'âge. »

Or, je trouve que le texte de l'Estoile, dans cette première phrase de ses *Mémoires et Journal*, publiés en dernier lieu par Michaud et Poujoulat (1837), est sensiblement différent quant à la lecture, à la ponctuation, et au sens qui en résulte. Ainsi, je lis dans cette édition, page 1 : « ..... et « servent souvent à nous oster de peine et « à soulager nostre mémoire *labile*, prin- « cipalement quand nous venons sur l'aage « comme moi. »

Est-ce le texte, ou la citation, qui a raison? Peut-être que quelqu'un de vos lecteurs pourra, ou que M. Lalanne lui-même, si cette question tombe sous ses yeux, voudra bien me dire si une virgule doit être placée après *mémoire*, et une autre après principalement, ou s'il n'en faut qu'une seule après *labile*. Tout dépend, en réalité, de la lecture de ces six dernières lettres, en *deux* mots ou en *un* seul. A.-A S.

—

Un vers des « Châtiments. » — « La science ne connaît point le respect, » a dit M. Renan. Juvénal, non plus, et moi, qui ne suis qu'un curieux, pas davantage. Or donc, je recherche un vers que je crois être bien sûr d'avoir lu dans les *Châtiments*, et où l'auteur des *Odeurs de Paris* et de tant d'autres écrits de folliculaire (qui l'ont mis en grande odeur de sainteté), est qualifié de *cuistre*. Impossible de retrouver ce maudit vers. Existe-t-il? N'existe-t-il pas? J'en donne ma langue aux... *amis* de l'*Intermédiaire*.

J'ai bien sous les yeux ces autres vers :

Monsieur Veuillot, qui tient d'Ignace et d'Au- [riol..
Donne ton diable, Hoffmann; Veuillot, donne [ton ange...
Que Veuillot sur Sibour crève sa poche au fiel...
Les Veuillots qui naguère, errant sans feu ni [lieu...

Je vois encore :

Les Veuillots aux lauriers préférer les chardons...

Je relis les pièces, liv. IV, 4, 7, et VI, 13. Mais de *cuistre*, point. Mon souvenir me trompe-t-il, ou ce vers, dont j'aurais besoin, m'échappe-t-il? C.-A. A.

—

Gentilshommes, genpilhommes. — Une *Société* dite *d'instruction républicaine*, que je ne connais pas autrement, mais qui paraît avoir à sa tête M. J. Barni, ancien

inspecteur général de l'instruction publique, aujourd'hui député à l'Assemblée de Versailles, a publié en 1872 (chez Le Chevalier, éditeur à Paris, 61, rue Richelieu) un tout petit livre à 15 cent., intitulé : LES PAYSANS AVANT 1789, *par M. Eugène Bonnemère, publiciste, auteur de* « l'Histoire des Paysans. » Il y est question de choses intéressantes : le Servage, l'Affranchissement, les Droits seigneuriaux, le Clergé et la Dîme, la Royauté et les Maltôtiers ; le tout traité sérieusement, et sans insister trop sur certains points, celui des Droits du seigneur, par exemple. Mais j'y lis ceci : « Sous les deux premières races de nos rois, il n'y avait véritablement que deux classes d'individus en France : les gentilshommes et les serfs. Rabelais corrigea un peu l'orthographe, et appela les premiers : *genpilhommes.* »

Est-il vrai que cet irrévérencieux maraud de Rabelais se soit permis cet à-peu-près? Je voudrais savoir où il aurait commis cette incongruité rétrospective, et je n'ai pas son livre sous la main. A. L.

—

Deux vers peu vraisemblables. — Connaît-on deux vers ainsi conçus et qui me semblent d'un raisonnement douteux?

> Sur le siége tu monteras,
> De peur de tomber en avant.

Quelqu'un les aurait-il vus quelque part, et pourrait-il en expliquer le sens d'une façon plausible? O. Q.

—

Galerie royale de Sans-Souci. — Parmi les livres d'art que je possède, se trouve la : « Description des Tableaux de la Galerie Royale et du Cabinet de Sans-Souci. Seconde Edition, augmentée et perfectionnée. A Potsdam, chez Chrétien-Frédéric Voss, MDCCLXXI, in-8° de 176 p., texte français. » Le titre est orné d'une charmante vignette gravée au burin. (Larg., 8 cent., sur Haut., 6 cent. 1/2,) représentant la Muse de la peinture couronnée de fleurs, assise sur un aigle aux ailes éployées, tenant d'une main sa palette et ses pinceaux, et de l'autre un petit Terme antique (ou une *poupée?*) Près d'elle un petit amour appuyé sur une corne d'abondance pleine de roses, sourit en effeuillant des fleurs. Cette vignette, sans nom de dessinateur ni de graveur, et non indiquée dans l'excellent *Guide* spécial de Henry Cohen, (2e *Edition*, in-8°, Paris, Rouquette, 1873) rappelle tout à fait le genre de Cochin fils, ou d'Eisen.

Quelque Amateur parisien qui posséderait la *première* Edition de cet ouvrage publiée, je crois, en 1764, pourrait-il me dire : 1° Si la jolie vignette en question existe dans le volume, et 2° si l'on connaît d'autres Editions postérieures à celle de 1771, de cette « Description des tableaux de Sans-Souci? » ULRIC.

—

Armoiries de Gutenberg. — On nous comprend? La question n'est point faite au sujet du blason des *Turri*, plus tard *Gutenberg*, mais elle vise la descendance d'Heribold *Gensfleisch* (un titre du 4 juillet 1294 le dit mort depuis longtemps), tige commune des *Gensfleisch-Gensfleisch*, *Gensfleisch-Sorgenloch*, *Gensfleisch zur Laden*, aristocrates bon teint. Vers 1397, la branche principale produisit, en la personne du patricien *Henne Gensfleisch*, fils de Frielo Gensfleisch et d'Else ou Elisabeth de Gutenberg, le célèbre *Gutenberg*, héritier, bien à tort, pour les siècles passés et à venir, du nom de sa mère.

Disons toutefois, chemin faisant, qu'il était mieux pourvu, du chef féminin qu'en ligne masculine, de grandes illustrations nobiliaires; forte difficulté, ce me semble, pour d'honnêtes démocrates à principes, qui n'ont pas craint de le loger dans le *Martyrologe du Prolétariat!*

En 1870-1871, j'avais au vieux Mainz, comme prisonnier de guerre, — ces officiers français sont d'une paresse (V. *nos amis* des deux rives du Rhin)! — j'avais, dis-je, de pénibles loisirs; et je ne me gelais ou crottais pas au coin de Steingasse et Saint-Emmeran, place où s'élevait la forte maison de Jean Gensfleisch *dit* Gutenberg, sans avoir envie de rompre quelques lances courtoises avec les savants fils de la docte Allemagne. Certain jour, innocente victime de l'esprit du siècle, j'invoquai l'art du patriarche : vingt-quatre heures après, ma plaquette historico-généalogique était saisie avec enthousiasme, et rigoureusement prohibée pour l'Alsace-Lorraine.

Revenons au *mari probable* de la bonne alsacienne Anne de la Porte de Fer (*Ennel von der eisernen Thüren*). — Il appartint, comme émigré noble de Mayence, à Strasbourg; ce qui ne l'empêchait pas davantage, tout bourgeois breveté qu'il y fût, de trancher du Cincinnatus... en faisant arrêter, le 15 mars 1435, le plébéien Niclause, greffier de Mayence; attendu que le bourgmestre et le magistrat du lieu jouissaient de ses rentes, depuis longtemps, avec un laisser-aller par trop révolutionnaire.

Fils, neveu, frère d'émigré, émigré lui-même, Gutenberg était de son époque : vingt-neuf années de sanglantes querelles (1411-1430) l'avaient très-naturellement associé à l'ondoyante fortune des familles les plus notables : Fürstenberg, Gensfleisch, Tungen, Gelthuss, Humbrecht, etc. Il faut avoir le tempérament d'un David d'Angers pour lui poser l'index sur un *Fiat lux*; et comme à côté de son Gutenberg d'inspiration, se rencontre le Gutenberg

de l'histoire, nous sollicitons un peu de lumière héraldique « sur le faict des armoyries! »

Mais pourquoi, nous dira-t-on, voler à ce propos de Mayence à Strasbourg! — Hélas! c'est que l'*écu des Gensfleisch*, à la cathédrale, au cloître de Saint-Etienne, dans l'*Album de la 4e fête séculaire* (Mayence, 1840, p. 38), représente un pèlerin ambulant *alias* capucin d'or, vêtu d'un sayon capuchonné d'où pend une sonnette... tandis que le superbe *Wappenbuch ms.* de Strasbourg, qui est moins que cendres aujourd'hui, me donnait, avant le passage de Werder et les chants de triomphe d'*Historicus* (un faux-nez que je vous recommande), *Gensfleisch* ou *Güntenberg: d'azur, à la rose d'or boutonnée de gueules!* Je penche vers le pèlerin de Mayence, mais quels sont alors le champ et les émaux? H. DE S.

—

Un jeton satirique anglais. — A quoi se rapporte un jeton en cuivre frappé en Angleterre, fin du siècle dernier ou commencement de celui-ci, sans date, portant à l'avers, un cochon « passant » (héraldiquement parlant) sur un amas d'objets parmi lesquels on voit une couronne, une mitre et un écusson portant un caducée? Une banderole sort de la gueule du porc, se recourbe sur son individu en demi-cercle, et porte cette inscription : « *Pigs meat, published by T. Spence London.* » Au-dessous de la banderole on voit une sorte de bonnet ou chapeau. Au revers, on lit au milieu : THOS. SPENCE *Sir* THOS. MORE. THOS PAINE (?), et en cercle : NOTED ADVOCATES FOR THE RIGHT OF MAN.

La traduction est très-facile, mais ce n'est pas la traduction qui m'embarrasse pour *déterminer* cette pièce de ma collection... Avis et demande aux numismatistes de l'*Intermédiaire.* Cz.

—

L'amiral Byng et le « satisfecit » du maréchal de Richelieu. — Or, il arriva, en 1756, — selon le récit de Ch. Lacretelle (*Hist. de France pendant le XVIIIe siècle*) — que le public étant las enfin des scandales que lui prodiguait le maréchal de Richelieu, il fallut à ce brillant débauché un exploit pour jeter de la poudre aux yeux des bons Français et le faire absoudre : l'occasion de cet exploit, ce fut l'expédition de Mahon. — L'amiral Byng fut envoyé par le gouvernement anglais au secours de Minorque, à la tête de quatorze vaisseaux de ligne. La Galissonière, qui commandait douze vaisseaux de ligne, cinq frégates et cent cinquante bâtiments de transport, vint à sa rencontre. Le combat s'engagea le 20 mai entre les deux escadres... L'amiral Byng, fatigué de plusieurs attaques infructueuses, n'ayant pu réussir ni à prendre, ni à disperser aucun des vaisseaux français, fit cesser le combat... renonça au but de son expédition et revint à Gibraltar réparer ses vaisseaux fort endommagés... Tout concourut à célébrer le triomphe de Richelieu; les femmes et les poëtes, Voltaire et Mme de Pompadour, aidèrent encore à exalter l'ivresse publique. Les Anglais furent encore plus irrités de leurs revers, par l'allégresse de leurs ennemis. Les clameurs du peuple poursuivirent l'amiral Byng, fils du célèbre marin qui avait donné à sa patrie la victoire navale de Messine. Il fut traduit devant un conseil de guerre. Le maréchal de Richelieu, sollicité par Voltaire, fit un imprudent effort pour sauver l'amiral Byng et lui rendit un témoignage qui n'était point propre à calmer les Anglais. Cet officier général fut arquebusé le 14 mars 1757. Plusieurs de ses compatriotes, *même ne le jugeant point coupable*, applaudirent à un jugement *qui ne montrait aux chefs d'escadre de salut que dans la victoire.*

Vous l'avouerai-je? cette dernière considération me va droit au cœur... Hélas! autres temps, autres mœurs; autres nations, autres hommes, et... autres manières d'envisager le salut!

Mais si j'ai transcrit ce petit récit rétrospectif pour le remettre sous les yeux des lecteurs de l'*Intermédiaire*, c'est moins afin de leur dire : « Oyez ceci, petits et grands, » que pour appeler leur attention sur un point particulier d'histoire et leur faire cette question :

En quoi consista « l'imprudent effort » fait par Richelieu pour sauver celui dont il avait... assez facilement triomphé? A-t-on quelque document à ce sujet? Comment s'était manifestée la sollicitation de Voltaire? Le défenseur de l'amiral Byng eut-il l'impudence (pardon, j'ai voulu dire l'imprudence) de lire au conseil de guerre appelé à statuer sur le sort de son client quelque lettre de *satisfecit* du vainqueur?

C'est invraisemblable, me dira-t-on. Ah! mais, c'est que cela s'est vu depuis! S. D.

—

Quid du crâne du roi Henri IV? — L'*Intermédiaire* s'est souvent occupé des boîtes à cervelle d'illustres personnages. Sans revenir à Voltaire et à Rousseau (I, 7, 56, 161, etc.), le « chef » de Descartes (III, 749; IV, 31), celui de Richelieu (II, 679, 759), ont été recherchés, redemandés, retrouvés, par ses soins ou indications. — Il s'agit aujourd'hui, pour moi, de savoir si la tête du Béarnais a été sauvée de la chaux vive des terroristes de 1793, et si elle se trouve en France... ou en Prusse.

Voici ce que m'en écrit un érudit genevois, en qui l'âge n'a point affaibli la grâce ni l'activité de l'esprit, travailleur infatigable, chercheur obstiné et souvent heu-

reux, M. J.-P. de S. — Il se trouvait en 1854 au château d'Erbach, dans l'Oldenwald (entre Mein et Rhin). Le comte du lieu y avait réuni, lui ou un de ses pères, un splendide et curieux musée d'objets du moyen-âge : armes, meubles, etc. Dans une petite crypte voisine du musée, on montra à M. P. de S. « un crâne à peu près entier, » auquel était attachée une grande pancarte. Cette pancarte, écrite et signée de la main du comte d'Erbach, constatait que le signataire s'était trouvé à Saint-Denis le jour même où l'on avait ouvert les tombes des rois de France et dispersé les ossements; qu'il avait acquis, à peu de frais, d'un fossoyeur (qui n'osait, pas plus que les spectateurs, avoir l'air d'y mettre de l'intérêt) « la tête du roi Henri IV, » laquelle était ce même crâne, déposé par le signataire dans le musée de son château d'Erbach, auquel appendait la pancarte scellée du sceau des armes du comte. Il manquait au crâne un petit morceau. Voilà le récit textuel de mon correspondant. Il ajoute que, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article signé Baudrillart (Henri?), paru il y a quelques années, renfermait d'intéressants détails sur la violation des sépultures de Saint-Denis, et sur celle de Henri IV en particulier. Il me semble, en effet, avoir lu dans une relation de ce sacrilége historique — était-ce celle de M. Baudrillart? je ne sais — que le corps de Henri IV fut trouvé tout entier, la peau parcheminée, les poils de la barbe et de la moustache adhérents de telle sorte qu'il était parfaitement *reconnaissable*. La tête fut-elle séparée du tronc par le fossoyeur? les os mis à nu? les ligaments réduits en poussière? Je demande des éclaircissements et des justifications... ou des démentis. R. de C.

—

Le Renard prédicateur de Strasbourg. — J'ai entre les mains un curieux petit factum d'un quart de feuille, papier rose in-8°, qui restera comme une pièce du dossier de la lutte électorale tout récemment engagée à Strasbourg pour la nomination d'un député au Reichstag allemand. L'un des deux candidats, celui qui a échoué, était M. Schneegans, qui avait comme journaliste, paraît-il, appuyé le fameux plébiscite impérial de 1870; et c'est ce que rappelle vertement notre factum, intitulé en patois du cru : *E' kleine Antwort an de ys' re Mann*, c'est-à-dire : « *Petite réponse à l'Homme-de-Fer*. » L'auteur de cette petite réponse signe *E' Wahlmann* (un électeur), et l'on voit qu'il a pour objet de réfuter un brochurier, partisan de l'ex-plébiscitaire Schneegans, qui s'était affublé du nom du vieux *Schang* (pour *Hans*, Jean), ce grand mannequin bardé de fer qu'on voit à l'angle d'une rue de Strasbourg, et à qui les boulets badois ont fracassé les deux jambes. (S'ils avaient borné là leurs prouesses!...)

Le titre de ce joli petit factum rose est enclavé dans une lithographie qui représente la vieille histoire du Renard prédicateur, amadouant de jeunes canes et leur persuadant d'entrer dans sa maison... où le drôle se propose de croquer en tapinois les pauvres poulettes qui l'auront écouté. Pour peu que l'on connaisse notre bonne ville de Strasbourg, on sait que c'est le sujet d'un tableau accroché de temps immémorial à l'encoignure d'une maison du quartier de la *Krutenau*, dans une rue qui a tiré de là son nom même de « rue du Renard prêchant. » Mais ce qu'il y a de piquant, c'est que maître Renard est ici costumé en Méphisto, que la chaire où il prêche est un obusier Krupp, dressé gueule en l'air, et a pour abat-voix un gigantesque casque prussien; le tout adossé à un canon Krupp de modèle colossal, en guise de pilier ou de colonne. Ajoutons que la scène se passe dans les ruines fumantes du Temple-Neuf, où l'antique légende est adaptée à la situation. L'auditoire du Méphisto se compose de commères alsaciennes, à tête et à bec de canes, mais qui n'ont pas l'air d'humeur à se laisser endoctriner. — Et qu'on se plaigne, après cela, de la censure d'outre-Rhin!

Quoi! son orgueil ici se serait-il flatté
D'effacer *Orosmane* en générosité?

Quant à moi, je demande si la tradition locale à laquelle se rattache le tableau du Renard prédicateur a une source et une date certaines? J'ai ouï dire qu'il s'agissait d'un ancien seigneur du lieu qui aurait attiré chez lui de jeunes et imprudentes jouvencelles, dont il aurait ensuite mésusé, et qui, cité pour ce fait devant le magistrat, se serait vu justement condamner.

W. M.

—

Portraits de généraux de la République, par J. Guérin. — J. Guérin, peintre en miniature et à l'aquarelle, né à Strasbourg, a dessiné d'après nature et publié, de l'an V à l'an X, les portraits de presque tous les grands généraux de la première République. Parmi ces portraits, voici notamment ceux que je possède (format in-4°) : Bonaparte, Desaix, Kléber, Gouvion Saint-Cyr, Bernadotte, Sainte-Suzanne, et, Mirabeau (gravés par G. Fiésinger);— Moreau, Reynier, Férino (gravés par Elizabeth G. Héran); — Andréossy (gravé par Anthony Cardon), et Lecourbe (gravé par B. Roger). Ces portraits ont été gravés aussi et publiés, dans un format plus petit (in-8°). Je ne connais de cette petite suite que les quatre portraits suivants : Desaix et Kléber (gravés par Elizabeth Héran), — Andréossy (gravé par

A. Cardon), — et Sainte-Suzanne (gravé par Fiésinger).

Pourrait-on me dire, d'après ces deux listes, quels sont les autres portraits, gravés par J. Guérin (formats in-4° et in-8°), qui manquent à ma collection?

J'ai vu au Musée du Louvre (galerie des *Emaux* et *Miniatures*), la superbe miniature de *Kléber*, peinte par J. Guérin (le plus beau assurément de tous les portraits connus de Kléber). Je connais aussi la miniature originale de *Desaix*, signé « *J. Guérin.* » Elle est précieusement conservée dans la famille Desaix. Saurait-on me dire dans quelles collections publiques ou privées pourraient se trouver actuellement les autres *portraits originaux* peints ou dessinés « d'après nature » par J. Guérin?

ULRIC.

—

Cuvier et les oisifs. — Dans quelle partie des Œuvres de Cuvier faut-il chercher le passage où il dit « qu'il n'a pas trouvé, dans tout le règne animal, une espèce, une classe, une famille, qui l'effrayât autant que la nombreuse famille des oisifs? »

ALPH. L.

—

Voyage de la Bouille par mer et par terre. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur l'auteur du *Voyage de la Bouille par mer et par terre. Nouvelle Historique. A Rouen, chez J.-F. Behourt, ruë Ecuyère, à l'Imprimerie du Levant. Avec Permission. S. d.* (1753)?

Pourrait-on également me fournir une liste complète des différentes éditions? Cette facétie qui fait partie de la Bibliothèque Bleue imprimée à Rouen, a-t-elle été également imprimée dans d'autres villes?

E. P.

—

Le général Vietinghoff. — Dans son ouvrage sur *les Volontaires*, M. Camille Rousset parle d'un général *Vietinghoff* qui, en 1792, commandait une certaine quantité de troupes de ligne et avait son quartier général à Compiègne. On prétend que c'est ce même général qui, le 20 juin 1792, présenta le bonnet rouge à la reine.

Connaît-on d'autres détails sur ce personnage, dont la Biographie Didot ne fait aucune mention?

F. M.

—

Un décret de la Convention. — La *Liberté* du 11 fév., en parlant du procès des héritiers de Naundorff dit : « qu'à la date « du 16 floréal (5 mai 1795), on lit dans les « actes de la Convention un décret qui « ordonne de poursuivre sur toutes les « routes de France le fils de Capet. » — J'ai vainement cherché ce décret dans le Recueil des Lois. Existe-t-il réellement, ou n'est-ce qu'une proposition qui aurait été faite dans une séance?

(Marseille.) J. A.

—

Expédition de Charles V contre Alger. Le livre de Villegagnon. — Existe-t-il un ouvrage qui contienne la liste complète des chevaliers de Malte qui assistaient à l'expédition de Charles-Quint contre Alger, en 1541? La traduction qu'a faite P. Tolet du récit de cette expédition, par Villegagnon, est devenue presque introuvable; en connaît-on un autre exemplaire que celui signalé par Brunet, comme ayant été vendu, en 1850, dans une vente de Techener?

(Alger.) SAMLED.

Réponses.

Portraits du général Desaix (IV, 5). — J'ai une reproduction en soufre, très-bien venue du reste, d'une médaille de bronze (?) à l'effigie du général Desaix, en habit militaire, représenté de profil, avec l'exergue : L. G. ANT. DESAIX, gravé par Caunois. Le nom du graveur, sous l'épaule, est suivi d'un triangle minuscule. — Avis à M. U.

Cz.

—

La chanson historique « Le pipy » (V, 308). — Je lis dans le Dictionnaire de Trévoux : « Pipi, oiseau d'Abyssinie, ainsi nommé à cause de son cri. » On sait que le coucou doit aussi son nom à son cri habituel. Or, je connais une chanson dont le refrain est *coucou!* dont le rhythme est le même que celui de la chanson *Le pipy*, et qui doit évidemment se chanter sur le même air. J'ignore, du reste, à quelle époque remonte la chanson *Le coucou*, dont voici le premier couplet :

Quant le soldat vient de la guerre
Coucou!
Un pied chaussé et l'autre nu,
Bonjour! comment te portes-tu? } (*bis.*)
Le coucou!

J. E.-G.

—

L'hôtel Saint-Hernoux ou Saint-Arnoul (VI, 326). — Il existait à Rouen, avant l'haussmannisation du centre de la ville, et il doit exister encore en partie, tout près de la tour Saint-Laurent, un hôtel Saint-Arnoul, fort bien habité, et de construction assez élégante. (Evreux.) BL.

—

Geneviève Premoya, dite le chevalier Ballazard (VI, 457; VII, 66). — La trouvaille de M. G. S.-J. est curieuse, car

cette personne fait un peu trop son personnage... dans le Registre de Saint-Sulpice. La femme de Jean Gounie, dit Dupont, capitaine de son digne époux, et chevalier de Saint-Louis en 1704, régiment de Turbilly, ne serait pas, toujours en 1704, la première venue, tant s'en faut! Louis XIV était fort avare de cette distinction, largement méritée par ceux qui l'obtinrent sous son règne : Saint-Simon, solliciteur éconduit, s'en consola en disant qu'elle écheyait trop volontiers à gens de peu. — J'écris « chevalier de Saint-Louis, » mais c'est *commandeur* qu'il faut lire dans l'acte de décès de la femme-capitaine, locataire de Mme Rousseau. *Commandeur!* encore une fois je n'y prenais pas garde; et ce titre, — ce grade, — ne peut convenir, dépens réservés, au chevalier Ballazard. *Fiat lux!* H. DE S.

—

Armoiries du cardinal de Châtillon... (VII, 11). — Le cardinal d'Imola était Jérôme Dandini, natif de Césène (1509), évêque de Cassiano, puis d'Imola, nonce en France sous le pontificat de Paul III, élevé au cardinalat par Jules III, en 1551, et mort à Rome, en 1559. O. D.

—

La charité chrétienne, selon Chateaubriand (VII, 12). — Le mot, en effet, *sent le libertinage*, et ne paraît guère convenir à un si illustre champion du christianisme. Si encore c'était celui que l'on attribue à un gros moine, cuisinier de son couvent, qui un jour se trouva en concurrence avec un cuisinier de grand seigneur, ou plutôt de fermier-général, à propos d'un poisson d'élite. La discussion s'échauffe et le laïque lance un soufflet au moine qui, docile au précepte évangélique, présente l'autre joue. Mais son adversaire, trop irrité pour rentrer en lui-même, et trop gonflé de l'importance de son patron, réitère sans hésiter sur la joue offerte. Alors le moine : « Mon frère, notre divin Maître, a bien ordonné que celui que l'on frappait en une joue tendît l'autre; mais il n'a pas dit ce qu'il devait faire après. Puisque la chose est laissée à mon libre arbitre... je vais te rosser! » Ce qu'il exécuta aussitôt, en vrai père frappart. O. D.

— La maxime de Chateaubriand : « Si l'on vous donne un soufflet, rendez-en quatre, n'importe la joue, » est la seizième de ses Pensées, Réflexions et Maximes, page 278 du tome X de ses Œuvres, éditées par Pourrat frères et Furne, 1832.

Dr NEPHELÈS.

—

Ferdinand d'Aragon, roi de Sicile (VII, 14). — Je continue à tenir pour Lucrezia d'Alagna, que chanta, dans ses vers complaisants, Cavailero Carvajal. Si l'on en croit Æneas Sylvius, cité par Sismondi (*Hist des Républ. Ital.*, X, 79), cette Lucrèce fut digne de son nom. Alfonse espérait l'épouser, mais il ne put obtenir que Calixte III rompît son mariage avec Maria de Castille, l'objet de sa haine depuis qu'elle avait fait assassiner une maîtresse du roi, Marguerite de Hijar (Voy. Puymaigre, *la Cour littéraire et Don Juan II*, et nos *Contes d'Arlotto*. Paris, Lemerre, p. 4.) RISTELHUBER.

—

Bousingot (VII, 17). — Ce mot, dans le sens politique, remonte aux agitations qui succédèrent à la révolution de 1830. On l'appliquait surtout aux étudiants et autres jeunes gens étrangers à la classe populaire, comme en fait foi le roman d'*Horace*, par G. Sand. On appela aussi *bousingots* des chapeaux de cuir bouilli que ces jeunes gens avaient, dit-on, adoptés comme signes de ralliement, après avoir renoncé aux chapeaux gris. Bien que d'après le roman que je viens de citer, on puisse croire que les conspirateurs républicains de cette époque eussent accepté cette dénomination de *bousingots*, elle était injurieuse et leur venait de leurs adversaires : car, dès avant 1830, je connaissais le terme de *bousin* avec le sens de mauvais lieu, et *faire du bousin*, pour faire du bruit. Le mot devait donc venir, soit de *bouse*, pris comme synonyme d'ordure; soit de *bos* (comme *bouse* lui-même), et alors un *bousin* aurait signifié primitivement une étable, une écurie, un repaire de bouviers. Cette étymologie me semble confirmée par l'autre sens du mot *bousingot*, que la question nous fait connaître : ce serait des tabatières à l'usage des bouviers. O. D.

— Les *bousingots* (ou plutôt *bousingos*) étaient des Jacobins de l'école romantique, qui faisaient ostentation de leurs opinions par leur costume : « gilet rouge, habit aux larges revers pointus, gants « sang royaliste, » chapeau pointu, barbe et cheveux flottants. » C'est ainsi que le décrit A. Jal, d'après le portrait de Pétrus Borel, le *bousingo* par excellence, exposé au Salon de 1833, dans un cadre tricolore, par le peintre Napoléon Thomas, *bousingo* lui-même.

M. Francisque M. trouvera dans la *Bibliographie romantique* de M. Ch. Asselineau (3e édit. Rouquette, 1873, in-8°), p. 43 48, une dissertation avec pièces à l'appui, sur l'origine, l'acception et l'orthographe du mot *bousingo*. A. P.-M.

— Voici : 1° d'après Jules Claretie (*Pétrus Borel le Lycanthrope*, Paris, Pincebourde, 1865, in-16), la description exacte du costume historique d'un bousingo, en

l'an de grâce.... Romantique, 1830 : « Il (Pétrus Borel) passait, vêtu de son costume de *bousingo :* le gilet à la Robespierre, sur la tête le chapeau pointu et à large boucle des Conventionnels, les cheveux ras à la Titus, la barbe entière et longue au moment où personne encore ne la portait ainsi, l'œil superbe, etc. » — Puis, 2° d'après M. Charles Asselineau (*Bibliographie Romantique*, 2° édit., Paris, Rouquette, in-8°, 1872), l'origine, le sens et la véritable orthographe de cette locution : *Les Contes du bousingo* (sic), *par une Camaraderie.*

Comme la plupart des ouvrages annoncés dans cette liste, les *Contes du bousingo* n'ont jamais paru. Une très-obligeante lettre de M. Théophile Dondey de Santeny, l'auteur de *Feu et Flamme*, nous apprend quelle fut l'occasion de ce projet collectif et fixe en même temps le sens et l'orthographe du mot qui devait servir de titre au livre. Il ressort de cette lettre que la qualification de *bousingo* ne fut jamais acceptée par la Jeune-France de la camaraderie de Pétrus Borel. Elle leur fut au contraire infligée à l'occasion d'un procès au tribunal de police municipale, qui fit quelque bruit en son temps. Quelques-uns des camarades furent arrêtés, une nuit, dans les rues de Paris, pour avoir chanté trop haut et trop tard une chanson dont le refrain était : *Nous ferons*, ou *Nous avons fait du bousingo* (du bruit, du bouzin). C'était au moment du fameux complot de la rue des Prouvaires : la police alarmée engloba les perturbateurs dans la poursuite, et l'affaire se résolut pour quelques-uns d'entre eux, par une incarcération de quelques jours à Sainte-Pélagie. Gérard de Nerval, un des incarcérés, a consacré dans un article intitulé : *Mes Prisons* (inséré dans *la Bohême galante*, gr. in-18, Michel Lévy, 1855) le souvenir de cette algarade. Cependant l'affaire avait fait du bruit et le mot *bousingo* était devenu populaire. — Les journaux bien pensants affectèrent désormais d'appeler *bousingots* les ennemis de l'ordre et du repos public. Ce fut pour donner aux bourgeois et à leurs journalistes une leçon d'orthographe que les amis résolurent de composer collectivement un recueil de *Contes* auquel on donnerait le titre de *Contes du bousingo.* Le projet, comme je l'ai dit, n'eut pas de suite; le seul Gérard, m'a-t-on assuré, aurait fourni sa contribution, et le charmant conte de la *Main enchantée*, qu'il publia plus tard, fut composé exprès pour ce Recueil. » (*Loc. cit.*, p. 45.) ULRIC.

—

Une inscription de l'hospice du Mont-Cenis (VII, 18). — Cette inscription, dont la latinité sent quelque peu la cuisine (et la cuisine... de couvent, qui pis est), doit évidemment se construire et se ponctuer ainsi :

Anno reparationis MDCCCIV, XV novembris,
Exultaverunt montes a conspectu Pie VII,
Cujus memoria in benedictione. (Sous entendu : *sit.*)
Et
Hoc in eodem loco, non siccis (*præ consolatione*)
Oculis
Religiosi hujus Abbatiæ Montis-Cineris illum prostrati
Susceperunt.

Ce qui peut se traduire comme il suit : « L'an de grâce 1804, le 15 novembre. « les monts ont tressailli de joie à la vue « de Pie VII, dont la mémoire soit bénie ! « Et c'est dans ce lieu même que les reli« gieux de cette abbaye du Mont-Cenis « l'ont reçu à genoux, les yeux humides « d'attendrissement. » Y. K.

—

Simple question d'histoire naturelle (VII, 18). — Les poissons rouges ont une alimentation très-variée, mais où l'*air* n'entre pour rien. Seulement, elle est à peu près invisible à l'œil nu. Le rôle des cyprins, dans les fontaines de serre, est d'empêcher l'eau tiède de se corrompre. Ils mangent (pour en vivre), des milliers d'animalcules qui sont dans l'eau et forment le fond de la cuisine des poissons en général et des cyprins en particuliers. En mangeant ces infusoires, ils les absorbent et digèrent et, les empêchant de mourir, ils coupent court à la corruption des animalcules qui entraînerait celle de l'eau. Inutile d'ajouter que le protoxyde d'hydrogène, *vulgo* l'eau, est incorruptible de naissance. Cz.

—

Le p.. de Marlborough (VII, 18). — Hamilton assigne aux heureux débuts de John-Churchill une cause qui a, de tout temps, obtenu plus d'influence que les improvisations malsonnantes de celui que le poëte qui chanta *les Reines de Mabille*, a nommé, par pudeur, un « vigoureux organe. » « Tous convenaient qu'un homme qui était favori de la maîtresse du roi et frère de celle du duc, se produisait par de beaux endroits et ne pouvait manquer de faire fortune. » On peut présumer que si l'aventure du *lapsus ani* était réelle, Hamilton ne l'aurait ni ignorée, ni tue. Mais présomption n'est pas preuve. On peut donc adopter l'anecdote de M. V. de V., et même ajouter que sa belle émule du dieu Eole était cette maîtresse du roi dont parle Hamilton, la duchesse de Cleveland.

O. D.

—

Tanzaï (VII, 20). — « *L'Ecumoire* ou *Tanzaï et Néadarné*, Histoire japonoise, à Pékin, chez Loa-chou-chu-La, seul imprimeur de S. M. Chinoise pour les langues

étrangères. » C'est un roman de Crébillon fils; et Collé en a tiré une comédie en vers, tout aussi *joyeuse* que l'original.
O. D.

— Hiaouf-Zelès-Tanzaï (rival du soleil), fils de Cephaès (bonheur du peuple), roi de la Grande-Chéchianée, « pays aujourd'hui perdu par l'ignorance des géographes, » est le héros d'un roman de Crébillon fils, surnommé le philosophe des femmes, tant son style était devenu inintelligible. La première édition parut sous le titre *L'Ecumoire*, etc. Pékin (Paris), 1734, 2 vol. pet. in-12. — Elle valut à son auteur un emprisonnement au château de Vincennes, moins pour son caractère licencieux que pour les interprétations malignes auxquelles ont donné lieu les principaux personnages de l'œuvre. (Consulter à ce sujet les *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature* (par de la Place), Bruxelles, 1785, tome IV, p. 302 à 306.) — Barbier, d'après une note manuscrite de l'abbé Sepher, cite *Tanzaï* comme une satire dirigée contre le cardinal de Rohan, la duchesse du Maine et la Constitution *Unigenitus*. — Voyez les Œuvres posthumes de Quérard, publiés par M. G. Brunet : *Livres à Clef*, tome II, p. 158 et 159; mais vous n'y trouverez pas la clef des personnages. L'auteur est persuadé que Crébillon a écrit un livre à clef; il ajoute même qu'on la trouverait sans trop de peine si on voulait la chercher, mais il se borne, pour éclairer le chercheur, à reproduire d'après Ch. Nodier la boutade suivante : « Il faut laisser « quelque chose à faire aux désœuvrés qui « ont assez le temps pour s'occuper de « Crébillon fils et de *Tanzaï*, et assez de « solidité de jugement pour reconnaître « que, de toutes les questions dans l'étude « desquelles on peut user sa vie, il n'y en « a point de plus utile et de plus raison- « nable. » (*Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, publiés dans le *Bulletin des Bibliophiles* en 1834.)

Voilà pour *Tanzaï*. Quant au nom de l'auteur des *Essais critiques et historiques sur le goût*, je l'ignore. M. S. D. eût bien fait de donner le titre du livre au complet, avec la date et le lieu d'impression.
C. M.

— ... Et telle est la lecture que faisaient incognito presque toutes nos grandes dames Louis XV. *Tanzaï* est bien le précurseur du *Sopha* (1749). H. VIENNE.

— Quant aux *Essais critiques et historiques sur le goût*, ils ne sont point indiqués dans la 3ᵉ édition (en cours de publication) du *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier, bien qu'elle soit de beaucoup plus complète que les précédentes. C'est une preuve, et l'on pourrait en citer par milliers, de tout ce qui reste encore à faire pour découvrir les auteurs d'une multitude d'ouvrages français. A. F.

— Tanzaï, qui est le nom du principal personnage du roman, est écrit *Tanzay*, et sur le titre gravé des éditions avec figures (fort jolies, par parenthèse) *Tansaï*. La donnée du livre est assez scabreuse, mais il y avait, en outre, dans les détails des velléités politiques... Voici ce qu'en dit Voltaire, dans sa *Correspondance* : « L'*Histoire japonaise* m'a fort réjoui; je ne sais rien de si fort que ce livre, et rien de si sot que d'avoir mis l'auteur à la Bastille. » Il est convenu que la cause de cet emprisonnement sont : l'obscénité de certaines scènes (il n'y a pas plus d'obscénités que dans le *Sopha* et les autres ouvrages du même *censeur royal!*), et les traits dirigés contre le cardinal de Rohan, la duchesse du Maine et la bulle *Unigenitus*. C'est l'opinion que Barbier a consignée dans son *Dictionnaire des Anonymes*, quoique d'autres critiques contemporains n'aient vu dans l'*Ecumoire* que des allusions aux amours de Louis XV et de Mᵐᵉ de Mailly. Mais ces amours, relatées tout au long dans le *Parc au Cerf* (*sic*), ne prêtent pas à l'assimilation parfaite et je n'aurais plus rien à dire sur ce sujet si une coïncidence au moins étrange ne me permettait pas de présenter à vos lecteurs Crébillon fils sous un aspect tout à fait inattendu, celui de prophète et de voyant. S'il est difficile d'expliquer les péripéties du roman par celles de l'histoire contemporaine, on le peut en avançant d'une douzaine d'années et en se transportant en Russie. — *Tanzaï* est mot pour mot l'histoire du mariage de Sophie-Auguste-Frédérique Alexiowna, princesse d'Anhalt-Dessau, née en 1729, avec son cousin le duc Charles-Pierre-Ulric de Holstein-Gottorp. On sait que cette princesse fut depuis l'impératrice Catherine II. Lorsqu'elle arriva à la cour d'Elisabeth pour épouser le grand-duc, le prince était beau; ils s'aimèrent; mais au moment où le mariage allait être célébré la petite vérole vint frapper l'époux. Il se releva, mais affreusement grêlé (l'*Ecumoire*) et contrefait, en même temps qu'incapable d'avoir jamais de postérité. La princesse avait seize ans, mais assez de politique pour dissimuler son dépit. Elle épousa quand même. Le beau Soltikoff (*Jonquille* du roman) qui l'aimait fit sentir au grand-duc l'utilité d'une opération que pratiquèrent Boerhaave et Block, et à la suite de laquelle le mari passa une nuit, une seule, avec sa femme. Soltikoff fit le reste... Le grand-duc s'en aperçut, devint jaloux, mais le chancelier Bestucheff (*Saugrenatio* du roman) s'entremit, et comme il voulait faire nommer Catherine impératrice, à la mort d'Elisabeth, il parvint à faire éloigner Soltikoff, qui fut remplacé par Poniatowski.

Les analogies s'arrêtent là, et le roman aussi. La démonstration du pouvoir divinatoire de Crébillon me semble assez prouvée par ce que je viens de dire. Elle le sera mieux encore à ceux qui liront le livre et entreront dans les détails. Quant à ceux qui nieront la qualité prophétique du léger fils du grand tragique, ce ne pourraient être que des mécréants, ennemisnés du surnaturel et des saines doctrines qui sont la base de toute société bien ordonnée. ASZT.

—

Livres à clef : « Adèle et Théodore » (VII, 21). — Je me rappelle avoir vu autrefois cet ouvrage entre les mains de petites filles : c'était de la part des parents une véritable erreur; car ce n'est pas pour les enfants eux-mêmes, mais pour leurs instituteurs que Mme de Genlis a prétendu écrire, et elle n'a pas craint, pour montrer l'effet d'une mauvaise éducation, d'y aborder des détails un peu avancés pour le jeune âge. Elle a bien dû nier les allusions que l'on croyait y découvrir; et peut-être est-ce pour confirmer ces dénégations que dans un autre ouvrage (*Les deux Réputations*, à la suite des *Veillées du Château*), on la voit blâmer vivement et traiter de libelle l'introduction, dans un roman, de personnages et de faits réels. Mais, dans *Adèle et Théodore*, il fallait bien qu'elle s'identifiât avec un personnage chargé d'appliquer et de développer ses plans d'éducation : ce rôle ne comportait non plus aucune faute ni aucun défaut; et je pense qu'il en doit être de même de tous les livres écrits dans la même donnée. Il ne serait donc pas juste de reprocher à Mme de Genlis sa Mme *d'Almane* comme un trait d'orgueil, et, à ce compte, Fénelon eût été bien plus orgueilleux encore de s'identifier avec la déesse même de la sagesse. Mais un personnage d'*Adèle et Théodore* qu'on peut réellement nommer un assemblage de toutes les vertus et de toutes les perfections, c'est Mme *d'Ostalis*, en qui je crois qu'il faut reconnaître la fille aînée de l'auteur, Mme *de Lawœstine*, si jeune qu'elle fût encore lors de la publication du livre, puisque la mère elle-même n'avait que trente-six ans. O. D.

—

« **Les Récollets** » (VII, 21). — Cette chanson date du commencement du siècle dernier, sans nul doute; la verve, la crudité des expressions, quelque peu de *haulte graisse*, l'allure entière de l'œuvre indiquent suffisamment l'époque. Le titre diffère souvent. Voici la première fois que je la vois appeler *les Récollets*. Je l'avais toujours connue sous le titre de *Frère Etienne* ou sous celui du *Fond de la besace*.

On l'insère parmi les chansons de Piron, de Vadé et de Collé : le naturel et la gaieté semblent y autoriser, mais la faiblesse de certaines rimes; *menton* et *raison; appétit* et *fuit; manger* et *dîner; Rome informe* et *réforme; prussien* et *chrétien* (!!!) *mêlée* et *montée*, etc., vient y contredire. Elle a été composée sur l'air des *Trembleurs* de Lully, et a neuf couplets. L'auteur en est inconnu. ALPH. GERMAIN.

— Elle se trouve page 194 du petit volume : *Chansons nationales et populaires de la France*, par Du Mersan (5e édit., Paris, Gabriel de Gonet, éditeur, rue des Beaux-Arts, 6. 1850). La chanson demandée y est appelée : *le Fond de la besace*, air des *Trembleurs*, et commençant par : « Un jour le bon frère Etienne. » GARANÉ.

— Vraie question de carnaval, mais, bah! on peut bien s'esbaudir un peu pour célébrer la résurrection de l'*Intermédiaire*. Cette chanson satirique est certainement assez ancienne : je l'ai trouvée à Mézières dans un vieux cahier manuscrit qui contenait des choses fort diverses : recettes de ménage, vieilles chansons, petits bouquets à Chloris, le tout entremêlé de copies de lettres d'affaires datées de 1753. D'un autre côté, il y a un des couplets dans lequel le moine, indigné du régime diététique du couvent, menace, si on ne le nourrit pas mieux, de déserter et de se faire *Prussien*. La gloutonnerie borussienne était donc connue de l'auteur anonyme. La chanson se trouve à peu près datée par ces renseignements : elle ne se termine pas comme l'indique M. A. B., mais bien par les deux vers suivants, qui doivent être chantés en faux-bourdon et d'un ton lugubre, après chaque couplet :

Et, ce jour là, le couvent,
Ne put souper que de vent.

(Alger.) SAMLED.

— Cette chanson est tout au long dans le livre : *Des Chansons populaires*, par Ch. Nisard, tome Ier (Dentu, 1867). Elle a été réimprimée dernièrement dans un volume de littérature scatologique, ou tout au moins *éolienne* (comme on disait, vers 1830!) intitulé : *Discours sur la musique zéphyrienne*, adressé aux vénérables crépitophiles. — Ch. Nisard suppose que cette chanson a été composée peu après la guerre de *Sept ans*, et il se fonde pour cela sur le vers : « Et je me ferai Prussien; » mais il n'en connaît pas l'auteur. A notre avis elle ne peut remonter plus loin que l'époque qu'il lui assigne. Elle a le tour du XVIIIe siècle, à ne pas s'y méprendre. Le titre est *le Fond de la besace*. Elle est encore très-populaire en Bourgogne. C'est probablement là qu'il en faut chercher l'auteur. ASZT.

—

Faits historiques, allusions, etc., de Montaigne (VII, 22). — Le premier passage cité par la question a été en partie emprunté par Montaigne à Pline (l. I, ch. LIII). C'est d'après Pline qu'il parle de « Cornelius Gallus, préteur. » *Cornelius Gallus prætorius, et T. Atherius, eques romanus, in venere obiere.* Mais j'ignore où il a trouvé pareille notion sur le philosophe Speusippe, neveu de Platon. Quant au seigneur de Mantoue, Louis II de Gonzague, fils et successeur de Guido, voilà ce qu'en dit la Biog. Didot. « Suivant Héninges, Louis II, convaincu d'adultère, fut condamné par ses concitoyens à perdre la tête sur un échafaud. Mais suivant Gazata, dans la *Chronique de Reggio*, il mourut tranquillement à Mantoue. » Or, l'allégation de Montaigne pourrait servir à concilier un peu les deux versions; car, s'il est improbable qu'un souverain ait eu à répondre à une loi qui le condamnait à mort, il ne l'est pas qu'il ait été surpris et tué par un mari. Quant au pape, il faut que le commentateur, qui a songé à Borgia, n'ait pas bien lu son texte, du moins s'il a cru y trouver une allusion à l'empoisonnement par quiproquo dont parle la question; mais non s'il attribue à Alexandre VI une mort analogue à celle de Gallus et d'Atherius, accident auquel l'exposaient en effet sa vieillesse et ses débauches. Un soupçon semblable s'est aussi attaché à la prompte mort de Léon X. Enfin la mort de Jean XII répondrait aussi très-bien au texte de Montaigne, sinon que l'on ne comprendrait pas encore pourquoi il ajoute: « et d'un encores pire exemple » si Louis de Gonzague a péri de la même manière.

O. D.

—

« La Boucle de cheveux enlevée » (VII, 24).— La traduction du poëme héroï-comique de Pope, édition de 1738, est de l'abbé Desfontaines. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, dit que quelques personnes attribuent cette traduction à la marquise de Caylus. C. M.

—

L'Eléphant de la place de la Bastille (VII, 25). — Il était encore debout, en 1846, ce colosse de plâtre peint en bronze, piteusement écaillé, et servant de refuge, d'après le grand Victor, aux rats du quartier, et... à une paire de ses *Misérables*. Des officiers du 4e régiment d'artillerie, en garnison à Vincennes (1843-1846), le connaissaient encore sous le titre spécial de « propriété du commandant Beuret ». Or le chef d'escadron Beuret, de 1846, est mort en activité de service, général de division et membre du comité d'artillerie. Les titres de *l'Eléphant de la Bastille* seraient-ils donc, par hasard, avec ceux de son état civil, entre les mains des héritiers, tenants et aboutissants de son maître et seigneur : Le Tort, Tracy, Henrion Sthaal de Magnoncourt, Chalanqui (de Marseille), etc...? H. DE S.

— *Vid.*, dans *les Misérables* (t. VIII, p. 299 à 344, de l'édit. orig. Paris, Pagnerre, 10 vol. in-8o, 1862) le curieux chapitre intitulé : « Où le petit Gavroche tire parti du Grand Napoléon, » et dans lequel Victor Hugo a placé une belle description de ce colossal Eléphant, tel qu'il existait encore, sur la place de la Bastille, en 1832.

U.

—

Sur un passage incomplet d'une lettre de d'Aubigné (VII, 47). — Mlle de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne, est, je crois, la femme de lettres la plus connue de l'époque, et celle dont le nom semblerait le plus propre à compléter cette liste. Mais il faudrait encore qu'elle eût écrit contre Gamon en faveur de Dubartas. L'ouvrage le plus estimé de ce dernier était celui qu'il avait intitulé : *La Première Semaine ou la Création.* Vingt ans environ après sa mort, Gamon voulut refaire ce sujet et publia : *La Semaine, ou la Création du Monde, contre celle de Dubartas.* C'est à quoi d'Aubigné fait allusion, en parlant de « la gloire que ce jeune homme vouloit picourer sur le tombeau de Dubartas. » O. D.

—

Le roulement de tambours de Santerre (VII, 48). — Lamartine, dans *les Girondins*, absout aussi Santerre de ce roulement, qu'il rejette sur un fils naturel de Louis XV et d'une maîtresse nommée Morphise. La Biog. Didot parle du général Beaufranchet d'Ayat, à qui toutefois elle n'attribue aucune participation à l'exécution de Louis XVI, mais que l'on prétendait être fils de Louis XV, et qui avait été page du roi, sans spécifier de quel roi, car cela est incertain, Beaufranchet ayant dix-sept ans à l'avénement de Louis XVI. Il servit à Valmy et en Vendée, où il se distingua, même dans des occasions où les républicains eurent le dessous. Eloigné ensuite du service actif, il reparut dans l'administration des hôpitaux militaires, puis des haras, où il mourut en 1812.

On trouve des détails curieux sur Morphise dans les mémoires de Casanova, autorité assez suspecte, il est vrai. Casanova dit qu'elle se nommait *Morphi*, était flamande et pourtant de race grecque, et qu'il la connut parce que sa sœur aînée, actrice de la Foire, était la maîtresse d'un de ses amis. Il eut la fantaisie de la faire peindre nue sur une tabatière. « Je fus ravi de ce portrait, il était parlant, et j'écrivis dessous *O-Morphi*, mot qui n'est pas homérique, mais qui n'en est pas moins

grec et qui veut dire : belle. » Casanova doit se tromper ici. Passe pour *Morphi* au lieu de *Morphê*; mais l'article grec *o* étant un masculin ne peut accompagner un nom féminin. Il est à croire plutôt que l'inscription fut *Morphê*, et que c'était la jeune fille qui s'appelait réellement *Omorphi*, nom plus irlandais toutefois que flamand. Un hasard fit passer cette tabatière sous les yeux de Louis XV, qui fut curieux de voir l'original; et de là la faveur de Morphise. Cette faveur dura trois ans, et sans doute éveilla des inquiétudes et des alousies; en sorte qu'une grande dame, tendant un piége à Morphise, lui conseilla de s'égayer sur le compte de la reine, en causant avec le roi, assurant que celui-ci goûtait fort cette plaisanterie. C'était tout le contraire : Louis XV exigeait de ses odalisques le plus grand respect pour la reine. Morphise fut renvoyée, et mariée à un officier breton. Casanova dit bien qu'elle avait eu un fils du roi, mais que cet enfant disparut, comme tous les autres bâtards du roi, tant que vécut la reine. Il ajoute qu'elle eut de son mariage un second fils, qu'il eut occasion de rencontrer plus tard : « véritable portrait de sa mère, dont il ignorait absolument l'histoire, que je ne crus pas devoir lui apprendre. » Si ce récit est exact, au moins dans les circonstances essentielles, il est à croire que le général Beaufranchet d'Ayat eût été plutôt ce fils légitime de Morphise, que celui qu'elle avait eu du roi. O. D.

— M. G. V. me permettra de le renvoyer à une question posée par moi en 1869 (V, 698), question à laquelle il a été répondu deux fois (VI, 57 et 232), mais incomplétement. S'il veut bien y consentir, nos deux questions pourront, avec l'agrément de l'*Intermédiaire*, être réunies, et bras dessus bras dessous, attendre patiemment de nouvelles réponses. — Sans vouloir préjuger ces réponses à venir, je relèverai une mutilation de nom dans la pièce citée par Dauban. (*Paris en* 1794, p. 291.) Ce n'est pas à M. *Beaufrelut d'Ayat*, mais à M. *Beaufranchet d'Ayat* que l'on a attribué le fameux roulement. Le comte Beaufranchet d'Ayat (Louis-Charles-Antoine), né à Saint-Hilaire d'Ayat, près Riom en Auvergne, en 1757, mort le 2 juillet 1812, fut successivement page du roi, colonel de cavalerie et maréchal de camp. Sous l'Empire il devint député du Puy-de-Dôme et inspecteur général des haras. Il était proche parent du général Desaix. Quant à sa participation au roulement de tambours, voici ce que dit E. Fournier : « Il paraît prouvé que ce n'est pas San« terre qui le commanda. Mercier (*Nou*« *veau Paris*, t. III, p. 6), dit que c'est « l'acteur Dugazon. Selon M. Carro (*No*« *tice sur Santerre*), ce serait le général « Berruyer, qui même s'en serait vanté : « d'autres veulent que ce soit Beaufranchet « d'Ayat, ancien page de Louis XVI, et, « disait-on, bâtard de Louis XV et de Mor« phise, la danseuse. C'est peut-être l'opi« nion la plus probable. Voyez Bertrand « de Molleville, X, p. 430, et le Catalogue « des Autographes de G. de Pixérécourt, « n° 867. (*L'Esprit dans l'Histoire.*)

Mais ce sont là de simples affirmations. Ce que nous voudrions, ce sont des *preuves*, des *preuves!*

(Clermont-Ferrand.) FRANCISQUE M.

—

Badinguet (VII, 48). — Je suis enchanté que M. V. de V. ait posé cette question, parce que je l'ai adressée à plusieurs personnes, et que je n'ai jamais eu qu'une seule fois une réponse, dont je n'ai pu vérifier l'exactitude. *Badinguet* serait le nom du malheureux fantassin qui fut atteint d'un coup de pistolet tiré par Louis-Bonaparte, lors de son débarquement à Boulogne. — Puisque nous en sommes à Badinguet, permettez-moi de vous signaler *deux* bien singulières coïncidences de noms. Dans un recueil de Gavarni, intitulé, je crois, *Etudiants et Etudiantes*, et publié sur bois vers 1840, un étudiant en médecine montre à son *étudiante* un squelette monté, en lui disant : « Vois-tu, ça, c'est EUGÉNIE, *l'ancienne* à BADINGUET, *une grande blonde*, qui aimait tant les meringues!... » (Saint-Malo.) A.-G. J.

— Badinguet est le nom du maçon, avec les vêtements duquel le prince Louis s'évada du fort de Ham, en 1846. — L'ex-empereur fut quelquefois appelé du nom singulier de *Boustrapa*, formé des premières syllabes des trois noms *Bou*logne, *Stras*bourg, *Pa*ris. J. R.

—

Le roman de « Fortunatus » (VII, 48). — Il pourrait bien être d'origine orientale; car les fictions indiennes ou arabes ont dès longtemps pénétré en Europe, soit par la voie des Croisades, soit par celle du commerce. Fortunatus n'est pas un Européen, mais un Cypriote, et quoique ses premières aventures le conduisent en Flandre et en Angleterre, c'est en Egypte qu'il trouve l'un de ses talismans, l'autre lui était donné directement par la Fortune. Mais ce serait surtout l'histoire de son fils Andolosio qui dénoterait une source asiatique. Ce jeune homme se laisse enlever les talismans de son père par une beauté perfide. Il les recouvre, grâce à la découverte qu'il fait de deux pommiers, l'un dont les pommes font pousser des cornes sur la tête de ceux qui en mangent; l'autre dont les fruits font disparaître ces cornes. Andolosio parvient à faire manger des premières à sa trompeuse, qui, pour être guérie d'une pareille monstruosité, lui rend ses talismans. Cette fable, sauf modification des

détails (par exemple des figues, au lieu de pommes, et qui font allonger le nez) se trouve aussi dans *les Aventures d'Abdalla*, de l'abbé Bignon, où Laharpe l'a prise pour en faire son joli conte de *Tangu et Félime, ou la Princesse au pied de nez;* et Bignon nous dit lui-même : « Lisez les annales du royaume de Kachemire; vous y trouverez cette histoire : c'est là que je l'ai prise. » O. D.

—

« L'Auberge des Adrets » et ses auteurs (VII, 68, 16). — Nous recommandons à M. Ulr. la nouvelle édition (Daffis, édit.) des *Supercheries littéraires* de Quérard; il y trouvera, tome IIIe, 1re partie, le nom de l'*Athénien de Paris* qui paraît si vivement l'intriguer. Au surplus, en voici l'extrait : « POLYANTHE et PAULYANTHE, « *pseud.*(Alexandre Chapponier. D. M.), au- « teur de plusieurs articles insérés dans l'*A-* « *beille* (*littéraire*), publiée par Mme Dufres- « noy (1821-1822) et en société de MM. Ben- « jamin (Antier) et Saint-Amand (Lacoste), « du mélodrame « *l'Auberge des Adrets* » « qui a fait courir tout Paris au théâtre « de l'Ambigu-Comique, en 1823. »

C. M.

—

« Les Femmes à l'Académie » (VII, 68, 15). — L'auteur de la brochure en question est M. J. Simonet (voir la nouvelle édition en cours de publication du *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier, tome IIe, 1re partie, page 446). C. M.

—

Inhumation dans les églises (VII, 68, 17). — Cet usage remonte aux premiers temps du christianisme, et pour s'assurer qu'il est bien antérieur en France à la fin du Xe siècle, il suffit de consulter Grégoire de Tours. On y verra (liv. II, ch. XLIII) que « Clovis mourut à Paris et fut enterré « dans la basilique des Saints-Apôtres « (Saint-Pierre et Saint-Paul) qu'il avait « fait construire. » L. DU CIVOL.

—

Equitation des Femmes (VII, 68, 17).—

La mode de s'asseoir ainsi,
Sur le côté, doit, Dieu merci!
Remonter, au moins, au déluge :
Les Femmes, dans tout l'univers,
— Cher Monsieur, je vous en fais juge, —
N'ont-elles donc pas fait, toujours, tout *de travers!*

ULR.

— Je ne sais si dans l'origine les femmes montaient à cheval de la même manière que les hommes. Mais c'est ce que je leur ai vu faire en Auvergne. Il y a quelques années, me trouvant de passage à Aurillac un jour de marché, j'y vis arriver les paysannes des environs se tenant gaillardement à la califourchon sur leurs montures. Il n'y a pas d'apparence que l'habitude de chevaucher ainsi ait été perdue dans ce pays conservateur des vieilles coutumes. Dr NEPHELÈS.

— Les anciens font mention de trois tribus d'Amazones. La première était d'Afrique et fit de nombreuses conquêtes sous Myrina sa souveraine. La seconde était d'Asie, habitant près du Pont, sur les rives du Thermodon : elle fit une invasion en Attique du temps de Thésée. La troisième était de Scythie, c'était une branche de la tribu asiatique qui, après avoir fait la guerre aux Scythes, se maria avec eux. Dans un bas-relief du Parthénon, nous voyons une Amazone, enlevant vigoureusement son cheval pour lui faire franchir un corps étendu à terre, elle serre les flancs de ses jambes relevées en arrière. Elle tient un bouclier du bras gauche et est à cheval comme un homme. Dans le *livre du roy Modus*, deux miniatures représentant le *Départ d'une dame pour la chasse* et *la manière de faire son espervier nouvel voler*, nous montrent deux châtelaines qui semblent parfaitement à cheval à la façon des hommes sur des selles relevées devant et derrière. Dans les *Chroniques de Froissart*, à la Bibliothèque Nationale, nous voyons Isabeau de Bavière faire son entrée à Paris et assise de côté sur sa haquenée, ainsi que les dames de sa suite. ALPH. GERMAIN.

— Ne prenons point les choses au déluge! Si bas-reliefs et rondes-bosses de tous âges, provenances et qualités, les montrent, ces beautés écuyères, à Califour*chon*, il est certain que le mode en lui-même est resté plus sauvage que constamment pratique. En Patagonie, ni hommes ni femmes, tous centaures! mais en Auvergne et à Paris, c'est fort différent. — Combien de raisons périodiques et physiologiques plaident la cause de cette assiette latérale, élémentaire, que princesses et dames du Moyen-Age, robustes voyageuses, ont seule connue! Nous en avons, il y a trente-cinq ans à peine (Califour... est jeune?), songeant à l'*Intermédiaire*, étudié la raison, les procédés et les secrets avantages, sur les ânes et les grisettes de la Porte-Maillot... — Peu de femmes trottèrent plus, au XIVe siècle, que les filles du duc Robert de Bar; et s'il arrive à l'une d'elles, dite partout *Madame la Jeune*, de faire trente lieues à franc étrier, pour aller recevoir le dernier soupir d'Adolphe de Berg, son époux, les titres se rapportent avec soin, ce qui implique, à notre sens, une prouesse inusitée. Et d'ailleurs, donnons la parole à Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, et veuille aussi notre estimable co-répondant-questionneur, M. A. D., ne pas s'enflammer, s'il chante, en la cause, les louanges de Catherine de Médicis : « Le roy François... se délectoit à luy faire don-

ner plaisir à la chasse, en laquelle n'abandonnoit jamais le roy. et le suyvoit tousjours à courir; car elle estoit fort bien à cheval et hardie, et s'y tenoit de fort bonne grace, *ayant esté la première qui avoit mis la jambe sur l'arçon*, d'autant que la grâce y estoit plus belle et apparoissante que *sur la planchette.* » (*Dames illustres.*) — Notre questionneur Califour... est-il homme de cheval? Si oui, nous donnerons un bon point à la feue reine, car il fallait avoir des idées d'Etat pour brusquer cette révolution, que catholiques et parpaillots ont subie... mieux que la réforme du calendrier. Comme tous ceux qui montent souvent des chevaux de sang généreux, Catherine de Médicis avait fait autant de chutes que *La Palatine*, cette autre princesse-écuyère de Bourbon-Orléans. Elle s'était brisé la jambe, on l'avait trépanée; et cependant, à propos de ses vaillantises au siége de Rouen, Brantôme ajoute « et pense que dès long-temps ne fut reyne ny princesse mieux à cheval ny s'y tenant de meilleure grâce; ne sentant pour cela sa dame hommasse, en forme et façon d'amazonne bizarre, mais sa gente princesse, belle, bien agréable et douce. »

H. DE S.

Trouvailles et Curiosités.

Le divorce en France pendant la Révolution. — *Janvier* 1794. — « Depuis que le divorce est permis et a été décrété, il s'en est fait une quantité prodigieuse dans toute la France et surtout à Paris, parmi les révolutionnaires. Rien n'est plus commun que de trouver des Jacobins ayant déjà épousé plusieurs femmes. Pour donner encore plus de facilités à ce brigandage, la Convention, sur la motion de Merlin de Douai, a décrété, dans la séance du 28 décembre 1793, que l'époux divorcé pourra se remarier aussitôt après la prononciation du divorce, et l'épouse dix mois après. Comme malheureusement dans les familles il n'y a pas toujours conformité de sentiments, beaucoup d'émigrés ayant laissé leurs épouses en France, apprennent qu'à la suite d'une mauvaise conduite et guidées par des principes révolutionnaires, plusieurs se sont divorcées et ont épousé des Jacobins. Pour mettre à l'abri une partie de leur fortune, d'autres émigrés ont consenti à des divorces simulés au moyen desquels les femmes peuvent jouir de leurs biens. La Suisse étant neutre, des femmes d'émigrés ayant divorcé et désirant éviter les persécutions qui ne les menacent pas moins que les autres, plusieurs ont feint un mariage avec un Suisse et ont, par ce moyen, eu toute facilité de sortir de France.

« Je laisse aux casuistes à prononcer sur tous ces subterfuges, et ne me permettrai pas de blâmer ni d'approuver ceux qui les ont mis en usage. Cependant je pense que c'est donner de la force aux lois des régicides que de s'y soumettre même en apparence... » (Journal *inédit* du comte d'Espinchal, t. X, *Mss.* de la Bibliothèque de Clermont.)

Ces détails sur le divorce des femmes d'émigrés sont-ils exacts?

FRANCISQUE M.

—

Un lapsus de l'auteur des « Guêpes. » — Le numéro des *Guêpes*, qui vient de paraître, renouvelle la proposition (déjà faite, il y a dix ans, par Alphonse Karr) d'exécuter les condamnés à mort dans l'intérieur des prisons, et non plus en place publique. Au nombre des formalités qui devraient, selon lui, accompagner cette expiation suprême, il voudrait « dans « toutes les églises de tous les cultes une « messe des morts. » L'auteur a oublié que la *messe* et les prières pour les morts ne sont point admises par tous les cultes. N'est-ce pas pour cela que « notre brave Henri IV, » dont il est fait mention dans le même numéro, dit son fameux mot : « Paris vaut bien une messe! »

(Caen.) T. R.

—

Lettres de l'Inconnue : une épave. — En voici bien d'une autre! C'est un volume de 84 pages in-8°, qui va paraitre (en même temps que ce numéro) chez Alphonse Lemerre. Vingt *Lettres* (ou fragments de lettres) *de l'Inconnue*, « jetées par les fenêtres, » lorsque la Commune en déroute mit le feu à la maison de la rue de Lille, n° 52, le 25 mai 1871, — ramassées par « un Auvergnat » qui les avait abandonnées aux rats et à la moisissure, dans le coin d'un bouge humide, où le présent éditeur les a retrouvées, « mais en quel état, grands dieux! » ... Aussi, n'a-t-il pu en reconstituer que vingt, conduisant seulement jusqu'en 1842. C'est là tout ce qui reste de douze liasses sur lesquelles la main de l'auteur de *Colomba* avait écrit : *Lettres de Mme de Sévigné.* — Il y a là dedans beaucoup de coquetterie et de hardiesse, beaucoup de citations en anglais, en espagnol, en italien, et du grec, et même du *carthaginois*, et du plus pur, dit-on, que l'Académicien devra, s'il ne le comprend pas, « se faire traduire par son *Irlan-* « *daise blonde...* » Qu'en pensera le lecteur?

C. R.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 140 — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 10 mars 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

A PROPOS D'UNE CONFÉRENCE.

Meyerbeer, Scribe et M. Legouvé. — M. E. Legouvé vient de faire, aux matinées littéraires de M. Ballande, une très-spirituelle apologie de Scribe, que l'on a dit pouvoir être intitulée, comme une pièce faite en collaboration : *le Charpentier par excellence*, ou *le Triomphe de la gratitude*, parce que le collaborateur de Scribe a loué principalement son habileté dans le grand art de faire un plan et de mettre en scène, et qu'on a vu surtout dans cet aimable panégyrique l'acquit délicat d'une dette de cœur et de conscience.

Quoi qu'il en soit, on a remarqué le passage où, tout en faisant assez bon marché du style de son héros, — style pauvre et *économique* (c'est un mot de Scribe), — M. Legouvé tient à laver du moins sa mémoire de certains vers lyriques qu'on lui reproche sans cesse : « Partez (dit-il) « de ce principe : quand vous voyez un « très-mauvais vers dans un opéra, soyez « sûr que c'est le musicien qui l'a fait. Le « despotisme des compositeurs dépasse « toute imagination, et rien ne peut donner l'idée de ce que devient une strophe « élégante entre leurs mains ! Ils la brisent, « ils la démembrent, ils y ajoutent des « hiatus ! C'est monstrueux ! Le fameux « alexandrin des *Huguenots* :

Ses jours sont menacés. Ah! je dois l'y soustraire!

« n'a jamais été de Scribe; il est de Meyer- « beer ! Scribe avait écrit correctement :

Ce complot odieux
Qui menace ses jours.....

« Mais ce *qui* gênait Meyerbeer : il l'a « coupé, il y a substitué son affreux hémis- « tiche, et le pauvre poëte l'a endossé « comme on signe un billet de complai- « sance, et, quand l'effet a été protesté, « c'est lui qui a payé. »

Bravo ! voilà qui est joliment dit. Mais je ne suis pas convaincu que Scribe ait mérité cet excès d'honneur, ni Meyerbeer cette indignité. Si l'on rit du fameux vers : « *Ses jours* sont menacés... Ah ! je dois *l'y* soustraire », c'est que l'on perd de vue le vers précédent. Que dit *Valentine*, affolée?

O terreur! je tressaille au seul bruit de mes pas!...
Mes sens égarés ne m'abusent-ils pas?...
Derrière ce pilier, cachée à tous les yeux,
Je viens d'entendre, hélas! *ce complot odieux*...

Et alors vient l'hémistiche :

Ses jours sont menacés.....

qui n'est qu'une incidente ; puis, s'agissant toujours du *complot odieux :*

Ah! je dois l'y soustraire!
Non pas pour lui, mon Dieu! mais pour l'honneur d'un père!

Je ne vois rien là que Scribe n'ait pu écrire, sans encourir le moindre blâme (je lui souhaiterais de n'avoir jamais été plus *ridicule!*); et si c'est Meyerbeer qui a eu besoin de modifier ainsi le texte pour y appliquer ses sublimes accents, eh ! bien, je lui en sais gré. Est-ce que, dans le désordre du péril suprême et de la passion, cette exclamation, ce cri soudain : *Ah! je dois l'y soustraire!* se rapportant à l'antécédent *complot* (dont il n'est séparé que par une courte incise), n'est pas ici tout ce qu'il y a de plus naturel, de plus logique même, c'est-à-dire de plus élevé? Oui, en effet, c'est là un de ces « beaux désordres », et comme on en trouve des exemples dans Corneille et dans Racine, et j'admets bien, sous ce rapport, qu'un trait de cette sorte soit plus imputable à Meyerbeer qu'à Scribe. C'est tout bonnement la figure de rhétorique, appelée *syllepse oratoire*, qui consiste dans un accord irrégulier des termes, dans l'oubli de la règle, sous l'empire d'un sentiment puissant, quand on n'obéit plus qu'à la pensée ou à la passion. Lorsque Néron (dans *Britannicus*, III, sc. 3), répond avec humeur à Burrhus :

Soumis à tous *leurs* vœux, à mes désirs contraire,
Suis-je donc empereur seulement pour *leur* plaire?

allez voir s'il y a, dans ce qui précède, un pluriel à qui se rapporte ce *leurs?* Il n'y

en a point, mais Burrhus lui a tenu ce langage :

Que dira-t-on de vous? Quelle est votre pensée?

Et la *pensée* de Néron irrité va droit à *ceux* dont l'opinion lui est rappelée, comme un frein qui le gêne et qu'il veut écarter. — Je finis, ma foi, par trouver que :

Ce complot odieux
Qui menace ses jours...

n'eût pas du tout valu ici le vers *désordonné*, dont on se moque (et dont on continuera à se moquer). Je ne vois pas d'ailleurs comment cela pouvait cadrer avec ce qui précède et avec ce qui suit. On n'y aurait même pas gagné en correction pour la rime, puisque là aussi il y a deux masculines différentes, sans féminines entre elles. En un mot, si j'avais eu à plaquer des paroles sur l'admirable récit musical du compositeur — (c'est lui qui est le *maestro*, après tout) — je m'estimerais heureux d'avoir pu y accoler un vers exprimant si bien le trouble d'esprit de Valentine et l'élan de son âme, dans ce passage superbe du récitatif qui est une des plus merveilleuses pages de l'immortelle partition des *Huguenots!*

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Kief. — Teniah. — Oued. — Le mot *kief*, qui, avec le sens de *repos absolu, somnolence*, s'emploie aujourd'hui dans les peintures de mœurs orientales, est-il turc ou arabe? Et surtout se rencontre-t-il dans des monuments de l'un ou de l'autre idiome, assez anciens pour que l'on ne puisse le soupçonner d'être le mot latin *quies*, que les conquérants de l'Egypte et de la Mauritanie y auraient trouvé?

J'en demanderai autant pour *teniah*, défilé de montagne (le teniah de Mouzaïa). Ne pourrait-il pas venir de *tænia* (ruban long et étroit, comme traduit le *Gradus* de Noël), par une métaphore analogue à celle qui nous fait encore appeler familièrement une route dont on n'aperçoit pas le bout : « un fameux ruban de queue. »

Mais je n'aurais pas pensé à associer à ces deux mots *oued*, cours d'eau, s'il n'était pas admis que c'est lui qu'on retrouve dans la syllabe *guad*, qui commence le nom de plusieurs rivières d'Espagne : ainsi, *Guadalquivir*, pour *Oued-el-Kebir* (*le grand fleuve*). Sans cela, il semblerait que ce *guad* eût été plus aisément rapproché d'*aqua*, dont nous avons fait *Aigues*, *aiguade*. Et peut-être, en effet, *guad* nous montre-t-il une filière entre *oued* et *aqua*. O. D.

—

L'Y (i grec) remplacé par I. — J'ai sous les yeux une série de pièces imprimées à Clermont-Ferrand pendant la période de la Terreur. L'*i* simple y remplace constamment l'*y*; ainsi *Puy*-de-Dôme est écrit *Pui*-de-Dôme, etc. Pourrait-on me dire si l'imprimeur obéissait à un système adopté généralement alors, ou à une fantaisie personnelle? P. Le B.

—

Trimazo. — Que peut vouloir dire ce mot *trimazo*, vieux mot qui n'est plus compris même des habitants de Lorry, près Metz, et qui fait partie d'une chanson chantée dans ce village, le premier jour du mois de mai, autour d'une fontaine? Th. Th.

—

Et la France a besoin d'un homme! — « Ce m'est une grande consolation (ce disoit Charles, peu d'heures avant son trépas) de ne laisser aucun hoir masle légitime : car, le quittant en bas aage, il auroit à devorer beaucoup de traverses : et la France a besoin d'un homme! » — L'historien protestant Jean de Serres cite cette phrase remarquable comme étant sortie de la bouche de Charles IX mourant, en 1574 (*Véritable Inventaire de l'Histoire de France*, éd. in-fol., de Rouen, 1640, t. I, p. 525). Et c'est justement en tête du règne de Henri III, — du règne de l'homme-femme, — que se trouve cette citation. Est-elle plausible? La trouve-t-on rapportée par quelque autre historien du temps, qui soit digne de créance? Jean de Serres est-il un auteur bien informé, et fait-il autorite pour un détail de ce genre? B. C.

—

Alain Chartier et le baiser. — Sur quoi se fonde la tradition du baiser donné à Alain Chartier par Marguerite d'Ecosse? Où cela a-t-il pu se passer? En quelle année? Est-ce histoire ou légende?
Th. Th.

—

Ancien quatrain, en l'honneur de « la belle Gabrielle. » — Il s'est vendu récemment à l'Hôtel des Ventes un *très-rare* portrait de « *Gabrielle d'Estrée, Marqvise de Monceavx*, » format in-8°, « *Léonard Gavltier fecit*, *Jean le Cler exc.* 1596, » et dont voici l'exacte description:

Gabrielle, vue de trois quarts (dans un ovale entouré d'une jolie bordure) et dirigée à gauche, regarde en face. De la main droite elle joue avec une quadruple rangée de perles attachées à un riche col-

lier et tombant jusqu'au dessous de la ceinture.

Dans un cartouche, gravé au bas du portrait, se lit le quatrain suivant :

Ce visage Ciprin, le Chef d'Œvre des Cievx,
Allèche Hommes et Dievx. Amovr, qui tovs [svrmonte,
S'est rendv prisonnier av cachot de ses yeux.
Helene n'est plvs rien, ceste-cy lvi faict honte.

Sait-on quel est le poëte auteur de ces vers ? Sont-ils reproduits ailleurs, dans quelques Recueils du temps ? ULR.

—

Rue des Erancis. — Depuis 1750 environ jusqu'en 1807, la rue du Rocher, dans sa prolongation de la rue de la Bienfaisance à la barrière Monceaux, a porté le nom de rue *des Erancis*, ou *d'Erancis*. (Voir les plans de Verniquet, 1786, et de Maire, 1807.) Que peut vouloir dire cette dénomination ? Le *Dictionnaire des Rues de Paris*, de La Tynna, est le seul ouvrage qui fournisse une explication : « *Erancis* signifiait, dit-il, *estropiés*, en vieux langage. » Mais cette explication est-elle plausible ? Sur quoi se fonde-t-elle ? Rien absolument ne semble la justifier, et l'on se perd en conjectures. Y a-t-il là quelque mot *estropié* lui-même ? Lequel ? Quelque *Intermédiairiste* aurait-il un texte positif, un renseignement satisfaisant, à produire ?

H. DARGLAIL.

—

Une définition de la République. — « Une république n'est point fondée sur la vertu : elle l'est sur l'ambition de chaque citoyen, qui contient l'ambition des autres, sur l'orgueil qui réprime l'orgueil, sur le désir de dominer qui ne souffre pas qu'un autre domine. De là se forment des lois qui conservent l'égalité autant qu'il est possible : c'est une société où des convives, d'un appétit égal, mangent à la même table, jusqu'à ce qu'il vienne un homme vorace et vigoureux, qui prenne tout pour lui, et leur laisse les miettes. »

Je vois citée, sans indication d'auteur, cette définition d'une république, qui pour être un peu l'antithèse de la célèbre définition de Montesquieu, n'est pas à dédaigner. Je l'ai cherchée dans Cicéron, et ne l'y ai pas trouvée. Quelqu'un de vos lecteurs la connaîtrait-il, et pourrait-il m'en signaler la source ? L. E. S.

—

Un mot attribué à feu M. de Montalembert. — On a raconté que M. de Montalembert avait dit à un homme du parti libéral : « Quand vous êtes au pouvoir, je « vous demande la liberté, parce que c'est « votre principe; mais quand j'y suis, je « vous la refuse, parce que c'est le mien. » Montalembert a affirmé n'avoir pas parlé ainsi ; on doit l'en croire. Mais alors quelque lecteur de l'*Intermédiaire* sait-il par qui, et quand a été dit ce mot si parfaitement conforme à l'esprit de certains partis ? FRÉD. LOCK.

[Voir notre tome II (1865), col. 581, 662, 705, 723 : *Une déclaration qui ne manque pas de franchise*, question à laquelle M. de Montalembert nous fit l'honneur de répondre lui-même, pour ce qui le concernait. — *Réd.*]

—

Un tableau du Poussin. — N. Poussin a laissé du *Ravissement de saint Paul* deux compositions différentes. Il y a le grand tableau du Louvre. Il y a ensuite le petit tableau fait à Rome, en 1643, pour M. de Chantelou, dans les mêmes dimensions que l'*Ezéchiel* de Raphaël. Il a été admirablement gravé par J. Pesne. A la fin du siècle dernier, ou vers le commencement de celui-ci, lors de la dispersion des tableaux de la Galerie d'Orléans, Smith s'en rendit acquéreur. En 1830, lors de la publication du *Catalogue raisonné* du même Smith, ce petit cadre était entré dans la collection Wattson-Taylor (Smith, n° 152). Quelles heureuses mains le détiennent à cette heure ? JACQUES D.

—

Un portrait par Isabey. — Quel est l'élégant jeune homme, coiffé à la chien, habillé à la hussarde et lançant fort philosophiquement, d'une pipe Kummer, une bouffée de tabac, qui s'est fait peindre par le célèbre miniaturiste ? La gravure a reproduit ses traits réguliers. Les initiales J. L. B. gravées au bas du portrait serviront peut-être à guider le lecteur de l'*Intermédiaire*, qui me ferait le plaisir de répondre à ma question. A. B.

—

Bigamie du duc de Berry. — Dans son numero du 29 septembre 1873, le journal *l'Opinion nationale* donnait des détails intéressants sur les deux mariages du duc de Berry ; détails d'ailleurs à peu près connus des personnes qui ont vécu sous la Restauration. Il en ressortait que le duc de Berry avait épousé légitimement, pendant l'émigration, en 1806, une Anglaise, Mme Brown, et que de cette union étaient issues deux filles. Rentré en France, Louis XVIII aurait, de son autorité privée, déclaré ce mariage nul ; et le duc de Berry avait ensuite épousé la princesse Caroline. Il y a là un fait historique assez important à éclaircir, et l'on adresse aux chercheurs les questions suivantes :

1° Dans quelle localité, à quelle date, le duc de Berry a-t-il épousé Mme Brown ? A quelle famille appartenait-elle ? Existe-t-il un acte quelconque constatant ce mariage ?

2° Par quel acte Louis XVIII a-t-il dé-

claré nul le mariage anglais? Sur quel motif a-t-il fondé cette annulation? Cet acte (décret ou ordonnance) existe-t-il quelque part?

3° Connaît-on les actes de naissance, ou plutôt de baptême, des deux filles? En quels termes sont-ils conçus? Comment qualifie-t-on les père et mère?

4° Les deux filles ont été mariées en France : l'une au marquis de Charette; l'autre au prince de Faucigny-Lucinge. — Où se sont-elles mariées? Quelle qualité leur a-t-on donnée dans les actes de mariage? Aux termes de la loi française, on a dû produire à l'appui leurs actes de naissance : ces actes existent donc dans les greffes des localités où les cérémonies ont eu lieu, et chacun peut s'en procurer des expéditions, puisque dans notre pays les actes de l'état-civil tombent dans le domaine public. Z. A.

—

Dominique Boccador, de Cortone. — Dubreul, dans son *Théâtre des antiquités de Paris*, rapporte qu'au-dessus de l'entrée de l'Hôtel de Ville, il y avait, sur une table de marbre, une inscription latine, constatant que la première pierre de cet édifice avait été posée par François Ier, en juillet 1533, Pierre de Viole étant prévôt des marchands, Claude Daniel, Jean Barthélemy, Martin Bragelone et Jean Courtin, étant échevins, et Domenico Crotonensi architectante. » Ce Dominique de Crotone ou de Cortone, dit aussi Boccador, est donc l'architecte primitif de l'Hôtel de ville qui ne fut pas terminé selon ses plans. Dans aucun recueil général ou spécial, de biographies, on ne trouve le nom de Dominique Boccador ou de Cortone.

Quelqu'un des érudits de l'*Intermédiaire* a-t-il des renseignements sur la vie et les œuvres de cet artiste qui, à le juger sur son œuvre parisienne, ne manquait certes pas de mérite. Etait-ce un des artistes appelés d'Italie en France par François Ier? En ce cas, il serait assez étrange qu'il n'eût pas laissé d'autres traces de lui. Il ne serait pas sans intérêt de savoir quelque chose de précis sur cet architecte, au moment où l'on se dispose à reconstruire un nouveau vieil hôtel de ville.

FRÉD. LOCK.

—

La croix Catelan. — Quelles sont les armes qui décorent le piédestal de la croix Catelan, au bois de Boulogne? Elles ont pour supports deux griffons; mais le temps a dévoré le reste... que je voudrais bien connaître. GARANÉ.

—

Dombidau des Châtiments. — En relisant mes *Châtiments*, pour répondre, mais en vain, au désir de M. C.-A. A. (VII, 80), je viens de relever ces deux vers-ci, aux pages 193 et 214 de la onzième édition (Hetzel, Paris, 1870) :

Gambade, ô Dombidau, pour l'onomatopée!.....
. . . . Quand le Dombidau montre
Son crâne, et que le Fould avance son menton...

Qu'est-ce donc que ce *Dombidau?* — Savez-vous bien qu'un quart de siècle aura tantôt passé sur l'œuvre du Juvénal de Jersey et de Guernesey, et que bien des actualités d'alors sont déjà devenues des énigmes, pour nous autres jeunes gens d'aujourd'hui, qui « n'étions pas nés » ou venions de naître. Il se fait grand temps de préparer une édition illustrée de notes, en faveur des lecteurs présents et des Saumaises futurs. A. S.-H.

—

« Fœmina, » poëme roman. — L'*Histoire littéraire de la France* (t. XVII, p. 633) nous apprend qu'à la suite de *Robert Wace*, poëme sur saint Nicolas, on trouve, dans un manuscrit de la bibliothèque du collége de la Trinité, à Cambridge, un poëme roman intitulé : FŒMINA. *Liber iste vocatur Fœmina*, *quia*, *sicut fœmina docet infantem loqui maternam* (*linguam*), *sic docet iste liber juvenes rethoricè loqui gallicam.*

Aray dit homme des chivalers,
Route dit homme dez esquiers.

Pourrait-on nous dire : 1° l'âge de ce manuscrit et son format; 2° les différentes pièces qui le composent? L. M.

—

Manuscrits de Louis Dubois. — Quérard, dans la *France littéraire* (tome II, p. 600), donne une liste étendue des divers ouvrages publiés par le laborieux et savant Louis Dubois (mort en 1855). Parmi ces écrits figurent des Recherches sur les échecs et sur les prophéties relatives à la Révolution; des Mémoires secrets et anecdotiques relatifs à la Révolution; une Histoire du 31 mai 1793; des Etudes philologiques et littéraires sur La Fontaine, fabuliste et conteur, formant 4 à 5 vol., etc. Sait-on ce que sont devenus ces manuscrits? Quelques-uns d'entre eux ne pourraient-ils pas être publiés, du moins en partie, et dans quelque journal ou revue se consacrant aux travaux historiques et littéraires? A. G.

—

Quel est le premier imprimé relatif à Paris? — Il s'agit d'un livre ou d'un opuscule *imprimé*, traitant spécialement de l'histoire, de la topographie, ou des mœurs de notre capitale, avant le XVIe siècle. Brunet, dans son *Manuel* (édit. 1860-65, t. V, col. 15), mentionne une plaquette imprimée vers 1492 (in-4° gothique de

8 ff.), décrivant le sacre à Saint-Denis, et l'entrée à Paris de la Royne de France (Anne de Bretagne). « Cette pièce, ajoute Brunet, est *la plus ancienne* de ce genre que nous connaissions. »

En 1842, la Société des bibliophiles de Reims a publié un opuscule en vers de huit syllabes, intitulé : *L'entrée du Roy Nostre Sire* (Charles VIII) *en la Ville et Cité de Paris* (juillet 1484), mais cette entrée nous paraît être la reproduction d'une pièce *manuscrite*, et, par conséquent, est en dehors de la question. Nous demandons à nos confrères de ce journal de nous signaler, s'il est possible, un ouvrage *imprimé* (dans les conditions ci-dessus) antérieur à l'an 1492.

Le soussigné a plus d'une question sur le Vieux-Paris à glisser dans la boîte aux énigmes de l'*Intermédiaire*. Plus tard il interrogera ce sphinx gaulois, qui reste souvent muet. Du reste, l'interrogateur d'aujourd'hui peut prendre demain le rôle contraire. Il se déclare toujours prêt à répondre aux questions posées sur ce sujet, toutes les fois que sa mémoire, ou son recueil de notes, cette autre mémoire factice, lui en fournira la possibilité.

A. Bonnardot.

—

Un « Manuel du Cultivateur, » par Voltaire. — J'ai lu quelque part que Voltaire avait laissé un *Manuel du Cultivateur*, ouvrage posthume qui avait passé avec sa bibliothèque chez l'impératrice de Russie. Si le fait est vrai et si l'ouvrage existe (manuscrit ou imprimé?), ce doit être quelque chose de bien curieux. A-t-on quelque donnée à cet égard? — Je remarque que ce serait un trait de rapprochement de plus entre Voltaire et son petit-fils, notre spirituel contemporain Edmond About : n'a-t-il pas, lui aussi, fait un *A B C du Travailleur*, un *Maître-Pierre?...*

E. de H.

—

L'Alchymiste littéraire (1801). — Sait-on quel est l'auteur du rare petit volume suivant, l'un des ancêtres, — moins l'esprit, — de la *Lorgnette littéraire*, de Ch. Monselet : *L'Alchymiste littéraire, ou Décomposition des grands hommes du jour?* Epigraphe :

Tel est *grand* aujourd'hui, qui sait, pour tout [secret :
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux reste sept.

A Paris, chez Meslant, libraire, rue Hilerin, etc., 1801 (*An IX*), gr. in-12 de VIII-120 pages.

Ulr.

—

Veilros. — Qui est l'auteur d'un très-rare volume intitulé : *Instructions pour tous estats, en laquelle est sommairement déclairé comme chascun en son estat se doit gouverner et vivre selon Dieu.* A Paris, de l'Imprimerie de Philippe Danfris et Richard Breton, 1559 (pet. in-8°). Imprimé en caractères de *civilité* et dédié à dame Jaqueline de Rohan, marquise de Rotelin. Cette princesse était protestante. François Veilros (Sorlieu?), l'auteur du livre, selon le *Catalogue de la vente Dancoisne* (1874, Bachelin, p. 9), était-il huguenot? Quels sont ses titres à l'oubli ou au souvenir de la postérité?

Cz.

—

Pourquoi « Regensburg » se prononce-t-il en français « Ratisbonne? » — Sous la domination romaine, cette ville était *Regina Castra*, étant située sur une rivière que les Romains appelaient *Regina*. Quand les Allemands en devinrent maîtres, ils se bornèrent à traduire les deux mots et en firent *Regensburg*, château de la Régenz. Par quelle bizarre altération de langage prononçons-nous ce nom *Ratisbonne*? C'est pousser bien loin la manie de défigurer les noms étrangers.

Je n'ai trouvé d'explication dans aucun ouvrage ni dictionnaire usuel de géographie, pas même dans le grand dictionnaire Bescherelle.

F. L.

Réponses.

Du Victor Hugo à expliquer, s. v. p. (VI, 3). — *Vivataubin* et *Vivaconlud* sont évidemment des noms de cloches. L'*Albaycin* est un palais de Grenade. J'avoue ne pas savoir ce que signifie le mot *dulcaynes*.

J. R.

—

Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux (VI, 8; V, 583). — M. T. de L. pourrait trouver l'anecdote recueillie par M. E. de Manne, d'après « les mémoires du temps » (V, 504), racontée ainsi qu'il suit, dans les *Chevræana*, *ou Mélanges de M. Chevreau*, *Première Partie*, page 290 (*Paris, chez Florentin et P. Delaulne*, 2 vol. in-12, 1697-1700) :

« Ceux qui ont connu M. D. Y. (*M. Des Yveteaux*) sçavent qu'il etoit voluptueux en toutes manières; et qu'il avoit M. D. P. (*M*[lle] *Du Puis*) qui jouoit de la harpe parfaitement bien. A l'âge de soixante et dix ans, il lui faisoit prendre une houlette garnie de rubans couleur de feu, un habit propre; prenoit, à son tour, une autre houlette, un chapeau de paille, un habit tel que Céladon le pouvoit porter dans *l'Astrée* : et, par une allée sous terre, ils entroient dans un Jardin qui étoit à lui. Là, ils donnoient la Comédie, qui consistoit en des Dialogues de trois quarts d'heure, et récitoient au clair de la Lune ces vers

de galanterie, où ils s'efforçoient de bien représenter leur Personnage. Ils ne l'avoient pas plutôt achevé, qu'il offroit la main à la Bergère, pour la reconduire, par la même allée, dans leur chambre, où M. D. P. (*Mlle du Puis*) jouoit sur sa harpe quelques airs tendres et passionnés; et après cela, s'alloient mettre au lit. M. de Saint-Amant, qui les connoissoit, nous en a bien souvent fait l'histoire... etc. »

ULRIC.

—

Le « Cinname » de Victor Hugo (VI, 135, etc.). — Ce même mot se retrouve encore dans une *Chanson*, intitulée : *L'Empereur s'amuse*, et qui fait partie des *Châtiments :*

Prince, préside aux jeux folâtres,
Chasse aux femmes dans les théâtres,
Chasse aux chevreuils dans les forêts;
Rome te brûle *le Cinname*,
Les rois te disent : Mon cousin.

ULR.

—

Les demoiselles Carpeaux et le Régent (VI, 409, 330). — Voir les « fêtes d'Adam » dans l'*Histoire de Paris* de Dulaure, édit. Belin; Paris, 1839. T. III, p. 393; relation extraite des *Mémoires de Richelieu* par l'abbé Giraud-Soulavie. Le Régent, Dubois et leurs *roués* de tout sexe, assistaient, à Saint-Cloud, masqués, à ces saturnales, dans lesquelles figuraient les jeunes gens mâles et femelles du corps de ballet de l'Opéra, en *costume en peau*, selon l'expression du temps... Mais peut-être, l'abbé et son compilateur égalent-ils en véracité le deux fois récusé Touchard-Lafosse... (Berthelming). A. BENOIT.

—

Collation (origine anecdotique du mot. VII, 13). — *Collation*, selon Richelet, est le don d'un bénéfice ecclésiastique; mais, déjà de son temps, ce mot signifiait le léger repas que l'on prend le soir, comme le prouve le proverbe cité par lui : « L'ordre de Cîteaux dîne bien, mais *collationne* mal », phrase à double entente, qui signifie aussi que les Cisterciens avaient de grands revenus, mais peu de bénéfices à donner. La *collation* est encore, de nos jours, le repas du soir pendant le Carême. Pendant cette époque, on faisait maigre pitance chez les bénédictines de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux près Saverne : on donnait le soir un peu de lait et un œuf frais pour deux religieuses. L'abbé Rumpler n'a eu garde d'oublier ce règlement monastico-gastronomique dans son poëme burlesque : *La Tonnéide* (Argentcourt [*Strasbourg*], an VII); il en a fait un épisode de ce rarissime ouvrage.

(Berthelming). A. BENOIT.

—

Ferdinand d'Aragon, roi de Sicile (VII, 14, 89). — Je ne tiens pas pour Carlina Villardone : c'est le nom indiqué par la Biog. Didot, et encore à l'article de *Ferdinand*, car à celui d'*Alphonse* on pourrait croire qu'on attribue cette maternité à Marguerite de Hijar. Cet Æneas Sylvius, si indulgent pour Lucrèce d'Alagna, serait-il le même que le pape Pie II? Du reste, il semblerait que ce bon nom de Lucrèce, quelle que fût la conduite de celle qui le portait, imposât aux panégyristes l'éloge de la chasteté. Ecoutons l'Arioste : « Sa beauté, sa vertu, sa réputation, sa fortune croîtront chaque jour, comme on voit s'élever une jeune plante sur une terre féconde. Toutes les autres femmes seront à Lucrèce ce que l'étain est à l'argent, le cuivre à l'or, le pavot des champs à la rose, le saule pâle au laurier toujours vert, le verre peint à la pierre précieuse; et, quoiqu'elle ne soit pas encore née, je l'honore comme devant être douée d'une beauté singulière, d'une extrême prudence, et de toutes les qualités qui ont droit aux hommages des hommes. » (Ch. XIII). Et au chant XLII : « La première inscription nommait, avec un long détail de louanges, Lucrèce dont les vertus et la beauté doivent être préférées par Rome, sa patrie, à celles de l'ancienne Lucrèce. » Et quelle était donc cette Lucrèce que célèbre, en ces termes pompeux, le cygne de Reggio? En propre personne, LUCRÈCE BORGIA! O. D.

—

Aloysius Veuillot (VII, 17). — Saint Louis de Gonzague, le jeune thaumaturge de l'Ordre de Jésus, le patron de la jeunesse et des petits séminaires en particulier (de Metz, de Pont-à-Mousson, etc.), s'écrit en latin *B. Aloysius à Gonzaga.* Ainsi, *Aloysius* viendrait d'Italie; en France, on le traduit par *Aloyse*, Aloïs; mais il est peu usité. En Alsace, dans la Lorraine allemande, on écrit ce nom propre comme en latin, et vulgairement, on le prononce *Lôsi*. Les Allemands ont également le nom d'*Aloysius* pour signifier *Louis*.

A. BENOIT.

—

Simple question d'histoire naturelle (VII, 18, 92). — N'attendons pas le mois d'avril pour répondre à cette question. Les cyprins, pas plus que les autres poissons, ne peuvent vivre seulement d'air et d'eau, surtout si cette eau est trop claire. Leur existence peut, il est vrai, se prolonger assez longtemps, mais ils ne prennent pas de développement, maigrissent et succombent.

Quand on leur donne quelque nourriture, c'est bien différent. Je connais deux de ces petits animaux, et quelques détails à

leur sujet ne seront peut-être pas sans intérêt pour M. H. T.

L'un appartient à une femme, l'autre à un homme, et cependant c'est le premier qui est le moins bien soigné, ou plutôt le moins régulièrement alimenté ; aussi lorsqu'il a faim et qu'il voit sa maîtresse, donne-t-il du nez, sur les parois de son bocal, quelques coups assez retentissants pour appeler l'attention et lui procurer quelques petites miettes de pain ou quelques mouches; il vit depuis six ans dans sa condition présente, seul survivant de trois ou quatre compagnons morts dès la première année.

Le second appartient depuis douze ans au même maître ; il a toujours été seul, sauf depuis quelques mois, parce qu'une grenouille a été appelée à partager sa captivité. Il a grandi à peu près de moitié, et peut mesurer aujourd'hui environ huit centimètres de longueur. Il reconnaît son maître, se dirige de son côté, lorsque celui-ci s'approche, et reçoit pour nourriture un peu de pain azyme et souvent, l'été, de légers insectes. Il mangerait également du pain ordinaire, mais l'usage en serait dangereux parce que les débris de pain contenant du levain, tombant au fond de l'eau et y restant, la font fermenter, l'aigrissent, ce qui cause aux poissons une sorte d'ivresse suivie de mort.

Ce cyprin a supporté avec le calme des stoïques toutes les phases du siége et de la Commune; il a été exposé aux obus, car il en est tombé beaucoup non loin de lui; mais nul n'a songé à faire de sa personne une ressource alimentaire. Cependant, durant l'hiver rigoureux de cette triste époque, son maître, en danger comme lui, ne pensa pas un soir à le protéger contre le froid, et le trouva le lendemain matin emprisonné et congelé dans un bloc de glace. Il le crut mort; mais ayant fait fondre très-lentement la glace, en versant dessus, avec précaution, un peu d'eau tiède, et, en ayant dégagé le corps de la petite victime, il aperçut quelques légers mouvements fibrillaires. L'ayant alors plongé dans l'eau, il le vit peu à peu revenir à la vie, et il ne remarque pas que pareille aventure lui ait laissé la moindre infirmité.

Espérons donc que cet intéressant petit animal pourra, avec l'aide d'une eau de temps en temps renouvelée et d'un peu d'aliments, vivre encore beaucoup d'années. Dr NÉPHELÈS.

—

Cadran-Solairiana (VII, 31 ; VI, 27; V, 710). — L'inscription *Me aspiciendo senescis* peut se lire autour du cadran solaire de la vieille église de Vitry-sur-Seine, dit Vitry-les-Arbres, à cause de ses nombreuses pépinières. — Pendant les années qui ont suivi 1830, on voyait sur les cadrans solaires de la petite ville de Cannes et des environs, un coq peint de couleurs éclatantes et qui disait : « *Quand tu sonneras, je chanterai.* » Dr. NÉPHELÈS.

—

« **Les Belles Femmes de Paris** » (VII, 20). — Cet ouvrage n'est mentionné ni dans la dernière édition du Querard publié par M. Daffis, ni dans la dernière édition du *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier, dont la 4e livraison vient de paraître. On le chercherait en vain dans la Bibliographie de M. de Manne, et bien qu'il puisse être considéré à juste titre comme l'un des romantiques les plus curieux, M. Asselineau paraît l'avoir ignoré. Le titre de ce livre figure cependant dans la *Bibliographie spéciale des ouvrages relatifs à l'amour, au mariage et aux femmes*, du comte d'I. (3e édition, *Turin*, 1871), et M. Aubry, dans son *Bulletin du Bouquiniste* (année 1858), en cote un exemplaire renfermant 3 parties en 1 vol. dem.-rel. au prix de 25 fr. (no 5208).

Cet ouvrage se compose, en effet, de 3 parties bien distinctes. La première : *les Belles Femmes de Paris*, par des hommes de lettres et des hommes du monde (Paris, 1839), dont la description a été donnée dans la question posée par M. C. M. — La seconde partie, portant le même titre que la première, forme l'appendice de celle-ci ; elle se compose de 200 pages gr. in-8o et de deux portraits lithographiés, de Mme Jouvante et de Mlle Lucile Grahn ; elle renferme *les Lettres aux Belles Femmes de Paris et de la Province*, au nombre de 44. La 1re lettre est adressée à Mme la comtesse Merlin, en son château de Charentru, Paris, 29 août 1839 ; elle contient un joli sonnet de Sainte-Beuve. La 2e s'adresse à Mme Thiers, aux bains d'Ostende, et l'on y trouve un sonnet de M. Arsène Houssaye, inspiré par celui de Sainte-Beuve. Les autres lettres portent en tête les noms de Mmes Lucie de Lavergny, Anaïs de Ségalas, Martin (du Nord), Emile de Girardin, Colet-Révoil, la princesse Belgiojoso, Saint-Florentin, duchesse de Plaisance, de Salvandy, Pradier, de Lamartine, Paul Lacroix, J. Janin, Santa Fé, comtesse Toreno, de Saint-Aldegonde, de Corcelles, Julie Werts, de Givry, Mlles Maria Lebois de Glatigny, Caroline Levert, Mars. — Ces lettres ne sont pas signées, à l'exception de celle adressée à Mme de Courval, au bas de laquelle se trouvent les initiales « Georges de V—d. » La 1re lettre aux *Belles Femmes de Paris attardées en Province* est en vers, par M. Ausone de Chancel. — La troisième partie, qui forme la 2e série du Recueil, a pour titre : *les Belles Femmes de Paris et de la Province*, par MM. de Balzac, Roger de Beauvoir, Brucker, Delanoue, Emile Deschamps, Esquiros, Th. Gautier, Gérard de Nerval, Goz-

lan, Guénot-Lecointe, Arsène Houssaye, Victor Hugo, J. Janin, Juge, Alph. Karr, Charles Lemesle, Méry, Jules Sandeau, Alex. Soumet, Van Noé, Mmes Emile de Girardin, de Narbonne-Pelet, etc., etc., etc. (*Paris, rue Christine*, 1840, gr. in-8°, 404 pages).—Mon exemplaire contient 5 portraits, lithogr. par Lemercier, Bernard et Ce, de Mmes Dorval, Chapp, et Mlles Julia Michel, Marie Willis et Fanny Persiani. — Cette seconde série clôt ce « livre d'or ouvert à la beauté, » dans lequel tous les poëtes de l'époque « ont effeuillé quelques roses aux belles. » — Le premier volume de cette intéressante publication a provoqué de vives polémiques, et le bureau de la rue Christine paraît avoir été assailli de réclamations de toute nature, de la part de celles dont les charmes n'ont pas été appréciés du Comité de rédaction. La presse quotidienne d'alors s'en est beaucoup occupée, et il a fallu à ce recueil tout l'appui de la *Quotidienne* et du *Journal des Débats* pour détruire les accusations que la malveillance, l'envie et la jalousie lui ont suscitées. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ne liront peut-être pas sans intérêt la défense que les auteurs de cette publication ont consignée dans la préface du 3e volume :

. . . .

« ..... Loin d'être des agitateurs et des brouillons, nous rendons au contraire de très-grands services au gouvernement. D'abord, chaque jour on nous loue, on nous attaque : or, pendant que l'on s'occupe de nous, on ne songe point à lui..... Nous lui avons épargné au moins dix articles du *Corsaire*, vingt couplets de vaudevilles et plusieurs centaines de conversations sur les affaires d'Orient.

« Il est difficile de rêver le feu, le sang et le carnage, en présence d'une jolie figure de femme qui sourit; et l'entrée de Mme Lehon ou de Mme Merlin dans un salon dérange beaucoup de conversations entamées sur la réforme électorale. Or, encore une fois, que demande le gouvernement, sinon qu'on s'occupe le moins possible de ses actes et des affaires de l'Etat? Laissez donc parler à loisir des blanches mains de Mlle Ida Ferrier, des jolies dents de Mlle Grisi, des beaux yeux de la baronne Athalin, du tour de col de Mme de Toreno, des bras de la princesse de Belgiojoso ou de la duchesse d'Otrante : c'est toujours cela de pris sur l'ennemi, en vérité; et, tandis qu'on s'occupe de ces beautés, on ne parle ni de M. Thiers, ni de M. Odilon Barrot, ni de M. Mauguin, ni de tous ces terribles adversaires qui vous pressent l'épée aux reins, messieurs les ministres. » M. E.

— Les Bibliophiles, admirateurs du *beau sexe*, peuvent joindre au Recueil ci-dessus en question, le volume suivant qui le complète : *Les Jolies Femmes de Paris*, texte par Charles Diguet, vingt eaux-fortes par Martial, ornements par Edm. Morin. *Paris*, *Lacroix*, 1870, in-4°. ULR.

—

Nourriture obsidionale? (VII, 44.) — A la fin des annonces du numéro de l'*Intermédiaire*, où la question est posée (n° 138, verso,) je lis : « ...Nouveaux extraits des Mémoires d'un Vieux Pompon. 1° Blocus de Metz. *Littérature obsidionale...* » — Triste littérature sans doute; comme la viande de cheval, si souvent mangée par des troupes assiégées, est une triste nourriture, n'en déplaise à MM. les hippophages; comme les monnaies obsidionales (*pièces de nécessité*, en allemand), sont presque toujours une monnaie de convention. Bescherelle définit obsidional : *ce qui concerne les siéges*. Inutile d'insister; l'expression est claire, juste et française. (Saint-Malo) A.-G. J.

— Paris et Metz, — qui sortent d'en prendre! — savent bien à quoi s'en tenir sur la nourriture *obsidionale*, laquelle donne parfois aussi une fièvre de cheval, et cette fièvre exige des soins un peu plus intelligents et un peu plus patriotiques que ceux des maudits vétérinaires, qui ont tenu ces bonnes villes à leur régime. Il exige de l'activité, des sorties, des saignées. Le malade en a besoin, dût-il succomber : *potius mori quam fœdari*. — Bref, avec une nourriture obsidionale, — vraie nourriture de cheval, — il faut un gouvernement qui soit aussi *obsidional*, c'est-à-dire intelligent et viril; et alors, au bout du siége, il y a une couronne *obsidionale* pour tous! Autrement, il y a — ou il n'y a même pas — un conseil de guerre, et ce qui s'ensuit. Ce qu'il y a surtout alors, à coup sûr, ce sont les plus affreuses calamités pour les pauvres malades, qui n'en peuvent mais, et qu'on plante là pour aller planter ses choux! Dr D.

—

Thérèse Le Vasseur (VII, 47; VI, 420). — Je transcris ici, pour vous, cette page d'un volume assez difficile à rencontrer. (*La vie de J.-J. Rousseau*, etc., par M. le comte de Barruel-Beauvert, *Londres*, *et Paris*, 1789, in-8° de 431 p.) : « Je ne marquerai pas exactement la date du mariage de *Jean-Jacques*; cependant je pense qu'il a eu lieu de 1768 à 1770 : au reste, le détail que j'en vais donner est très-certain et je ne crains pas de le voir contrarier (*contredire?*).

« Mlle *Le Vasseur*, semblable aux gouvernantes des curés de campagne, était maîtresse dans la maison du philosophe, depuis vingt-cinq ans, et y régnait avec d'autant plus d'empire qu'elle lui avait donné des enfants. Elle le chargeait de temps en temps de l'épouser; mais il prenait la liberté de la refuser. Cependant, persécuté par ses fréquentes et impérieuses instances,

il céda et voici comment. Il habitait alors, sous le nom de Renou, la petite ville de *Bourgoin*, en Dauphiné, et ne fréquentait guères que M. de *Montaizet*, instruit des raisons si multipliées qui le déterminaient à vivre *incognito*.

« Un jour, *Jean-Jacques* le pria de l'accompagner dans une promenade qu'il devait faire avec Mlle *Le Vasseur*. Ils se rendirent tous les trois dans un bois voisin, et lorsqu'ils furent à la distance d'environ une lieue de *Bourgoin*, lorsqu'ils furent bien enfoncés dans le bois, lorsqu'ils furent enfin comme seuls dans le monde, *Rousseau* s'arrête, et après un instant de recueillement, il dit à Mademoiselle *Le Vasseur* : « Vous avez désiré, Mademoiselle, que je devinsse votre époux... Eh bien! c'est devant le Ciel que dès ce moment je jure de vous reconnaître pour ma femme... Je prends à témoin M. *de Montaizet*, du serment que je fais et qui me liera autant désormais que si notre mariage eût été célébré à l'église et par actes publics. »

« Cette cérémonie, qui n'eût été qu'un jeu pour tout autre, reçut, aux yeux de *Jean-Jacques*, la sanction des lois.

« Etant retournés à *Bourgoin*, M. *de Montaizet*, qui n'avait été prévenu de rien, témoignant sa surprise à son ami, osa lui parler des chaînes auxquelles il venait de se condamner, pour une femme si indigne de lui, et lui demanda quelles raisons assez puissantes l'avaient déterminé à prendre ce parti?... *Rousseau* alors, avec la bonhomie de *La Fontaine*, lui répondit : « *Je sens bien qu'elle n'est pas nécessaire à mon moral, mais elle me donne du bouillon parfait, quand je suis malade...* » Il n'y a pas la moindre chose à répliquer à cela. » (P. 359 à 363.) ULRIC.

—

Mademoiselle Poulain de Nogent et les lettres de la comtesse de la Rivière (VII, 48). — On ne peut mettre en question l'existence de la comtesse de La Rivière, la fille aînée du célèbre comte de Bussy et de Gabrielle de Toulongeon, sa première femme. Ses aventures firent assez de bruit en leur temps, pour qu'il n'y ait point de doute à cet égard, et je m'étonne même qu'elles n'aient pas servi de thème à quelque romancier de nos jours. — Marie-Louise de Bussy-Rabutin, devenue veuve, en 1676, de Gilbert-Alyde de Langeac, comte de Dalet, marquis de Coligny, tué au siége de Condé, accueillit avec faveur les vœux que forma pour elle un gentilhomme, voisin des terres de son père, en Bourgogne, Henri-François de La Rivière. Sans s'ouvrir à son père sur l'état de son cœur, elle signa de son sang, en 1679, une promesse où elle jurait devant Dieu d'épouser M. de La Rivière quand il plairait à ce dernier. Cette union devint bientôt indispensable par suite de la grossesse de la dame. Un contrat de mariage fut passé au château de Bussy, et le 19 juin 1681 la comtesse de Langeac et M. de La Rivière furent mariés dans la chapelle du château de Lauty par le curé de la paroisse. Bussy apprit bientôt cet événement; il entra en fureur, et emmenant sa fille à Paris, il l'y fit accoucher secrètement; puis, la forçant de se joindre à lui, il forma devant le parlement de Paris une demande en nullité de mariage. Malgré les efforts de toute la famille, un arrêt du 13 juin 1684 déclara le mariage valable et l'enfant légitime. Mme de Langeac ne revit plus cependant son mari, et elle mourut en 1716, à l'âge de 74 ans.

L'ouvrage qui fait l'objet de la demande de M. H. E., ouvrage que je n'ai jamais rencontré, contient sans doute le récit de ces aventures; mais, pour les connaître à fond, il faut également lire un recueil qui montre que M. de La Rivière maniait la plaisanterie d'une façon aussi piquante que son beau-père. Ce sont les : « Lettres choisies de M. de La Rivière, avec un abrégé de sa vie et la relation du procès qu'il eut avec son épouse et son beau-père (Paris, 1751, 2 vol. in-12.) ». — Disons en terminant que, de son premier mariage, la comtesse avait eu un fils posthume, Marie-Roger-Philibert, dit le comte de Langeac, mort à Avignon en 1746, laissant six filles, de Jeanne-Marie-Palatine de Dio-Montpeyroux. P. LE B.

—

Omelette (VII, 66; VI, 456). — Je n'ai pas sous les yeux la question; mais voici ce que dit Littré : « *Etym.* Picard, *amelète;* bas Maine, *amellette.* Amelette, qui est une des formes les plus anciennes, donnerait quelque appui à ceux qui y voient un diminutif d'*âme* (l'âme, le dedans d'un œuf). Mais, dans le XIVe siècle, on a dit *alumelle* et *alumete* (Menagier, II, 5), à cause que l'omelette est plate comme une *alumelle* (voy. ce mot); c'est là que paraît être l'étymologie, amelete étant une corruption *d'alumete* ou *alemette.* Dans tous les cas, *alumele* et *alumete* sont les formes les plus anciennes. » D'après Littré, l'alumelle était une lame de couteau ou d'arme du même genre, — ou, en terme de marine, une plaque de métal peu épaisse. Je me garderai bien d'avoir une opinion et de décider entre deux autorités aussi imposantes que le sont M. Littré et la cuisinière de M. Guéneau. Sganarelle m'a trop bien appris qu'*entre l'arbre et le doigt il ne faut pas mettre l'écorce.* E. G. P.

— Un sixain, tressé en l'honneur du cordon bleu de M. Guéneau (VII, 66) :

Chers Docteurs en Philologie,
Bataillez, tant qu'il vous plaira,

Avec votre étymologie.
Pour nous, — la meilleure sera
Toujours la plus simple : « *Omelette*
Vient d'Œufs mêlés. » — La paix soit faite!

ULR.

— *Benè, benè respondere.* D'autant mieux... que la question avait déjà été posée (Voir t. IV, 100, 219; V, 69, 348, 427).

—

Le baron de La Chaise (VII, 69, 23). — Dans son joli petit volume de la collection Hetzel sur l'*Esprit de Conversation*, M. Emile Deschanel rapporte que, lorsque fut connue officiellement la harangue du préfet du Pas-de-Calais, ce chef-d'œuvre de la platitude, le comte Louis de Narbonne fit aussi son mot sur le trait final : « Dieu créa Bonaparte, et se reposa. »

— « Il eût mieux fait, dit M. de Narbonne, de se reposer auparavant. »

Je cite de mémoire. J'ignore si M. Villemain en a parlé dans ses *Souvenirs*.

L. P.

—

Imprimeurs imaginaires (VII, 51). — Voici deux notes. Sont-elles déjà connues? je l'ignore. Je les transcris *de visu*, pour M. E. R.

Le Prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ou le Suisse du Nonce du Pape, rue Saint-Dominique. Les sept Péchés capitaux, ou Exemples tirés de l'Etat ecclésiastique occupant actuellement le clergé de France, 1789 (in-8°, 50 p.).

Le Secrétaire des Commandements de Mgr l'Archevêque de Paris, et chez tous les Supérieurs des Communautés, même celle de Saint-Lazare. Confession générale du comte d'Artois. Le 23 juillet 1789 (in-8°, 23 p.). A. BENOIT.

—

Sur le sens du mot « plattes » (VII, p. 52). — On trouve dans le Dictionnaire de Littré les mots *plate* et *plattes*, dans un sens identique : 1° *Plate*, s. f., petite embarcation à fond plat, qui sert pour la pêche (Manche). 2° *Platte*, s. f., nom d'une ancienne espèce de bateau de rivière. Platte ou grand bateau, la pièce payera 10 livres; platte moyenne, la pièce payera 100 sols. *Tarif* du 18 *sept.* 1665. » Les bateliers devaient faire une corporation importante à Bordeaux. Ne se servaient-ils pas de *plattes* et n'avaient-ils pas reçu leur nom populaire de celui de leurs bateaux? Les *plattes* de Lenet ne seraient-ils pas les gens de marine? Je donne cette conjecture pour ce qu'elle vaut, en attendant mieux. E. G. P.

—

Faire des Croix de Malte (VII, 57). — Voici le sens de cette locution, d'après le Dictionnaire de Littré, au mot Malte : « Anciennement, en forme de proverbe : « Faire des Croix de Malthe, jeûner par « force, n'avoir pas de quoi contenter sa « faim. S'est dit aussi pour s'ennuyer, « trouver le temps long. » Resterait à connaître l'origine du proverbe, que ne donne pas Littré; j'en ferais volontiers une question nouvelle. E. G. P.

—

La Jarretière et la Toison d'or. Honni soit... (VII, 70, 36, etc.). — A merveille! la remarque de M. V. de V. va droit au *de cujus*, et à l'adresse de tous ces petits élèves en archéologie sociale, qui ne tiennent aucun état ni des mœurs ni des convenances! Quant au calembourg que M. A.-G. J. impute (V, 37) au roi Louis XV, je le restitue à Louis XVI, son petit-fils, — un brave homme qui ne manquait pas de sens commun, et parla même assez bien, en cette circonstance, au poussif comte de Lally « le plus gras des hommes sensibles. » H. DE S.

—

« **Les Serées** » **de Bouchet** (VII, 78). — N'étant pas Poitevin, je ne suis pas, en effet, capable de résoudre les autres questions suscitées par le style de Bouchet; mais pour *Trasonesque*, il me semble plus grec que poitevin, et venir du *Thrason* de Ménandre, passé dans l'*Eunuque* de Térence. O. D.

— Je ne suis pas Poitevin; mais comme j'ai fait mes études de droit à Poitiers, à moi s'adresse en partie la demande de M. Ch. L. J'y répondrai donc partiellement, et un plus Poitevin que moi complétera l'explication.

L'expression « Trasonesque » ne me paraît pas, du reste, appartenir au Poitou; elle a été employée par le Champenois Pierre de Larivey, dans sa comédie du *Fidèle* (acte Ier, sc. 8) : « O quel Trason! « ô quel *miles gloriosus!* Je le prends en « mauvaise part pour ce qu'il se peut dire « *utroque modo.* » — Par suite « *Trasonesque* » signifie donc à la manière de Trason, en fanfaron, en faux brave. — Reste Trason à expliquer. Serait-ce un personnage de quelque roman de chevalerie? P. Jannet, dans le glossaire formant le Xe vol. de l'*Anc. Théâtre franç.*, se contente de marquer Trason d'un point d'interrogation.

La locution : « Manger le cul des poules « sur le bonhomme » me paraît désigner un soldat, ou plutôt un soudard qui préfère le maraudage au combat, et qui se nourrit des poules qu'il a pillées chez quelque pauvre diable, alors qu'elles étaient occupées à pondre ou à couver : on sait qu'en telle circonstance les poules se laissent prendre facilement.

Je ne sais rien de l'*Abolomeni* des Grecs, qui me semble être un bouffon; mais je me rappelle avoir joué à Poitiers à « Saint « Cosme, je te viens adorer. » Voici en quoi

consiste ce jeu, ou cette pénitence imposée au joueur qui s'est laissé prendre : Un jeune homme se place dans un fauteuil, tenant un flambeau de chaque main, et les jeunes filles viennent tour à tour lui dire d'un air sérieux et avec une profonde révérence :

Saint Cosme, je te viens adorer,
Sans rire ni pleurer.

A ce moment, si le patient, qui s'est grimé de son mieux, parvient à faire rire celle qui l'implore, il obtient un baiser. O jeux innocents, qu'êtes-vous devenus!...

A. D.

— *Trasonesque* vient probablement de *trason*, travail, tourment, souci, selon le glossaire de l'*Anc. Théâtre franç.* de Jannet. — (On annonce la mise en vente prochaine, à la librairie Lemerre, du tome VI d'une édition des *Serées*, donnée par M. Roybet. Ce dernier volume doit contenir les notes, glossaire, etc. Il donnera probablement satisfaction à M. Ch. L. »

S. R.

—

L'inconnue du sonnet d'Arvers (VII, 79). — M. (ou peut-être Mme) R. de A. désire connaître l'*inconnue* à qui ce célèbre et charmant sonnet a dû être adressé, et, à ce sujet, il (ou elle) cite les deux *inconnues* de Mérimée et de Sainte-Beuve. Mais c'étaient des correspondances suivies, et non pas *un* sonnet, que chacun de ces messieurs adressait à sa belle *inconnue*. Dès lors, ce devait être une personne *palpable*, — soit dit sans aucune intention de jeu de mots, — tandis qu'un sonnet isolé, d'un poëte inspiré, peut bien n'être qu'une composition accidentelle, un fruit de l'imagination dédié à une femme impersonnelle, à une *Chloris* idéale.

J. Notbrun.

— Naturellement, cette question a souvent intrigué les admirateurs anciens et récents de ce beau sonnet « qui vaut un long poëme. » On crut savoir, dans un certain cercle d'intimes (et l'on tint pour *mystérieusement* avéré), que l'héroïne *secrète* était Mme Victor Hugo. (N'en sut-elle jamais rien?...) On peut risquer de lever maintenant ce voile, on peut oser prononcer aujourd'hui ce nom, puisque c'est de l'histoire ancienne, — poëte et héroïne reposant tous deux « sous le saule », — et alors surtout que ces doux vers — « tout remplis d'*elle*, » — honorent également la mémoire de l'un et de l'autre.

Votre correspondant n'ignore sans doute pas que Félix Arvers est mort en 1851, à l'âge de quarante-cinq ans. Mais, ce qui est moins connu, c'est qu'élève brillant du collége Charlemagne, il remporta, en 1824 ou 1825, le fameux prix d'honneur, au concours général de la Sorbonne. En voilà un, du moins, qui n'a pas été un fruit sec, va-t-on dire. Hélas! il n'a pas obtenu les succès littéraires qu'il méritait; il n'a pas eu de chance; le théâtre ne s'est pas ouvert à lui, *quand* et *comme* il eût fallu. Il a pourtant écrit de belles choses, dans une bonne langue, semblable à celle d'Alfred de Musset; il est auteur d'autres sonnets, dignes frères de celui qu'on cite toujours seul. Car c'est à ce solitaire que son nom devra de ne pas périr. Ainsi va le monde!

S. D.

—

Pantoufle de verre (VII, 79). — Il s'agit ici, n'est-ce pas? de la chaussure de bal de Cendrillon. On lit probablement, dans toutes les éditions de Perrault, le mot *verre*. Faut-il se figurer qu'on apercevait le pied mignon de la jeune fille à travers un cristal, un cristal souple, cela va sans dire, rien n'étant impossible à une fée? Voici une solution moins fantastique : cette pantoufle était brodée de perles en *verre* de Venise! Si M. R. ne nous croit pas, qu'il interroge l'auteur de *Cendrillon*, au moyen du spiritisme! Don Bonart.

— Je n'ai pas sous les yeux la *copie* de *Cendrillon*, aussi difficile à trouver que celle des *Lois de Minos;* et j'écris Pantoufle de *vair*... attendu qu'une étoffe quelconque, tissée de verre, me paraît bien voisine, si ce n'est l'édition même des essais remarquables de feu... Scrive, de Lille? — Enfin, l'industriel est Lillois!

H. de S.

— C'est bien une pantoufle de *verre* que Perrault donne à Cendrillon, et dans un conte de fées, la chose n'a rien que de simple. Mais il est aussi fort probable que nous ayons là le souvenir de quelque fabliau où les pantoufles étaient de *vair*: *Cendrillon* est un des emprunts que Perrault a fait au *Pentameron* du comte de Torone, auteur napolitain : peut-être est-ce ce dernier qui avait pris du *vair* pour du *verre*. Legrand d'Aussy explique par le même quiproquo les yeux verts chantés par nos vieux poëtes. « On nomma de même yeux vairs, les yeux bleus, parce que, comme le vair, ils sont parsemés de petits points blancs, ainsi qu'on peut s'en convaincre en les regardant de près... Mais comme quelquefois ils écrivent *verz*, La Ravallière, trompé par l'orthographe, a cru que ce mot signifiait de couleur verte. D'après cela, il admire comment la nature a pu former des yeux pareils, et il propose aux physiciens d'examiner pourquoi ce phénomène n'arrive plus. »

O. D.

— On doit écrire « pantoufle de *vair*. » *Vair* se disait d'une fourrure de couleur bigarrée, blanche et grise, très-estimée vers le XIVe siècle. Un des contes de Perrault est intitulé : Cendrillon, *ou La petite Pantoufle de verre:* mais, comme le fait justement remarquer Littré, « c'est parce qu'on

n'a pas compris ce mot (*vair*), maintenant peu usité, qu'on a imprimé dans plusieurs éditions du conte de *Cendrillon*, *souliers de verre* (ce qui est absurde), au lieu de *souliers de vair*, c'est-à-dire fourrés de vair. » J. A.

— Il faut incontestablement écrire : Pantoufle de *vair* (*varius*, de diverses couleurs).

Comment supposer en verre une chaussure d'un usage habituel, dont la semelle était de liége, πᾶς φελλός, étymologie constatée par Rabelais dans ce passage de son Gargantua (tome Ier, page 65 de l'édition elzévirienne) : « Les mètes et bournes de « boyre estoient quand, la personne beu- « vant, le liége de ses pantoufles enfloit en « hault d'un demy-pied. »

Il est probable qu'alors le buveur *très-illustre* avait un verre à la main et des pantoufles de vair aux pieds. A. D.

—

Quid du crâne du roi Henri IV? (VII, 84).—Voici ce que je puis raconter au sujet de la violation de la sepulture de Henri IV en particulier : Mon grand-père, du côté maternel, le Cte de J., avait été élevé chez les bénédictins de Lagny, où il avait eu pour précepteur l'un d'eux, nommé dom Coutance. Lorsque le couvent eut été fermé et ses habitants dispersés, dom Coutance, déguisé, revêtu d'habits séculiers, se réfugia dans Paris, où il assista à toutes les scènes de la Révolution. Il y prenait un intérêt singulier; chaque événement important l'avait pour témoin, et c'est ainsi qu'il fut présent à Saint-Denis, lorsque les tombes royales furent ouvertes et leur contenu jeté au vent. Il a dit à son ancien et cher élève que ce fut vers le soir, qu'on arracha le corps deHenri IV de son tombeau; que le roi était parfaitement conservé et reconnaissable, ayant gardé sa physionomie et toute sa barbe ; on put même remarquer la place de sa blessure, qui paraissait vermeille. Son aspect produisit quelque effet sur les hommes qui l'avaient apporté sous les voûtes de l'église. Ils le placèrent debout contre un pilier, sans oser aller plus loin ce jour-là. Le cadavre y passa la nuit, et ce fut seulement le lendemain que de nouveaux venus, se joignant aux anciens *travailleurs*, le frappèrent à coups de sabre et le mirent en pièces. Dom Coutance profita du tumulte et de la confusion qui accompagnèrent cette triste scène pour se saisir d'une grosse poignée de la barbe du Béarnais, dont il fit cadeau à son ancien élève comme d'une précieuse relique. Mais cette relique ne m'est pas parvenue ; mon grand-père n'avait, comme on dit vulgairement, « rien à lui, » et ce qu'il ne donnait pas, il le laissait prendre à ses amis : la barbe de Henri IV est sortie de ses mains, comme beaucoup d'autres objets précieux ; mais je puis espérer qu'elle n'est pas perdue. Je demanderai donc à mon tour aux lecteurs de l'*Intermédiaire* s'ils en savent quelque chose. En attendant, je ne vois, d'après ce que j'ai raconté, aucune difficulté à croire que le crâne conservé au château d'Erbach et dont parle M. R. de C. peut être authentique. — Je possède moi-même le crâne du maréchal duc de Richelieu, qui avait été inhumé dans la chapelle de la Sorbonne, non loin du cardinal. Quand on viola les tombes de Saint-Denis, on ouvrit aussi celles de la Sorbonne ; un garde national, nommé Dumoulin, sut pousser du pied, et cacher derrière des décombres, la tête du maréchal ; le soir venu, il l'emporta ; elle passa plus tard de ses mains en celles de M. Callet, architecte, de qui je la tiens. Dr Néphelès.

— En mars 1865, lors de la dispersion de la belle galerie Pourtalès, on a vendu à Paris, hôtel Pourtalès, rue Tronchet, un très-curieux reliquaire du XVIe siècle, en cuivre doré, renfermant, entre autres précieuses reliques historiques (voir le Catalogue des objets d'art de cette vente, p. 272, n° 1958) : 1° *une Partie de la Moustache de Henri IV, roi de France, trouvée entière lors de l'exhumation des corps des rois, à Saint-Denis, en* 1793 ; 2° des cheveux du général Desaix ; 3° des fragments d'os de Molière et de La Fontaine, du linceul de Turenne, etc. — Ce reliquaire, qui provenait de la collection du baron Vivant Denon, appartient aujourd'hui à M. le comte Arthur Dx. Ulric.

— « Suivant le procès-verbal rédigé par D. Poirier et par D. Druon, gardien du chartrier, le corps de Louis XIV était parfaitement reconnaissable ainsi que celui de Henri IV. » (Note 9e, p. 78, des *Tombeaux de l'abbaye royale de Saint-Denis*, poëme par Treneuil. *Paris*, *Dentu*, gr. in-8°, 1808.) Truth.

—

Le renard prédicateur de Strasbourg (VII, 85). — Je puis vous donner du moins quelques renseignements, au sujet de la lithographie servant de cadre au titre du factum décrit par M. W. M. Cette scène caricaturale est empruntée à un très-joli tableau, qui est exactement conforme à la description de M. W. M., et qui a pour auteur M. Théophile Schuler, peintre strasbourgeois, aujourd'hui domicilié à Neufchâtel, en Suisse. Son talent remarquable doit être connu de beaucoup de vos lecteurs, car c'est lui qui a illustré Erckmann-Chatrian, le *Premier Livre des Petits Enfants*, de Stahl et Macé, publié par Hetzel, les *Schlitteurs et Bûcherons des Vosges*, etc. Enfin, il est aussi l'illustrateur du livre si populaire à Strasbourg : *Der Pfingstmontag*, bel in-4° publié en 1867, qu'il a enrichi de dessins aussi pittoresques que

spirituels. On y trouve même un croquis du Renard prédicateur, tel à peu près qu'il se voit au coin de la rue, avec cette légende : *Wo der Fuchs den Ente preddit;* et il est naturel que son crayon plein de verve en ait tiré une patriotique satire.

P. P.

— Voici, d'après M. Ch. Gérard, ancien avocat à la cour de Colmar, aujourd'hui avocat à Nancy, le plus spirituel et le plus érudit des bibliophiles alsaciens, la source de la tradition locale de la très-singulière enseigne du *Renard prêchant*. Je l'emprunte à son ouvrage « *l'Ancienne Alsace à table*, étude historique et archéologique sur l'alimentation, les mœurs et les usages épulaires de l'ancienne province d'Alsace » (Colmar, 1862, gr. in-8°).

« L'établissement le plus célèbre de Strasbourg, et aussi le plus ancien, fut celui du *Renard prêchant aux Canards* (*Wo der Fuchs den Enten predigt*).

« Dans un temps que la tradition populaire ne détermine point, mais qui est, peut-être, contemporain du fameux prédicateur Geiler, qui a parlé du *renard prêchant aux canards bleus*, il y avait, dans la Krutenau, une pauvre petite maison assise sur un bras de l'Ill. Elle appartenait à un malheureux pêcheur surchargé d'enfants. Quand la fortune est dure, elle ne l'est pas à demi. Le Masaniello strasbourgeois ne parvenait pas, avec les produits de son art, à fournir aux besoins de sa famille. La malédiction semblait avoir frappé les eaux où il pêchait, et ses filets étaient comme ensorcelés. Il fallut forcer la fortune pour vivre, lui et les siens. Un riche voisin, grand éleveur de canards, couvrait tous les jours la rivière d'une blanche flottille de ces palmipèdes. — Voilà d'impertinents volatiles, se dit le pêcheur, qui dévorent les goujons qui devraient m'appartenir. Reprenons notre bien. — Notre logicien se mit à appliquer ses théories. Dès le lendemain, avant l'aube, il avait garni le bord de l'eau d'une série de ficelles amorcées d'un dé de lard. Autant de canards gourmands, autant de cols tordus. Mais le voisin, ne trouvant plus le compte de ses canards, s'embusqua une nuit et surprit le larron à l'œuvre. Le Grand-Sénat, siégeant au criminel, examina la légalité du procédé. Il le trouva ingénieux, mais trop libre. Pêcher le goujon dans l'estomac des canards, et les canards avec, lui parut un progrès qui devançait la sagesse du siècle. Le pêcheur fut condamné. Un artiste strasbourgeois prit le parti du condamné et protesta contre la sentence. Son pinceau humoristique décora la façade de la maisonnette d'une fresque demeurée célèbre dans le souvenir populaire. Elle représentait la figure matoise d'un *goupil* assis dans une chaire à prêcher, autour de laquelle était rangé un cordon de naïfs canards, écoutant dévotement la belle homélie du sire. Le pêcheur se fit aubergiste, et sa femme devint une virtuose dans la spécialité des goujons frits. Cette enseigne satirique attira le monde et donna une vogue immense à la friture du *Renard prêchant*. La maison prospéra pendant plusieurs siècles. » — (Voir aussi Pilon, *Strasbourg illustré*, t. II, p. 33).

C. M.

—... D'aucuns disent que le pêcheur s'appelait *Fuchs*, qui veut dire Renard. Le tableau qu'on voit aujourd'hui porte la date de 1760, et est orné de douze vers allemands, dont voici la traduction :

Le renard prêche aux canards,
Comme s'il leur voulait du bien;
Il leur chante une belle chanson,
Jusqu'à ce qu'il les tienne au collet.
Il les caresse de sa queue,
Jusqu'à ce qu'il les mène à la danse.
Celui qui sait bien flagorner
Est aimé d'un chacun.
Faites attention, vous autres!
La flagornerie a mené plus d'un à l'abîme :
Cela est arrivé en cette année
Que le renard frayait avec les canards.

RISTELHUBER.

— N'y a-t-il pas un écriteau au bas du tableau? Je propose de translater ainsi la vieille moralité :

Il n'est pas bon que la cane aille
Entendre prêcher le renard.
Tôt ou tard la pauvre poulaille
Souffrirait des crocs du cafard.
Il est bon que pour la bataille
Le coq se prépare avec art.
Il chassera cette canaille,
Ce damné gredin, ce pendard.
Le gueux n'aura pris rien qui vaille :
Mal mérité vient tôt ou tard!

S. D.

—

Portraits de généraux de la République, par J. Guérin (VII, 86). — A l'occasion de tous ces portraits de généraux, de « couches sociales » diverses et plus ou moins notables comme officiers, avant, pendant et après la République (les généraux de naissance sont plus rares que les rôtisseurs!), M. U. a cité celui de Mirabeau, et demandé dans quelles collections pourraient se trouver aujourd'hui les *autres portraits originaux* peints ou dessinés « d'après nature », par J. Guérin? — Est-ce l'œuvre entière de J. Guérin, qui finalement, se trouve être son objectif? Il me semble qu'on le pourrait croire? Si oui, j'offre immédiatement un très-beau portrait-miniature de Jeanne-Adolphine von Kalkgraber, femme d'Esménard, membre de l'Académie française, morte à Paris-Batignolles, le 23 avril 1856. S'il s'agit, pour notre confrère, de généraux connus sous la République, et de portraits fidèles, je l'engage à voir ou à faire photographier, au musée de Calais, toute une collection de *facies* distingués ou célè-

bres, contemporains du Camp de Boulogne, jetée sur une même toile, et « pourtraicte au vif », avec un talent qu'il est impossible de méconnaître. Rien de J. Guérin, toutefois! H. de S.

—

Badinguet (VII, 100, 48). — C'est pourtant vrai! Cela tient de la divination et de la prédestination! Quelle étrange rencontre, ô Gavarni, tu as faite là, avec ton diabolique esprit! *Et verbum factum est caro.* Et ta *légende* est devenue *histoire.* Une fois, par hasard, c'est bien le moins, car que voyons-nous toujours? L'histoire se faisant mensonge et légende, au profit des habiles et des compères! — Je me souvenais bien de cette scène de mœurs que j'avais vue, dans mon beau temps, mais comme d'une lithographie du *Charivari*, et j'avais d'ailleurs tout à fait oublié les noms dont le rapprochement satané est ici si curieux. Je viens de retrouver la loi et les prophètes, dans le beau volume (gr. in-8º de 627 pages) dû à MM. Armelhault et Bocher : *L'Œuvre de Gavarni*, catalogue raisonné en 2,703 numéros (Paris, librairie des Bibliophiles, 1873, gr. in-8º, fig.). C'est le nº 635 (*Charivari* du 29 janvier 1840) et voici la scène dans tout son réalisme si vrai : Un étudiant, en robe de chambre, montre à son étudiante, qui se cache effrayée derrière son dos, un grand squelette pendu à un clou contre la muraille :

« — Tu ne la reconnais pas? Eugénie, l'ancienne à Badinguet? Une belle blonde.. qui aimait tant les meringues, et qui fesait (*sic*) tant sa tête... Oui, Badinguet l'a fait monter pour 36 francs...

« — Si c'est vrai!

« — Non, vas! (*sic*) C'est un tambour de la garde nationale... Bête! Tu ne vois donc pas que c'est un homme? » A. D.

— Coïncidence d'autant plus singulière, qu'elle est évidemment fortuite. Publié d'abord en lithographie dans le *Charivari* (*Les Etudiants*, nº 22), ce dessin fut gravé sur bois par Rouget (*Les Etudiants*, nº 18) et publié en 1846 dans les Œuvres choisies de Gavarni (Paris, J. Hetzel, 4 vol. gr. in-8º). ULR.

—

Equitation des femmes (VII, 101, 68, 17). — J'ai cité Catherine de Médicis et le passage descriptif des *Dames illustres* de Brantôme; et voici que M. Garané, d'après le baron de la Rue, auteur d'un *Traité des chasses à courre*, voudrait gratifier, de « la mode galante d'être à cheval avec une jambe plus allongée que l'autre », Christine de Danemark, duchesse de Lorraine! Ne nous emportons point, répliquera peut-être M. Garané: on a écrit, à l'actif de la duchesse, *introduire*, sans plus. Or, elle en avait le droit à Nancy et ailleurs? D'accord, et d'autant que Christine de Danemark, autre membre de la corporation des *Dames illustres* (quoique certains éditeurs l'aient mal à propos nichée dans les *Galantes*), reçoit cette attestation de l'ami Bourdeille : « Elle se tenoit fort bien à cheval, et de fort bonne grâce, et alloit toujours à l'estrieu sur l'arçon, dont elle avoit appris la façon, de la reyne Marie, sa tante. Et j'ai ouy dire que la reyne-mère l'avoit appris d'elle; car auparadvant elle alloit à la planchette... » — Comment? Après ce que vous avez dit, ô Brantôme, la priorité reviendrait à la reine Marie d'Autriche, femme de Louis, roi de Hongrie! Que conclure de ces affirmations diverses et contradictoires? C'est qu'en votre temps, la mode était déjà florissante, parmi ces hautes et puissantes dames chasseresses, toute nouvelle qu'elle fût, et que de simples *on dit* faisaient leur chemin, de Florence à la Leytha, et des rives de celle-ci au pays du feld-maréchal de Moltke (que l'on s'obstine à proclamer Allemand, parce qu'il est Danois de race et de naissance). Du reste, M. Garané explique, en le justifiant fort bien aussi, l'image et les agréments gascons du *débantau*. On y va « tout d'même, » avec ou sans ces hasards heureux, qui ne sont point le privilége exclusif de l'*Escarpolette* du peintre Frago. H. de S.

— En vous adressant le passage de Brantôme (déjà donné col. 103) : J'appelle l'attention sur ce fait historique, qu'avant Catherine, les dames se servaient de la selle comme d'un siége, et posaient les deux jambes sur une petite *planchette*, ce qui les mettait hors d'état de maîtriser leur monture. GARANÉ.

—

Inhumations dans les Eglises (VII, 101, 68, 17). — Vos recherches, M. Th. P., vous apprendront que Richard-sans-Peur n'a pas inauguré cette mode, fort chrétienne en son esprit : il la subissait en la motivant. Les « premiers temps, » dirai-je à M. L. du C., varient avec chaque région de propagande. La défense, faite par Théodose, d'inhumer dans les églises, avait été renouvelée par Charlemagne et par les conciles : il n'y avait d'exception autoritaire que pour l'empereur, les martyrs et les évêques. Le synode d'Angers, en défendant d'inhumer les laïques dans le chœur des églises, faisait à son tour exception pour le patron et ses héritiers, et les conciles y joignirent le seigneur de la paroisse. Et puis, les bienfaiteurs, appartenant à toutes les classes, et le seigneur-patron, comme son compère de la haute justice, n'étant point toujours aussi féroces qu'on se plaît à les faire, on y reçut celui-ci et aussi celle-là, « par permission » ou « sans tirer à conséquence ».

H. DE S.

—

Un vers des « Châtiments » (VII, 140). — Ce vers (si tant est que ce soit celui-là) ne se trouve pas dans les *Châtiments*, mais dans un quatrain échappé sans doute à M. Victor Hugo, à la lecture d'un éreintement dont l'a gratifié la rédaction de l'*Univers*. Cette boutade rimée n'est, du reste, pas beaucoup plus spirituelle que les calembourgs du grand poëte édités par le *Figaro;* elle a été recueillie par l'éditeur du *Parnasse satyrique du XIX*e *siècle* (Rome, à l'enseigne des Sept péchés capitaux [Bruxelles, 1864], 2 vol. in-12, et fig., p. 129, t. Ier). Le voici :

O Veuillot, plus immonde encore que sinistre,
Laid à faire avorter une ogresse, vraiment,
Quand on te qualifie et te nomme *Cuistre*...
Istre est un agrément.

C. M.

— Le vers demandé se trouve dans la pièce adressée *A des Journalistes de robe courte* (liv. IV, 4), et qui vise évidemment M. Veuillot :

Vous seriez des bourreaux, si vous n'étiez des [cuistres.

A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Une berquinade de 1790. — Quoi de plus curieux que les préludes de la Révolution française, alors que toute la France semblait une grande berquinade, une vaste bergerie pleine de moutons, et sans loups à l'horizon! Mais je ne connais rien qui retrace plus naïvement cette étrange phase de nos annales antédiluviennes, qu'une jolie planche, à la manière noire, coloriée, de format oblong, mesurant 27 cent. de large sur 22 de haut, intitulée :

AUTEL DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE, DÉDIÉ A LA NATION,

avec une légende :

« Une bourgeoise de Paris insinue à ses « enfants le goût militaire, lesquels représentent l'innocence qui garde l'Autel de « la Liberté. On y voit dessus Minerve « couronnant de palmes et de lauriers « l'Assemblée nationale et le siége de la « Bastille. Sur cette déesse repose le Génie « de la Liberté, qui élève son bonnet :

« De tes jeunes enfans l'exercice, les jeux,
« Dans ton cœur patriote, aimable et sage Mère,
« Rappellent des Français les exploits glorieux,
« Qui brisant leurs liens étonnèrent la terre.

« A Paris, chez Hétier, graveur, rue du « Hurpois, n° 11, au coin de la place du « pont Saint-Michel. »

La signature est : J.-B. HUET DELINEAVIT. C'est dire que cette pastorale et les petits agneaux qui jouent à *l'amour de la liberté*, devant leur maman en toilette Louis XVI, dans un jardinet à la Trianon, sont touchés avec beaucoup de grâce mignarde. Quel singulier effet produit au milieu de cette scène le bonnet phrygien, rayonnant de lumière, qui la surmonte!

S. D.

—

Un Pharaon, « héros de Juillet, » en 1830. — Voici un fait curieux, et que je tiens de bonne source. Il remonte d'un côté à l'histoire des anciens Egyptiens, et de l'autre à celle de notre révolution de 1830. Apprenez, sans autre préambule, qu'un Pharaon est enterré sous la colonne de la Bastille avec les héros de Juillet. — Quelle plaisanterie! direz-vous. Comment croire qu'une momie se soit trouvée mêlée aux glorieuses journées de cette époque? — C'est positif. On avait transporté dans les combles du Louvre deux ou trois momies légèrement endommagées; elles étaient là reléguées depuis quelque temps et fort mécontentes de leur position. Le gouvernement, qui les avait fait venir à grands frais, les traitait avec un dédain offensant, et dont les momies les moins susceptibles auraient pu se blesser. Celles-là étaient de race royale; elles avaient habité les pyramides; un pareil procédé leur paraissait absolument contraire à ce que méritaient des têtes qui avaient porté la couronne, et elles reconnaissaient dans ce manque d'égards cet esprit de vertige et d'erreur qui précède les révolutions.

Il y avait surtout un Pharaon qui s'agitait dans ses bandelettes, et les chaleurs du mois de juillet aidant et le pénétrant jusqu'aux os, tout le baume dont il avait été revêtu finit par s'aigrir, et son humeur s'exhala de manière à attirer l'attention d'un des gardiens du musée. Celui-ci, homme pratique, ne vit dans cette indignation mal contenue du Pharaon, qu'un accident matériel : il en parla dans ce sens au directeur du musée, lequel, sans plus ample information, et sans s'inquiéter des causes morales que nous venons de développer, donna ordre qu'on enterrât la momie dans l'espace entouré de grilles qui précède le Louvre, et dont on a fait depuis de beaux jardins.

Voilà bien les conservateurs!...

A peine la momie eut-elle été déposée dans une fosse vulgaire et recouverte de sable, que de tous côtés on vit s'avancer de légers et hardis tirailleurs, hommes du peuple, jeunes gens des écoles, gamins de Paris, à l'assaut du Louvre et des Tuileries. Les Pharaons ont tous été un peu sorciers : la vengeance de la momie irritée y était-elle pour quelque chose et poussait-elle les événements? On pourrait presque le penser, tant l'affront qui était fait à ce Pharaon fut suivi de près de la chute d'un pouvoir aveugle.

Le trône des Bourbons succomba au

bout de trois jours; mais ces sortes de victoires ne laissent pas que de coûter fort cher, et les rangs des vainqueurs populaires s'étaient éclaircis sous les balles des défenseurs de la royauté. Les morts tombés aux alentours du Louvre et des Tuileries furent inhumés à l'endroit même où le gardien du musée avait englouti son Pharaon.

Quelle dut être la première impression de l'orgueilleuse momie, au contact des vestes et des blouses des héros de Juillet? Je le laisse à deviner. Il est probable que le voisinage ne lui plut pas tout d'abord, mais elle n'en témoigna rien. Quarante siècles... lui avaient appris à vivre. Elle regardait d'ailleurs ces braves gens comme des vengeurs. En un mot, le Pharaon et les nouveaux venus parurent en si bonne intelligence, que, lorsque s'opéra la translation des corps des victimes déposées au pied du Louvre, sous la colonne de la Bastille, la momie ne fut pas oubliée... Elle participa à tous les honneurs funèbres rendus dans cette religieuse cérémonie : elle respira avec complaisance l'encens de la révolution.

Quelquefois, lorsque je passe le soir, par un beau clair de lune, auprès de la colonne de Juillet, il me semble que je vois toutes ces ombres réunies, et que j'entends le Pharaon, trônant au milieu d'elles, leur expliquer les mystères d'Isis, ou les anciennes magnificences des rois d'Egypte, ou la vanité de toutes les choses de ce monde. — Je me trompe fort si, une certaine nuit, je n'ai pas aperçu un ibis perché sur la colonne, et qui écoutait leur grave entretien!...

Plaisanterie à part, qu'est devenu ce Pharaon?... HIPPOLYTE LUCAS.

—

Notes extraites des papiers de Quérard. — Les papiers de Quérard, achetés en 1866 par un amateur bordelais, renferment de nombreuses lettres qui lui ont été adressées par les écrivains et les libraires avec lesquels il correspondait au sujet de ses vastes travaux bibliographiques. On y trouve des détails qui ne se rencontrent probablement pas ailleurs et qu'il peut, dans l'intérêt de la science des livres, y avoir quelque intérêt à ne pas laisser perdre. Transcrivons un passage qui se rencontre dans une lettre de M. Laurent-Pichat (21 mai 1851); il s'ajoute à ce que disaient les *Supercheries littéraires*, 2e édit., t. II (article *Napol*) :

« NAPOL LE PYRÉNÉEN. Le recueil où a paru la *Mort de Roland* en renferme quelques autres du même auteur; le recueil est intitulé : *Bibliothèque populaire*, il parut en 1833 sous la direction de M. Ajasson de Grandsagne. Ces vers se trouvent dans la partie intitulée : *Poëtes français vivants*. Indépendamment de la *Mort de Roland*, il se rencontre une pièce de Napol intitulée : *Merci*, à Béranger. »

Nous lisons dans la même lettre que *Faust et Marguerite*, pièce jouée au Gymnase et signée seulement *M. Carré*, est de *MM.* Michel Carré et Wilhem Tenint, auteur d'une *Parodie de l'école moderne*.

Les *Pensées d'un emballeur*, publiées par Commerson, sont en grande partie extraites du journal *le Tintamarre*, et le principal auteur est J. Lory, qui écrivit ensuite dans *le Corsaire*.

Une note transmise par M. Armand Duchatellier nous apprend que c'est lui qui a rédigé en entier la publication mensuelle *l'Armoricain* (*Brest*, janvier-juin 1832), quoique des articles soient signées d'initiales diverses. Il n'est resté étranger qu'aux pièces de vers et à un conte intitulé : *le Mickmack*.

Un écrivain, fort oublié aujourd'hui, Henri-Alexis Cahaisse (né à Paris en 1755), écrivait : « L'article que vous m'avez consacré dans *la France littéraire*, contient dans le titre d'un de mes écrits un *singulier* au lieu d'un *pluriel;* vous indiquez le *Fripon parvenu, ou Histoire du sieur Delezene*. Le titre véritable est : les *Fripons parvenus;* c'est bien différent; le singulier donne à entendre que l'épithète de fripon s'applique au sieur Delezene; bien loin de là; c'était, au contraire, le tributaire forcé de deux ministres de cette époque (1782), Am... et Lass..., qui enrichissaient leurs créatures, hommes et femmes, en le rançonnant sur les produits d'une entreprise considérable qu'il avait obtenue. B. X.

—

Un tour pendable. — S'il en est un qui mérite cette épithète, c'est bien celui que joua un jour à Wilberforce Rich B. Sheridan « (*Dear old Sheri*, » comme l'appelait Byron, probablement parce qu'il l'aimait tant... le sherry!)

Dans un de ces moments où il lui arrivait (et trop souvent, hélas!) de s'absenter (ou comme disent nos aimables contemporains, de s'*absinther*), Sheridan, ramassé un matin, avant l'aurore, ivre-mort, dans le ruisseau, par un watchman, et sommé de donner son nom, afin qu'on pût le faire transporter à domicile, eut encore assez de présence d'esprit pour balbutier le nom vénéré de Wilberforce! De sorte qu'avant la fin de la journée, tout Londres fut stupéfait d'apprendre que ce saint homme avait été *picked up, dead-drunk, in the gutter*.

Il y a beaucoup d'anecdotes de cette force sur Sheridan. P. A. L.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 161 — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 25 mars 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Lettres d'un témoin de 89 et 90 (VII, 73).

UNE ÉDITION NOUVELLE DE SA « CORRESPONDANCE » DE 1791, ET SES AUTRES ÉCRITS.

En même temps que les deux réponses bibliographiques insérées ci-après (col. 160), nous avons reçu de M. E. de H. une très-intéressante communication, qu'à cause de son étendue, nous serons obligé de couper. Nous n'en supprimerons d'ailleurs que ce qui ferait double emploi. La voici :

A M. le Directeur de l'Intermédiaire.

Vous avez eu, Monsieur, la main particulièrement heureuse. L'auteur des lettres, très-remarquables, en effet, que vous nous signalez (VII, 73), est le comte d'Escherny, né en 1733 à Neuchâtel, et par conséquent Suisse de naissance, mais qui, après avoir passé plusieurs années en Italie, puis en Allemagne, où il fut chambellan du duc de Würtemberg, a vécu longtemps en France, où il s'était presque naturalisé, et où il est mort finalement le 15 juillet 1815, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, au moment où il venait de donner une seconde édition de sa *Correspondance* de 1791, sous ce titre nouveau : *Tableau historique de la Révolution jusqu'à la fin de l'Assemblée Constituante* (2 vol. in-8°. Paris, 1815, chez Treuttel et Wurtz, Renouard, Le Normant, Delaunay, libraires). Il ne paraît pas avoir autrement gardé l'anonyme, au début même, car *le* LOGOGRAPHE, *Journal National*, qui parla de cette *Correspondance d'un habitant de Paris*, dans son numéro du 20 mai 1792, dit bien qu'elle est de M. d'Escherny, comte d'Empire. Voici l'article même, que vous ne lirez pas sans intérêt :

« Nous n'avons connu ce livre que très-tard, et par la voie d'Allemagne, où il a été accueilli aussitôt qu'il a paru, et traduit par un de ses meilleurs écrivains. Chacune des lettres qui composent le recueil a été écrite au milieu et sous l'inspiration même de l'événement; l'auteur peint plus qu'il n'écrit, et son histoire de la Révolution est une suite de tableaux. La XIe lettre contient, sur les préjugés, sur la noblesse et sur la religion, des considérations dont la plupart nous ont paru très-inconstitutionnelles : les résultats de l'auteur sont à peu près les mêmes que ceux de MM. Mounier, Bergasse et Lally-Tollendal ; mais les moyens qui l'y conduisent, la route qu'il parcourt pour y atteindre, sont entièrement différents. M. d'Escherny essaye de lier la cause de la noblesse à celle de la liberté; il entreprend de prouver que l'inégalité politique est le vrai fondement de l'ordre social, surtout dans un grand Etat; que la déclaration des droits, et le décret d'égalité absolue entre les hommes, sont le signal du bouleversement, de la confusion et de l'anarchie pour tous les gouvernements de l'Europe; que les maximes de la philosophie, traduites en principes de législation, désorganiseront et tueront à coup sûr le corps politique où elles s'introduiront sous cette forme; qu'on ne fait point une institution *avec* la philosophie, mais *à l'aide de* la philosophie : « Dehors (dit l'auteur), elle dirige; « dedans, elle détruit. » Il paroît attaché surtout à l'idée qu'il valoit mieux tirer parti de la noblesse, que la détruire, et l'admettre dans la Constitution pour en être l'appui, que l'en exclure pour en être le fléau.

« On sent bien que tant de paradoxes ne peuvent être défendus que par des sophismes; mais ils sont tissus avec assez d'art pour mériter une réfutation. Nous invitons M. Payne et M. Sieyes à se livrer à ce travail. »

D'Escherny a reproduit lui-même cet article dans sa nouvelle édition, avec cette rare bonne foi qui, ainsi que vous l'avez parfaitement senti, l'a toujours caractérisé. Il avait de bonne heure renoncé à la carrière de courtisan qui ne pouvait lui suffire, et il était venu à Paris, cédant à son penchant pour les études sérieuses de philosophie et de morale, et pour les méditations sur le mécanisme des sociétés politiques. La connaissance qu'il y fit bientôt de Mme Geoffrin, d'Helvétius, de Thomas, de Marmontel, de Diderot, de d'Alembert, de Raynal, de J.-J. Rousseau, donna pleine satisfaction à ses goûts. Elle l'associa au grand mouvement qui se faisait alors dans les esprits et le prépara aux

événements, dont il devait être bientôt le témoin éclairé, mais peut-être un peu trop impressionnable; ce qui l'a exposé à se trouver parfois en contradiction avec ses propres jugements, mais jamais, ce semble, avec sa conscience.

En tête de cette seconde édition, de 1815, le comte d'Escherny a placé une nouvelle préface que vous croirez peut-être utile de rapprocher de celle de 1791, que vous avez mise sous les yeux de vos lecteurs. Je la transcris ici :

Préface.

« Ce *Tableau historique*, exécuté par lettres, parut en 1791, sous le titre de *Correspondance d'un habitant de Paris*, etc. L'édition, tirée à douze cents, fut enlevée avec une extrême rapidité, et depuis vingt-deux ans on n'en trouve plus; l'idée ne m'est pas venue de faire réimprimer ce livre. Il est rare qu'on attende aussi longtemps pour passer à une seconde édition.

« Je n'ai rien fait pour réveiller l'attention du public. J'aurois pu glisser dans les journaux que le célèbre baron de Zimerman, auteur de l'*Orgueil National* et de *la Solitude*, deux ouvrages remplis de recherches curieuses et d'observations neuves, deux des compositions les plus distinguées qu'ait produites la littérature philosophique d'Allemagne, m'écrivoit sur ce tableau historique : « Vous avez peint « pour l'éternité ; » et que M. de Féletz, renchérissant sur l'éternité même, a imprimé dans le Journal de l'Empire que les deux volumes (*Philosophie de la Politique*) qui font suite à ce tableau lui étoient fort supérieurs. Mais, pour ne point heurter de front mon épigraphe, et surtout me soumettre à sa sentence, je dois observer que l'éloge m'est adressé, ce qui ôte à l'éternité quelques années, et que M. de Féletz n'entendoit parler que des deux ouvrages (ceux que je viens de nommer) qu'il avoit critiqués très-durement, et dont le second cependant, disoit-il, valoit mieux que le premier. M. de Féletz est un très-galant homme; il m'a fait l'aveu, quatre ou cinq ans après, qu'à l'époque où il me traitoit si mal, sa plume n'étoit pas libre; qu'il en seroit tout autrement si, aujourd'hui, il avoit à rendre compte de ces deux ouvrages.

« Plusieurs littérateurs philosophes les ont jugés trop favorablement, car ils les ont élevés, et surtout le dernier, au niveau des meilleures productions politiques de Montesquieu.

« Je me crois obligé de justifier aujourd'hui l'enthousiasme avec lequel j'ai chanté une révolution qui avoit si bien commencé, et qui a eu des suites si déplorables. J'ai partagé mon exaltation avec un grand nombre de très-honnêtes gens, même parmi la haute noblesse. Je croyois alors qu'elle feroit le bonheur et la gloire de la France. Je voyois en perspective un système représentatif, fortement constitué, communiquer au Roi une autorité légitime, et bien plus assurée que celle dont il jouissoit auparavant. Je voyois ce même bienfait se répandre sur tous les peuples de l'Europe. Mais quand la Révolution s'est détournée de cette route, qu'elle en a suivi une tout opposée, je l'ai prise en horreur, et lui ai voué une exécration égale à mes premiers transports.

« En fouillant dans mes papiers, je suis tombé sur une ancienne lettre que je ne cherchois pas, et que j'avois entièrement oubliée ; elle est de 1784, à l'ambassadeur de Russie. Je l'ai relue, et à la veille de réimprimer ce *Tableau historique*, j'ai été frappé de son contenu ; il m'a paru comme le vestibule ou l'avant-scène de la Révolution.

« On y aperçoit une agitation dans les esprits, un mouvement qu'entretient la singularité des événements qui s'y accumulent et s'y pressent.

« Plusieurs établissements, institutions, découvertes, catastrophes physiques, succès dramatiques, datent de cette année, tels que le magnétisme animal, le somnambulisme, le jeu des effets publics, des morts illustres, les aérostats, le tremblement de terre de la Calabre et de Messine, la pièce de *Figaro*, ses cent représentations de suite, qui préparaient de loin la ruine de ceux-là même qui l'applaudissoient et décidoient de son succès. Mœurs, usages, coutumes, reçoivent, de cette année, un peu après, un peu avant, de nouvelles modifications. Je ne connois point d'année, dans l'histoire de France, qui puisse lui être comparée. Dans le nombre et la variété des événements qui la caractérisent, il est une direction qui leur est commune, un but auquel ils tendent tous, et ce but est *changement.*

« J'ai pensé que cette lettre, à la négligence près du style épistolaire, pourroit être lue avec quelque intérêt.

« Les circonstances actuelles donneront peut-être à ce *Tableau historique* un nouveau prix. Il sera curieux de comparer la naissance d'une révolution avec sa fin, la chute d'une monarchie avec sa restauration, et de voir les principaux acteurs qui ont quitté la France, il y a vingt-cinq ans, reparoître sur la scène.

« L'*Essai sur la Noblesse*, qui termine ce volume, faisoit la matière de la XI[e] lettre de la *Correspondance*, etc. C'est dans cet Essai que sont contenues ces paroles assez remarquables : « Je crois être en « droit de tirer, de tout ce qui précède, la « conclusion très-légitime, que la destruc- « tion de la noblesse en France est un « coup mortel porté à la liberté publique. »

« Et dans la *Philosophie de la Politique*, qui, en 1796, a succédé au *Tableau histo-*

rique, etc., on peut lire ces paroles (ce sont les dernières lignes du second volume) :

« Alors la Révolution, qui s'est ouverte « par la chute du pouvoir arbitraire, se « termineroit par son triomphe, et l'his- « toire de la Révolution seroit contenue « entre les deux grandes époques, de la « liberté renversant le despotisme, et du « despotisme relevant ses autels, sur les « ruines de la patrie et de la liberté. »

« Ce sont là deux prédictions qui ont été accomplies par l'anarchie, et la tyrannie qui lui a succédé. »

Vous voyez que cette préface est curieuse et touche à beaucoup de choses. Elle appelle plusieurs observations.

(*A suivre.*) E. DE H.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Poésies d'Alphonse Karr. — Tout le monde connaît, dans le ravissant petit volume d'Alphonse Karr, intitulé *Geneviève*, le célèbre chapitre VI : « A C*** S***, » composé de cinq à six pages de vers charmants, empreints d'un bon sens très-original, d'une ironie très-fine et très-piquante, mais (chose bizarre) tout uniment imprimés à pleine page, — sans blancs, — comme de la simple prose :

« Certe, au bal, et dans ces cohues, où l'on vient pour se coudoyer; où les femmes se mettent nues, sous prétexte de *s'habiller;* où des maris crétins exhibent les épaules de leurs femmes, ainsi que leurs seins et leurs bras (et puis ce que je ne dis pas, car toute la pudeur n'est que dans les paroles)..... »

Et plus loin :

« ..... Car je n'appelle pas vierge une jeune fille, qui donne des cheveux à son petit cousin, ou qui, chaque matin, se rencontre et babille avec un écolier, dans le fond du jardin. Je n'appelle pas vierge une fille qui donne un coup d'œil au miroir, sitôt que quelqu'un sonne..... » etc.

L'auteur a fait là (et il nous le dit très-bien, à la fin du chapitre qui précède celui-ci), « comme ces enfants des contes arabes, qui jouaient au bouchon avec des palets de rubis et de topazes. » Ces quatre pages sont dans toutes les mémoires. On sait aussi, généralement, que l'auteur de *Sous les tilleuls* (2 vol. in-8°, Paris, 1832) avait primitivement composé ce dernier roman autobiographique *en vers* (quelques-uns de ces vers, conservés sous forme d'épigraphes, brillent encore, comme des escarboucles, en tête des parties principales de l'ouvrage). Mais ce qu'on ignore absolument, c'est :

1° S'il a été anciennement imprimé des fragments détachés de ce poëme de jeunesse, plus tard traduit en prose : *Sous les tilleuls*.

2° Si le manuscrit complet, original, a été conservé par l'auteur, ou par quelque ami.

3° S'il a été publié dans les divers recueils littéraires du temps (l'*Artiste*, le *Figaro*, la *Silhouette*, les *Annales romantiques*, etc.) d'autres vers du jardinier-poëte.

Ces trois petites ignorances-là sont autant de questions que je crois intéressant de soumettre à nos doctes amis les chercheurs de l'*Intermédiaire*. ULRIC.

—

D'où vient le nom d'Arlequin? — Voici ce qu'en dit M. Louandre (*Revue des Deux-Mondes*, du 1er mars 1874) : « L'origine du nom d'Arlequin est assez singulière pour être indiquée en passant. La voici : sous le règne de Henri III, une troupe de comédiens italiens vint donner des représentations à Paris. L'un de ces comédiens, celui qui avait le talent de plaire le plus au public, fut très-bien accueilli par la famille de Harlay, qui comptait alors parmi ses membres le fameux président de ce nom. Ses camarades lui donnèrent, à cause de l'amitié que lui avait témoignée cette famille, le surnom d'*Harlequino* (petit Harlay); d'Harlequino les Parisiens firent *Arlequin*, et c'est ainsi que le nom de l'un de nos plus grands magistrats est devenu, en se francisant, celui du bouffon le plus trivial des théâtres de la Foire. » Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire?* Ce nom d'Arlequin n'aurait-il pas été plutôt apporté d'Italie par les comédiens ? J. R.

—

Un carrosse de voiture. — Tout au commencement de la *Vie de Marianne*, par Marivaux, on lit : « Un carrosse de « voiture, qui allait à Bordeaux, fut dans « la route attaqué par des voleurs... » — Pour les lecteurs de notre temps, *carrosse de voiture* semble être un pléonasme. Ce n'en était pas un vraisemblablement, au siècle dernier, puisque Marivaux l'a employé. On peut induire de la phrase citée que cette locution désignait un carrosse de voyage, ce qu'on a appelé aussi une chaise de poste, et qu'on le distinguait ainsi d'un carrosse particulier, d'un carrosse de ville. C'était la diligence. L'hypothèse que je hasarde ici est-elle fondée? Des lecteurs de l'*Intermédiaire* connaissent-ils d'autres exemples de *carrosse de voiture*, ou de *voiture*, employé pour désigner, non pas le véhicule, mais le voyage? L. F.

—

Une caronade en 93 et une ca...rotte en 74. — Avez-vous entendu le long et joyeux éclat de rire, qui vient d'éclater dans les ports de notre littoral méditerranéen et océanien? C'est qu'on vient d'y lire les vingt pages de *caronade* du nouveau roman de Victor Hugo : *lire* et *rire*, ça été tout un parmi les marins de notre flotte. Est-ce qu'une *caronade*, c'est-à-dire un gros canon de fonte, à la façon écossaise, était alors porté sur des roues? etc. etc. — Aucuns prétendent que cette caronade de *Quatre-vingt-treize* est tout bonnement une forte carotte rouge, tirée sur nous en soixante-quatorze!...

E.-R.

—

Caricatures et gravures satiriques pour et contre la Réforme. — On désirerait savoir si, en Angleterre, et particulièrement en Allemagne, il n'a été rien publié de spécial sur les images satiriques relatives à la Réformation. Quels ouvrages, au besoin, contiendraient quelques reproductions de ces estampes? F-K.

—

Tableaux satiriques contre Catherine de Médicis. — M. S. D., qui a publié dans l'*Intermédiaire* (V, 243, et VII, 14) des notes intéressantes sur les tableaux satiriques à la mode à la cour des Valois, pourrait-il dire de quel livre ou de quel manuscrit sont tirés ces fragments?

Nous indiquerons à M. S. D., qui paraît s'occuper particulièrement de Catherine de Médicis et de son entourage, un article de M. Champfleury, avec reproductions de dessins originaux, sur *Un recueil de facéties dessinées, ayant appartenu à Catherine de Médicis* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1872, t. VI, 2e période). FRÉJACK.

—

Un « Faust » de Rossini? — Dans son numéro du 20 janvier 1870 (?), le *Figaro* a rapporté que Rossini s'occupait d'un *Faust*, sur un livret de M. de Jouy, lorsqu'il prit la resolution de ne plus travailler. — Tout ce qui a rapport à l'illustre musicien est aujourd'hui d'un grand intérêt. Sait-on s'il ne reste rien de ce *Faust* dans les papiers de Rossini?

On a dit et écrit plus d'une fois que le maëstro travaillait en secret, et qu'on découvrirait, à sa mort, plus d'un chef-d'œuvre inédit. Sait-on s'il a été trouvé quelque ouvrage manuscrit, et en état d'être édité ou mis à la scène? L. G.

—

De la sculpture en Flandre et en Hollande au XVIIe siècle. — Les Flandres et la Hollande, qui ont produit au XVIIe siècle tant de peintres célèbres, n'ont pas produit un seul sculpteur dont le nom mérite d'être conservé. A quelle cause faut-il attribuer ce fait étrange et trop peu remarqué, que les Pays-Bas, qui ont compté, pendant cette brillante période, un si grand nombre de peintres éminents, n'ont pas produit un seul sculpteur remarquable? T.

—

Le petit Bâle et sa statue. — A l'entrée du pont de Bâle on jeta à terre, en 1839, une tour qui possédait une horloge à laquelle était adaptée le *Lœllenkœnig* (cette tête grotesque qui tirait la langue et roulait de gros yeux au petit Bâle, chaque fois que l'heure sonnait). Le petit Bâle de son côté, avait élevé un poteau, surmonté d'une statue qui tournait le... dos à la ville, avec le geste *le plus effronté du monde*. Le Lœllenkœnig est maintenant au musée de la cathédrale, dans la salle du concile : qu'est devenue la statue élevée par le petit Bâle?

ALPH. GERMAIN.

—

Portraits d'Etienne de la Boëtie. — J'ai vainement cherché dans le Père Lelong un portrait de l'ami de Michel Montaigne, Etienne de la Boëtie, né à Sarlat, le 1er novembre 1530, conseiller au Parlement de Bordeaux, mort le 18 août 1563, à l'âge de trente-deux ans. En existe-t-il, et qui soit authentique? EM. M.

—

Statue en pied de Corneille, par Caffiéri. — Le sculpteur Caffiéri exposa, en 1779, une statue en marbre, de 6 pieds de proportion, de Pierre Corneille. Le poëte était représenté assis. Cette figure devait faire partie d'une suite des Grands Hommes de la France, formée par M. d'Angiviller. Le Musée des Monuments Français possédait, dit le Catalogue de Lenoir (édit. de 1810, n° 484), une terre cuite de cette statue, de grandeur naturelle. Le dessin au trait en a été donné par Landon. Que sont devenus : 1° Le marbre de cette statue, exposé en 1779? — 2° La terre cuite (ne serait-ce pas plutôt un plâtre peint) du musée des Petits-Augustins? — Cette statue ne se trouverait-elle pas dans quelque coin de l'Institut, ou des Magasins du Louvre? Y. F.

—

Statue en pied de Molière, par Caffiéri. — On a cru jusqu'ici que la première statue en pied, élevée à Molière, est celle de Pradier, qui décore la rue de Richelieu (Voy. *Molière, sa vie et son œuvre*, par M. Jules Claretie, Lemerre, 1873). C'est une erreur. Les salons du XVIIIe siècle nous apprennent que Caffiéri avait exécuté une statue de Molière en pied, de six pieds de proportion, pour la suite des Grands Hommes de la France. Le modèle en plâtre figure au Salon de 1783, et le

marbre à celui de 1787. Je ne vois cette statue citée nulle part. Ni Lenoir, ni Landon n'en parlent. Cependant une statue de six pieds, et en marbre, ne disparaît pas sans laisser quelque trace. Qu'est-elle devenue? Existe-t-elle encore ? Ne pourrait-on pas la retrouver, en la cherchant, et l'exposer, par exemple, dans un des foyers du Théâtre-Français? Y. F.

—

Statues de Corneille et de Molière en biscuit de Sèvres. — A défaut des statues en marbre, ou des modèles en plâtre, du Corneille et du Molière de Caffiéri, ne pourrait-on pas retrouver des réductions de ces figures en biscuit de Sèvres? M. d'Angiviller, qui imagina et fit exécuter la suite des statues des Grands Hommes de la France, demandait à chaque artiste chargé de ces figures une réduction en plâtre, sur laquelle on faisait un moule, pour exécuter cette réduction en biscuit de Sèvres. C'est ainsi que Caffiéri fit, et livra à Sèvres, des petits modèles du Corneille et du Molière. Ne pourrait-on retrouver dans les magasins de la Manufacture les modèles, les moules, ou des biscuits exécutés sur ces moules? Il a dû y avoir jadis bien d'autres figures ainsi reproduites. Que sont-elles devenues? Si la Manufacture de Sèvres ne possède plus ni les modèles ni les biscuits, quelque amateur ne connaîtrait-il pas un exemplaire, soit du Corneille, soit du Molière de Caffiéri? Y. F.

—

La Champmeslé. — La célèbre amie de Racine, Marie Desmares, épouse de Charles Chevillet, sieur de Champmeslé, née à Rouen en 1644 et morte en 1698, n'a-t-elle pas été peinte dans l'un de ses rôles? Où se trouvent ses portraits? Ont-ils été reproduits par la gravure, comme ceux de beaucoup d'actrices de son époque, bien moins célèbres qu'elle? Em. M.

—

Clodion, le sculpteur.—Dans le tome XV de la *Revue Universelle des Arts* (1862), il y a, de M. F. de Villars, une notice intéressante, à propos du Cabinet d'un amateur, sur Clodion (Claude-Michel, dit), né à Nancy, en 1738, marié le 26 février 1781 à Catherine-Flore Pajou, âgée de seize ans (fille du célèbre sculpteur, divorcé le 13 pluviôse an II de la République, et mort le 29 mars 1814 à Paris). Y a-t-il eu depuis une notice complète ou un catalogue raisonné de son œuvre, ce qui serait d'un grand intérêt pour les œuvres de ce célèbre sculpteur? Em. M.

—

Faïences patriotiques de la période révolutionnaire. — En parcourant la collection de l'*Intermédiaire,* il m'a semblé qu'une question de M. U.-R.-D. était restée sans réponse, celle relative aux portraits de grands hommes retracés sur faïences (V, 482, 566). Je croyais pouvoir avancer, dans mon *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution* (Dentu, 1867), qu'à l'exception de Mirabeau, les Principes de 1789 furent surtout le thème emblématique favori des potiers populaires. Les nombreuses pièces, passées depuis cette époque sous mes yeux, m'ont confirmé dans mon opinion première. Les personnages de la Révolution ne préoccupaient pas les potiers, mais leurs idées.

La vogue s'étant depuis attachée à ces pièces historiques, les truqueurs, pour répondre aux désirs des curieux, ont fabriqué toutes sortes de facéties grossières et de sinistres représentations, telles que l'*exécution de Louis XVI.* Ces contrefaçons, blâmables à tous les points de vue, et qu'il eût été bon d'arrêter, ne sont pourtant de nature à tromper aucun connaisseur. Mon attestation ne suffirait-elle pas, que les curieuses publications de M. Mareschal, de Beauvais, l'antiquaire qui a le plus réuni de céramiques populaires, viendraient la renforcer.

Mais si l'homme a été passé sous silence par les potiers populaires, il n'en est pas de même de la femme. On voit représentées souvent, sur des faïences de l'école nivernaise, des femmes en costumes de 1795 à 1800. Des bustes de taille respectable ornent le fond de grands saladiers; des femmes en pied sont peintes sur des assiettes. Le Musée de Sèvres a acquis récemment un de ces types féminins, plutôt comme provenant d'une petite fabrique de l'Auxerrois, Ligny-le-Châtel, que comme délicatesse de peinture.

Quelles étaient ces femmes assez heureuses pour obtenir des potiers populaires la représentation de leurs traits et de leurs costumes, voilà ce qui est à chercher, et ce qui ne peut être indiqué que par des auteurs de monographie locale, lesquels devront, à mon sens, se préoccuper des personnes qui ont pu jouer un rôle dans les fêtes patriotiques de leur localité.

Champfleury.

—

L'Hôtel d'Argent, situé en 1610 rue de la Poterie. — Quel est l'historique de cet Hôtel, dont il est question dans la sentence contradictoire du Châtelet, qui fut rendue, le 13 mars 1610, entre les Confréries de la Passion, d'une part, et : « Mathieu le Febvre, dit Laporte, et dam^lle^
« Marie Venier, sa femme, et leurs compagnons comédiens; d'autre, par laquelle appert iceux comédiens, qui jouoient lors en la maison appelée l'Hôtel d'Argent, avoir été condamnés payer solidement aux demandeurs soixante sols par chacun jour qu'ils avoient re-

« présenté et représenteroient audit Hôtel « d'Argent... » etc. ?

De nos jours, la rue de la Poterie-des-Arcis a été réunie à la rue du Renard qu'elle précédait. Quelqu'un peut-il me dire s'il existe, antérieurement à la sentence du 13 mars 1610, un document faisant mention de comédiens établis à l'Hôtel d'Argent ? SOCRATEM.

—

Monnaies de la Commune. — La Commune a-t-elle réellement battu monnaie? Si elle a exercé ce droit souverain, quelle est la série des pièces frappées, et à quels signes peut-on les distinguer?

DICASTÈS.

—

Pierre de Vic. — Que puis-je savoir de ce Pierre de Vic, chevalier, neveu du pape Jean XXII, qui fit un échange avec Philippe le Long des « chasteau et chastellenye de Chilly et ville de Lonjumeau » contre la baronnie de Villemur, en la sénéchaussée de Toulouse, en mai 1320 ?

ALPH. GERMAIN.

—

Souveraine d'Angoulême de Valois. — Des renseignements sur Souveraine d'Angoulême, qui était fille de Charles d'Orléans et de Jeanne Comte ? Elle épousa en 1512, à Amboise, Michel de Gaillard, qui fut pannetier de François Ier, et elle fut légitimée à Dijon en 1521, et mourut en 1551.

ALPH. GERMAIN.

—

Geneviève Arabi. — Pourrais-je avoir quelques renseignements sur cette Geneviève Arabi, qui fut femme de Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, secrétaire des finances, trésorier des ordres du roi en 1592, puis grand-maître des mines de France? ALPH. GERMAIN.

—

Jeanne Comte. — Quelques renseignements sur cette femme, qui fut la maîtresse de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême ? ALPH. GERMAIN.

—

« Duo dæmones : Napoleone (?) et Soldanus (?). » — Je trouve dans les *ACTA SANCTORUM* (nouvelle edition de Victor Palmé), *Aprilis*, t. III; 27 Apr. DE S. ZITA LUCENSE VIRGINE (caput IV, § 66, MIRACULA. ENERGUMENA.) le passage que voici : « § 66. Monacha de Sirico Garfagnanæ, a populo de supra, uxor Bonamici, quæ moratur in Ariana, quæ est prope Siseranæ, eodem die dixit, quod ipsa a quinque annis citra semper fuit gravata et vexata a duobus dæmonibus. Unusquorum nominatus *Napoleone* et alius *Soldanus*, qui fuerat de supradicto loco; dicens, quod, infra ipsum tempus, ipsa diu noctuque gravabatur et vexabatur plurimum et inhoneste. Et quod ipsa... » (T. XI, p. 524.)

Que veut donc dire ce latin singulier ? Qu'est-ce que ce *Napoleone* et ce *Soldanus*, ces deux *démons ?* A. B.

—

Louis XVII : légende ou histoire? — Un procès, plaidé tout récemment, a rappelé l'attention publique sur le fils de Louis XVI. Impossible de poser ici, à nouveau, la question que la justice vient de résoudre négativement, et, je le crois pour ma part, conformément à la vérité. Mais je voudrais la vérité, la vérité *vraie* (comme on dit en ce temps-ci, où il y a, paraît-il, des *vérités fausses*), sur les tortures que Simon aurait fait subir au petit prisonnier du Temple. En a-t-on des preuves authentiques?

M. de Beauchêne, dans son *Histoire de Louis XVII*, s'appuie uniquement sur les dires, recueillis longtemps après, de trois vieilles femmes qui, elles-mêmes, auraient répété les récits de la femme de Simon. En supposant celle-ci aussi peu intelligente que la représente M. de Beauchêne, il est peu probable qu'elle n'ait pas compris ce qu'il y avait d'odieux, de honteux pour elle et son mari, dans ce qu'on lui fait raconter. En outre, l'écrivain royaliste rapporte des paroles de l'enfant, adressées à Simon seul et sans autre témoin. Simon les aurait donc répétées (toutes désobligeantes qu'elles fussent pour lui) à sa femme, laquelle se serait empressée de les redire à ses voisines?

S'il y a eu barbarie exercée sur un enfant, il faut la flétrir, mais après en avoir fait la preuve. Si c'est une légende fabriquée par l'esprit de parti, il faut, après preuve établie, l'effacer de l'histoire.

FRÉD. LOCK.

—

Kléber cité par Victor Hugo. — Dans le premier chapitre du nouveau roman de Victor Hugo : *Quatre-vingt-treize*, je remarque ces lignes : « Le bataillon engagé dans les bois de la Saudraie se tenait sur ses gardes. On ne se hâtait point. On regardait à la fois à droite et à gauche, devant soi et derrière soi ; Kléber a dit : *Le soldat a un œil dans le dos.* »

Sans être trop curieux, oserais-je demander aux érudits de l'*Intermédiaire* où M. Victor Hugo a pu recueillir le mot attribué par lui au général Kléber ?

ULR.

—

Un membre de l'Institut à Lubeck, en 1806. — J'ai trouvé, dans un lot de manuscrits, la copie d'une lettre adressée à Fanny de Beauharnais, relativement au sac de Lubeck par l'armée française en 1806. Cette relation d'un terrible épisode de la campagne d'Allemagne (le sac de Lubeck

doit être imputé à Blücher, qui se réfugia, contre tout droit de guerre, dans une ville *neutre*), ce récit très-remarquable d'une journée de lutte est l'œuvre d'un *membre de l'Institut*. Mais quel est le nom de ce lettré ou de ce savant? Le manuscrit que je possède ne le dit pas. Je voudrais bien savoir si quelque curieux peut me dire le nom du membre de l'Institut qui se trouvait, en 1806, attaché à l'état-major ou à la personne de Bernadotte, prince de Ponto-Corvo. M. Thiers lui-même, et M. le baron Ernouf (qui vient de publier un livre intéressant sur *les Français en Allemagne* en 1806) n'ont pu me répondre à ce sujet.

J'obtiendrai peut-être ce renseignement, grâce à l'*Intermédiaire*, qui a déjà rendu bien des services à la curiosité et à la science, et dont on remercie bien sincèrement le directeur d'avoir repris la publication. J. Cl.

—

Mesdames Boëte de Saint-Léger, Roussel, Masse, Rougeau, Mademoiselle Puvigny. — Ce sont les noms, en écriture du XVIIIe siècle, qui étaient jadis inscrits sur de méchantes bordures en bois noir, encadrant des études peintes en pastel par La Tour, et léguées par lui à l'école municipale de dessin de Saint-Quentin. On serait heureux d'être mis sur la piste d'indications de ces diverses personnes, qui devaient appartenir au monde des coulisses ou à celui de la bourgeoisie opulente sous Louis XV. H.-F.

—

Le père de Balzac. — Le père de l'auteur de la *Comédie humaine* n'a-t-il pas publié un certain nombre de brochures et de mémoires, relatifs aux questions sociales de son temps? Quérard, dans la *France littéraire*, ne mentionne aucune de ces publications. Le demandeur de renseignements a un vague souvenir qu'un lot de brochures diverses du père d'Honoré de Balzac fut annoncé dans le *Bulletin du bouquiniste*, d'Aubry. Mais il n'a pas la collection en sa possession, et il désire des titres et des dates, ne fût-ce que pour satisfaire ce désiderata bibliographique. F.

—

« Per angusta ad augusta. » — Vous vous rappelez le quatrième acte de *Hernani*, l'acte du *Tombeau?* Les conjurés se groupent, en s'abordant avec un mot d'ordre : *Ad augusta, per angusta*. Or, sur la couverture d'un Lucain, relié en parchemin, avec des ornements dorés, se trouvent des armes où deux lions supportent un écusson, au-dessous duquel est un Y, entouré de cette devise : *Per angusta ad augusta*. — Le titre du livre est celui-ci : M. Annæi Lucani Pharsalia, *cum commentario Petri Burmanni* (vignette de J. D. Groot). Et plus bas : *Leidæ, Apud Conradum Wishoff, Danielem Gœtval et Georg. Jacob Wishoff, fil. Conrad. MDCCXL.*

De qui peuvent être ces armes? E. R.

—

Maistre Aignan. — Je trouve, dans le *Cuer de philosophie*, livre imprimé au commencement du XVIe siècle et présenté comme fait « à la requeste de Philippe le Bel, Roy de France, » la mention suivante : « Cy fine l'ordonnement du monde et commence l'ordonnement du Compost et du Kalendrier et les noms de ceulx qui le firent, si comme maistre Simon de Compiengne lequel le translata du latin en françois et selon *maistre Aignan*. »

Quelqu'un pourrait-il me dire ce qu'était ce maistre Aignan, à quelle époque il vivait, et quels ouvrages il a faits? A. S.

—

Le jeu des « Valentins » au XVIIe siècle. — Le journal *la Liberté* du vendredi 21 décembre 1869, après avoir annoncé dans sa chronique du Monde parisien la création d'un nouveau *jeu innocent* qui « allait faire fureur cet hiver, » *le jeu des Annonces rimées*, ajoutait les lignes suivantes : « Eh bien ! ne croyez pas que ce soit là du nouveau; c'est tout bonnement du renouveau, et du plus antique. On jouait aux *Annonces rimées* dans le grand siècle; mais cela se prononçait, en ce temps-là, *le jeu des Valentins*, du petit nom de l'inventeur. Les *Valentins* firent rage pendant quelques mois à la cour et à la ville; mais ils tombèrent à plat, du jour où le duc de Chevreuse eut tué en duel je ne sais plus quel gentilhomme d'esprit, qui avait ainsi composé son *Valentin* :

Monseigneur le duc de Chevreuse,
L'air faux, l'œil pourri, la dent creuse. »

Dans quels Mémoires contemporains, dans quels Recueils historiques de ce temps-là, est-il parlé du jeu des *Valentins ?* Ulric.

—

« Histoire du Cœur humain, ou Mémoires du marquis de *. »** — Ce petit roman galant, qui est assez bien écrit, a été publié à La Haye, 1743, in-8, deux parties, de 162 et 134 pages. L'ouvrage n'est pas complet ainsi. A-t-il jamais été complété, et en combien de parties? Il n'est mentionné dans aucune Bibliographie française que j'aie eu occasion de consulter; mais je le vois dans le « Theophili Georgi Allgemeines Europæischles Bücher-Lexicon, » avec cette désignation : « 2 part. 12mo. 15 gr. » Sans doute ce petit livre est

rare; il n'en existe pas d'exemplaire dans la bibliothèque du British Museum. En connaît-on l'auteur?

(Londres.) H. S. A.

—

Les « Guêpes » d'Alphonse Karr. — Dans l'édition des *Guêpes*, publiée par Michel Lévy, le sixième et dernier volume contient des chapitres considérablement écourtés. Il y a aussi des interruptions de plusieurs mois. Y a-t-il eu, dans l'édition originale, de semblables interruptions? Si c'est le manque d'intérêt des parties supprimées qui a engagé l'auteur à faire ces suppressions, comment se fait-il que ce soit à la fin surtout qu'on les remarque? — Y a-t-il une édition plus complète et où pourrait-on se la procurer? E. G.

—

Paris vivant. — Il en a paru, de 1858 à 1861, dix-sept volumes in-32 (La Plume. Le Théâtre. Le Million. Le Prêtre. Le Soldat. Le Génie. Le Pinceau. Le Mariage. La Fille. La République des Lettres. Le Cheval. Le Trucqueur. Le Savant. Un Drame. Le Grand Monde. Le retour d'Italie. Le Gandin), par des hommes nouveaux. Quels sont ces hommes nouveaux? A-t-il paru plus de dix-sept volumes? A. M.

Réponses.

« Nouvelles à la main, » de Nestor Roqueplan (II, 429). — Voici une réponse à la question (anciennement posée par M. E. C.). Il la trouvera en feuilletant le Catalogue de la Vente après décès de M. Nestor Roqueplan (in-8°. Paris, Quillet, 1870), à la page 22, Livres, n° 64 : « *Nouvelles à la main* (20 décembre 1840 au 20 novembre 1842), 10 vol. in-32 reliés, et 15 livraisons brochées. » — Il est à croire que c'est là la collection *complète* de *tout* ce qui a été publié, sous ce titre, par Nestor Roqueplan. Ulr.

—

Pierre de Montereau, ou de Montreuil (III, 740; IV, 373; VII, 52). — Il y a bien un Eudes et un Pierre de Montreuil. Eudes, mort en 1289, était enterré aux Cordeliers de Paris. Pierre de Montreuil, et non de Montereau, enterré à Saint-Germain-des-Prés, est mort en 1266. Il n'y a du reste à voir là-dessus que le *Dictionnaire des Architectes français*, de M. Adolphe Lance (1872, t. IV, p. 150-155). Il traite complétement la question. A. M.

—

Encore une barbe d'or (V, 405, 490, 580, 649). — Les correspondants de l'*Intermédiaire* ont déployé un grand luxe d'érudition pour expliquer ce que pouvait être la barbe d'or du duc René, lorsqu'il alla visiter le corps de son beau cousin Charles de Bourgogne. Je ferai cependant observer à l'auteur de la réponse (V, 580) qu'il s'est étrangement mépris, en supposant que le porteur de cette barbe, plus ou moins dorée, pût être un cardinal de Lorraine. Il a été trompé par l'appellation *Monseigneur*, dont s'est servi le chroniqueur, et qui désigne René II, duc de Lorraine. M. J. P. a été un peu vite en affirmant que ledit Monseigneur était blond. Je crois que, à cet égard, il n'en sait pas plus long que moi, et je n'oserais affirmer comme lui que René est venu voir son redoutable ennemi sans se donner le temps de se faire raser. Il est même douteux qu'il eût de la barbe à cette époque; tous ses portraits le représentent absolument imberbe, comme cela se rencontre assez souvent chez des jeunes gens de vingt-six ans. Ensuite, je ferai remarquer que la chronique de Jean de Troyes est écrite en français, et que par conséquent son *Fulva*, son *Flava*, n'explique rien.

Quant aux explications données par les autres correspondants, je ne saurais les approuver ni les contester. Je ferai seulement observer qu'elles ne concordent pas entre elles, et que, au lieu d'exemples pris dans l'antiquité, je voudrais qu'on voulût bien m'indiquer des faits positifs établissant que les contemporains de René, victorieux de leurs ennemis, portaient des barbes d'or.

Mais, avant de savoir pourquoi René portait une barbe d'or, il me semble qu'il serait intéressant de prouver qu'il en avait une, dans l'occasion dont il s'agit. Quant à moi, le fait admis par les correspondants de l'*Intermédiaire* me paraît plus que douteux, et je demande qu'on veuille bien m'indiquer les témoignages contemporains et locaux sur lesquels on peut s'appuyer, pour établir l'existence de la fameuse barbe dorée du duc René. J'avoue ne pas les connaître. En parlant de témoignages contemporains, j'entends des relations *de visu*, et non *de auditu*. Je récuse donc l'auteur français de la Chronique dite Scandaleuse, qui n'est jamais venu en Lorraine, et qui n'a pu parler de l'événement que par ouï-dire. C'est cependant la seule relation contemporaine où le fait soit relaté. J'en ai vainement cherché la confirmation dans les chroniqueurs lorrains. J'ai même été jusqu'à interroger le *Liber Nanceïdos*, de Pierre de Blarru, poëme latin écrit sur les notes d'un des secrétaires de René. Il n'y est pas question de barbe d'or. Cependant, si le fait fût venu à la connaissance de ce poëte très-prolixe, comment n'aurait-il pas consacré au moins un vers latin, sinon plusieurs, à célébrer cette circonstance? Le greffier de l'Hôtel de Ville de Paris n'a pu la rapporter que sur un témoignage suspect, puisqu'il n'est confirmé par aucun

chroniqueur lorrain, français, ou bourguignon, présent à Nancy lorsque le corps de Charles de Bourgogne y fut rapporté.

E. M.

P. S. — Inutile de chercher dans le Dialogue de Jean Lud, ni dans la Chronique de Lorraine, ni dans le Discours des choses advenues en Lorraine de Nicolas Ramey. Quant aux historiens postérieurs, il est oiseux de s'en préoccuper. E. M.

—

Faïences de Tervueren (VI, 38). — Je crois que, depuis la demande faite par notre confrère Jean de Bruxelles, à propos de ces faïences, le Musée de la porte de Hal s'est enrichi de plusieurs pièces de cette fabrique. Si M. Jean de Bruxelles habite « Bruxelles en Brabant, » qu'il s'adresse, de ma part, à M. F. Fétis, qu'il doit connaître, et M. Fetis se fera, je n'en doute pas, un véritable plaisir de le renseigner à ce sujet. J'ai eu occasion de lui montrer deux pièces magnifiques que je possède, de la fabrique de Tervueren, et ces deux pièces l'ont vivement intéressé.

P. Nalis.

—

L'arrière-ban de Nancy (VI, 78, 153). — Une observation est nécessaire, quoique tardive. Que M. D. E. veuille bien relire ma question, et il reconnaîtra que sa réponse n'est pas topique. Je savais parfaitement ce qu'on entend par *ban* et *arrière-ban*, et n'avais pas besoin de me reporter à un dictionnaire quelconque pour apprendre ce qui est connu de tout le monde. D'ailleurs, la note que M. D. E. propose sur le passage de *Georges Dandin* est imprimée, à peu de choses près, depuis plus de quarante ans (au t. IV du Molière de Lefèvre, p. 195), et c'est précisément l'insuffisance de cette note qui a motivé ma question. Je la reproduis donc en demandant, non pas ce que c'est que l'arrière-ban, en général (ceci est sans intérêt), mais ce que Molière a voulu dire en mettant dans la bouche de M. de Sotenville cette phrase : « Mon nom est connu « à la cour; et j'eus l'honneur, dans ma « jeunesse, de me signaler, *des premiers*, « A L'ARRIÈRE-BAN DE NANCY. » — Plus spécialement, je demande ce que signifie, dans le passage cité, *l'arrière-ban* DE *Nancy*.

Puisque personne ne m'a répondu sur ce point, je vais hasarder une conjecture, et si le silence se fait parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire*, je pourrai en conclure, à juste titre, que mon explication a quelque vraisemblance.

Toute la pièce de Molière est dirigée contre les ridicules prétentions de la noblesse. N'oublions pas que Mme de Sotenville est une demoiselle de la Prudoterie, *maison où le ventre anoblit*, ce qui laisse planer quelque doute sur la noblesse de son mari. M. de Sotenville pourrait bien être un faux gentilhomme se parant d'une noblesse qui ne lui appartient pas, mais seulement aux enfants de la fille de sa femme, c'est-à-dire, aux futurs petits Dandin de la Dandinerie. En tout cas, c'est un faux brave, et c'est surtout ce que Molière a voulu montrer. Sa comédie est de 1668. En parlant de « l'arrière-ban de Nancy, » l'auteur a évidemment voulu faire une ellipse. C'est comme s'il avait dit : « l'arrière-ban convoqué pour le siége de Nancy, en 1633. » M. de Sotenville est Français, puisqu'il dit être connu à la cour de France. C'est donc dans l'arrière-ban français, et non dans l'arrière-ban lorrain, qu'il prétend s'être trouvé. Or, il n'y eut pas d'arrière-ban français devant Nancy, où l'on s'est à peine battu, et c'est précisément là qu'est le sel du mot de Molière. M. de Sotenville se vante d'avoir couru un danger imaginaire. Il a été, *des premiers*, à un arrière-ban qui n'a pas été convoqué, et il s'est *signalé* au siége d'une ville qui s'est rendue presque sans combat : il a enfoncé une porte ouverte.

Le reste de la scène semble confirmer cette interprétation. Les prouesses des ancêtres de M. de Sotenville valent les siennes. Son père assista, *en personne* (naïveté à la Prudhomme), au grand siége de Montauban (1621). Là on s'est battu avec acharnement; mais *l'assistance* personnelle de M. de Sotenville au siége n'implique pas qu'il ait pris part aux assauts. Quant à son aïeul, qui obtint la permission de vendre son bien pour le voyage d'outremer, cela ne veut pas dire qu'il ait usé de la permission, et encore moins qu'il ait pris la croix.

Tout cela est d'une merveilleuse finesse. C'est une délicieuse raillerie des vanteries de la noblesse campagnarde. Si *l'arrière-ban de Nancy* a un autre sens, je prie qu'on veuille bien me l'indiquer. E. M.

—

Un vers faux de Jean Reboul (VI, 312, 233, 134). — L'*Intermédiaire* ne doit rien laisser passer. A sa devise : *Il faut s'entr'aider*, il convient d'ajouter, en forme de scholie, cet axiome de l'évangile littéraire : *Rectifions-nous les uns les autres*, — ce qui ne nous empêchera sans doute pas de nous aimer, selon le précepte de l'autre Evangile. Or, je ne puis m'empêcher de relever ce qui me paraît inexactitude dans la réponse de M. Fréd. Lock (VI, 312). Notre estimable confrère partage évidemment l'erreur commune, propagée par Tissot, en citant les prétendus vers de Charles IX à Ronsard :

Tous deux également nous portons la couronne,

puisqu'il termine en disant : « A cette époque, l'orthographe était encore indé-

cise. » Ces jolis vers sont un pastiche de fabrique relativement moderne, comme ceux qu'on attribue à Marie Stuart, et qui sont de Meunier de Querlon. (Voy. Ed. Fournier, *l'Esprit dans l'histoire*, 3e édit., p. 179-194.) E. M.

—

Un hémistiche héroïque (VI, 326). — Je trouve la même pensée, exprimée en termes presque identiques, dans l'épitaphe du cardinal Georges d'Amboise, mort en 1510, et inhumé dans la cathédrale de Rouen :

Pastor eram cleri, populi pater; aurea sese
Lilia subdebant, quercus et ipsa mihi :
Mortuus en jaceo, morte exstinguuntur hono-
Et *virtus*, mortis nescia, *morte viret*. [res.

DICASTÈS.

—

Divers écrits de Rivarol (VI, 421). — J'engage M. A. P.-Malassis à parcourir une collection complète du journal suivant, (à la collection duquel a contribué Rivarol) : *Le Spectateur du Nord, journal politique, littéraire et moral; Hambourg*, janvier 1797 à décembre 1802 (in-8°, 22 volumes). — M. Malassis découvrira peut-être, dans ce recueil, des articles de Rivarol, non encore reproduits ailleurs.

ULR.

—

A l'envi l'un de l'autre (VI, 456). — Larousse dit : La locution adverbiale *à l'envi* vient du latin *invite*, avec déplaisir, à regret; par extension, malgré quelqu'un, en dépit de quelqu'un. L'idée de lutte et de concurrence n'a été attachée que plus tard à la locution française, qui, à l'origine, n'offrait que les sens du mot latin. Les premières formes furent *envi* et *envis*; on opposait ce mot à *volontiers*. *Envis ou volontiers* équivalait à : bon gré mal gré.

Voire, ou *envis* ou volontiers
Y venez-vous, plus n'en parlons.
(Théâtre franç. au moyen âge.)

Ainsi r'ot l'enfant à cele heure
Ou à *enviz* ou volontiers
Ce qui fut à ses devanciers.
(Branche des royaux lignages.)

On a même dit *à tel enviz*, avec déplaisir, ainsi que le prouvent ces vers, tirés de la *Chronique des ducs de Normandie* :

Mais mult en est l'abé marriz,
Onc ne fis rien *à tel enviz*.

On ajouta d'abord, comme on le voit par ces exemples, la préposition *à*, et l'on dit *à envis*. Enfin, *envi* fut considéré comme un substantif; on y joignit l'article et l'on eut *à l'envi*, locution adverbiale que nous avons conservée.

Envie, venant du latin *invidia* (de *in* et *videre*) signifie proprement fixer les yeux sur; d'où, convoiter et voir de mauvais œil. E. T-x.

—

« Revue rétrospective » (VI, 458). — Je puis, mieux que personne, assurer à M. C. M., de Strasbourg, que la *Revue rétrospective* ne compte que six numéros. Le dernier est du 15 mars 1870, et toutes les livraisons réunies forment un volume de 192 pages. Le sommaire du numéro 7 a été publié, il est vrai, mais le numéro n'a jamais paru. Si ces lignes tombent sous les yeux de mon ancien camarade d'Avrecourt, il expliquera peut-être cette interruption fâcheuse et inattendue. SOCRATEM.

—

Collation (Origine anecdotique du mot) (VII, 13, 115). — Les règles monastiques n'admettaient point d'autre repas du soir qu'une légère collation : on mangeait peu... et souvent on mangeait mal, ainsi que l'a bien reconnu le confrère de Berthelming. Mais, à moins d'appartenir à un ordre religieux où le silence était d'obligation étroite et constante, on s'y trouvait dispensé des homélies édifiantes du frère ou du nonnain lecteur. De là, selon la langue de l'Eglise, une *collatio*, implicitement autorisee, — qui fut le meilleur, et enfin la caractéristique, du maigre souper.

H. DE S.

—

« Essais critiques (?) sur le goût. » — « Tanzaï » (VII, 20, 92).—Le passage relatif à *Tanzaï*, qui nous a valu les piquantes analyses et observations de vos correspondants, se trouve dans un petit volume intitulé : *Essais* HISTORIQUES *et philosophiques sur le goût* (La Haye, chez Pierre de Hondt, 1737, in-12). C'est par erreur de copie ou d'impression, sans doute, que M. S. D. le désignait sous le titre d'*Essais critiques*, etc. Il est vrai que la première partie du livre traite de l'*Histoire critique du goût*. — Mon exemplaire porte, à la garde, cette note écrite d'une main du siècle dernier : « Ouvrage très-bien écrit et plein de réflexions neuves et judicieuses. » Il est, je crois, de Cartaud de la Villate, et a été réimprimé en 1751 (Londres [Paris], in-12). — On remarquera que lorsque la première édition parut (1737), *Tanzaï*, qui nous a valu la piquante communication de M. Aszt, comptait à peine deux ou trois printemps, Crébillon lui ayant donné le jour en 1734. A. S. H.

—

Mme Duboccage. « La Colombiade » (VII, 24). — Il n'est pas aisé de décider de la paternité, ou de la maternité, des vignettes non signées de l'édition de *la Colombiade* de 1756, dont Mme Duboccage remercie une dame D... Toutefois cette dame pourrait être Mme Louise Le Daulceur, amateur de talent, liée avec la plu-

part des maîtres du temps, et qui a gravé à l'eau-forte des vignettes et des culs-de-lampe de livres, d'après Boucher, Pierre, Gravelot, Eisen, etc.; elle dessinait aussi. Assez peu connue aujourd'hui, Mme Le Daulceur a pourtant un œuvre au Cabinet des estampes, et même son nom vient d'être remis en vue à propos des *ex-libris;* elle s'était fait une spécialité aimable de ce genre de vignettes, dans le monde d'artistes, de lettrés et de savants, où elle vivait. Voir *les Ex-libris français : Notes sur leur usage et leur curiosité* (Paris, Rouquette, 1874, in-8°). A. P.-M.

La Paix, et plus de guerre! (VII, 41.) — J'ai cru reconnaître la grande âme de Senancour, et quelque chose aussi (bien qu'ici j'hésite un peu plus) des qualités de son grand style. C'est bien là le moment où il se livrait à ses épanchements superbes. La seconde édition des *Rêveries sur la nature primitive de l'homme*, est de 1802. « Admirez-vous, nous dit-on à merveille, que notre auteur ait été choisir ce moment-là pour traiter justement ces sujets-là! » Mais pas trop, si c'est ici Senancour. En 1816, à la veille d'une époque de jésuitisme très-funeste également, ne fut-ce pas aussi cette austère et magnanime voix qui s'éleva pour présenter les *Observations critiques sur l'ouvrage intitulé Génie du Christianisme?* Dans tout homme éminent, il y a le *vates*. JACQUES D.

Le roulement de tambours de Santerre (VII, 48, 98). — Voyez, sous ce même titre, dans les *Episodes et Curiosités révolutionnaires* de M. Louis Combes (Paris, Madre, 1872, gr. in-12), pages 266 à 276, — une intéressante dissertation, dont voici la conclusion : « Et maintenant, qui a fait exécuter le fameux roulement? — Tout bien pesé, il nous paraît certain que ce ne fût pas Santerre, au moins personnellement et de son chef, bien qu'on prétende qu'il s'en soit vanté, le même jour, devant la Commune. Sa dénégation est restée une tradition dans sa famille. Il a pour lui un ensemble de témoignages, en contradiction sur plusieurs points, mais qui s'accordent sur celui-ci. L'abbé Edgeworth ne le nomme point, ne le désigne point, quoiqu'il l'eût à ce moment sous les yeux et depuis deux heures à ses côtés. Cet *homme à cheval, en uniforme national, fondant tout à coup, l'épée à la main et avec des cris féroces, sur les tambours*, etc. (*Relation de l'abbé Edgeworth*), était vraisemblablement un officier des sections, Dugazon ou tout autre, qui s'est précipité sur les tambours, soit spontanément, soit d'après un ordre envoyé par Berruyer, et peut-être transmis par Santerre, dont le rôle aurait alors été tout passif.

« D'ailleurs, ce dernier ne commandait que la garde nationale, et les tambours appartenaient à l'armée.

« Quoi qu'il en soit, cette mesure produisit un effet terrible sur le roi, qui sans doute avait espéré jusqu'au dernier moment, et qu'il fallut entraîner de force sous le couteau, dont la chute emporta son dernier cri. Mais elle n'ajouta rien au triomphe des vainqueurs, qui probablement ne l'avaient commandée que par excès de précaution, et qui en furent punis par le fâcheux soupçon d'avoir voulu étouffer systématiquement la dernière parole d'un ennemi abattu. » ULRIC.

Cartes géographiques françaises. Atlas (VII, 51). — L'ignorance des Français en géographie est justement proverbiale. Les bonnes cartes, les bons atlas sont rares et chers. Tout en avouant que je ne connais rien en France de comparable au *Stieler's Hand-Atlas* de Gotha, je désirerais qu'on ne fît pas de l'engouement à son égard. Ce n'est que depuis dix ans, douze ans au plus, que cet Atlas a perdu l'apparence informe de sa première édition, qui remonte à 1816 environ. Malgré les nombreuses améliorations qu'il a reçues, il est loin d'être parfait. Il lui a fallu longtemps pour adopter une *échelle* raisonnable. Les traits de la gravure sont devenus d'une ténuité fatigante; les dernières feuilles sont chargées d'écriture, sous laquelle disparaît le relief; enfin on y est tombé dans le défaut reproché, il y a bien vingt-cinq ou trente ans, aux cartes de l'état-major français : elles sont trop noires dans les parties montagneuses. Certaines parties de ces dernières cartes en sont devenues indéchiffrables. (Voir les différentes feuilles de l'Europe orientale, le bassin de la Méditerranée, la carte spéciale de l'Ecosse, etc. Les cartes du détroit de Gibraltar et du Quadrilatère de la Lombardie, qui sont dues cependant au grand Petermann, et qui sont parfois ajoutées à l'Atlas de Stieler, sont rebutantes, tant elles sont noires de hachures ou chargées d'écriture.)

Nous avons eu mieux que cela dans les Atlas de Lapie, de Dufour, de Delamarche. Ces cartes sont sans doute en retard maintenant pour l'exactitude, mais elles sont bien plus agréables à la vue, et on ferait certainement, sur leur modèle, des cartes préférables (à égalité d'échelle), à celles de l'Atlas de Gotha, pour celui qui sait lire une carte.

Nous avons eu et avons encore, tant au Dépôt de la Guerre que dans l'industrie privée, de bons cartographes, de bons et élégants graveurs, des éditeurs et imprimeurs qui ne s'effrayeraient pas de la dépense; mais on compte avec notre indifférence et notre ignorance en géographie, et on prévoit un échec ruineux. Tant de Français, qui sont loin d'être sans instruction, ressemblent encore au héros déjà

séculaire du *Voyage de Paris à Saint-Cloud!*

Qu'on se serve autant qu'on pourra, faute de mieux, des cartes et atlas des Allemands; mais évitons de tomber dans leurs défauts, en prenant ce qu'ils ont de bon. Nous avons d'excellents modèles chez nous, nous en trouverons de très-bons en Suisse (Carte Fédérale, dite du Général Dufour; les produits de l'imprimerie de Wurster, Bandegger et Cᵉ, à Winterthur), en Angleterre, dans les Etats-Unis. Mais il faut avant tout faire naître l'amour de la géographie chez les Français. Le succès serait un miracle qui ferait ouvrir de grands yeux aux étrangers.

J'ai cru, un moment, que l'on allait attaquer cette réforme (si nécessaire en France!) d'une façon sérieuse. J'ai vu annoncer, dans quelques journaux de Paris, la création de sociétés d'excursionistes sur le modèle du *Club-alpin* suisse. C'était une heureuse idée; mais on a voulu commencer par ce qui devait être renvoyé à la fin. Avec la manie française de tout centraliser, on a créé le comité central, ou mieux on a projeté sa création à Paris. A Paris! Et on imagine que les montagnards des Alpes, des Pyrénées, du Jura, des Vosges, des Cévennes, etc., auraient attendu le mot d'ordre des Parisiens qui prennent l'omnibus pour aller à Vincennes ou au bois de Boulogne? Ils ont préféré, avec raison, ne pas se déranger pour cela; et on débutait par leur demander de l'argent.

G. G.

La Décoration du Lis (VII, 64, etc.). — L'*Intermédiaire* connaît trop bien ses Classiques pour négliger de reproduire ici, sous le titre qui précède, cette jolie page de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* [Mᵐᵉ Adèle-Vict. Hugo]. Paris, Lacroix, édit. originale, 2 vol. in-8°, 1863 (t. Iᵉʳ, p. 252) :

« Le jour de son entrée, le comte d'Artois envoya, par une ordonnance, aux fils d'une si bonne royaliste [Mᵐᵉ Hugo, mère du poëte], la décoration de l'ordre du Lis. Leur fierté fut d'autant plus grande que la décoration était accompagnée d'un brevet signé du prince. Le Lis était en argent, et suspendu à un ruban de moire blanche. Les nouveaux dignitaires s'empressèrent de pendre à leur boutonnière ce bijou princier. Il y avait à tous les coins de rue des marchands de cocardes blanches; ils en achetèrent chacun une qu'ils firent coudre à leurs chapeaux. Ainsi affublés, ils se trouvèrent parfaitement royalistes.

« Une solennité se préparait à Notre-Dame. La famille royale devait s'y rendre en pompe pour entendre une messe d'actions de grâces. Mᵐᵉ Hugo était en quête d'une fenêtre d'où elle pût voir défiler le cortége; M. Foucher en trouva une et lui en offrit la moitié. Les deux familles partirent ensemble, en grande toilette. Le temps était beau, on alla à pied. Victor donna le bras à Mˡˡᵉ Adèle. Il était radieux d'avoir son Lis à sa boutonnière, et une « femme » à son bras. »

ULR.

Lettres d'un témoin de 89 et de 90 (VII, 73). — L'auteur est un Suisse, François-Louis, comte d'Escherny, mort à Paris en 1815. On trouve une notice intéressante sur lui dans la Biographie Rabbe, supplément, pages 196 et 197. Le vrai titre doit être : *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis de Suisse et d'Angleterre sur les événements de* 1789, 1790 *jusqu'au* 4 *avril* 1791 (Paris, Desenne, 1791, in-8° de 480 p.). — En 1796, d'Escherny publia : *De l'Egalité, ou Principes généraux sur les institutions civiles, politiques et religieuses*, précédés de l'Eloge de J.-J. Rousseau, en forme d'introduction, par l'auteur de la *Correspondance d'un habitant de Paris*, etc., pour servir de suite à cet ouvrage sur les révolutions de France (à Basle, chez J. Decker, libraire, 1796, 2 vol. in-8°). Suivant le *Dictionnaire des Anonymes* (Voy. 3ᵉ édit., V, 38, *d.*), cet ouvrage a été annoncé en 1798, avec le nom de l'auteur, sous ce titre : *Philosophie de la politique, ou Principes généraux sur les institutions sociales.* Plus tard, d'Escherny paraît avoir fondu ces deux ouvrages en un seul, qu'il publia sous ce titre : « *Tableau historique de la Révolution jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante, par F.-L. d'Escherny.* Seconde édition revue, corrigée et augmentée d'un grand grand nombre de morceaux sur differents sujets » (Paris, Treuttel et Wurtz, 1815, 2 vol. in-8°).

Ol. BARBIER.

— D'après Quérard et les Biographies, ce livre est de Fr.-L. d'Escherny, comte du Saint-Empire, ancien chambellan du duc de Wurtemberg, né à Neufchâtel, en Suisse, le 24 novembre 1733, mort à Paris le 15 juillet 1815, comme il venait d'en donner une seconde édition sous le titre de « Tableau historique de la Révolution, » qui parut en 2 vol. in-8° chez les libraires Treuttel et Wurtz, Ant.-Aug. Renouard, Le Normant, et Delaunay. Le comte d'Escherny a, en outre, publié trois volumes de « Mélanges » ou « Œuvres philosophiques, littéraires, historiques et morales, » qui ont paru d'abord en 1809, puis en 1815. — Il avait légué ses nombreux manuscrits à son ami Villenave. Que sont-ils devenus?

Un fils du comte d'Escherny était, en 1816, maire de Nangis, et fut appelé à présider le collége électoral de Provins.

B. N.

Mémoire labile (VII, 80). — On pourrait écrire une longue énumération, qui serait parfois amusante, des syllabes et

des mots mal coupés ou mal réunis, soit par inintelligence, soit par hasard. C'est une faute d'impression, non aperçue à l'épreuve, qui a coupé en deux le mot *labile* dans le passage dont il est question. Il se trouve, je crois, dans Montaigne, et je me souviens de ce vers d'une comédie du XVIIe siècle (de Scarron ou de Thomas Corneille) :

Ce que c'est que d'avoir la mémoire labile!

D'ailleurs, il est dans les dictionnaires anciens. Je n'ai sous la main que le Dictionnaire français-italien de Duez (édition de Lyon, 1671), et l'on y lit, page 339 : « labile, *labile, labente.* » Même sans cela, il suffirait du latin. *Labilis,* du verbe *labare,* y existe; Tite-Live a même dit : « *Memoria labat*, le souvenir se perd. » Il ne peut donc y avoir de doute sur le sens de ce mot *latiniforme.* A. DE M.

— C'est la citation qui est fautive, mais simplement par une faute typographique qui aura échappé à l'auteur. Le mot *labile*, tombé en désuétude, en est la cause. Il n'a pourtant pas été remplacé. Il vient du latin *labilis*, glissant; au figuré : fugitif, fragile, coulant, facile (Dict. lat.-franç. de Quicherat). Son emploi par l'Estoile, à une époque où la langue française était encore en voie de formation, est bien naturel; le latin était encore plus écrit que le français, par les hommes de lettres.

Si le mot *labile* n'a pas réussi en français, *labilis* paraît avoir été fort employé en latin pendant le moyen âge. Je vois dans une charte : « Quoniam res labilis est memoria... ipsam litteris mandare curavimus... » Attendu que le fait peut s'oublier, nous avons pris le soin de l'écrire. (J. Vuy. Chézery, Chartes du XIIe siècle, dans le XIIe vol. des Mémoires de l'Institut national genevois.) G. G.

—

Un vers des « Châtiments » (VII, 80, 133). — Le vers recherché ne serait-il pas celui-ci :

...... Dans sa gazette, ô Juvénal, tel cuistre
Déclare.....

C'est le septième vers avant le dernier de ceux que cite M. C.-A. A. On lit encore (liv. IV, 4) :

Vous seriez des bourreaux, si vous n'étiez des [cuistres!

Du reste, l'auteur des *Châtiments* a en...censé celui des *Parfums de Rome* avec une rare prodigalité. J'ai relevé, tout en courant : « Zoïle cagot,—Triple gueux, — Va-nu-pieds,— Gredin béat;— et enfin (liv. VI, 5) :

Veuillot, certe, aurait pu vivre avec saint An- [toine.

(Alger.) SAMLED.

[ERRATUM. Un renvoi mal indiqué par M. C. M., en tête de sa réponse (VII, 133), a entraîné une erreur dans le classement de cette réponse. Il fallait : (VII, 80), etc., et non pas (VII, 140). Les deux réponses sous cette rubrique auraient ainsi été mises à leur place, col. 127, au lieu de col. 133. On fera bien de corriger à la main ce faux renvoi, et de remarquer combien il importe de ne pas commettre de semblables inadvertances. — *Réd.*]

—

Genpilhommes (VII, 81). — Le mot est bien de Rabelais; il se trouve, avec une orthographe un peu différente, à la fin de l'histoire de Couillatris, dans le nouveau Prologue du Quart Livre : « Encore dist l'Apologue Æsopicque que certains petiz Jans-pill'hommes de bas relief, qui à Couillatris avoient le petit pré et le petit moulin vendu pour soy gourgiaser à la Monstre, advertiz que ce thesaur luy estoit ainsi, et par ce moyen seul, advenu, vendirent leurs espées pour achapter coingnées, affin de les perdre, etc. » A. DE M.

— Maître François Rabelais, qui s'est permis bien d'autres irrévérences, a commis ce *lapsus calami* dans le [nouveau] *prologue* du *Quart livre des faits et dits héroïques du bon Pantagruel* : « Encores dit l'apologue Esopique, que certains petits janspill'hommes de bas relief, » etc... (t. II, p. 41 de l'édit. Burgaud des Marets et Rathery, Paris, Didot, 1873). — Variantes : *ianspillhommes* (p. 333 de l'édit. L. Jacob, Paris, Charpentier, 1861). La grande édition illustrée de G. Doré, 1873, donne *Janspillhommes* (t. II, p. 21). — Le passage de Rabelais, que je n'ai pas besoin de citer ici en entier, a en vue les gentilshommes contemporains encore plus que ceux des deux premières races; tous les commentateurs y voient une allusion aux folles dépenses du Camp du Drap d'or. G. G.

—

Catalogue des tableaux de Sans-Souci (VII, 81). — Je n'ai que l'édition indiquée, mais la statuette que tient la figure de la Pénitence n'est pas un terme et encore moins une poupée. C'est une figure aux pieds joints, comme les petites figurines égyptiennes émaillées d'une couverte verte ou bleue, si fréquentes dans toutes les collections d'antiquités égyptiennes. Quelques traits demi-circulaires, très-visibles sur la poitrine, ressemblent à des mamelles. C'est donc très-probablement une Cybèle, à l'état de *magna mater*, que le vignettiste a voulu mettre dans la main de la Peinture. A. M.

—

Portraits de généraux de la République, par J. Guérin (VII, 86, 130). — Mon honorable coabonné, M. Ulric, ne connaît, de la seconde suite, format in-8e, que

quatre portraits. Je puis lui en signaler un cinquième, celui de *Lecourbe*, par *Fiesinger*. Je l'ai vu ces jours-ci chez un marchand (M. Ch. Fournier, rue Condorcet, 63) qui, tel que je le connais (il ne me démentira certes pas), priera tout simplement mon coabonné d'accepter le petit portrait qu'il recherche. Avoir pour intermédiaire... qui?... l'*Intermédiaire*, c'est bel et bien montrer patte blanche, ce me semble. Ce sera là d'ailleurs une façon comme une autre d'inaugurer la *Petite Gazette des Collectionneurs*. JACQUES D.

— Le Catalogue de la 340e vente d'estampes de M. Vignères (1874, p. 31, n° 311) annonce sous le nom du graveur *Fiesinger* (et non FIÉSINGER) le portrait de *Victor-Pierre Malouet*, ovale, in-8°, d'après J. Guérin, superbe épreuve en bistre, — non mentionné dans la liste de M. Ulr.
TRUTH.

— Puisque le regrettable A. Jal a écrit « qu'il n'est si petite erreur qu'il ne soit bon de signaler » (*Préface*, page 5), signalons ici, dans son précieux *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire, Errata et Supplément pour tous les Dictionnaires historiques*, etc. (1867), la petite erreur suivante (p. 698, article ISABEY, J.-B.) : « Peintre de miniatures, réputé le plus habile, dans un temps où florissait Augustin, où vieillissait *Paul* GUÉRIN, auteur du beau et célèbre portrait de Kléber... » — *Paul* Guérin? Non pas! Lisez, s. v. p., *Jean* Guérin, — et si vous avez une heure à vous, allez au Louvre revoir son chef-d'œuvre (Galerie des *Emaux et Miniatures*). ULR.

—

Rue des Erancis (VII, 109). — Selon La Tynna, le mot *Errancis* voudrait dire : *estropiés*. L'interprétation serait ingénieuse si cette rue conduisait aux Invalides. Soufflons à notre tour notre petite bulle de savon. *Errancis* est le vieux mot (altéré, bien entendu) : *erréné*, qui signifie, selon Boiste, *éreinté*. La rue ayant une pente assez raide, cette désignation s'appliquerait aux piétons qui la gravissent.

Mais trêve à ce badinage étymologique. Ce nom est probablement celui d'un clos ou d'un petit hôtel dit *folie*, possédé au XVIIIe siècle, par un seigneur d'Errancis, dont le fief, origine de son titre et ainsi appelé, était situé peut-être loin de Paris, dans un pays où ce mot *errancis* avait un sens de nous inconnu. Ou bien, c'était le nom d'un terrain que bordait ou traversait la rue, nom adopté de temps immémorial, sans que personne sût au juste pourquoi, comme il y avait plus haut une autre localité dite : les Batignolles.

S'acharner à trouver le sens du mot *errancis*, c'est, à notre avis, s'engager dans une impasse, bien qu'il s'agisse d'une rue. Il est des mots, même polysyllabiques, qui n'ont pas de racines, et ont été formés au hasard, on ne sait où ni par qui; c'est le cas de bien des noms de familles et de localités. Parmi les rues du Vieux-Paris, on en pourrait citer plus d'une autre, qui ont porté ou portent encore des noms dont l'origine sera toujours un problème.
DON BONART.

—

Bigamie du duc de Berry (VII, 110). — Je ne saurais répondre directement à aucune des questions posées par Z. A. Mais je suis à même de lui donner un renseignement qui, peut-être, le mettra sur la voie. Durant les premières années de la Restauration, Mme Brown habitait, à Paris, un petit hôtel situé au milieu d'un grand jardin, limité d'un côté par la rue de Clichy, de l'autre par la rue Blanche. C'est sur cet emplacement que furent élevés, en 1830, les bâtiments de l'institution Saint-Victor (aujourd'hui collége Chaptal). Le pavillon construit par, ou pour, Mme Brown a été conservé; il existe encore et est habité par le directeur actuel du collége Chaptal. Si Mme Brown occupait cet hôtel lorsqu'elle maria ses deux filles, il est probable que les mariages civils furent célébrés à la mairie du IIe arrondissement (aujourd'hui IXe). Malheureusement, on le sait, les registres de l'état civil de cette époque ont péri dans l'incendie de l'Hôtel de ville. Resteraient les actes constatant les mariages religieux. Mais à quel culte appartenaient les filles de Mme Brown? Etaient-elles protestantes? En ce cas, on trouverait peut-être les documents demandés dans les archives du Temple de la rue Chauchat. Si elles étaient catholiques, il faudrait s'adresser à l'archiviste de Saint-Vincent-de-Paul, ou de Notre-Dame-de-Lorette, ou même de Saint-Louis-d'Antin, car les circonscriptions de ces paroisses ont été plusieurs fois remaniées depuis cinquante ans, — sans parler de la construction récente de la Trinité et de la suppression de l'ancienne église de la rue Montholon, aujourd'hui démolie, mais dont la nef a été pendant plusieurs années occupée par une brasserie. Il serait facile, du reste, de savoir à laquelle de ces paroisses appartenait, au début de la Restauration, l'hôtel habité par Mme Brown. JOC'H D'INDRET.

—

« **Les Belles Femmes de Paris** » (VII, 118, 20). — On peut ajouter que cette publication fut le sujet de plusieurs pièces de théâtre, représentées sous le même titre au Vaudeville, aux Variétés, aux Folies-Dramatiques, peut-être encore ailleurs. Celle des Variétés parut le 17 juillet 1839, et était de MM. Dumersan, Duvert et Lausanne. J'ai oublié de qui était celle

des Folies-Dramatiques, où le sujet était traité en charge, et où l'on menaçait de publier *les Femmes Laides de Paris*, et d'y comprendre toutes celles qui auraient figuré dans l'autre recueil. O. D.

— « *Les Belles Femmes de Paris* »
En *un* volume! — Ce n'est guère.
On en eût composé, — naguère, —
Des « *Belles Femmes de Paris*, »
Plusieurs Recueils, du plus grand prix,
Gros comme l'Œuvre de Voltaire!

ULR.

—

Les « Serées » de Bouchet, termes à expliquer (VII, 124, 78). — Rien de poitevin assurément dans l'épithète de *Trasonesque*; Bouchet faisait là du beau style et écrivait pour les lettrés. On se souvient de Pyryopolynice, le héros du *Miles gloriosus* de Plaute; *Thrason* est le même homme sous un autre nom; plus tard, en Italie et en France, il s'est appelé *Rodomont*, *Fracasse*, *Tranche-Montagne*, *Spavento*, et de cent autres façons. Ici c'est tout simplement une allusion à Thrason, le *miles* de l'*Eunuque* de Térence.

Quant au poltron qui ne voulait pas aller à l'assaut et préférait « manger le cul des poules sur le bonhomme », rien de si simple, et le sens de « réfugié dans un poulailler » est très-vrai, mais doit aller plus loin. Le Bonhomme, auquel on devrait mettre une grande lettre, comme à toute abstraction réellement personnifiée, c'est le Peuple, ou pour mieux dire le « Paysan, » le « Patira » de toutes les guerres, celui sur lequel vivent amis et ennemis. Le sens complet est donc celui de manger les poules du pauvre diable de paysan, en se gobergeant et en tranchant du héros. C'est un rôle éternel, que le Franc Archier de Bagnolet aurait joué d'original. A. DE M.

— Plus d'un âne à la foire s'appelle Martin..... ou Ch. L. A deux questions posées par un Ch. Z., un autre vient répondre :

1° L'*Abolomeni* des Grecs n'est autre chose que l'ἀϐουλομένη, ou la folle, la femme sans réflexion et sans jugement. Dans *abolomeni*, le premier *o* se prononçait *ou*, à l'époque où *Tolose* se prononçait *Toulouse*, comme aujourd'hui. Notre *o* équivalait souvent à l'*u* italien, espagnol, allemand, etc., dans la prononciation du français et du portugais. Pour le portugais, je citerai la fameuse place du *Rocio* à Lisbonne. Prononcez : *Roucio*. — Pour le français, la prononciation de l'*o* en *ou* se continua sous Louis XIV : sont-ce ses premières lettres ou celles de Louis XIII qui sont signées *Loïs?* Je ne m'en souviens plus et n'ai pas sous la main le texte qui pourrait me renseigner; je crois cependant que c'est Louis XIII, et que Malherbe l'en reprit. Mais ce que je puis affirmer, c'est que, sous Louis XIV, on prononçait, à la cour : *Rome*, les *hommes*, comme si l'on écrivait : *Roume*, les *houmes*, et qu'on lisait ainsi ces deux vers d'un poëte que nous nommons Boileau, comme son frère Gilles, mais que ses contemporains n'ont *jamais* appelé autrement que Despréaux :

De Paris au Japon, du Japon jusqu'à *Roume*,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'*houme*.

Si l'on doute de cette prononciation, qu'on lise, dans la traduction de Lucien par Perrot d'Ablancourt, la très-intéressante imitation du Dialogue des Lettres, qu'il imita, ne pouvant le traduire; que l'on consulte la prononciation patoise des paysans angevins des bords de la Loire, qui ont conservé en grande partie les formes du XVIIe siècle. — Passons l'*o*, et arrivons à l'*i*. L'η des Grecs se prononçait toujours *i*; dans ἀϐουλομένη, comme dans ἦθος (*ithos*). On se souvient bien de l'*ithos* et du pathos, dans Molière.

2° L'*excommange* n'est pas « le ban, la publication, » mais l'« excommunication. »

CH. L. L.

P. S. — Puisque je viens de parler du patois angevin, laissez-moi vous citer d'autres exemples de cette révolution qui a fait passer, de la cour du Grand Roi à la cour de la ferme angevine, certaines formes mal à propos corrompues, en haut comme en bas. Au Louvre, on disait : *v'là un abre, du mabre; un jardien.* — Le paysan... (chut! comme il crierait, s'il m'entendait!...) le cultivateur de Saint-Mathurin ne prononce pas autrement.

— Je reconnais que Trason doit venir du Thrason, du *miles gloriosus* de Térence. — Ayant énoncé que, dans son glossaire de l'Anc. Théât. Franç., Jannet laissait ce nom sans explication, j'ai été étonné de voir M. S. R., mon voisin du dernier numéro, prétendre que cette explication existait, et même la citer. J'ai vérifié le fait et je me suis convaincu qu'il n'avait pas chaussé ses lunettes : il a confondu *Trason* avec le mot qui suit. A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Meyerbeer prédit par Grimm. — Voici un passage vraiment bien singulier qui se trouve, je ne sais où, dans « la Correspondance inédite » de Grimm, ce grand champion de la musique italienne de son temps:

« Qu'on me donne (dit-il) un génie su-
« blime, et je vous montrerai Catherine
« de Médicis faisant ses préparatifs du car-
« nage de la Saint-Barthélemy, au milieu
« des fêtes et des danses de la noce du roi
« de Navarre. Le contraste de la tranquil-
« lité apparente qui va faire éclore de si

« affreux forfaits, ce mélange de galante-« rie et de cruauté, si je sais l'art d'émou-« voir, vous fera frissonner jusque dans la « moelle des os... »

N'est-ce pas là tout bonnement l'auteur des *Huguenots*, évoqué et prophétisé par le chroniqueur du siècle dernier? — Un « génie sublime » et l'art de « faire frissonner jusque dans la moelle des os? » dira quelque connaisseur, mais cela n'était-il pas déjà personnifié dans le célèbre protégé de Grimm, dans Mozart? — Oui, peut-être: mais n'est-on pas un peu surpris de voir cet admirable compositeur appeler son *Don Juan* un *opéra-bouffe*, et ne se demande-t-on pas s'il aurait pu réaliser la merveilleuse œuvre de Meyerbeer, en admettant même qu'il eût pour collaborateur l'habile charpentier du livret des *Huguenots*, qu'il faut bien comprendre, lui aussi, pour sa part, dans la prédiction du « petit prophète » de Bœhemischbroda? Quant à Scribe, il a eu deux *préparateurs* qui furent pour beaucoup dans le livret fourni par lui au « génie sublime » de Meyerbeer: Vitet, dans ses *Scènes historiques du XVIe siècle;* Mérimée, dans sa *Chronique de Charles IX*. R. H.

—

Catalogue des figures et biscuits de la faïencerie de Saint-Clément (Meurthe) en 1792. — L'inventaire de tout ce qui se trouvait dans cet établissement industriel eut lieu le 25 thermidor an II, par suite de l'émigration d'un des copropriétaires. En voici un petit extrait tiré des archives départementales de la Meurthe. On sait que Cyfflé et d'autres artistes renommés du XVIIIe siècle travaillèrent dans cette faïencerie, dont les produits, ceux de cette époque, sont encore très-recherchés.

Figures et biscuits, terre de Saint-Clément.

3 bustes de Marat et de Pelletier.	12 fr.	pièce.
3 groupes du Baiser.	7,10 sols.	»
4 » »	»	»
4 groupes du Raisin (*les Vendangeurs*).	12 »	»

Figures en blanc.

50 têtes de pipe	» 10	»	»
3 groupes du Savetier	15	»	»
1 dit rebut	7 10	»	»
4 groupes du Berger couronné.	15	»	»
2 » de Danseurs	5	»	»
4 » du Raisin	6	»	»
4 » de Marchandes de fruits	5	»	»
5 » du Nid (*les Dénicheurs*)	6	»	»
2 Tailleur de pierre, et son pendant.	5	»	»
3 figures du Chasseur (*le Garde-Chasse*).	3	»	»

Figures peintes.

2 groupes du Berger couronné.	24	»	»
2 » du Chasseur	18	»	»
3 » des Danseurs. . . .	12	»	»
2 » du Raisin	7	»	»
12 Saisons	8	»	»
6 figures à	6	»	»
8 » à	3	»	»
97 » à	1,10	»	»

Figures porcelaine biscuit. »

2 groupes de Fruitières. . . .	18	»	»
40 Cris de Paris	6	»	»
2 Baisers.	10	»	»
2 Léon (?).	20	»	»

M. Thomas, directeur de la manufacture de Saint-Clément, a fait don, en 1869, au Musée lorrain à Nancy, des moulages des sujets que cette fabrique possède: Les quatre Saisons (4 figures); — Les Dénicheurs; — Le Garde-chasse; — Les Danseurs; — Le Berger couronné; — La Fruitière volée; — Les Vendangeurs; — La Fileuse; — Le Savetier, et les Maraîchers (2 figures). Ces statuettes sont l'ouvrage de Cyfflé.

La Fileuse seule ne figure pas dans l'inventaire de 1792.

(Berthelming.) A. Benoit.

—

Méprises de rédacteurs de catalogues (VII, 72). — Dans le Catalogue de la bibliothèque de M. Millet (d'Orange), dont la vente a dû commencer le 26 fév. à Paris, je vois, classés dans la *Théologie*, les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte:* livre très-connu qui ne contient qu'une série de petits pamphlets ou satires en vers dirigés contre les individus qui se faisaient remarquer dans la première moitié du XVIIIe siècle, et en haut lieu, par quelque sottise ou excentricité. Les généraux, ministres, administrateurs, etc., sont enrôlés dans le *Régiment de la Calotte*, et reçoivent un brevet de folie, de la part des auteurs qui ont pris à tâche de fronder les vices de leur temps, si fertile en actions scandaleuses. Les indications portées sur le titre: *Aux Etats calotins, de l'Imprimerie Calotine*, ont-ils fait supposer que ce livre était dirigé contre le clergé? Sa place est parmi les pièces accessoires à l'*Histoire*, à côté du *Journal de Barbier* sur la Régence et Louis XV.

Le même Catalogue place dans la section *Sciences et Arts*, comme s'il s'agissait d'agriculture, la petite collection de dissertations de Lamothe-Le-Vayer, publiée sous le titre: « *Hexaméron rustique*, ou Six journées passées *à la Campagne.* » — Or, ce livre n'a de rural que deux mots du titre. Le fond des matières doit le faire classer aux *Dissertations singulières.* — Le rédacteur du premier Catalogue de la bibliothèque de la ville de Nîmes a commis la même erreur, en plaçant cet ouvrage dans la section: *Agriculture.*

(Nîmes.) Ch. L.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 142 | Cherchez et vous trouverez. |  | Il se faut entr'aider. | 10 avril 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

AVIS. — L'abondance des matières nous oblige à ajourner la seconde partie de la communication ci-dessus (VII, 137), ainsi que plusieurs questions et réponses.

Plusieurs correspondants ne tiennent pas encore compte des recommandations consignées sur la couverture. Nous les prions instamment de s'y conformer. C'est bien peu de chose pour chacun, — et c'est d'une grande importance pour nous qui avons à centraliser et à coordonner tant d'envois divers. Et l'écriture! Ah! si nous pouvions obtenir qu'on la soignât un peu, surtout pour les mots sortant de l'ordinaire!...

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« De mortuis nil nisi benè. » — Quel est l'auteur de cette maxime consolante et fraternelle, citée dernièrement dans *le Journal de Thionville...*, à propos de la mort d'un ivrogne ? A. B.

—

Daronne. — Quelle peut être l'étymologie de ce mot, qui, vers la fin du siècle dernier, paraît avoir été employé dans le style familier, avec le sens de *maîtresse de maison, patronne?* Je le rencontre dans le Catalogue Soleinne : « *Le Benjamin de la daronne, ou la Boîte aux Pataquès,* parodie de l'*Ami de la Maison.* » Que si l'on soupçonnait ce Catalogue d'une faute d'impression, pour *baronne*, il faudrait y renoncer en retrouvant le mot *daronne* dans l'*Histoire de M. Guillaume*, de Caylus, où il est appliqué à une bonne bourgeoise, que personne ne songe à titrer de baronne. O. D.

—

« Vieux, » et non « vieil »? — George Sand écrit généralement : *vieux*, au masculin singulier, et, non pas : *vieil* (comme l'exigeraient l'euphonie et l'Académie) devant un substantif masculin commençant par une voyelle ou une *h* aspirée. Exemple : « Un *vieux* hermitage. » — « Le *vieux* historien. » — « Un *vieux* homme qui gravait à l'eau-forte... » (*Lettres d'un voyageur*, éd. 1863, *Lettre* V^e^, p. 142). — « Ainsi parlait le *vieux* Everard... » (*Lettre* IXe, p. 268). — « Mon *vieux* ami, je t'ai promis de t'écrire... » (*Lettre* X^e^, p. 271). — « Et toi, *vieux* ami des poëtes? » (*Ibid.*, p. 281). — L'auteur du *Marquis de Villemer* est-il le seul écrivain contemporain qui ait adopté systématiquement cet usage? Ulr.

—

Vasistas. — Ce mot viendrait de l'allemand : *Was ist das* (qu'est cela?). Quel rapport y a-t-il entre une petite fenêtre et cette exclamation interrogative? A quelle époque *Vasistas* est-il devenu français? E. T-x.

—

Les enjambées de Vitry-le-François. — Etaient-elles longues ou courtes, ces enjambées proverbiales? Qui pourrait donner l'origine et l'explication de ce dicton? Fl. P.

—

Dessins de Le Sueur à retrouver. — Dans une notice imprimée, contenant des « *Eclaircissements sur différents articles de dessins précieux... compris dans le Catalogue de la vente du prince de Soubise,* » se trouve, sous le n° 4100, l'indication suivante : « Quarante études de figures, par Le Sueur, pour les tableaux de la vie de S. Bruno qui sont aujourd'hui dans la riche collection du Roi, dessinées sur papier gris à la pierre noire rehaussée de blanc; d'une parfaite conservation. — Vingt-cinq autres dessins par le même, études faites pour d'autres tableaux de cet habile artiste, connus dans différentes églises de Paris, ou autres lieux, pareillement exécutés à la pierre noire rehaussée de blanc. »

Or, du Catalogue des dessins du Louvre de M. Reiset (2e volume : Ecole française), il résulte qu'aucun des dessins du prince de Soubise n'est entré dans les collections royales. Que sont-ils donc devenus? Une personne pourrait le dire, dont j'ai tâché, à plusieurs reprises, de connaître le nom; mais, après plusieurs tentatives infruc-

tueuses, je me suis rebuté. Voici le fait : A la vente faite après le décès de M. Le Roux de Lincy, au commencement de l'année 1870, par M. Labitte, figurait un Catalogue de la bibliothèque du prince de Soubise, couvert d'annotations par le libraire Chardin. Evidemment l'annotateur n'a pu omettre le nom de celui qui a acquis cette importante collection de dessins. Je n'ai pu arriver à savoir le nom du propriétaire actuel de ce précieux Catalogue, adjugé, je crois, 215 ou 220 fr. Si quelque amateur, ayant suivi la vente, pouvait me l'indiquer, il me rendrait grand service ; ou mieux, si le détenteur d'un autre exemplaire avec noms des acquéreurs, pouvait me dire à qui fut adjugé le n° 4100, il m'éviterait de nouvelles démarches peut-être infructueuses, car je crains maintenant que l'exemplaire annoté par Chardin n'ait passé la Manche ou ne soit enfoui dans quelque bibliothèque inaccessible. Y. F.

—

Statues de la chapelle des Invalides, par Caffiéri. — Caffiéri exécuta, entre 1760 et 1785, trois statues en marbre pour les chapelles de l'église des Invalides; elles représentaient saint Satyre, sainte Alipe et sainte Silvie, et avaient dû prendre la place de figures de Bertrand, de Mazières et de Frémin, mentionnées dans les anciennes descriptions de cette église. Les noms de ces saints et saintes figurent encore sur les socles de trois niches; mais, au-dessus du nom de saint Satyre, on voit une femme qui lit sur un rouleau de papier. A la place de sainte Silvie, se trouve un Christ portant sa croix. Sainte Alipe seule paraît avoir été respectée par les architectes qui ont accommodé le dôme des Invalides pour sa récente destination. Y a-t-il eu seulement substitution; ou bien déplacement et perte des statues que j'indique? Il faudrait en finir avec ces remaniements perpétuels qui ne respectent aucun monument complet et achevé. En somme, sur trois statues datant à peine d'un siècle, en voici au moins deux d'égarées. Où sont-elles? Quelqu'un les a-t-il vues? Un amateur pourrait-il dire où elles se trouvent, et si elles avaient quelque mérite?

Y. F.

—

Buste de Voltaire par Caffiéri. — Le sculpteur Caffiéri avait exécuté un buste de Voltaire pour la Comédie française; j'en ai la preuve. Ce buste précéda le fameux buste de Houdon, et c'est très-probablement celui qui joua un rôle dans le couronnement du vieux philosophe, à la suite de la 6e représentation d'*Irène*. C'était très-probablement une terre cuite. Qu'est devenu ce buste historique, qu'il serait curieux de comparer avec celui de Houdon? Il devrait appartenir encore au Théâtre-Français. Peut-être le retrouverait-on dans quelque coin, en cherchant un peu. Bien que la Comédie française soit riche en effigies de Voltaire, ne serait-il pas intéressant de faire connaître, d'exposer publiquement un buste, d'un artiste plein de mérite, qui a joué un rôle important dans une cérémonie mémorable?

Y. F.

—

Les incendies de 1871. — Ce ne serait pas ici le lieu, quand même ce serait le moment, d'ouvrir une enquête sur les causes et les auteurs des incendies qui ont effrayé la France et souillé Paris au mois de mai 1871. L'enquête que je voudrais provoquer ici porte plus haut : il s'agirait de constater le bilan des pertes faites par l'art, par l'histoire, par la science. On le sait en gros : les Archives de la ville de Paris (perte inappréciable, à jamais irréparable!), celles de l'Assistance publique, celles de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat; les Bibliothèques du Louvre, de la Ville de Paris, du Ministère des Finances, etc. Mais on ignore le détail.

Quelles collections renfermaient les archives détruites? A quelle époque remontaient-elles? Quelles richesses ou curiosités historiques, particulièrement remarquables et regrettables, contenaient-elles? En a-t-on sauvé quelques débris, et lesquels? Comment ont-ils été sauvés ?

Les mêmes questions s'appliquent à tous les édifices publics incendiés.

Quant aux maisons particulières, en connaît-on le nombre exact, l'emplacement? Pourrait-on indiquer la valeur des pertes immobilières et mobilières, indépendamment des indemnités allouées par la ville?

Il y a là des renseignements qu'aujourd'hui peuvent seuls donner ceux qui ont été préposés à la garde des collections anéanties, ou ceux qui les ont fréquentées, explorées, étudiées. C'est un lugubre tableau à tracer, mais c'est un *monument* — funèbre monument! — pour l'histoire de Paris. FRÉD. LOCK.

—

Agnoste. — Dans une édition de la *Satyre Ménippée* (MDCIIII), on trouve un pourtraict du seigneur AGNOSTE, et au bas ces vers :

L'inuenteur de cette Satire
Mérite bien d'estre cognu :
Ce pourtraict si fort lui retire,
Qu'il ne peut estre mescognu.

Mieux eût valu le nommer tout de suite : on eût évité une question aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. Quel est celui des auteurs de la *Satyre Ménippée*, qui avait adopté ce pseudonyme? Son portrait ne se retrouve pas dans le Cabinet des Estampes de la rue Richelieu. V. DUFOUR.

—

Benjamin Zix et la colonne Vendôme. — « Peu de personnes, sans doute, savent « que le nom alsacien de Zix devait être « écrit sur la glorieuse page d'airain qui se « dresse au milieu de la place Vendôme, « et que c'est sous l'inspiration et le crayon « de notre artiste, que s'est développée la « magnifique spirale de bas-reliefs qui orne « la colonne, au faîte de laquelle le grand « capitaine semble dicter encore à l'Eu- « rope la loi de la Victoire. (BARON DE « SCHAVENBOURG, *Zix*, 1861.) »

B. Zix, artiste strasbourgeois, était attaché au grand quartier-général. Il disait à ce sujet : « On écrit l'histoire de l'Empereur, et moi, je la dessine. » Il est temps, au moment de la reconstruction de la colonne, de signaler les noms de ses premiers constructeurs. J'espère qu'un chercheur parisien trouvera la part exacte qu'a eue dans le monument le modeste Zix.

A. B.

—

Cuno de Bubenberg. Les Neuf Chefs. — Le Giessbach, qui deverse ses eaux dans le lac de Brientz, se divise en quatorze chutes, qui ont, toutes, un nom différent. Dans le nombre, l'une porte celui de *Cuno de Bubenberg* qui fut architecte de la ville de Berne, une autre s'appelle les *Neuf Chefs*, neuf frères qui sacrifièrent leur vie pour la patrie, dit l'histoire... A quelle époque? Pourrais-je avoir des renseignements sur ces personnages? Quelques-uns de nos collaborateurs possèdent-ils, soit Tschudi, soit Bonstetten, soit une biographie suisse, qui puisse m'éclairer? Je ne possède que J. de Muller, le Tacite helvétique, et dans cette magnifique histoire de la Confédération, je n'ai pas trouvé de renseignements sur les *Neuf Chefs*.

ALPH. GERMAIN.

—

La légende du Petit Bossu. — Quand on va d'Interlaken à Thoune, on s'embarque à Neuhaus et on traverse le lac dans toute sa longueur. Sur la rive droite, on voit un petit village appelé Merligen. Il existe dans ce pays une légende sur le *Petit Bossu*. Quelle est cette legende? A. G.

—

L'abbé Chastelain. — Claude Chastelain, chanoine de Notre-Dame et savant connaisseur, a laissé un manuscrit dont l'abbé Lebeuf s'est fréquemment servi (entre parenthèse, ce dernier le dit avec honnêteté, au rebours de bien des écrivains qui pillent sans pudeur). Ce manuscrit est intitulé : *Voyage dans le diocèse de Paris*. Dans laquelle des bibliothèques de Paris est-il placé? Ne se trouvera-t-il pas un éditeur éclairé, pour le publier? A-t-on déjà oublié les ravages du pétrole et la perte irréparable du manuscrit original de Colletet, que possédait l'infortunée Bibliothèque du Louvre, anéantie grâce au 18 mars?

A. G.

—

Béraud de Mercœur. — Puis-je obtenir, par mes collaborateurs de l'*Intermédiaire*, quelques détails biographiques sur ce Béraud de Mercœur, qui était connétable de Champagne au commencement du XIVe siècle, et qui vendit quelques-unes de ses terres, près Paris, à Charles le Bel?

A. G.

—

Anastasie de Montfort. — Quelques renseignements sur cette femme qui épousa Raymond des Ursins, grand-justicier du royaume de Naples, duc d'Amalfi et prince de Salerne? Celui-ci mourut en 1459.

A. G.

—

Guillaume le Picard. — Qu'était ce personnage qu'on appelait communément *le Grand Picard*, et qui portait le titre de seigneur d'Estelans, bailli de Rouen? Je sais seulement qu'il avait été archer dans la garde du duc d'Anjou, et qu'à la recommandation de celui-ci, Louis XI lui avait fait don des seigneuries de Chilly et de Longjumeau. A. G.

—

M. de Pradines. — Lorsque le maréchal d'Effiat mourut à Lutzelstein en 1632, son corps fut embaumé et transporté à Effiat, en Auvergne. M. de Pradines rapporta son cœur à la maréchale, qui le reçut, toute noyée de larmes, *en sa maison de Paris*, avec son testament. Qu'était ce M. de Pradines? Un officier de sa maison probablement : je n'ai pu le savoir. Dans les Mémoires de Mlle de Montpensier, j'ai bien trouvé un M. de Pradines, lieutenant des gardes du duc d'Orléans : est-ce le même? Peut-être est-il de la même famille que M. Cazenove de Pradines; dans ce cas, l'honorable député à l'Assemblée pourrait parfaitement me renseigner, si cette demande lui tombait sous les yeux. A. G.

—

Le prince Doria. — Je crois avoir demandé dans le temps, à l'*Intermédiaire*, de me donner des renseignements sur ce prince, dont le marquis d'Effiat, à la tête de 80 chevau-légers du Roi, chargea, avec tant de furie, l'escadron, au combat de Chiavennes, qu'il « le perça d'outre en outre et lui fit tourner tête. » A. G.

—

Saint-Herem.-Flourat. — Je désirerais des renseignements sur ces deux gentilshommes qui, en compagnie de Rastignac, de Curton, de Canillac et d'autres seigneurs d'Auvergne, aidèrent le marquis d'Effiat à maintenir cette province sous l'autorité du

roi, en s'opposant aux projets du comte de Randan, gouverneur du comté d'Auvergne, lequel avait soulevé Riom et une partie du pays. A. G.

—

Comment est mort Alfred Dedreux? — Dans les premières années du second Empire, un artiste qui avait acquis une grande notoriété, comme peintre de chevaux, Alfred Dedreux, mourut soudainement, et d'une mort restée mystérieuse. On parla alors de duel, même de meurtre, mais non de suicide ou de maladie. Sait-on aujourd'hui comment Dedreux est mort?

E. L.

—

Caractère de Jeanne d'Albret. — Aucune biographie, et particulièrement, ni la *Biographie universelle* de Michaud, ni la *Biographie générale* de Firmin Didot, ne disent un seul mot qui puisse faire songer à contester cette phrase de la *France protestante*, par laquelle les sages et consciencieux Haag ont terminé l'article qu'ils ont donné sur Jeanne d'Albret : « Comme mère, comme épouse ou comme « reine, il n'y a pas une tache dans sa « vie. » — Pourquoi donc l'auteur du volumineux et très-utile *Dictionnaire historique de la France*, paru en 1872, M. Ludovic Lalanne, dit-il (page 1039) que « sa « galanterie lui attira parfois des représen- « tations de la part des synodes? » Brantôme dit bien, qu'étant jeune, les ministres la blâmaient de mieux aimer le bal que le sermon; mais il y a loin de là à une accusation de *galanterie*, formulée judiciairement et publiquement. Y a-t-il quelque document positif qui permette de révoquer en doute le respect qu'a paru mériter jusqu'ici cette grande princesse et cette vaillante huguenote? H. B.

—

Thomas Sébilet. — Je trouve, dans les *Chefs-d'œuvre des Conteurs français* avant Lafontaine, par M. *Ch. Louandre*, in-18, Paris, Charpentier, 1873, un auteur du nom de *Thomas Sébilet* (p. 331), qui m'est inconnu. Cela n'a rien d'étonnant, je ne fréquente pas les poëtes. Mais, en lisant la pièce de vers destinée à justifier ses titres à l'admiration de la postérité, et qui est intitulée *Conte nouveau*, je retrouve, vers pour vers, une pièce qui est passée, sous le même titre, avec cette addition : *A la Reine de Navarre*, au compte de Bonaventure Des Périers, par M. Paul-L. Jacob, bibliophile, dans son édition du *Cymbalum mundi et autres œuvres* de B. des Périers, in-18, Paris, Ch. Gosselin, 1841, page 368.

Etonné de voir contester à Th. Sébilet son unique titre de gloire, au bénéfice d'un autre qui peut bien s'en passer, étant suffisamment pourvu d'autre part, — je m'informe de Th. Sébilet, je cherche dans la *Biographie nouvelle* de Didot, rien; dans les dictionnaires de Moréri, de Bayle, de Bouillet, rien, rien; dans le *Manuel* de Brunet, rien encore. J'y renonce.

Malgré le silence des biographes, je ne mets pas en doute l'existence de Th. Sébilet. Mais je demande qui, de Th. Sébilet ou de Bonaventure Des Périers, a été le plagiaire? MM. Paul Lacroix et Charles Louandre sont plus intéressés qu'un simple curieux, dans cette question. G. G.

—

Quel est l'auteur du poëme intitulé : « Les Quatre âges de l'homme? » — La première édition de ce poëme est de 1782. Voici en quels termes l'annonçait la notice insérée dans l'*Almanach des Muses de* 1783 : « Les Quatre âges de l'homme, « poëme. Paris, Moutard, in-8°. Sujet « heureux indiqué dans Horace, Boi- « leau, etc., J.-J. Rousseau. Versification « foible et peu formée. Des peintures in- « téressantes, surtout dans le premier « âge. » — En 1784, l'auteur publia une nouvelle édition « considérablement augmentée et corrigée, » de l'Imprimerie de MONSIEUR (comte de Provence, depuis Louis XVIII). Elle est ornée de deux culs-de-lampe et d'une jolie vignette, gravés par Marie Riollet, depuis femme Beauvarlet, d'après Gois. Les critiques ne furent pas épargnées à cet ouvrage. L'auteur, dans la préface de la 2e édition, s'en plaint et s'en félicite à la fois, et il exprime l'espoir que son sujet sera repris par un plus habile. Il dit également, dans le chant Ier :

Mais, dans un tel écueil, l'espoir qui me soulage
C'est que l'on daigne un jour achever mon ou-
[vrage.

Ces deux vers lui servent d'épigraphe. Le sujet parut, en effet, assez heureux à Laurent-Pierre Bérenger, déjà connu par de nombreuses poésies insérées dans les recueils du temps. L'*Almanach des Muses de* 1790 contient un long extrait d'un poëme intitulé : *Mes goûts, ou les Quatre âges*. Il ne paraît pas que ce poëme ait été achevé ou publié. Du moins, dans l'article consacré par M. Mahul, dans son *Annuaire nécrologique* de 1822, à L.-P. Bérenger, la longue nomenclature des ouvrages de cet auteur ne le comprend pas.

Je n'ai trouvé nulle part le nom de l'auteur des *Quatre âges de la vie*. Je n'ai pu consulter le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier (un de mes *désiderata*). Un lecteur de l'*Intermédiaire*, habitant Paris, pourra vérifier si Barbier le donne. D'ailleurs, l'Imprimerie de Monsieur, dont les produits sont recherchés, a sans doute son histoire, et peut-être quelque bibliophile érudit trouvera-t-il, dans quelque coin de sa bibliothèque, le renseignement que je demande. E.-G. P.

—

Mémoire sur l'Organisation du Travail. — Je désirerais bien connaître le nom de l'auteur d'un ouvrage dont voici le titre : « Mémoire couronné par l'Athénée des « Arts de Paris, dans sa séance annuelle « du 17 juillet 1838, sur cette question : « Quelle serait l'organisation du travail la « plus propre à augmenter le bien-être des « classes laborieuses? par M. D... — Pa- « ris, imprimerie de Félix Malteste et Cᵉ, « 1838, » brochure in-8° carré, 110 pages, 30 lignes, corps 10 ou 11. — Dans le rapport de la commission chargée de l'examen du concours (16 pages) qui y est joint, l'auteur est ainsi désigné : « M. D... de Rouen. »

La méthode, l'ordre, la distribution des parties, l'élévation des idées, l'instruction, la connaissance des hommes et des choses permettent de penser que l'auteur était dans la maturité de l'âge. Quelques détails, une expression technique deux fois répétée, et qui n'a pu être enlevée à la correction, font supposer que l'auteur était un négociant ou un comptable, peut-être l'un et l'autre (ces deux professions sont loin d'être incompatibles).

Je désirerais également avoir quelques renseignements sur cet auteur et savoir s'il a publié d'autres ouvrages. G. G.

—

Documents de l'affaire Libri. — Où pourrais-je trouver la nomenclature exacte de toutes les brochures relatives à cette affaire? Quelqu'un serait-il en mesure de m'en procurer particulièrement le détail?

A. M.

Réponses.

Les oubliettes de Richelieu à Bayeux (II, 517). — On va peut-être se récrier : D'où venez-vous avec votre question du tome II? Que voulez-vous, je parcours souvent mon cher *Intermédiaire*, avec un plaisir toujours nouveau, et il me semble qu'on n'a jamais répondu à cette question de M. A. C., de Pont-Audemer.

Avant tout, je ne pense pas que ce soit *Bayeux*. Je m'explique : je m'occupe de travaux historiques et archéologiques sur *Bagneux*, près Paris; et c'est à Bagneux que, non pas Richelieu, mais Benicourt, son favori, « entrepreneur des armes et armées de France, » avait fait bâtir une maison qui lui coûta plus de 300,000 livres. — Du temps de l'abbé Lebeuf, le jardin renfermait encore deux statues de marbre : le cardinal en *Mars!* et Benicourt, en VULCAIN!! — Cette maison servait aux conférences secrètes du cardinal-duc avec ses affidés. Il s'y trouvait loin des regards des Parisiens, et Dieu sait alors si les commentaires marchaient. — Quant aux fameuses *oubliettes*, personne n'en a jamais entendu parler dans le pays. Est-ce la tradition qui s'est perdue, ou faut-il reléguer cette légende au rang des fables dont Dulaure et Lavicomterie ont entretenu leur génération? Il n'est pas étonnant que cela figure dans le *Dictionnaire politique*, édité par le citoyen Pagnerre, en 1841 : cela allait de soi naturellement. Mais quant à *Bayeux*, posséder des oubliettes de Richelieu! jamais, au grand jamais! Il y a là quelque grosse erreur, ou une faute d'impression, ou M. A. C. a peut-être mal lu (je n'ai pas le *bonheur* de posséder ce *Dictionnaire politique*, je ne puis vérifier). Prosper Mérimée, dans les *Instructions du Comité historique des Arts et Monuments*, dit en propres termes : « Sans révoquer absolument en doute « l'existence des *oubliettes*, on ne doit ce- « pendant les considérer que comme fort « rares, et ne les admettre que lorsqu'une « semblable destination est bien démon- « trée. » M. Viollet-le-Duc, qui a vu bien des cachots, bien des *vade in pace*, « n'en « connaît que trois, considérées comme « telles avec quelque raison (dit-il, dans « son savant *Dictionnaire raisonné de* « *l'Architecture française*), au château de « Chinon, à la Bastille et au château de « Pierrefonds. » Il n'est pas éloigné de croire que les *oubliettes* de Chinon sont de « *simples latrines* » (Quelle dégringolade, ô Dulaure!); celles de la Bastille seraient, suivant lui, une « *glacière*, » et « ce ne « serait pas le seul exemple (ajoute-t-il) « d'un magasin de glace existant dans un « château. » Donc, voici, sur trois oubliettes citées, qu'il n'en resterait plus qu'une dont l'existence peut, paraît-il, ne pas être mise en doute.

Nous sommes loin de *Bayeux*, et j'y reviens pour répéter à M. A. C. que je crois qu'il faut lire *Bagneux*, dans le *Dictionnaire* en question. Qu'il me permette encore de lui dire qu'il faut beaucoup se défier aussi de Dulaure, cité souvent dans les ouvrages de cette espèce, mais qu'on rectifie souvent et qu'on réfute quelquefois complétement, aujourd'hui que les études historiques et archéologiques sont poussées très-loin. DE SAINT-HYMER.

—

Proposition de brûler la bibliothèque de la rue Richelieu (V, 180). — Pour répondre à cette question (que M. F. Lock posait en avril 1869), j'ai feuilleté la *Gazette nationale*, ou *Moniteur universel*, du 1ᵉʳ au 19 août 1794, jour de l'incendie de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés. Je n'ai trouvé que ceci que je transcris. C'est une séance, présidée par Lacoste, de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux ci-devant Jacobins de Paris :

« Un membre propose à la Société de s'occuper du Tribunal révolutionnaire et des journalistes qui ont flagorné Robespierre et caressé cet ambitieux hypocrite.

« Lequinio appuie les observations du préopinant, en ajoutant que le scélérat Robespierre [dans une séance précédente, Turreau l'appelait Caligula-Robespierre] avait l'intention d'empêcher l'instruction, pour parvenir avec plus de facilité à la tyrannie. Il instruit la société, que le *traître Hanriot* [*Sic.* N'est-ce pas *Henriot?*] qui n'agissait que par ses ordres, *a proposé, dans une des sections de Paris, d'anéantir toutes les bibliothèques.* »

Puisse ce renseignement mettre sur la voie! De Saint-Hymer.

—

Tanneries de peau humaine (VI, 460, etc.; VII, 37). — Dans l'Itinéraire de la France (Collection Joanne), Bretagne, à l'article *Nantes*, on lit (p. 216): « Le muséum proprement dit renferme un grand nombre d'objets intéressants... et une peau d'homme très-bien conservée. Cette peau est celle d'un soldat républicain, tué en 1793 par les Vendéens, au siége de Nantes. » Aurait-on fait aussi dans l'Ouest des essais de tannerie, d'après des procédés renouvelés des Grecs, des Romains, des Parthes, et des Indiens qui scalpent très-proprement? Il est fâcheux qu'on ne connaisse pas le nom de ce *bleu*, pour le joindre à celui de tous les *écorchés* célèbres: Marsyas, saint Barthélemy, Valérien, *et plurimorum sanctorum et martyrum.* L'abbé V. Dufour.

—

République française. Napoléon, empereur (VI, 475). — On lit, dans les deux premières pages de l'article *Monnaies* de l'Annuaire du Bureau des Longitudes, pour les années 1860-64 (car ledit annuaire aime à se répéter): « Par décret du 7 messidor an XII (26 juin 1804), la légende *Bonaparte premier Consul* est remplacée par celle de *Napoléon Empereur;* au revers est conservée la légende *République française.* — Par décret du 1er janvier 1809, les monnaies auront pour légende *Empire français*, au lieu de *République française.* » — Il serait difficile sans doute de connaître les vrais motifs de ces deux décrets par lesquels le premier Napoléon attestait et reniait successivement son origine.

G. G.

—

Sur ces mots: Mièvre, Mièvrerie (VII, 45). — *Mievreté*, « terme populaire, » se trouve aussi dans Richelet (Patru). Je crois que c'est comme équivalent de *Gaillard* que *Mièvre* est employé dans la phrase suivante tirée de la « Réponse du citoyen Noël, directeur de l'Ecole de médecine de Strasbourg, au citoyen Erhmann, représentant du peuple (an IV, 1796): » « Artistes, savants, bibliothèques, librairie « allemande, tout abonde à Strasbourg, et « toutes les autres villes de la République « ne renferment que des ignares et des « *mièvres.* Que vous êtes heureux, habi« tants du Bas-Rhin, de posséder tant de « trésors! Et vous, membres de la haute « Université, de combien de rayons de « gloire n'êtes-vous pas environnés! » (P. 32). A. Tioneb.

—

Cartes géographiques. Club-Alpin français (VII, 51, 158). — Libre à M. G. G. de déclarer que l'ignorance des Français en géographie est *justement* proverbiale, et d'avouer, — sans engouement, — qu'il ne connaît rien, en France, de comparable au *Stieler's Hand-Atlas* de Gotha. L'Allemagne nous *prime* donc en science, en vertu, en esprit, c'est convenu (l'esprit tudesque est proverbial, *justement* proverbial!) Peut-être M. Levasseur aurait-il cependant quelque chose à dire sur ce chapitre. Je tiens, quant à moi, à relever surtout le fâcheux épilogue de M. G. G.

C'était, dit-il, une « heureuse idée » que celle de la création d'un Club français, sur le modèle du *Club-Alpin* suisse. Mais ce qu'il trouve prodigieux, incroyable, c'est qu'on ait projeté sa création *à Paris.* « Manie française, de tout centraliser! » ajoute-t-il. Et, pour organiser cette utile association, on a osé demander (chose inouïe!) aux amis des Alpes, des Pyrénées, du Jura, des Vosges, des Cévennes..... de se *cotiser!*

Quoi! vous souhaitez que l'on attaque enfin « cette réforme (si nécessaire en France!), » et lorsqu'on essaye de l'*attaquer* à sa manière, voilà de quelle façon vous l'accueillez et vous l'encouragez! Nous n'y comprenons plus rien. A qui la faute, si l'initiative est venue de Paris? Paris n'offre-t-il pas toujours certaines ressources, qu'avec la meilleure volonté du monde, on ne trouverait point, même à Versailles ou à Gex, pour organiser des excursions géographiques?

Sérieusement parlant, voici les faits:

Le *Club-Alpin français* existe. Sa direction centrale se compose de MM. *de Billy*, anc. inspect.-gén. des Mines; Ad. *Joanne; Puiseux* et *Daubrée*, membres de l'Institut; *Cézanne*, dép. des Hautes Alpes; *Maunoir*, secr. gén. de la Soc. de géographie; marquis *de Turenne;* Albert *Millot* et Abel *Lemercier* (qui ont fait deux fois l'ascension du mont Blanc); *Lequentre* (qui a fait toutes les ascensions des Pyrénées); *Templier*, l'un des directeurs de la maison Hachette, et *Viollet-Leduc*, architecte, auteur d'une carte nouvelle du mont Blanc.

Les Statuts sont imprimés, avec une liste déjà nombreuse des adhérents qui ont

concouru à la constitution de la Société. Ils vont paraître, avant la séance publique de la Société de Géographie et l'époque ordinaire des excursions alpestres. Cette liste est formée en grande partie de Parisiens, qui se proposent de centraliser (comme le dit très-bien M. G. G.) tous les renseignements utiles aux touristes, de publier un premier Annuaire en 1875, de porter la jeunesse *française* et l'argent *parisien* vers les Alpes, les Pyrénées, le Jura, les Vosges, les Cévennes, etc., et qui comptent, dans ce but, absolument désintéressé et national, sur le concours de sections, dont la formation est *libre*, dont l'action *isolée* serait inefficace. — (Sur 22 ascensions du mont Blanc, en 1872 et 1873, 10 au moins ont été faites par des Parisiens, et par deux Parisiennes : Mmes Gamard et Alb. Millot.) — Les obligations pécuniaires des adhérents sont moindres qu'en Angleterre et qu'en Italie, à peine supérieures à celles des membres du Club-Alpin suisse. On leur assurera, en outre, divers avantages personnels.

Voulant, comme nous, atteindre un bon but par les meilleurs moyens, comment donc M. G. G. s'y serait-il pris autrement?... A. Lemercier.

—

L'inconnue du sonnet d'Arvers (VII, 79, 125). — Il me semble un peu *roide* de répondre à la question, en nommant une femme, dont la famille existe encore. En pareils cas, le silence est d'or, car on peut facilement commettre une erreur. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que, dans son volume : *Mes heures perdues*, publié en 1833, Arvers a eu soin d'écrire au-dessous du fameux sonnet : *imité de l'italien*, ce qui excluait toute pensée d'allusion directe.

G. Verceil.

— L'inconnue ne serait-elle pas plutôt la fille de Charles Nodier, Mme Menessier? Je l'ai entendu dire, comme de source certaine. Pour détourner la pensée des lecteurs, Félix Arvers aurait indiqué que son sonnet était une imitation de l'italien.

M.-G. A.

—

Un vers des « Châtiments » (VII, 80, 133). — Ce vers n'a jamais été dans les *Châtiments*, car il n'est pas de Victor Hugo. Il fait partie d'un quatrain improvisé, un soir, au foyer de la Comédie française, par un très-célèbre auteur dramatique, qui avait été fort malmené dans les colonnes de l'*Univers*. La reproduction du *Parnasse satyrique* est elle-même inexacte; elle a été faite de mémoire par l'éditeur, domicilié alors à Bruxelles. Voici le texte réel de cette médiocre brutalité :

V......, ô sacristain sinistre,
Laid à faire avorter une vache, vraiment;
Lorsque l'on t'appelle cuistre,
Istre est mis là pour ornement!

U. Favlé.

—

Portraits de Jean Guérin (VII, 86). — Sur cet artiste, une notice biographique signée : Louis Levrault, a paru dans la *Revue d'Alsace* (Strasbourg, 1836, 2e série, t. II, p. 253-264). On y lit que la grande réputation de Guérin date de l'époque du Directoire. « Son portrait de Kléber excita « l'admiration générale : Bonaparte, qui « alors s'occupait de préparer l'expédition « d'Egypte, le fit demander à l'artiste et le « garda plusieurs jours sur la cheminée de « son petit appartement de la rue Chante- « reine. Qui sait? peut-être ce portrait a-t-il « inspiré à Bonaparte la pensée de s'adjoin- « dre Kléber pour la guerre d'Orient. C'est « d'après ce portrait, qu'ont été faits, de- « puis, tous les autres portraits de Kléber. »

L. Levrault qui a beaucoup connu Jean Guérin (mort à 76 ans, à Obernai — il était né en 1760 à Strasbourg), rapporte, sur l'attitude de Bernadotte, la veille du 18 brumaire, une anecdote très-curieuse. « Jean Guérin, étant à l'Opéra, rencontra dans l'un des couloirs Bernadotte, alors ministre de la guerre. Kléber l'avait mis en relations avec cet ancien frère d'armes de l'armée de Sambre-et-Meuse. Bernadotte paraissait, ce soir, très-agité; il prit le bras de Guérin et, sans lui dire un mot, il se mit à arpenter à grands pas toute la longueur des couloirs. « Mais enfin, général. « qu'avez-vous donc? » demandait le peintre fort étonné. « Ce que j'ai? s'écria brusque- « ment Bernadotte, avec son accent gas- « con bien prononcé, ce que j'ai! Eh bien, « j'ai... que la République est f.....! Il « existe un complot infernal... Demain le « Corse doit déposer le Directoire... Mais « je connais mon devoir et nous verrons! » Guérin rentra chez lui, fort ému de cette confidence, et s'attendant à voir le lendemain Paris à feu et à sang, Bonaparte et Bernadotte aux prises : mais le lendemain Paris ne fut troublé que par des mouvements de troupes manœuvrant l'arme au bras, comme à une revue; aucun général ne se présenta pour défendre la République, et lorsque, le soir, notre artiste s'en revint à l'Opéra, où, disait-on, le nouveau César devait paraître, la première personne qu'il aperçut, dans le groupe de généraux qui suivait Bonaparte, fut Bernadotte, l'ex-ministre du Directoire, mêlant ses acclamations aux acclamations enthousiastes de la foule, et criant plus fort que tous : « *Vive le premier consul!* »

M. Engelhard, ancien bâtonnier du barreau de Strasbourg, aujourd'hui avocat à la cour de Paris, possède un portrait de Saint-Just, dessiné à la sanguine par Jean Guérin. Proscrit après le 10 août, il s'était réfugié à Strasbourg sous le toit paternel;

mais là le Jacobin Monnet, alors maire de Strasbourg, ayant reçu l'ordre de le faire arrêter, Desaix lui fit endosser un habit de soldat et le prit avec lui aux avant-postes.

Le premier portrait qui mit Jean Guérin en vogue fut celui de la maréchale de Matignon, fille du ministre Breteuil. Il fit aussi celui de Marie-Antoinette, celui de Joséphine, ainsi que ceux de tous les princes de la famille impériale et des souverains étrangers de passage à Paris.

C. M.

— Ajoutons aux portraits possédés par M. U. (format in-8°) : Lefèvre, Bernadotte (El. Herhan) ; — Gouvion Saint-Cyr, les députés Rewbell, Rœderer, Clermont-Tonnerre (Fiesinger). A cette belle suite de généraux employés à l'Armée du Rhin (Nota, ceux qui nous procurèrent le Traité de Lunéville), on peut joindre le portrait du vieux Luckner, dessiné et gravé par J. Guérin, *à Paris, chez Fiesinger, quai des Augustins*, 71. Le graveur Tardieu (*Victoires et Conquêtes*), les dessinateurs de la *France Militaire*, et Français, le célèbre paysagiste actuel, ont reproduit plus ou moins heureusement les portraits de J. Guérin. Les dessins de Français, gravés sur bois dans le *Tableau des guerres de la Révolution* (Paris, Paulin, éditeur), ont un véritable cachet artistique. Il y a vingt ans, à l'*Union des Arts*, rue de Rivoli, on trouvait des suites magnifiques de l'œuvre de Guérin. Les grands portraits se vendaient 25 centimes pièce, et les petits, 10 centimes.

A. B.

—

Le général Vietinghoff (VII, 87). — Dans le récit de la scène du 20 juin 1792, M. Thiers dit que le bonnet rouge fut présenté successivement au Roi et à la Reine par deux des envahisseurs des Tuileries; mais il ne les nomme pas. Je suis réduit à joindre une question à la première. Ce général Wietinghoff serait-il un parent de Madame de Krudner, la célèbre illuminée, auteur de *Valérie* et amie d'Alexandre Ier, née Julie de *Wietinghoff*, ou *Wieklengoff* (car on trouve les deux orthographes)?

E.-G. P.

— Voici d'autres détails sur ce personnage : Le 25 juillet 1789, les paysans des vallées de Saint-Amarin, de Masevans et de Guebwiller, se soulevèrent et pillèrent les maisons chapitrales. Sur les réquisitions de la Commission provinciale intérimaire, le général Vietinghoff, qui commandait à Schlestadt, se met à la tête de deux cents chevaux des chasseurs de Champagne, que rejoint bientôt un bataillon du régiment de Deux-Ponts de Brisach, et se dirige à marches forcées sur Guebwiller. A cette nouvelle, les brigands s'empressent de fuir, laissant bon nombre d'entre eux étendus ivres-morts dans les rues. Le général se met à leur poursuite; il arrive à temps pour sauver les châteaux d'Olleviller et de Watteviller, ainsi que le village d'Uffholz, déjà envahis par des bandes armées. Un combat s'engage : les insurgés laissent entre les mains de la troupe environ quatre-vingts prisonniers, dont plusieurs sont pendus sur les lieux mêmes. Les autres furent transférés à Schlestadt pour être jugés prévôtalement. — Le reproche de cruauté qu'on adressa à Vietinghoff, est réfuté dans une brochure : *Apologie sur la conduite de M. le gén. baron de Vietinghoff à la Haute-Alsace, en juillet*. (Strasbourg, Loung et Schoulers, imprimeurs, in-8°.) RISTELHUBER.

—

Bousingot (VII, 90, 17). — Un des spectateurs qui exprime le plus vivement sa joie, en entendant la condamnation de la Liberté par l'Ordre de Chose (2e *dessin de l'Association*, 4 *octobre* 1832), est le gros et gras *Figaro*, sur le chapeau duquel on lit EX-BOUSINGOT. En voici donc un, ex-véritable, qu'il sera facile de découvrir. Privat d'Anglemont divise les romantiques, après 1830, en deux clans, les *Bouzingots* (sic) avec l'habit de conventionnel, le gilet à la Marat, les cheveux à la Robespierre, l'énorme gourdin à la main, et le chapeau en cuir bouilli sur la tête, et les *Jeune-France*, distingués par leurs pourpoints, leurs barbes fourchues et leurs cheveux buissonneux. (L. LARCHEY, *Excentricités du langage français. Revue Anecdotique*, 1858.) Ces derniers tournèrent insensiblement au royalisme pur. Leur ennemi commun était le *Tamerlan*, partisan de « Philippe, » baptisé ainsi par Louis Desnoyers. (*La Caricature*, 6 février 1834.)

Les « noirs bousingots » eurent un adversaire dans le barde F.-L. Groult de Tourlaville, qui chercha inutilement à les terrasser, dans sa mirobolante *Epître à Viennet* et dans son ridicule poëme sur le *Soleil de Juillet*. Il les représente comme des « monstres qui voudraient régner sur la France... » Cette assertion lui attira cette réponse des rédacteurs de la *Caricature* : « Non, non, rassure-toi, ces monstres-là ne régneront jamais sur la patrie, et cela, pour trente-six raisons, dont la première serait qu'ils seraient assez d'avis pour que personne n'y régnât du tout. Les trente-cinq autres sont de la même force. » (*La Caricature*, 19 sept. et 3 oct. 1833.) On voit que les bousingots, écrivains ou artistes républicains, n'avaient pas été admis à la curée de 1830. Pour en connaître quelques-uns, il faudrait lire la curieuse liste des collaborateurs de *Paris révolutionnaire*, dont l'introduction fut écrite par Godefroy Cavaignac. (*Ibid.*, 15 *août* 1833.)

Le terme de *bousin*, d'où on aurait fait

bousingot, était connu bien avant 1830, car je le trouve employé (p. 24) dans la « Vie du duc d'Orléans. A Londres, de l'Imprimerie du Palais Saint-James. 1789. »

A. Benoit.

—

Badinguet (VII, 100, 48). — Badinguet est le nom du maçon dont le prince Louis-Napoléon emprunta le costume pour sortir du château de Ham. Comme il franchissait la porte, le concierge dit : « Qu'est-ce qui passe? » — Le fugitif répondit, en ayant soin de tenir une planche devant son visage : « C'est Badinguet. » Le nom lui est resté. Falco.

— Il me semble qu'on avait, sous le second Empire, remarqué la malencontreuse coïncidence de ces deux noms : *Badinguet* et *Eugénie*, et que l'on avait modifié la légende de Gavarni, en mettant : « l'ancienne à *Boulinguet*, » par égard pour la légende napoléonienne. E. R.

—

Trimazo (VII, 108). — D'après un vieil usage aujourd'hui tombé en désuétude, il se faisait, au mois de mai, dans de nombreuses localités de la Champagne et de la Lorraine, une quête dont le produit était destiné à l'entretien de l'autel de la Vierge. Dans certains villages, la quête était faite par des jeunes filles; ailleurs, par de jeunes garçons. Avec la farine, recueillie en même temps de maison en maison, il était fait le soir un gâteau que mangeaient les quêteurs. A Gespunsart (Ardennes), les trimazettes chantaient de porte en porte leurs couplets, pendant les quatre dimanches de mai. Les personnes mariées dans l'année leur devaient cinq sous. Les trimazettes portaient des cierges aux processions, et, le dimanche, elles escortaient le pain bénit. Dans cette commune, le chant traditionnel avait été remplacé, au siècle dernier, par des couplets décolorés composés par des personnes mieux intentionnées que bien avisées.

Ailleurs, la quête se faisait le 1er mai. A Berru (Marne), on chantait :

Trimouzettes, emmi les champs!
Nous ervenons eddans les champs;
J'avons trouvé les blés si grands
Et les avoines on avenant.
Trimouzettes! Trimouzettes! etc.

Dans le pays de Rethel, il n'y a qu'une Trimouzette, aussi jolie qu'on la peut trouver. Elle est habillée de blanc; on lui pose sur la tête une couronne de fleurs et de rubans; ses compagnes l'escortent et vont, de maison en maison, chantant trois couplets :

Trimouzette! belle femme de céans,
Nous revenons d'avas les champs;
Nous ons trouvé les blés si grands,
La blanche épine en florissant.
Son fils Jésus, belle femme de céans, etc.

A Selles (Marne), on chantait :

Belle dame de céans,
En revenant parmi ces champs,
Nous avons trouvé les blés si grands,
Les avoines à l'avenant,
La blanche épine fleurissant.
Trimouzettes!
C'est le gai mois de mai,
C'est le joli mois de mai! etc.

Dans le pays de Sainte-Ménéhould, c'étaient de jeunes garçons qui chantaient :

Bonjou, ma dame, vous'n' savez?
C'est le mois qui est entré :
Il est venu vous demandée
Vote divine charité.

Trimasots! en nous en allant
Nous promener eddans les champs
Nous y'ons trouvé les blés si grands,
Les aubépin' en fleurissant, etc.

Dans les pays de Bar-le-Duc, de Langres, de Chaumont, et de Vitry-le-Français, les Trimazots n'étaient que trois. Voici le seul couplet que l'on rapporte de leurs chansons :

No v'là au temps des Trimazots,
Qui vont chanté pè mont, pè vaux!
Voleu savoué tot plein d' novelles
Sur les guechons, sur les bachelles?
O Trimazots!
C'est le Maye!
O mi Maye!
C'est le joli mois de Maye!
C'est le Trimazots!

Ces détails sont extraits du Romancero de Champagne, publié par M. Prosper Tarbé (t. II, p. 59, etc.). Je suis certain d'avoir vu ailleurs d'autres renseignements relatifs à cet usage qui devait s'étendre en d'autres provinces encore; mais je n'ai pu retrouver ces passages. Ceux des vocabulaires patois et étymologiques que j'ai consultés jusqu'ici sont muets sur les Trimazos. Fl. P.

—

Rue des Francis (VII, 109, 163). — Nouvelle hypothèse : Si ce mot, comme l'affirme La Tynna, signifie *estropiés*, on aurait jadis ainsi nommé ce chemin, parce qu'on y rencontrait une *Cour-des-Miracles*, un groupe de masures servant de refuge à des vagabonds, à de faux estropiés. Notons que cette voie publique, bordée, il y a un siècle, de quelques maisons seulement, vers le bas, traversait le quartier aux cabarets mal famés, dit *la Pologne*, pays favorable à l'établissement d'une Cour des Miracles. Don Bonart.

—

Un portrait par Isabey (VII, 110). — C'est celui de Barbier-Valbonne, peintre, décédé il y a une dizaine d'années.

L. B.

—

Veilros (VII, 113). — C'est *Veilroc* qu'il faut lire, car c'est de ce nom qu'est signée l'épître dédicatoire, mais ce nom est l'anagramme de celui de *Corlieu*. Quant au titre donné d'après le Catalogue Dancoisne, il est différent des deux que l'on trouve dans le *Dictionnaire des Anonymes*, 3e édit., tome IV (de la collection des Supercheries), col. 457, f. et 459, *b*. Voy. aussi les « Supercheries » de Quérard, II, 144, *b*. La question posée par Cz doit donc s'appliquer maintenant à Gérard Corlieu, d'Angoulême. Ol. B.

—

Pourquoi « Regensburg » se prononce-t-il en français « Ratisbonne? » (VII, 114). — Sous la domination romaine, cette ville a été appelée successivement Augusta Tiberii, Colonia Tiberia Augusta, Reginum, Castra Regina. Un peu plus tard, Ratisbona, Ranasbona, Reginoburgum. Au moyen âge (d'après le *Dictionnaire de Géographie ancienne* de Deschamps, Paris, Didot, 1870), on trouve Tiburnia (Diploma Bonif. III, le pape qui a couronné Charlemagne), Regensburgum (Charta Caroli Magni 797), et trente ans plus tard : Raganesburg (Charta Ludov. 821). — En 1485, le premier livre imprimé à Ratisbonne est intitulé : *Liber Missalis Ratisbonensis* (Voir, pour une désignation bibliographique plus complète, *Repertorium bibliographicum*, Hain, t. III, p. 43). — D'après ce qui précède, M. E. L. sera convaincu, bien qu'il n'ait pas trouvé d'explication dans le Grand dictionnaire de Bescherelle, que les Français n'ont pas poussé, aussi loin qu'il le supposait, « la manie de défigurer les noms étrangers, » en traduisant *Ratisbona* par *Ratisbonne*. En fait de dictionnaires *usuels* de géographie, M. F. L. aurait pu consulter le *Dictionnaire de Géogr. et d'Hist.* de Bouillet, ou celui de Bachelet et Dezobry. C. M.

— Les Allemands n'ont pas eu besoin de traduire Regina, car le mot remonte à l'époque celtique. Le *Regen*, qui se jette dans le Danube à Ratisbonne, porte un nom qui se retrouve dans le gallois *rhëan :* rivière, ruisseau. Près de Gerabronn en Würtemberg, il y a un *Regenbach*. En Thuringe, on trouve *Arahenbach*. Regen a donné par contraction *Rain :* près de Neckargemünd, il y a *Rainbach*, hameau et ruisseau. — Quant à Ratisbonne, il n'est guère défiguré, puisqu'on trouve *Radasbona* dans la *Vie de Saint-Emmeran*, par Aribo, évêque de Freising, qui écrivait au VIIIe siècle. Radasbona, Ratisbona, est composé comme Atis-mara, Cartis-mandua, sans voyelle copulative (v. Zeuss, Gramm. celtica, 853), et on peut le rapprocher de Augustobona (Troyes), de Vindobona (Vienne), de Lissabonna, de Bonn sur le Rhin. *Radas* se retrouve dans le gallois *rhidys*, rivière, et *bona* dans l'irlandais *bais*, champ. *Radasbona* équivaut à : *campus ad rivum*.

Ristelhuber.

— Rép. analogues de S. P. et E.-G. P. venues après et moins complètes.

—

Du Victor Hugo à expliquer, s. v. p. (VII, 114; VI, 3). — Non, l'*Albaycin* n'est pas un palais de Grenade; c'est un quartier de Grenade, situé sur une colline, et même un misérable quartier. Ce fut jadis le refuge des Maures, expulsés de Baëza, d'où lui vint son nom. (Voy. Th. Gautier, Davillier et Doré, *Voyages en Espagne*, et le *Guide Joanne*.) G. B.

—

Le « Cinname » de Victor Hugo (VII, 115; VI, 135, etc.). — On trouve, dans Martial (livre XI, épigramme 55) :

Et quæ de Stygio rapuisti cinnama lecto.

que feu E.-T. Simon traduit ainsi : « Rends ce cinname que tu as pris sur un lit funéraire. » (Voir sa traduction, publiée par le général baron Simon, son fils, et P.-R. Auguis, de la Société royale des Antiquaires de France, Paris, 1819, t. III, p. 42, 43). A. Benoit.

—

Thérèse Le Vasseur (VII, 120, 47; VI, 420). — Puisque Jean-Jacques Rousseau, sous le pseudonyme de Renou, se maria, dans la banlieue de Bourgoin, Dauphiné, sur l'autel de la nature, en présence du soleil et de M. de Montcizet, je voudrais savoir des ayants cause de Joseph-Antoine de Barruel-Beauvert, propre neveu de Rivarol, co-rédacteur des *Actes des Apôtres*, si « cette cérémonie, qui n'eût été qu'un jeu pour tout autre, reçut, aux yeux de Jean-Jacques, la sanction des lois? » Je voudrais même que le naïf capitaine de dragons m'en eût administré la preuve dès 1789; car, enfin, cette sanction ne chargea les épaules de J. J. d'aucun fardeau supplémentaire, les petits Rousseau mâles et femelles restant toujours aux *Enfants trouvés!* On m'accordera, je pense, qu'en les y mettant « avec phrases », le philosophe motivait tout au moins la pitié qu'on leur ménage à l'*Intermédiaire?* A-t-on connaissance de quelque petit Rousseau, échappé du naufrage hospitalier? — Et des « cœurs sensibles » auraient-ils, par hasard, pétitionné pour lui à la Convention, comme pour la citoyenne Le Vasseur, pot-au-feu bien inutile au *moral* du Genevois? H. de S.

— L'article *Levasseur*, de la Biogr. Didot, est très-défavorable à Thérèse. Il attribue à son mauvais caractère et à son

inconduite d'avoir hâté par le chagrin la mort de Rousseau. Ses désordres la firent ensuite chasser d'Ermenonville, et malgré les secours qu'elle reçut de plusieurs amis de Rousseau, des libraires, et même de l'Etat, elle tomba dans la misère et mourut, à quatre-vingts ans, au Plessis-Belleville, près Dammartin. Cette Biographie raconte qu'un ami de Rousseau, l'étant allé voir à Ermenonville, l'avait trouvé remontant péniblement de la cave une dame-jeanne pleine; et comme il s'étonnait qu'il ne se reposât pas de ce soin sur Thérèse : « Que voulez-vous, aurait répondu Jean-Jacques : quand elle y va, elle y reste. »

Il y a une dizaine d'années (je regrette de ne pas me rappeler plus précisément la date), la *Revue des Deux Mondes* publia un article de G. Sand sur Rousseau. Il y a là quelques-unes des pages les plus éloquentes qu'ait écrites leur auteur (et assurément ce n'est pas peu dire). S'appuyant sur des souvenirs de famille, la petite-fille de Mme Dupin y développait cette thèse neuve, que si Rousseau a mis à l'hôpital les enfants de Thérèse, c'est qu'il savait bien que ces enfants n'étaient pas à lui, sans pouvoir malgré cela trouver jamais la force de rompre la chaîne dont il s'était garrotté; et que, là-dessus, il ne faut pas en croire les *Confessions*, écrites sous le contrôle incessant de Thérèse. O. D.

—

D'où vient le nom d'Arlequin? (VII, 142. Voir aussi IV, 396.) — J'ai peine, cependant, à renoncer à l'idée qu'Arlequin est le *diable* de l'ancienne farce, comme Pierrot en est le *meunier*, ainsi que l'a reconnu M. P. Lacroix; et que la racine de son nom doit être cherchée dans quelque idiome tudesque, où il signifierait *Roi de l'Enfer* (ainsi, en anglais : *Hell's King*). Mais je profite du retour de la question (car elle a été touchée déjà incidemment, IV, 396), pour rectifier la faute que j'ai faite, en comprenant que Gherardi disait que ce masque s'était d'abord appelé *Goffagine*. Ce mot italien ne désigne que la nuance particulière de la bêtise d'Arlequin, comme en français le mot *balourdise*. O. D.

— Auguste Jal, dans son excellent Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire, dit que ce nom d'*Arlequin* fut apporté d'Italie sous Louis XIV, par des comédiens que Mazarin avait appelés en France, pour distraire le jeune roi. — Suivant Jal, le beau François de Harlay, cinquième du nom (et de très-mauvaises mœurs, quoique archevêque), aurait reçu, par allusion à son rang dans la famille, le surnom de *Harlay-quint*, en sorte que c'est lui qui aurait reçu le surnom, au lieu de le donner, comme le ferait croire l'extrait de la *Revue des Deux-Mondes* cité par M. J. R.

J'ai lu, en manuscrit, une jolie histoire d'Arlequin, que Jal a laissée inédite, et à laquelle il travaillait pour se distraire de ses travaux sérieux. Il serait à regretter que ce volume, rempli d'anecdotes curieuses et de récits intéressants, moitié sérieux, moitié bouffons, et auquel il se complaisait beaucoup, ne fût pas publié.

J. Brunton.

— *Arlequin!* Voilà une grosse question d'origine, souvent controversée, mais qui me paraît facile à résoudre. C'est à Ménage que Ch. Louandre a emprunté l'étymologie qu'il produit. François Génin, dans ses *Variations du langage français* (in-8°, Didot, 1845), a hasardé une explication qui ne manque pas d'originalité. S'appuyant sur un vers du Dante (*Inferno*, XXI):

Tratti avanti *Alichino* e Calabrina,

il voit dans Arlequin un démon, dont le costume composé de languettes rouges, vertes et noires, symbolise les feux de l'Enfer. Ce diable était spécial aux *Elyscamps*, *Arles camps*, cimetière situé près d'Arles. D'*Arles-camps* à *Arlequin*, la transition est simple.

Je crois que Ménage et Génin ont été chercher fort loin une étymologie qu'ils auraient bien plus aisément découverte s'ils eussent été se promener aux environs de Bergame, et s'ils y avaient écouté parler les gens du peuple. Lorsque Joseph Biancolelli (que nous appelons Dominique) arriva à Paris en 1657, attiré par Mazarin, il portait déjà le surnom que le patois bergamesque lui avait donné : *ar lechino*, le gourmand. *Ar lechino* devint tout bêtement *Arlequin*, comme Concini était devenu Conchin. C'est là l'étymologie réelle, et elle est si peu compliquée, qu'on ne l'a pas aperçue. Il en est de même d'un autre personnage de la Comédie italienne : que n'a-t on pas dit sur *Polichinel*, et sur le Bec de Poulet (*Pulcinella*) auquel il devrait son nom? Pendant que les Angevins occupaient le royaume de Naples, un acteur fit fureur à Accera, près de l'ancienne Atella; il s'appelait *Paolo Cinella;* nos compatriotes ont francisé le nom, d'où *Paul Chinelle;* entre *Paul Chinelle* et *Polichinel*, il n'y a guère que la valeur d'un iota.

Car-Lin.

— L'opinion de M. Louandre est tirée d'un *racontar* de Ménage. En partant du même point, on a dit aussi *Harlay premier* et *Harlay quint*. Ce n'est pas sérieux. Il y a des textes antérieurs à Henri III, où on trouve le mot. Raulin l'a écrit, dans une lettre imprimée en 1521. Si M. J. R. veut consulter Littré, Larousse, et Génin (*Variations de la langue française*), il se fera une première et juste idée de la confusion qui règne en cette matière. Comme je n'apporte pas une conclusion

décisive, j'éviterai d'allonger cette note en résumant les opinions de ces auteurs. Je me bornerai à ajouter un peu à la confusion, en citant un passage de Michelet, et en réveillant une étymologie, peu remarquée lorsqu'elle parut dans un livre où personne n'irait la chercher aujourd'hui.

Dans *la Sorcière*, Michelet rapprochant les superstitions du moyen âge, avant l'an 1000, des superstitions antiques, dit : « Toujours le lupercale poursuit les femmes et les enfants, sous un masque, il est vrai, le noir visage du revenant Hallequin (Arlequin). » Michelet est donc de l'avis de ceux qui voient dans Arlequin un personnage des fêtes bachiques de l'antiquité grecque, le paysan noirci par le hâle, ou le comédien barbouillé de suie qui le représentait. — Mais ce noir visage est-il bien un masque? Arlequin ne serait-il pas plutôt, comme l'a rappelé Florian, dans la préface de ses *arlequinades*, un more, un nègre? Qui prouve, d'ailleurs, que *Hallequin* et *Arlequin* soient identiques? Il n'est pas impossible que Hallequin vienne de l'anglais *Hell's King*, roi de l'enfer, ou de l'allemand *halle Kœnig*, qui a la même signification, et plutôt encore de *Hœllen Kind*, fils de l'enfer. Cela empêcherait-il *Arlecchino* de venir d'*al lecchino* (en italien le gourmand, le lécheur de plats)? et ce même mot, de venir de l'arabe *âl lakhy*, le bavard, le facétieux? Ce n'est pas M. le docteur Favrot, qui a découvert tant d'étymologies, même celle de *catin*, venues de l'arabe, qui nous fournit celle-ci. C'est Langlès, le savant orientaliste, qui l'a consignée dans une note de son édition du *Voyage du chevalier Chardin en Perse*, avec celle de *mascarade*, *maskharéh*. Elle peut être soutenue.

Quant au diable *Alichino* de Dante, c'est bien *Hell's King*, *Hallequin*. Mais il faut repousser vigoureusement *Erlenkœnig*, le roi des aulnes, et aussi Eliscamps ou Aleschans, cimetière des environs d'Arles, invoqué par M. P. Paris, dans ses commentaires sur le poëme de *Fauvel*.

ASZT.

—

Un carrosse de voiture (VII, 142). — L'explication *hypothétiquement* indiquée par M. L. F. est *catégoriquement* donnée par Littré au mot : *Carrosse*. C'est dire que, pour ces questions philologiques, il faut toujours et d'abord avoir recours à cette source si abondante d'informations. Il n'en est pas moins vrai que l'énoncé d'une opinion, ou même d'un fait, n'est point une explication, et qu'il reste à chercher comment on a pu accoupler ces deux mots *carrosse* et *voiture*, sans faire de pléonasme. On y parvient assez aisément, quand on se rappelle l'étymologie vraie de voiture (*vectura*, de *vecto*, traîner, transporter), étymologie qui permet déjà de soupçonner que nous n'employons pas ce mot dans son sens propre. Si l'on veut, en effet, se reporter au *Dictionnaire* de Richelet (1re édit., ou édit. de Genève, 1693 et 1694), on y apprend que *voiture*, c'est « tout ce qu'on porte ou qu'on mène par terre ou par eau. » *Lettre de voiture* vient de là, et aussi *carrosse de voiture.* Voiture, dans le sens de carrosse, de chariot, de coche, est, sinon un néologisme, du moins d'un emploi plus rare, selon Richelet. Ces mutations d'acceptions, du contenu au contenant, ont été assez fréquentes dans toutes les langues. Dans le cas signalé par M. L. F., il s'agit donc simplement d'une voiture de transport, d'une diligence chargée de voyageurs et de marchandises. C'est sans aucun doute à la suite d'un raisonnement analogue au nôtre, que M. L. F. a « hasardé » son hypothèse; mais quand on a de telles raisons de conclure, on ne fait plus une hypothèse, on exprime une réalité. — *P. S.* On lit dans Dubellay : « Coches de vecture. »

ASZT.

—

Caricatures et gravures satiriques pour ou contre la Réforme (VII, 143). — Je puis signaler à M. F.-K. un volume qui, bien que publié à Paris « contre la damnable hérésie de Luther, » en 1531, et fait par un chartreux, me semble avoir quelque analogie avec le genre d'ouvrages que vise sa question. Il est intitulé : *Apologia Petri Sutoris, doctoris theologi, Cartusianæ professionis, adversus damnatam Lutheri hæresin, de votis monasticis*, etc. etc., *Venit apud honestum virum Poncetum Lepreux, in vico Jacobæo, ad insigne Lupi.* 1531. Ainsi, il se vendait chez l'honnête libraire Poncet Lepreux, au faubourg Saint-Jacques, à l'enseigne du Loup. Le format est in-12. Le titre, en rouge et noir, est au milieu d'un cadre formé d'arabesques assez larges, bien dessinées et gravées, dans le genre des bois d'Holbein, usités dans les frontispices allemands de cette époque. Au verso du folio LXXIIe et dernier, la page est remplie par une belle et fine gravure sur bois (de 14 cent. de h. sur 9 de l.) encadrée elle-même par un filet gras. Elle représente un grand et beau jeune homme, à tête de moine tonsuré, ayant un air de ressemblance avec celle de Luther. Il est debout fièrement campé, et armé en guerre, avec brassards et cuissards. Sa main droite tient la hampe d'un étendard dressé, et sa gauche soutient les deux manches d'une bèche et d'un hoyau qu'il porte sur l'épaule. Il a un gros chapelet au cou; un gros volume et des rouleaux de parchemins se trouvent suspendus sur sa poitrine, dans une sorte d'écharpe. Le pan droit de la tunique, qui est relevé, contient une nichée de serpents; au côté gauche est attachée une escarcelle, que rongent quatre rats. A ses pieds un livre est couché à terre, sur le plat duquel

se lit un S inscrit dans un G (sans doute un monogramme). F. S.

— M. F.-K. connaît-il les tapisseries satiriques composées par Jeanne d'Albret? Le père Garasse en a donné une description dans son livre de *la Doctrine curieuse*. « Comme elle estoit, dit-il, grandement adonnée aux devises, elle fit de sa main de belles et grandes tapisseries, entre lesquelles il y a une tente de douze ou quinze pièces excellentes qui s'appelle LES PRISONS BRISÉES, par lesquelles elle donnoit à connoistre qu'elle avoit brisé les liens et secoué le joug de la captivité du pape. Au milieu de chasque pièce, il y a une histoire du Vieux Testament qui ressent la liberté : comme la délivrance de Suzanne, la Sortie du peuple de la captivité d'Egypte, l'élargissement de Joseph, etc. Et à tous les coins, il y a des chaisnes rompues, des manottes brisées, des estrapades et des gibbets en pièces, et par-dessus en grosses lettres sont ces paroles de la 2ᵉ aux Corinthiens, ch. III : *Ubi spiritus, ibi libertas*. — Et pour monstrer encore plus clairement l'animosité qu'elle avoit conceüe contre la religion catholique, et nommément contre le sacrifice de la messe, ayant une très-belle et excellente pièce de tapisserie faite de la main de Marguerite, sa mère, devant qu'elle ne se laissast cajoler par les ministres, en laquelle estoit broché parfaitement le sacrifice de la messe, et le prestre qui monstroit la saincte hostie au peuple, elle arracha le quarreau qui portoit cette histoire, et, au lieu du prestre, y substitua de sa main un renard, lequel, se tournant au peuple et faisant une horrible grimace, et des pattes et de la gueule, disoit ces paroles : *Dominus vobiscum*. » G. M. B. H.

—

Tableaux satiriques contre Catherine de Médicis (VII, 143). — Je m'empresse de donner à M. Fréjack le renseignement qu'il désire, ayant heureusement conservé l'indication des notes que j'avais prises en 1869. La première (V, 243), relative au tableau satirique substitué par un Lucquois à la *Notre-Dame-de-Grâce* de Michel-Ange, était tirée du curieux livre intitulé : *Le Réveille-Matin des François, et de leurs voisins, composé par Eusèbe Philadelphe Cosmopolite, en forme de Dialogues.* (A Edimbourg [Basle?] De l'imprimerie de Jacques James. Avec permission. 1574). Il se compose de deux parties, comprenant chacune un dialogue. Mon extrait se rapporte à la page 11 du premier dialogue. — La seconde note (VII, 14), concernant le tableau des Quatorze, substitué à un dessin des Tuileries, était extraite du même dialogue, page 123. — Je crois avoir lu ailleurs encore les mêmes faits, mais sans autres détails.

Je remercie M. F. de l'indication que, de son côté, il me donne. Je vais faire mon profit de l'article de Champfleury, qui n'avait pas encore passé sous mes yeux.
S. D.

—

De la sculpture en Flandre et en Hollande au XVIIᵐᵉ siècle (VII, 143). — Ne serait-ce pas que, les statues et les bas-reliefs ne se transportant pas comme les petits tableaux de l'école flamande, les noms des sculpteurs n'ont pas eu, pour se faire connaître à l'étranger, les mêmes facilités que ceux des peintres? Il me semble du moins que l'on peut opposer à la question de M. T. les noms illustres de Jean Bologne, des Duquesnoy, de Desjardins, de Van-Clève, d'autres encore sans doute que j'oublie; et cela, parce que ces sculpteurs flamands ont quitté leur pays, pour venir travailler en France et en Italie. O. D.

—

La Champmeslé (VII, 145). — Sous le titre de Galerie théâtrale, l'éditeur Barraud, rue de Seine, 23, a réédité, en 1873, une collection de portraits en pied des principaux acteurs et actrices, avec notices biographiques. Dans la 4ᵉ livraison de cette Galerie, se trouve La Champmeslé, dans le rôle de *Phèdre*, gravée par Prud'hon d'après un dessin de Couvé.
L. L. M.

—

Hôtel d'Argent... (VII, 146). — L'hôtel de ce nom, qui fut transformé en théâtre, n'était pas celui situé rue de la Poterie-des-Arcis. On lit, dans les deux éditions de la *Description de Paris* de Piganiol (quartier Saint-Denis), à propos de la troupe de l'hôtel de Bourgogne : « La mésintelli-
« gence qui se mit dans cette troupe, en
« 1601, obligea ces comédiens de se par-
« tager en deux bandes, dont l'une resta à
« l'Hôtel de Bourgogne, et l'autre alla éle-
« ver un théâtre à l'*Hôtel d'Argent*, au
« *Marais du Temple*. Il est parlé de ces
« deux troupes dans une Ordonnance de
« police, du 12 novembre 1609... Ces deux
« troupes se réunirent vers l'an 1619...
« Les comédiens se séparèrent de nouveau
« et rétablirent le théâtre du Marais. »

Ce théâtre est indiqué sur le plan de Paris de Gomboust (1652), Vieille rue du Temple, près de la rue de la Perle, sous cette désignation : *Comédiens du Marais;* il ne figure plus sur le plan de Bullet, 1672. Le nom *Hôtel d'Argent* provient d'un seigneur d'*Argent* (petite ville du département du Cher), ou c'est tout simplement le nom d'une hôtellerie. DON BONART.

—

Un membre de l'Institut à Lubeck, en 1806 (VII, 148). — La *Revue Rétrospective* de 1870 a publié cette lettre en partie dans les nᵒˢ 4, 5 et 6. Le nᵒ 6 portait : La suite au prochain numéro. Il y a quatre ans de cela, et ce prochain numéro

est à venir, ainsi que la suite de la lettre. A-t-elle été publiée en entier dans un autre recueil? E. T-x.

— La lettre adressée à la comtesse Fanny de Beauharnais, à l'occasion du siége de Lubeck, et que M. Jules Claretie a fait insérer, comme *inédite*, dans la *Revue Rétrospective* de M. Abel d'Avrecour (nos 4, 5 et 6, 1er et 16 février, 15 mars 1870), est de M. Charles-François-Dominique de Villers. Cette lettre a été imprimée sous le titre : *Combat de Lubeck, le* 6 *novembre* 1806 (Lubeck, J.-E. Bohn, 1806, in 4°, 8 p., avec plan gravé). Le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier (édit. Daffis, t. Ier, 2e partie) mentionne cet opuscule.

Villers était, en effet, membre correspondant de l'Institut. Originaire de Boulay (Moselle) il fut, après avoir fait d'excellentes études aux Bénédictins de Metz, admis en 1781 à l'Ecole d'artillerie. Il était capitaine lorsque la Révolution éclata. Sans méconnaître les bienfaits qui devaient en découler, il fit cependant cause commune avec les adversaires des nouveaux principes, et il critiqua très-vivement, dans plusieurs écrits, la précipitation que l'on apportait aux réformes. Il fut proscrit, à la suite d'une brochure qu'il intitula : *De la Liberté* (Paris et Metz, 1791, in-8°), dans laquelle il combattit les idées de Rousseau. L'abbé Raynal avait dit de cet écrit : « qu'il contenait les vrais principes « qui devraient un jour fonder le bonheur « des sociétés. » Cette mesure de rigueur poussa Villers à entrer dans l'armée de Condé; mais il n'y resta que quelques mois, désabusé qu'il fut bientôt des illusions de la coterie de Coblentz. Ne pouvant rentrer en France, il se retira à Gœttingue et s'adonna complétement aux lettres, et principalement à la philosophie allemande. C'est de cette ville universitaire qu'il collabora avec Rivarol, Delille, de Pradt, Joseph de Maistre et l'abbé Louis, au *Spectateur du Nord*, journal politique, littéraire et moral, que de Baudus, ancien avocat du Roi au présidial de Cahors, émigré en 1790, avait fondé à Hambourg, et dans lequel (d'après Hatin, *Hist. de la Presse en France*, t. VII, p. 577) toutes les rancunes, toutes les animosités trouvaient un écho.

C'est à Gœttingue que Villers se lia tout particulièrement avec le savant Heyne et la famille du publiciste Schlœzer, dont la fille, *docteur ès-lettres*, avait épousé le sénateur Rodde, de Lubeck. Sous le charme de ce bas-bleu allemand, qui tenait salon, l'esprit de Villers, déjà fort nuageux, se germanisa peu à peu; il suivit son Egérie à Lubeck, et on le trouva installé dans la propre maison du sénateur, le jour où les Français entrèrent dans cette ville, après un assaut qui fut terrible. Bernadotte, qui commandait en chef, s'installa dans la maison du sénateur où il fut reçu par Villers. Le maréchal, heureux sans doute de rencontrer un Français, l'autorisa à prendre le titre de son secrétaire pour être plus utile à ses amis.

On lit dans la *Biographie des Contemporains*, de Rabbe (Paris, 1834, t. IV), « que le désordre dans la ville dura trois « jours et coûta la vie à plusieurs habitants. « Villers, indigné des violences, qu'il consi- « dérait comme contraires aux intérêts « même de Napoléon, adressa ses plaintes à « la tante de l'impératrice. Mais cette lettre « imprimée à Lubeck valut à son auteur peu « de reconnaissance, et excita contre lui « beaucoup d'animadversion. » Je n'ai pas sous la main le texte de la brochure originale, mais, dans la reproduction, soi-disant inédite, donnée par M. J. Claretie, on lit (p. 136 de la *Revue Rétrospective*) : « Il « permit (Bernadotte) que je portasse le « titre de son secrétaire, et que je fisse va- « loir son autorité, pour arrêter, où je pour- « rais, les violences : certes, ces armes « bienfaisantes me furent d'un grand « usage. »

Le violent libelle de Goldsmith (*Histoire secrète du Cabinet de Napoléon Buonaparte et de la Cour de Saint-Cloud.* Londres, 1814, 2e édition, p. 142) mentionne également la lettre de Villers. « Je ne puis « m'empêcher de faire connaître ici une « lettre énergique de M. Charles Villers « (*sic*), adressée à Mme Fanny de Beauhar- « nais, tante du général Beauharnais, pre- « mier mari de l'impératrice Joséphine, et « qui a été imprimée pour les amis de « l'auteur, à l'époque des événements de « Lubeck. »

La Revue chronologique de l'Histoire de France, 1787-1818 (Paris, Didot, 1823, in-8°), sans parler de la lettre de Villers, proteste cependant contre *certaines relations* du siége de Lubeck, répandues en Allemagne, dans le but de rendre les Français odieux. Il n'est donc pas à supposer que M. Thiers ait ignoré l'existence du mémoire de Villers, comme le croit M. J. Cl.; seulement, il ne lui aura pas attribué assez d'importance, ni assez d'impartialité. Il ne faut pas oublier, non plus, que Villers, sous l'influence des événements, et surtout de ses affections, était devenu plus Allemand que Français. C. M.

—

Le père de Balzac (VII, 149; voir aussi VI, 188. 428). — Voici, telle que je la retrouve dans mes coupures, la note du *Bulletin du bouquiniste* que réclame M. F. Elle y a paru à plusieurs reprises :

6393. — Mémoire sur deux grandes obligations à remplir par les Français. *Tours, de l'impr. de Mame*, 1809. (Cette première pièce porte à la fin la signature autogr. de : *Balzac, administrateur de l'hospice général de Tours, ex-adjoint du maire*). — Mémoire sur le scandaleux desordre causé par les jeunes filles

trompées et abandonnées dans un absolu dénûment, et sur les moyens d'utiliser une portion de population perdue pour l'État et très-funeste à l'ordre social, par M. Balzac, adjoint au maire, etc. *Tours, Mame, avril* 1808. — Mémoire sur les moyens de prévenir les vols et les assassinats, etc., par M. Balzac. *Tours, Mame, avril* 1807; ensemble 3 Mémoires en 1 vol. gr. in-8 sur papier vélin fort, rel. bas., rac. 25 fr.

Tirés à petit nombre et fort rares. — Suivant M. Monmerqué, M. Balzac aurait eu la première idée du grand monument de l'Étoile.

Avant d'être administrateur de l'hospice général de Tours, le père de Balzac a dû être, pendant la Révolution, directeur des subsistances militaires dans la même ville. Je trouve ce renseignement sur une feuille de route, délivrée, par le citoyen Faye, agent en chef des vivres de l'Armée de l'Ouest, à un citoyen Traineau, courrier extraordinaire de la même armée, parti de Saumur pour Paris le 2 frimaire an IV. Balzac père a signé le reçu d'un paquet à son adresse, à cette même date, et le départ, à la date du 3, de ce courrier. — *Nota*. La feuille de route a en tête la vignette ovale : *République française*, avec ces deux seuls mots, aux deux côtés : LIBERTÉ, EGALITÉ. La *Fraternité* est absente. ASZT.

— Même rép. de M. Ulr. Il signale le n° 6353 du dern. Catal. de la libr. Morel, de Nantes, qui offre les mêmes 3 articles ci-dessus, cotés 20 fr.

— La prochaine livraison du *Dictionnaire des Anonymes* (la 5e) contiendra ce que demande M. F. Les trois parties du Mémoire de 1807 sont imprimées avec une pagination unique, mais avec trois titres différents, ayant chacun une date différente. Le premier est le seul qui porte le nom de l'auteur : Balzac, père du célèbre romancier. — J'ajoute aujourd'hui que ces trois mémoires sont joints à un autre écrit, dont voici le titre, d'après le Catalogue J.-B. Huzard, t. II. n° 4983 : « Histoire de la rage, et moyen d'en préserver comme autrefois les hommes et de les délivrer de plusieurs autres malheurs attaquant leur existence..... » OL. BARBIER.

—

« Per angusta ad augusta » (VII, 149). — Avant d'être une devise, ce *concetto* latin a été le titre (ou plutôt le sous-titre) d'un livre, car le titre complet — et c'est là justement ce qui motive la présente réponse — est ainsi conçu :

Y.

PER ANGUSTA AD AUGUSTA.

Pour arriver à la conclusion que j'ai en vue, et qui donnera, je l'espère, satisfaction à M. E. R., quelques explications sont ici indispensables. Elles ne seront pas exemptes d'une certaine dose de pédantisme; mais le moyen d'éviter ce gros péché en pareille matière?

Tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* connaissent l'agréable fiction inventée par Hésiode, amplifiée par Prodicus de Cos, et ornée par Xénophon de toutes les grâces de la Muse attique. On y voit Hercule, aux premiers jours de l'adolescence, sollicité par deux déesses, la Volupté et la Vertu, qui s'efforcent de l'attirer chacune dans sa voie. Après quelques moments d'hésitation, le héros se décide, et, s'arrachant des bras de la Volupté, s'élance, tête baissée, dans le sentier de la Vertu. — Pythagore, qui symbolisait beaucoup et qui ne parlait guère, avait imaginé de représenter les deux chemins, à la bifurcation desquels s'était arrêté le jeune Hercule, par la lettre **Y**; la branche gauche, large et d'accès facile, figurait la grande route du Vice; la branche droite, raide et étroite, figurait le sentier de la Vertu. Cette devinette eut un immense succès, et les poëtes ne désignèrent plus l'**Y** que sous le nom de *lettre de Pythagore*, ou *lettre samienne* (Pythagore était de Samos), comme on le voit par les citations suivantes :

Littera Pythagoræ discremine secta bicorni,
Humanæ vitæ speciem præferre videtur.
(VIRG. *Epigr. de litt.* Y.)

Et tibi quæ Samios deduxit littera ramos
Surgentem dextro monstravit limite callem.
(PERS. *Sat.* III, v. 56-57.)

La vocation d'Hercule fournissait une thèse attrayante à tous les faiseurs d'amplifications de collége. Elle fut souvent traitée en vers et en prose. Finalement, un érudit hollandais de la fin du XVIIe siècle, Tobie Gutberleth, qui s'était déjà fait connaître par des dissertations savantes sur *les Dieux Cabires* et sur *les Prêtres Saliens*, s'en empara et en fit le sujet d'un petit poëme latin auquel il adapta le titre que nous avons cité en tête de cette réponse. Ce poëme, d'un style un peu précieux, mais, au demeurant, d'une latinité excellente, parut pour la première fois, sauf erreur, dans un recueil du même auteur, intitulé *Opuscula* (Francker, 1674, in-8°). Il fut édité à nouveau, en compagnie du *Centon nuptial* et du *Cupidon crucifié* d'Ausone, à la suite du *Satyricon* de Petrone, annoté par Bourdelot (Paris, Claude Audinet, 1677, in-12).

Mais Tobie Gutberleth n'était pas seulement un savant de cabinet; il remplit pendant plusieurs années les fonctions d'administrateur de la Bibliothèque publique de Francker. Partant de là, serait-il téméraire de supposer que, conformément à un usage établi chez la plupart des savants de son siècle, il avait adopté une devise, et qu'il avait choisi à cette intention le titre même de l'ouvrage qui lui avait valu son plus beau succès? Et n'aurait-il pas fait frapper cette devise, surmontée du fameux **Y** de Pythagore (car il ne faut pas perdre de vue la présence caractéristique

de cet Y) sur les plats de ses livres, peut-être même sur ceux des livres de la Bibliothèque publique confiée à sa garde?

Si notre conjecture est vraie, — elle n'est pas du moins invraisemblable, — M. E. R. saurait désormais à quoi s'en tenir sur l'origine de l'écusson *purlivresque*, comme dit Montaigne, où il a cru, à tort, voir des armes héraldiques.

Pour finir, nous ne craindrons pas d'insinuer que c'est probablement sur un volume provenant de la même collection, que Victor Hugo, grand dénicheur de bouquins, comme chacun sait, aura vu pour la première fois la devise qui nous occupe, et que, dans sa passion bien connue pour le calembourg par à peu près, il s'en sera avidement saisi pour en faire le mot de passe de Hernani et de ses complices. Ce jeu de mots ne vaut-il pas bien ceux-ci, que le grand poëte a rendus populaires : SURDUS ABSURDUS (*Notre-Dame de Paris*), NIX ET NOX (*l'Homme qui rit*), VIS ET VIR (*Quatre-vingt-treize*)? JOC'H D'INDRET.

—

Collation (VII, 156, 115, 13). — La dernière réponse est ingénieuse, mais en voici une qui me semble plus exacte et qui explique la déviation du mot *collatio*. Depuis le VIe siècle, les religieux étaient autorisés, dans les jeûnes de règle, et même dans les jeûnes d'Eglise, à boire, dans la soirée, un peu d'eau. Cet adoucissement fut généralement admis, depuis le IXe siècle, dans les communautés religieuses, et comme le rafraîchissement dont il s'agit se prenait le soir, à l'heure de la conference, ou lecture spirituelle des religieux, nommée en latin *collatio*, on donna insensiblement au rafraîchissement lui-même le nom de *collation*.

L'abbé V. DUFOUR.

Trouvailles et Curiosités.

Une dîme. — « Croirait-on que l'aventure des *Cordeliers de Catalogne* avait un fondement réel, et que l'on eût persuadé à des femmes que la *dîme* des plaisirs matrimoniaux était due aux religieux d'un monastère, si ce fait n'était pas confirmé par des auteurs très-graves? Rofred de Bénévent, dans ses livres du Droit canonique, au titre *de Decimis*, parle « d'une « femme qui réservait la *dîme* du plaisir « conjugal à son curé (*quæ reservabat de-« cimarum actum cum marito pro sacer-« dote*), » — ce que rapporte aussi G. Benedicti, dans sa répétition du chapitre Raynut. sur les mots : *cuidam Petro tradiderunt* (nos 45 et 46 *de Testam.*). Le libertinage et l'ignorance étaient à leur comble lorsque Luther et Calvin parurent, et ils justifièrent la maxime de saint Paul : « *Oportet esse hæreses.* » (Feu Dreux du Radier, *Récréations historiques*).

P. e. — O. D.

—

Une inscription du musée de Beauvais. — Venez avec moi à Beauvais, au Musée, qui est dans un ancien cloître. Nous voici dans la galerie du sud, adossée à la basse-œuvre, et en présence d'un médaillon ovale en marbre blanc, à bordure à boudin, avec double feuille et nœud au bas. Lisez l'inscription qui s'y trouve tracée en caractères romains, disposés comme suit :

ÆLIA. LÆLIA. CRISPIS.
NEC. VIR, NEC. MVLIER. NEC. ANDROGYNA.
NEC. PVELLA, NEC. IVVENIS, NEC PVDICA.
SED. OMNIA.
SVBLATA. NEC. FAME, NEC. FERRO, NEC. VENENO.
SED. OMNIBUS.
NEC. CŒLO. NEC. AQVIS. NEC. TERRIS, SED. VBIQUE. IACET.
LVCIVS. AGATHO. CRISPVS.
NEC. VIR. NEC. AMATOR. NEC. NECESSARIVS.
SED. OMNIA.
HANC. NEC. MOLEM. NEC. PYRAMIDEM. NEC. SEPULCHRVM.
SED. OMNIA.
SCIT. ET. NESCIT. CVI. POSVERIT.

—

HOC. EST. SEPVLCHRVM. INTVS. CADAVER. NON. HABENS.
HOC. EST. CADAVER. EXTRA. SEPULCHRUM. NON. HABENS.
SED. CADAVER. EST. ET. SEPVLCHRVM. SIBI.

Comment comprenez-vous cette inscription? H. L.

—

Les Œuvres projetées par Balzac. — Il serait curieux de recueillir la nomenclature des volumes, des nouvelles, des drames, que Balzac avait *projetés* et même *annoncés*. J'avais rassemblé quelques notes à ce sujet, d'après les indications de Balzac lui-même. Par exemple, lorsqu'il publia son beau roman des *Chouans*, chez Levavasseur, il nous promettait au moins cinq ouvrages qui n'ont jamais paru, mais dont l'ébauche existe : *Le roi des Becs-Jaunes* (2 vol. in-8); *le Privilége, tableau de Paris au commencement du XVe siècle* (2 vol. in-8); *les Trois Cardinaux, histoire du temps de Louis XII* (2 vol. in-8); *la Bataille, vue de l'Empire*, 1809 (2 vol. in-8); *Histoire de la succession du marquis de Carabas, dans le fief de Coquatrix* (2 vol. in-8).

Vous me demanderez ce que sont devenus les plans et les manuscrits de ces cinq ouvrages qui eussent formé 10 volumes? On en a trouvé certainement quelque chose dans les portefeuilles de l'auteur. Quant à la *Bataille* (d'Austerlitz), il n'en a été fait que deux ou trois chapitres, qui furent livrés au libraire Boulland, lorsque Balzac lui vendit ce roman qu'il n'acheva jamais. On les retrouvera peut-être, *rari nantes*, dans l'océan des vieux papiers.

PAUL LACROIX.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1874.

Numéro 143 | Cherchez et vous trouverez. | QUÆQUE SINGULA LEGENDO | Il se faut entr'aider. | 25 avril 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Lettres d'un témoin de 89 et 90 (VII, 137).

UNE ÉDITION NOUVELLE DE SA « CORRESPONDANCE » DE 1791, ET SES AUTRES ÉCRITS.

Le comte d'Escherny a nécessairement déploré les écarts et les excès d'une Révolution dont il avait salué l'aurore avec bonheur. Il dut d'ailleurs pourvoir, avant tout, à son salut, en quittant Paris dès le 24 mai 1792, dans la voiture de l'ambassadeur de Prusse. Mais, s'il « prit en horreur » les excès révolutionnaires, il ne renia pourtant pas son premier enthousiasme, qui était raisonné, et on ne le vit point brûler, au mépris de sa conscience, ce qu'il avait adoré. Philosophe éclairé il avait été, et philosophe éclairé il demeurait, mais à sa façon, c'est-à-dire en homme indépendant et original. Il ne fut jamais un aveugle réactionnaire.

La lettre qu'il avait écrite à l'ambassadeur de Russie, en 1784, est longue et intéressante ; elle mériterait qu'on s'y arrêtât. Mais une circonstance singulière, et qu'il importe de faire ressortir ici, signale surtout cette seconde édition. Elle avait été préparée pendant la première Restauration de Louis XVIII, et allait paraître au moment même où s'accomplit le fameux *chassé-croisé* du 20 mars 1815, en sorte qu'elle ne fut publiée que quelques semaines plus tard, pendant les *Cent Jours*. C'est ce qu'explique une note pleine d'une piquante actualité, qui suit la préface, et que voici, avec son titre daté, qui la motive :

Avertissement (du 1er mai 1815).

« Ce *Tableau historique* et toutes les pièces qui l'accompagnent ont été rédigés en 1814 ; l'impression en a été à peu près finie en février 1815. On ne voyait dans le mois suivant qu'un mois semblable au précédent. Qui au monde pouvoit prévoir ce que *Mars* nous a tout à coup révélé ? Je ne connois point d'opéra dont les machines aient exécuté avec autant de promptitude le changement des scènes et des décorations. La naissance et les premiers progrès de la Révolution en France sont également intéressants pour les hommes de tous les partis, et chez les étrangers, pour les observateurs, les penseurs, les philosophes. Rien, ce semble, n'auroit donc dû arrêter la publication de ce *Tableau*. Mais, depuis le 1er mars, le débarquement d'un seul homme a réuni en un faisceau les pensées et l'attention de la France et de toute l'Europe : on a donc cessé de lire, et les livres sont restés dans la boutique des libraires.

« Les divers morceaux que j'ai ajoutés au *Tableau* renferment une doctrine politique très-différente de celle qui leur a succédé et qui domine aujourd'hui, surtout dans la section où il est question de la Constitution et de la Pairie angloises. Mais si les circonstances ont changé, mes opinions sont restées les mêmes.

« J'aurois pu avoir recours à des cartons ; ma franchise, la pureté de mes intentions et mon respect pour la liberté de la presse m'en ont détourné.

« Je n'ai point voulu, par les mêmes motifs, cartonner trois volumes, sous le titre d'*Œuvres philosophiques, littéraires et historiques*, qui sont en vente chez plusieurs libraires, et qui ont circulé dans Paris pendant toute l'année 1814. Elles sont remplies d'éloges, en contradiction avec tout ce qui se disoit, s'écrivoit et s'imprimoit alors.

« Rien n'est si bizarre que tout ce qui se passe sous nos yeux depuis dix-huit mois. Les temps actuels n'ont aucun modèle dans le passé ; ils portent presque tous une teinte extraordinaire, je dirois presque merveilleuse, et le saut périlleux de l'île d'Elbe sur le trône de France n'en est pas le moins étonnant. Le saut n'est ici qu'une figure ; disons mieux : Cette marche calme et silencieuse, au milieu de la tempête des feuilles publiques et des pamphlets, est un événement tout neuf ; il prête au personnage principal une figure plus héroïque qu'historique.

« Sous le Gouvernement qui vient de finir, j'ai entendu nombre de gens se plaindre, se lamenter de ne pouvoir rien obtenir de la Cour, eux si zélés royalistes, si attachés au roi, aux princes ; l'un d'eux s'adresser au plus mécontent, et avec un sourire moqueur : « Vous a-t-on vu, lui « disoit-il, dans les armées républicaines ? « Avez-vous combattu sous les drapeaux

« de *Buonaparte* (sic)? » — « Non, lui ré« pondoit-on; mais j'ai servi dans les armées « catholiques de la Vendée. — Voilà de « fort beaux titres!... Eh! ne savez-vous « donc pas, continuoit-il avec une ironie « amère, que désormais, pour obtenir des « places, des emplois, des pensions, il fau« dra presque prouver qu'on a fait la guerre « aux Bourbons? »

« Aujourd'hui, sous le gouvernement actuel, les choses se passent à peu près de même; et avoir écrit contre l'empereur Napoléon sera bientôt un titre de recommandation. N'ai-je donc pas raison de dire que nous vivons dans un temps qui ne ressemble à aucun autre? Tout s'y écarte et s'éloigne de la marche naturelle des choses. »

On voit ce qu'avait pensé d'Escherny du premier essai de Restauration, — 19e année du règne de Louis XVIII,—et aussi ce qu'il pensait de ce fantasmagorique recommencement de l'Empire, qui devait durer... quelques semaines, et que rongeait déjà l'incessante plaie du *fonctionnarisme*, jointe à celle du *factionnarisme!* — « Plus ça change, plus c'est la même chose, » disait-on déjà. « L'on nous a menés forcément de mal *en pire*. Rien oublié, rien appris. *E sempre così!* »

A la suite de la *Correspondance* de 90 (ici dénommée *Tableau politique*, etc.), et après quelques documents mis en appendice (t. II, p. 62-230), la plume du gentilhomme a tracé, en forme de conclusion, ces douze lignes nouvelles : « Je me félicite « de n'avoir point à peindre les trois an« nées qui suivent, années sombres, fu« nestes, effroyables, et qui rassemblent, « dans ce court espace de temps, plus « d'horreurs, de turpitudes et de crimes « que n'en contient l'histoire de tous « les siècles écoulés. Un rayon céleste « vient éclairer et faire ressortir ce lu« gubre tableau; il s'échappe des yeux « d'un prince qui pardonne, et qui, à l'in« stant même du coup fatal, trouve dans « le cri sublime de : *Fils de saint Louis*, « *montez au ciel!* le prix de ses vertus, et « en reçoit la récompense. »

Si vous m'en laissez la faculté, je ne quitterai pas cet ouvrage, sans en tirer deux ou trois extraits importants, de nature à frapper vos lecteurs, comme ils vous ont frappé vous-même :

« Je dois être en droit de conclure que la destruction de la Noblesse en France est un coup mortel porté à la liberté publique. » — « Je mets au premier rang des préjugés utiles l'institution de la Noblesse. En la supprimant en France, on tombe dans le contresens politique d'asseoir la liberté sur les mêmes bases qui supportent ailleurs le despotisme. La politique du despotisme fut, en tout temps et en tous lieux, de niveler les hommes et d'effacer toutes les distinctions, pour ne rencontrer de résistance nulle part. » — « Sous le despotisme, tous les hommes sont égaux, parce qu'il n'y a qu'un maître et des esclaves. Si les esclaves rompent leurs chaînes, l'Etat est dissous. Sous la démocratie, tous les hommes sont égaux, parce que tous participent de droit à la souveraineté et au gouvernement. Si des factions ennemies viennent à s'y choquer, l'Etat est pareillement dissous. Il est donc clair, qu'en partant des deux extrêmes, la doctrine de l'égalité conduit au même résultat. D'où l'on peut établir pour principe certain, que tout gouvernement dont l'égalité des hommes est la base, touche à l'anarchie... » — « Il n'y a point de nation, au monde, du milieu de laquelle il fût plus dangereux d'extirper la Noblesse [que la France]; point de nation, dont le caractère et les mœurs, sympathisant davantage avec cette institution, soient attaqués d'une manière plus violente et plus directe par ce décret vraiment anti-politique et anti-national. La Noblesse est un moyen sublime, dans les mains du législateur, de diriger l'orgueil vers le bien général de l'association politique, et de faire produire à la vanité tous les effets de la vertu... La distinction des rangs a été considérée, de tout temps et par tous les législateurs, comme un des plus fermes appuis de la société civile. Il y a plus : cette distinction est un produit, un résultat naturel, inévitable, de la réunion des hommes en société. Ici, les faits sont parfaitement d'accord avec la théorie. Point de pays civilisés sur la terre, point de gouvernement où ces distinctions ne subsistent; et, puisqu'il n'en est aucun, ni ancien, ni moderne, où l'on ne retrouve sous différentes formes l'institution de la Noblesse, on doit certainement en conclure qu'elle est nécessaire, inhérente à la nature du corps social. »

On conviendra, certes, que voilà une manière ferme de soutenir un paradoxe (qui n'est peut-être pas aussi paradoxal qu'il en a l'air). M. d'Escherny, ne l'oublions pas, a tenu ce langage, en face du 4 août, du 5 novembre 1789, et du 19 juin 1790, et il n'a jamais bronché dans sa conviction. Le maintien d'une Noblesse en France, plus que partout ailleurs, lui semblait une nécessité sociale, la garantie même de la liberté, et il en a déploré la suppression et y a vu la source de tout mal. Non pas qu'il fût entiché de gentilhommerie, et s'aveuglât sur les abus : « l'ordre entier, dit-il, a été puni pour le crime de quelques individus... Fasse le Ciel que cette triste et funeste victoire ne présage rien de sinistre pour la France! »

Une dernière citation : le rapprochement, tant de fois fait, entre certains Grecs et notre nation : « Sensibles aux charmes de l'élocution, les habitans d'Athènes se laissoient entraîner, subjuguer, par le talent de

la parole. Ce fut avec cette même légèreté que les Parisiens montrent aujourd'hui, qu'ils accordoient et retiroient leur confiance. Ils furent trompés par des intrigants diserts, ou dirigés par des ambitieux éloquents. Les grands orateurs furent leurs maîtres. De la liberté, ils n'eurent que l'apparence : Périclès et Démosthènes régnèrent sur eux avec plus d'empire que le roi le plus absolu. L'un dissipa leurs finances, les enivra d'orgueil, et les amollit par le luxe et la magnificence. L'autre crut que des harangues pleines de feu ressusciteroient les Miltiade et les Thémistocle; et pour n'avoir pas bien connu ses concitoyens, il hâta par des conseils imprudents le moment de leur défaite et de leur esclavage. Il parut ignorer que, dans les sociétés politiques, il y a presque toujours deux temps, celui où l'on agit, et celui où l'on parle; et qu'il est très-rare de réunir le talent de bien faire à celui de bien dire. Quand ces deux grands hommes auroient été à la solde des rois de Macédoine, ils n'auroient pu mieux s'y prendre. — Qu'on ne s'y trompe pas! les meilleures lois, lorsqu'elles sont en opposition avec l'esprit et le caractère d'une nation, lorsqu'elles choquent ses mœurs, ses préjugés, ses habitudes, sont bientôt éludées. Qui est-ce qui soutient la Révolution en ce moment (1791)? C'est l'ivresse d'un mot, — qui doit la renverser, — *l'égalité;* c'est la destruction de ce qui eût été son plus ferme appui, *la noblesse;* c'est la vengeance, l'envie, l'ambition, passions qu'on n'ose avouer, et qui se cachent sous les voiles imposants du patriotisme et de la liberté. »

Ces vues qui ne manquent pas de netteté et de justesse, ont été émises, depuis, par d'autres écrivains. Le mérite propre du comte d'Escherny est dans la priorité qu'il eut en les exprimant dès lors, dans le désintéressement et la chaleur patriotique avec laquelle il les soutint, lui, partisan sincère d'un nouvel ordre de choses.

(*A achever.*) E. DE H.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une faute de français dans un vers de Malherbe? — On cite fréquemment ce vers devenu, pour ainsi dire, proverbial :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles.

Ne faudrait-il pas : « des rigueurs à nulle*s* autre*s* pareilles? » — Il me semble que l'impeccable Malherbe a commis là une grosse faute de français. P. B.

—

Devenir d'évêque meunier. — Tout le monde a lu le beau roman d'Hugo et se souvient des objurgations mentales (Dieu veuille avoir son âme!) du pauvre Gringoire éclaboussé par les moulins de l'évêque de Paris. N'est-ce pas dans ce fait historique qui « ameutait les poëtes », et devait sans doute aussi défrayer la malignité populaire, qu'il faudrait chercher l'origine de ce proverbe narquois? Je crois que Furetière a dû se tromper avec sa *corruption*, et qu'il nous l'a bâillée belle. Quant à moi je trouve ainsi le proverbe plus naïf, plus coulant, plus gaulois, en un mot infiniment plus joli. Je m'en réfère à ce que j'entends. Je trouve ce guide instinctif aussi commode que sûr, et ne me laisse pas jeter de farine aux yeux par les académiciens du grand siècle. JACQUES D.

—

Rober. — Dans un ouvrage dont le style a une couleur ancienne, est-il ou non permis de se servir du verbe *rober?* P. R.

—

Un travail sur Rembrandt. — Dans son curieux *Voyage iconographique*, Duchesne parle d'un ouvrage sur Rembrandt, dont il s'occupait avec ardeur, et qu'il annonnonçait même, je crois, comme devant bientôt paraître. Si cet ouvrage avait été publié, cette publication ne resterait pas un mystère : donc, il est à croire que la publication n'a pas eu lieu. Qu'a donc pu devenir cet intéressant travail?

JACQUES D.

—

Portrait de l'abbé Genest. — Existe-t-il un portrait, peint ou gravé, de l'abbé Genest, membre de l'Académie française, mort en 1719, que son large nez avait fait surnommer, dit-on, l'*abbé Rhinocéros?*

E. G.

—

Mss. de Brantôme : variante curieuse à vérifier. — Il y a quelque vingt ans, lisant dans Brantôme (Vie de Charles IX) ce passage : « Il s'eschappa après la reyne « sa femme et s'y eschauffa tant, etc., » j'y fis l'annotation suivante : — D'après Sauval, *qui avait un bon manuscrit sous les yeux*, il faudrait lire : « *il s'eschappa après L. R. M.* », ces trois lettres signifiant *La Reine Marguerite*. Brantôme n'a pas voulu désigner plus clairement cette reine, dont il était le favori et le secrétaire. — J'ai omis, dans ce temps, de noter la source où je puisais ce renseignement, et je ne m'en souviens plus. Quelqu'un des *trouveurs* de l'*Intermédiaire* pourrait-il venir en aide à ma mémoire, qui se montre *labile* en ce point?

Et puis, quel est, et où est, le *bon manuscrit* que Sauval avait sous les yeux?

X. Z.

—

Savonnette à vilain. — Quelles étaient, avant la Révolution, les charges qui faisaient l'office de *Savonnette à vilain,* ou, en d'autres termes, les charges *anoblissantes?* — En vertu de quels lois ou édits, ces charges possédaient-elles ce privilége? — Par qui a été employée, pour la première fois, cette expression de *Savonnette à vilain ?* FRANCISQUE M.

—

Cantis. — La *Revue critique,* cette revue si exacte, si minutieuse, parle, dans son numéro du 11 avril, d'un littérateur bien connu : *Cantis.* Qu'est-ce que *Cantis?*
P. R.

—

Les jeux de nos grands-pères. — Tout le monde connaît la longue énumération qu'a donnée maître François Rabelais des jeux dont se divertissait Gargantua en son enfance. Il y a là bien des obscurités que les commentateurs n'ont pas toujours éclaircies. Existe-t-il quelque ouvrage où l'on trouverait sur les jeux populaires des informations précises? Il serait intéressant de rechercher aussi les jeux en usage chez d'autres nations que la France, et, à cet égard, je signalerai, d'après un livre qui a sans doute chez nous bien peu de lecteurs (*Ensayo de una Bibliotheca espanola,* t. II, col. 230, Madrid, 1866), un ouvrage inédit de Rodrigo Caro, contemporain de Philippe II. Il s'était proposé de rechercher l'antiquité et l'origine des jeux, surtout de ceux auxquels se livrent les jeunes garçons (*los muchachos*). Voici quelques-uns des jeux qu'il signale : *Jugar al ahorcado* (au pendu); *al rey ;* à *la luna lunera, Juego de la olla,* ou, comme on dit aussi, à *pica la miel; llevar el gate al agua* (porter le chat à l'eau, — au chat noyé), etc.
P. V.

—

L'homme au masque de fer? — Quel est aujourd'hui le dernier mot de cette vieille question? Où en sommes-nous depuis la publication des ouvrages de M. Marius Topin et du capitaine Th. Jung? N'a-t-il pas été publié aussi un travail de M. Loiseleur? L'*Intermédiaire* avait inséré, sur ce sujet, des communications fort intéressantes; elles auraient besoin d'être mises à jour et complétées? (Lyon.) SÉBALD.

—

De l'année de la naissance de Coligny. — Le prince Eugène de Caraman-Chimay dit, dès la première page, dès la première ligne de son livre, intitulé : *Gaspard de Coligny, amiral de France, d'après ses contemporains* (Paris, 1873, gr. in-8°) : « Gaspard de Coligny naquit à Châtillon-sur-Loing le 16 février 1517, » et il ajoute, en note : « Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'année de la naissance de Coligny. J'ai suivi l'opinion la plus générale. » Est-il donc impossible de connaître d'une manière certaine la date de la naissance de celui que M. de Caraman-Chimay regarde (p. 400) comme « le type du protestant et du protestantisme au XVIe siècle? »
T. DE L.

—

Epitaphe de Trivulce. — J'ai trouvé deux textes différents de l'épitaphe de cet homme de guerre, envers lequel le roi François Ier fut bien ingrat.

L'épitaphe de son sarcophage, dans San Lazaro de Milan, porte :

JJ. Trivulcius, qui nunquam quievit, quiescit... [tace.

L'autre texte que j'ai recueilli, dans je ne sais plus quel livre, dit :

Hic quiescit, tandem, qui nunquam quièvit.

Lequel de ces deux textes est le bon? je pencherais fort pour le premier.
ALPH. GERMAIN.

—

Population des principales villes de France, il y a quelques siècles. — Pourrait-on indiquer, d'après des documents sérieux et dignes de foi, quel était le nombre approximatif des habitants que renfermaient à diverses époques (par exemple, en 1400, 1500, 1600 et 1700) les principales villes de France : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen? Quelques recherches entreprises à cet égard ne m'ont offert que des résultats fort incertains et contradictoires. La question ne manque pas d'intérêt, à certains points de vue.
S. L.

—

Le marquis de Sourdéac. — Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, fut, dit-on, l'un des fondateurs de l'Opéra, en France. Il mourut en 1695, malheureux et pauvre, *pour avoir trop aimé les arts.* Pourrai-je avoir quelques détails biographiques sur lui, et savoir par quelle suite de circonstances il arriva à cet état précaire, par le fait de son *amour des arts?* ALPH. G.

—

Gilles du Couldrier et Françoise de Baudouin. — J'ai cherché vainement, aux Archives nationales, dans les registres des Conseillers du Roi et les registres des Eaux et Forêts, des renseignements sur ce personnage. M. Lucien Merlet, le savant archiviste d'Eure-et-Loir, n'a pu me renseigner mieux, les registres des Eaux et Forêts du comté de Dreux, antérieurs à 1750, manquant dans ses Archives.

Gilles du Couldrier était écuyer, seigneur de Houville, de Guette, de la Briche, conseiller du roi, maître des Eaux et Forêts au comté de Dreux, et maréchal des logis du duc d'Anjou, frère de Henri III. Il mourut le 22 mars 1611.

Françoise de Baudouin était sa femme. Prière de compléter mes renseignements sur ces deux personnages. ALPH. G.

—

Le général Nicolas. — Une lettre, communiquée à la Convention par le Comité de salut public, dans la séance du 6 septembre 1793, annonce que le général Nicolas s'est laissé surprendre à Saint-Anthème, près Ambert (Puy-de-Dôme), et a été fait prisonnier, avec son détachement, par les Muscadins de Montbrison. D'autre part, dans son *Histoire du peuple de Lyon*, Balleydier raconte que les Muscadins étaient commandés, en cette circonstance, par un émigré, le général Rimbert de La Roche-Négli.

Pourrait-on nous indiquer des détails sur ces deux personnages : le général Rimbert de La Roche-Négli, et le général Léon Nicolas, détaché de l'armée des Alpes pour venir commander les troupes que le département du Puy-de-Dôme dirigeait sur Lyon? FRANCISQUE M.

—

« La Musique du Diable, ou le Mercure Galant dévalisé. » — Connaît-on l'auteur de cette satire, imprimée en Hollande sous la rubrique de *Paris, Robert le Turc* (1711, pet. in-12)? Le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier est muet à cet égard, et j'ignore si cette lacune sera remplie dans l'édition nouvelle actuellement sous presse; ce qui en a été publié s'arrêtant à la fin de la lettre L. — Le *Manuel du Libraire* (5e éd., t. III, col. 1965) a jugé ce livre digne d'être signalé. Il en est question dans le *Catalogue de la bibliothèque Leber*, t. II, p. 343, ainsi que dans la *Bibliothèque poétique*, de Viollet Le Duc, t. II, p. 220. Les bibliographes ont fait observer que le *Musicien du Diable* donne des détails curieux, et qui ne sont que là, sur l'auteur du haineux libelle connu sous le nom du *Cochon mitré*. Il le nomme La Bretonnière, et il ajoute qu'enlevé par la police de Louis XIV, il mourut dans la cage dite *de fer* du Mont-Saint-Michel, après une longue détention. E. S.

—

De qui est une parodie de la « Sémiramis » de Voltaire? — Dans un recueil factice de poésies, je trouve une *Sémiramis*, tragédie en 5 actes (Pierre Mortier, à Amsterdam, 1749), qui est une parodie de la *Sémiramis* de Voltaire. Cette pièce devait être représentée à Fontainebleau; du moins Voltaire le craignait, et l'on peut lire, dans sa Correspondance générale, cinq lettres, l'une à la Reine et les quatre autres au comte d'Argental, écrites pendant le mois d'octobre 1748, pour essayer d'en empêcher la représentation. Voltaire a réussi; mais la pièce a été imprimée, comme on vient de le voir, en Hollande. Je voudrais connaître l'auteur de cette curiosité littéraire. Voltaire avait tant d'ennemis qu'il serait téméraire de s'en tenir à des conjectures. Peut-être quelque lecteur de l'*Intermédiaire* aura-t-il, par les mémoires du temps, connu cette particularité. Le succès qui suit en général les appels adressés à nos coabonnés me donne lieu d'espérer cette chance. E.-G. P.

—

Le Chansonnier manuscrit de Maurepas. — On sait que la Bibliothèque nationale possède un recueil formant 40 ou 50 vol. in-4°, dans lequel le comte de Maurepas, ce frivole ministre, avait réuni une foule de chansons et satires dirigées contre les souverains, les courtisans, les dames, les gens de lettres, etc., et cela depuis Henri IV jusqu'à Louis XV. Quelques-unes des pièces de vers enfouies dans cette vaste collection ont été publiées dans deux ouvrages ayant titre : *le Nouveau Siècle de Louis XIV*. L'un est dû à Sautereau de Marsy, et forme 4 vol. in-8°; l'autre, préparé par le traducteur de la *Correspondance de la duchesse d'Orléans* (la mère du Régent), a été mis au jour à la librairie Garnier frères, il y a quinze ans environ. Il a paru à Bruxelles en 6 vol. in-18 un choix formé des pièces libres; ce sont précisément celles qu'il eût fallu omettre. Ne se trouvera-t-il pas quelque éditeur pour entreprendre la publication de tout ce qu'il y a d'historique dans le Recueil de Maurepas? Le regrettable fondateur de la *Bibliothèque elzévirienne*, P. Jannet, avait eu ce projet. Il serait nécessaire que le texte de ces poésies fût accompagné de notes sur les événements et les personnes de l'époque. C. V.

—

Notes inédites de Jamet le jeune. — Lettre de l'abbé Suicer. — Mémoires de l'Académie de Troyes et leurs annexes. — Le docteur Payen a publié, dans le *Journal de l'Amateur de Livres* (Janv. 1848, nos 1 et 2), des Recherches sur les Mémoires de l'Académie de Troyes en Champaigne, tirées à part sous le titre de : *Histoire sérieuse d'une Académie qui ne l'était pas*. Dans cette brochure, il cite des notes inédites de Jamet le jeune, et un extrait manuscrit et inédit d'une lettre de l'abbé Suicer, secrétaire de l'Académie de Châlons, communiquée à Jamet par l'abbé d'Hébrail, auteur de la *France littéraire*. Ces notes et extraits sont relatifs à Grosley, Lefèvre et David, auteurs des *Mémoires de l'Académie de Troyes*, et à leurs débats au sujet de ces écrits facétieux. Le Dr Payen ne dit pas si ces notes et extraits faisaient partie de sa bibliothèque, ou bien s'ils se trouvent dans quelque dépôt public. Le Dr Payen possédait (il le dit) : 1° *Lettre à M. Hugot, maître juré crieur de vin et savetier à Troyes; le Banquet des Sept*

Sages. Pour servir de suite aux Mémoires de l'Académie de cette ville. S. L. ni D., in-8° de 16 p. — 2° *Lettres (sic) sur les Mémoires de l'Académie de Troyes. A Amsterdam, MDCCLV* (in fine : 1765). *In-8°, 19 p. in-12.* C'est la 1re édition anonyme de la lettre de Lefèvre. La 2e édition a 19 pages sans titre et est imprimée tout entière en caractères italiques.

Où sont les notes de Jamet le jeune, et l'extrait de la lettre de l'abbé Suicer ? Que sont devenues les deux plaquettes décrites ci-dessus ? FL. P.

—

D'une brochure anonyme. — Il existe, mais à un bien petit nombre d'exemplaires, une brochure imprimée à Troyes en 1788 (de 64 p. in 8°), intitulée : *Recherches sur le pays du poëte Théophile Viaud* (chez la veuve Gobelet et fils). On voudrait savoir : 1° quel est l'auteur de cette brochure; 2° dans quelles bibliothèques publiques ou particulières elle se trouve ? YEZIMAT.

—

Anonyme à découvrir. — « Nouveau Projet de paix perpétuelle entre tous les peuples de la chrétienté, basé sur une délimitation fixe et naturelle des territoires nationaux et sur la propagation des sentiments religieux et philanthropiques. Ouvrage composé et revu plusieurs fois dans l'intervalle de temps de 1815 à 1826. » (Paris, Delaunay, 1826, 2 vol. in-8° de clxxj, 391 et 444 p.). — Cet ouvrage a reparu, sans autre modification que celle du titre, sous celui de : « Etudes de géographie appliquées à la politique actuelle, suivies de Considérations administratives et morales, tendant à assurer la paix et le bonheur des princes et des peuples de la chrétienté; ou Nouveau projet de paix perpétuelle... » (Paris, Béchet, 1829, 2 vol. in-8°). — L'auteur dit, p. xiv de la préface : « La difficulté de mon entreprise a « encore été augmentée par le secret dont « je me suis imposé la loi, et qui m'a em« pêché de consulter des personnes in« struites, ou de faire des recherches osten« sibles; deux précautions si essentielles à « la plupart des auteurs jaloux de leur ré« putation. » — Le désir de ne pas être connu était poussé si loin par notre anonyme, que ce fut par les mains de Charles Fourier, un autre utopiste demeuré célèbre, qu'il faisait offrir à la Société de géographie un exemplaire de son ouvrage, sous sa double dénomination. Il en est résulté que Ch. Fourier est donné, comme l'auteur de ces deux ouvrages, dans le « Catalogue des livres de la bibliothèque de la Société de géographie. »

OLIVIER BARBIER.

—

« **Les Grotesques.** » — Quel est l'auteur de ce volume : *Les Grotesques, fragments de la vie nomade, recueillis par un archéologue, petit-fils de Turlupin* (Paris, 1838, pet. in-12, orné de 10 fig. sur bois tirées à part)? — Il ne figure ni dans le Quérard, ni dans le Barbier de Daffis, ni dans les Anonymes de de Manne. C. M.

—

Un périodique, par de Rovigo et Audebrand. — Au mois d'août 1851, parut à la librairie Martinon, un pet. vol. in-18 (format des anciennes *Guêpes*), intitulé : *Historiettes*, par René de Rovigo et Philibert Audebrand; il en parut un 2e en septembre, sous le titre *Feuilles volantes*, et un 3e en octobre, *Menus propos*. Un 4e volume était annoncé pour fin novembre, sous le titre *Boules de neige*. A-t-il été publié? C. M.

Réponses.

Une œuvre priapique de V. Denon (II, 553, 632). — Je viens (un peu bien tard, mais mieux vaut tard que...) compléter les renseignements donnés par M. Ulr. à M. For. Il doit exister une nouvelle édition de cette œuvre, c'est-à-dire qu'on a gravé des eaux-fortes reproduisant exactement les originaux de V. Denon. J'ai connu le graveur, mort il y a un an ou deux. (C'était M. Rebel, qui avait gravé un si beau portrait de Proudhon.) Je ne sais s'il a terminé la série, ni quel est l'éditeur. J'ai dans mes cartons deux épreuves qu'il m'a données dans le temps. DE SAINT-HYMER.

—

Jean de Verd, Vert, Werth ou Weerth... et même plus ordinairement, Weerd, Waerd (VI, 361). — L'origine de notre héros m'autorise à l'appeler Jean de Weerd *zie* Waerd, soit Jean le Cabaretier; le *de* hollandais équivalant à notre article *le* : *de man*, *de wrouv*, *d'hondt*, l'homme, la femme, le chien. Par demi-traduction francaise, Jean *de* Weerd est devenu Jean *le* Weerd; et *Weerd* lui-même, se modifiant par l'orthographe auriculaire, s'est écrit *Vert*, sur le parchemin et sur le papier. — Selon M. Victor Jacob, l'anobli de Charles V, duc de Lorraine (12 fév. 1676), se nommait Jean de Verd. — Il me l'affirme, après Dom A. Pelletier, qui écrit *Jean de Ver* (page 814 de son *Nobiliaire* de Lorraine); mais je lis et vois la signature *Jean le Vert*, au bas de l'aveu et dénombrement que notre anobli fournissait en la Chambre Royale de Metz, le 15 juillet 1681, comme seigneur d'un fief à Belchamp (Arch. de la Moselle, carton B, 78). Qu'était ce Jean le Vert? — Des lettres de jussion, données à Nancy, le 26 octobre 1700, pour l'entérinement de ses lettres de noblesse, nonobstant surannation, nous

apprennent que le titulaire Jean de Ver (*sic*), lieutenant-colonel de cavalerie pour le service de Charles V, était mort, et avait laissé veuve et enfants. On le blasonne : d'azur, au cerf rampant d'or; parti de gueules à trois fasces d'argent.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois Ordres, mentionne, au bailliage d'Etain, 23 mars 1789 (Arch. Nat., B. III. 22), parmi les nobles du ressort : Jacques-Antoine-Jean *de* Vert, écuyer, seigneur du fief de Béchamp. Il y a donc ici *de Vert*, au lieu de *Le Vert;* et comme Béchamp n'est autre que Belchamp, *alias* Belchamps, nous ne sortons point, avec le gentilhomme-électeur de 1789, de cette dernière famille, qui reste étrangère au sang, comme à la renommée, du Croquemitaine limbourgeois. — Qu'on interroge les registres des Hérauts d'armes à Nancy, et qu'on fasse une promenade de Metz à Belchamp, — puisque c'est de Metz qu'est partie cette vieille question, — et j'espère que l'on reviendra convaincu. — Boncourt-sur-Orne, assez proche de Belchamp, fut seigneurie d'un autre partisan, Jean-Chrétien Fischer, qui faisait dénombrement à la Chambre des Comptes de Metz en 1749 (Arch. de la Moselle, B. 90). Fischer étant mort sans enfant, Thomas-Frédéric, son frère, hérita de Boncourt, que sa postérité possède encore aujourd'hui. H. DE S.

—

« Les Récollets »(VII, 21, 195).—Page 58 « des Parodies Bachiques sur les airs et symphonies d'opéra, recueillies et mises en ordre par M. Ribon » (Paris, Ch. Ballard, 1695, in-8°), se trouvent les deux couplets suivants, sur l'air *des Trembleurs,* tiré du 4e acte d'*Isis* de Lully :

Le révérend Père Eugène
Et le dévot frère Estienne,
Tous deux, la bedaine pleine,
Suivis du frère François,
Allèrent à la Galère
Et firent si bonne chère,
Aux dépens du monastère,
Qu'ils s'enyvrèrent tous trois.
Ils revinrent dans leur couvent
La besace pleine de vent,
De vent. (5 fois.)

Le gardien, homme sévère,
Se mit très-fort en colère,
Voyant que le monastère
N'avoit ni viande ni pain.
Pendant ce temps, Père Estienne,
Frère François, frère Eugène,
Tous trois, la bedaine pleine,
Cuvoient au dortoir leur vin,
Pendant que moines au couvent
Ne se repaissaient que de vent,
De vent, etc.

Dans la 3e édition du même recueil, qui a 3 volumes et date de 1700, ces deux couplets sont signés M. L. M. Je ne vois guère, parmi les littérateurs connus à cette époque, que M. La Monnoye à qui ces initiales puissent convenir. Les couplets sont bien dans son style et sa tournure d'esprit. Est-ce lui qui a depuis développé le thème, ou est-ce Piron, comme on l'a prétendu? Je voterais pour La Monnoye. — En tout cas, la chanson, puisqu'elle est faite sur un air d'*Isis*, ne peut pas être antérieure à 1677, date de la représentation de cet opéra. P. BLANCHEMAIN.

—

Une mésalliance (VII, 47). — Rétablissons d'abord les faits. Ce n'est point, quoi qu'en dise la Biographie Didot, Mme de Sévigné, qui, dans une lettre du 20 février 1687, impute au maréchal de Lorges d'avoir épousé la fille d'un laquais. Il n'y a pas, dans toute la correspondance de Mme de Sévigné, une lettre portant la date du 20 février 1687. On aura confondu la cousine avec le cousin, cette mauvaise langue de Bussy-Rabutin, qui, en effet, écrivait, à la date susdite, en parlant du maréchal de Lorges : « C'est un pauvre diable de qualité, à qui le roi a donné des honneurs, mais qui n'a de solide que le bien que lui rapportera la *fille du laquais*, qu'il a épousée. » La vérité est que Nicolas de Frémont, seigneur d'Auneuil, garde du trésor royal, n'avait jamais été laquais. Geneviève de Frémont (vantée par Mme de Sévigné comme « une très-jolie femme, » dans une lettre du 8 avril 1676), était la fille d'un bon bourgeois. T. DE L.

—

Le jeu des « Valentins » au XVIIe siècle (VII, 150). — Que M. Ulric se réjouisse! Je possède un rare petit bouquin sous ce titre : « Valantins, questions d'amour et autres pièces galantes » (Paris, Cl. Barbier, 1669, in-8°, 2 ff. non chiffrés et 126 p.). En voici la préface, donnant les renseignements désirés : « Au Lecteur. — Il y a longtemps qu'on a inventé le jeu des Valentins; mais on les a fait depuis peu en vers : Voicy ceux qui me sont tombés entre les mains. Il faut, pour bien composer le jeu de ces Valentins, mettre le nom de trente hommes et celuy de trente femmes, dans soixante morceaux de papiers separez, et copier separément aussi les soixante madrigaux. Après avoir tiré le nom d'un homme et celuy d'une femme, on tire deux madrigaux, pour voir ce qu'ils disent l'un à l'autre. Si ce sont des choses tout à fait éloignées, ou tout à fait semblables, les effets différents du hazard peuvent estre quelquefois assez agréables, et j'espère que cette diversité d'épigrammes sur toutes sortes de sujets te divertira. » — Suivent soixante-deux madrigaux, passablement tournés, trois lettres en prose, et des Questions d'amour en prose, avec leurs réponses en vers.

Reste à savoir à quelle époque remonte le jeu; si le mot *Valentin* dérive de *Ga-*

lantin ou de la Saint-Valentin, jour adopté dans les îles Britanniques pour les déclarations d'amour. — Au XVI° siècle, en France, le jour des Saints-Innocents, les jeunes gens s'arrogeaient le droit d'aller surprendre au lit les jeunes filles et de leur *bailler les Innocents*, c'est-à-dire une..... fessée (tant pis! je le lâche!), et Dieu, ou plutôt le Diable, sait ce qui en résultait. Marot a fait là-dessus une épigramme. M° EPIPHANE SIDREDOULX.

—

D'où vient le nom d'Arlequin? (VII, 142, 189). — L'étymologie fournie par le *Dictionnaire hist. des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France*, par Chéruel (Paris, 1855), nous paraît encore la plus admissible : « Ce mot vient probablement de l'allemand *Erl-Kœnig* (le roi des Aunes), dont on fit, au moyen âge, *Erlechinus*, Arlechinus. Les traditions le représentent errant pendant les nuits avec une troupe de fantômes, tous punis de leurs crimes. Un des plus curieux récits de cette légende se trouve dans l'histoire d'Orderic Vital, qui écrivait au XII° siècle. Il raconte qu'un prêtre du diocèse de Lisieux, nommé Gaucelin, fut surpris pendant la nuit par la troupe fantastique et qu'il reconnut la *mesnie*, ou compagnie d'Herlequin. Le terrible fantôme du moyen âge a eu le sort de la plupart des héros de cette époque; il a été travesti, ridiculisé par les poëtes du XVI° siècle, il est tombé aux tréteaux des foires et ne sert plus qu'à amuser les enfants. »

Dochez, dans son *Dictionn. de la Langue française* (1860), donne la même étymologie; il ajoute que le *Hellequin* était enveloppé d'un manteau rouge et noir et que plus tard les rapports de costume avec le bouffon italien amenèrent une complète transformation des arlequins qui avaient effrayé le moyen âge. « J'ouis la mesnie Hielekin... il y a péril. » (*Adam le Bossu*, (XIII° siècle.) « La mesnie de Hellequin abonde, et des esprits qu'ils appellent fées. » (*Raoul de Presles*, XIV° siècle.)

Littré a adopté et résumé l'opinion de Génin : « *Hellequin*, *Herlequin*, et même « *Arlequin* (car un auteur du XVI° siècle, « qui a écrit en latin et que cite M. Génin, « dit : *Harlequini familiam*, ce qui est la « *maisnie Hellequin*) est le même que « l'Arlequin italien; le diable *Alichino*, « dans l'*Enfer* du Dante (chant XXX), « tire son nom de là, et ce personnage « infernal, hantant les campagnes à grand « bruit, avec sa bande ou *maisnie*, entra « assez avant dans le langage familier pour « devenir un personnage de théâtre. »

Maurice Sand, dans son livre *Masques et Bouffons* (t. Ier, p. 73), mentionne l'historiette relative à M. de Harlay, mais il ajoute qu'elle a été victorieusement réfutée par un intéressant passage des savants commentateurs de Rabelais, Johanneau et Esmangard, passage que voici : « Donat « nous apprend que les entremetteurs « (*lenones*), dans les anciennes comédies, « étaient vêtus d'habits bigarrés de diver- « ses couleurs, sans doute à l'exemple de « Mercure, leur patron, ce qui nous per- « suade que le personnage de comédie que « nous nommons *Arlequin* n'est autre « aussi que Mercure, et que c'est pour « cela qu'on lui donne un habit bi- « garré, chargé de pièces de différentes « couleurs. Arlequin est un diminutif de « *harle* ou *herle*, nom d'un oiseau de ri- « vière, et non pas un dérivé de celui de « M. de Harlay ou d'Hercule. On dit en « Italie : *Harlequino;* on lit dans l'*Anti-* « *Chopin : Harlequinus;* et, dans une let- « tre de Raulin : *Herlequinus.* »

L'historiette rapportée par M. Louandre a figuré d'abord dans le *Dictionn. étymologique de la langue française*, de Ménage (Paris, 1694) : « Sous le règne de « Henri III, il vint à Paris une troupe de « comédiens italiens, parmi lesquels il y « avoit un jeune homme fort dispost, qui « hantoit chez M. de Harlay de Chanva- « valon, d'où il fut appelé par ses compa- « gnons *Harlequino :* à la mode des Ita- « liens qui donnent souvent le nom des « maîtres aux valets, et celui des patrons « aux clients. J'ay ouï dire cette particula- « rité à M. Guyet, qui m'a dit l'avoir ap- « prise de Harlequin mesme, au second « voyage qu'il fit en France, au commen- « cement du règne de Louis XIII. Et elle « m'a été confirmée par M. Forget, grand « maître des eaux et forests d'Orléans, qui « m'a dit avoir ouï Harlequin sur le théâ- « tre appeler M. de Chanvalon *son par-* « *rain.* Cependant, j'ay appris de M. le « Gros, curé de Droné, que le nom de « *Harlequinus* se trouvoit dans une lettre « de Raulin. Voicy l'endroit, qui est de la « page 28 de l'édition de 1520, et d'une « lettre à Jan Standoux : Numquid mor- « tuis facies mirabilia? aut Medici susci- « tabunt tibi, ut mortuus sæculo, iterum « vivas mundo? An ita me vis antiquam « illam *Harlequini* familiam revocare, ut « videatur mortuus inter mundanæ curiæ « nebulas et caligines equitare. »

Marchand, à l'article BERNARD, du *Dictionnaire hist.* (La Haye, 1758), dit que plus tard Hotman introduisit le mot de *Harlequinus* dans son libelle intitulé : *Anti-Chopinus*, en ces termes : « De Asino Æsopus « in Fabulis pulchram historiam recitavit, « quod semel baudetus ille cum esset in « suis gaillardis cogitationibus, se traves- « tivit in Leonem, et super induit pellem « illius; non ut faceret mascaradam, vel ut « luderet personam Herculis, vel *Harle-* « *quini* in comœdia, sed ut terreret terribili « suo aspectu. »

Marchand ajoute que d'Aubigné fit de Harlequinus un des personnages de son

Passe-partout des Jésuites (en supposant que d'Aubigné soit effectivement l'auteur de ce livre). — L'*Anti-Chopin* est postérieur d'un an à la mort de Henri III (la 1re édition de ce libelle est de 1590); cependant il ne saurait être invoqué en faveur de Guyet et de Forget. L'*Harliquinus* de Hotman étant pris à peu près dans le même sens que lui donne Raulin dans ses *Epistolæ*, publiées en 1520, six ans après sa mort. — Flogel, dans son *Histoire du Grotesque-Comique*, mentionne aussi l'historiette du parrainage de M. de Harlay, mais sans l'admettre. Il s'agirait, dit-il, de savoir quel était ce Harlay de Chanvallon? Gunling croit, dit-il, que c'est un des amants de la reine Marguerite, dont elle eut un enfant (voir Henri Martin, t. IX, p. 521), d'autres pensent que ce fut le président Achille de Harlay, dont la maison aurait été familièrement ouverte à Arlequin. Cela ressemble à une fable si l'on tient compte du caractère rigide du président du Parlement de Paris, qui n'a pas dû s'abaisser au point de tolérer des bateleurs dans sa maison. — Flogel pense qu'il est tout aussi erroné de prétendre que le nom de Harlequin ait pris naissance sous François Ier, en vue de ridiculiser Charles-Quint, que d'admettre que le mot *harlot* (p.....), tire son origine d'une certaine Charlotte, concubine de Guillaume le Conquérant.

Vers le milieu du XVIIe siècle, François de Harlay Chanvallon, d'abord archevêque de Rouen, puis de Paris, « homme « vendu à la cour et totalement abandonné « à ses plaisirs, fut aussi appelé *Harlay-« Quint*, comme cinquième archevêque de « Paris. » (Marchand, *Dict. Hist.*)

Dans le *Gundlingiana*, on trouve une étymologie italienne. Arlequin tirerait son nom d'*Arlotto*, ce joyeux curé florentin, immortalisé par ses bouffonneries, et M. Lemerre vient de publier une traduction de ses facéties « que l'on tient pour « les plus belles et les plus agréables que « l'on ait en italien. »(Mario Crescimboni, *Hist. della Volgar Poesia.*) C. M.

—

Caricatures et gravures satiriques pour et contre la Réforme (VII, 143, 192). — Voir l'ouvrage allemand intitulé: *Die fliegende Blætter des XVIe und XVIIe Jahr. in sogenannten Einblatt-Drucken mit Kupferstischen und Holzschnitten zunæchst aus dem Gebiete der politichen und religiœsen Caricatur* (Stuttgart, 1850, pet. in-8o carré). C'est un recueil de petites pièces rares, politiques et religieuses, des XVIe et XVII siècles, réimprimées d'après les originaux de la bibliothèque de la ville d'Ulm, par J. Schoible, avec la reproduction de 88 gravures, dont un grand nombre ont trait à la Réforme. — Voir aussi l'ouvrage anglais de Thomas Wright: *Histoire de la Caricature et du Grotesque dans la littérature et dans l'art*, traduit par Octave Sachot (Paris, 1867, grand in-8o, avec gravures de Fairholt).—Signalons aussi à F-k *Le Musée de la Caricature,* de Jaime (Paris, 1838. 2 vol. in-4o), qui contient une série de reproductions de caricatures et gravures satiriques des XVIe et XVIIe siècles, relatives aux protestants, notamment les Héros de la Ligue, ou la Procession monacale, conduite par Louis XIV, pour la conversion des protestants de son royaume; Luther, le pape et Calvin se prenant aux cheveux; Luther, Michel Servet et Th. de Bèze; la Généalogie des huguenots; Satan, roi des huguenots, etc.

C. M.

—

Statues de Corneille et de Molière, par Caffieri (VII, 144). — M. Jules Guiffrey prépare depuis longtemps et imprimera cette année un travail très-étendu sur toute la famille de Caffieri, qui répondra pertinemment et complétement aux questions de M. Y. F. Je dirai seulement que la statue de Corneille existe au musée de Rouen (no 13 des sculptures, édit. de 1834, p. 138; no 350 de l'édit. de 1846), et je trouve en note sur mon livret qu'elle est en terre cuite. Terre cuite ou plâtre peint, ce pourrait être l'exemplaire du musée des Petits-Augustins. — Quant à Sèvres, il y a dans le musée, mais sans catalogue, une salle de petits modèles en plâtre divers, de groupes et de statuettes, qui commencent au milieu du XVIIIe siècle. Une visite à ce musée céramique répondrait du premier coup à la question. — J'ajouterai, puisqu'il s'agit de statues de Molière antérieures à celle de la fontaine de la rue de Richelieu, que le musée d'Orléans, nos 70 et 71 du livret de 1828 (sculptures) p. 153; et no 37 (sculptures) des livrets de 1843 et 1851, indique, comme moulées sur des terres cuites de Houdon, deux statuettes assises de Molière et de La Fontaine; mais je n'ai jamais trouvé de certitude, quant à l'attribution à Houdon. A. DE M.

— La terre cuite, ayant fait partie du musée des Petits-Augustins, doit être celle qui appartient aujourd'hui au Musée de Rouen. UN ROUENNAIS.

— Je regrette de n'être pas à même de résoudre la question. Ne pouvant être fidèle cette fois à la devise : *Il faut s'entr'aider*, j'essaye de l'être à cet autre axiome de l'évangile littéraire : *Rectifions-nous les uns les autres*. N'est-ce pas un devoir entre nous, et l'erreur la plus légère ne doit-elle pas être signalée? Mon savant coabonné M. Y. F. voudra donc bien m'excuser, si je dis que la statue érigée à Molière, rue Richelieu, n'est pas de Pradier. Ce bronze est de Seurre, si ma

mémoire n'est ici en défaut. A Pradier appartiennent uniquement les deux statues de marbre. *Cuique suum.* JACQUES D.

—

Statues de Corneille et de Molière en biscuit de Sèvres (VII, 145). — Le Musée de la manufacture nationale de Sèvres renferme quelques-unes des figurines originales, en terre cuite, de la collection des Grands hommes de France, exécutée par Caffiéri et Pajou. Il existe également, à la Conservation des moules du même établissement, des moules de l'époque qui ont servi pour la reproduction en biscuit de ces figurines. M. Y. F. peut se procurer, à la Manufacture de Sèvres, des exemplaires du Corneille et du Molière.

CHAMPFLEURY.

—

Monnaies de la Commune (VII, 147). — La Commune a réellement battu monnaie, mais je ne crois pas qu'elle ait pu émettre une *série.* Je possède une pièce de cinq francs au millésime de 1871, calquée sur le type de l'an IV. Au droit, figure l'Hercule unissant l'Egalité et la Liberté; légende : UNION ET FORCE. Au revers, deux branches enlacées, chêne et olivier; légende : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Au centre : valeur de la pièce. Exergue : en chiffres arabes, l'an de l'ère républicaine. Au-dessous : lettre indicative de l'atelier monétaire. Sur la tranche : GARANTIE NATIONALE.

Voici en quoi le spécimen que j'ai entre les mains diffère de ce type. Au droit, la légende, UNION ET FORCE, est remplacée par les mots : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ. Au revers; l'an de l'ère républicaine a fait place à l'an de l'ère vulgaire, 1871. Sur la tranche, au lieu de : GARANTIE NATIONALE, on lit la formule : DIEU PROTÈGE LA FRANCE, qui ne date que de l'an XI.

Le coin adopté en l'an IV, à la suite d'un concours, fut celui de Dupré, dont le nom figure, au droit, entre deux étoiles, sous les pieds d'Hercule. Un peu au-dessus, d'un côté, près de l'Egalité, il y a une *ancre;* de l'autre côté, près de la Liberté, les trois pointes d'un *trident* (?) La lettre monétaire est, suivant l'atelier où la pièce a été frappée, l'une des suivantes : A. Q. L. T. W. BB. D. K.

La pièce de 1871 porte également le nom de Dupré, entre deux étoiles. Elle a pour lettre monétaire A, indiquant l'atelier de Paris, entre l'*ancre et le trident*, qui ont été transportés du droit au revers. Le type de l'an IV avait déjà été reproduit en 1848; avec quelles variantes? je ne saurais le dire, n'ayant point en ce moment de spécimen de cette époque sous les yeux. X. Z.

P. S. J'ai lu quelque part que les coins des pièces de un et deux francs (qui, d'après la loi du 28 thermidor an III, formaient avec la pièce de cinq francs la série des monnaies d'argent) n'avaient jamais été exécutés. Et, de fait, je n'ai jamais vu de pièces de un ni de deux francs, au type de l'Hercule.

—

Un membre de l'Institut à Lubeck en 1806 (VII, 148, 194). — Stapfer a consacré un long article dans la *Biogr. univ.* à l'auteur de cette lettre, Ch. de Villers. On y lit qu'après la prise d'assaut de Lubeck, les excès les plus déplorables y furent commis pendant trois jours : « Dans ces journées affreuses où beaucoup d'habitants perdirent la vie, plusieurs la raison, d'autres leur santé et leur bonheur, un plus grand nombre leur fortune, Villers se multiplia pour arrêter le mal et porter, au péril de sa vie, du secours partout où sa présence pouvait être utile. Peu après ces jours de deuil, il en consigna les événements dans une lettre, adressée à la comtesse Fanny de Beauharnais, qui fut imprimée à Lubeck vers la fin de 1806. Ce récit qu'il priait cette dame, tante de l'impératrice Joséphine, de placer sous les yeux de Napoléon, était destiné à exciter la pitié de ce dominateur et à porter, par la crainte de la publicité, les chefs de l'armée à redoubler d'efforts et de vigilance pour épargner au nom français la honte de pareils désordres; l'auteur de cet écrit courageux ne pouvait ignorer quel orage il allait soulever contre lui. » — Le général Mathieu Dumas (*Précis des événements milit.* Campagne de 1806-1807, t. II, p. 320) raconte la prise de Lubeck; il n'oublie pas « cette nuit affreuse, pendant laquelle la malheureuse ville fut « livrée à tous les excès inévitables, après « une prise d'assaut. Plus de 30,000 soldats s'y répandirent en désordre, et, « dans cette confusion, les vaincus se « mêlèrent aux vainqueurs, pour prendre « part à ces scènes de désolation. »

B. N.

— La « Biogr. des hommes vivants », par Michaud, 1816 (art. *Blücher*), ainsi que la « Biogr. de la Moselle », par Bégin, 1832 (t. IV, art. *Villers*), fourniront à M. J. Cl. d'amples détails sur cette lettre et leur auteur. A. B.

—

Mesdames Boëte de Saint-Léger, Roussel, etc. (VII, 149). — Il est question dans les Mémoires de Bachaumont d'une demoiselle Saint-Léger, fille d'un médecin de la Faculté : « Elle est encore jeune (11 juin 1783), mais point jolie. Elle se livre au commerce des Muses. Elle a déjà fait quelques ouvrages, entre autres un roman intitulé : *Alexandrine.* Elle s'essaye aujourd'hui dans le genre comique; mais, n'osant se produire encore sur un grand théâtre, c'est aux *Variétés amusantes* qu'elle débute. Sa pièce en prose a pour

titre : *Les Deux Sœurs*. Elle est dans le genre très-honnête ; ce sera la première fois qu'on verra une personne du sexe composer pour un spectacle forain. On en doit donner la première représentation samedi. »

« 15 *juin* 1783. La petite pièce des *Deux Sœurs* avoit attiré fort bonne compagnie aux *Variétés amusantes*, et même beaucoup de femmes intéressées au triomphe de l'auteur. C'est une bagatelle morale, où il n'y a pas le mot pour rire; mais pleine d'honnêteté, de sensibilité, de naïveté. Le but est de corriger les mères aveugles qui, éblouies par quelques qualités brillantes d'un enfant, le préfèrent à un autre d'un mérite plus solide, mais plus concentré. Les *Deux Sœurs* ont été fort applaudies et assez bien jouées. Un acteur est venu annoncer qu'il ne pouvait répondre aux désirs du public, que c'était une demoiselle. Interrogé sur le nom du poëte femelle, il a répondu qu'il s'appeloit *Mademoiselle de Saint-Léger*, connu déjà dans la littérature par divers ouvrages. »

C. M.

Encore une barbe d'or (VII, 151, 29; V, 649, etc.). — Dom Calmet, en citant, dans son *Histoire de Lorraine*, la barbe d'or du vainqueur du Bourguignon, s'appuie sur le témoignage de la Chronique dite scandaleuse, récusée par E. M., et sur une Chronique manuscrite contenant la vie du duc René. C'est cette dernière preuve, malheureusement perdue, à ce que je crois, qui pourrait contenter MM. J. P. et E. M. Cette malheureuse Chronique sera plus difficile à trouver que l'origine des barbes dorées de l'ancienne chevalerie. C'est une nouvelle Toison d'or à chercher... A. B.

Les « Guêpes » d'Alphonse Karr (VII, 151). — Il n'y a eu que deux réimpressions des *Guêpes*, parues de nov. 1839 à oct. 1846, et qui forment 84 livraisons mensuelles in-32, de 92 à 96 pages. La 1re a été publiée par V. Lecou, en 1853, en 4 vol. format Charpentier. La 2e, qui est la réimpression textuelle de celle-ci, a été éditée par Michel Lévy en 6 vol. Les lacunes y sont nombreuses; les éditeurs, l'auteur peut-être, ont cru devoir éloigner de l'édition originale de nombreuses nouvelles à la main. On chercherait vainement, dans ces deux réimpressions, le récit de l'expédition de Boulogne, ainsi que les petits romans : *Rose Duchemin*, *Un Homme et une Femme*, *Sans se voir*, *Hortense*.

C'est en 1845, et surtout en 1846, qu'Alph. Karr, las sans doute de dire chaque mois des vérités à ses contemporains, eut l'idée de remplacer ses piquantes critiques par un stock de bluettes. Ce procédé ne fut pas très-apprécié des abonnés, et à partir de cette époque, malgré diverses tentatives de résurrection sous les titres : *Guêpes illustrées* par Bertall (1847), *Guêpes hebdomadaires* (1848), *Nouvelles Guêpes* (1853), leur vol ne dura chaque fois qu'une saison. Depuis 1869, elles bourdonnent de nouveau à Nice, mais elles ne piquent plus; il faut croire qu'il y a trop de fleurs aujourd'hui dans le jardin d'Alph. Karr.

Il serait facile à M. E. G. de relever sur l'édition originale tous les passages supprimés par les éditeurs des deux réimpressions. Une collection bien complète des petites brochures originales doit se trouver à la nouvelle Bibliothèque de la Ville de Paris, ouverte depuis le mois de janvier dernier à l'hôtel Carnavalet. Dans le cas contraire, je me ferais un plaisir de lui communiquer mon exemplaire. C. M.

Cartes géographiques françaises et Club-Alpin français (VII, 158, 180). — J'ai donc commis un grand crime, sans compter les menus délits? Eh bien, m'en voilà puni. Soit. — Le « Club-Alpin français » existe, dit M. A. Lemercier; « sa direction centrale » se compose, etc. Je suis bien heureux de savoir que sa « direction centrale » (je l'appelais « comité central ») existe; mais je n'en conclus pas l'existence d'un Club-Alpin français. — C'est du scepticisme, de la mauvaise volonté de ma part, dira-t-il; je n'y peux rien. Que M. Lemercier veuille bien y prendre garde : mon observation, qui l'a tant froissé, a pourtant rendu ce service, de faire insérer dans l'*Intermédiaire* une réclame en faveur du Club-Alpin français. Je le prie, en retour, de me faire parvenir les statuts et autres imprimés de cette société. S'il y a lieu, j'adhérerai et ferai de la propagande dans ma petite ville, bien placée pour être le siége d'une section. Il n'y a donc pas de ma part mauvaise volonté obstinée. — M. Lemercier voit combien je suis peu renseigné sur le Club-Alpin français. Est-ce ma faute? Est-ce celle de la direction centrale?..... de je ne sais qui ou je ne sais quoi?..... — Je ne serais pas embarrassé pour indiquer une marche à suivre, différente de celle qui débute par une direction centrale, à Paris (nommée par qui?), rédigeant des *statuts* (en vertu de quel mandat?), que les sections de la province seront *libres* de subir, sous peine d'exclusion. Mais je crois qu'il vaut mieux attendre ces statuts, puisque la direction parisienne a pris l'initiative. Il se peut qu'ils remédient aux vices de cette façon de procéder. Comme la longueur de ma critique pourrait (le cas échéant) lui fermer les colonnes de l'*Intermédiaire*, il me faudrait recourir à un autre organe, et la direction du *Club-Alpin français*, ainsi que celle de l'*Intermédiaire*, où s'est

allumé le brandon de discorde, seraient tenues au courant. (Bourg.) G. G.

—

« De mortuis nil nisi benè » (VII, 169). — Pas plus que nos dictons français, ce dicton latin ne paraît avoir d'auteur responsable. Je le trouve dans un des nombreux ouvrages, publiés en Angleterre, sur les citations : *A new Dictionary of quotations*, mais sous cette forme : *De mortuis nil nisi bonum*. Le compilateur y joint cette réflexion qui me paraît très-sensée : « Cette ancienne maxime a été, depuis, fort sagement amendée par la substitution de *verum* à *bonum*. » On ne doit aux morts que la vérité. Aszt.

—

Daronne (VII, 169). — *Daron*, féminin *daronne*, est beaucoup plus ancien que la fin du XVIIIe siècle. Il reparut à ce moment, parce qu'alors le langage populaire s'introduisit dans la littérature. Le mot semble avoir eu plusieurs significations dans les dernières éditions en 2 vol. du *Dict. comique* de Leroux (il n'est pas dans les premières) : il est dit signifier, en vieux langage, vieillard rusé. C'est le sens que M. Hippeau lui attribue dans son *Dict. de la langue franç. aux XIIe et XIIIe siècles*. Je ne connais pas de texte à l'appui de cette opinion. Littré en cite un, pris des *Assises de Jérusalem*, où *daron* signifie le manoir seigneurial. C'est très-probablement de là qu'est venue l'acception la plus répandue de ce mot : maître de maison, père, patron. C'est ainsi que le traduit Grandval, dans l'*Essai de Dict. d'argot* qu'il a mis à la fin de son poëme : *Le Vice puni, ou Cartouche*. L. Larchey, dans ses *Excentricités du langage français* et dans son *Dictionnaire de l'argot parisien*, a conservé les deux traductions : maître et père. Fr. Michel, dans son *Dict. d'argot*, ne donne que la seconde. Richelet cite ces vers d'un poëte anonyme :

Le daron à pas lents parcourt du même jour
La ville, les fauxbourgs et jardins tour à tour.

Fr. Michel signale le mot, non-seulement dans l'*Histoire de M. Guillaume*, du comte de Caylus, mais dans la pièce d'Anseaume : *le Tableau parlant*. Je le trouve encore dans une pièce satirique de La Mettrie : *la Faculté vengée;* c'est un valet qui parle : « On dit que le meilleur Fils souhaite la mort de son Père une fois par mois. Celui-ci retrancherait de ses années pour augmenter celle du Daron. » On en rencontrerait certainement d'autres exemples dans le *Théâtre de la Foire*. En argot, le *daron de la raille*, ou *de la rousse*, est le préfet de police; la *daronne du dardant*, Vénus mère de l'amour; la *daronne du mec des mecs*, la mère de Dieu.

Quant à l'étymologie, si ce mot ne vient pas tout bonnement de *dare*, comme *dabe*, *dabuche*, qui en est presque l'équivalent, il faudra chercher dans les langues du Nord. Je lis en effet dans un *Dict.* (toujours!) *du patois de la Flandre française ou wallonne*, par Louis Vermesse, que le mot *daron*, qui partout ailleurs est de l'argot, est encore employé à Lille « en très-bonne part » dans le sens de maître de maison, et comme équivalent de mari. Aszt.

— *Daron* (au féminin *daronne*) a eu plusieurs acceptions : 1° un vieux rusé (Lacombe, *Dict. du vieux langage*, et Leroux, *Dict. com.*); 2° le maître de la maison : origine inconnue (Littré). — *Daron* n'est pas dans Furetière, mais à l'article *Baron*, il dit : Quelques coutumes ont appelé un mari *baron*, ce que les femmes appellent leurs hommes : « Une femme ne peut contracter ni appeler, sans l'autorité de son baron. » Au surplus, le mot *baron* est très-souvent employé avec le sens de maître de la maison dans les vieux ouvrages. Voir, entre autres, l'*Evang. des Quenouilles*. — Il est possible que *daron* soit la corruption de *baron*, dans quelques dialectes ou patois. Z. A.

— Ce mot, doit être le féminin de *Daron*, qui se rattache peut-être, dit Larousse, de près ou de loin, à la racine sanscrite *dar*, déchirer, diviser. *Daron* aurait primitivement désigné celui qui prépare et divise les portions aux serviteurs, c'est-à-dire le maître de la maison. Cela se rapprocherait assez du sens indiqué par M. O. D. De Saint-Hymer.

— On dit, en Anjou, d'un homme qu'il est *daron*, quand il est bavard, musard, occupé de *nunus* ou niaiseries, qu'il ne sait ni partir ni rester, etc. Une *daronne* est la fatigante compagne d'un *daron*. Ch. L. L.

—

Vasistas (VII, 170). — L'étymologie indiquée me paraît fort acceptable, car cette petite fenêtre, placée près d'une porte, servait à regarder, avant d'ouvrir, qui frappait, et à demander : Qu'est cela? Qui est là? — Le mot était déjà français en 1787, car à cette époque Louvet de Couvray l'employait dans la 1re partie de son roman de *Faublas*. O. D.

— Le *vasistas* n'est pas seulement une petite fenêtre; c'est une ouverture pratiquée, soit dans un plancher,, pour communiquer de l'étage supérieur à l'étage inférieur; soit dans une cloison, pour communiquer d'une pièce à l'autre et permettre de surveiller ce qui se passe où l'on n'est pas, de demander, par exemple : *Was ist das*. Ch. L. L.

— *Vasistas* n'était pas encore devenu français en 1771, époque de la publication de la dernière édition du grand recueil philologique connu sous le nom de *Dic-*

tionnaire de Trévoux. Littré ne cite aucun exemple de l'emploi du mot rendu si célèbre par le vasistas historique de Ledru-Rollin; mais il donne l'étymologie : *Was ist das?* Qu'est-ce? Le rapport entre une petite fenêtre et cette exclamation interrogative est évident. Le nom allemand donné à cette sorte de guichet indique d'une façon pittoresque l'usage même de la facultative ouverture appelée quelquefois *Vagistas* (Dictionnaire de l'Académie). C'est une traduction parlante.

YEZIMAT.

—

Dessins de Le Sueur à retrouver (VII, 170). — J'ai vu, il y a quelques années, à Châtillon-sur-Indre (Indre), chez M. Guitton, artiste peintre, un vol. gr. in-4°, autant qu'il m'en souvient, contenant une série de têtes, dessinées sur papier gris, à la pierre noire rehaussée de blanc. On les attribuait à Le Sueur. Etaient-elles de lui? c'est ce que j'ignore. Elles m'ont paru toutefois d'un fort beau caractère; mais je ne suis qu'un ignorant. — Si pourtant c'était le fameux n° 4100? *Chi lo sà!*

P. BLANCHEMAIN.

—

Les incendies de 1871 (VII, 172). — *La Chronique des arts et de la curiosité*, supplément à la *Gazette des Beaux-Arts*, offre (nos 41 et 42, déc. 1872) un « Relevé sommaire des pertes subies par le Musée municipal en 1871. » C'est une liste, rédigée par M. A. De Champeaux, de tableaux et dessins topographiques ou historiques, relatifs à Paris. La Ville avait acquis beaucoup de pièces rares en ce genre dans les ventes publiques, dans celles notamment de M. A. P. M. Gilbert et du docteur W. On parviendrait à reconnaître une partie des acquisitions de la Ville, en parcourant les catalogues annotés de ces ventes, ou mieux encore, en consultant, s'il est possible, les registres des commissaires-priseurs.

Quelques lignes sur la Bibliothèque du Louvre. Elle était fort riche en recueils d'anciennes ordonnances royales imprimées, de lettres-patentes, d'arrêts du Conseil d'Etat et du Parlement, etc. Vers 1856, M. Rathery, alors l'un des conserveurs de cette bibliothèque, me communiqua un gros in-folio intitulé *Topographie.* J'y remarquai deux pièces très-curieuses relatives à Paris: 1° Gravure au trait, petit in-4° en largeur, exécutée vers 1660 (?) à l'occasion d'un procès entre la Ville et le couvent des Filles-Dieu. C'est un petit plan géométral des environs de l'ancienne porte Saint-Denis (construite sous Charles V). On y voit figurer, au pied de la butte de Villeneuve-sur-Gravois, « les fossez jaunes faitz en 1562, pris sur les terres des Filles-Dieu. » Le point le plus curieux est le plan de la porte, avec indication des deux piles de pierre de son pont-dormant. A l'ouest de ce pont, et en travers du fossé, comblé en cet endroit, est tracée, en élévation, une suite de sept pignons ainsi désignés : « Maison adjugée aux Filles-Dieu en 1630, comme estant de leur ancien domaine. » 2° Plan géométral in-folio, au trait, à la plume, avec inscriptions en lettres gothiques cursives, représentant (vers 16..) l'ensemble du couvent primitif des Blancs-Manteaux, qui fut reconstruit vers 1685. Les détails de l'église (où fut déposé, en 1407, le corps du duc d'Orléans), du réfectoire, des jardins, des cuisines, etc., y sont figurés avec une netteté remarquable. Au nord de l'enclos passe le mur d'enceinte de Philippe-Auguste, accompagné d'une grosse tour circulaire.

J'ai pris un calque très-exact de ces deux plans, y compris les inscriptions, qui offrent beaucoup d'intérêt, et je compte les reproduire l'an prochain dans un supplément à mes *Dissertations sur les enceintes de Paris*. A. BONNARDOT.

—

Agnoste (VII, 172). — Je crains que M. V. Dufour ne soit un tantinet trop curieux. Pourquoi veut-il qu'Agnoste soit le pseudonyme particulier d'un des auteurs de la *Satyre Ménippée?* Pourquoi veut-il que l'image qu'il signale soit un portrait? Est-ce qu'il penserait pouvoir reconstituer la personnalité du *Deus ignotus* dont parle saint Paul? Le quatrain qu'il cite n'est-il pas assez significatif? Le seigneur Agnoste n'en ressort-il pas comme étant simplement un être de raison, le masque de la collectivité, de la collaboration? Agnoste n'est pas un des auteurs, c'est l'auteur même de la *Ménippée*. On peut s'en convaincre, en lisant le *Discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de Higuiero d'Infierno*. Il y donne le portrait, non plus gravé, mais descriptif, de l'auteur, qui n'est point d'Italie, comme on l'a dit, mais d'Alethie, et d'une petite ville qu'on appelle Eleuthère. « Son nom est le seigneur Agnoste, de la famille des Misoquenes, gentilhomme de bon affaire et point trompeur, qui aime mieux le Concil de vin que de Trente... C'est un grand petit homme qui a le nez entre les deux yeux, des dents en la bouche, et la barbe de même, et se mouche volontiers à ses manches. Vous le trouverez logé en la rue du bon temps, etc... » Je ne pousse pas plus loin la citation; je ferai remarquer cependant que l'imprimeur lui-même ne voit pas cet Agnoste, si bien caché, et qu'il n'en a de nouvelles que par son cousin.

Pour le portrait gravé, il y en a un, avec les vers cités, en tête du 2e vol. de l'édit. de 1752, la seule que j'aie sous la main, mais qui reproduit celle de Le Duchat avec quelque augmentation de P. Marchand. On pourrait confronter ce portrait avec

celui de 1604, et voir si c'en est une copie, ou si c'est seulement un personnage quelconque. On pourrait même rechercher s'il n'est pas composé de traits empruntés à Le Roy, à Gillot, à Passerat, à Rapin, à Florent Chrétien et à P. Pithou. Cela ne m'étonnerait pas. Dans tous les cas, l'ensemble est hétéroclite et fort laid. Aszt.

—Si je ne me trompe, *agnoste* veut dire : « qui ne doit pas, qui ne veut pas être connu, » ce qui expliquerait pourquoi on ne l'a pas nommé. On pourrait même aller plus loin et soupçonner que le portrait est de fantaisie, et le quatrain une raillerie, le tout pour mieux dissimuler des auteurs qui voulaient garder l'anonyme. Mais si le portrait d'Agnoste est réellement celui de l'*inventeur*, je suppose que M. Ch. Labitte y verrait Pierre Le Roy, car c'est à lui qu'il attribue « l'idée première ». Ses collaborateurs Florent Chrestien, Gillot, Passerat, Pierre Pithou, Nicolas Rapin, auraient rempli le cadre que Le Roy avait tracé. O. D.

—

Cuno de Bubenberg (VII, 173). — Les Bubenberg furent vassaux de l'évêque de Bâle. En 1236, on voit figurer Jean de Bubenberg. En 1361, Jean de Munsingen, évêque de Bâle, déclare que Jean de Bubenberg le vieux, étant devenu bourgeois de Bienne, il l'a exempté de servir l'Église de Bâle contre la ville de Berne. En 1380, Ulric de Bubenberg est avoyer de Berne. La famille portait : coupé d'azur et d'argent avec une étoile d'or au chef. P. R.

—

La légende du Petit Bossu (VII, 173). — Quand on va d'Interlaken à Thoune, on ne s'embarque plus à Neuhauss, on prend le chemin de fer jusqu'à Dærlingen. P. R.

—

Thomas Sébilet (VII, 175). — Quel intérêt M. G. G., qui déclare *ne pas fréquenter les poëtes*, peut-il avoir à connaître de qui est un conte nouveau, en vers, vieux de trois siècles et plus? Je ne cherche pas à pénétrer ce mystère, mais si c'est le conte commençant par ce vers :

Un bon esprit, quand le beau jour l'esveille...

que cherche M. G. G. (qui ne fréquente pas les poëtes), il le trouvera dans l'édition originale du Recueil des œuvres de Bonaventure des Périers (Lyon, J. de Tournes, 1544, in-8°). Il y a donc lieu de croire que le conte lui appartient. Quant à Thomas Sibilet (et non Sébilet), M. G. G. (qui ne fréquente pas, etc.), n'a qu'à le chercher à son nom de *Sibilet* dans la Biographie de Didot et dans le Manuel de Brunet, il l'y trouvera, avec les titres des ouvrages.
P. B. *qui fréquente*, etc.

— En cherchant à Sibilet, dans le Manuel du Libraire, M. G. G. trouvera réponse à la première de ses questions. Quant à savoir si c'est Sibilet qui a copié Bonaventure des Périers, ou B. des Périers qui a copié Sibilet, c'est une question délicate, mais qui se résout assez facilement quand on connaît certaines habitudes des imprimeurs du XVI° siècle. La propriété littéraire n'était pas alors une propriété. L'imprimeur-éditeur, suivant les besoins de son commerce, et pour activer la vente, ne se faisait nul scrupule de grossir un livre de fragments appartenant à un autre. C'est ainsi que dans les *Nouvelles Récréations et joyeux devis*, Jean de Tournes a composé la nouvelle CII des chapitres VI et XIV des *Propos rustiques* de Noël du Fail (chanson comprise), qu'il avait publiés précédemment. Il y a dans l'œuvre de Bonaventure des Périers beaucoup de pièces appartenant à Henri Estienne. M. L. Lacour les a signalées dans son édition de la *Bibliothèque elzévirienne*, et M. Lacroix a fait, dans celle qu'il a donnée à la *Bibliothèque gauloise*, la distinction entre les Nouvelles *de* et les Nouvelles *attribuées à* Des Périers. Il n'est donc pas étonnant de voir Sibilet plagié. Il est probable que, comme du Fail, il n'aura pas jugé nécessaire de saisir *la presse* de ses réclamations de priorité.
Aszt.

—C'est presque *unum ob punctum* que M. G. G. a perdu sa peine, attendu que, dans presque tous les ouvrages cités par lui, figure un article sur Thomas Sibilet.
T. de L.

— Voir au t. II, p. 434, des *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et de Du Verdier (édit. de Rigoley de Juvigny. Paris, 1772, in-4°). M. G. G. trouvera là, sur Thomas Sebilet ou Sibillet, les renseignements désirables. Minart.

— Thomas *Sibillet* (non Sebillet) est bien connu comme auteur d'un *Art poétique français*, publié avec le *Quintil Horatian*, de Charles Fontaine. Il a donné aussi l'*Iphigénie d'Euripide* tournée en vers français. Ch. L. L.

—La Croix du Maine consacre une notice de 3 pages à Thomas Sibillet ou Sebilet, « parisien, avocat au Parlement de Paris, homme docte ès langues et bien versé en plusieurs arts et sciences, lesquelles il a apprises tant en France qu'en Italie et aultres lieux, esquels il a voyagé, tant pour son plaisir que pour connoître les façons de faire des étrangers. » — Outre un *Art Poétique françoys* (Paris, 1548), il a traduit en vers l'*Iphigénie* d'Euripide (Paris, 1549), et de l'italien, en prose, *les Contr'amours* de Fulgose. — Pasquier,

dans ses *Recherches de la France*, t. Ier, liv. VII, ch. VI, p. 703, le nomme SIBILET. — Loisel, dans son *Dialogue des Avocats*, dit qu'il « s'appliquoit plus à la poésie qu'à la plaidoyerie. » — L'Estoile, dans ses Mémoires, en parle comme d'un homme *docte*. Pendant les troubles de la Ligue, ils furent mis, L'Estoile et lui, à la Conciergerie du Palais, d'où ils ne sortirent que vers la fin de 1589. En novembre de la même année, Sibilet mourut âgé de soixante-dix-sept ans. — Quant à la question de savoir si le *Conte nouveau*, publié par M. Louandre, doit être attribué à Sibilet ou à Bonaventure des Périers, je laisse à de plus compétents le soin de décider. C. M.

—

Quel est l'auteur du poëme intitulé : « Les Quatre âges de l'homme? » (VII, 176). — Barbier cite un ouvrage, sous ce titre (Paris, Moutard, 1782, in-8°, 68 p.), attribué à l'abbé Dourneau; un autre (Paris, 1783, in-12), attribué à Allix, dont il y a eu une nouv. édition considérablement augm. et corr. (Paris, Moutard, 1784, in-18). — D'après la question de M. E.-G. P., il s'agirait de l'œuvre d'Allix, mais alors la 1re éd. serait de 1783, et non de 1782, à moins d'une erreur dans Barbier. C. M.

— Sous le n° 15126 de la 2e édit. du « Dict. des anonymes, » cet ouvrage est attribué à M. *Allix*. A la suite de ce nom, dans la table de la 1re édit. du même Dictionnaire, on lit : « Mort subitement au commencement de la révolution. » Dans une de mes notes, cet auteur est qualifié d'avocat. — Sous le n° 38 du « Catalogue d'une partie de la bibliothèque du docteur Deneux, Paris, Techener, 1844, » on donne comme collaborateur à *Allix* (sic). Mlle *Dormoy*; il s'agit ici de Mme *Mérard de Saint-Just*, la fille de la présidente Dormoy.

O. BARBIER.

— Une notice d'Andrieux sur son ami Collin d'Harleville va répondre à M. E.-G. P. « M. Alix, avocat, devint bientôt l'ami de Collin et de ses amis. Il a composé un poëme en 4 chants, intitulé : *Les quatre âges de l'homme*. Il demeurait avec son frère, commissaire au Châtelet. Nous avons fait des soupers animés d'une gaieté charmante chez ces deux aimables frères, qui n'avaient point voulu se marier, par amitié l'un pour l'autre. L'un des deux vint à mourir : nous prévîmes que le second ne lui survivrait pas longtemps; au bout de six mois, il n'existait plus. Tous deux étaient encore dans la force de l'âge. Collin leur a témoigné souvenir et regret dans une note de sa préface (de l'*Inconstant*). »

O. D.

—

Mémoire sur l'organisation du Travail (VII, 177).— L'auteur du travail couronné par l'Athénée des Arts de Paris, en 1838, est M. Decorde, l'un des membres les plus justement honorés du barreau de Rouen. Il a dû publier d'autres écrits, mais je ne saurais quant à présent les distinguer. Si M. G. G. a quelques relations avec Rouen, il pourra aisément être éclairci sur ce point. BLANCHEMAIN.

— L'auteur est Jean Faustin Decorde, né en 1787, mort en 1859, conseiller honoraire à la cour de Rouen. Son nom ne figure ni dans la « France littéraire » de Quérard, ni dans la « Littérature franç. contemp. » de Louandre et Bourquelot, ni dans la 2e édit. de Vapereau, ni dans la « Nouv. Biogr. gén. »; mais M. Frère, dans son « Manuel de bibliogr. normande, » indique 4 autres écrits de cet auteur, dans lesquels on remarque, dit-il, « un esprit sérieux et profond. » Otto Lorenz, dans son « Catalogue génér. de la librairie franç., 1840-1865, » donne une nomenclature des ouvrages de M. D., qui n'est pas la même que celle de M. Frère. En voici une établie par ordre chronologique : 1839. « Quelle serait l'organisation... » (Ci-dessus, col. 177.) — 1840. Des facultés humaines, comme éléments originaires de la civilisation et des progrès (Paris, Guyot et Scribe. [Impr. I. S. Lefèvre, à Rouen], 2 vol. in-8). — 1842. Iephtali, poëme en quatre chants. (Paris, Guyot et Scribe. [Impr. de I. S. Lefèvre, à Rouen], in-8 de XLIII et 120 p.). — De la Sagesse. (Auxerre, Gallot, in-8. Réimpr. en 1848. Voy. ci-desous). — 1848. Mémoires sur le Despotisme, soit ecclésiastique, soit politique, et sur la Sagesse, couronnés le premier à Grenoble, en 1841, et le second à Auxerre, en 1844. (Paris, Joubert. [Impr. de I. S. Lefèvre, à Rouen], in-8 de 67 p.). — 1858. Exposé d'une nouvelle doctrine philosophique. (Paris, Ladrange, in-8 de 396 p.) — 1859. Tableau présentant l'application générale de la méthode d'observation en philosophie. (Paris, Ladrange, br. in-8.) OLIVIER BARBIER.

—

Documents de l'affaire Libri (VII, 177). — M. A. M. trouvera la nomenclature exacte de presque toutes les brochures relatives à cette affaire dans le tome IX du *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Hist. de France*, *Biographie*). Il y a là trente publications diverses (n° 12661 à n° 12691). Il faudrait y joindre la liste des brochures publiées à l'étranger, notamment à Londres. Indiquons encore de curieuses pages sur la triste affaire Libri dans les *Lettres à une Inconnue* (4e édit., 1874, t. I, p. 317-322, etc.). Mérimée, qui ne croyait à rien, croyait à la vertu de Libri! Et ce n'était point, chez cet homme de tant d'esprit, le désir de lancer un paradoxe de plus, qui aurait été le plus étrange de tous ceux qu'il s'est amusé à soutenir.

Ce fut avec conviction que Mérimée se fit l'*avocat du diable;* ce fut avec naïveté que ce sceptique endurci fut martyr de son opinion. Dans toute l'affaire Libri, si extraordinaire, rien n'est plus extraordinaire qu'un tel épisode. YEZIMAT.

—

« Per angusta ad augusta » (VII, 197). — En relisant ma réponse, j'ai fait une remarque... un peu tardive, il le faut confesser. A la suite de cette remarque, il m'est venu un scrupule, et comme tout s'enchaîne en ce bas monde, ce scrupule, à son tour, engendre une nouvelle note.

M. E. R. a dit (VII, 149) que la devise, dont il recherchait l'origine, est gravée sur le plat d'un exemplaire de la *Pharsale*, commentée par Burmann, et éditée à Leyde, 1740. Cette édition (soit dit en passant) est fort estimée des érudits et des bibliophiles. Or, Tobie Gutberleth, l'auteur du poëme **Y** — *Per angusta ad augusta*, étant mort en 1703, il est bien clair qu'il n'a pu connaître un livre né en 1740. L'exemplaire de M. E. R. ne peut donc provenir de la bibliothèque particulière de Gutberleth; néanmoins, ma conjecture subsiste en un point. Si l'on admet que ce savant, en sa qualité d'administrateur de la bibliothèque publique de Francker, se soit cru autorisé à faire graver sur les livres de cette bibliothèque l'antithèse un peu pointue qu'il avait donnée pour titre à son poëme, il est bien naturel de supposer qu'après sa mort la même marque, devenue la propriété de la ville de Francker, a dû être apposée sur toutes les reliures municipales. Ce n'est là qu'une hypothèse; d'accord. Mais que ce soit Gutberleth ou tout autre qui ait transformé en *ex-libris* la devise : **Y** — *Per angusta ad augusta,* je persiste à croire, jusqu'à preuve contraire, que c'est Gutberleth qui le premier l'a produite dans le monde. JOC'H D'INDRET.

Trouvailles et Curiosités.

Les prétendus vers de Charles IX à Ronsard. — A propos d'un vers faux de J. Reboul (VII, 154), on a parlé de prétendus vers adressés à Ronsard par Charles IX. Ce pastiche a été assez adroitement fait, pour que l'abbé Gouget, dans sa Bibliothèque Françoise (t. 12, art. *Ronsard*), Tissot, et d'autres, y aient été pris. L'auteur de la mystification a ajusté au bout de quatre vers, qui sont réellement de Charles IX, quatorze autres vers, qui commencent ainsi :

L'art de faire des vers, deust-on s'en indigner,
Doit estre à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux egalement nous portons *des couronnes.*
Mais, roy, je la reçus; poëte, tu la donnes, etc.

Cette version rectifie la faute qu'on avait cru y voir. J'ai lu quelque part que ces vers ont été envoyés à Catherine II, impératrice de Russie, par M. de Meilhan qui prétendait les avoir retrouvés. — Il en était vraisemblement l'auteur.

P. BLANCHEMAIN.

—

Une phrase de... beau français. — Il faut convenir qu'il y a des gens qui écrivent sérieusement de bien drôles de phrases. Que dites-vous de celle-ci :

« Par la force aussi bien que par la « beauté du site, cette résidence féodale « (Bouzols) n'avait presque rien à envier « à celle de Polignac, dont chaque pierre « qui tombe l'appelle des brûmes de l'ho- « rizon lamentablement à mourir. »

N'est-ce pas réussi comme mélancolie de penser adorable, et comme style à faire rêver? *Dont chaque pierre qui tombe... l'appelle des brumes de l'horizon... lamentablement* (lamentablement!) *à mourir!...* Cela se trouve dans *les Baronnies du Velay*, par Truchard du Molin, conseiller à la cour de cassation, page 3. On ne m'a pas dit la date de cette publication, ni quel était ce magistrat-troubadour. Qui me rendra ce service? J. O.

—

Méprises de rédacteurs de catalogues (VII, 168). — L'erreur commise dans le Catalogue Miller, au sujet des *Mémoires pour servir à l'histoire de la calotte*, se trouvait déjà dans le Catalogue *Lamennais*, en 1836, ainsi que le remarque le *Manuel du Libraire* (III, 1606). — Haller a compris dans sa *Bibliotheca botanica* (1771, 2 vol. in-4°) un roman fort oublié : *la Jardinière de Vincennes*. Les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Troyes*, spirituelle facétie due à Grosley et à quelques Troyens de ses amis (voir l'article consacré à ce recueil dans la nouvelle édition du *Dictionnaire des Anonymes*) ont fréquemment été placés parmi les *Mémoires et Travaux des Sociétés savantes*. Cette erreur se rencontre notamment dans le Catalogue imprimé de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Un écrit, publié à Nancy en 1623, et dont l'auteur se nomme Uzier, célébra, sous le nom du *Triomphe du corbeau*, la gloire de la maison de Lorraine qui avait un corbeau dans ses armoiries. Il n'en a pas fallu davantage pour que ce livre ait été enregistré comme se rapportant à l'Histoire naturelle des Oiseaux. Il est facile de multiplier les exemples de ce genre.

E. C.

Le gérant, FISCHBACHER.



Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 144 | Cherchez et vous trouverez. | QUÆQUE SINGULA LEGENDO | Il se faut entr'aider. | 10 mai 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Sens de certains mots employés par Voiture? — En parcourant les lettres de Voiture, j'ai trouvé des mots que je ne comprenais pas. J'ai été consolé de mon défaut d'intelligence, en voyant dans la préface mise par Pinchêne, le neveu de Voiture, en tête des œuvres de son oncle, que, s'il ne les expliquait pas, c'était parce qu'il en ignorait le sens. Mais ce que Pinchêne, un contemporain, ignorait, certains érudits de l'*Intermédiaire* pourraient bien, et j'ose l'espérer, être aujourd'hui en mesure de l'expliquer.

Lettre X, au cardinal de La Valette : « Nous chantasmes en chemin une infinité de *scavans*, de *petits-dois*, de *bonsoirs*, de *Pon-Bretons*. »

Lettre XXVIII, à Mlle Paulet : « J'auois résolu de vous donner, en passant, de la *Ravegarde* et de la *Raousette*; *mais je vous dis, fort, ma foy*. » (Que veut dire ce dernier membre de phrase ?)

Lettre XXX, à la même : « Les *gros d'eau* seroient aussi beaux à faire dans Madrid que dans Paris. » (Littré cite le mot *gros d'eau*, tiré de Bassompierre, dans le sens de : *le plein de la marée;* mais cela ne va pas avec le sens général de la lettre.) « Il y a en ce lieu (Madrid) certains animaux que ceux du pays nomment *Morenistes*. » (Il est clair que Voiture veut parler de femmes galantes, mais pourquoi *Morenistes ?* Serait-ce qu'elles étaient d'origine moresque ?) « Je chantay une demie (*sic*) heure *Père Chambaut*. » (Quelle est cette chanson ?) »

Lettre XLIV, à M*** : « De sorte qu'il me faut acheter... et quelques *chats de volière?* »

Lettre XLVI, à Mlle de Rambouillet : « Elle ne pouuoit rien promettre qui me fist si aise que la *danse baladoire* que vous dites qu'elle veut instituer à mon retour. Mais c'est feste *baladoire* qu'il faut dire. » (*Baladoire* est un mot forgé qui s'explique de lui-même; je demande si on a quelque donnée sur la fête en question.)

Lettre LXIV, à la même : « Je remercie très-humblement la sage Enchanteresse qui m'a fait entendre *l'Aventure d'Anastarax*. » (Est-ce quelque roman du temps ? Si oui, de qui est-il ?)

Lettre XCVII, écrite de Rome, à la même : « Les plus excellens ouvrages de peinture, de sculpture et de *provature* d'Appelle, de Praxitèle et de *Parpadelle*, ne sont point à mon goust. » (Qu'est-ce que *provature?* Parpadelle est-il le nom d'un véritable artiste ou un nom en l'air ?)

Lettre CXXV, à Costar : « Dites-moi ce que veut dire *Tabliope*. » (Autrefois on appelait un *trictrac*, un tablier. Si l'*Intermédiaire* avait existé du temps de Voiture, c'eût été à lui que Voiture aurait demandé l'explication qu'il demande à Costar.)

Lettre CXXVII, à Mlle de Rambouillet : « ... et luy qui fait profession de faire des *orispianes*... » (*Quid ?*)

Je n'ai rien trouvé sur tous ces mots dans le Dictionnaire de l'Académie, ni dans le Complément, dans Nap. Landais, dans Wailly, ni même ... dans Littré.

E.-G. P.

—

Quel est le sens du mot Cade? — Dans la *pompe funèbre de Voiture*, de J.-F. Sarazin, je lis : « Car Voiture avoit aimé de« puis le sceptre jusqu'à la houlette, de« puis la couronne jusqu'à la *cade*. » J'ai cherché inutilement ce mot dans le Dictionnaire de l'Académie. Le Complément, Napoléon Landais, Littré, le donnent dans le double sens de mesure ancienne et de tonneau; mais cela ne paraît pas applicable au passage en question. Si Voiture avait eu le goût du vin, on pourrait croire que Sarazin y aurait fait une allusion plaisante; mais je ne sache pas que Voiture, qui mangeait peu, à cause de la faiblesse de sa santé, en ait jamais été accusé. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire*, en consultant nos vieux vocabulaires, dont je n'ai aucun sous la main dans ma province, pourrait-il répondre à ma question ?

E. G. P.

—

Tranquille... comme Baptiste. — D'où vient cette expression? Pourquoi Baptiste, et non Jean-Baptiste, ou tout autre nom?
G. G.

—

Trial. — Quelle est l'origine de ce mot, que je ne trouve pas dans le *Dictionnaire* de Littré, et qui, dans les troupes d'opéra, sert à désigner l'emploi de chanteur comique? Serait-ce un nom propre, devenu type, comme Dugazon, Martin, Déjazet? L'anglais *trial* (épreuve, procès) aurait-il quelque chose à voir là dedans?
DICASTÈS.

—

Colin-Tampon. — Qu'est-ce donc que Colin-Tampon? Le spirituel lundiste du *Journal des Débats*, M. Clément Caraguel, tout en rapportant l'explication de Littré, qui dit que l'on désignait autrefois par ce mot une batterie de tambours suisses, ajoute que bien des gens s'imaginent que Colin-Tampon était un homme dont le nom est devenu populaire et, en quelque sorte, proverbial. Le doute persiste, et, sans qu'il soit besoin de recourir à une « commission internationale de tambours présidée par un tambour-major, » je pose la question à l'*Intermédiaire?* C. D.

—

Des vers à retrouver. — Quelle est la pièce de vers où se trouve *à peu près* ce qui suit (je cite de mémoire et j'estropie):

Cette femme, que l'on trahit,
N'eût pourtant qu'à choisir entre la morgue [infâme.
..... et ton lit.

E. C.

—

Sunt verba et voces..... — Quel peut donc bien être l'auteur de ce vers latin si connu: *Sunt verba et voces, prætereaque nihil?* (Des mots et des sons, rien de plus). Je l'ai cherché inutilement jusqu'à présent.
E.-G. P.

[Nous faisons remarquer que cette question a déjà été posée (V, 529) par M. Yezimat, en même temps que quelques autres qui ont sans doute été perdues de vue et n'ont pas reçu de solution. — Le vers *Sunt verba et voces* est-il donc un de ceux dont l'auteur serait demeuré jusqu'ici inconnu?...]

—

Doit-on écrire marquis de Vardes ou de Wardes? — J'avais cru jusqu'à présent que le double V n'avait rien à faire dans le nom de l'ami de Mme de Sévigné, et, avec cette aimable femme, avec tous ses contemporains, j'écrivais *Vardes*. Mais voilà que la *Revue des Deux Mondes* du 15 févr. 1874 (article de Ch. Martins, sur *Aigues-Mortes*), nous affirme, à quatre ou cinq différentes reprises (p. 807, 808), que François-René-Crespin du Bec était marquis de *Wardes*. Que faut-il penser de cette variante? Est-ce une *coquille?* Mais l'habile imprimeur de la *Revue*, M. Claye, n'est pas un *coquillart?* YEZIMAT.

—

Les Mézades de M. de Savoye. — Je cherche dans mon *Intermédiaire* (IV, 212) si, par aventure, depuis le 10 mai 1867 (!) quelqu'un de mes chers coabonnés aurait répondu à ma demande. Il s'est passé tant de choses, tant d'événements si tristes, grand Dieu! que nous avons été tous détournés de nos recherches, et que notre pauvre petite feuille s'en est ressentie... Nous avons une accalmée (ou « accalmie... » *ad libitum*), profitons-en donc. On a répondu obligeamment à quelques-unes de mes demandes, mais les *Mézades* de M. de Savoye sont restées dans l'ombre. Qu'était-ce donc?

Ces mots figurent dans un exposé de la situation, fait, en 1626, par le maréchal d'Effiat qui venait d'être nommé surintendant des finances. Il dit: « Sur toutes lesquelles choses j'ai fait payer 1,400,000 de « gratifications en assignations, 1,200 et « tant de mille livres pour trois mois « donnés aux garnisons, 150,000 livres « dont j'ai assigné le roy de Dannemarc, « 500,000 pour les mézades de M. de Savoye que j'ai fait assigner, etc., etc. »

Ce mot vient-il de l'italien *Mesata*, et doit-on entendre par là une allocation que la France payait au duc de Savoie, pour les services qu'il pouvait rendre au delà des monts? Ducange ne donne que cette définition: *Quod ad mensam per mensem suppeditatur.* Le *Corps diplomatique* de Dumont ne mentionne point de traité, à cette époque, où il soit question de cette allocation.

Je réitère donc ma demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire?* A. NALIS.

—

Un bas-relief satirique à Bergheim. — On m'assure, à propos du *Lællenkœnig* de Bâle (VII, 144), qu'il existe, à l'une des portes de Bergheim, petite ville des environs de Colmar (Alsace), un bas-relief représentant un bourgeois descendant ses culottes. Le fait est-il exact? J'ai consulté, mais en vain, le *Dictionnaire d'Alsace*, de Baquol, sur cette curiosité sculpturale.
X. W.

—

Une médaille de 1833. — J'ai sous les yeux une médaille en cuivre jaune, d'assez grande dimension (elle a 0,5 de diamètre), qui a pour face le buste de l'homme à la redingote grise et au chapeau de gendarme (le Petit-Caporal, en un mot), d'après la statue de Seurre, celle qu'on a vue pendant une trentaine d'années au faîte de sa Colonne. Sous l'épaule, le nom du gra-

veur : *E. Rogat.* — Légende : Napoléon Empereur de la République française. — Au revers, autour d'une couronne de laurier : Troisième anniversaire de la Révolution de juillet 1830. Et, dans le milieu, cette inscription en neuf lignes : *La nouvelle | statue de Napoléon | est inaugurée | sur la Colonne | de la grande armée | en remplacement | de celle détruite | au retour | des Bourbons.*

Qu'est-ce que cette médaille? Qui la fit faire? A-t-elle un historique? E. S.

—

Les Galois. — J'aimerais assez à savoir si cette sorte de confrérie, qui ne manquait pas d'originalité, comme on verra, a d'autres garants de son existence que le témoignage du bon chevalier de la Tour-Landry, un peu suspect à mon sens. Il nous rapporte, au chapitre CXXII[e] du Livre de ses Enseignements, « qu'il advint, « ès parties du *Poitou* et autres pays, que « Vénus, la dame des amoureux, qui a « grant art et grant povoir en juennesce, » inspira à plusieurs chevaliers, dames et damoiselles, l'idée de faire les choses tout au rebours du sens commun et de l'usage. Un de leurs statuts, « moult sauvaige et des« guisé contre la nature du temps, » leur ordonnait de se vêtir bien chaudement pendant l'été, à bons manteaux et chaperons doublés, avec grand feu aux cheminées. Pendant l'hiver, au contraire, par le plus fort temps, Galois et Galoises « ne « vestoient rien du monde que une petite « cote, simple, sans penne (fourrures?), ne « sans estre lingée (doublée?) et n'avoient « point de mantel ne housse....., ne chap« peau, ne gans, ne moufles, pour gelée ne « vent que il en feist. » En outre, au fort de l'hiver, leurs chambres étaient jonchées de feuilles vertes, les cheminées *houssées* et garnies de verdure, « et en leur litz n'a« voit que une sarge ligière sans plus. »

Jusque-là, il n'y avait pas grand mal à leur fait, mais voici où ça se gâte : « Et, « en oultre, estoit ordené entre eulx que « dès ce que un des Galois venist là où « feust la Galoise, se elle eust mary, il « convenist, par celle ordonnance, que il « alast faire penser des chevaux au Ga« lois qui venu feust, et puis s'en partit de « son hostel sans revenir, tant que le Galois « feust avecques sa femme. » Il ne faudrait pas se hâter de s'apitoyer sur ce pauvre mari : comme « celluy mary estoit « aussi Galois, il allait veoir s'amie une « autre Galoise », pendant que l'autre tenait compagnie à sa femme. — Mais toute chose à son revers ici-bas : « Cy dura ceste « vie de cestes amouretes grant pièce, jus« ques à tant que le plus de eulx en furent « mors et péris de froit; car plusieurs « transsissoient de pur froid, et en mouru« rent tous roydes delèz leurs amies et « ausci leurs amies delèz eulx, et en par« lant de leurs amouretes et en eulx mo« quant et bourdant de ceux qui estoient « bien vestus. » F-y.

—

La première amputation. — Connaît-on le chirurgien qui a pratiqué la première amputation? On parle toujours de l'opération de la pierre sous Louis XI; c'était une tentative hardie, un beau résultat. N'y avait-il pas une grande audace, un plus grand mérite, du génie en un mot, à procéder à l'ablation d'un membre, à dire, en quelque sorte, au mal : Tu n'iras pas plus loin! Ambroise Paré disait modestement : « *Je le pansay, Dieu le guarit.* » En est-il de cette invention comme de toutes les grandes découvertes : se perd-elle dans la nuit des temps, après avoir reçu successivement des perfectionnements ingénieux? En connaît-on l'auteur? Son pays? Peut-on en préciser l'époque. V. Dufour.

—

Mérimée a-t-il tué un Suisse aux journées de juillet 1830? — Lorsque M. de Loménie est venu remplacer au sein de l'Académie française l'auteur de *Colomba* et de *Carmen*, M. Jules Sandeau a, dans son discours en réponse à celui du nouvel élu, raconté une anecdote « bien hasardée », qu'il dit tenir de Mérimée lui-même. Transcrivons ici, pour subvenir à la mémoire de ceux qui ont lu le discours et à l'ignorance de ceux qui ne le connaissent pas : « Le 29 juillet 1830, quand la « lutte touchait à sa fin, un enfant de « Paris, un de ces intrépides vauriens « qu'on est sûr de trouver mêlés dans toutes « les insurrections, tirait d'un point de la « rive gauche sur le Louvre, qu'on atta« quait. Il ne ménageait ni le plomb ni la « poudre, seulement il tirait de loin, et, « novice encore dans le maniement des « armes, il tirait mal et perdait tous ses « coups. Témoin de sa maladresse, touché « de son inexpérience, un particulier qui « flânait par là en simple curieux, l'aborda « civilement, lui prit son fusil des mains, « et, après quelques bons conseils sur la « façon de s'en servir, voulant joindre « l'exemple au précepte, il ajusta magis« tralement un garde suisse qui, debout « dans l'embrasure d'une fenêtre, brûlait « ses dernières cartouches et faisait tête « aux assaillants. Le coup partit, et le garde « suisse tomba. Là-dessus, l'obligeant in« connu remit gracieusement le fusil à son « propriétaire, et comme celui-ci, tout « émerveillé, l'engageait à le reprendre et « à continuer : Non, répliqua-t-il, ce ne « sont pas mes opinions. »

Des journalistes, des reviewers, tout en reproduisant cette anecdote comme le chef-d'œuvre de l'humour, n'ont pas élevé le moindre doute sur son authenticité; ils ne se sont point demandé ce qu'il fallait penser de cet assassinat, attestant si

crûment le mépris de l'homme, de son existence, de ses opinions. Nous sommes persuadés qu'en le racontant, le sceptique et railleur académicien avait tout simplement voulu mystifier son collègue. L'anecdote était connue bien avant que M. Sandeau ne la contât. Elle est imprimée depuis longtemps; seulement elle est mise sur le compte de Chodruc Duclos, l'homme à la grande barbe, le déguenillé, si connu au Palais-Royal dans les dernières années de la Restauration. Il est à peu près certain que c'est une légende, sortie de l'imagination d'un rédacteur de petit journal, et il serait à propos de la reléguer dans l'oubli dédaigneux qui doit être son partage. L. M.

—

Teinturiers politiques et littéraires. — M. Nestor Roqueplan signalait, en 1841, le travail des *teinturiers* se chargeant de donner à l'étoffe des hommes d'État des couleurs différentes et de nature à séduire le regard.

La *Revue anecdotique*, t. V, (1857), p. 231, donne une liste qui offre, entre autres noms, pour l'époque de la Restauration et pour le règne de Louis-Philippe :

Ministres.	*Teinturiers.*
MM. le duc Decazes,	MM. Villemain.
de Villèle,	de Renneville.
de Peyronnet,	de Resseguier.
le prince de Polignac,	Roux-Laborie.
Jacques Laffite,	Thiers.
Dupont de l'Eure,	Mérilhou.
Casimir Périer,	Rémusat et Vitet.
Sebastiani,	Denis Lagarde.
le maréchal Soult,	Linguet.
Humann,	Guillemot.
Teste,	Etienne.
de Bassano (pendant ses 3 jours),	Bossange.
Vivien,	Léon Faucher.

N'y aurait-il pas intérêt à signaler les *teinturiers* qui ont prêté leur concours aux ministres de la seconde République, à ceux du dernier Empire? Il faut s'en occuper, alors qu'il en est temps encore; plus tard les souvenirs auront disparu.

Quant aux *teinturiers* littéraires, ils peuvent donner lieu à un travail piquant. Recommandons-le aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*. TH. P.

—

D'un mot qu'aurait dit Henri IV sur Daniel Chamier. — Je lis dans l'*Essai historique sur la Chambre de l'Edit de Grenoble*, par J. Brun-Durand (Valence, 1873, in-8, p. 77, note 1) : « Daniel Chamier, pasteur de Montélimar, de qui Henri IV disait : *S'il y a un chat à fouetter, il faut qu'il le fasse*, et qui fut l'un des plus fameux théologiens protestants. » Le mot attribué au Béarnais est-il authentique? Quelque auteur contemporain le rapporte-t-il? T. DE L.

—

Armoiries des abbayes. — Les monastères, couvents, etc., avaient-ils le droit d'avoir des armoiries distinctes, antérieurement à l'édit de 1696? Beaucoup d'abbés accolaient leurs armes propres avec celles des abbayes dont ils étaient supérieurs réguliers ou en commende. Cet usage était-il général?

En Allemagne, chaque couvent avait son blason, bien avant la date citée ci-dessus; mais, chaque pays, chaque mode, dit le proverbe. A. B.

—

Multiplication des titres nobiliaires. — Personne n'ignore qu'aujourd'hui, lorsqu'un duc vient à mourir, son fils aîné, qui jusque-là avait porté le titre de marquis, prend celui de duc; le second fils devient marquis, le troisième, comte, et ainsi de suite. Cet usage, qui peut avoir pour résultat d'amener, après quelques générations, une accumulation presque incalculable de titres dans la même famille, ne remonte certainement pas au temps de la grande féodalité, alors que le titre, intimement lié au fief, était l'indice de la propriété ou de la suzeraineté territoriale. Je désirerais savoir à quelle époque il s'est établi en France, et notamment s'il était accepté d'une manière générale pendant les deux derniers siècles. Il serait curieux que la suppression définitive de la féodalité eût eu précisément pour effet de multiplier les dénominations féodales, d'autant plus prodiguées qu'elles conservaient moins de valeur. DICASTÈS.

—

Société des Lapins. — Dans un rapport de police, portant la date du 19 août 1818, j'ai relevé ce qui suit : « Depuis longtemps il existe une société se qualifiant d'*Amis du Terrier des Lapins du Midi*, qui se réunit les jeudis de chaque semaine, mais particulièrement le dimanche, chez le meunier Stybre, plaine de Montrouge. Cette société qui a été l'objet de divers rapports est composée d'une trentaine de chefs de famille, tenant tous à quelque chose, soit par leur fortune, leur état ou leur commerce. Ils se rendent régulièrement, aux jours indiqués, chez le meunier Stybre, et amènent avec eux leurs femmes, leurs enfants et leurs connaissances, ce qui forme un rassemblement d'environ 80 à 100 personnes, plus ou moins, non compris les étrangers, car le local où cette société se rassemble est un cabaret public. Dès que l'heure d'allumer les chandelles arrive, les hommes laissent les jeunes gens danser sous les acacias plantés à la

porte de la maison; nul étranger n'a le droit de danser sans en obtenir la permission, parce que la musique est au compte de la société. Tandis que la jeunesse s'amuse, les chefs de famille montent dans un petit salon qui leur est spécialement destiné, où personne ne peut être admis, s'il n'est de la société. Ces hommes restent quelquefois fort tard à discuter et à boire ensemble, de manière que souvent leurs familles rentrent à Paris avant eux. La Société des *Lapins* a ses orateurs, et quelques-uns de ses membres sont périodiquement chargés de composer des couplets qui sont chantés dans la séance. On prétend que ces couplets sont quelquefois mordants et font des critiques; mais ces productions ne sont jamais imprimées et ne sortent point de la Société. Jamais les séances ne se prolongent plus tard que minuit. Les dames sont admises, pourvu qu'elles soient parentes des membres de la Société : néanmoins, fort peu assistent aux séances, parce que la majorité des membres en fait une tabagie. Il n'est point difficile de se faire agréer; il suffit d'être présenté par trois membres qui répondent du récipiendaire. Cette Société ne tient ses séances à la plaine Montrouge, que jusqu'à la Toussaint : après cette époque, elle se réunit, toujours deux fois par semaine, chez le Sr Mavré, traiteur, rue du Bac. »

Pourrais-je obtenir quelques détails sur cette société, et surtout communication de quelques-uns de ces couplets mordants qui n'ont jamais été imprimés ?

G. Saint-Joanny.

—

Sur Elisenne ou Helisenne de Crene, ou de Crenne. — Des renseignements, s. v. p., beaucoup de renseignements, sur cette « damoiselle native de Picardie, » selon La Croix du Maine, et qui, selon ce bibliographe, écrivit un *Discours de l'Amour* (c'est-à-dire : les Angoysses doloreuses qui procèdent d'amours, etc.), des *Epitres familières et invectives*, le *Songe* « le tout en prose françoise, imprimé à Paris par Charles L'Angelier, l'an 1544. » Du Verdier, qui mentionne les *Angoysses doloreuses*, ne nomme ni le *Songe*, ni les *Epitres*, mais, en revanche, il cite, sous le nom de *Dame Elisenne de Crene*, une traduction (avec commentaire) des quatre premiers livres de l'*Enéide*, dédiée à François Ier, et imprimée à Paris par Denis Janot, in-fo, 1541. B. de la Monnoye a-t-il bien fait de prétendre que cette femme auteur n'a jamais existé ? J.-Charles Brunet, qui s'appuie sur le témoignage d'un contemporain d'Elisenne, Cl. Colet, a-t-il eu raison, au contraire, de soutenir que ce fut un personnage réel et vivant qui s'affubla d'un pseudonyme? Si ce dernier sentiment doit prévaloir, est-il impossible de soulever le masque qui nous cache, depuis plus de trois cents ans, le visage de celle dont Pasquier s'est occupée, à propos de Rabelais, dans la lettre 12e du livre II *des Reeherches sur la France*, et dont il est aussi parlé dans le singulier ouvrage de François de Billon, le *Fort inexpugnable de l'honneur féminin* (fo 35) ? C'est surtout aux érudits picards que je m'adresse ici : puisqu'il s'agit, d'après La Croix du Maine, d'une de leurs compatriotes, il faut qu'ils nous obligent à dire :

C'est du *Nord* que nous vient aujourd'hui la lumière.

Jacques de Montardif.

—

Mme de Bassompierre. — Qu'était cette Mme de Bassompierre qui avait les terres de Boissy-sous-Saint-Yon et de Mauchamp, et qui devint, dans la suite, propriétaire de la terre de Torfou, près Etampes, qui avait appartenu aux dames de Montmartre? Alph. Germain.

—

Le massacre de Saint-Barthélemy. — Il s'agit du Saint-Barthélemy du troisième volume de *Quatre-vingt-treize*, le roman de Victor Hugo. Que penser des détails bibliographiques donnés sur ce volume?

P. R.

—

Le général Pellapra. — Un correspondant de l'*Intermédiaire*, qui aurait ses entrées libres aux Archives du ministère de la guerre, et qui pourrait consulter aussi les documents militaires officiels, imprimés en l'an IV de la République, voudrait-il me fournir des renseignements détaillés sur le général de division Pellapra, qui a eu, dit-on, le commandement de l'armée d'Italie, avant que le général Bonaparte vînt se mettre à la tête de cette armée. Aucune biographie contemporaine ou universelle n'a daigné accorder un article à ce brave soldat, qui n'est pas nommé, ce me semble, sur l'Arc de triomphe de l'Etoile. Je n'ai pas même trouvé son nom dans les histoires des guerres de la Révolution.

(Nice.) J. Bl.

—

Signature autographe de Jean-Antoine de Baïf. — On a de nombreuses signatures de Lazare de Baïf; on a d'amples manuscrits de son fils, Jean-Antoine de Baïf; mais je ne puis trouver nulle part une signature du poëte, ami et contemporain de Ronsard. J'aurais désiré mettre un *fac-simile* de sa signature au bas d'un portrait que je fais graver en ce moment, d'après le médaillon de la Bibliothèque. Quelqu'un pourrait-il m'indiquer un autographe *signé* de Jean-Antoine de Baïf?

B. de F.

—

Racolage militaire. — On désire avoir un libellé, ou formule, de l'acte d'engagement que les sergents recruteurs ou racoleurs faisaient signer à ceux qu'ils avaient embauchés. — On demande spécialement une formule du XVIIIe siècle. G. G.

Thérèse Le Vasseur (VII, 188, etc.). — Quel est donc le numéro *exact* de la *Revue des Deux Mondes* où se trouve l'article de G. Sand sur J.-J. Rousseau, dont il est question ici, ou tout au moins l'année? E. C.

Les initiales E. W. — *Le Culte de Priape*, etc., ouvrage de R.-P. Knight, a été traduit de l'anglais par E. W. Pourrait-on me fournir la clef de ces initiales? Ce n'est pas, sans doute, le « E. W. (Wœslyn) » qui se trouve à la col. 1276 des *Supercheries littéraires dévoilées* (Paris, 1869)? (Londres.) H. S. A.

« Journal de l'Amateur de livres. »—C'est le titre d'un journal qu'on cherche en vain dans la Bibliographie de la presse de Hatin. *La Presse parisienne*, par Izambard, 1853, in-12 (Krabbe, libr.-édit. Impr. De Soye et Bouchet), le mentionne ainsi, p. 82 : « *Journal de l'Amateur de livres.* N° 1, du 1er sept. 1848. Bureaux, rue des Bons-Enfants, 28. Impr. Guiraudet. — Continuation de la Bibliographie universelle. — L'ouvrage d'Izambard n'a pas eu l'approbation de M. Hatin, d'après ce qu'il en dit page xxv de sa préface. Je voudrais savoir à quelle époque ce journal a cessé de paraître et où je pourrais m'en procurer la collection complète. A. M.

Nicolas Sorel.— La *Revue critique* parle (numéro du 25 avril) de Sorel, auteur d'un livre sur l'invention de la monnaie. — *Quis? Quid?* P. R.

La lettre N. — Pourquoi, dans les Annuaires, Almanachs, etc., se sert-on de cette lettre pour désigner le titulaire imaginaire d'un emploi vacant? Serait-ce l'initiale du latin *Nemo*. DICASTÈS.

Réponses.

Les oubliettes de Richelieu à Bayeux (II, 517; VII, 177). — J'ai beaucoup fréquenté Bagneux. J'y ai visité la maison dite de Richelieu, et contrairement à ce qui est arrivé à M. de S.-H., on m'y a parlé des oubliettes. Il est vrai que j'avais affaire à une bonne dame, native du pays, qu'elle habite depuis près de quatre-vingts ans. On ne me les a cependant pas montrées, mais on m'a montré un souterrain qui, partant de cette maison, vient aboutir à une autre, placée dans une petite rue située derrière l'église. Qu'il y a donc belle avenue de peupliers branchus depuis le sol, dans cette maison! Mais ce n'est pas le lieu de faire du pittoresque. Il suffit de signaler la justesse de la correction proposée, tout en protestant un peu contre l'opinion moderne qui ne veut plus croire aux oubliettes, dont l'existence est cependant attestée par tant de textes anciens. Dans la fureur de réhabilitation de l'ancien régime qui règne aujourd'hui, nous ne désespérons pas de voir un jour nier la même réalité pour la Bastille. Dulaure est surtout réfuté, parce qu'il est populaire et incrédule. Ce n'était cependant pas un ignorant, et il n'inventait pas ses témoignages. Il y en a assez sur les oubliettes, pour que (puits, latrines, glacières ou carrières, supprimés) il n'en reste pas quelques-unes à la charge des seigneurs dotés du droit de haute et basse justice. — Du Cange (art. *Oblivium*) cite les oubliettes de l'évêque de Paris, celles de l'évêque de Bayeux (ce qui a pu amener la confusion que combat M. de S.-H.) et d'autres. Un des motifs qui peut prêter encore à la discussion, c'est l'erreur qui fait considérer l'oubliette, non pas seulement comme un cachot où l'on *oubliait* le prisonnier, mais comme un puits recouvert d'une trappe, dans lequel on le précipitait. Le résultat était le même pour le pauvre homme, et ce n'est plus qu'une question de forme sur laquelle il deviendrait oiseux d'insister. ASZT.

— C'est bien Bagneux qu'il faut lire, comme l'a indiqué M. de Saint-Hymer. — Quant aux oubliettes, on lit dans le *Dictionnaire historique de Paris et de ses environs*, par Hurtaut et Magny, publié en 1779 (t. Ier, p. 505, article *Bagneux*, à propos de la maison de Bénicourt) : « On dit qu'elle fut bâtie des deniers de cette Eminence (le cardinal de Richelieu), pour servir à ses conférences secrètes; on y montre un puits, auprès d'un escalier, qui attire l'attention et qui a donné lieu à beaucoup de conjectures. Dans le jardin, on voit en marbre un Mars et un Vulcain; Mars a le visage du cardinal et Vulcain celui de Bénicourt. » Il y avait donc, à cette époque (1779), *beaucoup de conjectures* sur ce puits. Cela explique comment, quelques années plus tard, en 1786, Dulaure, publiant la *Nouvelle Description des environs de Paris* (pet. in-12), a pu dire (p. 337 de la 2e partie): « On y remarque (dans la maison dont il s'agit) surtout un cabinet que, dans le pays, on nomme, par tradition, *le cabinet des oubliettes*, et dans lequel on assure que ce cardinal faisait plusieurs exécutions secrettes. » Conjectures, tradition, ne sont pas des preuves. Mais les deux citations ci-dessus prouvent, du moins, que les oubliettes de Bagneux ne sont pas d'invention récente.

FRÉD. LOCK.

— J'en demande bien pardon à M. de Saint-Hymer, et à Prosper Mérimée, qu'il cite, l'existence des *oubliettes* n'est point une fable : j'en ai vu, de mes yeux vu, dans un minuscule château moyen âge, situé près d'un village ignoré de la basse Normandie, où se dressent fièrement, encore aujourd'hui, ses petites tourelles, ses petites murailles et son petit pont-levis. Il y a déjà longtemps de cela, il est vrai; j'étais encore enfant, mais je me rappelle parfaitement cet abîme insondable à l'œil, qu'en frissonnant me montrait ma mère, et qu'elle appelait « les oubliettes ». — Faut-il, avec M. Viollet-le-Duc, admettre l'hypothèse de destinations autres que celle attribuée généralement à ces souterrains? Je ne le pense pas. L'orifice de celui dont je m'occupe donnant dans une des principales pièces du château, on repoussera naturellement l'idée que ce put être une *glacière*, encore moins des *latrines*. — Maintenant, si des probabilités que peut suggérer l'aspect des vestiges existants l'on passe aux conjectures morales, ce sera encore l'affirmative qui ressortira de cet examen. — Les chroniques anciennes ne nous apprennent-elles pas que la plupart des petits hobereaux du moyen âge, orgueilleux, débauchés, n'ayant ni foi ni loi, trop faibles pour faire ouvertement la guerre aux grands seigneurs, après avoir taillé et pressuré à merci leurs malheureux vassaux, se transformaient en chefs de bandes, pillant et dévalisant les voyageurs sur les routes, se sauvaient ensuite dans leurs repaires d'aigles. — N'ayant pas droit de haute et basse justice, ils avaient à redouter celle de leurs suzerains. Quoi d'étonnant dès lors qu'ils fissent usage des perfides et muettes oubliettes, pour se débarrasser, soit de quelques victimes compromettantes, soit de visiteurs ou d'hôtes redoutables? Or, je pars de ceci pour émettre l'opinion que les oubliettes ont dû exister en plus grand nombre dans les résidences de la noblesse de second ordre : orgueil et faiblesse sont mères de perfidie et trahison.

DE GRANVILLE.

—

D'Escars ou des Cars? (VI, 296). — Je répondrai à la question, d'il y a quatre ans, de M. Frédéric Lock, en le renvoyant à un récent et excellent ouvrage : *Histoire des Vicomtes et de la vicomté de Limoges*, par F. Marvaud, professeur d'histoire en retraite (2 vol. in-8°, 1873, Paris, Dumoulin). M. Marvaud écrit toujours *des Cars*, et il insiste pour que cette orthographe soit partout adoptée, les Pérusse étant seigneurs d'une terre qui s'est constamment appelée *des Cars* (dép. de la Haute-Vienne, arrond. de Saint-Yrieix, cant. de Chalus). M. Marvaud signale les deux grosses tours (encore debout) du château qui donna son nom à une des plus anciennes familles du Limousin. T. DE L.

—

Jean de Verd (Vert, Werth ou Weerth) (VI, 361; VII, 212). — Je vois que Jean de Wert, après une vie de combats avec des chances diverses de succès et de revers, condamné au repos par le traité de Westphalie, se retira en Bohême dans sa terre de Bodauneck, où il mourut, le 6 septembre 1652, d'une fièvre chaude, à cinquante-huit ans (il était né en 1594). Marié deux fois, il ne laissa aucune postérité. Est-il réellement mort vice-roi de Bohême, comme le dit M. V. J.? En tout cas, quel peut être ce Jean de Wert anobli en 1676 par Charles V de Lorraine, puisque le nôtre est mort en 1652, sans laisser d'enfants? ALPH. GERMAIN.

—

République française, Napoléon empereur (VI, 416; VII, 138). — Il existe, dans une collection d'autographes, deux brevets de maréchaux de l'Empire préparés sur large parchemin pour Lannes et Pérignon, datés de Saint-Cloud, le 29ᵉ jour de floréal an XII, mais non revêtus de signatures.— L'intitulé est ainsi conçu : « Napoléon « Bonaparte, par la grâce de Dieu et les « Constitutions de la République, Empe- « reur des Français, à ceux qui ces pré- « sentes verront, salut..... » — N'y aurait-il pas quelque intérêt à comparer la formule répudiée à celle qui a prévalu? Les deux brevets ne sont pas absolument identiques. Dans celui qui était destiné à Lannes, il y avait ces mots, qui manquent au brevet de Pérignon : « mettant notre con- « fiance dans son affection toujours invio- « lable au service du peuple français, et « dans sa fidélité à notre personne. »

(Evreux.) BL.

—

Genpilhommes (VII, 80, 162). — Voir aussi le Commentaire (Œuvres de Rabelais, édition Variorum), par Esmangart et Eloi Johanneau, qui confirme l'explication donnée par M. Bonnemère : « *Jans-* « *pill'hommes*, souvent un peu *pillards*. « Petits *gentillâtres* qui pillent leurs *hom-* « *mes*, c'est-à-dire, leurs serfs, leurs pay- « sans, d'où l'on voit que c'est encore un « jeu de mots rabelaisien, aussi plaisant « que malin. » C. M.

—

Lettres de l'Inconnue : une épave (VII, 104). — Il paraît, qu'à côté des *Lettres à une inconnue*, les lettres de l'Inconnue ont aussi leur plus grand charme. M. H. Taine, dans sa préface-étude à la gloire de Prosper Mérimée, n'écrivait-il pas assez légèrement, en présence des indications fort nettes que l'éditeur n'a point élaguées : « Voici une correspondance d'amour, puis d'amitié, qui a duré trente ans; la dernière lettre

est datée de son dernier jour, et l'on ne sait pas le nom de sa correspondante »? — Eh bien! l'éditeur nous raconte : 1° que notre « Inconnue, » habituée des montagnes dauphinoises, déroulait de magnifiques cheveux noirs, qui laissaient à « l'Irlandaise blonde » la valeur des siens; 2° que son frère était capitaine d'artillerie, en 1859, à Grenoble; 3° qu'il y commandait, écrit l'auteur de *Colomba*, une batterie de siége (lisez batterie à pied; il y avait alors des régiments d'artillerie à pied, — qui ont vécu!); 4° que ledit frère était marié, etc., etc..., et alors? » — Garçon, l'*Annuaire!* clame votre humble serviteur, tout comme le fit, en son temps, au rapport de M. About, *l'Homme à l'oreille cassée*.

Ainsi, nous la connaîtrons, « l'Inconnue, » par la grâce de Mme Levrault, et puisque l'éditeur Lemerre néglige notre province, — un refuge qu'elle voulait choisir en 1848, — nous resterons discret.

H. de S.

—

La Croix Catelan (VII, 111). — Arnaud de Catelan, troubadour provençal, faisait les délices de la cour de Béatrix de Savoie. Philippe le Bel, ayant entendu vanter ses talents, comme poëte et chanteur, voulut se l'attacher. Catelan partit pour venir trouver le roi en sa maison de Passy, et comme la forêt de Rouvray (ainsi s'appelait le bois de Boulogne) était infestée de voleurs, le roi lui avait envoyé une escorte. Le capitaine revint, disant au roi qu'il n'avait pas rencontré le troubadour, et quelques jours après, on trouvait le corps de Catelan gisant dans la forêt. Philippe le Bel ordonna qu'une croix fût élevée au lieu même où la victime avait été trouvée. Quelque temps après, on découvrit les assassins; c'était le capitaine et son escorte, envoyés pour protéger Catelan, qui avaient fait le coup. Trompés par quelques mots de celui-ci, ils l'avaient cru porteur de riches présents, tandis qu'il n'apportait que quelques parfums du Midi, rares à cette époque dans le Nord de la France. Ils furent tous brûlés vifs et à petit feu. — Ce sont probablement les armes d'Arnauld de Catelan qui figuraient sur le piédestal. M. Garané retrouverait peut-être ce blason dans l'Armorial de Provence. A. Nalis.

—

L'amiral Byng et le « satisfecit » du maréchal de Richelieu (VII, 139). — C'est dans la correspondance de Voltaire qu'il faut chercher le document authentique demandé par M. S. D. On y verra « comment s'est manifestée la sollicitation » du philosophe de Ferney pour l'amiral Byng, condamné à mort par une cour martiale et fusillé impitoyablement, quoique recommandé par ses juges à la clémence du souverain : « La joie de la France, dit Henri Martin en parlant de la victoire de Richelieu (t. XV, p. 485), donna la mesure de la fureur des Anglais. Ils avaient cru qu'il ne s'agissait pour eux que d'aller à la proie, et ils se voyaient arracher une de leurs plus précieuses possessions! Le déchaînement populaire fut effroyable. Il fallait une victime. Les ministres épouvantés livrèrent l'amiral Byng, coupable peut-être de n'avoir pas tout fait ce qu'il pouvait faire, mais moins coupable, dans sa faiblessé, qu'eux-mêmes dans leur négligence. » — Cette appréciation mérite d'être méditée, il est à regretter qu'on n'ait pas songé à la publier et à la faire suivre des lettres de Voltaire, à l'époque du procès de Versailles. Cette correspondance eût servi à calmer certains esprits beaucoup trop surexcités. La voici, telle que je la tire du 57° vol. de l'édit. Beuchot :

Voltaire au maréchal de Richelieu. (Aux Délices, 20 déc. 1756.) — « Je suis honteux, Monseigneur, d'importuner mon héros, qui a bien autre chose à faire qu'à lire mes lettres, mais je ne demande qu'un mot de réponse pour le fatras ci-dessous : 1° Un Anglais vint chez moi, ces jours passés, se lamenter du sort de l'amiral Byng, dont il est ami. Je lui dis que vous m'aviez fait l'honneur de me mander que ce marin n'était point dans son tort, et qu'il avait fait ce qu'il avait pu. Il me répondit que ce seul mot de vous pourrait le justifier; que vous aviez fait la fortune de Blakeney par l'estime dont vous l'avez publiquement honoré, et que si je voulais transcrire les paroles favorables que vous m'avez écrites pour Byng, il les enverrait en Angleterre. Je vous en demande la permission, je ne veux et ne dois rien faire sans votre aveu. Voilà pour le vainqueur de Mahon. »

Le maréchal de Richelieu à Voltaire. — « Je suis très-touché, Monsieur, de l'affaire de l'amiral Byng. Je puis vous assurer que tout ce que j'ai vu et entendu de lui est entièrement à son honneur. Après avoir fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui, il ne doit pas être blâmé pour avoir souffert une défaite. Lorsque deux généraux disputent pour la victoire, quoiqu'ils soient également gens d'honneur, il faut nécessairement que l'un des deux soit battu, et il n'y a contre M. Byng que de l'avoir été. Toute sa conduite est celle d'un habile marin et digne d'être admirée avec justice. La force des deux flottes était au moins la même. Les Anglais avaient treize vaisseaux, et nous douze, mais beaucoup mieux équipés et plus nets. La fortune qui préside à toutes les batailles, particulièrement à celles qu'on livre sur mer, nous a été plus favorable qu'à nos adversaires, en faisant faire un plus grand effet à nos boulets dans leurs vaisseaux. Je suis convaincu, et c'est

le sentiment général, que, si les Anglais avaient opiniâtrement continué le combat, toute leur flotte aurait été détruite. Il ne peut y avoir d'acte plus insigne d'injustice, que ce qu'on entreprend actuellement contre l'amiral Byng. Tout homme d'honneur, tout officier des armées doit prendre un intérêt particulier à cet événement.

RICHELIEU.

(Cette lettre, d'après Beuchot, doit être du 25 ou 26 déc. 1756.)

Voltaire à l'amiral Byng. — « Monsieur, quoique je vous sois presque inconnu, je pense qu'il est de mon devoir de vous envoyer une copie de la lettre que je viens de recevoir de M. le maréchal de Richelieu; l'honneur, l'humanité, l'équité m'ordonnent de la faire passer entre vos mains. Le témoignage si noble et si inattendu de l'un des plus sincères et des plus généreux de mes compatriotes me font présumer que vos juges vous rendront la même justice. Je suis avec respect, etc.

VOLTAIRE.

Voltaire au maréchal. (Aux Délices, 3 janv. 1757.) — « L'humanité et moi, nous vous remercions de votre lettre. J'en ai donné copie, selon vos ordres, Monseigneur. Si elle ne fait pas beaucoup de bien à l'amiral Byng, elle vous fera au moins beaucoup d'honneur. Mais je ne doute pas qu'un témoignage comme le vôtre ne soit d'un très grand poids. Vous avez contribué à faire Blakeney pair d'Angleterre, vous sauverez l'honneur et la vie de l'amiral Byng..... »

Voltaire au même. (13 févr.) — « Le fragment de votre lettre sur l'amiral Byng, Monseigneur, fut rendu à cet infortuné, par le secrétaire d'Etat, afin qu'elle pût servir à sa justification. Le conseil de guerre l'a déclaré brave homme et fidèle. Mais, en même temps, par une de ces contradictions qui entrent dans tous les événements, il l'a condamné à la mort, en vertu de je ne sais quelle vieille loi, en le recommandant au pouvoir de pardonner, qui est dans la main du souverain. Le parti acharné contre Byng crie à présent que c'est un traître qui a fait valoir votre lettre, comme celle d'un homme par qui il avait été gagné. Voilà comme raisonne la haine; mais les clameurs de dogues n'empêchent pas de regarder cette lettre comme celle d'un vainqueur généreux et juste, qui n'écoute que la magnanimité de son cœur..... »

Voltaire au même. (19 févr.) — « Votre lettre sur ce pauvre amiral Byng lui a valu du moins quatre voix favorables, quoique la pluralité l'ait condamné à la mort. Il se passe, dans tous les Etats, des scènes singulières, et aucune ne vous surprend..... »

Voltaire à Mme la comtesse de Lutzelbourg. (A Monrion, près Lausanne, 8 mars.) — « J'ai été malade, Madame....., je ne sais plus si les troupes marchent ou non; si mon pauvre amiral Byng a eu la tête cassée. Je sais seulement que les Anglais ont la tête bien dure, ou plutôt le cœur; que l'Allemagne va être bouleversée; que Paris est bien triste; que l'argent est bien rare, et que cette vie n'est pas semée de roses..... »

Le même à M. Thieriot. (A Monrion, 26 mars.) — « Le meurtre de Servet paraît aujourd'hui abominable, les Hollandais rougissent de celui de Barneveldt. Je ne sais encore si les Anglais auront à se reprocher celui de l'amiral Byng..... »

Au maréchal de Richelieu. (6 avril.) — « Vous savez, il y a du temps, mon héros, la glorieuse victoire que l'ancien ministère anglais a remportée sur l'amiral Byng à Porsmouth, mais vous ne savez peut-être pas avec quelle hauteur la plus saine partie de la nation joint les cris de l'indignation et de la pitié à ceux de toute l'Europe. On cite votre témoignage comme la preuve la plus authentique de l'innocence de Byng, et vous avez la gloire d'avoir vaincu les Anglais et de les faire rougir... »

Au même. (A Monrion, 26 mai.) — « Feu l'amiral Byng vous assure de ses respects, de sa reconnaissance, et de sa parfaite estime: il est très-sensible à votre procédé, et meurt consolé par la justice que lui rend un si généreux soldat, *so generous a soldier;* ce sont les propres mots dont il a chargé son exécuteur testamentaire; je les reçois, dans le moment, en arrivant à Monrion, avec les pièces inutilement justificatives de cet infortuné..... » C. M.

—

Une caronade en 93..... (VII, 143). — N'étant pas marin, je ne puis apprécier la valeur du « long et joyeux éclat de rire qui vient d'éclater dans les ports de notre littoral méditerranéen et océanique. » Mais, à la question : « Est-ce qu'une caronade était alors portée sur des roues? » je réponds par les renseignements suivants. Le *Magasin pittoresque* a publié (t. VIII, oct. 1840, p. 325) une gravure représentant une caronade qui est portée sur quatre roues. — L'*Encyclopédie militaire et maritime,* du comte de Chesnel, ancien lieutenant-colonel et ancien marin, publiée de 1863 à 1864, donne, à l'article *Caronade,* une gravure représentant aussi une caronade portée sur quatre roues. — Le *Magasin* dit que la caronade pèse un tiers de moins que les autres pièces; l'*Encyclopédie* la désigne comme moins lourde que le canon. Le *Dictionnaire Bouillet* (Sciences), constate le même fait et qualifie la caronade une « arme simple et légère. »

Aux marins, de confirmer ou d'infirmer ces assertions. F. L.

—

Un membre de l'Institut à Lubeck. (VII, 148, 194, 220). — Ch. Villers était

membre correspondant de l'Institut dès 1806, et l'*Almanach impérial* de 1807 lui attribue Metz pour résidence. L'étude sur *les Puységur*, publiée, il y a quelques mois, par le marquis de Blosseville, contient (p. 91 et 111-116) des détails peu connus sur la carrière militaire, l'émigration et la foi au magnétisme animal de Ch. Villers, aide de camp du marquis de Puységur, le célèbre magnétiseur. Un ouvrage de Villers, très-peu connu, le *Magnétiseur amoureux*, y est apprécié. R.

—

Louis XVII : légende ou histoire? (VII, 148). — L'*Intermédiaire* veut-il être indiscret? On parle beaucoup, en Berry, d'une Etude sur le petit *Louis XVII*, à laquelle travaille actuellement George Sand, — d'après ses souvenirs personnels des conversations de son aïeule Mme Aurore Dupin de Francueil (petite-fille, comme chacun sait, d'*Auguste II*, roi de Pologne, et proche parente des rois Charles X et Louis XVIII), et d'après d'anciennes traditions et divers documents historiques conservés dans sa famille. — M. Maurice Sand, de son côté, préoccupé de la même pensée, a, l'an dernier, introduit cette jeune et mélancolique figure du prisonnier échappé du Temple, dans le cadre d'un intéressant roman historique, *Mademoiselle de Cérignan*, publié par le journal *le Temps*. Ulric.

—

Le jeu des « Valentins » au XVIIe siècle (VII, 150, 214). — Ce vieux-neuf s'éteint graduellement en France, où tout meurt ; mais d'autres pays moins avancés, l'Angleterre en tête, ne le relèguent point encore aux accessoires de la galanterie niaise et rimée. Honorables *postiers* des Trois Royaumes, qui ne voyez pas approcher, sans terreur pour vos jarrets, la date du 14 février, jour des bienheureuses confidences entre fiancés ou « paires amoureuses, » que l'on qualifiait encore, ès pays de Lorraine ou Barrois, à la cour ducale, comme ailleurs, et même « par delà », *Valentins* et *Valentines*, direz-vous au savant chroniqueur du Monde parisien, et du jeu non moins parisien qu'innocent des *Annonces rimées* (journal *la Liberté*, 21 déc. 1869) : « qu'au temps du grand siècle, cela se prononçait *le Jeu des Valentins*, du petit nom de l'inventeur »? — *Qu'en dit* alors, non *l'abbé*, mais l'honnête saint Valentin, classique bienfaiteur des filles et garçons en passe d'attendrissement mutuel; ayant charge, tous les 17 février, *in sæcula sæculorum*, d'apaiser, s'ils ne le sont, en vue de l'ordre moral et chrétien, ceux qui doivent ou peuvent entrer en ménage!

Ces couples-là, nos pères se permettaient jadis, et nos contemporains se permettent encore, dans certains villages, de les constituer par acclamation, comme nous avons fait, à ce que l'on m'assure, pour maints gouvernements provisoires; les uns et les autres sans garantie de raisonnable durée.

Qu'on ait joué aux *Valentins* et *Valentines*, comme on joue au *Mariage* ou au *Sorcier*, la chose en soi n'a rien qui nous étonne; et l'on trouve, aux Comptes de Nancy, une somme dépensée par le duc Charles III, pour cadeau fait à la comtesse de Salm, « qui avait été sa *Valentine* ». Et puis, « le petit nom de l'inventeur » ne m'explique pas qu'on les ait appelés, ces *Valentins*, *faschenots* ou *vauzenots*, dans force villages barrisiens et lorrains..... et je termine, pour en finir, par renvoyer tous curieux et rédacteurs de la *Liberté*, à l'article *les Valentins* (l'*Austrasie, revue de Metz et de Lorraine*, année 1853, p. 77-88). H. de S.

—

Benjamin Zix (VII, 173). — J'ai vu récemment, de ce même artiste, dans la bibliothèque d'un de mes amis, l'ouvrage suivant : « Relation des Fêtes données par la ville de Strasbourg à LL. MM. Imp. et Roy. les 22 et 23 janvier 1806, à leur retour d'Allemagne (1 vol. gr. in-fol., avec planches gravées au trait par Guérin, d'après Zix). Ulr.

—

La légende du « Petit Bossu » (VII, 173, 227). — J'admets très-bien que depuis cinq ans, époque à laquelle je parcourais la Suisse, on ne s'embarque plus à Neuhauss pour aller à Thoune. Mais je demande *la Légende du petit Bossu*, légende bien connue, paraît-il, à Merligen et dans les environs... et non, comment on va d'Interlaken à Thoune! Alph. Germain.

—

Cuno de Bubenberg (VII, 173, 227). — Je me permets de réitérer ma demande : « Des renseignement sur *Cuno* de Bubenberg, s. v. p. » M. P. R. me répond *Jean* et *Ulric*, quand je demande *Cuno*. C'est à peu près comme pour la *Légende du Petit Bossu*, sur laquelle je désire des renseignements, demande à laquelle il me répond qu'on ne s'embarque plus à Neuhauss, mais qu'on prend le chemin de fer jusqu'à Dorlingen! *Voilà pourquoi votre fille est muette*. Alph. Germain.

—

M. de Pradines (VII, 174). — Un M. de Pradines, sous-lieutenant de grenadiers au régiment Dauphin, eut la cuisse fracassée à la bataille de Todenhausen, en 1759. La famille de Pradines était originaire de Gascogne. A. B.

—

Portraits de Jean Guérin (VII, 182, 162, etc.). — A propos des portraits du

général Kléber, le sculpteur Lemasson qui demeurait au pavillon Marsan, avait modelé, d'après nature, sa tête, un peu avant le départ du général pour l'Egypte. Le 9 frimaire an IX, il informa les amis de Kléber qu'il allait faire faire un *creux*, pour tirer des plâtres du buste en marbre qui lui avait été commandé par le premier consul. Ce buste doit se trouver au Musée de Versailles (Voir le *Journal des Débats* du temps). Pour en revenir à l'œuvre de J. Guérin, un portrait d'homme, au crayon noir, figurait à la vente Delestre (Vignères, nov. 1871, nº 213). Piton (*Strasbourg illustré*, t. Iᵉʳ, p. 108) parle aussi de cet artiste alsacien, qui fut le peintre officiel de Marie-Antoinette, et ensuite de la cour impériale. A. B.

—

Badinguet (VII, 185, 100, 48). — Malgré les renvois indiqués, ceci n'est point une réponse, mais une question. Dans sa réponse (col. 185) M. E. R. croit se rappeler que, sous l'Empire, on avait modifié la légende de Gavarni, en mettant « l'ancienne à *Boulinguet.* » On demande si ce fait, exprimé sous la forme du doute, est exact. Nous avons sous les yeux une épreuve du texte primitif du nº 22 (Etudiants de Paris); elle est de l'imprimerie d'Aubert, *Bauger et Cᵒ*. Ce tirage est sans date. Existe-t-il un tirage postérieur, avec *Boulinguet?* E. M.

—

Le père de Balzac (VII, 196, 149, etc.). — Je transcris ici pour nos amis de l'*Intermédiaire* le curieux extrait suivant de l'*Introduction au Lys dans la Vallée* (p. XVII et XVIII, *Paris, Werdet*, 1ᵉʳ *juin* 1836. 2 vol. in-8, *édit. originale*), NON RÉIMPRIMÉE dans les Œuvres complètes de H. de Balzac :

« Je ne suis point gentilhomme dans l'acception historique et nobiliaire du mot, si profondément significatif pour les familles de la race conquérante. Je le dis, en opposant orgueil contre orgueil; car mon père se glorifiait d'être de la race conquise, d'une famille qui avait résisté en Auvergne à l'invasion, et d'où sont sortis les d'Entragues. Il avait trouvé, dans le Trésor des Chartes, la concession de terre faite au Vᵉ siècle par les Balzac pour établir un monastère aux environs de la petite ville de Balzac, dont copie fut, me dit-il, enregistrée par ses soins au Parlement de Paris. Mais ceci est tout à fait en dehors de la question, il suffit de savoir que je n'ai pas, Dieu merci, taché mon nom, que j'espère lui donner de l'éclat par moi-même et continuer ce que mon père a commencé. Mon père était, sous Louis XV, secrétaire du Grand-Conseil, dont il rédigeait les Arrêts. Le cardinal de Rohan et M. de Calonne l'avaient pris à cœur; et plus tard il fit cause commune avec son ami de Bertrand-Molleville. Sans la Révolution, il aurait fait une haute fortune sous la vieille monarchie, qu'il a vu crouler. S'il a modestement achevé une vie commencée avec quelques espérances, c'est que, brisé par la Révolution, il s'est trouvé loin des affaires et dans une position inférieure, enfin vieillard en 1814, et repoussé avec M. de Molleville, qui déconseillait la Charte à Louis XVIII. A seize ans, je tenais la plume sous leur dictée, pour rédiger un long mémoire, au moment où M. de Polignac et M. de Villèle refusaient de reconnaître la Charte. Et j'entendais M. de Bertrand, ce vieillard de haute taille, blanchi dans les révolutions, s'écrier: « La Constitution a perdu Louis XVI, la « Charte tuera les Bourbons! On peut au« jourd'hui ne pas la donner : plus tard « on ne la retirera pas sans danger. Ceci « ne tiendra pas; mourons en paix, mon « cher ami, nous avons vu le commence« ment, nos fils verront la fin! » Pendant que ce fidèle ministre de Louis XVI disait ces paroles, que j'écoutais en jouant avec son portefeuille de ministre, Fouché disait à Louis XVIII de se coucher dans les draps de Napoléon. Ainsi le vieux 93 et le vieux ministre de Louis XVI étaient d'accord sur ce point. Mon père, mort en 1828, Secrétaire au Grand-Conseil sous Louis XV, est entré, vous le voyez, jeune aux affaires. » Ulr.

—

Quel est l'auteur du poëme intitulé : « Les Quatre âges de l'homme? » (VII, 176, 229). — La Biog. Didot, à l'art. Allix (Pierre), indique aussi 1783 comme la date de la première édition. Elle donne, sur la mort de l'auteur, un détail singulier. « Il fut juge du tribunal de première instance à Paris, et mourut subitement à l'audience, au moment où il rendait compte d'une affaire (1793). » L'Almanach des Dames de 1806 contient un « fragment d'un poëme inédit sur *les Quatre âges des femmes*, » par Hyacinthe Gaston, proviseur du lycée de Limoges. Ce poëme a-t-il été publié? O. D.

—

Documents de l'affaire Libri (VII, 177, 230).—On trouve la bibliographie des livres, brochures et articles de journaux français et étrangers, publiés sur cette triste affaire, dans la *Réponse à M. Mérimée*, par MM. Lud. Lalanne, H. Bordier et Bourquelot (Paris, Panckoucke, 1852, in-8ᵒ, 32 p., 2ᵉ édit.). On la trouve encore plus complète dans le remarquable rapport présenté le 4 juin 1861 au Sénat par M. Bonjean, l'illustre victime de la Commune, sur la pétition de Mᵐᵉ Libri, qui dénonçait comme « une erreur de justice » la condamnation prononcée contre son mari. Ce rapport figure au *Moniteur universel* du

5 juin 1861, et au t. IV des *Procès-verbaux du Sénat*, session de 1861, p. 193 à 292. Il en a été fait un tirage à part, sans changement dans la pagination. On sait que le Sénat adopta l'ordre du jour, proposé par M. Bonjean, et qu'à partir de 1861 le calme se fit dans les esprits. A l'occasion de la mort de Libri, survenue en 1869, mort qui passa presque inaperçue, un très-intéressant et très-curieux article de M. Lorédan Larchey parut dans l'*Impartial du Rhin*, journal politique quotidien, publié à cette époque à Strasbourg. Cet article, tiré à part, à 20 exemplaires seulement, forme une brochure in-8° de 15 p., qui est devenue le *rara avis* des collectionneurs. C. M.

— Même indication par M. E. C.

— Brunet donne, dans sa 5e édit. (1862), t. III, col. 1059, la liste détaillée des Catalogues des diverses ventes publiques de livres, faites par Libri, tant à Paris qu'à Londres. ULR.

—

Le général Vietinghoff (VII, 183, 87). — En 1761, il était commandant en second du régiment d'infanterie Vierzet-Liégeois, créé en 1757; maréchal de camp, 1788; commandant la 2e brigade d'infanterie de la 8e division militaire (Basse-Alsace); 20 mai 1791, lieutenant-général; 1792, commandant la 4e division militaire à Nancy. D'après la *Biographie moderne* (*Paris*, 1816), le baron de Vittinghoff serait né en Courlande; il se prononça pour la Révolution, et il fut félicité par le roi de Pologne pour son patriotisme et son courage. Cela ne servit à rien, car il fut dénoncé en 1792 comme ayant injustement désarmé les citoyens d'Ourcamp, près Compiègne. Attaqué de nouveau, le 27 mars 1793, par Robespierre, malgré qu'il avait été soutenu par le ministre de la guerre, Narbonne, il fut destitué, conduit en prison et exécuté comme ennemi de la République. A. B.

—

Œuvres projetées par Balzac (VII, 200). — Ne peut-on pas bien porter au compte des *Œuvres projetées par Balzac* le titre du roman suivant, indiqué par Mme Emile de Girardin, à la fin de sa charmante Nouvelle *La Canne de M. de Balzac* (Paris, Dumont, in-8°, p. 365, édit. origin., 1836): « ... Qu'est devenue la canne? dira-t-on. — Vous allez le savoir : Elle est retournée aux mains de M. de Balzac, et... *Les Héritiers Boirouge* vont paraître! » ULR.

—

Une faute de français dans un vers de Malherbe? (VII, 205).—En vérité, Monsieur P. B., vous êtes bien sévère, et les poëtes n'ont pas beau jeu avec vous. « La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles », c'est-à-dire « pareilles à nulle autre rigueur. » Est-ce que « rigueur » ne peut pas s'employer au singulier comme au pluriel dans le sens de « chose dure et difficile à supporter (voir les exemples cités par Littré, v° *Rigueur*, 2°)? S'il en est ainsi, la phrase est grammaticalement correcte, et la « grosse faute de français » n'existe que dans l'imagination de l'Aristarque, devant lequel une innocente ellipse n'a pu trouver grâce. DICASTÈS.

— La phrase est irréprochable, il suffit d'en faire l'inversion pour s'en convaincre : La mort a des rigueurs pareilles à nulle autre. Aucune rigueur n'est comparable aux rigueurs de la mort. — Le singulier donne beaucoup plus de force à la pensée. Dans un sens analogue, Voltaire a dit : « Tout est pour le mieux dans *le* meilleur des mondes *possible*. » M. P. B., qui fréquente les poëtes, et qui a raison, trouvera cent mille exemples pareils dans ses lectures favorites. VENDÔMOIS.

—

Mss de Brantôme : variante curieuse (VII, 206). — La note de M. X. Z. a dû lui être fournie par l'ouvrage de Pierre Dufour: « Brantôme, dit Sauval, qui avait sous les yeux un bon manuscrit de cet historien médisant, rapporte... » Ainsi, c'est Sauval lui-même qui, dans ce passage de Brantôme, propose de substituer le nom de la sœur à celui de l'épouse; mais il semble que ce soit Pierre Dufour, qui suppose que Sauval avait ce bon manuscrit. Sauval et Dufour ne sont pas, je crois, les seuls qui aient accusé Marguerite d'inceste non-seulement avec Charles IX, mais encore avec deux autres de ses frères, Henri III et le duc d'Alençon. Mais il faut remarquer qu'à l'endroit désigné, Brantôme vient de parler d'« une fille de fort bonne maison, que je ne nommeray point », et qu'il sait fort bien distinguer de Marie Touchet, qu'il nomme plutôt Tocossie. Je crois bien que cette « fille de fort bonne maison » pouvait être la princesse Marguerite; mais alors Brantôme, pour la désigner sans la nommer, n'avait qu'à répéter les expressions dont il venait de se servir, au lieu de risquer un voile aussi transparent que les initiales L. R. M. Peut-être aussi que le « bon manuscrit » de Sauval n'était pas non plus d'accord, sur cet autre passage, avec mon imprimé (*Panthéon littéraire*)? O. D.

—

Cantis (VII, 207).

— O coquille, ma mignonne,
N'est-ce pas un de tes coups?
Cantu, peut-être... Ça sonne
Mieux ainsi : Qu'en pensez-vous?

JACQUES D.

— *Cantis* est une évidente faute d'impression et il ne faut pas être bien malin pour rendre à César... *Cantu*, ce qui est à... lui, c'est-à-dire la véritable terminaison de son nom. YEZIMAT.

—

Population des principales villes de France (VII, 208). — Je me permets de laisser Strasbourg parmi les villes de France, et donne ce que j'ai trouvé pour cette ville : 35,000 habitants en 1681 ; 50,000 en 1789; 57,000 en 1837; 80,000 en 1871. P. R.

—

Epitaphe de Trivulce (VII, 208). — Brantôme la donne ainsi : *Hic quiescit, qui nunquam quievit.* Le *Magasin pittoresque* (1834) la donne toute semblable, et ajoute qu'il l'avait composée lui-même. Montluc la lui avait donc volée, car le même recueil (janvier 1846) et la dédicace à la Noblesse de Gascogne, dans la première édition des *Commentaires*, lui attribuent cette épitaphe :

Cy-dessous reposent les os
De Montluc qui n'eut onc repos.

O. D.

— Ce n'est pas dans l'église *San Lazaro* (Saint-Lazare) mais dans l'église *San Nazaro* (Saint-Nazaire) de Milan, élevée pour saint Ambroise, sur les ruines d'un temple antique, que se trouve le tombeau du maréchal de France Trivulce, Milanais, mort en 1518, à Arpajon, près de Paris. Ce n'est pas non plus précisément dans cette église, mais dans un vestibule qui la précède, et que Trivulce y a fait annexer pour recevoir les tombeaux de sa famille, que ces tombeaux sont placés et rangés dans des niches élevées, y compris le sien. Celui-ci porte bien cette épitaphe, composée par « Trivulce » lui-même : *Qui numquam quievit quiescit. Tace.* C'est la première des deux qui sont citées par M. G., et c'est la vraie. Je puis en certifier le texte, pour l'avoir relevé moi-même en 1863. Comme à l'honorable questionneur, elle me semble d'ailleurs bien préférable, dans son laconisme, à la seconde, œuvre probable d'un rhétoricien. CLOVIS MICHAUX.

— Le très-beau et très-rare livre du comte Pompeo Litta, sur la généalogie des grandes familles italiennes, a peut-être un article *Trivulce;* mais les Guides courants de Milan suffisent à assurer M. Alph. G., de la vraie leçon. Le petit « Guide de Milan et ses environs, » (Milan, Louis Ronchi, 1859, p. 28), le livre antérieur du peintre Francesco Pirovano (« Milano, nuova descrizione, » Milan, Giovanne Silvestri, in-16, sans date, p. 113), mais surtout le livre de Serviliano Latreada, (*Descrizione di Milano*, in-8°, t. II, 1737, p. 502-305), ne peuvent pas permettre de doute à cet égard. Toutes trois donnent : « Jo. Jacobus Magnus Trivultius, « Antonii Filius, qui nunquam quievit, « quiescit. Tace. » Puisque c'est la leçon donnée par l'inscription du tombeau, c'est la vraie; l'autre ne peut en être qu'un arrangement fait de mémoire. Remarquons aussi que l'église, qui se trouve dans le Corso di Porta Romano, et dont la chapelle funéraire de Trivulce (*la Trivulzia*, comme on a dit), forme l'entrée, ne s'appelle pas *San Lazaro*, mais un peu différemment, c'est-à-dire *San Nazzaro*.

A. DE M.

—

De qui est une parodie de la « Sémiramis » de Voltaire? (VII, 209). — Je l'ignore, mais la pièce a été jouée à Paris. Du moins, voici ce que je lis dans l'excellent livre de M. Hallays-Dabot : *Hist. de la censure dramatique en France* : « Voltaire, se croyant sûr de l'appui de Mme de Pompadour, supplia la favorite de faire interdire une parodie de *Sémiramis.* Celle-ci empêcha bien la pièce d'être donnée à la cour, mais elle ne peut ou ne veut en empêcher la représentation à la ville. D'un côté, M. de Maurepas n'est pas fâché de l'autoriser; de l'autre, M. de Gesvres, gentilhomme de la chambre, répond au poëte qu'à la police seule appartient le droit de permettre ou de défendre une pièce. Voltaire ne dut pas se tromper sur cette réponse évasive; il en fut réduit à maugréer contre Crébillon, qui approuva la parodie. » CAR.-LIN.

— Suivant la « France littéraire » de 1769, t. I, p. 343, l'auteur est Jean-Charles-François Bidault de Montigny, qui a encore donné une autre parodie : « La Méchanceté, ou l'Ecole des tragédies, parodie d'Astarbé. Voy. « Dict. des anonymes » (livraison sous presse), VI, 97, *e*, et ajoutez que la tragédie d' « Astarbé » est de Colardeau). — La « Nouv. biogr. gén. (t. 36, p. 305) » nous apprend de plus que B. de Montigny, avocat au parlement de Paris, est mort le 7 mai 1782.

O. BARBIER.

— Il faut qu'il y ait eu au moins deux parodies de cette tragédie, qui fit beaucoup parler d'elle et dont le succès, quoique très-modéré, étonna les critiques de l'époque. Collé disait : « J'ai trouvé la pièce mauvaise, mais c'est du mauvais de Voltaire. Je n'en ferais pas autant, ni M. l'abbé Leblanc non plus. » Clément en portait un jugement encore plus défavorable. Des bavardages, à ce sujet, de ces deux *journalistes* et d'une chanson de Piron :

Blasphèmes nouveaux,
Vieux dictums dévots,
Happelourdes, pavots,
Et brides à veaux.....

Que n'a-t-on pas mis
Dans *Sémiramis?*
Que dites-vous, amis,
De ce beau salmis?

on peut conclure que la verve des méchants se donna carrière dans plusieurs sens.

Voici ce que je retrouve, à propos de deux de ces parodies. C'est à M. E.-G. P. à voir à laquelle des deux se rapporte la pièce qu'il possède. — La première, signalée par P. Clément, dans la lettre XXIII des *Cinq années littéraires,* et intitulée : *Zoramis, ou le Spectacle manqué.— Zoramis*, ou *la Folie,* y est veuve du *Carnaval.* Elle a pour fils l'*Audace*, « officier houzard, » et pour nièce *Zulma.* Le grand-prêtre s'appelle le *Bon Sens.* Au dénoûment, l'ombre de feu *Carnaval* apparaît, divulgue le secret de la naissance de l'*Audace,* et entraîne *Zoramis* aux enfers :

Nous voilà réunis pour ne nous plus quitter;
Avec moi, chez les morts, je te vais emporter.
J'épargne un parricide aussi bien qu'un inceste;
Ecoutez le Bon-Sens, il vous dira le reste.

Cette scène est reproduite au long dans les *Cinq années littéraires* et dans le supplément du t. II des *Anecdotes dramatiques* de l'abbé de la Porte et de J.-B. Clément (de Dijon). — La seconde pièce, suivant Collé, finirait autrement : « Cinq ou six personnes apportent avec grand'-peine un grand coffre. Un des interlocuteurs demande ce que c'est que ce bahut-là, dit qu'il paraît bien lourd : on répond que c'est le dénouement qui y est tout entier; on fait par là allusion à celui de *Sémiramis,* qui se passe dans le tombeau de Ninus. » Or, cette parodie, toujours suivant Collé, était de Quiéco ou Lelio le fils, c'est-à-dire de Riccoboni fils, qui, soit seul, soit avec Dominique et Romagnesi, fournissait aux comédiens italiens la plupart de leurs pièces de circonstance. Elle avait plu à Crébillon, et pour cause, et Crébillon fils, que Clément nous représente comme disposé à faire une « critique sanglante » de *Sémiramis*, pour venger le *Catilina* de son père, n'est peut-être pas étranger à sa publication.

Le mal que s'était donné Voltaire pour empêcher qu'on ne parodiât sa pièce a donc été en pure perte. D'une part, Collé nous apprend que « depuis deux ou trois ans on ne permettait plus aux Italiens de jouer des parodies; » de l'autre, M. E.-G. P. en retrouve une publiée en Hollande. A quoi a donc servi à l'auteur de se jeter à genoux devant toutes les puissances, pour empêcher qu'on ne lui fît ce qu'il avait l'habitude de faire aux autres? Aszt.

— On lit dans les Œuvres de Voltaire, édit. Beuchot, t. V : « La 3e représentation de *Sémiramis* eut lieu le 2 septembre, la 15e le 5 octobre (1748). Depuis la première, Voltaire avait fait beaucoup de corrections à sa pièce; et après avoir vu sa tragédie reçue froidement, il goûtait le plaisir d'un succès. Sa joie fut troublée par l'annonce d'une parodie qu'on devait jouer à Fontainebleau, et à Paris sur le théâtre des Italiens. Voltaire ne négligea rien pour en empêcher la représentation. Il écrit à la reine (10 oct. 1748), lui fait écrire par son père, écrit aussi à Mme de Pompadour, à Mme d'Aiguillon, à Maurepas, à Mme de Villars, à Mme de Luynes, au président Hénault, au duc de Fleury, au duc de Gèvres, à Berrier, lieutenant-général de police, à d'Argental. De toutes ces lettres, celle à la reine et celle à d'Argental sont les seules qui soient conservées. Grâce à Mme de Pompadour surtout, la parodie (de Montigny, publiée sous la rubrique Amsterdam, 1749), qu'il redoutait tant, ne fut pas jouée. » — Quérard a reproduit cette note de Beuchot dans sa *Bibliographie voltairienne* (Paris, Didot, s. d., gr. in-8°), extraite, sauf l'introduction et quelques notes, de la *France littéraire.* Beuchot signale encore une autre parodie, sous le titre de *Persiflès*, tragédie en cinq actes, 1748, in-8°, 14 p., dont il ne nomme pas l'auteur; je l'ai vainement cherché dans Barbier et dans plusieurs ouvrages du XVIIIe siècle. Luchet, dans son Histoire littéraire de Voltaire, cite une troisième parodie, *Zoramis*, qui fut jouée, dit-il, sur le théâtre de la Foire, mais qui n'a point été imprimée. — Clément dit de cette dernière pièce : (*Les Cinq années littéraires,* La Haye, 1754, t. I, Lettre 23, p. 163) : « On a parodié *Sémiramis* sous le titre de *Zoramis, ou le Spectacle manqué* : la pièce n'a été ni représentée ni imprimée, car ici depuis quelque temps les parodies ne sont permises ni au théâtre, ni à la presse. *Zoramis* ou la *Folie,* veuve du *Carnaval*, a pour fils l'*Audace*, officier houzard, pour nièce *Zulma*, etc. Le *Bon-Sens* représente comiquement le Grand-prêtre. Le dénouement est plaisant et relève bien le ridicule de celui qu'il parodie. On voit arriver l'ombre de feu *Carnaval.* » (Suit un extrait de la scène finale.) — Dans une lettre à d'Arnauld, datée de Lunéville 28 nov. 1748, Voltaire se plaint de Crébillon, son rival tragique, qui était censeur et qui a donné son approbation à plusieurs écrits contre *Sémiramis.* « Il aurait dû retirer aussi l'approbation qu'il a donnée à une plate parodie de *Sémiramis* que le roi a défendue à Fontainebleau. Le bonhomme aurait dû se souvenir qu'on ne peut pas seulement parodier sa *Sémiramis.* Je lui pardonne de ne pas aimer la mienne. » Piron a également saisi l'occasion d'être désagréable une fois de plus à Voltaire; on trouve les couplets qu'il fit contre *Sémiramis* dans le *Journal* de Collé (Paris, 1807, t. I), et dans la 19e lettre de Clément, qui commence ainsi : « *Sémiramis* va son train. Piron la chan-« sonne, un autre la parodie; l'un en fait

« une apologie détestable, l'autre une cri-
« tique médiocre. Tenons-nous-en à la
« chanson où l'on a fait entrer plaisam-
« ment tous les *ingrédiens* de la pièce. »

En voici un couplet assez drôle :

Tous les diables en l'air,
Une nuit, un éclair,
Le fantôme du *Festin de Pierre*,
Grand tonnerre,
Cris sous terre,
Meurtre, trahison,
Inceste et poison.....
Que n'a-t-on pas mis
Dans la *Sémiramis*?
Que dites-vous, amis,
De ce salmigondis?

C. M.

— Outre les lettres de Voltaire relatives à la parodie de *Sémiramis*, qui se trouvent dans la Correspondance générale, M. E.-G. P. pourra voir les lettres inédites qui se trouvent à Saint-Pétersbourg. M. Léouzon-le-Duc les a publiées dans : « *Voltaire et la Police*, dossier recueilli à Saint-Pétersbourg parmi les manuscrits français originaux enlevés à la Bastille en 1789, etc. » (Paris, Ambroise Bray, 1867, in-12, p. 213-229). Quant à l'auteur de cette parodie de *Sémiramis*, imprimée à Amsterdam, en 1749, petit in-8° de 30 pages, des bibliographies dramatiques donnent parfaitement son auteur, c'est-à-dire Jean-Charles Bidauld de Montigny. Je cite ce que j'ai sous la main : Léris, Dictionnaire portatif des Théâtres (1754, in-12, p. 302 et 492); Abrégé de l'Histoire du théâtre français par le chevalier de Mouhy (2e édit., 1780, in-8°, II, 242); les Annales dramatiques (in-8°, VI, 1810, p. 368). On pourrait certainement citer d'autres sources bibliographiques, mais celles-là suffisent comme première indication puisqu'elles donnent toutes trois le même nom d'auteur. — Voir aussi M. Gustave Desnoiresterres : *Voltaire à la cour* (1869, in-8°, p. 229-230); il parle même, d'après le marquis de Luchet, d'une autre parodie sous le nom de *Zoramis*, destinée au théâtre de la Foire, et qui paraît n'avoir été ni jouée ni imprimée.

A. DE M.

—

Les prétendus vers de Charles IX à Ronsard (VII, 231). — Avant de jeter la pierre à l'abbé Goujet, M. P. Blanchemain n'avait-il pas un *meâ culpâ* à nous faire ? N'a-t-il pas précisément commis le même péché? Les vers à Ronsard, signés Charles IX, figurent, sans aucune observation, parmi les pièces liminaires des œuvres inédites du *gentilhomme Vandomois*, publiées par lui chez Aubry, en 1855. Il s'y était donc laissé prendre et avait été, lui aussi, mystifié ? — J'ajouterai que M. Blanchemain me semble avoir persisté longtemps dans cette erreur, puisqu'il cite encore deux de ces vers, en les attribuant à Charles IX, dans sa *Vie de Ronsard*, t. VIII, p. 55, de l'édition elzévirienne, paru en 1867.

Enfin, ces vers ne sont-ils pas de Jean Royer, ou Le Royer, sieur de Prades (et non point de M. de Meilhan, qui les aurait retrouvés dans le *Sommaire de l'Histoire de France*, ouvrage de De Prades, où ils sont cités pour la première fois)?

UN PETIT NEVEU DE L'ABBÉ GOUJET.

—

Une phrase de..... beau français (VII, 232). — *Les Baronnies du Velay*, par M. Truchard du Molin (car je n'ai pas encore appris qu'il fût mort), ont été publiées d'abord dans la *Revue historique nobiliaire et biographique* (livr. d'août 1869 et suiv.), puis réunies en un vol. in-8° (Paris, J.-B. Dumoulin, 1870). Ce volume est sans doute le premier tome de l'ouvrage, car il n'y est question que d'une des dix-huit baronnies du Velay. — En dépit d'une note de l'éditeur de la *Revue historique*, qui le qualifie d'*Enfant du Velay* (Haute-Loire), on m'assure que M. Truchard du Molin appartient à une honorable famille de Belley (Ain). Avant d'être à la cour de cassation, il était conseiller à la cour d'appel de Rouen. Je ne sais rien de plus sur lui. Pour la phrase *lamentable* signalée par M. J. O., elle est incontestable; elle se trouve dans les deux éditions. C'est pourtant uniquement l'effet de l'embarras dans lequel se trouve toujours un auteur qui présente au public le résultat de patientes recherches. L'exorde est ce qui est le plus difficile; on ne veut pas avoir recours aux « teinturiers » pour si peu, et l'on s'expose presque infailliblement à prêter à rire. M. J. O. aurait pu également citer la première phrase de la même page 3, la première de l'ouvrage. Mais M. Truchard du Molin n'en a pas moins fait un ouvrage plein de mérite, au dire d'archéologues compétents.

G. G.

Trouvailles et Curiosités.

Balles de fronde à inscriptions. — La balle de plomb ne date pas de l'invention des armes à feu. On sait que les anciens, sans avoir inventé la poudre, se lançaient déjà, avec leurs frondes, de jolis lingots fondus au moule (*glans plumbea*), ayant la forme de grosses olives allongées, et qu'ils marquaient de façon à en faire des armes *parlantes* : FIR (pour *firmiter*, lance vigoureusement!); — FERI, ROMA! (Frappe, Rome!); — ΔΕΞΑΙ (Attrape!). Ces brèves inscriptions, portant parfois le nom d'un chef, un mot de défi ou d'outrage, l'indication de l'ennemi à qui le *glans* était destiné, ou même enfin un renseignement de traître, sont ainsi de véritables petits

monuments épigraphiques, fort instructifs.

On en a recueilli un grand nombre aux environs d'Ascoli, l'ancienne *Asculum* du Picenum, qui donna le signal de la guerre sociale et fut le théâtre de luttes acharnées. M. E. Desjardins a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles lettres, le 17 avril dernier, une note très-curieuse à ce sujet.

Il en est, parmi ces lingots, qui ont reçu deux ou trois frappes et surfrappes, les adversaires se renvoyant leurs projectiles, après les avoir marqués de rechef. Telles, ces deux légendes, l'une italiote, l'autre romaine : FERI ROMANOS — FERI ITALOS. Celle-ci : SINE MASSA (sans pain), terrible révélation d'un traître, informe l'assiégeant que l'assiégé est affamé. Sur une autre, on lit : ESURIS ET CELAS (tu meurs de faim, et tu le caches). Sur une autre enfin : *Pete culum Octaviani.*

Est-il besoin de traduire cette dernière légende et de mettre le point sur l'*u*? Les lecteurs de l'*Intermédiaire* en comprendront la cynique ironie, et n'iront certes pas, sur ce cadran-là, chercher midi à quatorze heures, comme le brave érudit qui s'est avisé de voir dans les trois lettres formant la seconde syllabe du mot CVLVM, trois initiales qu'il a lues ainsi : *Legio Quinta Macedonica.* — Cette fantaisie d'épigraphiste est assez réjouissante, et c'eût été, pour nos bons aïeux, le cas ou jamais d'appliquer leur sentence gauloise, qui disait en propres termes : « qu'il ne faut pas p. p. h. q. l. c. » C. D.

—

La Fête des Vieillards, en l'an V de la R. F. — Voici une pièce qui fut adressée, en son temps, à l'administration municipale du VII° arrondissement de Paris. En tête est le timbre officiel avec la devise : *Liberté.*—*Egalité.* La Fraternité est *in caudâ.*

Paris, le 6 fructidor an V de la République française, une et indivisible.

Bureau central du canton de Paris.
Aux administrations municipales.

« Citoyens, la Fête des Vieillards est fixée par la loi au 10 fructidor. Le ministre de l'intérieur nous ayant laissé le soin de décider lequel nous paraîtrait le plus convenable, ou de célébrer partiellement la fête dans chacun des arrondissements, ou de la célébrer dans un local unique, nous lui avons répondu que le premier parti nous paraissait infiniment préférable.

« En conséquence, vous voudrez bien choisir dans chacun de vos arrondissements quatre vieillards recommandables et les conduire, comme l'année dernière, au Théâtre de la République et des Arts, où douze loges, de six places chacune, seront réservées et préparées pour les recevoir, ainsi que les deux officiers municipaux qui les accompagneront et prendront place près d'eux au spectacle.

« Le ministre de l'intérieur a accordé une somme de 150 fr. par municipalité, pour remboursement de tous les frais. Nous vous remettrons cette somme incessamment.

« L'institution de la Fête des Vieillards peut concourir, dans la suite, à l'amélioration des mœurs, et nous ne doutons pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour la rendre intéressante.

« Salut et fraternité.
« *Les administrateurs,*
« LIMODIN. »

P. S. « Les fonds viennent d'arriver au bureau central. Chaque municipalité peut envoyer prendre la portion qui lui est destinée. Elle sera payée à la vue du mandat acquitté. »

L'intention était bonne et « vertueuse, » comme on disait alors. Si la Fête des Vieillards s'était perpétuée, il s'agirait de choisir, par arrondissement, quatre des enfants nés à cette époque, et qui seraient âgés aujourd'hui d'environ 78 ans, pour les mener à la Comédie française, le 27 août prochain, voir, en représentation de gala, *Jean de Thomeray* ou *le Sphinx*... Les mœurs publiques en seraient-elles améliorées? J. D.

—

Un « milord anglais. » — Comment se fait-il que, dans le Supplément du Dictionnaire de la Conversation, publié sous la direction de M. L. Louvet, on lise, au tome II, page 27, ces mots, à propos de lord Seymour : « Un milord anglais, lord Seymour, que « la canaille parisienne avait surnommé « *milord l'Arsouille*, etc.... » *Bone Deus!* On ne revoit donc pas avec soin la rédaction de ces articles? Je suis persuadé que W. Duckett n'aurait pas laissé passer cela. Milord *anglais* est une expression qu'on rencontre souvent dans les Mémoires de la fin du XVIII° siècle (*Mémoires secrets de Bachaumont*), voire même dans les pamphlets comme le *Gazetier cuirassé* ou la *Gazette noire*, je crois; mais, à mon avis, c'est une superfétation...., à moins qu'il n'existe, de par le monde, des milords *russes*, *espagnols, italiens, français*, etc. C'est comme si l'on disait un boyard *russe*. Cela m'a fort surpris de rencontrer, dans un ouvrage sérieux, comme doit l'être et l'est en effet, la suite du Dictionnaire de la Conversation, un pareil... comment dirai-je?... un pareil écart de plume.

ALPH. GERMAIN.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 145 — Cherchez et vous trouverez. — QUAERITE ET INVENIETIS — SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 25 mai 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

L'*Intermédiaire* s'est rendu un peu plus tôt, cette fois, à l'imprimerie, afin de ne pas éprouver de retard, la veille ou le lendemain de la Pentecôte. — Il tâchera de gagner chaque fois un peu plus d'avance, pour paraître plutôt *avant* qu'*après* sa date, c'est-à-dire du 5 au 10 et du 20 au 25 de chaque mois. — Avis à ses correspondants et appel à leur diligence.

Lettres d'un témoin de 89 et 90 (VII, 201).

UNE ÉDITION NOUVELLE DE SA « CORRESPONDANCE » DE 1791, ET SES AUTRES ÉCRITS.

Je veux finir, en disant quelques mots d'un autre écrit du comte d'Escherny.

Il avait fait paraître, à Bâle, en 1796, deux volumes in-8°, commencés en 1790 et terminés avant la chute de Robespierre, dont il a dit plus tard (dans ses *Mélanges*, en 1809) : « J'ai publié un livre intitulé *De l'Egalité*. Mon premier tort est de l'avoir écrit. J'en ai été puni, il est tombé, je le méritais. J'ai voulu être impartial, c'était une sottise; je n'ai flatté aucun parti, c'était une gaucherie; le titre en a déplu, je devais mieux choisir. » — Mais, comme on le pense bien, ce livre était une œuvre remarquable. Qu'on en juge par ces extraits de l'*Avant-propos :*

« J'ai vu sur la Révolution de France deux ouvrages durables à produire. Le premier en est l'histoire même. Que de génie, que de talents divers pour celui qui voudra se placer à la hauteur de ce sujet! Il ne peut être traité trop tard. Tout doit être calme, connu, fini; et nous sommes loin encore de ce moment. Le second peut paraître tôt ou tard : il est indépendant du temps. C'est le recueil des réflexions faites et des impressions reçues par le spectateur impartial et sans passions, qui, placé au parterre, écoute, suit et observe en silence la succession des scènes et des mouvements du plus grand drame qui se soit jamais développé aux regards des humains.

« Ce recueil doit être fait sous l'inspiration même des événements, et à mesure que les objets qui se succèdent frappent l'observateur, allument son imagination et font bouillonner ses idées. Tel est le monument que j'ai tenté d'élever à la Révolution Française, tant dans cet ouvrage que dans le précédent. Il n'est ni une histoire, ni un traité, ni un système, ni des recherches, ni une théorie, ni l'application des principes aux événements, ni des résultats, ni des parallèles, ni des tableaux, ni des analyses, ni des observations critiques, ni des vues métaphysiques et politiques. Il participe à tous ces genres. Il est un peu de tout cela.....

« Celui qui, sur le plan que j'ai suivi, exécutera le monument que la faiblesse de mes forces ne m'a permis que d'ébaucher; celui-là, j'ose le croire cependant, ne laissera point après lui un nom privé de toute gloire.....

« Les philosophes peut-être me jugeront dévot, et les dévots me trouveront impie. Les royalistes me regarderont comme un républicain, et les républicains comme un aristocrate. Les gens du monde diront que je suis trop abstrait, et les penseurs me reprocheront d'avoir eu trop en vue les gens du monde..... Je n'ai eu que trois objets en vue : le bien public, la vérité et la postérité. »

Voici encore un passage, que je prends à la fin du XI[e] livre (t. II, p. 429) :

« Nous touchons à une grande crise morale. Que la France soit victorieuse ou vaincue, sa révolution n'en est pas moins devenue invincible. Elle est, par son éclat, par sa durée, par ses malheurs, par ses forfaits, par ses prodiges, comme un germe impérissable, jeté sur notre globe pour en changer la face. Culte, religion, politique, coutumes, opinion, usages, lois : tout peut-être y va prendre une nouvelle forme. Mais ce germe se développera-t-il rapidement ou lentement? Quelle sera son influence? L'espèce humaine en recevra-t-elle un mouvement progressif ou rétrograde? Voilà ce qu'il est impossible de prévoir, même de pressentir. L'avenir nous est impénétrable. Soumettons-nous, baissons la tête et adorons. Car nous ne changerons rien au plan de Celui qui a tout arrangé, disposé les choses de toute éternité, et pour qui l'univers n'est qu'un point; le présent, le passé et l'avenir, qu'un instant. »

Ces lignes, écrites avant 1794, méri-

taient, n'est-ce pas, d'être tirées de l'oubli, aussi bien que la *Correspondance* de 1791. E. de H.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« **C'est une lettre**..... » — Parmi les vers que l'on entend constamment citer, pour peu que l'occasion y prête, sont les deux que voici :

C'est une lettre
Qu'entre vos mains, seigneur, on m'a dit de remettre.

Où peuvent-ils bien se trouver? Est-ce quelque confident de tragédie classique qui tient ce langage à la fois familier et solennel? E. R.

—

« **Le temps n'épargne pas**..... » — Qui est l'auteur de ce vers souvent cité :

Le Temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Il ne figure pas dans les trois premières éditions de l'*Esprit des autres*, de M. Ed. Fournier. Dans la 4e (1861), il dit que ce vers solitaire l'a vainement fatigué sur sa piste, et, donnant finalement sa langue aux chiens, il conjecture que c'est une de ces pensées qui sera tombée sur ses pieds, en façon de *mea culpa*, des lèvres de quelque auteur, coupable repentant d'une œuvre trop vite achevée. — Faut-il s'en tenir à cette solution de pis aller? Poggiari do.

—

Origine du mot « laver, » en argot. — Est-il vrai que le vaudevilliste Théaulon eût l'habitude de donner en payement à son blanchisseur ses billets d'auteur, et qu'il lui ait dit un jour : « Prenez mon linge dans ma chambre, et vous trouverez sur la cheminée un petit paquet de billets que vous *laverez* aussi? » De là serait venue, s'il faut en croire un correspondant du *Courrier de Vaugelas*, la synonymie de *laver* et de *vendre*, le mot, compris par l'intelligent blanchisseur, ayant plu à des amis présents et ayant fait fortune. — Il n'y a qu'un petit malheur, objecte le *Courrier de Vaugelas*, c'est que Théaulon n'est venu à Paris qu'à la fin de 1808, et que cette même année avait vu paraître le *Dictionnaire du bas langage*, où on lit : « Il a *lavé* sa montre, ses bijoux, pour dire qu'il les a vendus. »

Le spirituel chroniqueur du *Temps*, qui appelle sur cette question l'attention de ses lecteurs, ajoute : « La véritable origine du mot est encore à trouver. Une bonne récompense à qui la rapportera. » — Voilà de quoi tenter l'esprit chercheur de nos amis de l'*Intermédiaire*, qui travaillent généralement « pour la gloire, » mais qu'une récompense honnête peut bien affriander parfois. L. T.

—

Je m'en f...iche comme de l'an 40! — Quels sont le sens et l'origine de cette expression populaire très-répandue? Il y a des variantes, telles que : « Je m'en f...iche comme de l'an IV de la République!... Je m'en f... comme de la bourrique à Robespierre! » G. G.

—

Hector Berlioz. — L'*Intermédiaire* peut aussi soulever des questions de goût, puisqu'il ne s'adresse pas seulement aux savants, mais aussi aux gens du monde. C'est pour cela que je soumets au public ce jugement de M. Schuré sur Hector Berlioz : « Berlioz est le musicien français *le plus doué* et *le plus élevé* du XIXe siècle... Il y a plus de vraie noblesse et d'originalité dans telle phrase de la symphonie sur *Roméo et Juliette* que dans tous les opéras de Meyerbeer. » R.

—

Baudouin (Pierre-Antoine). — Il fut, comme on sait, l'heureux époux de la belle Marie-Emilie Boucher, fille de François Boucher, premier peintre du roi, et de Marie-Jeanne Buzeau. M. Charles Blanc n'a pas donné son portrait en tête de la livraison qu'il lui a consacrée. Quelque amateur du XVIIIe siècle en connaîtrait-il un, ainsi que de sa charmante femme? La fille de Boucher a dû être représentée, soit par son père, soit par son mari. La notice de M. Charles Blanc manque de renseignements biographiques. D'autres ont-ils été plus heureux? Baudouin a-t-il laissé des enfants? Qu'est devenue sa veuve? M. A. Jal, dans son Dictionnaire, donne les dates de naissance, mariage et décès; quelques détails biographiques seraient intéressants, ainsi que des portraits. M.

—

Un portrait de Lucile Desmoulins. — Les portraits servent aujourd'hui de compléments indispensables aux livres d'histoire. Quelqu'un, qui va publier prochainement une étude sur *Camille Desmoulins*, demande si l'on posséderait, par hasard, un portrait gravé ou au crayon, de Lucile Desmoulins, la femme de Camille. On en connaît un fort curieux, tracé à la plume par le maréchal Brune; mais cela ne suffit pas. Plus d'un lecteur de l'*Intermédiaire* doit, en la double qualité de curieux et de collectionneur, pouvoir répondre à une semblable question? J. B.

—

Fête du 1er mai. — On désirerait quelques renseignements sur la nature, le but, l'origine, les coutumes et cérémonies de

cette fête, le plus souvent villageoise, dans beaucoup de localités de France. — Plantation du *mai*, en l'honneur de qui? en vertu de quoi? — Au moins des indications d'ouvrages généraux ou locaux, renseignant sur ce sujet. — Cette fête a lieu encore dans les environs de Lyon. — La question *Trimazo* (VII, 108) a provoqué une réponse fort intéressante (VII, 185) qui rentre dans ce sujet, mais qui ne suffit pas, à elle seule. G. G.

[V. ci-après, col. 277, de nouvelles réponses.]

—

La mort dans des circonstances étranges. — Il est question de morts étranges, dans le chap. 19 du 1er livre des *Essais*. Montaigne signale les circonstances des décès de Cornélius Gallus, de Tigillinus et de Ludovic de Gonzague. Observons que, pour des faits du même genre, on peut consulter deux ouvrages de Martin Schurig : *Xyncologia* (1730, p. 125) et *Spermatologia* (1720, p. 268). Le philosophe ajoute : « Et d'un encore pire exemple, Speusippus, philosophe platonicien, et l'un de nos papes. » — Ce qui concerne Speusippus est indiqué par Tertullien (*Apologétique*, c. 46 : *In adulterio periit*; mais Diogène Laerce ne confirme pas ce récit.) — Quel est le pape? Je n'ai pas sous les yeux tous les commentateurs de Montaigne, mais je ne trouve aucune indication quelconque dans l'édition de J.-V. Leclerc (Paris, Didot, 1836). Celle d'Amaury Duval (1820, 6 vol. in-8) exprime l'idée qu'il s'agit peut-être d'Alexandre IV, dont on connaît la mort tragique, du moins selon quelques historiens (t. I, p. 113).

Montaigne n'aurait-il pas en vue le pape Jean XII, qui reçut, à la tempe, des mains d'un mari offensé, un coup violent dont il mourut huit jours après, le 14 mai 964? (Luitprand, *Hist.*, t. VIII, c. 11, Brueys, *Hist. des Papes*, t. II, p. 252, etc.) — Le bruit se répandit à Rome que le diable avait emporté le pontife, et cette nouvelle rencontra peu d'incrédules.

A ces diverses morts, Montaigne aurait pu ajouter celle du célèbre Politien qui, « s'il faut en croire des bruits rapportés « par Paul Jove, serait, dans le délire d'une « passion infâme, tombé sans voix, sans « connaissance et sans vie. » (*Biog. Univ.*)

Compléter l'esquisse tracée par Montaigne ne serait pas chose dépourvue d'intérêt. A. R.

—

A quelle époque et par qui a été trouvée la circulation du sang? — On lit dans le *Chevræana*, recueil de pensées diverses d'Urbain Chevreau (Paris, 1697, p. 121) : « Les médecins de la Chine, à qui nous « devons la connoissance de la circulation « du sang..... » Cette assertion d'Urbain Chevreau est-elle appuyée sur des données historiques sérieuses? Harvey aurait-il édité un système préexistant? Ou, sans même le connaître, aurait-il trouvé, de son côté, la circulation du sang? Servet, sans démontrer aussi scientifiquement que l'a fait Harvey, la circulation du sang, l'avait très-clairement énoncée. Serait-il, lui-même, l'élève ou le concurrent des Chinois? E.-G. P.

—

Légende du Seigneur noyé. — Je demandais dernièrement le récit de la *légende du Petit-Bossu*, qui a cours à Merligen, sur les bords du lac de Thoune. Aujourd'hui, je m'adresse encore à mes collaborateurs pour connaître *la légende du Seigneur noyé*. Celle-ci est spéciale à Spiez, où l'on voit les restes d'un ancien domaine féodal ayant appartenu aux comtes d'Erlach. *Spiez* est situé aussi sur les bords du lac, qu'il domine, mais du côté opposé à Merligen. ALPH. GERMAIN.

—

Noël du Fail. — En publiant mon premier volume des *Œuvres facétieuses* de ce charmant conteur (Bibliothèque elzév., Daffis, édit.), j'ai dû hasarder, sur sa jeunesse, des conjectures qui ne sont malheureusement que des conjectures. Je souhaiterais bien vivement quelques faits qui les appuient ou les contredisent. Je termine mon *Introduction* en faisant appel à tous les érudits de bonne volonté; mais comme mon livre n'ira que chez quelques-uns d'entre eux, je crois devoir faire appel en même temps aux savants correspondants de l'*Intermédiaire*. Je réserve une place, dans mon deuxième et dernier volume, à ces communications bienveillantes. Quelques-uns de nos meilleurs bibliographes et bibliophiles ne m'ont pas refusé cette marque de sympathie, ou plutôt d'amour désintéressé de la science. J'ai à remercier déjà MM. Ol. Barbier, de Montaiglon, Potier, le baron James de Rothschild, qui m'ont signalé des erreurs provenant, soit d'accident, soit d'ignorance. Je m'en confesserai humblement, me rappelant que tout homme est faillible, et le bibliographe plus que tout autre homme, mais en comprenant mieux que jamais l'inutilité de la confession. Pour aujourd'hui, je me borne à demander à ceux qui, en ce faisant, ne croiraient point agir contre leur propre intérêt, ce qu'ils savent de nouveau et de précis, ou même de probable et d'approximatif, sur Noël du Fail, seigneur de la Herissaye, juge au présidial de Rennes en 1553, conseiller au Parlement de Bretagne, de 1571 à 1585. Je demanderai peut-être, un autre jour, des éclaircissements sur certains mots de sa langue, devant lesquels je suis resté *a quia*. J. ASSÉZAT.

—

Bénicourt, Flory de Lessart, Surbeck. — En 1869 (VI, 60), j'ai adressé à mes chers

collaborateurs de l'*Intermédiaire* des demandes de renseignements sur plusieurs personnages. Je remercie MM. H. M. et M. de La M. des réponses qu'ils m'ont faites pour Rouville, *Claude Boucot*, et *Thoynard* (V, 160; VI, 231). Je renouvelle donc une demande pour obtenir quelques notes détaillées sur :

1° *Bénicourt*, appelé *Maistre de la Chasse royale*, dans une mazarinade de 1649, et qui possédait une propriété à Bagneux, du temps de Richelieu, dont il était un des affidés. (Rien de Dulaure, à ce sujet, n'est-ce pas?)

2° *Flory de Lessart*, Président des Trésoriers de France et Grand-Voyer de la généralité de Paris, en 1714.

3° Enfin, *de Surbeck* (*Eug.-Pierre*), qui fit les campagnes de 1738 et qui était numismate. ALPH. GERMAIN.

—

Sur une boutade du prédicateur Poncet. — Brantôme, qui (*Œuvres complètes*, édit. Lud. Lalanne, t. II, p. 327) fait le plus vif éloge de Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis, à Paris, l'appelant « grand docteur de la Sorbonne » et « fort homme de bien », raconte l'historiette suivante dont ce personnage fut le héros : « C'estoit le prescheur autant hardy à parler que jamais a entré en chaire, et hors de là encor. Par cas, un jour M. de Joyeuse, du temps de la grand' feste, despence et magnificence qui se fit en ses nopces, le rencontrant par la rue, il lui dict : « Monsieur « Poncet, je ne vous avois jamais cogneu « qu'à st' heure, dont j'en suis bien aise, « car j'ay fort ouy parler de vous, et comme « vous faictes rire le peuple en vos ser- « mons. » — Il lui respondit froidement, comme l'autre luy avoit parlé de collère : « Monsieur, c'est raison que le face rire, « puisque le faictes tant plorer pour les « subcides et despenses grandes de vos « belles nopces que le peuple souffre pour « vous. » Ce fut à M. de Joyeuse se retirer, bien qu'il eust eu grand' envie de le frapper; mais s'il l'eust touché le moins du monde, le peuple s'assembloit, qui eust faict quelque vilain scandale sur lui et sa suitte; car il estoit fort aimé dans Paris. » L'Estoile (*Journal de Henri III*, au mois de mars 1583) fait adresser ces paroles, en leur donnant encore plus d'énergie, au duc d'Epernon. Où est la vérité? Y aurait-il à invoquer un troisième témoignage qui permettrait de trancher la question?

T. DE L.

—

Le chevalier de Méré. — Ce personnage, sous cette qualification, est très-connu; mais ce qui l'est moins, c'est son nom patronymique. J'ai lu très-attentivement ce qui a été dit de lui : 1° par l'abbé Nadal; 2° par l'abbé Joly (*Eloges de quelques auteurs françois*); 3° par Sainte-Beuve; 4° par Tallemant des Réaux (annotations de Monmerqué et Paulin Pâris, t. IV, p. 115). Les uns l'appellent *Gombaud*, les autres *Brossin*, les autres *Plassac*.

Je désirerais bien que la question pût être éclaircie; je fais appel à l'érudition des abonnés de l'*Intermédiaire*, surtout de ceux qui sont au courant de la Biographie du Poitou.

Sainte-Beuve (*Port-Royal*, 1860, in-8°), a articulé que *Plassac* était le nom d'un frère du chevalier de Méré, mais sans fournir d'explications. (Lyon.) SÉBALD.

—

Fouquet? ou Pélisson? — La *Revue des Deux Mondes* (1er mars 1874) contient un article de M. Ch. Louandre, intitulé : *Les Conteurs français au XVIe siècle*, où il est dit, en parlant de la célèbre Mlle de Scudéry : « Mlle de Scudéry, qui trouvait « dans sa laideur la sauvegarde de sa vertu, « et qui ne fut aimée que de Fouquet, en- « core plus laid qu'elle... » Et en note : « Je ne sais, dit Furetière, si l'amour fit « d'une flèche deux coups ou si Polyma- « thie (Mlle de Scudéry) fut touchée des « pointes poétiques que son amant (Fou- « quet) lui décocha..... »

Ou je me trompe fort, ou Fouquet n'a jamais passé pour être laid. Il était d'ailleurs l'amant des plus belles femmes de son temps :

Jamais surintendant ne trouva de cruelles.

Il aspira même, et ce fut ce qui le perdit, à l'amour de la duchesse de la Vallière, maîtresse de Louis XIV; il n'aurait donc pas eu besoin d'aller chercher, pour maîtresse, une femme aussi renommée pour sa laideur que pour son esprit. Quant à l'amant dont parle Furetière, et qu'il ne nomme pas (la parenthèse est de M. Louandre), il était poëte, et, sans nier que Fouquet, comme tant d'autres, ait pu faire quelques vers de ruelle, il n'avait pas le renom d'un poëte de profession. — M. Louandre n'aurait-il pas confondu Fouquet avec Paul Pélisson-Fontanier, de l'Académie française, et le courageux ami de Fouquet dans sa disgrâce? Pélisson était fort laid; on raconte même qu'ayant rencontré un homme d'une laideur formidable, il se jeta au cou de ce malheureux, en s'écriant : « Que je vous remercie! grâce à vous, je ne suis plus l'homme le plus laid qui soit au monde. » — Pélisson faisait des vers, et l'on voit, dans le *Recueil des pièces galantes*, qu'il courtisait Mlle de Scudéry sous le nom de *Sapho*. Je pourrais citer nombre de pièces, mais je ne veux pas usurper ici une trop grande place. J'hésite cependant à me prononcer trop catégoriquement et à lancer contre un homme de la valeur de M. Louandre une accusation d'étourderie, qui, si je m'abusais, me ferait donner sur les doigts. Je préfère demander à l'*Intermédiaire* la

caution bourgeoise dont j'ai besoin. Si ses lecteurs me donnent raison, je serai bien sûr de n'avoir pas tort, ou je me consolerai facilement d'avoir tort en si bonne compagnie. Si, au contraire, M. Louandre, se fondant sur des Mémoires particuliers, prouve : 1° que Fouquet était laid; 2° qu'il était l'amant de Mlle de Scudéry, je m'inclinerai de bonne grâce (*Errare humanum est, perseverare diabolicum*) : et, dans ce cas, j'aurai, sans aucun doute, été averti d'avance par l'avis conforme de tel ou tel de vos correspondants. E.-G. P.

—

« L'Escole d'amour. » — Quel est le père du livre intitulé *l'Escole d'amour, ou les Héros docteurs, par M. D. L. C.* (Grenoble, 1665, in-12)? Ce roman, mélangé de prose et de vers, se trouve rarement. Il n'est mentionné ni dans le *Manuel du libraire*, ni dans le *Dictionnaire des Anonymes* (lacune que je signale, en passant, à M. Olivier Barbier, notre savant collaborateur). Peut-être saura-t-on nous dire quelque chose de l'auteur de *l'Escole d'amour*, dans sa patrie probable, le Dauphiné ? Certain catalogue l'attribue à un écrivain dauphinois du nom d'Alluis, mais M. Rochas (*Biographie du Dauphiné*) ne le cite point parmi les ouvrages de son compatriote. YEZIMAT.

—

« Bunyan's Pilgrim's progress. » — Ce roman mystique, qui va être bientôt deux fois centenaire, a été traduit dans presque toutes les langues. Il a paru en français, sous deux titres au moins, savoir :

1° « Voyage du chrétien et de la chrétienne vers l'éternité bienheureuse » (Neufchâtel, 1716, in-8°; Bâle, 1728, 2 vol. in-12; Halle, 1752, 2 part. en 1 vol.; Colmar, Decker, 1821, in-12; Valence, Marc Aurel, 1825, in-12; Toulouse, 1852, in-18; Paris, Meyrueis, 1863, in-12).

2° « Pèlerinage d'un nommé chrétien, écrit sous l'allégorie d'un songe » (Paris, Savoye, 1772, 1793; nouv. édit., Lyon et Paris, Périsse frères, 1820, 1824; Paris, Méquignon junior, 1821, in-18).

Toutes ces dates sont relevées dans les Bibliographies générales; j'y ajoute : « Pèlerinage du chrétien à la cité céleste » (trad. par M. Ch. Scholl, l'un des pasteurs de l'Eglise franç. de Londres), 1831, in-12.

Je lis dans une « Etude sur Bunyan et son œuvre, 1re partie », publ. par M. Matth. Lelièvre (« Revue chrétienne », 5 mai 1874) : « Je possède une traduction française du « Pèlerinage », publiée en 1783, avec approbation de la Sorbonne, et où l'on fait endosser au vieux Bunyan la livrée d'un écrivain de sacristie. » — Qu'a de commun cette traduction avec celle que le « Dictionnaire des Anonymes » (2e édit., n° 13933) attribue à Robert Etienne, libraire, avec la date de « Paris, Savoye, 1772 »? — Il paraît évident, d'après les noms des libraires et le lieu d'impression, que les éditions portant le titre de « Pèlerinage » sont catholiques, tandis que celles intitulées « Voyage du chrétien » sont protestantes. — En connaît-on les auteurs? OL. BARBIER.

—

Les Poésies de Joseph Richard ont-elles été imprimées? — Quand le prince Jérôme mourut, en 1860, l'Université impériale crut devoir donner comme sujet de composition au concours de rhétorique : *In principis Hieronymi mortem.* Un élève de l'institution Massin donna comme *copie* une pièce de vers français, de 15 strophes de 4 vers chacune. Elle commence par « Vous ne comprenez pas qu'il eût été plus sage... et finit par : « ... Nous en laissons la gloire à M. Belmontet. »

Ces vers, qui ont circulé en mss. étaient signés : *Joseph Richard.* Ce jeune homme est mort vers 1861; ses amis ont annoncé qu'ils publieraient tout ce que Joseph Richard laissait en portefeuille. Cette publication a-t-elle eu lieu? R. E. R.

[Par une singulière coïncidence, nous avions justement reçu, il y a quelques jours, d'un autre correspondant, M. G. G., une copie des vers cités ici, et dont il ignorait l'auteur et l'origine. Nous attendrons qu'on ait répondu à cette question pour savoir s'il y a lieu de les imprimer comme inédits. — *Réd.*]

—

Recueil de devises et emblèmes. — Pourrait-on m'en indiquer un bien complet? E. C.

—

La pureté du génie français. — Quel est donc le critique, ou le professeur, qui a trouvé bon que l'Alsace fût enlevée à la France, sous prétexte qu'elle aurait pu « *altérer la pureté du génie français* »? T.

Réponses.

Une œuvre priapique de Vivant Denon (II, 553, 632; VII, 212). — Barraud (éditeur, 23, rue de Seine) vient de publier l'œuvre original de Vivant Denon. L'œuvre priapique, publiée à Paris, en 1793, avait 23 planches in-folio. Barraud en a publié 27. La première édition de 1793 était très-rare; Brunet dit, dans son Manuel du Libraire, qu'à la vente Delorme un exemplaire s'est vendu 98 fr. E. M.

—

Armoiries d'Etienne et Bernard Picart (IV, 292; V, 483, 374, 613). — Après les informations que j'ai données (V, 613) à M. Cz., qui, peut-être, par la longue privation où nous avons été de l'*Intermédiaire*, m'aura entièrement oublié, je demande, ainsi qu'aux autres confrères : 1° Si l'on

est parvenu à reconnaître les armoiries de cette famille *Picart?* 2° Ce que l'on sait de *Roger Picart*, fils (du premier mariage), et de Nicolas Picart, fils (du second mariage) de Bernard Picart? 3° S'ils ont eu des descendants?

(Amst.) J. G. DE GROOT JAMIN JR.

—

Proposition de brûler la Bibliothèque Nationale (V, 180; VII, 178). — Remerciments à M. de Saint-Hymer pour la peine qu'il a bien voulu prendre. Je fais remarquer, à propos du renseignement fourni par l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire*, et sans examiner, d'ailleurs, ce que vaut l'accusation portée par Lequinio, que l'incendie de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés eut lieu le 19 août 1794; que le fait rapporté par M. Franklin se produisit *quelques jours* auparavant, et que Robespierre avait péri depuis trois semaines; que, en outre, M. Franklin parle d'une proposition faite, à la tribune même de la Convention, par un membre même de l'assemblée, et appuyée de motifs que M. Franklin cite textuellement, comme les ayant eus sous les yeux.

La question que j'ai posée me semble rester tout entière. Personne n'y pourrait répondre avec plus de compétence que M. Franklin lui-même. FRÉD. LOCK.

—

Bride avallée (V, 530, 618). — Dans un sermon sur la parabole de l'Enfant prodigue, prêché à l'Académie de Paris par le fameux cordelier Michel Menot, et imprimé en 1526, on trouve, çà et là, au milieu du latin barbare et presque macaronique du texte courant, des phrases explicatives en français, qui fournissent de curieux exemples de la langue parlée alors. — « *Pater meus laxavit habenam supra collum* » se trouve traduit : « Mon père m'a avallé la bride sur le col. » Courir « à bride avallée » veut donc bien dire : Courir à bride lâchée sur le cou du cheval.

Dans le même sermon, je remarque : « *Dedit mihi claves camporum* », n'est pas translaté, mais se comprend de reste, et montre que la locution proverbiale : « donner la clé des champs » était dès lors en usage. — « On luy fait visaige de bois, *fit illi vultus ligneus...* » — « *Tu comedisti prius tuum panem album*, tu as mangé ton pain blanc le premier... »

C. R.

—

« **Les Oies de Frère Philippe** » (VII, 13, 67).— Aux recherches faites sur ce conte, on peut encore ajouter qu'il se trouve aussi dans *El libro de los Enxemplos*, publié par M. de Gayangos, dans les *Escritores en prosa anteriores al siglo XV* (Madrid, Rivadeneyra). Il forme l'exemple CCXXX.

POGGIARIDO.

—

Cadran Solairiana (VII, 31, 118; VI, 27, etc.). — Un poëte célèbre béarnais, Despourrins, a comparé le visage de sa maîtresse à un cadran solaire, où le nez de la belle marque les heures de l'amour.

Soun nasillon dessus sa care,
Yogue dal lous arrais deu sou,
Et de l'ombrette qu'in débare
Marque las ores de l'amou.

POGGIARIDO.

— Sur le portail de la cathédrale de Strasbourg : *Veritas temporis filia. Tempus edax rerum*, 1669.

Velut umbra fugit, lit-on sur le cadran de la tour de droite de l'antique église de Saint-Léger de Guebwiller (Haut-Rhin). A côté, sont peintes la mitre et la crosse du prince-abbé de Murbach, seigneur du lieu, puis les armes de la France royale; enfin, la calotte plébéienne, blason de la ville; au-dessous, en allemand, la devise républicaine : *Vivre libre ou mourir*, 1791.

— Le musée lapidaire du Jardin de l'hôtel de ville de Beaune (Côte-d'Or), possède deux cadrans solaires; il est temps d'en recueillir les inscriptions, qui se détériorent de plus en plus, exposées qu'elles sont à toutes les intempéries. Le plus petit, provenant d'une ancienne maison de la ville, porte les lignes suivantes :

LES HEVRES, LES IOVRS, LES MOIS ET LES ANS PASSENT; MAIS L'HOME DE BIEN VIVRA TOVIOVRS EN CE LIEV OV NE FINISSENT LES ANS, LES MOIS, LES IOVRS ET LES HEVRES.

A BIEN FAIRE TROP NE DEMEVRE
CAR EN PEU DE TEMS PASSE L'HEVRE.— 1657.

Sur le plus moderne, d'assez belle dimension, et où il y a une méridienne du temps moyen :

DUBIA CUNCTIS, ULTIMA MULTIS.

CUNCTIS, SI SAPIAS, HORIS VIGIL ESTE, VIATOR,
EXTREMAMQUE TIBI SEMPER ADESSE PUTES.

PULVERE, SOLE, ROTIS TEMPUS METIMUR : UT (UNDA
HEU SIC VITA FLUIT, PRÆCIPITATUR, ABIT.

DOMINUS IN REFUGIUM ET LAPIS ISTE IN SIGNUM ERIT MIHI. — 1786.

CH. AUB.

—

Le roulement de tambours de Santerre (VII, 48, 98, 157).—Non, Monsieur O. D., Casanova *ne doit pas se tromper*, en relatant une inscription qu'il a composée lui-même, et vous devez une réparation au clan des O'Morphy ou O'Murphy, dont vos conjectures entachent la *high respectability*. Le jeu de mots de la devise consiste dans l'équivoque entre le nom de la belle, au vocatif : *ô Morphi*, et l'adjectif féminin *omorphi* (ὀμόρφη), forme qui n'est pas homérique, mais que tous les dictionnaires

grecs modernes donnent comme synonyme de εὔμορφος, *formosa*. DICASTÈS.

— On trouve, dans toutes les biographies, le nom du personnage que M. Dauban appelle, par erreur, d'après Chateauneuf, M. Beaufrelut d'Ayat. — Louis-Charles-Antoine de Beaufranchet, comte d'Ayat, d'une ancienne famille noble d'Auvergne, naquit à Ayat (Puy-de-Dôme, arr. de Riom). Il passait pour être le fruit d'une liaison passagère entre le roi Louis XV et la petite Morfi ou Morphi, Murphy ou O'Murphi, l'une des pensionnaires du fameux Parc aux Cerfs. Mais Mlle Morfi quitta Versailles, pour venir en Auvergne, avant le 11 déc. 1755, et Beaufranchet ne naquit qu'en novembre 1757. Il fut d'abord page de la petite écurie du roi (1771-1774), puis capitaine au régiment de Berry-cavalerie, en 1782. Nommé maréchal de camp, le 1er nov. 1792, il assista à la mort de Louis XVI, en qualité de chef d'état-major de l'armée de Paris, sous les ordres de Santerre, combattit ensuite en Vendée, puis cessa d'avoir un service actif. Il représenta le département du Puy-de-Dôme au Corps législatif, en 1805; obtint la place d'inspecteur général des haras, et, après l'avoir occupée trois ans, mourut à la fin de 1812. P. LE B.

— Voir dans l'*Intermédiaire* (VI, 57) le passage extrait d'un volume de M. Ch.-Maurice Descombes (*Le Théâtre Français*, etc., in-8°, 1860), dans lequel l'auteur cite le nom d'un tambour-major de la milice citoyenne (Pierrard, mort en 1854 à 90 ans), auquel Santerre commanda de battre le funèbre *roulement* en question. ULR.

—

Pantoufle de verre (VII, 79, 126). — Le conte de Cendrillon est répandu à peu près chez tous les peuples. Le meilleur moyen de répondre à la très-importante question qui a été faite, sur la chaussure de cette intéressante jeune fille, serait peut-être de lire les nombreuses versions de son histoire. J'avoue que je n'ai pas le temps d'entreprendre en ce moment ce travail. Je veux cependant dire que dans l'histoire de Cendrillon, telle qu'on la raconte en Catalogne, c'est d'une pantoufle de cristal qu'il s'agit : « Per la escala li caigué una xinel-la de cristall que no 's pogué entretenir a cullirla y que 'ls criats van trobarne » (*Lo Rondallayre*, Barcelona, Alvar Verdaguer, 1871. Pr. S., p. 93, *La Ventafochr*). Sur ce sujet de Cendrillon, on peut consulter une brochure de Pitrè : *Saggio di frabe e novelle siciliane* (p. 1, à la note). POGGIARIDO.

—

Trimazo (VII, 108, 185). — « D'après un vieil usage aujourd'hui tombé en désuétude », dit M. Fl. P. Comment, en désuétude? Nous y sommes, au joli mois de mai, et je vous affirme que nos *Trimazots* fonctionnent, à l'heure présente, en Lorraine et Barrois, même et surtout en « Barrois non mouvant », à la moyenne honnête d'un pour trois villages.

Revenez donc, vous aussi, Th. Th., à la fontaine de Lorry-lès-Metz; car, encore une fois :

No v'là au temps des Trimazots,
Qué vont chanté pè mont, pè vaux!

A portée de la main, je les trouve errants sur le vieux *pagus* de la montagne (Saint-Privat, Sainte-Marie-aux-Chênes, Roncourt, Montois-la-Montagne, Malancourt, etc.), champ des batailles de 1870, dont la célébrité retentira douloureusement dans les siècles futurs. Tout cela est bien près de votre Lorry? Revenez, vous dis-je, avec confiance : seulement, si votre générosité s'épanche en œufs durs ou gros sous, prenez garde à votre façon d'accoster nos petites sauvages; et croyez encore que le frère du *Trimazot* enrubané, ne vous confiera pas davantage le prix des oies qu'il mène au paquis.

Et puis, enfin, s'il vous plaît d'en connaître un peu plus long, consultez le *Supplément* (1852) à la *Statistique historique de la Moselle*, de l'imprimeur Verronnais, et la collection de l'*Austrasie*, Revue de Metz et de Lorraine. Nous disons, comme la défunte *Austrasie :* « et de Lorraine »; attendu que Metz n'est point Lorraine, malgré cette géographie allemande des récents traités, que l'on révère à Paris.

H. DE S.
(De Montois-la-Montagne.)

— Les Trimazos se retrouvent sous différents noms dans divers pays. Le mois de Mai, *Mayo*, a donné le nom de *mayas* aux jeunes Espagnoles qui, parées et couvertes de fleurs, étaient, le 1er mai, placées sur une espèce de trône dans les rues. En Portugal, on retrouvait le même nom et la même solennité. Une coutume semblable existait dans la Provence. Là on appelait cette fête la *Maye*. On peut voir dans les *Chants populaires de la Grèce*, recueillis et traduits par Fauriel (t. I, intr., p. civ), qu'Athénée rapporte une chanson qui se chantait, au retour de la belle saison, chez les Rhodiens. « Elle était chantée par des groupes de quêteurs pour lesquels c'étoit une manière convenue et consacrée de mendier de petites sommes d'argent primitivement destinées aux frais du culte de quelques divinités. » En Italie, et notamment en Toscane, de grandes réjouissances avaient lieu au mois de mai, et, aujourd'hui encore, le 1er de ce mois est l'occasion de fêtes populaires, où apparaissent des quêteurs qui rappellent beaucoup les *Trimazos*. Voyez, à ce sujet, *Canti popolari toscani*, *raccolti* da G. Ti-

gri, p. LVI et suiv. Ajoutons qu'on trouvera des détails sur les *Trimazos*, et les textes de plusieurs des chants qui portaient ce nom, dans le volume intitulé : *Chants populaires recueillis dans le Pays Messin* (Metz, Rousseau Valler, et Paris, Didier, 1865). POGGIARIDO.

Alain Chartier et le baiser (VII, 108). — Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, est, je le crois, le plus ancien écrivain qui ait raconté cette anecdote. Elle peut sembler assez douteuse. Cependant le goût de Marguerite d'Ecosse pour les lettres lui donne une apparence de vérité. On sait que cette princesse cultivait la poésie avec passion, qu'elle passait les jours et les nuits à rimer des ballades et des rondeaux, et que cette assiduité inspirait des inquiétudes pour sa santé. POGGIARIDO.

[Cette question avait été déjà posée par M. T. de L. (II, 139) et suivie de beaucoup de réponses.]

Imprimeurs imaginaires (VII, 123, 51). — *Au Tartare, de l'imprimerie du Diable et des Parlements.* « Agonie, mort et descente aux enfers des treize parlements du Royaume, 1790 » (in-8°, 63 p.).

A Paris, de l'imprimerie du Mannequin-Royal, au château du Louvre. « Le nouveau gâteau des rois ou le roi de la fève, comédie en un acte et en prose, 1790 » (in-8°, 56 p.).

Sur les bords du Gange. « Domine, salvum fac regem, 21 octobre 1789 » (in-8°, 31 p.).

Idem. « Pange lingua, 7 novembre 1789 » (in-8°, 22 p.). A. B.

Un carrosse de voiture (VII, 142, 191). — *Carrosse de voiture*, *coche de route*, *coche de voiture*, c'est tout un. C'est la diligence. « Le roi seul peut avoir six mules à son carrosse et six à ses carrosses de suite. Ils ne sont pas semblables aux autres, et on les distingue parce qu'ils sont couverts d'une toile cirée verte et ronde par-dessus comme nos grands *coches de voiture*, excepté qu'ils ne sont pas d'osier. » (*Voyage en Espagne de Mme d'Aulnoy.*) Lemierre a une épigramme où il est question du carrosse de voiture « qui ne part que lorsqu'il est plein. » (Je ne réponds pas du sens, je cite de mémoire.) Si l'aimable et érudit conservateur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale veut bien s'en donner la peine, l'*Intermédiaire* aura bientôt le quatrain de Lemierre. DARGLAIL.

Un « Faust » de Rossini (VII, 143). — Je ne sais pas si Rossini « s'occupait d'un *Faust*, » quand il prit la malheureuse résolution de ne plus travailler pour notre théâtre. Mais ce que je sais, c'est qu'il n'a guère été encouragé à ce travail par qui de droit. En voici une preuve inédite, que je détache de ce qu'on appelait, au ministère, la *Correspondance extraite* (c'était une feuille quotidienne qu'on soumettait au ministre, pour qu'il écrivît ses observations et instructions à la marge). La feuille du 2 février 1831, porte :

« ROSSINI. — Des affaires nécessitent son départ. Il demande un congé d'un mois.

« Pendant son dernier séjour en Italie, il a vainement attendu un poëme. Il est revenu à Paris, espérant que sa présence rappellerait les obligations contractées avec lui : cependant il ne lui a été fait aucune communication. Il espère que, durant son absence, il sera pris, à son égard, de nouvelles déterminations, et, à son retour, il pourra remplir les clauses de son traité. »

A la colonne des Observations, on lit de la main du ministre (M. de Montalivet, je crois) : « *Sans doute, je m'occuperai...* »

La phrase est restée inachevée. Toutes les autres observations (pour des bêtises, telles que demandes de croix d'honneur ou de places), sont régulières et précises. Celle-ci seule a le caractère d'un ajournement aux calendes grecques.

Et qu'on vienne nous parler de l'indifférence de l'immortel maestro, de sa paresse, etc. Il veut remplir ses obligations et nous donner d'autres *Guillaume Tell* ou d'autres *Comte Ory* : on ne lui répond même pas. Il met le ministre en demeure : le ministre n'achève même pas la phrase dilatoire. « Sans doute, il s'occupera... »

Au fait, peut-être ce haut fonctionnaire s'en occupe-t-il encore. — Ah! si Rossini avait laissé des Mémoires!... C. R.

Le jeu des Valentins (VII, 150, 214, 251). — On peut lire dans les *Escraignes dijonnoises*, à la suite des *Bigarrures et Touches*, du sieur des Accords (p. 24 de l'édition de Rouen, 1648), comme quoi une jeune fille échappa à l'usage dont parle Me Epiphane Sidredoulx, en s'appliquant, le jour des Innocents, « l'écusson royal du greffe criminel de Dijon, que lui prêta Pierre Garnier, commis audit greffe. » POGGIARIDO.

Les incendies de 1871 (VII, 172). — Ce que demande M. Fréd. Lock, au sujet des Bibliothèques de Paris incendiées par la Commune, a été exécuté, avec un soin très-grand, pour les Bibliothèques de Strasbourg détruites par les obus prussiens :

Voyez l'éloquente *Lettre de M. Rodolphe* REUSS *à M. Paul* MEYER, directeur de la Revue critique d'Histoire et de Littérature : « *Les Bibliothèques de Strasbourg incendiées dans la nuit du* 24 août 1871. » — (Paris, 23 p. in-8°, Fischbacher, 33, rue de Seine, 1871.)

Cette publication est l'œuvre d'un noble

cœur, et d'un Français, — ce qui est tout un, — en Alsace! U. R. D.

—

Comment est mort Alfred Dedreux? (VII, 175). — Après la révolution de 1848, Dedreux était allé passer quelques années en Angleterre. De retour en France, il prit un atelier rue Pigalc et obtint quelques commandes officielles. Il fut décoré en 1857. Suivant M. Charles Blanc, un portrait équestre de l'empereur passe pour avoir été la cause ou du moins l'occasion de sa mort. A la suite d'une altercation qui se serait élevée entre lui et un personnage intermédiaire, Alfred Dedreux aurait été tué en duel. Cette fin, aussi tragique qu'inattendue, causa, en 1860, une impression pénible. A. Germain.

— Il y a de lugubres légendes qui courent la province, sur certains événements des premières années du second Empire. De ce nombre est la mort du général Carrelet et celle d'Alfred Dedreux On a *raconté* qu'Alfred Dedreux avait cédé à Napoléon III un cheval que celui-ci avait fort remarqué dans une chasse que suivait le peintre, amateur de chevaux, et invité habituel des chasses impériales. Mais l'empereur aurait trouvé que ce cheval avait été coté à un prix fort élevé, et aurait fait quelque allusion aux exigences de l'artiste, à la première occasion d'en causer avec lui. Grande surprise d'Alfred Dedreux, qui prétendait, au contraire, avoir cédé, sur le désir du souverain, l'animal à un prix inférieur à sa valeur. Bref, on aurait reconnu que les deux parties avaient été *trompées*..... et que plusieurs billets de mille francs s'étaient égarés. De là querelle, duel immédiat, ou quelque chose de pis, entre l'artiste et l'intermédiaire; et bruit répandu qu'Alfred Dedreux, emporté par son cheval, s'était fracassé la tête contre un arbre... (Saint-Malo.) A.-G. J.

—

Quel est l'auteur du poëme intitulé : « Les Quatre âges de l'homme? » (VII, 176, 229).—Je commence par remercier des renseignements qu'ils m'ont donnés MM. C. M., O. Barbier et O. D. Je dois seulement relever, dans la première réponse, une erreur de Barbier. C'est bien en 1782 qu'a été publié, en première édition, le poëme de l'avocat Alix. Autrement, l'*Almanach des Muses* de 1783, imprimé au commencement de 1783 n'aurait pu en rendre compte. Il serait, en outre, surprenant que le libraire Moutard eût édité, en 1782 et en 1783, deux poëmes du même titre, par deux auteurs différents. La double erreur de Barbier est d'avoir accueilli l'attribution du poëme à l'abbé Dourneau, et d'avoir supposé, en 1783, une édition d'un autre poëme attribué à l'avocat Alix. Je crois que le nom de Moutard, appliqué aux deux ouvrages, aurait dû l'avertir. A moins qu'on ne produise une édition datée de 1783, je crois qu'il n'y a eu qu'un poëme, réellement écrit par Alix, et que l'abbé Dourneau est parfaitement innocent dans toute cette affaire. E.-G. P.

—

Portraits de Jean Guérin (VII, 182, 86). — L. Levrault (l'*Annuaire* oblige, comme la Noblesse), « qui a beaucoup connu Jean Guérin, mort à 76 ans, à Obernai », aurait bien dû se dispenser de promener le peintre, en compagnie de Bernadotte, ministre de la guerre, dans les couloirs de l'Opéra, le 17 brumaire an VII; car voici que le confrère C. M., innocente caution de ce petit racontar, apprend par l'*Annuaire militaire* de la présente année 1874 (Vve Levrault et fils, éditeurs privilégiés), page XXXIX, que Bernadotte avait quitté le ministère, si ce n'est le bras de Guérin, le 28 fructidor an VII, deux mois avant le 18 brumaire. Quand le général Bonaparte supprima la république, avec une facilité dont les *Mémoires de Marmont* ont porté le plus véridique témoignage, — cela est « pourctraict » sur le vif, — Dubois de Crancé était ministre... C'est fâcheux pour l'historiette de L. Levrault, mais c'est comme cela. *Corrigeons-nous les uns les autres!* H. de S.

—

Badinguet (VII, 185, etc., 253). — Si, originairement, le dessin signalé contenait dans sa légende le nom de *Badinguet*, il est certain que ce nom a été modifié sous l'Empire. Le *Figaro* a publié, en 1864, un album in-folio, imprimé chez Claye, sous ce titre : *Œuvres choisies de Gavarni*, où l'on trouve, à la 10e série (*les Etudiants*), la scène décrite (VII, 48), avec la légende : « Tu ne la reconnais pas, *Eugénie*, l'ancienne à *Boulinguet?* Une belle blonde... qui aimait tant les meringues et qui faisait tant sa tête... Oui, *Boulinguet* l'a fait monter pour 36 francs... — Si c'est vrai! — Non, va! c'est un tambour de la garde nationale... Bête! tu ne vois donc pas que c'est un homme? »
(Grenoble.) N. M.

—

Thérèse Le Vasseur (VII, 188, 243). — Le seul écrit de G. Sand, relatif à J.-J. R., que je connaisse, ou dont je me souvienne, est intitulé : *Quelques réflexions sur J.-J. Rousseau*. C'est un fragment de réponse à un fragment de lettre de celui de ses amis que l'auteur appelle *le Malgache*. Cette étude, très-remarquable à tous égards, a été imprimée, ou plutôt réimprimée deux fois, par Michel Lévy, d'abord à la suite de l'*Uscoque*, puis à la suite du *Piccinino*. Seulement, loin de chercher à excuser l'acte inqualifiable reproché à J.-J., Mme Sand flétrit, tout aussi énergiquement

que pourraient le faire les moralistes les plus intraitables, l'espèce d'infanticide commis par l'époux de Thérèse. C'est à peine si elle voit une circonstance atténuante dans les remords sincères, mais un peu tardifs, du philosophe. Les conclusions de cet article seraient donc en contradiction flagrante avec celle de l'article cherché, mais non encore trouvé de la *Revue des Deux Mondes*, et cette contradiction, si Mme Sand se l'est permise, était bonne à signaler. JOC'H D'INDRET.

— Recherche faite, et pas mal de poussière avalée, l'article en question est intitulé : *A propos des Charmettes*, (dans le nº du 15 nov. 1863). O. D.

— Le numéro *exact* où se trouve l'article de G. Sand (*Quelques réflexions sur Jean-Jacques Rousseau*) est celui-ci : 1er juin 1841. YEZIMAT.

—

Une inscription du musée de Beauvais (VII, 200). — Cette inscription est connue. Elle existe à Bologne. Il en est question dans le *Journal des Savants*, à la date du 16 fév. 1705; on trouve dans ce volume une analyse du mémoire rédigé sur ce sujet bizarre par le comte de Malvisia. Mais je ne soupçonnais pas que l'inscription se trouvât répétée sur un marbre du musée de Beauvais. (Lyon.) SÉBALD.

— La même inscription, du moins si j'en juge par les trois premiers mots, se trouve ou se trouvait sur un marbre à Bologne. Elle a exercé plus d'un auteur. Je citerai entre autres : 1° *Ælia Lælia Crispis. Epitaphium antiquum quod in agro Bononiensi adhuc videtur, a diversis hactenus interpretatum varie : novissime autem a Ricardo Vito Basinstochio, amicorum precibus, explicatum.* (*Durdrechti, typis Joannis Leonardi Berewout*, 1618, *in*-16, *pp.* 84. Antoine Wood cite une édition antérieure : *Patavii*, 1568, *in*-4°, 4 1/2 *feuilles*.) — 2° Le père Hardouin devait se sentir tenté de donner son explication, lui qui ne s'arrêtait à aucune difficulté. Il a, effectivement, inséré dans les *Mémoires de Trévoux* (fév. 1723, p. 259-276), une *Nouvelle explication de la fameuse énigme* ELIA, LÆLIA, CRISPIS, *par un sçavant antiquaire.*

PIERRE CLAUER.

— Mais cette question avait été déjà posée (*Une inscription énigmatique*, V, 241) et elle a reçu diverses réponses (V, 324, 412, 492, 670). Seulement je remarque que la reproduction donnée par M. E.-G. P. en 1869, présentait une quatrième ligne : NEC CASTA, NEC MERETRIX, NEC PUDICA, qui est omise dans la leçon de M. H. L. Cette nouvelle position de la question nous vaudra-t-elle de nouvelles lumières. Découvrira-t-on, dans la collection du *Gentleman's Magazin*, la discussion signée *Œdipe*, dont parle Walter Scott, dans *l'Antiquaire* (chap. XIV)? H. E.

—

Une faute de français dans un vers de Malherbe (VII, 205, 255). — Je ne saurais admettre, avec M. P. B., qu'il y ait une faute de français dans ce vers. En général l'adjectif *nul* ne prend pas le pluriel et le contraire est une exception, bien que Littré cite des exemples de *nul* au pluriel, tirés de bons écrivains. L'Académie admet le singulier et le pluriel sans aucune réflexion, ce qui semble indiquer que l'écrivain a le choix. Dans le vers de Malherbe, il est évident que le sens est celui-ci : « La mort a des rigueurs qui ne sont pareilles à nulle autre rigueur. » Ce qui est parfaitement logique. La question de M. P. B. me fait souvenir d'avoir assisté à une discussion entre grammairiens distingués. On lisait une pièce de vers où était celui-ci :

Des pleurs que *nuls* plaisirs n'ont encore essuyés.

Les uns y voyaient une faute de français, et c'était le plus grand nombre ; quelques-uns, une licence poétique. Ceux qui soutenaient la première opinion citaient justement le vers de Malherbe. Après une longue discussion, quelqu'un proposa de recourir au *Dictionnaire de l'Académie*. C'était par où l'on aurait dû commencer. Devant cette autorité, les deux partis posèrent les armes, et il fut convenu que toute liberté serait laissée aux écrivains de se servir *ad libitum* du singulier ou du pluriel, suivant le besoin de leur pensée ou suivant leur goût. *Amen.* E.-G. P.

—

L'homme au Masque de Fer (VII, 207). — M. Sébald trouvera dans le travail de M. Th. Jung : *La vérité sur le Masque de Fer* (1 vol. in-4°, Plon, 1873), une bibliographie à peu près complète sur le sujet, notamment à la page 18 et dans toute la première partie. — Quant aux travaux de M. J. Loiseleur, voici l'indication des recueils où ils ont paru. Son premier article a paru dans la *Revue contemporaine*, du 31 juillet 1867 ; le deuxième, au sujet du livre de M. Topin, a paru dans le numéro du 15 déc. 1869, de la même revue. — M. Topin lui a répondu dans le *Correspondant*, et M. Loiseleur a répliqué dans la *Revue contemporaine*, en janvier 1870. — Quand M. Jung a publié son livre, M. Loiseleur l'a combattu dans le *Temps* des 1er et 2 mars 1873. — M. Jung a répliqué, dans le numéro du même journal du 3 avril, et M. Loiseleur a répondu à cette réplique, dans le numéro du 25 avril 1872. Les articles de ce dernier ont fermé le débat, au moins momentanément. — M. Jung prépare en ce moment un second volume. Il sera facile à M. Sébald de re-

trouver dans *l'Intermédiaire* les communications relatives au Masque de Fer. Il pourra lire avec curiosité, *les Souvenirs du baron de Gleichen* (Techener, 1868), qui, par ses relations avec le duc de Choiseul, a été à même d'avoir des renseignements intéressants sur ce sujet.

R. L. DE LA HAYE.

— J'appuie la motion de M. Sébald, et je saurais bon gré à celui qui nous résumerait l'état actuel de cette question du Masque de Fer. Aussi bien, *l'Intermédiaire doit* cette enquête à ses amis, lui qui leur a donné autrefois « le dernier mot », dans une excellente communication de M. E. Gallien (III, 140, 10 mars 1866), trois ans avant que M. Topin fût arrivé... à la même conclusion (V, 690); lui qui nous a si bien tenus au courant de la reprise de la discussion (VI, 1) et des nouvelles passes-d'armes commencées entre les trois irréconciliables, MM. Topin, Loiseleur et Jung (VI, 33, 129). A quoi ont-elles abouti?

En attendant, je ne sais si l'on a cité incidemment un accessoire assez comique de l'historique du Masque de Fer, que j'ai rencontré dans le *Mémorial de Saint-Hélène*, et dont je vous envoie l'extrait, pour le divertissement de ceux de vos lecteurs qui peuvent l'ignorer :

« *Vendredi*. 12 *juillet* 1816. — La conversation a conduit aujourd'hui à traiter le Masque de Fer. On a passé en revue ce qui a été dit par Voltaire, Dutens, etc., et ce que l'on trouve dans les Mémoires de Richelieu. Ceux-ci le font, comme l'on sait, frère jumeau de Louis XIV, et son aîné. Or, quelqu'un a ajouté que, travaillant à des cartes généalogiques, on était venu à lui démontrer sérieusement que lui, Napoléon, était descendant linéal de ce Masque de Fer, et, par conséquent, l'héritier légitime de Louis XIII et de Henri IV, de préférence à Louis XIV et à tout ce qui en était sorti. L'empereur, de son côté, a dit en avoir en effet entendu quelque chose, et il a ajouté que la crédulité des hommes est telle, leur amour du merveilleux si fort, qu'il n'eût pas été difficile d'établir quelque chose de la sorte pour la multitude, et qu'on n'eût pas manqué de trouver certaines personnes dans le Sénat pour le sanctionner, et probablement, a-t-il observé, celles-là même qui plus tard se sont empressées de le dégrader sitôt qu'elles l'ont vu dans l'adversité. — On est passé alors à développer les bases et la marche de cette fable. Le gouverneur des îles Sainte-Marguerite, disait-on, auquel la garde du Masque de Fer était alors confiée, se nommait *M. de Bonpart*, circonstance au fait déjà fort singulière. Celui-ci, assurait-on, ne demeura pas étranger aux destinées de son prisonnier. Il avait une fille; les jeunes gens se virent, ils s'aimèrent. Le gouverneur en donna connaissance à la cour; on y décida qu'il n'y avait pas grand inconvénient à laisser cet infortuné chercher dans l'amour un adoucissement à ses malheurs; et M. de Bonpart les maria. — Celui qui parlait en ce moment disait que quand on lui raconta la chose, qui l'avait fort amusé, il lui était arrivé de dire qu'il la trouvait très-ingénieuse, sur quoi le narrateur s'était fâché tout rouge, prétendant que ce mariage pouvait se vérifier aisément sur les registres d'une des paroisses de Marseille qu'il cita et qui en attestait, dit-il, toutes les traces. Il ajoutait que les enfants qui naquirent de ce mariage furent, clandestinement ou sans bruit, écoulés vers la Corse, où la différence de langage, le hasard ou l'intention avait transformé leur nom de *Bonpart* en *Bonaparte*, et *Buonaparte*; ce qui au fond présente le même sens et se trouve la même chose. — A cette anecdote, on a ajouté qu'au moment de la Révolution, on avait fait une histoire semblable en faveur de la branche d'Orléans. On la fondait sur une pièce trouvée à la Bastille. On supposait qu'Anne d'Autriche, qui accoucha après 23 ans de stérilité, avait mis au monde une fille; la crainte qu'elle n'eût point d'autre enfant, avait porté Louis XIII à éloigner cette fille, et lui substituer faussement un garçon, qui avait été Louis XIV. Mais, l'année suivante, la reine accoucha encore, et cette fois ce fut un garçon, Philippe, chef de la maison d'Orléans, qui se trouvait ainsi, lui et les siens, les héritiers légitimes, tandis que Louis XIV et les siens n'étaient plus que des intrus et des usurpateurs. Dans cette version, le Masque de Fer était une fille. Une brochure courut les provinces à ce sujet, lors de la prise de la Bastille. Mais l'histoire ne fit pas fortune; elle mourut sans bruit, sans avoir même un instant, à ce qu'il paraît, occupé la capitale. »

Dans la *Suite au Mémorial* (Paris, Raynal, 1824), qui en est aussi la critique et le correctif, je trouve encore ceci : « Toutes les conjectures semblaient épuisées jusqu'à celle dont il est question et qui ferait descendre Napoléon de ce prisonnier, marié à la fille de M. de Bompart, gouverneur des îles Sainte-Marguerite. *D'aucunes généalogies* sont moins *naturelles* que celle-là. Mais il aurait fallu rectifier bien des actes, rendre à tous les Bomparts, descendants du frère de Louis XIV, leur véritable nom, et prouver enfin d'une manière précise que le détenu masqué était réellement frère de ce roi. Ce qui n'a point été fait et ce qui ne peut l'être, car quand on commet une grande supercherie politique de ce genre, on a soin d'en anéantir toutes les preuves, ou l'on est incapable de la commettre. (C'est cette absence totale qui a fait conjecturer que le Masque de Fer était le frère de Louis XIV; car, a-t-on dit, l'ambassadeur du duc de Man-

toue, Fouquet le surintendant, qu'on a supposés tour à tour être ce détenu, ne demandaient pas tant de précautions. Mais la détention de l'Italien était une violation du droit des gens, et il est inutile de laisser les moyens de la constater.) Quoi qu'il en soit, la puissance et la force de Napoléon lui rendaient facile l'établissement de cette généalogie proposée par la flatterie et qu'elle eût fait réussir. Il n'en coûtait pas plus, à ceux qui l'ont reconnu comme empereur, de le reconnaître comme descendant d'un fils de Louis XIII, et de déclarer usurpateurs Louis XIV et sa nombreuse postérité. — Pour accueillir un pareil moyen, il faut ne pas avoir affaire à la nation qui saisit le mieux le ridicule, et ne pas devoir sa puissance à cette nation, puisque ce serait déclarer qu'on a *droit* de régner sur elle et qu'on ne lui doit rien. Il est probable que ces considérations ne furent pas sans influence sur Napoléon, s'il est vrai qu'on lui ait fait cette étrange proposition. » S. D.

—

Les jeux de nos grands pères (VII, 207.) — M. P. V. pourra trouver de curieux renseignements, sur les jeux enfantins de l'Italie, dans la *Rivista Europea* du 1er déc. 1873. Cet article intitulé : *Giuochi fanciulleschi monferrini e d'altre parte d'Italia, fra loro comparati*, a pour auteur M. Ferraro, qui a publié, dans la belle collection entreprise par Comporetti et d'Ancona, les chants populaires du Montferrat. On annonce encore un travail, sur un sujet analogue, de M. G. Bernoni, il a pour titre : *Giuochi popolari veneriani*. Enfin, nous savons que Giuseppe Pitrè complétera par une étude du même genre sa vaste publication sur la littérature populaire de la Sicile. POGGIARIDO.

—

Le marquis de Sourdéac (VII, 208). — Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac et d'Ouessant, baron de Neubourg, etc., était fils de Gui de Rieux, seigneur de Sourdéac, marquis d'Ouessant, vicomte de La Bouteveillaye, mort le 16 nov. 1840, en sa terre de Neubourg, et de Louise de Vieuxpont, fille aînée et héritière d'Alexandre de Vieuxpont, baron de Neubourg, marquis de Coëtmeur. — Moréri, qui ne donne pas la date de sa naissance, dit qu'il mourut le 7 mai 1695. Il avait épousé, le 10 janvier 1641, Hélène de Clère, fille de Louis, baron de Beautmetz et de Louise des Courtils, morte le 3 fév. 1703, âgée de 82 ans. Il en eut : 1° Paul-Hercule, comte de Rieux, mort sans alliance le 30 oct. 1709, âgé de 64 ans ; 2° René-Louis, comte de Rieux, mort au commencement de fév. 1713, qui avait épousé Anne-Elizabeth Nivelle. Ce mariage fut contesté par le marquis de Sourdéac, son père et confirmé par arrêt de la Tournelle, du 29 août 1682 ; 3° Henri de Rieux, officier dans le régiment des gardes, mort le 4 déc. 1693, âgé de 35 ans ; 4° Louise et Anne-Hélène de Rieux, dames de Remiremont.

L'abbé Perrin fut le premier qui en 1669, obtint du roi le privilége d'établir dans Paris un opéra. La dépense excessive que demandait un pareil établissement obligea cet abbé d'associer à son privilége le marquis de Sourdéac, homme de qualité, d'un génie très-singulier pour les machines de théâtre. Peu après, les associés étant entrés en procès, le privilége fut cédé à Lulli, qui mit de côté Sourdéac et confia le soin des machines à Vigarani. Il est probable que ce procès et celui que le marquis de Sourdéac soutint contre son fils dérangèrent sa fortune. Mais je n'ai trouvé aucun détail à ce sujet. E.-G. P.

— « Guy de Rieux, sieur de Sourdéac, de la maison de Rieux de Bretagne, et sa femme, se mirent dans la teste d'estre à la Reyne-mère dans la décadence de sa fortune, luy pour estre d'intrigue, et elle pour avoir le plaisir d'entrer dans le carrosse d'une reyne ; cependant ils dépensaient gros et la suivirent à Brusselles. Leur bien fut saisy ici. La Reyne mère s'ennuyoit d'eux à un point estrange. Cela les fit résoudre à s'accommoder et à revenir avec Monsieur. Le cardinal restablit leur fils dans leurs biens. Ce fils Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, baron de Neufbourg, a espousé depuis une des deux héritières de Neufbourg, en Normandie, où il demeure ; c'est un original. Il se fait courre par ses païsans, comme on court un cerf, et dit que c'est pour faire exercice ; il a de l'inclination aux méchaniques ; il travaille de sa main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il luy a pris une fantaisie de faire jouer chez lui une comédie en musique, et, pour cela, il a fait faire une salle qui luy couste au moins dix mille escus. Tout ce qu'il faut pour le théâtre et pour les siéges et les galeries, s'il ne travailloit luy-même, luy reviendroit, dit-on, à plus de deux fois autant : il avoit, pour cela, fait faire une pièce par Corneille ; elle s'appelle *les Amours de Médée :* mais ils n'ont pu convenir du prix. C'est un homme riche et qui n'a point d'enfans ; hors cela, il est assez œchonome. » — Voilà ce que dit l'*historiette* de Tallemant des Réaux (3e éd., Techener, 1858, t. VII, p. 370). Selon Tallemant, la pièce n'aurait pas été représentée ; elle le fut cependant, deux ou trois ans après, en 1660. Voltaire dit dans son *Siècle de Louis XIV* (ch. 25, p. 130, éd. Beuchot) : « Le marquis de Sourdéac, du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'Opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ses dépens, dans son château de Neubourg, la

Toison d'Or, de Pierre Corneille, avec des machines. » — Dans les *Commentaires sur Corneille* (t. XXXVI, p. 246), on lit : « Ce qui surprit le plus dans la représentation de la *Toison d'Or*, ce fut la nouveauté des machines et des décorations, auxquelles on n'était point accoutumé. Un marquis de Sourdéac, grand mécanicien, et passionné pour les spectacles, fit représenter la pièce en 1660, dans le château de Neubourg, en Normandie, avec beaucoup de magnificence. C'est ce même marquis de Sourdéac à qui on dut depuis en France l'établissement de l'Opéra; il s'y ruina entièrement, et mourut pauvre et malheureux, pour avoir trop aimé les arts. »

Dans l'*Histoire du Théâtre de l'opéra en France depuis l'établissement de l'Académie royale de musique jusqu'à présent* (par Louis Travenol et Jacques Durey de Noinville, d'après Barbier), Paris, 1753, 2 part. en 1 vol. in-8, on trouve également (p. 23), des renseignements sur la représentation donnée par le marquis de Sourdéac : « Il prit le temps du mariage du Roy pour faire une réjouissance publique dont il fit seul la dépense, et en régala la noblesse de la province. Outre ceux qui étaient nécessaires à l'exécution de ce dessein, qui furent entretenus plus de deux mois, à Neufbourg, à ses dépens, il logea et traita plus de cinq cents gentilshommes de la province, pendant plusieurs représentations que la troupe royale du Marais donna de cette pièce. Depuis il voulut bien en gratifier cette troupe, qui la donna au public sur son théâtre [au Jeu de Paume du Marais, le 12 fév. 1661], où le Roy, suivi de toute sa cour, la voulut voir, et Sa Majesté en fut très satisfaite. »

Loret, dans sa *Muse historique*, n'a pas oublié de chanter les magnificences de Sourdéac,

> Cette pièce du grand Corneille,
> Propre pour l'œil et pour l'oreille,
> Est maintenant, en vérité,
> La merveille de la Cité.
> Par ses scènes toutes divines,
> Par ses surprenantes machines,
> Par ses concerts délicieux,
> Par le brillant aspect des dieux,
> Par des incidents mémorables,
> Par cent ornements admirables,
> Dont Sourdéac, marquis Normand,
> Pour rendre le tout plus charmant
> Et montrer sa magnificence,
> A fait l'excessive dépense,
> Et si splendide, sur ma foy,
> Qu'on diroit qu'elle vient d'un roy.

Il est question aussi de ce Mécène lyrique dans la *Musique du Diable* (p. 298), ce petit pamphlet dont M. E. S. demande qu'on lui nomme l'auteur (VII, 209). « Je vois, dit Pluton, le marquis de Sourdéac; c'est lui qui m'a apporté le secret de faire fondre sous mes pieds, lorsque je mange, les tables qui sont sur les planchers de nos salles, toutes couvertes qu'elles soient, et d'en faire descendre d'autres qui les remplacent au même instant, d'une dextérité telle que moy même suis surpris comme il le peut faire sans magie. Je lui inspirai autrefois pareille manœuvre, à Vaux, lorsque Fouquet voulut régaler son Roy... » — Sourdéac serait ainsi l'inventeur de ces *trucs* si perfectionnés aujourd'hui et qui font les délices des spectateurs de nos féeries modernes.

D'après une note qui se trouve dans les *Historiettes* de Tallemant, Sourdéac, qui avait formé une société pour les représentations des *Tragédies en musique*, voulut, à un moment donné, rentrer dans une partie de ses frais; mais il ne réussit qu'à faire passer le privilége, qu'il avait obtenu, sous le nom de l'habile Lully.

On comprend, du reste, qu'il se soit ruiné à ce métier, car de plus habiles que lui, peut-être, et de moins prodigues s'y ruinent encore chaque jour.

Si M. Alph. G. veut parcourir quelques ouvrages relatifs au théâtre parus au siècle dernier, je suis convaincu qu'il trouvera de nombreux renseignements sur le marquis de Sourdéac. Dans tous les cas, c'est une individualité qui mérite d'être mise en lumière, et une monographie, consacrée au fondateur de l'Opéra, serait accueillie avec faveur. C. M.

P. S. — Comme renseignement biographique, le père Anselme n'est pas d'accord avec Tallemant des Réaux, disent les commentateurs. Suivant lui, Mlle de Vieuxpont de Neufbourg était la femme du père, Guy, sieur de Sourdéac; le fils avait épousé, en 1641, Hélène de Clerc, fille du baron de Beaunets. La branche de Rieux-Sourdéac s'éteignit dans leurs enfants immédiats.

—

Sens de certains mots employés par Voiture (VII, 233). — M. E.-G. P. n'attend pas, sans doute, une réponse immédiate et complète à ses nombreuses questions. Il faut, pour cela, du temps, et la collaboration de plusieurs chercheurs. Voici, pour ma petite part, ce que j'ai appris depuis le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, à son intention.

Dans l'admirable édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux par MM. de Monmerqué et Paulin Pâris, au *Relevé* des mots et locutions qui ne sont pas d'un usage général, je trouve : « *Pont-breton*, espèce de vau de vire ou vaudeville, d'un caractère satirique et dont le nom venait sans doute d'un ancien refrain : *Sur le Pont*, etc. Ce mot ne se retrouve dans aucun dictionnaire.

[Voiture en fit un *Pont-breton* qui disait :

> L'astre de Roger
> Ne luit plus au Louvre.
> Chacun le découvre
> Et dit qu'un berger,

Arrivé de Douvre,
L'a fait déloger.] »
(Historiette de M. de Bellegarde.)

Ch. Nisard (*Des Chansons populaires*, I, 56) dit que les *Pont-Bretons* avaient précédé les *Lanturlu*, et cite deux numéros du *Catalogue* de La Vallière (II, 306): les *Pont-Bretons*, 1624, et le *Passe partout des Ponts bretons*, composé et augmenté par Robert le Diable, 1624.

Les autres mots cités et la phrase qu'il faut rétablir ainsi :

Mais je vous dis, fort, fort, ma foy.

sont évidemment des débuts ou des refrains de chansons du temps, ou même seulement de la société de Voiture.

Je ne comprends pas *gros d'eau*, mais en écrivant *moreniste*, Voiture a très-bien traduit l'espagnol *morenita*, qui est un mot caressant pour dire *brunette*. L'*s* qu'il a introduit indique simplement que l'accent est sur l'*i* et que cette pénultième est longue : ſ.

« Anastarax, dans les livres VIII et IX d'*Amadis*, est le frère de la belle Hignée. Embrasé d'amour pour sa sœur, il fut condamné par les enchantements de Zirfée, sa tante, à un enfer qui ne devait finir et ne finit en effet qu'au moment où il devint amoureux de la belle Sylvie. Des Réaux a écrit sur son exemplaire de Voiture (à l'endroit même signalé par M. E.-G. P.) : « L'*enfer d'Anastarax*, les peines où les bizarreries de Madame Aubry mettaient M. de Montauzier. » (Note V de l'historiette des Montauzier dans l'édition déjà citée.)

J'ajouterai que Voiture est bien difficile à expliquer. Non-seulement il y a des choses qui ne pouvaient être comprises que de son cercle, des réticences, des allusions; non-seulement il y a des mots empruntés à l'italien et à l'espagnol, et d'autres qui sont tout bonnement forgés par lui; mais il y a des mystifications. On doit toujours se défier d'un homme qui se vante d'avoir fait « croire à un bien honneste homme que *cordonniers* venait de ce qu'ils donnent des *cors*. » Aszt.

— A beaucoup de questions, quelques réponses :

1° Une petite histoire de la chanson au XVII° siècle a été esquissée par M. Ch.-L. Livet, dans le *Bull. du Bibliophile* (Techener), et fut tirée à part, vers 1852 ou 1853. Outre les *Sçavants*, les *Petits-doigts* (« Mon petit doigt me l'a dit »), etc., on y parle des *Ponts-Bretons*, sortes de *Vaudevilles*, des *Roquentins*, des *Perroquets*, avec ce refrain :

Perroquet, perroquet,
S'en doit rire en son caquet.

2° Il y avait tant de *festes baladoires* dans la société de la marquise de Rambouillet, qu'il est difficile de savoir de laquelle veut parler précisément Voiture, dans le passage cité. — Dans sa notice sur Mme de Rambouillet (*Précieux et Précieuses*, Paris, Didier), M. Ch.-L. Livet a décrit une de ces fêtes à laquelle fut mêlé le célèbre prédicateur Cospeau, évêque d'Aire, de Nantes et enfin de Lisieux, qui fut l'ami de Richelieu. Ch.-L. L.

—

Quel est le sens du mot Cade? (VII, 234). — *Cade* ne se trouve ni dans Furetière, ni dans Saumaise. C'est fort probablement une sorte de coiffure, diminution de celle à laquelle Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, a donné son nom. Fl.

— *Cade* est une faute d'impression. Dans mon édition de Sarasin (Paris, Thomas Jolly, 1663), il y a peut-être eu *Cade*, il y a peut-être eu *Calle*, mais il y a eu correction faite, au dernier moment sans doute, *sur le marbre*, et il ne reste que *ca-le*. Or, je trouve dans Richelet : « Cale, sorte de bonnet de laine dont se couvrent la tête des païsannes de certaines provinces de France, comme en Champagne. — * *Cale*, femme ou fille qui porte une cale. [Voiture a aimé depuis la Couronne jusques à la cale. Sar.] » Aszt.

— M. E.-G. P. a une mauvaise édition de Voiture. Dans une bonne, au lieu du mot *cade*, il aurait trouvé le mot *calle*, ou *cale*, qui désigne la coiffure d'une femme du peuple : d'où *calotte*; d'où *caline*, coiffure en usage à Nantes. Ch.-L. L.

—

Des vers à retrouver (VII, 235). — M. E. C. retrouvera les vers qui l'ont tourmenté, et à qui il a rendu la pareille, dans *les Rayons et les Ombres* de Victor Hugo (*Fonction du Poëte*) :

Cette femme que l'or salit,
Que souille l'orgie où tu tombes,
N'eut à choisir qu'entre deux tombes,
La morgue hideuse ou ton lit!

E. R.

—

« Sunt verba et voces... » (VII, 235). — Je dois à un vieux professeur de rhétorique de mes amis quelques renseignements sur les citations détournées de leur vrai sens. Celle dont il est question ici fait partie des exemples qu'il m'en a donnés. Elle se compose de deux parties. L'une, la première, commence une phrase d'Horace (*Ep.*, I, v. 34), qui, traduite complétement, veut dire : Il est des paroles, des formules... au moyen desquelles tu peux adoucir la douleur. L'autre, *prætereaque nihil*, n'a pas de père connu. Faisait-elle partie d'un centon? A-t-elle été ajoutée par un écrivain moderne? Je ne serais pas étonné qu'elle eût pris naissance dans les disputes des « gladiateurs de lettres » du XVI° siècle, et qu'elle fit

partie des « aménités littéraires » de ce temps-là. Aszt.

Trial (VII, 235). — C'est un nom propre, celui d'une famille d'artistes, dont le plus remarquable quoique le moins connu, mort en 1771, à 37 ans, fut directeur de l'Académie royale de Musique, et collabora avec le compositeur Berton. Cette famille était d'Avignon et se composait de trois frères. C'est l'un des deux autres, Antoine, qui joua les niais et les paysans à la Comédie italienne et à l'Opéra-Comique, de 1764 à 1795, époque à laquelle il se tua pour échapper aux quolibets du parterre, qui lui reprochait d'avoir fait, en 1793, partie du comité révolutionnaire. Il est cité dans presque toutes les biographies.

Aszt.

— C'est bien un nom propre : celui de *Antoine Trial*, né à Avignon, le 14 oct. 1737, mort à Paris le 5 fév. 1795. Admis à la Comédie italienne, le 4 juillet 1764, il y réussit et ne tarda pas à devenir un des acteurs les plus goûtés de ce théâtre ; et, tout chanteur sans voix qu'il était, son nom est resté pendant plus de cinquante ans attaché à l'emploi qu'il tenait.

A. Duplessis.

Un bas-relief satirique à Bergheim (VII, 236). — Le fait est exact. Il existait, à côté de la porte haute de Bergheim, une sculpture représentant cet individu descendant ses culottes, que les gens du lieu appelaient *der Arschlecker*. Elle a été enlevée il y a une dizaine d'années. On prétend qu'elle devait rappeler le droit extraordinaire d'asile dont jouissait la ville et dont Alsaciens et étrangers profitaient à l'envi. Quand un malfaiteur avait dépassé la porte de Bergheim, il pouvait en toute sécurité faire le geste caractéristique dont notre sculpture déroule les conséquences.

Ristelhuber.

D'un mot qu'aurait dit Henri IV sur Daniel Chamier (VII, 239). — Le mot est parfaitement authentique. Il est rapporté par Chamier lui-même, comme parole sortie de la bouche du roi, parlant à sa personne, dans l'audience qu'il eut de Sa Majesté, étant à Fontainebleau, le 22 nov. 1607. Voir Daniel Chamier, *Journal de son voyage à la cour de Henri IV en 1607 et sa Biographie*, publiés par le soussigné, « d'après les mss. originaux, avec de nombreux documents inédits. » (Paris, 1858, gr. in-8.) C'est là évidemment que M. Brun-Durand a puisé. Ch. R.

Signature autographe de Jean-Antoine de Baïf (VII, 242). — J'ai vu et j'ai même copié une double signature : *de Bayf*, *de Baïf*, sur le feuillet de garde, ou sur le titre, d'un volume de la Bibliothèque Mazarine. Ce volume est le *Traité du Ris*, par Laurent Joubert (Paris, Michel Chesneau, 1579). Lazare de Baïf étant mort en 1547, c'est donc certainement Jean-Antoine, mort en 1589, qui a ainsi affirmé sa propriété. Les deux signatures, quoique étant évidemment de la même main, diffèrent, comme je viens de le dire, par l'orthographe et aussi par la façon dont l'*e* de *de* est lié au *B* de Baïf, et par la forme de l'*f* final. Aszt.

Le massacre de Saint-Barthélemy (VII, 242). — Quels détails bibliographiques? Qu'est-ce que ce saint Barthélemy, dont vous dites qu'il s'agit?...Je ne demanderais pas mieux que de répondre ; mais faites-nous l'honneur de questionner clairement, de *poser* les questions. Eclairons donc nos lanternes, sacrebleu! mes très-chers frères, et ne tournons pas autour du pot.

D. P. D.

La lettre N. (VII, 243). — M. Dicastès trouvera une bonne discussion sur l'origine de l'usage qui l'intéresse dans l'*Encyclopédie moderne* (Firmin Didot, article de Léon Waïsse) ; mais il n'y rencontrera pas mentionnée la supposition qu'il avance. La plus généralement adoptée est que N. est l'abréviation de *nomen*. Du Cange croit que c'est un monogramme déformé, abréviation de *ille*, *illa*, et il y a quelques raisons de l'admettre. Aszt.

— L'N est l'initiale de *Nomen*, le nom qu'on ignore, ou, comme dans quelques chroniqueurs, le nom de la personne déjà indiquée. N pourrait être aussi l'initiale de *Nescio* (si jamais auteur ou rédacteur avouait son ignorance), mais je croirais plutôt que c'est la première lettre de *Nihil*. Et, le plus souvent, avec cette interprétation, ne serait-il pas exact de laisser l'N après le nom du titulaire? A. D.

— N n'est-il pas là pour *Nullus?*
C'est un *zéro* : place vacante.
Mais alors, c'est chose évidente,
N vaut souvent le *de cujus!*

C. H.

— N, n'est-ce pas le Roi de France?
Ce fut l'Empereur des Français!
N tient le sceptre et la balance,
Nous voyons avec quel succès!...

M. B. T.

Trouvailles et Curiosités.

Réponse et Question, à propos des recherches de M. Arm. Baschet sur le duc de Saint-Simon. — M. A. Baschet trouvera dans la *Correspondance inédite de Mme du Deffand*, publiée en 1859 par M. de Sainte-Aulaire, l'éclaircissement des

conjectures auxquelles il se livre (p. 251 et suiv. de son beau volume), sur les motifs qui empêchèrent Mme du Deffant de procurer à Horace Walpole, « *les plaisirs indicibles* » de la lecture des fameux *Mémoires*, dans la copie qu'en avait le duc de Choiseul.

Mme du Deffand avait négocié de longue main la communication de cette précieuse copie, qu'elle avait obtenue déjà une première fois pour elle-même; elle y apporta l'ardeur qu'elle mettait à tout ce qui pouvait intéresser Walpole. L'abbé Barthélemy avait été chargé de porter la parole et d'ouvrir le feu. La duchesse de Choiseul écrivait, dès le 26 avril 1771, à Mme du Deffand : « L'abbé me dévoile ce « grand mystère qui m'inquiétait tant. Ce « sont les Mémoires de Saint-Simon que « vous voulez avoir, pour les faire lire à « M. Walpole? Vous les aurez, ou je ne « pourrai. Je vous promets de les deman- « der dans le temps au *grand papa* (au duc « de Choiseul). » — Et enfin, au 23 juin suivant, la réponse de l'abbé Barthélemy, qui me semble devoir édifier M. Baschet sur la question qu'il s'est posée à lui-même.

Mme du Deffant s'est montrée très-sévère, quoi qu'on en ait dit, pour les *Mémoires;* elle en trouve le style « abominable, » les portraits « mal faits, » et estime que l'auteur n'était point « un homme d'esprit. » Le bien qu'elle en dit autre part (« les plaisirs indicibles de cette lecture, qui mettrait Walpole hors de lui ») ne saurait infirmer, à mon sens, ce premier jugement. Walpole lui répondit à ce sujet : « Je m'en rapporte à votre goût, quant au style de M. de Saint-Simon, que M. Durand m'avait *extrêmement vanté*. » — Quel est donc ce M. *Durand*, qui se montre, en cela au moins, bien meilleur juge que la très-spirituelle marquise? Est-ce un M. *Durand de Diestroff*, garde du Dépôt des Affaires étrangères en 1763, dont parle M. Baschet à la page 249 de son ouvrage? (Lyon.) F-Y.

—

Un polygraphe contemporain. — Sous le titre de *Catalogue des divers écrits imprimés de P.-G. de Dumast* (Nancy, brochure in-8 de 24 p.), on a publié une très-curieuse liste des presque innombrables publications de M. le baron A.-P.-Fr. Guerrier de Dumast, correspondant de l'Institut, l'un des trente-six de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, correspondant des plus savants et des plus aimables de divers recueils, notamment de *l'Intermédiaire* (qu'il me soit permis d'ajouter ce titre à tous ses autres titres). Ce Catalogue, précédé d'une courte notice biographique, est divisé en 16 chapitres : I. Ouvrages en vers. II. Littérature et grammaire. III. Philosophie. IV. Enseignement. V. Histoire et archéologie. VI. Actualités lorraines. VII. Eloges, notices biographiques, nécrologies. VIII. Souvenirs historiques fournis par des voyages. IX. Orientalisme. X. Jurisprudence, administration. XI. Politique. XII. Religion, polémique religieuse, etc. XIII. Sciences naturelles, agronomiques, utilitaires. XIV. Discours académiques, rapports, etc. XV. Objets divers. XVI. Ludicra. — Il y a là près de 150 écrits, et j'espère bien que la verte vieillesse de M. de Dumast nous réserve encore bon nombre d'excellentes communications. Déjà, depuis que le *Catalogue* a paru (1er fév. 1873), l'infatigable polygraphe a publié un magnifique volume : *Couronne poétique de la Lorraine, recueil des morceaux écrits en vers sur des sujets lorrains* (Nancy, Berger-Levrault, 1874, gr. in-8).

T. DE L.

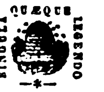
—

Monnaie de cuir. — Dans les paralipomènes de la Chronique de l'abbé d'Ursperg (Strasbourg, Crato Mylius, 1537), je lis que l'empereur Frédéric II, ayant passé les Alpes pour se rendre au concile assemblé à Lyon, prit la ville de Parme, la détruisit de fond en comble et bâtit une ville nouvelle qu'il nomma *Victoria.* L'auteur ajoute : « Fertur, cum Fridirico apud Vic- « toriam deessent pecuniæ, post pignora- « tionem vasorum auri et argenti, quod « curaverit ex corio monetam fieri, insi- « gnatam sua imagine et subscriptione, « quæ aureum valeret. Edictum ponens in « exercitu ut quicumque præsentaret talem « monetam thesaurario suo, acciperet pro « ea auream quæ dicitur Augustanus, si- « cut nunc ducatus, cujus sculptura erat « ex uno latere facies Imperatoris, ex altero « aquila; et de illa moneta numerabatur « stipendiatis, pro quâ postea receperunt « auream. » (On rapporte que Frédéric, manquant d'argent à Victoria, après avoir mis en gage sa vaisselle d'or et d'argent, fit faire une monnaie de cuir, marquée à son image et à son nom, qui aurait la valeur de la monnaie d'or. Un édit fut publié dans l'armée, d'après lequel quiconque présenterait au trésorier de l'empereur cette monnaie de cuir, recevrait en échange une pièce d'or dite *Augustane* (comme nous disons actuellement un *ducat*), sur laquelle était gravée, d'un côté, la figure de l'empereur, et, de l'autre, une aigle. Cette monnaie était remise aux guerriers pour leur solde et, dans la suite, ils furent payés en monnaie d'or.) — Voilà du papier-monnaie en *cuir*, dont il serait bien intéressant de retrouver un spécimen. Avis aux collectionneurs. E. G. P.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 146 · *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. · 10 juin 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Les correspondants de l'*Intermédiaire* ont répondu à son appel avec tant d'empressement et d'ensemble, qu'il a pu prendre une avance qu'il tâchera de conserver. Mais il rappelle à ses amis, plus exigeants que d'autres, qu'il est toujours dans le cas de « la plus jolie fille du monde, » laquelle « ne peut donner que ce qu'elle a. »

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une épigramme de Virgile. — Le baron Roget de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*, t. I, p. 189) cite les quatre vers suivants, composés par Virgile contre le rhéteur Cimber, que l'opinion publique accusait d'avoir fait périr son frère :

Corinthiorum amator iste verborum
Thucydides britannus, atticæ febres,
Tau Gallicum, *Min*, *Al*, spinæ illi sit.
Ita omnia ista verba miscuit fratri.

Cette épigramme ne se trouve pas dans les éditions classiques du poëte, et elle est loin de présenter la clarté et la limpidité qui caractérisent généralement le style du chantre d'Enée. Il paraît que les trois monosyllabes *Tau*, *Min*, *Al*, faisaient la torture des grammairiens de l'antiquité (Ausone, *Idyl.* XII). Les latinistes de l'*Intermédiaire* seraient-ils à même de fournir la solution de cette énigme? Connaissent-ils au moins quelque essai d'interprétation, à peu près satisfaisant? — Le troisième vers est évidemment incomplet : quelle serait la véritable leçon? DICASTÈS.

De par le Roi..... —

De par le Roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

De qui ce distique? On l'a quelquefois attribué à Voltaire, et l'un et l'autre sont assez spirituels pour que l'attribution soit vraisemblable. Mais je voudrais mieux que de la vraisemblance. M. Edouard Fournier n'a pas recueilli ces deux heureux vers dans l'*Esprit des Autres*. Ne voudrait-il pas, en vue d'une 5e édition (considérablement augmentée) de son charmant recueil, se livrer, sur ce point, ainsi que sur quelques autres points non encore élucidés ici, à des recherches de paternité dont il ferait tout d'abord profiter l'*Intermédiaire*, où son nom a si souvent obtenu, des curieux reconnaissants, une mention honorable?

JACQUES DE MONTARDIF.

Bête comme une oie. — Pendant plusieurs siècles on a mangé l'oie de la Saint-Martin (11 novembre). Dans cette fête dite *Martinalia* (*été de Saint-Martin*), l'oie était la pièce principale du festin. Pourquoi cet utile palmipède, dont nos aïeux faisaient tant de cas, avant l'acclimatation du dindon, a-t-il une réputation de bêtise passée en proverbe? Si ce proverbe remontait à nos origines gauloises, on pourrait le considérer comme l'expression de la vengeance des vainqueurs de Rome contre les sauveurs du Capitole. — J'attends, avec confiance, l'opinion des savants rédacteurs de l'*Intermédiaire*. (Lyon.) V. DE V.

Une épitaphe romaine. — Dans une étude sur Mme de Choiseul (*Journal officiel*, 22 mai 1874), M. Ch. de Mouy rappelle l'épitaphe bien connue de la matrone modèle, et il la cite en ces termes : *Domum vixit, lanam fecit.* Il me semble que la leçon courante est : *Domi mansit, lanam fecit.* Cette phrase nous a-t-elle été transmise par quelque auteur ancien, ou bien est-ce une inscription relevée sur un monument funèbre? Le texte donné par M. de Mouy, et notamment l'étrange accusatif *domum*, s'appuient-ils sur quelque témoignage authentique? DICASTÈS.

Un ex-libris. — Je lis dans une brochure de M. Poulet-Malassis : « M. M. assimile le prêt de son livre à celui de sa moitié et déclare ainsi son ferme propos :

Chères délices de mon âme,
Gardez-vous bien de me quitter,
Quoiqu'on vienne vous emprunter;
Chacun de vous m'est une femme,
Qui peut se laisser voir sans blâme
Et ne se doit jamais prêter.

Ces vers ne sont-ils pas un emprunt fait au XVIIe siècle? R.

—

« **Vanity-fair.** » — Ce titre de l'œuvre capitale du romancier Thackeray serait-il en Angleterre un mot convenu pour désigner Londres (comme ici *le Paradis des femmes*, pour Paris), ou Thackeray l'a-t-il emprunté à Walter Scott? Dans les *Chroniques de la Canongate* (chap. III), Chrystal Croftangry, interpellant un entrepreneur de diligences, lui dit : « Que répondra un jour votre conscience au reproche d'avoir conduit tant de jeunes et jolies filles à la *foire* métropolitaine de la *vanité*, pour y troquer leur modestie contre l'amour-propre et la légèreté ? » Il est vrai que, dans le roman écossais, il s'agit d'Edimbourg, et qu'une note indique : « Expressions parodiées du style biblique de Bunyan, dans le *Voyage du Pèlerin*. »

O. D.

—

Un Raphaël à dénicher. — Un bon point à qui pourra dire, avec preuves à l'appui, où a passé et où se trouve, à cette heure, « un de mes plus beaux et agréables tableaux de Raphaël, qui représente la « sainte Vierge, tenant notre Seigneur « Jésus-Christ sur ses genoux, » légué en ces termes à M. Daguesseau de Fresne, fils du célèbre chancelier, par le non moins célèbre duc de Saint-Simon, auteur des fameux *Mémoires*, mort en 1755, à Paris. Le château de Fresne est au diocèse de Meaux, et une fille du légataire devint duchesse d'Ayen. (Voy. Armand Baschet, *Le duc de Saint-Simon, son cabinet, ses livres*, etc. Plon, 1874, in-8°, p. 15 et 16.) — P. 41, dans l'inventaire et estimation des tableaux laissés par le feu duc, le n° 3 est *une Vierge avec Enfant Jésus*, sans attribution de peintre, et cotée 875 livres. Est-ce là le Raphaël légué à M. de Fresne? Cz.

—

Une Lettre de Desaix à retrouver. — J'ai lu, il y a longtemps déjà, le petit passage et la Lettre historique qui suivent, dans « Le Théâtre Français, Monument et Dépendances, par Charles Maurice, Doyen de la Presse théâtrale. 2e édit. Paris, Garnier fr., 1860, in-8°, p. 161. »

« Le chevalier de Parny, surnommé *le Tibulle français*, vient d'y donner (*au Foyer des Comédiens français*) communication d'une lettre du général Desaix, que l'on croirait écrite par Bayard, le héros sans reproche, dont elle reflète singulièrement l'admirable caractère. Passée de mains en mains, chacun a voulu en transcrire quelques phrases sur ses tablettes; et c'est par la réunion de ces extraits que nous pouvons la donner ici presque tout entière :

« ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE.

Au Citoyen Griener, Juge au tribunal du District de Colmar.

Du Quartier-Général à Andolsheim, le 26 messidor de l'an III de la République Française, une et indivisible (14 juillet 1795).

« Je suis très-fâché, Citoyen, de n'avoir pas eu l'avantage de vous voir... Assurément mes procédés ne vous auroient pas fait redouter mon voisinage, encore moins mon habitation dans votre maison. Je suis au désespoir qu'à l'époque même de notre arrivée, il se soit commis des dégradations dans vôtre propriété. Je ne les ai vu commettre qu'avec douleur lorsqu'elles étaient nécessaires et par les malheurs inévitables de la guerre ; à plus forte raison dans son pays et sans nécessité. Au reste, je suis loin de croire que le mal qui a été fait provienne de mon état-major. Je le connais assez pour l'en croire incapable, et une vengeance obscure et ténébreuse, telle qu'elle est supposée par la dégradation nocturne qu'on s'est permise dans votre jardin, est trop éloignée du caractère franc et loyal d'un militaire, pour en faire jamais tomber le soupçon sur aucun d'eux. Mon chagrin serait que vous en eussiez l'idée. Ne croyez pas non plus que, sans vous avoir connu plus particulièrement, j'aie été susceptible de prendre une impression à votre égard aussi défavorable que vous paraissez le craindre. La haine ou la prévention injuste est trop éloignée de mon cœur pour s'y établir par des insinuations étrangères. Au reste, j'aurai pour vos propriétés tous les égards qu'on leur doit en général, et le respect qu'elles méritent et qu'elles ont acquis par l'hospitalité..... Je suis très-fâché que les circonstances me forcent de vous être à charge. Ma discrétion diminuera autant que possible le poids de la nécessité. J'aurai le plaisir de vous voir aussitôt que je le pourrai, et de vous prouver que je ne suis, ni ne veux être, votre ennemi.....

« Votre très-dévoué concitoyen,

« Le général de division,

« DESAIX. »

Saurait-on me dire ce qu'est devenu l'original *autographe* de cette Lettre, laquelle est reproduite ici, comme on le voit « presque tout entière », par M. Ch. Maurice, à l'aide de fragments écrits de diverses mains et ressoudés ensemble tant bien que mal? — Cet *Autographe* existerait-il dans quelque collection publique ou privée? — Il n'est pas encore passé, que je sache, dans une vente publique d'autographes. — Peut-être se trouvait-il conservé dans les papiers du « chevalier de PARNY » susnommé. Mais que sont devenus les papiers du chantre d'Eléonore?

Depuis tantôt quinze ans que je recueille

avec un soin extrême, la CORRESPONDANCE DE DESAIX, je n'ai pu découvrir encore le *texte authentique* de cette Pièce. — Je fais appel ici au concours obligeant de tous mes confrères, les Amateurs d'Autographes. U. R. D.

—

Le droit du seigneur. — On n'ignore pas, qu'à l'occasion de quelques paroles de M. Dupin, M. Veuillot publia, en 1854, un volume intitulé : *le Droit du seigneur au moyen âge.* Cet ouvrage fut combattu par un Bordelais, M. Jules Delpit. En 1855, M. Basile de Lagreze publia un *Essai* sur cette question (Paris, Didron), et, dès l'année précédente, un jurisconsulte flamand, M. Radpsaet, avait mis au jour des *Notes* sur le même sujet. Après une longue trêve, la controverse entre MM. Veuillot et Delpit s'est réveillée. Les deux adversaires sont, l'an dernier, rentrés en lice, sans rien ajouter d'important à ce qu'ils avaient déjà dit. — Je me borne à poser deux questions à cet égard :

1° On lit, dans le Catalogue de la belle bibliothèque de M. Ch. de Lescalopier (léguée à la ville d'Amiens), catalogue publié par le libraire Delion (*Paris*, 1866, 2 vol. in-8°), qu'il existe, aux Archives nationales, des documents curieux relatifs à ce droit célèbre. Ces documents ont-ils été publiés ? Je ne le crois pas ; il serait utile de les faire connaître textuellement.

2° Parmi les très-nombreux écrits publiés en Allemagne, sur l'histoire et la jurisprudence du moyen âge, il doit exister, à l'égard du « droit du seigneur, » quelques livres spéciaux, quelques mémoires enfouis dans les travaux de sociétés savantes. On serait heureux de trouver dans l'*Intermédiaire* des indications à ce sujet. B. C.

—

Les maisons du Bourget au XVI° siècle. — Occupé, en ce moment, à réunir les matériaux d'une monographie du malheureux village du Bourget, si éprouvé pendant le dernier siége de Paris, j'ai relevé dans le *Traité de matériaux manuscrits*, de Monteil (Nouv. éd., Paris, 1836, 2 vol. in-8°), l'indication d'un assez grand nombre de volumes se rapportant à cette localité. Or, un petit nombre seulement d'entre eux a été acheté par la Bibliothèque et les Archives nationales. Ce qu'est devenu le reste, je l'ignore, bien que la Bibliothèque nationale possède un exemplaire du susdit « *Traité* » annoté de la main de Monteil, et où se trouve quelquefois indiqué si tel article a été vendu, et à qui. Parmi ceux qui se rapportaient au Bourget et à son voisin Blancmesnil, il en est plusieurs dont j'ignore la destinée, mais il n'en est aucun que je regrette autant que celui qui est décrit t. II, p. 282, sous ce titre : « *Les maisons du Bourget et jardins, tant du costé de la rue que d'autres costés*, ms. du milieu du XVI° siècle, 1 vol. in-fol., cart. 20 fr. » — Il semble, d'après le boniment ajouté par Monteil, que ce manuscrit renfermait de précieux renseignements sur les enseignes de la grande rue qui compose, à elle seule, le Bourget. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il me dire ce que ce volume est devenu ?
LÉOPOLD PANNIER.

—

« **La plus illustre famille d'Espagne** » et « **les quatre familles.** » — Une correspondance carliste, adressée au *Bien public* de Gand (avril), parlant du maréchal Elio, premier dignitaire de l'armée de Don Carlos, lui attribue la qualité de « chef de la plus illustre famille d'Espagne, celle des Ezpeleta. »

Et les Medina-Cœli?... Et tant d'autres, qui sont les Rohan, les Montmorency, les Larochefoucault de l'Espagne?

Quel est le *nobiliaire* le plus complet, le plus classique de cette contrée où fleurit la noblesse autant que l'oranger?

Par extension ou analogie, quelles sont les « quatre plus illustres familles d'Europe » dont parle, d'après un vieil auteur, M. H. de Fontenay, dans son *Armorial de la ville d'Autun*, 1868? Cz.

—

Question physiologique. — Cum permissione domini Præsidis, demandabo savantissimis confreris causam quare seringua et pars posterior, dicta vulgo prussiana, quam spectat et introït, hoc privilegium classicum habent faciendi semper ridere, et quare s'en formalisare est chosa folla, inepta et ridicula?

(*Vide infra*, col. 326.) H. E.

—

Requête des sous-fermiers du domaine au roi. — Connaît-on l'auteur d'un document curieux, que je possède manuscrit, mais que je suppose copié? Il est intitulé : *Requête des sous-fermiers du domaine au Roi, pour demander que les billets de confession soyent assujettis au contrôle.* Ce curieux mémoire, publié probablement vers 1730, est une très-piquante satire des Billets de Confession et de tout ce qui s'est passé à ce sujet. L. G.

—

« **Voyage dans une bibliothèque de province.** » — Je possède l'ouvrage ainsi nommé, sans titre imprimé à part, ni couverture, ni date : c'est un in-8° de 96 p., imprimerie de Maulde et Renou, rue Bailleul, 9 et 11. Je désirerais savoir quel est l'auteur de ce volume, et s'il existe avec un titre et une date. O. M.

—

« **La Charte de 1830.** » — N'existe-t-il donc aucune collection complète de ce

journal? La seule connue, renseignée dans la Bibliographie Hatin, a été brûlée à la Préfecture de Police en 1871, et la Bibliothèque Nationale ne possède que *trois* numéros (!) de ce journal quotidien, qui a vécu du 27 sept. 1836 au 11 juillet 1838. La Bibliothèque du Luxembourg possède l'année 1837 seulement. Je serais très-reconnaissant envers toute personne qui voudrait bien m'indiquer où je pourrais consulter une collection complète de ce journal. BIBLIOPHILE ISAAC.

—

Dartmoor. — Dans cette petite ville du comté de Galles, furent internés les prisonniers de la guerre d'Amérique, puis les Français des guerres de l'Empire. L'un d'eux a fait paraître ses souvenirs (en 1 vol. in-8°, vers 1840). Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer le nom de l'auteur et le titre exact de l'ouvrage, qui a dû être déposé, si mes souvenirs sont exacts, au Comptoir des libraires réunis? Rien dans Brunet. V. D.

—

« Madame la duchesse d'Orléans. » — Sait-on quel est l'auteur de l'ouvrage ainsi intitulé? Je n'ai pas besoin de dire qu'il s'agit de la dernière, Hélène de Mecklembourg-Schwerin. E.-G. P.

Réponses.

Proposition de brûler la Bibliothèque nationale (V, 180; VII, 178). — Hélas! ma notice a été écrite il y a quatorze ans, et je ne sais plus du tout où j'ai trouvé ce renseignement. A. FRANKLIN.

—

Pantoufle de verre (VII, 79, 126, 277). — Voyez LA CHAINE TRADITIONNELLE, *contes et légendes au point de vue mythique*, par H. HUSSON (in-8°, Paris, Franck, 1874), p. 14-21. AD. BOUYER.

—

Deux vers peu vraisemblables (VII, 81). — Peu vraisemblables, en effet, tels qu'on les a imprimés, mais qui s'expliquent par un simple changement de *tu* en *ne*, dans le premier vers :

Sur le siége *ne* monteras,
De peur de tomber en avant.

Ces vers ont été trouvés, un jour, collés à l'intérieur d'un réduit particulièrement affecté à l'usage des conservateurs d'un grand Musée. Ils faisaient partie d'une suite de commandements, ou plutôt de recommandations aux usagers du lieu, afin de le tenir en parfait état de propreté.

Leur nature est d'une intimité toute gauloise; on ne peut cependant point dire qu'ils soient sales, puisqu'ils ne tendent qu'à la propreté. On les attribuait à un fort spirituel membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... (naturellement.) *L'un de vos :* A. D.

— Oui, Monsieur le mauvais plaisant, on les a vus, vos deux vers, et même on les a vus accompagnés de plusieurs autres distiques; on les a vus en plus d'un endroit, et formant un décalogue approprié à des lieux où le roi de France lui-même n'avait point accoutumé d'aller en voiture! Aussi, n'est-ce pas *sur le siége* d'un carrosse que le législateur de votre distique recommande de *ne pas* monter... Mais, au fait, voici la pièce entière; elle éclairera de la façon la plus naturelle une situation qui cessera de vous paraître anormale :

Lorsqu'ici tu pénétreras,
Conduis-toi toujours proprement.
Sur le siége ne monteras,
De peur de tomber en avant.
De bon papier te muniras,
Et t'en serviras dextrement.
La manivelle tourneras,
Mais pour un instant seulement.
La porcelaine frotteras
Jusqu'à complet apurement.
Nuls insectes tu ne lairras,
Sujets à l'acclimatement.
Puis, cela fait, tu t'en iras
Bien plus léger qu'auparavant.
Et chaque jour méditeras
Sur le sens de ce boniment.

Voilà, Monsieur. Si votre question était sincère et répondait à un besoin sérieux, soyez heureux! Resterait peut-être à rechercher quel est l'auteur, quelle est la date de cette poésie, quels sont les lieux qui l'ont vu naître. On y trouve des archaïsmes et des néologismes qui font rêver et déroutent un peu. En tout cas, ma science scatologique ne va pas plus loin. A. A.

—

Meyerbeer, Scribe et M. Legouvé (VII, 105). — Je ne suis pas de l'avis de M. Legouvé, et j'approuve tout à fait les observations présentées sur le « beau désordre » de la phrase incorrecte mise en récitatif par Meyerbeer, laquelle est certes bien préférable à la phrase « correctement écrite par Scribe ». — Je vais plus loin : si je compare les paroles de la partition avec le texte du libretto, pour le passage en question, je constate que celles-là diffèrent de celui-ci, mais tout autrement que l'a avancé M. Legouvé. On lit dans le libretto de Scribe (Œuvres, t. IV, p. 257) :

Derrière ce pilier, cachée à tous les yeux,
Que viens-je, hélas! d'entendre... et de quel piége affreux
Ses jours sont menacés!... Ah! je dois l'y soustraire,
Non pas pour lui, mon Dieu! mais pour l'honneur d'un père.

Ainsi, les deux vers qui amènent celui-ci : *Derrière ce pilier*... auxquels Meyer-

beer a su donner un caractère tragique si émouvant (*O terreur! je tressaille*, etc.), sont une addition, dont le compositeur avait apparemment senti la nécessité. Quant au vers : *Que viens-je, hélas! d'entendre... et de quel piége affreux*, — il a été, bien heureusement, modifié, et surtout le dernier hémistiche qui, lourd et traînant, motivait (« très-correctement », d'ailleurs) le rejet avec inversion de ce sujet de la phrase : *Ses jours sont menacés!* En effet, dans le récitatif, tel que l'a écrit Meyerbeer, ce vers a été ainsi transformé par lui :

Je viens d'entendre, hélas! ce complot odieux!

et il a pris ainsi une allure, un accent bien autrement dramatique et lyrique. On comprend qu'après l'avoir noté, le compositeur, incarné dans la peau de son héroïne, n'ait plus pensé à la grammaire, et que, tout plein de l'idée du *piége affreux*, ou du *complot odieux*, il se soit écrié :

Ses jours sont menacés!... Ah! je dois *l'y soustraire!*

Il s'est rendu coupable, comme on l'a dit, d'une figure oratoire appelée *Syllepse*, et c'est là une licence plus admissible encore dans un poëme musical que dans ces admirables vers de Racine où il semble qu'elle devienne une beauté de plus :

Entre *le pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.

Et dans ceux-ci de Voltaire (*Henriade*, v. 373) :

Au bruit de son trépas, *Paris* se livre en proie
Aux transports odieux de sa coupable joie;
De cent cris de victoire, *ils* remplissent les airs.

Enfin, dans ces lignes de Labruyère : « Les *personnes* d'esprit ont en *eux* les semences de tous ces sentiments. » C'est l'accord des mots avec l'idée de l'antécédent plutôt qu'avec le terme qui l'exprime. Ainsi dit-on tous les jours : « La plupart des hommes *font*, etc. »

Conclusion : je suis très-porté à croire que les compositeurs sont des « despotes », qui n'ont pas toujours raison dans leurs exigences. Mais tout ce que leur fournissent les librettistes, y compris Scribe, est-il donc parfait? Le « fameux alexandrin » des *Huguenots*, avec « son affreux hémistiche » (selon M. Legouvé), prête-t-il tant à rire? Meyerbeer aurait-il eu tort de trouver « gênant » le *qui* si « correct » de Scribe :

Ce complot odieux
Qui menace ses jours,

qui n'est même pas dans le livret? Le maëstro n'a-t-il pas eu raison de disposer les paroles de ce récitatif si important selon son inspiration, et de ne pas reculer même devant quatre vers à rimes masculines, et devant un vers de onze pieds, puisque sa phrase musicale le voulait ainsi? V. V.

—

Trimazo et Fête du 1er mai (VII, 108, 185, 268, 277). — *Trimasot* : voyez *Danses de mai*, *Danses de Maye*, nommées *Trimasots*, anciennes danses romaines, dont il reste des vestiges à Metz. A Rome, les jeunes gens des deux sexes sortoient le premier jour de mai, au point du jour, en dansant, et alloient cueillir, dans la campagne, des rameaux verts, pour en orner les portes de leurs parents et de leurs amis, etc. Dans le pays messin, les jeunes filles des villages s'attroupent, ornées à leur façon, et viennent, même jusqu'à la ville, chanter devant les portes des personnes distinguées, une chanson dont voici quelques mots : *C'est Maye, la mi-Maye, c'est le joly moys de Maye, aux trimâsots.* Rome donnoit à ses jeunes gens toutes sortes de plaisirs, au retour de leurs danses; à Metz, on donne à ces villageoises, chacun selon qu'il est plus ou moins bienfaisant, *et on les fait danser.* De là, l'origine de dresser des mays devant les portes des magistrats, etc. » (Dict. roman, vallon, celtique, et tudesque, par un religieux bénédictin de St-Vannes [dom Jean François]. Bouillon, 1777. In-4°.)

Je reprends pour mon compte la question de M. Th. Th., et je demande qu'un philologue veuille bien serrer de près l'étymologie du mot *Trimazo*, dont paraissent s'être peu préoccupés les auteurs qui nous ont parlé de cet ancien usage. On m'apprend qu'il n'est pas entièrement tombé en désuétude, et j'en serais charmé, s'il ne s'y joignait une espèce de mendicité, toujours fâcheuse. Fl. P.

—

Dombidau, des « Châtiments » (VII, 111). — Dombidau est le baron de Crouseilhes, comme de Persigny est *Fialin*, comme de Saint-Arnaud est *Leroy*, comme de la Hitte est *Ducos*. Ouvrez le *Moniteur universel* (l'ancien *Officiel* de 1851) à la date du 11 avril, vous y trouverez, sur la liste d'un ministère éphémère, qui dura du 10 avril au 26 oct., M. *Dombidau* de Crouseilhes, appelé au départ. de l'instruction publique en remplacement de M. Ch. Giraud. Ce personnage, alors qualifié de représentant du peuple, était auparavant, si je ne me trompe, conseiller à la cour de cassation.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit s'effacer, devant un nom jugé plus brillant, plus sonore, le nom patronymique de certaines notabilités (l'amiral de Missiessy était *Burgues*; le général de Lamoricière était *Juchault*). Quant le moment est venu de raccourcir ces trop longues dénominations, c'est naturellement la plus humble des appellations qui disparaît. Rarement les deux se maintiennent indissolubles,

comme dans Duvergier de Hauranne, Gaulthier de Rumilly. A-t-on assez tympanisé un de nos préfets du Midi, qui signe G. de Champvans, en lui rappelant, d'après le Vapereau, qu'il est né GUIGNE (*Chrysogone*), originaire du bourg de Champvans (Jura)? Règle générale : toutes les fois que vous rencontrerez de ces dénominations résonnantes, comme *de la Herissaye*, *de la Billarderie*, *de la Marsonnière*, soyez sûrs que vous vous trouvez en présence d'une allonge parasite empruntée à un nom de terre, de château ou de métairie : il en est ainsi d'une foule de noms bretons, comme Lejard *de la Diriays*, Porson *de la Barbinais*, N..... *de la Morvaunais!*

Lorsque ces additions se réfèrent à un de ces personnages qu'emporte une bourrasque politique, semblable à celle qui les avait élevés,

Le *masque* tombe, l'*homme* reste,
Et le *héros* s'évanouit...

Alors, sous la plume du satirique, de Persigny redevient *Fialin*, de Crouseilhes se restreint à *Dombidau*. On est Grosjean comme devant. C. L.

— Ce Dombidau (*Dom bidet*, dans la pensée du poëte) n'est autre que le ministre de l'instruction publique et des cultes, du 10 avril au 26 nov. 1851 : Marie-Jean-Pierre-Pie *Dombidau*, baron de Crouseilhes. Ce personnage, né à Oleron, en 1792, a été tour à tour avocat, magistrat, à Pau, Maître des requêtes, directeur des Colonies, Secrétaire général à la Chancellerie, conseiller à la Cour de cassation, Pair de France, représentant du peuple à l'Assemblée législative, Sénateur, etc. Que Dieu lui fasse paix! YEZIMAT.

— ..... Fort galant homme, qui a pu déplaire à messer Hugo, ex-pair de France par la grâce de 1848. Le baron DOMBIDAU de Crouseilhes, ex-sénateur par la grâce du 2 Décembre, et membre du conseil du sceau des titres, ne doit pas être confondu avec tous les *dom Bedos*, qui.....
H. DE S.

— C'est M. Dombidau de Crouseilhes, magistrat très-honorable et très-distingué, avocat-général à la cour de Pau en 1816, maître des requêtes au conseil d'Etat en 1820, directeur des colonies en 1823, secrétaire-général du ministère de la justice en 1824, conseiller à la cour de cassation en 1828, pair de France en 1845, représentant du peuple en 1849, ministre de l'instruction publique en 1851, mort sans laisser aucune fortune, en février 1861. Il s'était permis, un jour, de jeter une interruption *irrespectueuse* à travers je ne sais quelle harangue de M. Hugo. Le poëte s'en est souvenu et a cloué au pilori d'un mauvais vers un nom qui était synonyme de probité et de dévouement aux intérêts du pays. *Genus irritabile vatum!* JUDEX.

— Il est réel, ce nom qui semble fait pour rire.
L'homme qui le porta prêtait à la satire :
Cerveau le plus étroit! Confit en « petits [soins! »
Chargé des fonctions qu'il comprenait le [moins!
Ce n'était pas, oh! non, une bête de somme,
Mais un « homme galant », bien plus qu'un [« galant homme. »
Je l'ai connu ministre : ô le drôle de corps!
D'affaires point, toujours courant, toujours [dehors.
C'est vraiment trop d'honneur, que dans son [épopée
Hugo l'ait fourré, grâce..... à l'onomatopée.
Mais de cet honneur-là je ne suis point jaloux :
Foin des *moutons* qui vont hurler avec les [*loups!*
E. A.

— Autres rép. analogues de Ed. L., A.-G. J., Nemo, P. R., C. M., E. R., Cz.

La Champmeslé (VII, 145). — Un de mes parents, que je ne suis pas autorisé à nommer, mais à qui je renverrai volontiers M. Em. M., possède un très-beau tableau d'un peintre inconnu du XVIIe siècle, représentant une femme qu'il a toujours regardée comme étant la Champmeslé. Cette célèbre actrice y est de grandeur naturelle, vue jusqu'à mi-corps, et un sein absolument découvert. C'est une peinture réaliste, comme nous dirions aujourd'hui, qui offre bien toutes les apparences d'un portrait. L. P.

Monnaies de la Commune (VII, 147. 219). — Je remercie X. Z. de l'obligeance avec laquelle il a répondu à ma question; mais je me permettrai de lui demander à quel signe il reconnaît que la pièce de 5 fr. par lui décrite, a été frappée par la Commune et non par le Gouvernement légal de la République. Le type de l'Hercule entre deux femmes, adopté en l'an IV, reproduit en 1848, figure encore aujourd'hui sur nos écus. Je sais bien qu'en 1870, à Bordeaux, on a frappé des pièces de 5 fr., à la tête de femme couronnée d'épis, qui remplaça l'Hercule en 1849; mais n'a-t-on pas repris celui-ci dès 1871? — D'ailleurs la légende gravée sur la tranche : *Dieu protége la France*, ne me paraît pas du tout dans le mouvement de l'époque. — Mes doutes subsistent donc, bien que j'aie lu dans divers journaux du temps que la Commune avait envoyé, ou allait envoyer, des lingots à la Monnaie : de la coupe aux lèvres il y a loin. DICASTÈS.

Œuvres projetées de Balzac (VII, 200). — *Les Héritiers Boirouge* ont paru sous un autre titre : *Les Deux frères, ou Un ménage de garçon en province*. Nous ferons remarquer aussi à M. Ulr. que, contrairement à l'assertion qu'il émet dans sa réponse relative au père de Balzac (VII,

253), l'introduction du *Lis dans la vallée* est réimprimée au tome XXII des *Œuvres complètes* de Balzac, dans la très-curieuse série des préfaces qu'il avait dû omettre dans la *Comédie humaine*, et qui sont réunies et classées pour la première fois dans l'édition que publie la maison Michel Lévy. BIBLIOPHILE ISAAC.

—

Le jeu des Valentins (VII, 150, 214, 251). — Prière de voir mon édition de *Rabelais* (Amst., 1741, liv. III, ch. VIII) : « C'est la coutume en plusieurs villes de France, que, le soir du premier dimanche de Carême, les petites gens de la rue assignent à haute voix aux jeunes garçons et aux filles du quartier, des *Valentins* et des *Valentines*, c'est-à-dire des *galants* et des *maîtresses*. Or, comme il est visible qu'en cette signification *Valentin* est un diminutif de *galant*, et que d'ailleurs, comme on sait, dans nos vieux romans, un chevalier n'osait déclarer sa passion, qu'après s'être fait valoir par une infinité de prouesses, il y a bien de l'apparence que *Valentin* et *galant*, dans la signification *d'amant déclaré*, viennent de *valens*. Mais ce qui le prouve encore mieux, c'est que le même mot *Valentin* a signifié aussi un marchand de ces bijoux et de ces petites nippes qu'on nomme *galanteries*. Gille d'Aurigni, dit Pamphile, dans ses *Ordonnances sur le fait des Masques*, imprimées à la suite des dernières éditions des *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne : « Item, est deffendu « à tous marchands de draps, de soye ou « de laine, chapeliers, plumaciers, bro- « deurs, *valentins*, vendeurs de masques « et parfums, de refuser prester, bailler à « crédit leurs denrées, aux compaignons « masquez sans fraude, depuis la veille de « la Saint-Martin d'yver, jusques à la « semaine sainte inclusivement, en baillant « par les dicts masquez leur grivelée, pour- « veu que au précédent ilz n'ayent esté « cadellez et attachez. » LE DUCHAT.

P. c. : C. M.

— Puisque Mᵉ Epiphane Sidredoulx nous fait passer du jeu des *Valentins* à celui des *Innocents* (VII, 215), ne lisons pas « jeux innocents », et joignons, au témoignage de Marot, celui de sa royale protectrice. La nouvelle V de la 5ᵉ journée de l'*Heptaméron* est justement l'histoire d'un homme qui parvient, sous prétexte de « bailler les innocents » à sa chambrière, qu'il accuse de paresse, à satisfaire l'amour qu'il avait pour elle. Et quand la pauvre fille veut s'en plaindre à sa maîtresse, celle-ci, qui croit que tout s'est borné à une fustigation un peu sévère, lui répond, sans l'écouter : « Mon mari a bien fait, car il y a plus d'un mois que je suis après lui pour l'en prier... J'en suis bien aise; et ne vous en prenez qu'à moi; et encore n'en a-t-il pas tant fait qu'il devoit. » Après cela, il ne faut pas s'étonner s'il s'établit un commerce suivi entre le maître et la chambrière; ce qui manqua cependant d'amener une catastrophe. Mais ce second incident de la nouvelle de la Reine de Navarre, est celui dont La Fontaine a fait le conte de la *Servante justifiée*. Je ne sais pourquoi il a laissé dans l'*Heptaméron* ce premier incident des *Innocents :* il est au moins aussi bien raconté, et la naïveté de la bonne dame n'y paraît pas moins plaisante. O. D.

—

Daronne (VII, 169). — La double signification de mère et maîtresse de maison se retrouve dans les lettres adressées, de la prison du Luxembourg, à sa chère Lucile, par Camille Desmoulins. Il appelle constamment *daronne* Mᵐᵉ Duplessis, sa belle-mère, avec qui il habitait à Cachan. (*Le Vieux Cordelier*, Paris, Ebrard, 1834, p. 249-254.) (Grenoble.) N. M.

—

L'abbé Chastelain (VIII, 173).— Claude Chastelain, chanoine de Notre-Dame de Paris, né à Paris en 1638, y mourut en 1712. Il possédait à fond la liturgie, le chant, les rites et les cérémonies de l'Eglise. Dans les voyages qu'il fit en Italie, en France et en Allemagne, il étudia les usages particuliers de chaque Eglise. M. de Noailles lui donna sa confiance. Outre son *Martyrologe universel* (Paris, 1709, in-4°), il a laissé un *Journal* de sa vie, où il rapporte grand nombre d'événements curieux de son temps. Ce journal a péri dans le pillage de l'Archevêché, en 1831. Le *Voyage dans le diocèse de Paris* faisait évidemment partie du journal. Lebeuf, qui le cite, avait dû le consulter dans la Bibliothèque de Notre-Dame de Paris. L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Comment est mort Alfred Dedreux (VII, 175). — La réponse de M. A. G. J. (Saint-Malo) est fort intéressante, elle prouve comment se forment les légendes. J'écarte ce qui se rapporte au général Carrelet, que l'on confond avec le général Cornemuse, quoique tous deux soient morts fort naturellement. Les éléments de la réponse sont empruntés à deux anecdotes différentes qui ne touchent en rien Alfred Dedreux. — Un riche Anglais, lord H., montait, au bois de Boulogne, un cheval dont l'Impératrice eut envie; le cheval, vendu 2,400 fr., fut, dit-on, coté plus haut sur le compte de la maison impériale. Lord H. l'apprit et alla s'en plaindre à l'Empereur qui se contenta de sourire. — Le peintre Decamps, chassant en forêt de Fontainebleau, se heurta la tête contre une branche d'arbre et mourut d'un épanchement au cerveau. — De ces deux histoires on a composé la légende Alfred Dedreux. Celui-ci ne vendit pas de cheval

à l'Empereur, ne fut pas blessé dans un duel secret, et mourut simplement des suites d'une hépatite, chez lui, — ou ailleurs, — cela importe peu. JALVAT.

— Alfred Dedreux appartenait à ma famille : tous les bruits répandus, lors de son décès, sont erronés. Il est mort d'un abcès au foie. Dès qu'il se sentit gravement atteint, il se fit transporter chez une personne qu'il aimait. Il ne mourut donc pas à son domicile, où il fut ramené aussitôt après sa mort. C'est de ce fait très-simple que naquirent toutes les fables que l'on a racontées, dont la malveillance s'empara, et que je croyais éteintes depuis longtemps. MAXIME DU CAMP.

— Ah! confrère A.-G. J., s'il y a un homme étonné d'être mort dans les « premières années du second Empire, » c'est bien le général Carrelet, ex-sénateur, créé comte Carrelet, en mars 1869! — Et puis, c'est en province, dites-vous, qu'on aurait passé à la biographie Carrelet ce que les Parisiens ont raconté, et persistent à raconter, — souvenez-vous-en! — du général Cornemuse! Allons, le général Carrelet n'est pas mort en 1860, ni même en 1852, si ce n'est 1851, comme le général Cornemuse, — ce possesseur d'un nom assez *sonore*, pour qu'on ne l'ait pas oublié.
H. DE S.

— Le général *Carrelet* vient de mourir (23 mai 1874) à l'âge de 85 ans, dans sa maison de campagne, à Ahui, village à côté de Dijon. Il n'a pu donc être tué sous l'empire. La légende en question s'appliquait, si je ne me trompe, au général *Cornemuse*. (Divio.) F. DE S.

—

Badinguet (VII, 185, etc., 253, 282).— S'il est bien avéré que L.-N. Bonaparte s'échappa de la forteresse de Ham,

Caché sous les habits... du maçon Badinguet,

je m'incline. — Sinon, je dois dire que j'avais entendu parler d'une histoire de pipes à tête grotesque, avec nez proéminent et grosse moustache, fabriquées dans le temps, et qui auraient eu une certaine ressemblance avec la charge de l'élu du 10 décembre. Et, comme le nom du fabricant, empreint dans la pâte, se trouvait être *Badinguet*, on aurait dit pipe-Badinguet, puis tête-Badinguet, et enfin Badinguet tout court, pour désigner l'altesse impériale dont on voyait là le portrait. *Quid?* PYRRHON.

— Une personne, qui pendant près d'un an a habité Ham, prétend que ce n'est pas là le nom du fameux maçon, qui doit au reste exister encore. Voici donc cet échafaudage, sinon démoli, du moins disloqué. Mais ne serait-ce pas le nom du soldat, sur lequel, à Boulogne, tira le fils de la reine Hortense? N'y a-t-il aucune lumière à chercher de ce côté? J'avoue que c'est là la version à laquelle j'avais cru jusqu'ici, et je ne suis sans doute pas le seul. Je me permets donc de faire appel au zèle redoublé de nos coabonnés pour l'éclaircissement de ce petit point historique, qu'il soit noir ou blanc. C'est à nous, contemporains, de faire ici la lumière, je suppose. Nous ne pouvons pas prétendre que nos neveux en sachent plus long que nous sur l'auguste sobriquet. JACQUES D.

—

Brummel (VI, 231). — L'ouvrage du capitaine anglais Jesle (John Heneage) : *Life of G. Brummel* (Philadelph., 1844, in-8°) n'a pas été traduit en français.
C. M.

—

Sens de certains mots employés par Voiture? (VII, 233). — *Gros d'eau* ne serait-il pas un jeu de mots, pour *gros dos?* « Faire le gros dos, » c'est faire l'important.

Morenistes ne désignerait-il pas des gens venus de la Sierra-Morena? Pourtant je croirais davantage à cette explication, s'il s'agissait de portefaix, de muletiers, etc., que de courtisanes.

Baladoire est un adjectif composé avec le substantif *bal. Danse baladoire* est donc un pléonasme, comme si l'on disait *danse dansante :* mais *fête dansante* n'aurait pas besoin d'explication. Je regarde donc *feste baladoire* comme simplement synonyme de *bal*, et de plus comme une de ces expressions recherchées de l'hôtel Rambouillet, dont le marquis de Mascarille, Madelon et Cathos nous conservent un immortel échantillon.

Quant à *Raoussette*..., voici ce que dans l'historiette de Mme de Villars, sœur de Gabrielle d'Estrées, Tallemant des Réaux dit de son mari, Georges de Brancas, duc de Villars : « C'est de lui que Voiture se moque dans une lettre où il dit : « Je vous « eusse donné de la Raoussette, de la « Ravergade, oy, oy, ma foy oy, mais je « vous dis fort, fort, ma foy! » La Raoussette et la Ravergade sont des danses de Provence, et cet homme disoit à l'hôtel de Rambouillet : « Quand j'étois au Havre, « je faisois danser les fillettes; je leur « donnois de la Raoussette, etc... »
O. D.

—

Quel est le sens du mot Cade? (VII, 234). — Mais ne serait-ce pas une *coquille* pour *cale*, « espèce de bonnet et de coiffure de tête, pour les femmes de fort basse condition? » Cette définition est donnée par Walckenaër, d'après la 1re édit. du Dict. de l'Académie, et l'on voit qu'ainsi *cale* serait juste le mot qu'il faut pour faire opposition à *couronne*. O. D.

— Ne serait-ce pas l'étoffe de paysan, nommée *cadis*, qui est composée d'une trame de fil et de fils de laine non teinte? Ou y aurait-il faute d'impression? Ne serait-ce pas *calle* qu'il faudrait lire? C'était, au XVIIIe siècle, la coiffure des paysannes des environs de Paris (Voir Tallemant des Réaux), une espèce de bonnet de linge. De la *couronne* à la *calle*, c'est en effet comme du sceptre à la houlette.

BRUNETEAU.

— M. E.-G. P. a bien raison de ne pas le comprendre sous cette forme. D'un côté, puisqu'il y a d'abord opposition entre le sceptre et la houlette, il doit de même y avoir une analogie semblable entre la couronne et ce qui lui est opposé. Logiquement ce doit être aussi une coiffure; et, en fait, c'est une faute d'impression. Il y a dans l'édition des Œuvres de Sarrazin (Paris, A. Courbé, 1656, in-4°, p. 287): « Ils (des Cupidons) portoient des marques de plusieurs victoires galantes, des bracelets de cheveux, des bagues, des rubans, des bavolets et des aprestadors de pierreries, car Voiture avoit aymé depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusqu'à la *calle*. » Le Dict. italien-françois de Duez (Lyon, 1771) a le mot : « *Cale, spetie d'acconciatura, o coffia, di donna.* » Je l'ai moi-même entendu dire autrefois, avec le sens dérivé de fillette de campagne, et celui de coiffure de paysanne; mais aujourd'hui encore le mot *calot*, le masculin de *calotte*, continue de s'employer à la campagne, même près de Paris, pour désigner le serre-tête de soie noire qui se met sous le bonnet blanc à grandes ou à petites ailes. Le sens de Sarrazin n'est donc pas douteux, il veut dire « depuis les reines jusqu'aux bergères et aux paysannes. » A. DE M.

— Faute d'impression! Il faut lire *cale*, et voici, à ce sujet, ce que j'ai écrit dans le *Glossaire du patois de la Bresse Chalonnaise*, au mot *Calo* : « CALO. Coiffe; tiré de *Cale*, vieux mot. Bonnet qui couvre les oreilles et est aplati par devant, dit le Dict. de Trévoux. On le trouve dans Tallemant des Réaux, t. I, p. 201. On appelait *cale* une fille de basse condition, à cause de la *cale* qui lui servait de coiffure. Suivant Ménage, Richelet (*Dict.*, 1680) cite cet exemple tiré de Sarrazin : « Voiture a aimé depuis la couronne jusqu'à la cale. Du bas latin *callus*. » — On voit que cette citation tombe comme marée en carême. (Château-Chinon.) J. GUILLEMIN.

Colin-Tampon (VII, 235). — Larousse vous répondra que Colin-Tampon était le nom d'une ancienne batterie de tambours suisses. C'est là peu de chose comme explication, mais cela peut suffire. Cette batterie de tambours était, sinon méprisée, au moins négligée. La plupart des autres soldats s'en moquaient, et de là l'expression : *Je m'en moque comme de Colin-Tampon*. On trouvera rapportée, à ce même mot, la jolie réponse de d'Hozier à Mme de Pompadour, qui, née des Colin-Poisson, demandait au généalogiste de lui établir la filière de ses aïeux : « Madame, répondit d'Hozier, je connais en fait de nobles Colin, les *Colin-Maillard* et les *Colin-Tampon*, mais je n'ai trouvé aucune trace des Colin-Poisson. » J. CL-E.

Doit-on écrire marquis de Vardes ou de Wardes? (VII, 235). — Le marquis de Vardes était tout ce qu'il y a de plus français. Le W (sauf les exceptions, comme Walckenaer, Wafflard, de Wailly, et quelques autres, rares il est vrai) figure peu dans les noms de notre pays, à moins que ce ne soient des noms d'étrangers naturalisés. Du reste, Bussy-Rabutin, La Fare, comme Mme de Sévigné, écrivent tantôt *Vardes* et tantôt *de Vardes*. Admettez donc la coquille, M. Claye n'en mourra pas. Je crois, du reste, que l'erreur doit être imputée à l'auteur M. Ch. Martins, dont le nom indique l'origine anglaise, et qui aura probablement mis par habitude un W, car vous savez que la langue anglaise est riche en *deubliou*. A. NALIS.

Tranquille... comme Baptiste (VII, 235). — Suivant Quitard, dans les anciennes farces, les niais étaient désignés sous le nom de *Baptiste*. Cela se dit d'un homme qui montre de l'indolence ou de l'apathie, là où il devrait agir. A. NALIS.

— On ne trouve rien dans les nombreux dictionnaires relatifs aux proverbes et dictons. Seul, Hilaire le Gai (Grattet-Duplessis) mentionne cette locution, dans sa *Petite encyclopédie des Proverbes* (Paris, 1852) : « Un homme que rien ne peut « émouvoir. On ne connaît pas le Baptiste « qui a donné lieu à cette locution très-« répandue. » Elle ne remonte qu'aux premières années de la République, de 1793 à 1795, c'est-à-dire à l'époque où *Baptiste* (cadet) se faisait applaudir de tout Paris. Acteur du théâtre Montansier, puis de celui de la République, ce célèbre comédien avait admirablement réussi dans les *Niais*, et par son calme seul il provoquait le fou rire. A cette époque l'agitation était à son apogée à Paris, la fièvre politique avait envahi toutes les classes de la société et causait d'épouvantables ravages; les ministères n'étaient pas seuls à tomber, les têtes tombaient aussi; et cependant, alors comme aujourd'hui, les théâtres étaient combles. On applaudissait chaque soir Molé, Monvel, Talma, Saint-Prix, Baptiste aîné, Baptiste cadet, et Mmes Duchesnois, Raucourt, Volnais, Bour-

goin, etc., etc. Mais le lendemain lorsque la voix d'Hébert se faisait entendre dans le *Père Duchêne*, plus d'un Parisien s'écriait : « Ah! quand serons-nous *tranquilles comme Baptiste?* » De là ce dicton si populaire. — Le Cousin Jacques, l'auteur des *Lunes*, consacre quelques lignes aux deux Baptiste dans son *Dictionnaire néologique des hommes et des choses* (Paris, an VIII, t. I) : « C'est un nom cher aux amateurs du spectacle et aux amis des arts et du goût. Toute la famille des *Baptiste* a du talent, le père, la mère, les enfants et leurs femmes; et ils sont tous unis par les liens de la vertu, comme par ceux de la parenté. » C. M.

Trial (VII, 235, 293). — Ouvrez un dictionnaire historique et vous aurez la certitude qu'en effet Trial, chanteur comique (Sainte-Foy, successeur), qui réussit sur le théâtre, grâce plutôt à son jeu plaisant qu'à sa voix, qui était grêle et nasillarde, a donné son nom à l'emploi qu'il jouait. Cet acteur comique remplit un rôle tragique sur un autre théâtre; révolutionnaire exalté, il fut porté à la mairie par les sans-culottes de son quartier, et se montra un des agents les plus sanguinaires du gouvernement pendant la Terreur. Après la chute de Robespierre (dont il enregistra le décès, en qualité d'officier municipal), il fut accueilli sur la scène par un cri général de réprobation, et à sa municipalité, où il s'était présenté pour célébrer un mariage, les jeunes époux le repoussèrent comme indigne. Désespéré, il rentra chez lui et s'empoisonna. A. D.

— Nom propre, devenu type dans le langage des théâtres, et désignant l'emploi de ténor comique : c'est *Ali-Bajou*, dans le *Caïd;* le fermier *Dickson* dans la *Dame Blanche.* Ce mot est consacré par l'usage, et l'on est, en effet, fort surpris de ne le pas trouver dans le *Dictionnaire* de Littré. Je l'ai, au surplus, vainement cherché dans d'autres dictionnaires étymologiques; on ne le trouve même pas dans les dictionnaires d'*Argot* et de *Langue verte* de Larchey et de Delvau. Voici toutefois un renseignement pris dans les *Mémoires de Bachaumont* (t. IX, p. 199. Londres, 1780). On y rend compte, sous la date du 26 août 1776, de *Fleur d'Epine*, opéra-comique en 2 actes, œuvre posthume de l'abbé de Voisenon, musique de Mme Louis, représenté à la Comédie Italienne : « Le sieur Trial, admirable pour les rôles de niais, exprime dans la plus grande vérité le sien, calqué sur tant de modèles, qu'il est aisé d'en comparer la ressemblance. » — Ce comédien fut membre du Comité révolutionnaire de la section Lepelletier pendant le règne de la Terreur. Il mourut en 1795. Sa femme, Mme Trial, chantait au même théâtre et a obtenu également de nombreux succès. Bachaumont signale la retraite de cette dernière, sous la date du 26 avril 1786. « Mme Trial est la première chanteuse qui, douée d'un organe très-favorable, ait montré sur ce théâtre et dans notre musique un chant si facile, qu'elle sembloit se jouer des difficultés de l'art. Quoiqu'elle ne fût au Théâtre Italien que depuis 1767 (vingt ans, peste!), sa santé ne lui a pas permis de rester plus longtemps, et une inaction occasionnée par les maladies avoit déjà préparé le public à cette perte. » M. Trial était lui-même le fils du musicien Trial (Jean-Claude) [1734 + 1771], auquel on doit la musique de la *Chercheuse d'esprit*, de *Silvie*, de *Dardanus*, d'*Esope à la Cour*, etc., et qui, en 1768, fut un moment Directeur de l'Opéra avec un sieur Le Breton. C. M.

— Comme le pense avec raison M. Dicastès, l'anglais n'a rien à voir là dedans. Trial (Antoine) était un comédien français, né à Avignon, en 1737, cinq ans après son frère, le compositeur Jean-Claude Trial. Il mourut en 1795. Il se jeta à corps perdu dans les excès de la Révolution et fut l'un des familiers de Robespierre. Pendant la Terreur, il se montra un des plus sanguinaires. Après ces jours d'horreur, il osa reparaître sur les planches; un cri de réprobation générale l'accueillit : « Hors de scène, le scélérat! hors de scène. » Mon grand-père assista à cette *exécution* et me l'a racontée souvent. Il tenta, paraît-il, d'adresser la parole au public, mais on exigea tumultueusement son expulsion du théâtre, c'était un tapage effroyable. Il avait eu l'impudeur de ne pas résilier les fonctions municipales qu'il avait obtenues sous le régime précédent; aussi eut-il *la douleur* d'enregistrer l'acte de décès du cordonnier Simon, de Couthon, de Saint-Just et de *son cher Maximilien.* Ce qui le porta au désespoir, ce fut un jour qu'il se présentait à la mairie de son arrondissement (où les sans-culottes de son quartier l'avaient porté officier public), pour procéder aux formalités d'un mariage, de se voir repoussé, par les parties intéressées et les témoins, comme *indigne.* Désespéré, il rentra chez lui et s'empoisonna, dit-on. — Laissons l'homme politique et voyons l'acteur. Il commença par être enfant de chœur à la cathédrale d'Avignon, donna ensuite des leçons de chant et finit par se faire comédien. Il entra d'abord dans la troupe du prince de Conti et, par son appui, il obtint un ordre de début à la Comédie Italienne. Il parut pour la 1re fois dans le rôle de Bastien du *Sorcier* et réussit, grâce, non pas à sa voix qui était grêle et nasillarde, mais à son jeu plaisant. Aussi écrivit-on bientôt des rôles à sa taille et pour ses moyens. Ceux qui lui valurent le plus de succès sont : Ali dans *Zémire et Azor*, le Grand Cousin du *Déserteur*,

Crispin de la *Mélomanie*, Thomas dans *Alexis et Justine*, André de l'*Epreuve villageoise*. Il joua aussi : le syndic dans les *Deux Miliciens*, Dentillon de *Fleur-d'Epine*, Pierre Desvignes des *Trois Fermiers*, Mathieu des *Dettes*. — Il a laissé son nom à l'emploi des *naïfs* et des *paysans naïfs* d'opéra-comique. Cet emploi fut tenu assez froidement par Lesage, avec beaucoup de goût et de naturel par Moreau, avec talent par Féréol, auquel a succédé le dernier des *trials*, Sainte-Foy, l'artiste original et vrai que nous connaissons tous. Je crois que l'*exécution* de Trial sur la scène, dont j'ai parlé plus haut, eut lieu à une reprise d'*Azémia*, de Lachabeaussière, musique de Dalayrac.

SAINT-HYMER.

—

Les Mézades de M. de Savoye (VII, 236). — Je n'ai trouvé nulle part le mot *mézade;* mais, dans le Complément au Dict. de l'Académie, je lis : « *Mez*, s. m. « (vieux langage) mets. || Repas. || *Mez* « (ancienne coutume). Voy. *Meix*. » *Meix* se disait, en Bourgogne, des maisons d'un village avec leurs dépendances. Je ne crois donc pas que cette acception s'applique à la phrase du maréchal d'Effiat. Mais il arrivait souvent que les princes étrangers fussent, dans leurs voyages en France, défrayés par le Roi; les *Mézades* seraient alors les repas payés pour le duc de Savoie. En ce cas, M. A. Nalis aurait deviné la vérité, en appliquant au mot *mézade* la définition de Ducange : *quod ad mensam per mensem suppeditatur* (les frais de table par mois). Le mot *mez*, racine de *mésade*, serait donc, sinon une traduction, du moins un équivalent, en vieux français, de l'italien *mesata*. E.-G. P.

—

Un bas-relief satirique à Bergheim (VII, 236, 293). — Ce bas-relief doit encore exister, il a fait les délices de tous les gamins à cinq lieues à la ronde; on le désignait vulgairement sous le nom de *Lechmicham*..... La tradition rapporte qu'un braconnier, surpris dans les forêts des seigneurs de Ribeaupierre, fut un jour poursuivi par l'un d'eux, précédé de ses gardes et de sa meute, jusqu'aux portes de la ville. Mais là, en vertu d'un privilége d'asile octroyé à Bergheim, il ne fut pas possible de l'arrêter. Le délinquant, ravi de l'avoir échappé aussi belle, descendit ses culottes et se paya la satisfaction d'en montrer le fond à ses traqueurs irrités, mais confus. Le seigneur de Ribeaupierre réclama avec arrogance le braconnier; les bourgeois, irrités à leur tour d'avoir été traités de manants, et fiers du reste de leur privilége, non-seulement se refusèrent à livrer le coupable, mais firent tailler dans la pierre l'attitude du précurseur de Cambronne. — L'historiette m'a été racontée à Bergheim même il y a 25 ans environ; est-elle vraie? Je l'ignore, ne l'ayant vu rapportée par aucun chroniqueur alsacien. Ce qui est authentique, c'est : 1° le monument, qui paraît très-ancien, et 2° le privilége, mentionné par l'abbé Grandidier, dans une monographie de Bergheim : « L'empereur « Wenceslas déclara, en 1379, Bergheim « exempt de la chambre provinciale de « Rothwill et de toute juridiction étran- « gère. Il lui accorda aussi le privilége « d'asyle, et ce privilége donnait cent ans « de sûreté à tous ceux qui, coupables d'un « assassinat fortuit, venaient s'y réfugier. »

C. M.

—

La première amputation (VII, 238). — Les observations de M. V. Dufour sont justes. Toutefois, le premier qui osa tenter une amputation avait probablement sous les yeux l'exemple d'hommes mutilés (de la main, par exemple) dans un combat, ou par les dents d'une bête féroce, et survivant à leur blessure. On peut présumer aussi que les premières amputations n'allèrent qu'à trancher les chairs d'un membre dont l'os était déjà cassé. Pour songer à scier l'os lui-même, il fallait avoir l'usage du fer : on peut douter que l'airain même y eût suffi. L'art. *Chirurgie* du *Dict.* de Moreri, présente une anecdote qui ne semble pas étrangère à la question. « Arcabuto fut le premier chirurgien que les Romains reçurent en leur république; mais ils l'eurent bientôt en horreur, à cause qu'ils le voyaient couper et trancher des membres. De sorte qu'ils le lapidèrent au Champ de Mars. » — Malgré toutes ces considérations, je pense que la pratique de l'amputation est antérieure aux temps historiques. D'après ce passage même, Arcabuto aurait apporté en Italie une science déjà toute faite, soit en Grèce, soit en Orient. Egalement, l'opération de la pierre, dont parle aussi M. V. D., ne date pas de Louis XI, en dépit de la tradition. Dans sa *Vie privée des Français*, M. E. de la Bédollière, s'appuyant sur Mabillon (*Annales de l'Ordre de Saint-Benoist*, t. III, p. 446), nous montre, comme connues dès le Xe siècle, la lithotomie, et peut-être la lithotritie. « Au mois d'octobre 937, Arnoul, comte de Flandre, tourmenté depuis longtemps de la pierre, appela auprès de lui de très-habiles docteurs, qui jugèrent l'opération de la taille indispensable. Comme il s'y refusait, des chirurgiens la pratiquèrent en sa présence, sans doute suivant la méthode de Celse (l. VII, ch. XXVI), sur dix-huit calculeux, dont un seul succomba. Un si éclatant succès ne calma point les appréhensions d'Arnoul. Aimant mieux tenir sa guérison du ciel que des hommes, il se recommanda aux prières de Gérard, abbé de Brogue. Tous deux jeunèrent ensemble pendant trois jours, au bout desquels le

comte reçut la communion. Dès lors sa pierre, se résolvant en graviers, diminua insensiblement, et elle finit par disparaître. » O. D.

—

Armoiries des abbayes (VII, 240). — La transmission des titres, telle que Dicastès la constate, est une pure fantaisie qui remonte à peu d'années, avant 1789. *Quelquefois* un cadet prenait le titre inférieur à son père, quant il était présenté au roi : encore, cet usage ne paraît pas avant 1750. L'origine de l'abus actuel date de l'ordonnance royale du 25 août 1817, qui, par l'article XII, autorise les fils de pair à se partager viagèrement les titres en dégradant au-dessous du titre paternel. Cette faveur était exclusivement au profit des familles pairiales, et ne conférait aucunement le droit de transmission à ceux qui en bénéficiaient. Deux abus en ont découlé : 1° les fils de ces titres viagers s'en sont emparés, de façon qu'un pair, comte de 1815, a produit jusqu'à aujourd'hui un nombre absurde de vicomtes et de barons; 2° les familles nées pairiales ont copié cet usage par un illogisme inouï.

C'est pour ces deux causes, — sans parler de ceux qui prennent des titres sans aucune apparence de droit, — qu'à l'heure présente, sur vingt titres portés dans le faubourg Saint-Germain, quinze sont illégaux, — au moins. VULSON.

—

Société des Lapins (VII, 240). — Cette Société est probablement la même que celle à laquelle A. Dinaux a consacré une courte notice. M. Saint-Joanny pourra donc trouver les couplets qu'il demande dans les deux recueils publiés par cette réunion chantante, chez Poinçot, en 1814 et 1815 : *Le Chansonnier des Lapins* (in-18, fig.) — Il résulte du renseignement signalé par le questionneur, que postérieurement cette Société serait restée dans son terrier, continuant à chanter joyeusement et malignement, mais sans se reproduire. En 1818, elle aura, par sa dispersion, échappé à la surveillance des limiers de la police. A. D.

—

Les initiales E. W. (VII, 243). — Le traducteur de l'ouvrage *le Culte de Priape et ses rapports avec la théologie mystique des anciens*, par Richard Payne Knight, et de celui intitulé : *Du Culte des pouvoirs générateurs durant le moyen âge dans l'Europe occidentale*, mémoire d'un savant contemporain (anglais), est Mme Yga, l'auteur de l'*Education rationnelle de la première enfance* (Pet. in-18, publié à Genève, en 1869). — Ces deux mémoires forment un volume, pet. in-4°, Luxembourg (Bruxelles, chez Mertens), 1866, tiré à 110 exemplaires numérotés à la presse, avec un atlas de 40 planches. — Knight est l'auteur du premier. Mais quel est le savant contemporain, auteur du second? UN CURIEUX.

—

Balles de fronde (VII, 262). — Virgile, dans le 9e chant de l'Enéide, nous montre Mézence, tuant d'un coup de fronde un soldat d'Enée, et se servant d'un projectile de plomb, et non d'une pierre, comme David.

Et media adversi liquefacto tempora plumbo
Diffidit, ac multa porrectum extendit arena.

Mérimée s'est souvenu de ces vers, et dans *Colomba*, il les fait citer par le bandit lettré qu'il nomme *le Curé*. « *Liquefacto!* Croyez-vous, Monsieur Orso, qu'une balle de plomb se fonde par la rapidité de son trajet dans l'air? Vous qui avez étudié la balistique, vous devriez bien me dire si c'est une erreur ou une vérité. » — Sans avoir étudié la balistique, je me permets de trouver jolie l'idée du *Curé*. Ce n'est pas que je sois fort content de la traduction que j'ai sous les yeux, bien que publiée sous la direction de M. Nisard. « Le plomb s'échappe, va fendre, en s'y amollissant, les tempes d'Arcens, et l'étend mort sur l'arène. » Même avec la poudre, la balle qui s'aplatit ne s'*amollit* pas : c'est sa médiocre dureté naturelle qui la fait céder au choc, et elle se durcit plutôt par cette espèce d'écrouissage. Je voudrais donc comprendre que *liquefacto* ne se rapporte pas au fait présent, mais à un fait passé, la fusion très-positive du plomb au feu, pour le mouler et lui donner la forme la plus favorable au jet de la fronde, au lieu de l'employer en morceaux bruts. O. D.

—

Un milord anglais (VII, 264): — « Milord anglais, » me choque aussi, comme un pléonasme, une superfétation. Mais il y a plus: *Milord* me semble bêtement ridicule. Ne peut-on pas dire « un lord, » comme on dit « un seigneur ? » Dirait-on un monseigneur? » Je sais bien qu'on dit « un *monsignore* » : Exception confirmant la règle. Laissons le « monseigneur » aux trousseaux de fausses clefs, et moquons-nous du « cabriolet-milord, » qui n'est que la moitié d'un fiacre ouvert! B. N.

— Cette expression peut dans certains cas, n'être pas tout à fait une naïveté. En effet, la pairie du Royaume-Uni ne comprend pas seulement des lords d'Angleterre, mais encore des lords écossais et irlandais, et on peut vouloir préciser. Quant à celle de *boyard russe*, que M. Germain donne comme un pléonasme évident, l'adjectif ethnique est indispensable, si l'on tient à faire connaître la nationalité, car tous les boyards ne sont pas sujets du tzar : ce titre est porté par les propriétaires terriens dans les pays de langue romaine

(Moldo-Valachie, Transylvanie, etc.), et sans doute aussi dans certaines contrées habitées par les Slaves méridionaux.

DICASTÈS.

—

Je m'en f...iche comme de l'an 40! (VII, 268.) — L'an 1000, la grande et solennelle époque où le moyen âge attendait la fin du monde était proche : cette croyance à la proximité du jugement dernier se fortifia dans les calamités qui le précédèrent. Il semblait que l'ordre des saisons fût interverti, que les élément suivissent des lois nouvelles. Une peste terrible désola l'Aquitaine; la chair des malades semblait frappée par le feu, se détachait de leurs os et tombait en pourriture. Quelques années après, ce fut pis, la famine ravagea tout le monde et l'on vit les hommes se manger entre eux. Dans cet effroi général, les pécheurs se convertissaient, tous parlaient de se faire ermites, chacun apportait en foule aux autels les donations de terres, de maisons, de serfs.

Dès le IXe siècle, un grand nombre de chartes de donations faites à des églises et à des monastères portaient : *Termino mundi appropinquante*. C'était une opinion universellement répandue, que les *mille ans et plus*, qu'on prétendait assignés par J.-C. lui-même comme terme à son Eglise et à la société entière, devaient expirer en l'*an* 40 du XIe siècle. Mais quand cette époque redoutable eut été passée, les hommes semblèrent renaître à une vie nouvelle, peu à peu on changea de langage; autant on avait été terrifié, autant on devint incrédule, et l'on dit : *Je m'en moque comme de l'an* 40. Je doute, néanmoins, que ce fût là la manière exacte de s'exprimer au XIe siècle!!!

Quant à la *bourrique à Robespierre*, je n'ai jamais entendu citer cet intéressant animal que dans ce cas : *Il est soûl comme la bourrique à Robespierre*, c'est une expression populaire qui est venue on ne sait ni comment, ni pourquoi. Pour le peuple, c'est le *nec plus ultra* de l'ivresse, et comme l'écrivait Alfred Delvau : le peuple n'a pas trouvé *superlatif péjoratif plus énergique*.

A. NALIS.

— Mercier a fait un livre intitulé : *l'an* 2440, qui figurait le monde à cette époque. Or, comme aucun de ses contemporains ne pouvait songer à vérifier la prophétie, on parodiait le mot de Louis XV, *Après moi le déluge!* et l'on disait : *Je m'en moque comme de l'an* 2440 (de Mercier), et, par abréviation, comme de l'an 40! Les f... ne sont venus qu'après, suivant la loi du progrès moderne.

E.-G. P.

— L'*f* est-elle ici bien nécessaire? De tout temps, j'ai connu ce dicton avec un *moque*. Je suppose que, les nombres 4 et 40 offrant de l'analogie, le second chiffre aura été substitué au premier, lors du rétablissement du calendrier grégorien. On se moquait de l'an IV, qui était passé; on se mit à se moquer de l'an XL qui ne devait plus venir. Ma conjecture est sans doute assez fantaisiste; mais, si elle était juste, le hasard se serait chargé de répondre durement à la plaisanterie. L'an XL de la République eût compris de septembre 1831 à septembre 1832. En sorte que cet an XL, dont on se f...iche, s'est pourtant vu désigner comme l'époque de la fin du monde (voir, dans les chansons de Béranger, *la Comète de* 1832) et, en réalité, nous a amené le choléra et la guerre civile.

O. D.

—

La mort dans des circonstances étranges (VII, 269). — Ajoutons, aux exemples déjà cités, l'Anglais Christophe Marlowe, poëte dramatique anglais, contemporain de Shakespeare, et doué du talent le plus vigoureux (M. François-Victor Hugo a publié une traduction française de sa tragédie de *Faust*). Il fut tué d'un coup de poignard, dans une rixe dont un de ces lieux que fréquentait Régnier fut le théâtre. — Nommons aussi l'Arétin, qui, entendant raconter, dit-on, les exploits galants dont une de ses sœurs était l'héroïne, et se pâmant de rire, tomba de sa chaise à la renverse et se fracassa la tête.

Quelques recherches sur les personnages (princes, savants, littérateurs) morts aliénés, tués en duel ou suicidés, n'offriraient-elles pas un certain intérêt? Quelle est, à cet égard, l'opinion des lecteurs de l'*Intermédiaire?* T. B. G.

—

Le chevalier de Méré (VII, 271). — Ce personnage a fait l'objet d'articles intéressants publiés, en 1868 et 69, dans la *Revue de l'Aunis, de la Saint. et du Poitou*. Ces articles ont été réunis, par les soins de M. Anatole de Brémond d'Ars, en une brochure de 44 p., tirée à 110 ex., sous le titre de *Le chevalier de Méré, son véritable nom patronymique, sa famille* (in-8, Niort, Clouzot, 1869). Il y est, à mon avis, prouvé que le chevalier de Méré est ANTOINE GOMBAUD, fils de Benoît Gombaud et de Françoise de La Tour-Landry.

M. de Plassac, qui publia, en 1648, un volume intitulé : *Lettres de M. de Plassac*, est un frère du chevalier de Méré : JOSIAS GOMBAUD, écuyer, sgr de Plassac.

AD. BOUYER.

—

« Fouquet ou Pélisson? » (VII, 272). — Que M. E.-G. P. se rassure! Il peut en toute liberté « lancer son accusation d'étourderie. » M. Louandre a bel et bien confondu Fouquet avec Pélisson, et son erreur a été relevée déjà dans un recueil périodique (*Polybiblion*, de mai dernier,

p. 303). Je surprendrai M. E.-G. P., en lui donnant l'assurance que M. Louandre est coutumier du fait. La petite note à laquelle je le renvoie est intitulée : *Une nouvelle méprise de M. Ch. Louandre*, parce que, dans le précédent n° du *Polybiblion*, on avait déjà reproché à ce rédacteur ordinaire de la *Revue des Deux-Mondes* (p. 239) deux énormes *boulettes*.

J. DE MONTARDIF.

—

Les poésies de Joseph Richard ont-elles été imprimées? (VII, 274.) — D'abord le poëte précoce dont il est question ne s'appelait pas *Joseph*, mais *Jacques* Richard. Pour ce qui est de l'impression de ses œuvres, il faut distinguer. Comme le fait remarquer M. R. E. R., ses amis, dont je fus, eurent, en effet, après la mort de notre cher condisciple, l'intention de publier tout ce qu'il avait laissé; celui d'entre nous qui s'était chargé de la chose, avait même réussi, vers 1862-63, à rassembler la matière d'un volume. Par malheur, le père de Richard, qui était dans l'administration, s'opposa, par des raisons que chacun comprendra, à la publication prête à paraître à l'étranger. On dut donc renoncer à donner des œuvres complètes. Mais du vivant même de Jacques Richard, et depuis sa mort, plusieurs de ses poésies ont été imprimées séparément dans les journaux du quartier latin, tels que *la Jeune France*, *le Mouvement*, etc. Naturellement, comme on était encore sous l'empire, on ne reproduisit pas la pièce de vers sur la mort du prince Jérome. Les hasards de la vie m'ayant séparé de mes anciens camarades du lycée Charlemagne, j'ignore si elle a été publiée depuis, mais je ne le pense pas, et le moment serait peut-être venu de le faire. Puisqu'on veut bien encore se souvenir de notre pauvre ami, et que l'*Intermédiaire* ouvre libéralement ses colonnes à ce chef-d'œuvre d'un Juvénal de dix-huit ans, qu'il l'imprime! Seulement qu'il se hâte : il souffle de côtés divers un vent fatal à la poésie!

L. P.

— Comme M. R. E. R., je désirerais savoir si ses poésies ont été réunies en corps d'ouvrage, où et quand? Voici ce que je trouve, dans mes notes, au sujet de J. R. et de sa pièce de vers : « On dit que sept élèves du Concours ont remis chacun, en fait de *copie*, une copie de la pièce de vers de J. R. Ce jeune poëte, mort à l'âge de 20 ans, le 7 nov. 1861, à Patay (Loiret), n'était pas, comme on l'a cru, le fils d'un ancien représentant. Son père, notaire honoraire, était devenu juge de paix. J. R. a publié plusieurs pièces de vers dans *la Jeune France*. Les trois premières sont signées de son nom, tandis que, pour se rendre au désir de ses parents, les autres portent le pseudonyme de *Joel Lebrenn*. Dans le *Gaulois*, il y a une épître de lui, adressée à M. Maxime Du Camp, et, dans le dernier n° du journal *la Jeunesse*, un article sur un roman de Mme Sand. Le 1er n° de déc. 1861, du journal *le Mouvement* (gr. in-8), contient une notice de M. Gustave Isambert sur J. R., suivie d'une de ses dernières œuvres, *Spartacus*, à M. Charles Kestner. *Le Travail*, *journ. littér. et scientif.*, du 22 déc. 1861, in-fol., contient une colonne intit. : « JACQUES RICHARD, » et signée *Louis Tappie*. On y annonce la publication prochaine des Œuvres posthumes de J. R., comme devant être entreprise par un éditeur belge.

OL. BARBIER.

— En 1868, a paru à Genève, sans nom d'imprimeur, une brochure de 8 pages in-8° intitulée : « *Jérome Bonaparte, Satire en vers, envoyée au concours général de l'Université de Paris, en* 1860, par feu Jacques Richard (collégien), publiée, avec la biographie de ce poëte, par Stanislas Charnal. Prix : 1 fr. — Cette satire, composée de 10 strophes, de 4 vers chacune, avait paru sous la rubrique « Paris » dans la *Gazette d'Augsbourg* (oct. 1860). Elle commence et se termine, en effet, par les vers cités par R. E. R. — Dans le *Bulletin trimestriel des publications défendues en France, et imprimées à l'étranger* (8 mars 1869, n° 5), on lit, sous l'annonce de la mise en vente de cette satire : « M. Stanislas Charnal pourrait bien être à Jacques Richard ce que Petrus Borel était à Champavert (soit dit par rapprochement et sans comparaison). Il annonce, au verso du titre de cette brochure, deux œuvres théâtrales à titres suspects : *La Déesse de la Liberté*, opéra en 1 acte et 7 tableaux; et *la Déesse de l'Humanité*, opéra en 1 acte et 5 tableaux. Les deux pièces ont été représentées à Genève. »

UN CURIEUX.

— La pièce de vers, qui courut manuscrite en 1860, a été insérée en appendice au t. III de l'*Histoire du second Empire*, de Taxile Delord.

ALPH. L.

—

Recueil de devises et emblèmes (VII, 274). — Je vais non-seulement indiquer à E. C. un recueil bien complet de devises, mais le lui communiquer par l'*intermédiaire* de l'*Intermédiaire*. C'est un volume petit in-4° publié en 1666 par le Père Le Moyne, de la C. de J., et intitulé : *De l'art des Devises*, avec divers recueils de devises.

J. BRUNTON.

—

Un carrosse de voiture (VII, 279, 191, 142). — Voici le quatrain de Lemierre, dont M. Darglail avait, en effet, oublié le sens :

Savez-vous d'où vient qu'au Mercure
Si souvent l'on ne trouve rien?
C'est le carrosse de voiture :
Il faut qu'il parte, vide ou plein.

Véritable épigraphe pour la plupart de nos journaux actuels, — à l'exception de l'*Intermédiaire* bien entendu ? **A. D.**

— Voici, à titre de complément à la réponse donnée par M. Aszt, un extrait d'un petit volume fort rare, *le Courrier politique et galant* (petite feuille in-12, publiée à Amsterdam et formant 52 nos) : No 15. *Du lundi 20 fév.* 1719 : « On écrit de Paris « que, ces jours passés, un *carosse de fiacre* « s'étant arrêté à la porte d'un couvent du « quartier Saint-Honoré, il en sortit un « capucin..... » C. M.

—

La lettre N. (VII, 294, 243). — Ma foi, vive *l'Intermédiaire!* M. Dicastès ne se doutait certainement pas, en posant sa question, qu'il mettait ainsi sur la sellette tous les fonctionnaires et factionnaires du passé et du présent. Car cet N. qui, au dire de M. B. T., « tient le sceptre et la balance, » c'est bien, n'est-ce pas, la R. F. une et *divisée?* Pauvre R. F., mise à toute sauce, comme le plat de langues d'Esope, mais dont on n'a pas encore réussi à faire un ragoût qui soit du goût de tous! Honni soit qui mal....., car je sais tout ce qu'il y a à dire là-dessus, — mais je me tais, par respect..... Qu'on me passe pourtant la permission de risquer aussi mon petit mot d'avis sur les N.

Toujours N. nous gouverne, et c'est toujours [*Nomen!*
Allez, on n'y peut rien, il faut y dire *Amen!*
César ou Roy régNant, c'est un N. qu'on nous [prône;
Le septeNNat, c'est N. redoublé, moins le trône,
Et Mac-MahoN, N. simple, ou « Bayard en per- [sonne ».
Député, j'ai voté la *SepteNNalité*
Et, personnellement, l'*ImpersoNNalité!*

E. A.

—

Réponse et question à propos des recherches de M. Arm. Baschet sur le duc de Saint-Simon (VII, 294). — M. Durand que M. F-y désire connaître, était un diplomate d'une grande valeur, tel que les Favier, les Du Bucq, les d'Eon. Il était affilié à la correspondance secrète qu'entretenait Louis XV dans toute l'Europe, et qui a été publiée par M. Boutaric. Il fut ministre à Varsovie, garde du Dépôt des Affaires étrangères; plénipotentiaire à Vienne, etc. Le marquis d'Argenson, dans ses Mémoires, parle de deux Durand diplomates. C'est, sans doute, de l'ancien conseiller au parlement de Metz, dont Walpole rapporte le jugement sur Saint-Simon. Voici ce qu'en dit d'Argenson : « Durand, conseiller au parlement de Metz, est envoyé pour résider en Angleterre pour la France, en attendant l'arrivée de M. de Mirepoix... ; a obtenu cette position par M. de Saint-Séverin (23 janv. et 26 fév. 1749). Nous avons déclaré M. Durand... pour notre ministre près du royaume et république de Pologne. Il a déjà été chargé de nos affaires à La Haye, à Vienne et à Londres. C'est un homme doux, raisonnable et assez instruit, et il serait capable d'un meilleur poste... (13 déc. 1754). » Il succéda en 1762 (voir la lettre de Louis XV du 15 juillet 1762, *apud* Boutaric) à M. Ledran, le plus honnête homme du monde, sachant beaucoup, mais écrivant mal;... très-laborieux et très-obéissant;... aussi instruit que zélé pour les droits du roi;... d'une fidélité incorruptible... (d'Argenson, *passim*). » En 1770, M. Durand fut attaché de nouveau à l'ambassade de Vienne, pour de singulières négociations (Boutaric, t. I). Il me paraît probable que ce nom de *Diedstroff* (je ne le trouve que chez M. Baschet) lui avait été accordé pendant une mission en Autriche.

R. L. DE LA HAYE.

Trouvailles et Curiosités.

La question de la seringue. Question-Trouvaille. — Qu'on ne se le dissimule pas : il n'y a plus en France, depuis le 28 mai, qu'une seule et unique question. C'est une question d'ordre moral. C'est la question de la Seringue! Question du jour, et aussi question du *Siècle*, — ce journal hardi l'ayant abordée de face, en son no du 28 mai. L'*Intermédiaire* (qui ne court point les rues, et qui, Dieu merci! ne se vend pas dans les kiosques ni ne relève du colportage) doit à ses amis de leur donner, pour mettre en leurs gauloises archives, ce document archi-curieux.

Chronique du *Siècle* (28 mai) :

« D'où vient l'hilarité qu'a toujours excitée la seringue? Le mot, — moins que le mot, — l'idée d'un lavement met tout un public en joie. Au commencement du *Malade imaginaire* lorsque Argan revoit le mémoire de son apothicaire, et qu'après avoir dit : « Si bien « donc que, de ce mois, j'ai pris une, deux, « trois, quatre, cinq, six, sept et huit méde- « cines, » il ajoute : « et un, deux, trois, quatre, « cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze « lavements, » les rires n'attendent pas pour éclater le mot *lavements*, ils partent dès qu'Argan dit *un*. Les rires sont bien plus forts quand l'apothicaire, M. Fleurant, arrive, une seringue à la main, apportant le lavement composé par M. Purgon, et le public se pâme lorsque, Argan refusant ce bienfait, Fleurant, dans sa surprise et son indignation, lui en envoie plusieurs jets au visage.

« Dans *Pourceaugnac*, l'armée des garçons apothicaires ne manque jamais de produire un énorme effet, et la poursuite de l'infortuné Pourceaugnac, menacé par une longue file de seringues, cause une hilarité universelle. Du reste, la seringue partage le privilége de faire rire irrésistiblement, avec la partie du corps à laquelle elle est destinée. Qu'un apprenti cavalier ait de la peine à s'asseoir après un exercice équestre, vous voyez tous les témoins de son

embarras rire aux éclats. Un coup de pied lancé en cet endroit excite une hilarité qu'il ne causerait pas s'il atteignait la jambe ou le dos. Un clou à l'épaule, au cou, au nez même, ne fait pas rire ; mais là il est un sujet de plaisanteries incessantes. Des sangsues mises au pied, au bras, derrière les oreilles, vous feront plaindre, mais, à cette partie comique, elles vous feront railler. Montaigne, voulant rabaisser l'orgueil humain par une figure énergique, s'écrie : « Sur « le plus grand trône du monde, on n'est jamais « assis que sur le ... » Vous m'entendez, et puisque nous parlons de *trône*, supposez que vous surpreniez, sur ce trône plus ou moins façonné, où la nature contraint tous les hommes à aller en personne, les rois aussi bien que les bergers, les duchesses aussi bien que les gardeuses de dindons, supposez que vous surpreniez la femme la plus charmante, la plus poétique, la plus adorable : quel effet vous produira-t-elle, si ce n'est un effet d'hilarité?

« On comprend donc la crainte excessive que doit causer à une personne pudibonde, à une timide religieuse, qui n'ose pas regarder son propre corps, l'idée d'être obligée de recevoir un lavement et de montrer à autrui, même à une compagne, à une infirmière, ce qu'elle n'oserait montrer à une mouche. Tel était l'insupportable ennui qui tourmentait une pauvre sœur d'un couvent de Verdun. Hélas! elle avait reçu un cadeau de pralines et de dragées. Elle était friande : c'est le péché mignon des religieuses. Elle s'était bien promis de faire part de ses bonbons à ses compagnes, mais peu à peu, dans des occasions solennelles, à certaines fêtes. En attendant, elle en avait serré la plus grande partie dans un tiroir où elle faisait machinalement de fréquentes visites : machinalement aussi elle prenait quelques dragées, quelques pralines, plus qu'elle ne pensait : si bien qu'au bout d'une semaine, elle fut toute surprise de voir sa provision épuisée. Elle avait tout croqué, et, comme le fameux Vert-Vert, elle se ressentait déjà de sa gourmandise. Ces maudites dragées avaient suspendu chez elle les fonctions les plus essentielles.

« Tout se sait au couvent. La mère abbesse l'avait fait appeler, l'avait confessée, et prenant l'autorité d'un Purgon femelle, lui avait ordonné ce remède souverain que M. Fleurant prétendait administrer à Argan. Les couvents ont horreur du progrès : le *clyso* révolutionnaire n'y a pas encore remplacé la seringue antique. La sœur malade devait donc se préparer à recevoir des mains d'une infirmière le remède ordonné. Quel chagrin! quelle honte! Comment se résoudre à un acte qui lui semblait un scandale?

« Elle avait dans sa cellule un grand nombre d'images de saints qu'elle se plaisait à découper et à coller sur des cartons pour les donner à des enfants, à des paysannes. Elle prend quelques-unes de ces images, elle se les colle, par le haut seulement, sur toute la partie du corps qui devait jouer le principal rôle dans l'action. L'infirmière arrive, tenant le remède menaçant. La pauvre religieuse lui présente, avec une sainte résignation, la face vouée au martyre. Mais l'infirmière recule stupéfaite, en apercevant toutes ces images de saints flottants comme une multitude de petits pavillons et lui cachant toute la chair. — « Sainte Mère, mère de Dieu! « s'écria-t-elle, qu'est-ce que cela? Et comment « voulez-vous que je voie où mettre mon of« frande? — Ma sœur, répondit la patiente d'une « voix émue, soulevez un peu saint Joseph. »

Contre l'Etat de siége, protecteur-né des kiosques et des colporteurs, qui n'a pas compris la question de même que le *Siècle*, ce journal invoque « la littérature française tout entière, depuis son origine jusqu'à nos jours... » Le *Temps*, les *Débats* en appellent aux mânes de Molière, de Boccace, de Rabelais. Aucuns assurent qu'il y a, en tout cas, des incartades bien plus graves, dans la presse politique, lesquelles sont vues avec indulgence, « tout père *frappant à côté* », comme dit La Fontaine. Toujours est-il que cette grave question de la Seringue du *Siècle* aurait, à coup sûr, passé inaperçue, si l'arrêt qui l'a frappée n'avait (comme toujours) appelé sur elle l'attention du monde entier, et averti l'*Intermédiaire* de prendre son bien où il se trouvait. H. E.

P. S. — Si je vous fais mon envoi avec 24 heures de retard, c'est que, toute la journée du 29, on m'a emprunté mon *Siècle* de la veille. C'était à qui le lirait, à cause de l'arrêt, et en rirait!

—

Un petit pléonasme du Grand Frédéric. — Dans le *Catalogue de la précieuse* [et surtout bien curieuse] *collection de lettres autographes adressées au maréchal de Richelieu* (Paris, E. Charavay, mai 1874), on cite (p. 6, n° 19) une lettre du roi de Prusse à la duchesse de Châteauroux, où l'*indigne* disciple de Voltaire, remerciant la duchesse d'avoir disposé Louis XV en sa faveur, s'exprime en ce galant patois : « Il « m'est bien flatteur *que c'est* en partie à « vous, Madame, que je suis redevable des « bonnes dispositions dans lesquelles se « trouve le roi de France pour resserrer « entre nous les liens *durables* d'une *éter*« *nelle* alliance. » T. DE L.

—

Une mouche dans le cerveau. — Je lis dans la chronique de l'abbé d'Usperg (p. CCCVIII de l'édit. de 1537, Strasbourg, Crato Mylius) : « Marchiam quoque An« conæ et principatum Ravennæ Alexan« der Papa Cunrado de Luzelinbart contu« lit, quem Itali *Muscam in cerebro* « nommabant, eo quod plerumque quasi « demens videretur. » (Le pape Alexandre avait donné aussi la marche d'Ancône et la principauté de Ravenne à Conrad de Luzelinbart, que les Italiens nommaient *Mouche dans le cerveau*, parce qu'il paraissait la plupart du temps comme fou.) — Les lecteurs reconnaîtront facilement dans ce mot l'origine de « l'araignée (ou du hanneton) dans le plafond, » qui sert actuellement à rendre la même idée.

E.-G. P.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.



Numéro 147

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

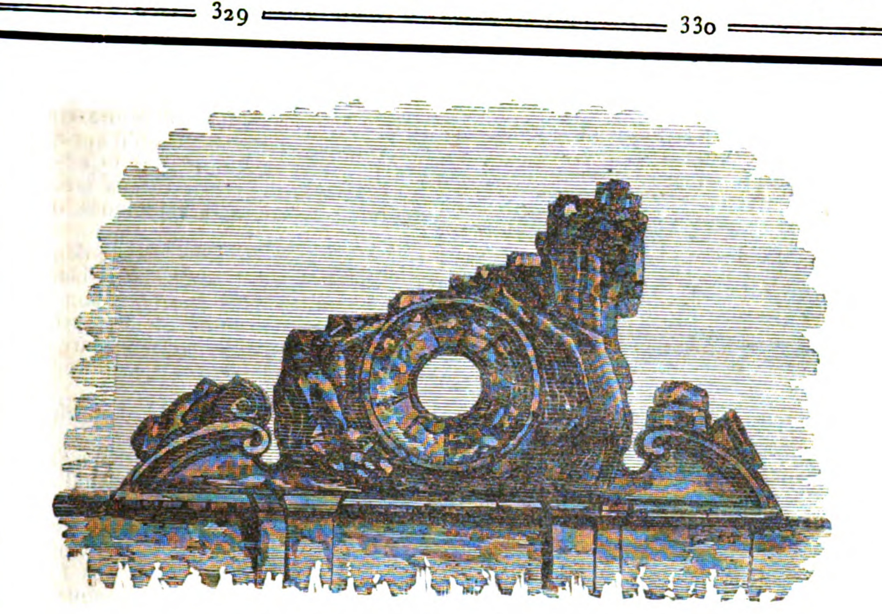
Il se faut entr'aider.

25 juin 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)



LE SPHINX DES RUINES DE PARIS (1).

> Quo dolore contenebratum est cor meum, et quidquid adspiciebam mors erat. Et erat mihi patria supplicium, et paterna domus mira infelicitas.... Factus eram ipse mihi MAGNA QUÆSTIO..... (*Aug. Conf.* IV, 4.)

Ce n'est point, vous le pensez bien, du *Sphinx* de la Comédie Française, ni de celui d'Ingres, qu'il s'agit ici! C'est bien plutôt du Sphinx antique, de ce monstre sauvage qui se tenait au sommet du Cythéron, posant de là aux passants téméraires ses redoutables problèmes, avec lesquels il fit tant de victimes, — jusqu'à ce qu'enfin il rencontrât un Œdipe.

Venez donc un moment avec nous dans l'avenue Victoria, au milieu même de la chaussée, à une des heures matinales où le soleil éclaire, de dos ou de côté, les ruines de l'ancien Hôtel de l'Echevinage et du Prévôt des Marchands. Regardez maintenant ce qui vous apparaît, au bout de la double rangée d'arbres, au sommet des lamentables débris de l'édifice, en cet endroit où s'élevait le fronton caractéristique, dans lequel était encadrée notre horloge populaire et que couronnait le Campanile municipal. N'est-ce pas fantastique? Ne croiriez-vous pas à un mirage? Les sculptures du fronton, mordues et rongées par les flammes, se sont brisées symétriquement et de telle façon qu'elles ont laissé à leur place la gigantesque silhouette d'un Sphinx éventré et crénelé!...

Il est là, depuis tantôt trois ans, ce fantôme du passé, ce spectre des ignominies et des épouvantements de 1870-71. Ne semble-t-il pas réaliser la pensée du poëte qui a dit :

Sur les mondes détruits le Temps dort immobile.

Mais s'il dort, ce Sphinx, c'est à la façon du chat et du tigre. La paupière abaissée, il regarde l'eau couler sous les ponts de la Seine..... et le monde aller tout ainsi qu'il

(1) Dessin et gravure de M. Léon Lemaire. Le motif est, comme on peut s'en assurer *de visu*, d'une exactitude *photographique*.

allait, oublieux des leçons qui lui ont pourtant coûté si cher! Personnifierait-il donc à nos yeux la Question politique et sociale, celle qui a déjà enfanté tant de misères, et qui n'a pas encore trouvé son Œdipe, et pour cause? Ou bien serait-ce qu'il représente le fatal problème historique du 18 Mars, de ce *risque-tout* et de ce *sauve-qui-peut*, auxquels notre capitale a dû de se voir si étrangement livrer à des fous et à des forcenés, qui n'étaient capables de rien et qui ont été capables de tout? Méditerait-il sur les honteuses inerties et les criminelles sottises de ces deux siéges consécutifs, dont l'un a si bien préparé l'autre, au sein de ce vieux « Parloir aux Bourgeois », qui n'est plus qu'un monceau de décombres, surmonté par sa chimérique et sombre figure?...

Toujours est-il que, lorsqu'il nous fut donné, il y a aujourd'hui trois ans,—après la trombe de feu et de sang qui s'était abattue sur notre glorieux Paris, — de voir de plus près ces ruines qui venaient de se faire sous nos yeux, hélas! et de contempler, dans tant de dévastations, les affreux et pittoresques effets de la semaine infernale à laquelle aboutit le 18 Mars, nous avions été immédiatement frappé de l'étonnant caprice de ce Sphinx, qu'il avait plu à l'incendie de poser au front de notre pauvre Hôtel-de-Ville. Nous nous rappelons que la même vision, la même impression, avait aussi agi fortement sur l'imagination de Théophile Gautier, quand il rentra dans la grande *Pompéi*, pour y faire « son tour de ruines », et assouvir ce qu'il appelait la « curiosité de l'horrible ». (*Journal officiel* des 3, 11 juillet et 5 août 1871.) Ce Sphinx le tourmentait tout particulièrement, parmi tant de rêves architecturaux créés par Vulcain, cet autre Piranèse, ou plutôt parmi tant de cauchemars sataniques, dignes d'Hoffmann ou d'Edgar Poë.

Au moment où Paris, pressé de jouir et préoccupé (comme toujours) de déguiser, de masquer ses plaies plutôt que de les panser et les guérir, couvre tant bien que mal ses blessures, répare ses dommages matériels, et se met à rebâtir son palais municipal (avant d'avoir rebâti sa municipalité); au moment enfin où le mystérieux Sphinx du 27 mars 1871 est menacé de disparaître, à son tour, sous le marteau du démolisseur de ruines, nous avons voulu en fixer ici fidèlement la sinistre et énigmatique image.

Comme ce singulier prodige naturel eût agi sur l'esprit d'un peuple d'autrefois, ou d'un peuple jeune! Comme ses chefs intelligents en auraient tiré profit! — Si, du moins, les abominables épreuves, les désastres inconsolables, que nous a infligés l'ineptie de tant de gouvernants, se succédant les uns aux autres pour tout pousser de mal en pis, pouvaient nous avoir servi d'enseignement! Puis que ceux-là *qui judicant gentes* oublient toujours tout et n'apprennent jamais rien, si du moins ceux *qui judicantur* apprenaient et n'oubliaient pas! C'est ce que savent faire nos voisins les Anglais, qui, depuis deux cent soixante et dix ans, n'ont point encore mis en oubli le Complot des Poudres (ils l'ont bien fait voir à Jacques II, en 1688) et qui en renouvellent chaque année le souvenir, au cri national de Remember!

Au lieu d'effacer si hâtivement toutes les traces des barbaries d'hier, pourquoi n'en pas laisser subsister plus longtemps les instructifs et éloquents échantillons? La Société des Antiquaires de France avait bien raison, lorsqu'elle proposait, en janvier 1871, de placer des inscriptions commémoratives partout où les obus Krupp faisaient un massacre ou une mutilation. D'honorables cicatrices valent mieux que des replâtrages, et le témoignage des maux qu'on a soufferts, mérités ou non, est préférable à l'oubli : le passé étant la lumière de l'avenir, — si l'on daigne y regarder!

Quoi qu'il en soit, quand notre Sphinx fatidique de la place de Grève aura subi le sort qui l'attend et aura disparu avec les débris de la façade de Boccador, cette feuille en conservera le significatif souvenir. Et quand tous auront, dans leur insouciance et leur égoïsme, oublié les méfaits et les questions que ce Sphinx résume en lui, ce numéro nous le remettra sous les yeux et nous commandera de nous souvenir : *Remember!* Ou plutôt nous n'aurons pas, nous, besoin de ce *memento!* Non, certes! nous sommes des *mille*, des *cent*, des *dix*, qui n'oublieront jamais.....

Et s'il n'en reste qu'*un*, nous serons celui-là!

C. R.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Beauté sur le retour. — Le *Figaro* se transforme en *Intermédiaire*. Voici la question qu'il pose à ses lecteurs, sans la

résoudre, dans son numéro du 27 mai : « A propos, pourquoi cette expression de « *beauté sur le retour*, qu'on applique à « celles dont la beauté est, au contraire, sur « le départ? » — L'expression me semble très-juste, n'en déplaise au *Figaro*. Il s'agit, non pas d'une beauté qui revient, mais d'une beauté qui retourne à son point de départ, c'est-à-dire qui se déforme après s'être formée. Bussy-Rabutin, un expert

que l'on ne saurait récuser, a dit : « Si les femmes sur le *retour* consultaient les hommes, elles apprendraient combien sont inutiles les efforts qu'elles font pour leur plaire. » Dans *Breda-street*, on dit d'une femme qui ne parvient plus à payer son loyer : *elle s'en retourne*, pour : *elle vieillit.* UN LISEUR.

—

Agra. — Pourrait-on fournir quelques renseignements sur cette *Agra*, dont parle M. Victor Hugo (*Odes*, IV, 12) :

Venez tous, soit qu'au sein des jeux et des [alarmes,
Votre écu de Milan porte le vert dragon,
Le manteau noir d'*Agra*, semé de blanches [larmes.....

C'est sans doute un nom de ville ou de pays; mais il y a gros à parier qu'il ne s'agit pas de l'Agra hindoue, laquelle ne peut avoir d'armoiries, et les dictionnaires géographiques ne nous en font pas connaître d'autre. DICASTÈS.

—

Faire le sac. — Il semble que les filles, surprises au lit par nos bons aïeux, étaient exposées de leur part à bien de menues entreprises, — pour ne rien dire des autres, — qu'elles auraient moins à redouter de leurs descendants assagis. Récemment, Me Epiphane Sidredoulx nous dépeignait, dans une langue courageuse par ces temps d'élocution prudente, ce que c'était que d'être *innocentée.* Voici, d'autre part, une note des *Fabliaux* (de l'édition de Legrand d'Aussy, note *i* de l'*Ordre de chevalerie*), où il est dit qu'on infligeait en justice des peines sévères à celui qui avait *fait le* SAC à une fille, « c'est-à-dire, qui, par jeu, l'avait enveloppée dans les draps de son lit, comme dans un sac, parce que (poursuit vertueusement notre annotateur), dans l'état de nudité où, pour faire cette impudente plaisanterie, il fallait avoir vu la fille, le coupable avait pu la déshonorer. »

Quelles étaient ces peines. Où en est-il parlé? Il semble qu'un méfait de ce genre, du moment qu'il était sévèrement réprimé, devait devenir bien rare. Puisque ce n'était point l'acte même d'avoir *fait le sac* qu'on punissait, mais le délit qu'il faisait supposer, le coupable devait se bien garder de laisser sa victime enveloppée de ce sac accusateur. F-Y.

—

La Tonsure. — Je lis dans les *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savans* [par Ant. de la Barre de Beaumarchais] (La Haye, 1729, t. I, p. 115) : « Rien au monde n'affaiblit autant le courage qu'une tonsure. Je n'en veux pour preuve que ces pasteurs qui en faisaient une aux cavales, pour les obliger à souffrir que des ânes les couvrissent, et ces autres qui recouraient au même remède, pour rendre ces animaux moins lascifs. Un naturaliste me disait, ces jours passés, que c'était par la première de ces deux raisons que nos nonnettes étaient tondues, et qu'on tondait les moines, par la seconde. » Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette opinion? UN LISEUR.

—

Le Tasse et les Parisiens. — D'où vient donc le mépris insultant qu'avait le grand poëte contre les Parisiens? Le Tasse avait, une année avant la Saint-Barthélemy, suivi le cardinal d'Este à Paris. (Voir une lettre du Tasse, p. 108 de l'ouvrage intitulé : *Prose et poesie scelte in ogni seculo della litteratura italiana. P. P. Prose.* Tertia edizione. Firenze, G. Barbera editore, in-8°, 230 p.) A. B.

—

Les secrets perdus. — J'ai depuis longtemps, dans l'esprit, l'idée d'un curieux livre, s'il n'a été déjà fait. Il s'agirait de reconstituer l'histoire, peut-être de trouver à nouveau, tout au moins de suivre les traces des « secrets perdus ». Par exemple, retrouver ce secret de la malléabilité du verre ; — celui de la composition du rouge coquelicot des vieux vitraux, composition remplacée, mais non refaite ; — chercher comment les Grecs amollissaient l'ivoire, jusqu'à le pétrir à la main, selon ce que rapporte Beulé dans son *Phidias.* Il y a tant de choses que l'on savait faire, d'effets que l'on savait obtenir, de procédés, simples ou compliqués, perdus, oubliés aujourd'hui!... Je demande à mes collaborateurs futurs une généreuse effusion de leur érudition. R. DE C.

—

La crémation chez les Romains. — Est-ce que la crémation, ou brûlement des corps, n'était pas un acte exclusif de l'inhumation, ou enterrement desdits corps? Voici un passage de Tacite (*Annal.*, XIII, 17), d'où il semblerait résulter qu'il y avait cumul : « La même nuit vit périr Britannicus et allumer son bûcher. L'apprêt des funérailles était fait d'avance; elles furent simples : toutefois ses restes furent ensevelis au Champ-de-Mars. » (Nox eadem necem Britannici et *rogum* conjunxit, proviso ante funebri paratu, qui modicus fuit. In campo tamen Martis *sepultus* est...) Est-ce le résidu du bûcher qui fut l'objet de cette *sépulture?* Ensevelissait-on la cendre?

Il faut espérer que, chez nous aussi, l'absurde coutume d'*enterrer* les morts prendra fin et sera remplacée par la crémation. Je crains seulement que nous n'attendions encore assez longtemps une réforme, dont tout démontre pourtant, de plus en plus, la nécessité et l'urgence. La Suisse, l'Italie, la Belgique, Berlin même, nous devanceront dans ce progrès ! M. B.

—

« Jacques le Fataliste. » — Quel est ce livre, lu avec tant de gaieté par le capitaine d'artillerie légère Foy, dans la casemate du général Abbatucci, aux officiers de service à la lunette d'Huningue, pendant la nuit du 30 nov. au 1er déc. 1796? Le cri : *Aux armes!* fit cesser la lecture et le punch... Chacun sortit pour se rendre à son poste ; mais le général ne revint pas. Lui seul manquait, lorsque les autres officiers se réunirent de nouveau dans la casemate. — Rien de Tissot, là-dessus, s. v. p.
A. B.

[Question au questionneur : D'où est tirée cette légende?]

—

Le ms. de la partition d'« Alceste » de Gluck. — Ce ms., appartenant à la veuve de Girard, le chef d'orchestre de l'Opéra, a été acheté en 1869 par Mlle Pelletan, qui a entrepris avec M. Damcke la magnifique publication des cinq grandes partitions du maître. Mais il y manque deux fragments; le chœur des divinités infernales :

Triomphe! Victoire!
L'Enfer est vainqueur!

et le récitatif d'Apollon :

Les dieux, dont la justice égale la puissance,
Ont forcé les Enfers d'obéir à leurs lois.

Je fais appel, au nom de Mlle Pelletan, aux artistes, amateurs, bibliophiles, bibliomanes et collectionneurs d'autographes de tous pays, que le hasard aurait mis en possession de ces deux fragments. Je serais heureux que l'on voulût bien donner la plus large publicité possible à cet appel.
E. Reyer.

—

Dernière œuvre de Grandville. — Dans un article neuf et interessant de M. G. d'Orcet, publié par la *Revue Britannique*, en 1873, sur l'*Alcoolisme en littérature*, il est question, p. 442, « de deux pages du caricaturiste Grandville, dans lesquelles, sous l'influence de l'hallucination qui précéda son agonie, il a décrit, de la plume et du crayon, les métamorphoses d'un parapluie. Jamais on n'a poussé plus loin le grotesque dans l'horrible. L'auteur de cette sinistre fantaisie avait déjà un pied dans l'autre monde. »

Où trouver ce dernier effort du crayon si individuel de Grandville? — Et, incidemment, a-t-il été publié un catalogue de ses œuvres, tel que celui que viennent de faire si consciencieusement, pour Gavarni, MM. Aornelhaut (Mahérault) et Bocher (librairie des Bibliophiles)? Cz.

—

Pièce de théâtre sur un sujet donné. — On demande si une, ou même plusieurs pièces, ont été faites sur ce sujet :

Une mère, cachant les fautes de son fils, réparant les inexpériences de sa bru, et parvenant à remettre dans le jeune ménage le bonheur qui allait fuir.

Si l'on connaît des pièces qui aient été composées à peu près sur cette donnée, en citer les titres. Dr Nephelès.

—

Duponchel (Edmond). — Il fut jadis directeur de l'Opéra à Paris. La date de sa mort et tous autres renseignements biographiques me seraient agréables.
(Londres.) H. S. A.

—

Notation de l'infini. — Pourquoi les mathématiciens, pour désigner l'infini, emploient-ils un 8 renversé, ∞? D'où vient la préférence donnée à ce chiffre sur les neuf autres? Dicastès.

—

Un prisonnier de Juarez. — Quel est donc ce jeune officier français si distingué (dont il est parlé dans le *Dernier des Napoléon*, p. 106), qui, tombé aux mains de Juarez, parvint à s'évader à travers mille périls; et qui, revenu en France et mandé aux Tuileries, perdit contenance aux éloges à brûle-pourpoint que lui décerna l'impératrice, à propos de lettres qu'il avait réussi à faire parvenir à ses chefs pendant sa captivité, lettres où « les épisodes les plus décolletés » s'entremêlaient à des appréciations politiques et militaires, jugées assez importantes pour être placées sous les yeux mêmes de l'Empereur? Ces lettres qui « photographiaient de la façon la plus remarquable cette cour grotesque, ignare et débauchée de Juarez, » ont-elles été publiées? F-y.

—

Desiderata bibliogr. : Pr. Mérimée. — Je reviens, à propos du volume de Portraits historiques et littéraires de Mérimée, récemment publié (Lévy frères), à cette brochure : *H. B. par P. M.*, sur laquelle l'*Intermédiaire* (I, 129, 156, 184) a déjà fourni de si complètes informations. — A la page 157 des *Portraits*, se trouve cette note des éditeurs : « En 1850, Pr. Mérimée publia, sur Henri Beyle (Stendhal), une brochure anonyme intitulée : *H. B.* Nous en reproduisons ici *toute la partie* qu'il n'a pas replacée lui-même dans la notice écrite en 1865 (n'est-ce pas 1855 qu'il faut lire?), pour accompagner la publication des Œuvres complètes de cet écrivain. » Si la plaquette anonyme ne contient rien de plus que le présent volume, je m'étonne qu'il se soit fait tant de bruit autour d'elle. Mais MM. les éditeurs ne se sont peut-être pas piqués de sincérité, et leur petite note anodine n'est pas verset d'Evangile. C'est sur ce point que j'appelle l'obligeante attention des correspondants de l'*Inter-*

médiaire qui peuvent établir la comparaison. Que si MM. les éditeurs disaient vrai (par hasard), ce petit luxe de mystère, d'indécence et d'incrédulité, à propos des diverses impressions et réimpressions de cette brochure, ne serait-il pas bien puéril?

F-Y.

—

Imprimeries particulières et clandestines. — Le fécond et laborieux bibliographe Peignot avait entrepris, sur cette portion curieuse de la science des livres, des recherches dont il annonçait la publication, mais elles n'ont pas vu le jour. Un bibliophile, qui a consacré quelques loisirs à de semblables investigations, a réuni un assez grand nombre de notes, dont il se bornera à citer quatre exemples :

Vie et aventures de Robinson Crusoé. A Dampierre, 1797. 2 vol. in-8°. (Mme de Montmorency-Laval avait établi dans ce château une imprimerie particulière, d'où sont sortis quelques autres volumes.)

Théâtre de J. Castaing, imprimé par lui-même, 1791-92. 3 vol. in-8. (Tiré à 30 exempl.; exécution typographique fort défectueuse; mérite littéraire complétement nul.)

Le Baron d'Asnon, comédie (par le sieur de Varennes), 1680, in-12. (Voir le Catalogue Soleinne, n° 1477.)

Œuvres de Coquillart, 1547, in-8°. (Volume tiré à fort peu d'exemplaires et qui, en dépit de cette date, a été mis sous presse dans le cours du XVIIIe siècle. Il est extrêmement rare. Voir le *Manuel du Libraire*, II, 267.)

Quelques informations sur ces imprimeries, plus à la mode en Angleterre qu'en France, fournies par des correspondants de l'*Intermédiaire*, seraient accueillies avec reconnaissance. E. D.

Réponses.

Le verbe « Sachoir » (III, 227, 367; V, 82, 241; VII, 27). — J'ai lu avec étonnement (VII, 27) que le verbe *sachoir* n'est usité qu'à la première personne du singulier de *l'indicatif* (lisez : *subjonctif*). Est-ce que *sachions*, *sachiez*, *saches*, *sachent*, *sachant*, ne sont plus français ? — On disait au moyen âge : *sache*, pour sage ; *sachant*, pour *savant* (*sapiens*). — Il n'est pas besoin, pour l'étymologie, d'aller chercher le verbe *saquer*, qui a tout autre sens et n'a rien à faire ici. Est-ce que le latin *sapere* ne suffit pas? L. Du Civol.

— « Il n'y a, dans toute la langue, que le verbe *savoir* qui se mette au subjonctif, sans qu'aucun autre mot le précède ; mais encore faut-il que ce soit avec la négative : Je ne sache rien de plus digne d'éloges qu'un roi qui préfère le bien de son peuple à celui de ses enfants. » (Th. Corneille sur la 362e remarque de Vaugelas, t. II, p. 413. — Wailly, p. 88. — Restaut, p. 389.) » Girault-Duvivier, *Gramm. des Gramm.*, 7e édit., p. 616.

« Enfin il n'y a dans toute la langue qu'un verbe qui se mette au subjonctif sans qu'un autre mot le précède : c'est le verbe *savoir*, accompagné au présent d'une négative : *Je ne sache* rien qui soit plus digne de notre amour que la vertu, ni de plus propre à notre bonheur que l'amitié. — Des enfants étourdis deviennent des hommes vulgaires; *je ne sache point* d'observation plus générale et plus certaine que celle-là. (J.-J. Rousseau, *Emile*, t. I.)

« Mais, ce qu'il y a de particulier, c'est que cette manière de parler n'a lieu qu'à la première personne, car on ne dit pas : *Tu ne saches rien, il ne sache rien.* » (Th. Corneille sur la 362e remarque de Vaugelas. — Le P. Buffier, n° 615. — Le Dict. de l'Académie.) » Id., ibid., p. 772.

En se conformant à cette décision deux fois formulée, il faut croire que l'emploi du *subjonctif* résulte d'une sorte d'hésitation qui empêche de se servir de l'affirmatif *indicatif;* aussi, n'est-ce permis qu'à la première personne. Cette incorrection aura fini par prévaloir et être approuvée.

Mais cela n'explique pas la forme : *que je sache*, *sachant*, etc., dans le verbe *savoir*. Si le verbe *savoir* dérive, comme on l'admet, du latin *sapere*, on est embarrassé par le changement du *v* en ch. La substitution d'une consonne à une autre est soumise à des règles : une *labiale* (b, v, p, f, ph) par exemple, peut se substituer à une *labiale;* il en est de même des *dentales* (d, t, th), et des *palatales* ou *gutturales* (g, c, k, q, ch); mais une labiale ne peut pas facilement être remplacée par une gutturale ou une dentale, et réciproquement. C'est contraire aux us et coutumes de notre langue et de ses congénères. Il faut donc chercher plus loin l'origine de cette irrégularité.

Dans l'espèce, je demande la permission de supposer que l'euphonie a fait rejeter certains temps du verbe dérivé de *sapere*. Cela a obligé de faire des emprunts à d'autres et de former ainsi un seul verbe avec des tronçons de plusieurs dont les débris inutiles ont disparu; ce n'est pas rare dans beaucoup de langues. *Savoir*, de *sapere*, a fourni ce qu'il a pu. Un autre verbe qui peut être *sachoir*, mais que je crois être *sacher* (d'où sont dérivés *ensacher, désensacher*), aura fourni une autre part. C'est assez admissible pour le verbe *sacher*, avoir dans le *sac* (à science); il a fallu *mettre dans le sac* (*ensacher*), *avoir dans le sac* (*sacher*), pour *tirer du sac* (*désensacher, désacher?*). Une troisième part aura été fournie par le latin *scire*, dont l'influence est manifeste dans l'an-

cienne orthographe *sçavoir*, objet d'indignation pour Girault-Duvivier. — Dans cette hypothèse, la forme *je ne sache* abandonne le rôle dangereux d'un *subjonctif* rebelle à la loi et aux prophètes, pour rester un modeste *indicatif présent* du verbe *sachoir* qui demande sa part de soleil et de lumière et ne l'obtient que pour sa première personne du singulier, sous la surveillance de la négative. G. G.

— Le verbe *sachoir* n'existe pas et n'a jamais existé. La locution vicieuse : *Je ne sache pas* a germé, il y a quelques années, dans la cervelle ignorante de je ne sais quel manœuvre de lettres. — Littré dit positivement, et avec raison : SACHE, subjonctif et impératif du verbe *savoir*. — Il ne faut pas non plus recourir au verbe ancien *sacquer, sacher* ou *saicher*, qui ne signifie autre chose que *secouer* ou *brandir*. On dit fort bien : *sache ta leçon!* ou : *que je sache parler*, etc., mais *je ne sache pas* est un pur barbarisme, qu'il faut laisser aux chroniqueurs des petits journaux et autres auvergnats de même farine.

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

L'Histoire de Murger, par trois buveurs d'eau (V, 92). — Les deux autres auteurs de ce livre sont MM. Adrien Lélioux et Léon Noël. BIBLIOPHILE ISAAC.

—

Le bibliographe Du Verdier torturé (VI, 78). — Il s'agit d'une opération chirurgicale, celle de la pierre, sans doute. « Il a eu « le malheur, dit Bayle (*Dict. hist.* Rot« terdam, 1720, t. IV, p. 2802), de ne pou« voir se nourrir des fruits de sa plume, « quoiqu'assez féconde. C'est ce que j'ap« prens d'une longue parenthèse du sieur « Jean-Baptiste de Rocolles, historiographe « de France et de Brandebourg. » Cette parenthèse se trouve dans la *Vie du sultan Gemmes* (Leide, 1683, p. 132). « Mais le pauvre Du Verdier, qui a écrit, d'un stile concis, mais élégant, l'abrégé de l'histoire des Turcs, la raconte après plusieurs autres. (J'appelle pauvre ce célèbre écrivain, parce que, dans le temps que j'écris cecy, il est dans l'hôpital, depuis 7 ou 8 ans, de la Salpétrerie lez Paris, avec sa pauvre femme, où je l'ay été visiter, et ay reconnu ce que la renommée avoit publié depuis longtemps de sa grande probité; ce qui m'a fait déplorer le sort de plusieurs gens de lettres dans un siècle si florissant, où la vertu et le mérite devroient estre en une plus grande considération.) » C. M.

—

« **Adam et Eve,** » **poëme** (VI, 297). — L'auteur de ce petit poëme serait Voltaire (voir la nouvelle édition du *Dict. des Anonymes* de Barbier, publiée par Daffis). C. M.

—

République française. Napoléon empereur (VI, 416; VII, 138). — Dans le *Bulletin des lois* (an XII) se trouve, à la date du 21 messidor (10 juillet 1804), un décret concernant le serment et le couronnement de l'Empereur, qui a pour protocole : « Napoléon, par la grâce de Dieu et les « Constitutions de la République, Empe« reur des Français. » — Vient ensuite un décret du 24 messidor, sur la décoration de la Légion d'honneur, portant simplement : « Napoléon, Empereur des Fran« çais. » — Un autre décret, de même date, reproduit le protocole du décret du 21. — Un troisième décret, daté aussi du 24 messidor, a pour protocole : « Napoléon, par « la grâce de Dieu et les Constitutions *de « l'Empire*, Empereur des Français. »

C'est cette dernière formule qui a subsisté pendant tout le premier Empire.

F. L.

—

Qu'en dis-tu, Citoyen? (VI, 421; VII, 65). — Le pamphlet est de 1822, et non de 1829; il est intitulé : QU'EN DIS-TU, CITOYEN?... Paris, chez les Marchands de Nouveautés, 1822, in-8° de 22 p. (impr. Hardy, rue Dauphine, 32). — En tête, un portrait colorié de Talma, dans le rôle de *Manlius*, de la tragédie de Lafosse (lithog. de Villain), avec cette légende : *Qu'en dis-tu, Citoyen?*

Dans ce pamphlet très-violent il n'est question ni de Talma ni de Manlius, ce sont des apostrophes à tous les ministres formant le cabinet en l'an de grâce 1822, « qui est en même temps le 29e du règne de S. M. Louis XVIII ». En voici quelques-unes : « C'est ainsi que nous avons passé d'un ministère *raisonnable* à un ministère *mauvais*, d'un ministère *mauvais* à un ministère *pire*, et d'un ministère *pire* à un ministère *nec plus ultra!*..... *Qu'en dis-tu, Citoyen?* Que peut-elle attendre (la France) de Sa Grandeur Mgr le garde des sceaux de Peyronnet, qui débute au ministère par attacher son beau nom à cette révoltante loi sur la presse, à cette *Peyronnelle*, que la France a déjà jugée..... *Qu'en dis-tu, Citoyen?* Que peut attendre la France de ce ministre de l'intérieur (Corbière), ancien organisateur de l'obscurantisme dans l'instruction publique, dont le début au ministère se distingue par le déplacement de tous les fonctionnaires qui n'administrent pas suivant les vues de la faction qui l'y a placé..... *Qu'en dis-tu, Citoyen?* Que pouvons-nous attendre de ce ministre des finances (Villèle)?... Pourra-t-il s'occuper de faire des économies?... Hélas! il est entouré de gens qui ont soif de l'or et qu'il doit contenter!... lui qui en 1814 protesta contre la Charte, comme étant inutile, et qui a toujours penché pour le bon plaisir?..... *Qu'en dis-tu, Citoyen?* De ce ministre de

la guerre (Victor)... dont les premiers grenadiers,

Qui vainquirent cent fois les bandes ennemies,
Repoussent maintenant les chiens des Tuile-[ries?

« De ce ministre des affaires étrangères (Montmorency), que l'on dit si *étranger aux affaires*... qui attend très-humblement une permission du pape pour coucher avec sa femme..... *Qu'en dis-tu, Citoyen?* »

Le prochain volume du Dict. des Anonymes nous fera peut-être connaître l'auteur de ce pamphlet. UN LISEUR.

—

Geneviève Premoya, dite le chevalier Baltazard (VI, 457; VII, 66, 88). — Je possède maintenant : « *Histoire de la Dragone*, contenant les Actions militaires et les Avantures de Geneviève Prémoy, sous le nom du chevalier Baltazar. Dédiée au Roi. A Paris, chez Amable Auroy, à l'entrée du quay des Augustins, du côté du Pont Saint-Michel, au grand Saint-Jérôme. M.DCC.III, avec privilége du Roi. » (In-12 de 6 ff. prél., 614 p. 1 f. priv.), Le 1er feuillet offre le portrait de : « Le Chevalier Baltazar, officier de cavalerie et de dragons dans les armées du Roy. *Scotin le jeune, sculp.* Il ressort de la Dédicace au Roi, que cet ouvrage a été écrit et imprimé par les ordres et les soins de M. M***, qui avait été nourrice en survivance du petit-fils de Louis XIV, le duc de Berry. (Voilà une nouvelle question posée aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.) La date du privilége est du 1er octobre 1702 et le volume fut achevé d'imprimer le 15 janv. 1703. — Cette relation fut réimprimée la même année à Bruxelles, et c'est d'un exemplaire de cette contrefaçon que se sont servis MM. Alfred Tranchant et Jules Ladimir, pour introduire un abrégé de la vie de Geneviève Prémoy, aux p. 293 à 310 du volume in-8° qu'ils ont publié, en 1864, chez Cournol, libraire, intitulé : *Les Femmes militaires de la France*. Une photographie, faite sur le dessin de Mlle Beauchet, reproduit, d'après la gravure originale, les traits assez heureusement rajeunis de Geneviève Premoy.

Elle naquit à Guise, en Picardie, le 15 mars 1660. Son père, Estienne Prémoy, était de Neubourg, en Normandie, et servit, pendant plus de 40 ans, sous les ordres de M. de Bridieu, gouverneur de Guise, et sous ceux du marquis de Roncherolle, gouverneur de Landrecies. A la suite d'une querelle domestique, Geneviève, âgée de 16 ans, quitta sa mère, veuve alors, et, vêtue en cavalier, courut à Lille s'engager, comme volontaire, au régiment de cavalerie du prince de Condé, dans la compagnie du capitaine Barthe. Elle prit ainsi part à l'ouverture de la campagne de 1676, sous le nom de *chevalier Baltazar*, qu'elle ne quitta plus depuis. Cornette en 1678, et lieutenant peu à près, le chevalier Baltazar, à la suite d'une blessure reçue devant Liége, en 1691, vit se dévoiler son sexe, qui avait été soigneusement caché jusque-là. Présentée à Louis XIV, elle fut reçue à la cour à plusieurs reprises et obtint plusieurs gratifications et pensions, ainsi que le brevet de chevalier de Saint-Louis, avec le privilége de porter sa croix en sautoir comme les commandeurs. Le biographe conduit son héroïne jusqu'à la bataille de Luzzara, 15 août 1702. Le récit de ses exploits est entremêlé d'un certain nombre d'aventures romanesques, dont le fond, peu varié, tourne toujours à la gloire de la vertu de Geneviève Prémoy. Ces aventures ne laisseraient pas de faire suspecter la véracité de l'auteur, si elle n'était pas attestée par sa dédicace au roi, que l'on n'eût certainement pas osé mettre en tête d'un vulgaire roman, et par la découverte de l'acte mortuaire en question. Cet acte, erroné quant à l'orthographe du nom (ce qui arrivait souvent à cette époque), est précieux, puisqu'il complète l'histoire de *la Dragone*, en nous apprenant qu'elle avait été nommée capitaine au régiment de Turbilly et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, sans doute à l'issue de sa dernière campagne, à laquelle elle survécut peu; et enfin, détail curieux, qu'elle avait fini par épouser le lieutenant de sa compagnie; mariage tardif et de raison, que l'on peut supposer avoir suivi une mise en réforme, rendue sans doute nécessaire par de nombreuses blessures et sa santé, complétement détruite, et qui ne précéda que de bien peu son décès, arrivé dans la 45e année de son âge. FL. P.

—

« Les Oies du Frère Philippe » (VII, 13, 67, 275). — Tout en remerciant MM. W. et Poggiarido, je conclus, quoiqu'ils ne le le disent pas, qu'aucun des originaux ou imitations qu'ils citent ne raconte rien de plus que Boccace, lequel dit si positivement qu'il ne raconte pas tout. Ce qu'il a supprimé, serait-ce donc seulement l'incident que l'on m'a montré, depuis ma question, dans les *Heures perdues de R. D. M., cavalier françois?* Après avoir succinctement répété le récit de Boccace, R. D. M. (conte IX), ajoute : « Et incontinent, se met pied à terre et en va prendre une qu'il embrasse, baise, et mettoit déjà la main à la bague pour commencer la carrière, si son père et les autres ne l'eussent empêché. » O. D.

—

Mièvre, mièvrerie (VII, 45, 179). — Le mot est décidément en bon train de prendre rang dans la langue litteraire avec le contre-sens qu'on lui donne. Un écrivain qui sait son français, qui n'est pas un jeune *reporter* étourdi, M. Caro, professeur de philosophie, vient d'écrire cette

phrase : « Au milieu des frivolités galantes, « des jeux plastiques, des ciselures où « s'amuse la poésie contemporaine, au- « dessus des *mièvreries* sentimentales où « elle s'attarde, voici qu'un grand cri a « retenti... » (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1874, p. 247.) Dans le même article, M. Caro dit aussi : « L'*incommensurable* nous déborde. » Encore un mot, auquel, sur sa dimension, on fait dire le contraire de ce qu'il signifie. Dans la langue mathématique d'où on l'a tiré, il indique une quantité tellement petite qu'on ne peut la rapporter à aucune mesure. M. Caro, ainsi que beaucoup d'autres écrivains actuels, l'emploie pour exprimer une quantité tellement grande qu'elle dépasse toute mesure. Or, il y a un mot français pour rendre cette idée, c'est *immense*. Aujourd'hui, d'ailleurs, la science ne connaît pas d'étendue qu'elle ne puisse mesurer. *Incommensurable* partage le sort de *compendieusement*, que bien des gens emploient dans le sens de *longuement*. C'est la faute à Racine : on a pris au sérieux ce qu'il a mis en plaisantant dans la bouche de Petitjean.

Pour en revenir à *mièvrerie*, l'expression dont s'est servi M. Caro se retrouve à la page 313 de la même *Revue*, dans un article de M. Emile Montégut : « Fades églogues, bucoliques artificielles, *mièvreries sentimentales*, voilà qui est bientôt dit. » Un peu plus loin, page 322, il dit encore : « C'est un style... sans recherches laborieuses d'expression ni raffinement *mièvre*. »

Enfin, page 359 de cette même *Revue*, dans un article sur l'exposition du palais Bourbon, un troisième écrivain dit à son tour : « La touche est exempte de *mièvrerie*. » FRÉDÉRIC LOCK.

—

Pierre de Montereau... (VII, 52, 151). — L'abbé Lebeuf cite une pièce du XIII[e] siècle, où il est question de la seigneurie de Montereau, située sur la paroisse de Montreuil-sous-Bois, près de Vincennes. Elle figure sur les anciens plans détaillés et, de nos jours encore, sur celui de l'état-major. Or, si le célèbre architecte *Pierre* tirait son nom (cette remarque s'applique également à *Eudes*) de cette seigneurie de Montereau-lez-Montreuil, qu'y a-t-il d'étonnant qu'on l'ait appelé tantôt d'un nom, tantôt d'un autre, puisqu'il était à la fois seigneur de *Montereau*, et né dans la paroisse de *Montreuil?* Je n'ai pas vu l'ouvrage de M. Ad. Lance. Si, par hasard, il prouvait qu'il s'agit ici d'un autre Montereau et d'un autre Montreuil, mettons alors que je n'ai rien dit. DON BONART.

—

Quid du crâne de Henri IV? (VII, 84, 127.) — C'est dans le *Miroir de Paris*, de Prudhomme, ou dans le *Musée des Monuments français*, d'Alex. Lenoir, qu'il faut chercher le récit détaillé et parfois grotesque de la violation des tombes royales de Saint-Denis. « Le samedi 12 octobre 1793, les membres composant la municipalité de Franciade ayant donné les ordres d'exhumer, dans l'abbaye de Saint-Denis, les corps des rois, des reines, des princes et princesses, et des hommes célèbres qui avaient été inhumés pendant près de quinze cents ans, pour en extraire les plombs, conformément au décret rendu par la Convention Nationale, etc... On a ouvert le caveau du côté des chapelles souterraines, et on a commencé par en tirer le cercueil de Henri IV, mort en 1610, âgé de 57 ans, ainsi que l'annonçait la plaque de cuivre posée sur son cercueil. Le corps de ce prince s'est trouvé dans un tel état de conservation, que les traits de son visage n'étaient point altérés. Il fut déposé dans le passage des chapelles basses, dans son suaire, qui était également bien conservé, Henri IV fut placé debout sur une pierre, et livré ainsi aux insultes d'une multitude furieuse. Une femme s'avança vers lui, et lui reprochant le crime irrémissible d'avoir été roi, lui donna un soufflet, et le fit tomber par terre. Soit que les militaires aient dans le caractère plus de générosité, soit qu'ils ne considérassent Henri IV que comme un grand capitaine, ils ne partagèrent point en cette occasion la fureur de la populace; un soldat qui était présent, mû par un martial enthousiasme, au moment de l'ouverture du cercueil, se précipita sur le cadavre du vainqueur de la Ligue, et, après un long silence d'admiration, il tira son sabre, lui coupa une longue mèche de sa barbe, qui était encore fraîche, s'écria en même temps, en termes énergiques et vraiment militaires : « Et moi aussi, je suis soldat « français! désormais je n'aurai pas d'au- « tre moustache. » Et plaçant cette mèche précieuse sur sa lèvre supérieure : « Main- « tenant je suis sûr de vaincre les ennemis « de la France, et je marche à la victoire. » Il se retira. — Chacun eut la liberté de le voir jusqu'au lundi matin 14, qu'on le porta dans le chœur, au bas des marches du sanctuaire, où il est resté jusqu'à deux heures après-midi, et il fut transporté dans le cimetière dit *de Valois*, ensuite dans une grande fosse creusée dans le bas, à droite du côté du nord. Ce cadavre, considéré comme momie sèche, avait le crâne scié, et contenait, à la place de la cervelle qui en avait été ôtée, de l'étoupe enduite d'une liqueur extraite d'aromates, qui répandait une odeur encore tellement forte, qu'il était presque impossible de la supporter. »

M. Ulric verra qu'il est ici question d'une *mèche* de la moustache : est-ce celle qu'il signale comme ayant fait partie de la collection Pourtalès?

Pour ce qui est du crâne, il est dit qu'on le trouva *scié*. M. R. de C. rapporte bien, d'après M. P. de S., qu'il « manquait un petit morceau » au crâne qu'on montrait au château d'Erlach, en 1854. Cela concorde.

Il y a une question accessoire. C'est celle de l'authenticité et de la véritable origine d'un certain *masque* de Henri IV, que vous connaissez sans nul doute, car il est dans le commerce. A-t-on, comme aucuns l'affirment, profité de l'exhumation faite en 1793 pour prendre le *plâtre* exact de la momie du Béarnais? Ou bien, comme d'autres l'assurent, ce masque a-t-il été moulé, en 1610, sur le facies du monarque, quelques heures après sa mort?

Un dessin de ce masque fut placé en tête d'une 3e édition de *Henri IV peint par lui-même*, donnée en 1815 (Paris, Panckoucke. édit. in-12), et dans la note spéciale qui s'y rapporte il est dit que c'est l'exacte copie du moule original « empreint sur la figure du Roi, au moment de sa mort. » On ajoute que « ce portrait, connu dans les arts sous le nom de *masque de Henri IV*, fut moulé sur sa figure encore inaltérée, peu de moments après sa mort, en 1610, et qu'il est facile de reconnaître, vers un des côtés de la bouche, une légère blessure que venait de lui faire le poignard de l'assassin. » — « Nous avons pensé, dit encore l'éditeur, que ce portrait, vraiment historique, avait un caractère de vérité, de mélancolie, qui devait toucher nos lecteurs, plus qu'aucune autre image de ce grand prince... Nous devons au talent de M. Lafitte, premier dessinateur du cabinet de Sa Majesté, le dessin de ce masque dont la première empreinte se conserve à Paris, dans le palais des Beaux-Arts, avec un soin religieux. Des cils et des cheveux de Henri y restent encore attachés. On a écrit dans quelques mémoires, on a surtout répandu, dans le cours de la Révolution, une erreur traditionnelle que nous combattrons pour l'intérêt d'un fait historique : on a dit qu'il était invraisemblable que ce *masque* eût échappé aux inquisitions révolutionnaires; on a soutenu qu'il n'avait été moulé sur la figure de Henri IV que le 11 octobre 1793, à l'époque de l'exhumation des Rois, à Saint-Denis. On verra, au simple aspect de ce portrait, que bien que la mort y ait déjà imprimé le relâchement des muscles, on n'y trouve point les signes d'un affaissement complet, ou d'un raccourcissement qui, malgré tout l'art des embaumements et la prodigieuse conservation où fut trouvé le Roi, seraient frappants, après cent quatre-vingt-trois ans d'intervalle. Le corps, exhumé du cercueil, avait le crâne scié, pour faciliter l'embaumement. Il fut déposé pendant trois jours, enveloppé de son suaire, dans une des chapelles de l'église de Saint-Denis, où beaucoup de témoins ont pu le voir. Tous attestent qu'il n'eût pas été sans danger de copier, alors, des traits qui étaient encore reconnaissables. »

Voilà des détails qui méritent peut-être créance. Mais, à cause de la date de 1815 et de l'étalage de sentimentalité royaliste du moment, il faudrait les contrôler. Est-il acquis à l'histoire que le visage du roi Henri IV ait été moulé après sa mort en 1610? A. A.

— Au temps de mon enfance, ma famille possédait un plâtre du masque du Béarnais, qu'on m'a toujours dit avoir été moulé sur nature, lors de la violation des sépultures royales de Saint-Denis. Ce plâtre rendait d'une manière saisissante l'aspect de la figure, avec la barbe, les cils, les sourcils et une mèche de cheveux sur le front. Je ne sais ce qu'il est devenu; il aura sans doute été cassé, mais on avait heureusement eu la bonne précaution de le faire reproduire en fonte de fer, et j'ai, à la campagne, deux de ces reproductions. Elles sont naturellement moins fines que le plâtre primitif, mais encore d'une vérité frappante. Je crois me rappeler qu'un des côtés de la moustache est moins épais que l'autre, comme si on en avait arraché une touffe. Je vais, du reste, faire venir un de ces masques, pour l'offrir à la Bibliothèque du Protestantisme français (16, place Vendôme) où M. R. de C. et d'autres pourront le voir dans quelque temps.

MINART.

—

Equitation des femmes (VII, 101, 68, 17). — Il existe, à Lyon, dans une collection particulière, une chronique ms. rédigée, de 1723 à 1740, par un Tallemant lyonnais (Léonard Michon, avocat du roi, au bureau des finances), mais chronique trop *indiscrète* et trop locale pour être publiée. Deux ou trois personnes ont pu prendre connaissance de ce journal amusant, dans lequel on lit : « (1728). Chose rare et curieuse, nous avons des femmes qui apprennent à monter à cheval entièrement habillées en homme avec la culotte. » Ces amazones excentriques enfourchaient sans doute leurs chevaux; elles renouvelaient, sans s'en douter, une mode ancienne. — Cet essai fantaisiste n'a pas eu de suites. (Lyon.) V. DE V.

—

Rue des Erancis (VII, 109, 163, 186). — Il existe aux Archives Nationales (Q. 1134), à la date d'avril 1773, un projet de lettres par lesquelles le Roi confirmait une vente faite par les Curé et Marguilliers de Saint-Philippe-du-Roule, le 30 oct. 1764, au sieur Emery, d'une pièce de terre d'environ cinq quartiers, située au pendant des *Erancy*, moyennant une rente de 50 livres, foncière et non rachetable. Ce document est sans doute venu du Con-

trôle général. On doit en conclure, ce semble, que les Erancy étaient un lieu-dit.
B. C.

Poésies d'Alphonse Karr (VII, 141). — Aux citations de M. Ulr. j'en ajouterai de nouvelles, qui m'avaient frappé aussi. Voyez :

1° *Promenades hors de mon Jardin* (Paris, M. Lévy, gr. in-18, 1856, p. 207 à 212. *Epître, à Jeanne*) :

Enfant, reste petite, et, par pitié pour moi,
Ne sors pas de cet âge où je suis tout pour [toi, etc.

2° *Nouvelles Guêpes* (Paris, Blanchard, form. diamant, t. IIIe, 1853, p. 1 à 18. *Défense des Guêpes*) :

Ah! çà, qui s'est servi de ma plume aujourd'hui?
S'est-il donc introduit céans quelque poëte?
Et l'a-t-on laissé seul avec elle... la nuit? etc.

(p. 70 à 75 : *les Marchands de mots et les poëtes*) :

On se tromperait fort, on ne peut le nier,
En voulant d'un marchand juger le caractère,
Sur les choses qu'il vend, au litre, au mètre, au [stère, etc.

(t. IV, 1854, p. 92, 93) :

Il a trois noms : *Xavier*, *Saintine*, *Boni-[face*, etc.

(t. V, 1854, p. 25, 26. *Sur l'Egalité*) :

La brune violette, améthyste vivante,
Dans l'herbe épanouit sa corolle odorante, etc.

3° Dans les premières *Guêpes*, mars 1840 :

J'aurais été jaloux, dans mes sombres délires,
De la fleur que tu sens, de l'air que tu res-[pires, etc.

Avril 1840. *Le Printemps :*

Réveillez-vous, petits génies,
Petits gnomes, réveillez-vous, etc.

Mai 1840 :

Oh! le soleil, — le beau soleil,
Qui fait, dans le jardin, tout riant et vermeil!

Décembre 1840 :

Connaissez-vous, au fond de mon jardin,
Près d'un acacia, sur le bord du chemin,
Certaine giroflée..., etc.

Les vers cités par M. Ulr. et imprimés à pleines pages, — sans blancs, — dans *Geneviève* (1838, édit. orig.) :

Non, je n'appelle pas vierge une jeune fille,
Qui donne des cheveux à son petit cousin, etc.

se trouvent reproduits dans les *Guêpes* (août 1840), mais disposés suivant la méthode ordinaire, chaque vers à la ligne.

4° Dans *les Femmes* (Paris, M. Lévy. 1856. Gr. in-18, p. 284) :

Ma blonde amie, hélas! tu vois sur mon visage,
D'une prochaine mort le lugubre présage, etc.

et, p. 245 :

De bonne grâce, au mal, je m'étais bien soumis,
Mais contre le bonheur j'ai parfois l'âme émue;
On a de faux amis et de vrais ennemis, etc.

5° Dans *Encore les Femmes* (Paris, Lévy, 1858. Gr. in-18) :

O chère fleur, je t'aime, etc. (P. 111.)

L'Histoire ment beaucoup, etc. (P. 116.)

Le voilà donc fini, Madame, ce volume!
Résultat doublement fâcheux de tant de soins, [etc. (P. 193.)

Un tendre sentiment dans ton âme va naître, [etc. (P. 267.)

Le Lapin et le Perroquet, fable, etc. (P. 273.)
TRUTH.

Un « Faust » de Rossini (VII, 143, 279) — En reproduisant la curieuse réponse de M. C. R., le *Ménestrel* du 31 mai ajoute ce renseignement : « En ce qui concerne le *Faust* de Rossini, dont la partition, prétendait-on, avait été commencée par l'illustre auteur de *Guillaume Tell*, la vérité est que Rossini en avait simplement tracé le scenario musical, c'est-à-dire, coordonné, en forme de programme, les principales situations du poëme de Gœthe, telles qu'elles se présentaient dans son esprit au point de vue du musicien. »

Ainsi, Rossini avait à peu près établi ce que l'on appelle, en terme du métier, un *monstre*. Aujourd'hui que nous avons un livret de *Faust*, qui est considéré comme un chef-d'œuvre de livret aussi bien que de musique, il serait encore curieux de connaître la conception de Rossini, si tant est qu'elle ait été conservée. M. B.

Le jeu des Valentins (VII, 150, 214, 251, 280, 309). — L'esprit vient vite aux filles de ces *moultardiers* de Dijon; mais s'il y a des *Valentins* parmi les innocents, et si j'en trouve aux *Escraignes dijonnoises* et autres, ce n'est pas une raison encore pour abuser, tous les 28 décembre, de « l'escu du roi notre sire. » Dans ses visites pastorales, n'en déplaise aux amateurs de « haulte graisse », le saint évêque de Metz, Henri du Cambout de Coislin, n'avait pas tort d'enjoindre aux paroissiens de Saint-Ail-en-la-Montagne « d'être plus soigneux de conduire leurs enfants à l'escole » ; si bien qu'on lui pardonnera d'ajouter : « Continuons à défendre les *Escraignes*, ou veillées d'hiver, où les garçons et les filles se trouvent!... »
H. DE S.

Documents de l'affaire Libri (VII, 177, 230). — J'ai oublié de dire, l'autre jour, que l'on trouve une liste des brochures publiées par Libri et par ses amis, en France comme à l'étranger, à la suite de la *Réponse* (mai 1852, in-8°) de MM. les experts H. Bordier et L. Lalanne, à l'article apologétique de Prosper Mérimée, inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril précédent, et qui lui valut le plaisir de passer, comme il le disait, « quinze

jours en un lieu où le soleil ne l'incommodait pas. » C'est à propos de cette terrible *Réponse*, que Mérimée écrivait à son *Inconnue*, le 22 avril 1852 (t. I, p. 318) : « L'Ecole des Chartes aiguise ses griffes pour me déchirer. » YEZIMAT.

— Je n'aimais guère feu Dupin l'aîné, parce que je ne l'estimais guère non plus; mais la question Libri me rappelle le joli mot qu'il fit sur la malheureuse intervention de l'auteur de *Colomba* en cette affaire : « Il faut bien avouer, dit-il, que Mérimée a agi avec la légèreté d'un..... Co-libri. » S. D.

—

Le général Vietinghoff (VII, 183, 87, 255). — Encore un ministre de la guerre qui n'est pas plus à sa place dans le récit de M. A. B., que ne le fut le ministre Bernadotte dans l'historiette attribuée au vieux Levrault, de Strasbourg. Le 27 mars 1793, on aurait eu quelque peine à rencontrer Louis-Marie-Jacques-Amalric, Chr de Narbonne, au ministère; mais que « le vertueux Robespierre » (véritablement *Robert Spierre*) se soit étayé des marques de bienveillance que Vietinghoff aurait reçues jadis de Narbonne (6 déc. 1791 — 9 mars 1792), pour l'envoyer à l'échafaud?... je l'admets, car tout ici sera dans l'ordre. H. DE S.

— Dans les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, on trouve quelques renseignements sur ce personnage. Il serait né, selon elle, en 1722, en Courlande; il servit en Pologne, puis en France, où il fut successivement colonel des régiments Royal-Bavière et Hesse-Darmstadt. Il portait l'ordre de l'Epée de Suède. Le maréchal de Rochambeau en parle également dans ses *Mémoires* (Paris, 1809, t. I, p. 356); il l'envoya contre les brigands de la Haute-Alsace; des châteaux, des couvents, tous les Juifs furent pillés et rançonnés. « Les troupes se comportèrent avec fermeté, et, ajoute le vieux maréchal, si l'Alsace n'a pas essuyé de plus grands malheurs, c'est à leurs efforts qu'elle a dû son salut. » Comme on a pu le voir par la note de M. Ristelhuber, il fut obligé de se disculper pour avoir fait son devoir. — Vietinghoff assista, le 13 juillet 1790, à la cérémonie de la Fédération alsacienne à Strasbourg; cérémonie présidée par le général de Klinglin qui avait agi à Strasbourg tout le contraire que Vietinghoff dans la Haute-Alsace. Enfin, l'errata de l'*Etat militaire de France pour* 1792, désigne ce général pour commander en chef la réserve des gardes nationaux (?) avec les maréchaux de camp de Praslin, Fleury et du Bouchet. Sa nomination au grade de brigadier d'infanterie remontait au 20 avril 1768. A. BENOIT.

—

Collation (VII, 199, 156, etc.). — *Colloquium*, et non *Collatio*, était l'expression employée dans les monastères pour signifier la permission de causer pendant le repas. Au mois d'oct. 1709, Dom Martène, se trouvant dans l'abbaye d'Ehersmünster, près Schlestadt, afin d'y faire des recherches pour une nouvelle édition du *Gallia Christiana*, y arriva dans le temps des *minutions*, et ce jour-là, la moitié de la compagnie avait été saignée. Le lendemain Dom Martène et son compagnon mangèrent au réfectoire, et tant à leur considération, qu'à cause des *minutions*, l'abbé, le bon abbé, qui faisait rebâtir son couvent, fit cesser la lecture et donna le *Colloquium* (la liberté de causer). A. B.

—

Devenir d'évêque meunier (VII, 206), — Ce proverbe sert de titre à une des nouvelles de Sachetti, conteur italien du XIVe siècle : au moins, est-ce le titre que lui a donné Simon de Troyes, qui l'a traduite avec cinq autres, et l'on va voir que ce titre serait bien justifié. Barnabo Visconti, duc de Milan, demande à un évêque de lui résoudre quatre questions : Combien il y a de la terre au ciel? Combien la mer contient d'eau? Que fait-on en enfer? Combien valait la personne du duc? L'évêque est fort embarrassé de résoudre de pareilles questions; mais son meunier s'en charge pour lui. Pour la distance de la terre au ciel et le contenu de la mer, il dit les chiffres qui lui passent par la tête, et ajoute que si le duc en doute, il n'a qu'à les faire vérifier. Pour ce qui se passe en enfer, il le renvoie au poëme du Dante ; et il estime sa personne à vingt-neuf deniers, un de moins seulement que n'a été estimée celle de Jésus-Christ. Visconti est si charmé de l'esprit de ce meunier, qu'incontinent il le fait évêque au lieu de son ancien maître, qu'il oblige à se charger du moulin. O. D.

[Cette question avait déjà paru. Voir I, 77, 93, 107, 182, 245; VII, 42.]

—

Le marquis de Sourdéac (VII, 208, 287). — 1° Le curé du Neubourg qui avait livré à son seigneur les chaises de l'église pour le service du spectacle de la *Toison d'or*, fut vertement tancé par l'évêque d'Evreux, à raison de cette profanation. — 2° Les chambres qu'avaient occupées les comédiens du Marais, appelés de Paris pour cette représentation, ont été, après leur départ, purgées du souffle du malin esprit, au moyen d'une large aspersion d'eau bénite. — 3° La marquise de Sourdéac, blessée d'une liaison intime contractée par son mari avec une des comédiennes de ce théâtre, avait obtenu de la justice sa séparation de corps. Une explication moins pittoresque, mais qui a cependant sa curiosité, veut que le procès entre les époux

de Sourdéac ait eu pour cause les embarras d'affaires que s'était créés le marquis par les dépenses excessives dans lesquelles l'avait entraîné le spectacle splendide donné au château du Neubourg, et auquel avaient été invitées toutes les notabilités du pays. — 4° Le marquis de Sourdéac gratifia les comédiens du Marais des décorations et machines qui avaient paru sur le théâtre du château. Ces objets furent emportés à Paris pour être employés au théâtre Saint-Pol (?) où eurent lieu de nombreuses représentations de la *Toison d'or*.

Ces détails sont empruntés à un article que publia, en juin 1864, le *Courrier de l'Eure*, et que reproduisit le *Publicateur* de Louviers (11 juin 1864). L. M.

—

Une médaille de 1833 (VII, 236).—Rogat, que j'ai connu dans mon enfance, était un graveur en médailles, de talent et de beaucoup de facilité. C'était un républicain ardent, mais honnête, sincère, convaincu. Il existe bien, de lui, une médaille de cette époque. Elle porte, à la face : *Napoléon Empereur, né le* 15 *août* 1769, *mort le* 5 *mai* 1821. La tête de Napoléon Ier est *laurée.*

Au revers, le texte est conforme à celui que donne M. E. S.; seulement, il n'est pas disposé de même et ne tient que quatre lignes, ainsi : « La nouvelle statue de Napoléon | est inaugurée sur la colonne | de la grande armée en remplacement | de celle détruite par les Bourbons. » C'est la médaille officielle, dont il existe un exemplaire au Musée monétaire, quai Conti. Quant à celle en cuivre jaune dont parle M. E. S., elle n'a pas été frappée à la Monnaie. C'est probablement une œuvre particulière, propriété de Rogat. Il avait, sans doute, obtenu l'autorisation de la faire frapper au dehors (autorisation qu'on n'obtenait pas, à cette époque, aussi facilement qu'à présent). En tout cas, c'est une curiosité, car Rogat n'en a pas dû vendre beaucoup. Celle dont on parle est vraisemblablement un des rares exemplaires qui ont circulé dans le commerce; peut-être même est-elle celle de la collection particulière de Rogat, collection qui a été, je crois, vendue à sa mort. A. Nalis.

—

Elisenne (ou Helisenne) de Crene (ou de Crenne) (VII, 241). — Les deux écrits de cette femme auteur (c'est peut-être un pseudonyme) ont eu de nombreuses éditions, mentionnées au *Manuel du Libraire* (5e édit., t. II, col. 413); elles sont fort recherchées des bibliophiles; nous ajouterons, aux adjudications qu'enregistre le *Manuel*, celle des *Angoisses* (1538), 270 fr. Vente Yemeniz, n° 2384, et celle des *Œuvres* (1560), 650 fr., même vente, n° 2385. Il est vrai que ce dernier exemplaire était aux armes de la reine Anne d'Autriche, circonstance qui en rehaussait sensiblement la valeur.

Je trouve dans mes notes l'indication d'un article sur Helisenne de Crene inséré dans la *Revue du XIXe siècle* (2 août 1840), par J.-M. Guichard, littérateur instruit et zélé, employé à la Bibliothèque alors du Roi, et mort, jeune encore, il y a une trentaine d'années. (On lui doit, entre autres travaux, de bonnes éditions de Charles d'Orléans et d'Eutrapel, c'est-à-dire de Noël du Fail.)

Je n'ai pas à ma disposition la *Revue* en question, mais je pense que M. J. de Montardif la rencontrera dans quelque grande bibliothèque. Disons encore qu'une note de l'édition de Rabelais, publiée chez Dalibon, expose (t. III, p. 148) les motifs qui donnent lieu de supposer que Helisenne de Crene est un masque adopté par Jean Dorat (mort en 1588), poëte auquel Charles IX donne le titre de *poeta regius*, et qui obtint de ses contemporains le surnom de *Pindare moderne*, surnom que la postérité n'a nullement ratifié. La *Nouv. Biogr. générale* (XII, 481) a consacré à Helisenne un article très-bref et d'une complète insignifiance. C. B.

— Moreri ne paraît pas douter que cette femme auteur ait réellement vécu. « Helisenne de Crenne, dit-il, demoiselle, native de Picardie, dans le XVIe siècle, traduisit les quatre premiers livres de l'*Enéide* de Virgile, qu'elle dédia au roi François Ier et composa un autre livre, qui a pour titre : *Les Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour* (Lacroix du Maine, Du Verdier, *Biblioth. franç.*). » Cela n'apprend rien, sans doute, à M. Jacques de Montardif; mais peut le confirmer dans la pensée que l'auteur dont il s'occupe passait pour un personnage réel. Il y a peut-être quelque erreur dans l'énonciation relative à Pasquier, car je n'ai rien trouvé, dans le 2e livre des *Recherches de la France*, ni dans le 12e chapitre d'aucun des livres de cet ouvrage, qui ait rapport à Hélisenne de Crenne. Que veut dire M. de Montardif par « la lettre 12e du livre II des Recherches? » S'agit-il de lettres sur les Recherches? Je n'ai rien trouvé, dans les Lettres de Pasquier (Paris, A. Langelier, 1586) publiées par l'auteur lui-même. Il est vrai que ce recueil ne contient pas toutes les lettres, et qu'il en a publié, depuis, d'autres que je n'ai pas. E.-G. P.

—

« Journal de l'Amateur de livres » (VII, 243). — Ce journal fut fondé par Pierre Jannet, l'intelligent et laborieux créateur de la *Bibliothèque elzévirienne;* il commença à paraître en 1847, et traversa intrépidement les orages de la turbulente année 1848. En 1849, il entrait dans sa troisième année, mais il ne tarda pas à

succomber devant l'indifférence du public, et le 3e volume se termine, je crois, à la page 190. Les époques de publication n'étaient pas bien régulières; nous trouvons, par exemple, en 1848, les nos 5 à 12 (1er mars, 15 août) publiés à la fois; puis le no 17 est du 1er septembre, le 18 est du 15 du même mois, mais ce n'est que le 15 octobre que le no 19 est mis au jour. Chaque numéro contient une liste d'ouvrages nouveaux précédée de Mélanges et de notices bibliographiques; parmi les collaborateurs figurent C. Leber; le montaignophile J.-F. Payen (curieuses *Recherches sur l'Académie* (prétendue) *de Troyes en Champagne*); A. de Montaiglon, G. Brunet, Auguste Bernard, etc. Jannet lui-même, prenant le pseudonyme d'Haensel (traduction allemande de son nom), a fourni des travaux fort intéressants, entre autres un *Essai* (non achevé) *sur les livres populaires* (1848, p. 65 et suiv.) et une notice (p. 257) sur *les livres supposés*, sujet traité depuis avec plus de détail par M. G. Brunet, dans un travail annexé à l'ouvrage de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) sur cette bibliothèque (imaginaire) de Saint-Victor, que Rabelais a rendu si célèbre.

C'est sous le titre de *Complément du Journal de l'amateur de livres* (t. II, année 1849) que parut la *Bibliotheca scatologica* xxxi et 144 p. dont il fut fait un tirage à part sous la rubrique de : *Scatopolis, chez les marchands d'aniterges, l'année scatogène* 5850.

Le *Journal* dont il s'agit se rencontre difficilement, surtout complet; je connais plusieurs amateurs qui le cherchent en vain depuis longtemps; il mérite d'être conservé. B. C.

—

« C'est une lettre... » (VII, 267). — La facilité de la rime a multiplié tout naturellement ces deux vers, qui se retrouvent, avec d'insignifiantes variantes, dans de nombreuses comédies qu'il serait trop fastidieux de rechercher. Dès qu'on voyait approcher un laquais porteur d'une lettre, les plaisants, au parterre, de s'écrier : *Monsieur, c'est une lettre*, etc. — Je n'en connais pas d'exemple dans la tragédie.

E.-G. P.

— Dans mes petits papiers ayant trait aux citations, je rencontre celle-ci, avec la variante : « ... *C'est une lettre*

Qu'entre vos mains, *Monsieur, l'*on m'a dit de remettre. »

Elle y est accompagnée de ce certificat d'origine : Saurin, *Beverley*, acte II, scène 7. Mais je ne saurais dire à qui appartient l'honneur de la trouvaille. Je vois seulement que ce n'est pas à moi, qui n'ai jamais (j'ai peut-être eu tort) lu Saurin.

Aszt.

— Ed. Fournier s'est aussi posé la question de M. E. R. et il l'a résolue. Dans sa 3e édition de l'*Esprit des Autres*, il dit de « ces rimes d'antichambre » (nous voilà loin de la *tragédie!*), qu'il avait pensé longtemps qu'elles n'étaient nulle part, parce que l'on croit qu'elles sont partout, et qu'il a été fort étonné de les lire, écrites sérieusement, dans une trop sérieuse comédie, le *Beverley* de Saurin, acte II, scène 7. Il faut seulement, en citant le second alexandrin, ne pas y substituer un solennel « Seigneur, » à l'humble « Monsieur » qui est le mot du texte. — Au fait, n'est-ce pas à ce mot sacramentel, qu'on distingue souvent une comédie d'une tragédie classique? A. A.

—

« Le temps n'épargne pas..... » (VII, 267). — J'ai connu Brizeux, le charmant poëte breton, dont les vers d'une forme si discrète, si pure, si exquise et si amoureusement ciselés, mériteraient de devenir classiques. C'était là un vers qu'il aimait à citer et qu'il attribuait couramment à Voltaire. Se trompait-il? Cela n'est pas impossible; en tous cas, cherchons là et ailleurs, et surtout gardons-nous de laisser le plus érudit et le plus spirituel de mes homonymes se résoudre à jeter n'importe quelle partie de sa personne aux chiens! *Dî, avertite.....* Ch. Fournier.

— J'ai, en effet, vainement cherché ce vers dans la 5e édit. de *l'Esprit des Autres* (1857). L'auteur n'en souffle mot, n'ayant sans doute rien déniché. Mais, dans la 4e (1861), il le mentionne, comme un de ceux qui ont pu fort bien s'être faits tout seuls, avec la double collaboration du hasard et du temps, et dont on s'évertuerait inutilement à chercher le père. Eh bien, je ne suis pas ici de l'avis de M. Fournier, je crois que ce vers n'est pas un produit de la génération spontanée, un de ces vers solitaires, *sine patre creatis*, ou nés de père inconnu. Je suis presque sûr d'en avoir su l'origine, de l'avoir même notée quelque part. La mémoire et la note me font défaut, mais je ne renonce pas.

S. D.

— Ce vers est d'un auteur peu connu, *Fayolle*, qui l'a placé dans un Discours sur la Littérature. Il est cité, dans le traité de versification de M. Dezobry, parmi beaucoup de vers-proverbes, que nous citons tous bien souvent, sans nous rappeler leur origine. E. V. T.

— Dès 1864, à sa première année, l'*Intermédiaire* répondait, p. 313 (et non 311, comme l'indique la Table), que ce vers était du citoyen Fayolle. M. C. T., l'heureux pisteur, était complimenté tout chaud de sa trouvaille par la Rédaction, et deux ans plus tard (III, 10), par M. Ed. Fournier en

personne, si je ne m'abuse, qui indiquait le Recueil des *Quatre saisons du Parnasse* (Hiver, in-12, p. 11), « comme l'endroit où l'on pouvait le plus facilement trouver la pièce de Fayolle, son *Discours sur la Littérature et les Littérateurs*, où étincelle le fameux vers. »

A ce propos, je crois qu'il serait bon dorénavant de consulter un peu les tables de l'*Intermédiaire* (celles des premières années surtout), avant de lui poser des questions. De 1864 à 1874, bien des choses ont pu s'apprendre et s'oublier, et pour cause, hélas! Ainsi, moi qui parle, je ne me doutais guère que ma question des *Galois* (VII, 237) eût occupé déjà la première année de l'*Intermédiaire*; mais comme il n'y a pas été satisfait, dans le sens au moins où je l'ai posée, je la maintiens. (Lyon.) F-Y.

—

Origine du mot « laver » en argot (VII, 267). — Ne pourrait-on pas supposer qu'un écolier, ayant vendu son linge, ou une servante, ayant vendu le linge de ses maîtres, a cherché à expliquer l'absence de ce linge en disant qu'il était chez la blanchisseuse? Ce serait une expression analogue à celle de « chez ma tante », pour les effets engagés. Car, avant d'être un terme consacré, ce mot semble avoir été un moyen de déguiser la vérité. O. D.

—

Baudouin (Pierre-Antoine) (VII, 268). — « Bon garçon, qui a de la figure, de la douceur, de l'esprit, un peu libertin; mais qu'est-ce que cela me fait? Ma femme a ses quarante-cinq passés, et il n'approchera pas ma fille, ni lui ni ses compositions. » Ce portrait flatteur est de Diderot (*Salon de* 1765); il a beaucoup connu Baudouin et a sévèrement et longuement apprécié son genre et ses principales œuvres. (Voir ses *Salons*, t. VIII, IX et X, de ses *Œuvres complètes*, Paris, Brière, 1821). — Dans les *Pensées détachées* de Diderot sur la Peinture, on trouve un complément biographique. « Il est mort épuisé de débauches. Je n'en parlerais pas ainsi, je n'en parlerais point du tout, s'il vivait. Deshayes, l'autre gendre de Boucher, avait les mêmes mœurs, et il a eu le même sort que Baudouin. »

Deshayes, peintre de talent, est né en 1729. Il était élève de Van Loo; il a épousé la fille aînée de Boucher. Diderot a dit de lui : « Le mariage ne change pas les mauvaises mœurs : il meurt âgé de 35 ans, victime de ses goûts inconsidérés. » Baudouin est mort en 1770, la même année que Boucher. J'ignore si le célèbre peintre du roi a eu la douleur de lui survivre et de voir ses deux filles veuves. Baudouin a laissé deux fils : l'aîné, épicier-droguiste à Saint-Germain-en-Laye, ce qui ne l'a pas empêché de se livrer à des travaux littéraires. Il est l'auteur de quelques tragédies, dont une seule, *Démétrius*, a été imprimée et jouée à Saint-Germain, en 1785. Legouvé lui a, dit-on, emprunté ce vers inséré dans *la Mort d'Abel* :

Un frère est un ami donné par la nature.

Baudouin (François-Jean), le cadet, né à Paris en 1759, imprimeur-libraire à Paris, député suppléant du tiers-état aux Etats généraux, propriétaire du *Logographe*, et, plus tard, du *Journal des Débats*. En 1805, fondateur de l'imprimerie impériale à Saint-Pétersbourg, employé à la direction générale de la police, à Paris, en 1813, éliminé en 1821. (Voir la *Biogr. des Contemporains* de Rabbe, qui consacre 4 colonnes à Baudouin.) Il vivait encore en 1825, car le rédacteur de l'article, qui remonte à cette époque, termine ainsi : « On dit que M. Baudouin s'occupe de la rédaction de ses Mémoires particuliers; si jamais cet ouvrage paraît, il ne pourra être accueilli qu'avec un haut intérêt, puisque M. Baudouin ne peut écrire que comme acteur ou témoin de l'époque mémorable de la Révolution. »

Ces Mémoires ont-ils été écrits, et où se trouvent-ils aujourd'hui? C. M.

—

Bénicourt, Flory de Lessart, Surbeck (VII, 270). — **1741.** *Eugène-Pierre de Surbeck*, brigadier des armées du roi, capitaine-lieutenant commandant de la compagnie générale du régiment des gardes Suisses, meurt à Bagneux, près Paris, le 1er sept., âgé de 65 ans (*Gaz. de France du* 9 *sept.*). D'après l'*Abrégé militaire de France pour* 1741, cet officier général était du canton de Soleure; sa compagnie, la première du régiment, était forte de 200 hommes, et sa promotion au grade de brigadier datait du 1er mars 1738. — La *Gazette* cite encore un autre officier de ce nom, également capitaine dans le même régiment, fait brigadier en 1761. A. B.

— M. Germain trouvera, sur Flory de Lessart et sur de Surbeck, des renseignements quelconques, mais en tous cas des renseignements dans la collection du *Mercure de France* (1672-1789), savoir : sur *Flory de Lessart*, mai 1727, p. 1045; mai 1728, p. 1066; sur *de Surbeck* ou des membres de sa famille : mars 1712, p. 82; mai 1714, p. 128; juillet 1724, p. 1637; avril 1741, p. 832; nov. 1741, p. 25-36. — N'ayant pas la collection à ma disposition, je note ces références dans l'utile *Indicateur* de J. Guigard. Rien sur *Bénicourt*. Cz.

—

Le chevalier de Méré (VII, 271, 322). — Moréri (2e vol. du 2e Suppl. 1749) le nomme Georges Brossin, chevalier, marquis de Méré. Sa mère était une *Gombaut*, fille de

messire Paul de La Tour-Landry, comte de Chateauroux, et s'était remariée à Charles Yonques, chevalier seigneur de Sevret. Le chevalier de Méré a laissé tout son bien à la veuve du sieur de Sevret-Nadal, qui a composé son éloge. Dans le Dict. gén. de biographie et d'histoire, de Desobry et Bachelet (Paris, 1863), on lit que Georges Brossin, chevalier de Méré, né en 1610, est mort en 1685, qu'il était d'une ancienne famille du Poitou et qu'il cultiva les lettres en grand seigneur. « Bel esprit, demi-savant, demi-littérateur, c'était un précieux, resté tel quand il n'y avait plus de précieuses, et qui traitait Pascal en écolier et Mme de Sévigné en protecteur. Son style, plein d'affectation, est appelé par celle-ci un « chien de style. » Il donna des leçons à Mlle d'Aubigné (Mme de Maintenon), qu'il aima sans succès. On a de lui : *Conversation de M. de Clérembault* (le maréchal) *et du chevalier de Méré* (1669); *Lettres* (1682); *Maximes, sentences, réflexions morales et politiques* (1687); *Traité de la vraie honnêteté, de l'éloquence et de l'entretien* (1701). L'abbé Nadal publia ses œuvres posthumes en 1700. »—Dans le volume de Sainte-Beuve, intitulé : *Derniers portraits* (Didier, 1855), se trouve un article : *Le chevalier de Méré, ou de l'honnête homme au XVIIe siècle*. Sainte-Beuve n'y donne pas les noms de son héros. Je n'y trouve à relever, en ce qui concerne la question de M. Sébald, qu'un fait, c'est qu'il ne faut pas confondre le chevalier de Méré avec M. de Plassac, son père, dont les lettres ont été imprimées en 1648. — L'article de Moréri est très-développé; j'engage M. Sébald à y recourir. E.-G. P.

— Je lis dans le Dict. encyclopédique de Larousse : « Antoine Gombault, chevalier de Méré, né en Poitou, vers 1610..... Tous les biographes, depuis Moréri, l'ont confondu avec un Georges [de] Brossin, chevalier de Méré, appartenant à une autre famille, et lui ont donné un nom patronymique qui n'est pas le sien; nous lui restituons son nom d'après des recherches spéciales que M. de Brémont d'Ars a bien voulu nous communiquer. » Je trouve, dans d'Hozier, qu'un Jean Brossin, chevalier, seigneur et baron de Méré, épousa par contrat du 28 janvier 1684 Anne Haincque, en Touraine. Cette famille de Brossin de Méré a encore un représentant (départ. de l'Aisne, près de Soissons), dans la personne du comte de Brossin de Méré; elle est originaire d'Anjou et de Touraine. R. H.

— Je demande la permission de reproduire ici une note où j'ai répondu d'avance, presque complétement, si je ne m'abuse, à la question de M. Sébald. J'emprunte cette note à la page 234 du tirage à part des *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac* (Paris, Impr. Nat., 1873, in-4o) : « Antoine Gombauld de Plassac, chevalier de Méré, trop souvent confondu (notamment dans *Moréri* et la *Nouv. Biogr. gén.*) avec Georges de Brossin, chevalier, puis marquis de Méré. Voir sur lui une bonne et piquante note de M. P. Paris (*Historiettes*, t. IV, p. 115.) Seulement le savant éditeur, tout en relevant l'erreur de ceux qui ont pris Georges de Brossin pour Gombaud de Plassac, en a commis une autre en attribuant au chanoine Joly « une notice bien faite des ouvrages du chevalier de Méré. » Cette notice (*Eloge hist. et crit. du chevalier de Méré*) est de Michault, de Dijon. L'abbé Joly s'est contenté d'y ajouter quelques notes (*Eloges de quelques auteurs françois*, 1742, in-8o). Sur les deux Méré, je renverrai encore à une note de la dernière édition de *Port-Royal*, (t. III, p. 611-613), note où sont cités l'annotateur des *Mémoires du Père Rapin* (M. L. Aubineau), Ménage, Vigneul-Marville, Mathieu Marais, Sorel et M. Sainte-Beuve lui-même, auteur du *Chevalier de Méré ou de l'honnête homme au XVIIe siècle*, dans le tome III des *Portraits littéraires*. Indiquons de plus une note de M. D.-L. Gilbert (p. 395 du t. Ier des *Œuvres* de La Rochefoucauld, 1868), et surtout le curieux opuscule publié par M. le comte de Brémond d'Ars (*le Chevalier de Méré, son véritable nom patronymique, sa famille*, etc. In-8o, Niort, 1869). » T. de L.

— L'*Indicateur du Mercure de France*, de J. Guigard (in-12, Bachelin-Deflorenne, 1869), renvoie de *Méré* à *Brossin*. Il est question de Brossin de Méré, au 2e vol., 1775, avril, p. 212, de la collection du *Mercure*. — Rien de Poltrot de Méré? Cz.

—

Fouquet? ou Pélisson? (VII, 272, 322). — Il suffit de comparer, dans l'*Europe illustre*, de Dreux du Radier, ou dans tout autre recueil de portraits, les deux *facies* de Fouquet et de Pélisson, pour donner sans hésitation la palme de la laideur à l'académicien.

Quant au tendre sentiment que, durant cinquante années, Mlle de Scudéry éprouva très-vertueusement pour son arrière-grand-oncle, qui la payait de retour, c'est chose bien connue, par l'histoire et par la tradition, et Fouquet n'est ici qu'un *lapsus calami* d'un érudit très-distingué qui a toutes sortes de droits à l'indulgence des auteurs. R. de C.

Trouvailles et Curiosités.

La Relation du Voyage d'Espagne, de Mme d'Aulnoy. — Entre tant de choses piquantes, que nous conte Mme d'Aulnoy, je trouve un bien joli tour joué à un pauvre

mari : il me semble neuf, et je le crois (*rara avis*) un petit recoin encore inexploré du champ un peu étroit, où se meuvent, depuis des siècles, les collecteurs de mésaventures conjugales. — On avait, dans l'Espagne d'alors, les dernières complaisances pour *les femmes grosses :* c'était un préjugé populaire qu'il fallait leur passer toutes leurs fantaisies. Le roi lui-même ne pouvait s'y soustraire, non plus que les autres; il avait même à son palais un balcon, tout exprès pour se montrer à celles de ces femmes qui lui en faisaient faire la demande, et Sa Majesté avait la bonté d'y rester autant qu'il leur plaisait. Un jeune cavalier, éperdument épris d'une femme trop étroitement gardée, s'imagine de mettre à profit une bonne volonté si générale; il se déguise en femme, simule une grossesse, et s'en va demander au jaloux d'entretenir sa femme en particulier. Le pauvre mari, déçu par les apparences, s'empresse de lui accorder une longue et sans doute très-agréable entrevue avec sa femme. Boccace et La Fontaine doivent se vouloir mal de mort, dans l'autre monde, de n'avoir pas fait leur profit de l'adresse de cet amant avisé.

La liberté de langage de la bonne compagnie, au XVIIe siècle, était grande, comme on sait, et ces belles dames avaient de ces façons à elles de dire les choses les plus grosses : c'est ainsi que Mme d'Aulnoy dira (p. 400) : « Les étrangers ne sauraient avoir de commerce avec les femmes, et celles que l'on peut voir sont si dangereuses pour la santé, qu'il faut avoir une grande curiosité pour se résoudre de la satisfaire avec de pareils risques, etc., etc. » — Je note en passant ce joli emploi du mot *curiosité :* Hamilton, dans son conte charmant des *Quatre Facardins* (que je ne me consolerai pas de voir inachevé!), s'en est servi d'une manière analogue pour peindre les inclinations de la nymphe *Cristalline-la-Curieuse*. F-Y.

—

Une agence matrimoniale sous le premier Empire. — Jean-Bon Saint-André, étant préfet du département du Mont-Tonnerre, la circulaire *confidentielle* que voici fit ses cascades hiérarchiques parmi les fonctionnaires dudit département :

Statistique personnelle.— Circul. confid.

Spire, le 25 oct. 1810.

Le Sous-Préfet de l'arrondt. de Spire à M. le maire de Worms.

M. le Préfet vient, Monsieur, de me réitérer l'Ordre, en vertu d'instructions supérieures, de lui adresser, sans le moindre retard, le tableau des jeunes demoiselles de famille, dans l'âge de 14 ans et au-dessus, non encore mariées et dont la dot, ou légitime, se monte, ou est présumée devoir se monter, à 40,000 francs et plus, pour les faire ranger dans la classe des riches héritières.

Vous recevrez ci-joint le modèle de l'Etat qui doit contenir les renseignements demandés, et dont j'ai les plus fortes raisons de désirer que l'envoi coïncide avec celui d'un autre état, également relatif à la Statistique personnelle, mais en ce qui concerne les chefs de famille, prescrit par ma lettre de ce jour.

Je vous aurai aussi une obligation très-réelle, Monsieur, de ne point laisser arriérer inutilement le terme qui m'est accordé, et qu'il ne dépend aucunement de moi de prolonger, et de vous hâter, en conséquence, de déférer à mon invitation, dont l'objet, au surplus, ne peut être négligé, ou indiscrètement divulgué, sans m'attirer de vifs reproches de la part de M. le Préfet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

VERNY.

Pour copie conforme, *le bourgmestre de Worms,*

VALKENBERG.

Le modèle cité ci-dessus se divisait en 8 colonnes : 1° nom de la demoiselle; 2° son âge; 3° noms des père et mère; 4° leurs qualités anciennes et leur état actuel; 5° leur fortune, en distinguant le revenu mobilier et le revenu annuel foncier; 6° la dot présumée de chacune de leurs filles et leurs espérances d'héritages; 7° le lieu de la situation des biens-fonds et leur nature; et 8°, importante colonne ayant pour titre :

Observations. « Cette colonne, disait-on, doit distinguer les agréments physiques ou les difformités, les talents, la conduite et les principes religieux de chacune des jeunes demoiselles. »

Pour extr. du *Journal des Débats,* du 14 mai 1814 : A. TIONEB.

—

Une pièce de 10 centimes illustrée. — Un de nos amis vient de recevoir, comme monnaie, sans s'en être aperçu, une pièce de 10 centimes, qui se comporte ainsi : Au milieu, la tête de Napoléon III, coiffée du casque prussien. Autour du cou, un collier de chien, avec un anneau. Au-dessus, SEDAN. Légende circulaire : NAPOLÉON III, LE MISÉRABLE, 80,000 PRISONNIERS. — Revers : Un hibou, perché sur un canon. Autour : VAMPIRE FRANÇAIS : 2 DÉC. 1851 — SEPT. 1870.

Il me semble avoir déjà vu de pareilles pièces dans Paris, pendant le siége.

Je ne fais, et pour cause, aucune réflexion, Dieu m'en garde! A. T.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 148 — *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. — **10 juill. 1874**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Du premier Sonnet français.— D'après l'*Almanach du Sonnet* pour 1874, le premier sonnet qui a paru en France est de Clément Marot; il date de l'année 1529 et a été dédié à Pomponio Trivulce, gouverneur de Lyon. L'éditeur de l'Almanach s'écrie avec enthousiasme : « Notre cher poëme datant, en France, de l'année 1529, l'année 1874 de l'ère vulgaire est pour nous, fidèles de la Muse, l'an 345 du sonnet français. » Mais le sonnet « pour le may planté par les imprimeurs de Lyon, devant le logis du seigneur Trivulce » est-il bien le sonnet-*doyen?* Je lis dans la *Monographie du Sonnet, Sonnettistes anciens et modernes*, etc., par M. Louis de Veyrières (Paris, 1869, t. I, p. 40) ces lignes qui donnent à réfléchir : « Clément Marot a dans Melin de Saint-Gelais un concurrent redoutable. Celui-ci, né en 1491, quatre années avant Marot, mourut en 1558; ses œuvres parurent trois ans après la mort de Marot, en 1547 (1re édit., longtemps inconnue); mais on sait, et Pasquier l'assure, que des sonnets et madrigaux de Saint-Gelais couraient manuscrits la cour et la ville; plusieurs anciens critiques lui accordent la primauté. Comme il y a doute à cet égard, nous abandonnons la controverse à ceux qui sont moins ignorants que nous. » Qu'il me soit permis de dire ici à plusieurs de nos collaborateurs, et notamment à M. P. Blanchemain, l'habile éditeur des *Œuvres complètes de Melin de Sainct-Gelays* (Bibliothèque elzévirienne, 1873-1874) :

C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours
[s'adresse.

T. de L.

—

Quatre vers sans nom d'auteur. — Les voici, tels que je les ai entendu citer :

Si la fièvre d'amour avait, lorsqu'elle berce,
Des jours intermittents comme la fièvre tierce,
On serait, ces jours-là, honteux jusqu'à l'excès
Des sottises qu'on fait quand on est dans l'accès.

Peut-on me dire : 1° si ces vers sont exacts; 2° quel en est l'auteur?

G. E. H. C.

—

La poésie politique au concours général. — Jacques Richard (VII, 274, 323) ne fut pas le seul des élèves admis au Concours général de 1860, à faire la contre-partie de l'Eloge du roi Jérôme, qu'on leur avait proposé comme sujet de la composition de vers latins. Richard l'avait faite en vers français. Un autre élève, portant un nom également connu dans l'histoire parlementaire et à l'Académie française, M. D. D. H., la fit en vers latins. On m'a cité les deux premiers et le dernier de sa pièce. Dans les premiers vers il faisait allusion à un singulier choix de sujet, qu'on avait précédemment donné, pour le Discours français ou le Discours latin (Harangue de Garibaldi à ses soldats, au moment de s'embarquer pour l'expédition de Sicile) :

Ille ego qui nuper Garibaldi facta canebam
Inclita, nunc fratrem cogor laudare tyranni!...

La pièce continuait sur ce ton et se terminait par une sorte d'évocation du *panier* fatal, où le jeune poëte pressentait qu'elle allait être jetée sans merci :

Nunc ad fiscellas descendo conscius ultrò!

Cette pièce a-t-elle été publiée? L'anecdote est-elle quelque part? L. D. L. S.

—

Plus ça change, plus c'est la même chose! — Qui a inventé cette superbe formule qui est si bien la devise et l'épitaphe de notre temps, ou plutôt de notre pays? Qui s'en est servi le premier, et à quelle date? Pourrait-on citer des exemples de l'emploi qui a pu en être fait? — C'est avec une profonde conviction, et avec une réelle admiration pour l'auteur de ce mélancolique arrêt de condamnation, que j'interroge les *trovatori* de l'*Intermédiaire*.

Gallo.

—

Voir la ville de Libourne. — A quel propos cette expression a-t-elle pu prendre

le sens de « ne savoir où donner de la tête. » Autorité : Désaugiers qui, dans son *Cadet-Buteux* sur les *Deux Gendres* d'Etienne, fait dire au beau-père jeté sur le pavé par ses gendres :

Hélas! de queuqu' côté qu' j' me r'tourne,
Je vois la ville de Libourne.

O. D.

Comme de cire. — J'ai rencontré un jour, je ne sais où, l'explication ou l'origine de cette expression, équivalant à : *Naturellement, bien à propos*. — Pourrait-on me retrouver, sur ce sujet, une petite dissertation où l'on mettait en regard ces deux formes : *de Cire*, et *de Sire?*
(Nîmes.) CH. L.

Dessins d'Oudry, pour « le Roman comique. » — Pourrait-on désigner exactement où se conservent, ensemble ou séparément, les dessins *originaux* d'Oudry, au nombre de 36, je crois, composés pour *le Roman comique* de Scarron?
(Nîmes.) CH. L.

Chants d'Eglise mélangés de patois. — M. Champfleury, dans son « Histoire de la caricature au moyen âge, » dit que, en 1291, à Amiens, un *Kirie* farci et un *Gloria in excelsis*, composé de latin et de langue vulgaire, mettaient en belle humeur les assistants. Dans quel ouvrage trouverait-on ce *Kirie* et ce *Gloria?* Connaît-on d'autres chants analogues à ceux-ci, et principalement mélangés de patois du Nord de la France, picard ou flamand?
E. T-x.

La salle des Muses. — Pourrait-on me dire quelle est la salle du Louvre qui, sous le premier Empire, portait ce nom, qu'elle devait à des statues apportées de Rome, et qui y sont retournées en 1815? O. D.

Définition romaine de la propriété. — On donne généralement comme prise dans le *Corpus juris civilis*, la definition de la propriété conçue en ces termes : *Dominium est jus utendi et abutendi re sua, quatenus juris ratio patitur*. Je n'ai trouvé cette définition que dans l'ouvrage de Pothier, *Pandectæ Justinianeæ in novum ordinem digestæ*, sans indication du jurisconsulte romain à qui elle était empruntée. Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me rendre le service de me dire si cette définition est de l'invention du savant Pothier ou d'un jurisconsulte postérieur à Justinien, ou si elle se trouve dans la compilation ordonnée par cet empereur et quelle part elle se trouve, ou si enfin elle existe dans les fragments qui nous restent des anciens jurisconsultes romains, et dans lequel de ces fragments? G. G.

Des derniers jours de Denis Papin. — Le baron Ernouf vient de publier un livre intéressant sur *Denis Papin, sa vie et son œuvre*. Malheureusement, il n'a pu rien nous dire sur la fin de la vie de l'inventeur de la machine à vapeur. Est-il donc impossible de soulever le voile qui nous cache la destinée de Papin, depuis que, revenu d'Angleterre en Allemagne, il écrivit (de Cassel) à Leibniz une lettre qui est le dernier document que l'on possède de lui? N'a-t-on rien publié, de l'autre côté du Rhin, sur cette obscure période de l'existence de notre malheureux compatriote? N'existerait-il pas aux archives de Cassel quelque document qui n'aurait pas encore été consulté? En un mot, faut-il se résigner à ne savoir rien de plus que ce que nous dit M. Ernouf, sur celui que l'on a pittoresquement surnommé l'*homme à la marmite?* T. DE L.

Un précurseur de Rabelais. — Dans la préface de sa traduction de la *Célestine* (Lemerre, 1873), M. Germond de Lavigne signale comme un précurseur de Rabelais un prêtre espagnol, Juan Ruiz. C'est l'auteur d'un poëme burlesque intitulé : *Guerra de don Carnal y de dona Quaresma*. Je désirerais savoir si ce poëme a été traduit en français, ou tout au moins où je pourrais en trouver une analyse. J. R.

Le roi Joseph ivrogne. — D'où vient la symbolisation espagnole de l'ivrognerie pour *le roi Joseph?* Caricatures, images, céramiques populaires, les Espagnols les ont employées contre *Pepe botella* (la bouteille à Joseph), prétendant que le frère de Napoléon passait sa journée à vider un énorme flacon. Si on excepte une pièce de faïence mentionnée dans le *Catalogue des faïences historiques de Champfleury*, ces monuments satiriques sont rares en France. Il n'en est pas de même à Madrid, où le curieux pourrait trouver un certain nombre de caricatures anciennes sur ce sujet. On désirerait savoir d'où part la légende, et si réellement le roi Joseph y a donné prise. FRÉJACK.

La plus belle fille de Charenton. — Je trouve dans une lettre d'un secrétaire du roi, datée de Lyon, 17ᵉ juillet 1630
« ..... Vous aurez seu le mariage de M. de « Favarel avec la belle Jaquinot. Il épouse « la plus belle fille de Charenton et qui est « bien alliée. Entr'autre, son frère est pre- « mier valet de chambre du Roy. Il a bien « de la gloire en sa recherche, car il a eu « pour co-rival un prince, fils du feu prince

« d'Orange, qui est homme très-bien faict
« et de considération. Jugez si les gens du
« pays n'ont pas de l'honneur en leur
« faict. Elle n'est pas riche, mais en toute
« autre chose le parti est très-advanta-
« geux..... »

Quelle était cette belle? Dans tous les cas, le fiancé était du Haut-Languedoc.

C. P. V.

—

Galanterie française. — Doit-on donner le bras droit, ou le bras gauche, à la maîtresse de la maison que l'on conduit à la salle à manger? VENDÔME.

—

Le café des Bains-Chinois. — Je lis dans les *Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, par Lairtullier, à propos de Sophie Lapierre, la maîtresse de Darthé, compromis dans l'affaire Babeuf, que les *babouvistes* se réunissaient au *café des Bains-Chinois*. Où se trouvait situé ce café? Un almanach de 1790 place les *Bains Chinois* au bas du pont de la Tournelle. Est-ce de ce côté que le café en question était établi?

J. CL-E.

—

Mémoires inédits de Hénault. — En rendant compte de ces Mémoires, publiés en 1854 par le baron de Vigan, Sainte-Beuve annonce que M. de Monmerqué possède d'autres Mémoires inédits du président qu'il doit publier (Causeries du Lundi, t. XI). D'autre part, dans l'introduction au Journal de Mathieu Marais, M. de Lescure cite des Mémoires inédits du même Hénault qui lui ont été communiqués par M. Hortensius de Saint-Albin. (Ici j'ouvre une parenthèse pour demander à M. de L. où se trouve l'appendice, contenant le récit fait par Hénault, de la translation du Parlement à Pontoise.) Je voudrais savoir si ce sont les mêmes que ceux de M. de Monmerqué. Je serais en outre très-reconnaissant aux *Intermédiairistes* qui pourraient m'indiquer, soit des Mémoires (autographes ou non), soit des correspondances du président. R.-L. H.

—

L'épitaphe d'un archevêque de Tours. — On lit dans les Nouvelles littéraires de Clément (La Haye, 1754, t. II, lettre 64) : « On prétend que M. l'archevêque de « Tours, qui vient de mourir, se présente « pour entrer dans la barque. Charon lui « demande l'obole : « Comment? répond « le prélat, vous ne savez donc pas ici que « les ecclésiastiques ne payent point de « droits? » C'est l'idée de son épitaphe; « j'ai oublié les vers. » Quels sont ces vers? Cette même lettre contient quelques renseignements sur la *Voix du Prestre* et *Le B.*, brochures qui ont fait l'objet d'une question (VI, 297, 376, 411). UN LISEUR.

—

Deux anonymes à démasquer. — Le *Catalogue de livres curieux* mis en vente par Henri Vaton, successeur de L. Beauvais, contient (n° 1 de 1874) deux articles sur lesquels j'appelle l'attention de mes chers collaborateurs :

12. *Les Amours de Henri IV, avec ses lettres galantes à la duchesse de Beaufort et à la marquise de Verneuil.* Londres, 1790, 2 vol. in-18. Cet ouvrage, dont l'auteur est demeuré inconnu, ne doit pas être confondu avec l'*Histoire des amours de Henri IV*, de la princesse de Conti [laquelle, si l'on en croit M. Paulin Paris, n'est pour rien dans la composition de ladite histoire].

248. *Histoire de la pairie de France et du parlement de Paris, où l'on traite aussi des électeurs de l'Empire et du Cardinalat*, par M. D. D. Londres, 1753, 2 vol. in-12. On croit que cet ouvrage est de Boulainvilliers; Barbier l'attribue à Jean Le Laboureur.

Donc : De qui les *Amours de Henri IV?* — De qui l'*Histoire de la pairie de France?*

YEZIMAT.

—

Quel est l'auteur de « l'Estat de l'Eglise? » — Je lis dans le *Catalogue de liv. anc. et mod. prov. de la bibliot. de feu M. F. de Pomyan* (2e part., Bruxelles, 1874, p. 113, art. 1695) : « JEAN CRESPIN. *L'Estat de l'Eglise, avec le discours des temps depuis les apostres jusques au présent.* S. l., chez Jean Bavent, 1582, in-8°. Livre curieux et rare, etc. Barbier (*Dict. des Anonymes*) se trompe lorsqu'il attribue cet ouvrage à Jean de Hainault. L'auteur est Jean Crespin, d'Arras, mort à Genève en 1572. » Barbier se trompe-t-il autant que l'assure le rédacteur du Catalogue? Pour moi, je n'en crois rien, et je parierais pour Jean Crespin. — Et vous? YEZIMAT.

—

« L'Apothicaire de qualité. » — Quel est l'auteur de cette amusante nouvelle publiée par M. Louandre, dans le 2e volume de ses Chefs-d'œuvre des Conteurs français, sans indication de source? J. R.

—

« La Detriafou. » — Poëme héroï-com. et lubr., en six chants, par L. M. Tr. L. Paris, août 1828 (gr. in-8° de 49 p.). — Autre édit. in-12 de 45 p., même titre, sauf que les initiales d'auteur sont changées en L. M. A. L.; la date est la même, mais en chiffres romains. Je présume que le changement de la lettre Tr en A, dans la 2e édit., n'est qu'une faute d'impression. En connaît-on l'auteur?

(Londres.) H. S. A.

—

Madame Pialat-des-Isles. — On lit dans une lettre adressée par Juge à Payan

(6 thermidor an II), insérée dans le rapport de Courtois, au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre : « Ami, la sainte guillotine va tous les jours. Ces jours derniers, le frère de Maury, l'ex-constituant, monta le premier, en lâche, sur *Madame Pialat-des-Isles.* » — Juge était membre du Comité de surveillance de Valréas (Vaucluse), et celui des deux Payan à qui il écrivait était Joseph-François, plus connu sous le nom de Payan-Dumoulin, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), mort en 1852.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire à qui se rapporte cette allusion à *Madame Pialat-des-Isles*, que je n'ai rencontrée que là?

(Grenoble.) N. M.

—

Un article de George Sand sur Mlle Rachel. — La *Revue du XIXe siècle*, dirigée par Arsène Houssaye, a cité dans son n° de sept. 1866 (p. 481), quelques lignes d'un article de George Sand sur Mlle Rachel, tirées, d'après cette Revue, du *Moniteur* de 1848. Après avoir vainement fouillé dans la collection de cette année, sans y trouver trace de l'article en question, nous avons recours à l'*Intermédiaire*, cette providence des curieux, pour obtenir d'un ami de M. Houssaye, ou de M. Ch. Coligny, qui l'a souvent suppléé dans la direction de la Revue, un renseignement exact sur l'origine du fragment inséré dans ce recueil. BIBLIOPHILE ISAAC.

—

Un manuscrit des « Contes » de Lafontaine. — Il est question, dans la *Correspondance littéraire* de Grimm (Paris, 1829-31, 15 vol. in-8°), d'un manuscrit splendide des *Contes* de Lafontaine qui a été transporté en Angleterre à la fin du siècle dernier. S'y trouve-t-il encore? En a-t-il été publié une description fidèle et quel est son heureux propriétaire aujourd'hui? — Voici ce qu'en dit Grimm (t. V, p. 462) : « Il s'est trouvé dans la bibliothèque de feu M. Gaignat un Ms. qui ne pourra pas être annoncé dans le catalogue qu'on prépare ni être vendu avec une certaine publicité. On l'a déposé chez le libraire Debure, où je l'ai vu, par la protection des héritiers de M. Gaignat : ce sont les *Contes* de La Fontaine, en 2 vol. gr. in-4° ou pet. in-fol., écrits à la main sur vélin. Le caractère est de la plus grande beauté, et le texte de la plus grande correction. A la tête de chaque conte, à la fin de chaque conte, on trouve des arabesques pour vignettes, traitées avec beaucoup d'esprit et de finesse. La plupart des tableaux sont très-lascifs; d'autres ne le sont pas assez. M. Gaignat a fait faire ce manuscrit chez lui, et sous ses yeux, par deux artistes distingués. Le sieur Monchaussé a parfaitement imité, dans l'exécution du texte des nouvelles, les plus beaux caractères gravés; les tableaux, culs-de-lampe, etc., ont été peints avec une grande perfection par le sieur de Marolles, peintre d'une grande réputation. On prétend qu'il lui a coûté 18,000 livres. C'est mettre bien de l'argent à une fantaisie peu recommandable. Le libraire a taxé ce manuscrit à 200 louis, c'est-à-dire que celui qui donnera le plus au delà de ce prix aura le livre, mais ce marché ne pourra se faire qu'en secret. On a dit dans le public que la plupart des miniatures étaient effacées, mais cela est faux, elles m'ont paru très-bien conservées. »

M. J. Taschereau, annotateur de la *Correspondance* de Grimm, a ajouté ceci : « Ce manuscrit, infiniment précieux, passa en 1769 de la bibliothèque de M. Gaignat dans celle de M. de Choiseul, ministre de la guerre, pour 10,000 livres. De cette bibliothèque il passa dans les mains de M. Debure père, libraire recommandable par l'étendue de ses connaissances bibliographiques. Il le garda quelque temps et le vendit ensuite à M. Paris, parent de M. Paris de Montmartel, dont la bibliothèque, transportée en Angleterre vers la fin de l'année 1789, y fut vendue publiquement en mars 1791. Le manuscrit des *Contes* fut acheté par un riche amateur 315 livres sterling. On ignore le sort ultérieur de ce chef-d'œuvre. » C. M.

Réponses.

Une papillote de sénateur (VI, 35). — Les vers ne sont point de Siraudin. Quant aux *jérémiades* du sénateur (puisque sénateur il y a) sur le *nouveau ministère*, sur la *manie des nouveautés libérales*, sur..... (c'était en janvier 1870!), en bonne conscience n'étaient-elles pas l'effet d'une pénétrante perspicacité? Car nous avons vu l'effet de ces *nouveautés*, ce qu'elles ont produit, et le gouffre où elles nous ont précipités! Appelons-les donc plutôt *prophéties*..... Mais la question n'est pas là, revenons à nos deux vers. M. P. L. les aura cités de souvenir, car en voici le texte exact :

Combien voit-on *de gens sottement* entêtés,
Qui, nés avec le bât, veulent mourir bâtés!

Ces vers sont de Lachambeaudie; ils terminent la fable IX : *l'Ane et son maître*.

DE SAINT-HYMER.

— Même indication par C. M.

—

Chansons de Mademoiselle de Croissy (VI, 36). — On trouve, dans le *Recueil de Maurepas*, pièces libres, t. V, Leyde, 1865 [Bruxelles, J. Gay], une chanson de

Mme de Bouzolles, née de Croissy, sur l'air : *Toujours Marianne qui file*, dont voici la première strophe :

Serai-je donc toujours Andromède ou Rocher,
Ne serais-je jamais Persée?
Toujours Marianne qui file,
Jamais Catherine qui coud?

Cette chanson porte la date de 1702. — On trouve dans le même recueil quelques pièces satiriques, très-vives, dirigées contre elle et son « cher ami Lassay » (Voir les Noëls de 1717, t. III, p. 236) :

Apercevant Bouzole,
Joseph lâcha ces mots :
Voilà sans hyperbole
L'image du chaos.

Dans une autre chanson de 1702, sur l'air : *J'ai perdu ma liberté*, on lit :

Qui trousse ton cotillon,
Dis-moi, grosse crevée?

Toutes ces chansons, dit Barrière (*Mém. du comte de Brienne*, introd.), sont d'une obscénité et d'un cynisme dont rien n'approche; la plupart étaient composées par les courtisans les plus spirituels et répétées dans les cercles les plus brillants. Mme la duchesse de Bourbon (et non de Bouillon) est l'auteur d'un grand nombre de chansons très-mordantes, où elle n'épargnait ni son père, ni son mari; elles sont disséminées dans le *Recueil ms. de Maurepas* (42 vol. in-4°) que possède la Bibliothèque nationale. — M. P. le B. y trouvera sans doute aussi un grand nombre de pièces de Mme Bouzolles. C. M.

—

Quid du crâne de Henri IV? (VII, 84, 127, 343). — On m'assure qu'avant 1848 le duc d'Aumale avait à Chantilly un masque en plâtre fait sur le visage du roi, en 1611, après que son corps eut été ramené au Louvre. On y voyait encore des poils de la barbe et des cils. Il paraît même qu'il existait un double de ce moulage. *Quid?* Cela expliquerait et confirmerait les récits rapportés ci-dessus. A. C. N.

—

Rue des Erancis (VII, 109, 163, 186, 346). — Je remercie M. B. C. de sa communication; voici, en échange, ce que j'ai découvert. La maison sise aujourd'hui rue de Vienne, 10, à l'angle de la rue du Rocher, précisément à l'endroit où celle-ci prenait autrefois le nom de rue des Erancis, appartint jusqu'en 1790 au duc de Grammont et s'appelait *le Château des Erancis*. Dans les actes de propriété, déposés à Paris en l'étude de Me Dufour, le mot varie singulièrement : on trouve la forme *Erancis, Errancis, Errancés*, mais toujours elle semble indiquer un lieu-dit. Nul plan n'est annexé aux actes; seulement, dans l'un d'eux l'on renvoie au plan terrier de la commune de Clichy.

H. DARGLAIL.

—

Dombidau, des « Châtiments » (VII, 111, 306). — Le confrère C. L., qui fait tomber les masques, et le pacifique Yezimat, donnent chacun une durée au même ministère : en sa précieuse qualité d'*éphémère*, il a donc vécu, pour l'un et l'autre, plus de six mois de l'année 1851; soit du 10 avril au 26 *oct.* pour C. L., du 10 avril au 26 *nov.* pour Y. Mais laissons ces misères et le calembourg par à peu près du grand Hugo, coutumier de si belles choses : parlons aux notables du jour le langage de la vérité. Vous l'avez dit, C. L. : « Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit s'effacer devant un nom jugé plus brillant, etc... » un nom qui l'était moins, ou seulement le paraissait... à vos yeux? — C'est par vous que nous apprenons : qu'il en coûtait au général de la Moricière d'être Juchault de la Moricière et autres lieux, comme le furent, longtemps avant lui, ses ascendants; qu'il était pénible aux Ducos de la Hitte, de rester Ducos de la Hitte avec cette longue succession d'officiers, que donnent, aux curieux de bonne foi, les vieux *Etats militaires de la France*. Je trouverai le « citoyen *Missiessy* » et point le « citoyen *Burgues* », quoique l'amiral fut bel et bien Burgues de Missiessy; et puis encore, s'il faut procéder par amputation pour mériter vos suffrages, je supprimerai Crouseilhes par ici et Rumilly par-là, avec la conviction que le moins « Grosjean » sera Dombidau. Entre nous : Dombidau sonne bien en Navarre! Croyez-vous que les *La Billarderie*, même les d'*Angivilliers* (que je vous signale en passant), aient oublié qu'ils étaient *de Flahaut*, comme le père naturel d'un duc moderne; avez-vous été obligé, par hasard, de rabattre à coups de ciseaux le *la Fayette* des *Motier*, pour faire la fortune du dernier amendement, en vous rappelant que le marquis de la Laurencie-Charras était resté *Charras*, en politique et sur l'*Annuaire?* Dois-je reprocher au père de *l'Ouvrière* de se dire *Simon*, quand il est *Suisse;* au joli *Dorat*, d'être *Dinematin;* ou vous condamner à écrire *Clérel*, *Huchet*, *Jacot*, *Viesse*, *Bachasson*, *Clappiers*, *Etienne*, *Secondat*, *Regnault*, *Claris*, *Salignac*, *Dudevant*, *Spierre*, etc., s'il vous plaît de m'entretenir de Tocqueville, de La Bédoyère, de Moncey, de Marmont, de Montalivet, de Vauvenargues, de l'académicien de Jouy, de Montesquieu, de Ségrais, de Florian, de Fénelon, et de George Sand, avant de passer à M. de Robespierre? Comme beaucoup d'autres, le vertueux Maximilien aurait eu maille à partir avec le célèbre décret du 19 juin 1790, alors que Mirabeau répliquait : « Avec votre Riquetti, vous avez désorienté l'Europe! » De grâce, ne soyez pas si dur au pauvre monde, car le dernier misérable se sent maître de quelque chose, avec ce nom qu'il choye, caresse, compromet, en-

noblit, et travaille au gré de passions complexes et contradictoires; et puis enfin, en présence de ces Vaillant qui se trouvèrent grandis du bâton d'un maréchal homonyme, dites-vous qu'il est d'autres hommes qui dérogent, par amour du pouvoir et de la popularité, au fait de leur naissance, afin de montrer, une fois de plus, qu'ils sont aussi capables de toutes les faiblesses et de toutes les infirmités. H. DE S.

—

Monnaies de la Commune (VII, 147, 219, 308). — Il y a eu réellement des pièces de 5 francs frappées par la soi-disant Commune. Elles se reconnaissent à un petit trident, placé sous la figure de femme qui tient la main de justice. M. Chossonnery, libraire du quai des Augustins, en possède plusieurs. E. M.

—

« Vieux, » et non « vieil? » (VII, 169). — Dans ses deux livres si distingués (*Un été dans le Sahara; Une année dans le Sahel*) que l'éditeur Alph. Lemerre vient de réimprimer, M. Eug. Fromentin, plus invariablement encore que George Sand, écrit *vieux*, et non pas *vieil*, devant un substantif masculin commençant par une voyelle : « Le premier sommet qu'on aperçoit, c'est le vieux Atlas; » — « le vieux Alger; » etc., etc. A. P.-M.

—

L'abbé Chastelain (VII, 173, 310). — M. l'abbé Dufour répond que le *Voyage dans le diocèse de Paris* du savant abbé Chastelain *faisait évidemment partie* du *Journal* de sa vie, qui existait, manuscrit, dans la bibliothèque de l'Archevêché, et qui fut détruit, lors du pillage de 1831. Mais sur quoi base-t-il son assertion? A-t-il des certitudes? Le *Journal* et le *Voyage* étaient, sans doute, deux manuscrits distincts. J'admets parfaitement que le *Journal* soit resté la propriété de la Bibliothèque de l'Archevêché, mais le *Voyage dans le diocèse de Paris*, justement à cause de son intérêt historique et archéologique, n'aurait-il pas pu être déposé dans une de nos bibliothèques? Il me semble qu'il y a là sujet à recherches. Fasse le ciel, si je suis dans le vrai, que ce manuscrit n'ait pas été déposé à l'infortunée Bibliothèque du Louvre!

ALPH. GERMAIN.

—

Notes inédites de Jamet le Jeune. — Lettre de l'abbé Suicer. — Mémoires de l'Académie de Troyes et leurs annexes (VII, 210). — Dans le catalogue des livres composant la bibliothèque de feu le docteur Payen, dont la vente s'est faite le lundi 28 avril 1873 et jours suivants, par le ministère de M. Adolphe Labitte, les pièces relatives à l'Académie de Troyes formaient 12 numéros, 811 à 819 (les nos 816, 817, 818 étaient doubles). La *Lettre à M. Hugot*..... faisait partie du n° 811; le n° 818 (*bis*) se composait de quantité de pièces, cataloguées seulement en partie, où pouvaient figurer les deux autres brochures que cherche M. Fl. P.

A. P.-M.

—

Colin-Tampon (VII, 235, 313). — N'en déplaise à M. J. Cl-e, « la jolie réponse » de d'Hozier ne convient ni aux personnes, ni au temps, ni... à l'histoire : je demande de « solides autorités! » Et puis, comme tambour, je demande encore ce que c'est qu'une batterie « sinon méprisée, au moins négligée? » Je comprendrais qu'on se *fichât*, — allons-y gaiement, — d'une batterie, rayée de l'Ordonnance et, *alors comme alors*, on me notera les *ra* et les *fla* de Colin-Tampon. Pour la légende des Maillard de Landreville, illustre famille de Champagne et de Lorraine, fort bien représentée à Nancy et ailleurs, renvoyons à la *Recherche de Champagne*, par Caumartin, Généalogie de *Maillard*.

H. DE S.

— Que M. J. Cl-e me permette d'ajouter que cette expression date de François Ier, c'est un sobriquet que les soldats de ce prince formèrent, par onomatopée, du bruit des tambours battant la marche des Suisses, et qu'ils appliquèrent à ceux-ci après les avoir vaincus à Marignan. Ce mot se trouve, je crois, avec beaucoup d'autres, dans la célèbre chanson du musicien Jannequin, sur cette bataille. Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, en parle, au chap. VI du liv. VIII : « Des mots qui, par leur prononciation, représentent le son de la chose signifiée..... ainsi le *Pa-* « *lalalalan* du tambour des François, ainsi « le *Colin-Tampon* de celuy des Suisses. » Les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (t. II), où il est parlé d'une bravade que les Rochellois assiégés firent aux Suisses de l'armée assiégeante, désignent ces derniers par la dénomination de *Colins-Tampons*. « Les Rochellois crioient « par-dessus les murailles, que l'on fist « aller les *Colins-Tampons* à l'assaut, et « qu'ils avoient bon coutelas et espées, « pour découper leurs grandes piques. »

DE SAINT-HYMER.

P. S. — Je me trompais, en disant que le mot se trouvait *peut-être* dans la chanson de Jannequin (1515). Je viens de la relire. Il y a bien des... *Paripatoc, von, von, von*, et des *pon, pon, pon...*, mais *Colin-Tampon* n'y est pas. Cette chanson est curieuse, et par la forme et par le style, je pourrais la transcrire pour notre *Intermédiaire* si elle intéressait quelqu'un de nos collaborateurs. DE ST-H.

— Je crois cependant que Colin-Tampon eût fait singulière figure dans les pancartes de d'Hozier; mais pour Colin Maillard, il y eût à bon droit occupé le haut bout. « Colin, surnommé Maillard (Jean), chevalier flamand, vivait au pays de Liége, dans la première moitié du XIe siècle. Il fut fait chevalier pour ses exploits par Robert, roi de France, en 999. Dans la dernière bataille qu'il livra à un comte de Louvain, il eut, dit-on, les deux yeux crevés, et n'en continua pas moins, guidé par ses écuyers, à frapper sur l'ennemi avec son redoutable maillet, son arme de prédilection, celle qui lui avait valu le surnom de *Maillard.* Tel est sans doute le souvenir historique auquel il faut rapporter l'invention, ou au moins la dénomination de l'antique jeu de *Colin-Maillard.* On dit que Gustave-Adolphe faisait de ce jeu son passe-temps habituel. » (Lebas, *Dict. Encycl. de la France.*) O. D.

—

Un milord anglais (VII, 264, 320). — Dicastès a parfaitement raison et mon exemple de *boyard russe* tombait à faux, puisque dans certaines contrées slaves, en Moldavie et en Valachie, il y a également des boyards. Seulement, en Russie le mot n'a aucune signification légale, tandis qu'en Moldavie il est attribué aux nobles du premier ordre. Je suis parfaitement de l'avis de M. B. N. qui trouve l'expression de *milord anglais* affreusement ridicule. Elle m'avait choqué, non-seulement à cause du mot *anglais*, accolé au mot *milord* (car on se sert souvent du premier pour désigner un habitant des Iles Britanniques, qu'il soit d'Irlande, d'Ecosse ou d'Angleterre), mais encore à cause du *milord*, qui est un composé des deux mots *my lord, mon seigneur, mon maître,* dont nous avons fait nous autres ce mot bête : un *milord.* A. Germain.

—

La circulation du sang (VII, 269). — Un passage, malheureusement trop peu précis à cet égard, d'une étude sur Léonard de Vinci, tendrait à faire remonter à ce grand artiste, à ce grand savant, la découverte que nous discutons. « Il a clairement indiqué ou soupçonné la plupart des découvertes modernes. On peut conclure, de plusieurs passages de ses manuscrits, qu'il connaissait, avant Copernic, le mouvement de la terre. Ses observations sur la *circulation du sang*, sur la capillarité, sur l'aimant, la diffraction, le scintillement des étoiles, la lumière cendrée de la lune, sur le flux et le reflux; ses études de physiologie botanique, surtout de géologie, dans lesquelles il établit, trois siècles à l'avance et d'une manière très-précise, les bases d'une science que l'on croit toute récente, le mettent au rang des naturalistes les plus distingués de l'époque moderne. Il découvrit la chambre obscure et l'hygromètre. Ses connaissances en mathématiques pures étaient très-étendues, mais c'est de les appliquer à l'industrie qu'il s'est surtout préoccupé. Il appelait la mécanique « le paradis des sciences mathématiques. » On trouve dans ses dessins des machines pour laminer le fer, pour faire des limes, des vis, des scies, pour dévider, tondre le drap, raboter, creuser des fossés, sonder, labourer, en se servant du vent comme force motrice : un tourne-broche, encore en usage à Rome, que met en mouvement l'air raréfié par la chaleur du foyer. Enfin le plan très-détaillé de son fameux canon (*architonitro*) prouve qu'il avait eu l'idée d'employer la vapeur d'eau comme agent de propulsion. » (Ch. Clément, *Rev. des Deux Mondes*, avril 1860). A propos de ce tourne-broche, voir l'*Intermédiaire*, IV, 351. O. D.

—

La pureté du génie français (VII, 274). — Je ne dirai pas (par la bonne raison que je l'ignore) le nom de celui qui a émis cette idée. Mais si elle est plus récente que le traité qui nous a fait perdre l'Alsace, son auteur (critique ou professeur) est plus ridicule que le renard qui avait la queue coupée; car enfin le pauvre écourté n'avait pas sans doute devant lui un renard se faisant un trophée de son appendice, avec le coût de l'opération dans sa sacoche.

Mais cette question m'a rappelé un ouvrage inachevé de Proudhon, publié dans ses œuvres posthumes (*France et Rhin*, in-18, Paris, 1867). Proudhon semble avoir eu le projet d'y prouver que le Rhin peut bien être une frontière stratégique utile pour la France, mais que le tempérament des populations s'y oppose. Les passages à l'appui sont trop longs et trop nombreux pour être cités; je préfère renvoyer à l'ouvrage lui-même les curieux de l'*Intermédiaire.* — Plusieurs années auparavant, un M. Le Masson, sans doute frappé de l'insuffisance du Rhin comme frontière, proposait de trancher la difficulté d'une façon plus patriotique à ses yeux que l'abandon de l'Alsace; il demandait que les frontières de la France fussent reportées au delà du Rhin jusque dans la Forêt-Noire, sans souci de la *pureté du génie français.* C'est au fond la même idée que celle qui a fait exiger par le militarisme allemand la cession de l'Alsace-Lorraine. M. Le Masson en avait fait l'objet d'une brochure dont il fut récompensé par la préfecture du département de l'Ain en 1859. — Les événements semblent avoir donné provisoirement raison à Proudhon, si peu patriotique que cela paraisse. — Il est bon cependant de remarquer, pour que l'on n'ajoute pas ce nouveau crime aux noirs forfaits déjà à la charge de Proudhon : 1° Que cet ouvrage

n'a pas été terminé, et que l'on ne peut conclure avec certitude sur des fragments et des notes; 2° Qu'il a été seulement ébauché, longtemps avant nos malheurs de 1870-71.—Comme bien d'autres écrivains, Proudhon avait simultanément plusieurs ouvrages en préparation. Il ne faut considérer comme exprimant ses opinions que ceux dont il avait pu surveiller l'impression. Les fragments publiés après sa mort peuvent donner une idée des évolutions de sa pensée; à ce titre, ils sont curieux à étudier, mais ils ne doivent pas être pris au pied de la lettre. Je suis convaincu qu'il y a bien des passages dans ces fragments, qui sont le contraire de sa pensée intime, mais qu'il les avait d'abord rédigés ainsi pour lui seul, se réservant de leur donner dans la rédaction définitive le sens qui lui conviendrait. — Sauf pour les brochures d'actualité qu'il traitait comme un article de journal un peu long, Proudhon méditait longtemps un ouvrage, le remaniant et le refondant sans cesse, réunissant ses matériaux jusqu'au moment où, l'idée étant mûre, il écrivait son livre à peu près tout d'un trait. Il lui arrivait ainsi de considérer comme achevé un ouvrage dont il n'avait probablement pas écrit une ligne, mais dont il pensait posséder l'ensemble et les détails dans son esprit. Vers la fin de 1861, il parlait, dans une lettre, de sa théorie de la propriété, comme d'une œuvre parachevée; et ce qui a été publié sous ce titre, dans ses Œuvres posthumes, n'est certainement pas ce qu'il eût produit, s'il y eût mis la dernière main. Plus tard, il mettait, dans d'autres lettres, le même correspondant au courant des modifications qu'il faisait subir à certains de ses ouvrages, à cause de difficultés qu'il ne pouvait surmonter, modifications qui allaient, à son grand déplaisir, jusqu'à les faire publier par parties séparées et sous des titres différents, quand il n'était pas obligé de les résumer en quelques pages, comme son histoire de la Pologne, dans sa brochure : *Si les traités de* 1815 *ont cessé d'exister?* (Paris, 1863.)

Au reste, ce n'est pas le lieu de faire l'apologie de Proudhon. J'ai uniquement tenu à mentionner l'ouvrage de *France et Rhin*, et à dire mon opinion sur la créance que l'on doit accorder à son contenu. Il y a des passages qui contredisent plus ou moins la pensée qui y semble dominante, et souvent on ne peut préciser s'il y est question de la Belgique ou du Rhin, soit depuis Bâle, soit depuis la Lauter. — Avec des arguments qui ne seraient pas sans analogie avec ceux de Proudhon, dans cet ouvrage, on pourrait détacher un à un, de la France, tous les départements, et la réduire à celui de la Seine, ou tout au plus au territoire qui sera sous le feu des forts que l'on projette de construire pour protéger Paris contre un nouveau siége, en sacrifiant comme naguère le reste du pays. — Je dirais bien que le mal vient de ce que l'on ne comprend plus, en France, les *Principes de* 89, si toutefois on les y a jamais compris. Mais les partis ont tant abusé des *immortels principes de* 89, qu'on les a fait tourner en raillerie, jusque dans l'*Intermédiaire*, et que ce serait peine perdue que d'en parler, même après les humiliantes leçons de 1870-71; j'en donne pour preuve le raisonnement, par trop *byzantin* pour être sorti d'une tête française, que « l'Alsace aurait pu altérer la pureté du génie français, » surtout s'il est venu après la perte de ce cher pays.

G. G.

—

De par le Roi... (VII, 297). — Quoique M. de Montardif s'adresse nominativement à M. Ed. Fournier, et quoique je sois convaincu, comme lui, que c'est en effet M. Fournier qui est le plus à même de résoudre la question, si elle peut être résolue, je demanderai cependant la permission de dire quelques mots sur le fameux distique. — Je me garderai de refaire l'histoire des convulsionnaires de Saint-Médard. C'est encore aujourd'hui, sans qu'il y paraisse, une question brûlante. L'épidémie spirite qui a fondu sur nous, il y a tantôt vingt ans, a ramené l'attention sur les manifestations surnaturelles de tous les temps, et il s'est trouvé de très-nombreux écrivains pour soutenir, comme Carré de Montgeron, mais dans un tout autre but, la *Vérité des miracles de M. de Pâris*. Ce qu'ont voulu ces écrivains, MM. de Mirville, Bizouard, Gougenot des Mousseaux, Hippolyte Blanc, P.-F. Mathieu (sans parler de ceux qui sont plus qualifiés comme théologiens diplômés), c'est prouver qu'il existe des forces spirituelles qui peuvent déranger la marche régulière des forces que nous reconnaissons nécessaires à l'existence de l'univers; que ces forces spirituelles peuvent être bonnes ou mauvaises, de Dieu ou du Diable, et qu'en somme celles qui agissaient sur le tombeau du diacre Pâris étaient du Diable. On comprend que ce ne soit pas ici le lieu de discuter une semblable théorie. Il doit nous être permis seulement de renvoyer aux médecins, qui ont eu l'occasion de juger *de visu* des phénomènes hystériques ou cataleptiques, et de suivre le développement de certaines épidémies mentales, accompagnées de troubles sensoriels analogues à ceux qu'on dit avoir existé chez les Ursulines de Loudun, les inspirés des Cévennes, les convulsionnaires jansénistes, les méthodistes américains, et tant d'autres. Depuis Hecquet jusqu'au Dr Calmeil, les médecins n'ont pas varié dans leur explication des faits, et il faut bien se rappeler que ceux qui se servent de leur témoignage pour établir la réalité de ces

phénomènes, tout en en contestant l'explication, sont les mêmes qui au XVIIIe siècle ne voulaient y voir que jonglerie, charlatanisme et illusion. On pourra s'en convaincre facilement en lisant tous les traités, tous les pamphlets, toutes les comédies écrites ou inspirées par les Jésuites, à cette heure de combat, et on apprendra par cette lecture à se défier des nouvelles convictions du parti. On se convaincra, en outre, que l'émotion produite par ce qui se passait au cimetière de Saint-Médard a été fort exagérée; que ç'a été, jusqu'à la fermeture du cimetière, une agitation purement locale ayant pour acteur le menu peuple du faubourg Saint-Marceau, les prêtres jansénistes qui desservaient l'église Saint-Médard, et à peine quelques enthousiastes comme Carré de Montgeron et son père. « Mon père est le seul magistrat, dit Carré de Montgeron, qui ait été en robe prier dans ce cimetière. » La défense d'y aller put seule donner une impulsion nouvelle à la foi, ou, si on l'aime mieux, à la curiosité, et ce n'est en effet qu'à partir de 1732 que Saint-Médard vit des carrosses et de grands personnages venir visiter le tombeau miraculeux. Les secours, les crucifiements, toutes les épreuves auxquelles se soumirent ensuite les jansénistes fervents (surtout les femmes) n'apparurent que plus tard. Ces pratiques ne s'arrêtèrent pas, comme on l'a dit, devant la publication de l'*Encyclopédie*, elles continuèrent, au contraire, et, si l'on en croit M. H. Blanc, elles ont été encore usitées pendant la première moitié de notre siècle par quelques rares observateurs de la doctrine.

Tout ce qui précède nous amène à conclure, à propos du distique, qu'*a priori* il ne peut pas être l'œuvre de Voltaire. En 1732, Voltaire, comme toute la société polie, ne s'occupait pas de la folie convulsionnaire qui venait à peine de naître. Il n'en dit pas un mot dans sa correspondance de cette année. Lui et les encyclopédistes ne s'en amusèrent un instant que beaucoup plus tard, en 1759, quand La Condamine et Du Doyer de Gastel assistèrent aux exercices des secouristes qu'on confond trop facilement avec les scènes du tombeau. A ce propos, j'ajouterai que M. de Mirville (*Des Esprits*) a tort de présenter La Condamine comme convaincu du merveilleux de ces exercices. Il ressort de son rapport tout le contraire (V. Correspondance de Grimm, III, p. 18). — Une autre preuve que Voltaire n'a jamais attaché une grande importance à cette affaire, c'est le dédain avec lequel il en parle dans le *Dictionnaire philosophique*. Il cite les quatre vers de la duchesse de Maine, le distique anonyme, et passe. Ce qu'il en dit dans la *Pucelle* n'a pas plus d'importance.—On ne lui a sans doute attribué les deux vers, que parce que la tradition veut que ces deux vers soient plaisants. Tel n'est pas mon avis. Un incrédule n'avait aucune raison de croire qu'il se faisait des miracles à Saint-Médard, et le distique nous paraît prouver la croyance à ces miracles. Il ne nous semble pas qu'il faille l'interpréter par cette impiété : « Il n'y a de miracles que ceux que le roi veut bien permettre; » ou par cette raillerie : « Il n'y a pas de miracles ici et la défense suffira pour arrêter les simulateurs; » mais par cet élan de conviction : « Comment! Dieu se manifeste ici et le roi pense pouvoir l'en empêcher! »

Selon moi, ce serait donc un janséniste convaincu et ironique qui, le 29 janvier 1732, a écrit sur la porte fermée du cimetière (telle est la tradition) les deux vers. Si Voltaire y était venu, ce jour-là, pour exécuter cet exploit, nous le saurions; il l'aurait dit à quelqu'un de ses amis. Mais personne des philosophes ne s'est dérangé. C'est dans la clientèle du saint que s'est trouvé l'auteur de l'inscription. Rappelons-nous que c'était le moment de la grande ferveur du hautain Carré de Montgeron. ASZT.

—

Bête comme une oie (VII, 298). — L'oie, le serin, le chou, le concombre et le melon, ne sont pas plus bêtes qu'aucun de leurs congénères. L'âne, l'un des plus intelligents de nos animaux domestiques, est également un synonyme d'ignorance et de bêtise. Pourquoi? Tout simplement parce que le vulgaire s'attache à l'extérieur; parce que l'oie a, sur terre, une démarche indécise et disgracieuse, et que son long cou n'a ni la flexibilité ni l'élégance de celui du cygne. On dit qu'une femme a un cou de cygne; qui dirait jamais qu'elle a le cou d'une oie? L'âne a de longues oreilles; le serin est jaune, — et Dieu sait pourquoi on a fait du jaune la couleur des maris trompés, et pourquoi aussi on a jeté du ridicule sur l'adultère, alors qu'il ne devrait inspirer que de l'indignation! Le concombre et le cornichon ne sont pas droits, et ressemblent à un homme dont la tête se courbe vers la terre, tandis que son regard devrait contempler le ciel : *Os homini sublime dedit cœlumque tueri jussit...* — Le chou fait très-bonne mine... dans le potage, et le melon... sur la table. Et cependant on dit : « Bête comme chou. C'est un melon. » Est-ce parce que les végétaux représentent une tête dépourvue d'yeux, et, par conséquent, d'expression? Préjugé! préjugé! tu as été, tu es et seras toujours une puissance, à la honte éternelle de l'espèce humaine! E.-G. P.

—

Un ex-libris (VII, 298). — Ces vers sont attribués à Condorcet, l'auteur de l'*Esquisse historique des progrès de l'esprit*

humain. Poëte à ses heures, il les aurait composés en l'honneur de ses livres, sur le feuillet de garde d'un Horace qu'il portait toujours sur lui. Ils sont d'ailleurs très-connus. J. Janin les a cités dans son opuscule *l'Amour des livres* (Paris, Miard, 1866), et à la même époque je les ai reproduits dans le *Bibliographe Alsacien*, en signalant à mes abonnés le délicieux petit volume du prince des Critiques du Lundi. — En 1869, mon ami Gustave Jundt, qui depuis longtemps m'avait promis un *ex-libris*, eut l'heureuse idée d'encadrer le gracieux sixain de Condorcet dans la jolie vignette qui orne aujourd'hui mes bouquins. C. M.

— D'après le *Bibliographe Alsacien* (t. IV, p. 30), Condorcet (je crois que la maison où il a été arrêté vient d'être démolie) est l'auteur des vers demandés; l'*Ex-libris* composé par *G. Jundt* pour M. C. M. ne serait pas désavoué par les graveurs strasbourgeois, un peu inconnus à Paris, qui, au siècle dernier, firent dans ce genre délicat de si charmants sujets : *Weis*, *Durig*, *Brichet*, *Wachsmot*, *J. Striedbeck*, *B. Zix*, etc. Pourquoi donc l'auteur de la brochure sur les *Ex-libris français* ne cite-t-il pas *Sébastien Leclerc*, *Benard*, *Bourgeois*, *Janinet*, *Le Charpentier*, *Roy*, *Sergent*, *Viotte*, et tant d'autres petits maîtres du siècle dernier?
A. B.

— Ces vers sont, en effet, de Guillaume Colletet. Si nous les avons transcrits sans y regarder d'assez près, c'est que le curieux qui les a adoptés serait bien capable d'en faire d'aussi passionnément bibliophiliques, et d'aussi bons. Cette erreur sera rectifiée, avec quelques autres, dans la seconde édition de notre travail sur les *Ex-libris français*, qui paraîtra sans doute en novembre prochain, très-augmentée, ornée d'un certain nombre de planches, et pour laquelle nous faisons appel aux correspondants de l'*Intermédiaire*. A. P.-M.

— Colletet disait à ses livres :

Chères délices de mon âme,
Gardez-vous bien de me quitter,
Quoiqu'on vienne vous emprunter.
Chacun de vous m'est une femme,
Que je puis bien montrer sans blâme,
Mais que je ne dois pas prêter.

Curmer, éditeur, artiste, et bibliophile, avait fait inscrire ces vers au-dessus de la la porte d'entrée de sa bibliothèque, à Passy. Je les ai réunis dans une eau-forte, que Martial Potémont a gravée pour moi, à d'autres *ex-libris* et à ma devise. Voici cette macédoine :

Le gaing de nostre science, c'est en estre devenu meilleur et plus sage. (Montaigne.)

Uti, frui, non abuti.

Terar, dum prosim. (Que je sois broyé, pourvu que je sois utile. M. Lemercier.)

Grolierii et amicorum. (Grolier.)

Ite potius ad vendentes. (Bibliophile rageur et non prêteur.)

Sais-tu le triste sort de tout livre prêté?
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.
(Pixérécourt.)

Un livre est un ami qui ne trompe jamais.

J'ai donné quelques épreuves de mon *ex-libris* à des bibliophiles, membres du Club-Alpin français. ABEL LEMERCIER.

—

Une lettre de Desaix à retrouver (VII, 299). — Je mets à la disposition de M. U. R. D. deux lettres de Desaix adressées au général Lefebvre, l'une le 16, l'autre le 24 pluviôse an VI. Elles se rapportent à la nomination de ce général à l'armée d'Angleterre, qui était commandée par Desaix.
R.-L. DE LA HAYE.

—

Le droit du seigneur (VII, 301). — J'apporte ma pierre *sur le droit de cuissage*. Tel est le titre d'une dissertation insérée dans les *Babioles littéraires et critiques en prose et en vers, (t. V; à Hambourg, chez J.-Ch. Bohn; 1764, p. 98-108)*. — Ayant indiqué une source tirée de « *très-nombreux écrits*, etc. », je demande : 1° ce que devenait le droit, si le seigneur était un enfant, une femme, un vieillard? 2° comment procédait le seigneur, s'il y avait eu plusieurs mariages le même jour dans sa seigneurie? 3° ce que disait sa femme, si elle était jalouse? J'avoue que je n'ai pas la foi robuste de Dulaure, pour traiter ces questions..... un peu campagnardes. UN EX-CARABINIER A PIED.

— Voici (entre autres) un ouvrage allemand, à la fois curieux et érudit, sur ce sujet : « Ueber die Probenæchte der keuschen Bauernmædchen. Berlin, Decker. 1780. » Auteur, Fried. Christ. J. Fischer. Réimprimé en 1853, par J. Scheible, Stuttgart. Traduit en français, sous ce titre : « Les Nuits d'épreuve des villageoises allemandes avant le mariage. Dissertation sur un usage singulier, traduite de l'allemand, et accompagnée de notes et d'une préface, par un bibliophile (G. Brunet) Paris, Gay, 1861. » (Londres.) H. S. A.

— Il fut un temps en France où le premier jour du mariage était, pour plusieurs femmes, l'époque d'un adultère revêtu du consentement du mari, sans qu'on pût cependant en faire aucun reproche ni à l'un ni à l'autre des époux, ni même au complice de l'adultère. Je veux parler du temps où les seigneurs avaient le droit de coucher avec la nouvelle mariée la première nuit de ses noces. Ce singulier privilége venait d'Ecosse, où il avait été introduit, en faveur des seigneurs, par une Constitution

du roi Even. Depuis, le roi Malcolm III fit une ordonnance qui déclara ce droit rachetable par un certain nombre de vaches, en raison de la condition de la nouvelle mariée. Ce droit est encore connu dans ce royaume sous le nom de *march*. Le même droit avait lieu en Piémont, sous le nom de *cazzagio*, et les seigneurs de Prelley et Parsanni l'ayant exigé en nature au lieu du rachat que leurs vassaux leur proposaient, ce refus devint l'origine d'une rébellion. Ceux-ci se soulevèrent et passèrent sous la domination d'Amé VI, duc de Savoie. Mais en France ce droit se maintint encore plus longtemps, par le caractère des Français qui attachent beaucoup de prix à de pareilles redevances. Dans le seizième siècle, il était encore en pleine vigueur. Les seigneurs le portaient dans leurs *aveux* et *dénombrements*, sous le nom de droit de *cullage* ou de *culliage*. La Chambre des Comptes ayant ordonné, par un arrêt de 1507, l'évaluation du comté d'Eu, après la mort du duc de Nevers et de Charlotte de Bourbon, sa femme, qui laissaient des enfants en minorité, on porte parmi les revenus de la baronnie de Saint-Martin-le-Gaillard, dépendante du comté d'Eu, l'article suivant : « Item, a ledit seigneur, audit lieu de Saint-Martin, droit de *cullage* quand on se marie. » Ce qu'il y a de singulier, c'est de voir les ecclésiastiques jouir d'un pareil droit et en exiger rigoureusement la prestation. Boërius (Nicolas de Bohier, professeur de droit à Bourges, et président à mortier au parlement de Bordeaux, mort en 1539) rapporte avoir vu, au siége métropolitain de Bourges, un procès où un curé de campagne réclamait le droit de coucher, la première nuit, avec chaque nouvelle mariée de sa paroisse, et il se fondait sur la possession : « Et ego vidi in curia Bituricensi, coram metropolitano, processum appellationis in quo rector seu curatus parochialis pretendebat ex consuetudine primam habere carnalem sponsæ cognitionem. » — Mais il ajoute que cet usage fut aboli à ce sujet (ce ne put être que vis-à-vis des ecclésiastiques soumis à cette juridiction), et que même le curé fut condamné à une amende, pour l'impudence de sa réclamation : « Quæ consuetudo fuit annulata, et in amendam condemnatus. » (*Decis.* 297, n° 17.) Dans le siècle dernier, ce droit subsistait encore, et le seigneur de Souloire ayant omis l'énonciation de ce droit dans l'*aveu* qu'il portait au seigneur de Mauleuvrier, celui-ci *blâma l'aveu* sur le prétexte de cette omission; mais le seigneur de Souloire, par acte du 15 déc. 1607, déclara renoncer à ce droit.

Cette obligation imposée au mari d'abandonner au seigneur la jouissance de sa femme, était assurément une excuse pour le mari et la femme, qui mettait la femme à l'abri des plaintes de son mari, et celui-ci à l'abri de celles du ministère public. (V. Fournel, *Traité de l'Adultère*, 2ᵉ édit., 1783.) O. D.

—

« La plus illustre famille d'Espagne » et « les quatre familles » (VII, 302). — En effet, la maison de Medina-Cœli ne descend-elle pas en ligne directe de l'infant de la Cerda, fils aîné du roi Alphonse X, qui mourut avant son père, mais non sans postérité ? Sancho, le fils cadet, en profita pour s'emparer du trône, au détriment de ses neveux, qu'il força de se réfugier en France, car ils étaient, par leur mère, petits-fils de Saint-Louis. On doit donc reconnaître qu'aujourd'hui encore le roi légitime, au moins de Castille, c'est le duc de Medina-Cœli, et la justice demanderait qu'on le réintégrât dans ses droits imprescriptibles. Voilà pourtant une solution des affaires de la Péninsule, à laquelle personne ne songe... Et qui sait si ce ne serait pas la bonne? O. D.

—

Voyage dans une bibliothèque de province (VII, 302). — Cet écrit, sans titre ni date, est de A.-Martin Dinaux, mort en 1864. Ce doit être un extrait du *Bulletin du Bibliophile* de Techener. OL. BARBIER.

—

Requête des sous-fermiers du domaine au Roi (VII, 302). — J'ai copié ceci, il y a quelques mois, sur le catalogue d'un libraire dont je ne me rappelle plus le nom : « 603. MARCHAND. Requête au Roi des sous-fermiers du domaine, pour demander que les billets de confession soient assujettis au contrôle (et à l'enregistrement). Londres, s. d. (1752), br. in-12 de 50 pag., non compris le titre, papier vergé fin. 5 fr. » — Pièce *très-rare* et curieuse ; fine moquerie des disputes religieuses pour les fameux ***billets de confession***, sous Louis XV, en 1752. L'abbé Mey passe pour avoir coopéré avec l'avocat Marchand à cette spirituelle facétie. — On sait que l'archevêque de Paris, Beaumont, exigeait de ceux qui demandaient les sacrements, à l'heure de la mort, qu'ils présentassent un billet signé de leur confesseur. De là survinrent ces longues disputes avec le Parlement, qui avait sévi contre ce nouveau jury d'intolérance. — Voltaire se moque très-agréablement de ces *billets*, dans un conte intitulé : *Le père Nicodème et Jeannot*. E. T-x.

— La « France littéraire de 1778, » t. III, 1ʳᵉ part., p. 139, et 2ᵉ part., p. 190, attribue cet écrit à J.-H. Marchand, avocat et censeur royal. Mon père a admis cette attribution dans son « Dict. des Anonymes, » en ajoutant : On dit que l'abbé Mey a coopéré à cette facétie. — La Bibliothèque nationale (Voy. Catal. de l'Hist. de France, t. V, p. 225) en possède 3 édit.,

savoir : *S. l. n. d.*, in-4 de 19 p.; — 1752, *s. l.*, in-12 de 51 p.; — et enfin *s. l. s. d.*, in-12 de 48 p. La Bibliothèque possède de plus l'« Extrait des registres du Parlement du 22 juillet 1752, qui ordonne la suppression de cet écrit. » OL. BARBIER.

—

Question physiologique (VII, 302). — Prima questione, respondeo : « Quia est in seringua virtus drolatica, et quia pars posterior (alias, Prussianus vultus) sese contractat ad aspectum antiqui instrumenti (quod detronavit, eheu! Tempus edax et irrigator Eguisier!) in quibusdam grimaciis valde cocassissimis. »

Secunda questione, respondeo : « Si quædam personæ suum matagrabolisant cerebrum ob nugas clysteriosas, hoc provenit sine dubio de ce que timent se (in proximo tempore) persequendas esse Pourceaugnaco modo : inde, sævitia sua manifestant horrorem terroremque suam, quum tempus est encora detournandi calicium.

(Alger.) SAMLED.

— Quæstio hæc honorabilis confreri H. E. est veritabiliter curiosa, et magis seriosa, necnon importans, quam semblatur. Demandatur ab eo quare seringua nostrorum patrorum, quare clysterium donare sibi met aut accipere a fratre obligeante, quare pars ipsa per cujus medium introït canula in nostro docto corpore, sunt res quæ de père en fils faciunt semper ridere totum mundum (exceptis begueulis). A quoi respondeo, post chosam à fond examinatam et conferencias habitas cum très savantibus philosophis, quod debet esse in his rebus virtus exhilarans, cujus natura est nos deridere, nos reddere jocosos, qualiter facit omne subitum drolaticum contrastum, omnis caricatura, aut adspectus personæ pudibondæ plaçatæ in situatione embarrassante. D. D.

— Voici comment répond à M. H. E. le médecin de S. M. et du Roy de Navarre, Laurent Joubert, docteur régent de la Faculté de Montpellier, dans son *Traité du Ris, contenant son essence, ses causes*, etc. (Paris, 1579) traité dédié à Marguerite de France :

« Ce que nous voyons de laid, difforme, deshonneste, indécent, malséant et peu convenable, excite en nous le ris... Exemple : Si on vient à découvrir les parties honteuses, lesquelles, par nature ou publique honnesteté, nous sommes coutumiers de cacher, pour ce qu'*il* est laid..... Il est pareillement deshonneste de montrer le cu : et quand il n'y a aucun dommage qui nous contraigne à miséricorde, nous ne pouvons empescher le ris... Deux conditions sont nécessaires pour rire : laideur et faute de pitié. — Autre cause de rire, déception à la vue : Comme si on nous promet de montrer une fort belle et jeune femme, et nous y voyans très-affectionnés, on nous présente une vieille ridée, barbue, velue, frisée, borgne, chassieuse, énasée, punaise, puante, morveuse, baveuse, édentée, rogneuse, pouilleuse, orde et sale, bossue, tortue, écropionnée, et plus difforme que la laideur mesme. » S. D.

— *Le Siècle* n'est-il même pas trop modeste de s'abriter sous notre ancienne littérature? Le fait qu'il a révélé me semble plutôt propre à constater quels progrès ont faits, de nos jours, la pudeur et les bonnes mœurs. Il est vrai que Philippe d'Alcripe, sieur de Neri en Verbos, avait déjà entretenu ses lecteurs des angoisses d'une dame, même laïque et mariée, contrainte de faire face à la même question médicale. Mais quelle différence! Alors la question médicale se formulait sous l'apparence, sinon d'un homme, au moins d'un apothicaire; et la patiente, bien que «merveilleusement honteuse et pleine de vergongne » n'eut pourtant pas l'heureuse idée de se dérober sous un voile si respectable. Aussi, qu'advint-il? « Elle eust si très-grande appréhension qu'elle en lascha un gros pet de brasseur, qui fit sortir la dragée, par la force et violence duquel fut l'apothicaire lourdement jetté par terre, sa seringue rompue, le clystère espandu et tout le mistère gasté. »

Remontons plus haut, jusqu'au roi Louis XI qui, en personne, a raconté au duc de Bourgogne la seconde des Cent Nouvelles Nouvelles. « La seconde nouvelle traicte d'une jeune fille qui avoit le mal de broches. » Aux médecins de déterminer ce qu'était précisément cette affection, mais il nous suffit de savoir qu'elle s'en prenait à la partie trônante. Un médecin, borgne et cordelier, entreprend de la guérir, en soufflant, à l'aide d'un tuyau, une poudre sur le point malade. Ici, j'en dois convenir, la précaution d'un voile n'est pas oubliée; mais quelle différence encore. « ..... Et son derrière descouvert assez avant, lequel fut incontinent des matronnes d'ung très-beau blanc drap linge garny, tapissé et armé; et à l'endroit du secret mal fut fait ung beau pertuis, par lequel maistre cordelier povoit appertement le choisir. » Et que va inspirer à la jeune fille sa position toujours bien peu séante? Sera-ce la confusion, l'appréhension, la *vergongne* de tout à l'heure? Mon Dieu, non; mais une folle envie de rire. « Et elle ne se peut contenir, voyant l'estrange façon de regarder à tout ung œil de nostre cordelier, que force de rire ne la surprist, qu'elle cuida bien longuement retenir, mais si mal, hélas! lui advint que ce riz, à force retenu, fut converti en ung sonnet dont le vent retourna si très à point la pouldre, que la pluspart il fist voler contre le visaige et seul bon œil de ce bon cordelier, lequel sentant

ceste douleur, habandonna tantost et vaisseau et tuyau; et à peu qu'il ne cheut à la reverse, tant fort fut effrayé. » Et non sans raison, car de cet accident il perdit son œil, et de borgne demeura aveugle.

Puisque notre *question physiologique* m'a amené à mettre sur le tapis cette seconde des Cent Nouvelles Nouvelles, je remarquerai que, bien que Leroux de Lincy ne lui indique aucune origine, elle me semble venir des fables de Bidpaï. On y trouve, en effet, l'histoire d'une femme qui voulant se défaire secrètement d'un homme qui lui fait tort, imagine de profiter de son sommeil pour lui souffler dans le nez une poudre empoisonnée. Mais à peine a-t-elle inséré dans la narine le bout de son chalumeau, que la présence de ce corps étranger, sans réveiller encore le dormeur, détermine un éternuement qui chasse la poudre dans la bouche entr'ouverte pour souffler, et l'empoisonneuse est empoisonnée. L'imitation me semble évidente, quoique Louis XI, circonstance que je crois rare parmi les conteurs de ces anciennes époques, ait rendu en charge ce que l'original lui offrait au sérieux.

O. D.

— L'homme, si fier de sa raison et de sa puissance scientifique, relativement énormes, absolument très-bornées, mais qui ne peut rien sur les infériorités de sa nature, en est, au fond, très-honteux, et de ces infériorités celle qui lui pèse le plus est le... résultat nauséabond de la digestion. S'en indigner serait puéril et absurde; il cherche à s'en venger par le ridicule. De là vient que le *vigoureux organe* chansonné par Nadaud lui semble toujours risible, et que tout ce qui s'y rapporte excite immanquablement son hilarité. Il est, en cela, bien inconséquent. Il adore l'égalité, ce rêve des impuissants, et, au lieu de relever ce qui l'établit le plus sûrement, il l'abaisse, au contraire, par des railleries. Il devrait se consoler des inégalités inévitables des conditions naturelles et sociales, par le point qui met tous les hommes au même niveau, et il ne s'aperçoit pas qu'en riant des autres il rit de lui-même : *De te fabula narratur*. Je concevrais ces rires et ces moqueries de la part de celui qui serait exempt des infirmités dont il plaisante; je ne les comprends plus de la part de ceux qui en souffrent... Mais voilà qu'après avoir bien philosophé sur ce sujet, si triste sous son apparence de rabelaisienne jovialité, j'ai la conscience qu'en ce même instant, une chute sur le derrière, un coup de pied au ... et les scènes du *Malade imaginaire* ou de *Pourceaugnac*, me feraient rire comme tout le monde. M'en plaindrai-je? Non pas, car il est bien bon de rire un peu, dans ce monde où l'on a tant d'occasions de pleurer. E.-G. P.

Madame la duchesse d'Orléans (VII, 303). — Pour obtenir réponse à la question posée, il serait bon de s'adresser à Mme la marquise d'Harcourt; elle sait mieux que personne quel est l'auteur de la biographie d'Hélène de Mecklembourg-Schwerin. POSTOLET.

— Le *Nouveau Dict. des Anonymes et Pseudonymes*, par de Manne, indique Mme la duchesse d'Harcourt. A. D...s.

— L'auteur est la marquise Georges d'Harcourt, de la branche d'Olonde, née Paule Beaupoil de Saint-Aulaire. C'est par erreur que M. G. d'Heilly, dans la 2e édit. de son *Dict. des Pseudonymes*, p. 13, donne cet ouvrage à une autre dame de la famille d'Harcourt, née Elanie de Choiseul-Praslin. OL. BARBIER.

Badinguet (VII, 311, 253, etc., 185). — S'il m'était permis (à moi étranger et sans doute estropiant plus ou moins votre belle langue française), je prendrais la liberté d'observer à Jacques D. (VII, 312) que le nom du soldat, sur lequel, à Boulogne, a tiré le fils de la reine Hortense, était *Geoffroy*. Grenadier décoré, M. Geoffroy déposa, à la Cour des Pairs, ce qui suit : « Le coup de pistolet a été tiré par le prince (Louis-Napoléon). Il a pris son pistolet dans son pantalon du côté droit. Il a ajusté le capitaine, qui n'a pas été atteint, à cause du mouvement que ceux qui l'attiraient lui ont fait faire en cet instant. C'est de cette manière que j'ai reçu le coup qui était destiné au capitaine. » — L'officier en question se nommait Col. Puygellier, et sa déposition concorda avec celle du grenadier Geoffroy. Voyez le « Recueil complet des discussions législatives et des débats résultant des grands procès politiques jugés en France, de 1792 à 1840, » par le baron Carl de Ketschendorf (Paris, Thorin, 1869, p. 435).

(Londres, 22 juin.) JOHN DORAN,
Directeur du *Notes and Queries*.

P. S. — J'ai l'honneur de saluer cordialement M. le Directeur de l'*Intermédiaire* et MM. les collaborateurs. J. D.

RÉP. — Le Directeur de l'*Intermédiaire*, en son nom et au nom de tous ses amis-correspondants, s'empresse de remercier le Dr John Doran de son précieux concours, dont il désire voir se renouveler les occasions, pour le plaisir et profit des Chercheurs et Curieux « *Internationaux*. »

Question de la seringue (VII, 326). — L'illustre auteur de la *Gazza ladra* avait une jolie collection d'instruments de choix (de musique, s'entend). Au rang d'honneur il avait placé une grosse seringue en ivoire, qui figura à sa vente, en 1868, et que chacun put y voir. Bien des gens, en l'ad-

mirant chez lui, ne sachant qu'y voir, écarquillaient les yeux et restaient bouche béante. A leurs timides questions, qui étaient bien, comme on voit, questions de seringue, le grand maëstro répondait invariablement (et Dieu sait s'il aurait pu en faire, des variations!) que c'était là le premier des instruments, *l'instrumento di musica per eccellenza, per far' la musica gallica!*

Je suppose que, par cette allusion à la musique *gauloise*, le malin amateur de macaroni n'entendait pas renouveler la querelle d'allemand des Gluckistes et des Piccinistes sur *la musica francese e italiana.* Il eût attaqué la question de face.

A. E.

— Un sonnet! Oui, Messieurs, c'en est un, et bien tourné, encore! Il est à votre adresse, cher M. H. E., et à la tienne aussi, brave *Intermédiaire :* c'est pour prouver apparemment que tu n'es pas *sans sonnet*, bien que tu sois, comme ce gentil et intelligent oiselet, un aimable et charmant petit caquet-bon-bec.

En vérité, très-cher confrère,
Je vous trouve bien imprudent.
Savez-vous que, la nuit dernière,
On a coffré Monsieur Fleurant?

Ne nous parlez plus de clystère;
Le nom seul en est... indécent :
Je tremble pour votre derrière,
Si Ralmo Lorder vous entend!

Il faut cesser ces badinages :
Nous devons, par force, être sages!
— (Que tu dois rire à plein gosier

De nos cafards et de nos cuistres,
— Je biffe une autre rime en *istres*, —
O maître Alcofribas Nasier!)

(Alger.) SAMLED.

—

Beauté sur le retour (VII, 331). — Se rappeler simplement la locution : *âge de retour, retour d'âge*, c'est-à-dire l'époque où la femme perd l'attribut caractéristique de son sexe et redevient ce qu'elle était avant d'être femme, incapable de concevoir. Après la *ménopause*, comme disent les médecins, l'état de la femme est celui d'un être neutre, comme avant la *puberté.* Vingt exemples dans Littré. ASZT.

—

Agra (VII, 333).— L'écrin de M. Victor Hugo est fort en chatoiements, « chacun sait ça! » Mais Agra, avec « le manteau noir », — *de sable,* — « semé de blanches larmes », lisons *semé de larmes d'argent,* — c'est peut-être pour Agra, homme ou Pirée, un blason aussi correct que celui de Milan :

Votre écu de Milan porte le vert dragon? Tout doux! Je ne puis confondre le dragon avec la guivre, citoyen vicomte; et pour le reste, ô DICASTÈS, consultez soit l'auteur des *Odes Funambulesques,* soit Rietstap en son *Armorial Universel.* Si l'humanité possède des Agra, il est bien capable de vous les octroyer. H. DE S.

—

La Tonsure (VII, 333). — Parlons au « Liseur » la « langue courageuse » de Me Epiphane Sidredoulx. Antoine de la Barre de Beaumarchais et le naturaliste de 1729 sont, j'en suis sûr, plus badins que pourvus de sens commun. Avons-nous l'habitude de tondre les chevaux et autres bêtes *traiantes,* au début de l'hiver, pour diminuer leur vigueur? est-ce pour obtenir ce beau résultat, que toute notre cavalerie, bêtes et gens, doit être régulièrement tondue, selon l'Ordonnance? — Et puis, au vrai, je ne serais pas fâché de voir le « Liseur, » en train de dompter son petit pur-sang, surtout après la tonte! Est-il plus heureux que son très-humble serviteur, qui n'a pas encore reconnu que MM. les Turcs, Arabes bon teint et autres sectateurs de l'Islam, tondus jusqu'au *mahomet* exclusivement, aient le moins du monde bénéficié de cette « seconde raison, » propice aux ânes des *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savans?* J'entrevois une objection, car le Liseur pratique sa Bible... Samson, me dira-t-il, devait bien quelque chose à ses cheveux? — Allons, d'accord; mais, « par privilége, et sans en tirer conséquence. » — Ne voyez-vous point, en remontant le cours du temps, que le noble fut, de toute nécessité, *crinosus,* jusqu'aux environs du XVIe siècle? — A la longue chevelure des Mérovingiens s'attachait une idée de royauté, de prééminence, d'illustration, de force et de puissance... assez célèbre dans notre histoire, pour que l'on s'explique (avec le rôle que jouait l'ablation de cette chevelure) que l'opinion populaire ait rangé dans les faibles, les chétifs, les misérables et autres *caput* des Prussiens de tous les âges, les tonsurés de toutes robes et couleurs. Voilà des préjugés qui furent, pendant des siècles, valables en Occident, et qui règnent toujours dans le Céleste Empire et dans mille autres lieux.

H. de S.

— « Un Liseur » peut facilement s'assurer de l'efficacité du moyen indiqué par La Barre de Beaumarchais; il n'a qu'à se faire tondre, il saura promptement à quoi s'en tenir. NARSÈS.

—

Dernière œuvre de Granville (VII, 335). — Le *Magasin pittoresque* (juillet 1847) a publié sous ce titre : *Deux rêves par J.-J. Granville,* « deux dessins étranges, les derniers que Grandville ait mis sur bois. » Je n'y reconnais pas tout à fait le sujet indiqué par la question; mais comme cependant il y figure un parapluie, qui a

commencé par être un croissant de lune, je donne à tout hasard cette indication à M. Cz. O. D.

— Les deux pages du caricaturiste Grandville sont dans le *Mag. Pitt.* (1847). L'une est intitulée *Crime et Expiation*, l'autre *Une promenade dans le ciel*. C'est dans la seconde que figure un parapluie, ou plutôt, suivant Granville, une ombrelle; mais cette ombrelle n'est pas le point de départ : elle n'est elle-même qu'un des anneaux de ce que l'auteur appelait *Chaîne des idées dans les songes*. Il n'y a là aucune hallucination de sa part, mais une étude psychologique intéressante, qui rentre complétement dans les données qui ont servi à M. Alf. Maury, dans *le Sommeil et les rêves*, pour établir ses inattaquables théories, qui portent plus loin qu'on ne croit. Quoiqu'il soit plus facile de se reporter au *Magasin pittoresque*, où Grandville, douze jours avant sa mort, a expliqué lui-même son idée, je crois devoir donner la suite des transformations qu'il a dessinées en les tirant l'une de l'autre : le croissant de la lune, un champignon, la tête fleurie d'une plante ombellifère, une *ombrelle*, une chauve-souris ailes déployées, un soufflet ailé, un simple soufflet lumineux, deux cœurs enflammés traversés par une flèche, une bobine, un char traîné par trois chevaux, enfin la constellation du Chariot. C'est exactement la succession que signale M. Maury, quand il va, en songe, de *Chardin*, par *jardin*, à *Janin*. M. Champfleury, qui a été bien sévère pour Grandville (*Hist. de la Caricature moderne*) cite le travail de M. S. Clogenson (*Grandville*, Alençon, 1853, in-8°) qui pourra être utile à M. Cz. Aszt.

—

« Jacques le Fataliste » (VII, 335). — Ce livre ne serait-il pas d'un certain Denis Diderot, qui vivait, si je ne me trompe, au XVIIIe siècle, et qui, ce me semble, a cultivé à la fois le roman et la philosophie? (Il est des personnes qui prétendent, du reste, que c'est même chose.) Yezimat.

— Je ne connais qu'un *Jacques le Fataliste*, c'est celui de Diderot, et il est assez gai pour plaire à tous les capitaines, même d'artillerie, ne fût-elle pas légère. En outre, la date que donne M. A. B., prouve bien qu'il s'agit de ce livre. (Je ne discute pas la légende que je ne connais pas.) *Jacques le Fataliste* parut en effet en l'an V (1796), *pour la première fois*, chez Buisson, et sa lecture à Huningue, au 1er déc. de cette année, prouve qu'alors nos officiers se tenaient au courant des nouveautés. Ce n'était pas un crime. Maintenant j'avoue que je suis tout troublé par ce *nota :* « Rien de Tissot, s. v. p., là-dessus. » Je demanderai, à mon tour, quel est le Tissot qui est ainsi mis au ban de l'*Intermédiaire?* Est-ce le médecin? ou le professeur de poésie latine? ou l'un des quinze autres Tissot qu'énumère la *France littéraire?* Il eût été bon de le dire, et de dire pourquoi il ne fallait rien demander à ce Tissot. Le Tissot médecin (il n'a pas été le seul de ce nom qui ait exercé cette profession), le vrai Tissot du XVIIIe siècle, l'auteur de la *Santé des gens de lettres*, de l'*Avis au peuple*, est cité dans *Jacques le Fataliste :* « Jacques remplit un grand gobelet de tisane, y versa un peu de vin blanc et l'avala. C'était une recette qu'il tenait de son capitaine, et que M. Tissot, qui la tenait de Jacques, recommande dans son traité des maladies populaires. Le vin blanc, disaient Jacques et M. Tissot, fait pisser, est diurétique, corrige la fadeur de la tisane et soutient le ton de l'estomac et des intestins. »

Quand donc aurons-nous une édition complète des *Œuvres* de notre grand persécuté, Diderot? Aszt.

—

Desiderata bibliogr. : Pr. Mérimée (VII, 336. Cfr I, 129, 156, 184). — Je suis absent de Paris pour six mois; si M. F-y veut bien attendre jusqu'en décembre, je mettrai à sa disposition la brochure H. B. Il pourra se convaincre alors, qu'il est impossible d'en publier certains passages, sans tomber sous le coup des articles du Code pénal, qui répriment et punissent « l'outrage à la morale publique. » M. D.

— La note des éditeurs des *Portraits hist. et litt.* de Mérimée, sur leur réimpression du **H. B.**, est en effet trompeuse, pour ne pas dire plus. Entre autres, ils ont *dû* supprimer (comment auraient-ils pu se dispenser de le faire?) les deux paragraphes sur l'athéisme de Beyle et sur les goûts bizarres que cet original attribuait à Jésus-Christ. — Par contre, ils ont donné comme de Mérimée (p. 162) une note sur le *bon ton*, ajoutée à la 3e édit. du **H. B.** par M. Poulet-Malassis. — Dans cette réimpression in-8°, de 1864, depuis contrefaite à de nombreux exemplaires dans le format pet. in-18, ce lettré s'est plu, par une épigraphe empruntée à Beyle lui-même, par la composition d'un titre singulier, et par diverses adjonctions, à accentuer le caractère *libertin* du **H. B.**; en entendant ce mot dans le sens étendu qu'il comportait jadis. Ces agréments bibliophiques ont paru, au gros des curieux, faire corps avec l'opuscule, si bien qu'on attribue aujourd'hui à Mérimée ce qui est du fait de son éditeur trop zélé. E. R.

—

Une agence matrimoniale sous le 1er Empire (VII, 359). — La *trouvaille* de M. Tioneb me rappelle avoir jadis entendu raconter à mon père, que, voyageant de 1810 à 1812, il s'était trouvé en diligence avec un officier qui se vantait que bientôt,

ce ne serait plus seulement ses généraux que l'Empereur marierait d'autorité avec les riches héritières des munitionnaires et des fonctionnaires civils; mais qu'il ne serait plus permis à toute fille riche d'épouser un autre qu'un militaire. La circulaire du préfet Jean-Bon-Saint-André semblerait, en effet, dénoter un dessein de ce genre. O. D.

—

Une pièce de 10 centimes illustrée (VII, 360). — Ces pièces n'étaient pas rares à l'étranger, pendant la guerre franco-prussien. J'en ai acheté en Belgique, où on les faisait graver et où elles se vendaient aux gares des chemins de fer, à 1 fr. pièce, au profit des blessés. Jeffs (Burlington Arcade), et Bridges (7, Noël Street), à Londres, s'en servaient pour embellir (?) les titres des brochures qu'ils publiaient contre « Badinguet » et la « Femme de César. » (Londres.) H. S. A.

Trouvailles et Curiosités.

Donat et le chevalier d'Aceilly. — Tout le monde connaît cette vive et spirituelle boutade du chevalier d'Aceilly :

Dis-je quelque chose assez belle?
L'Antiquité, tout en cervelle,
Me dit : Je l'ai dit avant toi.
— C'est une plaisante donzelle!
Que ne venait-elle après moi?
J'aurais dit la chose avant elle.

Un grammairien du IVe siècle, le professeur de saint Jérôme, Ælius Donat, avait déjà fait le même reproche à l'antiquité. « Je ne puis m'empêcher, » dit Ménage (*Anti-Baillet*, édition de 1730, p. 342), « de faire part à mes lecteurs d'une petite histoire très-agréable, que raconte saint Jérôme sur ces paroles de l'*Ecclésiaste : Nihil sub sole novum*. Il dit que son maître Donat expliquant ce mot de Térence : *Nihil est dictum, quod non sit dictum prius*, pestoit contre les Anciens qui lui avoient pris ses pensées : *Pereant qui ante nos nostra dixerunt!* »

T. de L.

—

La casquette du... grand Frédéric. — Je viens de voir et de toucher la casquette du grand Frédéric. Elle était conservée au château de Potsdam, et placée sous un globe de verre. Lorsque les soldats français pénétrèrent dans cette résidence, un grenadier s'empara de la relique et la fut offrir au général Augereau. En ce moment, Augereau avait auprès de lui son majordome, nommé Lemaire, qu'il aimait beaucoup et traitait bien, sauf qu'il n'aimait pas à le voir travailler à s'instruire, prétendant qu'il suffisait de savoir un peu lire et écrire comme lui-même, et que tout le reste était du superflu. Mais ceci est en dehors du sujet. Je me borne donc à ajouter que le cadeau de son grenadier flatta médiocrement le général, qui le jeta dédaigneusement à Lemaire en lui disant de s'en faire un bonnet de nuit. — Celui-ci eut le bon esprit de garder jusqu'à sa mort cette coiffure curieuse et parfaitement bien conservée. Elle est toute en amadou, en forme de claque, avec une visière de même, et bordée d'un petit ruban bleu assez étroit. Je la crois connue de très-peu de personnes. Dr Nephelès.

—

Serment d'ivrognes du 1er Empire. — Voici une petite pièce, piquante dans sa singularité, que je copie textuellement sur l'autographe, signé avec paraphes :

« Autun. Du chemin qui conduit du ruisseau de Rivaux au chemin des Revirets, le 28 nov. 1806, à 4 h. du soir.

« Quoique jeunes, nous sentons que nos corps n'ont plus la même vigueur, nos âmes la même énergie qu'auparavant : honteux de l'état de faiblesse, et ne pouvant l'attribuer qu'aux excès, nous jurons dès aujourd'hui de vivre avec sobriété.

« La tempérance, la continence et l'exercice, peuvent seuls nous retirer du précipice ouvert sous nos pas!

« Si dans cinq ans, à dater de ce jour, il arrivait que l'un de nous, parjure à son serment, n'apportât pas dans ce lieu un corps sain et robuste, une âme pure et forte, Nous le déclarons indigne de porter le nom d'homme, et nous renonçons pour jamais à son amitié.

Laureau Delatroche. Vovet. C. Repoux, *peintre*.

Dire qu'il s'est ainsi trouvé, en 1806, en Bourgogne, trois bons vivants (dont un peintre), pour se frapper la poitrine et s'écrier : « Assez vécu! assez bu! nous « voulons être des Spartiates : Fontaine, « nous boirons de ton eau! » Qu'en est-il advenu? Ont-ils tenu leur serment de Curiaces? Ont-ils succombé au champ d'honneur, en laissant à Autun quelque souvenir de leur tempérance, une mémoire bénie?—Quoi qu'il en soit, l'*Intermédiaire* devait enregistrer les noms de ces trois justes repentants et bien intentionnés. Si nos contemporains, qui ne *sentent* que trop le tabac et l'absinthe, *sentaient* aussi combien cela *sent* mauvais! Peut-être serait-ce un acheminement au *Mens sana in corpore sano*, que nos trois braves d'Autun avaient en vue. En tout cas, la pratique de l'absinthéisme et du nicotinisme n'a-t-elle rien de bien civilisateur et devrait-elle être laissée aux... Allemands! C. F.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.



Numéro 149 | Cherchez et vous trouverez. | QUAERQUE SINGULA LEGENDO | Il se faut entr'aider. | 25 juill. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

A M. Carle de Rash.

Bordeaux, 3 juillet 1874.

Monsieur et cher Directeur,

Lisez-vous, comme moi, la *Revue de France*? Je souhaiterais fort que le n° du 30 juin ne vous fût ***pas encore*** parvenu, afin de vous procurer par ces lignes-ci l'agréable surprise que j'ai eue moi-même, en l'ouvrant hier soir. D'abord, j'y ai trouvé, en tête, — et ce n'a pas été un médiocre plaisir, — un fragment nouveau de cette remarquable suite d'*Etudes sur Paris*, que M. Maxime Du Camp avait jusqu'ici fait paraître dans la Revue des Deux Mondes. Intitulé : *Les Organes accessoires de Paris*, ce morceau traite spécialement : 1° des *Théâtres*, 2° des *Bibliothèques*, 3° des *Journaux*, 4° des *Auxiliaires* (Sapeurs-Pompiers, Garde municipale, etc.). — Or, quelle n'a pas été ma satisfaction de voir que, dans la partie des *Journaux* parisiens (partie délicate, touchée ici de main de maître!) notre petit ami l'*Intermédiaire*, loin d'être oublié, a l'insigne honneur d'être nommé, comme un « bon élève », avec une mention très-favorable! Jugez-en :

« Paris compte 791 publications périodi-« ques. ... Chaque opinion quelconque, chaque « intérêt, a son organe, pour ainsi dire indivi-« duel..... L'épicerie, le timbre-poste oblitéré, « même la « dévotion à Saint-Joseph..... »

« Parmi les journaux singuliers, on doit en « citer un qui est fort anormal, car il est rédigé « par les abonnés eux-mêmes : c'est l'*Intermé-« diaire*. Toute question touchant à l'art, à « l'archéologie, à la littérature, à l'histoire, y « trouve place, et le plus souvent y obtient « réponse satisfaisante. Importation anglaise : « — *Notes and Queries*, — que nous avons bien « fait d'adopter. »

Eh bien, foi d'abonné, ce n'est que justice de montrer ce bon vouloir envers votre « *estimable* » petite feuille et d'en propager la connaissance, ainsi que nous le recommande votre éditeur! Aussi bien, M. Maxime Du Camp n'est-il pas un de nos plus anciens et plus spirituels coabonnés? J'ai vu plus d'une fois sa signature non loin de la mienne..., sans compter toutes les autres fois où il a pu user de la courtoise faculté que vous nous laissez de garder, dans votre « Parloir aux Curieux », le masque, souvent peu transparent, des initiales et des pseudonymes. Veuillez donc me permettre de remercier ici l'auteur de l'excellent article de la *Revue de France*, non-seulement pour ce morceau digne de tous les précédents (qui m'a été particulièrement agréable et me fait attendre avec impatience les suivants), mais pour les 5 volumes déjà parus et auxquels je reviens si souvent avec fruit. Un de vos fidèles, ***u. a. m.***

H. L. E.

Nous n'avions pas encore connaissance de l'article signalé par M. H. L. E., et quand sa lettre nous est parvenue, notre dernier n° était déjà sous presse... Deux autres correspondants nous ont écrit, depuis, à ce même sujet. Nous nous réunissons à eux pour féliciter M. Maxime Du Camp du beau travail qu'il achève en ce moment, et pour remercier cet ami de la première heure de la bonne note dont il a honoré notre petit journal. — Journal « singulier, » en effet, et qui espère bien garder toujours son originalité, en servant la cause des chercheurs « à la bonne franquette, » en dépit des « Collets montés » et du « Qu'en dira-t-on. »

C. de R.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Donnez-moi vos vingt ans... — Où donc se trouve ce vers, cité souvent :

Donnez-moi vos vingt ans, si vous n'en faites rien.

E. C.

Dufresny ou Ferrand? — Dans un *Nouveau choix de poésies*, publié en 1715, la jolie chanson intitulée : *Les Quatre âges des femmes*, qui commence par ce vers : « *Philis, plus avare que tendre...* » est attribuée à Ferrand, tandis que, dans l'*Elite des poésies fugitives*, recueil daté de 1769, elle est donnée à Dufresny. Où est la vérité? La chose en soi n'est pas bien importante; mais l'aimable *Intermédiaire* laisse venir à lui les petites questions, il ne leur oppose pas cet axiome farouche : *De minimis non curat prætor!* J'ose donc espérer qu'il demandera et qu'il lui sera répondu.

E.-G. P.

Strophes d'Emile Souvestre. — Dans quel ouvrage (de Souvestre, je crois) se

trouvent des strophes se terminant toutes par ce vers :

Penses-tu que ce soit aimer?

E. C.

—

Femme distraite, yeux de lynx. — J'ai lu cette pensée dans un recueil : « Défiez-vous d'une femme distraite : c'est un lynx qui vous observe. » Sait-on de qui elle est? B. D.

—

« Le roi, l'âne ou moi..... » — Quelle est la véritable leçon, quelle est la première version de cet apologue, dont on se sert souvent comme d'une phrase faite, mais que souvent aussi l'on estropie à plaisir? M. B. A.

—

Lambin, lambiner. — Quelle peut bien être l'étymologie de ce substantif et de ce verbe, dont le sens n'est-il pas vrai, est : faire lentement, traîner en longueur, musarder? S. D.

—

Taupin, en argot scientifique. — Et, à propos, pourquoi... appelle-t-on *Taupin* un élève en mathématiques spéciales, par opposition au *Cornichon*, qui est l'élève en mathématiques élémentaires? (Voir ci-après, col. 403). UN EX-TAUPIN.

—

Incommensurable, Compendieusement. — Deux questions incidentes ont surgi tout à coup de la réponse à *Mièvrerie* (VII, 343), et qui nous ont a valu les excellentes répliques ci-après (402, 416). Il fallait les placer ici pour ordre.

D'office on met sur le tapis
Ce fameux : *Incommensurable*,
Qui, nous dit-on, est incompris.
Et l'on étale aussi sur table
Cet autre mot interminable
Dans la bouche de tout pédant,
Ce mot : *Compendieusement*,
Qui prend la croix et la bannière
Pour mieux *abréger* la matière !

C. DE R.

—

Le néologisme « Septennat. » — Je lisais, l'autre jour, dans l'*Union* (article de M. A. Mayol de Luppé) : « Le *Septennat* n'est qu'un mot absolument barbare. » Je voudrais bien savoir quel est, soit le député, soit le journaliste, qui a droit au brevet d'invention S. G. D. G. de cet affreux néologisme. JACQUES DE MONTARDIF.

—

Du temps que Berthe filait. — Dans un livre du XVI° siècle : *Bonne responce à tous propos*, on rencontre déjà cette locution : « Ce n'est plus le temps que Berthe filoit. » Les Toscans disent de même : « Non e piu tempo che Berta filava. » Cette expression proverbiale se retrouve en Sicile : « Passu du tempa chi Berta filava. » — Quelle est cette Berthe, dont le nom est ainsi resté populaire en deçà et au delà des Alpes? Suivant Bullet, il s'agirait de la première femme du roi Robert. D'après Le Duchat, il pourrait être question d'une reine de Bourgogne. Si l'on en croit un écrivain cité par M. di Giovanni, dans son livre *Filologia e letteratura Siciliana*, il ne serait pas impossible qu'on se fût rappelé une certaine Berta qui dut sa fortune à sa quenouille. Cette Berta, qui était une paysanne, fit présent, à la femme de l'empereur Henri IV, de lin filé par elle, et si beau que l'empereur enchanté lui accorda autant de terre que put en circonscrire le lin dont elle venait de faire cadeau à l'impératrice. M. Giovanni croit, lui, que la Berthe du proverbe n'est autre que la prétendue femme de Pépin, Berthe au-grand-pied, que *Li Reali di Francia* avaient rendue très-populaire en Italie. Pourtant dans ce vieux recueil de romans, pas plus que dans l'ancien poëme français, il n'est question de quenouille. Aucune des explications que nous venons de rapporter n'est bien satisfaisante, et nous en attendons d'autres. POGGIARIDO.

—

Un conte de Sachetti (XIV° s.). — En répondant à la question « D'Evêque meunier » (VII, 350, etc.), M. O. D. a rappelé une nouvelle de Sachetti. L'anecdote qui en fait le sujet se retrouve dans le *Patrañuelo* de Timoneda, dans un chant populaire anglais (que je ne connais que grâce à la traduction : *Alschottische und altenglische Volksballaden*), et dans la ballade de Burger : *Del Kaiser und der Abt.* Il est probable qu'il existe encore beaucoup d'autres variantes de ce conte : pourrait-on me les indiquer? POGGIARIDO.

—

Corneille et oiseau de paradis. — De qui Brantôme a-t-il voulu parler dans ce passage du second discours des *Dames galantes?*

« Un très-grand prince de par le monde, vint une fois à estre amoureux de deux belles dames tout à coup, ainsi que cela arrive souvent aux grands, qui ayment les variétéz. L'une estoit fort blanche, et l'autre brunette, mais toutes deux très-belles et fort aimables. Ainsi qu'il venoit un jour de voir la brunette, la blanche jalouse luy dit : « Vous venez de voller pour corneille. » A quoy lui respondit le prince un peu irrité, et fasché de ce mot : « Et quand je suis avec « vous, pour qui vollé-je? « La dame respondit : « Pour un phénix. » Le prince, qui disoit des mieux, répliqua : « Mais dites « plustost pour l'oiseau de paradis, là où « il y a plus de plume que de chair; » la taxant par là qu'elle estoit maigre aucunement : aussi estoit-elle fort jovanote pour

estre grasse, ne se logeant coustumièrement que sur celles qui entrent dans l'âge qu'elles commencent à se fortifier et renforcer de membres et autres choses. » J'ai lu autrefois, si je ne me trompe, dans la *Revue de Paris*, une notice de M. P. Lacroix sur Françoise de Foix, à qui il attribuait d'avoir été fort brune, même de teint. Cette circonstance pourrait la faire reconnaître dans la corneille de Brantôme, l'oiseau de paradis serait alors la duchesse d'Etampes, qu'en effet François Ier a connue fort jeune. Mais, en ce cas, la lutte des deux rivales aurait été plus prolongée et plus disputée qu'on ne le suppose ordinairement. O. D.

—

Une phrase à effet sur Richelieu. — Pour montrer toute l'importance du ministère du cardinal de Richelieu, un écrivain a dit : « Richelieu apparaît entre Henri IV et Louis XIV, pour qu'il n'y ait pas d'interruption entre les grands rois. »

Je trouve cette phrase citée, mais sans indication d'auteur. Pourrait-on m'éclairer à cet égard? G. E. H. C.

—

Piron ou Chamfort? — Francisque Sarcey, dans sa *Chronique théâtrale* du *Temps* (29 juin 1874), dit de Jules Janin : « Il n'a pas eu seulement toutes les qualités de l'honnête homme, il a été l'un des hommes les plus aimables de son temps. Je ne l'ai appris que par ouï-dire, de seconde main. Je ne sais de lui que ses livres. Et encore ne les ai-je pas tous lus; mais qui peut se flatter d'avoir lu tout ce qu'a écrit Jules Janin de sa plume rapide? L'a-t-il bien lu lui-même? Vous vous rappelez la réponse de Chamfort à l'archevêque de Paris : « Avez-vous lu mon dernier mandement? lui demandait M. de Beaumont. « — Non, monseigneur, et vous? » Le mot revient en mémoire quand on songe à Jules Janin. » Il me semblait que ce mot, un des plus spirituels de tous les mots du XVIIIe siècle, avait été dit par Piron. Est-ce la mémoire de M. Sarcey qui a été *labile*, ou la mienne le serait-elle?

YEZIMAT.

—

Le dernier mot d'André Chénier. — Dans ce même feuilleton, M. Sarcey fait ainsi allusion au dernier mot d'André Chénier : « Il n'en fallait pas moins répéter avec le poëte : *Et cependant, il y avait quelque chose là!* » Je ne demande pas si cette exclamation est authentique, le dernier éditeur des *Poésies d'André Chénier*, M. Becq de Feuquières (1862), ayant, à ce sujet, déclaré, dans sa consciencieuse étude sur la vie et les œuvres de l'auteur de la *Jeune Captive* (p. 45), que « la légende a voulu embellir les derniers instants du poëte. » Ce que je voudrais, c'est l'indication du livre où, pour la première fois, a été rapporté le mot que, sur la fatale charrette, Chénier aurait adressé à Roucher, son confrère en poésie (mais avec quelle différence!) et son compagnon d'infortune.

YEZIMAT.

—

La « doxie » de Monseigneur. — Enfin, dans le même feuilleton encore, mine inépuisable, comme on le voit, M. Sarcey raconte (c'est le mot de la fin) la piquante anecdote que voici : « Quel est l'homme à qui ne puisse s'appliquer le mot de l'évêque : *Qu'est-ce que l'orthodoxie?* lui demandait-on. *L'orthodoxie*, répondit-il, *c'est ma doxie à moi.* — Nous en sommes tous là. » Je n'aurai pas la naïveté de demander le nom de ce bon évêque, mais je demande d'où vient l'historiette, qui fait réellement honneur à l'esprit de celui qui la raconta le premier. YEZIMAT.

—

Andrea di Murano. — Je lis au revers d'un panneau d'Andréa de Murano, représentant une Madone en adoration devant l'Enfant Jésus :

Opera di Andrea di Murano dal 1466
Ritrata... in Faverzano e del anno 1787
Trasportatta in Brescia alli 8 agosto del sudetto anno.
Fasco Porta fecit memoria feltrino.
E del 1803 da' Prô Antº Gussone fu
Aguistata dall' Ospe delle Donne
Rimasto Erede delle Ce Ce Sorelle
Fusari Zni nº 6.

« Ce fut à peu près vers l'an 1400 que fleurit Andréa de Murano, » dit Lanzi (*Hist. de la Peinture en Italie*, t. III, p. 18). — Comment faut-il lire la seconde, la cinquième, et les trois dernières lignes de l'inscription? C. F.

—

Médaillon, portrait, gravures, effigies quelconques, représentant Guillaume de Cazenove (dit Coulon), vice-amiral de France sous Louis XI. — La très-intéressante collection de médaillons et plaquettes en bronze, des XVe et XVIe siècles, exposée naguère au Corps législatif (Alsace-Lorraine), par M. G. Dreyfus, m'encourage à poser à mes collaborateurs, connus et inconnus, la question formulée ci-dessus. Guillaume de Cazenove ou Casenove ou Caseneuve, *dit* Coullon, Colomb ou Couloi (d'où vient ce surnom? De son « long col » ou du normand « *colon* ou *coulon* : pigeon? ») — était cadet de la maison de Cazenove, en Gascogne, encore représentée à Agen et à Lyon. Il jouit de la faveur et de l'intimité de Louis XI, encore dauphin, faveur qui dura jusqu'en 1483, date probable de la mort du personnage. Le roi venait le visiter dans son château de Gailhardbois, en Nor-

mandie, province dont Guillaume de Casenove étoit maître-enquesteur des eaux et forêts au vic de Gisors. Guillemette Le Sec, que G. de Casenove avait épousée « de la volonté du roi », lui avait apporté cette terre en dot. Les descendants du vice-amiral, Jean de Casenove, son fils, dit Coulloix, seigneur du Mesnil-Paviot et de Varelme, proche Notre-Dame d'Escouys en Normandie; Jean de Cazenove, sgr de Noyon-s.-Andelle et de la Bonde, son petit-fils, portèrent le même surnom. Armes du vice-amiral : D'argent à 2 chevrons d'azur. Cimier : un griffon. C'est en Normandie qu'il faut chercher. Je connais le mémoire de M. Garisse sur les *Colombo*. 1874. R. DE C.

—

Les fous pleurent-ils? — La question peut sembler bizarre, mais voici ce qui la motive. Du temps que le drame sentimental florissait, il n'était pas rare de voir la victime malheureuse et persécutée devenir folle, — surtout si on lui ravissait son enfant, après lui avoir ravi l'honneur ; — puis recouvrer la raison, en même temps que l'enfant, — mais sans l'honneur. — Or, le symptôme invariable qui annonçait le retour à la raison était caractérisé par cette phrase : « Elle pleure ! Elle est sauvée ! »

Ce *poncif* est-il fondé sur quelque fait physiologique? L'un de vos : A. D.

—

Mlle Desclée. — Existe-t-il un portrait sur émail, de cette éminente actrice, enlevée le 9 mars dernier, et sur la tombe de laquelle Dumas fils a prononcé le discours si remarquable, que chacun a lu et admiré? E. C.

—

Epître à M. le marquis de Thermes. — Au t. III de l'*Elite des poésies fugitives* (Londres, 1769, p. 49-57), je trouve une *Epître à M. le marquis de Thermes*, par Nicolas BOILEAU-DESPRÉAUX Elle n'est pas dans l'édition donnée par Saint-Marc (Amsterdam, 1772), bien que publiée trois ans après l'*Elite*. Celle-ci est, il est vrai, une *nouv. édit.* et j'ignore la date de la 1re. Mais il me semble que si Saint-Marc avait cru que cette épître fût de Boileau, il l'eût donnée dans une nouvelle édition. Or, sans être aussi belle que les autres épîtres de Boileau, celle-ci ne manque pas de mérite et pourrait être un fruit de sa vieillesse. Que faut-il en penser? L'*Intermédiaire* pourra-t-il me le dire? E.-G. P.

—

Une amie de Couthon. — Dans *la Démagogie en* 1793, M. Dauban publie une pièce inédite, de laquelle il semble résulter que Mme Roland fut dénoncée par plusieurs personnes, notamment par une demoiselle Mignot, institutrice de sa fille. — D'autre part, Couthon, dans plusieurs de ses lettres, parle d'une citoyenne Mignot avec laquelle il paraît avoir été en grande intimité. — Est-ce la même personne qui fut à la fois l'amie de Couthon et la dénonciatrice de Mme Roland? Dans tous les cas, on désirerait avoir des détails sur *la* ou *les* citoyennes *Mignot*.

FRANCISQUE MÉGE.

—

Correspondance de P.-J. Proudhon. — Etant sur le point de faire paraître la *Correspondance de P.-J. Proudhon*, j'ai recours à votre obligeance pour prier toutes les personnes qui possèdent des lettres de mon mari de vouloir bien me les confier. — Les pièces originales, aussitôt qu'on en aura pris copie, seront retournées sans retard à leurs possesseurs.

(Paris-Passy.) Veuve P.-J. PROUDHON.

—

D'une histoire du Soufflet (colaphus). — Je travaille, dans mes moments perdus, à une *Histoire du Soufflet, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, histoire qui commence aux retentissants soufflets homériques, et qui se prolonge jusqu'au magistral soufflet tout récemment appliqué sur une invraisemblable joue. Avant de continuer des recherches dont le résultat sera très-curieux, mais qui sont d'une longueur infinie, car elles embrassent la littérature de tous les peuples anciens et modernes, je voudrais savoir si le sujet n'aurait pas été, sinon traité, du moins effleuré déjà, dans un de ces innombrables opuscules où se jouait l'érudition d'autrefois. A celui qui me donnera sur ce point un bon renseignement, je promets un des premiers exemplaires de ma *Monographie du Soufflet*.

JACQUES DE MONTARDIF.

—

Une libre penseuse au siècle dernier. — En 1794, l'abbé Proyart fit paraître, à Bruxelles où il y avait beaucoup d'émigrés: *La Vie de la reine de France, Marie Lecszinska*. La duchesse douairière de Duras, née de Noailles, dame du palais, s'amusa à couvrir de notes son exemplaire. C'est ce livre curieux qui parut en déc. 1871, à la vente de la bibliothèque du marquis de M... (Schlesinger frères). La note suivante était à la suite du n° 1440 :

« Les notes des pp. 154 et 155 révèlent, entre autres, un fait extrêmement curieux, qui est certes aujourd'hui bien inconnu. Proyart y dit que Marie Leczinska, se trouvant à la cour de Stanislas, apprit qu'une dame enthousiaste du système d'éducation du *Philosophiste* Jean-Jacques, s'amusait à en faire l'essai sur une jeune fille, dont de pauvres parents s'estimaient heureux de lui abandonner le soin, et qu'elle faisait élever sans permettre qu'on lui dît un

mot ni de Dieu, ni de la religion. La reine vit l'enfant, en eut pitié, *la fit enlever, puis la plaça dans un couvent*, où elle reçut une éducation chrétienne. — Madame la duchesse de Duras joint alors cette rectification à ce sujet : « J'ai vu *cet* enfant, ayant suivi la Reine au voyage qu'elle fit à Commercy pour aller voir le roi son père, *qui, étant aveugle, ne s'aperçut pas qu'on amenoit cette petite Thérèse* (c'étoit le nom qu'elle portait) SANS AUCUN VÊTEMENT DANS LE SALON. La Reine, à qui on voulait dérober cette horrible chose, en fut informée, *voulut faire enlever l'enfant* pour la faire élever. *Mais la grande dame s'y opposa, quitta Commercy et s'en alla avec Thérèse, pendant le séjour que fit la Reine.* » — Que de différences dans la relation d'un seul fait, qu'il serait peut-être bon d'étudier pour connaître le véritable degré de moralité de la cour de Stanislas! Quelle était cette grande dame, enthousiaste de la philosophie de la nature, au point d'en faire l'objet d'études expérimentales sur des enfants pauvres qu'elle élevait dans ce but? Elle devait avoir de certaines prérogatives à cette cour, pour promener dans les salons du Roi une petite fille SANS VÊTEMENTS. Le nom n'est pas cité, mais il serait certes intéressant de le découvrir. »

Ne serait-ce pas Mme de Boufflers, mère du chevalier, maîtresse du roi Stanislas et de M. de la Galaizière, son ministre, et sœur de la maréchale de Mirepoix, l'amie de la Du Barry? A. B.

—

Les « Mimes » de Baïf, édition de 1576. —Je n'ai pu me procurer cette édition des *Mimes*. Je désirerais savoir si la Préface, signée J.-A. de Baïf, qu'on lit dans l'édition de 1581, se trouve aussi dans celle de 1576, et, dans ce cas, si le texte de cette Préface est identiquement le même dans les deux éditions. B. F.

—

L'abbé Mouche. — En 1784 a paru, à Londres (probablement à Paris), un vol. in-8°, intitulé : *Les Travaux de Monsieur l'abbé Mouche*. Ces travaux se composent d'un conte en prose : *le Petit Candide*, et de poésies fugitives, en tout 168 p., avec *le Déjeuner de M. Antoine Bernard, pour servir de suite au Petit Candide* (12 feuillets non pag.). Dans une *Lettre à messieurs les Journalistes*, qui sert de préface et est signée : *L'abbé Mouche*, l'auteur dit qu'il a consulté un grave magistrat, pour savoir s'il devait signer son livre et que, sur sa réponse négative, il s'est décidé à signer du nom de sa mère. Il est plus que probable que le pseudonyme est bien entier, et n'est le nom ni du père ni de la mère du conteur. L'*Intermédiaire* m'apprendra sans doute qui s'est caché sous le nom d'abbé Mouche. E.-G. P.

—

Du « Desiderius peregrinus. » —J'ai lu dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 15 mai (p. 289, art. 1629) : *Desiderius peregrinus, sive Thesaurus animæ Christianæ*. Roterodami, 1674, in-16. — On attribue généralement cet ouvrage à Michel Servet ; une note autographe sur le faux-titre nie qu'il en soit l'auteur. Le rédacteur de cette note a raison, et tous les critiques compétents s'accordent à reconnaître aujourd'hui que l'ouvrage a sans fondement été porté au compte du philosophe espagnol. Servet étant à jamais écarté, à qui donc attribuer le *Desiderius peregrinus?* La question mérite d'autant plus d'être discutée, que les nouveaux éditeurs du *Dictionnaire des Anonymes* n'ont pas cherché à la résoudre. Du moins, je ne vois pas dans leur précieux recueil le mot *Desiderius*. T. DE L.

—

« Les Publications de la Rue sous la Commune. » — M. Firmin Maillard, l'auteur de cet intéressant opuscule bibliographique (*aut quivis*) peut-il m'envoyer (sous le couvert du directeur de l'*Intermédiaire*, qui voudrait bien me la faire parvenir) la pièce *complète*, n° 19, p. 6, de son livre? Je lui en serais très-obligé. E. C.

Réponses.

Médailles commémoratives de la Saint-Barthélemy (VI, 261, 340, 411). — Luckius (J.-J.), dans son *Silloge numismatum*, impr. à Strasbourg, 1620, in-4, a publié (*avant* Bossani). la médaille à la tête du pape Grégoire XIII, et les *deux* médailles de Charles IX. (Lyon.) V. DE V.

—

Mièvre, Mièvrerie. Incommensurable (VII, 45, 179, 342).—L'acception nouvelle, contre laquelle on s'insurge, ne semble pas très-éloignée cependant de la signification ancienne que l'on trouve dans *Littré*. De la « vivacité, mêlée de quelque malice, » d'un enfant à la « débilité gracieuse, » il ne semble pas qu'il y ait bien loin. Et puis pourquoi serait-il interdit à l'usage, de modifier le sens d'un mot, lorsque son étymologie n'y répugne point? — D'ailleurs, ce n'est point de ceci qu'il s'agit, mais de la définition du mot *incommensurable* que donne M. F. L. Si nos souvenirs des cours de mathématiques sont fidèles, une quantité est dite incommensurable, qu'elle soit grande ou petite, lorsqu'elle est sans aucune mesure avec l'unité. Ainsi, la racine carrée de 2 est « incommensurable, » parce qu'aussi loin que l'on poussera les décimales du nombre par lequel on voudra l'exprimer, jamais on n'arrivera qu'à une approximation. Or, que l'on opère sur 2 ou sur 200,000, l'impossibilité sera toujours la même. La grandeur du nombre est donc

indifférente ; sa qualité seule importe. Or, si une quantité, ou une longueur ou une surface ou un volume sont tellement énormes qu'ils échappent à nos mesures limitées, il semble qu'on peut les appeler incommensurables, dans le sens d'immenses.

Un ancien Taupin.

P. S. — Et, à propos, pourquoi...

— Halte-là, s. v. p.

« Tes *pourquoi*, dit le dieu, ne finiraient jamais !... »

C'est *pourquoi* le « Deus ex machina » (vulgo Directeur)... vous rappelle à l'ordre, très-cher Taupin, et vous renvoie, avec votre question subsidiaire, aux Questions principales, sans dépens. (Voir col. 365.)

C'est déjà bien assez de la question *Incommensurable*, qui s'est sournoisement impliquée dans cette *Mièvrerie*, et qu'il est temps d'en dégager. (Voir donc col. 343, 395, 402 et 416.)

—J'en demande pardon à M. F. L.: dans la langue mathématique d'où on l'a tiré, le mot « incommensurable » *n'indique pas* « une quantité tellement petite qu'on ne peut la rapporter à aucune mesure ! » En présence de cette définition, je vois le plus novice des géomètres en bas âge se voiler la face... Bon Dieu ! que veut donc dire « incommensurable » en mathématiques ? — La chose la plus simple du monde : il n'y a pas de nombre fini qui puisse exprimer le résultat d'une comparaison de la quantité ou grandeur considérée, à la quantité ou grandeur de même espèce qu'on a prise pour unité. — Oui, il y a tout cela dans le mot *incommensurable* : ne vous étonnez donc pas de voir qu'on l'ait fait si long. Poursuivons : le rapport de la circonférence d'un cercle à son diamètre est « incommensurable, » et s'exprime par un nombre *qui n'en finit pas* (voyez notre définition et le poëme incommensurable à la gloire du nombre π, dans notre *Intermédiaire*) ; le rapport de la diagonale au côté du carré est dans le même cas, etc... Bref, finissons-en nous-même ; car, à l'époque où nous sommes, on est envahi, non par le langage, mais par le patois des sciences exactes. — Vous allez me dire, cher confrère, que je viens de qualifier « incommensurable » le fameux poëme : *Que j'aime à faire apprendre un nombre utile aux sages ?* — Eh ! oui, et j'ai bien fait encore une fois, attendu que ledit poëme sera comme le nombre π, *et n'en finira pas.*

Morale : Ne jouons pas avec le siècle et avec ses folles maximes ; gardons-nous, en 1874 (mièvrerie à part), de témérités comme celle-là : « La *science* ne connaît pas d'*étendue* qu'elle ne puisse mesurer ! »

H. de S.

—

Croix Catelan (VII, 111, 247). — L'histoire du troubadour Catelan, qui aurait donné son nom au fameux *pré*, est une légende, que j'ai démolie dans les *Enigmes des rues de Paris*, p. 315, etc. Il n'y eut de Catelan, au bois de Boulogne, que le fils du financier Catelan. Il y était capitaine des chasses, sous Louis XIV. Les armes figurées sur la base de la croix étaient les siennes, ou bien celles de M. d'Armenonville, à qui il vendit sa charge, et dont un des pavillons du bois a gardé le nom.

Ed. F.

—

Mmes Boëte de Saint-Léger... Mlle Puvigny (VII, 149, 220). — « Puvigné (Mlle). « Charmante danseuse de l'Opéra, qu'elle « a quitté depuis plusieurs années avec la « pension ; est aujourd'hui mariée en pro- « vince. »

Que de grâces, que de justesse
Et dans vos pieds et dans vos bras !
Jeune Puvigné, la jeunesse
Et Terpsichore ont moins d'appas.
(*Anecdotes Dramatiques*, 1775, T. III.)

Mlle Puvigné, entrée à l'Opéra en 1743, a été mise à la pension en 1760. Elle était alors première danseuse. (*Arch. de l'Opéra.*)

Ch. N.

—

Le père de Balzac (VII, 149, 197, 253). — Le bibliophile Salmon possédait toutes les brochures, à idées plus ou moins singulières, qu'avait publiées le père de Balzac, Tourangeau comme lui. On en peut trouver la liste dans le Catalogue de sa Bibliothèque. Je l'ai reproduite, avec quelques autres détails, dans mon feuilleton de la *Patrie* du 19 oct. 1863, à propos de la reprise au Vaudeville des *Ressources de Quinola*, dont Balzac a dessiné le principal type, l'inventeur, en pensant à son père.

Ed. F.

—

Signature autographe de Jean-Antoine de Baïf (VII, 242, 293). — Je remercie M. Aszt ; j'ai vu le volume indiqué. Les deux signatures se trouvent sur le titre : la première, *de Baïf*, à l'angle droit supérieur ; la seconde, *de Bayf*, à l'angle gauche inférieur. La première est évidemment de la main de Jean-Antoine de Baïf, dont l'écriture est très-facilement reconnaissable. C'est ainsi d'ailleurs que Baïf écrivait son nom. La seconde doit être du fils du poëte. Il se nommait Guillaume, au dire de Colletet ; et on a de lui une petite pièce de vers qu'a publiée Ed. Fournier, au t. VIII des *Variétés hist. et litt.* C'est une nouvelle trace de son existence. B. F.

—

La pureté du génie français (VII, 274, 374). — Je puis dire qui a émis cette idée, et qui l'a émise depuis le traité, en vertu duquel nous avons perdu l'Alsace : c'est M. Thurot, rédacteur de la *Revue critique*.

R.

—

Un ex-libris (VII, 298, 378). — Condorcet? Colletet? Il est plus vraisemblable que les vers soient de celui-ci ; mais, dans l'affirmative, il faudrait encore indiquer où ils ont paru pour la première fois, les chercheurs et curieux ayant besoin de renseignements exacts et précis. R.

—

Un carrosse de voiture (VII, 279, 191, 142). — Je ne reviendrais pas sur cette question, si le passage que j'ai à citer ne contenait un trait de mœurs en même temps qu'un renseignement. Je viens de le lire dans les *Bagatelles morales* de l'abbé Coyer (Londres et Paris, 1769). Il fait partie d'une *Lettre à une dame anglaise.* L'auteur lui représente assez spirituellement le tort qu'elle se fait en restant simple et vertueuse, au milieu de tant de femmes légères et frivoles, dont il lui propose de suivre l'exemple pour se rendre digne de son époque. « J'entendis hier une Duchesse de Finance, qui louoit beaucoup votre simplicité. Vous aviez soupé chez elle : on servit un plat de légume dans la primeur, qui ne coûtoit que cent frans. Vous crutes qu'on parloit du plat, non du légume. Elle rioit encore en me demandant par quel *carosse de voiture* vous aviez débarqué, et si vous souhaitiez qu'elle vous envoyât son orfèvre. » Ainsi, le carrosse de voiture était réputé provincial et de mauvais goût, et des gens qui se respectaient n'en devaient pas user. Cela m'a rappelé ce mot d'une comédie de Scribe : « *Qui est-ce qui n'a pas cent mille livres de rente?* » On aurait pu dire : « Qui est-ce qui n'a pas son carrosse? Un carrosse de voiture! fi donc! »

La réponse de M. A. D. m'a fait relire le quatrain de Lemierre : c'est bien cela. Seulement on a mis le mot « voiture » avec un grand *V*, comme si Lemierre avait voulu faire allusion au poëte Voiture. Intelligent éditeur! E.-G. P.

—

Bête comme une oie (VII, 298, 378). — Veuillez accueillir mon explication, dussiez-vous dire ensuite que vous avez entendu, suivant un vieux proverbe, « siffler *oye* entre les *cygnes.* » L'oie, timide par instinct, menace et se révolte sans motif; par suite l'epithète : « Bête comme une oie, » appliquée surtout à l'homme qui se fâche et s'emporte sans raison. On ne peut comparer la ridicule colère de l'oie qu'à celle du dindon; aussi sont-ils tous deux l'apanage de la sottise. Ce fut, du reste, ainsi que chacun sait, un accès de cette colère qui sauva le Capitole. — Ce palmipède, originaire du Nord, fut un hôte précieux pour l'Italie, qui sentit la nécessité d'en conserver la race, et, tandis qu'elle se répandait dans les campagnes, on mit la souche sous la protection des dieux, en la plaçant au Capitole. Les oies du Capitole trahirent donc probablement les fils de ceux qui les avaient introduites à Rome. — Placé sous la protection de Saint-Ferréol, cet oiseau était, en effet, un des mets favoris de nos aïeux, témoin la *Farce de Pathelin.* Les rôtisseurs de la rue-aux-Oues (*oyes*) l'emportaient sur leurs confrères dans la préparation de cet aliment recherché; ce qui donna lieu à cette singulière locution : « Vous avez le nez tourné à la friandise, comme Saint-Jacques-de-l'Hôpital, » parce que le portail de cette église était en face de cette rue. A. D.

— Pourquoi et comment l'*oie* s'est-elle attiré la réputation de *bêtise*, attestée par une locution proverbiale? Voilà bien la question de M. V. de V. Dans un ouvrage, en partie consacré au panégyrique de cet intéressant palmipède, et ayant pour titre : *L'Ane glorifié et l'Oie réhabilitée* (1 vol. in-12, Paris, Lemerre, 1873), l'auteur, M. Bataillard, avocat, membre de plusieurs académies, s'est posé la même question, et déclare n'avoir pu la résoudre, même en tenant compte des moindres apparences. Son ouvrage, bien au contraire, renferme un grand nombre de faits et d'observations, dont l'ensemble prouverait que l'oiseau calomnié se distingue par plusieurs genres de mérite, donnant au proverbe un éclatant démenti, tels que l'intelligence, la vigilance, la propreté, la pudeur, — oui, la pudeur, — l'attachement à son maître, etc. — Le fatal proverbe est donc contredit, mais il semble inexplicable, et il restera inexpliqué jusqu'à nouvelle et plus ample information. CLOVIS MICHAUX.

— Avez-vous vu, au Salon de cette année, un très-joli et spirituel tableau d'Ed. de Beaumont (nº 105)? Au fond d'une cour d'hôtellerie rustique, une demi-douzaine de soldats en passage attablés, et une vieille qui les accommode d'un broc plein de vin, tandis que, sur le devant, l'aubergiste, le coutelas au côté, considère méditativement une douzaine d'oies (dont un dindon). Vous vous demandiez ce que vous pourriez bien trouver, en regardant au livret... « Une réunion d'actionnaires, » par exemple? Puis, vous ouvriez, et vous lisiez : « Bête comme une oie. » — N'est-ce pas une réponse graphique à la question de M. V. de V.? — Mais, à ce compte-là (me direz-vous), il n'y a pas que les oies qui... et je connais d'autres citoyens à deux pieds et sans plumes, que... — Compère, vous avez raison! C. R.

—

Le droit du seigneur (VII, 301, 380). — « Pendant que le prêtre faisait sonner haut le sacrement, multipliait les empêchements

et les difficultés de parenté, il absolvait, faisait communier le baron, dont le premier droit était le mépris du sacrement. Je parle du Droit du Seigneur (si impudemment nié de nos jours). » C'est Michelet qui s'exprime ainsi (*Henri IV et Richelieu*, in-8, 1857, p. 276). La question de B. C. était donc bonne à re-poser et à ré-étudier. M. N.

— Le très-intéressant extrait du *Traité de l'Adultère*, de Fournel (col. 381), donne inexactement le nom du fief de l'Anjou, cité comme ayant eu le Droit du Seigneur. Au lieu de *Souloire*, dans lequel on peut voir Soulaire, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), il faut lire *Somploire* ou *Somloire*, canton de Vihiers, même dép. On pourrait vérifier le fait cité par Fournel, en recourant aux titres originaux de l'ancienne chambre des comptes d'Anjou, conservés aux Archives nat. Quelque aveu et dénombrement du sgr. de Somloire peut avoir été annexé à celui de son suzerain le sgr de Maulévrier, canton de Cholet, Maine-et-Loire.

Pour arriver, relativement au Droit du Seigneur, à la constatation de faits authentiques, il ne faut pas manquer de recourir aux journaux anciens publiés dans les diverses provinces, en général sous le nom d'*Affiches*, et annonçant la vente de fiefs avec énumération de leurs droits. C'est ainsi que les Affiches du Poitou ont fourni au principal historien de cette province (Thibaudeau, t. I, p. 263, édit. de 1839), un article concernant le droit de Cornuage (sic pour Cornage), exigé encore en 1771 des sujets du sgr de l'Herbergement-Ydreau, commune de Sainte-Florence, canton des Essarts (Vendée). Au mois de sept. dernier, deux journaux de ce département, *le Libéral*, beaucoup plus avancé que son titre, et *le Publicateur*, légitimiste, ont discuté longuement, avec plus de passion que de science historique, un acte imprimé par le premier et relatant le susdit droit en 1769. Si l'on contestait la citation des *Affiches* du Poitou et de Thibaudeau, il serait encore facile de la confirmer par les Aveux et Dénombrements originaux en parchemin, signés et scellés, rendus par les sgrs de l'Herbergement-Ydreau à leurs suzerains les ducs de Thouars, les 21 août 1598, 10 octobre 1603, 27 juillet 1632, 25 mai 1637 et 5 janvier 1660. Voici les termes du premier, reproduits mot pour mot dans les quatre suivants: « Droict sur chacun homme nou« vellement marié en et au dedans de ladicte « chastellenye, ou venant hors terre et au « dedans icelle chastellenye coucher et « herberger, appellé CORNAGE : qui est que « ledict nouveau marié doibt venir à la « porte du chasteau, en présance de tes« moings, le jour de ses nopces, tourner « par trois fois courant autour dudict « chasteau; et à chacune desdictes foys, « estant au davent de ladicte porte d'icel« luy chasteau, dire à haulte voix : *O Cor« nage, gentil Cornage! Noble devoir de « Monsieur et de Madamoiselle! Hou, « hou, hou, hou, hou, hou!* par troys foys, « et à la dernière donner deux deniers; le « tout, avant soleil couché, le jour de sa « bénédiction nuptialle. Et en cas de def« fault, peult estre constitué prisonnier le « mesme jour par mes officiers ou servi« teurs et paier l'amende de soixante solz « et ung denier...

« Comme aussy le droict d'avoir, des fil« les à marier, dudict lieu de l'Herberge« ment, ung chappellet de boutons de ro« ses le jour et feste de Penthecoste, avecq « troys chansons, pour affranchir elles et « leurs mariz dudict droict de CORNAGE cy« dessus, pour ledict lieu et ville de l'Her« bergement seullement. Et en cas de def« fault dudict chappellet audict jour de « Penthecoste, doibvent l'amende de « soixante solz un denier. »

Pour la 3° de « l'ex-carabinier à pied » (col. 380), curieux de savoir « ce que disait la femme du Sgr, si elle était jalouse? » il en trouvera la réponse aux nombreuses pages des vol. in-fol. du père Anselme, où les bâtards sont nommés à la suite des enfants légitimes. P. M. Y.

—

Les poésies de J. Richard (VII, 324, 274). — Ce n'est pas au t. III, mais au t. II de l'*Histoire du second Empire*, que cette pièce de vers a été insérée (p. 674), et c'est bien un signe de ces temps troublés, précurseur de la chute prochaine, que cette satire vigoureuse ait pu paraître, imprimée publiquement en France, en *avril* 1870, c'est-à-dire avant la chute du régime impérial. L. C.

—

Une mouche dans le cerveau (VII, 328). — Les Ecossais ont une expression analogue, dont on se sert même en Angleterre. On dit d'un homme fou : « He has a bee in his bonnet; » ou : « He has his head full of bees. » — Le poëte Spencer, décrivant le corps humain, met des mouches et des abeilles dans la chambre de la Fantaisie (*Faëry Queen*, II) :

And all his chamber filled was with flies,
Which buzzed about him.....
Like many swarms of bees.....
These flies are idle thoughts and fantasies,
Devices, dreams, opinions, schemes un-
[sound... »

Mahomet admet des abeilles dans son Paradis, et Swift nous dit que certains virtuosi croyaient que le cerveau était rempli de petits vers (*maggots*). (Vide : « Dictionary of Phrase and Fable Brewer. ») (Londres.) H. S. A.

—

La tonsure (VII, 333, 388). — Le *Liseur* a bien raison de ne pas prendre au sérieux le texte d'Antoine La Barre de Beaumarchais. Mais puisqu'il désire une réponse sérieuse sur ce qui concerne la tonsure ecclésiastique, je vais la lui fournir avec le secours du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand (l. II, ch. 1). Je ne copierai pas le texte entier, qui est fort long, mais j'en extrairai ce qui s'applique le plus directement à la question. « Circa coronam clericorum, tria attendenda sunt, scilicet capitis abrasio, capillorum detruncatio, formæ circulatio. Ad capitis abrasionem tria sequuntur, scilicet munditiæ conservatio, deformatio et denudatio; munditiæ conservatio, quia ex capillis sordes in capite aggregantur. Deformatio, quia capilli ad ornatum sunt : significat ergo tonsura mundam et non formabilem vitam : id est, non exquisitum habitum exterius, secundum Dionysium in ecclesiastica Hierar. Rasura quoque et tonsura capillorum est depositio omnium temporalium. Clerici enim victu et vestitu contenti, omnia communia habere debent... Unde juxta Apost. comam non nutriant, sed desuper in modum spheræ radant... Denudatio autem ipsa superioris partis capitis nullum debere esse medium inter nos et Deum demonstrat, ut revelata facie gloriam Domini libere contemplemur. Rursus radimur caput relictis inferius in modum coronæ capillis, quia caput mentem signat; capilli vero seculares cogitationes. Sicut ergo caput mundatur superius a capillis, ita mens nostra dum superiora, id est cœlestia cogitat, a secularibus cogitationibus mundari debet. Sed pars inferior capillos habet, quia non est prohibitum aliquando de secularibus cogitare, sine quibus vita præsens duci non potest... Circa detruncationem capillorum notandum est, quia illa significat quod clerici omnes superfluas cogitationes debent a mente abscindere. » (A l'égard de la couronne des clercs, on doit faire attention à trois choses, savoir : la tonsure de la tête, la coupe des cheveux et leur forme en cercle. Trois choses se rapportent à la tonsure de la tête, ce sont : la conservation de la propreté, son altération et sa nudité. La conservation de la propreté, parce que c'est par les cheveux que les ordures s'amassent sur la tête; l'altération, parce que les cheveux servent à l'ornement de la tête; la tonsure signifie donc la pureté d'une vie sans ornements, c'est-à-dire, au dehors, un habit ou extérieur qui ne soit pas recherché, selon saint Denys, dans sa Hiérarchie ecclésiastique. La rasure et la tonsure des cheveux, c'est aussi l'abandon de tous les biens temporels. Car les clercs doivent se contenter de la nourriture et de l'habillement et posséder tout en commun. C'est pourquoi, selon l'apôtre, « qu'ils n'entretiennent pas leur chevelure, » mais qu'ils rasent le dessus de leur tête en forme de cercle. Et la mise à nu de la partie élevée du chef marque qu'il ne doit rien y avoir entre nous et Dieu, afin que, la face du Seigneur nous étant révélée, nous contemplions librement sa gloire. — Nous rasons encore la tête des clercs, ne laissant de cheveux qu'en bas et en forme de couronne, parce que la tête représente l'âme et les cheveux signifient les pensées du siècle. De même donc qu'on purifie le haut de la tête en le dégarnissant des cheveux, ainsi notre âme, afin de pouvoir penser aux choses d'en haut, c'est-à-dire aux choses célestes, doit être débarrassée auparavant des pensées du siècle. Mais on ne dégarnit pas la partie inférieure du chef, parce qu'il n'est pas défendu de penser quelquefois aux choses du monde, sans lesquelles on ne peut vivre ici-bas. A l'égard de la coupe des cheveux, il faut observer que les clercs doivent retrancher de leur âme toutes les pensées superflues.)— Nous sommes loin des plaisanteries de La Barre de Beaumarchais, et l'élévation des idées de l'évêque de Mende donne peu d'envie d'y retourner. Je regrette de passer des choses intéressantes. Mais je crois devoir présenter au *Liseur* des images encore plus nobles. « Circa formæ circulationem seu coronam sciendum est quod fit propter multa. Primo in signum quod Christus Rex noster seipsum in ara crucis oblaturus, spineam coronam portavit. Unde et nos, qui par eandem passionem salvari desideramus, Dominicæ passionis signum, id est, formam spineæ coronæ quam ipse ut spinas peccatorum nostrorum aufferet in passione portavit in capite, in verticibus nostris portamus ut, sicut ille pro nobis, sic et nos pro illo irrisiones et opprobria paratos esse libenter sufferre monstremus. » (Pour ce qui est de la forme du cercle ou de la couronne, il faut savoir qu'elle a lieu pour beaucoup de raisons. Premièrement, pour marquer que le Christ, notre Roi, prêt à s'offrir lui-même sur l'autel de la croix, a porté une couronne d'épines. C'est pourquoi nous aussi, qui désirons être sauvés par sa Passion, nous portons au sommet de nos têtes le signe de la passion du Seigneur, c'est-à-dire la figure de la couronne d'épines qu'il a portée sur son chef, afin de briser par ses souffrances les ronces de nos péchés, pour que, de même qu'il l'a fait pour nous, nous aussi, pour lui, nous montrions que nous sommes prêts à souffrir volontairement les railleries et les opprobres.) Durand ajoute que la couronne est l'image de l'éternité et que les prêtres sont l'image de Dieu qui n'a eu ni commencement ni fin. Je dépasserais beaucoup les limites de l'*Intermédiaire*, si je voulais analyser toutes les considérations de l'auteur sur la tonsure. Ce que j'ai cité suffira sans doute pour édifier l'auteur de la question.

E.-G. P.

— Serait-ce trop sortir de la question, de dire qu'une opinion orientale attribue à l'usage du café les mêmes effets qu'aux cheveux tondus? Une reine de Perse, voyant un cheval qu'on tourmentait fort pour le renverser à terre, s'informa de ce qu'on voulait lui faire. On lui fit honnêtement entendre qu'on le voulait faire hongre. « Que de fatigues, dit-elle, il ne faut que lui donner du café! » Elle prétendait en avoir la preuve domestique dans le roi son époux. — Hecquet rapporte cette opinion, et cette gentille anecdote à l'appui, dans son *Traité des dispenses du carême.* Cet ouvrage se lisait au réfectoire, à Port-Royal; les religieuses trouvèrent le trait un peu gaillard, ce qui le fit retrancher des éditions suivantes. (Emprunté à « l'Art de désopiler la rate. ») Notre cher et cocorrespondant Narsès, vous qui venez prêcher aux gens de se faire tondre....., vous en parlez bien à votre aise! S'il vous plaît, ne se fait pas tondre qui veut! Voilà bien de mes donneurs d'avis! Permis à moi de souhaiter, par exemple, qu'« un liseur » de bonne complexion se rencontre, qui s'abreuve généreusement de café : l'expérience, eût-elle un plein succès, ne saurait être que bienfaisante, dans ses moyens, comme dans sa fin, par les *jours caniculaires*, et nous y entrons (Voir *Amphitryon*). Mais allez donc

Tendre au fer d'un barbier une tête innocente,

quand vous êtes... CALVUS.

—

La crémation chez les Romains (VII, 334). — L'habitude de brûler les morts avant leur ensevelissement remonte à la plus haute antiquité : mais qu'aurait-on fait des cendres, si on ne les avait pas inhumées? les aurait-on jetées au vent? Le respect professé pour les morts, si profond dès les premiers siècles, exigeait qu'elles fussent recueillies et ensevelies avec soin, à la suite de la cérémonie des funérailles, qui suivait celle de la crémation : on peut à ce sujet consulter Homère décrivant les funérailles de Patrocle. Les Romains ont été un des peuples les plus religieux et les plus exacts à rendre les derniers devoirs aux morts; la coutume de brûler les morts était générale, quoiqu'il existe des exemples de corps inhumés sans avoir été brûlés. Par une précaution bien entendue, la Loi des XII Tables défendait expressément de brûler ou d'ensevelir aucun cadavre dans les villes : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito.* Les enterrements avaient ordinairement lieu dans le cimetière de Callixte, le plus vaste de Rome, ou sur le bord des grands chemins. On remarquera que les auteurs qui nous ont laissé des descriptions de ces cérémonies lugubres n'ont parlé que des personnages riches ou puissants, et n'ont pas dit un mot des hommes qui formaient la masse de la population : on leur appliquait scrupuleusement la loi. — On sait qu'il est des peuplades sauvages, au sud de l'Orénoque, les Arragues, qui ne connaissaient pas de meilleur moyen de prouver leur respect et leur vénération pour les parents et les amis qu'ils avaient perdus qu'en leur servant eux-mêmes de tombeaux. Ils avalaient leurs cendres en les mêlant à leurs boissons. Sans demander qu'on aille jusque-là, je me joins avec empressement à M. M. B. pour solliciter une réforme en faveur de la crémation; mais je crains de mourir avant son adoption, quand je songe que la loi si sage des XII Tables, après avoir éprouvé bien des infractions, fut abrogée en 886 par l'empereur Léon, dit le Philosophe; et que, malgré des dangers bien constatés, malgré un arrêt du parlement de Paris de 1765, à l'exécution duquel le clergé s'opposa de tout son pouvoir, ce ne fut qu'en 1790 que l'Assemblée constituante parvint à la faire revivre et à empêcher les inhumations dans les églises : une habitude, même mauvaise, l'emporte sur la meilleure raison! A. D.

— Les anciens recueillaient la cendre des morts et la conservaient, renfermée dans des urnes. Mais comment parvenaient-ils à séparer cette cendre de celle du bûcher? On croit généralement que c'était en enveloppant le corps d'une toile d'amiante. Valmont de Bomare partage cette opinion. « Du temps des anciens Grecs et des Romains, on brûlait dans ces toiles les corps des rois, pour que leurs cendres ne se mêlassent point avec celles du bûcher. On montre dans la Bibliothèque du Vatican un suaire de cette toile d'amiante, de neuf palmes romaines de longueur, sur sept de largeur, et qu'on prétend avoir servi à cet usage. » Il ajoute en note : « On trouva, en effet, un monument antique, en 1702, auprès de la porte de Rome appelée autrefois *Porta Nævia*, qui ne laisse aucun doute sur la réalité de cet usage. C'était une urne funéraire, ornée de bas-reliefs élégants, dans laquelle il y avait un crâne, des os brûlés et des cendres, renfermés dans le suaire dont il est mention. Ce fut Clément XI qui fit déposer ce monument précieux, et peut-être unique, dans le palais du Vatican. » O. D.

—

Les secrets perdus (VII, 334). — Nous ne voyons pas que les trois secrets que cite M. R. de C. aient jamais été perdus, par la raison qu'ils n'ont jamais existé. — Le verre malléable est une invention de Pétrone. Dans son roman *le Satyricon*, un personnage, beau parleur, ignorant, raconte, au dîner de Trymalcion, l'histoire de l'ouvrier qui raccommodait à coups de marteau un vase de verre bossué, et qui, pour prix de son secret, reçut la mort, par

l'ordre d'un César, qui, pour Pétrone, doit être Néron. Ce même personnage, parlant du bronze de Corinthe, comme provenant de l'incendie de Troie, allumé par Annibal, donne une idée du ton du récit relatif au verre malléable. — Plus tard, Pline le rapporte, comme un on-dit dont il n'est pas certain, — lui qui raconte tant de bourdes cependant. Ce fait se serait passé sous Tibère. — Plus tard encore, Dion Cassius et Isidore de Séville, en le rapportant, l'ont mis en circulation et lui ont donné créance près d'un public qui avait perdu toute trace de son origine, laquelle n'est qu'un récit de roman. — Le rouge coquelicot des anciens vitraux a toujours été fabriqué, quand il a été nécessaire de le faire. Les verres rouges des lanternes des commissaires de police, des débits de tabac, et de certains omnibus, ne sont pas faits autrement que ceux des anciens vitraux. Seulement, ils sont *trop bien* faits. Ce sont des verres doublés : c'est-à-dire des lames de verre, plus ou moins blanc, recouvertes d'une mince pellicule de verre rouge appliquée pendant le soufflage. Toute la difficulté, lorsqu'on a eu à imiter le rouge des anciens vitraux, a été d'obtenir des fabricants de verre, qu'ils voulussent bien se donner la peine de les fabriquer *aussi mal*, et aussi épais. — L'amollissement de l'ivoire est indiqué par Héraclius, au VIIe siècle (*De artibus Romanorum*). Il suffit, suivant lui, de le plonger, pendant trois jours et trois nuits, dans un mélange de salpêtre, de sel gemme et de vitriol, broyé avec du vinaigre fort dans un mortier de cuivre, pour le rendre malléable comme de la cire.

Il y a aussi une autre recette, donnée par un ms. du XVe siècle, qui consiste à distiller les trois produits précédemment indiqués, mis à doses égales sur de l'acide muriatique étendu d'eau. — Un chimiste pourra dire quel produit complexe doit résulter de cette opération.

Enfin, un autre ms. du XIIe siècle donne une autre composition qui résulte du mélange de 2 parties de chaux vive, avec une partie de chacune des substances suivantes : de la tuile pilée, de l'étoupe effilée et de l'huile, mélange fait avec un morceau d'écorce d'orme. Ces différents procédés ont été essayés en Angleterre, mais sans succès aucun. Aussi, doivent-ils appartenir à la même classe que le mélange indiqué par Héraclius, déjà cité, pour ramollir le verre afin de le graver plus facilement. Autre secret encore perdu. Il suffit de mettre des vers de terre dans un mélange de vinaigre et de sang chaud d'un vieux bouc, attaché quelque temps sous un lierre, et d'oindre le verre avec ce mélange. On le gravera le plus facilement du monde, à l'aide d'une pierre de pyrite.

Il y a encore un secret perdu, dont ne parle pas M. R. de C., c'est celui par lequel on change le cuivre rouge en or. Mais il faut pour cela du sang d'homme roux, du vinaigre, et surtout... de la poudre de basilic.

Or, la fabrication de la poudre de basilic est assez compliquée, mais l'important est d'avoir un basilic. On l'obtient par l'accouplement de deux vieux coqs, de douze à quinze ans, nourris avec excès. Les œufs qu'ils pondent doivent être couvés par des crapauds nourris avec du pain. De ces œufs il sort des poussins mâles, auxquels, au bout de huit jours, il pousse des queues de serpent. Ce sont les basilics. Le moine Théophile (*Diversarum artium scœdula*, liv. III, ch. 47, *de auro hispanico*), donne la recette pour les réduire en poudre.

ALFRED DARCEL.

—

« Jacques le Fataliste » (VII, 335, 389). — Sans nul doute, ce livre ne peut être que le roman si amusant de Diderot où tant d'histoires et de réflexions se croisent et s'enchevêtrent, pour « l'esbaudissement » du lecteur. A. D.

EXPL. DU QUESTIONNEUR. — Non, ce n'est pas une légende que le récit si simple et si militaire, à la fois, d'un témoin, le commandant du génie Hesselat de Lunéville, que la Révolution avait trouvé chanoine régulier et professeur de physique au collége royal d'Epinal. Retraité à Strasbourg, il annota les *Mémoires* de Nodier. Ses notes recueillies précieusement par feu Heitz, ont été signalées par M. Rodolphe Reuss, dans le catalogue de la riche Bibliothèque Alsatique de ce dernier. A. B.

—

Dernière œuvre de Grandville (VII, 335, 388). — Voir la table du « *Magasin pittoresque* » où ils ont paru... Protestons, en passant, contre l'expression malheureuse employée par M. G. d'Orcet. Grandville, artiste sobre et honnête entre tous, succomba à la tâche, l'esprit découragé et les yeux élevés vers un idéal qu'il attendit en vain. A. B.

—

Edmond Duponchel (VII, 336). — S'adresser au ministère des affaires étrangères: Duponchel, après avoir quitté l'Opéra, fut nommé consul; il occupa, je crois, les postes de Nice et de Venise. FALCO.

— Consulter Vapereau : seulement, les détails sont très-concis et... les dates erronées. C'est en 1835 que Duponchel fut nommé directeur de l'Opéra, en remplacement de Véron. En mai 1840, il s'associa Léon Pillet, commissaire royal près ce théâtre depuis 1838, et, au bout de dix-huit mois de co-administration, il se retira et eut pour successeur son associé. En 1847, Léon Pillet, qui avait eu de nombreux procès à soutenir contre divers artistes, fut remplacé par Duponchel et Roqueplan, qui conservèrent ce privilége jusqu'en oct. 1849. — Voir dans l'*Artiste*

de 1837 (1re série, t. XII) un curieux article de Roger de Beauvoir, intitulé : *Une chambre catholique à l'Opéra ;* accompagné d'une lithographie de Jules Arnoux, représentant la chambre à coucher de Duponchel. Ce dernier fut, avec Dormeuil, directeur du Vaudeville, de nov. 1860 à 1863. Les amateurs n'ont point oublié les orfévreries d'art, exposées dans ses beaux magasins de la rue Neuve-Saint-Augustin, n° 47. — Enfin, Duponchel est mort en avril 1868. A. D.

—

Notation de l'infini (VII, 336). — Le signe que les mathématiciens emploient pour désigner l'infini n'est pas un 8 renversé. C'est un *oméga* auquel on a donné la forme cursive que cette lettre affecte dans certaines ligatures. On comprend aisément la préférence donnée à cette lettre, qui indique la fin imaginaire vers laquelle marche, sans l'atteindre jamais, toute progression croissante ou décroissante. B. F.

—

Imprimeries particulières et clandestines (VII, 337). — L'imprimerie particulière de J. Castaing était à Alençon (Orne). Nous ne croyons pas que cet amateur ait imprimé d'autres ouvrages que les siens : à la fois auteur, typographe, voire relieur, et dépassant ainsi Rétif de la Bretonne. Ses productions théâtrales et poétiques, tirées à très-petit nombre, doivent se trouver, au grand complet, dans la riche bibliothèque d'un des meilleurs correspondants de l'*Intermédiaire*, M. L. d. l. S., d'Alençon, membre de l'Ass. nat.

Les Supercheries littéraires, de Quérard (édit. Daffis, art. G. E. J. M. A. L., t. II, p. 151, *e*), indiquent, avec *la Vie de Robinson Crusoé*, une *Vie de Marie Hautefort, duchesse de Schomberg*, comme sortant de l'imprimerie particulière de la duchesse G.-E.-J. de Montmorency Albert Luynes, à son château de Dampierre. — A ces deux livres nous ajouterons celui-ci : *Recueil de quelques pièces et d'articles tirés de différens ouvrages périodiques. Imprimé par G. E. J. M. A. L.* An VII (1799, in-4 de 205 p.). Ce recueil, tiré à 14 ex., eut, la même année, une contrefaçon, in-4, de 220 p., mise dans le commerce. Il se compose de 42 morceaux, empruntés par Devaines à divers journaux, de 1764 à 1799. Nous y avons remarqué un article intéressant sur la première édit. de *la Religieuse*, de Diderot (Paris, Buisson, 1797, in-8).

« *Sens devant derrière*, par le prince de — » petit volume publié à Bruxelles, en 1867, à 70 ex., in-8, donne la liste des livres sortis des deux imprimeries particulières du prince de Ligne, à son château de Belœil et à Bruxelles (8 numéros). A. P.-M.

—

Incommensurable (VII, 343, 395, 402). — M. F. L. a eu raison de signaler une fois de plus l'absurdité qui fait prendre à rebours le mot *compendieusement*, où des sots ont imaginé de substituer à l'idée de raccourcir, celle d'allonger, laquelle est le contraire du vrai. Mais il a été moins heureux pour l'exactitude en ce qui concerne *incommensurable*. Et ceci mérite quelques détails rectificatifs. — S'il est vrai, en effet, qu'*incommensurable* ne veut pas dire *grand*, *très-grand*, il ne veut pas davantage dire *petit*, *très-petit*. Les DIMENSIONS n'ont rien à voir en ceci, il ne s'agit que de PROPORTIONS. — Terme relatif, et non point absolu, le mot *in-com-mensurable* signifie (et, du reste, sa formation étymologique suffirait pour nous en instruire) : « *qui ne peut pas se mesurer avec un autre objet*, » c'est-à-dire dont on ne peut pas, au juste, assigner quelle est avec cet objet la relation. Ainsi, par exemple, soit que tel carré n'ait qu'un millimètre, ou qu'il ait vingt milliards de myriamètres (peu importe), sa *diagonale* restera toujours *incommensurable* avec son *côté*. — D'où est donc venu l'abus de termes ? — Ah ! de ce que l'esprit se prête volontiers à élargir les acceptions, et qu'ainsi, le mot *incommensurable*, lequel aurait dû toujours impliquer, pour réserve, l'idée *d'avec*, on l'en a dispensé ; on lui a concédé d'équivaloir à *immensurable* (non susceptible d'être mesuré). — Du reste, on avait déjà commencé par confondre *immensurable* avec *immense*, qui reste même seul en usage. Et pourtant il n'y a que voisinage, il n'y a pas identité, entre l'idée représentée par ces deux mots ; car *immensurabilis* exprime la qualité d'un être dont le mesurage est impossible ; tandis qu'*immensus*, si on le prend à la rigueur, qualifie seulement l'être dont le mesurage n'a pu encore être opéré. XXX.

—

Compendieusement (VII, 343, 395, 402). — Que M. Frédéric Lock me permette de prendre contre lui la défense de *Petit-Jean*. Ce n'est pas lui, mais l'*Intimé* qui dit *compendieusement*, et il lui donne son vrai sens : n'a-t-il pas la prétention d'abréger ? De là la réponse de Dandin :

Il aurait plus tôt fait de dire tout vingt fois,
Que de l'abréger une.

Si ce mot-hémistiche (*compendieusement*) a changé de signification et se dit pour *prolixement*, je crois qu'il ne doit s'en prendre qu'à lui-même et à sa dépense de seize lettres pour dire « en bref. » O. D.

—

Le marquis de Sourdéac (VII, 350, 287, 208). — M. Raimond Bordeaux a publié, dans l'*Almanach-annuaire de l'Eure* pour

1873, une petite notice sur *le château fort de Neubourg et l'opéra de la Toison d'or.* Le tirage à part a 12 p. in-16. A. B.

—

Définition romaine de la propriété (VII, 363). — La définition donnée par Pothier ne se trouve pas dans les lois romaines. Voici à ce sujet ce que dit Ortolan (Explic. hist. des Instituts, 5e éd., t. I, p. 353, au titre *De rerum divisione*) : « Je ne chercherai point à donner une définition du domaine, d'après la législation romaine; je n'en trouve pas dans les textes des jurisprudents... Mais une chose à laquelle je m'attacherai, c'est à déterminer les différents effets que produit le domaine. Il sont tous réunis dans ces mots tirés en partie des Instituts : le domaine donne sur la chose une puissance entière (*plenam in re potestatem*). » Inst., l. II, t. IV, 554. Et en note, il ajoute : « Plusieurs commentateurs ont défini le domaine : *jus utendi, fruendi et abutendi, quatenus juris ratio patitur;* cette définition n'est pas entièrement exacte; et du reste elle n'appartient pas aux jurisconsultes romains. » — Les auteurs du Code civil ont traduit presque littéralement la définition de Pothier, lorsqu'ils ont dit (art. 544) : « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » DICASTÈS.

—

La salle des Muses (VII, 363). — En se reportant aux livrets de l'Empire, M. O. D. se rendra parfaitement compte de la disposition du Musée des Antiques. Partant du Carrousel pour aller à la Seine, il occupait tous les anciens appartements d'Anne d'Autriche, décorés par Romanelli et les Anguier. C'étaient le Vestibule, la salle des Empereurs Romains, décorée sous l'Empire; les salles des Saisons, de la Paix et des Romains, dont le nom est dû aux peintures de Romanelli (celle de la Paix s'appelait sous l'Empire salle des Hommes illustres). La salle terminale, où est le balcon, qui s'appelait salle du Centaure sous la Restauration et sous Louis-Philippe, s'appelait sous l'Empire salle du Laocoon. C'est après elle que venait la salle de l'Apollon et la salle des Muses; on voit par là qu'elle devait s'ouvrir à droite de la dernière salle de ce qui forme le rez-de chaussée de la Petite Galerie, au-dessous de la galerie d'Apollon; la salle de l'Apollon était donc la grande salle où l'on a longtemps admiré la Diane à la Biche, qui lui donne son nom dans le livret de Visconti, en 1817, et de M. de Clarac, en 1830. La salle des Muses communiquait avec celle-là, et, en rappelant que cette salle de la Diane comprenait autrefois un escalier qui menait au premier, et, jusqu'à Louis XIV, la salle des Antiques du roi, M. de Clarac (p. 72) répond d'avance à la question : « Il y a eu, dans la dernière arcade de droite, un petit oratoire qui, plus tard, devint, à ce qu'il paraît, une chapelle pour le Grand-Conseil, et cette chapelle formait il y a quelques années la Salle des Muses, aujourd'hui secrétariat du Musée. » (Descrip. du Musée Royal des Antiques du Louvre, 1830, p. 72.) A. DE M.

—

Comme de cire (VII, 363). — La facilité avec laquelle la cire reçoit les formes qu'on veut lui donner, l'emploi que l'on en fait pour modeler et prendre des empreintes, le sens analogue du latin *cereus*, me paraissent décider en faveur de la forme « de cire » et l'expliquer suffisamment. Cependant je ne voudrais pas jurer que La Fontaine (qui heureusement n'en est pas coutumier) n'ait pas voulu, au moins, indiquer un jeu de mots, en disant à propos du roi Candaule :

Un mortel eut le crédit
De voir de si belles choses!...
Tels dons étoient pour des dieux;
Pour des rois, voulois-je dire :
L'un et l'autre y vient de cire;
Je ne sais quel est le mieux.

O. D.

— Ce proverbe, qui, au propre, paraît avoir été appliqué aux habits (aller comme de cire : aller bien, comme moulé à l'aide de cire), a été étendu, au figuré, à tout ce qui va bien et arrive à propos. Il est très-ancien et a été employé successivement sous les deux acceptions, d'abord par Odet de Tournebu dans sa comédie *des Contents* (1584) :

— Antoine, trouve-tu que cest habit neuf me soit bien fait?
— Il vous est faict comme de cire et vous arme fort bien.....

Ensuite, par Jean Godart dans sa comédie *des Déguisés* (1594) :

Qui ne riroit, je vous en prie,
En voyant un tel amoureux?
Vous voilà fait en maistre gueux,
Qui, cent lieues à la ronde, assemble
Les poux d'un hospital ensemble.
Ma foi, vous voilà beau garçon!
Vous voilà fait à la façon
D'un maistre gueux comme de cire.
Mais, ce temps pendant, je désire
Que l'on me rende mes habits,
Car ceux-ci sont par trop petits.

On remarquera que Godart emploie le proverbe en le rapprochant de son origine, et je ne sais vraiment pas (en attendant la Dissertation demandée) ce que viendrait faire un *Sire* en cette occurrence. A. D.

— On doit écrire comme de *Sire*. C'est la traduction presque littérale de la locu-

tion si fréquemment employée par les Italiens : *tutte cose vanno da' Signore — da' principe*. Tout va comme chez un seigneur, — comme chez un prince, c'est-à-dire, tout va bien. — Comme de *cire* est une faute d'orthographe phonétique et ne signifie rien. « Ça va comme de Sire » équivaut à : « ça va tout seul, ça va de soi. »

PNEUMA.

— Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse!

a dit Vigny. Si M. Ch. L. voulait bien penser que ma succincte réponse donne raison au poëte, ce serait là une interprétation bien obligeante dont je lui saurais gré. Donc, à défaut de la dissertation souhaitée, je rappellerai à M. Ch. L. la jolie épigramme de Marot :

Monsieur l'abbé et Monsieur son valet,
Sont faicts égaux tous deux *comme de cire*, etc.

Mais ici, *comme de cire* a-t-il le sens que lui attribue M. Ch. L.? Ne veut-il pas dire que le maître et le valet sont pétris de la même pâte, de la même cire, tant leur complexion est la même! Je risque mon interprétation en toute modestie.

F-Y.

— La petite dissertation que demande M. Ch. L. ne serait-elle pas celle qui se trouve dans la Correspondance de V. Jacquemont (18 déc. 1828) : « Je relisais hier la lettre que vous m'écrivites à Brest; elle commence par une rectification de l'orthographe d'une des miennes, où je vous avais dit : *Tout va de sire*. Vous voulez un *c* au lieu d'un *s*. Je crois que vous vous trompez; car aller de *sire* (ou de *cire*, suivant vous) se dit en italien : *andare da signore*. Cette affaire va bien, ou va *de sire* : *Questo affare va bene*, ou *va da signore;* à merveille, *da signore*, parce que les seigneurs sans doute font toutes choses merveilleusement. »

(Marseille.) J. A.

Au prochain n° des rép. de MM. E. A., D. qui contiennent la même citation. Elles nous sont arrivées trop tard.

Un précurseur de Rabelais (VII, 364.)— Les œuvres de don Juan Ruiz, archiprêtre de Hita et l'un des plus remarquables poëtes du moyen âge, n'ont pas été traduites en français. Elles ont été publiées pour la première fois par Sanchez, dans ses *Poetas anteriores al siglo XV*, mais avec quelques suppressions. Il en a paru, depuis, une nouv. édit. compl. dans la belle collection de Ribadeneyra. Sirmondi, Bouterwek et M. Viardot ont parlé de Juan Ruiz, sans l'avoir lu. Clarus, dans son livre *Darstellung dec sp. Literatur* (p. 399), et F. Wolf, *Studien zur Geschichte der spanischen Nationaliteratur* (p. 134), ont rendu justice au spirituel archiprêtre. Dozy, *Recherches sur l'hist. polit. et littér. de l'Espagne* (p. 386), et Puibusque, dans son *Histoire comparée* (t. I, p. 407), ont écrit de brillantes pages à son sujet. Enfin, de los Rios, dans sa grande *Historia critica*, et Ticknor, dans son *History of spanish literature*, se sont assez longuement occupés du vieux poëte, dont les œuvres toutefois n'ont, à notre connaissance, été analysées que dans les *Vieux auteurs castillans* (t. II, p. 59-123).

POGGIARIDO.

— L'art. *Ruiz*, de la Biogr. Didot, indique plusieurs auteurs à consulter, mais un seul est français, M. de Puymaigre : *Les vieux auteurs castillans*. Cet article ne parlant d'aucune traduction, on peut en conclure qu'il n'y en a pas; mais il donne au moins un aperçu de l'ouvrage. « Juan Ruiz subit une prison de treize années, par ordre de Gil Albornoz, archevêque de Tolède, probablement en punition de quelque intempérance de langue, ou de quelques désordres de mœurs..... Il dirigea contre l'Eglise, et contre le relâchement des mœurs du clergé, des traits dont la hardiesse rappelle celle de nos plus malins fabliaux..... Le fond du poëme de l'humoristique archiprêtre repose sur une histoire vraie, et cette histoire assez peu édifiante paraît avoir été la sienne. Ce récit des aventures d'un religieux sert de cadre à une foule de compositions de mètres et de caractères divers, apologues, contes badins, pastourelles, hymnes religieux, chapitres d'épopées burlesques, au milieu desquels disparaît le plan de l'ouvrage. » De cet exposé il ressort évidemment que l'auteur espagnol n'a emprunté que le titre de notre vieux fabliau de *la Bataille de Charnage et de Carême*, traduit par Legrand d'Aussy. Celui-ci est une plaisanterie tout honnête, où l'on voit les deux rivaux marcher l'un contre l'autre, à la tête d'armées composées des aliments permis à chaque époque. Et quoique dans celle de Carême soit comptée la baleine, ce qui dénote qu'au moyen âge on en mangeait la chair, ce redoutable champion ne figure pas dans la bataille, où au contraire la victoire est décidée en faveur de Charnage par le poids massif du bœuf, qui foule aux pieds les plus gros poissons. Il est donc probable que par *dona Quaresma* Ruiz désignait la continence, et par *don Carnal* l'inclination opposée, application des mots *chair* et *carême* souvent employée par les écrivains facétieux, mais jamais peut-être plus plaisamment que par Bouchet et Brantôme, dans un récit qu'ils donnent l'un et l'autre comme parfaitement historique. Lors du mariage de Catherine de Médicis, trois dames, que Brantôme seul dit avoir été Mme de Chasteau-Briant (ou Mme de Canaples), Mme de Chastillon et

Mme la baillive de Caen, profitant de la présence du pape qui avait accompagné sa nièce, prièrent le duc d'Albany de lui demander pour elles la permission de faire gras en carême. Le duc, après avoir donné le mot à François Ier, conduisit ces dames qu'il fit mettre à genoux devant Clément VII, et lui dit en italien : « Père saint, voilà trois dames veufves, belles et bien honnestes, comme vous voyez, lesquelles, pour la révérence qu'elles portent à leurs marys trépassés, et à l'amitié des enfants qu'elles ont eu d'eux, ne veulent pour rien du monde aller aux secondes nopces, pour faire tort à leurs marys et enfants; et, parce que quelquesfois elles sont tentées des aiguillons de la chair, elles supplient très-humblement Vostre Sainteté de pouvoir avoir approche des hommes hors mariage, si et quantes fois qu'elles seroient en cette tentation. » On voit d'ici la stupéfaction du pape, son refus, et les naïves instances des dames. « Père saint, au moins plaise, eu égard à nos fragilitez et débiles complexions, nous en donner congé trois fois de la semaine, et sans escandale. — Comment! de vous permettre *il peccato di lussuria!* Je me damnerois; aussi, que je ne le puis faire. » Ce mot explique tout, et les dames de se récrier. « Là-dessus le duc d'Albany leur dit : — Je pensois, mes dames, que ce fust de la chair vive. » O. D.

— Jean Ruiz, archiprêtre de Hita, dont le poëme se trouve dans le « Recueil des Poésies castillanes antérieures au XVe siècle, » n'a pas été traduit et n'est un précurseur de Rabelais, que comme tous les satiristes et tous les conteurs du moyen âge. Pour être le précurseur de quelqu'un, il faut avoir été connu de lui et lui avoir servi. Aristophane et Lucien dans l'antiquité classique sont bien des précurseurs de Rabelais, comme, dans un autre sens, l'encyclopédie de Pline l'Ancien est le plus grand fonds de son érudition antique. Un peu avant lui, Folengo, l'auteur de l'*Histoire macaronique*, est bien aussi un précurseur; Rabelais lui a pris Dindenaut avec ses moutons, et Panurge est un Sosie de Cingar. Mais l'archiprêtre de Hita n'y est pour rien. Il suffit du reste de le lire pour voir à quel degré il a connu, copié, arrangé et dérangé la littérature française de son temps. La bataille de Carême et du Charnage n'a rien de particulièrement espagnol; le vieux fabliau, publié par Méon (t. IV, p. 80-98), est, dans le même sens, aussi bien que postérieurement la Moralité de la Condamnation de Banquet, réimprimée par M. Paul Lacroix, dans son Recueil de Farces et Moralités.— En tout cas, M. J. R. trouvera des analyses du poëme de l'archiprêtre de Hita, dans l'*Histoire de la littérature espagnole*, de Ticknor (3e édit., Boston, 1864, I, 71-77) et dans « Les Vieux auteurs castillans, » de M. de Puymaigre (Metz, 1862, in-12, II, p. 62-121). A. de M.

Galanterie française (VII, 365). — D'après l'usage et la plupart des Manuels ou Traités de Savoir-Vivre et de la Politesse, c'est le bras gauche. Se méfier des auteurs du *Carnaval d'un Merle blanc* (Act. III, sc. 2), qui seuls, je crois, disent le contraire :

La Princesse : Donnez-moi votre bras, Gropigeon; je vais semer quelques sourires dans les groupes....

Gropigeon : Le bras..... (*à Aglaure, sa fille*). Passe-moi mon Code..... Est-ce le droit?..... est-ce le gauche? (*il feuillette le livre*) « *De la manière de couper le bœuf.* » Ce n'est pas çà....

La Princesse (*qui tend le bras*) : Eh bien! Gropigeon?

Gropigeon (*vivement*) : Voilà, princesse..... Ma foi, tant pis, j'offre au hasard..... (*Il offre le bras gauche*).

La Princesse : Pas celui-là.....

Grospigeon (*offrant l'autre bras*) : Allons bon! justement c'était l'autre..... Voilà ce que c'est que de n'avoir pas eu le temps d'étudier!

(Marseille.) J. A.

— On n'offre pas le bras à la maîtresse de la maison, pour la conduire à table ; on attend qu'elle vous le prenne, et elle choisit celui qui lui convient. Le maître de la maison fait le contraire : il va chercher la femme qu'il doit placer à sa droite et passe le premier avec elle; la maîtresse de maison, elle, passe la dernière. Autrefois, on offrait aux femmes la main gauche, et l'on gardait libre la droite, c'est-à-dire la main qui, au besoin, tenait l'épée. Loirécher.

— Un homme donnant le bras à une femme d'une façon à demi-officielle, doit toujours donner le bras gauche, et passer le premier si la porte étroite ne permet pas de passer de front. Le principe premier étant un principe de protection, il vaut mieux être en avant qu'en arrière, et, dans tous les cas, avoir la liberté de son bras droit, non pas seulement pour être à même de repousser une agression, mais plus simplement pour pouvoir débarrasser d'un obstacle. Dans le royaume des gauchers, la même raison ferait donner le bras droit. A. M.

Le Café des Bains-Chinois (VII, 365).— Le Guide des amateurs et étrangers voyageurs à Paris, 1787, donne, tome II, p. 131-136, tous les détails désirables sur l'Ecole de Natation et sur ses voisins les *Bains Chinois*, établis dans la Seine, en descendant le quai des Balcons ou quai Dauphin, et à côté du pont de la Tournelle, du côté de l'Ile Saint-Louis (aujourd'hui quai de Béthune). Le café des Bains-Chinois devait donc être dans celle-ci, probablement à l'un des angles de la rue des

Deux-Ponts. Les Bains Chinois du boulevard sont très-postérieurs. A. M.

[Trois autres corresp. nous parlent des autres *Bains Chinois* que notre génération a encore connus. Desquels s'agit-il, pour le questionneur, M. J. Cl-e? Et qu'en pensent aussi les questionnés? Car *qui dicit de uno, negat de altero.* — Réd.]

Trouvailles et Curiosités.

A propos d'une « nouvelle à sensation. » — Vous la connaissez, la nouvelle? — Quoi donc? — Henri IV est mort. — Mauvais plaisant! — Soit : mais il y a un détail, qui, à ce propos, vous a sans doute échappé. — Et lequel? — Oyez :

L'Abrégé chronologique de l'Histoire de France, du président Hénault, contient, à la date de 1610 et à l'occasion de ce funeste événement qui a eu de si graves conséquences, la mention d'un fait bien glorieux pour dame Routine et qui justifie, certes, la prédilection qu'elle a montrée de tout temps pour le bon pays de France. Cette mention, la voici :

« Il y a des lettres-patentes du roi Henri II, données à Compiègne le 14 mai 1554, cinquante-six ans avant l'assassinat de Henri IV, même mois, même jour, qui ordonne que l'on élargira la rue de la Ferronnerie, pour faciliter au roi le passage de son château du Louvre en sa maison des Tournelles. »

Tout le monde sait que Ravaillac avait profité d'un embarras de voitures, causé, comme toujours, par l'étroitesse de la rue en cet endroit et par l'adossement, pour surcroît, de boutiques et d'appentis contre la muraille du cimetière Saint-Innocent. Ce n'est pas à dire assurément que le fanatique n'eût point fait son coup ailleurs, si la rue eût été élargie. Mais... qui sait? Ce qu'il y a de sûr et certain, c'est que cette bonne dame Routine, avec ses ajournements indéfinis, favorisa admirablement l'assassin qui devait plonger la nation dans le désespoir, creuser pour elle un abîme de maux et changer peut-être tout le cours de ses destinées futures. Que voulez-vous... La France est bien plus encore « la fille aînée » de dame Routine, que celle de Sainte-Mère-Eglise : c'est là un point incontestable. Et, pour rester dans la question, qui donc ne sait le mal qu'a pu faire, en plus d'une circonstance, dans les vingt dernières années, l'ajournement des travaux urgents de viabilité que commandait, ce semble, l'étroitesse de certaines rues fertiles en accidents (la rue du Four-Saint-Germain, par exemple), et dont les intéressés réclamaient depuis si longtemps et inutilement l'amélioration? G. E. H. C.

—

Une invitation... à une distribution de prix sous la 1re République. — Je viens de trouver à Nancy, dans un lot de vieux papiers concernant l'école centrale de la ville de Saintes, la curieuse affiche qui suit, modèle du *pathos* employé par le monde officiel sous le Directoire :

Mérite — Récompense

INSTRUCTION
PUBLIQUE

—

École centrale

Citoyens, tandis que le cours périodique des saisons nous amène la récolte des fruits qui recréent notre existence, la Patrie vous appelle à voir moissonner ceux de l'Instruction dans les écoles publiques, en cet heureux champ ouvert à tous les citoyens par la Bienfaisance nationale. Vos fils, vos frères, vos parens ou vos amis, n'ont travaillé avec ardeur, pendant tout le cours de l'année scolaire, que pour offrir à vos regards satisfaits les produits de leur généreuse émulation. C'est pour cela qu'ils ont défriché avec courage des terreins difficiles et épineux pour y jetter avidement les semences fécondes des talens et de la vertu. Le temps de la moisson est arrivé. Ils ont cultivé pour vous, ils veulent cueillir sous vos yeux. Venez sanctionner par vos suffrages le jugement qui décerne une récompense à leurs travaux, et applaudir à la main qui doit les couronner au nom de la Patrie reconnaissante, de la loi rémunératrice et d'un gouvernement réparateur. C'est en votre nom, sous vos auspices, que doit se célébrer une fête si glorieuse pour la jeunesse, si touchante pour ses parens, ses instituteurs et ses amis. Nous y attendons tous les amateurs éclairés des sciences et des arts, tous ceux qui prisent une victoire remportée sur l'ignorance et les préjugés autant que le gain d'une bataille; les personnes de tous les sexes et de tous les âges qui savent apprécier ce que les bons cœurs peuvent éprouver de plus intéressant et de plus doux. La distribution solemnelle des prix se fera dans l'Edifice de l'Ecole centrale.

Le Conseil d'Administration de l'Ecole centrale,
Forget, Le Sueur, Jacquin.

A Saintes, de l'Impr. Dupoux, rue du Palais.

P. c. c. A. Benoît.

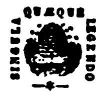
—

Ververt Ier à la Cour. — « La femme de mon fils (le duc d'Orléans, régent) a un perroquet qui répète tout ce qu'il entend dire et qui imite tout le monde. Il sait les noms de toutes les femmes de chambre et de tous les valets, et il les appelle si bien, qu'ils accourent, croyant que c'est la duchesse. Il était dernièrement dans une chambre où se trouvaient des ouvriers qui parlaient entre eux assez grossièrement, et lorsque la duchesse vint à lui, il lui dit : « Madame, baise mon cul! » Vous pouvez facilement vous figurer combien cela fit rire. » (Feue Madame, princesse Palatine.) O. D.

Le gérant, Fischbacher.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas. — 1874.



Numéro 150 — Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. — 10 août 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« Hélas! nos plus beaux jours..... » — De qui ce vers si joli et si vrai :

Hélas! nos plus beaux jours s'envolent les premiers!

M. D. R.

—

« Le bonheur était là..... » — N'existe-t-il pas une pièce de vers ayant pour conclusion ou pour refrain :

Le bonheur était là... Tu n'en as pas voulu!...

ou bien est-ce un leurre de ma mémoire, c'est-à-dire de mon imagination? Est-ce que ce serait moi qui aurais fait ce vers, et, comme dans certaine romance, « l'ai-je rêvé? » H. L. E.

—

« Indocti discant et ament..... meminisse periti. » — Je ne crois pas que ce vers ait encore occupé les lecteurs de l'*Intermédiaire* et ceux des *Notes and Queries*. Et pourtant il a été souvent cité; il a servi d'épigraphe à deux ouvrages d'un succès populaire; enfin, la paternité n'en a jamais été constatée d'une manière certaine. On en a fait honneur à Horace, à Virgile, à Claudien, à Tertullien. Hâtons-nous de dire que ces diverses attributions ont été facilement réfutées, et que depuis longtemps on s'accorde à penser que le président Hénault, en plaçant le fameux vers, non pas en tête, mais à la fin de la préface de son *Abrégé chronol. de l'Hist. de France* (1744), et en le faisant suivre de la mention suivante : « *Trad. des vers* 741 *et* 742 *de l'*Essai sur la Critique, de Pope, » a revendiqué, par cela même, sinon l'idée, au moins la facture de ce vers si bien tourné.

Tout était donc pour le mieux, et l'ingénieux auteur de l'*Esprit des autres*, en enregistrant ce résultat, pouvait se croire parfaitement en règle avec les curieux.

Mais il comptait sans un certain bibliographe lyonnais, auteur des *Matanasiennes*, qui, dans cet ouvrage imprimé à Lyon en 1837, s'exprimait ainsi : « Voici quelque chose de concluant. A la tête de la 1re édit. des Œuvres complètes du célèbre Heineccius, imprimée en 1743 (un an avant l'*Abrégé chronologique*), est une vie de l'auteur par son fils. On y trouve, au sujet de l'ouvrage intitulé : *Antiquitatum romanarum jurisprudentiam illustrantium Syntagma*, cette observation : « *Permulta sane complectitur hæc epitome quæ*

Indocti discant et ament meminisse periti. »

Ceci paraissait en effet *très-concluant.* Mais :

1° La 1re édit. des Œuvres complètes d'Heineccius est de 1744, et non de 1743.

2° La 2e édit., donnée par son fils, et la seule qui renferme la Vie en question, est de 1771.

3° Enfin, je n'y trouve pas la citation, qui, d'ailleurs, à cette date, ne prouverait rien.

D'un autre côté, comment croire que l'auteur des *Matanasiennes*, honorable notaire de Lyon, à ce qu'on nous assure, aurait, en inventant le passage que nous venons de transcrire, commis un véritable *faux en écriture publique?*

Et voilà pourquoi nous remettons la question sur le tapis, en demandant, suivant une formule désormais consacrée, « un peu plus de lumière. » E. J. B. R.

—

« De suite » ou « Tout de suite? » — Un des rédacteurs de l'*Ordre* disait (no du 4 juillet) : « Du reste, si M. de Villemessant savait tout ce qui a été dit hier au sujet de cette note, même par des gens qui sont loin d'être nos amis, il y regarderait à deux fois, à l'avenir, avant d'ouvrir ses colonnes à des communications de telle nature qu'elles ont *de suite* les honneurs de la reproduction dans la *République française* et le *Rappel.* » Ne vous semble-t-il pas, ami lecteur, qu'il fallait, en ce cas, mettre *tout de suite,* au lieu de *de suite? — De suite* veut dire successivement, l'un après l'autre, et *tout de suite* signifie : aussitôt, sans délai. On connaît la spirituelle leçon donnée par une écaillère à un académicien qui, dans un restaurant, demandait une

douzaine d'huîtres *de suite* : elle les apporta, une à une, en douze fois, au milieu des rires homériques de toute l'assistance, à l'Immortel, « honteux comme un renard qu'une poule aurait pris. » T. de L.

—

Vers sur la gale attribués à La Fontaine. — Dans le recueil intitulé : *Nouveau choix de pièces de poésies* (La Haye, Van Bulderen, 1715, 2 vol. in-12), dont les épîtres dédicatoires sont signées : D***, je trouve (p. 51, 54 du t. Ier) une épître de 117 vers *sur la gale :*

On vint m'apprendre, l'autre jour,
Une nouvelle assez fatale.
On dit que le Printemps, dont le charmant retour
Produit en tous lieux de l'amour,
N'a produit chez toi que la gale,
Et que contre ce vilain tour
Ta colère étoit sans égale.....

L'auteur, quel qu'il soit, prétend prouver que la gale n'a rien qui doive déplaire; de là une foule de fades plaisanteries, de mauvais calembours. Il suffit de lire cette maussade épître pour être persuadé qu'elle n'est pas de La Fontaine, et, d'ailleurs, je l'ai cherchée en vain dans mon édition que je crois très-complète. Cependant, à la table, elle est attribuée à M. de La Fontaine ainsi que d'autres poésies, qui sont véritablement de lui. Si La Fontaine a vraiment été coupable de ces méchants vers, est-ce par respect pour sa mémoire qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres? S'il en est innocent, comment les lui a-t-on attribués publiquement? A l'époque de cette publication, il était, il est vrai, déjà mort depuis vingt ans; mais des réclamations se sont sans doute élevées contre une attribution mensongère; y en a-t-il quelque trace dans les mémoires ou dans les journaux du temps? Je ne puis m'adresser mieux qu'à l'*Intermédiaire* pour éclaircir ce point douteux. Peut-être en trouverait-on la solution dans l'histoire de La Fontaine par Walckenaer. E.-G. P.

—

Un quatrain dédié à la princesse des Ursins. — Je crois me rappeler que cette illustre fille de la maison de La Trémoïlle a une notice et un portrait dans l'*Europe illustre*, de Dreux du Radier; mais cet ouvrage n'étant pas à ma portée, et mon souvenir pouvant être imaginaire, je demande le commencement du quatrain dont les deux derniers vers sont ceux-ci :

La rose est sans épine
Et le serpent sans venin.

Cz.

—

La fraîcheur de M. de Vendôme.— Pourrait-on m'expliquer l'origine de ce dicton, et ce qu'il signifie précisément? G. V. A.

—

Tableaux peints par le roi René. — Il subsiste fort peu de tableaux, dits de chevalet, peints au XVe siècle. Ceux qu'exécuta le bon roi René d'Anjou, de sa royale main, durent leur conservation autant à la position sociale de leur auteur qu'à leur valeur artistique. C'est ce que constate naïvement le Catalogue du musée de Cluny (1857) au n° 722, correspondant à un panneau peint par le roi de Provence. Connaît-on d'autres tableaux authentiquement attribués au même artiste, « tant en Avignon, Aix, Marseille et autres villes de Provence, qu'en la cité de Lyon et ailleurs » (*Hist. et Chron. de Prov.*, par Cés. Nostradamus, édit. de 1614), où il s'en trouvait encore au XVIe siècle?

Il ne s'en trouve point à Lyon, à ma connaissance. Cz.

—

Portrait original de Malherbe. — Sait-on à quelle collection publique ou privée appartient aujourd'hui le beau portrait original de F. de Malherbe, peint par N.-Daniel Dumonstier, gravé au burin notamment par Et. Fessard (1755), par L.-J. Cathelin (1762), et qui depuis a servi de type à tous les artistes pour les portraits publiés en tête des éditions modernes des œuvres du poëte? Ulric.

—

Chansons populaires. — M. Christogène, de Bordeaux, offrait, dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1865 (II, 470), de communiquer la musique de jeux d'enfants dont il donnait le texte. Un curieux de ces mélodies naïves serait l'obligé de M. Christogène, s'il voulait bien lui faire parvenir, par la voie du journal, la notation exacte de ces quelques couplets. Fréjack.

—

Martainville ou Martinville, à Rouen? — Dans le très-intéressant volume que M. Champfleury vient de consacrer à l'*Histoire de la caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*, je lis cette phrase, p. 329 : « Qu'est-ce aujourd'hui que Martainville? Autant vaudrait demander ce que fut Machanette? La gloire du journaliste normand, dont il ne reste qu'une faible parcelle attachée au nom d'une rue de Rouen, peut marcher de pair avec celle de l'illustre *utilité* qui ne fit jamais défaut dans la distribution des rôles des drames romantiques de la Porte-Saint-Martin. »

On pourrait conclure de cette phrase que M. Ch. croit à l'origine rouennaine de Martainville, et que c'est en souvenir des services que ce drôle... de corps rendit à la cause du « trône et de l'autel, » que son nom aurait été donné à une des rues de sa ville natale. Il ne me semble pas que cette opinion soit fondée. Martainville est né à Cadix, et s'il y a, en effet, une famille

normande de seigneurs de Martainville, il n'est pas démontré qu'il en descendît. De plus, d'après les souvenirs de vieux Rouennais que j'ai consultés, la dénomination de la rue et du quartier Martainville, — notre rue et notre quartier Mouffetard, — remonterait bien plus haut que la Restauration. Quelle serait donc l'origine de ce nom, si ce n'est pas celle que suppose M. Ch.? Les historiens de Rouen s'en sont-ils inquiétés? Dans tous les cas, voici un passage que je rencontre dans les *Contes d'Eutrapel* (c. XXVI), qui me paraît ne devoir pas être oublié dans l'enquête : « Comme j'ay veu, dit Lupolde, à l'issue des farces de ce gentil, docte et gracieux badin, sans beguin, masque ne farine, Martinville de Rouen, soit qu'en mesme chambre il eust si dextrement contrefait messire Maurice, disant son Breviaire au fin matin, cependant faisant l'amour aux chambrières qui alloient au puits tirer de l'eau : ou le cousturier qui fit une cappe au gentilhomme d'un drap invisible, fors à ceux qui estoient fils de p... : ou bien qu'il jouast aiant un couvrechef de femme sur sa teste et le devantier ou tablier attaché à ses grandes et amples chausses à la Suisse, avec sa longue et grosse barbe noire : une jeune garce allant à l'eau, interrogeant sa compagne nouvellement mariée sur les points et articles de la première nuit de ses noces. » Il y a encore, à Rouen un théâtre dit de *Decousu*. N'y aurait-il pas eu, au XVIe siècle, un théâtre analogue exploité par ce bon comédien Martinville, et ce théâtre n'aurait-il pas donné son nom à la rue, puis au faubourg où il était situé? Si cette étymologie est connue et repoussée, mettons que je n'ai rien dit; mais si elle était la véritable, et acceptée comme telle, ne devrait-on pas, afin d'éviter la confusion que je relève (et qui se reproduira, n'en doutons point), remplacer l'orthographe MARTAINVILLE par celle de MARTINVILLE?

RAMEAU (DE NEVERS).

—

Une histoire de Magdebourg. — J'ai rapporté de ma captivité en Allemagne une copie de l'Histoire de la ville de Magdebourg, par David Angély, chantre de l'église française de la dite ville (1724). Ce chantre a-t-il publié d'autres ouvrages? Cette Histoire est-elle connue en France? Elle a, à mon avis, un grand intérêt. Je citerai en particulier 1° le chapitre sur l'introduction du protestantisme à Magdebourg; 2° Deux relations du sac de la ville, dont l'une a été faite par le sieur Thodænus, alors pasteur de l'église Sainte-Catherine, et l'autre par un pêcheur, mort depuis quelques années. Cette relation du sac de Magdebourg est particulièrement curieuse, et tout à fait inconnue, je crois.

LN. G.

—

La mort de Caton d'Utique. — Dans la Chronique de l'abbé d'Ursperg, je lis : « *Cato sese apud Uticam veneno occidit* » (Caton se fait périr par le poison). Où l'auteur a-t-il pris cela? Il me semble qu'on a toujours dit que Caton, s'étant percé de son épée, déchira ses entrailles après avoir enlevé le pansement que les médecins avaient mis sur sa blessure.

E.-G. P.

—

La maison de Ferrières. — Un bienveillant Intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur les armoiries et la maison de Ferrières? Je trouve en 1507 Philippe de Ferrières, écuyer seigneur de Maligny; en 1541, François de Ferrières, époux de Louise de Vendôme; puis un Jean de Ferrières, vidame de Chartres. Cette famille habita la Champagne et le Nivernais. C'est à ce dernier titre que je désire avoir quelques renseignements sur elle, afin de compléter un armorial du Nivernais.

LN GUENEAU.

—

Trois questions sur La Croix du Maine. — 1° *Où mourut-il?* — Les uns ont prétendu que ce fut à Toulouse, les autres ont soutenu que ce fut à Tours. M. B. Hauréau (*Histoire littéraire du Maine*, nouv. édit., t. VI, 1873, p. 42) ne cite, à cet égard, que des auteurs relativement récents, d'une part, Sabathier de Castres et Peignot, de l'autre l'abbé Renouard (*Annuaire de* 1811) et l'abbé Ladvocat (*Dict. hist. portatif*, 1752). Je voudrais quelque témoignage moins moderne, surtout quelque témoignage contemporain, si possible.

2° *Comment mourut-il?* — On assure qu'il fut assassiné (1592). Mais pourquoi? Par qui? Dans quelles circonstances? Quel jour? En trois mots, selon la vieille formule : *Cur? Quomodo? Quando?*

3° *Quelle était sa religion?* — M. Hauréau incline à le croire calviniste. Voici comment il s'exprime sur ce point : « Si, comme on le suppose, La Croix du Maine était de la religion réformée, il est vraisemblable qu'il fut une des nombreuses victimes de nos dissensions religieuses. Ménage n'hésite pas à dire qu'il appartenait au parti de Calvin, et le P. Niceron nous fait remarquer que, dans la *Bibliothèque françoise*, Farel, Calvin, Viret, de Bèze, et quelques autres docteurs de la même Eglise sont très-favorablement traités. Or, dans le temps où vivait La Croix du Maine, personne ne faisait profession d'éclectisme, et, s'il n'avait pas eu quelque inclination pour les novateurs, il n'aurait pas manqué de les qualifier injurieusement.» M. Hauréau aurait pu ajouter que les auteurs de la *France protestante* ont considéré La Croix du Maine comme un de

leurs coreligionnaires. Tout cela est bel et bon, mais la moindre formelle preuve « ferait bien mieux mon affaire. »

T. de L.

—

Sur la comtesse de Soissons. — La comtesse de Soissons est-elle la même que Marie Mancini? M. Ch. Louandre les identifie, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet : *Une prison d'Etat sous Louis XIV* (p. 219). J'avais cru jusqu'à ce jour que Marie avait épousé le connétable de Colonna, et que sa sœur Olympe avait épousé le comte de Soissons. Il me semble même que les deux hommes de notre temps qui ont le plus étudié l'histoire des nièces de Mazarin, M. Amédée Renée et M. Victor Cousin, ont dédoublé *Marie* et la *comtesse de Soissons*.

J. de Montardif.

—

Sur Mademoiselle de Guerchy. — Bah! Serait-ce encore une *boulette* du même Ch. Louandre? Je lis avec effarement dans la même *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet (p. 218) : « Cette bande existait déjà en 1672, lorsque l'une des associées blessa mortellement Mlle de Guerchy, *fille d'honneur de la reine mère*, qui fut achevée d'un coup de pistolet [Qui donc? La fille ou la reine?] par Vitry, son amant, pour mettre un terme à ses souffrances [plus régulièrement : pour qu'un terme fût mis à ses souffrances]. — De quelle *reine mère* peut-il s'agir en ce passage? Si c'est d'Anne d'Autriche, il a fallu qu'au préalable elle ait été ressuscitée, car, en 1672, la mère de Louis XIV était morte déjà depuis six années (20 janv. 1666).

J. de Montardif.

—

Armoiries de N. de Nicolay. — Sait-on quelles sont les armes de Nicolas de Nicolay, seigneur d'Arfeuilles, gentilhomme dauphinois, voyageur en Orient, géographe et valet de chambre de Henri II, auteur des Quatre premiers livres des Navigations et Pérégrinations orientales (Lyon, G. Rouille, 1567, pet. in-fol.) et autres ouvrages? Prosper Blanchemain.

—

« Les Usages. Le pacha de Bude. »—Dans un recueil factice, se trouvent, entre autres ouvrages, un traité philosophique : *Les Usages*, et un conte : *Le Pacha de Bude. Le traité* est divisé en 2 parties. En tête de la 1re, on lit : « par M. L. D. V. Y., citoyen de Bordeaux. » En tête de la 2e : « par M. TR. D. V., citoyen de Bordeaux. » Y a-t-il un seul auteur, qui, dans la 2e partie, aurait donné des initiales plus exactes? Y a-t-il un auteur différent pour chaque partie? La 2e signature, ou les deux signatures, sont-elles de fantaisie? — Ce livre est censé imprimé à Genève, 1762. L'errata qui est à la fin de la 2e partie, est précédé de la note suivante : *A cent lieues de Genève, je n'ai pu corriger les épreuves de cet ouvrage; il s'y est glissé plusieurs fautes.* Malgré cette note, ou plutôt à cause d'elle, je crois qu'il a été imprimé à Paris, et que la rubrique *Genève* y a été mise pour éviter la censure, en vertu de l'une de ces autorisations tacites qu'il était assez facile d'obtenir, et dont on connaît beaucoup d'exemples. Sait-on quel est l'auteur, ou quels sont les auteurs? *Le Pacha de Bude* (Yverdon, 1765) est le prototype d'un des contes suisses de Henri Zchokke, traduits par Loève-Weimars. L'auteur a suivi assez exactement le conte primitif, qu'il paraît regarder comme une histoire sérieuse. Seulement, il a eu soin d'y ajouter un intérêt romanesque par les amours du héros avec Hélène. Pourrait-on me dire de qui est le récit original?

E.-G. P.

—

Le « Catéchisme des partisans. » — J'ai rencontré la copie d'un ouvrage intitulé : *Catéchisme des Partisans, ou Révolutions théologiques touchant l'imposition, Levées et Employ des finances. Dressé par Demandes et Réponses pour plus grande facilité. Par le R. P. D. p. D. S. I. A Paris, chez Cardin Besongne,* 1649. — Qui pourrait me découvrir cet anonyme? Il me paraît être jésuite; mais il n'est assurément pas indiqué dans la *Bibliothèque* des PP. de Backer. J'ajoute que cet ouvrage ne doit pas être volumineux. La copie forme 39 pages pet. in-4°.

Pierre Clauer.

—

D'un ouvrage du bibliophile Jacob sur les femmes. — Il ne s'agit point ici du bibliophile P.-L. Jacob, de celui qui sera un jour le doyen de nos écrivains (puisse-t-il rester ce doyen jusqu'au centième anniversaire de sa naissance!), mais du Révérend Père Louis Jacob, qui, au XVIIe siècle, aima, lui aussi, beaucoup les livres et nous a laissé plus d'un traité de bibliographie. Ce bon Père avait composé la *Bibliothèque des femmes illustres par leurs écrits*. Un autre Père, Hilarion de Coste, la cite dans ses *Eloges des dames illustres* (t. II, p. 19). Qu'est devenu ce manuscrit? D'autres que le P. Hilarion en ont-ils jamais fait mention? Yezimat.

—

Les Mémoires du comte Réal. — L'article consacré au comte Réal, dans la *Nouv. Biogr. générale*, se termine ainsi : « Nous n'hésitons pas à dire, l'ayant su de bonne source, que Réal avait rédigé des Mémoires étendus et complets sur sa vie politique pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire; et il s'y exprimait avec

franchise sur plusieurs grands personnages, en donnant des pièces secrètes à l'appui; qu'après la révolution de Juillet, le plus éminent de tous se préoccupa vivement de certaines révélations qui le touchaient de près, et que des propositions furent faites pour obtenir ces curieux Mémoires, où tant de choses étaient révélées. Un demi-million de francs fut le prix de la cession. Les *Indiscrétions*, parues depuis, ne sont que les bribes des Mémoires originaux qu'on dit avoir été discrètement brûlés. » Existe-t-il ailleurs une mention d'un pareil fait, ou des témoignages, ou des souvenirs, devant lesquels le doute historique devra disparaître?

Si le témoignage de l'auteur de l'article doit rester unique, il ne serait peut-être pas indifférent, la gravité de la science historique justifie ces exigences, de faire connaître la *bonne source* où il a puisé?

VENDÉE.

Réponses.

Dans le but de..... (I, 259, 346; II, 204, 309, 430, 555, etc.).— Il me semble qu'après une longue et minutieuse enquête, l'expression *dans le but* a été ici condamnée presque à l'unanimité. Mais en vain les foudres de l'*Intermédiaire*, s'unissant à celles de Littré, ont-elles frappé la mauvaise locution! J'ai la douleur de la retrouver un peu partout, même dans plus d'un discours académique, et voilà qu'un écrivain, dont la langue est habituellement des plus correctes et des plus pures, et qui, s'il est contesté dans ses doctrines, est apprécié dans son talent (M. Louis Veuillot, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*), dit, dans l'*Univers* du 1er juin, à propos d'un des rédacteurs du *Figaro :* « *Dans ce but*, il a inventé le bon capitaine Saint-Genest!!! » JACQUES DE MONTARDIF.

—

L'éternel verbe Sachoir (III, 227, 367; V, 2, 241; VII, 27, 337). — Mais non, morbleu! Quoi qu'en dise M. Bl., *je ne sache pas* n'a point « germé il y a quelques années dans la cervelle ignorante de quelque manœuvre de lettres. » Cette locution a de plus anciens états de service. Puisqu'il cite Littré, au mot *sache*, M. Bl. aurait pu le consulter, au mot *savoir*, et il aurait trouvé: *Je ne sache pas*, *que je sache*, employés par Descartes, Bossuet, Fontenelle, Marivaux, J.-J. Rousseau, Voltaire. Si c'était un barbarisme, il aurait de bons répondants et des lettres de naturalisation d'une certaine valeur; mais c'est tout simplement une ellipse, dans laquelle le subjonctif est commandé par un membre de phrase non écrit, mais facile à restituer. Dans son excellente *Gramm. de la langue franç.*, Lemaire cite à son tour Montesquieu et Molière, comme s'étant servis de cette formule, et il explique, d'après l'Académie, que c'est un « terme de langage poli, comme si l'on disait: « Mon ignorance veut « que *je ne sache pas*, » ou : « Autant que « cela peut être une chose *que je sache.* » Il retrouve même cette forme dubitative dans le latin et prend dans Cicéron cet exemple : « *Sextius expectabatur; sed non venerat, quod sciam.* » Je demande mille pardons à M. Bl. de cette opposition à son affirmation trop catégorique et à son jugement trop sommaire. Je conclus, en même temps, comme lui, qu'il n'y a pas à s'occuper, dans ce cas, de l'ancien verbe *saquer*, *sacher*, ou de tout autre. On n'a affaire, et très-régulièrement, qu'au verbe *savoir* et à un idiotisme consacré par l'usage depuis deux siècles. Cet idiotisme fournit une nuance, souvent fort utile, entre l'affirmation catégorique et l'affirmation mitigée, hésitante. ASZT.

—

Un bas-relief grotesque (III, 515, 601). — Pendant que *la question physiologique* semble appelée à fournir une si brillante carrière dans notre *Intermédiaire* (VII, 383), le moment semble propice pour revenir sur une question oubliée de ses premières années. C. L. demandait (III, 515), à propos de cette *canonnière* sculptée de la tour Desch à Ubetz, où ce guerrier, si chevelu et déculotté, montre par bravade à l'ennemi « *ce que Michel Morin obvertebat* Olympo ». [— Ici j'ouvre une parenthèse pour confesser humblement que ce *Michel Morin* et cet *Olympe* ne me sont de rien : je connais bien *Brunel* et *Marphise*, mais en ce genre mes connaissances se bornent là.—] C. L. demandait donc : s'il existe d'autres sculptures du même genre?

L'*Histoire de la caricature au moyen âge*, de M. Champfleury, en fournit de nombreux exemples. Le plus étrange, assurément, est le cul-de-lampe de la cathédrale souterraine de Bourges. M. Champfleury, bien qu'ennemi du symbolisme à outrance, le prend de très-haut, avec cette sculpture qui n'amène pas le moindre sourire sur son visage, contrairement à l'opinion émise par M. H. E. et le chroniqueur du *Siècle* (VII, 326). Le fait est qu'un tel *motif* d'ornementation est étrange dans une église. Me serait-il permis, à moi, indigne, de n'y voir qu'un méchant calembour, qu'un effronté jeu de mots et de ciseau sur la première partie du mot composé : *cul*-de-lampe? Et pourquoi pas? Nos bons aïeux ne dédaignaient pas le rébus, comme on sait; ils n'étaient pas prudes non plus, ni toujours mesurés et révérencieux. J'ignore l'époque de cette sculpture, mais le terme de cul-de-lampe n'est pas d'hier, et Littré en cite un exemple du

XV° siècle; il n'est pas trop téméraire de supposer qu'il remonte plus haut et qu'il eut toujours la même signification qu'aujourd'hui. F-Y.

—

Qu'en dis-tu, citoyen? (VI, 421; VII, 65, 340). — Cette brochure a pour auteur Léonard Gallois. OL. BARBIER.

—

Inhumations dans les églises (VII, 17, 68, 101, 132). — Pendant les premiers siècles du christianisme, les chrétiens n'avaient pas de sépultures distinctes de celles des païens; ils étaient inhumés, soit dans les cimetières, soit sur le bord des chemins, mais toujours hors des villes, conformément à la loi des Douze Tables : « Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito. » Ce n'est qu'au commencement du VI° siècle qu'ils eurent leurs champs funéraires particuliers. — Avant cette époque cependant, quelques inhumations eurent lieu dans les églises; c'était un honneur ordinairement réservé aux martyrs et aux fondateurs : Constantin, mort à Nicomédie le 22 mai 337, est le premier dont le tombeau fut placé dans le portique du Temple des Apôtres, à Constantinople, son cadavre, renfermé dans un cercueil d'or couvert de pourpre, y ayant été transporté au milieu d'un deuil général. A son exemple, Honorius fut, en 423, enterré dans le porche de l'église Saint-Pierre, à Rome. — Peu à peu, malgré les édits des princes, les décrétales des souverains pontifes, les canons des conciles et des synodes, cette loi si sage, si prévoyante, qui n'avait subi que quelques infractions, tomba en désuétude, et fut enfin abrogée, en 886, par l'empereur Léon VI, surnommé le Philosophe. Les morts envahirent alors le domaine des vivants, et les églises furent pavées de cadavres. L'avide intérêt du clergé, la stupide vanité des familles, perpétuèrent longtemps ce pernicieux usage, malgré les défenses réitérées des papes et des conciles. — Frappé des dangers sans cesse renaissants d'ouvrir et de refermer à chaque instant les tombeaux dans les églises, le Parlement de Paris rendit, en 1765, un arrêt de règlement sur la police des sépultures : le clergé s'opposa à son exécution. La déclaration de 1776 apporta quelques modifications salutaires dans les enterrements, mais ce ne fut qu'une demi-mesure, et les caveaux de nos temples ne cessèrent pas de s'ouvrir pour ceux dont la richesse pouvait y payer une place. L'Assemblée Constituante défendit, en 1790, d'inhumer dans les églises; cette défense fut renouvelée en 1801; enfin, les décrets de l'an XII et de 1808 établirent un règlement définitif, qui fut respecté; en sorte que la paix des tombeaux ne fut plus troublée et que la santé publique fut rassurée; mais que d'obstacles, que de retards, que de mauvais vouloir, que d'opposition systématique et surtout intéressée!

N'en voyons-nous pas encore aujourd'hui un exemple frappant dans le refus d'adopter l'usage de la crémation, et dans les difficultés que rencontre à Paris le transfert des cimetières loin d'un centre aussi populeux? A. D.

—

Pierre de Montereau (VII, 52, 151, 343). — « Est-ce *Montereau*, est-ce *Montreuil* qu'il faut appeler l'architecte de la Sainte-Chapelle? Les avis sont partagés sur cette question; mais évidemment le dernier de ces noms doit prévaloir sur celui que la tradition a consacré. » Voilà ce que dit M. Lance, dans son « Dict. des Architectes français, » et il cite M. Douet d'Arc, qui a établi (*Rev. archéol.*, 1847) qu'en 1252 un « Pierre de Mosteruel, » probablement notre architecte, possédait une vigne à Charonne et qu'il était de Montreuil-sous-Vincennes. Il ajoute que « Mestre de Monstereil » se trouve dans un état de 1292, et que « Peter de Monsterolio » a été traduit « Pierre de Montereau, » bien que ces noms dérivent tous deux de *Monasteriolum* (Monsteriolum). « Appelons donc dorénavant le grand artiste de son vrai nom de Pierre de Montreuil. » C. R.

—

Quid du crâne (et du masque) de Henri IV? (VII, 84, 127, 343, 370). — Comme l'exactitude historique et l'attention aux menus détails sont choses rares! Michelet, en parlant du fameux masque (*Henri IV* et *Richelieu*, 1857, p. 163), dit : « L'irrécusable document que nous avons de ce visage, c'est le plâtre pris sur lui *en* 93, *quand on le trouva si bien conservé*. » Et il ajoute : « Sauf une légère convulsion qui suivit le coup de couteau et qui a fait remonter un coin de la bouche, rien n'est altéré. La tête est forte pour un homme de sa taille. Le profil ressemble à François Ier, mais il est plus arrêté et surtout plus spirituel; il est d'un homme, l'autre d'un grand enfant. Le nez, moins long et tombant, semble ferme et courageux. Il incline un peu à gauche, soit par l'effet de la convulsion, soit que dans la vie il ait été tel. Le front est extrêmement beau, non pas d'un vaste génie, mais d'un esprit vif, intelligent et rapide, sensible à toutes choses. Les yeux ne sont pas très-grands, mais doux, charmants, infiniment aimables. — L'incertain dans cette figure, c'est la bouche, moins visible sous la barbe, et un peu tirée de côté. Autant qu'on peut entrevoir, elle ne rassurerait pas trop : elle semble fuyante et flottante. Ajoutez le nez indirect qui semble d'un homme incertain. — Le masque, selon le jour et l'aspect, a des expressions très-diverses. Vu de haut, il est funèbre. Face à face et

de niveau, il est douloureux. Vu d'au-dessus, il sourit, et paraît comique, sceptique; il dit: oui et non. — Ce qui est sûr et certain, en cet homme, ce qui est visible, c'est l'amour. Les yeux fermés couvent de tendres pensées et continuent toujours leur rêve. »

L'*Hist. de France* « d'après les docum. orig. et les monum. de chaque époque, » publ. par Bordier et Charton (1859), donne une gravure (t. II, p. 175), sans en parler dans le texte; mais la légende porte : *Plâtre pris sur le visage de Henri IV en 1793.* — Quant à l'*Hist. de Fr.* que raconte en ce moment même « à ses petits-enfants » M. Guizot, elle reproduit (au t. III, 1874, p. 561) le même masque, avec cette légende plus explicite encore : *Plâtre pris sur le visage de Henri IV, lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis, en 1793.*

Ainsi ces trois remarquables auteurs ne paraissent pas s'être doutés que l'origine et la date du moulage font grandement question, comme nous l'a très-bien montré M. A. A. Et pourtant Michelet est un historien micrographe; Bordier et Charton des travailleurs attentifs et sérieux! — Or, je demande s'il est vraisemblable : 1° que l'on ait pu mouler le visage momifié du roi Henri IV, dans les circonstances où avait lieu, le 11 oct. 1793, la violation de son tombeau; — 2° que l'on ait trouvé, après 183 ans, ce visage aussi bien conservé, aussi *vivant*, que nous le montre le masque en question; — 3° si la face d'une *momie* (nécessairement ratatinée et parcheminée) eût pu donner lieu aux intéressantes observations *physiologiques* et *psychologiques* de Michelet.

Jusqu'à plus ample informé, ma conclusion est : Ou le moulage dont il s'agit est de 1610, ou c'est une œuvre d'art faite depuis, un « pastiche » bien réussi.

S. D.

—

Equitation des femmes (VII, 101, 68, 17, 346). — On trouve, parmi les jolis bois gravés qui ornent la 1re édit. des romans de chevalerie composant la Bibliothèque bleue de Troyes, une figure représentant un chevalier et une dame faisant marcher leurs chevaux côte à côte. Le chevalier passe son bras autour de la taille de sa dame, qui est à califourchon. Ces bois gravés, employés encore au XVIIe siècle, sont certainement du siècle précédent.

Fl. P.

—

Méprises de rédacteurs de catalogues (VII, 168, 232). — On lit dans la *Biblioth. Britann.*, t. XXXVIII, Littérature (1808), p. 420, l'anecdote suivante : « Le *Pastor fido* de Guarini fut joué pour la première fois devant Philippe II, roi d'Espagne, avec beaucoup de magnificence. Ce poëme dramatique donna lieu ensuite à une équivoque assez singulière. Aubert le Mire, bibliothécaire de l'archiduc Albert, alors gouverneur des Pays-Bas, trompé par le titre, l'inséra dans le catalogue des livres de religion, qu'il avait ordre de recueillir. Il crut que c'était un traité du devoir des bons pasteurs ou des prêtres de paroisse. »

Pierre Clauer.

—

Une faute de français dans Malherbe (VII, 205, 255, 284). — Bien grande n'est-elle pas la sévérité de M. P. B., en ce qui concerne le vers par lui cité? En quoi consiste la faute qui nous y est signalée? — Il y a bien, là, rapprochement de deux pluriels avec un singulier? mais comment? A titre de simple comparaison. Eh bien, nous avouons ne point connaître de règle qui interdise aux écrivains de présenter *plusieurs choses* comme SEMBLABLES à une autre, *quoique seule.* — « *Les peines* infli- « gées au brigand, furent pareilles *à celle* « que le brigand lui-même avait subie. »

XXX.

— En 1864, le président Hiver a publié, dans le *Bulletin du Bouquiniste* (t. XVIe, p. 429), de curieuses variantes « écrites à la marge, d'une écriture du temps, » sur un ancien texte imprimé des célèbres Stances de Malherbe à Du Périer. — Voici, pour calmer les regrets de notre confrère M. P. B., la variante du vers en question et de la strophe entière :

La mort d'un coup fatal toutes choses moissonne,
Et l'arrêt souverain
Qui veut que sa rigueur ne connaisse personne,
Est écrit en airain.

Ces beaux vers, disait fort judicieusement M. Hiver, sont tout à fait dans le style du maître, dignes de lui, et une découverte heureuse, même en présence du texte, qui est un chef-d'œuvre. Ulric.

—

Mme de Bassompierre (VII, 242). — C'était Marie de Balzac d'Entragues, fille (légitime pourtant) de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, sœur de Mme de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et qui paraît avoir couru quelque peu sur les brisées de sa sœur. Elle avait un fils de Bassompierre, mais elle prétendait que ce n'était que sous promesse de mariage. Elle lui fit donc un procès qu'elle perdit, et n'en persista pas moins à se faire appeler Mme de Bassompierre (à sa mort, elle prit le bandeau de veuve) : « C'est un nom de guerre, disait Bassompierre. » Un jour il l'en railla elle-même, et la mit hors d'elle-même. « Vous êtes le plus sot homme que je connaisse, s'écria-t-elle. — Que serait-ce donc, si je vous avais épousée? » Ici, je passe la plume à Tallemant des Réaux. « Il n'étoit point maréchal alors; on lui dit depuis : — Elle ne se fait point appeler la maréchale de

Bassompierre. — Je crois bien, dit-il; c'est que je ne lui ai pas donné le bâton depuis ce temps-là. » — Cependant je trouve qu'elle est appelée maréchale de Bassompierre dans une note de Walckenaër (*La Fontaine*, Voyage à Limoges), qui peut servir à établir l'identité de Marie d'Entragues avec la propriétaire de Torfou. Car il y a eu plus d'une Mme de Bassompierre; mais aucune autre n'a pu porter ou s'arroger le titre de *maréchale*. « Ce lieu était devenu célèbre par les meurtres et les vols que deux gardes-chasse de Mme la maréchale de Bassompierre y avaient commis, quinze à vingt ans auparavant. Alors la grande route approchait tout-à-fait de Torfou. Le chemin dans la vallée, avant que l'on aperçût le village, était aussi plus étroit qu'aujourd'hui. Les deux gardes avaient pratiqué sous une roche une espèce de cave qui leur servait de retraite. Là, ils avaient des habits de différents ordres religieux, et aussi des livrées les plus distinguées : par ce moyen, ils changeaient de forme et de figure, à toutes les heures du jour; et, à la faveur de ces déguisements, répétés plusieurs fois, ils se répandaient le long du grand chemin, et ne faisaient point de quartier à ceux qui tombaient entre leurs mains. Ils furent enfin découverts, arrêtés, et condamnés à être rompus vifs : ce qui fut exécuté, dit-on, au bas de la vallée. Au moins, leurs corps y furent exposés longtemps sur la route. » (Voyez, Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. XI, p. 20.)

O. D.

— La dame de Bassompierre, qui avait les terres de Boissy-sous-Saint-Yon et de Mauchamp, était : Marie-Charlotte de Balsac d'Entragues, seconde fille de François de Balsac d'Entragues (seigneur de Boismalsherbes et de Marcoussis, gouverneur d'Orléans), et de Marie Touchet, l'ancienne maîtresse de Charles IX. Sa sœur aînée n'était autre que la fameuse Henriette d'Entragues, maîtresse de Henri IV. — Marie-Charlotte d'Entragues s'intitulait dame de Bassompierre, quoique le maréchal eût toujours nié ce mariage. Elle avait reçu de son père, en outre de certains biens situés à Marcoussis, la baronnie de Saint-Yon, qui comprenait alors : Saint-Yon, Boissy et Mauchamp. (Voir mon *Hist. de Marcoussis*.)

V.-A. MALTE-BRUN.

—

Un milord anglais (VII, 264, 320, 373). — Pourquoi M. Germain tient-il tant à ce qu'on ne dise pas *un milord?* Est-ce que l'on ne dit pas tous les jours en parlant de chacun de nous : c'est *un monsieur?* Pléonasme, soit, mais pléonasme consacré par l'usage, dans un cas comme dans l'autre. Brantôme, Mme de Sévigné, Saint-Simon (pour ne citer que les plus célèbres) se sont servis de cette expression : en présence de pareilles autorités, l'épithète *bêtement, ridicule* me semble un peu vive. (Voir Littré, v° *Milord*.) DICASTÈS.

—

Le Temps n'épargne pas... (VII, 267, 354). — Avant de publier dans *les Saisons du Parnasse*, dont il était l'éditeur, le *Discours sur la Littérature*, où se trouve son fameux vers, Fayolle l'avait fait paraître, en 1802, dans l'*Almanach littéraire* de Lucas de Rochemont (an X, in-12, p. 212). Le vers s'y trouve avec une variante, que le sens de ce qui précède indique assez, mais qui n'est pas heureuse. Il est question du Sage :

Il laisse aux beaux esprits la gloire viagère.
Mais que dis-je? elle fuit comme une ombre [légère.
Sur leurs écrits à peine un jour de gloire à lui :
Le temps n'*épargna* pas ce qu'on a fait sans lui.

C'est dans les *Saisons* que le vers parut enfin tel qu'il est. ED. F.

—

A propos des recherches de M. Arm. Baschet sur le duc de Saint-Simon (VII, 294, 325). — RÉP. ET Q. L'Autriche et les missions du diplomate Durand sont fort innocentes du titre terrien *de Distroff*, et non Diedstroff, que portait ce conseiller au Parlement de Metz, — seigneur de Distroff, village de l'ex-arr. de Thionville. Voir, pour plus amples détails, la *Biographie du Parlement de Metz*, par un confrère *intermédiairiste*, M. le conseiller honoraire Emm. Michel. Au moment de la guerre de 1870, M. Anatole Durand de Distroff, avocat, cour impériale de Metz, se qualifiait secrétaire-archiviste de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle.

H. de S.

—

Une épigramme de Virgile (VII, 297). — J'ai quatre éditions de Virgile, dont aucune ne contient cette épigramme, bien que le témoignage d'Ausone prouve qu'elle est de lui, et que l'une de ces éditions (Venetiis, in-folio, 1544) contienne les autres poésies attribuées à Virgile et dont quelques-unes, évidemment, ne lui appartiennent pas. Voici les vers d'Ausone, qui font partie d'une pièce intitulée : *Grammaticomastix* (le Fléau des Grammairiens), composée de vers qui finissent tous par un monosyllabe :

Dic quid significent Catalecta Maronis in is : *al*
Celtorum posuit, sequitur non lucidius *tau*
Et quod germano mistum male letiferum *min*.

L'abbé Jaubert traduit ainsi : « Dites-moi ce que signifient les Catalectes de Virgile? Il s'est servi dans cet ouvrage de l'*al* des Celtes. Le mot *tau* qui suit, n'est pas moins obscur que celui de *min*, qui signifie ce mortel vermillon qu'on broya im-

prudemment avec de l'ail. » Cette paraphrase étant plutôt une explication de l'énigme qu'une traduction, et le traducteur ayant négligé un mot important : *germano*, et mal rendu le mot *male*, en voici une plus littérale : « Dis-moi ce que signifient les Catalectes de Maro (Virgile) dans les mots suivants : Il s'y est servi de l'*al* des Celtes. Vient ensuite, sans plus de clarté, la syllabe *tau*, et le *min* mortel, mêlé *méchamment* pour empoisonner *un frère*. » — L'abbé Jaubert paraît ou n'avoir pas connu, ou avoir repoussé, l'accusation intentée contre Cimber, inculpé d'avoir empoisonné son frère, puisqu'il s'est abstenu de rendre le mot *germano*, et qu'il a traduit *male* (qui veut dire : *méchamment*) par le mot *imprudemment*. Cela ressort d'une note que voici : « On voit, « au commencement des Catalectes de « Virgile, qu'il se joue d'un rhéteur qui ai- « mait à abréger les mots et qui, disser- « tant sur un jeune homme qui imprudem- « ment prépara *pour son père* de *l'ail* sur « lequel sa marâtre avait jeté du *vermil- « lon*, s'était servi d'*al* pour *allium* et de « *min* pour *minium*. »

Cette note n'éclaircit pas la partie historique de l'épigramme, l'abbé Jaubert faisant intervenir un père et une marâtre, qui n'y figurent pas, au lieu d'un frère (*germano*). Je n'en aurais pas fait l'objet d'une réponse, si elle n'expliquait d'une manière plausible deux des abréviations qui intriguaient, avec raison, M. Dicastès. Il reste à expliquer le *tau*. Voici ma conjecture : Le *tau* (T) représente une croix, qui était un instrument de supplice infamant. Si cette conjecture est fondée, je hasarderai une explication complète. Mais je dois commencer par rétablir la ponctuation, car, le mot *tau* étant le nom d'une lettre grecque, l'épithète *gallicum* ne s'y rapporte pas, mais s'applique à *min* et à *al*.

Corinthiorum amator iste verborum,
Thucydides britannus, atticæ febres,
Tau, Gallicum *min*, *al*, spinæ illi sit (ou [plutôt *sint*).
Ita omnia ista verba miscuit fratri.

(A cet amateur de mots corinthiens, à ce Thucydide breton, que les fièvres attiques, le *tau*, le *min* et l'*al* gaulois, soient des épines. C'est ainsi qu'il a mêlé tous ces mots pour (tuer) son frère). C'est-à-dire : Puisse-il être puni de la croix, après avoir été empoisonné par le minium et l'ail, comme il les avait mélangés pour en faire un breuvage mortel à son frère. Il y a dans cette épigramme un jeu de mots intraduisible, par cette allusion tout à la fois à la puérile habitude qu'avait Cimber d'abréger les mots, et au rapport qu'avaient ces abréviations, tant avec son crime qu'avec le supplice que Virgile demande contre lui. Les épines pour le rhéteur, la croix et le minium pour le fratricide.

Une dernière remarque philologique. L'épithète *gallicum* (celtique) employée par Virgile, et le mot *Celtorum* employé par Ausone, pour les abréviations *min* et *al*, sembleraient indiquer que les mots *minium* et *allium* sont d'origine celtique, ainsi, d'ailleurs, que beaucoup de mots latins, dont la racine remonte à la longue domination de nos ancêtres sur une grande partie de l'Italie. (Voir l'*Hist. des Gaulois*, d'Amédée Thierry.) E.-G. P.

« De par le Roi... » (VII, 297, 376.) — Je ne me rappelle plus où, mais je dois avoir vu citer cette inscription, non plus avec la qualification de plaisante, mais avec celle d'*énergique*, ce qui serait assez d'accord avec l'opinion de M. Aszt. Un autre point de sa remarquable réponse, la prolongation peu aperçue des pratiques convulsionnaires, trouverait également un point d'appui dans l'article *Bonjour*, que la Biogr. Didot a tiré de la Bibliothèque sacrée de MM. Giraud et Richard. Ce nom est celui de deux frères, prêtres tous deux, qui n'ont dû mourir que pendant le premier Empire. Bien que la Biogr. les nomme « hérésiarques, fondateurs d'une nouvelle secte de flagellants, » on doit à plusieurs circonstances les reconnaître pour des continuateurs des *secouristes* : « On parla d'un petit couteau à manche rouge qui, enfoncé par le curé dans la jambe d'une jeune fille, avait guéri une douleur qu'elle y ressentait... Quelques adeptes se réunirent un vendredi dans une chapelle de la Vierge : là, on crucifia une jeune fille, qui l'avait demandé comme une grâce... Elles se réunissaient la nuit dans une grange, sans lumière, et à leur grande satisfaction, elles y recevaient la discipline de la main du curé, qu'elles appelaient leur *petit papa*... Il se rendit à Paris, où la fille crucifiée et une autre prophétesse vinrent le trouver. La première alla, par son ordre, à Port-Royal, pendant le mois de janvier; elle fit cette route pieds nus, avec cinq clous enfoncés dans chaque talon; et durant tout un carême elle n'eut pour nourriture qu'une rotie de fiente humaine, qu'elle mangeait tous les matins... » Mais, continuateurs dans cette partie de leur religion, sur un autre point, les frères Bonjour se trouvèrent précurseurs. « Comme cette société mettait en pratique la communauté des biens, les chefs de famille s'aperçurent bientôt que les denrées disparaissaient de leurs greniers... L'un d'eux, plus opposé que les autres à cette nouvelle secte, mourut de la piqûre d'une aiguille trouvée dans son lit. » O. D.

— On n'a jamais su de qui était ce distique, trouvé un matin, écrit à la craie, sur la porte du cimetière St-Médard, dont un ordre royal venait d'ordonner la fermeture. — Il

en est de ces deux vers comme de tous ceux qui sont placardés à Rome sous la statue de Pasquin, et dont on ne connaît presque jamais l'auteur. Ed. F.

—

Faire le sac (VII, 333). — La note de Legrand d'Aussy valait peut-être la peine d'être mise en entier sous les yeux de nos correspondants. « Le poëte ne fait prendre une chemise à Saladin qu'au sortir du lit, parce qu'alors l'usage était de coucher sans chemise. De là cette expression *coucher nu à nue*, si commune dans nos fabliaux, dans les poëtes et chansonniers du temps; de là ces ordonnances de nos rois et ces lois de nos anciens coutumiers, qui déclarent convaincus d'adultère la femme mariée et l'homme qu'on aura seulement surpris nus dans une même chambre; de là ces peines sévères qu'on infligeait en justice à celui qui avait *fait le sac* à une fille (c'est-à-dire, qui par jeu l'avait enveloppée dans les draps de son lit, comme dans un sac), parce qu'en l'état de nudité où, pour cette impudente plaisanterie, il fallait avoir vu la fille, on avait pu, ou l'on n'avait pas daigné la déshonorer; de là enfin cet usage des anciens moines qui couchaient dans une chambre commune, de dormir vêtus. Dans le roman de Gérard de Nevers, une vieille, qui aide une demoiselle à se coucher, ne peut revenir de son étonnement de la voir entrer au lit en chemise. Dans celui de La Charrette, Lancelot, logé chez une dame qui est amoureuse de lui, se voit forcé le soir de coucher avec elle, parce qu'elle prétend n'avoir point d'autre lit à lui donner. Mais voulant garder fidélité à sa maîtresse, il se couche avec sa chemise, ce qui était assez déclarer ses intentions, aussi le laissa-t-on dormir. M. de Sainte-Palaye m'a assuré plusieurs fois avoir lu jadis un manuscrit contenant l'histoire du divorce de Louis XII avec Jeanne de France. dans lequel la principale preuve qu'alléguait le monarque pour prouver qu'il n'avait pas consommé le mariage, était celle-ci, qu'il n'avait pas couché nu à nue avec la princesse. J'ai fait des recherches pour vérifier cette singulière anecdote, et je n'ai pu y parvenir : mais si elle n'est pas vraie, tout ce qu'on vient de lire prouve au moins qu'elle est vraisemblable. Dans les miniatures de nos manuscrits, les gens qui sont au lit sont toujours représentés nus, et il n'y a pas fort longtemps que cet usage. de mode encore dans les pays chauds, a cessé en France. Les Contes d'Eutrapel, imprimés en 1587, parlant de promesses ridicules et difficiles à tenir, disent qu'elles ressemblent à celles d'une mariée qui entrerait au lit en chemise. » — On voit avec quel scrupule Legrand d'Aussy n'avançait que ce qu'il avait lu lui-même. On peut donc se fier à ce qu'il dit du châtiment infligé aux *faiseurs de sac;* mais sans adopter pour cela son explication d'une sévérité qui s'explique d'elle-même. Aujourd'hui que les femmes ont des costumes de nuit, j'espère bien qu'elles n'en regarderaient pas moins comme fort insolente la plaisanterie en question. Surprendre le spectacle de la nudité d'une femme est certainement un attentat à sa pudeur. Fournel cite des dispositions des anciennes lois mérovingiennes contre cet acte considéré en lui-même, et sans corrélation avec un autre délit, comme on peut le reconnaître par la gradation des peines. « Qui vestimenta levaverit ut usque ad genua denudet, cum sex solidis componat..... Si eam denudaverit ut genitalia ejus appareant vel posteriora, cum duodecim solidis componat..... Si quis uxorem alienam vivo marito tulerit, octo denariorum culpabilis judicetur..... » Fournel indique que par *octo denariorum*, il faut entendre deux cents sous, amende, comme on le voit, hors de proportion avec celles de six et de douze sous dont il était question pour *denudare*. Et qu'on ne se trompe pas à la modicité apparente de ces chiffres. C'étaient des sous d'or; et en tenant compte de la valeur relative comme de la valeur intrinsèque, on sera plutôt au-dessous de la vérité en n'estimant chaque sou qu'à cent francs de notre monnaie actuelle.

O. D.

—

La tonsure (VII, 333, 388, 411). — Calvus, je répondrai à votre question; si j'avais l'honneur d'être connu de vous, vous sauriez que je ne suis pas *homo pilosus, vir fortis aut amorosus*. Le café noir produit l'effet dont vous parlez, lorsqu'il est pris en quantité trop grande. Vous allez à l'Opéra; les lumières sont brillantes, les loges sont pleines : l'orchestre a joué l'ouverture; on frappe les trois coups; votre cœur bat, parce que vous allez entendre et voir un chef-d'œuvre; la toile se lève, et l'on vous prévient que la représentation ne peut avoir lieu, parce que l'acteur principal vient d'être pris d'une subite indisposition. Vous connaissez cette histoire; n'abusez jamais du café noir; croyez-en la douloureuse expérience de Narsès.

—

Les secrets perdus (VII, 334, 422). — Je recommande à M. R. de C. un ouvrage en 2 vol., intitulé : « *Secrets concernant les arts et métiers*, chez Claude Jombert, 1724. A l'Image Notre-Dame. » Le 2e vol. est réservé en entier aux secrets de la teinture. Ln G.

—

Edmond Duponchel (VII, 336, 414). — Je suis depuis trente ans au service du chevalier Falco : entre nous, c'est un ahuri; pendant qu'il faisait sa sieste, sous prétexte de réfléchir, j'ai lu le dernier n° de

l'*Intermédiaire*, et j'y ai vu avec indignation qu'il avait confondu Ed. Duponchel et Léon Pillet; c'est ce dernier qui a été consul, après avoir quitté l'Opéra; le chevalier Falco devrait le savoir, car il a dîné chez lui à Venise; il a de même oublié qu'en 1855 il alla dans les ateliers de Duponchel voir l'orfévrerie que l'on y faisait pour la statue de la Minerve du Parthénon, dont le duc de Luynes avait demandé une imitation au sculpteur Simart. MOSCA.

— Consulter aussi les « Petits mémoires de l'Opéra, » par Ch. de Boigne (*Paris*, gr. in-18, 1857). UL.

—

Imprimeries particulières et clandestines (VII, 337, 415). — En 1851, a paru à Wasselonne (Bas-Rhin), l'ouvrage suivant: *Sammlung von geschichtlichen Notizen der Umgegend von Wassleaheim and Molsheim*, von M. Helmer (in-18 de 137 p.). *In fine* est indiqué comme propriétaire (imprimeur) un sieur Wilhelm. L'ouvrage a ceci de singulier, que les chiffres impairs sont au verso, non au recto des pages. RISTELHUBER.

—

Du premier sonnet (VII, 361). — A l'interpellation directe de M. T. de L., je ne puis me dispenser de répondre que je pense, comme M. Louis de Veyrières, devoir attribuer à Melin de Saint-Gelays l'introduction du sonnet en France. Il avait, bien avant Marot, vécu en Italie, et comme il se mêlait de poésie, la forme du sonnet n'avait pu manquer de le séduire. Mais parmi les sonnets peu nombreux qui lui appartiennent, aucun ne porte une date certaine antérieure à 1529. La priorité, jusqu'à nouvel ordre, appartient donc à Clément Marot, qui a eu l'esprit de dérober à son ami ce petit mérite, dont il n'avait pourtant pas besoin.

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Plus ça change, plus c'est la même chose! (VII, 362). — Il me semble avoir vu attribuer cette boutade à Alphonse Karr. OL. B.

—

Comme de cire (VII, 363, 418). — C'est bien dans la Correspondance de Victor Jacquemont que se trouve la fantaisie philologique dont parle M. Ch. L. — Jacquemont se prononce pour l'orthographe *de sire*, surtout à cause de l'expression italienne *da signore*, qui, d'après lui, est identique à la nôtre. Mais cette opinion ne peut se soutenir devant les nombreux exemples produits par Littré (Vº *Cire*). Le sens de la locution est: comme si la chose était en cire, substance molle à laquelle on donne la forme qu'on veut. Voici entre autres preuves à l'appui, un passage tout à fait démonstratif, de Bonaventure Despériers (Contes, XXV): « La botte de la jambe droite lui estoit faite comme un gant, ou *comme de cire*, ou comme vous voudrez; car les bottes ne seroient pas bonnes de cire. » DICASTÈS.

—

Galanterie française (VII, 365, 422). —

Si la dame est jeune et jolie
Et permet un brin de folie,
(Pour n'avoir pas l'air d'un blanc-bec)
Offrez-lui le bras *gauche*..... et votre cœur [avec!

V. DE MIRLITON.

—

Mémoires inédits de Hénault (VII, 365). — Laissant aux personnes dénommées dans l'interpellation de R. L. H. le soin de répondre sur les faits qui sont à leur connaissance, je veux seulement donner ici quelques indications relatives aux Mémoires et Correspondances du président Hénault. — Et d'abord, en ce qui concerne le vol. publié en 1855 par M. de Vigan, constatons que le manuscrit qui a servi à cette publication était signalé, dix ans auparavant, par M. de La Sicotière, dans son ouvrage illustré: *Le département de l'Orne* (Laigle, 1845, in-fol., p. 33), comme existant dans la Bibliothèque du château de Carrouges, ainsi que beaucoup de notes autographes du président Hénault. — On trouvera dans les *Mém. de la Soc. Sc. et Litt. de Blois* (t. III, année 1840) une lettre intéressante de Hénault à Voltaire, en date du 29 juin (1763). — Le *Catalogue Barbié du Bocage* (Paris, Delion, 1844, in-8º), renferme, p. 89, la mention suivante: « Nº 988. MÉLANGES historiques et littéraires, *en partie inédits*, du président Hénault. On y remarque des lettres sur le Domaine, sur les Régences, sur les Bénéfices, sur la minorité de Charles IX, l'élection des Papes, la Loi Salique, les Baillis, les Apanages, la Devise de Louis XII, les Souverainetés, les Dignités, la Puissance de l'Eglise, l'Administration de la Justice, la Régence d'Orléans, etc., etc. Plusieurs de ces pièces ont des corrections manuscrites de la main du président Hénault. »

La Bibliothèque de l'Arsenal, parmi ses manuscrits, en possède un (B. L., nº 352), intitulé: *Œuvres du président Hénault*. — Enfin, dans une vente qui eut lieu à Londres en juillet 1861, et dont le catalogue avait paru sous ce titre: *Catalogue of a valuable collection of manuscripts formed by Archbishop Tenison*, etc., on trouve, p. 41, sous le nº 142, l'article suivant, dont nous donnons la traduction littérale: « Volumineuse correspondance du président Hénault. Ce lot renferme des lettres écrites par les hommes politiques français les plus célèbres de l'époque: le duc de Choiseul, le marquis de Paulmy à l'époque de son ambassade en Pologne, le

duc de Noailles, le comte de Tressan, le maréchal de Bellisle, etc., etc.; plus, un certain nombre de travaux autographes du président lui-même. La plus grande partie des lettres autographes est strictement confidentielle, et par conséquent sans signature. Mais, d'après le contenu de la plupart d'entre elles, il est facile d'en reconnaître les auteurs. Cette correspondance qui mériterait d'être publiée, occupe plusieurs centaines de pages et renferme les plus curieuses anecdotes sur Voltaire, Frédéric II de Prusse, le roi Stanislas, la cour de Suède et la société française de l'époque. » — Plus d'une fois, dans des catalogues de manuscrits vendus à Londres, et dans celui-là même qui vient d'être indiqué, nous avons rencontré des mentions de ce genre, s'appliquant non pas seulement à des pièces isolées, mais à des dossiers, à des séries entières de correspondances, relatifs à notre histoire politique ou littéraire, et qui, une fois transportés de l'autre côté de la Manche, la repassent, hélas! bien rarement..... *Non remeabilis unda.* E. J. B. R.

—

« L'Apothicaire de qualité (VII, 366). » — D'après la nouv. édit. du Dict. des Ouvrages Anonymes, en cours de publication chez P. Daffis, cette nouvelle, qui fait partie du recueil, édité par Claude Barbin en 1664 (2 t. en 1 vol. in-12), sous ce titre : *Les Diversités galantes*, et qui a été réimprimée dans plusieurs recueils et à part, sous la rubrique : « Cologne, P. Marteau, 1670 » (pet. in-12), est attribuée par Barbier à J. Donneau de Vizé, et par J.-Ch. Brunet au comédien Villiers, auteur de cinq pièces de théâtre, d'après le Manuel de Brunet, qui cependant ne donne le titre que de quatre. — L'attribution faite par Brunet est généralement adoptée, et ce qui a pu induire Barbier en erreur, c'est que de Vizé fit paraître, vers la même époque, ses *Nouvelles galantes et comiques* (3 vol.); mais l'*Apothicaire* ne s'y trouve pas, non plus que les autres histoires composant le recueil de 1664; c'est que, comme de Vizé, Villiers a critiqué Molière. — Quel était ce Villiers, qui ne peut être confondu avec son contemporain homonyme, Pierre de Villiers, jésuite et littérateur, qui a écrit sur une foule de sujets? *Nescio :* Prière à quelque collaborateur de compléter mes renseignements. A. D.

—

Un Ms. des Contes de La Fontaine (VII, 367). — Si je ne me trompe, il se trouve actuellement à Paris, dans la collection unique de M. J. Hankey.
(Londres.) H. S. A.

— Même réponse par M. Claudin, qui ajoute que ce ms. provient des héritiers de Labédoyère, et qu'il fut cédé par eux, avant la vente, sans qu'il ait figuré au catalogue, à M. H., riche amateur anglais, établi à Paris. Le prix en est inestimable : on a parlé de 15,000 fr. Ce serait plus du double aujourd'hui.

—

Badinguet (VII, 386, 311, 253, 185, etc.). — Parfait! Je ris encore de ma surprise. Décidément il n'y a plus de Pas-de-Calais, mes frères! Témoin cette cordiale voix qui nous arrive gaillardement de par delà le détroit, et qui redresse si bien, — et non sans malice, — mes petites ignorances. Je l'avais, hélas! superlativement mérité. J'en rougirais davantage, si ce n'était pas si drôle.

Mille mercis donc à M. John Doran de cette « Première » et excellente aux Corinthiens de l'*Intermédiaire*. Jaloux de lui faire l'honneur qu'elle mérite, j'ai dû enquêter sur nouveaux frais. Voici ce qu'a la bonté de m'écrire de Ham un homme spirituel et savant, M. le Dr Surmay :

« On n'a jamais connu, à Ham, personne du nom de *Badinguet*. Quand le prisonnier de Louis-Philippe s'est échappé, il n'a emprunté les habits de qui que ce soit. Il s'était revêtu d'habits d'ouvrier que lui avait procurés neufs son ami Conneau. Au moment où il passait sur le pont du château, ainsi déguisé et portant une planche sur l'épaule, un ouvrier devant qui il passa le prit pour un de ses camarades, nommé Bertoux, et dit : « Tiens, voilà Bertoux « qui s'en va. » Voilà ce que j'ai pu recueillir. — C'est à Paris, alors que j'étais étudiant, que j'entendis pour la première fois le nom de *Badinguet*. Ce nom courait alors les rues, comme plus tard *Lambert*; nous nous l'appliquions entre nous, et c'était tout simplement un nom ridicule. comme celui de *Falempin* (1) par exemple, et tant d'autres que l'on recueillait dans le *Charivari*, ou que le *Charivari* recueillait. Je n'ai pas besoin de vous expliquer comment, de la rue, ce nom grotesque passa aux Tuileries, et comment il devint illustre. — Pendant tout le temps que j'ai habité Paris, c'est-à-dire jusqu'en 1853, je n'ai jamais entendu demander ni donner la moindre explication sur l'origine de ce sobriquet. Il passa de Paris à la province, et ce n'est que bien longtemps après, que j'ai rencontré, à Paris, des personnes qui racontaient ce que vous avez vous-même entendu, sur les origines au sujet desquelles vous me consultez aujourd'hui. J'ai toujours pris cela pour de simples racontars. Je crois bien que la vérité, ici comme ailleurs, est bien plus simple que cela et qu'elle est tout bonnement ce que je vous dis aujourd'hui. » JACQUES D.

— C'est positivement le nom du maçon dont Louis-Napoléon avait pris les habits pour s'échapper. Le nom achevait le dé-

(1) Voilà qui éclaire d'un jour tout nouveau et très-naturel la fameuse légende de Gavarni précédemment citée. J. D.

guisement. Il le dit en passant au soldat qui gardait la porte, et qui plus tard lui en reparla dans une lettre qu'un de nos amis a vue. Le pauvre fantassin y rappelait à l'empereur, avec cette circonstance de son évasion, les semaines de dure discipline dont il en avait été payé, et demandait une autre récompense. Il obtint une petite pension.

L'empire fut très-sévère pour tout ce qui pouvait rappeler publiquement ce nom de Badinguet. Grassot le portait dans une pièce du Palais-Royal, *Madame Camus et sa demoiselle*, qui avait eu, vers la fin du règne de Louis-Philippe, un très-grand succès. On parla de la reprendre, après le 2 décembre. La police s'y opposa. Ed. F.

—

Donnez-moi vos vingt ans... (VII, 393). — « M. Lacretelle se moque à plaisir de ces Timons de vingt ans qui, pour se faire tristes, se font barbus, qui au bal prennent des airs de pénitents noirs et marchent la contredanse avec componction.

Cédez-moi vos vingt ans, si vous n'en faites rien,

dit-il gaiement à ces faux désespérés. » (Saint-Marc Girardin, *Essais de littérature et de morale*, Paris, Charpentier, 1853, II, 195.) *P. c.* Ristelhuber.

— Ce joli vers est du vieux Lacretelle *jeune*. Il était plus qu'octogénaire lorsqu'il l'écrivit. Ancelot, son confrère à l'Académie française, y fit cette réponse familière :

Mais quand vous les aviez, vous en serviez-vous [bien?

P. P.

—

Dufresny ou Ferrand? (VII, 393). — La pièce en question se trouve à la page 490, t. III, d'une édition de Dufresny, en 4 vol. in-12 (Paris, Briasson, 1747). Elle y est intitulée : *Les Lendemains*, titre qui semble plus juste que celui des *Quatre âges*. O. D.

—

Incommensurable (VII, 395, 402, 416). — Puisque la question a surgi, je rappellerai compendieusement certain vers de *Némésis*, qui a dû rester gravé dans toutes les vieilles mémoires de 1831. Il s'agissait d'un de nos « grands hommes » de Juillet (hélas!) :

Portant avec fierté
Son in-com-mensurable impopularité!

S. D.

—

« Le roi, l'âne ou moi..... » (VII, 395). — M. M. B. A. ne nous demande sans doute pas de lui indiquer que le *Charlatan* est une fable de La Fontaine, liv. VI, fab. 19; et ce vers si simple : « Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons, » me semble peu susceptible d'être estropié. Walckenaër n'indique que deux originaux à cette fable : Abstemius et Pogge. Il faudrait y joindre Bonaventure des Périers (Nouv. XC, « D'un singe qu'avoit un abbé, qu'un Italien entreprint de faire parler. ») J'avais aussi pris note anciennement que Walter Scott, dans son Histoire d'Ecosse, raconte un fait analogue; mais je ne me rappelle plus le fait lui-même. O. D.

— La première version est dans le *Curé Amis* (en allemand), vers 181-315. Les imitations sont dues à Abstemius, 133 : de *grammatico docente asinum;* à l'auteur de Til l'Espiègle, *hist.* 29; à Sendgivodius, *Lumen chimicum* (Lugduni, 1528, in-8°, p. 103); à Bonaventure des Périers, *nouv.* 88; à Guicciardini, *Heures de récréation;* à Mey, *Fabulario* (Valencia, 1613, in-8°, 47); à Boursault, *Lettres nouvelles* (Paris, 1709 : le Charlatan et l'âne); à Bosquillon (Poésies, 1781 : L'Adroit esclave); à Samanilgo (Fabulas, 1787 : El Charlatan). — Voy. notre édition du Pogge. Ristelhuber.

—

Lambin, lambiner (VII, 395). — On fait venir ces mots du nom de Denis Lambin, philologue français du XVI° siècle, à qui l'on reprochait sa lenteur et ses digressions. De là, dit-on, le mot *lambin* et le verbe *lambiner*. Sans cela, j'aurais voulu supposer que le mot anglais *lamb* aurait fourni à quelqu'un de nos vieux dialectes le mot *lambin*, avec son même sens d'*agneau*. Quand un troupeau est en marche, les agneaux trop faibles sont ordinairement en arrière. O. D.

— Lambin est un nom propre : Denys Lambin, professeur de grec au Collége de France. Sa diction était si lourde et si lente, que de son nom l'on a fait un substantif, puis un verbe, pour indiquer une lenteur excessive. J. P.

— Denis Lambin (Montreuil-sur-Mer, 1516. — Paris, 1572), professeur d'éloquence, puis de grec, au Collége royal, et l'un de nos premiers philologues, était d'une diffusion et d'une lenteur proverbiales. Ces défauts, exagérés d'ailleurs par ses adversaires, Muret et Van Geffen, ont donné lieu au mot satirique *lambiner*. De Thou raconte qu'effrayé du sort de Ramus, son ami, il mourut un mois après le massacre de la Saint-Barthélemy. On lui doit, malgré sa *lambinerie*, des éditions, bien supérieures à toutes les précédentes, de Cicéron, Horace, Plaute, Lucrèce et Cornelius Nepos. A. D.

— Littré donne des exemples de l'emploi de ce mot dès le XVI° siècle, et deux étymologies dont l'une, de Mercier, a trait à la lenteur avec laquelle Lambin, commentateur de Lucrèce, de Cicéron, etc., s'acquittait de sa tâche; et dont l'autre,

due à M. Scheler, rapprochant *lambin* de *lambeau*, fait remarquer qu'il en est de même en allemand pour le mot *trœdeln*, qui signifie à la fois lambiner et faire le fripier, et pour *lappen*, lambeau, qui forme le verbe *verlappen*, lequel veut dire aussi, dépenser son temps à des vétilles. — Je crois que cette seconde étymologie est la vraie. *Lambeau* ou *lambel* a fait *lambeliner* (Oudin), puis *lambiner*; amasser, rassembler des morceaux, lentement, péniblement; et ce sens ne s'est pas perdu de suite, puisqu'au XVIIIe siècle, Leroux, dans son *Dictionnaire comique*, renvoie encore de *lambiner* à *ravauder*. Aszt.

—

Le néologisme « Septennat » (VII, 395). — A propos de ce néologisme, il ne sera peut-être pas inutile de refaire connaissance avec le mot *septennalité*, qui a déjà fait partie de notre langue politique.

« .... Terminant avec une juste fierté, il dit: La septennalité n'expose que lui, lui ministère; elle raffermit la monarchie, elle achève nos institutions.... — L'opposition s'élève contre la dissolution, comme moyen pour arriver à la septennalité... » (*Tablettes universelles*. Numéro du 26 déc. 1823). — Or, les collaborateurs des *Tablettes universelles* étaient MM. Thiers, Rémusat, Coquerel, etc.... — Voy. Deschiens, p. 572. Ch. N.

—

Du temps que Berthe filait (VII, 395). — Millevoye, dans son poëme de *Charlemagne à Pavie*, fait réciter par un ménestrel la légende de Berthe-aux-grands-pieds et la termine par ces vers :

Pour revêtir la veuve et l'orphelin,
Elle filait et le chanvre et le lin :
On la nomma Berthe-la-filandière.

Cependant, comme, par la question même, il semble que nous ayons emprunté ce proverbe à l'Italie, ce serait plutôt une Berthe italienne qui y aurait donné lieu. Mais cette considération ne simplifie guère la recherche, car Berthe, reine de Bourgogne, a été aussi reine d'Italie; et, en outre, elle était contemporaine d'une autre Berthe, marquise de Toscane, à qui l'on fait aussi l'honneur du proverbe. Les *Impressions de voyage* de Dumas se prononcent pour la reine de Bourgogne (Transjurane, ou Suisse), dont le tombeau aurait été, en 1828, retrouvé à Payerne, canton de Vaud, et dont l'épitaphe ne manque pas de vanter la quenouille (*colus in exemplum*). Dumas ajoute : « Un autre monument.... c'est la selle de la reine. On y voit encore le trou dans lequel elle plantait la quenouille citée dans son épitaphe, quand elle parcourait son royaume.... Chaque fois qu'on veut parler d'un siècle heureux, on dit : *C'était du temps que la reine Berthe filait.* » O. D.

— Si M. Poggiarido a jamais l'occasion de passer par Payerne, petite ville située entre Lausanne et Fribourg, il pourra voir, moyennant quelques *batz*, dans le trésor de l'église abbatiale, la quenouille *authentique* de la reine Berthe; c'est du moins ce qu'affirme le sacristain. Il est vrai que la même quenouille, tout aussi authentique, se trouve dans le trésor de Saint-Ours, à Soleure. Laquelle est la bonne? *Grammatici certant....* Quoi qu'il en soit, cette relique est en grande vénération dans toute la Suisse romande, grâce aux bons souvenirs qu'a laissés dans ces contrées la princesse Berthe de Souabe, épouse de Rodolphe II, qui régnait sur la Bourgogne dans la première moitié du Xe siècle. C'est que, tandis que le roi Rodolphe s'enivrait honteusement dans son palais de Soleure, Berthe fondait des hôpitaux, protégeait les opprimés, rendait la justice à chacun et rappelait les femmes au culte, depuis longtemps négligé, des vertus domestiques, en parcourant villes et hameaux, montée sur une blanche haquenée, le fuseau à la main et la quenouille, — la fameuse quenouille de Soleure et de Payerne! — fixée à l'arçon de sa selle. Historique ou légendaire, n'est-ce pas là une physionomie touchante et originale, et Mlle Loïsa Pujet n'eut-elle pas raison de chanter sur un air bien connu des orgues de barbarie :

Le bon temps que c'était
Quand la Reine Berthe filait!

Joc'h d'Indret.

—

Un conte de Sacchetti (VII, 396). — Les variantes que désire connaître Poggiarido seront indiquées dans mon édition des *Contes du sieur d'Ouville*, qui paraîtra chez Lemerre, après la canicule.

Ristelhuber.

—

Piron ou Champfort? (VII, 397). — C'est toujours à Piron que j'avais entendu attribuer ce mot.

L'avez-vous lu, Piron? — Oui, monseigneur; [et vous?

Ce vers doit être de Lebrun, dans l'Epître sur la bonne et la mauvaise plaisanterie. O. D.

—

La « doxie » de Monseigneur (VII, 398). — M. Yezimat sera mieux servi qu'il ne pense, et de bonne main, je m'en vante. « Lord Sandwich disait : Je ne sais pas quelle différence il y a entre *orthodoxy* et *heterodoxy*. » L'évêque Warburton lui répondit : « L'*orthodoxy*, mylord, est ma *doxy*; et l'*heterodoxy* est la *doxy* d'un autre. » Un prélat de nos jours a découvert une troisième espèce de *doxy*, qui n'a pas

trop relevé aux yeux des élus ce que Bentham appelle *church-of-Englandish*. » — Ceci est du Byron. — rien moins, — note d'une préface spéciale pour les chants VI, VII et VIII de *Don Juan* : ou du moins, c'est la traduction de M. A. Pichot. Ce qui suit est de M. Pichot lui-même. « Pour comprendre le bon mot de Warburton, il faut savoir que, si vous décomposez les mots anglais *orthodoxy* et *heterodoxy*, *doxy* signifie une prostituée, ou, en termes moins choisis, une c.... Le calembour est un peu impie dans la bouche d'un prélat de la soi-disant *morale* et *religieuse* Angleterre. Quant à la troisième *doxy*, sans doute lord Byron veut parler de celle de l'évêque Jocelyn, et je renvoie le lecteur au chapitre des évêques, dans le *Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Écosse*. » O. D.

—

Le dernier mot d'André Chénier (VII, 397). — M. Becq de Fouquières ne fait-il pas plutôt allusion à la scène d'Andromaque, récitée en duo par les deux amis? M. Léo Joubert (Biogr. Didot), qui paraît médiocrement convaincu de cette effusion dramatique, n'exprime pas le même doute sur le « J'avais quelque chose là ! » Je me souviens bien d'avoir déjà vu ce mot dans la notice qui accompagnait l'une des premières éditions in-18 (1820 ou 1822); mais comme dès lors il donnait lieu à cette citation : « C'était la Muse, dit l'auteur de *René* et d'*Atala*, qui lui révélait son talent au moment de la mort, » il est probable que c'est Chateaubriand qui l'a le premier rapporté. O. D.

—

Les fous pleurent-ils? (VII, 399). — Plus que les autres créatures humaines, car dans tous les cas de folie névropathique — et ce sont les plus fréquents — leurs souffrances sont intolérables. Tout ce que l'on a fait au théâtre relativement aux aliénés est l'inverse du sens commun, On n'est pas sauvé parce que l'on pleure, on peut être momentanément soulagé. Pour expliquer ce phénomène, il faudrait parler du *grand sympathique*, du *pneumogastrique*, du *Flexus solaire*, et ennuyer les lecteurs de notre aimable *Intermédiaire*.
S. R.

—

L'abbé Mouche (VII, 401). — C'est le pseudonyme de E.-F. Lantier, bien connu par son « Voyage d'Anténor en Grèce, » dont la 16e édit. a paru en 1823. Les Œuvres complètes de l'auteur ont été publ., après sa mort, par P.-F. Charrin. (Paris, A. Bertrand, 1836, 2 vol. in-8.)
Ol. Barbier.

— Pseudonyme de E.-F. de Lantier (1er oct. 1734-31 janv. 1828), écrivain médiocre, malgré les éloges de La Harpe, qui plaçait ses contes à côté de ceux de Voltaire et de Lafontaine, et malgré le succès de son principal ouvrage : *Voyage d'Anténor en Grèce*, qui fut traduit en plusieurs langues. — Ses contes et ses poésies légères figurent dans ses œuvres complètes (Paris, 1836). A. D.

Trouvailles et Curiosités.

Barentin et Rolla. — Tout le monde connaît *Rolla* : mais peut-être n'est-il pas superflu de rappeler que *Barentin* est un des personnages de *Malvina*, pièce de Scribe, représentée le 8 décembre 1825, près de cinq ans avant que le poëme d'Alfred de Musset ait paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. C'est dans cet intervalle que j'entendis raconter l'histoire de C***, par quelqu'un qui l'avait connu, et qui le représentait comme doué d'une force peu ordinaire de corps, de caractère et d'intelligence, bien que son acte même semble dénoter un cerveau au moins exalté. C*** était orphelin et héritier d'une fortune de trente mille livres de rente, ce qui est bien quelque chose, — et encore plus il y a cinquante ans ; — et pourtant, dès le collége, C*** annonçait l'intention de dépenser cent mille francs par an, et de se tuer lorsqu'il n'aurait plus rien. Ce programme extravagant, il l'exécuta à la lettre, et fut même au moment de l'outrepasser; car, se trouvant sans doute las de l'existence plus tôt qu'il n'avait présumé, il essaya de s'asphyxier, même avant d'être complétement ruiné. Mais comme il entraînait dans son suicide sa maîtresse (une pauvre fille qui ne paraît pas toutefois être descendue aussi bas que Marion), celle-ci, beaucoup moins forte, éprouva la première des souffrances et des convulsions. C***, qui n'avait pas encore perdu connaissance, en eut pitié, brisa les carreaux, et la secourut en disant qu'ils avaient tort de se tuer déjà, étant encore à la tête d'une vingtaine de mille francs. Mais quand ces vingt mille francs furent mangés, le double suicide fut repris, et achevé cette fois sans rémission. Comme de rigides critiques, ne pouvant nier la valeur littéraire de *Rolla*, lui reprochent d'être une œuvre immorale, peut-être n'est-il pas hors de propos que l'on sache que ce poëme est le récit d'un fait réel. Il me semble que l'on comprendra mieux alors l'idée de Musset, à qui cette sombre aventure a paru un signe du temps, et qui nous l'a offerte comme une leçon utile aux idées religieuses et morales, bien loin de leur être contraire.

En outre, je pense que c'est aussi l'histoire de C*** qui a fourni à Scribe ce passage épisodique de son vaudeville : « ... Son père (celui de *Barentin*) laissa en mourant vingt-cinq à trente mille livres de rente,

qu'il avait mis quarante ans à amasser, et que le fils a mangées en quelques années, d'une manière originale. Né avec une complexion assez délicate, les médecins de Rouen ne lui avaient donné que cinq ou six ans à vivre. Alors, et pour ne rien laisser après lui, il s'était imposé, pour système financier, de dépenser cent mille francs par an. Mais à mesure que sa fortune s'en allait, sa santé revenait. De sorte qu'au bout de dix ans, il s'est trouvé guéri et ruiné. » Seulement, Barentin ne songe nullement à se tuer. Ainsi, une circonstance retranchée, une circonstance ajoutée, et un événement des plus tristes devient une anecdote plaisante. C'est à propos du parti si différent que Scribe et lui avaient tiré d'un même thème, que Musset aurait pu dire :

Combien c'est vrai, que les Muses sont sœurs;
Qu'il eut raison, ce pinceau plein de grâce,
Qui nous les montre au sommet du Parnasse
Comme une guirlande de fleurs!
La Fontaine a ri dans Boccace,
Où Shakspeare fondait en pleurs.

C'eût été même avec plus de raison, car un des mérites de Boccace étant la variété qu'il a su mettre dans ses récits, il est tout simple qu'on y trouve, ici le motif d'un drame, et là celui d'un conte joyeux. Ce n'est pas la même page du *Décaméron* qui a fait couler les larmes de Shakespeare et éclater le rire de La Fontaine. O. D.

—

Prix d'un livre et de sa reliure au XVIIe siècle. — Je possède un exemplaire, relié en parchemin, du RATIONALE DIVINORVM OFFICIORVM, du célèbre Guillaume Durand, évêque de Mende, suivi d'un autre *Rationale* de Jean Beleth, théologien de Paris (LVGDVNI, *apud hæredes* GVLIELMI ROVILLII, *sumptibus* PETRI ROVSSELET. M.DCXII). C'est un volume in-12, de 568 ff. paginés au recto, précédés de 66 ff. non pag., contenant la dédicace et les tables (en tout 1250 pp.), d'une impression fine, mais nette et facile à lire, sur bon papier. — Au feuillet de garde, à la fin du volume, est écrit : *Ex libris magistri Guillelmi Colliche, presbyteri... Ex libris de Guillaume Coliche, prêtre de...* [suit un nom de lieu que je n'ai pu déchiffrer]. — Dans l'intérieur de la couverture, et d'une écriture que je crois plus ancienne : *Emptum sexaginta assibus, Parysiis-Lutetiæ Parisiorum* (acheté soixante sous parisis à Lutèce des Parisiens, autrement dit : Paris), et plus bas, de la même écriture, en dessous d'un paraphe : *Pro duplicatione, duo assi* (pour la reliure, 2 sous). Je ne suis pas très-sûr du prix de la reliure, on peut lire *duo* ou *decem* (2 ou 10). Mais, à raison de la simplicité de cette reliure sans titre et sans dorure, ni ornement d'aucune sorte, comme aussi par comparaison avec le chiffre d'acquisition du livre, je penche plutôt pour 2 sous que pour 10. — On a fait, sur la différence de la valeur de l'argent aux diverses époques, des commentaires si nombreux et si variés — je n'ose dire si pleins de pures conjectures — que je n'essaye pas de réduire en monnaie de notre temps les sommes susindiquées. Je laisse cette recherche aux érudits et me borne à relater le fait. Quant à moi, j'ai payé ce livre 2 francs, en 1869; et je crois avoir fait un bon marché. Si c'est une illusion de bibliophile, je prie les critiques de ne pas me la retirer et leur souhaite, pour leurs acquisitions, une chance encore plus favorable. E.-G. P.

—

Une lettre de l'empereur d'Autriche à la veuve du maréchal Ney. — Ce document, que je rencontre dans une collection de pièces authentiques du temps, me semble peu connu. Il est de nature à surprendre, et fait honneur au souverain dont il émane.

« Madame la princesse de la Moskowa, on nous a remis votre lettre du 18 janvier, dans laquelle vous témoignez le désir de fixer votre demeure à Florence. Notre frère le Grand-Duc se serait empressé de répondre à vos souhaits à cet égard, s'il n'avait voulu laisser à nous-même l'occasion d'exprimer la satisfaction que nous éprouverions à vous posséder, soit dans nos Etats héréditaires, soit dans les domaines d'un prince de notre famille. Les ordres de notre cabinet n'ont point été donnés pour vous, Madame, ainsi vous pouvez regarder comme certaine l'autorisation de résider à Florence, telle que vous l'avez reçue en avril 1816. Désirant vous voir traitée comme l'un de nos plus chers sujets, vous êtes parfaitement libre de choisir telle résidence qu'il vous plaira dans nos propres domaines. Nous déplorons la fatalité des circonstances qui ont fait périr si malheureusement votre illustre époux, et sachant qu'il a été victime de son dévouement à son prince qui nous est allié par les liens du sang et à S. M. la duchesse de Parme, notre fille chérie, nous croyons de notre devoir de concourir à vous offrir toutes les consolations qui sont en notre pouvoir, en invitant notre très-cher frère, S. A. I. le Grand-Duc, de vous transmettre lui-même cette lettre écrite de notre propre main; nous le prions de vous considérer comme possédant notre entière amitié. Sur ce, Madame, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. « FRANÇOIS.

« Au palais de Blankenbourg, le 20 février 1817. » *P. c. c.* M. P.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis. 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 151 — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 25 août 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le « Cornélius » de Molière. —

Sganarelle est un nom qu'on ne me dira plus,
Et l'on va m'appeler seigneur Cornélius.

Ainsi s'exprime notre immortel comique (*Sganarelle*, sc. IV). Je n'ai pas à ma disposition tous les commentateurs de Molière, mais ceux que j'ai consultés me paraissent insuffisants pour l'explication de ce mot, d'ailleurs facile à comprendre en pareille circonstance. Littré n'a point donné au mot *Cornélius* place dans son vaste Dictionnaire. Je ferai observer que, dans une publication périodique allemande, peu répandue sans doute en France (*Zeitschrift fur deutsche Philologie*), publiée par MM. Hœpfner et Zacher, on trouve (t. I, 1869, p. 452-459) un curieux article de M. Kœhler sur une locution proverbiale fort usitée en Allemagne au XVIIe siècle : « avoir le *Cornélius*, être soucieux, vexé, de mauvaise humeur. » Le sens primitif paraît être « jaloux. » Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir encore quelques nouvelles informations à cet égard? A. L.

—

Un vers énigmatique à expliquer. — Comment faut-il traduire le dernier vers d'une pièce qui se termine ainsi :

Amborum vitam si lanx æquata levaret,
Plus rationis habet quam ratione caret.

Ces vers sont du chanoine Primat, poëte du XIIe siècle. Ils font partie d'une pièce satirique qu'il écrivit contre le pape Lucius III, et dans laquelle il compare ce souverain pontife à un brochet. M. Léop. Delisle a cité le morceau, sans le traduire (V. *les Ecoles d'Orléans au XIIe siècle*). Henri d'Andèle, poëte du XIIIe siècle, croit que ce Primat était Orléanais; mais c'est une pure hypothèse. On sait seulement d'une manière certaine qu'il possédait à Orléans un bénéfice et qu'il enseignait les lettres dans cette ville. François Pépin, dans sa Chron. (*Apud* Muratori, Scriptoris Ital. rer.), et Landulphe de Saint-Paul, parlent de cet auteur, mais sans donner sur lui de grands détails. Sait-on au juste quelle était sa patrie et où l'on pourrait trouver quelques-unes de ses poésies inédites?

M. Meyer a publié d'après un ms. d'Oxford, dans la 1re livr. des Missions scientif. (1868), quelques vers de Primat. Tout renseignement nouveau sur lui sera bien accueilli. G. V. A.

P. S. — Voici le morceau dans son entier. Je le rapporte ici, pour ceux qui n'auraient pas Muratori sous la main :

Lucius est piscis, rex et tyrannus aquarum
A quo discordat Lucius iste parum.
Devorat hic homines, hic piscibus insidiatur :
Esurit hic semper; hic aliquando satur.
Amborum vitam si lanx æquata levaret,
Plus rationis habet quam ratione caret.

(Chron. de Fr. Peppin, l. I, ch. XVII, ap. Murat. Script. IX, 597.)

—

Maître Guillaume. — On sait qu'il a été publié, sous le nom de ce fou en titre d'office (dont le vrai nom était *Marchand*, et qui était né à Louviers), un grand nombre d'écrits satiriques, relatifs aux événements des dernières années du règne de Henri IV et du commencement de celui de Louis XIII. Weiss en a indiqué 14 dans l'article que la *Biographie universelle* a consacré à ce personnage; mais cette énumération est fort incomplète. La *Nouvelle Biographie générale* publiée par Didot en ajoute quelques autres; le Catalogue de la bibliothèque Leber (*Paris*, *Techener*, 1839, 3 vol. in-8°) contient un grand nombre d'opuscules de pareille origine, ainsi que le Catalogue des imprimés de la Bibliothèque Nationale (*Hist. de France*). Je n'ai point rencontré d'indications relatives aux noms véritables des écrivains qui se cachèrent sous le masque du facétieux bouffon qui appelait le roi *son ami*, et auquel on avait donné pour armoiries deux flacons mi-partis, l'un de blanc, l'autre de clairet, et pour devise : *Tout est de caresme prenant.* Consulter à son egard les divers ouvrages de Dreux du Radier, de Reiffenberg, de M. Canel, sur les fous en titre d'office, et

une note de M. Ed. Fournier dans son édition des *Caquets de l'Accouchée* (édit. de 1855, p. 263). Pourrait-on découvrir les noms de quelques-uns de ces prétendus *Maîtres Guillaume?* M. D.

—

Bonnes intentions. — D'où est venu cet axiome, tant et si souvent cité : « L'enfer est pavé de bonnes intentions. » A quel temps, à quel auteur le fait-on remonter? ACHETÉ.

—

La finale Y dans des noms de lieux. — En parcourant la géographie du département de la Côte-d'Or, j'ai cru remarquer que tous les noms de villes et villages terminés par la lettre *y* sont ceux de localités abondamment pourvues de sources ou traversées par des cours d'eau. Je voudrais savoir s'il en est ainsi dans d'autres départements, et quelle est la raison d'être de cette particularité? C. LEJ.

—

Sur un singulier portrait de Calvin. — J'ai enfin réussi à me procurer la brochure anonyme au sujet de laquelle j'interrogeais mes chers collaborateurs (VII, 211), et j'y trouve, entre autres choses curieuses, le passage que voici (p. 22) : « M. Merle-Fontet possède dans sa maison, près Buzet en Condomois, un portrait de Calvin si ingénieusement peint, que, de quelque manière qu'on le place, il présente toujours, même dans les sens les plus opposés, la figure de cet homme célèbre, fortement prononcée. » On voudrait savoir : 1° de qui est ce portrait; 2° ce qu'il est devenu, depuis 1788, date de la publication des *Recherches sur le pays de Théophile de Viaud.* YEZIMAT.

—

Madame Fourès, amie de Bonaparte (1798). — Existe-t-il un portrait authentique, peint, dessiné, ou gravé, de la jolie Mme *Fourès*, dont « la mignonne et spirituelle personne » inspira une passion si vive au général Bonaparte, durant la campagne d'Egypte, — et dont les jeunes amours avec le héros d'Arcole sont rapportés tout au long dans les *Mémoires de Bourrienne* (1829), t. II, p. 173, etc., dans l'*Hist. de l'Expédition franç. en Egypte* (1830-36), 10 vol. in-8° et 2 vol. in-4° atlas, IV, p. 71, et VI, 284, etc. ULRIC.

—

L'Almanach de Madame de Fontange. — Dans les *Œuvres diverses de M. de La Fontaine* (*Paris, M.-A. David*, 1744, 4 vol. pet. in-12, fig.), tome Ier, page 110, on lit *quatre quatrains*, intitulés : « *Vers mis au bas de chaque saison, à un Almanach donné pour étrenne, par le Roy, à Madame de Fontange, en* 1681. »

Saurait-on me dire si ce précieux *Almanach* existe encore, conservé dans quelque ancienne famille, ou parmi les trésors de quelque grande collection d'amateur?

Les splendides merveilles de l'Art et de la Curiosité, que nous ont si abondamment découvertes les organisateurs de l'Exposition rétrospective, installée au Palais-Bourbon, au profit des Alsaciens-Lorrains, — entre autres : la célèbre *Guirlande de Julie*, si merveilleusement conservée dans son vélin *immaculé*, — nous donnent aujourd'hui l'espérance que ce royal et poétique souvenir des Etrennes de 1681 pourrait bien ne pas être à jamais perdu. ULRIC.

—

Tapisseries des Gobelins. — Sébastien Le Clerc a gravé ou dessiné treize tapisseries des Gobelins, dont : Les quatre Eléments et les quatre Saisons. Une de ces tapisseries (le Feu), appartenant à M. Beurdeley, figure à l'exposition des Alsaciens-Lorrains. — Que sont devenues les autres?

Parmi les tapisseries historiques on voyait figurer à la même exposition : 1° le Renouvellement de l'alliance avec les Suisses, appartenant à M. Beurdeley; 2° la Reddition de Marsal; 3° le Siége de Douay. — Que sont devenues les autres? E. M.

—

Que restera-t-il de l'Exposition d'Alsace-Lorraine? — Un souvenir, et un souvenir seulement? Ce n'est pas assez, et quiconque a vu ces merveilles en voudrait revoir les principaux types, réunis dans un livre, reproduits par la gravure, commentés par la critique : publication splendide qui serait comme la médaille commémorative de ces grands jours de l'art, frappée avec l'or et le bronze, la perle et l'ivoire, le bois fouillé et la pâte de Sèvres et de Saxe, qui sont les éléments presque vulgaires d'une splendide et unique efflorai-son. Si l'on me dit que cela est impossible, je réponds que ce n'est que difficile, et qu'il le faut tenter. — Pourquoi le Comité d'organisation, d'une initiative si zélée et si heureuse, ne prendrait-il pas cette dernière initiative auprès des possesseurs de tant de richesses, aujourd'hui réunies, dispersées demain? Connaissant le succès des Recueils analogues faits au courant des grandes expositions de Londres et de Paris, je suis persuadé, qu'entre des mains intelligentes et expérimentés, ce serait une fructueuse affaire à laquelle la publicité ne manquerait pas plus que la popularité. — Puisse mon humble vœu être entendu de ceux qui voudront et qui pourront l'exaucer! R. DE C.

—

Faïences historiques (1760-1848). — Ayant recueilli un certain nombre de documents nouveaux, intéressants pour l'his-

toire des mœurs et de la céramique depuis la publication de l'*Histoire des Faïences patriotiques sous la Révolution* (Dentu, 1867), et un Supplément me paraissant devoir répondre aux besoins des nombreux collectionneurs qui m'ont suivi dans cette voie, je désirerais connaître autant que possible les noms de ces divers amateurs, l'importance de leurs collections « historiques, » et je me ferai un devoir de visiter celles dont on voudra bien m'ouvrir les portes. J'entends par « faïences historiques » celles qui, par une légende ou un décor symbolique, ont trait à un événement politique, à partir de Louis XV jusqu'à Louis-Philippe.

CHAMPFLEURY, Chef des Collections à la Manuf. de Sèvres.

—

Faïences à légendes berrichonnes. — Etant sur le point de publier une petite notice sur les *Faïences populaires illustrées de légendes se rapportant spécialement au Berry*, je fais appel ici à tous mes confrères les amateurs et collectionneurs de céramique, les priant de me communiquer, sous le couvert de l'*Intermédiaire*, tous les renseignements, croquis, etc., qui leur sembleraient devoir compléter mes recherches. Voici, — pour les curieux, — un petit relevé de quelques-unes de ces légendes : 1° Symboles franc-maçonniques : Compas, truelle, marteau, avec les inscriptions : « *Fiducia.·. Guerre.·. Ere vulgaire* 5813.·. *Sainte-Colombe.·. A l'O.·. de Bourges.·.* »—Assiette polychrome, Nevers. (*De la collection de M. Champfleury. Aquarelle peinte en* fac-simile *p. Mme Marie Champfleury*); — 2° « *A Mr l'Adeministrateur de l'autel-dieu d'Isoudun, ce* 20 *juillet* 1864. » Nevers, fleurs bleues, lett. violet foncé ; — 3° Fleur de lis bleue, — alentour : « *Hyacinthe Henry, à la fleur de lys*, 1760. » Ass. Nevers; — 4° Cloche jaune et bleue entourée de trois fleurs de lis : « *A l'autel de la Cloche, chez Henry*, 1769. » (Anciennes auberges d'Issoudun aujourd'hui détruites.) Ass. polychr. Nevers; — 5° Grande botte *à Chaudron*, — alentour : « *Pierre Charlot, a la botte Dauphine*, 1766. » (Ancien maître cordonnier d'Issoudun.) Ass. polychr. Nevers; — 6° Buste de saint Pierre, dans un médaillon surmonté d'un nœud de rubans Louis XVI, et supporté par deux anges : « *Mr Thévenin, chan. de Saint-Cyr d'Isoudun*, 1783. » Ass. polychr. Nevers.

ULRIC.

—

Une « Lecture du Journal, » par Carle Vernet. — Je possède un dessin original, à l'encre de Chine, de Carle Vernet (haut. 23 cent. sur 38), représentant, en charge, une *Réunion politique*, ou une *Lecture du Journal*, du temps du Directoire ou du Consulat.

Au centre, trois graves personnages sont assis sur un banc. — L'un d'eux, le nez armé de bésicles, lit un journal qu'il tient ouvert devant lui; — l'autre, les mains croisées sur sa canne et le menton appuyé sur les mains, écoute attentivement,— tandis que le troisième, tourné à gauche, offre à un nouvel arrivant une prise de tabac. — Un quatrième, long et maigre, planté debout, près d'eux, les mains dans les basques de son habit, écoute silencieusement la lecture. — Des auditeurs et des curieux, en groupe serré, se pressent alentour.

Un collectionneur des Œuvres de Carle Vernet pourrait-il me dire si ce dessin a été gravé, lithographié, ou reproduit de quelque autre manière? ULRIC.

—

Le miches du Convent. — Je lis, dans la *Relation de la Captivité du sr Emm. d'Aranda* (Bruxelles, 1662, p. 35), les lignes suivantes : « Il lui fit donner cent coups « de bâton sur le dos et fesses; avec quoi « la colère du patron se passa. Les autres « combattants se cachèrent encore mieux « qu'auparavant, craignant trop *le miches* « *du Convent* de notre dit patron. » On voit bien que ce *miches* du Convent n'est autre que Martin-Bâton : mais. d'où vient cette locution? et, faut-il lire *Convent*, ou *Couvent?* (Alger.) SAMLED.

—

Le cardinal Mancini et l'évêché de Loudun. — J'ai été très-intrigué par la lecture de ce passage d'un article du *Bull. du Bouquiniste* (1er juin 1874) sur l'*Hist. de l'abbaye royale de Saint-Lucien* : « Parmi les abbés commendataires de Saint-Lucien figure Bossuet, successeur du *cardinal Mancini* : le roi lui avait donné ce bénéfice pour lui assurer des ressources que la pension de précepteur du Dauphin ne lui fournissait pas. Or, Bossuet s'était démis de l'*évêché de Loudun*, afin de pouvoir s'acquitter de sa mission. » Comme je ne connais pas plus l'*évêché de Loudun* que le *cardinal Mancini*, je serais bien heureux que l'on me donnât une double explication. J. DE MONTARDIF.

—

« Beccélenus » et le « Maruccin. » — On lit dans la lettre de Joseph Scaliger à Janus Douza, sur la vie de Jules-César Scaliger, lettre si bien traduite et annotée par M. Ad. Magen (*Documents sur J.-C. Scaliger et sa famille*, Agen, 1873, in-8°), le passage suivant : « Je m'arrête pour ne pas m'exposer à lasser le lecteur. La plupart montrent autant de plaisir à blâmer de telles prouesses que de mauvaise grâce à les ouïr raconter [il s'agit des tours de force paternels]. De ce nombre est Lucumon Beccélenus, l'homme du monde qui a fait de son talent et de ses loisirs l'usage le plus indigne et qui, avec une grossièreté

sans exemple, cherche à tourner mon père en ridicule, pour avoir, en armes, dansé la Pyrrhique devant l'empereur Maximilien. Oh! la stupide, l'étrange impudence! Mais le Maruccin, si enclin à critiquer les talents et les goûts des personnages les plus distingués, ne s'est-il pas moqué de Moïse qui a eu, selon lui, le tort d'écrire les noms des patriarches en hébreu plutôt qu'en flamand? Et cependant ses *Origines*, plus absurdes peut-être qu'impies, ont été publiées sur le permis de gens qui prétendent au droit de contrôle en tout ordre de productions. Quoi qu'il en soit, et bien que dès le début nous ayons, nous, trouvé autant d'adversaires que ce critique avait d'admirateurs, ses applaudisseurs déjà se refroidissent, ils quittent même le théâtre avant le lever du rideau. Impertinence, étourderie, voilà, en deux mots, les jugements de la foule. Au reste, ce n'est pas seulement dans la Pyrrhique, tant raillée par ce lourdaud, qu'excella mon illustre père, mais dans tous les jeux ou exercices de corps avec lesquels doit se familiariser un homme de haute naissance, admis à la cour de l'Empereur. »

M. Magen dit en note (p. 185) : « Le nom de *Beccelenus* et celui de *Maruccin* manquent à tous les recueils biographiques. »

Mais n'étaient-ce point là deux pseudonymes? Il me semble que c'est dans cette voie qu'il faut chercher. Sus donc, MM. les fureteurs! T. DE L.

—

Louise de Lorraine, princesse de Conty. — La Biographie Michaud indique que Louise de Lorraine, devenue veuve du prince de Conty, s'est remariée secrètement à Bassompierre, dont elle aurait eu un fils? Connaît-on des document confirmant ou infirmant la réalité de ce mariage secret? E. M.

—

Un Elzévir douteux. — Le « Recueil de différentes pièces pour servir à l'histoire de Henri III » a-t-il été publié par les Elzévirs dans le format in-4°? Une question posée par M. Yezimat et par moi (relativement à la paternité des « Amours de Henri IV »), en appelle une autre. Nous avons fait remarquer que Brunet et Barbier ne s'expliquent pas sur la question de savoir si l'édit. in-4° du *Recueil de différentes pièces servans à l'histoire de Henri III* (Cologne, P. Marteau, 1633) sort des presses elzéviriennes. Quelle est la valeur, pour la solution de ce problème bibliographique, de la mention portée au Catalogue de Daniel Elzévir de 1681, de laquelle il résulte que le *Recueil de pièces* a été publié par ces célèbres imprimeurs, tout à la fois dans le format in-12 et dans le format in-4°? Cette mention ne prouve-t-elle pas que le format in-4°, quoique rarement adopté par les Elzévirs, l'a été pour ce Recueil? — Advis aux bibliographes bien advisés? E. M.

—

« Les illustres Françoises. » — Quel est l'auteur du livre intitulé : *Les illustres Françoises*, *histoires véritables* (nouv. édit., augm. de l'Histoire du comte de Livry et de Mlle de Mancigni, et de celle de M. de Salvagne et de Mme de Villiers, avec fig., 4 vol. in-12, *Utrecht*, chez Etienne Neaulme, MDCCXXXVII)? C'est une suite de nouvelles ou petits romans, reliés entre eux par quelques circonstances qui ramènent les personnages d'une histoire à l'autre. Dans le premier volume se trouve l'histoire de M. Des Ronais et de Mlle Dupuis, de laquelle Collé a tiré la comédie : *Dupuis et Des Ronais*.

E.-G. P.

—

Epigrammes anacréontiques. — De qui sont les *Epigrammes anacréontiques*, qui ont paru à Paris (Jouaust, 1872) en 1 vol. in-18, tiré à 100 exemplaires, et que l'on n'a pas mis dans le commerce? J'avertis que cet opuscule n'est pas mentionné dans la nouvelle édition du *Dictionnaire des Anonymes*, quoique la 1re partie du t. II, où se trouve le mot *Epigrammes*, ait été publiée en 1873. JACQUES DE MONTARDIF.

P. S. — Il me semble (pardon, si je cite *mon* exemple) qu'il serait bon d'interroger ainsi son *Barbier*, avant de demander un renseignement relatif à quelque ouvrage anonyme. Ce que nous apprennent des recueils aussi commodes, c'est le *pont aux ânes*, et voilà peut-être pourquoi j'ai vu un relieur, usant d'une singulière abréviation, graver en superbes lettres d'or sur le dos d'un exemplaire du nouveau *Barbier : Dictionnaire des anon-s*. (Foi de Gascon! ce n'est pas une plaisanterie.) J. DE M.

—

Notes des Valois sur des auteurs anciens. — On lit, dans la *Biographie universelle*, que le savant helléniste Villoison, retiré à Orléans à l'époque de la Terreur, employait douze heures par jour, même pendant l'hiver, à faire le relevé des livres des Valois (Henri et Adrien), conservés à la bibliothèque de cette ville, et tout chargés de notes manuscrites de ces érudits. Il communiqua à divers éditeurs et écrivains grecs celles de ses annotations qui se rapportaient aux *Héroïques* de Philostrate, à Lucien, à Xénophon. Pourrait-on savoir ce que sont devenues les copies faites par Villoison (mort en 1805)? Quels sont, indépendamment des auteurs qui viennent d'être indiqués, ceux que les Valois ont annotés? N. E.

—

« Justine, ou les Malheurs de la Vertu. » — « En Hollande, chez les libraire associés. 1791. » (2 vol. in-8° de 283 et 191 p.) C'est l'édition acceptée par tous les biblio-

graphes comme la première. J'en doute cependant. — Dans « le Pied de Fanchette, » imprimé à La Haye, 1786 (t. II, p. 204), je trouve ce passage : « Tels ces sacripands, dont le scélérat auteur de *Justine* nous a décrit les atroces et dégoûtans plaisirs!... Le désespoir et la douleur lui parurent un assaisonnement... Mais tirons le voile, et que mon lecteur apprenne seulement que le ciel n'abandonne pas entièrement l'Innocence... » — Mais cette édition du « Pied de Fanchette » (qui, notons-le en passant, n'est pas mentionnée par Ch. Monselet) n'est pas l'originale. L'ouvrage a été publié premièrement en 1769. Je n'ai pas l'édition de 1769 sous la main, si le passage en question s'y trouve (quelqu'un de vos correspondants aura peut-être l'obligeance de m'en informer) la date de « Justine » se trouvera reculée d'au moins 22, au lieu de 5 ans. — La question n'est pas sans intérêt. (Londres.) H. S. A.

—

Dessins archéologiques inédits de la Bibliothèque du ministère de l'Instruction publique. — Une *Table générale des Bulletins du Comité des travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes*, a été publiée par M. Oct. Teissier, en 1873. (In-8°, Imprim. nationale.) Elle est fort utile pour les recherches des érudits; mais un Catalogue des croquis, dessins, calques envoyés par les membres correspondants, — qui n'ont pu être gravés, et qui sont sans doute classés dans la Bibliothèque spéciale des Sociétés savantes du Ministère de l'Instruction publique, — serait d'un intérêt encore plus grand, surtout si les chercheurs obtenaient l'autorisation de consulter ces dessins inédits et d'en prendre copie. C-Y.

—

Les S barrées. — Quelle est la signification du signe adopté par plusieurs personnages du XVI° siècle, notamment par Catherine de Médicis, par Henri IV et par Catherine de Bourbon, sa sœur? Ce signe entoure les signatures, et il se trouve souvent à la fin des lignes courtes de l'écriture de ces personnages. E. M.

—

Blasoniana. — A quelle famille peut-on attribuer les armes blasonnées ainsi qu'il suit :

(Sur un cachet cornaline, — XVIII° siècle (?) style allemand.) D'argent à la tête de cerf tournée, au naturel tenant entre les dents une pomme de pin, de même; — *Timbre* : un heaume grillé, de face, portant une couronne de marquis, et comme *cimier* la tête de cerf et la pomme de pin répétée, mais de face. — Lambrequins environnant l'écu? H. D. L.-L.

—

Une bibliographie biographique de Ronsard. — Manque dans l'édition, pourtant si soignée et si bien conçue, des *Œuvres de Ronsard*, publiée par notre érudit confrère P. Blanchemain, dans la *Bibliothèque elzévirienne*. (*Biographies anciennes. — Articles de Revues, ou de Journaux, — Tirages à part, — Notices biographiques insérées dans les diverses éditions des Œuvres du poëte*, etc., etc. — L'*Intermédiaire* devrait essayer d'entreprendre cette publication, — comme il l'a fait précédemment pour *H. de Balzac*. (*Vid.* III, 106, 189; IV, 366; V, 15, 535; VI, 11, 142, 462, etc.). — Personne ne pourrait, individuellement, s'en acquitter mieux que lui. ULRIC.

—

A propos de l'abbé Chatelain. Mss. des Bibliothèques publiques. — (Voir VII, 173.) Ne serait-ce pas le devoir du gouvernement de publier ou de s'entendre avec des éditeurs, pour donner aux savants, aux écrivains, aux chercheurs de toutes sortes enfin, les œuvres manuscrites, pleines de renseignements, soit historiques, soit archéologiques, biographiques, ou littéraires, que renferment certains manuscrits? On peut, avec du temps (quand on en a), les consulter, c'est vrai; mais admettez un homme qui ne puisse consacrer à certains travaux que celui qu'il *dérobe à ses veilles*, peut-il aller perdre, dans le jour, une heure ou deux en recherches dans les bibliothèques? Il aimera mieux acquérir l'ouvrage, s'il le peut trouver. Et croit-on que cette publication retirera du prix à l'original? Si on avait agi avec cette prévoyance, que de trésors *perdus à tout jamais*, dont il resterait quelque chose!

ALPH. GERMAIN.

—

De l'utilité d'un « guide-âne, » en matière de bric-à-brac. — Ce n'est que par une longue habitude, à défaut d'études sérieuses et spéciales, que les amants de la nymphe Bibelotte arrivent à la dénicher sous les saules, *vel* greniers ou arrière-boutique où elle se cache, et à déterminer, une fois prise, à quel style, à quelle période de l'art, appartient l'incarnation sous laquelle la nymphe se livre au chasseur heureux. Ce que l'on rencontre de collectionneurs d'occasion qui mêlent le style Louis XVI au style Louis XIV avec une grotesque assurance, est considérable. Et parmi les amateurs novices, et parmi les chercheurs, fureteurs, curieux de goût ou de profession, — ces derniers sont traités de *chineurs* par l'aristocratie du bric-à-brac, — il se rencontre des ignorances, il se commet des écoles, qui coûtent cher aux innocents.

Je demande s'il existe un *Manuel de l'amateur de bric-à-brac?* J'en doute. Ce manuel qu'il faudrait inventer, ou tout simplement rédiger, comprendrait les grandes divisions du *bibelot* : Meubles, —

Porcelaines, — Faïence, — Verroterie, — Bronzes et fers, — Armes et harnachements, — Vêtements et bijoux, etc. J'exclus à dessein les tableaux, les sculptures autres que les ivoires, les livres. — Un intéressant petit volume a été publié dans la bibliothèque des Merveilles (Hachette), *Armes et armures*, et sur la *Céramique*, dans la même collection, on trouve trois tomes d'un auteur compétent, M. Jacquemart. Mais ce ne sont pas là des *Manuels*. — Voici un vieux fauteuil, une dague rouillée, une assiette de faïence..... A quel style, à quelle époque, à quelle fabrique appartiennent ces objets si divers? Un amateur instruit le dira neuf fois sur dix; mais le novice, où prendrait-il ces notions, si faciles à résumer dans la grande majorité des cas, en donnant la caractéristique ou les traits caractéristiques des *styles*, des *époques*, des *fabriques*, ramenés à un certain nombre de types, de signes positifs ou négatifs, et dûment accompagnés de *figures*, comme la gravure sur bois les sait faire aujourd'hui. Utilité et intérêt, tels sont les avantages du *Manuel* en question.

Peut-on me signaler les ouvrages spéciaux qui, traitant méthodiquement une des parties que j'ai rappelées ci-dessus, avec gravures, pourraient faciliter la rédaction de l'ouvrage indiqué? Cz.

—

Causse-Bourianne.—Quelle est l'origine de ces mots: « Le Causse et la Bourianne, » par lesquels on désigne certaines parties du territoire du département du Lot?

E. T.....x

—

Un ouvrage de M. de Beust.— Le « Petit Journal » citait dernièrement avec éloges un ouvrage qu'il attribuait à ce diplomate et auquel il donnait ce titre: « Le Quatrième Napoléon. » J'ai fait vainement chercher cet ouvrage chez nos libraires; on ne le connaît pas ici. Peut-être a-t-il été imprimé à l'étranger. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner à ce sujet? (Lyon.) R.

Réponses.

Prussien (VI, 458; V, 43, etc.). — Il ne s'agit pas ici d'un sujet de S. M. I. et R., mais du sobriquet irrévérencieusement donné à la partie sur laquelle s'asseoient les Français. Voici, à ce propos, ce que je trouve dans Voltaire (Edit. Beuchot, t. LV, p. 264), et cela dans une lettre qu'il adressait au roi Frédéric II: «... Une « fille, pucelle ou non pucelle! Vraiment? « C'est bien là ce qu'il me faut! J'ai besoin « de fourrure, en été, et non de fille. Il « me faut un bon lit; mais pour moi tout « seul, une *seringue* et le *Roi de Prusse*. »

Fi! quel rapprochement! Le mot *prussien*, avec le sens peu respectueux de *podex*, n'est-il pas en germe dans cette phrase du malin vieillard? **P. B.**

—

Inhumations dans les églises (VII, 17, 68, 101, 132, 435). — Mais c'est tout un plaidoyer que cette sortie du confrère A. D. sur les inhumations dans les églises! — On y loue les princes spirituels et temporels, la loi des Douze Tables et l'incinération des morts. Il fallait s'y attendre, étant donnée la note du morceau: tant pis pour *Léon VI*, l'empereur, qui ne me paraît pas un *philosophe* bon teint! Me sera-t-il permis de voir, dans cet attachement très-commun pour nos restes fort périssables, autre chose qu'une révolte contre le bon sens et la salubrité? L'opposition systématique, l'avidité du clergé, la paix des tombeaux, et autres poncifs, suivis de gros substantifs flanqués de leurs adjectifs, ne m'empêchent point de constater même, et surtout à Paris, que les caveaux sont devenus d'un usage populaire; si général, en un mot, dans les classes qu'on dit laborieuses, — sans doute pour me faire entendre que nous ne faisons rien, — que c'est, en définitive, la fosse commune que je trouve à peu près déserte! — et si bien encore, que les plus pauvres ouvriers s'associent pour se donner la satisfaction du *caveau* dit *de famille*, avec la légende: *concession à perpétuité*. Les libres penseurs de la fabrique, comme les lettrés qui professent l'horreur du temple, en sont là ne vous déplaise... peut-être pour narguer « ces pauvres riches. »

Quel est celui de nous deux, confrère, qui sera, par contre, honoré de la concession de cinq ans?

Au fond de tout ceci repose, néanmoins, un profond respect de votre guenille; et les caveaux dont je parlais tout à l'heure sont les similaires du *columbarium* ancien. J'avoue que le cadavre y tient plus de place que sa réduction en cendres... mais avez-vous songé, en dehors de ces textes respectables, qui conservent une prise sur des fils de chrétiens, au progrès de-la-*Sci-ence!*

Les magistrats romains, aristocrates de la République ou citoyens de l'Empire, n'étaient pas chimistes; et les criminels, justiciables des Douze-Tables et de tant de *codex*, s'inquiétaient médiocrement de ce que nous appelons médecine légale. Notre vieille Thémis, aujourd'hui rajeunie par son commerce avec la-*Sci-ence*, pressent quelques difficultés par « l'usage de la crémation »; et puis il est rude, au cœur et à la bourse « de la veuve ou de l'orphelin », de voir tarifer, par trains et chronomètre de chemin de fer, les moments qu'ils

consacrent, vers Méry-sur-Oise, à l'être qu'ils ont aimé. H. DE S.

—

Cadran-Solairiana (VII, 31, 117; VI, 27; V, 710, etc.). — A la Chartreuse du Mont-Renaud, près de Noyon (Oise), aujourd'hui convertie en maison de campagne, et appartenant au comte de Boulancy, on lit, autour de deux cadrans solaires appliqués à la facade de l'ancien logis abbatial, l'un vis-à-vis de l'autre, 1° sur la face occidentale :

TE MANE LAUDAMUS CARMINE :
ULTIMA LATET!

2° Sur la face orientale :

TE DEPRECAMUR VESPERE :
ULTIMA TIME!

V.-A. MALTE-BRUN.

— Sur la maison du gardien des ruines de Port-Royal-des-Champs, inscription moderne : *Ultima necat!* — Les pauvres Jansénistes en ont su, en effet, quelque chose, à la *dernière* heure de leur lutte avec MM. les Jésuites. Ceux-ci ont eu le *dernier* mot : mais gare à la dernière.....

E. A.

— Le musée de la ville de Varzy (Nièvre) possède un cadran solaire de plomb, portant la date de 1514 et ces deux inscriptions en lettres gothiques :

Guillermus Legrant presbyter, cum Christo vivat feliciter. Amen.

Cymar..! et sans nulle pose fu fait 1514.

M. Grasset aîné, conservateur du musée de Varzy, qui l'a publié dans une brochure intitulée : « Cadran solaire en plomb portant la date de 1514 » (Dumoulin, Paris, s. d., avec planche), n'a pu déchiffrer la fin du premier mot de l'inscription française, et pose indirectement la question de la lecture de ce mot.

L'un de vos : A. D.

—

Omelette (VII, 66, 121; VI, 456; V, 69, 348, 427; IV, 219, 100). — Il y a maintes origines très-discutables, et sur lesquelles chacun, après le débat, peut conserver son opinion; mais ici, ce n'est pas le cas. Sur *omelette* il n'y a pas lieu à garder le moindre doute. Rien d'étrange, rien d'irrégulier; la marche des faits est claire, les preuves abondent et surabondent. Il suffit de les dérouler. — D'abord, personne n'ignore que l'intérieur des œufs, leur partie centrale surtout, ce germe vital, par excellence, germe dont la puissance reproductive frappait si fort les Anciens, et leur fournissait tant d'emblèmes religieux, en Egypte, en Gaule, et ailleurs; que le jaune d'œuf, disons-nous, avait (par la même métaphore qui le fait nommer en latin classique VITELLUS) reçu dans les dialectes populaires italiotes, le nom d'ANIMA, terme à la fin si répandu, que l'on n'en employait plus guère d'autre dans les temps de la décadence latine, aux VIe et VIIe siècles. Je me trompe : ce n'était point *d'anima*, mais *d'animula*, et *d'animella*, qu'on avait coutume de se servir en ce sens. Chacun sait quelle était alors la vogue des diminutifs : depuis longtemps on ne disait plus *auris*, mais *auricula; asinus*, mais *asellus*. — A la rigueur *animellæ* pouvait, se généralisant, s'appliquer aussi, en style de cuisine, à certaines parties intimes, délicates, et quasi-médullaires des animaux; mais c'était là exception, affaire de gastronomie. Quant au public, obligé de prendre pour friandises des choses moins recherchées, il tenait pour belles et bonnes *animellas* les petits mets de ménage composés de jaunes d'œufs; voire ceux où des jaunes d'œufs jouaient le rôle principal. Il y a plus : d'après la tendance pratique qui va toujours élargissant peu à peu les significations, on ne tarda guère à comprendre dans cette classe de mets ceux d'où n'avait pas été exclu le blanc d'œuf (pourvu, bien entendu, qu'il ne s'y montrât pas visible comme dans les œufs durs ou les œufs sur le plat). Battus avant d'être poêlés, les simples œufs restaient assez homogènes d'aspect, et gardaient assez la jolie couleur citrine du *vitellus*, pour pouvoir être admis à figurer parmi les *animellæ* ou *animulæ*. Or, *animula*, puis *animulella*, puis (à l'italienne) *animuletta*, — plus tard, par contraction, *an'muletta*, et finalement *almuletta*, — voilà L'AUMELETTE.

Passons, en effet, au côté technique, c'est-à-dire orthographique, de la question. Pas n'est besoin d'être bien fort linguiste pour savoir que l'*n* antique tourne vite à la consonne *l*. N'en connût-on pour exemple que l'*anyas* sanscrit, d'où sortent l'*allos* grec et l'*alius* latin, on serait déjà sur la voie; mais est-ce que *Barcinon* n'est pas devenu en Espagne *Barcelona? Panormos*, en Sicile, *Palermo? Bononia*, en Emilie, *Bologna?* Est-ce que les Italiens n'ont pas, au lieu de *veneno*, fait *veleno?* Est-ce que les fameux canonniers du Dix-Août, la populace de Paris, dans son chant de la Carmagnole, ne les appelait pas ses *calonniers?* — Voilà la pente par où *anima*, abrégé d'abord en *an'ma*, est devenu *alma* chez tous les peuples méridionaux de souche latine. Quant aux Romano-Celtes, de deux choses l'une : ou ils laissèrent d'abord subsister l'*n*, mais en le nasalisant (*an-me*), puis ils réduisirent plus tard cette nasalité en une simple pesanteur, indiquée par un circonflexe (*âme*); — ou bien ils remplacèrent aussi l'*n* latin par un *l*, mais par un de ces *l* que le vieux français ne manque jamais ou de faire précéder d'un *u*, ou même de changer tout à fait en *u* (comme on le voit dans un *val* devenu un *vau*, un *chevel* devenu

un *cheveu*, un *col* devenu un *cou*). Ainsi le diminutif, une *almelette*, devint forcément une *aulmelette* ou une *aumelette*. Telle fut la transformation régulière de l'*animella* des Latins; et la battue d'œufs poêlés s'appela ainsi pendant des siècles. L'écrire *omelette* n'a été qu'une lourde bêtise, qu'une « *orthographe de cuisinière*. »

Mais le thème de notre article est si fécond, que nous ne sommes pas même au bout. N'est-il resté trace de rien d'antérieur à la forme archaïque *aumelette?* — Si fait. AMELETTE a existé. Plus que cela : il existe encore. — Dans certains cantons du Nord-Est,—dans des villages reculés, où de précieuses traditions du passé se trouvent rester sauvées de l'oubli par des patois, quoiqu'à demi expirants,—nous avons entendu (entendu de nos propres oreilles) de vieilles paysannes demander à battre l'*âmelette* pour le souper. « Battre l'âmelette! » Ces braves femmes ne se doutaient guère qu'elles parlaient ainsi le plus noble et le plus excellent français du monde; un français tout à fait normal, et d'une dérivation grammaticale irréprochable.

XXX.

—

L'inconnue du sonnet d'Arvers (VII, 79, 125, 181). — Lorsque Charles Nodier était bibliothécaire de l'Arsenal, il réunissait à ses soirées, — fameuses sous le nom de « Soirées de l'Arsenal, » un certain nombre d'amis, qui étaient pour la plupart l'élite des littérateurs de l'époque, tels que Hugo, Musset, Gautier, M. de Fontanet, un diplomate doublé d'un poëte distingué, et Arvers. Ce dernier était amoureux de Mlle Marie Nodier (depuis Mme Menessier), mais plus timide que les autres n'osait « déclarer sa flamme. » Dans les poésies de Musset, il en est qui sont adressées à Mlle Marie N., c'était Mlle Nodier. A cette époque, la *scie* de l'album existait déjà. Mlle Nodier priait chaque invité de son père d'écrire quelques lignes sur le sien, et c'est là qu'Arvers écrivit son fameux sonnet que « cette femme » ne comprit pas. Etait-il impromptu? c'est ce que n'a pu m'affirmer la personne de qui je tiens ces renseignements exacts.

R. L. H.

—

Armoiries de Gutenberg (VII, 82). — Je commence par déclarer que le faux-nez d'*Historicus* n'a rien à faire ici, malgré qu'il ait étudié la sainte théologie à Strasbourg et qu'il ait fréquenté la Bibliothèque de la ville, où se trouvaient les deux pièces historiques dont je vais parler. Je laisse donc *Historicus*, qu'il est inutile de nommer, son nom se trouvant dans la *Bibliographie alsacienne*, 1871, p. 19; et je cherche mon cas ailleurs. Je le trouve dans le *Bibliographe alsacien* (Strasbourg, 1867, p. 201-204). Le malheureux bibliothécaire Saum y rend compte de la trouvaille faite, dans un « fouillis de vieux papiers », par l'archiviste de la ville, Brucker, d'une quittance émanant de Friele Gensefleisch de Mayence (*von Mentze*), et donnée au magistrat de Strasbourg, en 1429, au sujet du payement d'une somme de 26 florins, montant d'une rente viagère échue au jour des Rameaux, quittance se terminant ainsi : « En témoignage de quoi, moi Friele susnommé j'ai apposé mon scel (*myne Ingesegel*) à cette lettre, l'an .... etc. » — « L'empreinte du cachet, ajoute Saum, porte les mots S. FRIEL GENSFLEISCH, autour d'un écusson sur lequel on distingue un petit bonhomme paraissant tenir une canne à la main (*sic*). Ce cachet ressemble, bien que sans être complétement pareil (?), au sceau en cire verte appendu par Jean Gensefleich, dit Gutenberg, à un titre en parchemin que la bibliothèque possédait déjà, et par lequel le chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg a prêté, en date du 15 des kalendes de décembre 1442, une somme de 80 livres audit Jean Gensefleisch, le Gutenberg historique. » — « Le petit bonhomme » de Saum se promenant « *la canne à la main* » (*bis*), comme dit une chanson de route, ressemble beaucoup au pèlerin ambulant (*alias* moine, — les capucins, braves gens, très aimés dans les campagnes, cuisiniers par vocation, — les amateurs d'escargots en savaient quelque chose, n'étaient pas inventés au XVe siècle), — des blasons de Mayence. Mais quels sont le champ et les émaux? Les Allemands n'y attachaient pas grande importance, car ils en changeaient souvent, chaque membre d'une famille étant le maître de prendre la couleur qui lui plaisait le mieux. — Inutile d'ajouter que, grâce aux amis du citoyen *Historicus*, les deux titres cités ici ont suivi le sort de la Bibliothèque de la ville de Strasbourg.

L'imprimeur Henne (Jean) Genssfleisch von Sulgeloch, dit *Gudinberg*, est encore cité, avec son frère Friele Genssfleisch, dans un titre mayençais de 1459; mais les sigilles ne sont pas décrits, et Saum, de son côté, ne dit pas si son prédécesseur, le professeur Jung, qui a découvert le titre de 1442, dans le même fouillis dans lequel se trouvait celui de 1429, a fait dessiner le sceau qui y était attaché. Cela aurait une grande importance historique après le désastre qui frappa Strasbourg, il y a quatre ans.

A. B.

—

Trimazos (VII, 108, 185, 268, 277, 306). — Dans les cinq articles différents sur les *Trimazos* je ne trouve pas une explication qui me paraît pourtant bien simple. En Lorraine, et spécialement dans l'arrondissement de Lunéville, on donne le nom de

trimazos à la fleur que Linnée, plus doctement, appelle *Cardamine pracensis*. Cette jolie fleur, de couleur lilas clair, donne par son apparition dans les prés, vers le 1er mai, le signal du printemps, et c'est de cette fleur, *exclusivement*, que se composent les bouquets que les enfants vont offrir, de porte en porte, en chantant le refrain : *Trimazos*, *trimazas*. Je pense que c'est là qu'il faut chercher l'origine, et de la fête du 1er mai, et du mot *Trimazos*. Quant à l'étymologie du mot, je fais appel à M. Ristelhuber, le savant correspondant de l'*Intermédiaire*, à l'érudition duquel on doit l'éclaircissement de tant de noms propres, en deçà et au delà des Vosges. H. D. L.-L.

—

Les incendies de 1871 (VII, 172). — Un utile recueil, le *Cabinet historique*, publié par M. L. Pâris, donne depuis plusieurs années l'analyse des divers *fonds* des bibliothèques parisiennes. On trouve, dans cette collection, bon nombre de pièces aujourd'hui détruites par l'incendie, et M. L. Pâris vient de publier un volume spécial, intitulé : *Les papiers de Noailles de la Bibliothèque du Louvre*, brûlés par la Commune, lorsque l'armée de Versailles entra enfin dans Paris. Cz.

—

Elisenne (ou Hélisenne) de Crene (ou de Crenne) (VII, 241, 351). — Je remercie beaucoup MM. C. B. et E.-G. P. de leur intéressantes réponses, et, encouragé par le demi-succès que ma question a obtenu, je viens prier quelque autre de nos collaborateurs de vouloir bien m'analyser l'article (auquel on me renvoie), publié dans la *Rev. du XIX*e *s.*, du 2 août 1840, par J.-M. Guichard. JACQUES DE MONTARDIF.

P. S. Quant à l'indication relative à Pasquier, elle m'a été fournie par B. de La Monnoye qui (note sur l'art. *Helisenne* de la *Biblioth. franç.* de La Croix du Maine, t. I, p. 362), s'exprime ainsi : « Pasquier (liv. II, lett. 12) a cru que Rabelais avait voulu se moquer de cette dame en la personne de l'écolier Limosin, au chapitre VIe de son *Pantagruel.* » Je ne sais comment les *Recherches de la France* ont été mêlées à tout cela? Est-ce un *lapsus* de ma plume trop souvent distraite? Est-ce une faute de lecture que mon illisibilité rendrait bien naturelle? Quoi qu'il en soit, je m'incline avec reconnaissance devant l'observation de M. E.-G. P. Rectifions-nous et aidons-nous les uns les autres.

— Selon l'abbé Goujet, Le Duchat et La Monnoye, dans leurs notes sur Rabelais (éd. de 1725, que je n'ai pas sous les yeux), admettraient l'existence d'Hélisenne de Crenne, d'après le témoignage du roman de Perceforest. Mais, sans connaître le passage allégué qu'il serait cependant utile de rapporter, ainsi que le texte de la note de Le Duchat, on peut objecter que les deux éd. de Perceforest, publiées la première en 1528 et la deuxième en 1532, sont antérieures à la première éd. du roman d'Hélisenne de Crenne, qui parut seulement en 1538. — En 1555, Françoys de Billion, secrétaire (?), âgé de 33 ans, publie à Paris, chez Jean d'Allyer, libraire, en un vol. in-4 : *Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin,* construit par, etc. La dédicace est datée de Rome, au camp antique de Mars, 1550. Le privilége est du 9 nov. 1555; achevé d'imprimer le 1er avril 1555. Il est dit au privilége que *Fr. de Billon a fait et composé ce livre en Italie.* Voici ce qu'il dit d'Hélisenne, au fol. 35, verso :

(En manchette :) « *Demoyselle Hélisenne Picarde.* Après cette noble vile de « Lyon, la Picardye ne reçoit peu d'honneur par l'Esprit merveilleux de sa fille « Hélisenne. Les compositions de laquelle « sont si souvent ès mains des François se « délectant de prose, qu'il n'est besoin en « faire autre discours. Car ainsi qu'on dit « en proverbe, l'œuvre couronne l'ouvrier. « Bien pourroit-on dire pourtant, qu'en « un passage de son livre touchant *les angoisses amoureuses*, elle donne une fâ- « cheuse touche à tout détracteur de fem- « mes, quand en une lettre qu'elle envoie « à un certain Elenot (qui maintient fort « et ferme les femmes ne se devoir mesler « que de filer), elle renverse aussi plai- « samment ses ironiques raisons, comme « fit un jour certaine autre Damoyselle « d'esprit, à un Brocardeur, etc. »

François Billon faisait paraître son livre 17 ans seulement après la publication du roman des *Angoisses amoureuses*, et il aurait pu connaître facilement Hélisenne; mais il faut remarquer qu'il avait écrit en Italie, et que son témoignage perd peut-être par là quelque peu de sa valeur affirmative. — En 1584, Lacroix du Maine et Duverdier se bornent à citer les écrits de Hélisenne, dame ou demoiselle Picarde. — En 1586, Pasquier publiait ses *Lettres*, dont la 12e du livre II contient le passage suivant : « Nous devons nous ayder du grec et du latin non pour les escorcher ineptement, comme fit sur nostre jeune âge Hélisenne, dont nostre gentil Rabelais s'est mocqué fort à propos en la personne de l'escolier limousin. » MM. Burgaud des Marets et Rathery en rapportant, en leur commentaire sur Rabelais, cette citation que l'on trouve au t. II, p. 46, des *Œuvres de Pasquier*, in-fol., 1732, font remarquer que le livre II de *Pantagruel* fut publié en 1532, tandis que le premier ouvrage d'Helisenne parut seulement en 1538. Au surplus, ce témoignage de Pasquier se rapporte bien plus au livre qu'à l'auteur, et ne nous fait pas connaître son opinion sur l'authenticité du personnage. Bernard de la Monnaye, dans les notes sur la Bibliothèque de La Croix du Maine, soutient qu'Hélisenne n'a jamais existé. — Goujet rapporte quelques-

unes des opinions précédentes, et, sans prendre parti, se contente d'ajouter que quelques-uns, qu'il ne nomme pas, prétendent qu'Hélisenne de Crenne était une demoiselle du bourg de Mailly, près Doullens, en Picardie. — Il resterait encore à connaître le passage du président Bouhier, cité par Rigoley de Juvigny, pour compléter les témoignages et opinions bien insuffisants qui nous sont laissés sur Hélisenne.

J'ai parcouru l'édition de 1560 des œuvres d'Hélisenne. Elles se composent de: 1° Les angoisses d'amours, roman en quatre parties. Dans la 1re, l'auteur raconte ses amours avec Guénédic. Dans la 2e et la 3e, faisant passer le récit dans la bouche de Guénédic, elle poursuit les aventures des deux amants jusque et y compris la mort d'Hélisenne. Dans la 4e, Querinstra raconte la mort de Guénédic et déplore la fin lamentable des deux amants dont il fut l'ami. — 2° Epîtres familières. — 3° Epîtres-invectives. Ces dernières contiennent des justifications adressées par Hélisenne à son mari qui se refuse à les admettre. — 4° Le songe d'Hélisenne. — Il me parait bien douteux que l'auteur de ces volumes pédantesques puisse être une femme; mais quel que soit son sexe, à coup sûr, il a usé d'une supercherie littéraire, en attribuant à l'héroïne de son roman la composition de ces divers écrits si fastidieux.

Peut-être les noms bizarres de *Hélisenne de Crenne*, de *Guénédic*, de *Querinstra*, ne sont-ils que des anagrammes, dont la lecture donnerait la solution du problème. Dans ***Hélisenne de Crenne***, j'ai trouvé ***Henri de Cenelennes:*** cela n'est pas bien satisfaisant, mais j'avoue que je ne me sens pas le courage de poursuivre ce genre de recherches.

On remarquera que je n'ai pas parlé de la lettre de Claude Colet, adressée à deux demoiselles, M. et F. de N., à la prière desquelles il consentit à modifier le style incompréhensible d'Hélisenne. Dans cette lettre, datée de 1550, il motive son hésitation à faire ces modifications sur la crainte qu'il a de blesser Hélisenne, qui aurait donc été encore vivante à cette époque et parfaitement connue de lui. Mais si (comme se fait fort de le prouver un savant libraire de Troyes, par des raisons qu'il n'a pas encore publiées), Claude Colet était le véritable auteur, caché sous le masque d'Hélisenne, on comprendrait qu'il ne se fût pas fait un plus long scrupule de corriger une œuvre de jeunesse. FL. P.

—

La mort dans des circonstances étranges (VII, 269; V, 322). — Un exemple à ajouter à ceux déjà connus : On sait qu'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, mourut en 1562 au siége de Rouen, frappé par une balle. Ce projectile l'atteignit tandis qu'il remplissait l'une des fonctions les moins poétiques auxquelles la nature ait soumis le corps humain. Cette circonstance lui valut l'épitaphe suivante, que Voltaire rapporte dans ses Anecdotes :

> Amis, Français, le prince ici gisant
> Vécut sans gloire et mourut en p.....

G. V. A.

—

Portraits de Jean Guérin (VII, 282, 182, 86). — M. U. a demandé dans quelles collections publiques ou privées il pourrait trouver des portraits originaux, peints d'après nature, par J. Guérin. Voici d'abord un passage de son historien, Louis Levrault, qui n'a pas cru devoir signer le tirage à part rarissime (11 pages in-8°, s. l. n. d.) de la *Notice nécrologique* : « Murat, ce hussard que son sabre fit roi de Naples, était venu lui donner séance. Tout en causant : — Combien croyez-vous que j'aie de portraits de vous? dit le roi au peintre. — Sire, c'est la première fois que j'ai l'honneur de travailler pour V. M. — Bah! bah! oui, il est vrai, c'est la première fois officielle; mais vous avez, sans vous en douter, déjà souvent travaillé pour moi. Et tenez,.. hier encore, cette petite duchesse de *** ..... (les trois étoiles sont du fait de Jean Guérin). Au reste, je veux vous en ménager la surprise; demain vous verrez tous mes portraits de vous. En effet, le lendemain, à la seconde séance, le roi de Naples se fait suivre par un de ses officiers, portant sous le bras une cassette de vermeil magnifiquement ciselée. L'ayant ouverte avec une petite clef d'or suspendue à sa chaîne de cou, il la vide sur un tapis et fait rouler aux pieds du peintre une vingtaine de médaillons contenant des portraits de femmes. — Eh bien! reconnaissez-vous celui-ci, reconnaissez-vous celui-là? Voyez! ils sont presque tous de vous! s'écria Murat, en désignant, de sa botte, chaque portrait l'un après l'autre. Mon cher Guérin, quand vous peindrez une jolie femme de la cour, pariez hardiment que c'est pour moi! — Puis l'auguste fat se retire sans même se soucier de reprendre les gages d'amour gisant sur le tapis. Guérin prit soin de remettre en ordre cette cassette, dépositaire de tant de secrets... de famille, et courut la rapporter au roi. »

A quel ami Kléber envoyait-il, en l'an III, son portrait peint par J. Guérin? « Il ne peut mieux le placer que dans le sein d'une famille qui l'a comblé de bienfaits » (*Catalogue Charavay*, 1868, n° 134). Une bonne petite revue strasbourgeoise, *le Bibliographe alsacien*, faisait déjà la même demande en 1868.

Dans la *Collection d'autographes* de M. Fossé Darcosse, Ch. Asselineau citait (n° 555) deux portraits de Kléber, dont un fort curieux. Ce portrait rompt avec la tradition, et est peut-être celui qui fut

lithographié chez Engelmann, in-8°, représentant le général avec *des moustaches à la Custine*, ce qui lui donne une certaine dureté dans la physionomie.

M. P. Ristelhuber cite d'autres portraits de Guérin : le comte Fries (*sic*), le baron Lejeune, Napoléon, le général Damas.

On ne doit pas confondre J. Guérin avec son neveu, qui portait le même nom et auquel on doit les portraits lithographiés du général baron de Berckheim (avec la décoration du lis), d'après Singry; le diplomate Schœll, etc.

(Berthelming.) A. B.

—

Les Secrets perdus (VII, 334, 422, 444). — Autre ouvrage recommandé : *Recueil de Secrets surs et expérimentés à l'usage des Artistes, par M.* Buc'hoz, 2e *édit. A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe, la première porte cochère après le Collége d'Harcourt* (sic). 2 vol. in-12, 1783.

ULR.

—

Voir la ville de Libourne (VII, 362). — Voici une réponse..... si l'on veut. D'abord est-ce Li*b*ourne, ou Li*v*ourne? (car je ne connais que la dernière version.) Du reste, du nord au midi, les lettres sont *dures* ou *douces*. J'ai toujours entendu appliquer ladite expression, par de vieux joueurs de Loto, au n° **69**, qui, en effet, par tête ou par queue est toujours **69**. — Un lecteur voyageur aurait-il remarqué quelque lieu, dans le voisinage de l'une ou l'autre de ces deux localités, d'où la ville se voyait dans tous les sens? H. T.

P. S. Quels sont les autres termes appliqués au même jeu de Loto, autres que les deux haches (**77**), les lunettes (**8**)?

H. T.

—

Le roi Joseph ivrogne (VII, 364). — Le roi Joseph, après la capitulation de Baylen, dut suivre l'armée française qui abandonnait Madrid. La retraite fut poussée assez loin, et, un beau jour, la petite ville de Calahora, localité très-agréablement située sur les bords de l'Ebre, eut l'honneur de recevoir dans ses murs son Roi *in partibus*. Le pays était fertile et abondant en vin *de très-bonne qualité*, d'après Stanislas Girardin (*sic*), premier écuyer du roi Joseph. Cet élève de Jean-Jacques, préfet à poigne sous le premier Empire, a laissé des Mémoires, édités par Michaud en 1834. C'est lui qui va répondre à l'accusation portée contre son maître : « Le roi occupait, à Calahora, une très-belle maison appartenant à un grand d'Espagne; il s'y trouvait une très-belle bibliothèque, ce qui est assez rare dans un pays où l'Inquisition exerce sur les ouvrages une censure rigoureuse. Outre la bibliothèque dont je viens de parler, il y avait encore dans la même maison une cave excellente, et qui fut jugée telle par les officiers attachés au service du roi. La brèche qui fut faite à cette cave a été très-considérable, et l'intendant de la maison en a rendu compte sans doute à son maître. C'est ce compte rendu qui a donné, pendant quelque temps, à *Joseph* (*sic*) une réputation qu'il ne méritait pas, celle d'aimer beaucoup le vin. *Il était sous ce rapport d'une sobriété remarquable.* Les gazettes espagnoles, publiées dans les parties occupées par les insurgés (?), cherchèrent à accréditer l'opinion que *Joseph* était un ivrogne. L'on fit une petite pièce qui fut jouée sur un des théâtres de la capitale, où il paraissait dans un état d'ivresse complet; cette pièce était intitulée : *Don Pepe Botteglio*. L'on représentait *Joseph* difforme et d'une laideur épouvantable, etc..... » (S. GIRARDIN. *Mémoires. Paris*, 1834, *t. II*, *p.* 181).

P. c. c. A. B.

—

Galanterie française (VII, 365, 422, 446). —

Si la dame est jeune et jolie
Et permet un brin de folie.....

dernière clause qui exclut, au moins en public, S. M. la Reine de notre République, donnez-lui, le bras *gauche*... d'accord; mais à la Reine, laissez le bras *droit*, autrement : *donnez la main*, alias *restez à sa gauche*. Ainsi le veulent et le voulaient l'étiquette et l'épée de votre « grand habit. » (V. *Saint-Simon* et autres Pères de l'Eglise de Cour.) H. DE S.

—

Deux anonymes à démasquer (VII, 366). — Je me joins à M. Yezimat pour stimuler le zèle des chercheurs de l'*Intermédiaire* relativement à la découverte du *véritable auteur* des Amours de Henri IV. Mais, en même temps, je prie M. Y. de m'indiquer quel est le titre de l'ouvrage dans lequel M. P. Paris conteste à la princesse de Conti la maternité de ladite histoire. M. Y. mettrait le comble à sa complaisance en indiquant la page du volume relatif aux Amours de Henri IV, ou mieux encore, en reproduisant le passage du livre de M. P. Paris, s'il n'est pas trop long.

J'ai sous les yeux l'édit. in-4° de 1663 du Rec. des diverses pièces servans (*sic*) à l'Hist. de Henri III. Cologne, P. Marteau, 1663. Aux pages 169 et 171 de ce volume, très-incomplétement décrit par Brunet qui n'en indique pas la date, se trouve la mention que l'Hist. des Amours de Henri IV a été écrite par Louise de Lorraine, princesse de Conti. — Comment se fait-il que M. L. Paris soit mieux instruit que les édit. du Recueil de 1663, publié 32 ans après la mort de la princesse?

E. M.

—

Dufresny ou Ferrand? (VII, 393). — J'ai souvent lu dans différents recueils la *brunette* commençant ainsi : « Philis, plus avare que tendre..... » — J'ai toujours vu au bas la signature de Dufresny.

R.-L. DE LA HAYE.

—

Taupin, en argot scientifique (VII, 395). — Littré dit qu'on donnait autrefois le nom de *Taupins* aux pionniers des armées, aux mineurs. Ne serait-ce pas là l'origine du nom des élèves aspirants à l'Ecole polytechnique? etc. Ces élèves sont des piocheurs, des travailleurs solitaires et profonds, des mineurs. — Littré dit : « Origine inconnue. » Je crois que, au moins pour les taupins-mineurs, l'étymologie est la *taupe*, qui fait des travaux souterrains. J'en dirais autant des *Taupins* des écoles. E.-G. P.

— Alf. Delvau (*Dict. de la Langue verte*, 2ᵉ édit, 1867) a proposé l'étymologie suivante : « *Taupin*. S. m. Candidat à l'Ecole Polytechnique, — peut-être parce qu'on a remarqué que la plupart des jeunes gens qui se destinent à cette école, travailleurs plus acharnés que les autres, avaient de bonne heure *la vue aussi faible que celle des taupes.* » — *Taupin* ne viendrait-il pas plutôt du verbe *tauper*, travailler (argot de Paris), par allusion à la nature active et solitaire de *la taupe*. — Le travail de jour et de nuit des *taupins* n'est-il pas, en effet, un véritable *travail de taupe?* ULR.

— Un *Cornichon* (*taupin* de l'avenir) me demandait il a peu de jours la signification du mot *Taupin*, appliqué aux élèves qui suivent les sciences. J'ai répondu au *Cornichon :* Avant de te parler du *Taupin* je te parlerai du *Sapeur*. Outre le *sapeur-pompier*, il y a encore sapeur et sapeur. *Ces hom-mes bar-bus*, qui s'avancent à la tête des régiments d'infanterie, sont les *Sapeurs*, ceux dans lesquels Noriac retrouve le type d'un Robinson Crusoé (avec *son* hache), ceux dont il dit encore : « Il « porte un tablier blanc, emblème de ses « fonctions de bonne d'enfants; vous le « verrez tantôt promener la petite fille du « colonel. Cette tête noire et barbue trouve « des sourires d'ineffable bonté pour ce « petit être blanc et rose, qui n'a pas peur « de lui et l'appelle *Ma mie sapeur.* »

Ce n'est pas là le Taupin. Passons à un autre. Abordons le Sapeur du Génie, le Sapeur pelle et pioche, le vrai Sapeur; celui que la chanson de l'Ecole..... (polytechnique s'entend) nous fait connaître ainsi :

Le Sapeur est une forteresse,
Qui ne capitul' pas souvent.
Sur l'arti...que de la tendresse,
Il trignomphe indéfiniment (*bis*).
Voilà le vrai sapeur français! etc.

Ce Sapeur-là, le Sapeur du Génie, c'est celui qui sape, celui qui mine, qui ouvre la tranchée, les chemins couverts, les rameaux, boyaux, qui conduisent au corps de la place, *vrai travail de taupe*, — d'où vient *Taupin*, en argot scientifique, parce que l'officier du génie, l'officier de sapeurs, qu'il sorte de l'Ecole ou de la troupe, connaît, par la pratique et par la théorie, ce travail de *taupe*.

Donc, en argot classique plus que scientifique, le *Taupin* est celui qui se prépare à l'Ecole pour l'arme du Génie, et, par extension, on l'a appliqué (non sans une certaine *fatuité*) à tous les élèves de Mathématiques spéciales.

Souvenir de Bapaume, 1847!

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

— La *taupe* creuse la terre; le *taupin* creuse la science, que l'*élémentaire* ne fait qu'effleurer. Les soldats autrefois n'ont-ils pas nommé *taupins* (toujours par comparaison avec les taupes) d'abord les paysans réquisitionnés pour creuser les tranchées, etc.; puis, quand il y a eu à cet effet des corps spéciaux, les hommes de ces corps? Avec la propension que l'on connaît aux militaires de se railler d'arme à arme, le sobriquet aura passé des pionniers aux ingénieurs, et aux mathématiciens en général. Quant au mot de *cornichon*, je remarquerai d'abord qu'autrefois il n'y avait pas de classe de « mathématiques élémentaires » : on faisait des mathématiques à partir de la « seconde, » avec les autres études. Les élèves de « spéciales, » étant des jeunes gens de dix-huit et de dix-neuf ans, commençaient à jouir de la même liberté que les étudiants, leurs contemporains, et étaient presque tous externes; tandis que les « secondes, rhétoriciens, philosophes, » demeuraient dans la condition ordinaire des écoliers, renfermés dans leurs pensions..... comme les *cornichons* dans leur bocal. Ne serait-ce pas là le sens du quolibet? O. D.

—

Femme distraite, yeux de lynx (VII, 395). — Cette jolie phrase est citée à la page 90 des *Femmes jugées par les méchantes langues*. Elle est de Labouisse.

E.-G. P.

— L'auteur de cette pensée est M. de Labouisse, surnommé « le poëte de l'hymen, » la plupart de ses ouvrages, et ils sont nombreux (voir la *France littéraire*), ayant eu pour but d'entretenir le public de son bonheur conjugal. On la trouve dans le recueil : *Mes Pensées* (Paris, Ch. Pougens, an IX, in-18).

Adolphe Ricard, dans son anthologie : l'*Amour, les femmes et le mariage* (3ᵉ édit., Paris, 1858), a classé cette pensée sous la rubrique : *Distraction* (p. 182). MM. L. Martin et Larcher l'ont classée, sous la

même rubrique, dans *Les Femmes jugées par les Méchantes langues* (Paris, Hetzel, 1858). Ils l'ont fait suivre de cette autre pensée : « Une femme voit tout, même ce qu'elle ne regarde pas. Il n'y a pas de femme distraite. (P.-J. Stahl.) » C. M.

—

Lambin, lambiner (VII, 395, 450). — Il paraît que Denys Lambin, le célèbre professeur d'éloquence et de littérature grecques au Collége de France, ne brillait pas dans ses cours par la concision, et que, parmi ses élèves, ses interminables leçons passèrent en proverbe. De nos jours, personne n'ignore, dans l'armée, le sens et l'étymologie du verbe *brouttasser*, qui veut dire « parler longuement, avec... facilité. » Si les Saumaises futurs sont embarrassés pour trouver l'un et l'autre, ils n'auront qu'à chercher dans l'Annuaire (1852 et ann. suiv.) le nom d'un ancien professeur de littérature de l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Homme charmant, ne se faisant pas d'illusion sur l'importance du cours qu'il professait, et que j'ai surpris plus d'une fois (après une de ces périodes étonnantes dont il avait le secret), dissimulant assez mal la part sincère qu'il prenait à l'hilarité générale.

Cette dernière étymologie, parfaitement incontestable, me semble donner vraisemblance à la première. E. B.

— Ces mots font allusion, comme les mots *socratiser*, *pindariser*, à l'affectation, volontaire ou non, d'imiter un personnage connu. Le nom de *Lambin* est celui d'un commentateur célèbre de Lucrèce, de Cicéron, de Plaute et d'Horace. Il publia des éditions in-folio de ces grands écrivains, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. Mais ces pesantes éditions sont surchargées de commentaires tellement diffus, et leur auteur, comme le Chaperon rouge, s'y amuse tellement en chemin, que les lecteurs contemporains, pour exprimer leur impatience, créèrent le verbe *lambiner*, dont la langue française s'est enrichie, et qui a pris dans nos dictionnaires une place qu'il y occupe encore.

CLOVIS MICHAUX.

—

Le dernier mot d'André Chénier (VII, 397, 453). — Le poëte H. de Latouche, dont le nom est inséparable de celui d'André Chénier, a placé le mot en question sous les auspices de Chateaubriand, dans la *Notice sur la vie et les ouvrages d'André Chénier* publiée (en août 1819) en tête de la 1re édition des *Œuvres complètes d'André Chénier* (Paris, Baudouin frères, in-8°, XXIII-396 p., 1819) : « — Vous, répliquait Roucher, vous, vertueux jeune homme, on vous mène à la mort, brillant de génie et d'espérance! — Je n'ai rien fait pour la postérité, répondit Chénier. Puis, en se frappant le front, on l'entendit ajouter : « *Pourtant, j'avais quelque chose là!* » C'était la Muse, dit l'auteur de *René* et d'*Atala*, qui lui révélait son talent au moment de la mort. » (P. XXI.) ULRIC.

— C'est, en effet, Chateaubriand qui a le premier rapporté ce mot dans une note, ainsi conçue, du *Génie du Christianisme* (2e partie, liv. III, chap. VI) : « La Révolution nous a enlevé un homme qui promettoit un rare talent dans l'églogue : c'étoit M. André Chénier. Nous avons de lui un recueil d'idylles manuscrites, où l'on trouve des choses dignes de Théocrite. Cela explique le mot de cet infortuné jeune homme sur l'échafaud; il disoit, en se frappant le front : *Mourir! j'avois quelque chose là!* C'étoit la muse qui lui révéloit son talent au moment de la mort. » — *Il disait, en se frappant le front!* Qui l'a vu, qui l'a entendu? Chateaubriand a oublié de citer les témoins; mais il n'a pas négligé l'effet théâtral. *Sur l'échafaud!...* ô rhéteur!... B. F.

—

D'une histoire du soufflet (colaphus) (VII, 400). — M. de Montardif connaît sans nul doute l'*Histoire anecdotique du duel*, par Colombey (collection Hetzel), et le piquant ouvrage de Victor Fournel : *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales* (Paris, Delahays, 1858). Ces ouvrages ont quelque affinité avec l'histoire du soufflet, sujet qui ne me paraît pas avoir été traité par des auteurs français. Il est à désirer que cette lacune dans l'histoire soit remplie. Le soufflet, qui joue un si grand rôle dans la haute et basse littérature, tant ancienne que moderne, depuis Aristophane jusqu'à Guignol, est l'objet d'une foule d'anecdotes plus ou moins plaisantes. Voir le Dictionnaire de Ménage, celui de Trévoux, l'*Encyclopédiana*, les *Curiosités anecdotiques*. Ce dernier ouvrage rapporte l'histoire d'un soufflet donné au Grand-Turc par un chirurgien (p. 402). Le soufflet donné à un juif chaque année dans la cathédrale de Toulouse, pendant la lecture de la Passion, ne sera sans doute pas oublié par M. de Montardif, qui n'aura point à me gratifier du prix promis à l'auteur d'un bon renseignement, car je conviens franchement ne pas répondre catégoriquement à sa question si bien appliquée.

(Lyon.) V. DE V.

—

De « suite » ou « tout de suite » (VII, 426). — La réponse de M. T. de L. est parfaite; mais pourquoi faut-il, qu'hélas, elle ait encore été nécessaire? La matière avait été si pleinement élucidée *ex professo!* La règle à suivre, si bien mise hors de contestation! — Il suffit de lire, là-dessus, les pages 44, 45, 46 et 47, d'un opuscule grammatical (le *Redresseur*), qui

en a traité à fond. Par des principes posés et des exemples fournis, il a rendu impossible, fût-ce aux gens les plus inattentifs, de se méprendre désormais et de confondre *de suite* avec *tout de suite*, expressions qu'il y a grande ignorance à se figurer synonymes. (*Le Redresseur des principales fautes de français*. In-12. Paris, Aug. Durand, 1866.) D.

—

La fraîcheur de M. de Vendome (VII, 427). — G. V. A. eût bien dû commencer par nous dire *où* et *comment* ce « dicton » est arrivé à sa connaissance. Dans l'embarras où nous laisse la trop grande concision de la question, toutes les suppositions peuvent être admises pour y répondre.

Supposons donc hardiment, — sans remords : — Peut-être cette *fraîcheur*-là est-elle un souvenir, conservé jusqu'à nous, de quelque maligne allusion des dames de la cour, lors des mésaventures chirurgicales qui défigurèrent si effroyablement M. de Vendôme, et dont il est parlé dans Saint-Simon (*Vid.* t. II, p. 277, et III, p. 67. Edit. Chéruel, in-8°, 1856) : « [1699] Le roi l'avoit pressé (M. de Vendosme) de penser à sa santé que ses débauches avoient mise en fort mauvais état. A la fin il en profita... Il prit publiquement congé du roi, de Monseigneur, des princesses et de tout le monde, pour s'en aller se mettre entre les mains des chirurgiens qui l'avoient déjà manqué une fois... Il fut plus de trois mois entre les mains des plus habiles, qui y échouèrent. Il revint à la cour avec la moitié de son nez ordinaire, ses dents tombées, et une physionomie entièrement changée et qui tiroit sur le niais; le roi en fut si frappé qu'il recommanda aux courtisans de n'en pas faire semblant de peur d'affliger M. de Vendosme. C'étoit assurément y prendre un grand intérêt. Comme il étoit parti pour cette expédition médicale en triomphe, il en revint aussi triomphant par la réception du roi, dont l'exemple gagna toute la cour. Cela et le grand remède qui lui avoit affaibli la tête, la lui tourna tout à fait, et depuis cette époque ce ne fut plus le même homme. Le miroir cependant ne le contentoit pas, il ne parut que quelques jours et s'en alla à Anet voir si le nez et les dents lui reviendroient avec les cheveux. » — « [1701] ..... M. de Vendosme revint d'Anet après avoir passé encore une fois par le grand remède. Il se comptoit guéri, et ne le fut jamais. Il demeura plus défiguré qu'il ne l'étoit auparavant cette deuxième dose, et assez pour n'oser se montrer aux dames et aller à Marly. Bientôt il s'y accoutuma et tâcha d'y accoutumer les autres. Ce ne fut pas sans dégoût, et sans chercher sa physionomie et ses principaux traits, qui ne se retrouvèrent plus; il paya d'audace, en homme qui se sent tout permis et qui se veut tout permettre. » ULRIC.

— *Vid. Intermédiaire* (III, 425) un extrait du *Livre des Proverbes français*, de M. Le Roux de Lincy : « *La couleur de M. de Vendosme.* » TRUTH.

— Je ne connaissais pas ce dicton; mais si l'époque où il aurait commencé à avoir cours indique qu'il s'agit du célèbre général, il faut sans doute y voir une amère dérision. Je m'en rapporte à l'évêque de Parme : « ..... Vendôme reçut l'ambassadeur sur sa chaise percée, où il passait la moitié de sa vie. D'abord la chose parut singulière à l'évêque, mais il en prit son parti..... et demanda à M. de Vendôme comment il se portait. — Tout doucement. — En effet, reprit l'évêque en voyant la face bourgeonnée de M. de Vendôme, Votre Altesse me paraît avoir le visage bien échauffé. — Bah! ce n'est rien que mon visage : si vous voyez mon ..., c'est bien autre chose! — Et pour que l'ambassadeur ne put douter de sa parole, M. de Vendôme se retourna et le fit juge de ce qu'il venait d'avancer. » (A. Dumas, *Régence*, chap. VIII.) Il est vrai que Saint-Simon ne dit rien du visage bourgeonné, et fait exhiber le derrière du duc par un mouvement naturel à la circonstance. Mais il avait déjà tracé du personnage un portrait peu favorable à l'idée de fraîcheur. « Il revint à la cour avec la moitié de son nez ordinaire, ses dents tombées, et une physionomie entièrement changée, et qui tiroit sur le niais. Le roi en fut si frappé qu'il recommanda aux courtisans de n'en pas faire semblant, de peur d'affliger M. de Vendôme. » O. D.

— D'Argenson, dans ses *Mémoires* (Edit. Barrière, Paris, Didot, 1853, p. 290), nous en donne l'explication demandée : « Il n'y a personne qui n'ait entendu parler de *la fraîcheur de M. de Vendôme*, expression dont on se sert encore pour désigner une marche faite dans la plus grande chaleur du jour. Elle ne vient que de ce que M. de Vendôme annonçait toujours le soir qu'il partirait le lendemain de très-bonne heure; mais que, le moment arrivé, il restait si longtemps dans son lit qu'il ne se mettait jamais en marche qu'aux environs de midi, même dans les temps et les pays les plus chauds. » PIERRE CLAUER.

— Voici l'explication demandée par G. V. A. et que je trouve dans le tome III, page 206, des *Cours Galantes* de M. G. Desnoiresterres.

« M. de Vendôme se levait tard à l'armée, comme à Anet, ne s'habillait qu'après de longues heures passées sur sa chaise, et subordonnait tout à ce régime qui était bien plus celui d'un Sybarite ou d'un malade que d'un général en chef. Au lieu de faire marcher, en Italie et en Espagne où

les chaleurs sont horribles, ses troupes dès le petit matin, c'était souvent en plein midi, dans toute l'ardeur d'un soleil torride. C'est ce que le soldat, qui rit de tout, appelait « *les fraîcheurs de M. de Vendôme*, » et le mot est passé en proverbe. » — M. Desnoiresterres ajoute en note : « Ce ne serait, toutefois, que l'exemple faussé d'un proverbe qui n'a d'autre rapport que la consonnance avec M. de Vendôme. On dit par proverbe : *A la fraîcheur de M. de Vendôme*, c'est-à-dire, du vent d'amont, qui est ordinairement froid. On dit aussi par proverbe : *La couleur de M. de Vendôme, invisible.* On entend encore par *Vendôme* le vent d'amont, qui n'a point de couleur, non plus que les autres vents. »

C.-Nîmes-S.

—

La maison de Ferrières (VII, 430). — Voici ce que je trouve dans Lainé : de Ferrières, barons de Thury et de Dangu en Normandie... connue depuis Guillaume de Ferrières... en 1090. Cette maison, qui s'alliait aux *races comtales souveraines du Royaume*, s'est éteinte sur la fin du XVIe siècle dans Pierre de Ferrières, baron de Thury et Dangu.

Armes : de gueules à l'écusson d'hermine, accompagné de huit fers de cheval d'or (Dict. véridique des maisons nobles de France) t. Ier, p. 466. (*Alias* à l'arle de huit, etc.) D'autre part, M. A. Chassant, dans son opuscule intitulé : Découverte bibliographique. — Le livre du Roy Modus et de la Royne Racio (Paris, Aubry, 1870, p. 13), donne à une famille de Ferrières, d'après un sceau de cire jaune d'un Jean de Ferrières conservé aux archives de l'Eure : un écu en pointe (?) chargé de 3 chevrons. Je crois que ces deux familles sont différentes et que la seconde est la famille de Ferrières Sauvebœuf, famille limousine. L'alliance avec la maison de Vendôme appartient à la première, selon La Chesnaye des Bois, qui la dit éteinte. Garané.

—

Armoiries de M. de Nicolay (VII, 431). — M. P. Blanchemain trouvera les armes demandées dans l'Armorial du Dauphiné, par M. de Rivoire de la Batie, p. 467. Mais on les donne *sous bénéfice d'inventaire*. Les voici : D'azur au lévrier d'argent, colleté de gueules, le collier bordé, bouclé et cloué d'or. Devise : *Laissez dire.*

Garané.

— En 1865, M. V. Advielle a publié (*Paris, Aubry et Dumoulin*, in-8° de 112 p.) une édition — assez médiocre par parenthèse — de la *Description du Berry et Diocèse de Bourges au XVI° siècle*, de N. de Nicolay, — imprimée d'ap. le manuscrit original calligr. sur vélin, ayant appartenu à Catherine de Médicis et aujourd'hui conservé à la Biblioth. nationale. — Je lis, au verso de la couverture de cette plaquette, l'annonce suivante : « Pour paraître prochainement : *Générale Description de l'antique et célèbre cité de Lyon*, etc., par N. de Nicolay (1573), un vol. in-fol. « Cette reproduction sera accompagnée de la *Biographie très-complète de Nicolay*, 80 pages environ, » etc. J'ignore si l'ouvrage annoncé et la *Biographie très-complète*, en question, ont jamais paru. Mais notre érudit confrère M. P. B. pourrait aisément s'en assurer à Paris, à la Biblioth. nat. Ulric.

—

Le « Catéchisme des Partisans » (VII, 432). — L'auteur est le R. P. dom Pierre de St-Joseph, de l'ordre des feuillants. M. Moreau a reproduit presque en entier cette brochure dans son *Choix de Mazarinades* (Paris, 1852, 2 vol. in-8°. [Collection de l'hist. de France] t. Ier, p. 277 à 289), en lui assignant la date du 19 février 1649. Après la paix de Saint-Germain, ajoute en note le savant auteur de la *Bibliographie de Mazarinades*, on a donné de ce pamphlet une suite qui n'a ni le même sens ni le même intérêt. Ces deux écrits sont mentionnés dans le *Quérard* et le *Barbier*, édit. Daffis. Le second est intitulé : « *Suite* du Catéchisme des Partisans... par M. J. B. D. E. T. E. R. O. D. P. M. » Paris, 1649, in-4°. Le père Pierre de St-Joseph est également l'auteur d'un autre écrit : « L'advocat de S. Pierre et de ses successeurs contre l'advocat non avoué de S. Paul ; ou examen du livre (de l'abbé Martin Barcos), par P. S. J. » Paris, Josse, 1645, in-4°.

C. M.

P. S. — Un bon souvenir à mon ancien camarade Pierre Clauer.

—

Un milord anglais (VII, 439, 373, 320, 264). — Oh! oh! cher collaborateur, reportez-vous à ma première note (col. 264), ce qui m'*estomacque* fort, comme disait Brantôme, ce n'est pas l'expression : « un milord » mais bien « un milord anglais. » Dieu me garde de contredire à l'autorité de St-Simon et de Mme de Sévigné à propos de la première de ces expressions (et elle est acceptable), mais c'est la seconde qui me choque. Quant à la vivacité d'*appréciation*, avec votre permission, cher collaborateur, je les renvoie à notre commun collabo, M. B. N. A. Germain.

Trouvailles et Curiosités.

Un passage de La Boétie. — Tout le monde a lu le *Contr'un*, ces quelques pages immortelles qui valent toute une grosse bibliothèque, — ou tout le monde le lira, puisque nous voilà une nation répu-

blicaine. Cela sera même vite fait, car ces pages tiennent entre deux doigts, et cela ne coûtera pas cher (25 centimes, moins qu'un verre d'absinthe). En attendant cette résolution, prise sur toute la ligne, je me permets de donner ici de ce noble livre un court extrait : « Les bêtes (ce m'aid'Dieu!), « si les hommes ne font trop les sourds, « leur crient : *Vive liberté!...* Que veult « dire aultre chose l'éléphant qui, s'estant « deffendu jusques à n'en pouvoir plus, n'y « veoyant plus d'ordre, estant sur le poinct « d'estre prins, il enfonce ses maschoires, « et casse ses dents contre les arbres ; sinon « que le grand desir qu'il a de demeurer « libre, comme il est né, lui faict de l'es- « prit, et l'advise de marchander avecques « les chasseurs, si, pour le prix de ses « dents, il en sera quitte, et s'il sera receu « à bailler son yvoire et payer cette rançon « pour sa liberté ? »

L'*Intermédiaire* est comme une petite arche de Noé depuis quelque temps. Il y est question des *oies* (que Dieu me garde d'attaquer, si ce n'est quelquefois la fourchette en main!), de l'*âne* (que je respecte de mon mieux!), des yeux de *lynx*, de l'abbé *Mouche*, de quoi diable encore? Mais je reviens à mes moutons, c'est-à-dire à mon éléphant, et je demande à mes honorés et aimables coabonnés s'il existe quelque autre témoignage venant, à leur connaissance, confirmer le fait curieux et intéressant énoncé par La Boëtie. Quant à moi, j'ose m'y dire assez crédule.

JACQUES D.

—

Sur le vers de Gudin. — M. Ed. Fournier, dans l'*Esprit des Autres* (4ᵉ édit., 1861, p. 193), s'exprime ainsi : « Ce vers-là, comme celui de Gudin (prix de poésie en 1771), tant de fois cité à propos de Henri IV :

Le seul roi dont le pauvre ait gardé la mémoire,

est de ceux qui rentrent dans la catégorie des vers solitaires dont Rivarol nous parlait tout à l'heure. Le vers de Gudin a été bien des fois altéré par la citation. Presque toujours, — et nous-même nous avons commis la faute dans notre 1ʳᵉ édit., — l'on met *peuple* au lieu de *pauvre*. Je sais bien que c'est à peu près la même chose, mais enfin Gudin a écrit *pauvre*, et il faut citer exactement. Lui-même, d'ailleurs, tenait fort à son mot, il ne manquait jamais de reprendre ceux qui, devant lui, le remplaçaient par l'autre. » M. Fournier n'a pas donné le véritable texte, que voici :

Seul roi de qui le pauvre ait gardé la mémoire,

Je sais bien, pour reprendre la formule du spirituel critique, que c'est à peu près la même chose, mais enfin Gudin a écrit *Seul roi de qui*, et il faut citer exactement. Quelqu'un qui connaissait le bon texte était étonné de ne pas le trouver, dans la *Table générale* qui résume tout le petit livre de M. Fournier, à la lettre *S*, et je fus obligé de l'avertir de l'existence de la variante qui avait fait ranger la citation sous la lettre *L*. Puisque j'en trouve l'occasion, je citerai sur le vers de Gudin une intéressante note de M. L. de Loménie (*Beaumarchais et son temps*, 1856, t. I, p. 10). M. de L. nous apprend que le vers de Paul-Philippe Gudin de la Brenellerie (né à Paris en 1738, mort le 26 fév. 1812), se trouve dans un morceau de poésie envoyé par le futur correspondant de l'Institut à un concours académique en **1779** (et non **1771**, comme a dit M. Fournier), et que ce vers fut signalé par l'Académie comme propre à servir d'inscription à la statue de Henri IV (Voir la *Correspondance* de Grimm, mai 1779). M. de L. ajoute : « Ecrivez donc de nombreux volumes, pour qu'il ne reste de vous qu'un seul vers heureux, que tout le monde connaît, mais dont on ignore l'auteur! »

T. DE L.

—

Le comte Réal, commissaire en l'an VIII. — Puisqu'il est question (VII, 432) du comte Réal et de ses *Mémoires*, voici une petite pièce signée de ce personnage, avec en-tête imprimé et gravé. Elle porte cette note : *N° 7. R. n° 570. Lue le 23 frimaire, 10 h. du soir. Séance extraordinaire du soir.*

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Paris, ce 23 frimaire an VIII.

L'administration Centrale à l'administration municipale du 7ᵉ arr. de Paris.

Par sa circulaire de ce soir, citoyen, le commissaire du gouvernement près notre administration vous a invités à vous rassembler pour après avoir reçu l'imprimé du Pacte social à en faire la proclamation ce soir; mais nous venons d'être assurés qu'elle ne pouvait avoir lieu aujourd'hui, et qu'elle ne peut être faite que demain les onze heures du matin : en conséquence vous voudrez bien vous trouver assemblés demain pour la ditte heure, et *de suite* (1) procéder à la proclamation dont vous aurez reçu pour le même instant les exemplaires nécessaires : nous instruisons le général commandant en chef de ce changement, en l'invitant à vous envoyer les détachemens de troupes nécessaires.

Veuillez nous accuser la réception de la présente. Salut et fraternité.

RÉAL, cʳᵉ SABATIER. DAVOUST. GUINEBAUD.

P. c. c. JACQUES D.

(1) Aïe! Aïe! gare *l'écaillère puriste!* (VII, 426.)

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 152 — Cherchez et vous trouverez. — QUAEQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 10 sept. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Au Directeur.

Paris, ce 21 août 1874.

Monsieur le Directeur,

Vous avez accueilli dans votre Journal la question suivante (VII, 274) : « *La* « *pureté du génie français.* — Quel est « donc le critique ou le professeur qui a « trouvé bon que l'Alsace fût enlevée à la « France, sous prétexte qu'elle aurait pu « *altérer la pureté du génie français?* » La question a été prise au sérieux (VII, 374-376); et vous avez cru devoir insérer cette réponse (VII, 404) : « Je puis dire qui a émis cette idée, et qui l'a émise depuis le traité en vertu duquel nous avons perdu l'Alsace, c'est M. Thurot, rédacteur de la Revue Critique... »

Si le silence ne pouvait passer pour un aveu (et je n'ai pas réclamé plus tôt, parce que j'ignorais l'imputation), je n'aurais pas cru avoir besoin de dire que je n'ai jamais imprimé, écrit, dit, ni même pensé cette ineptie, tellement grossière qu'elle en est absolument invraisemblable; il est même étonnant qu'on ait pu croire que cette énormité avait passé par la tête de quelqu'un.

Veuillez agréer, etc.

C. Thurot,
membre de l'Institut,
rue Gay-Lussac, 5.

Nous nous empressons d'insérer cette légitime réclamation, arrivée au moment où paraissait notre dernier numéro.

Est-il besoin d'ajouter que nous ne nous croyons pas toujours à l'abri de certaines inadvertances? Mais notre pauvre France a été, en ces derniers temps, l'objet de tant d'attaques, parfois si fantastiques, que les plus absurdes semblent n'avoir plus rien en soi d'invraisemblable. Seulement, à celui qui allègue incombe le devoir de prouver, et c'est ce que notre correspondant n'a évidemment pas fait. A lui de voir s'il confirmera son dire, en le prouvant, ou s'il passera condamnation. — Quant aux personnes mises en cause, elles trouveront toujours chez nous pour leurs réclamations une loyale publicité, comme, il y a quelques années, MM. de Montalembert et Louis Blanc.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

D'un conte de La Fontaine. — Puisqu'il est permis de se montrer un peu exigeant avec les princes de la poésie, je veux, à l'instar de M. P. B., chercher noise, non pas au sec Malherbe, mais au bon La Fontaine, qui m'est toute chose, pourtant. Chaque fois qu'il m'est arrivé de lire son conte du *Remède*, je me suis trouvé arrêté au passage que voici, c'est sur la fin du conte :

... Il n'était pas sur les bords du sommeil
Qui suit souvent l'amoureux appareil,
Qu'incontinent l'Aurore aux doigts de rose,
Ayant ouvert les portes d'Orient,
La gouvernante ouvrit, tout en riant,
Remède en main, la porte de la chambre :
Par grand bonheur, il s'en rencontra deux, etc.

Il s'en rencontra deux? Deux portes, je pense. Mais ce n'est qu'en y songeant un peu que je le trouve; on hésite entre les portes et les dormeurs. Est-ce que la clarté et la syntaxe n'auraient rien à démêler avec l'agencement de cette phrase?

J'aurais bien encore une objection à poser, mais ici la grammaire n'a rien à faire..., c'est où notre auteur dit :

L'amant fut sage et présenta pour elle
Ce que Brumel à Marphise montra.
La gouvernante, ayant mis ses lunettes,
Sur le galant son adresse éprouva, etc.

L'amant fut sage... N'est-ce pas grandement osé qu'il fut bien au contraire? Je sais bien qu'il nous est dépeint :

Frais, délicat et beau par excellence;
Jeune surtout, à peine son menton
S'était vêtu de son premier coton, etc.

N'importe, cette gouvernante avait-elle bien chaussé ses besicles?

Je voudrais demander aussi s'il existe, à côté des figures d'Eisen, les seules que je connaisse, une illustration des *Contes* un peu digne du sujet? En quelle estime tient-on celles de Fragonard, entre autres?

Ignarus.

Un catalogue des vérités morales. — Existe-t-il quelque ouvrage contenant une sorte de catalogue des vérités morales admises jusqu'à ce jour, indiquant leur marche, le temps qu'elles ont mis à arriver, etc.? S'il n'en existe pas, n'y aurait-il pas un certain intérêt à ce qu'un pareil travail fût fait? LN. G.

—

En tridet. — Brantôme, dans son *Discours* sur Catherine de Médicis, emploie ce mot dans la phrase que voici : « ... Et « bien souvent nous donnons cet honneur « aux roys et aux grands princes, que quel- « quesfois pour l'évènement des choses, et « qu'elles sont arrivées, nous les disons « prudens et providens, et qui ont bien « sceu dissimuler; à quoy y ont autant « songé qu'en tridet. » (T. VII, p. 364, de l'édition de la Soc. de l'hist. de France.)

M. Ludovic Lalanne, qui a publié cette nouvelle édition, déclare qu'il n'a pu trouver la signification du mot en question. L'un de vos : A. D.

—

A la rescousse. — On lit dans un *Premier-Paris* de l'*Univers* du 26 août dernier : « Ces démonstrations de chanteurs avinés n'étaient rien en comparaison de ce qu'ose écrire le *Fanfulla*, organe attitré de la cour piémontaise. Ce journal vient donc *à la rescousse* et il développe la même thèse en répétant toutes les phrases déjà connues du dictionnaire de la Secte. » *A la rescousse* est-il bien français? Je ne trouve le mot ni dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ni même dans le *Dictionnaire de Trévoux* (lequel ne donne que la forme *recousse*). Quant à M. Littré, il déclare, au mot *Recousse*, que le terme est vieilli et que *Rescousse* est employé seulement par les écrivains qui affectent d'imiter les anciens. YEZIMAT.

—

Un luron. — Un luron, c'est, — n'est-ce pas? — un gars (prononcez *gâ*) qui n'engendre pas mélancolie. Nous sommes bien d'accord? Il n'y a que de bons et gais lurons. Jamais mauvais, jamais buveurs d'eau! Eh bien, d'où vient ce mot de *luron?* Quelle en est, s. v. p., la date et l'étymologie? S. D.

—

Les « Orléans » ou les « d'Orléans? » — Lequel doit-on dire? L'usage de faire précéder de la particule *de* le nom devenu patronymique de la famille d'Orléans semble contraire aux usages anciens. C'est une raison d'euphémie qui paraît l'avoir fait adopter; car on dit les « Rohan, » et non les « de Rohan, » et il n'y a pas de raison pour dire les « d'Orléans » et non les « Orléans. »

Qu'en pensent les philologues et les puristes de l'*Intermédiaire*, qui devient un tantinet parfois le journal des précieux, n'en déplaise à nos confrères?

L'un de vos : A. D.

—

Peintres de l'Académie. — Je désirerais savoir ce qu'étaient, à la fin du XVIIe siècle, les *peintres de l'Académie*. Je trouve cette mention à la suite du nom de M. Jacques Foacier, de Voligny. (Il était originaire de Villeneuve-sur-Yonne, alors Villeneuve-le-Roy.) L'*Intermédiaire* peut-il me donner quelques renseignements sur ce personnage? L'Académie de Saint-Luc existait-elle déjà sous Louis XIV; et, en ce cas, où retrouver les noms de ses membres? PATCHOUNA.

—

Mort de George, duc de Clarence. — On sait que ce conspirateur incorrigible et acharné fut condamné à mort par le Parlement anglais (1478); que le roi Edouard IV (son frère) lui ayant accordé, pour toute faveur, le choix de son supplice, il voulut être noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie. « Choix bizarre, dit l'historien Hume, et qui suppose une passion excessive pour cette liqueur sucrée. » L'expression : *Noyé dans un tonneau*, ne signifierait-elle pas : boire à outrance, jusqu'à la mort; se suicider par l'absorption d'une grande quantité d'alcool? Ou bien faut-il l'interpréter à la lettre? c'est-à-dire admettre l'asphyxie par immersion dans un grand vaisseau fermé et préalablement rempli de « ce velours, de ce satin en bouteille » (appréciation de Brillat-Savarin)?

A la rescousse, Messieurs de l'*Intermédiaire* anglais! Donnez-nous, s. v. p., quelques détails historiques et authentiques sur ce singulier événement.

(Lyon.) V. DE V.

—

Boëce a-t-il été chrétien? — Anicius Manlius Torquatus Severinus Boëtius, ou Boëthius, un des hommes les plus éminents et les plus vertueux de la décadence de Rome, trois fois consul et ministre du roi ostrogoth Théodoric, ayant été faussement accusé, par ceux dont il avait réprimé les rapines, d'intrigues avec l'empereur grec Justin, a été condamné à mort et exécuté avec son beau-père Symmaque. Dans sa prison, il a composé un traité : *De consolatione philosophiæ*, livre admirable, où respire la plus pure morale et qui est resté son plus beau titre de gloire; on ne lit plus guère ses autres ouvrages. Dans l'édition latine que j'en ai (Parisiis, Lamy, 1783), donnée par Johannes Eremita, est sa vie tirée de Bertius et de Marcianus Rota. Il y est dit positivement qu'il a composé un livre *Sur la Trinité*, et un autre *Sur les deux natures du Christ en*

une seule personne. Moreri les lui attribue aussi et ajoute : « Ses ouvrages sont pleins de termes scolastiques et il semble être le premier qui ait voulu expliquer nos mystères par la philosophie d'Aristote. » S'il est véritablement l'auteur de ces livres, il est difficile de douter qu'il ait été chrétien. D'autre part, on peut faire observer que Symmaque, païen ardent et convaincu, n'aurait probablement pas donné sa fille à un chrétien. Cela me touche assez peu : entre deux hommes de cette valeur, liés d'une tendre amitié, des dissidences religieuses me paraissent insuffisantes pour empêcher une alliance. Mais, dans le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* de Dezobry et Bachelet, je lis ce qui suit : « On a cru, depuis le VIIIe siècle, qu'il fut chrétien; mais, de nos jours, il a été prouvé qu'il vécut et mourut païen. Voir Judicis, traduction française de *la Consolation philosophique* (Paris, 1861, in-8°); Ch. Jourdain : *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boëce* (Paris, 1861, in-4°). » Je n'ai pas sous les yeux ces deux ouvrages. Y trouve-t-on des raisons probantes que les deux traités susmentionnés aient été à tort attribués à Boëce? C'est sur ce point important que j'attire l'attention des collaborateurs de l'*Intermédiaire?* E.-G. P.

—

Mme Grand. — Sous ce titre : « *Encore Junius,* » M. Ch. de Rémusat a publié dans la Revue des Deux Mondes (15 sept. 1868) une véritable biographie de Philippe Francis, qui fut, il y a environ un siècle, membre du Conseil des Indes anglaises. Dans ce récit figure une Mme Grand, née Worlée, fille d'un Flamand et femme d'un Lausannais, l'un et l'autre établis aux Indes. « Sa beauté était séduisante, comme on en peut juger par ses deux portraits, dont l'un décore la maison d'un habitant de Serampore, et dont l'autre se voit, dit-on, au Musée de Versailles. » M. de Rémusat nie que cette dame ait été pour quelque chose dans les dissentiments qui éclatèrent entre Francis et le gouverneur Warren-Hastings; mais il raconte que Grand accusa Francis d'avoir séduit sa femme, dont il se sépara; et l'incident se clôt par cette phrase : « Mme Grand quitta l'Inde avant Francis, et revint en Europe, où l'attendait la singulière fortune qui doit être connue du lecteur. » Comme, au contraire, cette fortude ne m'est pas connue du tout, je m'adresse à l'*Intermédiaire* pour tâcher d'en savoir davantage. O. D.

—

Duns Scot fut-il enterré vivant? — Gui Patin (*Lettres*, édit. Reveillé-Parise, t. III, p. 138), dit à son ami Falconet : « On réimprime ici les œuvres de T. Duns Scotus, cordelier; il y aura dix-sept volumes in-folio; c'est ce moine qui fut enterré sans être mort, et qui se mangea le bras. » D'où le plus spirituel des médecins (j'ajoute : du XVIIe siècle, pour ne pas fâcher ceux de notre temps), a-t-il tiré cette étrange particularité? Le philosophe anglais, le rival de saint Thomas d'Aquin, a eu de nombreux biographes, et parmi eux un biographe qui fournit sur ses confrères, les enfants de saint François, des détails aussi exacts qu'abondants, Luc Wadding. Que disent tous ces biographes? Que dit en particulier Luc Wadding? T. DE L.

P. S. Me sera-t-il permis de demander ici des nouvelles de cette édition des *Lettres de Gui Patin*, depuis si longtemps projetée et préparée par le savant M. J. Ravenel, édition qui nous dispenserait de rien demander au sujet d'un texte parfaitement expliqué?

—

Amyot fut-il protestant? — Je viens de transmettre aux éditeurs de la FRANCE PROTESTANTE *refondue et complétée* une note, au sujet de laquelle je serais bien aise d'être ici contredit, si j'ai eu tort, et appuyé, si j'ai eu raison. La voici : « Je ne crois pas qu'il soit possible de continuer de faire figurer AMYOT dans cette Biographie. Rien, rien absolument ne prouve que le futur grand aumônier de France, que le futur évêque d'Auxerre, ait embrassé, puis abjuré le protestantisme. Mon scepticisme à cet égard est justifié par celui de Bayle (v. son Diction., art. *Amyot*, rem. O). Un judicieux critique, Aug. de Blignières, dit (*Essai sur Amyot*, Paris, Durand, 1851, in-8, p. 69) : « Saint-Réal n'avait fait d'Amyot qu'un catholique douteux; Varillas en fait un véritable hérétique. Encore les deux écrivains n'ont-ils pas suivi jusqu'au bout de Bèze, le premier auteur, sans doute, de cette trop suspecte histoire. L'abbé de Bellozane, au dire de l'historien protestant, aurait failli être un des martyrs de l'hérésie. Il ne manquait rien à Amyot, pas même d'avoir été condamné au feu... Quand rien ne viendrait d'ailleurs contredire ces faits, le nom seul des historiens qui les ont accrédités autoriserait bien quelques doutes... » — Sur la vie d'Amyot, en général, et principalement sur sa jeunesse, qui a fourni matière à tant de contes, il sera prudent de consulter l'excellent travail de M. de Blignières... à moins que l'on ne se décide à ne pas appliquer à Amyot le *Compelle intrare*... dans la *France protestante*. » T. DE L.

—

La particule nobiliaire DE. — Il n'est pas rare de rencontrer, dans des articles de journaux et dans des livres, les locutions suivantes : « Poésies *de de* Vigny, — comédies *de de* Musset, — ouvrages *de de* Maistre. « Très-fréquemment on trouve la particule devant un nom propre sans qu'elle soit elle-même précédée d'aucun titre.

Enfin, on dit couramment « les *d'*Orléans, » bien qu'on n'ait jamais dit « les *de* Valois, les *de* Bourbon, les *de* Montmorency. »

N'y a-t-il pas là une faute, sinon contre une règle écrite, du moins contre l'usage et la tradition ? Il me semble que la particule ne doit venir qu'après un titre ou un prénom : « Le comte de Vigny, Alfred de Musset. » Autant que je me rappelle, je n'ai jamais vu les signatures : *de* Richelieu, *de* Condé, *de* Turenne, etc., mais bien : Richelieu, Condé, Turenne.

Je désirerais qu'un *Intermédiaire*, plus compétent que je ne le suis, voulût bien m'indiquer ici les vrais principes en cette matière. Je ne pose, bien entendu, qu'une question presque grammaticale et un peu historique.

On ne pourrait rien déduire des inscriptions placées par la municipalité parisienne à l'angle des rues. En effet, si on lit rue *de* Richelieu, rue *de* La Rochefoucauld, boulevard *de* Beaumarchais, on lit aussi rue Colbert, rue La Bruyère, rue Catinat, etc. Ce n'est donc pas de ce côté qu'on peut se renseigner.

L'Officiel n'est pas un meilleur guide. On y voit des décrets signés *de* Mac Mahon, *de* Broglie, sans les titres de maréchal ou de duc. Est-ce le journal qui commet l'omission ? sont-ce les signataires qui ont oublié la tradition de leurs familles ?

Toujours est-il que la rencontre ou plutôt le heurt de ces deux particules *de de* n'est pas euphonique. FRÉD. LOCK.

P. S. La rue précitée (La Rochefoucauld) doit son nom à une dame de La Rochefoucauld-Cousage, abbesse de Montmartre, et non à celui de l'auteur des *Maximes*. C'est par une bizarre confusion entre ces deux personnages que l'on a donné le nom de *La Bruyère* à une rue qui aboutit à la rue *La Rochefoucauld*. On a cru unir ainsi la mémoire de deux moralistes.

Saint Louis a-t-il fait fabriquer des monnaies de cuir ? — L'*Intermédiaire* a récemment donné asile dans ses colonnes, à titre de curiosité, à la monnaie de cuir de Frédéric II. Je trouve un autre exemple de monnaie de cuir, qui touche directement l'histoire de notre pays. Dans une de ses « Lettres à M. de Salvandy, sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque royale de la Haye » (Paris, 1846, in-8), M. Jubinal donne quelques détails sur le manuscrit n° 1315, intitulé : *Les aventures depuis deux cents ans*, et copié d'après un manuscrit in-4, sur papier, d'une écriture du XV° siècle, qui était dans la bibliothèque de Bourgogne, et qui fut enlevé, en 1794, par les commissaires de la République française. Il cite quelques vers de cette chronique, entr'autres ceux-ci :

Là fust prins sainct Loys qui les Françoys conduit:
Pour sa raensson payer monnoye de cuir courit.

Je me suis demandé si le mot *courit* signifie *courut* (c'est-à-dire, qu'une monnaie de cuir eût cours), ou *corroya* (c'est-à-dire que saint Louis, pour payer sa rançon, fit fabriquer, *corroyer*, une monnaie de cuir). Ce dernier sens ne me paraît pas invraisemblable. En effet, au mot : *corroyer*, Littré cite la forme *courrayer* trouvée dans Bernard Palissy, et il donne, aux étymologies, *coureir*, comme la forme du mot dans le vieux wallon. Si donc cette chronique était écrite en vieux wallon, il n'y aurait plus de doute. De plus savants que moi le diront. — Mais la question philologique est la moins importante. Est-il vrai que saint Louis ait fait fabriquer de la monnaie de cuir pour payer sa rançon ? Moitié en fut payée comptant, et certainement en or, car les Egyptiens n'auraient pas accepté du cuir. Mais, pour se procurer la seconde moitié, il serait possible que Louis IX eût donné en gage à des prêteurs une monnaie de cuir, remboursable en or, et que, sur sa réputation si bien établie de droiture et de sainteté, on aurait prise avec confiance. Je n'ai trouvé, dans les ouvrages que j'ai pu consulter, aucune trace de ce fait, tout nouveau pour moi. Dans le *Pourparler du prince*, Pasquier parle, en ces termes, de la monnaie de cuir de Frédéric II : « Frédéric II, empereur de ce « nom, estant pour ses braueries réduit en « toute disette, fist battre monnoyes en cuir, « où estoit sa figure engrauée, avec un peu « d'argent à l'entour, ausquelles il donna « loy, comme si elles fussent forgées d'or. » Mais, ni dans ce passage où la monnaie de cuir de saint Louis aurait été si naturellement placée, ni dans ses *Recherches de la France*, Pasquier n'y fait aucune allusion. Moréri, au mot : *monnoye*, dit que, dans des cas extrêmes, on a fait des monnaies... de bois... de cuir... de carte ou de papier... Mais il n'en cite aucun exemple. Quelques collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils élucider la question ? E.-G. P.

Vittoria Colonna. — J'ai cherché ce nom dans trois dictionnaires, Moreri, Furne, Didot : tous trois sont d'accord à en faire une héroïne de viduité, une émule d'Artémise et de Porcie. M. Lannau-Roland, traducteur des poésies de Michel-Ange, est peut-être moins admiratif ; il lui en veut un peu d'avoir résisté à l'amour du grand artiste : mais il confirme par là sa fidélité à la mémoire de son défunt époux. Comment donc concilier, avec ces nombreux témoignages, ce passage si précis de Brantôme, qui, s'il n'était pas contemporain de Vittoria, a du moins vécu à une époque peu éloignée ? « J'ay leu dans un petit livre espagnol, de Victoria Colonne, fille de ce grand Fabrice Colonne, et femme de ce grand marquis de Pescaire, le non-pair de son temps : Après qu'elle eut perdu son mary,

Dieu sçait qu'elle entra en tel désespoir de douleur, qu'il fut impossible de luy donner ni innover aucune consolation; et quand on luy en vouloit à sa douleur appliquer quelqu'une ou vieille ou nouvelle, elle leur disoit : « Et sur quoy me voulez-vous con« soler? sur mon mary mort : vous vous « trompez. Il n'est pas mort, car il est en« core tout vivant et tout grouillant dans « mon âme. Je l'y sens tous les jours et « toutes les nuicts revivre, remuer et re« naistre. » Ces paroles certes eussent été belles, si, au bout de quelques temps, ayant pris congé de luy, et l'ayant envoyé pourmener par de-là l'Achéron, elle ne fust remariée avec l'abbé de Farfe, certes fort dissemblable à son grand Pescaire. Je ne veux point dire en race, car il estoit de la noble maison des Ursins, laquelle vaut bien autant, et est autant ancienne ou plus que celle d'Avalos. Mais les effets de l'un à l'autre n'alloient à la balance... encore que ledit abbé fist de grandes preuves de sa personne, en s'employant fort fidèlement et vaillamment pour le service du roy François... Si elle ne se fust remariée avec luy, elle eust mieux porté le titre et nom de Victoria, pour avoir été victorieuse sur soy-mesme; et que, puis qu'elle ne pouvoit rencontrer un second pareil au premier, se devoit contenir. » O. D.

—

Des lettres de Mlle Voland. — On a retrouvé (les dieux en soient loués!) les délicieuses lettres écrites par Diderot à son amie; mais les réponses de Mlle Voland sont-elles à jamais perdues? Ce serait grand dommage, en vérité, car Mlle Voland devait écrire comme un ange, et je me figure que son esprit et son talent étaient dignes de l'esprit et du talent de Diderot. A-t-on fait quelque tentative pour mettre la main sur ce trésor? D'autres que Diderot ont-ils connu le charme de la correspondance de la « bonne amie » de l'auteur du *Neveu de Rameau?* JACQUES DE MONTARDIF.

—

Sur les « Mémoires de la baronne d'Oberkirch. » — On citait ici dernièrement (VII, 349) les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch.* Je voudrais bien savoir ce qu'il faut penser de l'origine de cet ouvrage. J'ai entendu de doctes gens nier son authenticité, et de non moins doctes la garantir. J'hésite entre ces négations et ces affirmations, autant que le vieil âne de Buridan, — je l'appelle *vieil âne* parce qu'il a plus de 500 ans aujourd'hui, — entre les deux picotins qui le tentaient également, et je supplie que l'on me tire enfin à tout jamais d'embarras. JACQUES DE MONTARDIF.

—

Auteurs rendant compte de leurs propres ouvrages. — N'y aurait-il pas à cet égard matière à quelques révélations piquantes? J'ai ouï dire qu'un des poëtes, un des romanciers les plus connus du XIXe siècle, trop égaré dans le domaine de la politique, n'avait point dédaigné d'adresser à des journaux amis divers articles tout faits sur les productions qu'il venait de lancer dans le public. Ce qu'il y a de certain, c'est que Walter Scott fit insérer dans le *Quarterly Review* (janvier 1817), un article sur un de ses meilleurs écrits : les Contes de mon hôte (*Tales of my Landlord*). Il se proposait surtout de répondre à de vives critiques dirigées contre ces charmants récits par un savant Ecossais, le docteur Mac Cree, au point de vue de la vérité historique, critique dont une publication périodique religieuse (*The Christian Instructor*) s'était faite l'organe. Le public ignora de quelle plume sortait l'article inséré dans le *Quarterly;* les travaux publiés dans les grandes *Reviews* ne portent point de nom d'auteur, mais plus tard le secret fut révélé, et les pages tracées par l'illustre romancier ont été reproduites dans la partie de ses œuvres intitulée : *Periodical criticisms* et plusieurs fois réimprimée. On trouve de longs détails sur tout ceci, dans un article du *New Monthly Magazine* (1836, p. 79), intitulé : *Sir Walter Scott reviewed by himself.* B. G.

—

Lucina sine concubitu. — Dans les annotations de sa traduction des *Decisiones Gratianopolitanæ*, de Gui de la Pape (Grenoble, 1490, in-fol.), publiée à Lyon, en 1692, sous ce titre : *La jurisprudence de Gui Pape*, Chorier cite un arrêt du parlement de Grenoble du 13 fév. 1637, rendu en faveur de la dame d'Aiguemère « sur la naissance d'un sien fils, arri« vée quatre ans après l'absence de son « mari, et sans avoir eu connaissance d'au« cun homme; soutenant, ladite dame « qu'encore que véritablement le sieur « d'Aiguemère n'ait été de retour d'Alle« magne, et ne l'ait vue ni connue depuis « quatre ans, néanmoins la vérité est telle « que, s'étant imaginé en songe la per« sonne et l'attouchement du sieur d'Ai« guemère, elle reçut les mêmes senti« ments de conception et de grossesse « qu'elle eût pu recevoir en sa présence. « — Vu en ladite Cour, les attestations, « avis et raisons de plusieurs médecins de « Montpellier, sages-femmes, matrones et « autres personnes de qualité, sur la pos« sibilité et réalité du fait que dessus; in« formations faites à la requête du procu« reur général, tout considéré : La Cour « ordonne que l'enfant dont est question « sera déclaré fils légitime et vrai héritier « dudit sieur d'Aiguemère, condamne les « sieurs de La Forge et de Bour-le-Mont, « appelants et demandeurs, à tenir ladite « dame d'Aiguemère pour femme de bien

« et d'honneur, dont ils lui donneront acte « après la signification du présent ar- « rêt, etc., etc. » — Cet arrêt, digne de faire partie des « *causes grasses* » existe-t-il réellement? Ou n'est-ce qu'une invention de Chorier, l'auteur présumé de l'ouvrage trop fameux : *De arcanis amoris*, attribué par l'éditeur inconnu à l'Espagnole Louise Sigée, avec traduction en latin par J. Meursius?

Prière à quelque *Intermédiairiste* dauphinois de s'en assurer, et s'il existe (comme cela est probable, étant inséré dans un recueil sérieux), de rechercher les pièces du procès et de communiquer à ses collaborateurs, notamment les « attestations, avis et raisons des médecins..... et autres personnes de qualité. » A. D.

—

De l'auteur de « La Magdeleine. » — Dans un « Catalogue de bons livres... composant la bibliothèque de M. D... » (Aubry, juin 1874), je lis (p. 23, art. 192) : « *La Magdeleine. Tome Ier. La Magdeleine courtisane. Tome II. La Magdeleine pardonnée.* Paris, Busquin-Desessart, 1835, 2 vol. in-8. — Nous n'avons pu, malgré nos recherches, connaître l'auteur de ce livre si singulier, un des plus rares de l'époque romantique, et écrit avec une verve passionnée. » Quelqu'un des nôtres en saurait-il, sur ce point, un peu plus long que le rédacteur du susdit catalogue? JACQUES DE MONTARDIF.

—

Guillaume Tell et M. Combes. — On annonce dans tous les journaux un livre intitulé : *Les libérateurs des nations*, par François Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, auteur de l'*Histoire des invasions germaniques* (Paris, Palmé, 1874, 1 vol. in-8), et on ajoute que la table des matières est ainsi composée : Moïse, Judith, Judas Machabée, Thrasybule, Pélopidas, Timoléon, Aratus, Philopœmen, les Brutus, Constantin, le Cid Campeador, *Guillaume Tell* (!!!), William Wallace, Jeanne d'Arc, Gustave Vasa, Guillaume le Taciturne, Henri IV, Masaniello, Jean de Bragance, Sobieski, Washington. — *Guillaume Tell!* Ai-je bien lu? Serait-il possible qu'un professeur, qu'un professeur de faculté, en fût encore à croire, après tant de savants et décisifs travaux, à la réalité de l'histoire prétendue de Guillaume Tell, libérateur de la Suisse? Je prie que l'on me dise (ce sera une *curiosité!*) quels sont les arguments et les auteurs invoqués par M. Combes. JACQUES DE MONTARDIF.

—

Hortensia. — Pourquoi cette fleur est-elle ainsi nommée? On pense généralement que c'est à cause de la reine Hortense; d'autres disent à cause de Mme Lepaute, qui pourtant s'appelait Nicole Reine, mais qui a bien pu, trouvant justement ces noms trop vulgaires, se choisir celui d'Hortense. La Biographie Didot ouvre un troisième avis; car, à l'article de la *reine Hortense*, elle met en note : « Ce n'est point en son honneur, comme on l'a imprimé, que son nom fut donné à l'*Hortensia*. Commerson, mort en 1773, à l'Ile de France, avait consacré ce genre à Hortense Barré. » Mais il faudrait que cette biographie fût d'accord avec elle-même. Loin de là, à l'article *Barré*, elle ne lui donne aucun prénom, et nomme *Baretia* la plante que lui a dédiée Commerson. Puis, à l'article *Lepaute*, elle nous dit : « Le naturaliste Commerson dédia à Mme Lepaute, sous le nom de *Lepautia*, la rose du Japon que Jussieu appela depuis *Hortensia*. » Bien, mais en l'honneur de quelle Hortense, Jussieu a-t-il ainsi débaptisé la *Lepautia?* Puis, n'est-ce pas le camélia que, d'ordinaire, on regarde comme le rosier du Japon? Et, bien que le *Bon Jardinier* donne aussi à l'hortensia le nom de « rose du Japon », il y a tant de rapport de forme entre la rose et le camélia, et si peu entre la rose et l'hortensia, que l'on peut craindre qu'il ne se soit glissé là quelque confusion. Bomare paraît n'avoir pas connu l'hortensia, mais très-bien le camélia, qu'il nomme en français « rosier du Japon, » et en latin *camellia japonica*, d'après Linné, et d'après Kempfer, *tsubakki hortensis*. Ce *tsubakki* doit être le nom asiatique; mais, ne serait-ce pas là le *hortensis* qui se serait métamorphosé en *hortensia?* On aurait alors deux Hortensia, le camélia dédié à Mme Lepaute, et l'arbuste à petites fleurs ramassées en coupole, qui seul retient aujourd'hui le nom d'Hortensia. Et rien n'empêcherait non plus que ce fût ce dernier qui l'eût reçu de Jussieu et de la reine Hortense, toutes les indications qui paraissent contraires étant renvoyées au camélia? Mais ceci ne peut être qu'une conjecture. O. D.

—

Louvet et Lodoïska, libraires au Palais-Royal. — Je lis la phrase suivante, dans le dernier roman de VICTOR HUGO : *Quatre-vingt-treize* (tome II, p. 26, édit. origin., in-8°, 1874) :

« Louvet, l'auteur de *Faublas*, qui devait finir *libraire au Palais-Royal, avec Lodoïska au comptoir.* »

Pourrait-on me dire si ce fait, allégué par l'illustre auteur, est bien authentique? ULRIC.

Réponses.

Inhumations dans les églises (VII, 17, 68, 101, 132, 435, 468). — Tout beau!

cher collaborateur H. de S.: tout en faisant le plaisant, vous le prenez de haut avec un modeste confrère qui a étudié historiquement et consciencieusement la question posée par M. Th. Pasquier. Mon bon sens et mon respect pour les morts se refusent à accepter la tartine aigre-douce que vous me servez en réponse à mes prétendus *ponsifs*. Permis à vous de regretter le charnier des Innocents, en vous moquant, à la mode des livrets d'Offenbach, des progrès de la sci-ence..... C'est, bon gré, mal gré, vouloir faire de l'esprit dans une question qui n'en comporte guère.

Mais l'*Intermédiaire* ne me paraît pas avoir été créé pour de pareilles joutes, qui seraient mieux à leur place dans le *Tintamarre*, et je termine en soutenant, ne vous en déplaise, que la crémation est un signe de respect plus positif que l'ensevelissement ordinaire, puisque ce mode d'inhumation (en faisant disparaître tout danger pour les vivants) permet de conserver du moins les cendres de ceux que nous avons aimés et que nous regrettons. A. D.

— « Pendant les premiers siècles du christianisme, les chrétiens n'avaient pas de sépultures distinctes de celles des païens... Ce n'est qu'au commencement du VI[e] siècle qu'ils eurent leurs champs funéraires particuliers, » dit A. D. (VII, 435). — Et les catacombes!

Il est prouvé, par les admirables travaux de M. Rossi, *dans* et *sur* les catacombes romaines, que, dès les temps apostoliques, les chrétiens enterrèrent leurs morts dans des cimetières séparés, à l'imitation de ce que faisaient déjà ceux de la religion juive, dont ils passaient pour être une secte.

Les Juifs avaient reçu à Rome le droit de cité, dès le temps de Jules César, et, comme conséquence, le droit de liberté religieuse, ainsi que celui de l'inhumation en commun dans un champ appartenant à leur confrérie, droit commun à toutes les associations ou colléges. Tibère leur avait permis de conserver leurs vieilles coutumes, et ils en profitèrent pour creuser, le long de la *Via Appia*, des catacombes que l'on a retrouvées.

Le christianisme naissant fut considéré par les Romains comme une branche du judaïsme, et se développa, grâce à cette erreur. Tertullien lui-même le reconnaît. Ainsi s'établirent le culte et les cimetières des chrétiens, dont l'association pour les inhumations et les agapes était conforme aux habitudes romaines. Leurs cimetières s'étendirent sous l'*arca* funéraire, — lieu sacré de par la législation romaine, — que les grandes familles converties dès le I[er] siècle avaient donnée à leurs coreligionnaires. La persécution qui commença sous Néron n'empêcha pas d'inhumer les martyrs dans les catacombes, car les corps des suppliciés étaient remis à leur famille, suivant la législation romaine, dont l'application la plus éclatante fut faite à propos du Christ.

Le cimetière de Domitilla, dont l'entrée était apparente, date du II[e] siècle. Ce ne fut qu'en 257 que Valérien interdit aux chrétiens l'usage de leurs cimetières. L'interdiction fut levée, en 260, par Gallien; mais sous Dioclétien, où se fit la dernière persécution, les cimetières furent confisqués, en même temps que les *loca religiosa*, établis au-dessus, étaient détruits. Lorsque Maxence rendit la paix à l'Eglise, les évêques se firent inhumer dans les basiliques qu'ils construisirent au-dessus des cimetières. C'est de cette époque que date l'inhumation dans les églises. D'ailleurs, beaucoup de salles des catacombes étaient de vraies chapelles qu'entouraient les tombes des premiers papes; et, du temps de Damase, qui les fit restaurer à la fin du IV[e] siècle, les fidèles se firent inhumer auprès des corps des martyrs, sans respect pour les dispositions anciennes de ces sanctuaires déjà vénérés. Ce fut à la fin du VI[e] siècle, après la dévastation de Rome par Totila, et surtout au milieu du VIII[e], après le sac de Rome par les Lombards, que les corps des saints furent enlevés des catacombes et transportés dans les basiliques établies à l'abri des murs de la ville. Dès le IX[e] siècle, les catacombes furent abandonnées pour les églises, où l'on voulait se faire inhumer dans le voisinage des corps des saints qui y avaient été transportés. La suppression des édits qui prohibaient l'inhumation dans les églises, date de cette époque de ferveur pour les corps des saints, qui furent transportés de Rome dans toute la chrétienté. A. D. cite la date de cette suppression par l'empereur Léon VI, en 886; mais nous croyons qu'il est dans l'erreur, quant aux coutumes de l'inhumation chrétienne en commun, pendant les siècles antérieurs, ainsi que nous venons de l'indiquer, pas assez compendieusement peut-être. ALFRED DARCEL.

—

Thérèse Levasseur (VII, 188, 243, 282). — L'article sur *les Charmettes* (dans lequel M[me] Sand émet, à propos de Rousseau, d'après ce que lui avait dit sa grand'mère, M[me] Dupin, l'idée si singulière que, s'il mit ses enfants à l'hôpital, c'est parce qu'il savait qu'il n'était pas, et ne pouvait même pas être, leur père), se trouve réuni à d'autres articles, dans le volume qui a pour titre *Laura, voyages et impressions* (1865, in-18). — Cette idée n'était pas nouvelle. D'autres l'avaient eue avant M[me] Sand; je lis dans les *Etudes morales* (par A. V., p. 85), que Henri Heine ne pensait pas autrement sur la paternité de Jean-Jacques. Il tenait cette opinion d'un vieil Allemand qui avait connu Grimm. ED. F.

— Des deux articles de Georges Sand, relatifs à J.-J. Rousseau, publiés à l'origine dans la *Revue des Deux-Mondes*, le premier : « *Quelques Réflexions sur J.-J. Rousseau, Fragment d'une Réponse à un Fragment de Lettre* » a été réimprimé à la fin du roman : *Leone-Leoni*, dans la collection des *Œuvres de George Sand, illustrées par Tony Johannot et Maurice Sand. Paris, Marescq et Blanchard*, gr. in-8°, 1854. — Le second, intitulé *les Charmettes*, se trouve réimprimé à la suite de *Laura*, roman du même auteur. *Paris, Michel Lévy*, un vol. gr. in-18. 1866. 2e *édition* (p. 195 à 262).

Voir aussi :

Le Fils de Jean-Jacques, par Edouard Devicque, *roman inédit. Paris, Ferdinand Sartorius, édit.* 1 vol. in-18 jésus, portr. de J.-J., gr. sur acier. Ulr.

— Ah! j'avais oublié la thèse éloquente, et très-neuve assurément, de Mme George Sand ! — Mais la châtelaine de Nohant n'a-t-elle jamais hérité, sur le fait de Rousseau, d'un supplément de confession qui me paraît ici bien nécessaire? Défions-nous de tous les Dupin du monde, Dupin de nom et Dupin médiats : Thérèse était molle, ignare et bête ; aimant ses petits, ou tout au moins l'aîné de ses petits. Jean-Jacques, qui vécut, par elle, « heureux autant qu'il pouvait l'être, selon le cours des événements. » eut besoin de philosopher avec la Gouin, « honnête femme, très-discrète, » qui les porta tous les cinq aux *Enfants trouvés ;* et s'il ne se vantait point d'un « arrangement si *bon*, si *sensé*, si *légitime, ce fut uniquement par égard pour la mère.* »

Or, Thérèse accoucha des trois premiers en 1747, en 1748, en 1750, pendant cette période de 6 à 7 années où Rousseau déclare avoir joui « du plus parfait bonheur domestique que la faiblesse humaine puisse comporter. »

Si, flanqué de la Gouin, j'accorde, de sa Pointe Saint-Eustache, que Thérèse, en son ménage, abusait quelquefois de Rousseau, quand maître Rousseau en usait, je trouverai *raide*, et très-fort plus tard, qu'un pot-au feu, sachant à peine lire, incapable, sa vie durant, de distinguer l'heure à l'horloge, se soit révélé, juste à point, censeur préventif des confidences du Génevois ! La vraie, la seule raison de ces hardiesses, qui ne résistent ni à la critique ni à la simple lecture des *Confessions* (Partie II, livre VIII), c'est qu'il faut bombarder leur auteur de toutes les vertus; même à côté du révérend Klupffell, le chapelain-gouverneur du jeune prince héréditaire de Saxe-Gotha.

H. de S.

— Une Histoire de la vie et des ouvrages de Rousseau, par M. V. D. Musset-Pathay (le père, dit-on, d'A. de Musset), publiée en 1827, chez P. Dupont, à Paris, donne la version suivante :

« Passons au mariage de Thérèse Levasseur. Beaucoup de personnes nient ce mariage. Le comte d'Escherny en parle en ces termes : *Je sais très-positivement qu'ils n'étaient point mariés. Il n'avait contracté avec elle ni civilement, ni religieusement; il n'y avait eu ni contrat, ni bénédiction nuptiale. Il l'avait simplement nommée sa femme en sortant de table et en présence de deux convives.* (Œuvres philosophiques et hist. du comte d'Escherny, t. III, p. 166.)

« Rousseau confirme cette version, en donnant seulement à cet acte plus d'importance et toute la valeur d'un contrat de mariage : *Cet honnête et saint engagement*, dit-il, *a été contracté dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature, en présence de deux hommes de mérite et d'honneur.* C'étaient MM. de Champagneux, maire de Bourgoin, et de Rosières, tous deux officiers d'artillerie. Du Peyrou, à qui Rousseau fit part de ce mariage, supposant qu'il avait repris son nom et lui ayant écrit d'après cette supposition, Jean-Jacques lui dit dans sa réponse : *Je ne sais pourquoi vous vous imaginez qu'il a fallu, pour me marier, quitter le nom que je porte* (celui de Renou). *Ce ne sont pas les noms qui se marient. Ce sont les personnes.*

« Ainsi Rousseau ne se maria point sous son véritable nom, et ne remplit aucune des formalités rigoureusement exigées. Du reste, il pouvait croire que l'engagement qu'il contractait devant deux témoins, *en présence du Ciel*, était suffisant, lui dont les actes religieux se faisaient toujours au milieu du spectacle de la nature. Il résulte de ces détails que, dans la question relative à ce mariage, on peut également le reconnaître ou le nier, suivant le point de vue sous lequel on l'envisage. Quelle que soit l'opinion qu'on s'en forme, il est bien reconnu que Thérèse Levasseur n'était pas digne de porter le nom de Rousseau.»

Quant à l'article publié dans la *Revue des Deux Mondes* par Mme Sand, il a été réédité ensuite en volume, et, si je ne me trompe, dans la collection Hetzel, librairie de Hachette. Au reste il est facile de le retrouver.

En fait de renseignements moins authentiques, on retrouverait sur le ménage de Rousseau bien des détails dans les Mémoires apocryphes de Mme de Créquy, dont l'auteur est, comme on sait, le comte de Courchamps; mais sur quels matériaux a-t-il travaillé ? Ch. Ed.

— Voici copie d'une lettre signée par la veuve de Rousseau :

« Citoyen ministre, La veuve de Rous-
« seau implore votre bienfaisance, elle man-
« que de tout, et elle se voit reduitte à

« mourrir de faim si l'on ne vient promptement à son secours. Après la mort de son mari elle s'est volontairement déterminée à vivre dans un village pour n'être à charge à personne, mais celui chez qui elle avait placé ses fonds les lui a remboursés en assignats. La nation lui a accordé en l'an III une pension, dont l'an V lui est dû en entier. Pourriez-vous, citoyen ministre, lui accorder une représentation de l'Opéra, à son profit, dont le produit rependroit sur le reste des années que la Providence lui accordera, une aisance, qu'elle devra à vous seul? Elle attend votre décision avec respect.

« M. T. Levasseur, vᵉ de Rousseau. »

Il y a écrit, en marge: M. le C. Manuel a preparé un rapport tendant à faire jouir la veuve de Rousseau d'un secours mensuel, jusqu'à ce qu'elle puisse toucher sa pension. Cette manière de la soulager dans sa détresse seroit plus efficace qu'une représentation du *Devin de village*, dont le produit seroit presque nul, les frais acquittés. Communiquer et se concerter avec le C. Manuel. P. A. L.

— « Mademoiselle Levasseur, sa gouvernante, à laquelle il a cru devoir donner son nom, resta encore quelque temps à Ermenonville après la mort de Rousseau; mais elle s'y conduisit si mal avec un domestique anglais qu'avait mon père, qu'il crut devoir l'engager à s'éloigner. Quelques jours après, mon père reçut de John (c'est le domestique anglais) une lettre dans laquelle, après avoir exprimé le regret de quitter le château d'Ermenonville, il ajoutait : « Madame Rousseau voulant bien partager sa fortune avec moi, je croirais manquer à moi-même si je m'y refusais. »

« Thérèse se retira à Plessis-Belleville, dans le voisinage d'Ermenonville. C'était une méchante femme qui a causé beaucoup de chagrin à Rousseau. » (*Mém. de S. Girardin. Paris, E. Michaud, éditeur*, 1834. *T. Iᵉʳ*, 37).

M. Michaud ajoute en note : « Telle était aussi l'opinion du marquis de Girardin, père de Stanislas. Il est vrai que Thérèse Levasseur fut envers lui d'une ingratitude sans exemple... Voici le *fac-simile* d'une lettre que cette femme écrivit au marquis, lorsqu'elle se retira au Plessis-Belleville... Thérèse Levasseur et J.-J. Rousseau! Etrange mésalliance que les faiblesses de l'humanité peuvent seules expliquer! »

« *A men non vi leu.*

« genores pa pances que monsieur deu girardin ores di fame la fame deu gangaque vous diteu que vous lames cetionetomeu e moi geu vous di que sanes pa geu leu dires touteu ma vi que sanes pa fait teu moi lamities deu meu randeu tou les papies ela musiquc e les quon fesion i neu son i neu son pas a vou que veu goire deu mes droi i lia lontan que vou jan gouisez.

« gue quite votteu mes son geu naporteures rien a vous gatan deu vous Cette graceu deunonête tomeu.

« geusui ave repe etouteu la reuquonesanceu posibleu Monsieu fameu de gangaque. »

Voir aussi : *Lettres de Girardin sur la mort de J.-J. Rousseau; suivie de la réponse de M. Musset-Pathey*. Paris, *Dupont*, 1825, in-8°, 122 p.; et l'*Espion anglois*, t. IX, p. 222.

Le Plessis-Belleville est un petit village de l'arrondissement de Senlis (Oise), sur la route de Villers-Cotterets. A. Benoit.

— J'ai lu, mais je ne me souviens pas où, que, peu après la mort de Jean-Jacques, Thérèse épousa un postillon des environs d'Ermenonville. Si vague que soit ce renseignement, peut-être pourra-t-il être utile à M. T. B. G. Monte-Capu.

—

Méprises de rédacteurs de catalogues (VII, 232). — Des alérions et non un corbeau figuraient sur les armoiries des ducs de Lorraine. Le curé d'Einville écrivit le *Triomphe du Corbeau*, pour consoler ses paroissiens du surnom de *Cras*, sous lequel ils étaient connus dans les environs. D'après le curé, le corbeau, par ses vertus, ses mœurs privées, est le premier des oiseaux. Ce livre peut se classer un peu partout dans une bibliothèque... surtout si ce n'est pas une bibliothèque lorraine. A. B.

—

Une médaille de 1833 (VII, 236, 351). — Cette médaille a servi de modèle à des jetons en cuivre jaune qui sont assez communs. J'en possède un. A l'avers, la fameuse statue de Napoléon sur la colonne, et on lit en exergue : « Napoléon replacé sur la colonne, en juillet 1833. » Au revers, dans une couronne de chêne : « 20 jetons. » Ln. G.

—

Fête du 1ᵉʳ mai (VII, 268). — *Vid.* au mot *Mai* : 1° le *Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert (*Paris, Chaix, impr.* 2ᵉ édition, in-4°, 1864, et *Supplément*, in-4°, 1869); — 2° dans les *Chansons populaires des Provinces de France*, recueillies par Champfleury (pages 110 et 111). *La V'nu' du mois de Mai*, chanson du Poitou (paroles et musique). *Paris, Lecrivain et Toubon*, 1 vol. gr. in-8, illust. 1860. Ul.

—

La mort dans des circonstances étranges (VII, 269, 475; V, 322). — Il serait possible que la mort du roi de Navarre rentrât bien

davantage dans les *circonstances étranges* signalées par Montaigne, et que le p...... de l'article de M. G. V. A. ait été pris à tort dans son sens ordinaire (je n'ose dire *propre*), n'ayant été mis dans l'épigramme que pour en masquer un autre encore plus difficile à écrire. Moréri, par exemple, ne dit rien de ce que faisait le roi quand il fut blessé. Aura-t-il cru ce détail au-dessous de sa dignité? Il en aborde d'autres, cependant, aussi singuliers pour le moins: « Il commanda l'armée au siége de Rouen, où il fut blessé dans la tranchée d'un coup de mousquet à l'épaule gauche. Lorsque la ville fut prise, il s'y fit porter dans son lit, sur les bras de ses Suisses, et y entra victorieux par la brèche. Sa plaie n'était pas mortelle; mais les entretiens assidus d'une demoiselle (Louise de la Béraudière, damoiselle de Rouëts), dont la reine (Catherine de Médicis) se servait pour attirer ce prince dans ses filets, lui échauffèrent le sang..... » O. D.

—

A propos des recherches de M. Arm. Baschet sur le duc de Saint-Simon (VII, 294, 325, 446). — M. F-y trouvera encore des détails sur M. Durand de Distroff dans le tome Ier des Mémoires de l'abbé Georgel et dans la Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau (Didot, 3 vol., 1874). Il y aurait à faire une intéressante histoire de ce personnage qui fut initié à toutes les affaires diplomatiques de la fin du règne de Louis XV. R.-L. DE LA HAYE.

—

Un ex-libris (VII, 298, 579). — C'est à tort que j'ai classé, d'après le Catalogue d'Arthur Dinaux, le graveur *Durig*, — auquel on doit l'*Ex-libris* du général Frimont, un des lieutenants de Bouillé dans l'affaire de Nancy, — parmi les graveurs strasbourgeois. Sa carte-adresse, très-finement gravée, porte qu'il demeurait à Lille, marché aux Fleurs, n° 448.

(Berthelming.) A. BENOIT.

N. B. Il faut lire *Wachsmut* et non *Wachsmot*. La nouvelle édition de M. A. P.-M. sera la bien venue.

—

La crémation chez les Romains (VII, 334, 411). — Ce supplément de réponse ne m'appartient pas, mais à M. Ed. du Hailly, qui, en 1866 (15 sept.), a publié, dans la Rev. des Deux Mondes, le récit d'un voyage à Siam. « Enfin, parfois nous poussions au delà de la muraille crénelée qui ceint la ville, jusqu'à l'emplacement où sont brûlés les cadavres sur des blocs de maçonnerie construits à cet effet. L'odeur caractéristique qui s'échappait de ce triste lieu envoie perpétuellement au loin des effluves nauséabondes. J'ignore si la crémation est destinée à s'introduire un jour dans nos mœurs; mais il faudrait pour cela que le détail matériel en fût singulièrement perfectionné, et je ne crois pas que les prôneurs les plus ardents de ce système prétendent jamais nous l'infliger tel qu'on le pratique à Siam. C'était une consolation pour nous, en quittant ces hideux bûchers, de retourner visiter le cimetière chrétien, à l'éclatante végétation tropicale, où s'agitait un monde d'oiseaux et d'insectes. Cette vie éternelle de la nature rendait la mort presque souriante. » O. D.

—

Mémoires inédits de Hénault (VII, 365, 446). — Je remercie E. J. B. R. des renseignements qu'il me donne, entre autres, sur la *volumineuse correspondance du président Hénault*, et je le prie de les compléter sur le point suivant. Le 22 juin 1874, on a vendu à la salle de la rue des Bons-Enfants, par le ministère de M. Et. Charavay, quatorze lettres du marquis de Paulmy adressées au président. Voici la description qu'en fait le Catalogue, sous le n° 7 :

« 14 lettres aut. du président Hénault; Varsovie, 2 nov. 1760 — 18 déc. 1762, 31 p. in-4°. Correspondance des plus intéressantes, écrite pendant son ambassade en Pologne. Détails politiques et littéraires. Il parle de Mme Du Deffand, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Mme de Pompadour, etc. »

Ces lettres ont été acquises par M. Charavay au prix de 60 fr. pour être publiées. — paraît-il. — Par qui? Sait-on ce qu'est devenu le reste de cette *valuable collection* inscrite au Catalogue anglais sous le n° 142? Je m'adresse à l'obligeance des *chercheurs* et curieux d'autographes.

R. L. H.

—

Deux anonymes à démasquer (VII, 366, 478). — Je m'empresse de donner à M. E. M. le renseignement qu'il a bien voulu me demander. C'est dans son excellentissime édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, que M. Paulin Paris, après avoir cité ce passage du plaisant chroniqueur, sur *La princesse de Conty* : « Elle avoit beaucoup d'esprit. Elle a mesme fait une espèce de petit roman qu'on appelle *les Aventures de la cour de Perse*, » a écrit ce qui suit (t. Ier, 1854, p. 89) : « Voici le titre exact du roman : *Les Adventures de la cour de Perse, où, sous des noms estrangers, sont racontées plusieurs histoires d'amour et de guerre arrivées de nostre temps*. Paris, Nicolas de Lavigne, 1629, in-8. Jusqu'à présent on avait attribué cet ouvrage à l'éditeur, Jean Baudouin, prête-nom de beaucoup d'autres livres du même genre. Des Réaux nous apprend à faire plus de cas de ces *Adventures*, en nous en révélant l'auteur véritable. Mais il faut con-

clure de ce passage, qu'on a tort de regarder la même princesse comme auteur de l'*Histoire des Amours d'Alcandre*. Des Réaux, qui possédait un manuscrit de ces *Amours*, n'aurait pas manqué de le dire : d'ailleurs, la princesse de Conty y joue un assez vilain rôle sous le nom de Misagarde. Les *Adventures de la cour de Perse*, qu'elle avait réellement composées, ont été le seul motif de conjecturer qu'elle avait également écrit les *Amours d'Alcandre*, et c'est dans ce dernier roman que des Réaux a trouvé « qu'elle étoit implacable pour « celles qu'elle soupçonnoit de luy avoir « desbauché ses galans. » YEZIMAT.

—

Une libre penseuse au siècle dernier (VII, 400). — Ce ne serait, je crois, qu'à l'aide d'une confusion de personne, que le nom de *Boufflers* pourrait être donné avec quelque vraisemblance à la grande dame esprit-fort dont parle l'abbé Proyart. La comtesse de Boufflers-Rouverel, née Campet de Saujon, la protectrice, l'amie (et peut-être même, un peu plus), de Hume et de Rousseau, la maîtresse officielle du prince de Conty, — un esprit des plus émancipés, lui aussi, — l'*idole* de Mme du Deffand, si connue par les mémoires du siècle dernier, n'était que la cousine de la marquise de Boufflers, née Beauvau, dont parle M. A. B. Cette marquise, bien connue aussi par la vivacité de son esprit et ses malins couplets, n'eut pas, à ce qu'il me semble, le renom d'esprit-fort, ni les attaches philosophiques de sa parente. — Au reste, il n'est pas aisé à distance de s'occuper de ces dames de Boufflers, toutes plus ou moins célèbres ou célébrées en leur temps : c'est à qui prendra la *marquise* pour la *comtesse*, et confondra Amélie de Boufflers, la future duchesse de Lauzun, petite-fille de la célèbre maréchale de Luxembourg, avec la jeune comtesse Amélie de Boufflers, née des Alleurs, belle-fille de la comtesse-philosophe sus-nommée.

F-Y.

—

La fraîcheur de M. de Vendôme (VII, 427, 483). — Ce dicton remonte à François Ier, avec cette différence qu'à cette époque on disait *la fraischeur de M. d'Imbercourt*.

« Ce seigneur, nous raconte Brantôme, Lahaye, 1740, tome IVe, p. 134-142 (*Vies des grands capitaines françois*), se plaisoit d'aller par pays ordinairement, ou à la guerre, au plus chaud du jour, et n'aimoit point y aller aux matinées, ny soirées, ny prendre tant ses ayses aux fraischeurs; ayant opinion, que telles accoutumances nuisoient fort à un homme de guerre.

« J'ay ouy raconter à aucuns anciens, et mesme qui disoient l'avoir ouy dire au Roy François, que ce brave chevalier avoit une complexion en luy, que, toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il falloit qu'il allast à ses affaires et descendît de cheval pour les faire; et pour ce portoit ordinairement des chausses à la Martingalle, autrement à Pont-le-vis. » De dire que le proverbe eut lieu à l'endroit de M. d'Imbercourt, en ce fait, qui dit : « *Il se conchie de peur*, ce seroit mal parler, et l'adapter très-faussement, à luy, disoit le Roy; car c'estoit l'un des plus vaillants et hardis de son royaume : et après qu'il avoit été là, et avoit le cul sur la selle, il combattoit comme un lyon. Mais on tenoit que l'animosité, l'ardeur et le grand courage, qu'il avoit de combattre, luy esmouvoit ainsi les entrailles et le ventre. »

Brantôme ajoute que « depuis ce proverbe couroit : *Vous allez à la fraischeur de M. d'Imbercourt*, quand on alloit au pays au plus chaud du jour. » Sous Louis XIV, on substitua le nom de Vendôme à celui d'Imbercourt, les habitudes de ce guerrier ayant présenté beaucoup d'analogies avec celles du compagnon d'armes de François Ier.

En effet, Saint-Simon rapporte qu'à l'armée le duc de Vendôme se mettait sur sa chaise percée, qu'il y faisait ses lettres, y donnait ses ordres le matin, et que pour les affaires et les gens distingués, c'était le moment de lui parler le plus favorable. « Il avait accoutumé l'armée à cette in- « famie-là. Il rendait beaucoup : quand le « bassin était plein à répandre, on le tirait « et on le passait sous le nez de la com- « pagnie pour l'aller vider et souvent plus « d'une fois. Les jours de barbe, le même « bassin dans lequel il venait de se sou- « lager servait à lui faire la barbe, et c'é- « tait une simplicité de mœurs, suivant « lui, digne des premiers Romains. »

Le récit de M. le duc de Saint-Simon, qui n'était pas des amis du duc de Vendôme, nous semble exagéré; quoi qu'il en soit, cette singulière originalité n'a pas dû trop déplaire aux soldats, et c'est par eux sans doute que la *fraischeur de M. d'Imbercourt* est devenue celle de M. de Vendôme. C. M.

—

Martainville ou Martinville, à Rouen? (VII, 428). — L'erreur de M. Champfleury avait été vue et notée par plusieurs personnes ici, qui savent que la rue Martainville, ou Martinville (l'un et l'autre s'écrivent), est antérieure au journaliste Martainville!... à Machanette, au théâtre de Decousu, aux Contes d'Eutrapel, voire de beaucoup au commencement du XVIe siècle. Dès l'an 1100, Archives et Chroniques normandes indiquent que cette rue existait à Rouen. Pour l'étymologie du nom (plus difficile à établir que son antiquité), les uns le tirent de l'ancien fief *Martini Villa*, les autres de *Martis via*, la voie de Mars, ce qui peut-être prouverait la nécessité

d'écrire Martinville et, en tout cas (*quod non erat demonstrandum*), la prudence utile en lisant les plus spirituels écrivains.
Ch. L. (de Rouen).

—

Sur Mlle de Guerchy (VII, 431). — Voltaire ne la nomme pas, mais il est clair que c'est d'elle qu'il parle, au chap. XXVI du *Siècle de Louis XIV* : « L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Les dangers attachés à l'état de fille dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur, douze dames du palais. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique, en y fixant les maris de ces dames, ce qui augmentait la société et répandait plus d'opulence. » C'est ce changement qui doit avoir causé l'erreur signalée, et qui ne consiste que dans le mot *mère*. M. Louandre aura mis ce mot, en se rappelant que la reine régnante avait des dames du palais, et non des filles d'honneur : mais justement cela ne datait que de l'aventure de Mlle de Guerchy. Quant à la date, Voltaire se contredit lui-même dans une lettre du 19 mars 1754 : « Il est clair que le sonnet de l'*Avorton* fut composé par Hesnaut en 1670, puisqu'il se trouve dans son propre recueil, imprimé cette année, qui fut l'époque de la malheureuse aventure de cette fille d'honneur. Ce fut deux ans après, qu'on substitua douze dames du palais aux douze filles..... Le savant Bayle a ramassé bien des pauvretés indignes de lui. » Ceci, parce que Bayle ne croit pas, contre l'opinion générale, que Hesnaut ait composé son sonnet à propos de Mlle de Guerchy, et assigne à cette pièce une date antérieure. Il me semble qu'ici le *pauvre* est Voltaire, qui injurie Bayle gratuitement, et qui varie dans ses dates, alors que la date est une circonstance si probante. Bayle était à portée de la connaître mieux que lui ; et de plus, il ne s'agit que de lire le sonnet. Hesnaut le place dans la bouche même de l'avortée : il ne pouvait donc avoir en vue une femme tuée par la seule tentative. L'avortement n'est pas chose si peu connue que Hesnaut, pour en concevoir l'idée, ait eu besoin d'une aventure récente. O. D.

—

Le « Cornélius » de Molière (VII, 457). — Quand le plus grand de tous les auteurs comiques a donné à Sganarelle le surnom de « seigneur Cornélius, » il s'est souvenu d'un des plus jolis et des plus heureux mots du XVIIe siècle, mot d'autant plus célèbre qu'il avait été dit par un personnage plus considérable dans les lettres et dans l'Eglise. Je veux parler de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales, l'auteur de tant de volumes qui eurent un immense succès sous le règne de Louis XIII et sous les premières années du règne de Louis XIV. Quelqu'un qui se trouvait dans la position de Sganarelle disait, devant le spirituel prélat, qu'il était prêt à faire un éclat. Celui-ci, lui conseillant d'éviter tout scandale, s'écria bien ingénieusement : « Il vaut mieux être *Cornelius Tacitus* que *Publius Cornelius*. » T. de L.

— C'est dans la scène VI (et non IV) de *Sganarelle* que se trouve le vers cité. Le sens de Cornélius y est on ne peut plus clair. M. A. L. l'avoue. Que lui faut-il de plus ? Ce n'est certainement pas aux Allemands que Molière a emprunté ce jeu d'esprit. Ils nous l'ont bien plutôt pris, et je crois qu'il leur sert encore aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est que les prétendues cornes des maris minotaurisés sont les seules coupables en cette affaire, et ont inspiré Cornélius comme *Cornouaille*, *Cornibus*, *Cornard*, *Cornaro*, *Cornicero*, *Cornuto*, *Cornu*. Bien certainement aussi, l'acteur chargé du rôle passe à cet endroit la main sur son front.

Ceci acquis, il reste à dire que Molière n'est pas le seul à s'être servi de cette expression. Auger, dans son Commentaire des œuvres du comique par excellence, rappelle que Camus, évêque de Belley, — auquel on doit ce curieux recueil de nouvelles morales, intitulé les *Evénements singuliers de Monsieur de Belley*, nouvelle dont l'une s'appelle l'*Effort de la Synderèse!* — a lui aussi fait un jour la plaisanterie à un époux qui se plaignait trop haut : *J'aimerais mieux*, *lui dit-il*, *être Cornelius Tacitus que Publius Cornelius*.

Le Roux, dans son *Dictionnaire comique*, et de l'Aulnaye, dans son *Glossaire* de Rabelais, ont fait de ce mot un nom commun. Aszt.

— Même réponse de A. D.

—

Un vers énigmatique à expliquer (VII, 457). — Parmi vingt mots peut-être que Noël donne comme la traduction du mot « ratio, » je distingue « société, relation. » Cela suffit-il pour traduire ? « Si l'on mettait la vie de tous deux dans une juste balance, on y trouverait plus de rapport que de différence. » Je pense, du moins, que c'est ce que Primat a voulu dire. O. D.

—

Bonnes intentions (VII, 459). — En 1605, S. François de Sales conseilla à Mme de Chantal de ne pas se laisser troubler l'esprit par ce que S. Bernard avait écrit, — notamment que « l'Enfer est pavé de bonnes intentions. » — La même expression se trouve dans une collection de proverbes, faite par le Rév. George Herbert : « Hell is paved with good intentions. »

Herbert est mort en 1652. — Coleridge dit dans son « Omniana, » qu'il a lu quelque part : « Omne meritum est voluntarium, aut voluntate originis aut origine voluntatis. » Selon Coleridge ceci lui expliqua la vraie signification de ce qu'il nomma « le fameux dictum » de Baxter : « Hell is paved with good intentions. » Baxter mourut en 1691. S. Bernard paraît donc avoir ici la priorité. — Reste à savoir si l'expression était commune avant S. Bernard, qui est mort en 1153.

(London.) JOHN DORAN.

—

La finale Y (VII, 459). — Voir l'*Histoire de la grammaire* de M. H. Cocheris, où le suffixe Y est présenté avec exemples à l'appui comme provenant des désinences latines *ia*, *iacus*, *iacum*, *idum*, *itus*, *itum*, *etum*, *iola*, *aha*. Se reporter ensuite à l'ouvrage du même auteur : *Origine et formation des noms de lieux*, où l'on trouvera la valeur de ces différentes désinences. La principale, *iacum*, avait la signification de *villa* ou *curtis* et fait, suivant l'accentuation locale, *ac*, *ec*, *y*, *a*, *é*. Les lieux dénommés par suite de la présence de l'eau ont d'autres terminaisons indiquées dans un chapitre spécial du livre auquel renvoie cette note. ASZT.

—

L'Almanach de Mme de Fontanges (VII, 259). — Voici en quels termes M. Walckenaer (*Hist. de J. de La Fontaine*, in-8°, 1824, p. 309), parle de cet *Almanach*, — qu'il fait donner en étrennes, non « *en* 1681 » et « *par le Roy* » (suivant le texte cité des *Œuvres diverses, édit. de* 1744), mais « en 1680 » et *par Mme de Fontanges* » elle-même « *à Mme de Montespan* » :

« ... Cependant l'ascendant que la veuve de Scarron prenoit sur le roi, les scrupules qu'elle lui inspiroit, rendirent la position de Mme de Montespan de plus en plus chancelante, et la déterminèrent à pousser elle-même le monarque dans les bras de Mlle de Fontanges, d'une éclatante beauté, mais sans esprit, et incapable, à ce qu'elle croyoit, d'avoir aucun ascendant sur lui. Le prince de Marsillac, fils du duc de La Rochefoucauld, et qui jouissait auprès de Mme de Montespan d'une grande faveur, fut l'agent dont elle se servit pour cette intrigue. S'il étoit besoin de fournir encore des preuves que Mme de Montespan favorisoit cette liaison du roi, il suffiroit de produire les vers qui nous restent de La Fontaine, au sujet de la nouvelle maîtresse, qu'il n'eût certainement pas composés s'il avoit cru déplaire à l'ancienne. Une de ces pièces de vers consiste en quatre quatrains, qui sont des prédictions pour les quatre saisons de l'année : ces quatre quatrains furent mis dans un *almanach écrit à la main sur vélin, et garni d'or et de diamants, que Mme de Fontanges donna en étrennes à Mme de Montespan, le premier jour de l'an* 1680. » Et plus loin : « ... Mme de Montespan s'étoit trompée dans ses calculs. Dès que Mme de Fontanges connut la passion qu'elle avoit inspirée, elle se livra à toute la hauteur qui faisoit le fonds de son caractère; elle fut la dispensatrice des grâces et donna le ton, etc. »

M. Walckenaer, — à mon sens, — commet ici une erreur manifeste en faisant *offrir à Mme de Montespan, par Mme de Fontanges*, des *quatrains* dans lesquels se trouvent des vers tels que ceux-ci :

Tout est fait pour Louis, et dans leur Consistoire
Les Dieux ont résolu de *suivre ses désirs*, etc. »

. . . .

Le retour des Zéphirs nous annonçoit la guerre,
Les cœurs sont à présent pleins d'un autre souci ;
Et jamais le Printemps n'amena sur la Terre
Tant d'amoureux désirs que fera celui-ci.

Quelque complaisante qu'on veuille peindre Mme de Montespan, — elle était femme, — et il lui eût été bien difficile de ne pas trouver malsonnants de tels vers, — offerts par une rivale qui la supplantait. — Ne serait-ce pas plutôt le contraire qui eut lieu : Mme de Montespan poussant la générosité, ou, si l'on veut, *le calcul*, jusqu'au bout, n'offrit-elle pas, elle-même, à sa jeune protégée, ce royal souvenir qui chantait les louanges de « Louis » et pouvait lui ramener ce cœur volage?

ULRIC.

—

Faïences historiques (VII, 460). — On compte déjà quelques musées de province qui ont recueilli un certain nombre de faïences décorées d'emblèmes patriotiques; ainsi le Musée de Rouen (collection donnée par l'abbé Colas); le Musée de Nevers; le Musée d'Amiens; le Musée de Varzy (Nièvre); malheureusement les catalogues de ces collections municipales faisant défaut, il est difficile de donner le nombre des pièces et leur désignation. M. le comte de Liesville, à Paris, consacre son temps et sa fortune à recueillir tous les monuments populaires céramiques ayant trait aux événements historiques. On peut indiquer également à M. Champfleury, le café Philippe, à Houdan (Seine-et-Oise). Une salle attenant au billard est décorée d'assiettes à inscriptions et emblèmes patriotiques. Les fils de la maison, qui font le service des voitures à volonté, sont capables de conduire leurs voyageurs à dix lieues plus loin que leur destination, s'ils flairent quelque assiette révolutionnaire à décrocher du dressoir d'un paysan.

DUTLOT.

—

Le miches du Convent (VII, 462). — Miche, c'est un gros pain rond; et comme on donnait souvent un de ces pains aux quêteurs des couvents, le mot a pris le sens d'aumône :

Au reste, il était peu de gens
Qui ne lui donnassent la miche.
Frère Philippe eût été riche
S'il eût voulu.....

La plaisanterie citée veut donc dire que les aumônes, les libéralités du patron consistaient en coups de trique.

Convent est le véritable mot de *conventus*. On trouve plusieurs exemples de ce changement de l'*n* en *u*. *Monasterium* a fait *monstier*, puis *moutier*. *Cousin* paraît également venir de *consobrinus; couter* de *constare;* la ville de *Coutances* de *Constantiæ*. Comme il n'y a aucun rapport entre le son des deux lettres, ce n'est que le rapport de leur forme qui a pu amener ces changements. Et si une faute de lecture ou d'écriture a pu ainsi passer dans le langage et modifier la prononciation des mots, n'en peut-on point conclure qu'il était jadis moins rare qu'on ne le croit de savoir lire et écrire? O. D.

—

Le cardinal Mancini et l'évêché de Loudun (VII, 462). — L'évêché obligeait à résidence; et, quoique beaucoup de prélats s'en dispensassent, témoin la jolie épigramme de Racine :

Un ordre, *hier* venu de St-Germain,
Veut qu'on s'assemble...On s'assemble *demain*.
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des apôtres
S'y trouveront. Or, de savoir quel point
L'on traitera, c'est encore un mystère.
Mais jusqu'ici, du moins, c'est chose claire
Que nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne résident pas!

On comprend que Bossuet ne voulait pas donner ce mauvais exemple. Trouvant des fonctions qui le retenaient à Versailles incompatibles avec le soin d'un diocèse éloigné, il avait donné sa démission. Mais un abbé commendataire était bien plus libre, puisqu'à cette époque il y en avait beaucoup qui n'étaient pas prêtres.

O. D.

—

« Les Illustres Françoises » (VII, 464). — L'auteur de ces Nouvelles intéressantes qui semblent plutôt des souvenirs personnels que des contes, s'appelait *Challes*, *Chales* ou *Chasles*. Sa biographie très-développée se trouve dans l'ouvrage de M. Champfleury (*le Réalisme*, Michel Lévy, in-18, 1857). Cette notice avait paru précédemment dans la *Revue de Paris* (mai 1854) pour servir de réponse à un article de M. Louis de Cormenin contre les tendances de l'école réaliste. F-K.

— Lire l'excellente note de M. de Montardif dans le dernier n° de l'*Intermédiaire*, et s'en bien pénétrer, puis interroger le *Barbier*, 3e édit., au besoin la 2e ou la 1re, qui toutes trois répondront Challes. Pour plus de détails consulter les dix colonnes du *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand et le volume de Champfleury, *le Réalisme*. C. M.

— L'auteur des *Illustres Françoises* n'est autre que Challes, Dechalles ou De Challes. Il avait pour nom de baptême Grégoire ou Robert. Il était né à Paris le 7, le 10, ou le 17 août 1659.

Il fut reçu avocat au Parlement de Paris. Mais il se livra tout entier à sa passion pour les voyages, et mena une vie d'aventures.

Ses ouvrages sont : les Illustres Françoises; Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales; Relation d'un voyage en Canada; le VIe tome de l'histoire de Don Quichotte (si l'on en croit Challes lui-même, qui accuse Filleau de Saint-Martin de lui avoir volé son manuscrit); Tablettes chronologiques; un manuscrit contenant une espèce de chronique scandaleuse de quantité de familles de Paris; — enfin, il fut un des correspondants du *Journal littéraire* de La Haye.

Après une existence de voyageur, de viveur et d'écrivain, des plus agitées, Challes fut relégué à Chartres vers 1719 ou 1720. On suppose qu'il mourut dans cette ville entre 1720 et 1722.

Diverses éditions des *Illustres Françoises* : La Haye, 1713, 2 vol. in-12. — 1721, 1723, 3 vol. in-12. — Utrecht, 1737, 4 vol. in-12, chez Etienne Neaulme. — La Haye (Paris), 1748, 4 vol. in-12. — Lille, 1780, chez Lehoucq. — Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1748, 4 vol. in-12, avec figures.

Lire dans cette édition l'essai biographique intitulé : *Mémoires historiques et critiques touchant l'auteur des Illustres Françoises*, par Prosper Marchand.

Lire surtout le chapitre fort intéressant consacré à Challes par M. Champfleury, dans son livre intitulé : *le Réalisme*.

EDMOND F.

—

« Justine ou les malheurs de la vertu » (VII, 464). — Je commencerai par ajouter aux diverses éditions de *Justine* mentionnées dans la *Bibliographie du comte d'I****, une de 1797, en Hollande, 4 vol. in-18, sans gravures, qui a été oubliée (143, 142 et 141 pages). Elle porte sur le titre: 2e édit., corrigée et augmentée. Je renverrai ensuite à la notice de J. Janin sur le marquis, et à celle de M. Paul Lacroix sur ses amours avec Mlle de Montreuil, et je crois qu'on conclura de cette lecture, de celles des lettres de Mme du Deffand (t. I, 474, 475, éd. de Lescure), et de celle des *Mémoires* de Bachaumont (1772), que si dès 1769 le marquis (il avait alors 29 ans)

était déjà capable d'exécuter les orgies qui lui ont valu sa réputation, il n'en avait pas encore formulé le code, comme il pouvait, après expérience, le faire en 1791.

Il est certain que si l'édition du *Pied de Fanchette* de 1769 contenait le passage cité par M. H. S. A. la question serait tranchée. Malheureusement, ce n'est pas moi qui pourrai contribuer à amener ce résultat. Je possède deux exempl. du *Pied de Fanchette*, tous deux sont de 1786. C'est la troisième édition que M. Monselet indique sous cette forme (17..). Elles sont conformes, et t. II, p. 204, il est bien question de *Justine*. Faut-il donc en conclure qu'en 1786 le livre avait déjà paru? Malgre la première apparence, je n'en suis pas du tout convaincu.

C'est que l'édition datée de 1786 n'est pas de 1786.

Dès la seconde page de la dédicace à Mme Lévêque, femme d'un marchand de la rue Saint-Denis, Restif, à propos de cette phrase : « Ce n'est pas que je veuille, comme tant d'autres, ravaler la noblesse du sang, regarder tous les rangs comme égaux, » met en note : « Cet ouvrage est de 1768 à 9 : *on ne tiendrait pas aujourd'hui ce langage.* » On sent déjà que 89 a passé par là. Le texte ininterrompu se continue, sans autre indiscrétion que celle sur de Sade, jusqu'à la fin du second volume. Alors commencent les notes « savantes » promises dans le premier. Ces notes qui sont bourrées de citations (presque toutes libres) des poëtes latins à côté desquelles on trouve le texte de la chanson : *Que ne suis-je la fougère!* vont nous apporter la lumière que nous entrevoyons déjà.

En effet, à la fin de l'histoire d'une religieuse par force, qui les termine, nous lisons : « Heureusement, la Révolution nous met pour jamais à l'abri de ces horreurs, » et page 375, cet aveu précis à propos de... mules : « Ce genre de chaussure est à Paris le plus voluptueux qui ait encore été mis en usage et qui existe dans l'Univers : c'est par cette raison qu'il devrait être absolument prohibé en public. Au contraire, la chaussure plate, en usage **en 1794**, fait soulever le cœur. C'est apparemment par vertu qu'on la porte. »

Cela me semble concluant.

Il reste à expliquer comment Restif a été amené à mettre en 1794 la date de 1786. Cela n'est pas trop difficile.

Le roman est rempli de marquis, de comtes, de nobles. Tout cela n'était plus de mise; mais on demandait toujours l'ouvrage aux libraires. Il fallait donc le réimprimer. Pour ne pas se compromettre il fallait faire croire que c'était une édition antérieure à la Révolution. Cela rend compte de la fausse date. Mais alors pourquoi y mettre ces notes accusatrices? Parce que quand on s'appelle Restif, on ne peut pas se taire, qu'il faut mettre partout où cela se peut la marque des préoccupations du moment. Et ces préoccupations, nous les voyons bien maintenant : la chaussure plate des femmes que l'amoureux des hauts talons a poursuivie partout de ses sarcasmes, et *Justine* qu'il venait de lire, bien mieux, qu'il venait de réfuter en composant l'*Anti-Justine*, en floréal, an II, c'est-à-dire en avril 1794.

ASZT.

—

Un ouvrage de M. de Beust (VII, 467). — *Le Quatrième Napoléon*, qui a paru cette année chez l'éditeur Lachaud, a pour auteur M. Léonce Dupont. En tête se trouvait une épigraphe de Mgr Pie, qui a fait, il y a quelques mois, du tapage dans Landerneau. Il y a eu toute une polémique à ce sujet dans le *Figaro* et les journaux bonapartistes, notamment dans le *Pays*. C'est, sans doute, du volume intitulé : *le Dernier des Napoléon* (in-8°, Paris, Lacroix et Verboeckoven), qu'a parlé le *Petit Journal*. La 1re édit. est de 1871, la 3e de 1874. Cet ouvrage, assez remarquable, a été faussement attribué à M. de Beust, ainsi qu'à M. de Hübner, l'ancien ambassadeur d'Autriche à Paris. L'auteur en est M. C..., ancien secrétaire de l'empereur Maximilien. PATCHOUNA.

—

Un passage de la Boëtie (VII, 486). — L'éléphant de La Boëtie ferait bien la paire avec le castor qui, pour arrêter la poursuite du chasseur, se coupe lui-même la poche qui contient son castoréum. Ce trait d'histoire naturelle (peu historique, je crois) est assez ancien pour figurer dans les fables d'Esope qui, à la vérité, ne sont pas toutes contemporaines de Crésus. J'aimerais encore mieux croire à l'éléphant de Sindbad, qui lui découvre le cimetière de sa peuplade, pour qu'il puisse y recueillir de l'ivoire tant qu'il voudra, sans tuer des éléphants vivants. Tout le monde connaît ce conte, qui fait partie des *Mille et une nuits*. Mais, en mai 1864, M. A. Chodzko en a inséré, dans le *Magasin pittoresque*, une variante curieuse, tirée du persan, où les éléphants ne découvrent au chasseur leur fructueux cimetière, qu'après l'avoir employé à les délivrer d'un monstrueux serpent, trop redoutable même pour des éléphants, mais dont les flèches de l'homme triomphent cependant. O. D.

Trouvailles et Curiosités.

Bernardin de Saint-Pierre et l'Académie française. — Les réunions secrètes de l'Academie française ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, et lorsque le voile du temple s'est soulevé par quelque coin, on a vu plus d'une fois que même les

séances dites du Dictionnaire peuvent être fort amusantes. En voici une que raconte Bernardin de Saint-Pierre dans une lettre du samedi 23 sept. 1806, écrite à sa femme :

« J'ai bien envie de te revoir; je dépense ici mon temps en menue monnaie, et quelquefois en disputes. J'en ai eu une vive à l'Institut. Imagine-toi qu'ils ont mis dans leur nouveau dictionnaire, au mot APPARTENIR : *Il appartient à un père de châtier ses enfants.* Je leur ai dit qu'il était étrange que, de cent devoirs qui liaient un père à ses enfants, ils eussent choisi celui qui pouvait le leur rendre odieux. Là-dessus, Morellet, le dur; Suard, le pâle; Parny, l'érotique; Naigeon, l'athée; et autres, tous citant l'Écriture et criant à la fois, m'ont assailli de passages, et se sont réunis contre moi, suivant leur coutume. Alors, m'animant à mon tour, je leur ai dit que leurs citations étaient de pédants et de gens de collége, et que, quand je serais seul de mon opinion, je la maintiendrais contre tous. Ils ont été aux voix, levant tous la main au ciel; et, comme ils s'applaudissaient d'avoir une majorité très-grande, je leur ai dit que je récusais leur témoignage, parce qu'ils étaient tous célibataires. Telles sont les scènes où je m'expose, quand je veux soutenir quelque vérité naturelle; mais il me convient de temps en temps de défendre les lois de la nature contre les gens qui ne connaissent que celles de la fortune et du crédit. » L. R.

—

Des crucifix en peinture. — A la dernière exposition de peinture, on a beaucoup remarqué le *Christ en croix* de Bonnat. Mais, tout en reconnaissant les mérites de cette œuvre, et notamment la puissance du modelé, on a beaucoup critiqué, avec raison selon moi, la physionomie plus que vulgaire de la tête. C'est un crucifié quelconque, et non le Sauveur, qu'a représenté M. Bonnat. Cela donne du piquant à un paragraphe du *Valesiana* (Paris, Florentin et Pierre Delaulne, 1685), où tous les *Christ en croix* sont critiqués. « De tous les excellens peintres anciens et modernes, il n'y en a pas un, jusqu'à présent, qui ait réussi à représenter comme il faut Notre Seigneur en croix. Ils ont cru faire merveille de donner un coloris de chair mourante, sans aucune playe que celle du côté, des pieds et des mains, en quoi ils se sont grandement trompez. Car quand Notre Seigneur fut attaché en croix, il venoit d'être flagellé cruellement par tout le corps, et l'avoit par conséquent tout déchiré de coups et tout en sang. Car le temps qu'il fut à porter sa croix, du lieu où il avoit été flagellé jusqu'au Calvaire, n'étant pas suffisant pour fermer des playes si récentes, il est incontestable que, quand les Juifs l'attachèrent en croix, son corps étoit tout couvert de playes et de sang depuis les pieds jusqu'à la tête. Il est donc ridicule de représenter Jésus-Christ mourant avec une chair pâle et jaunâtre, comme pourroit être celle d'une personne qui meurt dans son lit. Puisque son corps étoit déchiré et que le sang couloit de tous les côtez, pourquoy le représenter sans blessures? Il est vrai que cela paraîtroit nouveau à bien des gens et feroit même horreur; mais cependant voilà la seule manière dont il faudroit le peindre. »

Où le réalisme va-t-il se nicher? Il semble que pas un peintre n'a osé suivre le conseil du savant De Valois, par la raison même qu'il en donne. Dans notre temps, où l'on ose toutes choses, peut-être quelque peintre, lecteur de l'*Intermédiaire*, alléché par le plaisir de faire du nouveau, s'emparera-t-il de cette idée. Avis à... non... *aux* réalistes. E.-G. P.

—

L'auteur du « Voyage d'Anacharsis » et le télégraphe électrique. —

L'abbé Barthélemy à Mme du Deffand.

Chanteloup, 8 août 1772.

« ... Je pense souvent à une expérience qui ferait notre bonheur... On dit qu'avec deux pendules dont les aiguilles sont également aimantées, il suffit de mouvoir une de ces aiguilles pour que l'autre prenne la même direction, de manière qu'en faisant sonner midi à l'une, l'autre sonnera la même heure. Supposons qu'on puisse perfectionner les aimants artificiels au point que leur vertu puisse se communiquer d'ici à Paris. Vous aurez une de ces pendules; nous en aurons une autre; au lieu des heures, nous trouverons sur le cadran les lettres de l'alphabet. Tous les jours, à une certaine heure, nous tournerons l'aiguille. M. Wiart (le secrétaire de Mme du Deffand) assemblera les lettres et lira : « Bonjour, « chère petite fille, je vous aime plus ten« drement que jamais!... » Ce sera la grand'maman (la duchesse de Choiseul) qui aura tourné. Quand ce sera mon tour, je dirai à peu près la même chose. Vous sentez qu'on peut faciliter encore l'opération; que le premier mouvement de l'aiguille peut faire sonner un timbre qui avertira que l'oracle va parler. Cette idée me plaît infiniment. On la corromprait bientôt en l'appliquant à l'espionnage dans les armées et dans la politique. Mais elle serait bien agréable dans le commerce de l'amitié... » (Correspondance inédite de Mme du Deffand, publiée par M. de Sainte-Aulaire. Paris, 1859.) F-Y.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.



Numéro 153 | Cherchez et vous trouverez. | QUÆQUE SINGULA LEGENDO | Il se faut entr'aider. | 25 sept. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Des vers bien connus. —

Tout se détruit, tout passe, et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours.
Le passé n'a point eu d'éternelles amours,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre.

Louis, tous ces défauts font tort à vos vertus :
Vous m'aimiez autrefois, et vous ne m'aimez plus !
Mes sentiments, hélas ! diffèrent bien des vôtres!

Amour, à qui je dois et mon mal et mon bien,
Que ne lui donniez-vous un cœur comme le mien,
Ou que n'avez-vous fait le mien comme les autres?

Ces vers sont sans doute bien connus des lecteurs de l'*Intermédiaire*. Auraient-ils l'obligeance de me dire si l'on en connaît l'auteur et quel est le recueil ou manuscrit, où je pourrais les trouver?

EUG.

Contes anglais populaires. — Voulant faire une étude sur les contes populaires anglais, je serais désireux de recevoir les indications que l'obligeance de vos correspondants pourrait me fournir sur les ouvrages qui contiennent des contes anglais, VRAIMENT *populaires*. Ainsi, je connais dans ce genre : les contes irlandais de Crofton Croker, ceux de Keightley sur l'Irlande, ceux de Campbell et de Stewart sur l'Ecosse, ceux de Ritson. Mais il existe évidemment d'autres recueils, d'autres sources qui m'ont jusqu'ici échappé, et l'on m'obligerait infiniment en me les signalant.

L. BR.

Après nous le Déluge!... — Ce fameux dicton est ordinairement *attribué*, — chez nous, du moins, — à Mme de Pompadour. Je désirerais savoir si ce n'est pas là une de ces bonnes choses qui auraient été dites longtemps avant elle.

(London.) JOHN DORAN.

Félibres. — Ce nom, que l'on a cherché en vain dans de nombreux dictionnaires, vient de retentir avec abondance dans les fêtes du centenaire de Pétrarque. Les profanes ont cru d'abord assez naturellement que c'était, dans le département de Vaucluse, une dénomination indigène des modernes troubadours en idiome provençal. Mais une allocution préfectorale commençant par ces mots : *Poëtes et félibres.....* est venue détruire cette interprétation. Presque au même moment, *félibre* s'est manifesté encore dans un *speech* de Tarn-et-Garonne, parfaitement étranger à la poésie.

Qu'est-ce qu'un *félibre*?

Toute la langue d'oc le sait.

La langue d'oil serait bien aise de le savoir. (Evreux.) BL.

Le nom de Bahut, donné à une maison d'éducation. — L'explication, qui semble naturelle, de ce nom ou sobriquet, serait qu'une pension est assez semblable à une caisse dans laquelle on enferme la gent écolière. *Concedo.* Mais j'en trouve une autre que je soumets à la critique de mes collègues en *Intermédiaire*. « Le nom de Bahu, qui ne sonne pas très-agréablement à l'oreille, n'en appartient pas moins à un instituteur, très-capable de gouverner un pensionnat plus brillant et plus nombreux que celui qu'il tient à Paris. » (*Dictionnaire des hommes et des choses*, par le cousin Jacques, t. I, p. 329.) M. Bahu n'aurait-il pas donné son nom à sa pension? — « Je vais à la pension Bahu. — Je rentre chez Bahu. — Je retourne..... au Bahut. » — La filiation me semble spécieuse.

PIERRE CLAUER.

Ronsard caricaturé. — Quelques écrivains ont parlé du déluge d'invectives, d'épigrammes, de pamphlets, de poëmes macaroniques, de *caricatures*, lancés du camp protestant contre Ronsard. Je désirerais obtenir l'indication des diverses gravures satiriques qui atteignirent le poëte, images sans doute servant de frontispice aux polémiques de ses adversaires.

CHAMPFLEURY.

Monnaie scandaleuse. — Dans les *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, par Félix, comte de France d'Hézecques (Paris, Didier, 1873, in-12), on lit qu'en 1788 il fut frappé, à la Monnaie de Strasbourg, des louis d'or « où l'effigie du monarque avait au front une petite protubérance, qui semblait vouloir assimiler le roi aux maris trompés. » On supprima cette monnaie scandaleuse. Mais on sait que rien ne disparaît jamais complétement. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* connaît-il un spécimen des louis d'or dont parle le page de Louis XVI? BERNAY.

—

Trinquesse (L.-R.). — Peintre de genre et portrait. Ec. franç. XVIIIe siècle. Quelque lecteur pourrait-il m'indiquer un ouvrage où je pourrais trouver des renseignements sur cet artiste d'un talent charmant et distingué? Les notices biographiques se taisent sur cet homme de talent. Je n'ai pu trouver que la note du Dictionnaire de Siret. Il a été vendu en 1874 deux tableaux de Trinquesse qui ont atteint 16,000 *francs.* M. Gasquet s'en est rendu acquéreur. Ces tableaux étaient signés et datés de 1776 et 1774. Un troisième a été vendu 1,050 fr. BIAS.

—

Croix de Malte et Cordon rose. — Un assez beau portrait, fort détérioré, mais réparable encore, représente un jeune magistrat en robe rouge, en grande perruque à la Louis XIV, du roux écossais le plus à la mode aujourd'hui. Ce personnage tient à la main une croix émaillée de blanc, rappelant par sa forme la Croix de Malte, et suspendue à un ruban du rose le plus pur.

Quel peut être cet ordre?

Connaissait-on, avant la Rose du Brésil, un ordre de chevalerie paré de cette couleur? (Évreux.) BL.

—

D'un soufflet donné à Marguerite de Navarre par son mari. — Je parlais ici, l'autre jour (VII, 400) de ma future *Histoire du soufflet.* Voudrait-on m'aider à résoudre un des mille petits problèmes que soulève l'étude de ce pittoresque sujet? J'avertis que je vais reproduire une question, déjà vainement posée, depuis bientôt quatre ans, dans un recueil qui ne manque pas de savants lecteurs : ce qui prouve que la question est difficile et ce qui doit enflammer le zèle de mes collaborateurs. Attention donc! Il s'agit d'un des plus piquants épisodes de ma monographie : Hilarion de Coste (*Eloge des dames illustres,* t. II, p. 274) raconte que Henri II, roi de Navarre, « ayant esté adverti que l'on faisoit, en la chambre de la reine, sa femme, quelque forme de prière et d'instruction contraire à celle de ses pères, il y entra résolu de chastier le ministre, et trouvant que l'on l'avoit fait sauver, les ruines de sa colère tombèrent sur sa femme qui en receut un soufflet, lui disant : *Madame, vous en voulez trop sçavoir,* et en donna tout aussitost avis au roy François. » Ce soufflet est-il bien authentique? L'anecdote n'a-t-elle pas été imaginée..... après *coup?* Hilarion de Coste n'allègue que le témoignage de Pierre Mathieu (*Histoire de France sous les règnes de François Ier, Henri II,* etc., 1631, 2 vol. in-fol.), et l'on sait combien Mathieu est souvent inexact. Les écrivains très-nombreux qui ont répété le récit de cet historiographe (Poey d'Avant, Montezun, etc.) n'ont pu invoquer, à cet égard, l'autorité d'aucun contemporain. Connaîtrait-on quelque document du XVIe siècle relatif à la brutale protestation tombée comme la foudre sur la joue de la gracieuse Marguerite?

JACQUES DE MONTARDIF.

—

François Ier vengé... sous Louis XIII. — M. Edmond Guérard (*Dictionnaire encyclopédique d'anecdotes,* t. Ier, p. 33) reproduit, sous la rubrique : *Ambassadeur ombrageux,* ce récit qu'il déclare emprunter à l'*Encyclopediana* de Panckoucke : « Gaubier de Banault, étant ambassadeur en Espagne, assistait à une comédie où l'on représentait la bataille de Pavie. Voyant un acteur terrasser celui qui faisait le rôle de François Ier, en l'obligeant à demander quartier dans les termes les plus humiliants, il sauta sur le théâtre, et passa son épée au travers du corps de cet acteur. » Le fait est-il vrai? Quels sont les documents qui l'attestent? Je désire que l'historiette soit plus exacte que la transcription des noms de l'ambassadeur. Le prétendu *Gaubier de Banault* n'est autre, en effet, que *Jaubert de Barrault* (Emeri), baron de Blaignac, qui représenta Louis XIII auprès de la cour de Madrid, de 1629 à 1635. JACQUES DE MONTARDIF.

—

De l'épitaphe du maréchal de Rantzau. — De qui l'epitaphe faite pour ce guerrier qui, ayant perdu à la bataille un œil, une oreille, un bras et une jambe, mérita que le poëte dit de lui dans le mot de la fin :

Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

YEZIMAT.

—

M. Boquillard, s. v. p.? — Chapelain, dans une lettre du 8 avril 1668, à Wagenseil, s'exprime ainsi : « Un certain M. Boquillard, dont je n'avais jamais ouy parler, m'écrit familièrement et pressamment lettres sur lettres, que je le fasse connoistre pour habile homme à M Colbert. » Je suis comme Chapelain : je n'ai jamais ouï parler de M. Boquillard, et je prie ceux de nos collaborateurs qui auraient été plus

heureux que moi, de vouloir bien me fournir quelques renseignements sur ce personnage. T. de L.

—

Les logis de Racine à Paris. — Dans *Paris démoli*, M. Edouard Fournier a publié sur « les demeures de Boileau à Paris » un travail qui ne laisserait rien à désirer si l'auteur avait pu désigner par leur numéro actuel les maisons encore subsistantes où Boileau a résidé.

Je voudrais provoquer, à l'aide de l'*Intermédiaire*, une enquête tendant à déterminer exactement les divers logis que Racine a occupés dans Paris. Ni les biographes du grand poëte, ni les historiens de Paris ne sont en parfait accord sur ce point.

M. Paul Mesnard, qui a dirigé l'édition de Racine pour la belle *Collection des grands écrivains de la France*, dit, dans sa notice biographique (pages 28 et 158, en notes), que Racine, au moins jusqu'à l'époque de son mariage, logeait habituellement dans le voisinage de son oncle Vitart. M. Mesnard établit, d'après des actes notariés, que, en 1667, Racine demeurait rue de Grenelle-Saint-Germain; en 1668, sur la paroisse Saint-Eustache; en 1671 et 1672, rue Saint-Dominique-Saint-Germain; en 1674, à l'hôtel des Ursins; en 1675, 1676, 1677, sur la paroisse Saint-Landry; en 1678, dans l'île Saint-Louis; de 1680 à 1684, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs; de 1686 à 1692, rue des Maçons-Sorbonne; de 1692 jusqu'à sa mort, en 1699, rue des Marais-Saint-Germain.

Il s'agirait de préciser ces différents logements. Les actes de baptême, mariage ou décès, reproduits par M. Mesnard, indiquent rarement la rue habitée par les personnes dont il y est question; ils se bornent presque toujours à dire : « de cette paroisse. » Quand, par hasard, la rue est indiquée, la maison ne l'est pas. Le numérotage n'existait point alors, et toutes les maisons n'avaient pas une désignation particulière.

M. Mesnard pense que Racine habita l'hôtel des Ursins, « divisé alors en habitations particulières. » L'hôtel des Ursins fut démoli en 1553, et sur les terrains qu'il occupait furent ouvertes les rues Haute-des-Ursins, du Milieu-des-Ursins, Basse-des-Ursins. Il ne reste plus qu'un tronçon de celle-ci, et plusieurs écrivains désignent comme ayant été habitée par Racine la maison, encore subsistante, qui porte le nº 7. Tous les actes extraits des registres de Saint-Landry se rapporteraient au séjour de Racine dans ladite maison qui ressortissait à la paroisse Saint-Landry.

Les actes tirés de Saint-André-des-Arcs n'indiquent pas que Racine ait demeuré rue du Cimetière-Saint-André. Mais divers auteurs le font demeurer rue de l'Eperon, dans une maison faisant l'angle de la rue Saint-André. Le plan de Turgot figure cette maison qui était garnie d'une tourelle. La maison, aujourd'hui démolie, est remplacée par celle qui porte, rue de l'Eperon, le nº 2.

La maison nº 18, rue des Maçons-Sorbonne (maintenant rue Treilhard), est désignée comme celle qu'habita Racine. Cette rue dépendait de la paroisse Saint-Séverin.

Il n'est point contesté que Racine mourut dans une maison de la rue des Marais-Saint-Germain. Son acte de décès le constate. Mais dans quelle maison? Sur ce point, il y a discussion. Le nº 13 et le nº 21 se disputent l'honneur d'avoir eu Racine pour locataire.

Le nº 13 appuie sa revendication sur ce que, dans la cour de la maison de Racine, il existait un vigoureux cep de vigne, et qu'il en existe encore un, fort vieux, dans la cour du nº 13. Une association viticole s'est rendue, il y a quelques années, dans cette cour, pour honorer, tout à la fois, le vieux cep et le souvenir de Racine.

En faveur du nº 21, il y a le témoignage tiré des lignes suivantes des *Mémoires de Mlle Clairon* : « On me parla d'une petite « maison rue des Marais, du prix de douze « cents livres. On me dit que Racine y « avait demeuré quarante ans avec toute « sa famille, que c'était là qu'il avait com« posé ses immortels ouvrages; là qu'il « était mort; qu'ensuite la touchante Le« couvreur l'avait occupée, ornée, et qu'elle « y était morte aussi. On me l'accorda. »

La tradition exagérait évidemment la durée du séjour de Racine. Ce n'est pas toutefois une raison pour rejeter ce fait en lui-même, comme le rejette, sans plus d'explication, M. Mesnard qui se prononce pour le nº 21.

Il y a une vingtaine d'années, j'ai connu M. le docteur Poumiès de la Siboutie, alors propriétaire du nº 21, lequel appartient encore à sa veuve.

Le docteur m'écrivait, en 1855, à propos du débat entre les deux maisons, et en parlant du nº 21 (ancien 19) : « ..... La « tradition veut que Racine soit mort, au « deuxième étage, sur le devant. Le vieux « Prudhomme, auteur des *Révolutions de* « *Paris*, que j'ai beaucoup connu, était « propriétaire du nº 13, où il est mort. Il « m'assurait, de la manière la plus posi« tive, que la maison 19-21 était bien celle « que Racine habitait au moment de sa « mort. Malheureusement, je n'attachais « pas alors à ce fait l'importance que j'y « ai mise depuis, et j'eus le tort de ne pas « m'enquérir de la nature des renseigne« ments sur lesquels Prudhomme fondait « sa conviction.

« Quant à Adrienne Lecouvreur et « Hipp. Clairon, elles ont habité successi-

« vement le même appartement, au pre-
« mier étage de l'aile droite.....

« ..... Le n° 19-21 portait le nom d'*hôtel* « *de Rane*, ayant été bâti pour le maré- « chal de Rane, qui en avait fait son habi- « tation. Il avait un frère parmi les soli- « taires de Port-Royal, qui pourrait bien « avoir décidé Racine à venir habiter « l'hôtel de Rane..... »

Le docteur Poumiés me dit que, de la famille de M. de Rane, l'hôtel était passé à la famille de Carbonnières, de qui lui-même l'avait acheté, et que la tradition du séjour de Racine s'était transmise de propriétaire en propriétaire. Il me fit aussi remarquer une circonstance à l'appui de cette tradition. Louis Racine raconte que son père, sur ses derniers jours, étant, un matin, à travailler *dans son cabinet*, se sentit accablé d'un grand mal de tête et, voyant qu'il ferait mieux de se coucher que de continuer à lire, *descendit dans sa chambre*. Or, l'appartement désigné comme celui de Racine au n° 21, présente encore cette disposition d'un petit logement supérieur communiquant avec l'appartement principal par un escalier intérieur.

Le docteur était si bien persuadé du fait, qu'il fit apposer sur le mur de sa maison, près de la porte, une plaque en marbre sur laquelle est consigné le souvenir de Racine, ainsi que celui d'Adrienne Lecouvreur et de Clairon, bon exemple que devraient suivre d'autres propriétaires.

Tels sont les éléments que je puis offrir à de plus compétents pour résoudre la question.

Marie de Champmeslé, dont on sait les tendres relations avec Racine, demeurait aussi rue des Marais. Dans quelle maison?

Sous le dernier gouvernement, la rue des Marais a reçu une autre dénomination. Les glorieux souvenirs n'y manquaient pas; mais le nom de Racine était déjà donné à une autre rue; celui d'une femme, et surtout d'une comédienne, eût effarouché la pudeur municipale qui avait reculé longtemps devant celui de Sévigné : on choisit celui de Visconti, qui n'avait rien à faire ici et qui eût été mieux placé près du Louvre et des Tuileries. Les rues aussi *habent sua fata*. FRÉDÉRIC LOCK.

—

Lignerottes, seigneur de Cazette. — Quelque abonné de l'*Intermédiaire*, s'étant occupé de généalogies du Midi, a-t-il rencontré le nom des Lignerottes, seigneur de Cazette, près Nérac, de 1585 à 1700 à peu près?

Ces Lignerottes étaient-ils protestants? Ce nom se trouve-t-il dans la généalogie de quelques familles nobles ou bourgeoises du duché d'Albret? Ne sont-ils pas allés se fixer à Auch? (Versailles.) BRIEUX.

—

Orrive, Rive d'or, Côte d'or : nom de famille? — Quelle est la famille en France qui porte d'or à cinq annelets, 3 et 2, et à serre d'aigle de sable?

Ce sont là les armes de la famille « Van Goudoever, » dans les Pays-Bas, dont un des ancêtres, selon la tradition, étant huguenot, se serait réfugié en Hollande pour se soustraire aux fureurs de la Saint-Barthélemy, et, en s'établissant dans les Pays-Bas, aurait pris pour nom de famille celui de *Van Goudoever*, traduction littérale de celui d'*Orrive* (de *Rive d'or* ou de *Côte d'or*), qu'il portait dans sa première patrie. Y a-t-il en France une famille d'un de ces trois noms-ci? VAN G.

—

Quel est l'auteur de la « Chronique scandaleuse? » — On a cru longtemps que l'auteur de la *Chronique de Louis XI*, si calomniée quand on osa la surnommer *Scandaleuse*, était Jean de Troyes, et l'on retrouve cette croyance, exprimée sans la moindre réserve, dans le *Dict. hist. de la France* (1872). M. A. Vitu a publié, la même année, 1872, une brochure intitulée: *La Chronique de Louis XI, dite Chronique Scandaleuse, faussement attribuée à Jean de Troyes, restituée à son véritable auteur*. Dans cette brochure, M. Vitu prétend que cet auteur est Denis Hesselin, pannetier et maître d'hôtel de Louis XI, et, plus tard, prévôt des marchands et receveur de la Ville de Paris. Que faut-il penser de l'opinion soutenue par M. Vitu, opinion qui, du reste, n'est pas nouvelle, car elle était déjà mise en avant dans la *Biblioth. hist. de la France?*

JACQUES DE MONTARDIF.

—

Jean de Sabatier. Lozerte. — J'ai entre les mains le manuscrit suivant : « *Mémoires de Jean de Sabatier, où il parle de ce qu'il a vu à la cour et à la guerre, depuis l'an mil six cent cinquante jusques en l'année mil six cent cinquante-huit.* » Pourrait-on me dire si ces mémoires ont été imprimés?

En les parcourant, j'ai été arrêté par le nom d'une ville que je ne retrouve plus dans le Dictionnaire Joanne : « Le marquis de Bellefonds reçut ordre d'aller assiéger *Lozerte*, ville du Quercy. » Faut-il bien lire *Lozerte?* Si non, *quid?*

PIERRE CLAUER.

—

D'un manuscrit d'Elie Vinet à retrouver. — M. Ern. Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, dit dans son *Hist. du collége de Guyenne d'après un grand nombre de doc. inéd.* (Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874, p. XXVII) : « Elie Vinet, qui fut la gloire du collége de Guyenne et qui contribua à lui donner son plus grand éclat, avait composé une histoire de cet

établissement, qui devait nécessairement contenir des détails fort intéressants sur les premières années qui suivirent sa fondation, détails d'autant plus précieux que cette période est demeurée jusqu'à ce jour presque entièrement inconnue. Cet ouvrage important ne fut jamais imprimé et n'est point parvenu jusqu'à nous. Le manuscrit n'en a jamais été retrouvé; peut-être le sera-t-il un jour. Il portait pour titre : *Historia Gymnasii Aquitanici, non vulgata.* » S'il est peu probable que l'on mette la main sur ce manuscrit, il n'est peut-être pas défendu d'espérer que l'on en retrouverait, du moins, quelque mention qui aurait échappé aux consciencieuses recherches de M. Gaullieur. Les amis du XVIe siècle n'ont-ils jamais rencontré quelque document, soit inédit, soit imprimé, relatif à l'ouvrage où le docte éditeur d'Ausone, tout en écrivant l'histoire du collége de Guyenne, dut écrire son autobiographie? T. DE L.

—

Ouvrages inédits de Rétif de la Bretonne. — On sait avec quel engouement les bibliophiles recherchent aujourd'hui les nombreuses productions de ce bizarre écrivain. Longtemps dédaignées, elles occupent maintenant une place brillante parmi les livres précieux. Les Catalogues de la haute librairie les évaluent de 50 à 100 fr. le volume, et parfois au delà. Leur auteur est l'objet de recherches approfondies : M. Charles Monselet lui a consacré une étude bibliographique publiée en 1858 chez le libraire Alvarès; M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) annonce, en préparation, un travail considérable; et nous savons que, dans une grande ville de province, un amateur se livre à des recherches patientes relatives au même objet.

Rétif donne, à la suite de quelques-uns de ses romans, une longue liste d'ouvrages qu'il comptait publier. Il en est bon nombre, sans doute, qui sont restés à l'état de projet; mais n'en existe-t-il pas aussi plusieurs qui ont été composés, et qui n'ont point été livrés à l'impression? (Les circonstances, à partir de 1790, étaient bien contraires à des entreprises de librairie.) N'y en a-t-il pas qui auraient été commencés et non achevés? Que sont devenus les manuscrits que Rétif laissa, sans doute, en mourant? Les chercheurs ont là un but intéressant à poursuivre. V. P.

—

« La Tentation de Saint-Antoine. » Nécessité d'un commentaire explicatif.— Le livre dont je viens de transcrire le titre, abonde en expressions inintelligibles pour l'immense majorité des lecteurs. La reine de Saba, par exemple, parle ainsi au pieux ermite : « J'ai de l'encens du cap Gardefau, du dadanou, de la pourpre d'Elisa, du chabanon, vin réservé pour les rois « d'Assyrie et qui se boit dans une corne « de licorne. Voici de la poudre d'or de « Baessa, du casisteros de Tartessus, du « bois bleu de Pandio, des fourrures blan« ches d'Essedonie, des escarboucles de « l'île Palæsimonde, des curedents faits « avec les poils du tarhas. Veux-tu le bou« clier de Dgian ben Dgian, celui qui a « bâti les pyramides? » — Il est également question de divers animaux fantastiques dont la race est perdue : le *Myrmecoleo,* lion par devant, fourmi par derrière; le *Tragelaphus,* moitié cerf et moitié bœuf; le *Senad,* ours à trois têtes, etc.

Quelque intrépide chercheur pourrait-il indiquer où se trouvent des informations sur tant d'objets étranges? Inutile d'ajouter que M. G. Flaubert a, d'ailleurs, en se livrant à ces excentricités d'érudition, suivi un exemple peu recommandable, donné par M. Victor Hugo. M. S.

—

« Le Véridique, ou l'Antidote des journaux. »— Dans un lot de vieux papiers il se retrouve, sous ce titre, sept numéros successifs d'une feuille monarchique portant, le 1er la date d'octobre 1792, le septième, celle de février 1793. Trois numéros sont datés de décembre; les autres embrassent un mois tout entier. La polémique de ce journal est aussi ardente que l'époque le comporte. Il attaque surtout le désordre financier, et discute les préliminaires du procès de Louis XVI. Necker, à qui est contesté le droit de défendre le roi, et Dumouriez, dont il raille la gloire de *Gennap* (*sic*), sont avec Pétion et Sémonville les plus maltraités de ses adversaires. Il veut absolument que le régicide Damiens ait été l'aïeul de Robespierre. Le *Véridique* donne pour excuse de ses fréquentes incorrections typographiques les difficultés inséparables de l'impression par une presse étrangère, et s'exprime en termes fort courtois sur *l'île où il respire l'air pur de la liberté.*

Sait-on si le *Véridique* a survécu à son septième numéro?

Sait-on qui en était l'auteur?

(Evreux.) BL.

Réponses.

A-t-on donc calomnié l'Histoire de France du Père Loriquet? (I, 100, etc., 297; II, 145, etc., 299; III, 638; IV, 328, 396; V, 75, 249).— Encore un mot sur la vieille plaisanterie libérale, devenue l'un des articles de la foi bonapartiste. On lit dans l'*Indépendant rémois* (journal radical de Reims), à la date du 23 mars 1874 :

« M. l'abbé Hennetel, curé de Ville-sur-« Tourbe, est mort le 19 mars, à l'âge de « 82 ans..... Elève du P. Loriquet à Saint-« Acheul, M. Hannetel possédait dans sa

« bibliothèque le manuscrit, la mise au net « primitive de la fameuse histoire de France « de ce père jésuite. Nous pouvons affir- « mer que Napoléon Ier n'y est nulle part « désigné par la qualification de *marquis « de Buonaparte, lieutenant-général des « armées de S. M. Louis XVIII*. Personne, « du reste, n'a pu produire un exemplaire « imprimé où cette expression se trouvât.

« Un de vos abonnés. »

Un correspondant rémois de l'*Intermédiaire* ne pourrait-il voir ce manuscrit et rendre *de visu* un témoignage solennel de l'absence de la phrase idiote attribuée au P. Loriquet?

Je n'ai aucun doute à ce sujet, mais ce n'est pas pour moi que je réclame preuve sur preuve, pour détruire le ridicule préjugé de certaines gens à foi robuste qui croient ou font semblant de croire à ces choses-là. (Lyon.) V. de V.

—

Vis-à-vis de... (II, 580). — J'ai entendu un homme de beaucoup d'esprit soutenir que les avocats ont été les plus grands corrupteurs de la langue, et que presque toutes les fautes de français, qui circulent dans nos journaux et dans nos livres, nous viennent du barreau. Tout en demandant pardon à ceux de mes collaborateurs, qui sont avocats, de rappeler ici cette trop sévère et surtout trop absolue sentence, je citerai ce passage d'une lettre écrite, le 20 août, par M. Pinard, l'ancien ministre de l'intérieur, au journal *le Gaulois* : « Je n'ai point été destitué. L'empereur ne procédait pas ainsi *vis-à-vis* de ceux qui le servaient avec dévouement et loyauté. » Ce qui aggrave le cas de M. l'avocat Pinard, c'est qu'il n'improvisait pas, quand il a commis une faute qui aurait fait hérisser d'horreur la perruque de M. de Voltaire.

Yezimat.

—

L'Idylle : « Dans ces prés fleuris, » etc. (VI, 49). — Le curieux passage suivant d'un article de Sainte-Beuve (*Une Ruelle poétique sous Louis XIV. Portraits de Femmes. Paris, Didier*, in-12, 1854, p. 362) n'est-il pas ici bien à sa place? « Rentrée en France, elle [Mme Des Houlières] ne put jamais relever ses affaires de fortune dérangées par une longue absence, et sa vie se passa dans des gênes continuelles, que l'agrément de la société ne recouvrait qu'à demi. Les vers allégoriques à ses enfants : *Dans ces prés fleuris*, etc., ne sont qu'une manière de placet à Louis XIV, désigné comme le dieu Pan, une inspiration très-*positive* enveloppée avec grâce. Ainsi de ses autres idylles : presque toujours une plainte au fond. » Un autre passage d'une étude sur *Ninon de Lenclos*, par Capefigue, le galant historien des *Reines de la Main gauche* (*Paris, Amyot*, in-12, 1864, p. 180) **n'est pas moins explicite : « Mme Des Houlières, quoique très-flatteuse pour Louis XIV, le Jupiter-Colère qu'elle veut apaiser, pleure les temps finis... Rien ne peut se comparer à sa charmante idylle :**

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène,
Mes chères brebis.
J'ai fait, pour vous rendre
Le destin plus doux,
Ce qu'on peut attendre
D'une amitié tendre;
Mais son long courroux
Détruit, empoisonne
Tous mes soins pour vous,
Et vous abandonne
Aux fureurs des loups.

Cette gracieuse bergerie, toute politique, était pleine d'allusions aux proscriptions royales : Mme Des Houlières, sous la tendre image des brebis dispersées, s'adresse à ses enfants dont le patrimoine avait été dévoré *par les loups* (le fisc sous Louis XIV). » Cette idylle dans l'édit. des ***Poésies de Madame Des Houlières*** publiées *chez* ***Le Breton, Paris***, 1739, 2 vol. in-8°, porte imprimée en marge (t. II, p. 88) la date de « *janvier* 1696. » Ce ne fut que l'année suivante que mourut Mme Des Houlières, en *février* 1694.

L'autre idylle des ***Moutons :***

Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux!

que conteste à Mme Des Houlières M. P. B. est imprimée dans cette même édition de 1739 (t. I, p. 34), avec la date de « 1674 » en marge.

Cette même pièce se trouvait déjà insérée (p. 39 à 41) dans l'***édition originale*** des *Poésies de Mme* ***Des Houlières***, réunies « *pour la première fois* » par l'auteur (Paris, Ve Sébastien Mabre-Cramoisy, 1688, pet. in-8° de 232 p.) Une pareille publication, à cette date, et ***du vivant même de l'auteur***, ne porte-t-elle pas en soi une preuve suffisante d'authenticité? Ulric.

—

Imprimeries imaginaires (VII, 51, 123, 145, 279). — En voici sept qui ne sont pas indiquées dans l'ouvrage de M. G. Brunet: *Imprimeries imaginaires et libraires supposés* (Paris, Tross, 1866, in-8°) :

Imprimerie du dernier archevêque de Toulouse : Lettre d'une dévote de Gascogne à Mme Necker (sans lieu ni date, mais octobre 1788).

Imprimerie des dames religieuses de l'abbaye Saint-Antoine : l'Observateur féminin, par Mme de Verte Allure, *l'heureuse année des vœux rompus*, 1790 (voir Hatin, *Bibliographie de la presse*, p. 183).

Imprimerie du comte Almaviva : la Folle Journée, par Beaumarchais. *Seville* (Suisse), sans date.

Imprimerie de Saint-Bruno, dans le

cloître des Chartreux : le Partage du diable. 1790.

Imprimerie de l'Homme sans peur : le Réveil de M. Suleau, 1790, in-8°.

Imprimerie du Père la Ligne, au Chat qui pêche : les Poissons d'avril de l'Assemblée nationale, 1790.

Imprimerie du Puits de la Vérité. Fin du XVIIIe siècle; A-propos encyclopédique. Voir Hatin, *Bibliogr. de la presse*, p. 256.

Il serait facile d'en ajouter bien d'autres, mais il faut savoir se borner. T. R.

— *A Aix, chez Jean-Baptiste Girard, rue de Bret, à l'enseigne du Hérault, vis-à-vis le Tronc fleuri* : Les deux harangues des habitants de la paroisse de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Paris, ou Philotanus revu et corrigé. MDCCXXXI (in-16, 172 p.).

Ibidem : Troisième harangue, etc., etc., au sujet des miracles. MDCCXXXII (in-16, 56 p.). — D'après la dernière partie de l'indication qui précède, j'ai *flairé* un éditeur imaginaire. En effet, il s'agit du jésuite Girard, qui avait séduit une de ses pénitentes, Mlle Cadière. Son procès occupa l'Europe entière, et par une décision du 10 oct. 1731, prise à une faible majorité, le parlement d'Aix le mit hors de cause.

— *A Paris, chez Alithophile* (sic), *imprimeur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis le collége de Louis-le-Grand, à S. Ignace.* Le Porte-feuille du Diable, ou suite du Philotanus : poëme dédié à Mme Galpin. MDCCXXXIII (in-16, 62 p.), précédé d'une Epître dédic. et d'un avertiss. de l'édit. (xij p., et une feuille d'errata). — On attribue les Sarcelles à l'abbé Grécourt, auteur du *Philotanus* : *Le Porte-feuille du Diable* est-il aussi de lui?

— *Sous le Soleil.* Mélanges confus sur des matières fort claires, par l'auteur du *Gazetier cuirassé* (in-8°).

— *A Cologne, chez Adrien l'Enclume, gendre de Pierre Marteau.* Nouvelle école publique des finances, ou l'Art de voler sans ailes. 1708 (in-12).

— *Birminghamiæ, ex typis nonnullius.* Meursii Joannis elegantiæ Latini sermonis, seu Aloïsia sigæa toletana, de arcanis amoris et veneris, adjunctis fragmentis quibusdam eroticis. 1770 (2 vol. in-18). A. D.

— A Chio, de l'imprimerie d'Avalons (Caquire, parodie de Zaïre, Lyon, 178.?)

— A Londres, chez l'auteur de la pièce, rue des Maltôtiers (Les Tours industrieux de la Maltôte, 1710).

— A Paphos, 1784 (Le Cabinet de Lampsaque).

— Au Mont-Parnasse, 1782 (Les Plaisirs de l'amour).

— A la nouvelle Cythère (L'Arétin d'Augustin Carrache).

— Rome, de l'imprimerie du Vatican. 1783 (Erotika biblion).

— Paris, de l'imprimerie de Nicodème dans la Lune, 1791 (Les Pantins des boulevards).

— Caprée, chez Sabellus, 1784 (Monum. du culte secret des dames romaines).

— Minorque, 1779 (Le Portefeuille lyonnais). (Lyon.) V. de V.

— « Le Livre des quatre couleurs, aux quatre éléments. *De l'impr. des Quatre Saisons.* 4444. » (1 vol. in-8°.)

— « Projet de communauté philosophe (surnommée la Cour d'amour, proposée par souscription à Marseille), par J. A.V. d'H... *A Euphralda*, 1777. » (1 vol. in-12.)

E.-G. P.

—

Portraits de Jean Guérin (VII, 66, 182, 282, 476). — Le Catalogue supplémentaire des tableaux et dessins de l'Exposition faite au profit des Alsaciens-Lorrains donne, au n° 840, un portrait de *Mozart*, par Jean Guérin (collection du baron Louis de Bussière). C'est un délicieux dessin, d'une finesse et en même temps d'une force de modelé vraiment remarquables. E.-G. P.

—

Quid du crâne (et du masque) de Henri IV? (VII, 84, 127, 343, 369, 436). — Je serais assez de l'avis de S. D. Mais il existe une gravure (qui n'est point rare), représentant le corps de Henri IV, dans son cercueil, le visage découvert, adossé à un des piliers des caveaux de Saint-Denis, laquelle viendrait à l'appui du fait relaté par le Dr Nephelès (VII, 127). Il me semble que la légende de cette gravure la donne comme exécutée d'après un dessin fait sur nature. Il est facile de vérifier le fait au Cabinet des estampes. Mais quelle foi faut-il avoir en l'authenticité de cette œuvre, exécutée fort probablement sous la Restauration? *L'un de vos*, A. D.

—

« Et la France a besoin d'un homme! » (VII, 108). — On n'a pas oublié le fameux vers de Voltaire sur Henri III, successeur de Charles IX :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier?

Henri III, étant duc d'Anjou, avait acquis une grande réputation par les victoires de Jarnac et de Montcontour. Bien que l'on puisse attribuer au maréchal de Tavannes le principal mérite de la campagne, il paraît certain que le duc d'Anjou avait fait preuve d'habileté militaire. Charles IX, se sentant en péril, témoigna son regret de l'avoir laissé partir en Pologne, où il avait été appelé à la couronne. Il n'est donc pas étonnant qu'à son lit de mort il se soit consolé de n'avoir point d'héritier mâle. En effet, le bas âge de son fils, s'il en avait eu un, aurait nécessité une régence, et Charles IX savait combien une régence est précaire et dangereuse



pour un Etat. De plus, il était payé pour craindre de laisser la France aux mains d'une femme comme sa mère, Catherine de Médicis, dont la pernicieuse habileté avait été si fatale, sous le règne de François II, et sous le sien propre. Il lui conféra, il est vrai, la régence, mais seulement jusqu'au retour de son frère. Or, il avait le droit d'espérer qu'un homme de la valeur du roi de Pologne saisirait le sceptre avec une vigueur que sa santé ne lui avait pas permis de montrer et saurait résister à Catherine de Médicis. Le mot rapporté par Jean de Serres n'a donc rien que de plausible. Henri III n'a pas répondu aux espérances que sa jeunesse avait fait concevoir; mais, s'il nous est facile de juger après coup, il serait injuste de reprocher à Charles IX une erreur aussi naturelle et de lui demander une prévoyance impossible.

Au surplus, Jean de Serres n'est pas le seul qui ait raconté cette préoccupation de Charles IX au lit de mort. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Charles IX*, de Papyre Masson, auteur contemporain, traduite du latin par Le Laboureur : « Il dit... qu'il « estoit plus aise de mourir sans fils, que « d'avoir pour héritier de sa couronne un « enfant encore dans les langes, qui auroit « beaucoup à souffrir, et enfin que la « France, si misérablement défigurée des « guerres civiles, avoit besoin d'un homme « fait pour la gouverner. » — Dans l'Abrégé de l'Histoire Universelle de J.-A. de Thou, par Rémond de Sainte-Albine (La Haye, 1759, t. IV, p. 598), je lis ce qui suit : « Charles IX, dans ses derniers mo- « mens, témoigna que sa consolation de « mourir si jeune étoit de ne point laisser « de fils, parce qu'il avoit éprouvé com- « bien la condition d'un roi mineur est « malheureuse, et combien est déplorable « l'état des peuples qui lui sont soumis. » N'ayant pas le texte latin sous les yeux, j'ignore si de Thou rapporte le propos, ou si c'est l'abréviateur qui constate le fait; mais cela prouve au moins qu'il était accepté comme réel. On le retrouve dans Moréri, et enfin, pour abréger, je citerai seulement en quels termes il est constaté par M. Guizot dans l'*Histoire de France racontée à mes petits enfants* : « Son dernier « propos fut celui-ci : qu'il se réjouissait « de ne laisser aucun enfant héritier, sen- « tant très-bien que la France a besoin « d'un homme et que, sous un enfant, le « roi et le règne sont malheureux. »

En voilà, je crois, bien assez pour montrer que le fait est parfaitement établi.

E.-G. P.

—

Le sens du mot Cade? (VII, 235, 312). — La question de « coquille » est suffisamment résolue. Je crois maintenant devoir ajouter à la note de M. Guillemin ce détail. Du Cange, au mot *Calestra*, dit : *genus mitræ*, et Carpentier ajoute : « Haud scio an inde nostris *calette*. » Or, la *calette* est une coiffure encore en usage dans les montagnes du Dauphiné; elle est élevée par devant, un peu comme une mitre ou comme la coiffure des Cauchoises, et garnie de chaque côte d'ailes pendantes. — Vo n'ey pas mey de sen que voutra *caletta*. Vous n'avez pas plus de sens que votre coiffe. (*Dialog. des Quatre Commères*). — M. O. D. a cité Walckenaer. L'article *Cale*, de la 1re édit. du Dictionn. de l'Académie, est bien autrement concluant dans le cas actuel; le voici : « Il veut dire aussi les femmes mesmes qui portent cette forme de bonnet. *Il n'y avoit que des* cales. *Toutes les* cales *vont là.* »

(Grenoble.) N. M.

—

Les Mezades de M. de Savoie (VII, 236, 317). — Il s'agit évidemment d'un subside mensuel. C'est la francisation du mot italien *Mesata* et du mot espagnol *Mezada* qui tous deux veulent dire : « Somme payée par mois, « ou « mensualité. » Mesata et Mezada sont encore aujourd'hui d'un usage constant dans les affaires de banque et de finances. G. DE BOURGE.

— *Mezade* veut dire évidemment la durée d'un mois. Ce mot se rattache non-seulement à l'italien *Mesata*, qui se dit pour — un mois — comme *Annata* pour une année (voy. le Dict. de l'Académie de la Crusca), mais aussi bien et encore mieux au provençal et au languedocien, où l'on dit, dans le langage usuel, un mes, una mesada (ou suivant le dialecte, uno mesado) pour la durée d'un mois. De la Provence en Piémont il n'y a pas loin. Diverses parties du temps sont exprimées, dans les patois du Midi de la France, par des termes analogues : *Journada*, *Semenada*, *Mesada*, *Annada*, y désignent une journée, une semaine, un mois, une année. — Il paraît donc certain que ce subside, que le maréchal d'Effiat a fait payer au duc de Savoye, était requis à ce dernier, à raison de tant par mois, par *Mesade*; mais admettre, d'après le terme *mez*, donné pour équivalent de mets par le Complément du Dictionn. de l'Académie (mot presque inconnu, dont on trouverait difficilement un exemple dans ce sens), que le subside s'appliquait spécialement aux frais de table, me paraîtrait singulièrement hasardé : autant vaudrait invoquer pour point d'attache à *Mezade* le terme *Mess*, table ou pension des officiers en garnison ou au camp. — *Mezade* étant incontestablement le dérivé ou augmentatif du provençal *Mes* (mois), il est surabondant et illogique de lui donner simultanément une autre origine empruntée à une seconde idée, celle de manger.

Contentons-nous de reconnaître, pour le moment, que le duc de Savoye recevait,

à une certaine époque (1626), un subside du gouvernement français, tant par mois (mesada); en laissant subsister provisoirement la question de savoir combien et pourquoi. — La solution reste incomplète sur ce dernier point. (Nîmes.) Ch. L.

— En matière de charité protestante, dans les diaconats, on appelle *mensuel* le subside donné pour chaque mois à ceux qu'on assiste. C'est l'équivalent de *Mesata*.
S. D.

—

Le droit du seigneur (VII, 301, 380, 406). — Je croyais cette question historique résolue, non point par le livre étrange de M. Louis Veuillot, mais par l'excellente étude qu'a publiée M. Anatole de Barthélemy (*Revue des questions historiques*, 1866). On doit lire cet article d'un homme du métier, très-estimé, savant et impartial. Je ne veux point reprendre ses arguments irréfutables, mais j'en présenterai un nouveau : c'est que les monuments littéraires de l'ancienne France ne nous livrent aucune allusion à ces abus monstrueux.

Le roman du Renard, cette vieille fable scandaleuse, le poëte Guyot de Provins, qui accuse son siècle d'être *horrible* et *puant*, le Roman de la Rose, où Jean de Meung satirise cyniquement les institutions et peint d'un trait hardi la manière dont les peuples se sont donné des maîtres, les Chroniques et les Annales, qui relatent tant de crimes et d'exactions, les Proverbes nés de la malicieuse vengeance des faibles, les Fabliaux où l'on trouve tant de détails minutieux et tant de traits de mœurs relâchées, ne renferment aucun mot qui puisse être interprété comme preuve de l'existence de ces droits seigneuriaux. Rabelais, ce railleur cynique, Fauchet et Pasquier, ces infatigables et judicieux compilateurs, enfin tous les auteurs comiques et les pamphlétaires n'en font aucune mention. Et pourtant quel sujet de satire et quelle source de déclamations contre les mœurs !

Les affirmateurs appuient leur thèse ridicule sur deux ou trois petites chartes où il est question d'une redevance toute *spirituelle*, quoique désignée par des mots bizarres, que l'on interprète à tort d'une façon immorale. On cite une phrase affirmative de M. Michelet. Je reproduis une phrase négative du même écrivain : « Rien n'indique que ce droit honteux ait été payé en nature. » (*Orig. du Droit franç.*)

N. B. Dans les titres originaux qui concernent les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, on ne trouve aucun vestige de l'existence du prétendu droit du seigneur. (Lyon.) V. de V.

— Voir l'article inséré au Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France (1857-1758, page 117 et suiv.). Dr Lejeune.

—

Badinguet (VII, 311, 253, 185, 386). — « Les maçons écartés, restaient deux gardiens, à demeure au bas de l'escalier. Le domestique fit semblant d'avoir un mot à dire à l'un et réussit à lui faire tourner le dos un instant. Quant à l'autre, qui s'appelait Dupin, le prince lui dirigea le bout de la planche en plein vers la tête, et Dupin se retira vivement, ne voyant plus que son péril. — En passant devant la première sentinelle, le faux ouvrier laissa tomber sa pipe et eut un prétexte pour se baisser et cacher son visage. Il lui fallut encore traverser un groupe de soldats, l'officier de garde, l'officier du génie et l'entrepreneur des travaux; personne ne le reconnut. Un sergent seul eut comme un vague instinct et le regarda fixement; le prince lui fit ce qu'il avait déjà fait à Dupin : il le menaça de sa planche, et le sergent se détourna pour ne pas être éborgné. — Entre les deux ponts-levis, le faux maçon en vit venir à lui deux vrais, qui se demandèrent tout haut qui donc il était. Il fit l'homme fatigué et changea sa planche d'épaule. Mais ils l'examinaient toujours. A quelques pas, l'un d'eux dit : « Mais c'est Berthon ! » et ils s'éloignèrent. »

C'est M. A. Vacquerie qui a écrit ces lignes dans le *Rappel*, du 17 août 1874. On remarquera qu'il est de nouveau question ici de *Berthoux* ou *Berthon*. De *Badinguet*, point de nouvelles. Jacques D.

—

Desiderata bibliogr. : Pr. Mérimée (VII, 336). — La deuxième édition des *Portraits historiques et littéraires*, par Prosper Mérimée, rectifie les erreurs que signale M. F.-y; c'est bien **1855** qu'il faut lire en effet (au lieu de **1865**), dans la première édition, et l'on a changé, dans la deuxième, ce que le terme de : « *toute la partie* » avait de trop absolu ; du reste, les coupures sont à peu près insignifiantes, et ce n'est vraiment pas la peine de les regretter.
Bibliophile Isaac.

—

Incommensurable. « **Incommutabilité** » pas plus qu' « **Incommensurable** » (VII, 343, 395, 402, 416). — Je ne suis point mathématicien : mon père, professeur de quelque mérite, a fait de vains efforts pour tourner mon esprit vers l'étude des sciences exactes. J'ai pourtant retenu quelque chose de son enseignement, fondé sur la philosophie des mathématiques et sur les préceptes de Lacroix, qu'il avait en grande estime : c'est la passion de l'exactitude et de la précision dans les formes du langage ; et je me rappelle parfaitement, à 30 ans de distance, que le mot *incommensurable*, employé abusivement, dans la langue des mathématiques, avec le sens d'*immense*, ou qui échappe à toute mesure, avait le don d'exaspérer mon cher professeur. — Je ne reviendrai pas sur la question si bien trai-

tée et parfaitement élucidée, selon moi (VII,416, par M. XXX). Qu'on me permette seulement d'apporter au débat un autre mot mal composé, pour le comprendre dans la même réprobation.

Comment se fait-il que personne n'ait fait le rapprochement des mots *incommensurable* et *incommutable*, en voyant surgir dans les discussions sur le *septennat* l'expression *incommutabilité?* — La faute est la même et les deux mots doivent encourir pareille condamnation. La particule *cum* (avec) est aussi déplacée dans *incommutable*, pour exprimer l'idée qu'on a voulu rendre, d'un pouvoir qui ne changera pas, qui ne doit pas changer; sens absolu et non relatif, qui n'emporte aucune idée de *comparaison* ou de *communauté*.

Si l'on ne voulait pas risquer *immutable*, pourquoi ne pas se servir d'*immuable*, qui pour exprimer l'idée de « non sujet à changement » était exact, logique, clair, et partant très-suffisant?

(Nîmes.) CH. L.

—

Voir la ville de Libourne (VII, 362, 477). — Mon édition de Désaugiers est celle de Dufey et Delloye. Paris, 1834, 4 volumes in-32, et elle donne bien Libourne par un B. (v. II, p. 50). En fait de quolibets usités au jeu de Loto, je connais encore 22, les deux cocottes; 11, les jambes à... quelqu'un de la compagnie; et puis... et puis... (mais parlons bas) le numéro un — l'heure du Berger. O. D.

— Moi, j'ai toujours entendu dire Libourne. L'expression vient-elle de ce que le voyageur, *planté* sur une place carrée de ladite ville, voit rayonner aux quatre angles les huit rues principales de Libourne auxquelles aboutissent toutes les autres, et alors

De quelque côté qu'il se tourne,
Il ne voit que la ville de Libourne.

je ne sais...

Quant au *P. S.* de l'article de M. H. T., je suis persuadé que les réponses vont pleuvoir en masse, surtout si l'article tombe sous les yeux d'un *troupier français:* car ce jeu, aussi amusant qu'anodin, est, on ne l'ignore pas, en grande faveur dans nos régiments. En tous cas, voici mon lot :

1, le petit conscrit; 2, la poule *ou* la cocotte; 3, le bossu; 4, le chapeau du commissaire; 5, l'outil du savetier; 7, la pipe à Thomas, la potence ou *l'hache;* 8, la gourde ou les lunettes; 11, les jambes à... (qui l'on veut désigner dans l'honorable assistance); 22, les deux cocottes; 31, jour sans pain, misère en Prusse; 33, les deux bossus; 69, bout-ci, bout-là (le 69, cause de tout ceci!) 77, les 2 potences, les 2 pipes ou les 2 *z'haches;* 90, le père à tous.

Il est d'autres numéros qu'on *agrémente* de cette façon :

10 ...putez-vous, mais ne vous battez pas; 20, à combien?

Voilà tout ce que je puis donner comme contingent... à d'autres plus forts!

A. NALIS.

— Parmi les autres termes appliqués au jeu de Loto, je me souviens d'avoir, dans mon heureuse enfance, entendu appeler le n° 77 les deux *béquilles* ou les deux *potences*, le n° 22 les deux *canards* ou les deux *cocottes*, enfin le n° 11 les *jambes de ma voisine*. Cette dernière plaisanterie, surtout quand elle atteignait une joueuse ornée de peu de mollets, avait toujours un succès fou. JACQUES DE MONTARDIF.

—

Le roi, l'âne ou moi... (VII, 395). — Cet apologue, d'une application si courante, est la conclusion de la CXXII° fable du VI° livre des *Fables* du « bonhomme. » Il y a peu de ces petits poëmes, sur lesquels tout a été dit (ce qui me dispense d'en parler), qui soient d'une observation aussi profonde que celui ou celle du *Charlatan*. Cette fable est dans beaucoup de mémoires; un plus grand nombre n'en a gardé que la fin : *In cauda venenum...* Voici le sujet : Un grand « blagueur, » un *Passe-Cicéron*, dit La Fontaine, se vante de faire porter la soutane à un rustre, à un âne, grâce à ses doctes leçons. Le Prince, un peu naïf, mais croyant, mande l'homme à sa cour et s'exprime en ces termes :

J'ai, dit-il, en mon écurie,
Un fort beau roussin d'Arcadie.
J'en voudrais faire un orateur...
Sire, vous pouvez tout, reprit d'abord notre homme...

Le roi, flatté, lui donne de l'argent, lui en promet encore, si en dix ans l'âne sait lire; sinon, la hart. Un courtisan s'exclame de son audace. Le rusé matois lui glisse à l'oreille :

... Avant l'affaire,
Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons.

L'édition que j'ai sous les yeux est celle de Bouillon [?], aux dépens de la Société typographique. MDCCLXXVI. *Fables choisies*. 4 vol. in-12. Cz.

— Comment, M. M. B. A.! ignoriez-vous la fable du Charlatan? La Fontaine, liv. VI, 19. Par ce temps-ci, cependant, c'est chose commune.

« Cette science de tout temps
« Fut en professeurs très-fertile :
« Tantôt l'un en théâtre affronte l'Achéron
« Et l'autre affiche par la ville
« Qu'il est un passe-Cicéron. »
. . . .

—

Nous connaissons bien des ministres
Assez semblables au... roussin,

dont on parle ici, mais gare! il serait malsain d'en dire ce qu'on pense, — avec la rime en istres. R. L.

— Relire dans La Fontaine la fable du *Charlatan* (liv. VI, fab. 19).

« ... L'autre reprit : « Avant l'affaire,
Le roi, l'âne, ou moi, nous mourrons. »
Il avoit raison. C'est folie
De compter sur dix ans de vie. »

UL.

—

Le Cornelius de Molière (VII, 457, 511). — L'édition des œuvres complètes de Molière, publiée en 1827 par Baudouin frères et annotée par Picard, répond à la question posée. A la scène VI (et non pas IV) de Sganarelle, on lit, dans une note se rapportant aux deux vers cités : « Un mari étant venu se plaindre à M. Camus, évêque de Belley, de certaine mésaventure qu'il est plus sage de taire que de divulguer, ce prélat lui répondit : J'aimerais mieux être *Cornelius Tacitus* que *Publius Cornelius.* » FREMUSSON.

— La signification de ce mot s'explique d'elle-même, et de la position du pauvre Sganarelle. *Cornelius* vient de *corne ;* c'est le synonyme de cocu. Pas n'était besoin de recourir à la *docte Allemagne* pour résoudre ce problème. Baron DE VORST.

— Il ne faut point chercher d'explication extraordinaire au mot *Cornélius,* tel qu'il est employé dans ces deux vers de Molière :

Sganarelle est un nom qu'on ne me dira plus,
Et l'on va m'appeler seigneur Cornélius.

Cornélius est évidemment ici la personnification, en un nom propre, de l'idée exprimée par l'épithète de *Cornard.* C'est ainsi que nous voyons dénommer un imbécile de féerie *Nigaudinos.* — C'est un jeu de mots du même genre qu'on trouve dans l'histoire de *Joconde*, racontée par Arioste, et si délicieusement imitée par La Fontaine :

Credeano che de lor si fosse tolto
Per gire à Roma, è gito era à *Corneto.*

(On croyait que Joconde était parti pour se rendre à Rome. Et il avait été à *Corneto.*)

Quant à l'idée et aux mots de *cornes*, *cornard*, *cornette*, etc., appliqués au mari trompé ou à l'épouse trahie, ils sont d'invention relativement moderne. L'antiquité (si l'on en croit Dacier) n'offre rien qui ait trait aux cornes, dans la désignation ou la raillerie des maris trompés. Je crois que l'idée infamante et ridicule attachée aux cornes ne date que du moyen-âge. Quant à l'origine de cette acception, elle est diversement indiquée par les chercheurs d'étymologies. Les uns la rattachent aux cornes qui figuraient aux bonnets des *fous ;* les autres au geste de *faire les cornes*, avec deux doigts, à l'encontre des gens dont on veut se moquer; d'autres enfin à une corruption du mot *Conard,* synonyme de sot en vieux français.

On pourrait faire là-dessus une dissertation aussi longue que le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* de Matanasius. Je renvoie les commentateurs à outrance au miroir impitoyable de cette spirituelle satire.

EDMOND F.

—

Un vers énigmatique à expliquer (VII, 457, 512). — Ce vers ne peut être expliqué sans être corrigé, et il faut lire :

Plus rationis habet *qui* ratione caret,

ou mieux encore :

Plus rationis habet *quæ* ratione caret,

en rapportant *quæ* au mot *vitam.* L'ensemble de l'épigramme pourrait alors se traduire ainsi et devenir fort clair, si l'on veut bien ne perdre pas de vue que le brochet s'appelle en latin *lucius*, comme le pape à qui en voulait le chanoine Primat :
« Lucius est un poisson, le roi et le tyran « des eaux : mais il est un autre Lucius qui « diffère peu de lui. Celui-ci dévore les « hommes; celui-là s'attaque aux pois- « sons. Celui-ci est toujours affamé : celui- « là est rassasié... quelquefois. Si une ba- « lance bien équilibrée tenait à la fois ces « deux vies en suspens, on verrait que la « vie où la raison manque est encore celle « des deux où il y a le plus de raison. » C'est-à-dire que le pape *Lucius* est encore plus dépourvu de raison que le poisson *lucius.* G.-M. G.

— Le dernier vers de l'épigramme de Primat est expliqué par le second, dont il n'est que la reproduction en d'autres termes. « Le lucius (brochet) est un poisson, roi et tyran des eaux, *duquel Lucius* (le pape) *diffère peu*. Celui-ci dévore les hommes; l'autre tend des embûches aux poissons; Lucius a toujours faim, l'autre est quelquefois rassasié. Que si l'on pèse la vie de chacun d'eux dans une balance exacte, *il y a, entre elles, plus de proportion* (ou de ressemblance) *qu'il n'en manque* (elles se ressemblent plus qu'elles ne diffèrent). »

Le mot latin *ratio* a quatre sens principaux bien distincts. 1° Au propre, il signifie : calcul, compte, supputation. 2° Au figuré : pondération, proportion (c'est le résultat du calcul). 3° Encore plus au figuré : raison, intelligence, c'est-à-dire la faculté par laquelle on calcule et l'on tire, de l'examen des choses, des proportions, des rapports, des pondérations. 4° Raison, motif, raisonnement. Je néglige d'autres sens accessoires inutiles dans la question. Primat n'a pas été le seul poëte qui ait joué sur le nom du pape Lucius. Voici une épitaphe que je trouve dans le premier volume de : *Vitæ et res gestæ Pontificum romanorum* (Romæ, typis Vaticanis, MDCXXX,) page 601.

Petrus eram, quem petra tegit, dictusque *Co-mestor*
Nunc *Comedor* nimis et docui nec cesso docere
Mortuus, ut discat, qui me videt intumulatum:
Quod sumus, iste fuit, erimus quandoque quod hic est.

(J'étais Pierre; une pierre me couvre; on m'appelait *le mangeur*, je suis maintenant tout mangé; j'ai enseigné et tout mort que je suis, je ne cesse d'enseigner, afin que celui qui me voit apprenne que ce que nous sommes, celui-ci l'a été et que, ce qu'il est, nous le serons un jour.) — Lucius III, pendant son pontificat (du 27 sept. 1181 au 7 déc. 1185) fut toujours en guerre, soit avec le peuple romain, soit avec l'empereur. E.-G. P.

— La difficulté provient d'une faute de transcription. Il faut lire ainsi le second vers :

Plus rationis habet *qui* ratione caret;

c'est-à-dire : « C'est celui qui manque de raison qui a le plus de raison. »

PIERRE CLAUER.

P.-S. — En remerciant mon ami C. M. de sa réponse, je lui exprime ma satisfaction de le retrouver dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. P. C.

—

Maître Guillaume (VII, 458). — Je ne connais des ouvrages attribués à ce fou, que celui que Le Duchat a donné à la suite des *Aventures du baron de Fæneste* (Cologne, 1729). En voici le titre : *Réponse de maître Guillaume au Soldat françois, faite en la présence du roy Henri IV, à Fontainebleau, MDCV* (de la page 387 à la page 421 incluse). Cet opuscule est terminé par ce vers :

Ridentem dicere verum quid vetat (Qui empêche de dire la vérité en riant?), suivi d'un sonnet.

Le Duchat a donné aussi un opuscule intitulé : *Inventaire des livres trouvés en la bibliothèque de maître Guillaume* (de la page 326 à la page 334), mais il ne dit pas qu'il soit de la façon de maître Guillaume.

Peut-être M. M. D. connaissait-il déjà ces deux ouvrages; mais comme il ne donne aucun titre de ceux qu'il a trouvés, je me hasarde à lui offrir cette indication, lui fût-elle inutile. E.-G. P.

—

La finale Y dans les noms de lieux (VII, 459). — Représente la finale latine *acum :* Douay, *Duacum;* Tournay, *Tornacum:* Cambray, *Camaracum*, etc., etc. Or, *acum*, du sanscrit *aca*, d'où le latin *acqua*, Cette terminaison indique donc, en effet, un endroit *aquatique*. Baron DE VORST.

—

Que restera-t-il de l'exposition d'Alsace-Lorraine? (VII, 460). — Je souhaite vivement que le vœu de M. R. de C. soit entendu ! A défaut d'*illustrations* ne serait-il pas extrêmement intéressant, par exemple, pour tous les véritables amateurs et curieux ou les simples visiteurs de cette brillante Exposition, de voir réunir, en un ou plusieurs volumes de bibliothèque, — avec une réimpression complète des deux catalogues spéciaux : *Tableaux*, *Objets d'Art*, insérée en tête, — une collection bien choisie des *principaux articles* de critique d'art, — consacrés à l'étude des merveilles réunies au palais Bourbon, et publiés (je cite de mémoire) par MM. Charles Blanc (journal *le Temps*), Paul de Saint-Victor, Arsène Houssaye, Paul Mantz, etc., etc.? ULRIC.

—

Faïences historiques (1760-1848) (VII, 460-514). — Je suis, en ce moment, en villégiature balnéaire sur la côte Normande, et bien éloigné de mes collections. — Dès mon retour au gîte, — vers la mi-octobre, — je me ferai une joie de rechercher, parmi les *faïences historiques* que je possède, celles qui ne se trouvent pas décrites dans le volume spécial (*édit. origin.* in-8, 1867), ni dans le *Catalogue imprimé*, de M. CHAMPFLEURY, et j'adresserai directement à leur auteur, soit un léger croquis des principales pièces, soit ces pièces elles-mêmes, en communication, si M. Champfleury le préfère. ULRIC.

POST-SCRIPTUM. — J'ai vu cette année une ancienne faïence *scatologique* et bien authentique, des plus curieuses. — C'est un grand saladier, Nevers, polychrome, (*sans date*) vers 1792 ou 1793, — dans le fond duquel est peint de profil un brave paysan, grand chapeau, veste courte, et larges chausses déboutonnées, — accroupi sans façon au pied d'un arbre, et, ainsi posé, en train de *bien faire*. Au-dessus, se lit la légende : « *V'la* (ou) *Voilà poure le Roy*. » — Cette faïence appartient à une jeune et charmante dame de mes amies, qui, certainement, — je le crains bien, — ne m'autorisera pas à révéler son nom, ni son adresse. Mais peut-être pourrai-je obtenir d'elle, et pour quelques jours, la communication du saladier lui-même, — Ce *saladier* — à proprement parler, — n'est plus *à l'état de neuf*. S'il m'en souvient bien, on voit, piquetées sur son émail, les traces révélatrices des nombreux coups de fourchette, donnés par les propriétaires antérieurs (de pauvres paysans du Berry), en pêchant à la ronde la bonne salade de famille — jusque *sur les fesses* du bonhomme accroupi. — Voilà qui devait faire une sauce un peu *relevée :* la *moutarde* n'y manquait pas ! direz-vous. — Bah ! l'émail — *grand feu* — est d'un si bon teint ! ULR.

—

Les miches du convent (VII, 462, 515). — Au mot *Miche*, Littré donne l'acception figurée : les miches de saint Etienne, les pierres, parce que celui-ci fut lapidé. — On sait aussi que les moines avaient coutume de faire des distributions de pain — de *miches*. Or, les miches du couvent étaient de véritables pains; mais celles du *convent* (couvent) du rude patron dont il s'agit, pouvaient bien être aussi dures que les *miches de saint Etienne*. Est-ce une conjecture trop hardie, de voir, dans le mot rapporté par M. Samled, une allusion à cette acception dérisoire? Est-il nécessaire d'y chercher l'acception particulière de coups de bâton? Je donne ma conjecture pour ce qu'elle vaut. E-G. P.

—

Le cardinal de Mancini et l'évêché de Loudun (VII, 462, 515). — François-Marie Mancini, cardinal du titre de Sant-Vite et Saint-Modeste, fut nommé à l'abbaye de Saint-Lucien, après la mort du cardinal Mazarin. Il était fils de Mancini et de Victoria Caponia. Les auteurs du *Gallia christiana* le font à tort le neveu du cardinal Mazarin; il n'en était que l'ami et le protégé. — Ainsi s'expriment l'abbé L.-E. Deladreue et M. Mathon, dans une *histoire de l'abbaye de Saint-Lucien*, insérée dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*. — A ce cardinal a succédé le grand Bossuet, qui a, en effet, été successivement évêque de Condom (Loudun est une erreur) et de Meaux. Bossuet renonça, le 31 oct. 1671, à l'évêché de Condom, parce qu'il ne croyait pas pouvoir concilier sa charge de précepteur du dauphin avec celle de pasteur des âmes.

Le premier fait relevé par M. J. de Montardif est donc exact; mais le second ne l'est pas. Je crois tout autre développement complétement inutile. E.-G. P.

— Le mot *Loudun* est une de ces erreurs typographiques qui sont fréquentes, quelquefois par suite de la mauvaise écriture de la copie, quelquefois aussi par la négligence des imprimeurs, qui ne se donnent pas la peine de vérifier les corrections indiquées sur les épreuves : personne, excepté M. J. de Montardif, n'aura hésité à voir que le mot de *Loudun* avait été malencontreusement substitué à celui de *Condom*. Quant au *cardinal Mancini*, il eût été inutile de s'adresser aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, si l'on avait pris la peine de consulter le *Dictionnaire des cardinaux* de l'Encyclopédie Migne. En effet, à la page 1183 on lit : « MANCINI (François-« Marie était fils de Paul Mancini, baron « romain, ami des lettres et premier fon-« dateur de l'Académie des Humoristes. « A la recommandation de Louis XIV, « nommé, par le pape Alexandre VII, le « 5 avril 1660, cardinal-diacre, puis prêtre « du titre de Saint-Matthieu *in Merulana*, « il mourut à Rome, le 18 juin 1672, dans « sa 66e année. » A. DE B.

—

« Beccelenus » et le « Maruccin » (VII, 462). — M. T. de L. a raison de voir, dans ces deux noms, des pseudonymes. *Lucumon* est le mot latin *lucumo*, fou, insensé. *Beccelinus* est probablement tiré de *bechion* ou *bechium*, pas d'âne; *marucci*, de *marrubium*, marrube noir ou bellote fétide. On connaît assez la grossièreté dont usaient, dans leurs discussions, les savants du XVe et du XVIe siècle. Quant à mettre des noms propres sous les masques, cela est difficile. Je citerai seulement, parmi les ennemis les plus acharnés de Scaliger (Jules-César), Jérôme Cardan et Gaspard Scioppius. Peut-être M. T. de L. trouvera-t-il des inductions plausibles dans le *Scaligerana*. Peut-être aussi trouverait-il, dans les écrits des auteurs du temps, quel est celui qui a raillé Scaliger sur la danse pyrrhique, et l'auteur des *Origines* dont parle Scaliger le fils. E.-G. P.

—

Les S barrées (VII, 465). — Sur le titre d'une belle édition des œuvres de Sidonius Apollinaris, annotées par le savant Savaron (Parisiis, ex officina Plantiniana, apud Adrianum Périer, MD XIIX), que je possède, est écrit à la plume le nom *Sauillames*, suivi de quatre S barrées, dont j'ai longtemps et inutilement cherché la signification, comme le fait maintenant M. E. M. Elles étaient donc en usage ailleurs que parmi les princes de la famille royale. J'ai cherché également en vain à quel personnage historique je pourrais appliquer le nom de *Savillames*, cité plus haut. Je fais donc plutôt une question qu'une réponse, en livrant ce nom aux recherches des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Au bas du titre est le nom *Coton*, que je crois être celui du père Cotton, confesseur de Henri IV, auquel ce livre a aussi appartenu. Le nom est précédé d'une lettre qu'on peut prendre pour une S, et qui est peut-être un P, le père Coton s'appelant *Pierre*. Cette lettre paraît avoir été apposée après coup, car elle est d'une encre plus pâle que le mot *Coton*. Si ma conjecture est fondée et si le nom est bien celui du confesseur de Henri IV et de Louis XIII, l'orthographe *Cotton*, généralement adoptée, serait mauvaise. Mon opinion semble confirmée par une édition moderne, il est vrai (1860), de l'Imitation de J.-C., traduite par Marillat et suivie du formulaire de prières du P. *Coton* (*sic*), confesseur de Henri IV. E.-G. P.

—

Un ouvrage de M. de Beust (VII, 467, 518). — Le *Petit Journal* s'est trompé; l'ouvrage dont il a voulu parler est intitulé : *Le dernier des Napoléons*. C'est un

gros pamphlet, fort médiocre, sans portée, sans critique, et auquel son titre seul a valu un petit succès de curiosité. C'est faire injure à M. de Beust que de le lui attribuer. Il suffit de lire deux pages du livre pour reconnaître sa nationalité; il est belge. En effet, il a été écrit par « un né-natif de Belgique, » qu'il serait facile de nommer, si nous ne pensions que l'on ne doit jamais soulever le voile derrière lequel se cache un auteur anonyme. Si lourd et si diffus que soit cet ouvrage, il s'y rencontre deux observations vraies, que je crois devoir reproduire ici, car nous pouvons tous en faire notre profit. — « Le peuple français peut tout, excepté se conduire lui-même » (p. 68). — « Quel serait l'homme d'Etat assez osé, assez imprudent, pour vouloir édifier un projet sur ce caractère mobile, inconstant, pour confier les secrets de son pays, les confidences de sa politique et de ses alliés, à un peuple qui, tous les quinze ans, jette, avec ses souverains, son système gouvernemental par la fenêtre des Tuileries, et le lendemain publie consciencieusement les papiers secrets que l'Europe a pu lui confier? »

MIRAMAR.

—

Mme Grant (VII, 493). — Mme Grant fut la maîtresse et ensuite l'épouse légitime du fameux Talleyrand. C'est là « la singulière fortune » dont veut parler M. de Rémusat.

FALCO.

— Qui ne sait que Mme Grant, jeune Anglaise divorcée, devint la citoyenne Talleyrand, puis la duchesse de Talleyrand-Périgord, princesse de Bénévent, etc...! — Catherine-Noël Worlee, née à Tranquebar le 21 novembre 1762, épouse de Georges-François Grant, femme d'une beauté remarquable, mais d'un esprit très-médiocre, vint en Europe après avoir quitté l'Inde et fit à Hambourg la connaissance de Talleyrand, revenant lui-même des Etats-Unis. Elle le suivit à Paris, en mars 1796, après que, par l'intervention de Chénier, il eût été autorisé à revoir son pays, qu'il avait quitté, comme émigré, le 3 févr. 1794.

Talleyrand vécut maritalement avec Mme Grant, malgré la présence, ou même (d'après le Mémorial de Sainte-Hélène) avec le consentement de son mari, qui était venu la retrouver, et dont Talleyrand aurait acheté le silence. Voulant faire cesser le scandale causé par ce concubinage, scandale d'autant plus grand que l'auteur occupait une position plus élevée (Talleyrand était alors ministre des relations extérieures), le divorce de M. et Mme Grant fut prononcé à la mairie du IIe arrondissement de Paris, le 18 germinal an VI (7 avril 1798). Néanmoins, il restait toujours un empêchement dirimant au mariage, Talleyrand ayant été, comme chacun sait, évêque d'Autun.

Mais, vers cette époque, ayant travaillé activement à la conclusion du Concordat, il obtint en récompense de Pie VII le rappel de l'excommunication prononcée contre lui en 1790, et même un bref de sécularisation daté du 29 juin 1802, qui lui permit d'épouser sa belle maîtresse. D'après Michaud, ce mariage aurait eu lieu en secret à Epinay; mais c'est une erreur ou plutôt un mensonge volontaire, car il fut célébré à la mairie du Xe arrondissement de Paris, le 23 fructidor an X (10 septembre 1802), et eut pour témoins : Rœderer, l'amiral Bruix, le général Beurnonville, Sainte-Foy et le prince de Nassau.

Plus tard, Mme Grant se retira à Londres, ou y fut, dit-on, reléguée par son nouveau mari, et y mourut.

Le musée de Versailles possède son portrait, peint par Gérard en 1805.

A. D.

—

La particule nobiliaire DE (VII, 494). — Jamais, aux XVIIe et XVIIIe siècles, on n'a vu une phrase commencer par un génitif ou un ablatif, *de*. On ne doit mettre le *de* séparé qu'après Monsieur, Messire, Monseigneur, un titre ou un prénom. Je crois même que, comme le *sir* anglais, *messire* devrait toujours précéder un pronom.

Cela est si vrai, que, lorsque la particule est *du*, au lieu de *de*, au XVIIe siècle, quand on ne mettait ni titre ni prénom, on disait *le*. Exemple : *du* Bois, *le* Bois. Il en est autrement, quand la particule est soudée au nom : *Dubois, Delagrange*, etc.

(Versailles.) BRIEUX.

—

Lucina sine concubitu (VII, 498). — Affirmer que l'arrêt existe réellement serait difficile, à la distance où nous sommes de l'époque où il a été rendu (1537 et non 1637), si les autorités qui nous l'ont conservé ne passaient pas pour être des plus sérieuses. Si la note de Chorier que cite M. A. D. est complète telle qu'il nous la communique, il n'y faut voir qu'un abrégé très-succinct de la délibération du Parlement. Mais Chorier, en matière de droit et de recherches sur les antiques coutumes du Dauphiné, jouit d'une excellente réputation, que ne parviendra pas à ternir son *Aloysia*, et il est probable qu'il ne parlait que pièces en main. Ce qui corrobore son dire, c'est que le texte complet de l'arrêt a été plusieurs fois reproduit depuis, entre autres par un jurisconsulte des plus estimés, de Ferrière, dans son *Dictionnaire de droit et de pratique* (Paris, 1771). C'est de là que l'ont tiré les divers éditeurs de *Lucina sine concubitu*, depuis 1786 jusqu'en 1865 (édition avec *Introduction* et *notes* de J. Assézat. Paris, Frédéric Henry). On y trouve les noms des médecins et des matrones et l'exposé de leurs raisons pour croire à la possibilité du fait. Les docteurs font partie de la Faculté de Montpellier,

ce qui fait dire au dernier éditeur, que l'Ecole de Montpellier s'est toujours distinguée par son dévouement à la doctrine animiste. Il va peut-être trop loin dans le cas cité, et au commencement du XVIe siècle, il n'y voit peut-être pas qu'à Montpellier des partisans de la « génération solitaire. » On croyait assez volontiers, alors, aux racontars d'Albert le Grand sur la possibilité, pour une femme, d'engendrer, soit en mangeant certains fruits, soit en avalant certains germes, soit en prenant un bain après un homme, soit par un rayon de soleil, soit de plusieurs autres façons qu'il est inutile d'examiner ici. Il se trouve même encore aujourd'hui des partisans de cette commode opinion, que les maris ont bien de la peine à tenir pour fondée. Je n'en voudrais pour preuves que les livres de M. Bizouard, avocat, et de M. Gougenot des Mousseaux, chevalier, et la complaisance avec laquelle ils s'étendent sur les *expériences* du magnétiseur Regazonni... Mais il faut abandonner ce sujet scabreux: il y a aussi des gens qui croient que le livret d'Abraham Johnson a des visées plus criminelles qu'il ne paraît au premier abord. RAMEAU (de Nevers).

—

Guillaume Tell et M. Combes (VII, 499). — J'ai lu une brochure publiée à Genève contre la légende du Gruttli et de Guillaume Tell. Je n'ai trouvé rien qui m'engage à rejeter le fond de l'histoire, qui a pu être embelli. Personne ne doute plus des premiers rois de Rome, bien qu'il ait été de mode de nier leur existence.

Un tyran a voulu faire tuer, en Danemark, un homme qui avait refusé de saluer l'emblème de sa souveraineté. N'y a-t-il pas eu, en 1793, des hommes incarcérés et tués, pour n'avoir pas voulu rendre un culte extérieur, dans certaines villes de province, à la *déesse Raison?* Gessler, ou le bailli quelconque d'Uri, a voulu faire saluer le chapeau ducal. Les tyrans se ressemblent tous. Autant nier la légende de saint Hubert, parce qu'elle ressemble à celle de saint Eustache, ou l'un des deux combats des Trente au XIVe siècle, parce que le récit de l'un serait un plagiat de celui de l'autre. (Versailles.) BRIEUX.

—

Louvet et Lodoïska, libraires au Palais-Royal (VII, 500). — Voir: *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le* 31 *mai* 1793. Jean-Baptiste Louvet, l'un des représentants proscrits en 1793. A Paris, chez J.-B. Louvet, libraire, palais Egalité, galerie Neuve, derrière le théâtre de la République, no 24; l'an IIIe de la République. Dans l'Introduction que M. Eug. Maron a mise en tête de ces *Mémoires*, réimprimés, en 1862, chez Poulet-Malassis, on trouvera le tableau des scènes de violence que les muscadins vinrent faire, devant cette boutique, au conventionnel et à sa bien-aimée Lodoïska.
ASZT.

Trouvailles et Curiosités.

Un sonnet de J. Grevin (XVIe siècle). — Voici un sonnet, qui nous a été conservé, entre autres, par l'Estoile, et qui serait encore inédit si M. Ed. Tricotel ne l'avait tiré du recueil manuscrit qui le recélait, et reproduit, en 1863, dans ses très-curieuses *Variétés bibliographiques* :

Cependant que la France, en France mutinée,
Appeloit au butin le Flamand et Germain,
Pendant qu'elle tenoit le glaive dans la main,
De morts et d'ennemis partout environnée,

J'allay voir des Romains la ville infortunée :
Je vis le grand tombeau de l'Empire romain,
Je vis comme le Temps, cruel et inhumain,
Avoit piteusement la Ville ruinée.

Je voulus voir les Arcs, les Théâtres prisés,
Les Colonnes aussy, les Portiques brisés,
Car, puisque j'estois né en saison malheureuse,

J'aimay mieux aller voir les ruines d'autruy
Et m'en esmerveiller, que, toujours plein d'ennuy,
Voir de mes propres yeux la France ruineuse.

Ce sonnet est accompagné de 23 autres sur le même sujet : *Rome*. Nous le citons surtout à cause des pensées que présentent le premier quatrain et le dernier tercet..... L'auteur est Jacques Grevin, à la fois médecin et poëte, né en 1538 à Clermont-en-Beauvoisis, mort en 1570, et qui fut tenu en grande estime par Ronsard et ses contemporains. Il a laissé plusieurs ouvrages, quoique mort à l'âge de 32 ans. C. R.

—

Louis XV, beau-frère de Marie-Antoinette. — On a parlé (VII, 325) de singulières négociations auxquelles M. Durand avait été employé à Vienne. Voici les choses un peu plus en détail. Louis XV, pour resserrer l'alliance entre la France et l'Autriche, voulut épouser l'archiduchesse Marie-Elisabeth-Josèphe-Jeanne-Antoinette (née le 13 août 1743, morte le 22 septembre 1808 sans alliance, abbesse du chapitre noble d'Innsbrück). A ce sujet, il écrivit au comte de Broglie, chef de sa diplomatie secrète, le billet suivant: « Come l'on ne scait ce qui peut arriver, si Durand n'est pas parti, montres-lui ce billet, sinon envoies-lui-en la copie bien chiffrée. Qu'il examine bien la figure de la teste aux pieds, sans rien excepter de ce qu'il lui sera possible de voir de l'archiduchesse Elizabeth, et qu'il s'informe de même de son caractère, le tout sous le plus grand secret, et sans trop donner de suspicions à Vienne, et il en rendra compte, sans se presser, par une occasion sûre. » L'archiduchesse était, d'après la note de M. Durand, la plus belle personne de sa famille avant la petite vé-

role, qui lui avait un peu grossi les traits; elle ne manquait pas d'esprit; la repartie chez elle était prompte; son caractère digne sans hauteur, gai et affable. Elle désirait vivement devenir la femme du roi de France, trouvant que la sœur n'avait rien de mieux à faire que de rejoindre la sœur (Marie-Antoinette). M. Boutaric se trompe en disant que la cour de Vienne eût accueilli avec peu d'empressement la proposition de mariage de Louis XV. Voici, en effet, un passage d'une lettre de Joseph à sa mère Marie-Thérèse, qui contredit cette opinion : « Il paraît clair, par l'extrait du rapport de Mercy, que le duc de Choiseul a plus envie que le Roi se marie que le Roi même. Je doute et ne crois pas qu'il s'en fera quelque chose, et la réponse dont Elle (Marie-Thérèse) me donne part, qu'on a ordonné à Mercy de rendre, me paraît fort à propos. Je ne puis cependant pas cacher à V. M. que je désirerais beaucoup que ma sœur Elisabeth trouvât un établissement aussi honorable et en même temps point à charge à l'Etat, comme serait celui du Roi de France. Tout ce qui peut donc, sans se compromettre, avancer cet objet et l'assurer, me paraîtra toujours très-désirable et bien vu dans l'objet politique, etc. » (Maria Theresia und Joseph II. Ihre Correspondenz herausgegeben von Ritter von Arneth. Wien, 1867. I, 281.) M. d'Arneth met en note que, dans ses rapports de cette époque, Mercy répète d'une façon significative le désir du roi de se marier de nouveau et pour la seconde fois avec l'archiduchesse. Il ressort de ces rapports, ajoute-t-il, que l'intention de Louis XV était, en outre, de mettre fin pour toujours à sa scandaleuse manière de vivre. Quelles sont les raisons qui ont fait rompre ce mariage? C'est ce que M. Boutaric ne nous dit pas, et ce que pourraient nous apprendre les archives des affaires étrangères de France, ou mieux encore les rapports de Mercy-Argenteau, qui sont à Vienne. La belle publication récente de MM. d'Arneth et Geoffroy ne commence malheureusement qu'au 21 avril 1770, tandis que le rapport cité par Joseph doit être de mai 1769. PATCHOUNA.

—

Un hymne révolutionnaire. De quel auteur? De quelle date? Quelle en est la musique? — Dans ma jeunesse, j'ai entendu un ancien officier des armées républicaines chanter l'hymne que je transcris ici d'après sa dictée. Il le croyait de l'an III, mais ne pouvait indiquer les auteurs, ni des paroles, ni de l'air, qui était énergique et assez entraînant. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner l'état-civil de ce chant :

Chantons, chantons avec courage :
Vive, vive l'Egalité!
Chassons, chassons partout l'esclavage :
Vive, vive la Liberté!

La Nature, infiniment sage,
Nous anima des mêmes feux :
Justice, Amour, Plaisir, Ouvrage,
Tout' devait rendre l'homme heureux.
Mais des méchants, pour enchaîner leurs frères,
Les ont soumis à de perfides lois.
Au nom des dieux, ils ont trompé la terre.
Aux pieds ils ont foulé nos droits.
O jours heureux! ô siècle de lumière!
Le peuple a renversé ses rois.
Chantons, etc.

C'est en vain qu'on nous fait la guerre,
Nos cœurs sont pris au même nœud :
Apprenez, tyrans de la terre,
Qu'un peuple est libre quand il veut.
Lancez, lancez vos bombes meurtrières,
Et contre nous ralliez vos voisins,
Faites marcher vos bandes sanguinaires,
Brigands titrés, rois inhumains!
Venez, venez apprendre, téméraires,
Que votre sort est dans nos mains.
Chantons, etc.

Reste avec nous, douce Espérance,
Abandonne nos ennemis!
Jette un doux regard sur la France,
N'y vois que des mortels unis!
Dieu des combats, soutiens notre vaillance,
Livre en nos mains jusqu'au dernier tyran!
Législateurs, guidez notre vengeance!
Républicains, voici l'instant!
Vaincre ou mourir pour sortir d'esclavage :
Voilà notre dernier serment.
Chantons, etc.

Je n'ai trouvé cet hymne dans aucun des recueils que j'ai eus entre les mains. Peut-être le succès n'en a-t-il pas été grand. Les paroles sont assurément médiocres; l'air valait mieux. Malheureusement, je ne saurais en donner la moindre idée. FRÉD. LOCK.

—

Tondeuses... de sapeurs. — Au n° 7 de la rue des Fossés-Saint-Marcel est une maison, sur la façade de laquelle, depuis bien des années, on peut lire une sorte d'enseigne dont une partie a dû disparaître à la suite d'un changement à la façade voisine. Voici la figure de l'inscription tronquée :

ONDEUSES
DE POIL DE LAPIN
ET
DE SAPEURS.

Cette inscription me fait rêver, chaque fois que je reviens, par cette rue, d'une visite aux hôtes de la ménagerie du Jardin des Plantes. Quelles sont ces tondeuses pour qui rien n'est *sacré*, pas même *les sapeurs?* A quel genre appartiennent-elles? ALY.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 154 — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 10 oct. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Et nul n'aura d'esprit... — De qui est donc ce vers satirique :

Et nul n'aura d'esprit hors nous et nos amis,

que je connais depuis longtemps et dont je me suis bien souvent servi, sans en connaître l'auteur? Saiduarig.

—

L'esprit des Mortemart. — Balzac, dans *Vautrin* (acte 1er, scène 8e), fait dire à Mlle de Vaudrey (l'un des personnages de son drame) : « Louise, vous le savez, l'orgueil de leur race est héréditaire chez les Montsorel, *comme l'esprit chez les Mortemart.* »

Pourrait-on me dire dans quel ouvrage, ou recueil historique, se trouve imprimé *pour la première fois* le proverbe bien connu qui termine cette phrase?

Ulric.

—

Le dindon de la farce. — Tout le monde a pu lire, comme moi, dans le *Figaro* du 26 sept., sous la signature J. Prevel, cette petite tartine étymologique :

« Il n'est peut-être personne qui ne se soit servi, une fois dans sa vie, de la locution si connue : *Etre le dindon de la farce.* D'où vient ce dicton? C'est là ce qui est généralement ignoré. Eh bien! voici un renseignement historique que nous croyons inconnu, ou peu s'en faut. Dans les premières pièces de théâtre, à peu près régulières, qui vinrent après les *Mystères*, les *Moralités* et les *Soties*, et que l'on appelait des *Farces*, les rôles de dupes et de niais étaient désignés sous le nom de *Pères Dindons*, par allusion sans doute à cet oiseau de basse-cour, dont on a fait le symbole de la sottise. C'est de là qu'est venue cette expression proverbiale : *Etre le dindon de la farce.* »

Le renseignement sur cette origine est-il parfaitement historique, ou est-ce une farce dont il ne faudrait pas être le dindon?

S. D.

—

Goupillon. — On a contesté l'étymologie habituelle de ce mot : que faut-il croire?

B.

—

Artistique. Collectionneur. — Ces deux néologismes sont-ils permis? Non! répondent les puristes. Le premier est mal formé et l'on devrait dire *artiel.* C'est possible, mais ne risquerait-on pas d'être peu compris si l'on disait que les peintures de Messieurs tels ou tels sont sans valeur *artielle?* Personne ne l'oserait; il faut donc qu'on nous passe *artistique*, avec d'autant plus de raison qu'il faudrait employer plusieurs mots pour dire que tel tableau est « sans valeur comme œuvre d'art. » Quatre mots au lieu d'un. De même pour *collectionneur :* encore une périphrase pour exprimer qu'un individu fait une collection de faïences, de dessins, d'estampes, d'où dérive naturellement le verbe *collectionner.* Ces néologismes seront-ils admis par l'Académie? Sainte-Beuve nous apprend qu'*absolutisme* a passé non sans difficulté. Qu'en sera-t-il d'*artistique* et de *collectionneur?* En attendant peut-on se servir de ces mots, sans offenser les modernes Vaugelas? E. M.

—

« Ségala » ou « Ségalar. » — Quelle est l'origine de ce mot, employé dans l'Aveyron pour désigner les terrains marneux occupés par les marais et les châtaigneraies? Saiduarig.

—

Par religion, pas de religion. — Dans quel ouvrage de Schiller se trouve cette maxime qui lui est attribuée dans une Revue française du mois dernier? Ol. B.

—

Si nous ne parlions que quatre à la fois? — De qui est ce joli mot que l'on prétend avoir été dit autrefois dans une séance de l'Académie française, non moins agitée que celle dont parle si plaisamment Bernardin de Saint-Pierre (VII, 518)? Combien de fois par séance on pourrait le ré-



péter à Versailles! On assure que l'heureuse plaisanterie fut lancée au milieu d'une orageuse discussion par M. de Mairan, qui avait de l'esprit comme quatre. Quelque contemporain (Grimm, par exemple, dont je n'ai pas la Correspondance sous la main) est-il de cet avis? YEZIMAT.

—

Parizeau (Philippe-L.). — Quelque chercheur de votre journal pourrait-il me fixer sur les musées, ou collections, où il serait possible de voir des œuvres picturales de Parizeau (Philippe)? Le catalogue de la vente de cet artiste, qui eut lieu en 1789, le désigne sous les qualités de peintre et graveur.

Graveur, cela est certain: je possède de lui 3 planches gravées d'après La Rue. — Dessinateur: j'ai vu de très-beaux dessins originaux de lui. Mais, quant à des tableaux, il ne m'a jamais été donné d'en rencontrer.

Aucune biographie ne donne de détails sur Philippe Parizeau, quant à sa naissance, sa mort et ses œuvres. BIAS.

—

Dessins de poêles, d'Ollivier. — Je cherche inutilement, depuis vingt ans, dans la librairie et les Bibliothèques publiques, l'ouvrage suivant: OLLIVIER. *Collection de dessins de poêles, de forme antique et moderne, de l'invention du sieur Ollivier.* 1 vol. (fin du XVIIIe siècle ou commencement du siècle actuel). Encore aujourd'hui je demande à acquérir cet ouvrage, qui est vraisemblablement un recueil de gravures, Quérard et ses continuateurs n'en faisant pas mention. Si quelque collectionneur possédait le recueil, je lui serais très-obligé de vouloir bien me donner quelques notes à ce sujet ou de me permettre de prendre connaissance de cette rare publication. CHAMPFLEURY.

—

Une légende énigmatique. — Quelque Intermédiairiste pourrait-il trouver et indiquer le sens de l'inscription suivante, peinte au bas d'une plaque en faïence, représentant le Crucifiement, et dont je connais plusieurs exemplaires:

. PPP . SSS . RRR . FFF .
STuLTuS NON Intelliget HÆC. P.gi

Je serais heureux d'apprendre le mot de cette énigme, que je m'avoue..... *inhabile à comprendre?* P. B...Y.

—

Benjamin, dessinateur. — Où pourrait-on trouver quelques détails biographiques et artistiques sur la vie et les œuvres de Benjamin, le caricaturiste, collaborateur habituel du journal *le Charivari*, vers 1840-1848, — et, si je ne me trompe, — le créateur du genre de portraits-charges *à grosse-tête*, dont nous inonde depuis cinq ou six ans la petite presse des journaux illustrés, à bon marché?

J'ai, dans les cartons de mon cabinet, une petite collection tirée de l'œuvre lithographique de cet artiste. Je noterai, entre autres dessins: 1° *Le Grand chemin de la Postérité* (portraits-charges de littérateurs contemporains), grande feuille lithographiée, se déroulant dans le sens de la longueur et imprimée (sur plusieurs pages) chez Aubert, vers 1844; 2° treize portraits-charges de célébrités contemporaines: *Auber, Barre, Barye, Decamps, P. Delaroche, Alex. Dumas père, Gigoux, Grandville, Alph. Karr, J. Janin, F. Pyat, Albéric Second, Frédéric Soulié.* Portraits lithogr. imprimés également chez Aubert, et faisant également partie du *Panthéon charivarique*, publié dans le *Charivari: Portrait-charge de Victor Hugo* (avec une parodie des *Djinns* imprimée au bas de la page), grand dessin gravé sur bois par Piaud, et impr. (pour le *Journal pour rire*, je crois) par Bourgogne et Martinet.

Tous ces portraits ont pour légendes des quatrains, sixains, et autres petits vers, édulcorés comme de la poésie de confiseur: « C'était le goût du temps! » me dit-on. — Joli temps!

Aujourd'hui, quelque obligeant Intermédiairiste saurait-il me dire: 1° Combien de feuilles doit compter, pour être complet, *le Grand Chemin de la Postérité*, ci-dessus mentionné, et 2° quels sont ceux des *Portraits-charges* publiés par le même auteur (soit dans le *Charivari*, soit dans d'autres journaux illustrés) qui manquent à ma collection? ULRIC.

—

Sur un passage de Pline l'Ancien. — Pline a si souvent accueilli des fables, que le doute est le plus ordinairement permis sur ce qu'il rapporte. Au livre VIIe, chapitre XVIII, il dit: « Mares præstare pon- « dere et defuncta viventibus corpora om- « nium animalium et dormientia vigilan- « tibus. *Vivorum cadavera supina fluitare,* « *fœminarum prona,* velut pudori defunc- « tarum parcente natura. » Les mâles sont plus pesants que les femelles; tous les animaux ont le corps plus pesant après la mort que pendant la vie, et pendant le sommeil que dans la veille. *Les cadavres des hommes flottent sur le dos, ceux des femmes sur le ventre,* comme si la nature, même après la mort, ménageait leur pudeur (traduction de Littré). — Est-il vrai que la pesanteur spécifique des mâles soit plus grande que celle des femelles? Est-il vrai que les cadavres des hommes flottent sur le dos et ceux des femmes sur le ventre? Quant à l'explication donnée par l'auteur latin, elle est charmante; mais, si le fait allégué par lui est exact, quelle en est l'explication scientifique? E.-G. P.

—

Je m'en rapporte à sa parole. — On raconte que le président de Montesquieu, étant allé prendre congé de Benoît XIV, le pape lui accorda la permission de faire gras à perpétuité, et que, la bulle de dispense ayant été remise au spirituel voyageur, avec la note des droits à payer, celui-ci s'écria, rendant au secrétaire son brevet : « Je remercie le saint-père de sa bienveillance, mais il est un si honnête homme! Je m'en rapporte à sa parole, et le bon Dieu aussi. » L'anecdote est-elle authentique? La trouve-t-on rapportée ailleurs que dans l'*Improvisateur français*, cet énorme recueil où l'on a tant puisé (21 vol. in-12, 1804-1806)? J'avoue que je regretterais, tant elle est jolie, que la vive boutade de Montesquieu ne fût pas historique, et qu'on eût, en cette occasion, à répéter le *Se non è vero...*

T. de L.

Anecdotes sur le financier Bouret. — Dans le curieux ouvrage de Diderot, intitulé *le Neveu de Rameau*, je trouve la phrase suivante de Rameau, au sujet du financier Bouret : « *Le petit chien, le livre* « *de la félicité, les flambeaux* sur la route « de Versailles, sont de ces choses qui me « confondent et m'humilient; ce serait ca- « pable de dégoûter du métier. » L'histoire du *petit chien* nous est connue; Rameau prend la peine de la conter; mais, pour les autres, il répond en philosophe : « Non, « non. Adressez-vous aux pavés qui vous « diront ces choses-là. » Les pavés étaient bien savants sans doute en ce temps-là, mais tant d'événements passés sur eux ont bien pu rendre leur mémoire *labile*. Les abonnés de l'*Intermédiaire* ont la leur plus fidèle et ils nous conteront ces anecdotes, pour le grand « esbattement » des lecteurs.

Saiduarig.

Le nez des Lyonnaises. — Je lis dans les *Briefe über die südlichen Provinzen von Frankreich, von J.-G. Fisch* (Zurich, 1790), à la page 627 : « La physionomie des femmes de Lyon me frappe toujours, à cause d'une certaine particularité que je crois trouver généralement chez elles. Sur dix visages que j'ai vus, j'en ai rencontré neuf qui se ressemblent au moins par la forme du nez; il y a donc un *spécial petit nez lyonnais*, à moins que ce ne soit un effet du hasard; car, pendant mon séjour à Lyon, j'ai rencontré plus de femmes à nez émoussé *(stumpf)* et un peu retroussé au bout, que d'autres. Cette remarque s'applique surtout aux personnes de moyenne condition et aux filles de service et femmes de chambre, que je voyais courir dans les rues. »

Que faut-il penser de cette profonde observation? Ajoutons que l'observateur signe son livre « *Candidat des Predigtamts*, candidat à la prédication. »

Pierre Clauer.

Le prix Lamoricière. — Quelle indiscrétion! Je me hasarde pourtant... J'ai entendu parler dans la Loire-Inférieure (pays du général, comme chacun sait) de ce prix *fameux*, qui avait pour objet de résoudre un problème soulevé par Edm. About, dans *le Cas de M. Guérin*. Pourrait-on me dire ce qu'il y a de fondé dans cet *on-dit* et donner aux lecteurs des détails qui ne manqueront pas d'intérêt?

L'*Intermédiaire* est un terrain de libre parole. J'espère qu'on ne me trouvera pas trop curieux.

Saiduarig.

Famille d'Agès ou Dagès. — Y a-t-il, dans quelque recueil généalogique, des détails sur cette famille de la Gironde, barons de Saint-Magne, seigneurs de Villagrains et Thouars, qui apparaît dès la fin du XIVe siècle, a joué un rôle actif pendant la période anglaise, et fourni plus tard des membres au parlement de Bordeaux et un sous-maire? D'où vient, à la famille landaise de Lié, le nom de sieur d'Agès? Y a-t-il un fief de ce nom? Ces renseignements sont demandés pour compléter un travail où cette famille paraît incidemment.

E. O.

Familles de Cahusac et de Saint-Serdos, de Castel-Sarrasin. — Vers le commencement du XVIIIe siècle, ou à la fin du siècle précédent, deux demoiselles de Pechels, appartenant à une ancienne famille protestante de Montauban, furent enlevées à leurs parents, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Elevées dans des couvents catholiques, elles furent mariées à deux gentilshommes catholiques, de par le roi. L'un était M. de Cahusac, l'autre M. de Saint-Serdos ou Sardos [Saint-Sacerdos?].

La famille de Pechels, représentée par un baronnet du Royaume-Uni, le colonel sir G. Brooke-Pechell, désirerait savoir s'il existe encore des descendants des deux alliances indiquées ci-dessus.

Cz.

Des ouvrages de Gaffarel. — L'orientaliste provençal Jacques Gaffarel, l'auteur des *Curiosités inouïes* (Paris, 1629, in-8°), a été un écrivain des plus féconds. Son ami Léon Allacci, le savant bibliothécaire du Vatican, a donné, dans les *Alpes Urbanæ* (Rome, 1633, in-8°), une longue liste des ouvrages de Gaffarel, mais j'ai entendu dire que cette liste n'est pas complète. Je demande à quelque zélé bibliographe de vouloir bien la compléter pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*, en général, et, en particulier, pour J. de Montardif.

P. S. A-t-on, soit en Provence, soit ailleurs, publié, de nos jours, quelque étude spéciale sur Gaffarel?

A propos de la poule au pot. — M. Eugène Despois (*le Théâtre français sous*

Louis XIV, p. 312, note 1) s'exprime ainsi : « Un écrivain célèbre de notre temps a écrit : Le mot charmant du roi, en servant à Molière, assis à sa table, une aile de son en-cas de nuit, est pour Louis XIV ce qu'est pour Henri IV le mot de la *poule au pot.* » Le savant éditeur des *Œuvres de Molière* ajoute : « Ils se valent, en effet, comme vérité historique. » Après avoir rappelé qu'ici-même, dès 1865, on a vainement demandé (II, 711) en quel livre cette fameuse poule a pris son essor pour la première fois, je prierai que l'on me dise le nom de l'écrivain célèbre (ne serait-ce pas Jules Janin?) qui, dans sa naïve crédulité, a rapproché l'*aile* chimérique du poulet créé par Mme Campan, de la *poule* fantastique créée par je ne sais qui. T. DE L.

—

« **Histoire des Camisards.** » — Tout en répondant, avec une obligeance dont je le remercie, à ma question sur l'auteur des *Illustres Françaises*, M. C. M. dit : « Lire l'excellente note de M. de Montardif dans le dernier nº de l'*Intermédiaire*, et s'en bien pénétrer, puis interroger le Barbier, 3e éd. au besoin, la 2e ou la 1re, qui toutes trois répondront Challes. » C'est parler d'or, à condition que l'on possède le *Barbier*, ou que l'on habite une ville où l'on puisse le consulter facilement! Mais pour ceux qui, comme moi, ne l'ont pas et habitent une petite ville de province, entièrement dénuée de bibliothèque publique et éloignée des grands centres où il y en a, le conseil de M. C. M. ressemble à celui des médecins disant à un pauvre diable : « Buvez du bordeaux et mangez des viandes rôties. » — Je vais donc mettre, encore une fois, l'*Intermédiaire* à contribution pour connaître l'auteur d'un livre intitulé : *Histoire des Camisards, où l'on voit par quelles fausses maximes de politique et de religion la France a risqué sa ruine sous le règne de Louis XIV* (Londres, chez Moyse Chastel, MDCCLIV, 2 vol. in-12). La date prouve que ce n'est pas le livre de Court, édité par son fils à une date postérieure à 1754. Je n'ai trouvé mon livre cité dans aucun de ceux que j'ai, ou que j'ai consultés, sur l'histoire des Camisards. Je ne doute pas que M. C. M. et M. de Montardif n'ouvrent pour moi leur *Barbier*.

E.-G. P.

—

« **Pièces dignes du feu.** » — De combien de pages se compose le volume intitulé : *Pièce* (sic) *dignes du feu, imprimées sans permission. A je ne sai* (sic) *où, par je ne sai qui, pour je ne sais quoi* (pet. in-8°, s. d.). L'exemplaire que je possède se termine à la page 144, mais comme il n'y a ni le mot *fin*, ni fleuron, ni table, tout doit faire supposer qu'il manque quelque chose à ce volume, qui a beaucoup d'analogie avec le recueil connu sous le titre : *le Cosmopolite.* Cependant ce livre est si mal imprimé, il fourmille de fautes si grossières, qu'il pourrait bien être complet ainsi, et dans tous les cas, émaner d'une de ces imprimeries clandestines si nombreuses au siècle passé.

Le *Recueil de Pensées rimées sur les AFaires du Tems, par le NouveListe malin. A Rome, de l'imprimerie de Pasquin*, 1748, pet. in-8°, 104 p., que je n'ai trouvé mentionné dans aucune bibliographie et dans aucun catalogue, sort de la même officine. C'est le même format, le même papier, la même justification, le même caractère, et le texte présente la même incorrection. Il en est de même des deux recueils suivants qui figurent dans le Catalogue de Violet-le-Duc (Paris, 1847, 2e partie, p. 80). *Mélange de pièces curieuses tant en prose qu'en vers, ou Sottisier de poche. Imprimé à N... Pour l'année prochaine* (2 parties, chacune de 16 p.), et *Pièces échappées du feu, ou la Curiosité, la Rareté. Seconde Sottise. Imprimé à N...* (pet. in-8°, 96 p.). C. M.

—

Pièce de Léon Gozlan. — Quelle est la pièce de Léon Gozlan (style Vadé), jouée aux Variétés en 1848 ou 1849, dont parle Privat d'Anglemont, dans *Paris-Anecdote*, p. 260? C. E.

—

Relié sur brochure. — Que signifient ces mots, si souvent répétés, dans les catalogues de vente? A quoi distingue-t-on une *reliure sur brochure?* Baron P. DE VORST.

—

Un anonyme à dévoiler. — Je sollicite de la complaisance de mes très-honorés et érudits collaborateurs le nom de l'auteur de l'*Histoire philosophique, anecdotique et critique de la Cravate et du Col, précédée d'une notice sur la barbe*, dont la 3e édition a été publiée à Paris en 1834.

(Lyon.) V. DE V.

—

« **Les Supercheries de Satan dévoilées** — ou la Confusion des Incrédules, par Une Eminence Rouge. » Rome (Bruxelles), 1867 (in-8° de 66 p.). Quel est l'auteur de ce livre, qui est bien écrit, et semble avoir été fait pour expliquer les quatre gravures qu'il renferme. Ces gravures sont également bien faites. Sont-elles par J. Rops?

(Londres.) H. S. A.

—

La profession de Badestamier. — Quelqu'un des intrépides chercheurs de l'*Intermédiaire* aurait-il quelques renseignements à me communiquer touchant la profession de « Badestamier, » dont il est fait mention dans une circulaire imprimée du 26 déc. 1823, émanée du ministère de l'Intérieur (150e feuille, p. 14), contenant

le signalement de plusieurs individus condamnés à diverses peines pour crimes et délits, et à la recherche desquels la police était à cette époque? Cette circulaire existe dans les Archives du départ. du Loiret, mais les autres départements doivent également en posséder un exemplaire. — En vain j'ai mis à contribution toute une collection de dictionnaires, depuis l'Académie et Nap. Landais jusqu'à Du Cange et Roquefort. Rien, rien!

N. B. L'individu qui exerçait cette profession inconnue donnait aussi des leçons d'écriture et de lecture. G. V. A.

—

Les financiers Crozat? — Si j'en crois Saint-Simon, Crozat était du Languedoc... et c'est aussi le sentiment du moderne auteur de *Madame de Choiseul et son temps*, favorisé à l'*Officiel*, d'un compte rendu de M. Ch. de Mouy. M. le président J. Grasset copie Saint-Simon; mais ce terrible Saint-Simon m'est suspect de tout autre chose que de mauvais style, n'en déplaise à la coterie du Deffand, quand il se mêle de généalogiquer. Nous n'apprenons rien par l'agréable livre de M. le Président : nous y revoyons de ces erreurs qui n'ont plus cours légal, et qu'on eût évitées (allons-y tout d'même!) en feuilletant la collection de l'*Intermédiaire* (*verbo* du Barry), si ce n'est les *Curiosités historiques* (1864) de notre savant et regretté collaborateur, feu J. A. le Roi, de Versailles; on y donne, enfin, aux prétendus *Souvenirs de la marquise de Créquy*, une autorité qui ne devrait pas survivre aux cascades de feu de Courchamps.

Crozat était du Languedoc... etc. — La chose est claire! mais le père de Crozat, et bref les Crozat?

Le 29 juillet 1859, une bande de Prétoriens logeait à Chivasso (Piémont), et S. E. le capitaine chez le plus gros hère du lieu, le seigneur Croza (*sic*), *deputato*. Le *condotiere* travaillait de son métier, et travaillait aussi pour le futur *Intermédiaire*; de là cet abrégé-copie d'un arbre généalogique, surpris sous verre dans un boyau-galerie du palazzo de province :

Francheschino
fe Maria
|
André Crozat (sic)
fe Antonia

François Crozat	*Jean-Baptiste Crozat* mort à Paris en 1712
	dont *suite*, etc.
Pierre-Antoine Crozat *fe Delphine Odier*	*Gaspard Crozat*
dont *suite*, etc.	dont *suite*, etc.

Les avons-nous donc ces Crozat, nos Crozat (du Languedoc?) de Saint-Simon et consorts, par la grâce du *deputato?*

Ajoutons que nos Crozat de Chivasso, ou Croza, — ce *t* n'a rien du terroir, — furent anoblis par lettres patentes du 5 déc. 1677, enregistrées le 28 juin 1687, à la prière des frères Charles et François Crozat. Où donc est Charles? *D'argent, au cerisier de sinople fruité de gueules; au chef d'azur chargé de trois croisettes d'or.* H. de S.

Réponses.

Expositions de l'ancienne Académie (V, 249). — M. J. T. L. dit, dans sa réponse du 10 mai 1869, posséder en double des exemplaires des livrets d'expositions de l'ancienne Académie. Serait-il disposé à les céder ou échanger? Prière de me le faire savoir, si ces lignes tombent sous ses yeux. Bias.

—

L'amiral Byng et le « satisfecit » du maréchal de Richelieu (VII, 139, 247). — Dans son article : *la Frégate la Galissonnière* (Officiel, 26 sept. 1874), M. Fréd. Bouyer raconte, selon l'usage, que « la maladroite intervention du maréchal de Richelieu ne fit que hâter le dénoûment de ce drame judiciaire » *id est* la mort de l'Anglais Byng, arquebusé sur la dunette de son vaisseau-amiral, le 14 mars 1757, pour le plaisir de la foule et le court salut du ministère. — Le maréchal de Richelieu (une bonne tête de turc pour les sages) fut-il donc si maladroit? N'a-t-on pas démontré, dans notre petit Journal à nous, que ce diable de Voltaire (fort expert en réclames, et pour ce, toujours à l'affût des causes célèbres) avait sollicité, de son chef, tout comme « l'éminent avocat », le précieux *satisfecit?* Rendons enfin audit Voltaire ce qui est à lui, et puisque l'occasion m'y convie, recommandons notre *Intermédiaire* aux Bouyer futurs..... chez Sandoz et Fischbacher! H. de S.

—

« Vieux » et non « vieil? » (VII, 169, 371). — La même expression est employée par Méry, dans *Une nuit du midi* : « Le vieux ami Philippe. » (Edit. Michel Lévy, p. 208.) Saiduarig.

— Victor Hugo, — comme George Sand, — écrit le plus ordinairement « *vieux* » et non pas « *vieil*, » devant un substantif masculin commençant par une voyelle : « Un *vieux arbre* gros et mort, où un homme peut se fourrer comme dans une gaîne » (t. Ier, p. 27); — « Ce bon *vieux homme* se mit à sourire » (t. II, p. 185); — « Elle avait bien vu que le *vieux homme* ne lui répondait pas » (p. 186); — « Ce *vieux homme* avait des pensées de femme » (p. 192). (*Quatre-vingt-treize*, édit. originale, in-8°, Paris, 1874.) Ulric.

—

Recueil de devises et emblèmes (VII, 274). — Je viens de rencontrer à la librairie Scheuring, à Lyon, le recueil suivant : *Devises et emblemes anciennes* (sic) *et modernes tirées des plus célèbres auteurs, oder : Emblematische Bemüths-Vergnügung, bey Betrachtung siebenhundert und fünffzehen der curieusesten und ergœtzlichsten Sinn-Bildern mit ihren zustændigen Teutsch-Lateinisch Frantzœsisch und Italienischen Beyschrifften. Fünffte Auszfertigung. Auyspurg*, 1704, pet in-4°, de 51 p. (doubles). P. CLAUER.

—

Piron ou Chamfort? (VII, 397, 452). — Décidément, c'est Piron. Grimm l'affirme, et l'on n'ignore pas que son témoignage est bon. T. DE L.

—

« De suite » ou « tout de suite » (VII, 426, 482). — « D'abord, » comme M. D. je trouve parfaite la réponse de M. T. de L. — Cependant je me demande si l'on ne pourrait pas proposer une distinction. Sans doute, dans l'exemple de l'académicien cité (VII, 426), il ne peut y avoir incertitude, et « tout de suite » est nécessaire pour la faire cesser, alors qu'on veut exprimer que la chose demandée ou prescrite doit se faire « à l'instant. » Mais il y a des cas où toute confusion est impossible et, dès lors, il semble que « de suite » peut être employé comme synonyme de « tout de suite. » Ceux qui parlent ainsi peuvent alléguer qu'ils font une ellipse justifiée par l'usage et invoquer le bénéfice des circonstances atténuantes, en se fondant sur l'exemple des législateurs du commencement de notre siècle. On lit constamment dans nos codes : « L'acte de naissance sera rédigé de suite » (C. civ., article 56); « cette expédition sera inscrite de suite sur les registres » (*id.* art. 61); .... « Il remettra de suite la copie à son voisin » (C. procéd. civ., art. 68), etc. Ne peut-on pas dire que ces exemples donnés par des législateurs (qui, sans doute, ne sont pas ceux du Parnasse) ont, jusqu'à un certain point, légitimé une locution, vicieuse sans doute, mais cependant acceptée comme bonne dans certaines circonstances?

A Genève et en Savoie, on ne dit ni « de suite » ni « tout de suite »; on dit « d'abord. » D'où vient cette locution? Est-elle particulière aux rives du Léman? E. M.

—

Tableaux peints par le roi René (VII, 428). — Presque tous les tableaux attribués au roi René sont apocryphes. Les biographes-apologistes du bon roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, etc., MM. de Villeneuve-Bargemont et de Quatrebarbes en ont fait un artiste de premier ordre et ont été jusqu'à lui attribuer des œuvres dignes de Van-Eyck et de Fouquet; mais cette opinion n'est pas sérieuse. Il est aujourd'hui démontré que la plupart des peintures ou enluminures attribuées à René d'Anjou ne sont pas de lui et que celles qui pourraient être authentiques sont sans valeur artistique. On peut consulter à cet égard : 1° un savant travail de M. Renouvier dans les publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 24 (Montpellier, Jean Martel). Il en a été fait un tiré à part (Paris, Dumoulin, 1837, in-4° de 34 pages). 2° Les Archives de l'Art français, t. V, p. 210 : Barthelemy de Clerc, peintre du roi René d'Anjou (1447) (Note de Vallet de Viriville). 3° L'article développé et très-exact, consacré à René, par Vallet de Viriville. Biogr. Didot. 4° Enfin une note de M. B. de L. sur l'article RENÉ, de M. de Villeneuve-Bargemont, dans la nouvelle Biogr. Michaud, p. 422. Cette note renvoie aux deux premiers opuscules cités ci-dessus, et son auteur est d'avis qu'on a trop exalté la valeur artistique du roi René. Cet avis est aussi le nôtre. E. M.

—

Causse-Bourianne (VII, 467). — Je ne connais pas l'origine du mot *bourianne*, qui se dit, je crois, d'un terrain calcaire complétement aride; mais il me semble que *causse* doit venir de *calcis*, chaux Les *causses* sont, en effet, des plateaux calcaires très-secs, appartenant aux départements du centre méridional, notamment au Lot, à l'Aveyron, au Tarn.

SAIDUARIG.

—

A la rescousse (VII, 461). — J'en appelle de Yezimat à T. de L. mieux informé. Ce dernier, dans une note insérée dans le *Polybiblion* (7 septembre), sur Jean Roen, de Rouen, sur lequel il demande des renseignements qui ne viennent guère, paraît-il, termine son adjuration par ces mots : « Allons! Messieurs les Normands, à la rescousse! »

M. V. de V., de Lyon, qui connaît bien le moyen-âge et le vieux français, se sert de cette *expression proverbiale*, car c'est ainsi que je la comprends, dans une note sur la mort du duc de Clarence que l'*Intermédiaire* a insérée tout à côté de la question Yezimat. On connaît la devise de la maison de Clermont : « *A la rescousse, Montoison!* » « Aragne » employé par La Fontaine, « étraites » pour « étroites, » et tant d'autres vieilles formes de langage que le fabuliste a su si merveilleusement accommoder à son usage, ne sont pas moins françaises que « rescousse » ou « recousse. » Mais j'estime que cette expression est parallèle au dicton si connu : « Souvent, femme varie, bien *fol* est qui s'y fie. » Le puriste qui voudrait y remplacer *fol* par *fou* serait ridicule. Proscrire de l'usage ordinaire de sa

langue une devise chevaleresque et populaire, me semble d'un purisme déplacé.
Cz.

— Trevoux, Richelet, Furetière, l'Académie, dans sa première édition (1694) et dans celle de 1772, et Gattel, ne donnent, en effet, que la forme *Recousse*. Mais Roquefort (*Gloss. de la langue romane*) donne *Recousse* et *Rescousse*, dans deux articles séparés; Raynouard (*Lexique roman*), au mot *Rescossa*, traduit *Rescousse;* Albin de Chevallet (*Origine et formation de la lang. fr.*), au mot *Escus*, part. pass. pass. du verbe *escurre*, rappelle qu'au XIIIe siècle, on employait *rescurre*, *rescourre*, « d'où, ajoute-t-il, le substantif *Rescousse*. » Le Supplément au Dict. de l'Académie (Didot, 1847), au mot *Rescosse*, ajoute : « On a dit plus récemment *Rescousse* et *Recousse;* » et enfin, M. Brachet, dans la 5e éd. récente de son *Dict. étym.*, donne *Rescousse*, qu'il dérive d'*Escousse* et du latin *excussa*.

Il me semble que l'emploi de *rescousse*, bien plus usité d'ailleurs que *recousse*, est suffisamment autorisé, et que la mise à la réforme de ce mot serait regrettable.

(Grenoble.) N. M.

—

« Beccelenus » et le « Maruccin » (VII, 462, 546). — Il me semble qu'en lisant attentivement le paragraphe cité par M. T. de L., on ne doit pas hésiter à voir, dans les deux mots *Beccelenus* et le *Maruccin*, une double injure adressée à un seul individu. « Lucumon » est bien expliqué par M. E.-G. P.; « Beccelenus » peut laisser à désirer; quant à « Maruccin, » ne serait-ce pas le moment de se rappeler que César (*Guerre civile*, I, XXIII) parle des *Maruccini*, peuples du Latium, qui habitaient ce que nous appelons l'Abruzze ultérieure, féconde, de tout temps, en bêtes féroces et en brigands? Maintenant à qui s'adressent ces gentillesses. Je crois qu'on peut supposer, sans trop courir le risque de se tromper, que c'est à Gaspard Scioppius, et que c'est le *Scaliger hypobolomæus* qui excite la grande colère de J.-J. Scaliger, si soucieux de défendre la gloire de son père et de prouver l'antiquité de sa race. La querelle, qui dura longtemps, amena les deux écrivains à faire une débauche de mots grecs, latins, hébreux, et même de quelques autres langues inconnues, pour se reprocher des crimes (littéraires), vrais ou faux. L'homme « qui a fait de son talent l'usage le plus indigne, » est certainement Scioppius, auquel on a reproché, toute sa vie, et même après, d'avoir édité les *Priapées* antiques, avec un luxe de réflexions personnelles par trop congruantes au sujet (son souhait d'être moineau, par exemple, sort pour lequel il aurait donné sa part de paradis!). Malheureusement, quand on n'a point une thèse à soutenir sur ce sujet, on n'a pas grand envie de lire les cent vingt ouvrages de Scioppius, pour retrouver les autres analogies. Peut-être est-ce dans son livre : *De Aragoniæ regum origine*, qu'il a dit quelque chose, qui, défiguré, a pu donner lieu à cette accusation, d'avoir voulu faire parler Moïse en flamand. Il était natif du Palatinat. Je regrette de n'avoir pas de preuves plus convaincantes de mon opinion; mais il sera facile de la soutenir, et au besoin de la combattre, si on veut bien chercher dans les opuscules de Scioppius signalés par le P. Niceron, et surtout, comme je le disais plus haut, dans le *Scaliger hypobolomæus*. ASZT.

—

Un passage de la Boëtie (VII, 486, 518). — Savez-vous bien, confrère O. D., que vous remplissez ma coupe d'amertume? Comment! je me figurais tout bonnement qu'en fait de dignité, d'horreur prononcée pour l'esclavage, les animaux valaient un tantinet mieux que nous, et voilà que, le sourire aux lèvres, vous m'avertissez de ne pas trop donner dans ces naïvetés-là? A ce compte, où voulez-vous que je prenne une fiche de consolation? Quoi! cette dernière de toutes les illusions ne m'est même plus permise?...

Quoi qu'il en soit, je m'obstinerai à la défense de mon client, « cette nature d'élite. » Je puis, sans doute, employer cette expression, quoique n'ayant pas l'honneur d'appartenir au Palais. Pour la justifier, je n'ai qu'à transcrire simplement ces lignes de M. Henri Gaidoz, publiées dans le no de la *Revue des Deux Mondes* du 1er août : « Tous les éléphans ne se résignent pas à oublier leur vie de liberté « dans la forêt. Aussi, faut-il les traiter « avec douceur et avec *égards*, et encore « la mortalité est-elle grande chez eux pendant les premiers mois de captivité. On « en voit se coucher tout d'un coup et « mourir, sans qu'on observe chez eux la « trace d'aucune maladie. Les indigènes « expriment ce genre de mort, en disant « que l'animal est mort « le cœur brisé. » « Il y aurait là matière à un beau « poëme « barbare » de M. Leconte de Lisle. « L'extrême sensibilité de son caractère « fait que l'influence du moral sur le physique est aussi grande chez lui que chez « l'homme. » JACQUES D.

—

D'un conte de La Fontaine (VII, 490). — « Sage » ici veut dire *avisé;* et avec raison, car si aventureuse que soit l'action du jeune homme, c'était encore moins dangereux qu'une inaction qui aurait amené la duègne à lever la couverture. Mais l'autre observation d'Ignarus me semble juste : la phrase est obscure. La Fontaine est bien le plus charmant des poëtes, mais non pas toujours le plus grammatical. Comme il explique lui-même son « pas grand bonheur »

par le temps un peu froid qu'il faisait, je trouve aussi que le sens le plus naturel du mot « deux » serait deux personnes qui se tenaient chaud l'une à l'autre. Cependant l'édition de la Bibl. Gauloise met en note : « C'est-à-dire, sans doute, qu'il y avait deux portes à ouvrir pour rentrer dans la chambre, » d'autant plus que le texte dit « *les* portes » et non pas *la*.

Je remarquerai, à propos de l'un des vers cités :

Ce que Brunel à Marphise montra...

que Walckenaer a tort de renvoyer à l'Arioste, en précisant même le chant XVIII : il n'y a rien de pareil. L'édition précitée est plus exacte : « Allusion à un passage de l'*Orlando Innamorato* (lib. II, canto XI) dans lequel Brunel tourne le dos à Marphise :

E squadernava (intendete mi bene)
Con riverenzia il fondo de le renc.

Sans prétendre savoir *en quelle estime on tient* les illustrations de Fragonard, je dirai que, pour moi, je trouve très-jolies celles que j'ai pu voir. J'en dirai autant des lithographies d'Hersent : surtout celle de *Comment l'esprit vient aux filles*, me semble un chef-d'œuvre. Une autre suite, trop grande à la vérité pour aucune édition, est celle des gravures de Larmessin d'après Lancret, Pater, Boucher, Vleughels, etc. Les originaux, dont deux ou trois font partie de la salle Lacaze, au Louvre, ont été peints pour le comte de Baudouin. Un détail curieux, c'est que l'éditeur des gravures, au lieu de mettre au bas les vers de La Fontaine, a jugé à propos de s'en faire faire de nouveaux par ses poëtes ordinaires. O. D.

— Malherbe et La Fontaine ont eu leur tour; s'il vous plaît, passons à Molière. Oui, Molière!... C'est bien lui qui a commis dans les *Femmes savantes* un vers qui fait dresser les cheveux sur la tête à tout puriste... à moins qu'il ne soit chauve. Au 1er acte, scène 2e, Henriette s'adressant à Armande, lui dit :

C'est fort bien fait à vous, et vous nous [voir] faites
Des modérations qu'on ne peut concevoir.

Il me semble, et jusqu'à démonstration palpable du contraire, je persisterai à croire qu'il y a en français des mots comme « modération, courage, sagesse, charité, » bref, la plupart des substantifs abstraits, qui ne souffrent point qu'on les écrive au pluriel. On a *de la* modération, on a *du* courage, c'est-à-dire : On est modéré, on est courageux, etc. En somme, je ne vois pas quelle extension l'emploi du pluriel ajouterait à l'idée représentée par ces mots. Qu'en pense la docte colonie?

On dit, à la vérité, *des bontés*, mais n'est-ce pas parce qu'on peut être bon de plus d'une manière et le montrer par une infinité de moyens, tandis qu'il n'y en a qu'une d'être modéré : c'est de ne jamais dépasser les bornes?

Quant à La Fontaine, qui a été la cause primordiale de cette sortie contre nos classiques, j'observerai à Ignarus que ce serait être bien téméraire que de le donner pour un modèle de style châtié, et j'ajouterai même qu'il y a dans ses vers maints exemples de sa mauvaise intelligence avec dame grammaire, témoin ce vers emprunté à l'une de ses plus jolies fables :

C'est dommage, Garo, *que tu n'es* point entré
Aux conseils de celui que prêche ton curé!

G.-V. A.

—

En Tridet (VII, 491). — Je n'ai trouvé ce mot, ni dans le Complément au Dictionnaire de l'Académie, ni dans Littré. Je suis donc réduit, comme M. A. D., aux conjectures. Cela ne veut-il pas dire qu'ils n'y ont songé qu'*en tierce personne*. C'est-à-dire que ce sont les tiers qui leur attribuent d'être *prudens* et *providens*, qui y ont pensé pour eux? — D'autre part, tandis que dans l'édition du *Panthéon littéraire*, le mot *tridet* dans le passage de Brantôme est écrit par un *t* minuscule, je le trouve avec un *T* majuscule dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, de Jean Le Laboureur. Serait-ce un nom de lieu, peu connu et choisi par Brantôme pour indiquer un objet auquel on ne saurait penser? Serait-ce un diminutif du mot *Tride*, qui est un terme de manége, signifiant : vif, animé? Et Brantôme voudrait-il dire qu'ils n'y ont plus songé qu'aux exercices du manége? Si aucune de ces conjectures n'est fondée — et franchement j'en ai bien peur — je jette ma langue aux chiens!... E.-G. P.

—

Un Luron (VII, 491). — Littré dit : « Bourg(uignon) : luron, homme fait; origine inconnue. Génin, remarquant qu'on écrivait jadis *leuron*, (*u* pour *v*); un *levron* est un jeune lévrier : plusieurs jeunes *leurons* amoureux, *Arresta amorum*, p. 413, dans *Lacurne* : « Pour le jeune Sanche, c'est un jeune *levron* qui est bien affamé, » Gui Patin (Lett., t. II, p. 241) pense que *luron* en est l'équivalent. Charles Nisard, *Curiosités de l'étym. franç.*, p. 79, trouvant dans Pierre Faifeu, ch. XIII : « Tant seullement des bribes et lorreaux pour le souper des compaignons *lureaux*, » admet que *lureau* est le même que *luron* et tire *lureau* de *leurre* : celui qui a été fait au leurre, qui est habile. L'assimilation de *lureau* et *luron* n'est pas sans vraisemblance, mais il n'est guère possible d'aller au delà de la vraisemblance. Le mot *luron* n'a pas d'historique; cependant on trouve, dans le *Charoi de Nymes* (XIIe siècle) : « Par le conseil qui li lurons lors done, li Cuens Guillaumes fait retorner ses hommes, » v. 956;

mais peut-être *lurons* est-il une faute et faut-il lire *hurons*, mot si souvent employé pour mineur dans les descriptions de siége. Fr. Michel voit dans *luron* un dérivé du mot *loure* (*Diction. d'argot*, Luron). »

Je me reporte au mot *loure*, et j'y vois qu'il signifie musette, ou danse à la musette. Le *luron* serait-il celui qui joue bien de la musette? ou qui danse bien la loure? Mais il est dit également que la *loure* était une danse grave, ce qui dérange un peu l'étymologie.

La parenté du mot *luron* avec le mot *déluré* m'indiquait assez qu'il fallait rechercher ce que Littré dit de ce dernier mot. Voici l'article : « *Déluré*, dégourdi... Etymologie : *Dé* préfixe et *leurre*. D'anciens dictionnaires ont *déleurrer*, dans le sens de détromper; ce qui est décisif. Le changement de *eu* en *u* ne fait pas difficulté; ces deux sons permutent facilement. »

Ai-je besoin de faire observer que le mot *leurre* a déjà été indiqué dubitativement dans le premier article? Le doute paraît levé par le second. E.-G. P.

—

Les « Orléans » ou les « d'Orléans »? (VII, 491, 494, 548). — Le *de* me paraît faire partie du nom. Rohan, Orléans, Bourbon, sont des noms de localités. Les hommes s'appellent de Rohan, d'Orléans, de Bourbon. Il est certain que dans l'usage on supprime souvent ce *de;* mais comme c'est pour cause d'euphémisme ou d'abréviation, il n'y a plus raison de le faire quand le *de* rencontre une voyelle; et l'on dit les d'Aremberg, les d'Estrées, les d'O, les d'Urfé. O. D.

— Il se peut que ce soit une raison d'euphémie qui ait fait adopter, par... la langue, les seconds au préjudice des premiers. Mais cette raison me paraît excellente. Ma foi, vive Euphémie! Comment ne pas lui donner presque toujours raison? C'est à la fois une grande dame et une douce personne qu'Euphémie, soyons-en persuadés tous tant que nous sommes. Casimir Delavigne a dit : « D'Orléans, toi, qui l'as porté. » Il n'a pas dit : « Orléans. » Cela se confondrait avec une étoffe, un chemin de fer, ou (qui pis est) avec la *ville* elle-même. Si princière soit-elle, quelle famille aujourd'hui n'a assez de bon sens, de modestie, de charité, pour ne pas prêter à cette dernière équivoque? C'est toujours beaucoup qu'une famille. Pour la rendre petite, néanmoins, il suffit de la comparer à de grandes agglomérations de femmes et d'hommes. Jacques D.

— On peut dire indifféremment des deux manières. Dans l'épître sur le passage du Rhin, Boileau dit tantôt *Enghien* tantôt *d'Ambre*. Voltaire, dans la Henriade, *Aumale*, *d'Aumale*, *d'Ailly*, *Essex*, *Egmont*, *d'Egmont*, *d'Aumont*, *d'Angenne*, *d'Estrées*. Dans « la Famille Glinet, » Merville (ou Louis XVIII, à qui l'on attribue cette comédie) met tantôt *Alençon* tantôt *d'Alençon*. Il me semble inutile de multiplier les exemples. Au contraire, pour tous les noms de famille commençant par une consonne, les auteurs ne mettent jamais le *de :* Condé, Tourville, Catinat, Vendôme, Villars, etc., etc. Mais on pourrait croire que c'est surtout en vers et pour éviter les hiatus que les poëtes emploient l'article, en l'élidant. Voyons comment les prosateurs ont coutume de parler. Dans Saint-Simon, je trouve: *D'Antin, Harlay*, *Auvray*, *Artagnan*, *Avaray*, *Armenonville*, etc., etc. Voltaire, dans le Siècle de Louis XIV, *d'Estrées*, *Albergotti*, *Albemarle*, *d'Avaux*, *d'Aubigné*, etc., etc. — Il est inutile d'insister et de parcourir toute une bibliothèque pour établir un fait aussi clair. Je ne pense pas qu'il y ait aucune règle sur ce point; l'usage s'est établi peu à peu et chacun est libre de choisir ce qui convient le mieux à l'harmonie du discours ou simplement à son propre goût.
E.-G. P.

— On ne disait pas autrefois, comme les romanciers d'aujourd'hui, *de* Turenne, *de* Sully, mais Turenne et Sully; mais on disait d'O, d'Arjuzon, parce que le mot commençait par une voyelle et non par une consonne. De même, on ne donnait pas le titre de leur père aux filles non mariées : elles prenaient ordinairement le nom d'un fief, d'une terre, sauf dans le cas où elles étaient chanoinesses. De même aussi, on ne s'appelait pas, en face, « Monsieur le Marquis, » ni « Monsieur le Comte, » ni encore moins, en parlant à la personne : « Monsieur de Sully, » ni « Monsieur de Turenne, » mais « Monsieur, » tout bonnement. Il est vrai que dans le temps où nous vivons, on ne finit plus par : « Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur, » formule diversifiée à l'infini par l'esprit inventif et poli de nos pères. Votre bottier vous « assure de sa parfaite considération, » et votre tailleur vous « offre ses civilités empressées. » Bien heureux, quand il ne s'asseoit pas chez vous, sans votre autorisation. — Qu'y faire?
Garané.

—

Un catalogue des vérités morales (VII, 491). — Bien qu'il soit détestable de répondre à une question par une autre, en matière d'*Intermédiaire*, je suis obligé d'employer cette pratique condamnable, pour contribuer, si possible, au catalogue souhaité par M. Ln G.

Qu'entend-il par « une vérité morale? » Un apophthegme, tel que celui-ci : *Les Bourbons n'ont jamais rien oublié ni rien appris*, est-il pour notre correspondant une vérité morale? En la supposant vraie,

cette assertion est incontestablement *d'ordre moral*. Et la kyrielle des proverbes français et étrangers, sont-ce là des « vérités morales ? S'il y en a de contraires à la morale chrétienne, il y en a beaucoup qui lui prêtent un solide appui. Si oui, les 2 volumes de Leroux de Lincy sur les *Proverbes français* répondent à la question pertinemment.

La question s'applique-t-elle aux formules cristallisant un fait, pour ainsi dire, dans toute une série d'autres faits observés, par un tour original, profond et toujours concis. Exemple : « *Omne vivum ex ovo* » ou la devise de Guizot si bien suivie : « *Omnium recta brevissima?* »

Le catalogue demandé pourrait-il être « un choix » des *Maximes de La Rochefoucault*, un dictionnaire de citations. — J'indique *The dictionnary of quotations*, in-12, Londres, et *les Fleurs latines et françaises*, de P. Larousse.

— Prière de préciser la question et de donner quelques exemples. Cz.

—

Peintres de l'Académie (VII, 402). — Voy. Archives de l'Art français, t. II, pages 357-424. E. M.

—

Mort de George, duc de Clarence (VII, 402. — En attendant que « Messieurs de l'*Intermédiaire* anglais répondent à l'interpellation de M. V. de V., je lui recommande de consulter l'*Esprit dans l'histoire* (3e édit., p. 20) : il y verra que le duc de Clarence ne fut pas noyé dans un tonneau de Malvoisie, et aux indications réunies par M. Ed. Fournier, j'ajouterai celle du passage de l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard, où ce judicieux auteur déclare que le genre de la mort du frère d'Edouard IV n'a jamais été constaté, et où il traite de *bruit ridicule* ce qui a été dit de la noyade du prétendu œnophile. T. DE L.

— Ce sujet a été l'objet d'un article du Magasin pittor. de mars 1857; article qui résumait une étude d'un auteur anglais contemporain, M. James Gardner. Celui-ci ne voit dans la tradition qu'une fable, ou plutôt une bévue, commise, entre autres, et même avant tous les autres, par Philippe de Commines, qui, faute de savoir assez d'anglais, n'a pas bien compris Fabyan, le seul auteur contemporain qui ait relaté la mort de Clarence. Or, ce qu'avait réellement dit Fabyan, c'est que le prince avait été secrètement mis à mort, et son cadavre, enfermé dans un vieux tonneau, jeté à la Tamise. Une insuffisance dans la table du Mag. pitt. m'empêche de retrouver un second article, une espèce de post-scriptum qui achevait de déterminer le sens à donner aux mots *barrel of malvesye*. La malvoisie venait de Grèce dans des futailles beaucoup plus fortes que celles que l'on fabriquait alors en Angleterre. En sorte que, même vidées, on les conservait pour différents usages, et on continuait de les appeler tonneaux de Malvoisie. Ne dit-on pas quelquefois, du moins en conversation, bouteilles de Champagne, bouteilles de Bordeaux, pour désigner des bouteilles vides, même neuves, parce que l'on emploie, pour ces vins, des bouteilles d'une forme spéciale? O. D.

—

Duns Scot fut-il enterré vivant? (VII, 493). — Voici ce que dit Moréri : « Scot alla de Paris à Cologne, où il mourut le 8 novembre de l'an 1308, âgé d'environ 33 ou 35 ans. Ses ennemis ont publié, qu'ayant été attaqué d'apoplexie, il fut d'abord enterré; et que, quelque temps après, cet accident étant passé, il mourut désespéré, se rongeant les mains et donnant de la tête contre la pierre du tombeau. Mais on a si bien réfuté cette calomnie, autorisée par Paul Jove, Latome et Bzovius, qu'il ne se trouve plus personne pour y ajouter foi. » — Certes, Guy Patin était un très-spirituel et savant homme; mais, dans ses lettres, écrites au courant de la plume, il serait inutile de chercher de la critique historique. Il n'est pas étonnant qu'il ait accueilli un cancan d'autrefois, alors qu'il recherchait les cancans de son époque. E.-G. P.

—

La particule nobiliaire DE (VII, 494, 548). — C'est une présomption, non un signe de noblesse; elle signifiait originairement : né à, originaire *de*, seigneur *de*. — Pour les deux premiers cas, les plus anciens, elle doit venir de la traduction textuelle du latin, usité alors dans beaucoup d'actes publics. Dans un accord du XVe siècle, entre des vassaux et leur seigneur, renouvelant une charte communale d'affranchissement du XIIIe siècle, j'ai retrouvé plusieurs noms précédemment cités, sous cette nouvelle forme : *Jean de*... (avec la désignation, encore existante, de lieux où les descendants de ces familles existent).

Dans ce cas, la particule doit suivre le prénom. — Lorsqu'elle signifie : seigneur de, elle doit séparer le nom patronymique de celui de la terre ou seigneurie; c'est le cas de beaucoup de noms précédés de la particule; seulement le nom patronymique a disparu.

Les titres n'étaient primitivement et régulièrement accordés qu'avec érection de fiefs en baronnie, comté, etc.; ils rentraient alors dans la catégorie précédente. En dehors de ces conditions, ils devraient être portés sans particule (comme beaucoup de ceux du premier Empire).

Dans la pratique, toute règle a disparu. L'amiral de France, au XVIe siècle, signait : Charles de Montmorency. Le maréchal et duc, en 1728, signait : L. de

Montmorency-Luxembourg-Tingry (il est vrai qu'en 1864 on a dit que : duc de Montmorency n'était pas un nom, mais un titre).

De L'Aubespine et d'Aguesseau ont signé sans séparer la particule, et Béranger (en 1848) était, en 1818, De Béranger. Devine, si tu peux... choisis, si tu l'oses.

E. O.

— Il est incontestable que l'usage de faire précéder un nom de famille de la particule *de*, dans les signatures et les désignations, suscriptions, inscriptions, est une faute contre l'usage et le bon sens. Le duc de Richelieu signait : « Le duc de Richelieu, ou « Richelieu » tout court, et, pour ne citer qu'un auteur, qui en vaut dix sur la matière nobiliaire, je ne crois pas que dans tout Saint-Simon on trouve un seul exemple de cette alliance hybride de la particule isolée avec le nom de terre, source invariable de tous les noms de famille précédés de la particule. La règle est, lorsqu'on ne fait pas précéder sa signature, pour borner la question à cette seule face, d'un titre ou d'un prénom, de signer du nom seul, sans addition de particule. Seulement, en matière de jurisprudence, il y a un danger à cet usage normal et rationnel, et M. de Condat de Malleville, dont quelques folliculaires ont récemment contesté la noblesse de race et le droit à la particule, en a éprouvé l'effet. Son acte de naissance, en effet, est signé de son père et des témoins : Malleville-Condat, Preissac, etc. — Or, le père de M. Léon de Malleville, député actuel du Lot-et-Garonne, dont le nom patronymique était Condat, signait « Malleville » tout court, de son nom de terre ; son oncle, le comte de Preissac, le chef de l'une des quatre dernières familles cathares qui subsistent encore, signait « Preissac » tout court aussi ; ils étaient tous deux de trop bonnes maisons pour raccrocher leurs blasons à la fameuse particule si faussement admise comme caractéristique de noblesse. — Cette digression montre la raison cachée de l'abus signalé par M. Lock. Des actes publics, signés du seul nom de famille, font preuves contre le droit de faire précéder ce nom de la particule. Cela a été admis par les tribunaux ; aujourd'hui, que les *preuves de noblesse* ne sont plus produites, il faut avoir soin, pour conserver son nom avec sa particule à ses enfants, de le faire précéder, *dans les actes publics*, de son titre ou de son prénom. Mais, en dehors de ces cas particuliers, les chefs de famille signeront toujours, et avec raison, leur nom seul... et c'est assez !

La question, en ce qui touche *les Bourbon*, *les Vasa*, *les Romanoff*, a déjà été posée dans les 2 prem. années de l'*Intermédiaire*, et résolue. « *Les d'Orléans* » est une locution elliptique toute récente et toute vicieuse, employée pour « les princes d'Orléans, » composition *actuelle* de la branche cadette de la maison de France. « Les œuvres de de Vigny » constitue une mauvaise locution, parce qu'il ne s'agit pas ici d'un acte public et manuscrit, pouvant servir plus tard à établir la filiation de la propriété du nom de la personne désignée. Le duc de Broglie a signé à l'*Officiel* nombre de décrets, de son nom seul : « Broglie » : quelque officieux aura *corrigé* la minute officielle en ajoutant la particule. Quant aux noms des rues, il est aussi régulier de dire la rue Colbert que la rue de Colbert, et peut-être cela est-il plus logique et plus grammatical.

P. S. Je signalerai au besoin à M. Lock plusieurs ouvrages dans la bibliogr. nobiliaire touchant à la particule DE.

Le licencié *de* Cz.

— La particule *de* est généralement en France, comme dans d'autres pays encore, le signe caractéristique qui sert à distinguer la noblesse de la roture. — J'admets quelques exceptions, bien entendu. — Or, comme il peut arriver que le même nom propre soit affecté à une famille noble et à une famille qui ne l'est pas, il y a nécessairement confusion dans la personnalité, si les ayants droit à la particule la suppriment dans leur signature ; et, de plus, ils ne souscrivent ainsi qu'une partie de leur nom propre, et non pas ce nom tout entier. Je suppose que M. « Musset » et M. « Grammont » soient appelés à signer un acte en compagnie de M. « de Musset » et de M. « de Grammont, » si ces derniers suppriment leur particule, à qui attribuer la signature ? Ils peuvent, me direz-vous, y ajouter leur prénom. Fort bien ; mais si ce prénom est semblable ?

Il me semble donc que la règle et l'usage veulent tous deux que les noms qui sont précédés d'une particule la conservent. Et, à tout prendre, il vaut encore mieux, en ce cas, négliger un peu l'euphonie que de tomber dans la confusion et l'obscurité. Il va sans dire que je ne prétends rien décider *ex cathedrâ*.

G.-V. A.

—

Amyot fut-il protestant ? (VII, 494). — Dès qu'un homme est célèbre, les partisans de telle ou telle opinion politique, religieuse ou philosophique, cherchent à l'y rattacher. Les philosophes ont voulu faire des sceptiques de Pascal et de Montaigne ; les protestants ont cherché à se rattacher la grande figure d'Amyot. Je crois, comme M. T. de L. et comme M. de Blignières, qu'il cite, que cette opinion n'a aucun fondement sérieux. Dans le 2e volume des *Mémoires historiques sur les évêques d'Auxerre*, du savant abbé Lebeuf (Auxerre, Perriquet, 1848-51, 4 vol. gr. in-8°), il y a une longue notice sur Amyot. J'espérais y trouver quelques renseignements

précis sur la question de M. T. de L., mais l'abbé Lebeuf se borne à une négation dédaigneuse, en ces termes (p. 162) : « Plusieurs historiens ont écrit certaines particularités de la vie de Jacques Amyot sur des ouï-dire et sans avoir devant les yeux des mémoires fidèles. Tels sont Varillas, Brantôme, St-Réal, et même M. de Thou. Comme ils ont été déjà réfutés par un critique célèbre (Bayle, dans son Dictionnaire), on trouvera bon que je me dispense de rapporter les circonstances qu'ils ont marquées de sa jeunesse, sans cependant passer sous silence ce que j'ai appris par les écrits de ceux qui ont souvent parlé à ses amis les plus intimes et auxquels il ne cachoit rien, quand l'occasion se présentoit de dévoiler ses plus grands secrets. On ne peut mieux être informé des commencements de sa vie que par le mémoire qu'il en dressa lui-même et qu'il confia à Renaud Martin, l'un de ses commensaux, pour l'achever après sa mort. Là-dessus Rouillard a rédigé ce qu'il en dit dans son Histoire de Melun, et en cela il aura toujours la préférence parmi les critiques. Ce mémoire ayant été inséré à la fin du livre manuscrit de la cathédrale d'Auxerre, qu'on appelle *Gesta Pontificum*, a été rendu public par le R. Labbe, jésuite, au bout de cette collection sur les évêques d'Auxerre. C'est ce que Bayle paroît avoir ignoré, lorsqu'il a remarqué que cette vie latine n'a pas été imprimée. » — La notice de l'abbé Lebeuf, écrite avec la science et la sincérité indiscutables qui caractérisent ses ouvrages, établit clairement que la doctrine de Jacques Amyot a toujours été parfaitement catholique, et même on y voit que, jusqu'à sa nomination à l'évêché d'Auxerre, Amyot s'était peu occupé de théologie et fut obligé d'étudier cette science avec beaucoup de travail, ce qui éloigne l'idée de préoccupations théologiques antérieures. Brantôme avoue que le roi Charles IX fut élevé par Amyot *fort catholiquement*. — (Voir, dans Moréri, la réfutation de Saint-Réal.) E-G. P.

—

Auteurs rendant compte de leurs propres ouvrages (VII, 497). — Voici une autre révélation empruntée au siècle dernier. Dans la Préface du mois de janvier 1701 des *Mémoires de Trévoux*, on lit ce qui suit : « Personne, ordinairement parlant, n'est capable de faire mieux l'extrait d'un livre que celui qui l'a composé ; et d'ailleurs un auteur pourroit craindre quelquefois qu'un autre faisant l'extrait de son livre, ne le fit pas parler et penser aussi bien qu'il croiroit avoir fait.... On promet de les y insérer tels qu'ils les enverront ; après cependant qu'on les aura comparez avec les ouvrages mêmes, pour s'assurer que ces extraits sont fidelles. » Mais ce mode étrange ne fut pas employé longtemps. Dans l'Avertissement du mois de janvier 1712, la rédaction donne l'avis suivant : « Nulle considération ne nous fera insérer dans nos *Mémoires* des extraits faits par l'auteur même ; c'est une fidélité que nous devons au public, notre juge ; un rapporteur manque à son devoir, quand il se fie aux parties de l'extrait d'une cause. » PIERRE CLAUER.

—

Sur les « Mémoires de la baronne d'Oberkirch » (VII, 497). — Leur origine est indiquée dans l'Avant-propos de M. le comte de Montbrison, petit-fils de l'auteur : « Ils font, ainsi qu'un grand nombre de lettres de S. M. l'impératrice Marie-Feodorowna, partie de l'*héritage de ma mère*, unique enfant de Mme d'Oberkirch. Ces journaux, écrits à trois époques différentes et réunis plus tard en mémoires, offrent, par leur forme même et par la possibilité de vérifier chaque date, une preuve permanente de la vérité des faits... »

Et en Nota : « L'éditeur anglais, dans la traduction de ces Mémoires imprimés à Londres en 1852, a cru devoir supprimer quelques passages qui sont rétablis ici. De notre côté, nous en avons retranché quelques autres, tout à fait personnels à M. d'Oberkirch et qui nous ont semblé offrir peu d'intérêt. »

Enfin voici un extrait de la dédicace à S. M. Nicolas Ier : « La bienveillance avec laquelle V. M. I. a daigné accueillir le manuscrit de ces Mémoires et la permission qu'elle a bien voulu m'accorder de les placer sous son auguste patronage, sont pour ces pages légères un gage de succès et de bonheur... Le journal du voyage de M. le comte et de Mme la comtesse du Nord, écrit presque sous les yeux de leurs Altesses impériales, est le tableau fidèle d'une époque brillante... »

Il faut avouer qu'à moins de trouver dans le texte même des contradictions et des impossibilités, l'on peut se tenir pour satisfait. RISTELHUBER.

—

Lucina sine concubitu (VII, 498, 548). — Fournel, dans son *Traité de l'adultère*, parle de cet arrêt, qu'il trouvait, non dans Chorier, mais dans le médecin Venette, et même dans un livre de droit contemporain (*Eléments de droit*, 1771), qui tous deux l'alléguaient comme un argument sérieux. D'après le récit de Fournel, cet arrêt fut, en effet, imprimé et crié dans les rues de Paris, au mois de février 1637. Mais aussitôt, et sans attendre que réclamation ni désaveu arrivassent de Grenoble, le parlement de Paris fit supprimer les exemplaires et rechercher les auteurs de cette facétie. Le parlement de Grenoble, quand il sut la chose, s'en fâcha bien plus encore, fit brûler le faux arrêt par la main du bour-

reau, et « fit défense de l'imprimer, l'exposer en vente, ni l'acheter, *à peine de la vie.* » Il devient donc fort singulier que, cinquante-cinq ans après, Chorier l'ait réimprimé et donné comme pièce authentique. En 1637, Chorier n'avait que vingt-huit ans. Faut-il le soupçonner d'avoir trempé dans cette outrecuidante plaisanterie? D'autant plus que je ne puis croire qu'elle ait été risquée seulement pour rire. J'y verrais bien plutôt une avanie faite à la dame d'Aiguemère; par exemple, une manière de révéler un accouchement adultérin, que la pauvre dame avait cru pouvoir effectuer en secret. O. D.

— Il semble, à première vue, que le fils de la dame d'Aiguemère fut déclaré « légitime et vrai héritier » de son père *absent*, et non mort, par une application un peu trop élastique du fameux axiome : *Pater is est...* C'est une question très-multiple que celle posée par M. A. D. De fait, d'abord ; l'arrêt existe-t-il? Puis, de jurisprudence antérieure au Code Napoléon, lequel définit l'*absence* en ses effets, si mes souvenirs ne me font pas défaut. Puis, de théologie, puis et surtout de physiologie. Or, et cela pourrait éclairer cet obscur arrêt, et innocenter les juges de l'énormité de sa teneur, un savant physiologiste, mort il y a peu d'années, le Dr Serre, d'Alais, dit, à un de mes parents qui me l'a répété, avoir soigné deux femmes devenues enceintes *sine concubitu...* Des expériences scientifiques ont été faites sur des « créatures » enfermées dans un hospice, moyennant lesquelles, elles sont devenues « mécaniquement » enceintes, pendant le cours d'une séquestration absolue et officielle. Le *quomodo* serait délicat à expliquer, même en latin. Mais le fait est acquis à la science. Il y a aussi des personnes tardives, latentes, mais quatre mois, soit treize mois de gestation, serait l'extrême limite des cas observés. Un retard de quatre ans est inadmissible... Reste mon explication physiologique, dominée de très-haut, je l'avoue, par la question de fait signalée au début. Le livre bien connu qui porte le titre de la question A. D. doit rapporter des faits analogues. Cz.

— La réponse à la question posée par M. A. D. n'exige pas de longues recherches : l'arrêt burlesque dont il s'agit n'a jamais été rendu par le parlement de Grenoble.

Les passages guillemetés de la note de M. A. D. se trouvent en effet textuellement dans les *Curiosités judiciaires... recueillies...* par B. Warée, Paris, Delahays, 1859, in-12; mais M. Caillemer, professeur de code civil à la faculté de droit de Grenoble, dans un mémoire lu à l'Académie delphinale le 12 janvier 1866, a rendu à cette histoire, qui fit grand bruit dans son temps, son caractère de hardie mystification. D'après le savant professeur, une brochure in-12 de 8 p., sans nom d'imprimeur, rarissime aujourd'hui, fut répandue à Paris, dans les premiers mois de 1637. Elle portait pour titre : « Arrest notable de la Cour « de Parlement de Grenoble, donné au « profit d'une damoiselle, sur la naissance « d'un sien fils, arrivé (*sic*) quatre ans « après l'absence de son mary, et sans « avoir eu cognoissance d'aucun homme. « — Suivant le rapport fait en ladite Cour, « par plusieurs médecins de Montpellier, « sages-femmes, matrones, et autres per- « sonnes de qualité. »

Mathieu Molé était en ce moment à la tête du parquet du parlement de Paris. Il écrivit le 23 mai 1637 à son collègue, le procureur général du parlement de Grenoble. Sa lettre annonce qu'il se publie à Paris un arrêt attribué à la Cour de Grenoble, mais que cet arrêt semble si extraordinaire à tous ceux qui l'ont vu, qu'il a jugé nécessaire d'avertir les magistrats de Grenoble de lui en envoyer une copie, afin de savoir la vérité, et, s'il y a lieu, « de faire « châtier les coupables d'une si haute et « si insolente entreprise, qui se trouveraient « dans le ressort du parlement de Paris. »

Au même moment, l'avocat général près le parlement de Grenoble, F. Boffin, écrivait précisément à Mathieu Molé une lettre conservée dans les papiers de l'illustre procureur général, et que M. Caillemer a découverte à la Bibliothèque nationale (Manuscrits, *collection des Cinq Cents de Colbert*, t. VI, nº 403). Cette lettre est du 3 juin. Celle du 23 mai, de Molé, n'était pas encore, à onze jours de distance, arrivée à Grenoble : « ..... Nous nous estonnons tous icy qu'il y ait heu des per- « sonnes assés hardies pour donner le nom « d'arrest à une imagination..... Je vous « conjure de faire faire une exacte recher- « che de l'autheur de cest imposture, pour « luy faire souffrir les peynes qu'il mérite. « Le nom de l'imprimeur, qui manque à « l'impresse qui nous a été envoyé, est une « preuve suffisante de la calomnie..... » — Fort de cette lettre, Mathieu Molé porta l'affaire devant le parlement de Paris, qui, par arrêt du 16 juin, défendit la publication de l'opuscule incriminé (*Revue hist. du droit franç. et étr.*, 1862, p. 567).

Le 13 juillet, les chambres du parlement de Grenoble se réunirent à leur tour, et adoptant les conclusions de son procureur général, le parlement rendit un arrêt qui « déclare le dict arrest faux, supposé, ca- « lomnieux et injurieux à l'honneur de la « Cour; ordonne que la coppie imprimée « du dict arrest sera remise entre les mains « de l'exéquuteur de la haulte justice, pour « estre par lui biffée et lacérée, et les pièces « jettées au feu et bruslées au devant de « la grand porte du Palais, dans la place « publicque de Saint-André.

« Faict inhibition et deffances..... d'im-« primer, exposer, vendre et acheter des « coppies du dict arrest, à peyne de la vie; « enjoint à tous ceux qui en ont à présent « en leur pouvoir de les rapporter dans la « quinzaine au greffe de la Cour, à payne « de dix mil livres d'amande, et de puni-« tion corporelle contre ceux qui s'en treu-« veront saisis après le dict temps..... En-« joint aux substituts du procureur général « de tenir la main à l'exécution d'icelluy, « à peyne d'en répondre en leurs propres « et privés noms, et d'en certiffier la Cour « de quinzaine en quinzaine à payne de « suspension de leurs charges. » (Bibl. nat., *collect. des Cinq Cents de Colbert*, t. VI, nos 399 et suiv.)

La Cour, dit M. Caillemer, eut-elle l'occasion d'appliquer les pénalités vraiment excessives que son arrêt prononce? Je ne saurais le croire. Beaucoup, effrayés sans doute par les perspectives qui leur étaient ouvertes, durent se hâter d'obéir aux injonctions du parlement. Les archives de la Cour de Grenoble ne renferment du reste aucune trace de cet incident curieux de son histoire.

Aussi, la petite brochure de 1637 est-elle aujourd'hui fort recherchée des bibliophiles; si recherchée même qu'un amateur n'a pas craint de s'approprier un exemplaire qui avait appartenu à Mathieu Molé et à Colbert, et que la Bibliothèque nationale conservait religieusement. On l'a détaché sans scrupule des manuscrits auxquels il avait été joint.

Il en existe toutefois un autre au département des imprimés.

(Grenoble.) N. M.

—

Hortensia (VII, 499). — Poitevin, dans son *Dictionnaire*, fait dériver ce mot d'*hortensis, de jardin*. — Dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* de M. d'Orbigny, on semble attribuer à Commerson la paternité de ce nom; on y dit que le genre *Hortensia* fut créé par lui et adopté par A.-L. de Jussieu dans son *Genera*.

P. C.

—

De l'auteur de « La Magdeleine » (VII, 499). — Suivant le *Dictionnaire des Anonymes*, 3e édit., III, 8, *a* (livraison sous presse), l'auteur serait M. Achille Rousseau, alors adepte des idées saint-simoniennes. Le nom du libraire est Bufquin, et non Busquin. Les volumes III et IV qui devaient être intitulés: *La Magdeleine apôtre, La Magdeleine au désert*, n'ont pas paru. Ol. Barbier.

—

Louvet et Lodoïska (VII, 500, 549). — Le fait est exact. Louvet, rentré à Paris après la journée de Thermidor, se trouvant dans une situation financière très-critique, monta une librairie au Palais-Royal. La boutique fut gérée par *sa Lodoïska*: c'est ainsi qu'il appelait sa femme, du nom d'une héroïne de son roman, *Faublas*.

En 1797 (20 mai) le Corps législatif ayant été renouvelé d'un tiers, Louvet en sortit, et, à la même époque, il transporta à l'hôtel de Sens, faubourg Saint-Germain, la librairie qu'il avait créée au Palais-Royal. C'est là qu'il mourut, quelques mois après, le 24 août 1797.

La belle édition de *Faublas* (la 3e et dernière, revue par l'auteur), illustrée par Mlle Gérard, Marillier, Monnet et Monsiau, porte sur le titre: « *Se vend chez l'auteur, rue Grenelle-Germain, vis-à-vis la rue de Bourgogne, ci-devant hôtel de Sens, no* 1495. » C. M.

— « Il avait ouvert un magasin de librairie dans les galeries de bois du Palais-Royal. Sa femme, qu'il appelait Lodoïska, du nom d'une des héroïnes de *Faublas*, tenait ce magasin: mais elle y était continuellement en butte aux avanies de la *jeunesse dorée*, qui trouvait plaisant de rire aux dépens d'un homme qui avait joué un rôle important dans les violents débats de la République. Louvet dut transférer son établissement à l'hôtel de Sens, au faubourg Saint-Germain. » (Alfred de Lacaze, Biog. Didot.) — Michelet, dans le livre du *Peuple*, signale avec indignation ces agressions d'une multitude d'hommes contre une seule femme; mais il reconnaît un peu, et comme malgré lui, que les indiscrétions des *Mémoires de Louvet* avaient fait de sa femme, même légitime, une femme à ne pas montrer en public.

O. D.

—

Inhumations dans les églises... Et la crémation (VII, 500, etc., 17). — Un tantinet de clémence, confrère A. D. Sans collaborer au *Tintamarre*, il m'a plu, je le confesse, de retenir quelque chose des « Pensées d'un emballeur »; mais, tout plaisantin que je sois, je m'étonne, ne vous en déplaise, d'avoir mis la crémation en musique!

Sérieux, très-sérieux, vous me tenez compte des plus minces sorties que j'ai conduites sous les beaux yeux de la science, — une vieille maîtresse, coupable en son temps de quelque bonté pour votre serviteur A ce propos-là, confrère A. D., prenez du champ! car la science « honneste dame », si peu qu'elle paraisse aux infidèles, ne s'affiche point.... cadédis! qu'il n'y en ait qu'un seul: les A. D. sont plus d'un dans la maison!

Quoi qu'il arrive, je vous supplie de prendre, sur un mode réprouvé par Offenbach, ces aveux qui peuvent me coûter cher: et puis, de votre tolérance au bras séculier de notre Podestat, est-il défendu d'estimer des longueurs?

Malgré Darcel et consorts, foin des préjugés : entrons, vous et moi, dans le domaine de la pratique ; car aussi je m'estime un peu plus ingénieur, un peu plus chimiste, que le tout gros des mortels. Usinez proprement, rapidement, économiquement surtout, mon petit cadavre ! Que dis-je ? — usinez-moi religieusement... par respect pour les morts, et par respect pour la « *Science des religions.* »

H. DE S.

—

L'auteur du « Voyage d'Anacharsis » et la télégraphie électrique (VII, 520). — Dans un passage de sa « Notice sur la vie et les écrits de G.-L. Le Sage » (Genève, 1805, in-8°, p. 176), P. Prévost nous apprend que le savant physicien genevois avait, vers le milieu du XVIII° siècle, conçu, lui aussi, l'idée d'employer l'électricité pour établir une correspondance directe et suivie entre deux endroits éloignés. Le Sage était arrière-petit-fils de Nathan d'Aubigné, fils d'Agrippa, par son aïeule, Anne d'Aubigné, qui avait épousé François Le Sage, sieur de la Colombière.

C. R.

—

De l'épitaphe du maréchal Rantzau (VII, 524). — M. Ed. Fournier, dans l'*Esprit des autres*, attribue le sixain à un poëte contemporain et ami de Molière, Ch. Beys, auteur des *Illustres fous*, comédie en cinq actes et en vers. Est-ce que ce ne serait pas vrai ? ASZT.

—

Jean de Sabatier Lozerte (VII, 528). — Ce n'est pas *Lozerte*, mais *Lauzerte* qu'il faut lire (Lauzerte, Tarn-et-Garonne, arrond. de Moissac : 3,685 hab.). L'orthographe ancienne est si variable !

GARANÉ.

Trouvailles et Curiosités.

Un décrotteur à la royale. — A propos de la question de M. Jacques de Montardif : *De par le roi...*, j'ai consulté l'*Histoire des miraculés et des convulsionnaires de Saint-Médard*, par P.-F. Mathieu (Paris, Didier et C°, 1864). Cet écrivain rapporte le distique, sans en indiquer l'auteur, même dubitativement. Il cite, en outre, un quatrain attribué à la duchesse du Maine :

Un décrotteur à la royale,
Du talon gauche estropié,
Obtint, par grâce spéciale,
D'être boiteux de l'autre pié.

Et, en note, il dit : « M. Figuier, qui cite ce quatrain, imprime :

« Un décrotteur *à la place Royale.* »

« Mais ce doit être une erreur ; car, partout ailleurs, je trouve le vers tel que je le donne ici, c'est-à-dire de huit syllabes, comme les trois autres. *Décrotter à la royale* était probablement une expression du temps. » Soit ; mais que voulait dire cette expression et quelle en était l'origine ? Littré donne le mot, tiré du quatrain, mais sans l'expliquer.

Pour en revenir à la question : *De par le roi...*, Voltaire, dans l'article *Convulsions* de son *Dictionnaire philosophique*, cite et le distique et le quatrain, qu'il dit positivement tiré d'une chanson de la duchesse du Maine ; mais, comme on le pense bien, il ne prend pas le distique sur son compte. S'il n'est pas de Voltaire, n'a-t-il pas été inspiré par une histoire qu'il raconte à l'article *Miracles*, que j'ai relu à l'occasion de ce distique ? « Un petit moine était si fort accoutumé de faire des miracles que le prieur lui défendit d'exercer son talent. Le petit moine obéit ; mais, ayant vu un pauvre couvreur qui tombait du haut d'un toit, il balança entre le désir de lui sauver la vie et la sainte obédience. Il ordonna seulement au couvreur de rester en l'air jusqu'à nouvel ordre et courut vite conter à son prieur l'état des choses. Le prieur lui donna l'absolution du péché qu'il avait commis, en commençant un miracle sans permission, et lui permit de l'achever, pourvu qu'il s'en tînt là et qu'il n'y revînt plus. Si un simple prieur défendait à un moine thaumaturge de faire des miracles, un roi pouvait bien le défendre à Dieu. » La proportion est bien gardée. Si le distique est de Voltaire, ne s'est-il pas souvenu du prieur et du petit moine ?

Puisque j'ai commencé ces bavardages, un de plus ne tirera pas à conséquence. Dans l'article *Convulsions*, déjà cité, Voltaire ajoute que « les jésuites... s'avisèrent, pour contre-balancer le crédit des jansénistes, de faire graver une estampe de Jésus-Christ habillé en jésuite. Un plaisant du parti janséniste, comme on le sait encore, mit au bas de l'estampe :

« Admirez l'artifice extrême
« De ces moines ingénieux.
« Ils vous ont habillé comme eux,
« Mon Dieu, de peur qu'on ne vous aime. »

Je n'ai pas cette estampe ; mais je possède une peinture, assez médiocre du reste, mais curieuse, où le Seigneur est habillé en jésuite. Le fait m'a paru mériter d'être consigné ici, bien qu'il n'ait qu'un rapport bien indirect avec la question de M. J. de Montardif et avec la mienne. E.-G. P.

—

Vers blancs dans la prose de Paul-Louis. — A-t-on remarqué que P.-L. Courrier, qui était un vigneron rien moins que naïf et s'excusait, dans ses lettres, des hiatus qu'il se permettait, donnait souvent à sa prose la mesure sentencieuse de l'alexandrin ? Il n'allait pas jusqu'à la rime ; il en restait au

vers blanc. Le début de la *Gazette du village*, n° 4 (1823), en offre un curieux exemple :

Ceux qui mangent du pain,
soit avec un peu d'ail, soit avec d'autres mets...
demeurant la plupart
entre le pont Clouet et le Chêne fendu, [long,
laboureurs, vignerons, bûcherons, scieurs de
et botteleurs de foin, dont les opinions...
n'ont jamais varié,
ncapables de feindre ou d'avoir d'autres vues
que leur propre intérêt, qui, comme chacun sait,
est celui de l'Etat; tranquilles sur le reste.
et croyant, qu'eux repus, tout le monde a dîné :
Paul Louis, quelque peu clerc, écoute leurs ré-
[cits,
recueille leurs propos, sentences, dits notables,
qu'il couche par écrit, etc.

Et dans la lettre à Messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

C'est avec grand chagrin,...
que je me vois exclu de votre académie...
Il faut, pour être admis dans votre illustre
[corps,...
ne savent point le grec.
La noblesse, Messieurs, n'est pas une chimère,...
dont on sait tout le prix.
Chacun en veut tâter ; et ceux qui autrefois
firent les dégoutés, ont bien changé d'avis
depuis un certain temps...
ou qui, faute de mieux...

A. R.

—

Les renvois fallacieux. — Combien de fois n'arrive-t-il pas, en feuilletant un dictionnaire, de ne pas y trouver ce qu'on cherche !! Quelquefois cependant on se croit mis en bon chemin par un renvoi qui n'est, hélas ! qu'un mirage trompeur. Ce défaut se rencontre dans les ouvrages les plus estimés. Un de nos critiques, M. Auguste Vitu, cherchait, il y a quelques jours, dans la Biographie Didot, des détails sur Fulgence de Bury, dont on vient de reprendre à l'Odéon la jolie comédie intitulée : « Le Célibataire et l'Homme marié, » qu'il fit représenter sous la Restauration, en collaboration avec Wafflard, et voici ce qu'il y a trouvé : BURI, voy. BURY ; puis BURY, voy. FULGENCE ; enfin, à *Fulgence*... rien. « Pauvres niais, ajoute-t-il, qui rêvez la gloire par le théâtre ! Ayez donc de l'esprit, du talent, du succès, des pièces applaudies et gardées au répertoire des deux grandes scènes françaises, pour qu'après vingt-cinq ou trente ans, on en soit réduit à parcourir inutilement les répertoires bibliographiques, sans y découvrir autre chose que la poussière de votre nom ! » (*Figaro*, 21 sept. 1874.)

A ce propos, M. Vitu relevant une date erronée, qu'il dit être fournie par Quérard, ajoute assez aigrement : « *Le Célibataire et l'Homme marié* fut représenté, pour la première fois, à l'Odéon le 16 déc. 1822, et non le 29 juillet 1824, comme l'imprime M. Quérard, *toujours inexact.* »

C'est bien dur pour le pauvre bibliographe, qui, s'il vivait, pourrait dire à ses confrères en recherches : « Pauvres niais, travaillez donc toute votre vie, presque sans rémunération, souffrez le froid et la faim couché sur vos manuscrits, que vous emporterez un jour de misère à Sainte-Pélagie, pour qu'après votre mort on charge votre mémoire des erreurs des autres ! » La vérité est que nous avons vainement cherché, dans la *France littéraire* et dans les *Auteurs déguisés*, cette date du 29 juillet 1824, que nous trouvons seulement dans la Bibliographie Didot, art. *Wafflard.* Quérard donne rarement les dates des premières représentations et se contente d'indiquer l'année de la publication. Spécialement, dans le cas dont il s'agit, il fixe à 1823 la date de la publication du « Célibataire et l'Homme marié, » ce qui doit être exact puisque la première représentation, d'après M. Vitu, est du 16 déc. 1822. Déchargeons donc la mémoire de Quérard de la bévue qui lui est imputée.

Et puisque nous en sommes au chapitre des renvois fallacieux, signalons-en un des plus... singuliers, qui se trouve dans ladite Biographie Didot. Vous lisez bien la *Biographie.* Or, à la p. 757 du tome II, vous voyez figurer, parmi les *hommes célèbres*, l'illustre ANTARCTIQUE, suivi d'un : Voyez ARCTIQUE. Curieux de savoir quel a pu être cet homme aux deux pôles, vous vous reportez à ARCTIQUE ... où, bien entendu, il n'y a rien. Il est probable qu'on imprimait en même temps une Biographie et un Dictionnaire *géographique*, un malheureux petit feuillet de ce dernier ouvrage se sera trouvé égaré dans la copie de la Biographie, où la mise en pages l'aura reproduite aveuglément. On m'assure que Didot en fut désolé, qu'il fit faire immédiatement un carton, mais les exemplaires envoyés en province comme le mien, au moment de la publication, portent presque tous le singulier renvoi.

Tout dernièrement encore, dans la table de l'excellente Histoire de la Géographie, de M. Vivien Saint-Martin, publiée à la fin de 1873, vous trouvez : HYLACOMILUS, voy. WALDSEEMULLER ; puis à WALDSEEMULLER, voy HYLACOMILUS. La vérité est qu'il est question de ce personnage à double face, à la page 358 du volume, mais le passage qui le concerne n'est point aisé à découvrir.

La moralité de la fable est que, si nous devons nous corriger les uns les autres, nous devons être indulgents pour les fautes d'autrui, afin de mériter qu'on nous pardonne les nôtres. Amen.

M. E.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.— 1874

Numéro 155 Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. 25 oct. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Riagas. — Que signifie ce mot, dont j'ai vainement cherché le sens dans les lexiques que j'ai sous la main? Je le trouve dans les Sonneurs de Sonnets, d'Alfred Delvau, à propos d'un sonnet de Ronsard : « Puis encore ce sonnet, mouillé de mélancolie, imprégné de riagas miel ; ou, si vous préférez, de sucre fiel. » J. R.

—

Le Smilax. — Dans un article fort savant, et qui pulvérise comme il faut Darwin, ses doctrines et ses partisans, M. Emile Blanchard, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, vient de nous apprendre que le genre *Smilax*, genre de plantes appartenant à la famille des Liliacées, ne possède d'espèces vivantes, c'est-à-dire non paléontologiques seulement, qu'en Asie et en Amérique. Cette assertion se lit tout au long dans ledit article (Revue des Deux Mondes, nº du 1er oct. dernier, p. 608, note 2). J'ai quelque idée que cet éminent naturaliste se trompe. Mais comme mes souvenirs sont un peu brouillés, je demande aux confrères de l'*Intermédiaire* s'ils ne connaîtraient pas au genre *Smilax* des espèces vivantes africaines, européennes, voire même françaises.
Ultimus.

—

Challe et Schall, peintres du XVIIIe s. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur ces deux peintres de genre? Le Dictionnaire de Siret cite un Challe (Charles-Michel-Ange), 1718-1778. Est-ce le même artiste, connu pour ses gracieuses compositions?

A la vente Demidoff, il y eut des tableaux de Schall, dont la manière rappelle la première époque de notre siècle. Les quelques recherches que j'ai faites ne m'ont rien appris. Bias.

—

Le collier du cardinal de Rohan. — On en connaît deux dessins, l'un donné par l'abbé Georgel (*Mémoires*); l'autre, par le *Magasin pittoresque*, t. IX, d'après une gravure de la collection Hennin. Ils ne se ressemblent nullement. La reproduction donnée par l'abbé ne serait-elle pas la véritable? A. Benoit.

—

Le graveur Striedbeck. — Un très-grand nombre d'*ex libris*, dont quelques-uns sont très-fins et très-soignés, portent la signature : *J. Striedbeck fecit Argent.* Quelqu'un de nos compatriotes de Strasbourg pourrait-il m'indiquer une monographie, vainement cherchée jusqu'ici, des œuvres de ce graveur? B. O.

—

De deux amies de Charles IX. — 1º Quelle était la personne dont Brantôme (t. V, p. 273) parle ainsi : « Et se met (le roi Charles IX) à choisir une fille de fort bonne maison, que je nommerai point [tant pis, ô chroniqueur si souvent indiscret !], pour sa maistresse, qui estoit une fort belle, sage et honneste damoyselle, qu'il servit à tous les honneurs et respectz qu'il estoit possible, pour façonner et entretenir sa grâce que pour autre chose, n'estant rien, disoit-il, et plus, disoit-il, qui façonnast mieux un jeune homme que l'amour logée en un beau et noble subject. Et a tousjours aymé ceste honneste damoyselle jusqu'à la mort, bien qu'il eust sa femme, la reyne Elisabet, fort agréable et aymable personne. » Il est évident, quoiqu'on en ait dit, qu'il ne peut s'agir ici de la reine Marguerite. Les termes mêmes employés par Brantôme excluent formellement la reine de Navarre.

2º Brantôme continue ainsi : « Il ayma fort aussi Marye Tocossie, dicte autrement Touchet, fille d'un appotiquaire d'Orléans, très excellente en beauté... » N'est-ce pas que Brantôme se trompe, et que Marie Touchet ne naquit point dans une officine? Le Laboureur (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 656) assure que le père de Marie, Jean Touchet, prenait qualité de sieur de Beauvais et du Guillart, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage et siége présidial d'Orléans. De récentes recherches n'ont-elles pas confirmé l'assertion du docte éditeur des *Mé-*

moires de Castelnau? Que devient, dans tout cela, le nom de *Tocossie?*

3° Nouveau passage à éclaircir : « Ceste belle dame, lorsqu'on traictoit le maryage du roy et de la reyne, un jour ayant veu le portraict de la reyne et bien contemplé, ne dist autre chose, sinon que l'*Allemaigne ne me faict point de peur*, inférant par là qu'elle présumoit tant de soy et de sa beauté que le roy ne s'en scaurait passer. » Le mot, qui est charmant, est-il bien authentique? D'autres contemporains le rapportent-ils? Que penser enfin du mot à peu près pareil, dit par Gabrielle d'Estrées devant le portrait de Marie de Médicis? Je soupçonne fort d'Aubigné (*Hist. univ.*, t. III, p. 637), d'avoir rajeuni l'anecdote. N'est-on pas de mon avis? T. DE L.

P. S. Je n'ai pas oublié de consulter le *Dictionnaire critique* de M. Jal (au mot *Touchet*), mais j'y ai vu (sans la moindre citation à l'appui) que le père de Mme de Balsac-d'Entragues était lieutenant au présidial d'Orléans. Nous en sommes toujours aux renseignements de Jean Le Laboureur (1659). — A propos, et *in extremis*, je demande si l'on connaît l'homme d'esprit qui trouva dans les noms : *Marie Touchet* la plus heureuse de toutes les anagrammes : *Je charme tout*. (Le rédacteur de l'article *Touchet*, de la *Nouvelle Biographie générale*, se sert, à ce sujet, de l'expression : *galant anagramme*, mais je crois qu'il a tort, et M. Littré ne me démentira pas.)

—

Brunet du Telin. — Des renseignements, beaucoup de renseignements, s. v. p., sur M. Brunet du Telin ou Tellin, lieutenant du génie, employé de 1788 à 1792, à Maubeuge, Douai et Bitche, et fusillé dans cette dernière place le 17 novembre 1793.

A. B.

—

D'un bon mot du cardinal Fleury. — Le cardinal Fleury, écrivant au cardinal Quirini, a-t-il jamais signé, comme Voltaire le raconte : *Fleury, évêque de Fréjus par l'indignation divine?* T. DE L.

—

Le général Augier. — A quelle époque est mort le général Augier, député du Cher sous la Restauration? Son portrait a-t-il été gravé? A. BENOIT.

—

Quel est l'auteur des « Paralipomènes de la Chronique de l'abbé d'Ursperg? » — A la suite de la Chronique de l'abbé d'Ursperg, Conrad de Liechtenaw (*Argentorat.* [Strasbourg], Crato Mylius, MDXXXVII), se trouvent des Paralipomènes, reprenant l'histoire à l'année 1230, et la conduisant à l'année 1537. Sur la foi d'un auteur dont je ne puis retrouver le nom, je les avais attribués à Mélanchthon. Un examen plus attentif m'a clairement démontré que c'était une erreur. Aux pages 479-500, l'auteur donne des détails sur Œcolmapade, dans un article intitulé : DE IOHANNE ŒCOLAMPADIO... *præceptore charissimo* (Sur Jean Œcolampade, mon très-cher précepteur). Or, Mélanchthon n'était pas du tout le disciple d'Œcolampade. D'ailleurs, une épître dédicatoire de l'imprimeur Crato Mylius à Mélanchthon, mise en tête des Paralipomènes, montre que Mélanchthon n'en est pas l'auteur. Pourrait-on me dire quel est le disciple d'Œcolampade qui les a composés? Il annonce une suite à son travail; a-t-elle été publiée? E.-G. P.

—

Yeux bleus, yeux noirs. — Quelqu'un connaît-il un discours d'Antoine de La Fosse, intitulé : *Quels yeux sont les plus beaux, des yeux bleus ou des noirs?* Pourrait-on en donner ici une analyse, et surtout en reproduire les conclusions?

JACQUES DE MONTARDIF.

—

Lucrans Lignarius. — Un touriste, qui s'est très-bien trouvé des bains de Bourbonne, a remarqué, sur la droite d'une petite impasse, peu éloignée de l'établissement thermal, une porte évidemment d'emprunt, et rajeunie plus que de raison par une couche épaisse de peinture.

Large et basse, cette porte est surmontée d'une urne antique d'assez bon goût. Au-dessous, se déploie de chaque côté une forte tresse de fleurs et de fruits, plutôt qu'une corne d'abondance. Entre ces deux rameaux, une tête d'ange surmonte deux rosaces inégales.

Plus bas encore, deux compas croisés font vis-à-vis à une scie. Dans toute la largeur, se développe une collection complète d'instruments de menuiserie en relief, la hache, le marteau, le rabot, l'équerre, le niveau, etc., etc.; puis, de chaque côté, en relief aussi, une urne, autour de laquelle s'enroule un serpent. Entre ces deux urnes, on lit en trois lignes, en creux, de toute la largeur de la porte :

Vipera viviparus serpens catulos viginti plerumque parturit. Per annum integrum nihil comedens potest vivere. Ranas, mures, talpas acutissimis corripit dentibus, dein necat veneno. Ter pellem in anno deponit. Dum libera hilaris et agilis est. Libertatem vero cum amisit...

Là s'arrête l'inscription, au juste milieu d'une phrase, facile d'ailleurs à reconstituer, et retrouvable certainement dans les vieux traités de zoologie. La fin de la biographie de la vipère a été sacrifiée aux conditions matérielles d'un déplacement de la porte. Enfin, au-dessous de l'inscription tronquée, et à égale distance de deux têtes d'anges, on lit en gros caractères saillants :

LUCRANS LIGNARIUS FABER,

Des devantures de ce genre étaient-elles en faveur dans la vieille apothicairerie?

Serait-ce l'enseigne héréditaire d'un marchand de thériaque? Que peut signifier ce mélange de l'érudition pharmaceutique et de l'art du menuisier? B.

—

D'une assertion anatomique de Pline l'Ancien. — Dans son commentaire sur l'épître d'Ovide de Phèdre à Hippolyte, Méziriac rapporte les opinions des anciens sur la coutume des suppliants d'embrasser les genoux de celui qu'ils supplient : « Pline aussi (liv. II, chap. 45) dit fort bien à ce propos : « ... Fortassis quia inest iis vitalitas. Nam in ipsa utriusque genu commissura, dextra lævaque a priori parte, gemina quædam buccarum inanitas inest, qua perfossa, ceu jugulo, spiritus fugit. » Cela se fait, peut-estre, pource que là est un des réceptacles de la vie. Car en la jointure des genoux, tant en la droite qu'en la gauche, vers la partie de devant, il y a un petit vuide et une concavité, laquelle estant percée, l'esprit s'enfuit, comme qui couperoit la gorge à un homme. » (Traduction de Méziriac.)

Dans mon édition de Pline, ce passage est au livre XI, chapitre CIII. Voici la traduction de M. Littré : « L'usage des nations a attaché quelque chose de religieux aux genoux. Les suppliants les touchent, ils y tendent les mains; ils les adorent comme des autels, peut-être parce que la vie en dépend; en effet, dans l'articulation même de chaque genou, à droite et à gauche, en avant, est un double vide, en forme de bouche; la vie s'enfuit par une blessure en cet endroit, comme par une blessure à la gorge. » — M. Littré ne fait aucune observation à ce sujet; mais, à la table, ce chapitre de Pline est intitulé : *Pratiques religieuses touchant certaines parties du corps humain;* peut-être faut-il en conclure plutôt à une superstition. Quoi qu'il en soit, le fait matériel, c'est-à-dire le danger mortel d'une blessure à cette concavité des genoux, a-t-il quelque réalité?

E.-G. P.

—

La bibliothèque de Montesquieu. — La bibliothèque de l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois* a été autrefois l'objet d'une curieuse notice dans un journal qui a cessé de paraître : *Le Bulletin de l'Alliance des Arts*. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* m'indiquera bien certainement quel est le numéro de ce journal qui contient la notice que je recherche. SOCRATEM.

—

Massacre d'un exemplaire des Œuvres de Montaigne. — Dans une brochure in-8°, publiée en 1858 à Paris, je lis ce qui suit : « Il existait à Bordeaux, dans la bibliothèque de la ville, un exemplaire de Montaigne avec des notes de sa main. « On a jugé à propos de lui donner une « reliure neuve; or, en rognant les marges, on a précisément ôté les annotations de l'illustre moraliste. » (*Quelques mots sur l'histoire de la reliure des livres, par Raymond Bordeaux*.)

Je demande si le fait est exact. L'*Intermédiaire* a sans aucun doute à Bordeaux des abonnés qui me renseigneront et qui me diront si, en plein XIX° siècle, un pareil acte de vandalisme a pu être commis impunément. SOCRATEM.

—

Francœur « l'Aîné. » — Je possède un *ex libris* de ce personnage, et je voudrais savoir à quel membre de la famille Francœur peut s'appliquer la dénomination de « l'Aîné ». Je connais quatre personnes du nom de Francœur qui ont eu une certaine notoriété : 1° François, directeur de l'Opéra, qui fit représenter le *Devin du Village* de J.-J. Rousseau; 2° Louis, surnommé « l'Honnête Homme, » frère de François, premier violon de la musique de la Chambre; 3° Louis-Joseph, fils du précédent, maître de musique à l'Académie royale, mort en 1804; 4° enfin Louis-Benjamin, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, né à Paris le 16 août 1773, mort à Paris le 15 déc. 1849.

Quel est « l'aîné » de ces Francœur? L'*ex libris*, signé de Collard, que j'ai sous les yeux, reproduit un blason très-bizarre, dont la partie inférieure est occupée par des caractères que je suppose arabes, sans les bien reconnaître. Des ornements très-simples entourent l'inscription « *Francœur l'Aîné* », au-dessous de laquelle sont disposés divers instruments de musique.

B. O.

—

Marques typographiques — Occupé depuis longtemps d'un travail considérable, je serai heureux d'apprendre quels sont les auteurs qui ont déjà dirigé leurs recherches de ce côté. Il va sans dire que je connais le *Thesaurus symbolum ac emblematum* de F. Roth-Scholzius, *Norimbergi*, 1730, in-fol. (52 planches contenant 378 marques). Mais le défaut d'exactitude et de caractère ôte presque toute valeur à ce recueil. Je possède le recueil de M. Silvestre (mort en avril 1867), et, tout en rendant justice à la reproduction des marques, je regrette qu'il ne donne aucun détail biographique ou bibliographique; d'ailleurs, il se borne aux imprimeurs français.

J'ai vu les 25 planches jointes à divers exemplaires de la *Bibliografia dei romanzi e premi cavallereschi italiani* (*Milano*, 1838, in-8°); j'ai examiné divers ouvrages de bibliographie, où des marques se trouvent reproduites (entre autres les 2 vol. de

J. Johnson, *Typographia* (*London*, 1824), et les *Variétés bibliographiques et littéraires*, par A. de Reume (*Bruxelles*, 1848), mais je suis bien certain qu'il reste encore bien des explorations à tenter.

On peut observer, d'ailleurs, que l'usage des marques, tombé en désuétude pendant une grande partie du siècle actuel, reprend faveur. Des libraires distingués (MM. Aubry, Lemerre, Bachelin-Deflorenne et autres), sont revenus à un usage cher aux bibliophiles; l'intelligent et si regrettable fondateur de la *Bibliothèque elzévirienne*, Jannet, mettait sur le frontispice de ses jolis volumes cette sphère, bien connue des amateurs, mais qu'il faut bien se garder de regarder comme un emblème spécialement elzévirien; elle était, au XVIIe siècle, adoptée par un grand nombre d'imprimeurs hollandais, dont il serait impossible aujourd'hui de retrouver les noms. D'importantes maisons contemporaines persistent encore à se priver d'emblèmes et de devises; espérons qu'elles se décideront à suivre l'exemple donné par leurs plus glorieux ancêtres. C. B.

Secrets perdus (Suite, voir VII, 334, etc.). — On assure que « du temps d'Edouard VI, en 1550, on découvrit dans la sépulture de Constantin (roi d'Ecosse (?) ou empereur romain ?), à York, une lampe qui avait brûlé dans cette tombe depuis l'ensevelissement de Constantin, c'est-à-dire depuis 1200 ans. — Dans le caveau funéraire de Tullia, fille de Cicéron, on trouva en l'an... une lampe qui, allumée à sa mort, brûla 550 ans. Elle s'éteignit aussitôt que l'air extérieur pénétra dans le tombeau. On a prétendu que ces lampes étaient alimentées avec du vif-argent, mais ce n'est qu'une hypothèse sans fondement. Il n'en est pas moins certain que les anciens savaient construire des lampes funéraires d'une durée indéfinie. »

Que sait-on de plus sur ce fait, dont j'extrais le narré d'un almanach anglais (*Dr Phelps Brown's Shakespearian Almanac*, 1873)? R. de C.

Fontaine électrique de Jouvence. — Je lis dans le feuilleton du journal lyonnais *le Télégraphe*, du 12 mai, une citation du Dr L. Turck, ainsi conçue : « C'est très-sérieusement que je crois l'électricité assez puissante pour réveiller dans leur bulbe les germes endormis des dents et des cheveux et pour rendre à ces derniers l'abondance et la couleur de la jeunesse. Je la crois assez puissante aussi pour rajeunir l'économie tout entière : l'histoire de l'amiral Cochrane, et les faits curieux dus à M. Kaltenbrenner n'en sont-ils pas la preuve? »

Quel est donc le « cas » de l'amiral Cochrane? Quels sont les faits dus à M. Kaltenbrenner? *Nihil sub sole novum.* La fontaine de Jouvence aurait-elle été un mystérieux appareil où l'électricité jouait un rôle efficace? N'y a-t-il pas des faits observés en Russie où des vieillards à cheveux blancs redevenaient bruns ou blonds à un âge avancé? Cz.

Réponses.

Vis-à-vis de... (II, 580; VII, 531). — Après M. Pinard, voici un autre avocat; un autre ancien ministre (que dis-je?... celui-là même que l'on surnomma quelque temps le *Vice-empereur!*) qui, dans une lettre du 23 août 1874, insérée dans un journal de Clermont-Ferrand, l'*Ami de l'Ordre* du 25, écrit : « Je comprends autrement la mission *vis-à-vis* de nos compatriotes! » Yezimat.

P. S. — Je trouve, dans cette même lettre que l'on vient de me communiquer à l'instant même, une expression qui me semble un peu risquée : « Il dédaignait ces discussions *échevelées* qui dégénèrent si rapidement en invectives et en outrages. » J'y trouve encore... Mais bah! Pourquoi toutes ces observations? Ne sommes-nous pas en Auvergne?

Le gui de chêne existe-t-il? (III, 548, 651). — La question est déjà ancienne. Ce qui suit peut servir de complément aux réponses auxquelles je renvoie.

On a pu voir, le mois dernier, à l'Exposition de la Société d'Horticulture d'Alençon (Orne), une touffe de gui à fruits blancs (*viscum album*) insérée sur une branche de chêne de 30 à 35 ans. Elle a été trouvée à Sainte-Suzanne (Mayenne). Cette exhibition a motivé une lettre au *Journal d'Alençon*, de M. Prévost, docteur-médecin en cette ville; de laquelle il résulte que le gui de chêne existe en assez grande quantité dans les environs de Saint-Pierre-des-Ormes, près de Mamers (Sarthe), pour qu'on puisse s'en procurer « autant d'exemplaires qu'on voudra. » Le docteur Prévost ajoute que Mamers et Bellême étaient compris dans le terrain de la grande forêt des Carnutes, et qu'il est parfaitement précisé, par le texte des *Commentaires* de César, que l'assemblée générale annuelle des Druides se tenait dans un bois sacré du pays Chartrain. A. P.-M.

L'idylle : « Dans les prés fleuris » (VI, 49; VII, 531). — L'idylle : *Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux!* qui se trouve, dès 1674, dans les œuvres de Mme Deshoulières, lui a été disputée, il y a près d'un siècle. Dans un des volumes des lettres critiques de Fréron, sur la littérature de son temps, j'ai lu, à ce sujet, une dissertation. Fréron rapporte en entier la célèbre idylle et une pièce d'*Antoine*

Coutel, dont les œuvres étaient imprimées, sans date, mais, à ce que Fréron pensait, antérieurement à 1674. Or, cette pièce aurait fourni la plupart des vers de l'idylle, et j'avoue qu'elle m'a paru en être le prototype, parce qu'elle offre des inélégances corrigées dans l'idylle. M. Ulric n'aura pas de peine à trouver la lettre de Fréron.

E.-G. P.

—

L'Y (i grec) remplacé par I (VII, 108). — M. P. le B. aurait pu ajouter que, dans bien des mots de notre langue, l'*y*, employé autrefois, a disparu : asyle, abyme, hyver. Ces orthographes étaient employées encore au début du XIXe siècle. Dans les ouvrages imprimés en Allemagne, en Autriche ou dans les Etats scandinaves, l'*y* est presque constamment remplacé par *i*, exemple : Transilviana ; Silvestris ; Silvatica, etc.

Y a-t-il longtemps que l'*y* a disparu de certains mots français? Est-ce un parti pris chez les nations voisines de bannir l'*y* de leurs écrits latins? Ceci est plutôt une extension donnée à la question de M. P. le B., qu'une réponse. SAIDUARIG.

—

Le Café des Bains Chinois (VII, 365, 422). — Mais non, le Café des Bains Chinois du boulevard n'est pas si postérieur, et c'est bien de celui-ci qu'il s'agissait sans doute, plutôt que celui de l'Ile Saint-Louis, si j'en crois ce passage d'une curieuse compilation historique publiée en Allemagne. Dans un rapport de police sur l'esprit public, en date du 19 floréal an IV, on lit : « Le boulevard Italien choisi par les agioteurs, le voisinage de ce terrain et des Bains Chinois, éveillent l'attention. » (Tableaux de la Révol. franç., publ. sur les papiers inédits du département de la police secrète de Paris, par Ad. Schmidt, prof. d'hist. à l'Univ. d'Iéna, t. III, p. 184. Leipzig, 1840, in-8°). S. D.

—

« De suite » ou « Tout de suite » (VII, 426, 482). — La prétendue anecdote citée par M. T. de L. (VII, 426) est très-spirituelle et, précisément parce qu'il en est ainsi, les lecteurs de l'*Intermédiaire*, habitués à l'exactitude, seront sans doute bien aises d'en connaître l'inventeur, lequel n'est autre que Ch. Nodier, très-coutumier du fait, et très-enchanté de molester l'Académie, surtout avant qu'il en fît partie. Quoi qu'il en soit, voici le texte de Nodier dans toute sa pureté, tel qu'on peut le lire dans l'ancien *Temps*, feuilleton de nov. 1831 :

« Il y avait une fois cinq ou six académiciens qui avaient de l'esprit. Ces messieurs n'étaient pas d'accord sur la signification des quasi-adverbes « de suite » et « tout de suite », contre lesquels la Chambre élective avait failli la veille trébucher si lourdement, et ils étaient convenus de vider la question entre eux, au Rocher de Cancale. J'y déjeunais, tout seul, dans un coin.

« — Servez-nous « tout de suite » vingt-cinq douzaines d'huîtres? dit le classique.

« — Et ouvrez-les « de suite? » dit le néologue, enchanté de sa variante.

« — Expliquez-vous, Messieurs? répondit l'écaillère, bonne et grosse réjouie, à la figure rubiconde, qui ne s'était jamais informée des finesses du bon français qu'autant qu'on s'en informe à Etretat ou à Granville. Si je les ouvre « de suite », nous y mettrons un peu de temps. Si vous les voulez « tout de suite, » je ferai monter quelqu'un pour m'aider.

« Les académiciens la regardèrent bouche béante et les bras pendants. Elle ouvrit les huîtres comme il lui plut. Je payai ma carte, et un instant après je retrouvai l'écaillère à la porte. « Digne et respectable femme, m'écriai-je, en lui serrant la main avec cet élan d'affection que produisent quelquefois les sympathies de l'esprit, je vous passe procuration pour soutenir les intérêts de notre belle langue française par-devant la commission du Dictionnaire. N'y manquez pas, je vous prie, car ils sont bien capables de faire quelque sottise! » E. M.

—

La fraîcheur de Monsieur de Vendôme (VII, 427, 483). — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont à choisir entre deux explications contradictoires : l'une s'applique au visage de Vendôme, l'autre à ses habitudes de Sybarite. — En présence de cette divergence, on demande qu'elle est l'explication la plus plausible. J'avoue, pour mon compte, que j'ai toujours entendu appliquer le dicton : « La fraîcheur de M. de Vendôme » à une chaleur excessive, et, jusqu'à plus ample informé, je serais disposé à adopter cette interprétation ; mais toutefois sous bénéfice d'inventaire. La discussion reste donc ouverte. E. M.

P. S. — Ce qui précède était écrit avant que j'eusse connaissance de l'excellente réponse de M. C. M. (VII, 509) à laquelle j'adhère complétement. Mais tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* sont-ils de cet avis?

—

La finale Y dans les noms de lieux (VII, 459, 543). — Elle représente, en effet, la finale latine *acum*. Mais M. le baron de Vorst ajoute qu'*acum*, venant du sanscrit *aca*, d'où le latin *acqua*, cette terminaison indique un endroit aquatique. — J'ai vainement cherché dans tous les dictionnaires sanscrits, y compris celui de Pétersbourg, un *aca* qui signifie *eau*. Je n'ai trouvé qu'*Aka*, qui veut dire *douleur* et n'a pas

de rapport. Le correspondant sanscrit d'*aqua* est *ap*. Mais pourquoi écrire *acqua*, avec un *c?* Voilà une orthographe qui fera bien d'aller rejoindre le sanscrit fantaisiste qui précède.

Acum est tout bonnement un suffixe, c'est-à-dire une de ces terminaisons dont on fait des mots en les ajoutant à des racines ou à des mots déjà formés. *Acum*, et plus souvent *iacum*, ajoutés à des noms propres, faisaient des adjectifs qui devenaient des noms locaux et désignaient le nom d'un tel, comme *Antoniacus*, le domaine d'Antoine (Antony, Seine-et-Oise), *Victoriacum*, le domaine de Victor ou de Victorius (Vitry). On peut voir tout cela dans la *Formation des noms de lieux*, de M. J. Quicherat, p. 34 et suiv. M. Quicherat pense qu'*acum* et *iacum* sont des suffixes celtiques. Des noms comme *Galgacus*, *Divitiacus*, portent à le croire. Mais *acus* est aussi latin : on a *meracus* qui vient de *merus* (pur); *lingulaca*, de *lingula; verbenaca*, de *verbena*; et des noms propres comme *Avidiacus*, *Halvenacus*, etc.

Quant à l'origine de ce suffixe, la recherche nous en entraînerait beaucoup trop loin; mais, à coup sûr, il n'a rien d'aquatique, et ne contient rien de plus qu'une simple dérivation. De nos jours encore, en basse Normandie, le domaine prend son nom de chaque propriétaire : de Chauvin, on a la *Chauvinière* ou la *Chauvinerie*. Voilà des suffixes, *ière* et *rie*, auxquels on chercherait vainement un sens détaché quelconque. *Acum* est de même.

C. Y.

—

Les Orléans et les d'Orléans (VII, 491, 569), **et la particule nobiliaire DE** (VII, 494, 548, 572). — Ces deux questions, qui n'en font qu'une, ont été élucidées par M. Beaune, substitut du procureur impérial à Dijon, dans un traité *ex-professo*, intitulé : *Des Distinctions honorifiques et de la particule* (Paris, René Muffat, 1862, in-12, 2e éd.). MM. A. D. et Fréd. Lock n'ayant peut-être pas ce livre sous la main, j'en extrais à leur intention le passage suivant (p. 45) :

« Dans un roman intitulé *l'Orgueil*, un des péchés capitaux (d'Eugène Sue), on lit ces phrases : « C'est autant de temps qu'il nous en faudra, dit le bossu, en jetant un regard significatif à *de* Mornand et à *de* Ravil, qui néanmoins ne comprirent pas davantage où le marquis voulait en arriver. En peu de mots, Herminie raconta au bossu les vaines tentatives *de de* Ravil. » Jamais jusqu'alors on n'avait commis une semblable hérésie de langage. Les gens de bonnes maisons n'employaient de particule que lorsqu'elle reliait soit un prénom, soit un titre, au nom du fief ou de la seigneurie. On disait, au moyen âge, *Robert de Bourgogne* ou *Robert*, *duc de Bourgogne;* mais le roi de France n'aurait point dit : « *De Bourgogne* est mon cousin. » Quand Philippe le Bon écrivit au duc d'Orléans, il intitula sa réplique : *Responce de Bourgoigne à Orléans*. Plus tard, Boileau disait :

Qu'à Chantilly, Condé les souffre quelquefois,
Qu'Enghien en soit touché; que Colbert et [Vivonne,
Que La Rochefoucault, Marsillac et Pomponne,
A leurs traits délicats se laissent pénétrer... etc.

« S'il eût imprimé *d'Enghien, de Marsillac*, la cour du grand roi lui eût tout entière ri au nez. Molière s'est de même bien gardé de faire dire à son Mascarille : « Mon cher *de* Jodelet »; il savait trop bien son monde et n'ignorait pas que le *de* doit toujours être précédé d'un nom de baptême ou d'un titre. L'empereur Napoléon, qui était fort bon gentilhomme, n'appelait jamais son secrétaire *de* Bourienne, et si, sous la Restauration, Louis XVIII se permettait de dire : « Mon cher *Decazes* », c'est que la particule n'était pas, dans ce cas, séparée du nom patronymique.

« Ce fut en juillet 1830 que Casimir Delavigne introduisit pour la première fois cette erreur dans la poésie. Il fit chanter dans les rues :

« Soldat du drapeau tricolore,
« *D*'Orléans, toi qui l'as porté..... »

« C'était, à tous les titres, une poésie révolutionnaire, mais la France avait alors bien autre chose à faire qu'à relever un barbarisme. Dans la famille du roi Louis-Philippe, mieux formée aux traditions, je suis persuadé, néanmoins, que l'on n'a jamais dit : *d'Aumale, de Joinville*, comme l'on n'a jamais dit en Angleterre : *sir Scott, sir Moore*, mais *sir Walter Scott, sir Thomas Moore*. »

L'auteur anonyme, bien connu nonobstant dans les bureaux de la Chancellerie, d'un autre ouvrage intitulé : *la Particule nobiliaire* (Paris, 1868, in-8°), affirme le même principe, mais avec cette restriction dont il est juste de faire bénéficier Casimir Delavigne (p. 53) :

« Il y a deux exceptions à la règle générale. L'une veut qu'on laisse le *de*, même sans prénom, qualification ou titre, absolument devant les noms d'une syllabe, et volontiers devant ceux de deux syllabes, dont la dernière est un *e* muet : « *de* Brue, « *de* Thou ont bien écrit; j'ai vu *de* Sèze, « *de* Rhodes, *de* Pène. » — C'est une solution due à l'euphonie. Cette cause le fait encore garder devant les noms qui commencent par une voyelle ou une *h* muette : « l'Armorial de *d'*Hozier; — à moi, *d'*Au- « vergne !... Je vois le fils de *d'*Orléans « écrire comme Dumouriez (1). — » Enfin,

(1) Robespierre, séance de la Convention, 10 avril 1793 (*Moniteur*).

les mêmes observations sont applicables, si l'on prend le nom de la famille pour la famille elle-même et au singulier, comme cela se fait quand on blasonne les armoiries : « Narbonne porte » et non : « *de* « Narbonne porte. » Pour achever, dites, d'après la règle propre aux monosyllabes citée plus haut : « *d'*Uzès porte... »

Je terminerai ces citations, peut-être un peu longues, par la réflexion suivante que j'emprunte encore à mon auteur anonyme : « Le lecteur doit m'excuser d'avoir composé ce chapitre, s'il se rappelle que l'ignorance de ces détails a rendu quelquefois un galant homme ridicule, induit plus d'un historien en erreur, et surtout fait rejeter par les tribunaux maintes demandes en rectification d'état-civil, parce que la particule n'était pas dans la signature des actes produits. » JOC'H D'INDRET.

— Il y a aussi en Italie un certain nombre de noms précédés de la particule *de*, et l'on y tient. Cependant des étymologistes et des chercheurs prétendent que, loin d'être un titre de noblesse, la particule *de* est un titre de servitude et qu'elle indique tout simplement des familles d'affranchis, qui prenaient un des noms de leurs maîtres en y ajoutant le *de*, pour indiquer qu'ils appartenaient à tel maître et avaient été affranchis par lui. Ainsi, un affranchi de Cicéron se serait appelé *de* Marcus, ou *de* Tullius, ou *de* Cicéron.

Sans doute que ceux qui *portent* ou *prennent* le *de* ne goûteraient pas cette signification. J. NOTBRUN.

—

Boèce a-t-il été chrétien? (VII, 492). — Cette question a été traitée avec tous les développements qu'elle comporte par M. L. Judicis de Mirandol, dans l'Introduction qui précède la traduction qu'il a donnée de la *Consolation philosophique* (*Hachette*, 1861, in-8°), et par M. Ch. Jourdain dans son étude : *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce* (1861, t. VI, 1re série, 1re part. des Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr. et B.-L.). — Il faudrait plus d'espace que l'*Intermédiaire* n'en peut accorder à ses correspondants, pour analyser, même très-rapidement, les raisons apportées par M. Judicis de Mirandol et par M. Ch. Jourdain à l'appui de la thèse qu'ils ont soutenue simultanément, à l'insu l'un de l'autre, et dont les conclusions ont été sanctionnées par l'Institut, puisque l'Académie française a couronné l'ouvrage de M. Judicis de Mirandol, au moment même où l'Académie des Inscr. et B.-L. ouvrait ses portes à M. Ch. Jourdain.

A cette question : « Boèce a-t-il été chrétien? » MM. Jourdain et Judicis répondent résolûment par la négative, et ils produisent tous deux une série de preuves tirées du traité même *de la Consolation*, où le paganisme de l'auteur s'affirme à chaque page avec l'évidence la plus convaincante.

Cette évidence, pourtant, avait jusqu'alors échappé à tous les yeux, et la raison en est bien simple. Suivant une tradition dix fois séculaire, Boèce non-seulement aurait été chrétien, mais il aurait souffert le martyre à raison même de son orthodoxie religieuse. De plus, dès le VIIIe siècle, tous les écrivains ecclésiastiques, y compris saint Anselme et saint Thomas d'Aquin, lui attribuaient divers ouvrages de controverse qui faisaient autorité dans les écoles du moyen âge, entre autres les traités intitulés : — *Sur la Trinité* — *De la nature et de la personne de Jésus-Christ* — *Exposition sommaire de la foi chrétienne.* — Or, tant que l'authenticité de ces traités n'a pas été contestée, il était difficile, malgré l'étonnement légitime que devait provoquer la lecture de *la Consolation philosophique*, de contester le christianisme de Boèce. C'est donc sur ce dernier point que devaient se porter, avant tout, les efforts de MM. Ch. J. et J. de M. Ne pouvant reproduire ici leur argumentation, je me bornerai à dire que, selon ces deux critiques, les traités théologiques faussement attribués à Boèce doivent être restitués à divers auteurs, notamment à un évêque d'Afrique nommé Boethus, qui vivait au commencement du VIe siècle et dont le tombeau a été retrouvé dans l'église de Saint-Pierre, à Pavie, et à Saint-Séverin (Boèce le philosophe se nommait aussi Severinus), le célèbre apôtre des Alpes Noriques, dont la fête se célèbre encore aujourd'hui à Pavie, à Milan, à Brescia, le 23 oct. de chaque année.

Comme on le voit, l'erreur combattue par MM. Ch. J. et J. de M., aurait pour cause principale, sinon unique, une synonymie purement fortuite, et l'on comprend que cette synonymie ait été exploitée de bonne foi par de pieux écrivains, jaloux de recruter pour la religion chrétienne un champion aussi illustre par ses talents que par son caractère, et qui, dans l'agonie de l'Empire, a seul mérité d'être proclamé par ses contemporains eux-mêmes le Père de la Patrie et le Dernier des Romains. JOC'H D'INDRET.

—

Mort de George, duc de Clarence (VII, 492, 571). — Loin de moi de prétendre résoudre cette question. Mais, comme votre estimable collaborateur V. de V. appelle « à la rescousse » Messieurs de l'*Intermédiaire* anglais, j'ai l'honneur de lui soumettre un abrégé de ce qui a paru sur ce sujet, dans le *Notes and Queries*.

Les seules autorités, presque contemporaines, sont de Comines et Fabyan. De Comines relate que le duc fut noyé dans un tonneau de malvoisie, — mais il carac-

térise sa relation par un « comme on disait. » — Fabyan raconte la singulière noyade, sans exprimer un doute : « Le duc de Clarence, dit-il, fut mis à mort et noyé dans un tonneau de malvoisie. » M. Gairdner conjecture là-dessus que le duc, après le supplice, fut jeté dans un tonneau de ce vin. Plusieurs collaborateurs observent que *drown* (noyer) sert souvent pour *bury* (enterrer, ou submerger). Plus tard, un correspondant dirigea l'attention sur ce passage de Shakespeare : Dans *Richard III*, un assassin poignarde Clarence, et dit en même temps : « Si cela ne suffit pas, je te noyerai dans le tonneau à (et non *de*) malvoisie, là-dedans. » (If that will not serve, I'll drown you in the malmsey bute within.) » Et après : « Je cacherai le corps dans quelque trou jusqu'à ce que le duc (Richard de Gloucester) donne ordre pour ses funérailles. » Ici se pose la question : Le corps a-t-il été mis dans un tonneau, et coulé sous les vagues? — M. Gairdner établit que « le corps de Clarence ne fut pas exposé publiquement, et l'on n'a jamais su ce qui en est advenu. » Mais, ici, je dois observer, pour ma part, que, dans l'Histoire d'Angleterre, pendant les règnes de Richard II jusqu'à Richard III, par Frussell (1636), il est dit : « That Clarence was drowned in a bute of malmsey, and then laid in his bed to persuade the people that he died of discontent. » C'est-à-dire que Clarence fut noyé dans un tonneau de malvoisie, et ensuite exposé sur un lit, afin de persuader le peuple qu'il était mort de mécontentement. Peut-être donc le tonneau est-il l'effet de l'imagination populaire, et peut-être le seul fait véridique est-il que l'on s'est défait de Clarence secrètement ; ou, comme dit le continuateur de l'Histoire de Croyland : « Factum est id qualecunque erat genus supplicii... »

(London.) JOHN DORAN.

—

Lucina sine concubitu (VII, 498, 548, 576). — Nicolas Chorier, en rapportant l'arrêt singulier du parlement de Grenoble, d'après le récit contenu dans la deuxième centurie du Théâtre des histoires divertissantes et morales, publié en allemand, en 1653, par Guy Pape (*Harsdorfferus??*), fait précéder cette reproduction de ces mots : « Si ce récit n'est pas fabuleux. » Il ajoute que le sieur de Montléon et la seigneurie d'Aiguassère n'ont jamais existé ; que les noms des médecins et des sages-femmes sont imaginaires ; que cet arrêt ridicule n'est connu de personne dans le Parlement. Si ces observations négatives prouvent suffisamment la bonne foi de Chorier, elles n'invalident pas positivement la réalité de l'arrêt. On sait qu'au XVIe siècle plusieurs cours judiciaires ont sérieusement jugé des *loups-garous*, des sorciers, et jusqu'à des animaux. Mais Guy Pape n'aurait-il pas attribué au grave Parlement de Grenoble un arrêt joyeusement satirique, rendu après plaidoiries bouffonnes et attestations médicales d'un malin bachelier de l'école de Montpellier, par les clercs de la bazoche gratianopolitaine?

La solution de la question posée par M. A. D. dépend de la vérification des noms des médecins qui ont donné leur avis sur la possibilité du fait de la conception par le simple jeu de l'imagination. Les anciens registres de la Faculté de Montpellier existent ; on peut les consulter *ad hoc*. (Lyon.) V. DE V.

—

Guillaume Tell et M. Combes (VII, 499, 549). — Freudenberger fut le premier qui, d'après une fable exhumée d'un vieux conteur danois, ait osé, en 1760, révoquer en doute l'existence historique du libérateur de la Suisse ; son ouvrage fut brûlé par la main du bourreau dans le canton d'Uri. — Brûler n'est pas répondre, me dira-t-on avec J.-J. Rousseau... Je le sais, mais Freudenberger trouva de nombreux contradicteurs, Balthazar, Hisely, entre autres (consulter Œttinger), qui me semblent lui avoir répondu victorieusement. Que l'histoire de G. Tell, transmise par la tradition, ait été transformée en légende avec introduction de merveilleux, nul doute à cet égard ; mais ce n'est pas une raison suffisante, parce qu'elle a quelque analogie avec une vieille fable scandinave, pour nier jusqu'à l'existence de celui qui en a été le héros : j'ajouterai que j'applaudis à l'ouvrage de M. Combes, car notre génération a grand besoin qu'on lui rappelle l'exemple des hommes qui autrefois ont bien mérité de la patrie, et que la postérité a justement décorés du nom de grands. A. D.

—

De l'auteur de « La Magdeleine » (VII, 499, 579). — Le Dictionnaire des Anonymes ne consacrera-t-il pas une erreur, en attribuant La Magdeleine à M. Achille Rousseau? L'auteur m'est connu, et, s'il porte le prénom d'Achille, il ne répond pas au nom de Rousseau : il est, en outre, *coupable* d'un volume de vers intitulé : *Vox in deserto*, imprimé en province vers 1832, et distribué à ses amis. C'est aujourd'hui un modeste magistrat, aussi intègre que distingué ; mais certaine pièce de ce recueil, insérée à la fin de quelques exemplaires (j'en ai trouvé un, quai Voltaire, en août dernier), m'empêche de pouvoir révéler son nom, qui, *du reste*, n'a guère franchi le cercle de quelques amis, plus ou moins saint-simoniens. A. D.

—

La crémation chez les Romains... et à Paris (VII, 507, 411, 580). — La créma-

tion n'est pas chose nouvelle à Paris, n'en déplaise à MM. A. D. et H. de S. Cette idée baroque avait déjà tenté de flamber, il y a 74 ans, sous le Consulat. C'est donc du vieux neuf. Voici ce que je trouve dans le *Journal des Débats* du 9 floréal an IX (29 avril 1800) : « Le préfet de la Seine, Frochot, considérant que les derniers soins à rendre aux dépouilles humaines sont un acte religieux dont la puissance publique ne pourrait prescrire le mode, sans violer les principes de la liberté des opinions, a autorisé l'épouse du chargé d'affaires de la République française à la résidence de Venise, à brûler le corps de son fils décédé, et ordonné qu'après le brûlement *les cendres en seraient recueillies.* » A. B.

P. S. Cette note des *Débats* est d'autant plus curieuse que le dossier préfectoral relatif à l'affaire a dû être victime de la crémation communarde en mai 1871.

—

Une libre penseuse au siècle dernier (VII, 509, 400). — Ne pas confondre la comtesse de Boufflers-Rouverel, sœur du marquis de Saujon et petite fille d'une des fondatrices du séminaire de Saint-Sulpice, avec la marquise de Boufflers-Remiencourt, née princesse de Beauvau. La comtesse, dont M. de Levis (*Souvenirs et portraits*, 1813) a laissé un portrait très-juste, dut mourir pendant la Révolution, et une correspondance de Rouen du 8 frimaire an IX rend compte ainsi de son décès : « Voilà encore, pour notre siècle, la perte d'une personne justement célèbre par son esprit et son amabilité. J'apprends la mort de Mme de Boufflers la mère. C'était une mère dont il sortait de l'éclat. Elle est morte, ou plutôt elle s'est éteinte assez doucement. Elle a traité ce dernier sujet, comme tous les autres, *avec de la grâce et de la philosophie.* » La marquise, sa cousine, morte peu d'années avant la Révolution, pouvait braver, à Lunéville ou à Commercy, la femme de Louis XV, sûre qu'elle était de l'appui du vieux roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, et de son premier ministre. Elle n'était pas regnicole, la Lorraine n'étant pas encore réunie. Elle avait aussi *de la grâce et de la philosophie.* Etait-ce elle qui élevait, à la cour de Lunéville, une jeune fille sauvage? C'est ce que j'ignore et serais désireux de connaître. A. B.

—

Louvet et Lodoïska (VII, 500, 549, 579). — Je lis dans la Biographie moderne, ou Galerie historique (4 vol., Paris, Emery, 1816): « Il avait formé, quelques mois avant sa mort (en 1797), un établissement de librairie au Palais-Royal, tenu par sa femme, qu'il appelait Lodoïska... *Sa femme* (ainsi italianisée) avait avalé du poison pour ne pas lui survivre, mais elle fut contrainte par sa famille de prendre l'antidote, et de ne le rejoindre qu'après plusieurs années de souffrance et de langueur. » — Sa *femme?* Assurément, puisqu'ils s'étaient mariés aussitôt que « Lodoïska » fut veuve d'un premier mariage, et avant ce mariage, Louvet l'avait aimée bien sincèrement. Dans la notice biographique qui précède « La vie du chevalier de Faublas, » publiée par Lavigne, on lit: « A la tête duquel (établissement de librairie) il avait mis sa femme, dont les soins et l'activité firent prospérer cette entreprise. » (London.) JOHN DORAN.

—

Des crucifix en peinture (VII, 519). — On sait que tous les crucifix espagnols, sculptés en bois ou pierre, sont peints. Tous ont les genoux excoriés et des raies de meurtrissures sur le corps. BRIEUX.

— Je puis citer un tableau de l'école espagnole, où l'auteur avait représenté le Christ en croix : le corps déchiré de toutes parts, les plaies béantes et répandant le sang à flots. Ce peintre s'était complu à faire couler le sang le long du bois de la croix qui le soutenait. Ce tableau peint sur toile était la propriété de feu M. Basset, marchand bien connu des amateurs, qui, je crois, malgré le mérite de la peinture, ne put jamais vendre cette œuvre due au pinceau de Moralès, à cause de l'horreur du spectacle qu'il présentait. De toutes les écoles de peinture, l'école espagnole est, je pense, la seule qui ait osé mettre ce réalisme dans le martyre. Il doit exister d'autres exemples parmi les maîtres peintres de ce pays. BIAS.

—

Félibres (VII, 522). — Larousse, dans son *Dictionnaire universel*, est je crois le seul lexicographe qui mentionne *Félibrés*. Il se demande si ce mot signifie « homme de foi libre » (*fé libré*), ou bien « faiseur de livres (*fa* ou *fé librés*), et il s'arrête à la seconde interprétation. « FÉLIBRÉS, dit-il, auteur, faiseur de livres; nom que se sont donné les poëtes de la nouvelle école provençale. »

Le *Dict. provençal* d'Honnorat donne *fel* avec la signification de « feuillet, » en indiquant ce mot comme appartenant au dialecte languedocien, et cependant les deux éditions du *Dict. languedocien* de l'abbé de Sauvages ne le mentionnent point. (Grenoble.) N. M.

—

L.-R. Trinquesse (VII, 523). — Le seul renseignement que je puisse donner à M. Bias, c'est que le peintre a exposé en 1791 et en 1793. Chevillet, F.-S. Lempereur et Mme Lingée ont gravé d'après lui : 1° Chevillet : la Toilette de la mariée; les Amants surpris; le portrait du duc de Bragance; 2° Lempereur : la Sortie du

bain; Portrait de M. Percenet, architecte; 3° Mme Lingée : Portraits de Colardeau et de J.-B.-François Trumeau de la Conty. Comme il est facile de consulter les livrets des expositions, je ne donne pas le détail des œuvres exposées. Il travaillait déjà en 1770. E.-G. P.

—

Monnaie scandaleuse (VII, 523). — Je n'ai jamais entendu parler de louis d'or satiriques frappés à Strasbourg à l'effigie de Louis XVI. Ni Hermann, dans ses *Notices historiques* (1819), ni Levrault, dans son *Essai sur l'ancien hôtel de la Monnaie de Strasbourg* (1842), ni Berstett, dans son *Essai d'une histoire des Monnaies d'Alsace* (1840-1844), ne font mention de rien de semblable. C. M.

— Même réponse de A. B.

—

Les logis de Racine (VII, 525). — Il va être ici question de celui de la rue des Marais (aujourd'hui rue Visconti), ouverte, selon La Tynna, vers 1540. Sur le plan à vol d'oiseau, levé par Louis Bretez en 1734, figure, vers le milieu de cette rue, le long mur d'un jardin qui, plus tard, a fait place à plusieurs façades de maisons, dont aucune nécessairement ne peut représenter celle où mourut notre grand poëte. Dans le vaste enclos planté d'arbres que nous offre ce plan, on remarque plusieurs corps de logis diversement orientés, dont deux ont façade sur rue; d'autres ont vue sur le grand jardin. C'est, nous le supposons, sur un point quelconque de ce terrain, aujourd'hui divisé en plusieurs propriétés distinctes, que se trouvait le bâtiment habité par Racine.

Lit-on, dans un ouvrage contemporain, que « dans la cour de la maison de Racine, il existait un vigoureux cep de vigne? » En ce cas, la question serait presque résolue. Dans la cour du n° 13 actuel, un peu plus voisin de la rue Bonaparte que de la rue de Seine, on voit encore, tout près de la voûte d'entrée, à gauche, un énorme cep de vigne assez semblable à un pilier torse, ou, si l'on préfère, à un vieux câble de marine. Il est exposé au midi et sort du pavé tout contre un bâtiment fort vulgaire qui peut passer pour contemporain du poëte. Depuis 1840, nous avons, de temps en temps, visité cet arbuste bi-centenaire. Cette année là, ses sarments horizontaux, s'étendant de l'ouest à l'est, garnissaient les entre-fenêtres du premier étage et en partie celles du second. Vers 1843, la souche piquée de vers commençait à dépérir. Pour lui rendre une jeunesse factice, on supprima la plupart des branches issues du gros sarment horizontal, qui continua à couvrir de feuillage une partie notable de la muraille. En février 1861, nous trouvâmes en piteux état sa tige tordue en spirale; les trous de vers s'étaient multipliés à tel point qu'elle paraissait privée de puissance végétative; cependant, le 6 septembre de la même année, le sarment horizontal avait encore fourni quelques bourgeons et même une assez volumineuse grappe de raisin blanc. Enfin, aujourd'hui, octobre 1874, le cep est positivement mort et on l'arrachera tôt ou tard.

Cette vigne, qui décorait, ou, du moins, avoisinait la maison où demeura et mourut Racine; offre, à notre avis, un souvenir qui se relie plus ou moins directement à celui de notre grand tragique. Qui sait même si ses grappes n'ont pas figuré sur la table qu'entouraient d'illustres amis? Ce débris mérite d'être conservé, ne fût-ce qu'à titre de phénomène végétal, âgé de plus de deux siècles. Le propriétaire actuel, M. Thellier, consentirait probablement à en faire don au musée de Cluny ou à celui du musée Carnavalet, ces deux asiles ouverts aux épaves, en tout genre, du vieux Paris. A. Bonnardot.

—

Quel est l'auteur de « la Chronique scandaleuse? » (VII, 528). — Dans la 3e édit. du Manuel du Libraire, t. I, p. 395, 2e col., le savant auteur, en parlant de cette Chronique, dit : « Cet ouvrage, connu sous le nom de *Chronique scandaleuse,* fait suite aux premières édit. des Chroniques de Saint-Denis; on n'est pas d'accord sur son auteur, qui, selon les uns, serait *Jean de Troyes,* et, selon d'autres, *Denys Hesselin.* Il a été réimprimé à Paris en 1557 et 1611, in-8°. La meilleure édition séparée est celle de 1620, in-4°. » — Cette édition, que je possède, est ornée d'un très-beau portrait de Louis XI, gravé en 1620, par *Mathæus* (Jean-Mathieu). Cela n'apprend rien à M. de Montardif; mais je crois intéressant de rappeler que, dans le 88e huitain de son *grand testament,* François Villon a fait un legs à Denys Hesselin :

Item, donne à sire Denys
Hesselin, esleu de Paris,
Quatorze muids de vin d'Aulnys
Pris chez Turgis, à mes périlz :
S'il en beuuoit tant que periz
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eau ès barrilz;
Vin perd mainte bonne maison.

Dans les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France, de Petitot, et de Michaud et Poujoulat, l'ouvrage est attribué à Jean de Troyes, ainsi que dans une édition des mémoires de Commines, augmentée de la Chronique scandaleuse (Bruxelles, 1714, F. Foppens). Du moins, dans le Catalogue de la bibliothèque d'Amiens, rédigé par le savant M. Garnier, c'est à lui que le donne le bibliothécaire, de même que pour l'édition de 1620.

Dans la notice du Panthéon littéraire,

M. Buchon rapporte les diverses opinions relatives à la question. On n'a, dit-il, aucun renseignement sur la vie de Jean de Troyes, auquel Gabriel Naudé, Jean Godefroy, Grosley et plusieurs autres savants attribuent la Chronique de Louis XI. Grosley croit, mais d'après des conjectures fort hasardées, qu'il était fils de Jean de Troyes qui, d'après le témoignage de Juvénal des Ursins, se distingua pendant les troubles de Paris sous Charles VI et fut grand-maître de l'artillerie sous Charles VII, et il ajoute que ce furent sans doute les anciennes relations du père avec le conseil municipal de Paris, qui procurèrent au fils la place de greffier de l'hôtel de ville, que paraît avoir possédée l'auteur de cette Chronique. Le titre de *Ma très-redoutée dame*, que le chroniqueur donne à Jeanne de France, sœur de Louis XI, et femme du duc de Bourbon (en l'année 1482) a fait penser aussi qu'il avait été attaché à la maison de cette princesse. Voilà à quoi se bornent les renseignements relatifs à sa personne. Quelques écrivains ont attribué cette Chronique à d'autres auteurs que Jean de Troyes. Les uns l'attribuent à *Denis Hesselin*, prévôt de Paris; d'autres, tels que l'abbé Lebeuf, la donnent à *Jean Castel*, abbé de Saint-Maur, qu'il croit fils de Christine de Pisan et d'Etienne du Chastel. L'abbé Lebeuf pense que le greffier de l'hôtel de ville (Jean de Troyes) n'a fait qu'ajouter un préambule et quelques particularités. — *Et adhuc sub judice lis est.* E.-G. P.

—

« **Le Véridique ou l'Antidote des Journaux** » (VII, 530). — Attribué à un nommé Husson, par le Dict. des Anonymes et par Deschiens; cette attribution a été reproduite dans le Catalogue de la Bibliothèque nationale (Hist. de France, t. IV, p. 388), où l'on indique 10 numéros. Mais Leber attribue ce journal à J. Corentin-Royou. On lit aussi dans la Biographie de Rabbe, p. 1182 : « Royou rédigea *le Véridique* jusqu'au 18 fructidor, époque à laquelle il fut déporté à l'île de Ré. » Quant au nombre des n^{os}, une note de mon père, que je trouve sur son exemplaire du Dict. des Anon., dit qu'il y en a 13. OL. BARBIER.

— C'est le plus rare des journaux anti-révolutionnaires. On n'en connaît, dit Leber qui le possédait, que 3 exemplaires complets. Il a 10 numéros, d'oct. 1792 à mars 1793. Barbier, dans son Dictionn. des Anonymes, 2e édit., et Deschiens, dans sa Bibliographie des journaux, attribuent *le Véridique* à un nommé Husson : c'est une erreur. C'est Jacques Corentin-Royou, l'un des rédacteurs de l'*Ami du Roi*, qui l'a publié après la suppression de ce journal, 4 mars 1792. Par une compensation assez bizarre pour l'époque, l'*Ami du Peuple*, de Marat, journal tout aussi exalté dans une opinion contraire, a été suspendu par le même décret.

Voici la note du *Catalogue* de Leber (Paris, 1839, t. II, p. 432, n° 4930) : « L'auteur eut le courage d'entreprendre *le Véridique*, au moment où le canon du 10 août venait de réduire au silence les plus zélés défenseurs de la monarchie. Le *Petit-Gautier*, le *Journal à deux liards*, plusieurs autres feuilles royalistes avaient cessé de paraître à l'aspect de la Convention, et c'est alors que Royou osa seul braver les périls d'une position qui n'était plus tenable. Mais, revenu du premier mouvement d'exaltation, ne voyant plus que la hache révolutionnaire prête à fondre sur sa tête, il fut tellement effrayé de son propre ouvrage, qu'il en brûla tous les exemplaires dont il put disposer, et comme les personnes qui en avaient reçu furtivement des livraisons n'avaient pas attendu son exemple pour les jeter au feu, l'édition en fut presque entièrement détruite. Il est certain qu'à la mort de l'auteur on ne trouva dans son cabinet aucune trace de ce journal, pas même son exemplaire. Voir le catalogue de la vente de ses livres, Paris, 1829. »

M. Hatin, dans sa *Bibliographie hist. et critique de la Presse franç.* (Paris, 1866), ne fait que reproduire cette note de Leber.

« Le 18 fructidor, Royou fut déporté à l'île Rhé, jusqu'au Consulat. Sous l'Empire, comme il était avocat, il reparut au barreau, et sous la Restauration, il fut nommé censeur et obtint une pension du Roi. Royou est mort le 1er déc. 1828, âgé de 83 ans. » C. M.

— *Le Véridique* soutenait les principes monarchiques : c'était montrer bien de l'audace après le 10 août, après les journées de septembre; aussi, cette feuille qui n'osait guère se montrer est-elle devenue extrêmement rare. Elle manque à la collection La Bédoyère, acquise par la Bibliothèque nationale; du moins, n'est-elle pas indiquée au n° 2556, où elle devrait figurer.

Le nom de *Véridique* fit d'ailleurs fortune; Hatin indique quatre autres journaux publiés sous ce même titre (en 1789, en l'an IV, en l'an V et en 1814). Quant à *la Vérité*, on compte jusqu'à 24 feuilles qui inscrivirent ce nom au haut de leur première page; parmi elles on remarque *la Vérité en plein midi*, *la Vérité en riant*, *la Vérité sans chemise*, *la Vérité toute nue* : publications éphémères qui disparurent bien vite. — Ceci rappelle une autre feuille qui parut en l'an VII et parvint jusqu'au 48e numéro. Elle était spirituelle et avait pris pour devise : *Rien n'est beau que le vrai*. Hoffmann, fort connu comme auteur dramatique et comme l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*, y prit, dit-on, une part active. La satire s'y pro-

duisait sous une forme piquante, parfois des plus outrées. Voir d'ailleurs Hatin, t. VII, p. 346. J. D.

—

Le droit du seigneur (VII, 537, 408, 379, 301). — Pourquoi citer le père Anselme...

Et même tous bâtards, à qui Dieu fasse paix (1)?

Avancent-ils d'un pas la question! Il n'en est pas de même de la jalousie de la dame seigneuresse. En voici deux preuves tirées de l'amusante dissertation citée par moi (VII, 380): Une reine d'Ecosse, ardente conservatrice de ses droits conjugaux, engagea son mari à changer en redevance le *jus laxandæ coxæ* établi dans son royaume. Les chanoines, comtes de Lyon, agirent de même sur leurs vastes domaines, d'après les instigations de leurs maîtresses. Il est vrai que quelques auteurs prétendent que les nobles prélats étaient fatigués de ne jamais trouver la pie au nid. P.-M. Y. voit par là que, si une femme jalouse est souvent bien ennuyante, elle est quelquefois utile. L'ex-Carabinier a pied.

P.-S. — Feu F. Grille cite, dans son *Introduction aux Mém. sur la Rév. Française* (t. I, p. 410), la demande des bourgeois de Rennes en 1789, relative à « l'abolition gratuite des *chevauchées, saut de poisson, baiser de la mariée, transport de l'œuf sur la charette, silence de grenouilles*, et autres usages outrageux et extravagants. » Ceci est plus sérieux que la dissertation *sur le droit de cuissage*.

— La question de M. B. C. me fait céder à la tentation de soumettre à vos correspondants une proposition qui, je dois en convenir, n'a pas toujours été bien accueillie de ceux à qui j'ai eu occasion de la présenter : c'est qu'en tous cas, loin d'être une dépravation, une ordure, comme il me semble que l'appelle M. Veuillot, le droit du seigneur, s'il a existé, eût été un progrès moral, — puisqu'il eût réglementé et restreint un abus, auparavant sans limites. Peut-on, en effet, douter que, non plus que l'esclave antique, l'*asseki* orientale, la négresse de nos jours, la serve des temps féodaux eût aucun moyen de résistance contre la volonté du maître? Mais je vais plus loin, et je crois qu'il faut voir autre chose qu'un simple fait de violence, c'est-à-dire un droit positif, réglé, reconnu, dans l'histoire de Gunnor, telle que la raconte Orderic Vital, et je pense aussi, Guillaume de Jumiéges; car je n'ai pas en ce moment leurs Chroniques sous les yeux.

Richard Ier, duc de Normandie, apprend qu'un de ses forestiers vient de se marier, et que la femme est jolie. Il va chasser dans le canton dont le nouvel époux avait l'intendance, et naturellement ensuite arrive chez lui; car ces forestiers paraissent avoir occupé des châteaux, ou grandes maisons appartenant au duc, et où, à côté du logement des serfs de tout rang, il y avait des appartements réservés au prince lui-même, quand il venait par là. Le forestier, s'acquittant de sa charge, reçoit le maître, veille à son repas, le conduit lui-même à sa chambre et assiste à son coucher. Et alors Richard, tout simplement, tout tranquillement, lui dit de lui envoyer sa femme. Grande désolation du mari, qui pourtant n'essaye pas de discuter l'ordre. Mais la femme, non moins désolée, s'avise d'envoyer à sa place sa jeune sœur Gunnor, qui se trouvait en ce moment chez elle. Et quand le duc est instruit de cette substitution, il est si charmé de la beauté de Gunnor, que, laissant en paix la sœur et le beau-frère, il emmène Gunnor avec lui et finit par l'épouser, en légitimant les enfants qu'elle lui a donnés.

Le livre de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne contient un passage qui touche à notre question: « Il y a un droit qui est assez commun en Auvergne, et qu'on appelle le *droit de noces*. Autrefois on ne l'appeloit pas si honnêtement; mais la langue se purifie dans les pays même les plus barbares. Ce droit, dans son origine, donnoit pouvoir au seigneur d'assister à tous les mariages qui se faisoient entre ses sujets; d'être au *coucher* de l'épousée; faire les cérémonies que font ceux qui vont épouser par procuration les reines de la part des rois. Cet usage ne se pratique plus aujourd'hui, soit parce qu'il seroit incompatible aux seigneurs d'être de toutes les noces de leur village et d'emporter leurs jambes dans les lits de tant de bonnes gens qui se marient, que parce que cette coutume étoit un peu contraire à l'honnêteté, et qu'elle exposoit les gentilshommes qui avoient l'autorité et qui n'avoient pas toujours la modération, à des tentations assez dangereuses, lorsqu'ils en trouvoient quelques beaux sujets. Cette honteuse cérémonie a été changée en reconnoissance pécuniaire, et, par un accord mutuel, les seigneurs ont demandé des droits plus solides, et les sujets ont été bien aises de se rédimer de cette loi si dangereuse à leur honneur. M. de Montvallat trouvoit que les anciennes coutumes étoient les meilleures, lorsque quelque belle villageoise alloit épouser, et ne vouloit pas laisser perdre ses droits; et comme on le tenoit assez redoutable sur ce sujet, et qu'on craignoit que la chose passât la cérémonie, on trouvoit encore plus à propos de capituler, et de lui faire quelque présent considérable, selon leurs forces. Quoi qu'il en soit, il faisoit valoir ce tribut, et il en coûtoit bien souvent la moitié de la dot de la mariée. » Fléchier, outre son caractère ecclésiastique, composait sa relation pour Mme de Caumartin : il est donc possible qu'une double réserve l'ait

(1) Regnard. *Le Légataire.*

empêché d'exprimer nettement le fond de sa pensée; mais j'ai peur que ce singulier droit de *jambage*, dont il convient, ne s'explique trop bien, comme un souvenir et une atténuation du vrai droit de *prélibation*. Je dois cependant avertir que Chéruel n'en a pas jugé ainsi, et qu'il a joint à ce passage une note où il traite notre question à un point de vue général, en laissant un peu dans l'ombre le détail particulier accusé par son texte : « Les seigneurs féodaux contraignaient les nouveaux mariés de leur payer un tribut et de se soumettre à des usages qui avaient surtout pour but de constater leur droit sur les vassaux. Les seigneurs ecclésiastiques percevaient, comme les laïques, le *droit de noces*. Un arrêt du Parlement de Paris (19 mars 1409) défendit à l'évêque et aux curés de cette ville d'exiger aucun droit de cette nature. Dans certaines contrées, les nouveaux mariés devaient un *mets de mariage*, *past* ou repas, à ceux que le seigneur envoyait pour assister en son nom à la cérémonie. La mariée était quelquefois obligée de porter le mets de mariage au château; elle s'y rendait accompagnée de joueurs d'instruments, Il est possible que, sous le régime féodal, où régnait trop souvent la violence, il y ait eu des exemples d'abus odieux, à l'occasion de ces usages; mais ils ne constituèrent jamais un droit. Les fabliaux, qui attaquent sans ménagement les excès du moyen âge, ne font aucune allusion à ce prétendu droit du seigneur. Les conciles, qui ont condamné des usages moins odieux, gardent également sur ce point un silence significatif. » O. D.

—

« Et nul n'aura d'esprit » (VII, 553). — Le vers :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis...

est l'antépénultième de la scène II de l'acte III des *Femmes savantes*. Mais alors, va-t-on demander de qui sont les *Femmes savantes?* Z.

— Ce vers m'a toute la mine d'être de ce garçon nommé *Molière* qui, au dire de Tallemant, son contemporain, « quitta les bancs de la Sorbonne pour suivre la Béjart (une comédienne!), en fut longtemps amoureux, donna des avis à sa troupe, et enfin s'en mit et l'épousa. Il a fait des pièces où il y a de l'esprit, » entre autres *les Femmes savantes*, où M. Saiduarig fera bien de voir... F-Y.

— Molière, *Femmes savantes*, A. III, sc. 2, sauf que je lis dans deux éditions : « Nul n'aura de l'esprit... » En 1685, treize ans après les Femmes savantes, M. Girin, contrôleur des finances à Grenoble, écrivit à La Fontaine pour lui demander, à propos d'un rondeau qu'on venait de faire à Grenoble, s'il fallait dire : *sans esprit*, ou *sans de l'esprit*. La Fontaine répondit par une épître que nous avons, et dans laquelle il décide pour la première locution :

Sans esprit, c'est la phrase, et non *sans de l'esprit*.

O. D.

—

L'esprit des Mortemart (VII, 553). — Je ne sais pas où a été « pour la première fois imprimé » ce dicton de cour; par conséquent, je ne me crois pas le droit de répondre à la question de M. Ulric, en lui répétant ce qu'il sait aussi bien que moi sur l'origine d'une locution devenue proverbiale. Je trouve seulement dans Saint-Simon des allusions à cet esprit héréditaire, à propos de Mesdames de Montespan, de Thianges et de Vivonne. Celle-ci, dit-il, « était une femme de beaucoup d'esprit, dont la singularité était digne de s'allier aux Mortemart » (elle était belle-sœur des deux fils du duc que je viens de nommer avant elle). Or, cette singularité est quelque chose de plus que de l'esprit; aussi, le dicton : *l'esprit des Mortemart*, est-il corrigé par cet autre : *la folie des Mortemart*. Je sais bien que ce n'est pas la même branche de la famille, qui avait cette dernière réputation; mais comme les deux mots couraient en même temps et que l'alliance était très-intime (le comte de Maure, fils de la duchesse douairière de Mortemart, avait épousé la fille unique du frère de sa mère) entre les deux branches, on peut et on doit peut-être ne pas séparer les deux phénomènes d'hérédité, comme l'ont fait quelques savants, entre autres Büchner (*Science et Nature*). Pour la *folie*, voir les *Mémoires* du marquis d'Argenson (t. II, p. 100, éd. de la Bibliothèque elzévirienne). Il y dit : « Mademoiselle... a toute la hauteur de la maison de Condé, à quoi s'est joint, par bâtardise, la folie des Mortemart. Mademoiselle eût été rouleuse, voleuse ou bouquetière, si elle était née parmi le peuple. » Aszt.

— Je crois bien que c'est Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, chap. 26. Du moins sa phrase est d'un homme qui parle d'après oui-dire, et non d'après ses lectures. « Ces quatre personnes (Mme de Montespan, ses deux sœurs et son frère) plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlée de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait *l'esprit des Mortemart*. » O. D.

—

Goupillon (VII, 554). — Mais quelle étymologie oppose-t-on à celle du vieux mot *goupil* (golpil, vulpes)? On sait que c'est là le vrai nom du renard, qui doit ce dernier nom, l'une des formes de *Renaud*, au roman du Renard, où toutes les bêtes portent des noms de convention. Les premiers

goupillons ont été, à ce qu'il paraît, des queues de renard. O. D.

— Il n'est pas facile de répondre à une question incomplétement posée. On croit généralement que *Goupillon* descend de *Vulpes*, par *Vulpillus*, *Voulpil*, *Goupil*. Est-ce cette étymologie « habituelle » que M. B. dit être contestée?

(Grenoble.) N. M.

— Littré: « Etymologie; *Goupil* (renard), le *goupillon* ayant été d'abord une queue de renard ou étant assimilé à une queue de renard normand : *Vipillon*. » Je ne crois pas qu'on puisse mieux dire. E.-G. P.

—

Ségala ou Ségalar (VII, 354). — Le *Ségala* est le terrain à seigle, d'un mot patois dérivé du latin *Secale*, seigle.

Brieux.

—

Artistique. Collectionneur (VII, 554).— « Ces deux néologismes sont-ils permis? » dit M. E. M. C'est un scrupule exagéré. Si ces mots ne figurent pas dans le Dictionnaire de l'Académie, qu'importe au lecteur, qui leur attribue un sens très-clair? De nos jours, les historiens, les archéologues, les romanciers, les journalistes, hasardent des expressions nouvelles. Quand elles offrent des nuances d'idées bien accusées, le lecteur consent à leur adoption. Le devoir de Messieurs de l'Institut serait, non pas de les exclure, mais de leur délivrer des lettres de naturalisation. Loin d'aller à la remorque de la société fondée par Richelieu, l'écrivain indépendant ne doit pas craindre de risquer, sous sa responsabilité, des innovations utiles, rationnelles et acceptables. La susdite société admire et encourage trop les *délayeurs* d'idées. Il est à désirer que notre langue s'enrichisse de néologismes concis, expressifs, substitués à de longues périphrases.

L'Académie (entre nous soit dit) est une galère du XVII° siècle, à quarante rameurs, se dirigeant, on le suppose, vers un port nommé : la *perfection :* mais comme la plupart des rameurs sont au repos, la machine n'avance guère. *A la rescousse* donc, néologistes! Prenez l'initiative des réformes et des innovations. L'Académie répudiera tout d'abord vos créations, fussent-elles acceptées par une immense majorité; mais elle sera forcée, tôt ou tard, de leur octroyer un certificat de vie, comme à tant d'autres mots qui n'existaient pas au temps de Richelieu.

Don Bonnart, *collectionneur*,

—

Sur un passage de Pline l'Ancien (VII, 556). — Ce passage a depuis longtemps attiré l'attention. Des deux questions qu'il soulève, la première, la plus grande pesanteur spécifique des mâles, est résolue affirmativement. On a constaté cette densité supérieure, chez l'homme, pour le système osseux aussi bien que pour le système musculaire; c'est même une des présomptions sur lesquelles s'appuient les anthropologistes pour attribuer à un sexe plutôt qu'à l'autre les ossements que mettent les fouilles à découvert. La seconde question, la façon dont surnagent les cadavres, suivant le sexe, est une simple vue de l'esprit. On a pensé à la pudeur, avant de regarder les noyés. C'était là un des grands défauts de la science ancienne, et il y a quelques sciences modernes dans lesquelles on raisonne encore de la même façon, en supposant ce qui devrait être, au lieu de constater ce qui est.

Quelques autorités maintenant, puisqu'il faut toujours étayer ses dires de l'opinion de noms connus.

Disons d'abord qu'au XVII° siècle, quelques-uns admettaient encore l'explication de Pline. Vincent Tagereau (*Discours de l'impuissance de l'homme et de la femme*, 1612), emploie cet argument tiré de la pudeur naturelle de la femme contre l'usage du congrès. — On sait cependant bien que c'étaient les femmes surtout qui le demandaient. — Au XVIII° siècle, on doute; au XIX°, on nie tout à fait. Je n'ai pas le loisir de développer cette simple note. Je renverrai seulement à l'édition de Pline, qui fait partie de la collection des *Classiques latins* de Lemaire. Il y a, sur le point spécial que veut éclaircir M. E.-G. P., une dissertation concluante. On a agi, dans ce cas, comme pour la dent d'or. On a discuté longtemps, puis on a prié les mariniers de vérifier la façon dont se présentaient les *macchabées*. On eût pu cependant deviner *à priori* que les parties dans lesquelles s'emmagasine l'air qui fait remonter le noyé à la surface de l'eau sont les mêmes chez l'homme et chez la femme : la cavité thoracique et la cavité abdominale, et que, par suite, c'est l'avant, et non l'arrière qui, d'après le principe d'Archimède et l'habitude invétérée des poissons morts, doit se trouver en dessus.

Aszt.

—

Dessins de poêles, d'Ollivier (VII, 555). — Suivant le *Universal Catalogue of books on art* (Lond., 1870, pet. in-4°), un exempl. de cet ouvr. se trouve au Sloane Museum. Dans le titre donné par M. Champfleury, après le mot « invention », il faut ajouter : « et de la manufacture..... » O. B.

—

La profession de Badestamier (VII, 560). — J'ai vu quelquefois : Un tel « Badestamier » (ou Basdestamier) sur des boutiques de fabricants de bas. Si M. G. V. A. veut bien prendre la peine d'ouvrir le Dict. de l'Académie au mot *Estame*, il y trouvera : Estame, s. f. Ouvrage de fils de laine

passés, enlacés par mailles les uns dans les autres. *Bas d'estame. Une camisole d'estame.* MINART.

— Je n'ai trouvé ce mot nulle part; mais, en le décomposant, je crois en avoir découvert la signification. L'*estame* et l'*estamet* (Littré) sont des étoffes dont on fait surtout *des bas*. Le *badestamier* serait un fabricant de *bas d'estame.* E.-G. P.

— Que M. G. V. A., après avoir épuisé la collection des dictionnaires, ouvre le *Dictionnaire* si bien nommé, *universel*, de Pierre Larousse, il y trouvera *Badestamien*, fabricant de bas d'*estame* (laine longue peignée). Le *r* final de *Badestamier*, dans le document cité, est donc tout bonnement une coquille comme le *d* de *cade*. Ces imprimeurs n'en font jamais d'autres!
(Grenoble.) N. M.

—

« Les Supercheries de Satan dévoilées » (VII, 560). — Le *Bulletin trimestriel des publications* défendues en France (nº 5, mars 1869), attribue ce livre à un Polonais, M. Pomyan Wicherski, et j'ai eu occasion de constater plusieurs fois que les informations de ce recueil bibliographique sont exactes. On m'assure qu'il a été entièrement rédigé par M. Poulet-Malassis, alors à Bruxelles (8 numéros de août 1867 à décembre 1869, in-8º). Je puis affirmer que M. Félicien (et non T.) Rops n'est pour rien dans les gravures, qui sont aussi loin que possible du caractère de son talent. E. R.

—

Vers blancs dans la prose de Paul-Louis Courier (VII, 582). — J'avais remarqué, il y a bien longtemps, cette tendance de Courier à écrire en vers, et ne pouvant plus le lire sans être poursuivi par ce rhythme latent qui vous poursuit comme un refrain auquel on voudrait pouvoir échapper, j'ai renoncé à le lire. Les quelques citations que je me permettrai, sans intention de disputer l'honneur de la trouvaille à M. A. R., mais seulement pour l'appuyer de nouvelles preuves, sont donc sur mes cahiers, depuis au moins une quinzaine d'années. Je ne donnerai pas tout; je choisirai seulement quelques alexandrins visant au proverbe comme ceux-ci :

Ça, vous dînez chez moi, quand je n'aurai per- [sonne.
Pour moi ce m'est tout un, l'ancienne, la nou- [velle (noblesse),
La Tremouille ou Godin, Ronan ou Ravigot.

Naissant pour la misère, ils la savaient souffrir.

[Que veux-tu faire ici, ayant fâché le maire?]

ou bien cherchant le mouvement de la tirade tragique ou la désinvolture de la malice comique, comme ceux-ci :

Voilà la récompense!
Va pour de telles gens, va trahir ton mandat
Et livre à l'étranger ta patrie et tes dieux!
Vous êtes babillard et vous montrez mes lettres;
Ou bien vous les perdez.....

Eh! bonjour, mon ami!
Votre père fait-il toujours de bons souliers?

ou enfin tout un couplet comme celui-ci :

Assez de gens là-bas lui diront le contraire
Nos députés tous les premiers, [(au roi),
Et sa cour lui répétera
Que plus nous payons, plus nous sommes
Sujets amoureux et fidèles;
Que notre dévouement croît avec le budget.
Mais s'il en veut savoir le vrai,
Qu'il vienne ici et il verra
Sur ce point-là
Et sur bien d'autres
Nos sentiments
Fort différents
De ceux des courtisans.

Est-ce vraiment de la mauvaise prose que celle où les vers se mettent? Je n'irai pas jusque-là, et d'ailleurs il faut tenir compte à Courier un peu plus des choses qu'il disait que de la façon dont il les disait. S'il revenait au monde, il serait encore d'un grand secours pour la cause du bon sens, et en ces temps malheureux où tout le monde la déserte, qu'il la défendît en prose rhythmée, ou en simple prose de journal, il aurait droit à toute notre reconnaissance! ASZT.

Trouvailles et Curiosités.

Le général Bernadotte, membre de l'Académie de Hesse, en 1798. — On remarquera les treize mots soulignés dans la pièce suivante :

ACADÉMIE DE HESSE
Salut et Prospérité.

« En Vertu de l'autorité et du pouvoir à nous accordés, nous déclarons et faisons savoir qu'au citoyen Jean-Baptiste BERNADOTTE, homme très-célèbre par ses exploits, général divisionnaire de la Très-puissante République française; très-vaillant, très-prudent, très-respectable, *très-clément envers notre patrie, tant qu'elle a été occupée par ses troupes*, très-généreux et très-libéral envers notre Académie, très-bienveillant envers tous ceux qui cultivent les Muses, illustre protecteur des sciences et des arts; auxquelles qualités éminentes ledit citoyen joint une profonde érudition, principalement une ample et exacte connaissance des objets relatifs à l'histoire, à la statistique et aux sciences politiques et économiques, par rapport à laquelle nous nous faisons gloire de pouvoir l'agréger dans notre Société littéraire, comme membre honoraire de notre Académie, et ainsi l'unir à Nous comme par des liens plus étroits, les honneurs suprêmes en philosophie lui ont été aujourd'hui conférés, selon le rit et les us accoutumés,

« En foi de quoi, le doyen de la faculté de philosophie, Guillaume-Frédéric Hezel, conseiller intime de la régence de S. A. S. le Landgrave de Hesse et professeur public ordinaire des langues orientales, a publié cet acte solennel, sous le grand sceau de l'Académie, le XVII décembre MDCCXCVIII. » *P. c. c.* A. B.

—

Les Gaulois vengés. — Parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire*, il y en a sans doute plusieurs qui ont vu la spirituelle caricature de Schetz (si j'ai bonne mémoire), représentant un jeune soldat français occupé à plumer une oie sur le Capitole, avec cette légende : *Vengeance tardive*, ou quelque chose de semblable.

Je trouve cette plaisante idée dans les paralipomènes de la Chronique de l'abbé d'Ursperg (Conrad de Liechtenaw), publiée à Strasbourg en 1537, par Crato Mylius. Preuve nouvelle, entre cent mille, que Salomon avait bien raison de dire : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Je proteste, en passant, contre toute accusation de plagiat à l'égard de Schetz, lequel, selon toute apparence, ne connaissait ni la Chronique de l'abbé d'Ursperg, ni les paralipomènes ajoutés, en 1537, à cette chronique.

A propos de l'invention de l'imprimerie (et, par parenthèse, le lieu indiqué pour la naissance de Guttemberg est *Strasbourg*, et non Mayence), l'auteur anonyme des paralipomènes rapporte le fait suivant :
« Sub idem ferme tempus Ulrichus, cogno-
« mento Han, formas librarias, rem inau-
« ditam nec unq. Romanis uisam, Romam
» attulit. Fuit is natione Germanus, cui
« cognomentum (ut dixi erat Han) id latine
« gallum gallinacium (*sic*) significat: hinc
« falsus Campanus et aliquot docti existi-
« maverunt hunc Ulrichum natione Gal-
« lum fuisse. De hac tetrastichon Antonij
« Campani legimus :

Anser Tarpeij Custos Iouis, unde quod alis
Constreperes, Gallus cecidit; ultor adest.
Vlrichus Gallus, ne quem poscantur in usum
Edocuit pennis nil opus esse tuis. »

« Vers le même temps, Ulrich, surnommé *Han*, apporta dans Rome des formes d'impression, chose inouïe jusqu'alors et que les Romains n'avaient jamais vue. Il était Allemand de nation ; mais, comme son surnom (ce surnom, je l'ai dit, était *Han*) signifie en latin un coq, *Campanus*, bien à tort, et quelques autres savants ont pensé que cet Ulrich était Français (*gallus*, gaulois) de nation. Voici un tétrastique (quatrain) d'Antoine Campanus, à ce sujet : Oie, gardien du temple de Jupiter Tarpéien, le bruit de tes ailes a fait périr le Gaulois ; il a trouvé un vengeur. Le Gaulois Ulrich, ne voulant pas que tes ailes fussent désormais mises en usage, nous apprend que nous n'en avons plus aucun besoin. »

D'après l'histoire, le cri des oies du Capitole et non le bruit de leurs ailes, aurait donné l'alarme aux Romains endormis. Mais il ne faut pas chicaner un pauvre diable de poëte, pressé d'expectorer un quatrain qui l'étouffe, et, puisqu'il prétend qu'Ulrich a vengé nos ancêtres, en apportant l'imprimerie à Rome, laissons-nous faire. Chacun prend sa vengeance où il la trouve. Le rapprochement m'a paru assez curieux pour être offert à l'*Intermédiaire*, sans rechercher s'il n'est pas, comme on dit vulgairement, tiré par les cheveux.

E.-G. P.

P.-S. Il faudrait ci-dessus *gallinaceum* et non *gallinacium*. Est-ce une faute d'impression ? *Gallinacium* était-il usité dans la basse latinité ? Un plus savant le dira. Je n'ai pu trouver non plus aucune trace du sens *gallus* (coq) donné au mot *han*, que je ne trouve pas dans le dictionnaire. Peut-être encore est-ce là de la basse latinité. Le glossaire de Ducange, que je n'ai pas ici, pourrait aider à résoudre la question.

—

Les mystères de la collaboration. — L'auteur dramatique allemand Putlitz raconte ainsi une conversation qu'il eut à Paris avec Scribe : « Pour les vaudevilles l'on apporte l'idée, puis la charpente est établie en commun, mais mon travail était le plus considérable. Nous nous partagions les scènes d'après les personnages qui nous plaisaient le plus ; souvent un seul exécute la pièce et le collaborateur ajoute une péripétie : il concentre, il étend comme bon lui semble. Les couplets sont parfois le fait d'un troisième collaborateur, qui n'a pas autrement part à la pièce. Avec les grandes comédies il n'en va pas si aisément. Il y faut une entente rigoureuse pour établir le plan dans ses moindres détails. L'exécution est la moindre chose, bien qu'il apparaisse ensuite des lacunes qui peuvent détruire le plan primitif. Ainsi nous est-il arrivé avec les *Contes de la reine de Navarre*. J'avais imaginé une gracieuse comédie, et qui connaît la vie et Marguerite ne se la figure pas mêlée aux événements tragiques. Dès le 2me acte, Legouvé adopta un ton sérieux... Au 5me, il mit un dénoûment tragique, malgré nos conventions. Je protestai, nous ne pûmes nous entendre. Alors nous résolûmes de faire chacun un 5me acte, de le lire aux artistes et de leur laisser le choix. On accepta le mien presque à l'unanimité ; il y eut encore beaucoup de remaniements nécessaires, mais mon ami Legouvé s'y prêta de la meilleure grâce. »

P. t. c. : RISTELHUBER.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 156 — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 10 nov. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Vers de Sapho. — Quels sont les *dix* vers de Sapho, les *dix* charbons de feu allumés dans son cœur, qui, suivant l'expression de Lamartine, brûlent depuis tant de siècles les yeux qui les lisent? M. B.

—

Vers à retrouver.— D'où est tiré ce vers connu :

Seigneur, que de vertus vous me faites haïr!

E. C.

—

« Gaiolet » et « gaiolé »? — Je désirerais savoir l'étymologie du mot *gaiolet*, inconnu à M. Littré. Je l'écris *gaiolet*, sans en garantir l'orthographe. Ce mot est employé dans diverses villes du Nord, à Laon, à Douai. Il me souvient que, dans ma jeunesse, on désignait à Laon, par *chien gaiolé*, un chien à robe mouchetée, sans doute comme celle des chiens dits danois. A Douai, on appelle *faïences gaiolées* des terres jaspées, particulières à cette ville. Le mot est-il usité dans d'autres provinces? D'où vient-il? En connaît-on l'emploi dans quelque écrivain ancien?

CHAMPFLEURY.

—

Semini. — Dans le recueil des Poésies latines, grecques, italiennes et françaises de Gilles Ménage (Paris, Courbé, 1658, in-8°) et dans *l'Epistre à M. Gauvain* (p. 98 et 99 des Poésies françaises), Ménage, faisant allusion aux nombreux procès de Gauvain, lui dit :

Vous saurez que de votre sac (sac de procès)
J'ay chargé le docte Massac,
Homme subtil en daterie
Et trés expert en plaidoirie
Le *Semini* des avocats.

Que veut dire ce mot, écrit avec une lettre majuscule : *Semini?* Est-ce un nom propre? Est-ce un mot de la langue du XVII° siècle? Je ne l'ai trouvé dans aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter. E.-G. P.

—

Main de fer, gant de velours. — Qui donc a le premier employé cette métaphore qui devait avoir tant de succès? En connaît-on quelque édition antérieure à celle que rapportent les biographes de Bernadotte, lesquels assurent que le roi de Suède aurait dit au roi de France (Louis XVIII), qu'il fallait gouverner les Français avec une main de fer couverte d'un gant de velours? YEZIMAT.

—

D'où vient le mot « Boulanger »? — Le nom de *Boulanger*, donné à celui qui vend le pain, vient-il de *boule?* On trouve quelquefois « petits pains en forme de boule » (Saintine, « la Belle Cordière »). *Bolenza*, cet ancien mot de la langue romane, signifiant : remuer, agiter, mouvoir, par conséquent l'action de pétrir, donnerait-il une étymologie plus plausible que cette forme ronde, qui est loin d'être en usage partout? L'action de travailler le pain, dans quelques provinces, se nomme la *Boulenge*, peut-être traduction de *Bolenza*.

A propos des pains *tailloirs* (mot qui signifie aussi, traduit en allemand, *Wiegebret*, planche de berceau, *Saülen-platte*, plat de colonne), lesquels étaient minces, aplatis, et servant quelquefois d'assiettes; on en trouve d'autres, de fabrique longue, — parallèle, — en cylindre. Les Tailloirs, c'étaient les véritables pains, jouant le rôle d'*assiettes*. Les pauvres Troyens, ces camarades infortunés d'Ascagne, affamés, en dévorent dans l'*Enéide* (mensas consumimus). Scarron dit :

Lors fut des vaisseaux descendue
Toute la Cerès corrompue :
En langage un peu plus humain,
C'est ce de quoy l'on fait du pain.
Quelques-uns au feu la seichèrent;
Estant seiche, la concassèrent,
Puis en firent des échaudez,
Qui ne furent guères gardez.

Mais l'*échaudé*, c'était une pâtisserie à la seringue (en allemand, *Sprïtzkuchen*) comme la brioche était *Kæsekaülchen*, ou *gâteau de prophète*. Les *tailloirs* de Vir-

gile étaient indigènes, plutôt des biscuits, et plus tard biscuits militaires de l'empereur Aurélien, par exemple.
(Québec.) W. P. Shortt.

—

Voire même. — Un de nos collaborateurs, qui signe *Ultimus* et qui est loin d'être le dernier de nous, s'est servi (VII, 585) de l'expression *voire même*. Cette expression est-elle admissible? Je ne le pense pas, car il y a là un redoublement inutile, *voire* dans la vieille langue ne voulant dire autre chose que *même*. Il faut donc choisir entre les deux mots, au lieu de les employer à la fois. Je sais bien que l'on peut me répondre que *voire même* se rencontre partout, même sous la plume des académiciens. (J'ai eu l'occasion de transcrire un texte d'un des premiers membres de l'Académie française, de Guillaume Colletet, où *voire même* s'étalait en toute liberté.) Mais les plus illustres exemples (*splendida peccata*) peuvent-ils faire adopter un parfait pléonasme? Yezimat.

—

Sur un prétendu billet du maréchal de Biron à Henri IV. — Dans le recueil de P. Richelet, intitulé : *Les plus belles lettres fran oises sur toutes sortes de sujets tirés des meilleurs auteurs* (2 vol. in-12, 1698), je trouve (t. II, p. 501) le singulier billet que voici : « Je l'avoue, Sire, le service de ma maîtresse m'eloigne trop longtemps de mon maître, mais, si je l'ose dire, est-ce à vous à manquer d'indulgence pour les amours? Et ne m'avez-vous pas dit cent fois qu'il y avoit mille rencontres où vous ne vous souveniés ni de l'Etat ni de vous? Encore deux jours, Sire, et je pars en poste pour vous aller donner des marques de la continuation de ma très-humble obéissance. » D'où Richelet a-t-il tiré ce billet évidemment apocryphe, mais qui ne me paraît pas trop mal tourné? T. de L.

—

Un opéra à retrouver. — Génin, dans ses *Récréations philologiques*, prétend qu'il existe un opéra intitulé : *Le Sire de Créquy*, dont les paroles sont de Monvel et la musique de Dalayrac. J'aurais intérêt à savoir si cette assertion est fondée, et n'ayant point le moyen de m'en assurer par moi-même, j'ai recours à l'obligeance habituelle des lecteurs de l'*Intermédiaire*, notamment à celle de M. Ch. Nuitter, le savant archiviste de l'*Opéra*, en leur offrant à l'avance tous mes remercîments. (Caen.) T. R.

—

Chanson à retrouver. — Un lecteur peut-il me donner le texte complet d'une vieille chanson où se trouvent ces vers :

Crois-moi, ma chère Ursule,
On se gèle trop loin du feu,
Et trop près l'on se brûle.

E. C.

—

Alex. Dumas et Aug. Maquet. — A quelle année remonte la collaboration de ces deux romanciers contemporains? N'est-ce pas vers 1851 qu'un débat judiciaire révéla au public leurs rapports littéraires? A quelle occasion naquit ce procès et quel en fut le résultat? La lumière a-t-elle été faite sur la part de chacun des deux auteurs dans les œuvres qui ne portent qu'un nom, celui du « plus fécond de nos romanciers? »
S. D.

—

Mais aussi ce sont des bêtes! — On connaît cette vive repartie d'une grande dame du XVIIe siècle à un vieil oncle qui lui reprochait d'être trop constamment... légère, et qui avait emprunté un des arguments de sa remontrance à l'histoire naturelle. La plaisanterie est bien plus ancienne, car je la retrouve textuellement dans un livre du XVIe siècle, le fameux livre de Gabriel de Minut, intitulé : *De la Beauté : Discours divers* (Lyon, 1587, p. 90) : « Encores ie ne scay si nous serions bien si eshontez de faire responce à ceux qui nous en voudroient reprendre, semblable à celle que fit jadis cette lascive et voluptueuse fille de l'empereur à certains personnages : lesquels demenez d'un bon zèle, et poussez d'un esprit chaste et sainct, taschoient de la destourner d'une telle et si mal seante besongne, à laquelle pourveu que les ouvriers ne manquassent point, elle s'occupoit incessamment, luy proposant pour exemple le faict des susdites bestes lorsqu'elles ne s'y adonnent (comme ils luy scavoient fort bien remontrer) qu'en un certain temps de l'an : *C'est pour ce* (dit-elle) *que ce sont des bestes.* » La citation de G. de Minut serait-elle sérieuse, et connaît-on une fille d'empereur ayant jamais fait cette réponse non moins spirituelle que cynique?
Jacques de Montardif.

—

Une requête originale. — La Collection de Documents publiée par la Ville de Paris vient de s'enrichir d'un nouveau volume, le tome II de l'excellent ouvrage du savant M. L. Delisle, de l'Institut : *Le Cabinet des Mss. de la Bibliothèque Nationale*. J'y remarque, à la page 389, la mention suivante, tirée d'un Ms. français (n° 1611) :

« Explicit le livre de Baudoyer, conte de « Flandres, le VIIIe jour de mars, l'an « mil IIII^cLXXIIII, fait par Gilet le Clerc, « prisonnier, sans cuidre avoir mal pensé, « ès prisons du roy notre sire à Troyes. — « Ce livre appartient à honnoré escuyer » Yonnet d'Oraille, maistre d'ostel de « monseigneur le gouverneur, lequel à « l'aide de Dieu me puisse délivrer de mes « douleurs et moy faire changier air.

Detur pro pena scriptori pulcra puella.

« Vostre humble prisonnier, natif de « Vendeuvre : G. Leclerc. — Mémoire « dudit pouvre prisonnier. »

Que peut bien vouloir dire ce vœu de l'humble prisonnier Gilet le Clerc? Ne semble-t-il pas faire, le scribe de l'an 1474, détenu ès prisons de Troyes, une demande *pro pena* assez singulière? Comment faut-il l'entendre? H. E.

—

Oranienburg. — J'ai là, pendu à un clou, un panneau peint, une marine, d'une exécution quelque peu rembranesque. Un vaisseau est assailli, de nuit, par une tourmente épouvantable. Au revers de la planche, un morceau de papier collé présente des armoiries gravées. Mais je suis l'ignorance même en science héraldique, et j'ai recours aux lumières des d'Hozier de l'*Intermédiaire*. Dans un champ arrondi, cerclé d'un collier de très-petits aiglons, surmonté d'une couronne fermée, je vois une espèce d'aigle ou alérion à serres et ailes éployées. Cet oiseau porte en guise de collerette une couronne ouverte. Son bonnet n'est autre chose qu'une couronne fermée, et, comme celle qui surmonte le collier d'aiglons, cette couronne offre une croix à son sommet. Sur la poitrine, un F et un R forment monogramme. Ce monogramme se retrouve encore dans certains disques imperceptibles qui alternent avec les aiglons. Il se retrouve une troisième fois au centre d'une croix suspendue au collier. Au bas de la gravure, et en lettres suffisamment grosses, se lisent ces mots : *Oranienburg*, *septbr.* 1709. Qu'est-ce maintenant qu'Oranienburg ou Oranjenburg? Quelle est la galerie de tableaux qui, à cette époque, a pu porter ce nom? Ce nom s'appliquait-il à une résidence royale ou princière quelconque. S'agit-il d'un palais ou pavillon qui ait appartenu aux princes d'Orange? Jacques D.

—

Le colimaçon est-il un animal héraldique? — Sur le feuillage qui orne une cheminée de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, on a sculpté un colimaçon, et, sur le montant correspondant, un second lui fait pendant. Dans la cathédrale, le même motif se trouve reproduit dans les décorations de l'entrée de la chapelle d'Etampes (XVe siècle). Dans l'un et l'autre monument, c'est le seul animal qui soit représenté au milieu d'un feuillage varié. On n'a pas, que je sache, traité ce point d'archéologie : la zoologie héraldique et monumentale; seule, Mme Félicie d'Ayzac a donné un mémoire sur la « zoologie hybride dans la statuaire chrétienne. » Notre mollusque n'a point été l'objet de l'attention des auteurs de bestiaires; il ne figure pas dans la Symbolique des Saints du P. Cahier. Avant d'être apprécié des gourmets, n'a-t-il pas été adopté pour symbole? Dans les éditions de la Dance Macabre, de Guyot Murchant, le colimaçon représente seul le règne animal. On peut se demander pourquoi : par hasard ou par caprice? Est-ce une signature d'artiste, un rébus par à peu près, comme les aimaient nos pères (*Colin Maschon?*) Sans donner à ce fait — le colimaçon représenté seul dans deux monuments contemporains de la même ville, et à part le rapprochement à établir avec la gravure de la Dance Macabre, — sans donner, dis-je, à ce fait une importance exagérée, ne peut-on pas y voir autre chose qu'un accident? En peinture, le colimaçon est souvent représenté à son rang dans l'échelle des animaux, et un splendide manuscrit de Malines a ses marges semées de colimaçons sans nombre. Il ne peut être question de ces exemples et d'autres semblables dans le problème que je soumets aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. L'abbé V. Dufour.

—

Une « culotte » héraldique. — A quelle Famille française ont donc été données les armoiries suivantes : « *De Sable, à une Culotte d'Argent*, » que je trouve reproduites (planche 196), dans le *Blason de France, ou Notes curieuses sur l'Edit concernant la police des Armoiries*. Dédié au Roy. Paris, Ch. de Sercy, Estienne Michallet, etc., in-8°, nombr. fig. 1697.

Qu'on dise ou non que je radote,
En vérité, cette Culotte,
— A mon sens, — doit être *à l'envers*,
Et dater... du Roi Dagobert!

Ulr.

—

Sur Costabadie. — Je voudrais que l'on me donnât beaucoup de renseignements sur un poëte latin du XVIIe siècle auquel je m'intéresse comme à un voisin. Ce Costabadie était de Tonneins (Lot-et-Garonne), et il nous l'apprend lui-même dans le titre de son opuscule : *Johannis Costabadii Thonensiensis epigrammatum. Liber primus* (Sedan, in-16 de 31 pages). Quelques-unes des petites pièces de Costabadie (il y en a 43) sont consacrées à des personnages historiques : Gustave-Adolphe, roi de Suède et de Norvége, le duc de Biron, le duc d'Epernon, le duc de Candalle, etc.; quelques autres, à des villes telles que Paris, Genève, Venise, telles que Montauban, Bergerac, Tonneins; d'autres enfin, à des amis de l'auteur, Daniel Chamier, docteur en théologie; à Pierre Du Moulin, également docteur en théologie; à Verdolin, pasteur de Duras (arrond. de Marmande); à Perse (*Persium?*), pasteur de Monflanquin (arrond. de Villeneuve-sur-Lot); à Jean Alba, pasteur agenais, ce dernier ayant eu en partage une singulière élo-

quence, s'il fallait en croire les compliments qui lui sont adressés (p. 35) :

Vincere te eloquio, vel vincere laudibus artis,
Nemo potest, nulla laude secundus eris.

Il est vrai que le fils de Jean Alba, payant la dette paternelle, a célébré dans un flatteur distique, mis en tête de la plaquette, l'éclatant mérite des poésies de Costabadie, *Ad Costabadium de cursu et volatu carminum et famæ*. Signalons à la même page (n° 4) deux autres flatteurs distiques de A. Madronet et de T. Sauvage.

T. de L.

—

Jehan Daubraye, ou Dobrée. — D'après la tradition, il est venu de Normandie s'établir, dans l'île de Guernesey, vers le milieu du XVIe siècle. Les registres et archives anciennes de l'île le dénomment Daubraye, d'Aubraye, d'Aubray, Daubray, Dauberaye, Dobraye et Dobrée. En 1726, ses descendants présentèrent au Collége d'Armes d'Angleterre leurs armoiries pour y être enregistrées, et produisirent comme preuves plusieurs sceaux gravés très-anciens, portant un Croissant entre trois trèfles. Deux familles françaises portaient des armoiries semblables, c'est-à-dire la famille de D'Aubray : Argent, un croissant de gueules entre trois trèfles de sable; et celle de Auberi : Gueules, un croissant d'or entre trois trèfles d'argent. Peut-on me dire si Jehan Daubraye se rattachait à une de ces familles?

(Londres.) E.-H. Dobrée.

—

De la date de la naissance de Mme Dacier. — Plusieurs biographes, et notamment le P. Niceron, font naître Anne Le Fèvre en 1651, mais Bodin assure que c'est là une erreur démontrée par les registres de l'église de Saumur, où, sous la date du 8 mars 1654, est mentionnée la naissance d'une fille de Tannegui Le Fèvre, laquelle, selon cet érudit, ne peut être que la future Mme Dacier. Bodin a-t-il raison? Les auteurs de la *France protestante* n'ont pas l'air de trop le croire, car ils disent : « Nos propres recherches ne nous ont rien appris de positif à cet égard. » Ne pourrait-on trouver enfin quelque chose de positif?

J. de Montardif.

—

La voix des jeunes filles de Villefranche. — Dans l'Atlas de la France et des Colonies, de Migeon, on lit la phrase suivante concernant Villefranche-d'Aveyron : « A « Villefranche, les mœurs sont plus douces « qu'à Rodez, et les jeunes filles, presque « toutes jolies, ont dans la voix un charme « inexprimable. »

Je trouve le *presque* peu galant. Mais d'où vient, pour la voix de ces demoiselles, cette réputation que j'ai tout lieu de croire usurpée?

Saiduarig.

—

Pont-aux-ânes. —

Le carré de l'hypoténuse
Est égal, si je ne m'abuse,
A la somme des deux carrés
Construits sur les autres côtés.

A quel propos et depuis quand a-t-on donné le nom classique de *Pont-aux-ânes* à ce célèbre théorème?

Saiduarig.

—

Mot d'un La Rochefoucauld. — J'ai lu, ou entendu raconter, qu'un des descendants de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, ayant été prié d'être parrain d'un garçon et lui ayant donné son propre prénom, dit à ce propos : « La famille a voulu absolument que l'enfant portât le même prénom que moi; j'ai dû céder, mais mon désir eût été de lui donner le prénom illustré par un de mes ancêtres. — Lequel? lui demanda-t-on. — Celui de *Maxime*. »

L'anecdote est-elle authentique? Si oui, quel est ce La Rochefoucauld qui prenait le titre d'un livre pour le nom d'une personne?

F. L.

—

Un essai de paratonnerre. — Dans l'Almanach du Magasin pittoresque pour l'année 1875, on lit ceci : « Sous le règne de Louis XIV, un curé de Thiers énonça cette idée, qu'en plaçant une épée au sommet d'un mât, on pouvait garantir le navire de la foudre. C'était le pressentiment du paratonnerre...... »

Connaît-on d'autres détails sur ce fait, et spécialement dans quel ouvrage de l'époque est-il mentionné? Comment s'appelait le curé en question?

Francisque M.

—

Le pape Pie IX franc-maçon? — Les journaux irréligieux, si nombreux en Belgique, ne cessent de répéter que S. S. le pape Pie IX a été reçu franc-maçon, jadis, dans une loge d'Italie. Ils viennent, à présent, de publier le prétendu texte de l'excommunication maçonnique, prononcée récemment contre lui et signée, entre autres, par le grand Maître de l'Ordre, S. M. le roi d'Italie. Qu'y a-t-il de vrai dans toute cette histoire? Est-elle de pure invention?

Baron P. de V.

—

« Les époux malheureux. » — A la suite de : *Les époux malheureux, histoire de M. et Mme Delabédoyère*, par d'Arnaud de Baculard (Amsterdam-Paris, Cailliau, 1768, 2 vol. in-12), se trouve une Comédie, en un acte et en vers, intitulée : *Agathe ou les époux malheureux*, qui se rapporte à cette histoire. Sait-on quel en est l'auteur?

E.-G. P.

—

« **La reine Marie Leczinska.** » — Connaît-on les noms et prénoms de Mme la comtesse D***, née de Ségur, auteur de : *La reine Marie Leczinska*, étude historique (Paris, Didot, 1864)? E.-G. P.

—

Mémoires du baron Portal. — Je lis dans la notice qui précède les Mémoires de cet ancien ministre, les lignes suivantes : Les Mémoires qu'il a laissés, et dont nous ne publions aujourd'hui qu'une partie, n'étaient point « destinés à voir le jour, etc. » Sait-on ce que sont devenues les parties inédites, et ne serait-il pas opportun de les publier? MONTBONNIN.

—

La Villa Soleil. — Qu'est devenu ce prestigieux projet de fondation d'une villa dans le midi de la France, à l'intention des artistes et des littérateurs? Villemessant souleva l'idée en 1866, je crois, dans le *Figaro*. Une commission fut nommée pour choisir l'endroit le plus propice, et le cap d'Antibes fut désigné. L'affaire alla-t-elle plus loin? Et quelles raisons firent échouer l'entreprise, si réellement elle a reçu un commencement d'exécution? SAIDUARIG.

—

Les timbres-poste oblitérés. — On me demande, pour une œuvre de bienfaisance, dit-on, les timbres-poste oblitérés des lettres que je reçois. Quel usage peut-on faire de ces petites images? Quel produit peut-on en tirer? — Je n'en vois aucun, à part la vente aux collectionneurs. Enfin à quelle œuvre de bienfaisance peut s'appliquer le produit de cette singulière spéculation? R. N.

—

Billets de la Banque de France. — Où peut-on trouver l'explication des allégories des divers billets de la Banque de France? M. B.

Réponses.

L'usage du bouchon de paille (I, 152). — *Question* du 10 août 1864, restée sans réponse. — Dans la plupart des pays que je connais, le bouchon de paille n'a pas la signification que lui attribuait l'auteur de la question. Il est là pour montrer que le propriétaire n'entend laisser passer personne dans son bien. — Il est vrai aussi que dans certaines contrées dans le Poitou, par exemple, celui qui a du foin à vendre appose devant sa porte une poignée de foin pour attirer les chalands. Mais cet usage s'explique de soi. SAIDUARIG.

—

L'idylle : « Dans ces prés fleuris » (VI, 49; VII, 531). — Quand Mme des Houlières a composé cette gracieuse pièce, elle était prisonnière au château de Vilvorde, et ce n'est pas la *Seine* de Paris, mais la *Senne* ou *Seine* de Bruxelles, dont elle chante les « prés fleuris. » Cette rivière, alors navigable, aujourd'hui embourbée, coulait sous les fenêtres de sa prison. (Voir la notice de l'archiviste Gabsloot, sur le séjour forcé de cette muse chez les Belges.) BARON P. J. O. T. DE VORST.

—

Armes de Paris (VI, 328, 407). — Rappelons à ce sujet la belle allégorie de notre grand Balzac, dans *La fille aux yeux d'or* :

« Paris n'est-il pas un sublime vaisseau chargé d'intelligence? Oui, ses armes sont un de ces oracles que se permet quelquefois la fatalité. La VILLE DE PARIS a son grand mât tout de bronze, sculpté de victoires, et pour vigie Napoléon. Cette nauf a bien son tangage et son roulis; mais elle sillonne le monde, y fait feu par les cent bouches de ses tribunes, laboure les mers scientifiques, y vogue à pleines voiles, crie du haut de ses huniers par la voix de ses savants et de ses artistes : « En avant! marchez! suivez-moi! » Elle porte un équipage immense, qui se plaît à la pavoiser de nouvelles banderoles. Ce sont mousses et gamins riant dans les cordages; lest de lourde bourgeoisie; ouvriers et matelots goudronnés; dans ses cabines les heureux passagers; d'élégants midshipmen fument leurs cigares, penchés sur le bastingage; puis, sur le tillac, ses soldats novateurs ou ambitieux vont aborder à tous les rivages, et, tout en y répandant de vives lueurs, demandent de la gloire, qui est un plaisir, ou des amours qui veulent de l'or. »

P. c. c. : SAIDUARIG.

—

L'abbé Chastelain (VII, 173, 310, 371). — Pour satisfaire M. A. Germain qui a le droit d'être exigeant, je me suis livré à de nouvelles recherches, *ad abundantiam juris*, car elles ne peuvent aboutir, je le crains fort. J'ai compulsé aux Mss. de la rue Richelieu le fonds Notre-Dame (nulle trace du *Voyage*), puis feuilleté le Catalogue imprimé ancien (1762) de la Bibliothèque du Chapitre; un autre manuscrit (1812), sans rien trouver. Si le *Voyage* ne figure pas parmi les mss. cédés au roi en 1756 ni dans les volumes réservés par le Chapitre, il ne pouvait être qu'entre les mains d'un chanoine, détenteur des mss. de l'abbé Chastelain, avec les matériaux de son *Martyrologe*. L'abbé Lebeuf, qui cite le *Voyage*, ne dit pas entre les mains de qui il l'a trouvé. Jusqu'à preuve du contraire, je persiste à croire qu'il était réuni au Journal du savant hagiographe, s'il ne faisait pas un seul et même ouvrage. Quant à l'existence de ce dernier, on n'en peut douter, l'auteur anonyme (M. Caron,

prêtre de S.-Sulpice) de la notice historique sur les rites de l'Eglise de Paris, en cite des fragments et nous apprend sa perte. Ce qui doit diminuer nos regrets, c'est que l'abbé Lebeuf qui l'a connu a dû en profiter. L'ABBÉ V. DUFOUR.

—

Recueil de devises et emblèmes (VII, 274, 324). — M. E. C. connaît-il le « Recueil d'emblèmes, devises, médailles et figures hiéroglyphiques, au nombre de plus de 1200, avec leurs explications, accompagné de plus de 2000 chiffres fleuronnez, etc., par Nicolas Verrien? (Paris, Jombert, 1724, in-8), portrait *gravé par Edelinck, planches*, etc.)' A. B.

—

La pureté du génie français (VII, 404, 374, 274). — De retour de voyage, je lis la protestation que vous a adressée M. Thurot. Je ne puis que passer condamnation, et avec le regret de reconnaître qu'il y a eu là une erreur fâcheuse. Mais je ne voudrais pas parier que la « grossière ineptie, » répudiée avec raison par M. T., n'a point été quelque boutade du plus mauvais goût, imputable à tel ou tel mauvais plaisant, et dans laquelle il n'y a, certes, ni esprit ni cœur. R.

—

« Le bonheur était là... » (VII, 425). — Personne n'ayant encore réclamé, je me présente à M. H. L. E. J'ai attendu plus de deux mois, car le vers dont je suis coupable n'a pas encore fait gémir la presse, et peu de personnes connaissent la petite pièce en un acte où j'ai écrit :

Quand l'amour était là, tu n'en as pas voulu.

Je puis cependant appeler en témoignage M. Ch. Livet, chez qui je l'ai lue et qui, peu de temps après, me montrait et le n° 150 de l'*Intermédiaire* et le vers dont M. H. L. E. demandait l'auteur inconnu. Après tout, je ne crois pas avoir découvert une étoile! Si je réclame la priorité, c'est sous toutes réserves.

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

D'une histoire du soufflet (VII, 400, 482). — Pour faire suite à la réponse de M. V. de V., je signalerai le Dialogue des Courtisanes, Ampelis et Chrysis, de Lucien, dans lequel il est dit : Que l'homme qui ne donne pas de soufflets à la femme qu'il aime, n'est pas amoureux. C'est ce dialogue qui a sans doute donné l'idée à M. de Caylus d'écrire son facétieux paradoxe : *De l'usage de battre sa Maîtresse*, que l'on trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Troyes* (Paris, 1756). C. M.

—

Dessins archéologiques du ministère de l'instruction publique (VII, 465). — La publication demandée par M. C. V. semble ne présenter qu'une difficulté : il faut que le ministre de l'instruction publique consente à l'ordonner. C'est lui, vraisemblablement, qui a prescrit la confection de la *Table*, rédigée, en 1873, par M. Teissier, puisque cette table sort des presses de l'imprimerie nationale. *Le Bulletin des Comités* ne peut, dans ses limites restreintes, admettre tous les envois des correspondants; il faut, de toute nécessité, faire un choix, et ce choix porte, naturellement, sur les sujets qui offrent un intérêt plus général ou tout à fait spécial : cela ne veut pas dire que ce qui reste inédit soit dénué de toute valeur. Les communications non insérées, texte et dessins, doivent être conservées dans les cartons du bureau des Travaux historiques. Ainsi en était-il, du moins, à l'époque où j'ai eu la direction de ce bureau (1848-1850) et où j'ai personnellement examiné et classé toutes les communications alors existantes.

Assurément, M. E. V. a une bonne idée. en proposant de déposer ces documents à la bibliothèque des Sociétés savantes et de les laisser consulter par les chercheurs, à la condition pourtant de ne les pouvoir publier qu'avec le consentement des auteurs, dont beaucoup sont encore vivants, et qui doivent légitimement garder l'honneur de leurs recherches.

Sait-on assez que la bibliothèque des Sociétés savantes possède une collection, probablement unique en France, d'*Annuaires* départementaux ou locaux et de publications archéologiques relatives à chaque département? FRÉD. LOCK.

—

Les S barrées (VII, 465, 546). — Il serait à désirer, en effet, que l'on pût indiquer la signification exacte de ces S barrées. J'ai sous les yeux une lettre de Henri IV à Marie de Médicis, dans laquelle il n'y en a pas moins de *seize*, quoique cette lettre n'ait que 26 lignes. Ces S barrées sont au commencement, dans le cours de la lettre, au milieu des phrases, et à la fin, où le monogramme de Marie de Médicis est flanqué d'une S barrée à chaque angle. En voici, du reste, la copie textuelle (1) : J. BRUNTON.

S S S

S ma mye jatendays d'heurs à autre *S* vostre lettre ie l'ay besé an la lysant *S* je vous respons en mer ou jay voullu courre une bordée par le dous temps.

Vive Dieu vous ne mauryez scu ryen mander

(1) Le lecteur suppléera une S barrée, partout ou nous mettons une S italique. — On sait, par la grande publication des *Lettres missives* d'Henri IV, que cette lettre ravissante est du 3 septembre 1601 et qu'elle appartient à la collection d'autographes de M. Feuillet de Conches.

quy me fust plus agréable que la nouvelle duplesyr de lectures qui vous a pryns. *S* Plutarque me souryt toujours d'une fresche nouveauté. L'aymer c'est maymer, car il a été l'Instituteur de mon bas âge *S*. Ma bonne mère à laquelle je doys tout et quy avoyt une afectyon si grande de veyler à mes bons déportemants *S* et ne voulloyt pas, dysait-elle, voir *S* an son fyls un yllustre ygnorant me myt ce lyvre antre les mayns encores que ie fusse a péne *S* plus un enfant de mamelle. Il m'a esté comme ma consyance et m'a dicté à l'aurayle beaucoup de bonnes choses et maxymes excellantes pour ma conduite et pour le gouvernement des afayrs. A Dieu mon cœur ie vous bese cant mille foys.

S *S*
3me cetambre à Calays *S*. **M**
S *S*

—

D'un conte de La Fontaine (VII, 490, 566). — Ignarus est bien obligé de se contenter de cette transformation de *sage* en *avisé* qu'on lui renvoie, et de répondre *amen* aux éloges qu'on décerne à l'action de son jeune homme incriminé. Aussi bien, est-ce une matière délicate et blonde, et qu'il faut renvoyer à la compétence de Messieurs *Fleurant* et *Clistorel*, ou de leurs garçons. Mais Ignarus est tout aise qu'on lui donne gain de cause sur l'autre point; il tient à établir, par exemple, qu'il a voulu et dû écrire : *les portes* et non *la porte*, comme l'*Intermédiaire* le lui fait dire (1). Ignarus voudrait bien aussi que le confrère O. D., qui possède si bien Brunel et Marphise, l'instruisît un peu sur ce *Michel Morin* et cet *Olympo* — à lui gens inconnus — mentionnés dans l'*Intermédiaire* (III, 515, et VII, 434). Ignarus est candide et pourrait dire comme Agnès :

Je ne reconnais point, pour moi, quand on se [moque.

Il se demande pourquoi son « *tenir en estime* » a obtenu les honneurs de l'italique chez le confrère O. D. L'expression ne serait-elle pas française? Alors Ignarus, confus et contrit, confesserait humblement son erreur, car il aimerait beaucoup à *parler congrûment*. Ses épithètes d'estimée et d'estimable ne sont-elles pas aussi comme consacrées quand il s'agit d'œuvres d'art? Ignarus ne voudrait pourtant pas avoir l'air de prendre garde à peu de chose avec le confrère O. D.; il se rappelle son La Bruyère, qui a dit : « Les provinciaux et les sots sont toujours prêts à croire qu'on se moque d'eux... » Passe encore pour provincial, mais sot! Ignarus serait désolé que ce fût sa *définition*, comme dit Montaigne. IGNARUS.

—

En tridet (VII, 491, 568). — Ce même non-sens se trouve dans le Brantôme du Panthéon littéraire (t. II, p. 124). M. Lalanne a-t-il travaillé d'après le même texte que Buchon, où l'on rencontre pas mal d'erreurs de ce genre (ainsi, p. 115, la devise grecque de la même Reine, qui n'offre aucun sens)? Il ne peut y avoir là qu'une erreur de copiste, et il serait bon de s'assurer si quelque ms. ne donnerait pas cette leçon, vraisemblablement la véritable : « à quoi y ont autant songé *qu'autre idée,* » ou « *qu'en autre idée.* »

Toutefois, cette explication ne serait valable que si le mot *Tridet* ne se trouvait pas employé ailleurs que dans le passage cité de Brantôme. PR. BLANCHEMAIN.

—

Amyot fut-il protestant (VII, 494, 574). — M. H. Bordier a bien voulu me communiquer les premières bonnes feuilles d'une nouvelle édition de la *France protestante*, et j'ai le plaisir d'y trouver (col. 184) l'article suivant qui répondait d'avance à ma question : « Amyot (Jacques), savant helléniste et l'un des maîtres de la langue française [Haag, I, 70], né à Melun en 1513 et mort à Auxerre en 1593, eut dans sa jeunesse quelque penchant pour les doctrines de la Réforme, puisqu'il fut obligé de fuir Paris, en 1534, afin d'échapper aux poursuites qui sévirent en cette année contre les hérétiques. Il n'est donc pas impossible de le nommer dans une biographie protestante. Mais, choisi par le roi Henri II pour précepteur des enfants de France, puis abbé de Bellozane (Normandie) en 1546, grand-aumônier en 1560, commandant de l'ordre du Saint-Esprit, enfin, ayant vécu les vingt-trois dernières années de sa vie et étant mort évêque d'Auxerre, Amyot n'a droit ici qu'à une simple mention. » T. DE L.

—

Thérèse Levasseur (VII, 502, 282, 243, etc.). — Il est grand temps, après tout ce qui vient d'être dit sur Marie-Thérèse Le Vasseur, de citer le témoignage d'un de ses compatriotes qui, il y a onze ans, prenait sa défense dans le *Bulletin du Bouquiniste* (1863, p. 4). En citant M. Vergnaud-Romagnési, je ne m'étonne plus de l'article de la *Revue* de M. E. Charavay, et je me demande comment on peut écrire une biographie, lorsque le blanc ou le noir apparaissent à volonté.

Elle était née à Orléans, dit M. V. R., « d'une mère et d'un père estimés. Son « père était officier de la Monnaie. Privé « de son emploi, par suite de suppression, « il alla demeurer à Paris. Sa femme et sa « fille soutinrent sa pénible et douloureuse « existence par le travail.

« M. T. Le Vasseur et sa mère habitaient « la maison où J.-J. Rousseau s'était mis « en pension. Thérèse y devint, dit-on, sa « maîtresse; qui sait l'affirmer? Il l'épousa.

(1) Où cela? Est-ce ligne 21 de la col. 490? Vérification faite, il y a bien *la porte*. L'écriture n'est pas toujours des plus nettes; mais là il n'y a pas ombre de doute. — *Réd.*

« Après la mort de ses parents et après « celle de son mari, qu'elle soigna jusqu'à « la dernière heure, elle revint à Orléans, « où elle vécut honnêtement, mais diffici- « lement, de son travail et de la modique « pension que lui payait l'Etat. Elle mou- « rut au faubourg de Saint-Marceau, y fut « enterrée, *et n'eut jamais d'enfants*, ainsi « que nous l'avons entendu assurer par « des vieillards.

« N'a-t-on pas dit aussi, sans preuves, « que les enfants de J.-J. avaient été mis à « l'hospice des Enfants-Trouvés? »

P. c. c.: A BENOIT.

—

Des vers bien connus (VII, 521). — C'est bien ici le cas de renouveler l'observation faite par M. F-y (VII, 355) au sujet du vers qui a tant fait chercher les *intermédiairistes*: Le temps n'épargne pas..... « Il serait bon de consulter un peu les ta- « bles de l'*Intermédiaire*, (celles des pre- « mières années surtout) avant de lui poser « des questions. De 1864 à 1874, bien des « choses ont pu s'apprendre et s'oublier, et « pour cause, hélas! » Les vers bien connus en question font partie du sonnet dit de Mlle de La Vallière. (Voir VI, 166, 369, où M. J. P. a soutenu l'opinion que le célèbre sonnet a dû être composé par Bensserade, faisant parler l'amante délaissée.)

PATCHOUNA.

—

Après nous le déluge (VII, 521). — Je lis dans *le Reliquaire de M. Q. de la Tour, peintre du Roi Louis XV*, par Ch. Desmaze (Paris, 1874), à la page 62, dans une *Note de Mlle Fel sur Delatour*, le passage suivant :

« Il m'a raconté aussi que peignant « Mme de Pompadour, le roy, après l'af- « faire de Rosbach, arriva fort triste; elle « luy dit : qu'il ne falloit point qu'il s'affli- « geât, qu'il tomberoit malade, qu'au reste, « après eux le déluge.

« La Tour retint le mot; quand le roy « fut party, il dit à la dame, que ce mot « l'avait affligé; qu'il valoit mieux que le « roy fut malade, que si son cœur étoit « endurcy. »

MONTBONNIN.

— Que Mme de Pompadour ait dit ce mot qui traîne partout, à la bonne heure! Seulement j'en voudrais d'autres garants que la chanteuse Fel et le peintre La Tour, les seuls que je connaisse d'après une petite note que j'ai prise je ne sais où... [C'est le passage qui vient d'être cité.] On connaît les allures frondeuses et dénigrantes de La Tour, et son étrange prétention d'en remontrer à chacun et de *régenter jusqu'au roi* en personne, qui sut le remettre à sa place avec tant d'esprit, à propos de *marine*, comme le conte Chamfort. L'homme qui se vantait de « n'aller à la cour, que pour dire leurs vérités à ces gens-là, » mériterait peut-être que son témoignage fût discuté en pareil cas. F-Y.

—

D'un soufflet donné à Marguerite de Navarre par son mari (VII, 523). — L'histoire du soufflet rapportée par Hilarion de Coste paraît assez probable. Brantôme dit « tenir de bon lieu que le Roy Henry « d'Albret traittoit fort mal Marguerite de « Valois, et qu'il eut encore fait pis, sans le « Roy François, son frère, qui parla bien « à luy, le rudoya fort et le menaça pour « honorer sa femme et sa sœur, veu le « rang qu'elle tenoit. » Bayle, qui cite ce passage dans son *Dict. hist.* (Rotterdam, 1720, t. III, p. 2056, note K), en parlant des chagrins qu'elle eut à essuyer de la part de son mari, ajoute : « Notez en pas- « sant le peu de cas qu'il faut faire de ce « qu'on lit dans une épitaphe. Celle de « cette princesse fait lire en grans carac- « tères, que son mari avoit vécu avec elle « dans une concorde très-intime, CONCOR- « DISSIMUS. »

C. M.

— Dans son *Hist. de Jeanne d'Albret* (Paris, Grassot, 1862), Théod. Muret ne met pas en doute le fait sur lequel M. de Montardif appelle notre attention. « Outre ce motif de mécontentement, dit-il, Henri d'Albret ne voyait pas avec satisfaction le foyer religieux établi dans ses Etats... Il craignait que son alliance avec la France ne vînt à en souffrir... et « il la traitoit fort mal, dit Brantôme, et eût encore fait pis, sans le roi François son frère, qui parla bien à lui, le rudoya fort et le menaça, pour honorer sa femme et sa sœur et le rang qu'elle menoit. » Un ministre de la Réforme faisait un jour le prêche dans la chambre de la Reine : Henri d'Albret en fut prévenu et il s'en vint aussitôt fort courroucé; mais, quand il entra chez Marguerite, elle avait fait échapper le ministre par une autre issue. Ce fut sur sa femme que Henri déchargea sa colère ; il s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet, en lui disant: « Madame, vous voulez trop savoir! » Cette brutale violence était de nature, bien plus que le fait qui l'avait amené, à provoquer l'indignation et les vifs reproches du monarque français. Henri, mal payé de cet excès, n'y retomba plus. Peu à peu, Marguerite parvint à gagner sur son mari assez d'empire, pour qu'il s'associât aux pratiques religieuses qu'elle suivait en dehors du culte romain. Elle l'amena jusqu'à chanter des psaumes, écouter le prêche et assister à la cène. » L'ouvrage de Th. Muret est fort estimé. Seulement, ce qui pourrait infirmer un peu son opinion dans cette circonstance, c'est qu'il était protestant et porté par là peut-être à recevoir les faits reprochables aux catholiques. E.-G. P.

—

Monnaie scandaleuse (VII, 523, 603).— La monnaie scandaleuse dont parle le cor-

respondant de l'*Intermédiaire* existe, en effet, mais je crois que les exemplaires de cette monnaie doivent être très-rares. — Le spécimen que je possède est celui de la pièce d'or de 24 francs. Son module est de 25 millim. et son poids de 7 gr. 7 décigr. Le millésime est 1786. Les marques du coin sont : de face, un cœur; au revers les lettres HB. L'exergue est : *Lud. XVI. D. G.* FR. ET NAV. REX.

Cette pièce ne sort pas de l'officine d'un faux-monnayeur. Elle paraît bien évidemment avoir été frappée au balancier, au type exact de la monnaie du temps. Une légère et presque imperceptible modification dans le coin a suffi pour rendre l'outrage évident.

Quel est l'auteur de cette infamie, dont je n'ai jamais trouvé de trace dans les journaux ou les pamphlets du temps, ni dans aucune histoire de la Révolution, et dont il est question pour la première fois, je crois, dans l'ouvrage cité par le correspondant de l'*Intermédiaire?* Peut-être ne serait-il pas bien difficile de le découvrir.

(Lyon.) A. D.

—

De l'épitaphe du maréchal de Rantzau (VII, 524, 581). — Ed. Fournier a raison. C'est à la page 177 de : Les œuvres poétiques de Beys (Paris, Quinet, 1651, in-4°) que se trouvent les six vers intitulés : « Au tombeau de Monseigneur le Maréchal de Rantsau, épigramme. » — Ces vers sont inscrits au Musée de Versailles, au-dessous du portrait équestre du maréchal, et méritent d'être reproduits encore ici :

Du corps du Grand Rantsau, tu n'as qu'une des [parts,
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars;
Il dispersa partout ses membres et sa gloire;
Tout abbattu qu'il fût, il demeura vainqueur;
Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire;
Et Mars ne luy laissa rien d'entier que le cœur.

CHARLES BEYS.

PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Ouvrages inédits de Rétif de la Bretonne (VII, 529). — Vignon Rétif de la Bretonne, petit-fils de l'écrivain dont les œuvres ont un si vigoureux regain, est l'auteur de plusieurs ouvrages en vers, notamment d'une traduction des *Poésies latines de Roswith* (Paris, 1854). S'il existait encore, il pourrait sans doute fournir à M. V. P. les renseignements désirés. L'éditeur de la traduction de Roswith (Mme Combe, 20, rue de Bréda) pourrait peut-être guider M. V. P. dans ses recherches E.-G. P.

—

Quid du crâne (et du masque) de Henri IV? (VII, 534, 84) — En visitant, tout récemment, le superbe *Musée d'Antiquités de Rouen*, j'ai remarqué (n° 26 de la *Galerie Langlois*) un très-curieux masque en plâtre, peint, couleur terre cuite, de Henri IV. « Ce masque, qui provient, dit le *Catalogue* (*édit. de* 1868, in-8°, p. 116), du cabinet de feu E.-H. LANGLOIS, a été trouvé en 1793 au garde-meuble de la couronne. Il avait été moulé à la mort de Henri IV. — Ce plâtre précieux a servi à la reproduction de tous les masques de ce prince qu'on trouve dans le commerce.

ULRIC.

— On peut voir actuellement (oct. 1874) au Palais de l'Industrie, aux Champs-Elysées, *Exposition rétrospective d'Œuvres d'art*, etc., (Galeries du premier étage) une belle tête en bronze de Henri IV, provenant de la statue équestre renversée et *décapitée* sur le rond-point du Pont-Neuf, à l'époque de la première Révolution.

TRUTH.

—

Goupillon (VII, 554, 610). — Ce qu'on a opposé à l'étymologie ordinaire? Je crois que le voici. Dans la *Société de linguistique*, séance du 24 avril 1874 : « M. G. Paris fait observer que, dans les anciens textes, *goupillon* est écrit *guespelli.* Le mot *guespelli* correspond au hollandais *guispel*, de sorte que le mot lui semble d'origine germanique. » RISTELHUBER.

—

Par religion, pas de religion (VII, 554). — A peine ma question était-elle partie, que le hasard me faisait rencontrer l'écrit que M. L. Viardot vient de publier sous le titre de *Libre examen* (1), et où se trouve, p. 73, le mot cité. Mais comme cela ne répondait point à la question posée, j'ai pris le parti de m'adresser à M. Viardot qui a bien voulu me répondre : « Ce n'est pas dans un écrit, mais dans une conversation que Schiller a placé ce mot. Une dame a fait la question; il a fait la réponse. Ce mot, très-connu en Allemagne, a peut-être été recueilli par Schiller lui-même, mais je ne puis l'affirmer.

OL. B.

—

Le nez des Lyonnaises (VII, 557). — Je confesserai volontiers que j'étais tout disposé d'avance à *un spécial petit nez lyonnais.* Après avoir lu la question de M. Pierre Clauer, je me demande même si le nez susdit n'aurait pas été transmis sans altération à leurs arrière-petites-filles par les Lyonnaises du XVIe siècle. En effet, j'ai chez moi, sculptée en bas-relief, peinte

(1) Paris, Germer-Baillière, in-18 de 183 p. C'est une 4e édit., très-augmentée. La 1re, publiée en 1866, est intitulée : *Apologie d'un incrédule.* — Voyez *Dict. des Anony.*, 3e édit., I, 236, c. Une édition populaire fait partie de la *Bibliothèque démocratique*, n° 24, et porte le nom de l'auteur.

en camaïeu sur une plaque de marbre, l'effigie de la « belle Cordière. » Eh bien ! outre une fossette poupine au beau milieu du menton, une autre encore qui correspond à la joue, Louise Labé possède à un degré éminent *le nez des Lyonnaises.* Vous voyez donc bien !... Quant à la forme du cœur de Louise Labé, le bonhomme sculpteur n'a pas permis non plus qu'on en ignorât. *Indocti discant...* Grâce à ses soins, nous savons que le tendre et précieux viscère était en outre traversé diagonalement par une flèche.

JACQUES D.

— Un nez, *retroussé par le bout,*
Rit à qui lui conte fleurette.
Dame! ce n'est point sot du tout,
Un nez *retroussé par le bout!*
C'est gai, fripon... Oh! mais surtout
A Lyon, quand c'est « en trompette, »
Un nez, *retroussé par le bout,*
Rit à qui lui conte fleurette!

ULR.

—

« Pièces dignes du feu » (VII, 559). — D'après les exemplaires que je possède de ces ouvrages, ils se composent de pièces *rapportées*, quoique imprimées sur le même papier et avec les mêmes caractères. Les exemplaires *complets* doivent être d'autant plus rares que la pagination du mien : « *Pièce* (sic) *dignes du feu*, imprimées sans permission, A je ne sais où, Par je ne sais qui, Pour l'*année prochaine*, » recommence aux différentes pièces, dont voici le détail :

1° Le Triomphe de l'Amour. (Recueil de contes grivois, de 72 pages, avec le mot FIN.) — 2° L'Occasion perdue recouvrée (paginé 113 à 128). — 3° La Bersabée, de Rousseau (paginé 81 à 96). — 4° Le Luxurieux, comédie (paginé 1 à 32, avec le mot FIN). — 5° Comtesse d'Olonne, comédie de Bussi-Rabutin (de 16 p., aussi avec le mot FIN).

Dans l'ouvrage, dont Violet-le-Duc ne cite que la *Seconde sottise*, et dont le papier et les caractères sont les mêmes que dans le livre mentionné par C. M., mon exemplaire contient :

Première sottise : 1° Le Triomphe de l'Amour ; 2° La Bersabée, de Rousseau ; 3° L'Occasion perdue et recouvrée.

Seconde sottise : 1° Epigrammes et Contes (96 p., y compris une table des matières) ; 2° L'Election du général des Cordeliers et autres pièces libres (p. 1 à 16) ; 3° Le Luxurieux, comédie (p. 1 à 32) ; 4° Comtesse d'Olonne, comédie (p. 1 à 16). — Chacune de ces pièces a le mot FIN.

Je suppose que les autres exemplaires que l'on pourrait rencontrer ne suivraient pas le même classement de pièces, que les miens, mais elles sortent, à coup, sûr de quelque imprimerie clandestine.

Quant à l'autre ouvrage cité par Violet-le-Duc : *Pièces échappées du feu.* Plaisance, 1717 (de 292 p., sans la table, et attribué à Salengre), il se compose de mélanges beaucoup plus curieux que ne le ferait supposer la sèche notice de la *Bibliothèque Poétique.*

(Londres.) OCTAVE DELEPIERRE.

—

Relié sur brochure (VII, 560). — Ces mots : *relié sur brochure*, souvent répétés dans les catalogues, me paraissent concerner les ouvrages que l'on fait relier ou plutôt cartonner, sans aucunement ébarber les marges qui restent entières. Le livre, ainsi préservé de souillures, conserve toute sa valeur matérielle, la largeur des marges étant une des conditions de cette valeur. De plus, il peut être relié de nouveau et avec plus de luxe, si l'ouvrage le comporte, tandis que si les marges avaient été coupées, dressées ou ébarbées, cette seconde reliure ne serait plus possible sans rognure nouvelle, ce qui les rendrait trop étroites et ôterait toute valeur au livre.

J. NOTBRUN.

— C'est *conserver la couverture* du volume broché que l'on donne à relier : Quelquefois, *le texte du titre imprimé sur la couverture* est moins complet que celui du titre intérieur ; quelquefois, aussi, la couverture est illustrée de dessins, d'entourages qui ne se trouvent pas répétés au dedans. Autant que je puis me le rappeler, plusieurs romans de l'école romantique avaient, sur la couverture, des *bois* habilement gravés par Porret, qui a, je crois, gravé tous les dessins d'un homme de grand talent, M. Lécurieux, pour l'histoire des ducs de Bourgogne, de de Barante. — Bien souvent aussi, il existait une gravure sur bois à la couverture, au-dessous du titre, qui n'était pas reproduite à l'intérieur. C'est donc pour conserver ces couvertures, qu'il faut toujours indiquer au relieur « à relier sur brochure, » et il sait parfaitement ce que cela veut dire.

A. NALIS.

— Les livres qui ont subi plusieurs reliures ont leur marge rognée chaque fois, et ainsi plus ou moins diminuée par le couteau du relieur. Les bibliophiles prisent singulièrement un livre qui a toutes ses marges. D'autres, non moins délicats, n'aiment pas le livre absolument non rogné, à cause de la déplorable facilité avec laquelle les feuillets inégaux, trop vivement maniés, se peuvent déchirer. Ces amateurs choisissent de préférence des exemplaires brochés, non rognés, et les font relier, en faisant égaliser les feuillets inégaux, de façon à laisser les fausses marges, ou marges intérieures, intactes. De là l'expression : « *Relié sur brochure,* » qui indique un exemplaire de choix, aussi peu rogné que possible, et digne de la convoitise d'un connaisseur difficile.

A. CLAUDIN.

Pièce de Léon Gozlan (VII, 560). — Cette pièce, qui a pour titre : *La goutte de lait*, n'a eu qu'une ou deux représentations, vers 1849, fort tumultueuses, et n'a pas été imprimée.
(La Flèche.) E. C.

— En octobre 1848, Léon Gozlan a fait représenter deux pièces nouvelles : à la Porte-Saint-Martin, *le Livre noir*, d'après une nouvelle intitulée *Céline la Créole*, et aux Variétés, *le Lion empaillé*. Il s'agit assurément de cette dernière pièce, tirée en grande partie d'une autre nouvelle, publiée dans le journal l'*Artiste*, en janvier 1846 : *le Valet de chambre Poliveau*. — A ce propos, un critique faisait cette observation qui, ce me semble, n'a rien perdu de son actualité : « On voit que les « pièces de L. Gozlan ont de la généa« logie. C'est donc bien peu de chose, en « vérité, que ce pauvre théâtre, et ce se« rait donc bien mal employer son temps « que de l'employer à faire des pièces toutes « neuves et conçues exclusivement pour le « théâtre! Quoi! l'on consent volontiers « à se creuser le cerveau pour trouver un « sujet de roman, une idée de nouvelle, et, « dès qu'il s'agit d'inventer pour la scène, « on ne veut pas s'en donner la peine; on « préfère se recommencer; aller à sa garde« robe et décrocher quelque chose de « vieux; aller à son buffet et réchauffer « quelque chose de froid; couper, tailler, « morceler, construire un ouvrage infernal, « pour arriver enfin devant le public à « obtenir un succès de cinquante repré« sentations, lorsque rien n'était plus facile « que d'en avoir le double, le triple même, « quand on s'appelle..... » A. D.

—

La profession de Badestamier (VII, 560, 612). — Un badestamier, dans le langage industriel et administratif, sinon académique, est un faiseur de *bas d'estaim*, ou *d'estame*, au métier. D'après le Dict. des Sciences, etc., de Bouillet, on appelait autrefois *estaim* la laine fine et longue tirée au peigne et *estame*, cette même laine filée, dont on faisait ordinairement des bas. Avec le temps, ce mot (du latin *stamen*, chaîne de tisserand), s'est étendu à la fabrication des bas de coton, qui a été l'une des plus importantes des industries exercées par les condamnés des Maisons centrales de force et de correction. Rien d'étonnant d'ailleurs que le badestamier cité dans la circul. ministérielle du 26 déc. 1823, eût donné, antérieurement à sa condamnation, des leçons d'écriture et de lecture; il n'est pas rare de rencontrer dans les prisons des bacheliers, des licenciés, voire même des docteurs, qui sont astreints à un travail manuel. Ainsi le veut la loi d'égalité dans l'exécution des peines.
(Caen.) T. R.

— Le renseignement est des plus faciles à donner; ici (à Rouen), on appelle encore badestamiers et quelques enseignes désignent ainsi des marchands qui s'occupent de la confection des bas au métier. Si les dictionnaires, à tort, n'inscrivent pas ce nom de profession, ils expliquent tout au moins le mot *estame :* ouvrage de fils de laine enlacé par mailles. L'appellation de *badestamier* semble née vers la fin du XVIIe siècle, à l'époque où les métiers à bas commencèrent à fonctionner. Dès 1693, Louis XIV accorda des statuts aux *badestamiers* de Rouen; ils n'en restèrent pas moins (maints arrêts du Parlement le prouvent) en lutte continuelle avec les anciens chaussetiers qui, tricotant à la main, voyaient, dans les membres de cette nouvelle corporation, de dangereux concurrents. C. L.

—

Vers blancs dans la prose de Paul-Louis Courier (VII, 582, 613). — Il n'y a pas que la prose de Paul-Louis, qui soit émaillée de vers blancs, et, à mon pauvre petit sens, elle n'en vaut pas moins pour cela. Je ne déteste pas ce *rhythme latent;* il donne à la phrase une harmonie qui ne lui messied point. Je connais certain auteur, qui semble parfois affecter ce même balancement de syllabes, et n'en est pas moins estimé pour cela. Ecoutez :

Hali (*aux musiciens*).

Chut! n'avancez pas davantage
Et demeurez dans cet endroit,
Jusqu'à ce que je vous appelle.

Hali (*seul*).

Il fait noir comme dans un four;
Le ciel s'est habillé ce soir en Scaramouche,
Et je ne vois pas une étoile
Qui montre le bout de son nez.
Sotte condition que celle d'un esclave,
De ne vivre jamais pour soi!...

Et ailleurs :

Ah! que j'en sais, belle nourrice,
Et qui ne sont pas loin d'ici,
Qui se tiendraient heureux de baiser seulement
Les petits bouts de vos petons!
Pourquoi faut-il qu'une personne
Si bien faite, soit tombée
En de pareilles mains, et qu'un franc animal,
Un brutal, un stupide, un sot.....

Sauf la rime, ne dirait-on pas des vers de Lafontaine?

Le premier passage est tiré de la 1re scène du *Sicilien*, le 2e de la scène 3, acte 3 du *Médecin malgré lui*. Et il y en a bien d'autres dans la prose de J.-B. Poquelin de Molière. Malgré cela, je n'ai pas renoncé à le lire. Epiphane Sidredoulx.

—

Riagas (VII, 585.) — Nicot : « *Riagas*, espèce de poison qu'aucuns nomment *Reagal*, *aconitum*, que l'Espagnol dit *Reia-*

gar. » Richelet : « *Réagal*, s. m. (*Risagallum*) minéral. Espèce d'arsenic rouge, qui est un poison dangereux ; mais moins caustique que l'arsenic blanc. » — Villon, dans son Grand Testament, a dit : *En reagal et arcenis rocher*. C'est un mot arabe. Le président de Thou (Liv. 48, p. 677 de son Histoire) dit qu'il croît, dans la montagne appelée *Nivosa*, par les Espagnols, près de Grenade [une plante], que les Maures appelaient *Realgar*, dont ils se servaient pour empoisonner les flèches et que quelques-uns nomment *Aconyt*. — Littré, au mot *Réalgar*, dit que c'est le sulfure rouge d'arsenic. Il cite les formes anciennes, *riagal*, *réagal* et *riagas*. — Etym. Ital., *risagallo*, de l'espagn. *Rejalgar*, venu de l'arabe *radhj-algâr*, poudre de caverne, parce qu'on tirait cet arsenic des mines d'argent. P. B.

—

Le Smilax (VII, 585). — Ce dissentiment entre M. Blanchard et Ultimus ne tiendrait-il pas à ce que, de tout temps, on a donné un même nom à des choses assez différentes ? Ce mot *smilax*, par exemple, Noël (latin-français) se contente de le traduire par *if* et par *liseron*, ce qui n'est déjà pas tout à fait le même végétal. Mais Planche (grec-français) le traduit par : 1° Un arbre qui tue ceux qui s'endorment dessous ; 2° une espèce de chêne vert ; 3° une asperge ; 4° un haricot ; 5° une plante grimpante et épineuse ; 6° une plante grimpante et sans épines. Smilax, en outre, appartient à la mythologie. C'était une nymphe éprise de Crocus qui la dédaignait. Elle en mourut de chagrin, et les dieux les changèrent tous deux en fleurs.

Et Crocon in parvos versum cum Smilace flores.

Selon une autre version, Crocus s'exerçant au disque avec Mercure, ce dieu l'avait tué, par mégarde : c'est une seconde épreuve de la fable d'Hyacinthe, également changé en fleur. O. D.

— Ultimus a parfaitement raison. Sur les 188 espèces décrites par Kunth, dans l'*Enumeratio plantarum*, sept appartiennent à l'Océanie. Parmi les espèces européennes, on peut citer *S. alpini* W, de Grèce ; *S. aspera* L., qui croit dans toute l'Europe méridionale, notamment en France, dans la région des oliviers et à Bayonne ; *S. mauritanica*, pois, variété de la précédente, suivant quelques auteurs, qu'on trouve aussi dans le midi de la France ; *S. rubra* W, de Gibraltar. Les espèces africaines sont : *S. mauritanica*, pois ; *S. canariensis W.* ; *S. pendulina*, Lowe ; *S. anceps W.*

Il est, je crois, inutile d'insister pour montrer que le savant professeur du Muséum a commis une grosse inexactitude. SAIDUARIG.

—

Chall et Schall, peintres du XVIII° s. (VII, 585). — Charles Michel-Ange Challe, et Frédéric Schall sont deux peintres différents. Challe n'eut certainement pas accepté le nom de peintre de genre. La Biogr. Didot (qui ne parle pas de Schall) désigne Challe comme peintre d'histoire, architecte, mathématicien, professeur de perspective à l'Académie de Peinture, chevalier de S.-Michel, dessinateur du cabinet du roi ; et nous le montre chargé de la décoration de la basilique de S.-Denis, lors des obsèques de Louis XV. Mais elle ne l'en considère pas moins comme un peintre médiocre, dont elle ne cite aucun tableau. Bien différente là-dessus sera la Biog. Furne (également muette sur le compte de Schall) : « Challe... a enrichi divers édifices de la capitale d'excellents tableaux, dont le plus estimé représente *Le clergé de Rome félicitant saint Hippolyte sur sa conversion*. Cet habile peintre, que plusieurs souverains d'Europe tentèrent vainement d'enlever à sa patrie, cultivait aussi les lettres : il a laissé manuscrits une traduction des œuvres de Piranesi, et un Voyage d'Italie. » O. D.

— « CHALES, le sculpteur, reçu académicien en 1756, mort en 1765, né en septembre 1719 ; son nom est Simon. — Le peintre, actuellement professeur de perspective, élu en 1758, est né en aoust 1718, académicien en 1753 ; le roi lui a accordé des lettres de noblesse en 1770. » (P.-J. Mariette, *Abécédario*, t. Ier.)

« MICHEL-ANGE CHARLES CHALLE, peintre et graveur à l'eau-forte, naquit à Paris le 18 mars 1718, et mourut dans la même ville en 1778 ; il eut pour maître *François Boucher*. En 1740, il concourut pour le prix de peinture et obtint le second, mais il se présenta de nouveau l'année suivante et remporta le premier. En 1753, il fut reçu académicien, et nommé, trois ans après, professeur de perspective. Plus tard, en 1765, on lui confia la charge de dessinateur du cabinet du roi et la direction des fêtes publiques et des pompes funèbres et, en reconnaissance de ses services, le roi le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Challe a peint plusieurs tableaux qui ont été gravés ; son meilleur ouvrage fut celui représentant un trait de la vie de saint Hippolyte, qui décorait l'église de ce nom. — Comme graveur à l'eau-forte, nous ne connaissons que les deux pièces que nous allons décrire. — Challe eut un frère, prénommé Simon, qui se livra avec succès à la sculpture. » (Prosper de Baudicour, *Le peintre-graveur français continué*, t. II.)

En feuilletant à la volée, au hasard, un ou deux catalogues d'estampes, je trouve que Bonnet a gravé en couleur l'*Après-Midi* d'après *Challe*, que le Villain, toujours d'après *Challe*, a gravé le *Sommeil*

de Vénus. Je suis sûr que l'on pourrait citer bien d'autres compositions du même peintre. Quant aux deux eaux-fortes mentionnées et décrites dans l'excellent ouvrage de feu M. de Baudicour, je dois dire que l'une et l'autre je les avais colligées. Je me suis procuré à la vente *Palla* les épreuves rangées précédemment dans les cartons de *Robert-Dumesnil*. L'une de ces deux fort jolies pièces m'est restée fidèle, et elle se trouve encore classée à son rang dans mon modeste carton d'eaux-fortes françaises. C'est le nº 2 : *Une nymphe de Diane venant de sortir du bain*. Avis donc à mon honorable co-abonné. Inutile de dire que je serai charmé de lui procurer la vue de ce morceau qui porte la date 1744. Notre homme avait 26 ans. J'y trouve, je n'essayerai pas de le dissimuler, plus de grandeur et plus de feu qu'il n'y en a dans les tableaux de la vente Demidoff. Entachés de fadeur et de minutie, doués à un point éminent de toutes les séductions saugrenues du genre dit *gracieux* (je me permets de parler le monotone jargon de notre époque), ceux-ci pouvaient tout au plus se dire ce qu'il y a, dans le genre exécrable, de mieux réussi. Aussi, leur compte était-il réglé d'avance. Il était prévu et entendu qu'ils se vendraient... très-cher.

Maintenant, il y a un sosie. *Shall?* Par ce temps de Bernadettes, cela pourrait être une illumination d'*expert*. Porté sur ses deux *L* mystiques, *Shall* se sera révélé à quelqu'un de ces prédestinés. Je ne présume pas autre chose. JACQUES D.

—

De deux amies de Charles IX (VII, 586). — Je suis d'autant plus heureux de pouvoir répondre à la question T. de L., qu'il y a là, je crois, un nom qui m'est des plus sympathiques. Cette fille de fort bonne maison, que le Roi avait choisie et que Brantôme ne nomme point, est sans doute celle pour qui Ronsard composa les vers d'Eurymedon et de Callirée. Ces vers ne furent publiés qu'après la mort de Charles IX, à la suite du 2ᵉ livre des Amours, édit. de 1578. C'est seulement dans l'éd. de 1623, in-fol., qu'ils portent ce sous-titre : « Pour le Roi Charles IX et Mˡˡᵉ d'Atrie, de la maison d'Aquavive, depuis comtesse de Chasteauvillain. »

La famille d'Aquaviva était originaire de Naples. Jean-François d'Aquaviva d'Aragon, 2ᵉ du nom, duc d'Atrie, s'établit en France, fut conseiller d'Etat et chevalier de S.-Michel. Il eut, de Camille Caraccioli, fille de Jean, prince de Melphes, un fils mort à 12 ans, et *Anne*, mariée à François-Louis Diacette, comte de Chasteauvillain.

Quant à Marie Touchet, M. T. de L. en sait plus que moi. PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Le général Augier (VII, 587). — Né le 27 janv. 1769, il mourut le 6 sept. 1819, répond la Biogr. Didot; mais elle ne dit rien de relatif à un portrait de ce général.
O. D.

— Il y a des notices dans la Biographie nouv. des Contemporains (1820), et la Biographie portative de Rabbe (1836). Dans une notice historique consacrée au fils par M. L. de Raynal (Comptes rendus des trav. de la Société du Berry, à Paris, 1866. Paris, Nap. Chaix, in-8), il est dit que ce général « mourut vers 1821. » J'ai, dans ma *Collection Berruyère*, un assez grand nombre de portraits de *Députés du Cher* : celui du général Augier ne s'y trouve pas. Je ne l'ai jamais vu nulle part. — La famille de ce général existe encore et habite le Berry, près de Levet, dans le départ. du Cher. M. A. Benoît pourrait s'adresser à elle directement. ULR.

—

D'une assertion anatomique de Pline l'ancien (VII, 589). — Je ne suis point docteur, pour discuter cette assertion; mais j'ai été témoin d'un fait qui la contredit. Un de mes amis, officier d'infanterie, reçut, pendant la campagne d'Italie, en 1859, une balle au milieu de la rotule droite. La blessure était si grave qu'on voulait l'amputer. Il s'y refusa formellement, et bien lui en prit, car il est maintenant complétement rétabli.
UN ANCIEN SAINT-CYRIEN.

—

La Bibliothèque de Montesquieu (VII, 589). — L'insertion de cette notice au *Bulletin de l'Alliance des Arts* a eu lieu le 10 juillet 1845, dans le nº 1 de la 4ᵉ année. JACQUES D.

—

Secrets perdus (591, 334, 412, 444). — Il n'y a pas plus de secret perdu dans le fait des lampes dites perpétuelles ou éternelles, que dans celui du verre malléable ou de l'ivoire mou. L'industrie ancienne a pu avoir des procédés pour produire certains effets, que nous retrouvons difficilement, faute de matières analogues aux siennes; mais il ne faut pas confondre industrie et magie. Il ne faut pas confondre des résultats durables et constants avec des phénomènes passagers et étonnants, comme les tours de passe-passe des prestidigitateurs; et, quand on trouve dans les auteurs du XVIᵉ siècle des récits merveilleux sur ces prétendus secrets, il faut se dire que ces auteurs ont mal compris les vieux textes ou mal examiné ce qui se passait devant eux.

Pour les lampes perpétuelles, il y avait une bien simple objection à faire à ce que Fortunio Liceti rapporte dans son traité de *Lucernis antiquorum* : mais il paraît que cette objection, qui nous semble si simple,

était fort difficile à concevoir au XVII° siècle, puisque Descartes lui-même, au 4° livre de ses *Principes de philosophie*, discute sur la nature de la flamme et sur « une certaine petite voûte de fumée qui pourrait la conserver en la maintenant à l'abri de l'air (!). » Voici tout d'abord ce qu'il fallait dire : Vous n'avez pas vu, personne n'a vu cette lumière depuis l'époque où vous prétendez qu'elle a été allumée. Vous racontez que, sous le pontificat de Paul III, on ouvrit à Rome un tombeau qui se trouva être celui de la fille de Cicéron, et qu'à l'instant même le corps, jusque-là bien conservé, tomba en poussière, et que la lampe, qui brillait encore, s'éteignit. Vous constatez un fait analogue dans la sépulture d'Olybius Maximus à Padoue, dans celle du géant Pallas, mort au temps d'Enée, etc. Cela est bon, mais signifie seulement que, lorsque vous avez pénétré dans cette chambre sépulcrale, vous y avez aperçu une lueur qui a disparu devant l'arrivée de la lumière du jour. La chose devient alors des plus naturelles. Vous avez affaire à un de ces feux follets qui sortent des cimetières; à une bouffée d'hydrogène phosphoré qui s'enflamme au contact de l'air et peut brûler plusieurs heures, mais rien ne vous autorise à supposer que vous êtes en présence d'une lampe brûlant dans un espace fermé depuis des siècles.

L'explication par un morceau de phosphore placé dans la lampe serait plus simple encore, si l'on pouvait croire que les Anciens ont connu la découverte de Brandt.

Ce qui a pu faire croire à la possibilité du phénomène, c'étaient les lampes, prétendues perpétuelles, placées dans certains temples, et qui tiraient tout bonnement leur aliment de grands réservoirs cachés, comme celui que rencontra Xerxès dans le monument de Belus. Les Anciens, sans avoir des explications savantes des phénomènes naturels, connaissaient ces phénomènes et savaient en tirer le meilleur parti pour produire sur le peuple ignorant des illusions qui profitaient à la seule classe des instruits : la caste sacerdotale.

V. sur les lampes perpétuelles : outre Liceti, déjà cité, Octavio Ferrari, qui combattit son erreur dans sa dissertation : *De veterum lucernis sepulchralibus* (1685) ; *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, par le R. P. Pierre Le Brun, t. I, p. 62 ; Eusèbe Salverte : *Des sciences occultes*, p. 220; Gratien de Semes : *Traité des erreurs et des préjugés*, p. 405, etc.

Aszt.

—

Les Orléans et les d'Orléans, etc. (VII, 595, 569, 491). — Peut-être avons-nous tort de chercher des exemples dans les poëtes, qui, naturellement, suppriment ou conservent la particule selon le besoin de leur versification. Ainsi, je ne voudrais pas tirer un argument de cette épigramme de Racine contre deux grands seigneurs qui critiquaient son *Andromaque :*

La vraisemblance est peu dans cette pièce,
Si l'on en croit et d'Olonne et Créqui :
Créqui dit que Pyrrhus aime trop sa maîtresse;
D'Olonne, qu'Andromaque aime trop son mari.

Et Olonne faisait un hiatus ; et, une fois le nom écrit *d'Olonne* au second vers, il convenait de le conserver ainsi au quatrième. Mais, si la mesure de ceux que cite M. Joc'h eût admis ou exigé *d'Enghien.*, pourquoi en aurait-on ri plus que de celui-ci, dans le *Passage du Rhin :*

La Salle, Beringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois.

où la particule est conservée devant une voyelle, sans réelle nécessité. Ce n'est pas non plus Delavigne qui, le premier, a écrit *d'Orléans.* Lamartine l'avait déjà fait dans le *Chant du Sacre*, et sans y être non plus obligé par la forme du vers :

Et ce prince appuyé sur ses brillantes armes,
Qui, les yeux attachés sur ce groupe d'enfants,
Contemple avec orgueil cet espoir ?
— D'Orléans.

O. D.

—

La crémation chez les Romains... et à Paris (VII, 600, etc., 411). — Balzac connaissait-il cet arrêté de Frochot, lorsque, dans *Ferragus*, il introduit un mari réclamant auprès de la préfecture l'*incinération de sa femme*, mais ne pouvant l'obtenir ? En sorte que c'est Ferragus, père de la défunte, qui, aidé de ses douze amis (*les Treize*), parvient à enlever le corps du cimetière, l'incinère, et remet les cendres à son gendre, dans une urne dont l'inscription porte : *invitâ lege.* O. D.

—

Louvet et Lodoïska, libraires au Palais-Royal (VII, 601, etc., 549). — Dans son intéressant roman : *Les Muscadins* (*Paris, Dentu*, 2 vol. in-12, 1874), l'auteur nous fait assister aux péripéties d'un charivari donné par les *Muscadins*, attroupés devant la boutique du bonhomme Louvet. La page 336 du t. 1 (ch. XV : *le Palais-Egalité*) répond à la demande :

« Dans les Galeries-de-Bois, Louvet avait ouvert un magasin de librairie, où il vivait assez pauvrement avec la compagne de sa vie, sa femme, celle qu'il avait appelée *Lodoïska*, du nom d'une héroïne de *Faublas*. Aux élections du mois de mai de cette année 1797, la réaction l'ayant emporté sur la République, Louvet, accablé de dégoût, las de lutter, écrasé d'injustices, avait quitté le Corps législatif. L'ancien conventionnel n'était plus maintenant que libraire. Il se consolait des hommes avec les livres. Pâle, abattu, chauve, plus vieux

à trente-sept ans qu'un homme de soixante, Louvet repassait dans sa tête tout ce qu'il avait tenté autrefois pour le bonheur des hommes et l'affranchissement de sa patrie, et il se demandait maintenant si, en rêvant ainsi et donnant son repos et sa vie, il n'aurait pas, comme tant d'autres, été dupe, etc. » TRUTH.

— Un fils de Louvet décéda, en 1846, dans une commune de l'arrond. de Montargis (Loiret), et cette mort motiva une enquête judiciaire. R. C.

Le droit du seigneur (VII, 607, 537, 406, 380, 301). — Le 2 mars 1872, M. Giraud, dans un discours prononcé à l'Académie des sciences morales et politiques, sur un mémoire de M. Odilon-Barrot relatif à la magistrature, s'exprime ainsi relativement au droit du seigneur : « On peut citer tel comté d'Angleterre, où l'aîné de la famille est privé de certains droits de succession. Cette singulière exclusion est la conséquence de l'ancien droit du seigneur, qui *entachait d'illégitimité* le premier-né des enfants. Le droit du seigneur a disparu, mais l'exclusion est maintenue (*Officiel*, 8 mars 1872). » J. NOTBRUN.

— Un petit livre sans autorité, *Abéla* (1823), contient toutefois un renseignement que l'on pourrait donner à vérifier à ceux qui savent l'italien et possèdent une bibliothèque italienne. Nice de la Paille, dans le Montferrat, aurait été fondée, à la suite d'un soulèvement occasionné par le droit de prélibation ; et le fait serait attesté par l'historien Ghilini. Mais, comme il y a trois Ghilini qui ont laissé des travaux historiques, je pense qu'il s'agit de Girolamo, l'historien d'Alexandrie (de Lombardie), surnommée aussi *de la Paille*. Du reste, Abéla se pose en traduction d'un livre italien : « Il Fodero, o sia il jus sulle spose degli antichi segnori, sulla fondazione di Nizza della paglia, nell'alto Montferrato ; a veridico sincer Colombo Giulio. » Ce livre italien existerait-il réellement, et en quelle estime le tiendrait-on dans son pays? O. D.

Les Gaulois vengés (VII, 615). — M. E.-G. P. n'a pas trouvé *han* dans le dictionnaire : il fallait ouvrir un dictionnaire allemand-français. Ulric Hahn, imprimeur à Rome, pour donner une forme moins barbare à son nom, en retrancha une *h*. Bientôt il le romanisa complétement, en le traduisant en latin par le mot *gallus* (coq), ce qui l'a fait prendre quelquefois pour un Français, tandis qu'il était citoyen de Vienne et natif d'Ingolstadt : « Udalricum Gallum Alamanum, alias *Han* ex Ingolstat, civem Viennensem. » Plusieurs éditions de Han sont souscrites des mêmes vers de Campanus qu'on a cités, auxquels il faut ajouter les deux suivants :

Imprimit ille die, quantum non scribitur anno :
Ingenio, haud noceas, omnia vincit homo.

Ulric Han faisait un jeu de mots semblable à celui de Campanus, lorsqu'il mettait, à la fin de ses éditions, comme dans l'Histoire d'Espagne de Roderic Sancius : « Ego Udalricus Gallus sine calamo aut pennis eumdem librum impressi. » Ce qui revient à ceci : Moi, coq sans plume, j'ai écrit ce livre. RISTELHUBER.

Trouvailles et Curiosités.

A propos d'Agrippa d'Aubigné. — Il y a des moments où les mêmes idées surgissent et se font jour de divers côtés à la fois. J'apprenais naguère qu'un poëte honorablement connu, M. Eug. Bazin, avait en portefeuille un poëme remarquable sur Jean Guitton, l'héroïque maire de la Rochelle, et dont on citait ces vers généreux :

Rimailleurs de bohême et héros de Scarron,
Place!... A toi d'Aubigné! Sonne, sonne, clairon!
Non pas pour réveiller nos discordes civiles,
Mais pour nous arracher à nos passions viles,
A notre pauvre temps où les hommes, au lieu
De dévouement, de foi, n'ont plus que l'or pour [dieu!

Dans un article que je viens de lire sur la belle édition que publie la librairie Lemerre, des Œuvres complètes de d'Aubigné, je trouve l'expression de pensées semblables. « Nul cœur ne fut plus sincère et nul esprit plus ferme, dit l'auteur. Ne pensez-vous pas qu'il est utile de montrer de tels hommes à la génération actuelle ?»

Les écrivains qui donnent leurs soins à cette édition des œuvres d'un grand poëte et d'un grand prosateur, ont, eux aussi, la conscience d'accomplir une tâche saine et utile. « Au milieu des épreuves imposées à la France, disent-ils dans leur préface, quand le présent et l'avenir réclament des cœurs solidement trempés, ce n'est pas faire œuvre étrangère aux nécessités de l'époque, que de rajeunir la mémoire d'un caractère aussi ferme, aussi énergique que celui d'Agrippa d'Aubigné. » S. D.

Une méprise du « Magasin pittoresque. » — Puisque notre petit journal a déjà relevé certaines erreurs échappées aux grands confrères, qu'il me soit permis d'en signaler une de plus, que je trouve au tome 38, année 1870, du *Magasin pittoresque*. A la page 111, dans un article sur les « patois du nord de la France, » on lit ce qui suit : « Le patois cambrésien a une littérature « qui n'est pas sans mérite ; c'est celle des « trouvères spirituels et naïfs qui, allant « de châteaux en châteaux et admis à la « table des grands seigneurs, y récitaient

« leurs fabliaux et y chantaient leurs sir-
« ventes en s'accompagnant de la vielle ou
« de la harpe. Leurs chansons, gracieuses
« ou satiriques, sont encore aujourd'hui
« aussi précieuses pour l'histoire que pour
« la philologie. Voici quelques vers extraits
« de la romance de *Raoul, sire de Créqui,*
« écrite en 1300 :

Le sire de Créki adonc ne fut occhi (ne fut [pas tué),
Reprint lie chievalier; car, dame, le venchi [(voici).
Ravisiez been (regardez bien), chey my (c'est [moi), maugrez tant de misière;
Connechez (reconnaissez) vos mary quy ves [avoyt si kière (chère).

« Ces paroles seraient encore parfaite-
« ment comprises dans le moindre hameau
« de la zone cambrésienne. »

Evidemment, l'auteur de l'article est bien convaincu de l'authenticité et de l'ancienneté du chef-d'œuvre, puisqu'il le cite avec tant d'éloges et l'explique si complaisamment pour ceux de ses lecteurs qui ne seraient pas initiés au patois cambrésien. Pourtant, ce n'est qu'une mystification, un mauvais pastiche, écrit par le R. P. Daire, à la fin du siècle dernier, et inséré par lui dans les œuvres d'Arnaud-Bacuiard, qui fut la première dupe de la supercherie, ainsi que je l'ai démontré dans une étude critique, lue, en 1866, devant la Société littéraire de Strasbourg, et dont une courte analyse a été imprimée ici même (III, 29).

(Caen.) T. R.

—

Bis-cantando. — Je trouve dans un recueil imprimé des édits et déclarations du Roi concernant le Dauphiné, un arrêt du Conseil d'Etat, du 28 sept. 1643, portant ce qui suit :

« Sur ce qui a esté remonstré au roy pour les affaires ecclésiastiques, qu'il ne doit y avoir aucune union de deux ou plusieurs cures ensemble, sinon lorsque le revenu ne se trouve suffisant... néanmoins il y a dans la province de Dauphiné plusieurs cures et paroisses desservies par un seul titulaire, sous prétexte des provisions à eux accordées par les évêques de célébrer la messe deux ou plusieurs fois en divers lieux en un mesme jour, qu'ils appellent *Bis-cantando*, ce qui cause plusieurs indécences et irrévérences en la célébration d'un si haut mystère et beaucoup d'accidents par la privation des sacrements, bien que la plupart desd. cures ainsi unies soient de revenu suffisant pour la nourriture d'un curé... Le roy a ordonné que dans deux mois les sieurs Evesques de lad. province seront exhortés de pourvoir de curés ou de vicaires pour chacune des paroisses lesquels se trouvent avoir 200 livres de revenu annuel ou dont les habitants fourniront ce revenu... Et faute d'y estre pourveu, S. M. a déclaré vacantes lesd. cures et enjoint à ses officiers de faire saisir ces fruits et revenus. »

N'est-il pas curieux de voir le Conseil d'Etat donner une leçon (ce n'est pas la seule) de révérence et de convenance religieuses aux évêques d'une province ?

Et quels « beaux débrideurs de messes » que ces bénéficiaires du *Bis-cantando!*

QUESTOR.

—

Molière et Tallemant des Réaux. — Le passage de Tallemant, cité par M. F.-Y. (VII, 609), a donné lieu de supposer que les parents de Molière l'avaient destiné à l'état ecclésiastique, et de le rapprocher de la Fontaine, qui a, en effet, passé quelque temps au séminaire. Mais la plupart des biographes, appuyés sur de nombreux documents, ont maintenu que Molière avait dû être, et même avait été effectivement avocat, et ont repoussé l'assertion de Tallemant comme erronée. Il me semble pourtant que la note de Monmerqué (2e éd., 1840) explique et concilie tout. « Le droit canonique était seul enseigné à Paris. L'étude du droit civil, rétablie par Philippe-le-Bel à Orléans, ne le fut à Paris qu'en 1679. On croit que Molière se fit recevoir avocat à Orléans. » Ainsi, Molière ne se fût assis sur les bancs de la Sorbonne que pour compléter, par un cours de droit canonique, son instruction d'avocat.

Par exemple, on ne saurait justifier également Tallemant d'avoir marié Molière avec Madeleine Béjart. Mais il ne faut pas dire non plus qu'il a confondu les deux Béjart. Le passage cité se trouve dans un article sur les comédiens du temps, qui nous montre Tallemant comme un grand amateur de théâtre. Puis il arrive à dire : « Il faut finir par la Béjart. Je ne l'ai jamais vue jouer, mais on dit que c'est la meilleure actrice de toutes. » Pour que Tallemant n'eût pas vu une actrice qu'on lui vantait comme *la meilleure de toutes*, il fallait qu'il ne l'eût pas pu ; et, par conséquent, il écrivait tout ceci, avant le retour de Molière à Paris, et bien avant son mariage. Il n'a pas fait une confusion entre deux femmes du même nom, mais consigné dans ses historiettes un on-dit de province qui s'est trouvé faux. Seulement, tout faux qu'il est, il me semble que cet on-dit ne laisse guère révoquer en doute que Molière n'ait été l'amant de Madeleine. En sorte qu'à contester la découverte de Beffara et à vouloir rétablir Armande dans la qualité de fille, et non de sœur de Madeleine, on risque de renouveler contre Molière l'imputation d'avoir épousé sa fille.

O. D.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1874.

Numéro 157 — *Cherchez et vous trouverez.* — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider.* — 25 nov. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

Contes de paysans, traditions, superstitions, proverbes locaux, etc., etc.

*A M. le Directeur de l'*INTERMÉDIAIRE.

Connaissez-vous les travaux de M. Luzel sur les contes bretons, et de M. Bladé sur ceux de l'Armagnac et de l'Agenais? Ces deux savants se sont mis à colliger, chacun en leur province et dans leur patois, les contes populaires qui ont survécu à la centralisation et aux chemins de fer, destructeurs impitoyables des particularités locales. L'*Intermédiaire* a, je l'espère, un bon nombre d'abonnés en province. Ne pourrait-on pas les engager à faire, chacun de leur côté, un travail analogue? Il ne s'agirait pas du tout de rédiger littérairement et arbitrairement des contes entendus par hasard, mais de les poursuivre dans la mémoire des paysans et des paysannes les mieux pourvues à cet égard, et de les écrire scrupuleusement, j'allais dire, pieusement sous leur dictée, en respectant leurs expressions et leurs tournures, seul moyen de conserver les traditions et les patois dans leur pureté. Vous savez quel prix les érudits attachent aux documents de ce genre, tant pour l'étude de notre langue que pour la mythographie en général. Pensez-vous que cet appel pourrait être entendu de nos confrères, et l'*Intermédiaire* ne trouverait-il pas profit et variété à insérer de temps en temps en ses colonnes, dans leur teneur originale, les contes ainsi recueillis? Aux contes on pourrait joindre les simples traditions, les superstitions, les proverbes locaux, en prenant exemple sur ce que M. Bladé a fait pour l'Armagnac. Ces vénérables monuments du langage et de l'imagination de nos ancêtres seraient sauvés de l'oubli, et augmenteraient la valeur de la collection de notre Journal, qui en serait le dépositaire, car je suppose que tout abonné à l'*Intermédiaire* est un collectionneur.

Veuillez agréer, etc. F. BAUDRY.

Bibliothèque Mazarine, 11 nov. 1874.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

« Excelsior! » — Les amateurs de littérature anglaise connaissent la belle pièce du grand poëte américain Longfellow, intitulée : EXCELSIOR! Elle a d'ailleurs été traduite plusieurs fois déjà en français, en prose et en vers. Je demande si ce comparatif masculin : *Excelsior*, qui revient comme mot de la fin à chaque strophe, n'est pas fautif, et s'il n'eût pas fallu *Excelsius!* ou *Altius!* en un mot, le comparatif neutre, puisqu'il s'agit d'une exhortation persistante à monter plus haut, plus haut encore, c'est-à-dire quelque chose comme notre interjection : *Sus!* ou le *Sursum corda!* des Latins? Si je ne fais pas erreur, à quoi peut tenir une pareille faute dans ce beau morceau? S. D.

Un vers à chercher. — Ce vers :

Si je vous aimais moins, je vous chanterais [mieux,

n'est-il pas connu? Pourrait-on me tirer d'embarras et me dire d'où il provient? M. B.

Boutade d'un chasseur. — J'espère qu'aucun *Intermédiairiste*-chasseur n'est dans le cas de vous donner en ce moment une aussi fâcheuse nouvelle que celle qui est au bout du huitain ci-après; mais je tiendrais à savoir à quel chasseur-poëte est dû ce huitain :

Le printemps, la feuille nouvelle,
Le plaisir, l'amour, la beauté,
La gloire (qu'on dit immortelle!),
Les peuples et la royauté,
A nos yeux tout s'envole et passe,
Tout s'en va de vie à trépas :
Il n'est, hélas! que la bécasse,
Cher ami, qui ne passe pas!

A. H.

Algarade. — Littré fait venir ce mot de l'arabe *al*, le, et *gharet*, expédition de ca-



valiers pour piller le territoire ennemi ; de *gâr*, faire des incursions sur l'ennemi. — Le Roux de Lincy (*Livre des proverbes franc.*, série n° VI) rattache au mot *Alger* l'expression « faire *un* algarade, » et emprunte à Fleury de Bellingen (*Etym. des prov. franc.*, p. 213) l'explication suivante : « Ce mot d'*algarade*, qui signifie insulte, vient de pillages que font les corsaires d'Alger ; car *algarade* est comme si on disait *algerade*, ou ce que font ceux d'Alger. »

Quelle est la vraie étymologie?

J. Lt.

—

Partie noble. — Ne pourrait-on pas essayer de tomber d'accord sur la valeur de cette expression, qui a deux significations bien *opposées*, comme on peut le voir par les exemples que voici : « *Troussequin :* derrière, terme militaire emprunté à la partie de la selle sur laquelle repose la plus noble partie du cavalier. » (L. Larchey : *Excentricités du langage.*) — « Le portier de Bautru donna une fois un coup de pied au... (troussequin, ma foi !) du laquais de Boisrobert. Voylà l'abbé d'une fureur épouvantable : « Il a raison, disaient les gens, cela est bien plus offensant pour lui que pour un autre. C'est la partie noble de ces Messieurs-là. » (Tallemant : Hist. de Boisrobert.)

M. O. D., qui a déjà cité ce passage de Tallemant dans l'*Intermédiaire* (*Le soufflet, injure grave*, V, 167), l'éclaircit de cette glose : « Je crois que ceci répond à la question, c'est que, excepté aux laquais de Boisrobert, c'est le visage qui est la partie noble. » Et plus loin : « Le soufflet est généralement un acte d'insulte ; il ne s'adresse qu'au visage, la partie noble. » — Voilà donc les deux sens bien établis ; reste à savoir quel est le bon :

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses!

Au pluriel « parties nobles » signifient les organes nécessaires à la vie : le cœur, le poumon, le foie, le cerveau. (Littré.)

F.-y.

—

Sergent. — Je lis dans le rapport du général Chareton sur la loi des Cadres (*Officiel*, 12 nov. 1874) : « Le sergent n'a qu'exceptionnellement sa place dans le rang ; il est en arrière, en serre-file. Sa mission est moins de combattre personnellement que de maintenir au combat les hommes de sa subdivision, de faire serrer les rangs, d'où lui vient son nom de *sergents* (*serre-gents*). » — Je crois savoir ce que M. Littré penserait de cette fantaisie étymologique ; mais qu'en disent les philologues de l'*Intermédiaire?* Dicastès.

—

Eveillé comme une potée de souris. — « Ce beau proverbe, dit M. Boissonade, se trouve dans les dernières éditions du Dictionnaire de l'Académie, dans Leroux, dans Michelet, dans Trévoux. Mais qui a jamais vu des souris dans un pot ? Une *potée* de souris ? N'est-ce pas *portée* qu'il faut dire? Au moins est-ce ainsi que parlait Mme de Sévigné (417e lettre) : « Je lui disais tantôt, le voyant éveillé comme une portée de souris. » De cette façon, la phrase s'entend, elle est raisonnable. » (*Journal de l'Empire*, 11 mars 1809.)

M. Boissonade n'a pas indiqué dans quelle édition de Sévigné il prenait son texte, malheureusement la meilleure et définitive édition, au moins pour l'établissement du texte, celle des Grands Ecrivains de la France, lui donne tort, et par deux fois (lettres du 7 août 1675 et du 29 août 1677). Mais cela atténue-t-il la *portée* de l'objection de Boissonade, et n'a-t-il pas raison, même abandonné de Mme de Sévigné ?... « Lui seul, et c'est assez ? » F.-y.

—

« La plus jolie fille du monde... » — « Elle ne peut donner que ce qu'elle a, » — chacun sait ça ; comme dit le refrain. Mais sait-on quel est l'état civil de ce dicton si expressif, si péremptoire? Est-il né franc-gaulois? De quand date-t-il? Existe-t-il en d'autres langues et dans les mêmes termes? Enfin, a-t-il toujours le même sens, et quel sens? B. P.

—

Mettre les pieds dans le plat. — Quelle est l'origine de cette expression? J. Lt.

—

Partir en... — M. E.-G. P. dit (VII, 534) que Henri III regretta d'avoir laissé le duc d'Anjou partir *en* Pologne. Je croyais qu'en pareil cas il fallait dire partir *pour*. Cette locution *partir en* est du reste assez employée aujourd'hui. Est-elle bien française? Poggiarido.

—

Nomdedeu. — Ce mot est-il un nom propre? Quelle en serait l'origine et l'étymologie? Dans les environs de Barcelone, où j'ai cherché, j'ai trouvé *Nomdedeu*, de *Nombre de Dios*, qui veut dire tout simplement *Nom de Dieu*. Quelques *Intermédiairistes* ont-il rencontré ce nom sur leur chemin et pourraient-ils me donner des renseignements? E. N.

—

D'une pièce de vers contre Michel de l'Hospital. — On trouve dans un des volumes du fonds français de la Bibliothèque nationale (n° 3282, f° 42) une cruelle pièce de vers contre ce chancelier de l'Hospital, qui, pour la plupart de ses contemporains, a été la personnification de la vertu. Cette infâme satire commence ainsi :

Il vit encores ce vieillard,
Ce meschant asne montagnard.

Je voudrais bien savoir 1° si le document est inédit; 2° si l'on en connaît l'auteur.
T. DE L.

—

Mlle de Pré et Ronsard. — Dans une lettre de d'Aubigné, publiée pour la première fois par MM. Réaume et de Caussade, dans leur belle édition (Lemerre, 1873), on lit à propos de « ses premières amours qui l'attachèrent à une nièce de Mlle du Pré, » que cette demoiselle était la Cassandre de M. de Ronsard. Pourrait-on me donner quelques informations à ce sujet?
A. A.

—

Bruant. — Au mot *Huguenoterie*, du Dictionnaire de Bescherelle, on lit : « Les violences des Guises furent généralement regardées comme les causes de la conjuration d'Amboise, où il n'entra pas moins de mécontentement que de huguenoterie (BRUANT). » Quel est cet auteur *Bruant*, ici désigné? De quel ouvrage la citation est-elle tirée? La liste des noms des auteurs cités, à la fin du tome II, ne mentionne pas de *Bruant*. Je tiendrais beaucoup à éclaircir ce point.
R. D.

—

Une épigramme sur Margot. — Où se trouve, et de qui peut être, une épigramme assez cynique qui commence ainsi :

Commune à tous, Margot, tu communies
Aussi souvent en amours qu'en hosties?...

H. E.

—

Le sieur d'Arene. — Où trouver des détails biographiques sur le sieur Chevalier de Saint-Martin d'Arene, conseiller et généalogiste ordinaire du roi? J'ai lu quelques généalogies (imprimées pendant le XVIIe siècle) signées par ce généalogiste. Ce sont des pièces fort curieuses, à cause de l'emphase, de l'hyperbole et des interprétations, aussi fausses que variées et recherchées, qui forment le principal fond de ces incroyables modèles du genre complaisant. (Lyon.)
V. DE V.

—

Des manuscrits de la collection Graverol. — L'avocat François Graverol avait réuni un certain nombre de manuscrits précieux. M. Vincens-Saint-Laurent (*Biogr. univ.*) en mentionne trois, dont je voudrais bien que l'on me donnât de bonnes nouvelles. Les voici :

1° « Un qui contenait en original tous les actes du procès des Albigeois au tribunal de l'Inquisition; »

2° Un recueil de « Lettres inédites du cardinal Sadolet, qu'il se proposait de publier avec des notes, travail qui fut soumis en 1685 à l'examen de l'Académie de Nîmes; »

3° « La collection complète des lettres latines de Jean du Pin [*sic*, pour Jean de Pins], évêque de Rieux, auteur de la vie de *Philippe de Béroalde*, et de celle de *sainte Catherine de Sienne.* »

Le *Moréri* de 1759, qui ne dit rien du ms. relatif aux Albigeois, parle ainsi des autres mss : « Le Journal des Savans du mois de mars 1685 avoit annoncé deux autres ouvrages du même auteur, également considérables. Le premier étoit une compilation des lettres écrites à plusieurs rois et princes chrétiens par le cardinal Sadolet, au nom du pape Léon X. Graverol devoit accompagner ces lettres de notes de sa façon... Des embarras survenus pour cause de religion, et une mort prématurée, empêchèrent Graverol de conduire ces entreprises à leur perfection, de même que son recueil de toutes les lettres latines de Jean du Pin, évêque de Rieux, prélat recommandable par son éloquence. »
T. DE L.

—

Un mot du grand (?) Frédéric sur les femmes. — Fredéric, qui n'a jamais passé pour le plus galant des princes, a-t-il dit que *les femmes sont comme les côtelettes*, que *plus on les bat, plus elles sont tendres?* Etant donné le caractère du personnage, le mot n'est pas invraisemblable. Ami lecteur, qu'en pensez-vous?
JACQUES DE MONTARDIF.

—

Diderot. — Puis-je, sans trop d'*indiscrétion*, demander à mes savants co-abonnés de l'*Intermédiaire* TOUT ce qu'ils peuvent savoir sur Diderot, sa famille, ses amis, sa vie, ses ouvrages publiés ou inédits, sa correspondance connue ou inconnue?

Quand je dis *tout*, j'entends ce qui n'est pas déjà à la portée de tout le monde par les éditions de Londres, de Naigeon, de Belin, de Brière, de Paulin, et par les fragments publiés dans la *Revue rétrospective*, la *Revue de Paris*, la *Gazette des Beaux-arts*, ou en brochure, comme la *Lettre sur le commerce de la librairie;* j'entends enfin ce que les curieux considèrent comme découverte personnelle. Je dois prévenir que je sais ce qu'il y a à l'Ermitage, et que j'ai en mains la valeur d'au moins trois in-8° de ces précieux papiers. Des recherches sont faites en Suisse (Zurich, Genève, Neuchâtel). Elles sont plus difficiles en Allemagne; il y a heureusement le livre de Rosenkranz. Il doit y avoir en Angleterre autre chose que ce qui se trouve dans la correspondance de Garrick. Diderot, qui avait débuté par des traductions de l'anglais, a dû écrire et conserver des relations chez nos voisins. Je recommande cette partie de ma question à M. John Doran. C'est à la France surtout que le reste de cette note est adressée. Quelqu'un qui me fournirait des données positives sur la part exacte que Dide-

rot a prise à l'*Histoire philosophique des deux Indes*, aux ouvrages de d'Holbach et de l'abbé Galiani, me rendrait grand service. On ne peut avoir tout à fait perdu les traces de la participation de Diderot à tant d'entreprises collectives et à tant de ces discussions éphémères qui remplirent la seconde moitié du XVIII° siècle. Ces traces, on doit les retrouver dans les *mémoires* du temps. J'en ai lu beaucoup, mais je ne les ai pas *tous* lus. Je connais au moins les principaux : Bachaumont, Barbier, Marmontel, Morellet, et aussi les livres publiés récemment, comme *Rousseau, ses amis et ses ennemis*, de M. de Steickeisen-Moulton, et les articles de Sainte-Beuve, Damiron, Vacherot, Barni, Bersot, etc. Pour les polémiques à propos de l'*Encyclopédie*, à côté de la collection des *Cacouacs*, des livres de Palissot, de Sabatier de Castres, de l'abbé Baruel (*Helviennes*, le *Jacobinisme*), il s'en trouve certainement d'autres que je ne connais pas et qu'il me faut connaître. On apprend autant, et souvent plus, chez les ennemis d'un homme que chez ses amis. Ce sera donc avec la même reconnaissance que je recevrai les renseignements de ceux pour lesquels Diderot est un monstre, et de ceux qui croient, comme M. Bersot, qu'il fut tout simplement « un grand homme et un excellent homme. » J. Assézat.

—

De Hauterne. — Mme Roland, page 102 de ses Mémoires (Durand, 1840, Paris), parle d'un nommé de Hauterne, que ses talents eussent porté de plein vol à l'Académie, si sa qualité de protestant ne l'en eût écarté. Quel est ce personnage, et son vrai nom, car celui de Hauterne me paraît emprunté à une terre et est inconnu, je crois, dans le monde littéraire?

F.-P. Mak-Rebo.

—

Ce livre n'est pas seulement un bon livre, c'est une bonne action. — Quel est le premier auteur de cette phrase, qui est devenue une *scie* ? Pour limiter les recherches, j'avertis qu'elle se trouve déjà en 1836 dans le t. VI, 3e série, de la *Revue Germanique*, p. 330. P. Clauer.

—

« Illusions perdues. » — Connaît-on, sous ce titre, une longue pièce de vers qui aurait été écrite, après 1840, en Algérie, par un officier d'artillerie, et où la colonisation aurait trouvé un peintre « sévère, mais juste? » Cette pièce serait d'un millier d'alexandrins et débuterait ainsi :

Le soleil se levait, Alger nous apparut!
Salut, terre d'Afrique! A ton beau ciel salut!

L'officier à qui l'on attribuait la paternité de cette élégie satirique, et qui ne pouvait, m'a-t-on dit, désavouer son enfant, portait, je crois, un nom breton; il serait mort général, il y a un certain nombre d'années, sous l'empire. Pourrait-on me donner des renseignements plus précis et me dire si la pièce en question, qui a circulé manuscrite, aurait été publiée en tout ou en partie? Et subsidiairement, si l'on pense qu'elle mérite publicité?

C. D.

—

Fuite de Bonaparte de l'Egypte. — Sait-on quel est l'auteur, ou si l'on veut l'éditeur, d'une brochure devenue fort rare, intitulée : « Fuite de Bonaparte de l'Egypte. Pièces authentiques sur sa désertion, sur l'armée qu'il a laissée sans chef, sans argent, sans vivres, sans armes, sans munitions, etc., etc. A Paris, chez Lerouge et chez Petit, libr. » In-8° de 87 pages, 1814. Cette brochure n'est point mentionnée dans le Dictionnaire des Anonymes de Barbier, ni dans celui de de Manne.

Ulric.

—

La collection du libraire Lerouge. — A la dernière page de la petite brochure susmentionnée : *Fuite de Bonaparte*, etc. (Anonyme). A Paris, chez Lerouge. In-8° de 87 pages. 1814, je lis imprimé l'avis suivant :

« Lerouge, Libraire, à Paris, Cour du Commerce-Saint-André-des-Arts, ayant rassemblé, depuis plusieurs années, une collection d'Écrits et Journaux publiés pendant la Révolution française, désire la vendre en totalité. Cette réunion de pièces, classées par ordre dans des cartons, forme une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes de tous formats. »

Sait-on ce qu'est devenue cette collection, et en quelles mains elle peut se trouver actuellement conservée? Ne serait-ce point là le premier noyau de cette volumineuse et précieuse collection de La Bédoyère, toute relative à la Révolution française, et qui, vers 1863, fut acquise en totalité par l'Etat, pour la Bibliothèque Nationale? Ulric.

—

L'ordre de l'Eteignoir. — J'ai sous les yeux un brevet de cet ordre, imaginé, si je ne me trompe, sous la Restauration, et dirigé contre les Jésuites et leurs adhérents. Il est lithographié sur un papier à dessin de 35 centimètres sur 55. En haut, une chauve-souris aux ailes étendues, présente un éteignoir blanc, sur fond noir, avec cet exergue : *Sola Nocte Salus.* En bas, on voit une tortue, deux écrevisses, deux bouquets de pavots et de plantes marécageuses. Enfin, de chaque côté, sont deux éteignoirs en croix, emmanchés comme ceux dont on se sert dans les églises. Le tout est entouré d'ombres ou nuages, et porte la double signature : Misophane et Micaldo. Le premier de ces

personnages, qui s'intitule : MISOPHANE, *par la grâce du Génie des Ténèbres*, fait ainsi ressortir les services et mérites de celui qu'il nomme chevalier de son *ordre sombre de l'Eteignoir* : « Respect pour « les vieilles doctrines; zèle pour le main« tien des préjugés conservateurs des Em« pires ; haine vigoureuse contre toute es« pèce de lumières; intolérance salutaire « contre toute idée qualifiée de libérale, « de philosophique ou de constitutionnelle; « obscurité profonde, épaisse, incommen« surable (*sic*), etc. »

Je serais heureux de connaître les auteurs de cette plaisanterie, et de savoir si le brevet que je viens de décrire est rare ou commun, s'il y en a de formes différentes, etc., etc. (Caen.) T. R.

—

Les « Têtes » de saint Jean-Baptiste. — Dans les *Causeries du lundi* de SAINTE-BEUVE, — *l'Abbé de Marolles, ou le Curieux*, t. XIV, p. 117 (Garnier, 1861) je lis le passage suivant : « On a souvent cité de lui un mot qui ressemble presque à une saillie. Dans un voyage avec la princesse *Marie de Gonzague*, en passant à Amiens, comme on présentait parmi les reliques le chef de saint Jean-Baptiste à baiser, il s'en approcha après elle et, sur son invitation, fit de même, tout en disant à demi-voix de cette tête du Saint : *C'est la cinq ou sixième que j'ai l'honneur de baiser.* »

Sait-on encore aujourd'hui quels sont les noms des diverses localités où se voyaient, au siècle dernier, exposés à la vénération des fidèles, tant de *chefs* de saint Jean-Baptiste? ULRIC.

—

Quelle est la véritable source du Danube? — Est-elle, comme on le dit généralement, dans la forêt Noire, à (ou près) Donaueschingen, ou bien plutôt dans la Haute-Engadine, au Maloya, d'où il sort, sous le nom de l'Inn, des lacs de Sylva-Plana ? En d'autres termes, l'Inn ne devrait-il pas perdre son nom pour prendre celui du Danube, comme ayant sa source à un point plus éloigné de l'embouchure que Donaueschingen ? E. M.

—

« Second voyage de Jacques le fataliste. » — Dans une vente anonyme faite par M. Labitte, le 23 février 1874, figurait, sous le n° 539, un volume ainsi catalogué : *Second voyage de Jacques le fataliste et de son maître, de Diderot ;* Versailles, Locard, an XII-1803, in-12. Ce livre n'existe ni à la Bibliothèque nationale, ni à celle de Versailles. Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous faire savoir s'il s'agit d'une réimpression fragmentaire de ce roman célèbre, ou d'une imitation? A. P.-M.

—

Anonyme à découvrir. — *Macédoine révolutionnaire*, pour servir à l'histoire de nos jours, ou la vérité toute nue sur nos malheurs, sur les grands coupables et sur les trois mille individus entre les mains desquels Buonaparte a déposé les sept cents millions que les puissances étrangères nous demandent aujourd'hui, par J. P***, du midi (Paris, C.-F. Patris, 28 déc. 1815, in-8°. Le titre de départ, p. 1, porte : *Pot-pourri révolutionnaire*, pour servir à l'histoire de nos jours).

Cet ouvrage a été réimprimé sous ce même titre de *Pot-pourri*, etc., par J. P*** (du midi). Première édition (*sic*), Paris, Panis, 1870, in-8°. Une préface de l'éditeur, A. Panis, indique la suppression de quelques passages jugés trop violents ; du reste, la réimpression est pure et simple, sans notes ni additions. OL. B.

—

Touchard-Lafosse. — J'ai fait de vaines recherches dans les principaux dictionnaires biographiques au sujet de cet écrivain, auteur de l'Histoire de Paris et des Chroniques de l'Œil-de-Bœuf. Est-il mort ou vivant ? Quelle est sa valeur littéraire? P. G.

—

« Le Bulletin trimestriel des Publications défendues en France » — est une publication peu connue et qui a été discontinuée à son 8e n°, 31 déc. 1869. Au pied de la 1re page du n° 2, on lit : « Un supplément à ce Bulletin n° 2 paraîtra en déc. 1867. » Ce supplément ne se trouve pas dans ma suite du « Bulletin » : a-t-il jamais paru? La publication est de M. Poulet-Malassis. Si cette information n'est pas exacte, quelqu'un de vous, lecteurs, aurait-il la bonté de la corriger ?

(Londres.) H. S. A.

Réponses.

Mariage morganatique (V, 58, 160). — Faut-il admettre que le mot vienne d'une dame du nom de Morgan (ce n'est pas lady Morgan, je suppose)?... Ces mariages sont, dit-on, de la fantasmagorie maritale, et cela fait songer à cette fée *Morgana* de l'*Orlando furioso*, avec son personnel de chevaliers errants... Il y a aussi le mot allemand, moins féerique, de *Morgengabe*, cadeau présenté, le matin des noces, par le mari ou le Pygmalion à l'objet de ses vœux. Et puis, il y a, à Naples, les *fata morgana*, ce phénomène si trompeur. *Fiat lux.* (Québec.) W.-P. SHORTT.

—

Dequoi. — Bicêtre (V, 83, 166, 233). — Bret, dans son commentaire de Molière, et à propos de ce vers de l'*Etourdi* signalé par M. Ulric, tombe d'accord avec lui que ce mot, dans le sens de *malheur*, vient de *bissexte*, parce que la superstition signalait

comme calamiteuses les années bissextiles. Mais il parle aussi du château de Bicêtre. « Ménage dit qu'au rapport d'André Duchesne ce château était nommé anciennement la *Grange-aux-Gueux*. Mais Ménage devait lire : la *Grange-aux-Queux* (coqui), cuisinier, ce qui est fort différent. » Mais pourtant la méprise de Ménage ne nous invite-t-elle pas à chercher dans ce vieux mot *queux* l'étymologie de *gueux?* Ce qui se trouverait d'accord avec *coquin*, qui de son côté paraît venir de *coquus*. Plaute, à la manière dont il accommode ses cuisiniers, n'eût, sans doute, pas rejeté cette étymologie. O. D.

—

« L'aigle d'une maison (VI, 69, 145) — n'est qu'un sot dans une autre. » On avait demandé de qui était ce vers-là. De nombreuses réponses vinrent le rendre à Gresset, mais aucune ne releva un détail que l'on trouve dans le *Paris démoli*. (Je crois pourtant que nous avons l'honneur d'en compter le savant auteur parmi nos co-correspondants; mais ne prend-il pas ici trop rarement la parole?) C'est que Gresset empruntait à l'un de ses vieux confrères, à Palaprat, sinon le vers tout fait, du moins la substance. Voici le passage d'*Arlequin Phaéton* (1692), cité par M. Ed. Fournier: « Personne ne jouit pendant sa vie d'une réputation générale dans le monde : elle se distribue par nations, et dans les villes, par quartier. Tel est regardé comme un héros dans une île, qui passe pour un fat en terre ferme ; et à Paris, où l'on se pique aujourd'hui plus que jamais de décider souverainement des choses, tel est brave au faubourg Saint-Germain, qui n'est qu'un poltron au Marais ; et tel brille dans les ruelles de l'Ile, qui n'est qu'un sot dans les cercles fameux de la Butte Saint-Roch. » O. D.

—

Vittoria Colonna (VII, 96). — Brantôme était un grand faiseur de cancans et n'était pas très-disposé à croire à la vertu des femmes. Aussi son étrange assertion sur Vittoria ne me semble pas devoir être prise en considération. Si M. O. D. désire lire une notice excellente sur l'illustre veuve du marquis de Pescaire, qu'il ouvre l'ouvrage de Cantù : *Illustri italiani* (Milano, Brignola, 1873), à la page 595 du tome Ier. Cantu compare l'intimité qui régnait entre Vittoria et plusieurs hommes distingués de son temps à celle qui unissait Mme Swetchine à MM. Dupanloup, de Falloux, de Montalembert, Lacordaire, etc. Le bon Brantôme ne pouvait à coup sûr rien comprendre à des liaisons de ce genre. POGGIARIDO.

—

Vasistas (VII, 170, 224). — La plus ancienne apparition du mot *vasistas* que je connaisse est celle du *Faublas*, que cite M. O. D.; seulement je ferai remarquer que le mot y est écrit *vagislas*, et qu'une note le désigne comme un mot nouveau, signifiant la fenêtre d'un carrosse. J'ai constaté, dans l'article *Carrosserie* de l'*Encyclopédie*, qu'on ne connaissait au milieu du XVIIIe siècle, pour fermer les ouvertures des carrosses, que les carreaux qui rentrent dans une rainure pratiquée au-dessus ; le mot *vagislas* a donc dû être introduit pour désigner ces fenêtres qui s'ouvrent en dehors de la vitrine et viennent s'appliquer sur le côté, invention nouvelle sans doute en 1787. On m'assure que des listes de locutions vicieuses du commencement de ce siècle portent : « Dites *vagistas*, et non *vagislas;* » aujourd'hui elles donnent : « Dites *vasistas* et non *vagistas*. » La forme originaire doit être *vagislas*, ce qui met à néant l'étymologie de *Was ist das?* d'ailleurs fort invraisemblable en elle-même, mais qui a sans doute déterminé la forme actuelle du mot. — Maintenant d'où vient *vagislas?* Je l'ai cherché vainement; ce serait peut-être dans des manuels de carrosserie qu'on aurait le plus de chances de le découvrir. G. P.

—

Notes inédites de Jamet le Jeune. — Lettres de l'abbé Suicer. — Mémoires de l'Académie de Troyes et leurs annexes (VII, 210, 371). — Nous venons de trouver un exemplaire de la *Lettre à M. Hugot, Me Juré, crieur de vin, et savetier à Troyes*, avec la signature autographe de Grosley, s. l. n. d., 16 p. in-8°. Nous le communiquerons volontiers à M. Fl. P. A. P.-M.

—

Le droit du seigneur (VII, 301, 380, etc. 607). — Il est parlé (col. 301) d'un *Essai* sur cette question publié, en 1855, par M. Barcle de Lagreze ; le même auteur en reparle dans un mémoire plus général : « De la féodalité dans les Pyrénées » (Paris, 1864), lu à l'Acad. des Sciences mor. et pol. Il dit que Nouguès y Secall a fait en Espagne des recherches curieuses; il a constaté ce droit en Catalogne, mais, ni en deçà ni au delà des Pyrénées, aucun texte de loi ne vient consacrer cet abus de la force. F. P. MAC-REBO.

—

Strophes d'Emile Souvestre (VII, 394). — Voici l'une des strophes que je connais :

Trouver dans mes songes du soir
Cet œil que sur moi tu soulèves ;
Suivre, pleine d'un vague espoir,
Des pensers plus doux que des rêves ;
Par ta voix me sentir charmer,
Ne compter dans mon existence
Que les instants de ta présence,
Penses-tu que ce soit aimer ?

Quelles sont les autres strophes? Ces vers sont-ils bien dus à Emile Souvestre?
C. E.

—

Le bonheur était là... (VII, 425, 627). — Je réclamerais, quoique sans procuration pour ce faire, la priorité de l'idée pour une charmante poésie, intitulée: *En passant en chemin de fer,* » et imprimée en 1868 dans le recueil: *Rayons perdus*, par Mlle S. — Un voyageur passe, emporté par le tourbillon de la vie, devant de petits sentiers, « discrets, furtifs et solitaires, tapissés de fleurs et de mousse, abrités du froid et du vent, il se retourne en soupirant... »

Pourquoi fuit-il l'ombrage épais?
Au moins ç'aurait été la paix,
La fraîcheur sauvage et champêtre.
Pourquoi fuit-il l'ombrage épais?
Le bonheur était là, peut-être!
La fraîcheur sauvage et champêtre,
Loin de tous les regards humains,
Le bonheur était là, peut-être,
Dans un de ces petits chemins!

F. P. MAK-REBO.

— Je ne puis que remercier M. P. B. de sa communication et le féliciter de son joli vers; mais le vers que je réclame porte, non pas: « Quand l'*amour* était là... » mais bien: « Le *bonheur* était là... » Or, chacun sait qu'amour et bonheur sont deux choses fort différentes... le plus souvent, hélas! et c'est ce qu'a très-bien allégorisé cette délicieuse chanson de Gustave Nadaud: *Le Bonheur et l'Amour*, que je recommande à ceux qui ne la connaîtraient pas.

Donc, je cherche encore mon vers et le demande à tous les échos d'alentour.

H. L. E.

—

Notes des Valois sur des auteurs anciens (VII, 464). — Il n'existe pas à la Bibliothèque d'Orléans un seul ms. de Villoison. M. N. E. a dû voir, dans l'art. de la Biogr. Univ. qu'il cite, que tous les ouvrages de ce savant helléniste, ayant été vendus après sa mort, ont été annexés a la Bibliothèque Nationale. — Mon éloignement de Paris ne me permettant pas d'en opérer pour le moment la vérification à cette Bibliothèque, je ne puis donner de plus amples renseignements à ce sujet. (Orléans.) G. V. A.

—

D'un conte de La Fontaine (VII, 490, 566, 629). — J'aurais été à mon tour bien mal *avisé* de contester la légitimité de l'expression, *tenir en estime*, car je me trouve l'avoir justement employée dans le numéro d'aujourd'hui. Si donc j'ai souligné ces mots dans ma réponse (VII, 566), c'est que je voulais bien accentuer que je ne prétendais pas satisfaire à la question posée dans ces termes, que je ne me chargeais pas de prononcer les arrêts de l'opinion publique, et me bornais à consigner humblement la mienne. Mais je profite de l'occasion pour rectifier une erreur qui m'était échappée. La collection Lacaze me paraît ne contenir qu'un seul des tableaux du comte de Baudouin, le *Gascon puni*, par Lancret. C'est dans les salles voisines que l'on peut rencontrer deux ou trois autres sujets tirés de La Fontaine: le *Faucon*, par Soubleyras, l'*Hermite*, par ....

Quant à la question exhumée de *Michel Morin* et d'*Olympo*, il me semble que j'avais déjà essayé d'y fournir une réponse (III, 601) en m'appuyant sur Honoré de Balzac. Mais Balzac, sans doute, ne dédaignera pas d'être associé à Al. Dumas, qui, dans son *Corricolo*, raconte que Masaniello, quelque temps avant sa révolte, avait été choisi pour chef par des jeunes gens, qui, suivant un usage de Naples, devaient représenter dans une fête un combat de Chrétiens contre Sarrasins. « Le premier acte d'hostilité de Masaniello contre l'autorité du vice-roi fut une étrange gaminerie. Comme il passait avec toute sa troupe devant le Palais du Gouvernement, sur le balcon duquel le duc et la duchesse d'Arcos avaient réuni toute l'aristocratie de la ville, Masaniello, comme pour faire honneur à tous ces riches seigneurs et à toutes ces belles dames qui s'étaient dérangés pour lui, ordonna à sa troupe de s'arrêter, la fit ranger sur une seule ligne devant le Palais, lui fit faire demi-tour à gauche afin que chaque soldat tournât le dos au balcon, fit poser toutes les cannes à terre, puis ordonna de les ramasser. Le double mouvement fut exécuté avec un ensemble remarquable et d'une suprême originalité. Les dames jetèrent les hauts cris, les seigneurs parlèrent d'aller châtier les insolents qui s'étaient livrés à cette impertinente facétie avec un imperturbable sérieux; mais, comme la troupe de Masaniello se composait de deux cents gaillards choisis parmi les plus vigoureux habitués du Môle, la chose se passa en conversation, et Masaniello et ses acolytes rentrèrent chez eux sans être inquiétés. »

O. D.

—

La particule nobiliaire de (VII, 491, 494, 548, 572, 595). — Ceux des correspondants de l'*Intermédiaire* qui ont soutenu que la particule *de* ne doit être employée devant un nom propre que quand ce nom est précédé d'un prénom ou d'un titre, sont tout à fait d'accord avec les anciennes traditions. Ces traditions, je les ai retrouvées chez des personnes qui avaient vécu à la Cour et sous l'ancien régime. Il n'y avait d'exceptions que pour les noms commençant par une voyelle ou n'ayant qu'une syllabe: d'Or-

léans, d'Autichamp, de Retz. Dans la correspondance particulière, il n'était pas d'usage de signer son titre. Quant à la fameuse particule, elle n'a qu'une apparence de noblesse.

Je sais un paysan, qu'on appelait Gros-Pierre,
Il n'avait pour tout bien qu'un seul quartier de [terre;
Il fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de *Monsieur de l'Isle* en prit le nom pom- [peux.

Que de « Messieurs *de* l'Isle » de nos jours! Au reste, de vrais gentilshommes se sont laissé séduire par cette mode de la particule, et pour se parer d'un nom de terre ont négligé leur nom patronymique, souvent peu agréable et d'un aspect roturier. Les Montmorency s'appelaient Bouchard; les Narbonne, Pelet. — « Pelet! Pelet! quel drôle de nom, dit un jour Louis XV à M. de Narbonne. — Ma foi, Sire, répondit celui-ci, c'est bien aussi joli que Capet. Capet! Capet! » — Jadis, le signe de la noblesse était le titre *d'écuyer*. « Jean Brochu, écuyer, seigneur ou sieur de.... »

Mais, puisqu'aujourd'hui on attache au *de* une importance qu'il n'a pas, ne serait-il pas bien de réprimer l'abus qu'on en fait? N'y a-t-il pas dans le *Code pénal* un article 259 qui pourrait empêcher bien des gens de se rendre ridicules? POGGIARIDO.

— Voici quelques notes pour celui qui voudra se donner le plaisir d'écrire une histoire anecdotique des noms propres français. — 1° Sous Louis-Philippe, dans les listes électorales imprimées en autographie pour être exposées à la porte de la mairie du X° arrond., les noms commençant par la particule *de* étaient tous classés à la lettre *D*. Combien de temps a duré cette mode? — 2° Un général a dû la vie à la manière d'orthographier son nom; on lit dans la Nouv. Biogr. gén. (XIII, 386), à l'art. du général Henri Delaborde: « A la chute de l'empire, il reçut de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et le commandement de la 10° division militaire. Le retour de Napoléon lui sembla être une nécessité de l'époque; il se rangea sous son ancien chef, fit arrêter le baron de Vitrolles, qui remplissait à Toulouse les fonctions de commissaire du roi, arborer le drapeau tricolore, et publia une proclamation dans laquelle il appelait tous les habitants à se rallier à l'Empereur. Cette marque de souvenir engagea Napoléon à se l'attacher en qualité de chambellan, et à le créer (2 janvier 1815) pair de France. Destitué à la seconde Restauration, le nom de Laborde fut porté sur la liste de ceux qui, selon l'ordonnance du 24 juillet 1815, devaient être poursuivis. Mis en jugement par contumace (sept. 1816), devant le 2° conseil de guerre de Paris, Mme Delaborde publia un mémoire justificatif, dans lequel elle soutenait que l'ordonnance royale qui prescrivait les poursuites contre Laborde ne pouvait désigner le général qui s'appelait Delaborde. Le conseil de guerre, heureux de saisir cette équivoque, renvoya le général de l'accusation. Son nom est inscrit sur le côté est de l'arc de l'Etoile. » Le général Delaborde est le père du successeur de M. Beulé comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. — 3° M. About, dans la spirituelle fantaisie intitulée: *Vie et opinions de M. Graindorge*, attribue à son héros l'habitude d'écrire le nom de son neveu d'Urand ou Durand. — 4° Des membres du clergé Français, devenus récemment prélats, — domestiques du pape, se croient par là suffisamment autorisés à prendre le D.

DE VANVONOF.

—

Boëce a-t-il été chrétien? (VII, 492, 597). — La première argumentation de MM. Judicis et Jourdain, consistant à prouver par le texte de la *Consolation de la philosophie* que Boëce n'a pas été chrétien, me paraît peu concluante. En effet, si Boëce fait paraître dans sa prison la philosophie sous une figure allégorique, cela s'explique facilement par des habitudes littéraires que les auteurs les plus chrétiens ont maintes fois conservées. Les exemples en sont si nombreux qu'il est inutile de les citer. La morale du livre est toute chrétienne, et beaucoup de phrases n'ont leur sens complet qu'en supposant que l'auteur était chrétien, ou très-fort initié à la doctrine chrétienne. De ce qu'il y aurait eu un évêque d'Afrique nommé *Boëthus* et un saint bien connu nommé *Severinus*, et de ce que ces noms se rapportent avec le nom de *Boëtius* et avec un de ses prénoms, il y aurait, selon moi, beaucoup d'arbitraire à en inférer que les ouvrages attribués toujours à Boëce ne sont pas de lui. Je reproduis ma question: MM. Judicis et Jourdain prouvent-ils, par des témoignages historiques et contemporains de l'existence de *Boëthus* et de *saint Sévérin*, qu'ils aient composé ces livres? Si oui, je m'inclinerai volontiers, car je n'ai d'autre intérêt que celui de la vérité. Si non, j'attendrai. M. Joc'h d'Indret est-il en mesure d'être un peu plus explicite? S'il a les ouvrages, pourrait-il me les prêter? E.-G. P.

—

Guillaume Tell et M. Combes (VII, 499, 549, 600). — Des savants contemporains ont prouvé avec une incontestable supériorité de vues, un savoir vaste et habilement distribué, une parfaite bonne foi, que les documents suisses ou allemands, contemporains du XIV° siècle, ne parlent ni de Tell ni de Gessler; que ces noms ne se trouvent ni parmi ceux des familles indigènes, ni parmi ceux des dynastes ou des

fonctionnaires autrichiens; que dans l'histoire légendaire de l'antique Scandinavie un fait pareil à celui qu'on met sur le compte du préfet autrichien se rencontre; que la pomme et la flèche sont empruntées à ce mythe du Nord, et que Tell et Gessler ont dû être créés par l'imagination populaire. Le dernier de ces savants est M. Rilliet.

RISTELHUBER.

— Est-ce bien la personnalité de Guillaume Tell, ou pour mieux dire son existence, que M. de Montardif met en question, ou sont-ce seulement les circonstances légendaires qui s'y rattachent? Quant à la première, elle est incontestable. Tant de monuments, tant d'inscriptions, rappelant la mémoire du libérateur du peuple helvétique, n'auraient pu être élevés pour conserver le souvenir d'une fable, éclose parmi les rêveries d'un cerveau malade! Quelle prétention aurions-nous donc à connaître l'histoire des Suisses mieux qu'eux-mêmes? Or, en ce pays, il ne se rencontre point d'incrédules. Tout le monde y prononce le nom de Tell avec respect. M. Raoul Rochette, qui n'était ni un ignorant ni un sot, n'a jamais cru pouvoir douter un instant de l'existence de Guillaume. Sa conviction, assise sur des preuves, ne laisse pas la moindre place à l'incrédulité. Il suffit de lire dans ses lettres 19, 22 (t. Ier), et 11 (t. IIIe), l'exposé des motifs sur lesquels il fonde sa conviction, pour la partager tout entière. Ces passages sont trop longs pour que je songe à les transcrire ici; j'y renvoie M. de Montardif. Quant aux circonstances qui ont été cousues au fait de la libération de la Suisse, et en particulier à la vie de Guillaume Tell, c'est autre chose, et personne ne contestera qu'elles ne soient ornées d'un grand nombre de détails fabuleux. Ainsi, il me semble qu'il serait tout aussi absurde de rejeter cette histoire en entier, qu'il le serait d'en admettre comme vrais tous les détails. Et j'ajouterai, pour conclure, que puisqu'il est indéniable qu'il y a en Suisse, tout aussi bien qu'en France, des hommes éclairés et vides d'idées préconçues, ce serait plutôt à eux qu'à nous à en appeler du témoignage des siècles, si ce témoignage leur paraissait puéril ou mal fondé.

G. V. A.

—

Monnaie scandaleuse (VII, 523). — « On frappa à la monnaie de Strasbourg, lors du procès du Collier, des louis avec une infâme et insultante altération. Il va sans dire que cela ne se renouvela pas, et que les auteurs en furent sévèrement recherchés, quoiqu'ils protestassent que c'était un effet de la gravure » (*Mém. de la baronne d'Oberkirch*, 2e *édit. t. II; p.* 299; *Paris*, 1869). *P. c.:* A. BENOIT.

—

Jean de Sabatier. Lozerte (VII, 528, 581). — Voulez-vous une petite anecdote, au sujet de Lozerte, ou mieux Lauzerte? Mon père me l'a racontée lorsque j'étais enfant, et, lorsqu'il était enfant, il l'avait apprise de son père. La voici, vous en ferez ce que vous voudrez. Il y avait à Lauzerte un curé qui avait la manie de parler en rimant. Son évêque le fit venir pour le semoncer à ce sujet. Le curé arriva sur un cheval; l'évêque était à une fenêtre de son palais, et alors s'engagea le dialogue suivant:

— Etes-vous le curé de Lauzerte?
— Monseigneur, oui, certes.
— Vous êtes ce grand rimailleur?
— Oui, Monseigneur.
— Attachez là votre cheval.
— Monseigneur parle mal.
— Comment?
— C'est une jument. POGGIARIDO.

—

Après nous le déluge (VII, 531, 631). — Pourquoi donc Latour mériterait-il que son témoignage fût discuté? Je concevrais assez cela « s'il était allé à la Cour pour dire à ces gens-là leurs *mensonges;* » mais leurs *vérités*... n'est-ce pas bien différent? et l'on ne peut logiquement refuser crédit à ceux qui méritent mieux encore, c'est-à-dire considération et estime. Il n'y avait pas alors de journaux : il fallait que quelques hommes de courage et de droiture portassent à l'oreille de pareils maîtres l'écho des malédictions et du mépris dont ils étaient l'objet. Un honnête homme et un grand artiste comme Latour, en s'en dispensant, n'eût pas fait tout son devoir. La pourvoyeuse du Parc-aux-Cerfs n'avait absolument que ce qu'elle méritait d'avoir, et, quand au quinzième Louis, ce n'était pas *de l'esprit* que le pays avait à lui demander, mais le salut, un bon gouvernement au dehors et au dedans, la cessation, dans tous les cas, de scandales indignes.

JACQUES D.

—

Goupillon (VII, 554, 610, 634). — La citation de M. Ristelhuber (d'après la *Revue critique*, 1874, I, 304) n'est pas complète, et, en outre, elle reproduit une double faute d'impression (corrigée, mais imparfaitement, *Rev. crit.*, ib. 336), et en ajoute une nouvelle. Voici le texte rectifié : M. Paris fait une observation sur le mot *goupillon*, qui est écrit dans les anciens textes *guespillon;* l'étymologie habituelle consistant à le tirer de *goupil* « renard, » lui paraît non moins difficile à admettre pour la forme que pour le sens. Le mot *guespillon* correspond au hollandais *guispel*, de sorte que le mot lui semble d'origine germanique. J'ajouterai que jamais on n'a fait des goupillons avec des queues de renard, et que dans le texte de Villon, cité par Littré, les anciennes éditions et les manuscrits portent ***guipillon*** ou ***gue-***

pillon. Je ne sais au juste à quelle époque la forme *goupillon* est devenue dominante.

G. P.

Parizeau (Philippe-L.) (VII, 555). — Le Dictionn. des Graveurs de F. Basan, édit. de Bruxelles, 3 vol. in-8°, 1791, renferme la notice suivante : « PARISEAU (*sic*) (Philippe), peintre françois moderne, a gravé à l'eau-forte : *Deux corps de garde*, m. ps. en haut. d'après Salvator Rosa; *Le Martyre de saint André* et celui de *saint Barthélemy*, gr. p. en haut. d'après Deshays. »

ULRIC.

Benjamin, dessinateur (VII, 555). — Le *Charivari* publia, le 18 fév. 1838, le premier portrait-charge du *Panthéon charivarique* par le jeune Benjamin. Ce fut Louis Desnoyers qui ouvrit la marche; puis vinrent les deux autres hommes d'Etat, Altaroche et Albert Cler; ensuite Frédéric Soulié, Ch. Philippon, le poëte Berthaud, J. Janin, Albéric Second, E. Guinot, Viardot, Duprez (7 *mai*). Je connais encore de Benjamin, Grandville (25 *janv.* 1839), Gavarni, Ingres, Victor Hugo (*grav. sur bois*).

Au *Panthéon charivarique* succéda le *Miroir drôlatique*, auquel collaborèrent Alophe et divers autres artistes. Je n'ai de ce dernier recueil, qui parut en 1842, que les charges de Charlet, de Raffet et de Fratin. Benjamin a dessiné, dans la *Caricature de* 1833, plusieurs planches : *Talleyrand guidant avec des lisières le juste milieu* (n° 147); *la Sainte Alliance faisant danser l'ours de la paix à tout prix* (n° 333). Bouquet l'a dessiné (pl. 339) avec ses autres confrères, «*crayonnant, estompant, lavant et découpant la poire*, » sous les yeux du maître, Ch. Philippon.

Enfin, « un nocturne à deux voix égales. » *Amour et solitude*, est illustré d'une de ses compositions.

A. BENOIT.

Une légende énigmatique (VII, 555). — Comme l'inscription de M. P. B..y, par sa nature énigmatique, laisse le champ ouvert à toutes les interprétations conjecturales, voici ce que je crois pouvoir hasarder... faute de mieux.

Deux lectures également plausibles se présentent. La première serait fort rationnelle puisque, placée au bas d'une image du crucifiement, elle pourrait en être considérée comme la légende : PPP. pro populo passus, SSS. sub saxo sepultus, RRR. Rex rursum resurget. Quant à ce qui est des trois F., je ne vois point ce qu'elles peuvent représenter dans l'inscription, en admettant pour vrai le sens que je lui attribue.

La seconde interprétation se rattacherait à une épigramme, et c'est ce qu'on pourrait inférer de ces mots: *Stultus non intelliget hæc*, et alors ne faudrait-il pas y lire : PPP. *Patres*, RRR. *reverendissimi*, SSS. (nom propre), ou bien *Societatis*, FFF. *fecerunt Hæc?*

Quant aux minuscules, placées entre les majuscules de *Stultus*, il est d'usage, en style lapidaire, de les considérer comme des chiffres; ainsi ce mot *Stultus* serait à double sens : il signifierait à la fois, et l'*époque* à laquelle ceux qu'on accuse d'avoir de nouveau crucifié le Sauveur auraient commis ce crime abominable, et le mot *insensé*, qui marque que le sens attribué à cette inscription contient une chose, soit énigmatique, soit sous-entendue.

Si ce commencement d'interprétation, tout imparfait qu'il est, pouvait mettre quelque chercheur plus habile sur la piste...

G. V. A.

— Serait-ce : PATRIBUS SANCTIS REVERENDISSIMI FRATRES?

BRIEUX.

A propos de la poule au pot (VII, 558). — Le mot de la *poule au pot*, rapporté par Voltaire dans son Essai sur les mœurs, est accepté par M. Guizot dans son *Histoire de France*. Mais voici quelque chose de plus précis : Dans l'*Esprit de Henri IV* (Paris, Prault fils, 1775, in-12), je lis ce qui suit, p. 108 : « Le roi alla avec ce même prince (le duc de Savoye) voir jouer à la paume, sur les fossés du fauxbourg Saint-Germain. Le jeu fini, ils se mirent tous deux à une fenêtre qui donnoit sur la rue. Le duc, voyant un grand peuple, lui dit qu'il ne pouvoit trop admirer l'opulence et la beauté de la France. Il demanda ensuite au roi ce qu'elle lui valoit de revenu. Henri IV, prompt à la repartie, lui répondit; « *Elle me vaut ce que je veux*. » Le duc, trouvant cette réponse vague, le voulut presser de lui dire ce que la France lui valoit. Le roi lui répliqua : « Oui, ce que je « veux, parce qu'ayant le cœur de mon « peuple, j'en aurai ce que je voudrai, et « si Dieu me fait la grâce de vivre dix-huit « mois ou deux ans, je veux qu'il n'y ait « pas un paysan dans mon royaume qui « ne mette le dimanche une poule dans son « pot. » Après un instant de silence il « ajouta : « Et cela ne m'empêchera pas « d'avoir encore de quoi entretenir des « troupes, pour mettre à la raison tous ceux « qui choqueront mon autorité. » Le duc ne répondit rien et se le tint pour dit. » (Tablettes hist. des rois de France.)

Quant à l'anecdote sur Louis XIV et Molière, elle n'a pas été créée par Mme Campan. Elle cite son auteur, t. III, p. 8, de ses Mém. publ. 1823 : C'est l'édition citée par Taschereau dans son Hist. de Molière : « Un vieux médecin ordinaire de Louis XIV, dit-elle, qui existait encore lors du mariage de Louis XV, raconta au père de M. Campan une anecdote trop marquante pour qu'elle soit restée inconnue. Cependant ce vieux médecin, nommé

M. *Lafosse*, était un homme d'esprit, d'honneur, et incapable d'inventer cette histoire. » Suit l'anecdote, un peu longue, et qu'on peut lire dans ces Mémoires ou dans Taschereau. E.-G. P.

—

« **Histoire des Camisards.** » (VII, 559). — Le Manuel du Libr. (5e éd. V, 22, 451) cite une édit. avec la date de 1742 ou 1744. Cet ouvrage ne figure pas dans le Dictionn. des Anon. Il existe à la Biblioth. Nat. Hist. de Fr. Suppl. Lb 37 4255. Le nom de l'auteur est encore à découvrir. OL. B.

—

Vers blancs dans la prose (VII, 582, 613, 638). — Casanova raconte qu'à son premier voyage à Paris il se lia avec un littérateur nommé Patu, qui venait de faire un éloge du maréchal de Saxe. « J'appris de ce jeune savant le secret que plusieurs jeunes lettrés français emploient pour s'assurer de la perfection de leur prose... Me trouvant chez lui un matin, je vis sur sa table plusieurs feuilles volantes écrites en vers blancs de douze syllabes... Je lui dis :... « Ce sont les mêmes pensées que dans l'é« loge du maréchal de Saxe; mais la prose « me fait beaucoup plus de plaisir. — Ma « prose ne t'aurait pas tant plu, si, aupara« vant, elle n'avait été écrite en vers « blancs. — Tu crois donc que la prose « devient plus belle lorsque tu la copies « de tes propres vers? — Ce n'est pas dou« teux. Elle devient plus belle, et je m'as« sure l'avantage qu'alors ma prose n'est « pas pleine de ces demi-vers qui sortent « de la plume de l'écrivain, sans qu'il s'en « aperçoive; très-grand défaut... Prends « l'exemple de Tacite, dont l'histoire com« mence par *Urbem Romam à principio* « *reges habuere*. C'est un hexamètre fort « mauvais que ce grand historien n'a cer« tainement point fait à dessein... Tous « ceux auquels les vers blancs ne coûtent « rien, comme à moi, emploient ce moyen « lorsque leur prose doit être copiée par « eux-mêmes. Demande à Crébillon, à « l'abbé de Voisenon, à La Harpe... Vol« taire est le premier qui ait employé cet « art dans les petites pièces où sa prose « est enchanteresse... » Casanova ajoute : « Curieux, je le demandai à Crébillon. Il me dit la même chose; mais il m'assura qu'il ne l'avait jamais fait. » O. D.

—

Le graveur Striedbeck (VII, 586). — Jean Striedbeck, né à Strasbourg, y mourut en 1755. Il avait aussi travaillé à Augsbourg. Le graveur nancéien, D. Collin, étudia chez lui (V. Beaupré, *Notice sur q. q. graveurs*, Nancy, 1861, citant l'iconographe Nagler). Je connais dix *ex-libris* de lui : *P. H. Bœcler; R. Brunck; J.-R. Spielmann; Chr de Crescia ; Planta* (d'arg. à la patte d'ours); *Rumpler* (d'arg. au chevron de gueules, à un monticule en pointe); *Comte de Linange-Dumont-Apremont* (armoiries); d'or à trois quintefeuilles; d'azur à un chevron brisé, surmonté de deux étoiles, etc.; armoiries avec la devise *Velocitate et constantia*. Les six derniers sont anonymes. Striedbeck a aussi gravé, en 1734, le portrait du *Cal de Rohan I*, avec ornements (Bible) et la vue de l'abbaye de Cordischeff, Bohême (*Ann. Præsm. Nanceii*); une vue de Strasbourg, 1753; des sujets de piété et des frontispices. Son fils signait *Striedbeck* tout court; il ne fut pas un aussi bon graveur que son père. En 1788, il demeurait rue des Prêtres, à Strasbourg. Le maréchal de Contades lui fit graver son *ex-libris* pour in-folio. Hermann (*Notices sur Strasbourg*, 1819), qui donne de bons renseignements sur beaucoup de graveurs, n'en parle pas. A. BENOIT.

—

Yeux bleus, yeux noirs (VII, 588). — Antoine de La Fosse, sieur d'Aubigny (1653-1708), neveu du peintre Charles de La Fosse, poëte français et auteur de la tragédie de *Manlius Capitolinus*, maintenue longtemps au théâtre par Talma, prononça le discours demandé lors de sa réception à l'Académie des *Apatistes* de Florence. Aussi galant que spirituel, il évita de se prononcer sur la question par lui posée dans la crainte de blesser quelques-unes de ses auditrices. M. J. de Montardif trouvera ce discours dans les œuvres de de La Fosse, réunies en 2 vol. in-8° et publiées à Paris en 1811. A. D.

— Le discours d'Antoine de La Fosse est imprimé dans l'ouvrage intitulé : *Traduction nouvelle des vers d'Anacréon sur l'original grec, par M. De La Fosse* (*avec des remarques et d'autres ouvrages du traducteur*) (Paris, 1704, pet. in-12). Il a pour titre : « Discours italien que je prononçai à Florence, dans l'Académie des Apatistes, sur un problème qui y avait été proposé, scavoir : *Quels yeux sont les plus beaux, des bleus ou des noirs.* » En voici la conclusion : « Nulla dimeno s'egli e di' necessità che si sciolga questo dubbio, lo faro in due parole ; Et è che, quegli occhi o neri, o cerulei, che in me volgeranno più favorevoli i sguardi, quegli abbiansi la preeminenza. » Il sera facile à M. J. de Montardif de comprendre ou de faire traduire ce texte. Je crois l'avoir compris, mais dans le doute, je m'abstiens. E.-G. P.

—

Lucrans Lignarius (VII, 588). — Je crois, d'après le sens du mot : *lucrans* (qui gagne), qu'un menuisier, devenu riche par son travail, se sera fait pharmacien pour s'élever, car qui sait se contenter en ce monde? Si ma conjecture est fondée, ce menuisier - artiste (peut-être *lignarius*

faber veut-il dire sculpteur aussi bien que menuisier) se sera complu à réunir les attributs de sa double industrie. Il va sans dire que je ne tiens pas à cette explication, et que j'applaudirai des deux mains à tout ce qu'on aura trouvé de plus plausible.

E.-G. P.

—M. B. trouvera dans la collection du *Musée universel*, t. II, p. 133 (gr. in-8°, 1873) une gravure représentant une autre *Enseigne* d'une ancienne « *Apothicairerie* » détruite, il y a quelques années, à Vailly (Aisne), avec la maison qu'elle ornait. « C'était un grand panneau de trois mètres de long sur lequel avaient été peints à l'huile, en couleur voyante, les attributs de pharmacie, agrémentés de fleurs et de verdures, d'amours symboliques, et d'inscriptions hippocratiques : *Que le Monde ne perde pas de vue cette grande Vérité que la Nature guérit les trois quarts des Maladies.* » Etc.

A la date où le dessin fut fait, déjà les planches se disjoignaient, la peinture s'écaillait? c'est ce qui explique pourquoi, sans doute, lors de la démolition de la maison, cette enseigne vermoulue fut brisée.

ULRIC.

—

Massacre d'un exemplaire des Œuvres de Montaigne (VIII, 589). — C'est un ex. de l'éd. de 1588, (Paris, Abel Laugelier, in-4°, frontispice gravé : la date se trouve au privilége, qui est du 4 juin 1588). Il resta quelque temps dans la maison de Montaigne, puis, d'après M. Bernadau, fut donné aux Feuillants de Bordeaux par Mme de Montaigne, par ordre de son mari, qui leur était fort attaché, et dans l'église desquels il avait choisi sa sépulture. Ce précieux exemplaire passa enfin dans la Bibliothèque de Bordeaux, lors de la Révolution. — Ceci est tiré de la Notice bibliographique du Dr Payen. — M. Dezeimeris ajoute dans ses recherches sur la recension du texte de Montaigne : « Bien « que *misérablement mutilé* par le couteau « d'un relieur stupide, il existe encore, « Dieu merci, et chacun de nous peut le « voir. » En effet, cet exemplaire a servi depuis à l'Edition des Essais de M. de Montaigne, texte original de 1580, avec les variantes des éditions de 1582 et 1587, publié par MM. R. Dezeimeris et H. Barckhausen (pour la Société des bibliophiles de Guyenne). Bordeaux, Gounouilhou, 1870-73. 2 vol. in-8°. — Ce qui prouve que les annotations, bien que cruellement atteintes, peuvent se lire encore et que les parties de mots coupées ont pu être restituées.

P. BLANCHEMAIN.

— Il existe toujours, dans la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, un très-précieux exemplaire des *Essais* (édition de 1588, in-4°), chargé d'additions et corrections autographes, destinées à figurer dans une édition nouvelle que préparait l'illustre philosophe. Cet exemplaire, provenant de la bibliothèque des Feuillants, a subi, vers le commencement de ce siècle, une reliure en maroquin bleu, et il n'est que trop vrai qu'un relieur stupide a rogné les marges de façon à enlever quelques lettres des mots qu'avait tracés la main de Montaigne ; mais il s'en faut de beaucoup que les annotations aient été ôtées. Sauf de légères mutilations (très-regrettables sans doute), elles ont maintenu leur intégrité.

Ces corrections et additions, dont le nombre est très-considérable, n'ont jamais été utilisées encore par les divers éditeurs des *Essais*. Naigeon, qui avait eu connaissance de cet exemplaire, n'a cité qu'un très-petit nombre de ces variantes, dans son édition publiée à Paris en 1804. Il a paru, en 1844, une brochure de 50 pages, intitulée : *les Essais de Montaigne ; leçons inédites, recueillies par un membre de l'Académie de Bordeaux, sur les manuscrits autographes conservés à la bibliothèque publique de cette ville*. On y rencontre quelques détails sur la révision véritablement minutieuse à laquelle avait procédé Montaigne. Je crois qu'il se trouve dans la collection *Montaignesque*, formée avec tant de zèle par le docteur Payen (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale), un exemplaire des *Essais*, inter-folié, et sur lequel un laborieux Bordelais avait entrepris de transcrire tout ce qu'avait tracé la main de Montaigne, mais je crois aussi que ce travail, qui exigeait beaucoup de temps, de soins et de patience, n'a pas été achevé.

P. V.

—

Les Gaulois vengés (VII, 615, 645). — Après avoir remercié M. Ristelhuber d'avoir complété ma citation incomplète, prise dans les paralipomènes de la Chronique de l'abbé d'Ursperg, où l'on ne parle que d'un tétrastique (quatrain), je lui demande la permission de relever une légère faute dans sa traduction de la phrase de Campanus : *Ego Udalricus gallus sine calamo aut pennis eumdem librum impressi.* Je ne crois pas que cela signifie : moi, *coq sans plume*. Je crois plutôt que le Français Udalrich a voulu dire : Moi, Udalric, français, j'ai imprimé ce livre *sans faire usage de roseau ou de plumes*. Ce qui serait une allusion évidente au quatrain ou sixain de Campanus.

Sur le mot *han*, je n'ai pas consulté de dictionnaire allemand - français par cent raisons, dont la première est que je n'en possède pas.

E.-G. P.

—

Vers à retrouver (VII, 617). — Ne serait-ce point :

O ciel, que de vertus vous me faites haïr !

vers de Corneille, et le dernier du 3e acte de *la Mort de Pompée ?* O. D.

—

Semini (VII, 617). — Nom donné, dans le royaume de Pégu, aux chefs chargés du commandement des troupes ou qui remplissent les premiers emplois de l'Etat : G. Ménage a donc pu, dans une épître familière, donner ce titre à un avocat renommé. A. D.

— J'ouvre le Dict. de Trévoux (gr. édit. de 1771) : « SEMINI. Nom qu'on donne dans le royaume de Pégu aux Nobles qui sont chargés du commandement des troupes et qui remplissent les premiers emplois de l'Etat. » — Le *Semini des avocats*, c'est donc le premier, l'avocat par excellence. — La Chambre actuelle..... du « royaume de Pégu », en contient un joli nombre, de *Seminis* « qui remplissent les premiers emplois de l'Etat!..... » Mais fichtre ! n'allons pas parler politique !

ULRIC.

—

« Gaiolet » et « Gaiolé » (VII, 618). — En ancien français, *gai* avait, outre un sens très-voisin de celui qu'il a encore, le sens de « bariolé, de diverses couleurs, » et ce sens a aussi appartenu à l'it. *gajo*. En esp., *gayar* signifie « bigarrer, barioler. » Le mot *gaigler*, cité par M. Champfleury, est un dérivé de *gai*, qui a conservé la même signification : il est connu de presque tous nos patois du Nord, et se retrouve en wallon dans le verbe *gaieloter*. — Peut-être ce verbe, et son participe *gaiolé*, dérivent-ils immédiatement du subst. *gai*, employé anciennement et dans beaucoup de provinces pour *geai* : on a aussi comparé les objets *gaiolés* au plumage d'un geai, de même qu'on a tiré, dans un sens très-analogue, le mot *piolé* du plumage de la pie. Le nom de *gai* a d'ailleurs été donné à l'oiseau à cause de la bigarrure de ses plumes. — *Gai* vient de l'anc. allem. *gâhi* (Voy. Diez et Littré). — Quant à *gaiolet*, M. Champfleury a oublié d'en indiquer le sens. G. P.

— Le mot « gaiolé » a son correspondant en italien, où *gajetto* signifie moucheté :

Di quella fiera la gajetta pelle,

dit Dante (*Inferno*, c. I), en parlant d'une panthère. — *Gaiolé*, ou *gaiolet*, et *gajetto*, sont deux diminutifs de l'adjectif *gajo*, fr. *gai*. Cp. le dauphinois *gaille*, fr. *geai*, un oiseau moucheté. Et comparez aussi l'expression : couleurs gaies, vert gai.

F. B.

— Comme nous sommes, M. Champfleury et moi, gens de la *langue d'oil*, que nos berceaux presque se touchent, rien d'étonnant si le vocable mystérieux qui le tourmente a semblablement sollicité mon attention, et ce n'est pas d'hier que j'ai regardé dans les yeux de cette énigmette. Je ne vois là qu'un mot déformé (soit par la paresse, soit par les Anglais, ces grands mangeurs d'*r*). C'est un fait notoire que, dans certaines localités de l'Oise, à Saint-Just, par exemple, on prononce le mot ainsi : *baiolé*. J'ai relevé, à ce sujet, une de ces gracieuses et bizarres légendes que les petites fillettes du pays mêlent traditionnellement à leurs jeux (un fragment peut-être) et que je transcris de mémoire :

. . . .
En prenant du pain bénit
Dans la main de Jésus-Christ,
Ces clochettes *ils* sont défaites.
N'y a que moi pour les remettre.
Clin, clo,
Baiolé,
Nicolas,
Sors *d'ilà*.

A une certaine époque, difficile à déterminer, on a dû, par instinct d'abréviation, faire de *baiolé baio*, de la même façon qu'on a créé de nos jours *aristo*. Aussi n'est-il pas rare d'entendre nos paysannes proférer des paroles du genre de celles-ci : « Veux-tu venir ici, *baiote ?* » Or, invariablement, ceci s'adresse à de belles vaches *parties* de bai et de blanc, semblables en tout au marron d'Inde à peine mûr. D'un veau, signalé par la même jolie robe, on dira plus ordinairement qu'il est *baiolé*. C'est probablement à Douai, devers les Flandres, que notre vocable aura atteint un degré de plus d'abâtardissement en troquant son initiale contre un *g*. Quoi qu'il en soit, la solution me paraît simple. Je ne vois qu'un terme de notre langue qui puisse, par deux lettres, l'une supprimee, l'autre altérée, être parvenu à se rendre ainsi méconnaissable, en subissant l'action de quelque maléfice, c'est... notre vieille connaissance, le participe passé du verbe *barioler ?* JACQUES D.

—

D'où vient le mot « boulanger ? » (VII, 618). — Walter Scott, dans Quentin Durward, se prononce pour l'étymologie *boule*. « Le pain était aussi blanc que délicieux, et avait la forme de petites boules (d'où les Français ont tiré le nom de *boulanger*). » (Chap. IV. Traduction Defauconpret.) Cependant, je crois que je préférerais l'étymologie *bolenza*, proposée par M. Shortt. O. D.

— Littré : wallon, *bolegi ;* namurois, bolèjî ; basse latinité : *bulengarius*, dans un texte du XIIe siècle. (Voyez *boulanger*, verbe.) Berry, *boulange*, mélange de foin et de paille, préparé pour la nourriture des bestiaux ; *boulanger* de la paille et du foin, en faire un mélange. Ducange le tire de *boule*, d'où *boulange*, qui se trouve en effet dans le Berry, et enfin *boulanger*, mêler, pétrir. E.-G. P.

— Brachet dit: Origine inconnue. Littré remonte à un texte du XIIe siècle où se trouve *Bulengarius*. Il me semble qu'il n'y a pas loin de là à *Polenta*, qu'on lit dans Ovide, dans Columelle, dans Perse, et à *Polentarius*, qu'on voit dans Plaute et dans Apulée. — La *polenta* n'était-elle pas une sorte de pain grossier cuit sous la cendre? PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Voire même (VII, 619). — L'Académie dit que *voire* se joint souvent au mot *même*, et Littré lui donne raison, ce me semble, en rétablissant le sens propre de *voire* qui signifie *vraiment*. — *Voire même* signifie donc *vraiment même*, expression parfaitement correcte et sans pléonasme. R. N.

— Après avoir donné au mot *voire* le sens de *même*, Littré ajoute: Il se joint souvent au mot *même*. Ce remède est inutile, voire même pernicieux, *Dict. de l'Académie*. On s'y instruit de choses qui ne se trouvent pas dans les livres les plus graves, voire même dans l'Encyclopédie, Arnault, *Loisirs d'un banni*, t. II, p. 104 dans Pougens. — Ce n'est pas, à mon sens, un pléonasme. *Voire* veut dire: *vraiment*. Il est donc naturel de dire: *vraiment même*. Ce n'est que par abréviation que l'on a donné au mot *voire*, isolé, le sens de même, qui ne ressort pas de l'étymologie. E.-G. P.

—

Un opéra à retrouver (VII, 619). — *Raoul de Créquy* (et non *le Sire de Créquy*), paroles de Monvel, musique de Dalayrac, a été représenté à l'Opéra-Comique en 1789. A. D.

— Dans *les Musiciens célèbres*, de Clément, on trouve cité *Raoul, sire de Créquy*, comédie lyrique en 3 actes, représentée le 31 oct. 1789. P. GIGOT.

—

Mais aussi ce sont des bêtes! (VII, 620). — Les filles d'empereurs *Romains* ne manqueraient pas pour endosser cette vive repartie: Julie, fille d'Auguste; Julie, fille de Titus; Faustine, fille d'Antonin... Peut-être pourrait-on y joindre Judith, fille de Charles-le-Chauve, ou ses grand'-tantes, les filles de Charlemagne. Walter Scott songeait-il à ce mot, et voulut-il en prendre le contre-pied, lorsque, dans *Robert, comte de Paris*, il fait répondre à Robert dont on veut apaiser la jalousie mal fondée: « .... Le plus méprisable des animaux ne voit pas tranquillement son semblable s'approcher de sa compagne..... — Parce que ce sont des bêtes, répondit le Varangien, et que leurs femelles sont des créatures sans pudeur et sans raison, qui ne savent ce que c'est que la sainteté d'un choix. » (Chap. 18, Traduction Defauconpret). O. D.

— On dit dans le livre de Venette: ***De la génération de l'homme, ou Tableau de l'amour conjugal*** (Cologne, 1696, 7e édit.). « Mais une femme qui devient grosse, et qui devroit avoir assouvi sa passion, ne laisse pas d'aymer éperdûment. J'en prends à témoin *Popilia*, qui, estant un jour interrogée sur la passion déréglée d'une femme grosse par rapport aux autres animaux, respondit fort spirituellement qu'elle ne s'étonnoit pas de ce que les femelles des bestes fuyoient alors la compagnie des masles, parce qu'en effet elles estoient des bestes. » — Reste à retrouver Popilia parmi les filles d'empereurs romains, ce qui ne doit pas être impossible. ASZT.

—

Oranienburg (VII, 621). — C'est une petite ville de 4,000 habitants, près Berlin; elle possède un château où Frédéric, le premier roi de Prusse, a vu le jour. Le papier collé derrière le tableau me paraît, (autant que le permet la description), porter l'Aigle Royale de Prusse, entourée du collier de l'Aigle noir. Ce tableau a donc certainement fait partie de la galerie du château, et si elle ne fut pas créée par Frédéric Ier (F. R.), la date de 1709 permet de croire qu'il l'a augmentée et réorganisée. F. P. MAK-REBO.

— Même rép. de Trégonien.

—

Pont-aux-ânes (VII, 624). — « Sait-on ce que c'est que le « pont-aux-ânes », et connaît-on l'histoire légendaire qui s'y rattache? Elle est curieuse, et nous la rappellerons en des termes aussi précis que possible. Une chose facile à exécuter, qu'il n'est pas permis d'ignorer, ou dans laquelle tout le monde peut réussir, c'est le pont-aux-ânes. Cette locution a une origine burlesque et qui date de 250 ans. Il y a sur la rive gauche de la Seine, entre le quai Montebello et la place du parvis Notre-Dame, un pont d'une seule arche, en pierres, qu'on nomma le Pont-au-Double. Cette dénomination lui fut donnée après sa fondation, en 1634, parce que les gens qui le traversaient payaient un *double tournois*. Ce pont a été reconstruit en pierre en 1847. On le désignait aussi anciennement sous le nom de Pont-aux-Anes. Les bestiaux qui allaient paître sur les bords de la Seine et dans les prairies sur lesquelles on a construit l'Entrepôt et les alentours du Jardin-du-Roi, passaient sur ce pont. De là vient le nom de Pont-aux-Anes. Mais voici le côté burlesque de l'origine du dicton: Un meunier de Gentilly, fort amoureux de sa femme, et par conséquent fort jaloux, alla consulter un grave docteur de la place Maubert, sur les moyens à employer pour soumettre son infidèle. A toutes ses questions, le docteur répond: Allez sur le pont-aux-Anes. —

Que signifie le pont-aux-Anes dans tout ceci? se dit le meunier; et il ne manqua pas d'aller se poster aux abords du Pont-au-Double. Comme l'accotement du pont, du côté du quai Montebello, était assez escarpé, les malheureux ânes, qui escaladaient difficilement, recevaient bon nombre de coups de trique. Ce procédé n'échappa pas au sensible meunier, et la lumière se fit aussitôt dans son esprit: il comprit la parabole, et se hâta de rentrer à la maison pour mettre à profit les avis du malicieux docteur. Chemin faisant, notre meunier se munit d'un bon gourdin et se présenta à son épouse avec un air tout satisfait. Puis il fit des remontrances qui ne furent guère goûtées, tant et si bien que le gourdin fut mis en jeu et que l'épouse demanda grâce et promit de se bien conduire. Le moyen était bon, rien n'était plus facile que de le trouver. C'était le *pont-aux-ânes !* » (*Débats*, mars 1873). *P. c. c.*: J. Lt.

—

Le pape Pie IX, franc-maçon (VII, 624). — Pour être complétement édifié sur ce point, il faut lire le livre de M. Crétineau-Joly : *l'Eglise romaine en face de la Révolution*. On y trouvera sur les débuts de Pie IX, et sur les espérances que les sociétés secrètes fondaient sur son avénement au trône pontifical, de bien intéressantes indiscrétions.

Les *papes* ne sont pas ce qu'un vain peuple [pense.

Aszt.

—

« La reine Marie Leczinska » (VII, 625). — On lit sur le titre de la 2e édition (Paris, Didier, 1870) : *La reine Marie Leckzinska*, par Mme la comtesse *d'Armaillé, née de Ségur*. E. M.

— Même rép. de P. Cl. et H. de l'Isle.

—

Les timbres-postes oblitérés (VII, 625). — Je crois que M. R. N. a rencontré juste, et qu'il s'agit de la vente aux collectionneurs. Le *Mag. Pitt.*, depuis 1862, a consacré aux timbres-postes de tous les pays une longue suite d'articles, et fréquemment il a eu à signaler la fabrication de faux-timbres dans le seul but de tromper les collectionneurs, et nullement de les employer à affranchir des lettres, puisque l'on y falsifiait l'oblitération aussi bien le timbre même. O. D.

— Quel produit en peut-on tirer? Il paraîtrait qu'on en tire principalement de la couleur. Quelle œuvre poursuit-on? On poursuit le rachat des petits Chinois. Quand on a rassemblé comme cela je ne sais plus quel nombre de timbres considérable (un million, je crois), il paraît qu'en les versant en de certaines mains indiquées on acquiert le droit de faire entrer dans un asile ou dans un établissement religieux déterminé à l'avance un jeune orphelin pauvre. Voilà tout ce que mon enquête m'a pu fournir. Jacques D.

Trouvailles et Curiosités.

Le chevalier d'Assas. — On a récemment (dans la *Revue des questions historiques*, si je ne me trompe), contesté l'exactitude des récits relatifs au dévouement de ce brave officier. La question intéresse toutes les personnes qu'anime la sainte idolâtrie de l'honneur français. Il serait à désirer qu'elle fût l'objet de recherches sérieuses. — On trouve à cet égard des détails peu connus dans un petit volume de 67 pages, fort peu répandu en France, et publié à Dinant en 1827: *Relation de la courte campagne de* 1815 *en Brabant méridional*, par L. S. de Proudy. Cet auteur, devenu général-major au service de l'Autriche, était un vieux militaire dont le style est des plus étranges; mais il assistait à la bataille de Clostercamp et son récit mérite confiance. Transcrivons-le d'après le *Bulletin du bibliophile belge* (t. III, p. 130), avec toutes ses incohérences et ses singulières digressions :

« Les sabots des chevaux bien enveloppés de chiffons bien liés, selon la méthode moderne de la cavalerie brunswickoise, préméditée, mais déjouée par l'intrépide vigilance, au sacrifice cher de sa vie de l'immémorable chevalier Dazasse, officier du régiment d'Auvergne, de piquet au camp volant des trois régiments d'infanterie française d'Auvergne, de Normandie et d'Alsace, dont le capitaine de grenadiers, M. de Francy, fut, au prompt sortir de sa tente, blessé d'une bale au bas-ventre, bien couverts duement à leurs ailes de deux forts régiments de dragons de Thiange et de la Ferronée, desquels la plupart, aux premiers coups de fusil de l'ennemi qui tuèrent sept chevaux attachés d'usage aux cordes à fourrage derrière le camp, sautèrent non habillés, sabre nud en mains, à cheval, sans selle ni bride, de même que presque tous les fantassins de cette première ligne en chemise à leurs faisceaux d'armes, qu'empoignoient déjà les Brunswickois, quoique par une pluie d'orage à verse avec d'effrayantes éclairs redoublées, à l'humination duquel jeune héros, qui fut hourdiment tué de ses propres gens de piquet et qu'il avoit, au bruit sourd de la marche des chevaux, devancé pour s'en assurer, quand il s'écrea vers eux : Tirez, Auvergne, c'est l'ennemi !

« J'ai d'heureuse mémoire assisté lugubrement, mouillé jusqu'aux os, de la sanglante bataille gagnée à la fin, etc. »

Il y a dans le récit du vieux militaire, en dépit de son originalité, un témoignage

sérieux en faveur d'un fait qu'il serait fâcheux de voir reléguer parmi les légendes.

T. B.

—

G.-Th. Raynal. — Sa qualité de prêtre. — Son « Histoire philosophique. » — On connaît l'*Esprit de G.-Th. Raynal, recueil également nécessaire à ceux qui commandent et à ceux qui obéissent. Londres*, 1782, 2 vol. in-18. J'en possède un exemplaire, sur les gardes duquel la main d'un précédent propriétaire (qui me paraît bien remonter à la fin du dernier siècle) a minuté avec soin une note que je vais transcrire :

« L'abbé Raynal, étant à Berlin, faisoit une cour assidue au pasteur Hermann (*sic*), supérieur du séminaire et du collége des Français réfugiés. Il annonça à ce pasteur qu'il travaillait à une histoire complète de la révocation de l'Edit de Nantes. M. Herman (*sic*) sourioit de joie que les réfugiés seroient loués par un abbé catholique et philosophe. Il dit cependant à Raynal : « M. l'abbé, vous êtes toujours prêtre ; « c'est un caractère indélébile chez vous. « — Non, répondit l'abbé, je ne l'ai jamais été, et si j'en ai pris le costume, « c'est que cet habit est un passe-partout « honnête et peu coûteux.

« Peu après, on rendit le propos de l'abbé à M. le comte d'Eterno, ministre de France à Berlin, qui répliqua : « Dites « à M. Hermann que l'abbé Raynal lui a « fait une réponse lâche et mensongère ; « qu'il a fait les fonctions de vicaire à la « paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, et « qu'il en a été chassé non pas tant pour « avoir enterré beaucoup de protestants « comme bons catholiques, que pour n'avoir rendu ce service qu'à ceux qui lui « apportoient, avant tout, la rétribution « simoniaque, particulière et secrète, d'au « moins soixante francs; que jamais il « n'en a enterré à moins, et que c'est la « découverte de ce commerce qui l'a forcé « de quitter cette carrière et qui en a fait un « philosophe. »

Ce qui suit est écrit de la même main sur le feuillet de garde de la fin du volume :

« Tout le monde sait que son livre philosophique n'a presque rien de lui que son nom. Tous les faits, les détails et les résumés, qui ne concernent que le commerce, lui ont été remis : 1° pour la France, par le duc de Choiseul, qui, pour les recueillir, avoit fait faire de grandes recherches dans les bureaux de Versailles ; 2° pour la Hollande, par un François connu et qui y demeurait alors ; 3° pour l'Espagne, par le général des gardes wallonnes, qui, sollicité par son neveu, comte de Nesselrode, grand ami de Diderot, et qui en a fait l'aveu, s'est donné des peines incroyables à Madrid pour répondre à la confiance qu'on lui témoignoit. C'est ainsi que, grâce au zèle de ses amis, il avoit été servi de toutes parts.

« Quant aux épisodes, aux morceaux philosophiques et littéraires, ils sont tous de la composition de Diderot, du baron d'Olbach (*sic*) et de quelques autres. Cent personnes connoissent l'exemplaire, qui existe encore dans la bibliothèque d'un ancien magistrat, où l'on est averti, de la main de Diderot et à la marge, de tout ce que l'abbé a reçu de lui. »

Voilà de curieuses assertions, soit du fait de mon annotateur anonyme, soit de celui du comte d'Esterno qu'il fait parler, ainsi que de Diderot et consorts. Sont-ce des révélations ? ou bien n'y a-t-il rien de neuf dans tout cela ? Connaissait-on les détails biographiques contenus au premier et au second alinéa ? Est-il constant que Raynal ait mis sur pied sa volumineuse *Histoire philosophique des Indes* à l'aide des secours que le duc de Choiseul, d'une part, Diderot et d'Holbach, de l'autre, lui auraient ainsi prodigués ?

C. R. D.

—

L'enseigne d'un pharmacien (à propos de celle de Bourbonne-les-Bains) (VII. 588). — « Nous vîmes au-dessus de l'officine d'un apothicaire, à Augsbourg, une transfiguration de N. S. — Quel rapport, dis-je à M. Lannefranque (médecin de l'empereur), ce miracle a-t-il avec la pharmacie? Il me semble que mon confrère Ausbourgeois aurait pu mieux choisir... — La guérison des lépreux, par exemple ? Oui, me répond le docteur, la guérison des lépreux, où saint Bernard prêchant l'incarnation, avec le texte écrit au bas du tableau. — Je vous avoue, lui dis-je, que je ne vous comprends pas. — Quoi ! vous ne savez pas qu'il n'y a rien de plus analogue à la pharmacie que la manière dont saint Bernard explique le mystère de la divine incarnation? Ecoutez : *Ex Deo et homo cataplasma confectum est, quod sanaret omnes infirmitates tuas. Contusæ sunt autem et commixtæ hæ duæ species in utero Virginis tanquam in mortariolo: Sancto Spiritu, tanquam pistillo, illas suaviter commiscente...* « Le ciel fit de l'homme et de Dieu un cataplasme pour guérir toutes nos infirmités. Ces deux natures furent broyées et mêlées dans le sein de la Vierge comme dans un mortier; le Saint-Esprit servant de pilon pour en faire avec suavité le plus doux amalgame. » (Cadet de Gassicourt. *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière fait à la suite de l'armée française pendant la campagne de* 1809. *Paris*, 1818, *in*-8° *p.* 50.)

P. c. c. : A. B.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.—Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

Numéro 158 — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA NON JUVANT... — Il se faut entr'aider. — 10 déc. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

De qui la pièce de vers — qui débute ainsi :

Je ne veux pas d'autres choses
Que ton sourire et ta voix,
De l'air, de l'ombre et des roses
Et des gazons dans les bois, etc.

Mais laisse-moi t'aimer dans l'ombre,
Triste, ou du moins sérieux, etc.

S. D.

—

Le « Moi » de « Médée. » — Je connais trois tragédies de ce nom : la *Médée* de Corneille, celle de Longepierre, celle de Legouvé. Dans laquelle de ces trois œuvres se trouve le fameux *Moi* si souvent cité?

P. G.

—

L'orthographe de Henri IV. — En lisant la lettre de Henri IV à Marie de Médicis, transcrite par M. Brunton (VII, 628), on est étonné du dédain systématique que ce prince semble affecter pour le caractère *i*, et de la profusion avec laquelle il sème les *y*. Dans certains mots tels que *yllustre*, *ygnorant*, *aurayle*, etc., de bonne et vieille souche latine, cette lettre exotique fait vraiment une singulière figure. La même particularité m'avait déjà frappé dans d'autres écrits du Béarnais. Cette orthographe bizarre se rencontre-t-elle dans les autographes d'autres personnages de la même époque? Etait-elle spéciale au Midi ou au Sud-Ouest? Ou bien était-elle due tout simplement à un caprice individuel?

Dicastès.

—

Lettre de Henri IV à Marie de Médicis. — Ah! ça, vous nous la baillez belle! Ravissante, si vous voulez, cette lettre que M. J. Brunton a pris soin de nous citer textuellement (VII, 628); mais authentique, nenni : je ne saurais l'admettre,— en dépit de M. Berger de Xivrey qui a admis ladite lettre dans son Recueil, et de M. Feuillet de Conches, qui l'a admise dans sa collection. Relisez-la seulement, à haute voix, ou bien faites-vous la lire, cette lettre où foisonnent non-seulement les S barrées (*quod erat demonstrandum*), mais encore des bizarreries d'orthographe poussées à l'excès, pour faire prendre le change sur des pensées et sur un style tout modernes, tout actuels. Quelle vraisemblance, en effet, que Henri IV ait répondu, de Calais, « en mer » et tout « en courant une bordée »!... Quelle vraisemblance que Marie de Médicis lui eût mandé qu'elle lisait Plutarque, et que le Royal époux se soit attendri, au sujet de cet « instituteur de son bas âge », et de sa bonne mère, lui ayant mis ce livre en mains, sortant de la mamelle, et qu'il ait écrit tout ce charmant madrigal!... Il ne faudrait rien moins qu'une bonne comparaison d'écritures, de textes, et d'orthographes, pour me faire croire qu'il n'y a pas eu là une supposition plus ou moins habile et une jolie mystification autographique, contre laquelle M. Berger de Xivrey n'était pas homme à se défendre.

Demon.

—

Le mot Deux signifie-t-il Plusieurs? — Dans une réunion où se trouvait un colonel, quelqu'un lui fit compliment sur la décoration qui venait d'être accordée à *plusieurs* officiers de son régiment. — « Pardon, dit le colonel, il n'y en a eu que *deux*. » — Une discussion s'étant engagée sur la valeur relative des mots *deux* et *plusieurs*, je fus d'avis qu'ils avaient une signification absolument différente. Quelque abonné de l'*Intermédiaire* voudra me dire si je me trompe, mais voici comme je motive mon avis :

Deux se dit des hommes ou des choses, au nombre double de l'unité; c'est *un*, plus *un*. — *Un* est le singulier, *deux* est le pluriel; mais *pluriel* n'est pas la même chose que *plusieurs*. — En *grec* et en *hébreu*, il y a, entre les mots *un* et *plusieurs*, un autre mot qui se traduit par *duel*, et, dans ces deux langues le pluriel indique nécessairement plus de *deux* personnes ou de *deux* choses. En hébreu cependant, le mot *duel* ne s'emploie que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les yeux, les mains, les pieds, les oreilles, etc. En latin, le mot *plusieurs* (*plures*) signifie

un nombre indéterminé, une quantité indéfinie. En anglais, le mot *plusieurs* se traduit par *many*, qui signifie *beaucoup*, un grand nombre, une grande quantité. En espagnol, *deux* se traduit le plus souvent par une paire (*un par*). — Le Code pénal semble trancher la question, en édictant des peines plus sévères contre les crimes et délits commis par *deux* ou *plusieurs* individus, ce qui implique que *deux* et *plusieurs* ne sont pas équivalents; autrement, on aurait dit : *deux* ou un *plus grand nombre*. — Le vieux Dictionnaire de Richelet donne au mot *plusieurs* la signification d'un grand nombre, une grande quantité. J. BRUNTON.

—

Une chanson de Coulanges. — Je serais très-obligé à l'officieux correspondant de l'*Intermédiaire* qui pourrait me citer une chanson sur Mme de Coulanges, que j'ai lue je ne sais où, et vainement cherchée depuis : l'on y fait défiler les divers soupirants de la dame; le fameux cousin de La Trousse est parmi, naturellement (on n'a garde de l'omettre, à cause de la si précieuse et scabreuse équivoque à laquelle son nom se prête avec tant de bonheur); il arrive le dernier, je crois, et on l'introduit à peu près en ces termes :

. . . . . Et le soir son grand cousin
La Trousse.

Mais ce qui est bien aussi piquant que la chanson, c'est l'attribution qu'on en fait au *petit Coulanges* lui-même; il paraît qu'il ne s'épargnait aucune occasion de *trousser* un malin couplet, dût sa femme y figurer..... *troussée*. F-Y.

—

Portrait de Louise Labbé, dite la Belle Cordière. — Celui dont parle M. Jacques D... (VII, 634) est-il daté? A quelle époque peut-on du moins en fixer l'exécution? A quel artiste peut-on l'attribuer? On désirerait connaître la légende qui entoure le portrait et savoir si elle fait partie de l'œuvre originale? S'il est authentique, ce serait donc le 3e portrait aujourd'hui connu de la Belle Cordière. Pourrait-on savoir ce qu'est devenu celui qui a été acheté à Lyon, il y a une douzaine d'années, par feu Durso, de Paris? Ce portrait, peint sur bois, portait, paraît-il, en lettres dorées, le nom de Louise Labbé, et, derrière, il y avait quelques lignes d'une écriture du XVIe siècle. On sait que P. Woeiriot, qui a habité Lyon pendant quelque temps, y a gravé le portrait de la Muse Lyonnaise. Il vient d'être très-finement reproduit par M. H. Dubouchet, de Paris.
BOURCHONUS.

—

La Belle Cordière. — M. Jacques D., qui possède un si gracieux spécimen des nez des Lyonnaises, en la personne de Louise Labbé, dont il a l'effigie, pourrait-il, de manière ou d'autre, me communiquer cette effigie, dans l'intérêt d'une nouv. édit. des poésies de la Belle Cordière, actuellement sous presse? Je lui en serais très-reconnaissant. PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Frontispices gravés par Léonard Gaultier. — A-t-il été publié une Liste bibliographique complète des divers ouvrages imprimés vers le commencement du XVIIe siècle, en tête desquels se trouvent des Frontispices gravés et *signés par* LÉONARD GAULTIER? Si, comme je le crois, cette publication n'existe pas, l'*Intermédiaire* ne devrait-il pas bien en tenter l'essai? ULRIC.

—

Renseignements sur divers peintres. — Merci à M. E.-G. P. pour sa rép. sur Trinquesse (VII, 602). Pourrait-il, ou quelque autre confrère, me donner quelques renseignements sur les peintres dont les noms suivent : *Mme Vallager Coster; Arfe* (*Juan d'*) *Artéja; lord Aylesford; H. V. Bael; I. P. V. Baurscheit; Marius Baxaits; Biscaye; Jacques Reugen Block.*

Tous les noms que je cite sont des signatures relevées sur des œuvres de mérite, et sur les auteurs desquelles je n'ai pu trouver d'informations. BIAS.

—

De la dénomination « Père » ou « Frère » dans les ordres religieux. — A propos des différents ordres religieux, je vois les uns précédés du nom de *Pères* et les autres de celui de *Frères*; exemple : Les Pères Jésuites, Bernardins, etc.; les Frères prêcheurs, mineurs, etc. Ces différentes qualifications étaient-elles seulement honorifiques, comme le *Dom* des bénédictins, ou bien étaient-elles dues à de certaines prérogatives? A quels ordres s'appliquait l'une ou l'autre? P. G.

—

L'abbaye de Sainte-Aphrodise, de Béziers. — Je lis le passage suivant dans les *Courtisanes grecques* d'Emile Deschanel, 1re édit. in-32 (Paris, *Mich. Lévy*, 1855, p. 16) : « Cela me rappelle, par parenthèse, qu'il y avait, et qu'il y a peut-être encore, à Béziers, une abbaye de Sainte-Aphrodise, ce qui signifie à peu près l'abbaye de Sainte-Vénus. Ne serait-ce pas un chapitre à ajouter aux *Dieux en exil* de Henri Heine? »

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ne seraient-ils pas, comme moi, curieux de savoir ce qu'il peut y avoir de véritablement *authentique* dans cette singulière dénomination abbatiale? ULR.

—

Le comte de Fontaines et Bossuet. — « Restait cette redoutable infanterie de

l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute, et lançaient des feux de toutes parts. Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants, trois fois il fut repoussé par le valeureux comte de Fontaines, qu'on voyait porté dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime... » Chacun sait ça, me dira-t-on, et presque aussi bien que feu Jacques-Bénigne Bossuet! Ne vous emportez point, de grâce; dans quelle famille, à quel pays, prendrons-nous ce valeureux comte de Fontaines? Le 10 mars 1687, l'assistance de Notre-Dame de Paris priait, le connaissant à merveille, comme l'orateur lui-même, en la personne de ses héritiers, pour Paul-Bernard, comte de Fontaines; et pas un n'imagina qu'il viendrait un temps où, sur la foi de M. Bocous, collaborateur des frères Michaud, ***Paul-Bernard*** DE FONTAINES serait définitivement étiqueté *Pierre-Henri* D'AZEVEDO.

Cette découverte n'a pas eu de contradicteurs. On a travesti, abrégé, brassé, habillé de cent façons l'article Bocous; car on ne travaille pas sur autrui, sans se voiler pudiquement de synonymes. De là certains écueils, voire des chutes, qui font, par exemple, que la *chaise* historique est passée *litière* dans l'*Encyclop. des Gens du Monde*, et au t. XIX de la *Biogr. gén.* Le vrai Paul-Bernard de Fontaines, seigneur de Gomery près Virton (Luxembourg), de Remeréville et de Fougerolles, créé comte par diplôme du 20 avril 1627, fils de Jean-Timoléon de Fontaines et de Marie-Thérèse d'Urre de Thessières, tué à Rocroy, répétons-le, inhumé à Bruges, avait épousé, par contrat du 6 juin 1612, Anne de Raigecourt, fille de Philippe de Raigecourt, chevalier, seigneur d'Ancerville, etc., chambellan de S. A. de Lorraine, conseiller d'Etat, bailli d'Allemagne, et de Philippe de Gournay de Villers. Ce mariage ayant été stérile, le futur lieutenant de Francisco de Mellos avait adopté son neveu et filleul, Paul-Bernard de Raigecourt, héritier testamentaire de ses titres divers et tige des *Raigecourt-Fontaines*.

Ces Raigecourt-Fontaines se blasonnent de leurs anciennes armes, qui sont celles de l'antique paraige de Porsaillis, de Metz: *d'or, à la tour ouverte de sable, maçonnée et ajourée d'argent*, au chef de Fontaines; *alias*, j'entends le blason des *Fontaines : d'azur à trois bandes d'or.*

Il est vrai que certains « retoqués », qui tombent de succès en succès à la rédaction du Grand Format, *Figaro* compris, m'affirment périodiquement, à la mort d'un *Fontaine*, *Fontaines*, ou *Fuentes* quelconque, comtifié *ad usum burgensis*, que « l'illustre défunt était le dernier *descendant* (« toujours le dernier!) » de celui dont parle Bossuet. » Mais comme nous avons dit, sur fortes autorités, que le Fontaines *de cujus* est tombé lui-même de cette chaise historique (un bibelot que j'indiquerai aux amateurs de l'*Intermédiaire*, s'ils sont sages), sans laisser hoirs de son corps, je ne serai pas non plus fâché de voir les André Duchesne de notre petit recueil, me faire, à son sujet, un bout de généalogie. Travaillons cette biographie, en nous garant des *Biographies*... pour la France, la Belgique, l'Espagne et la *Revue britannique*. H. DE S.

—

« La Trouppe royale des Pigmées. » 1675. — M. Jules Claretie a publié, dans l'*Appendice* de sa fort intéressante Etude : *Molière, sa vie et ses œuvres*. 1 vol. pet. in-12 (p. 188), *Paris*, *Lemerre*, sans date (1874), un document inédit, assez curieux, intitulé ainsi : « *Privilége accordé à* Dominique de Mormandin, sieur de la Grille, *pour ses nouvelles marionnettes, sous le nom de trouppe* (sic) *royale des Pigmées :*

« LOUIS, par la grâce de Dieu, etc...

« Nostre bien-aimé Dominique de Mormandin, escuyer, sire de la Grille, nous ayant humblement fait remonstrer qu'il a trouvé une nouvelle invention de marionnettes qui ne sont pas seulement d'une grandeur extraordinaire, mais mesme représentant des commédiens (*sic*), avec des décorations et des machines, imitant parfaitement la danse et faisant la voix humaine, lesquelles serviront non-seulement de divertissement au public, mais serviront d'instruction pour la jeunesse.

« Lui accordons privilége de donner des représentations pendant le cours de vingt années, à dater du présent, dans nostre bonne ville et faux bourgs de Paris et par toutes autours telles bourgs et lieux de nostre royaume qu'il jugera à propos; etc...

« Donné à Versailles, le 33e (*sic*) jour de Mars, l'an de grâce 1675. — Signé: LOUIS. »

Voilà qui est parfaitement authentique. Mais pourquoi M. Claretie n'a-t-il pas cru devoir ajouter, en note, quelque commentaire historique? Le nom du quartier de Paris, par exemple, dans lequel la *Trouppe royale des Pigmées* s'installa, à l'origine, — quel accueil lui fut fait à son début, — et, au cas qu'elle ait obtenu du succès, si ce succès fut assez durable, pour que « *Nostre bien-aimé Dominique de Mormandin, sire de la Grille* » ait pu tirer profit des « 20 *années* » de privilége accordées par Louis XIV, *etc.?* —

Toutes ces questions sont assurément dignes d'intérêt, et tellement même, qu'il n'y a point, que je sache, d'indiscrétion,

à les soumettre ici même à l'examen des érudits Chercheurs de l'*Intermédiaire*.

ULRIC.

—

Le cocher de fiacre. — Vous connaissez tous le mot caractéristique du cocher au président de tribunal, qui vient de prononcer sa condamnation à une amende : « Ça m'empêchera-t-il de conduire mon fiacre ? »

Je voudrais savoir: 1° si c'est une anecdote vraie ou seulement « bien trouvée ; » 2° où elle s'est produite d'abord et s'il s'agit, dans l'histoire, d'un cocher de cabriolet ou de fiacre ; en d'autres termes, si le fait n'était pas cité avant 1789. Car j'ai entendu dire quelquefois que le mot avait été adressé à un président du parlement.

V. N.

—

Les valets décorés. — Quel est donc cet Ambassadeur (*Anglais*, si je ne me trompe), qui, sous la Restauration, eut l'étrange idée de ne prendre au service de son hôtel, à Paris, comme Concierges, — Garçons de Bureau, — Cochers, — Grooms, — Valets de chambre, *etc.*, que d'anciens soldats de l'Empire, décorés de l'ordre de la Légion d'honneur, — mais spécialement et formellement tenus d'avoir à porter tous les insignes de leur décoration — *sur leur livrée?*

Ces pauvres braves, si peu fiers, furent à plusieurs reprises et en pleine rue, souffletés par d'anciens camarades, moins accommodants qu'eux, sur la question du point d'honneur. Les conflits même devinrent tellement fréquents, qu'ils éveillèrent l'attention de la police: le bruit en parvint jusqu'au Roi, qui dut intervenir — diplomatiquement — pour faire cesser ce scandale.

Ce fait, que j'ai entendu raconter mainte fois par des contemporains, se trouve-t-il consigné dans quelques Mémoires historiques relatifs à l'époque de la Restauration?

ULRIC.

—

Sur un singulier usage de Bayonne. — On a cité (VII, 620) un passage curieux du livre consacré par G. de Minut à la beauté en général et à la beauté de sa cousine (la fameuse Paule) en particulier. Je me souviens d'avoir lu dans le même livre, que les femmes de Bayonne avaient l'habitude de porter sur leur tête, et pour relever l'agrément de leur coiffure, une image, un symbole... — Comment diable ! dirai-je ? — Quelque chose enfin de très-risqué... et qui figurait aussi dans les cérémonies religieuses de l'antiquité. Était-ce un usage spécial, un usage *purement* local, ou le retrouve-t-on dans d'autres villes du Midi? D'autres auteurs que G. de Minut ont-ils mentionné l'hommage rendu par les femmes de Bayonne au *sexe fort?*

YEZIMAT.

—

Le prince de Lambesc aux Tuileries. — L'auteur d'un article sur la percée projetée du jardin des Tuileries (*Débats*, 22 nov. dernier), a cru devoir l'accompagner de quelques détails historiques. Selon lui, le prince de Lambesc « y poursuivit la foule et blessa plusieurs personnes. » Sur quelles sources s'appuie le collaborateur des *Débats* pour répéter encore une fois cette bourde historique? Ignore-t-il qu'après une procédure des plus partiales, le Chatelet acquitta le prince, qui fut reconnu innocent de tous les crimes mis à sa charge, au grand désespoir des brigands de Montmartre, des amis du Palais-Royal et des membres du Comité des recherches. Les pamphlets et les gravures représentent, il est vrai, M. de Lambesc frappant un vieillard, mais qu'est-ce que tout cela prouve devant la sentence du Châtelet et devant le Mémoire historique du prince? Un arrêt judiciaire doit l'emporter sur de vaines déclamations et d'absurdes calomnies, répétées encore dernièrement dans un ouvrage militaire, dont l'autorité a peut-être induit en erreur l'auteur de l'article précité.

A. BENOIT.

—

Ecœurante question et question écœurante. — Barbier, dans sa *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* (édit. Charpentier, t. IV, p. 255), après avoir raconté sommairement la conspiration ourdie contre le prince de Holstein, élu (par les Etats de Suède) successeur à la couronne de ce royaume en 1743, ajoute: « Un médecin nommé Blacher était chargé de la réussite de cette affaire ; il a été arrêté, il a été mis à la question, ce qui se fait en Suède, dans ces cas extraordinaires, en mettant un homme dans un tonneau de m.... jusqu'au cou. Il a découvert ses complices et il a été exécuté à mort publiquement (1747). »

Cette horrible, cette dégoûtante manière de confesser judiciairement a-t-elle été réellement en usage en Suède et ailleurs? Je supplie mes honorés collaborateurs de satisfaire ma singulière curiosité, moins raffinée que la susdite *question*.

(Lyon.) V. DE V.

—

« Concordia discordantium. » — Comment se fait-il que nos lexicographes n'aient pas encore trouvé moyen de se mettre d'accord sur la prononciation du mot *taon?* Les uns, Nap. Landais et Bescherelle, et peut-être d'autres encore que je n'ai pas en ce moment sous la main, veulent qu'on dise *tan*, au lieu que l'Académie prétend qu'on doit dire *ton*. Il en résulte que chacun demeure libre de prononcer comme bon lui semble.

Je ne vois pas pourquoi, en somme, le mot *taon* s'écarterait de la prononciation admise pour les autres mots d'une ortho-

graphe analogue, dans lesquels on ne tient aucun compte de l'*o*, ainsi *faon*, *fan*; *Laon*, *lan*; *paon*, *pan*, etc. Un autre motif qui n'est pas sans valeur, en faveur de la prononciation admise par Bescherelle, est que si *taon* se disait *ton*, on pourrait confondre ce mot avec son homonyme, le poisson.

Que l'Académie de l'*Intermédiaire* se prononce, pour qu'on puisse dire enfin : *Res judicata...* G. V. A.

—

« **Mœurs et Vie privée des Français** — dans les premiers siècles de la Monarchie, » par Emile de la Bédollière. Paris, Amable Rigaud, 1855. Je possède trois vol. de cet ouvrage : en a-t-il été publié un plus grand nombre? L'ouvrage a-t-il été terminé, — ou est-il resté inachevé? C. L.

Réponses.

L'usage du bouchon de paille (I, 152; VII, 627). — Mieux vaut tard que.... Tâchons donc de mettre d'accord la question de 1864 et la réponse de 1874. Dans la saisie-brandon, pratiquée par les huissiers sur les récoltes encore sur pied, il est d'usage de placer au coin de chaque pièce de terre un bouchon de paille, ou brandon; ce qui annonce d'abord que la récolte est placée sous l'autorité de la justice et que personne n'y doit toucher; puis, comme conséquence, que, les délais passés et les formalités accomplies, cette même récolte sera vendue. On a donc pu, par analogie, employer un bouchon de paille pour désigner, soit qu'il est défendu de passer sur l'endroit où il est placé, soit que l'objet auquel il est attaché est à vendre.

A. D.

—

Bibliothèques imaginaires (I, 228, etc., 345; II, 114; III, 145). — On trouve l'indication de toute une bibliothèque imaginaire dans un opuscule satirique de 106 pages in-18, parsemé de calembours et de coq-à-l'âne, qui a été publié à Bruxelles, en 1857, à la librairie polytechnique de Decq, sous ce titre : « *Œuvres philosophiques, médicales, posthumes, humanitaires et complètes du docteur Cloetboom.* » L'ouvrage renvoie, entre autres, aux suivants : *Ornithologie des vers à soie*, par Kiriwitski; — *Cacographie des ventouses*, par Peperazyn; — *Traité des crampes et manière de se les tirer soi-même*, par Sprinckaut; — *Inflammation du tibia*, par Vancleemputte junior; — *De crepitu inodorante*, par Frickmaes; — *Traité des fluides gazeux*, par Choisslof, édition de Pétersbourg; réimprimée à Paris en ventôse de l'an 40, etc., etc. J'en passe et des meilleurs. Quant aux « chefs-d'œuvre » qui composent le volume lui-même, ce sont : *Un aperçu iconoclastique sur les différents procédés employés dans la fabrication de l'huile de cailloux; Un mémoire abrégé sur un bouton fossile; La physiologie morale du bouton*, etc. Enfin, la phrase suivante donnera une idée de la manière dont le livre est écrit : « Quand on « Caussidière les résultats du mouvement « de 1848, on acquiert la preuve qu'il faut « toujours être Sobrier de révolutions et « Proud'hon dans sa conduite. »

T. R.

—

De qui le rondeau contre les « Métamorphoses » de Benserade? (V, 125, 477.) — Sur ce rondeau, qui a occupé l'*Intermédiaire* et dont on a recherché l'auteur, je trouve, dans la *Correspondance entre Boileau et Brossette*, si mal publiée par Laverdet (Paris, Techener, 1858), avec une si détestable préface de Jules Janin, un renseignement, négatif, il est vrai, mais qui prouve qu'il n'est pas de Chapelle, à qui les éditeurs de ses œuvres l'ont attribué, Dans sa lettre du 8 mars 1706 (p. 211). Brossette dit à Boileau : « J'ai pris la liberté de vous demander le nom de l'auteur du Rondeau contre les Métamorphoses de Benserade : *A la fontaine où s'enyvre Boileau*, etc. Vous aurez la bonté de mettre tout cela dans votre première lettre. » — Le 12 mars, Boileau répond (p. 214) : « J'ay sceû autrefois le nom de l'auteur du Rondeau dont vous me parlés, et j'ay veû l'auteur lui-mesme. C'estoit un homme, que je crois qui est mort, et qui n'estoit pas homme de lettres. Le Rondeau pourtant est joli. Il accusoit des gens du métier de se l'estre attribué mal-à-propos et de lui avoir faict un vol. Peut-estre, au premier jour, je me ressouviendrai de son nom et je vous l'escrirai. Entendons-nous toutefois; dans le Rondeau dont je vous parle, il n'y avoit point : *où s'enyvre Boileau*. Ainsi, j'ay peur que nous ne prenions le change. » Dans sa lettre du 31 mars (p. 215), Brossette insiste en ces termes : « Quand vous vous ressouviendrez de quelques traits semblables, j'espère que vous me les enverrez, aussi bien que le nom de l'auteur du Rondeau contre les Métamorphoses de Benserade, lorsque votre mémoire vous le rappellera. Nous ne prenons pas le change, Monsieur, à l'égard de ce Rondeau. Il est vrai qu'il commence ainsi :

A la Fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau...

mais on le donne aussi de cette manière :

A la Fontaine où s'enyvre Boileau,
Le grand Corneille et le sacré troupeau...

« Et c'est cette diversité qui m'a jeté dans l'erreur, en vous désignant ce Rondeau

par son mauvais côté. » — Il n'en est plus question dans la Correspondance; mais il est évident que, si le rondeau eût été de Chapelle, Boileau, qui était si intimement lié avec lui, l'aurait su. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* se souviennent sans doute que plusieurs variantes leur ont été données; en voilà une nouvelle, qui semble rétablir le texte véritable. C'est, je crois, une preuve de plus que cette petite pièce n'était pas d'un homme *du métier*, car le texte en eût été fixé par l'amour-propre du poëte, s'il eût eu coutume de se faire imprimer. E.-G. P.

—

Une médaille de 1833 (VII, 236, 351, 506). — M. Pr. Blanchemain, me croyant l'auteur de la question, m'a fait l'honneur de m'adresser directement cette réponse ci-jointe, que je m'empresse de communiquer à E. S., son véritable destinataire : « Je possède une médaille frappée en 1833 : *A la gloire* | *de la France* | *la statue* | *de Napoléon* | *est rétablie sur la* | *colonne par* | *Louis-Philippe Ier.* | 1833. | — Sur l'autre face, la statue de Seurre, avec cette inscription : *Napoléon le Grand*, signé *Montagne*. Diam., 22 millim. — Mon exemplaire est en argent et doit avoir été frappé à la Monnaie de Paris, car il m'a été donné par un ami alors directeur de cet établissement. Il pèse un peu plus de 5 grammes. » ULRIC.

—

Quel est l'auteur du poëme intitulé : « Les quatre âges de l'homme » ? (VII, 254). — Dans un petit volume assez difficile à rencontrer : *Quelques Essais*, par M. JOUSLIN DE LASALLE, *Membre de la Société des Soupers de Momus*, Paris, chez Pillet, imprim., VIII-114 pages, pet. in-12 (avec musique gravée), 1817, se trouve imprimé (pages 1 à 23) un petit poëme en quatre Chants, plus une Invocation, intitulé : *Essai sur les quatre âges de la femme, imitation libre de l'allemand.* Ces vers (anodins, par parenthèse) se ressentent un peu beaucoup de l'extrême jeunesse de leur auteur. ULRIC.

—

« Hélas! nos plus beaux jours... » (VII, 425). — Comment ! Qu'est-ce à dire? Aucun de nos confrères intermédiairistes n'a encore donné satisfaction à M. D. R. et il faut que ce soit moi, indigne et indigné, qui vienne lui apprendre, à mon retour de voyage, que le joli vers

Hélas! nos plus beaux jours s'envolent les pre-[miers!

est la traduction, par Delille, de cet admirable vers de Virgile (*Georg.*, III, v. 66) :

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit.

DEMON.

—

Le bonheur était là (VII, 415, 627, 661). — Armand Barthet, dans *le Chemin de Corinthe* (Acte II, sc. 10), fait dire à son héros :

Le bonheur était là, je l'avais sous la main,
Et, pour courir après, je me mets en chemin.

Mais ce n'est que la moitié du vers. Dans *Jeune et Vieille*, vaudeville de Scribe et Ce (1830), un homme qui revient à Paris, après une longue absence, rencontre une jeune fille qui lui parle de sa mère qu'il avait connue. Ce souvenir lui inspire un regret. « Pauvre Angélique ! celle-là était une amie véritable. Aveugle que j'étais : le bonheur était près de moi, sur le même palier. Ç'aurait pu être là ma fille ! Ah ! que j'étais insensé ! » C'est bien la même idée que le vers cherché; mais c'est de la prose.

O. D.

— Cet hémistiche se retrouve encore dans ces deux vers d'H. de Latouche :

Le bonheur était là, sur ce même rocher.
D'où nous étions partis tous deux pour le [chercher.

Mais hélas! ce n'est pas encore là « le bonheur, » tel que le cherche H. L. E.

MAX.

—

Les S barrées (VII, 465, 546, 628). — Elles ont été souvent un simple jeu de plume, un *fion*, un parafe à la mode, un motif d'ornement; car on en trouve dans les fers de reliure de l'époque (j'ai vu un volume qui en était tout couvert) et dans les arabesques décoratifs d'une ancienne poutre apparente. — Voyez d'ailleurs le *fac-simile* d'un autographe de Henri IV à la comtesse de Gramont, du 18 mai 1589 (t. II de la Coll., p. 487), les S barrées y foisonnent. On en compte trois douzaines, trois par trois, en croix, autour d'un grand monogramme, trois fois répété, ce qui fait 36; plus, six autres qui sont au bout de lignes trop courtes, en guise de remplissage. — Peut-être y avait-on, dans le principe, attaché quelque symbole, idée de galanterie, lacs d'amour; car on les voit, je crois, prodiguées surtout dans les billets tendres et les lettres familières. Mais elles ont fini par devenir un trait de main banal, une floriture insignifiante, et on en rencontre partout. Toujours est-il que la lettre, ci-dessus citée, est adressée à Diane d'Andouins, « la belle Corisande, » et que les S *à traits* n'ont pas attendu, sous la plume du Vert-Galant, le règne de Gabrielle d'Estrées. C. R.

—

Boèce a-t-il été chrétien? (VII, 492, 597, 664). — M. E.-G. P. aurait parfaitement raison de contester la valeur de l'argumentation de MM. Ch. Jourdain et Louis

Judicis, si cette argumentation était fondée sur l'évocation faite par Boèce du spectre radieux de la Philosophie. Non pas que cette évocation enthousiaste puisse se justifier aussi facilement que le suppose M. E.-G. P., par les habitudes littéraires des auteurs chrétiens du VIe siècle : les hagiographes de cette époque ne s'occupent guère de la Philosophie, que pour l'injurier et pour la maudire. Mais enfin, Boèce, homme de cour, ministre d'Etat, érudit et poëte, aurait pu se montrer plus éclairé et moins fanatique que ses pieux confrères. Ce n'est donc pas là que les deux critiques, critiqués à leur tour, ont cherché leurs preuves. Ils n'ont pas méconnu non plus, comme semble l'insinuer M. E.-G. P., la pureté et l'élévation de la morale professée par Boèce, mais ce double mérite ne leur a pas paru suffisant pour établir *a priori* le christianisme de leur auteur. Sénèque aussi, et Epictète, et Marc-Aurèle, et bien d'autres païens endurcis, sans parler de l'apostat Julien, ont écrit des pages admirables qui ne dépareraient pas l'Evangile, et ce qu'on peut dire de mieux sur ce sujet, c'est que si le livre saint a vulgarisé la morale, il est moins exact de prétendre qu'il l'ait inventée. La morale n'est le patrimoine exclusif d'aucune secte. Ce qui distingue et différencie les religions, c'est le dogme. C'est donc dans la manière dont Boèce a compris et traité les questions purement dogmatiques, qu'il faut chercher le dernier mot de sa croyance. Or, il ressort de l'examen, même superficiel, de son livre, que sur tous les points de doctrine qui formaient alors la base de la religion chrétienne, Boèce expose des opinions diamétralement opposées à celles des Pères de l'Eglise, et rien ne démontre plus la force du préjugé et l'empire du parti pris, que l'aveuglement dont les écrivains ecclésiastiques ont, en cette occasion, donné l'exemple. MM. Jourdain et Judicis se sont attachés à mettre en relief ces opinions, non-seulement hérétiques, mais anti-chrétiennes. Il me serait impossible, je l'ai déjà dit, de résumer en quelques lignes leur argumentation qui est elle-même très-serrée et très-concise. On n'analyse pas une analyse. Quant à l'homonymie (et non à la *synonymie*, comme on l'a imprimé à deux reprises dans ma première réponse) qui aurait fait attribuer à Boèce le philosophe plusieurs écrits de l'évêque Boethus et du prédicateur Severinus, MM. Jourdain et Judicis ne citent cette particularité que comme un fait curieux, et seulement à titre de conjecture. M. E.-G. P. n'admet pas cette conjecture; libre à lui ; mais quand il exige qu'on lui exhibe des écrivains contemporains qui aient expressément désigné Boethus et Severinus comme les véritables auteurs des livres attribués quatre siècles plus tard à Boèce, il me permettra de lui faire observer que si l'on pouvait faire cette preuve, elle serait complétement inutile, car la question en litige n'aurait jamais été soulevée. Mais, à défaut de cette preuve *positive,* on en produit une, purement *négative,* qui a néanmoins une incontestable valeur. Nous possédons le Catalogue de la bibliothèque du Monastère de Vivaria, qui eut pour fondateur et pour premier abbé le savant Cassiodore, le contemporain, le collègue et l'ami de Boèce. Ce Catalogue, dressé par Cassiodore lui-même, longtemps après la mort de Boèce, énumère les ouvrages très-divers et très-nombreux de l'auteur de *la Consolation philosophique*, et ne fait aucunement mention des quatre traités théologiques qui lui ont été ultérieurement attribués. Or, on conviendra que ces traités auraient figuré plus convenablement dans la bibliothèque d'un monastère, qu'une *Dissertation sur la musique* ou un *Commentaire sur les nombres de Nicomaque*. Il paraît donc bien certain que Cassiodore, qui connaissait tous les autres écrits de Boèce n'avait jamais entendu parler de ses prétendus ouvrages théologiques. De là à conclure que Boèce n'est pas l'auteur de ces ouvrages, il n'y a qu'un pas à faire, et il est probable que M. E.-G. P. le fera.

JOC'H D'INDRET.

—

Félibres (VII, 522, 602). — J'ai lu dans le *Moniteur universel* du 26 juillet 1874 : « Il est beaucoup question des félibres depuis quelques jours. Que veut dire ce mot? Les Provençaux, auxquels il appartient, en donnent vingt étymologies. « Aucune n'est bonne, dit le correspondant avignonnais de la *République française*, car, en vérité, il n'en a pas. Voici l'histoire exacte de son invention et de sa fortune. Il y a de cela vingt ans, les poëtes provençaux qui, volontiers, comme les gens du seizième siècle, tiennent séance à table, s'étaient réunis pour festoyer et dire des vers, tout près d'Avignon, sous les ombrages de Fon-Ségugne. Une vieille paysanne, au dessert, vint leur chanter des chansons du pays. La mémoire de la vieille faillit-elle ou bien l'érudition néo-romane se trouva-t-elle en défaut? Toujours est-il que dans une de ces chansons, nos poëtes surpris rencontrèrent un mot, précisément le mot *félibre*, dont personne d'entre eux ne put déterminer le sens. On plaisanta de l'aventure, on rit : — Eh! félibre! — Bonjour, félibre! — Et comme ce petit groupe enthousiaste se cherchait alors un nom et redoutait celui de *troubadour*, il fut convenu qu'à l'avenir, les poëtes provençaux s'appelleraient félibres. »

J. LT.

P. S. — Voici ce qu'on trouve dans Littré (*additions et corrections*) : Félibre, proprement, poëte en langue d'oc, de l'é-

cole de Roumanille et de Mistral. — Etym. On raconte que Mistral, récitant une poésie populaire où *félibre* se trouve au sens de *docteur*, ce mot plut aux convives qui l'adoptèrent.

— Dans une notice intéressante que M. Ed. Baillière consacre au félibre Roumanille, qui est libraire à Avignon depuis 1855, on lit : « Le 21 mai 1814, Roumanille et ses amis, Mistral et Théod. Aubanel, décidèrent qu'ils prendraient le nom de Félibre (le nom de troubadour leur semblant usé). Félibre vient du grec φιλαϐρος, ami du beau. Tous ceux qui ont fait et font vaillamment leurs preuves sont reçus membres de l'Académie de Félibres. » (Voy. Bibliographie de la France, 24 oct. 1874, Chronique, p. 228.) Ol. B.

—

Le dindon de la farce (VII, 553).— Aucun confrère n'y a donc encore mordu, à ce dindon, farci par le *Figaro?...* — Je constate que M. G. R. avait déjà demandé, il y a cinq ans (V, 59) quelle était l'origine de cette sorte de proverbe, et que sa question n'a pas obtenu de réponse. Est-ce du dindon ou de la farce que les Intermédiairistes s'abstiennent ainsi ? — J'ai quatre amis, dont l'un me répète sans cesse que la Restauration a été « une farce de quinze ans dont nous fûmes les dindons » ; dont l'autre me dit pareille chose de la Monarchie de 1830; dont le troisième pense exactement de même de l'Empire ; et enfin le quatrième professe une opinion tout à fait semblable de la République. Tous quatre se servant de la locution dindonnière. Enfin, j'ai un cinquième ami qui traite les quatre autres d'archi-dindons et considère que leurs farces respectives (celle qu'affectionne chacun) ne valent pas mieux que celles qu'ils rejettent. Celui-là pourrait bien être dans le vrai. Mais ne faut-il pas toujours qu'on soit le dindon de quelque farce ? Nous n'avons même pas le choix de la farce, pauvres d — que nous sommes ! Demon.

—

Le collier du cardinal de Rohan (VII, 585). — Il n'y a qu'une gravure authentique du fameux collier; on la rencontre encore de loin en loin dans les portefeuilles des marchands d'estampes à Paris. En tous cas, elle existe dans la collection historique de M. le baron de Vinck, à Bruxelles. En voici le texte : « Représentation exacte du grand collier en brillants des Srs Bœhmer et Bassange, gravé d'après la grandeur des diamants. A Paris, chez M. Taunay, rue d'Enfer, place St-Michel, maison du libraire. Format gr. in-fol. »

Jean de Bruxelles.

—

Le graveur Striedbeck (VII, 586, 669). — Aux *ex-libris* de Striedbeck, indiqués par M. Benoit, je puis en joindre un qui se trouve sur mon exemplaire, sauvé des boîtes du quai, après avoir appartenu à Oberlin, du livre de Kirchmann *De annulis* (Schlesvig, 1657). C'est un écusson à une colonne, sommée d'une couronne et entourée en spirale d'une tige garnie de feuilles et de fleurs ; le cimier est le même que l'armoirie. Il y a au bas : *Ex Bibliotheca ottoniana. — Striedbeck sculp.* Bien qu'il y ait *Striedbeck* tout court (v. VII, 669), la gravure, paraissant de la première plutôt que de la seconde moitié du XVIIIe siècle, doit être du père plutôt que du fils; mais, pour changer une réponse en question, qu'est-ce que la *Bibliotheca ottoniana?*

A. M.

—

« Lucrans lignarius » (VII, 588, 670, 680). — Un ancien habitué de Bourbonne-les-Bains nous adresse une explication tant soit peu prosaïque, comme c'est souvent le sort de la vérité vraie. — Il y avait une fois dans le beau quartier de Bourbonne un voisin et une voisine séparés seulement par un apothicaire, un apothicaire sans sucre probablement, car tout n'était pas douceur dans ce quartier. Dans une querelle de voisinage, la dame fut traitée publiquement de *vipère*. Le diffamateur se vit traduire en justice. C'était le menuisier, peut-être même le sculpteur en bois, *lignarius faber*, Gagnant ou Gagneur, *Lucrans;* toute cette moyenne latinité ne sauva rien. Gagnant ne gagna pas son procès. D'où rancune immortelle. — A quelque temps de là l'Intermédiaire qui n'avait point amorti les coups, éprouva le besoin d'honorer son officine d'une devanture monumentale. *Lucrans* fit accepter le latin d'autrui et son talent artistique. La voisine fut condamnée par lui à une exposition permanente en effigie, autour d'un vase de thériaque, avec cette inscription vengeresse : *Vipera est animal..... alit viginti catulos.* La Dame avait beaucoup d'enfants. — Au reste, elle a eu sa revanche. Elle a vu le monument dressé contre elle, mutilé et relégué dans une impasse. Elle existait il y a peu de mois, elle existe probablement encore, très-justement respectée, beaucoup plus que nonagénaire, à la tête d'une postérité nombreuse, administrant, dans toute la plénitude de ses facultés, une fortune immobilière assez importante. Bl.

—

La crémation chez les Romains... et à Paris (VII, 600, 411, 644). — Il paraît qu'au temps où Berthe filait, la crémation avait déjà ses partisans en France, car Charlemagne fut obligé de défendre cette pratique, la considérant comme un usage païen ; et il ne menaçait de rien moins que de la peine capitale, ceux qui oseraient enfreindre sa défense : « Si quis corpus de-

functi hominis, secundum ritum paganorum, flamma consumi fecerit, et ossa ejus ad cinerem redegerit, capite punietur. » (Capitul. an. 789, ap. Baluz. T. 1, parag. 7. p. 252.)

Est-ce que nous voudrions, chrétiens, ramener les beaux jours du paganisme?...

G. V. A.

—

Vers de Sapho (VII, 617). — Il me semble impossible que l'*Intermédiaire* devienne un Dictionnaire encyclopédique, et je pense qu'il remplira sa tâche en indiquant à M. B., outre Boileau, qui a fort mal traduit ces vers, un charmant petit volume in-24, de M. Deschanel, intitulé *les Courtisanes grecques*, publié vers 1858. Il y trouvera d'amples détails sur Sapho, et la preuve péremptoire que les fameux vers sont adressés par Sapho, non pas à son amant, mais à son amante. Je ne puis ajouter : Honni soit qui mal y pense ; car il faut justement penser à mal pour bien comprendre l'amour qui inspira Sapho. En tout cas, je ne crois pas, malgré l'autorité de Lamartine, que, depuis beaucoup de siècles, c'est-à-dire depuis que le grec ancien a cessé d'être une langue parlée, les *dix charbons* aient brûlé beaucoup d'yeux, j'ose même soupçonner Lamartine de ne les avoir point lus dans le texte original ; et ils perdent toute leur valeur à la traduction. (St-Malo.) A.-G. J.

— Voyez dans *les Courtisanes grecques d'E. Deschanel*, le chapitre consacré à la Biographie et aux Poésies de Sapho, et renfermant notamment une *Traduction complète de ses œuvres incomplètes* et des *Imitations* par Boileau, Catulle, Racine, Philips, Voltaire, Delille, *etc.* — Les Vers recherchés doivent être ceux de l'Ode célèbre : *A une Femme aimée*. Ulric.

—

Gaiolé (VII, 617, 673). — Les paysans du Berry disent *gariau* (fémin. *garèle*) et *gariolé*, dans le sens de bigarré, bariolé. A Issoudun, notamment, les jardiniers appellent *rat gariau* le loir, sorte de petit rat tacheté. Ils désignent aussi, sous le nom d'*ombre garèle*, cette ombre peu épaisse et comme parsemée de points lumineux fournie par certains arbres à feuillage maigre, tels que l'acacia, par exemple. Ce mot se retrouve encore dans une ancienne chanson campagnarde, rhythmée sur l'air de la *bourrée*, et que chantent à toute gorge nos bergères aux champs :

Vire le loup,
Ma chienne *garèle*,
Vire le loup,
Quand il est soûl ;
Laisse-le là,
Ma chienne *garèle*,
Laisse-le là,
Quand il est plat (*à jeun*).

M. Th. Duchapt, dans son Imitation en vieux langage berrichon de la *Coccinelle*, de Victor Hugo (*Comptes rendus des trav. de la Société du Berry*, 1863, 10e année, Paris, Nap. Chaix, gr. in-8°), s'est fort heureusement servi de cette locution, *gariolée*, dans la traduction de la strophe suivante :

On eût dit un coquillage ;
Dos rose et taché de noir.
Les fauvettes, pour nous voir,
Se penchaient dans le feuillage.

Ça l'tait comme eun' gent' coquille
Gariolée, *et les pinsons,*
En reuillant (1) *ça c' que fasions,*
S' fougaliont (2) *dans la charmille.*

Le *gaiolé* du patois laonais, relevé par M. Champfleury, n'est bien certainement qu'une forme plus adoucie de notre *gariolé* berrichon, prononcé à la manière des *Incoyables* de l'époque du Directoire. Quant à l'étymologie, notre *gariau* provient évidemment du latin *varius*, — par permutation du *v* en *g*, — de même qu'en français *guêpe* vient du latin *vespa*, et *guise* du latin *vice*, à la manière de... — « Ah ! la belle chose que de savoir quelque chose ! » pourrait me dire ici le respectable *Monsieur Jourdain !* Ulric.

—

Alexandre Dumas et Auguste Maquet (VII, 620). — Consulter le pamphlet resté célèbre : *Fabrique de Romans. Maison Alexandre Dumas et Compagnie*, par Eugène de Mirecourt (Paris, chez les Marchands de Nouveautés, 64 p. gr. in-8, 1845), et voir aussi : *Réponse à l'auteur du pamphlet intitulé : Maison Alexandre Dumas et Ce*, par le capitaine Pierre Ledru (Baron de Blaguenpuff), [Devèze, chef d'escadron]. Paris, Michel Lévy, 16 p. gr. in-8, 1845. Ulr.

— Le procès, intenté par le second au premier, serait de 1856, si j'en crois le *Dictionn. des pseudonymes* recueillis par Georges d'Heilly (voir la 2e édit., p. 76). L'occasion du procès fut la prétention de Maquet de faire mettre son nom à la suite de celui de Dumas. Défendu par Me Paillard de Villeneuve, il fut débouté des fins de sa demande et condamné aux dépens. Me Desmarest plaidait pour Dumas.

Pierre Clauer.

—

Le colimaçon est-il un animal héraldique? (VII, 621). — Sur le feuillage qui orne une cheminée de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, un colimaçon sculpté, et

Sur le montant correspondant,
Un second qui lui fait pendant.

Pourquoi pas ? Ce qu'il y a de plus probable, c'est que ces deux colimaçons n'ont pas été mis là pour le simple amour de la rime. Mais feuillage, colimaçon, voilà

(1) Regardant avec convoitise, de tous leurs yeux.
(2) Se pourchassaient.

deux images qui naturellement s'associent: l'une appelle l'autre, pour ainsi dire. Qui ne voit aussi ce qu'a d'ornemental cette jolie bête, familière à notre esprit? Par prudence, je m'en tiendrais volontiers là. Animal héraldique! cela me surprendrait beaucoup. Je ne trouve pas le colimaçon assez... féroce pour cela. Je vois bien les cornes. Où est le heurt, s'il vous plaît? Parlez-moi de ce qui dépèce, de ce qui rugit, tigres, panthères, aigles et lions! Voilà les animaux dignes de l'art des d'Hozier. Mais cet hôte un peu trop assidu de nos jardins, cet innocent cornard dressé sur la panse, il est tout au plus bon à fournir un blason aux... *maris très marris*. Or, nul historien, avec son pot-au-noir, n'a, que je sache, jusqu'ici incriminé la conduite de Mme Cœur. C'est assez, je crois, pour que nous puissions répondre de sa vertu à distance. JACQUES D.

— M. V. D., dans le *Blason de France, ou Notes curieuses sur l'Edit concernant la police des Armoiries*. Dédié au Roy. Paris, Ch. de Sercy, Estienne Michallet, etc., in-8, nombr., fig. grav., 1697, trouvera la réponse à la question posée par lui. — (*Vid.* planche 144.) « De Gueules au Chevron d'Or, accompagné de *trois limaçons d'Argent*, » et: « D'Or, à la Bande d'Azur chargée de *deux Limaces d'Argent*, accostée de *quatre Fourmis de Sable*. — Beaucoup d'autres bêtes étranges se trouvent, dans ce même volume, élevées à l'honneur de figurer sur des blasons français: (*Vid.* planche 141e.) « D'Argent, à la Face d'Azur, chargée *d'un Grillon d'Or*, accompagné de *trois Cloportes* de Sable. » (Planche 142.) « D'Argent à *une Coleuvre* de Sinople; — (planche 151). D'Argent à *une Grenouille* de Sinople; — (planche 152). D'Or, à un *Scorpion* de Sable; — (et planche 151). D'Or, à deux *Arêtes de Poisson* en Sautoir de Gueules, *etc.*

ULRIC.

—

De la date de la naissance de Mme Dacier. (VII, 623). — M. Victor Fournel (Biogr. Didot), se rattache à l'avis de Bodin: « Dacier (Anne Lefèvre)... naquit à Saumur en mars 1654, et non en 1651, comme on l'a dit. » O. D.

—

Mot d'un La Rochefoucauld (VII, 624). — Il est tout à fait probable qu'il s'agit du vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, probable qu'on le lui ait attribué, et non qu'il l'ait dit, à moins que ce n'ait été par plaisanterie. On sait que Sosthènes de La Rochefoucauld était, sous la Restauration, l'un des noms choisis par l'Opposition pour servir de cible à ses quolibets.

O. D.

— Le mot est joli. Il a dû être attribué, ainsi que beaucoup d'autres, à Sosthène de La Rochefoucauld, qui fut ministre de l'instruction publique sous Charles X, et auquel les petits journaux faisaient une guerre acharnée. Je me rappelle avoir entendu raconter à propos de ce personnage l'anecdote suivante, aussi authentique que celle dont M. F. L. cherche le héros. Le roi et son ministre se promenaient dans les rues de Paris. Charles X remarquant sur un certain nombre de maisons des plaques ornées des lettres A. M. (Assurance Mutuelle: les premières Compagnies venaient alors de se fonder), se félicitait de la recrudescence de piété qu'il constatait chez ses fidèles sujets; pour lui A. M. ne pouvait signifier qu'*Ave Maria*. « Hélas! Sire, répondit M. de La Rochefoucauld, je regrette d'enlever à Votre Majesté une si douce illusion! mais, où vous croyez voir l'indice de sentiments religieux, il ne s'agit que de cette nouvelle invention du démon, pour perdre les âmes: l'*Anseignement Mutuel!* » DICASTÈS.

—

Pont-aux-ânes (VII, 624, 676). — Comme *Pont-aux-Anes* se dit d'une chose facile, on ne comprend pas trop que ce dicton tire son origine d'un pont de si difficile accès. Mais l'anecdote est jolie, — ce qui est d'autant moins étonnant qu'elle est... de Boccace (liv. IX, nouv. 9) qui nomme son pont, le *Pont-aux-Oies*. Dans le Décaméron, il s'agit d'une femme acariâtre: Shakspeare y a trouvé le sujet de sa *Méchante femme mise à la raison*. O. D.

— Il est prouvé que cette locution était une de celles dont on se servait proverbialement il y a 234 ans. Mais on l'employait dans un sens tout opposé à celui qu'on lui donne de nos jours, Il ne s'agissait pas le moins du monde alors d'une chose facile à exécuter, qu'il n'est pas permis d'ignorer ou dans laquelle tout le monde peut réussir. » On eût fort surpris nos aïeux, en prêtant une pareille signification à ce terme. Voici ce qu'en dit Oudin (*Curiositez françoises*, Paris, Antoine de Sommaville, 1640): « *Le pont aux as-* « *nes*, la raison mal fondée d'un ignorant, « un *quia*. » Quand parut le livre si intéressant d'Antoine Oudin, il y avait justement six ans qu'on avait construit le Pont-aux-Anes. Certes, s'il est un journal qu'on taxera d'ignorance, ce n'est pas le *Journal des Débats*. On n'en a pas moins lieu de craindre que son historiette en forme d'explication ne soit (dans le vieux sens du mot) un *pont aux ânes*. JACQUES D.

—

D'où vient le mot « Boulanger »? — Le *Glossaire*, de Ducange, le *Dictionnaire étymologique*, de Ménage, sont-ils donc livres inconnus dans la capitale du Canada? Dans le trésor de science du *Glossaire*, on trouve l'origine du mot *Boulanger*, qui est tiré de la basse latinité (édit.

Didot, 1840, t. I, aux mots *Bolendegarii*, — *Bolengarii*, — *Bolengeria*, — *Bolengaria*, — *Boulengerius*, — *Bolengerius*, — *Boulengarius*). On peut encore consulter la partie française du *Glossaire*, t. VII, aux mots *Boulenghier* et *Boulens*. — Ménage indique une étymologie qui paraît très-probable; le mot viendrait de *polenta* (farine de froment ou d'orge), dont on a fait *polentarius*, *bolentarius*, *bolengarius*, boulanger. Le Dictionnaire de Trévoux, que le savant linguiste Ch. Nodier recommande si souvent aux amateurs de la langue française, exprime, dans son art. *Boulanger*, une opinion conforme à celle des auteurs précités.

(Louviers.) LD. MARCEL.

— Etymologie simple et très-sûre, dans laquelle *boule* n'a rien à voir. *Boulanger* (ou plutôt *boullengier*, puis *boullenger*) n'est que l'adoucissement de *poullengier*, *poullenger* ou *pollenger* (plus anciennement *poullenjer* ou *pollenjer*), c'est-à-dire soit ouvrier en farine, soit marchand de farine et des produits qu'on en tire. — Basse lat., *pollenjarius*, par corruption de *polleniarius* (originairement *polliniarius*), lequel dérivait de *pollen* (gén. *pollinis*), farine, fleur de farine. Par parenthèse, se qualifier *poulanger*, c'était montrer la prétention de dépasser les simples *pannetiers*. — Particularité assez curieuse : nous avons vu exister, jusqu'à nos jours, une famille *Pollinier*, dont les membres, restés fidèles à la tradition de leurs aïeux, s'occupaient, de père en fils, du commerce des grains et farines, de la mouture, de tout ce que l'on appelait, en langage administratif, les *vivres-pain*. Maints prétendus savants s'étaient figuré devoir proposer de changer ce nom en *Paullinier*, afin de retrouver là quelque chose du prénom *Paulin*, qui n'avait pourtant rien de commun. XXX.

—

Voire même (VII, 619, 675). — Je ne sache pas que le vieil adverbe français *voire*, traduit de l'adverbe latin *vere*, ait jamais eu d'autre sens, dans les deux langues, que le mot *vraiment*, et c'est le seul que lui donne le Dictionn. de l'Acad. franç. S'il a été abusivement employé dans le sens de *même*, la réunion de ces deux mots ne saurait constituer un *parfait pléonasme*, comme le pense l'honorable interrogateur. — La locution *voire même* se rencontre, en effet, dans tous nos anciens écrivains. Mais là n'est pas la question; il s'agit du sens qu'ils donnaient au mot *voire*. Or, à commencer par Rabelais, si je consulte le glossaire placé à la suite de ses œuvres (édition de Dentu, 1835), j'y vois que Rabelais n'a jamais donné au mot *voire* ou *voyre* d'autre sens que celui de *vraiment*, *oui*, *certes*, *certainement*, *assurément*.

En veut-on, entre mille, un exemple tiré d'un autre auteur, le poëte Villon? Dans une pièce ayant pour titre *Double ballade*, on trouve ces vers :

> Je pry pour luy.....
> Que Dieu lui doint (et voire voire)
> Et que je pense, et cætera.

Essayez de traduire par *même même* la parenthèse, si elle ne signifie pas *et vraiment oui*. CLOVIS MIETZEUX.

— Pasquier, au livre VII de ses *Recherches de la France* (édit. de 1618, p. 812), s'exprime ainsi : « Nos ancestres « auoient pris de *verus*, et *vera*, *voir*, et « *voire*, dont il ne nous est resté que les « aduerbes *voire*, et *voirement*. Nous en « auons fait vns *vray* et *vraye*. » Selon Pasquier, le mot *voire* signifierait *vraiment*; mais il a, dans certaines phrases, le sens de: *et même*, *de plus*. Rabelais l'a quelquefois employé dans le sens de *oui certes*.

Les anciens textes offrent-ils toujours le mot *voire*, sans addition de l'adverbe *même*? Nous sommes d'avis qu'il y a des exceptions. Il y a un an environ, en parcourant un de nos livres, imprimé avant 1600 (peut-être les Contes d'Eutrapel), nous y avons remarqué, non sans surprise, l'expression *voire même*. Nous en aurions pris note, si nous eussions prévu la présente question. Dans le cas où notre mémoire, ou le hasard, nous ferait retrouver le passage qui contient cette expression, nous en ferions part à l'*Intermédiaire*. En définitive, le mot *même* ajouté à *voire* peut passer pour un pléonasme: en certains cas pourtant, il semble donner plus de force à l'expression, comme dans cette phrase: Cet homme est peu aimable, *voire même* (c'est-à-dire : *et même assurément*) fort grossier. DON BONART.

—

Le pape Pie IX franc-maçon (VII, 624, 677). — Eh bien! je suis bien aise de trouver cette question dans l'*Intermédiaire*. Puisse ma réponse être lue de tous, et mettre fin à ces *cancans* ridicules! Peut-être Pie IX est-il franc-maçon... comme l'est peut-être aussi le passant que l'on coudoie; mais, malgré toutes les recherches faites à ce sujet, il a été impossible de découvrir aucune trace de l'initiation du pape. Chaque fois qu'une Loge a été citée et que l'on a consulté les archives de cette Loge, la réponse a été négative. Je me souviens qu'en dernier lieu, il s'agissait d'une Loge américaine, près de laquelle les renseignements pris ont abouti au même résultat. J'ai dit qu'il était possible que Pie IX eût été initié, car il a servi sous le premier Empire comme officier dans l'armée italienne, et une grande partie du corps d'officiers, à cette époque, pratiquait la maçonnerie. Cependant, depuis plus de dix ans que circule le bruit de cette initia-

tion, il est étonnant qu'il ne se soit pas présenté un seul contemporain venant attester qu'il s'est trouvé en Loge avec l'ancien officier italien.

Quant à la lettre attribuée au roi d'Italie, elle est apocryphe et n'a pu tromper les francmaçons que s'ils ont bien voulu l'être, car il est facile de savoir que Victor-Emmanuel n'est pas et n'a jamais été grand-maître de la maçonnerie italienne. Il y a en Italie deux grands-maîtres dont l'un pour la Sicile; le grand-maître du Grand-Orient italien est le frère Mazzoni, ancien triumvir en Toscane.

Puisque l'occasion s'en présente, je demanderai aux savants grammairiens, mes collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pourquoi beaucoup écrivent *franc-maçons*, alors qu'ils disent *franc-maçonnerie* et *franc-maçonne?* Il me semble que, du moment où l'on n'observe plus dans les dérivés la loi de l'accord entre l'adjectif et le substantif, c'est une preuve que le mot primitif a cessé d'être un nom composé?

(St-Malo.) A.-G. J.

R.·. ✠, ancien membre du Conseil du Grand-Orient de France.

P. S. — Ceux qui ne seraient pas convaincus pourront consulter *passim* le journal mensuel *le Monde maçonnique* de Fr. Favre et Caubet, années 1865 à 1870. Ils y trouveront ce que je n'ai fait que résumer de souvenir.

—

« **La Reine Marie Leczinska** » (VII, 625, 677). — Prénoms de Madame d'Armaillé: « Marie-Célestine-Amélie. » L'âge? N'en disons rien! H. I.

—

Secrets perdus (642, 591, 334, 412, 444). — Ne peut-on pas dire tout simplement: Pour toute combustion, il faut de l'oxygène. Une lampe renfermée dans un tombeau s'éteindra forcément, lorsqu'elle aura brûlé tout l'oxygène de l'air contenu dans l'espace où elle est enfermée. Ajoutez qu'aucune huile n'est assez pure pour que la combustion ne charge pas la mèche d'impuretés qui détruisent la capillarité de celle-ci et amènent ainsi *mécaniquement* l'extinction de la lampe, comme le manque d'oxygène l'amène *physiquement*. Merci tout de même à M. Aszt, pour ses détails intéressants, sinon scientifiques.

(St-Malo.) A.-G. J.

—

Algarade (VII, 650). — C'est une insulte bruyante et imprévue. Les Etymologistes prétendent que ce mot a été formé du nom des Algériens, à cause des invasions subites qu'ils faisaient autrefois sur les côtes de la Méditerranée. Quitard pense que ce mot a été formé par métaplasme du cri : *à lagarade!* que les habitants de nos contrées méridionales font entendre pour avertir de quelque danger. Mais les *doctes* ont décidé qu'il venait de l'espagnol *algarada*, cris, criaillerie, dispute, et le font dériver de l'arabe *gara*, molester, agir avec perfidie, et de l'article *al* arabe aussi, ou bien encore de *al*, la, *gharet*, expédition.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot était déjà introduit dans la langue française au XVI° siècle. Nous le trouvons dans la Comédie des *Esbahis* de Jacques Grévin, jouée au collége de Beauvais, devant la cour, le 16 fév. 1560:

Et puisque l'on gaigne sa vie
Avec ces payeurs en gambades
Qui, le plus souvent, *d'algarades*
Vous salûront toutes les nuicts;
Et voilà comme ores j'en suis. Etc.

Jacques Grévin, né en 1540, mourut avant 30 ans. A. NALIS.

—

Eveillé comme une potée de souris (VII, 651). — On dit en Berry : « *Réveillé* comme une *potée* de souris. » Ici, *potée* a. chez nous, le sens de *nichée*. — Boissonade a donc raison : ce mot ne pouvant être autre chose que la syncope de *portée*, ventrée — totalité des petits que les femelles des mammifères portent et mettent bas en une fois.

Dans un autre dicton, proverbial à Issoudun: « Rechauffé comme une *potée de caillé*, » (Grelottant, tremblotant), *potée* offre là son sens habituel, — contenu d'un pot. (*Academ.*)

Mais assez de *pots*, comme cela. N'oublions pas le proverbe : Dans les petits, les bons onguents. ULRIC.

—

Partir en... (VII, 652). — Ce sont surtout les bonnes gens de Paris qui disent : partir *en* province. C'est une locution impossible. On part *en* voiture, *en* train express ou omnibus, mais on part *pour* un lieu quelconque. Il me semble que l'hésitation n'est même pas permise.

JACQUES DE MONTARDIF.

— Le fait est que cette mauvaise façon de parler vient des facteurs de la poste et des portiers (pardon!... des concierges), qui mettent au dos des enveloppes dont les destinataires sont absents : « Parti... en voyage. » Mais les facteurs ne sont pas à tous égards des gens de lettres et le langage des concierges peut être digne des loges, mais il..... cesse de l'être, au premier étage.

J'ai remarqué que dans les *Sonnettes*, de Meilhac et Lud. Halévy, le valet de chambre de M. le comte de Chateaulansac, ce bon Joseph Pidoux dit (scène 8) : « Devant partir en voyage... » Dans sa bouche c'est fort correct. A chacun sa langue. S. D.

—

La plus jolie fille du monde... (VII, 652). — Il n'y a pas trace de ce proverbe dans le livre d'Oudin, *Curiositez françoises*,

1640. Plus que probablement, ce dicton est donc postérieur à cette date.
JACQUES D.

— Gavarni a fait de ce proverbe une amplification qui peut aider à en trouver le sens. Nous sommes au foyer d'un théâtre quelconque. Une des dames du lieu plante dans la boutonnière d'un monsieur une pensée, dont deux pétales ont été arrachées, en lui disant : « Voilà ma demi-pensée : la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qui lui reste. » O. D.

—

D'une pièce de vers contre M. de l'Hospital (VII, 652). — Elle a été publiée par M. Ed. Tricotel, dans l'*Amateur d'autographes*, de Charavay (mai 1869). Il l'a trouvée, dit-il, dans deux mss. de la Biblioth. Nat. (nos 3282 f. franç., 118 verso, et 359 f. St-Victor, p. 55). Le titre de la satire est, dans le 1er ms. : *Traduction du latin de E. J.;* et, dans le second : *Du latin par luy mesmes.* Or, dans le Ms. 3282, le recto du même feuillet contient un sonnet également signé E. J. (*ne les a l'on donc peu descouvrir*, etc.), lequel fait partie des œuvres de Jodelle. L'auteur est ainsi parfaitement désigné. — Les vers latins, dont cette satire est la version, et qui sont également de Jodelle, commencent ainsi :

Vivit adhuc, patriæque rogos impune videbit
Quorum causa fuit, vanus inersque senex.

Mais M. Tricotel n'a pu, malgré ses recherches, retrouver le texte entier de la pièce latine. PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Mettre les pieds dans le plat (VII, 652.) — Même réponse. Sans en pouvoir bien au juste exprimer les motifs, je dois dire que cette locution me paraît encore plus moderne que la précédente. JACQUES D.

—

Mlle de Pré et Ronsard (VII, 653). — Le témoignage de d'Aubigné ne saurait être mieux confirmé que par Ronsard lui-même et par son commentateur, M. A. de Muret.

Le sonnet LX des *Amours* (t. I, p. 35 de l'éd. elzév.) finit ainsi :

Ny antre verd de mousse tapissé,
Ny les Sylvains qui les Dryades pressent
Et jà desjà les domptent à leur gré,
Tant de plaisir ne me donnent qu'un *Pré*,
Où sans espoir mes espérances paissent.

Le sonnet suivant commence par ces vers :

Dedans un *Pré* je vis une Naïade
Qui comme fleur marchoit parmi les fleurs, etc.

Muret ajoute, dans son Commentaire, cette note énigmatique, à laquelle la lettre de d'Aubigné donne une clarté inattendue : « Il dit qu'il n'a chose en ce monde qui lui donne tant de plaisir qu'un *Pré*. Je me douteroi fort que, sous ce *Pré*, quelque meilleure chose fut entendue. » Il faut noter que, dans cet endroit, les anciennes éditions donnent au mot *Pré* une majuscule initiale. — D'Aubigné ne fait donc que rapporter un fait connu de ses contemporains. Je demanderai subsidiairement à M. A. A, si le nom de la demoiselle en question est bien *du Pré* ou *de Pré*, et je le prierai aussi, dans l'intérêt de la biographie de Ronsard, de faire connaître si la lettre en question ne donne pas quelque détail propre à faire retrouver à quelle famille appartenait cette blonde fille du Blaisois, immortalisée par les vers de Ronsard et par le burin de Jean Cousin. Existe-t-il quelque crayon ou portrait du XVIe s. portant le nom de Mlle Du Pré ?

Je ne suis on ne peut plus désireux d'avoir quelques renseignements sur cette Cassandre, dont j'ai si longtemps en vain cherché le nom. PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Diderot (VII, 654). — Je suis surpris de voir M. Assézat parler de la part que Diderot aurait prise aux ouvrages de l'abbé Galiani. L'abbé était assez riche de son propre fonds, puisqu'avec lui entraient dans une société « la gaieté, l'imagination, l'esprit, la folie, tout ce qui fait oublier les peines de la vie. » Diderot nous a bien conservé, dans ses lettres à Mlle Voland, quelques-uns des bons contes de l'abbé ; mais ils sont restés, sous sa plume, à l'état de simple canevas. RISTELHUBER.

— « Vous croyez avoir les œuvres de Diderot, recueillies par Naigeon ? Vous n'avez rien de Diderot : Ce qu'il écrivait, c'était la lie de son éloquence ; ce qu'il disait, c'était la fleur de son génie. Il avait chaque journée une heure ou deux d'inspiration irrésistible, et alors la pythonisse sur son trépied ne pouvait pas lui être comparée. C'était là sa seule dépense. A-t-il fait assez de bruit d'une robe de chambre toute neuve qu'il s'était achetée, pour faire honneur à une paire de pantoufles que sa maîtresse lui avait brodée ! Eh bien, je suis sûr que, le jour même où il déplorait ces 50 écus si mal dépensés, il avait jeté à la tête du premier venu, dans quelque recoin du café Procope, pour cent écus de bel et bon esprit, rien qu'à le payer au prix de M. Marmontel ou de M. La Harpe dans le *Mercure*. » (JULES JANIN.)
P. c. c.: UN LISEUR.

Ce n'est pas seulement un bon livre, c'est une bonne action (VII, 655). — Ah ! ne m'en parlez pas ! C'est une phrase d'Andrieux, l'académicien, dont un professeur de langue anglaise, Spiers, a fait une *scie*, en la mettant comme épigraphe à tous les ouvrages (et Dieu sait combien ils sont !) qu'il a publiés. — Si je me trompe, on me rectifiera. S. D.

—

L'Ordre de l'Eteignoir (VII, 656). — Ordre fondé sous la Restauration pour se

moquer des *Ultra* (plutôt que des Jésuites), qui étaient plus royalistes que le Roi. — Le ministre de la maison du roi et le procureur général de Paris furent nommés *grands-officiers de l'ordre;* ensuite venaient, comme *officiers* ou simples *chevaliers de l'ordre*, une foule de grands seigneurs. Ce fut un scandale, quand le nº du *Nain Jaune*, le malin journal de l'époque, parut avec ces nominations. Cauchois-Lemaire, appelé au ministère de la police, eut l'esprit et le talent d'en sortir, comme on dit, *les braies nettes*. On prétend même que le *Nain Jaune* ne fut plus inquiété, dans la suite, grâce aux documents qu'il avait en mains, et qu'il montra au ministre. Je ne garantis pas l'exactitude du fait. Voici quelques noms qui parurent dans le *Nain Jaune*, accompagnés du signe de l'ordre : un éteignoir. On remarquera que la liste s'était agrandie, car il y figure des écrivains, des poëtes, etc., seulement anagrammisés ou traduits en latin macaronique :

M. de Fontanes: *Curvissimus Faciuntasinos;* — Treneuil (auteur des Elégies *les Tombeaux*) : M. *Catacombophile Tirelinceuil;* — de Rougemont était devenu *Errabundus Rubermons;* — Suard, *Nestor Radus;* — le comte de Cessac (Lacuée, ancien sénateur, puis pair de France), *Paterconscriptus Septemsacchi;* — M. de Sevelinges, *Picaros de Veselengis*, etc., etc.

On riait, dans les cabinets de lecture, dans les cafés, dans les réunions, de ces noms qu'on cherchait, comme on cherche une charade, un logogriphe. Ainsi, on annonçait une *Dissertation de Abbas Nutim contre Toliaver*, avec trois éteignoirs après le nom de Nutim (comme grand dignitaire de l'ordre), et on traduisait : *Dissertation de l'abbé Mutin* (censeur et rédacteur de la *Quotidienne*) *contre Voltaire.*

On trouvera, du reste, dans le *Dictionnaire universel* de Larousse et dans les *Sociétés badines, bachiques*, etc., de Dinaux, des détails plus complets que ceux que nous donnons ici. A. Nalis.

— Quand j'étais enfant, j'ai découpé soigneusement aux ciseaux, pour coller ensuite dans un album, — comme c'était la grande mode alors parmi les bambins, — toute une collection de caricatures de l'époque de la Restauration, parmi lesquelles, hélas! se trouvait une charge fort ressemblante du Roi Charles X, représenté sous la forme d'un long *éteignoir d'église*. — C'était une petite vignette gravée sur bois ou lithog. d'après un dessin à la plume, et si je ne me trompe, provenant du journal *la Silhouette*. Ulr.

— M. T. R. trouvera dans l'ouvrage bien connu d'A. Dinaux, non-seulement les renseignements qu'il demande sur cet ordre fantastique, mais encore une anecdote charmante dont toutefois l'authenticité est bien douteuse. A. D.

— Les auteurs de cette plaisanterie sont Cauchois-Lemaire, Etienne, Merle et Joly, rédacteurs du *Nain Jaune*, du 15 déc. 1814 au 15 juillet 1815. Cet ordre fut créé pour se moquer des *ultra* beaucoup plus royalistes que le roi. C'était une réminiscence du *Régiment de la calotte*, qui défraya si longtemps les rancunes politiques pendant la minorité de Louis XV. Lorsque les nominations de l'ordre de l'Eteignoir parurent dans le *Nain Jaune*, les décorés crièrent au scandale et le numéro fut saisi, mais il n'y eut pas de poursuites, sur l'ordre de Louis XVIII. Le roi se délectait à la lecture de cette petite feuille, et il y collaborait en cachette. Les articles les plus méchants lui sont attribués. On sait que son esprit était très-incisif et que ses traits les plus mordants étaient tout particulièrement destinés à ses amis et à ses partisans. C'est dans le *Nain Jaune* que figure aussi l'*ordre de la Girouette*, qui donna lieu au *Dictionnaire des Girouettes*. Cet ordre eut aussi un grand succès, il parut pendant les Cent Jours. Pour de plus amples renseignements, je prie mon ami M. T. R. de consulter le journal *le Nain Jaune*, l'ouvrage d'A. Dinaux, et le *Dictionnaire hist. et crit. de la Presse périod. franç.* de M. E. Hatin (Paris, Didot, 1866).
C. M.

—

La collection du libraire Lerouge (VII, 656). — Elle a été dispersée, par suite de la vente qui en a été faite à Paris, salle Silvestre, le 3 déc. 1833 et jours suiv. Mais le catalogue existe : Paris, Leblanc, 289 p. in-8º. Il est précédé d'une notice détaillée sur Lerouge et accompagné de notes intéressantes. On y trouve une série assez nombreuse de pièces sur la Révolution, mais nous sommes en mesure d'affirmer que, si quelques-unes de ces pièces ont pu entrer dans la collection La Bédoyère, elles n'en ont formé ni le noyau, ni l'un des éléments principaux.
E. J. B. R.

—

Touchard-Lafosse (VII, 658). — Ce très-fécond (trop fécond) écrivain est mort depuis longtemps, et sa valeur littéraire est au-dessous de zéro.
Jacques de Montardif.

—

La particule nobiliaire De (VII, 662). — *Erratum :* Ce n'est pas M. About qui est l'auteur de *Vie et opinions de Thomas Graindorge*, c'est M. Taine.
Ristelhuber.

—

Goupillon (VII, 666, etc., 554). — La réponse de M. G. P. ne devrait pas me

chercher querelle pour des fautes d'impression qui regardent les Errata. Soyons critiques, mais pas vétilleux à l'excès. M. G. P. eût mieux fait de mettre à côté du hollandais *guispel* sa traduction « aspersoir » et d'indiquer l'époque où la forme *goupillon* est devenue dominante.
RISTELHUBER.

— Mais pourquoi n'aurait-on jamais employé une queue de renard pour distribuer l'eau lustrale? Il est probable que l'on n'a pas connu de tout temps nos petits balais de soies de cochon. On me dit qu'en Espagne et en Portugal un goupillon se nomme *hysopo* (que probablement j'orthographie mal). Cela doit venir de ce qu'on s'y est fait des goupillons avec des branches de cet arbuste. Et ne pourrait-on pas encore expliquer de cette manière la ressemblance qui se trouve entre les mots *asperge* et *asperger*, ou entre *asparagus*, *aspergere*, *spargere?* Mais, si les hommes n'ont jamais fait un goupillon d'une queue de renard, il paraît que le renard lui-même sait très-bien en faire cet usage. On raconte, en effet, que, lorsqu'il est poursuivi, il secoue sa queue imprégnée de son urine, et lance ainsi des gouttes de cet âcre liquide dans les yeux des chiens, qu'il force de s'arrêter. Et c'est à l'aide de ce stratagème que, dans le poëme de Gœthe, le *Renard* triomphe d'*Isengrin*. O. D.

Les Gaulois vengés (VII, 672, etc.). — Je ne puis que répéter à M. E.-G. P. que Hahn n'était pas Français : il était d'Ingolstadt. RISTELHUBER.

Le chevalier d'Assas (VII, 678). — Le brave maréchal de Rochambeau raconte, dans ses *Mémoires*, la courageuse action de M. d'Assas. Il était à même d'en connaître les plus petits détails, puisqu'il était, à Clostercamp, colonel du régiment Auvergne, infanterie. Son récit est donc une page officielle.

Autre observation : Les membres d'un gouvernement quelconque, sous la première République, jugèrent à propos d'envoyer un commissaire visiter les départements du Rhin, nouvellement réunis. Ce commissaire était-il Camus? Je ne m'en souviens plus. Quoi qu'il en soit, il avait ordre de veiller à la conservation du monument d'Assas, à Clostercamp. A. B.

P. S. — Camus a publié les résultats de sa mission dans les départements du Rhin.

Trouvailles et Curiosités.

Un portrait inconnu d'Agr. d'Aubigné, découvert à Bâle. — M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris, nous communique une lettre qu'il vient de recevoir (21 nov.) de M. Sieber, bibliothécaire de l'Université de Bâle :

« ... Je vous envoie aussi une photographie du célèbre d'Aubigné, que je vous prie de vouloir bien remettre à votre ami, M. Charles Read, éditeur des *Tragiques.* Lorsque M. Ch. Read m'a fait l'honneur de venir visiter notre Bibliothèque, le 26 août dernier, il a découvert, dans notre Salle des Manuscrits, parmi les tableaux qui en décorent les parois très-élevées, un grand portrait de son ami d'Aubigné, qui lui a paru plus beau que celui de la Bibliothèque de Genève. Grande a été sa surprise et sa satisfaction, car ce portrait était ici innommé et comme perdu. Il porte la date de 1622; il a donc été peint l'année même où d'Aubigné fit un séjour à Bâle pour donner à notre gouvernement son avis sur la fortification de la ville. Peut-être est-ce un souvenir laissé ou envoyé au magistrat de Bâle. Lorsque M. Ch. Read a vu et reconnu ce tableau, il était très-mal encadré et dans un assez triste état. Son intérêt, une fois révélé, m'a encouragé de le confier à un habile restaurateur, et vous pouvez dire à votre ami que ce travail a si bien réussi que cette toile ne restera plus dans notre Salle des Mss., mais qu'elle va être placée dans la Collection des Beaux-Arts de notre Musée. Notre public sera donc redevable à M. Ch. Read de la vue de l'effigie de ce grand homme. Cela étant, je ne manquerai pas de faire photographier de nouveau le tableau dans son état actuel, et je vous en adresserai des exemplaires. Enfin, veuillez dire à M. Ch. Read que je serai en état de lui envoyer quelques notes sur le séjour d'Aubigné à Bâle, tirées de nos archives... »

Nous pouvons ajouter quelques détails que nous tenons de M. Ch. Read lui-même. Le d'Aubigné de Genève est en buste; celui de Bâle descend jusqu'aux genoux (haut. 109 cm., larg. 78 cm.), et a plus d'ampleur. L'attitude de tête et de corps, l'expression de physionomie, le costume (celui de maréchal-de-camp), sont, du reste, tout à fait semblables, sauf que, dans le portrait de Genève, on voit sur la poitrine une écharpe blanche qui n'est pas dans celui de Bâle. Tous deux sont vraisemblablement de la même main; l'un aura été fait d'après l'autre. Au coin d'en haut, à gauche, est un blason, avec cette devise autour : *Non data, parta gero.* Au coin de droite, on lit : *Scribendus Scripsit, Cecinitque Canendus. Ætat.* 72. A°. 1622.
CARLE DE RASH.

La tête de bronze de Henri IV, à l'Exposition de l'Union centrale au Palais de l'Industrie. — A propos du masque de Henri IV, un de vos correspondants (VII,

634) signale, dans la partie rétrospective de l'Exposition de l'Union centrale, une tête de bronze de ce roi. Elle y est en effet indiquée comme provenant de la statue équestre du Pont-Neuf, brisée en 1793; mais il serait bon de savoir sur quelles preuves se fonde cette attribution et par quelles mains ce fragment aurait passé depuis la Révolution jusqu'à nous. En elle-même, la tête me paraît porter des éléments de suspicion, sur lesquels il peut y avoir lieu d'appeler l'attention de la critique.

Il subsiste, on le sait, au Musée du Louvre, quelques morceaux de l'ancienne statue, l'une des jambes du cavalier, l'avant-bras gauche avec sa main et l'une des jambes de devant du cheval. Comment la tête ne se trouve-t-elle pas avec ces morceaux, et comment n'en a-t-on pas encore entendu parler jusqu'ici, ni sous la Restauration, ni depuis? Dans une figure qu'on brise, c'est d'ailleurs la tête (ce qui est le portrait et l'homme même) qu'on doit vouloir le plus détruire: comment est-ce précisément cela qui a été sauvé?

D'un autre côté, le bronze des morceaux du Louvre est d'un brun foncé; celui de la tête exposée aux Champs-Elysées est absolument vert. Ce pourrait être une patine factice et plus ou moins récente; mais pourquoi l'aurait-on mise pour modifier la couleur du bronze, qui était forcément la même que celle du reste de la statue?

Chose plus grave, le style et le goût de l'exécution ne paraissent pas se rapporter à celle des fragments authentiques, et en particulier à celle de la main. Le travail de celle-ci est libre et hardi; les méplats, très-ressentis et carrés, sont accusés avec franchise. Au contraire, les chairs de la tête des Champs-Elysées sont molles, unies, égalisées avec soin, communes même, sans rien des touches fières de l'ébauchoir et du pouce, laissées par le tacca sur la main, qui doit servir de comparaison. Quant à la fonte, elle est aussi plus molle, et il y a, même, à la racine des cheveux, qui manquent d'ailleurs d'esprit et de hardiesse, des points grenus et comme poussiéreux, qui ne se trouvent nulle part dans les fragments du Louvre, dont la fonte est partout d'une franchise et d'une netteté admirables.

L'aspect général ne me paraît même sentir ni l'art florentin, ni le goût du commencement du XVIIe siècle ou plutôt celui de la fin du XVIe, puisque les deux sculpteurs qui ont composé et exécuté la statue, le vieux Jean de Bologne et son élève Piétro Tana, sont, même le dernier, des artistes du XVIe siècle.

Enfin, cette tête ne se rapporte pas assez complétement aux gravures anciennes. Elle est bien tournée, à droite, mais toutes les têtes de cavaliers sont à peu près toujours dans ce sens, du côté qui tient les rênes. Il faut tenir plus de compte de ceci, que, dans les gravures, le col rabattu sur le gorgerin, est plus grand, la moustache très-relevée, les cheveux moins longs, moins dressés, moins importants, plus inégaux, et surtout le masque plus vieux, comme il était naturel. Ici c'est un portrait arrangé, convenu, rajeuni, sans les accents de détails contemporains.

Que serait donc, si je ne me trompe pas, cette tête des Champs-Elysées? Une répétition ou une copie de l'ancienne ne sont pas plus probables l'une que l'autre, et ce n'est pas davantage la tête de la statue de Lemot. Mais, avant que celui-ci fût définitivement chargé du travail, plus d'un sculpteur et plus d'un fondeur ont dû désirer et espérer qu'il leur fût confié, y travailler, faire une maquette de l'ensemble, et même exécuter le morceau principal, la tête, pour montrer qu'ils étaient dignes d'être choisis. Dans cette supposition, la tête des Champs-Elysées serait l'œuvre d'un concurrent de Lemot, et l'attribution à l'ancienne statue ne serait venue que quand le souvenir de son origine et du vrai nom de son auteur se serait perdu.

En tout cas, il y a lieu d'examiner. La tête de bronze des Champs-Elysées est-elle une œuvre moderne? Si même elle était considérée comme ancienne à la fois, et comme italienne, est-ce bien celle de l'ancienne statue du Pont-Neuf?

A. de M.

—

Premières boîtes aux lettres de la ville de Lille. — Les documents suivants, empruntés à l'argentier de Lille, pourront donner une idée des progrès accomplis, par l'administration des postes, depuis la fin du XVIe siècle :

1580. A Pierre Romon, espennier (fabricant d'épingles), pour avoir livré trois livres et demy de fil de leston, « pour tenir « et pendre ung cretin (panier), servant à « recepvoir lettres (ailleurs: envoyer et « recepvoir) de nuit), » pour icelle ville, derrière le chasteau, à XXIIIIs la livre, IIIIl, IIIIs. — A Nicollas Le Douch, escrignier, XXs. « pour avoir fourni deux « mollettes pour monter et descendre le « cretin de la Porte des Mallades » (aujourd'hui Porte de Paris). — Il livre aussi « le cretin servant à recepvoir la lettre de « nuit à cette porte.

En 1597, l'argentier porte encore en dépense : Xs « pour le cretin à recepvoir let- « tres près la porte de Five. »

Feu le baron De La Fons-Mélicocq.

Le gérant, Fischbacher.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.— 1874

Numéro 159 — Cherchez et vous trouverez. — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider. — 25 déc. 1874

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Encore l'Incommensurable. — Holà! Hé! tout le monde sur le pont! Voici le fameux serpent de mer... l' « INCOMMENSURABLE », veux-je dire, le *Sesquipedale Verbum*, qui a fait son apparition sur le sein marbré de la belle Amphitrite... je veux dire, de l'Académie française! Le jeudi 17 déc. 1874, M. Cam. Rousset, directeur de l'illustre compagnie, a loué le récipiendiaire, M. Mézières, de la méthode par laquelle celui-ci a « entrepris d'aborder l'œuvre *incommensurable* de Shakespeare. » — Est-ce dans le sens de non mensurable », ou de « non mensurable avec, » ou d' « immense » que M. le Directeur a ainsi qualifié l'œuvre shakespearien? A-t-il voulu dire que « le mesurage n'en avait pu encore être opéré » (VII, 416) et que M. Mézières y a enfin réussi? Que vous en semble, MM. du Dictionnaire, et vous MM. les taupins et les clarificateurs, nos très-chers confrères?

DEMON.

—

Un mot attribué aux Guise. — Sismondi dit, quelque part (ce n'est pas, je crois, dans son Histoire de France), que les Guise ont eu l'insigne honneur d'inaugurer chez nous les soulèvements populaires, les massacres en masse, tolérés, favorisés, provoqués, organisés sous main, tels que les massacres de Vassy et de la Saint-Barthélemy, — ces fameux modèles du genre! Il ajoute qu'en faisant ainsi intervenir la canaille dans les questions de gouvernement et de politique, ils ont en même temps donné une formule de ce beau procédé, qu'ils définissaient : « *lâcher la grande levrière.* » — Par qui ce mot caractéristique a-t-il été prononcé? En quelle occasion? Quel auteur le rapporte? R. D.

—

L'« Agésilas. » — N'est-ce pas la première tragédie qui a été écrite en vers libres? Elle est même plus ancienne qu'*Amphitryon*, qui n'est qu'une comédie. Il est vrai qu'*Agésilas*, non plus, n'est pas autre chose, et qu'on ne comprend guère pourquoi Corneille l'a titré tragédie, lui que je crois l'inventeur de la *comédie héroïque*, et qui n'a donné que cette qualification à *Pulchérie* et à *Tite et Bérénice.* Mais *Agésilas* est-il bien de Pierre Corneille? Son neveu Fontenelle en parle d'une façon singulière (je cite de mémoire) : « Il faut bien croire qu'*Agésilas* est de Corneille, puisqu'elle porte son nom et qu'on y trouve une scène entre Agésilas et Lysander que lui seul pouvait faire. » D'autre part, Baillet, dans ses *Jugements des savants*, dressant la liste des œuvres dramatiques de Thomas Corneille, et cela, de son vivant, y comprenait « la tragédie d'Agésilas, roi de Lacédémone, qui est en vers libres rimés. » Serait-ce donc que la pièce est réellement du cadet, mais que l'aîné l'a adoptée, après y avoir fait cette scène d'Agésilas et Lysander? O. D.

—

« Marion pleure, Marion crie, — *Marion veut qu'on la marie!* » Qu'est-ce donc, s'il vous plaît, que ce vieux refrain proverbial? Que veut-il dire? D'où vient-il? — Rien de Marion Delorme, je suppose!

C. H.

—

« Tant pis, Tant mieux, » de Boufflers? — M. Guizot, dans un article de la Revue des Deux Mondes, que j'ai peine à retrouver (faute de la table en préparation), cite, comme modèle d'un agrément littéraire qu'il appelle le *tour* (le tour d'esprit), un passage d'un conte très-alerte, où il est question d'une maison incendiée. Le propriétaire qui fait le récit de ce sinistre, provoque de son interlocuteur les exclamations : Tant pis! Tant mieux! suivant les circonstances qu'il énumère. La chute est tout à fait imprévue : « Tant pis!... Non pas : *ma femme était dedans.* »

Plus d'un lecteur aura déjà reconnu le conte en question; mais à qui appartient-il? M. Guizot l'attribue, je crois, à Boufflers. Or, j'ai parcouru, page par page, trois éditions de Boufflers, dont une contient un volume d'œuvres posthumes, et je n'y ai pas trouvé cette jolie pièce.

J'en dirai autant d'un gentil petit quatrain, sur l'envoi d'un coquetier à une dame, exprimant une pensée un peu osée, comme tout ce qui sortait de la plume de Boufflers.

Pourrait-on m'indiquer où peuvent se rencontrer les deux petites œuvres que je recherche vainement? (Nîmes.) Ch. L.

—

« Revue des Deux Mondes. » — Que signifie ce titre, d'une manière précise?
UN DE SES ABONNÉS.

—

« Ung » pour « un. » — D'où vient que, dans bien des manuscrits et des imprimés, jusqu'à la fin du XVIe siècle, on trouve le mot *un* orthographié tantôt ainsi, tantôt *ung?* Que signifie ce *g?* H. E.

—

Moustoir. — Que signifie ce mot, sur lequel restent muets les dictionnaires usuels? Je le rencontre, à deux reprises, dans un article de M. H. Lavoix, sur Brizeux (*Journal officiel* du 1er déc. 1874) : « Le ciel gris, mais parfois lumineux de la Bretagne, s'y reflétait comme dans ses fleuves tranquilles : les eaux de l'Ellé, du Blavet et du Scorf y coulaient paisiblement. Tout y était : les *moustoirs* abrités sous les grands châtaigniers, les chemins ombreux... les champs..., les landes..., les bruyères... » Et plus loin : « Cette Bretagne, si fine, si charmante..., ce pays des sources et des fontaines, des genêts et des bruyères, ce pays des *moustoirs* revêtus de lierre et abrités de charmes ou de buis, est d'une délicatesse de lignes toute poétique. » Recommandé à nos collaborateurs armoricains. DICASTÈS.

—

Le J.-F. du prince de Bismarck — On lit, dans le *Journal des Débats* du 9 déc., un compte-rendu textuel de la grande discussion qui vient de s'élever au Reichstag. C'est là que l'on a vu le prince de Bismarck « étouffant de colère » répondre à des cris de : « *Fi! fi! c'est honteux!* » que « la *politesse* » l'empêchait d'exprimer un sentiment analogue. Ce qui ne l'a pas empêché de rappeler l'attentat et le balcon de Kissingen, en disant dans un langage « énergiquement accentué » (comme dit M. John Lemoinne : « ..... Que devais-je penser « quand le jean-f......, qui venait de tirer sur « moi, me parlait ainsi?..... »

J'ignore quel est l'original allemand du mot favori du père Duchêne. — Quel est-il?

Ne me parlez pas de la France!
C'est le pays de la licence,
Celui de Thiers, de Gambetta,
Et patati, et patata.....
Hélas! nous savons ça!
Parlez-moi de Berlin et de sa politesse!
Dans le parlement allemand
On s'exprime toujours... parlementairement.—
Surtout quand la parole est à certaine Altesse,
Chez qui tout est *primé* par le... tempérament.

E. A.

—

Fesse-Mathieu. — Quand mon grand-père avait prononcé ce mot incongru, en l'appliquant à quelqu'un, il croyait avoir, d'un seul coup, épuisé toute la somme de mépris que peut contenir l'âme d'un honnête homme. C'était à faire frémir! Je l'entends encore traiter de la sorte certains puissants du jour, qui ne l'avaient certes pas volé, et devant lesquels tant de pieds-plats étaient, comme toujours, prosternés!... — Mais quel était donc le sens, quelle était la force de ce terme peu clair? Le dictionnaire me dit qu'un fesse-mathieu est un prêteur sur gages, un avare, un ladre. Soit! voilà de quoi motiver le dernier mépris; mais d'où vient cela? C. H.

—

Portrait de Nicolas Remy. — Prière de me dire si le portrait de ce célèbre procureur-général a été gravé d'après une toile appartenant à M. de M***, à Nancy, ou bien d'après la copie qui se trouvait au musée lorrain de la même ville.
(Jeand'heurs.) H. DE L'ISLE.

—

Portrait de Le Roux de Lincy. — Connaît-on un portrait gravé de ce bibliographe distingué, qui fut un des bons amis de l'*Intermédiaire* (V, 276, 305)?
(Jeand'heurs.) H. I.

—

Les armoiries des « Cochon. » — Quelqu'un de nos co-abonnés qui posséderait le Grand Armorial général de l'Empire français, pourrait-il me dire s'il est vrai que, dans les armoiries du conventionnel Cochon, plus tard ministre de la police sous le Directoire, puis préfet et comte de l'Empire sous le nom de L'Apparent, se trouvent peintes trois têtes de porcs? — Ces sortes d'emblèmes, plus qu'*apparents*, furent, m'assure-t-on, fort en usage à la grande chancellerie de Napoléon, lors de la confection des nombreux blasons de la nouvelle noblesse. TRUTH.

—

Propriétés allodiales en Allemagne. — On voit, depuis quelques années, des journaux français (un peu plus soucieux que naguère des affaires d'Allemagne) entrer dans quelques détails sur les illustrations de ce pays et indiquer parfois leur importance, au point de vue de la fortune. Où ils puisent ces renseignements, quand il est question d'individus appartenant à la noblesse, n'est pas difficile à indiquer : les almanachs des fa-

milles princières, comtales et baronniales, publiés à Gotha par Justus Perthes, doivent être mis à contribution. Dans ces notices *financières*, j'ai vu signaler des *propriétés allodiales*, sans aucune explication. — Je sais que la propriété allodiale (ou l'*alleu*) était très-fréquente à l'époque des Mérovingiens et des Carlovingiens; c'était même alors la seule vraie propriété. Elle se maintint, en France, sous les Capétiens et n'avait peut-être pas disparu complétement sous les Bourbons. Il n'a pas fallu moins que la Révolution de 1789 pour la remettre en honneur en France, où la consécration de la légalité lui fut réservée. Je ne me doutais pas qu'il en restât des traces en Allemagne, et cependant j'en trouve des exemples d'abord dans des journaux français incapables de les inventer, puis surtout dans l'Almanach de Gotha, mais également sans explication, chose permise à une publication, réservée, au moins pour la partie généalogique, à des gens qui doivent savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. — En voici un, répété dans les dernières années : Famille Waldbourg, propriétés de la branche de Zeil-Wurzach : « Fidéicommis, en Bavière : le « fief de Ferthofen; en Wurtemberg : les « seigneuries de Wurzach, Marstetten et « Kisslegg. Propriétés allodiales : la terre « de Reichenbourg, dans la Basse-Styrie. » — De cet exemple et d'autres, inutiles à citer, pris dans l'Almanach de Gotha, il est résulté pour moi : Que la *propriété allodiale* dont il s'agit ne se confond pas avec les *fiefs*, les *majorats*, les *fidéicommis*, les *seigneuries fidéicommissaires;* qu'elle se divise, au moins dans de certaines limites, entre les membres de la même famille, ce qui est, en effet, un caractère de l'*alleu;* que ces propriétés allodiales se trouvent surtout dans la partie orientale de l'ancienne Confédération germanique, et notamment en Silésie et en Styrie; que cette propriété est qualifiée de seigneurie, ce qui me paraît en contradiction avec son caractère primitif, car, étant une *sirerie* ou *baronnie*, dans le sens ancien de ces mots, elle donnait droit au titre de *sire* ou *sieur*, jadis identiques pour le sens, mais cela peut provenir de la prétention du détenteur à se monseigneuriser. — Un collaborateur de l'*Intermédiaire* voudrait-il me donner sommairement quelques explications sur les lois qui régissent actuellement, en Allemagne, cette espèce de propriété, ou m'indiquer un ouvrage (en français) où je trouverais des renseignements suffisants? G. G.

Le système décimal et l'Observatoire. — N'existe-t-il pas une loi qui defend de se servir des anciennes mesures dans les actes particuliers, et à plus forte raison dans les actes publics, et ce sous peine d'amende? — Pourquoi donc un décret du Président de la République, en date du 6 nov. dernier (pris « sur l'avis du Conseil de l'Observatoire, » — de cet Observatoire dont le système décimal est sorti, ce nous semble, — et ordonnant l'emploi d'un don de 26,000 fr., fait par M. Bischoffsheim, banquier, pour la construction d'un instrument de précision), parle-t-il d'une « lunette de 7 pouces »?...! — Qui payera l'amende, du Président de la République, du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, ou du Directeur de l'Observatoire?..... Ce sera peut-être M. Bischoffsheim!

UN INTERMÉDIAIRISTE-POINTU.

— Un intermédiairiste-pointu? Nous ne pensions pas qu'il en existât! En tout cas; celui-ci se présente trop carrément, et il pousse trop rondement sa pointe, pour pouvoir en être cru sur parole. — *Réd.*

Pièce inédite concernant un fils d'Agrippa d'Aubigné. — Dans ma collection d'autographes se trouve le document que voici, textuellement reproduit :

« Nous, Pasteurs et anciens de l'Eglise Refformée de ceste Ville d'Orange, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra, comme le Sieur d'Aubigné, aagé de soixante ans ou environ, fils de feu Monsieur dAubigné qui a faict l'Histoire Universelle, et pour tel bien recognu, mourut en ceste ville dans la maison d'habitation de Jeanne Juvenon, Vefve de Jean Deslonges, le dernier du mois d'aoust de l'année mil six cents quarante sept, et y feust ensepueli en la forme de ceux de la Religion Refformée, de laquelle il avait faict les exercices, en priué et en public, en nostre Communion, durant tout le temps de sa demeure en ceste Ville, laquelle ne feust que denviron quatre mois tant seulement.

« Faict à Orange, en Consistoire, ce Dimanche 9e Januier 1650.

« DE CHAMBRUN, pasteur; SYLINUS, pasteur;
« DACHARD, ancien; REYBAUD, ancien.

(Plus, quatre autres signatures d'anciens et celle du secrétaire.)

« Nous Louis Dubois, escuyer, docteur en droict, Juge ordinaire des Cité et Prinpauté d'Orange, faisons foy que les sus nommés, qui ont signé le susdit mortuaire, sont pasteurs, anciens, diacres et secrétaire du Consistoire de l'Eglise Refformée dudit Orange, aux signatures desquelles en ladite qualité plaine foy est adjoustée... tesmoins de quoy avons signé ces présentes, avec nostre greffier et faict apposer nostre Scel. Donné à Orange, le 10e Janvier 1650.

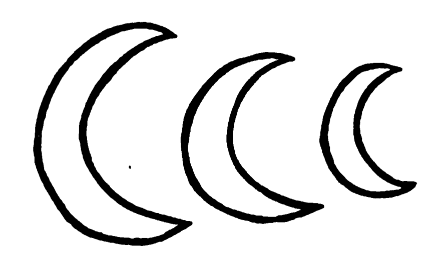
« L. DUBOIS, Juge.
« Par ledit sieur Juge :
« FUREL, gr. »

Une note jointe à cette pièce par M. Monmerqué, et de sa main, semblait bien indiquer qu'elle lui avait appartenu et contenait cette observation : « Est-ce Constant « d'Aubigné, père de Madame de Maintenon? On a toujours pensé qu'il était « mort à la Martinique. N'est-ce pas plutôt un de ses frères ? »

(1870.) (Feu) P.-A. LAB.

—

Un papier égyptien (1798-1800). — Quelque amateur ou collectionneur de papier pourrait-il me dire de quelle matière est composé le beau et fort *papier vergé blanc et luisant* (filigrane : *Trois Croissants, tournés dans le même sens*) qui servit à écrire la plupart des Lettres de l'Armée française, pendant l'Expédition d'Egypte, notamment de l'an VII à l'an VIII, celles de Desaix et des généraux de son Etat-Major? ULRIC.



Les trois croissants du filigrane, tournés de gauche à droite, vont en décroissant : le plus grand a 37 mill. de haut, et le plus petit, 26. (On les a réduits, en les reproduisant ici, à 29 et à 17 mill.)

Réponses.

Canot de sauvetage (I, 158). — Parmi des recettes et inventions perdues, on mentionne la *tradition d'un remède infaillible contre la goutte*. Si quelque lecteur de *l'Intermédiaire*, ou M. G. de la Landelle, auteur de l'article cité, pouvait indiquer cette tradition, il obligerait BIAS.

—

De qui le rondeau?... (V, 125, 477; VI, 298; VII, 690). — Ce que dit Boileau, que l'auteur « n'estoit pas homme de lettres » me semble d'accord avec Walckenaer qui l'attribue à « un nommé Stardin. »

O. D.

— Il est d'un sieur *Stardin*, qui n'est pas autrement connu dans le monde des lettres. C'est Louis Racine qui a sauvé ce nom d'un oubli complet. Voir l'édit. par lui donnée de la Correspondance de J.-B. Rousseau, 1749, 5 vol. in-12, année 1719; Lettre de Brossette du 25 juin, avec l'annotation trop laconique de L. Racine. — Aussi, la Vie de Benserade par Tallemant des Réaux, dans les Œuvres du poëte : Paris, 1697, in-12. On y lit : « Il faut si « peu de chose pour faire tort aux ouvra- « ges d'esprit, que ce Rondeau en aura « apparemment fait à ceux des Métamor- « phoses, quoique ce ne fût qu'un coup « d'essai d'une personne qui ne prétendoit « pas que la chose allât si loin... » — Je m'arrête, ayant lu votre dernier avis, afin de mériter le prix de Vertu-Intermédiairiste. Hélas! cher Directeur, la concision est chose bien rare aujourd'hui!

(Lyon.) SÉBALD.

— M. E.-G. P. a omis de renvoyer au n° 129, du 25 mai 1870 (VI, 298), où la question fut résolue par M. A. P-M. qui a retrouvé ce nom d'auteur qu'avait oublié Boileau, celui du ministre protestant Pierre Dubosc, plus célèbre par son éloquence que par ses rondeaux adressés au duc de Roquelaure, qui lui avait fait don de l'*Ovide* de Benserade, éd. de 1676. F. R.

—

Fiasco (far) (VI, 166, 239). — Ne pas oublier de lire le chapitre LXe (inédit) de l'*Amour*, par H. Beyle. I. H.

—

Mademoiselle Poulain de Nogent et les « Lettres de la comtesse de La Rivière » (VII, 48, 121). — Roman sentimental, ayant un certain mérite. L'auteur y fait comparaître les principaux personnages du règne de Louis XIV. La comtesse de La Rivière n'a rien de commun avec la fille de Bussy-Rabutin. J'ai vu deux exemplaires de ce roman; l'un portait d'une écriture du temps : « Par Mlle Poulain de Nogent; » l'autre, « par Mlle Poulain de Nogent-sur-Seine. » — Le 1er volume commence par une lettre adressée à Mme la comtesse de La Vanne, par le comte, qui signe : « Votre adorateur, votre amant et votre heureux mari, LE COMTE DE LA VANNE. » C'est l'*éditeur supposé*, et le petit-fils de Mme de La Rivière. — Un Nogentais, écrivain bien connu, M. George d'Heylli, nous donnera, je pense, une biographie de l'auteur du roman précité.

H. DE L'ISLE.

— Mlle Poulain de Nogent a publié d'autres ouvrages : *Tableau de la Parole* (1783, in-12); — *Nouvelle Histoire de Port-Royal* (1786, 4 ou 5 vol. in-8); — *Anecdotes intéressantes de l'Amour conjugal* (Paris, 1786, in-8°); — *Poésies diverses* (1787, in-8°), etc. UL.

—

Recueil de devises et emblèmes (VII, 274, 324, 627). — J'ai oublié de citer la Philosophie des images; *composée d'un*

ample recueil de Devises, par le célèbre Père Ménestrier. P. C.

—

Incommensurable. — Taupins. — Incommutable. — Compendieusement (VII, 343, 395, 402, 403, 416). — De retour à Paris, après plusieurs mois d'absence, je trouve et je lis les numéros de l'*Intermédiaire* parus dans cet espace de temps. Je suis un peu étonné des émotions causées par ma question sur le mot *Incommensurable*. J'avoue, tout d'abord, n'avoir jamais su de mathématiques, que ce qu'il en fallait, il y a une quarantaine d'années, pour être reçu bachelier *ès lettres*, c'est-à-dire tout juste le cours d'arithmétique de Bourdon : il m'en reste bien peu aujourd'hui. Aussi, n'est-ce pas de mon propre fonds que j'ai tiré la signification du mot *Incommensurable*. L'abus qu'on en fait dans la littérature actuelle m'a été signalé, il y a quelque vingt ans, par un homme aussi savant dans les Sciences que dans les Lettres, le regrettable Edouard Carteron. Il se peut bien que j'aie mal reproduit sa définition technique. Cependant, me suis-je trompé de beaucoup? Autant que je puis comprendre les observations scientifiques des *Taupins* qui ont pris la peine de me répondre, *Incommensurable* n'est pas synonyme d'*immense*. C'est ce que j'avais désiré établir. Que ces Lettrés laissent donc ce mot aux Scientifiques.

Il paraît que j'ai commis une autre hérésie, en disant qu'il n'y a pas de si grande quantité que la science ne puisse mesurer. Profane, je le croyais, parce que la science mesure la distance de la terre aux astres les plus éloignés. Mettons donc que j'ai, par ignorance, anticipé sur la science de l'avenir...

On a beaucoup, à propos de la question susdite, agité celle de l'origine du mot *Taupin*. Il me souvient que, dans ma jeunesse, aux beaux temps du romantisme (dont je ne médis pas!), fut publié un roman intitulé *les Francs-Taupins*, dont je ne me rappelle pas l'auteur. J'ai recherché, ces jours-ci, dans le *Dictionnaire des Institutions, mœurs et coutumes de la France*, par M. Chéruel, ce mot de *Francs-Taupins*. J'ai trouvé qu'il désignait, sous Charles VII, une sorte de corps d'infanterie qui a laissé un mauvais renom. M. Chéruel cite même, tout au long, une chanson où ces soldats sont fort mal traités. Il fait, d'ailleurs, dériver le mot *Taupins*, de la basse latinité *Talparii*, mineurs travaillant comme la taupe. (Voir les deux articles *Francs-Taupins* et *Taupins* (Francs) dans ce Dictionnaire; — Voir aussi le *Dict. hist. de la France*, par Lud. Lalanne, à l'art. *Archers*).

Toujours à propos d'*Incommensurable*, un autre de nos collaborateurs a dénoncé les néologismes *Incommutable* et *Incommutabilité*, demandant si le mot, bien français, *Immuable* n'exprime pas plus brièvement la même idée. Je suis tout à fait de cet avis, et je citerai à l'appui un exemple historique :

Le 18 mars 1830, le roi Charles X, répondant à l'Adresse des 221, que lui apportait le bureau de la Chambre des députés conduit par son président Royer-Collard, dit : « ... J'ai annoncé mes résolutions... Mes résolutions sont « *immuables*... » Elles l'étaient, en effet, et quatre mois après, conduisirent Charles X à Holyrood. Est-ce à cause de ce précédent, que l'on a forgé un barbarisme pour caractériser un autre barbarisme?

Au sujet de *compendieusement*, j'ai, par erreur, attribué à *Petit-Jean* un vers qui appartient à l'*Intimé*. Voilà l'inconvénient de citer de mémoire, quand on n'a pas le texte sous la main. On m'a fait observer que l'*Intimé* emploie ce mot en son sens exact (par abrégé). Cela est vrai, mais Racine le fait parler ainsi, précisément parce qu'après cette promesse d'être court, l'orateur va se perdre en prolixités extravagantes. Là gît l'effet comique que le poëte a voulu produire, et c'est en cela que j'ai pu dire, sans manquer à la vérité, que Racine a employé par plaisanterie, ce mot digne de figurer parmi ceux dont il parle, dans la même comédie :

. . . . . des mots longs d'une toise,
De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à [Pontoise!

FRÉD. LOCK.

—

Les S barrées (VII, 465, 546, 628, 681, 692). — On avait demandé des éclaircissements sur la signification des S barrées, et j'avais produit la copie de Henri IV à Marie de Médicis qui en présentait un grand nombre. M. Demon, au lieu de chercher à éclaircir la question, se borne à nier l'authenticité de la lettre, que je prends pour parfaitement authentique, mais il doit savoir aussi bien, sinon mieux que moi, que ce signe, dont la signification première paraît aujourd'hui inconnue, était usité, au XVIe siècle, non-seulement par les familles souveraines, mais même par des particuliers. Ce n'est pas seulement la lettre citée par moi qui contient des S barrées; presque toutes les lettres de Henri IV en sont remplies. — Il y a longtemps qu'on a raisonné et déraisonné sur la signification de ce signe. Toujours est-il que, bien avant Henri IV, il était fort usité en ornement, et qu'il y a, au château d'Anet, un plafond tout chargé d'un semis doré de ces S barrées, sur fond bleu. On en trouve dans les cabinets de curiosités, sur des boîtes, des couvertures de livres et d'albums. — Mme de Maintenon commence sa lettre par une S barrée, qui doit être pour elle évidemment le

symbole d'une croix, et c'est probablement la signification qu'elle avait originairement. Il est à croire que les hommes d'Eglise qui ne commençaient une lettre qu'après avoir figuré en tête le signe de la croix, avaient fini par transformer cette croix en S. J. BRUNTON.

— Ces S barrées, remarquées d'abord dans des lettres adressées à Gabrielle d'Estrées, avaient été ingénieusement interprétées : *S-Trait* (pour Estrées); mais comme il est certain qu'on les retrouve un peu partout au XVIe siècle, surtout aux signatures des lettres d'amour, sur les livres d'heures des veuves inconsolables, etc., je crois qu'il faut y voir le lac d'amour classique tracé au courant de la plume, et en même temps les symbole et devise de la fidélité, et autres vertus dont se flattent les amants, et qui pour la plupart riment en *esse : Fermesse* (fidélité, fermeture), que traduit à merveille l'S fermé, *tendresse, largesse, grandesse, noblesse*, etc.
C. J.

—

La particule nobiliaire De (VII, 491, 494, 548, 572, 595, 662). — C'est à la « bêtise humaine » que l'on doit cet attachement à la particule : les ignorants disent que vous n'êtes point noble si vous ne la prenez pas, et les nobles ignorants subissent l'influence du nombre. En Lorraine, malgré l'ordonnance du duc Charles III, du 30 nov. 1585, les nobles prenaient, et leurs descendants prennent la particule; cependant, ils n'ont point obtenu la concession et le privilége prescrits par ladite ordonnance. Je demande quelle est la meilleure leçon des vers de Molière contre Thomas Corneille, sieur de l'Isle. (Est-ce vrai ?) Je lis :

Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier [de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux, etc.
(*Ecole des femmes*, acte Ier, scène Ire.)

Quérard, le grand ennemi des supercheries nobiliaires, donne la particule au marquis Caraccioli : pourquoi cela ?
H. DE LISLE.

— Ouf! tâchons d'en finir, et n'oublions pas, chemin faisant, de compter avec le bel air! — Donc, Poggiarido (qui doit connaître la Lorraine et le pays Messin, voire même dom Pelletier) en est-il encore à s'apercevoir, qu'en plein XVIe siècle, des *de*, des *la* et des *le* (pour ne point sortir des sujets de langue française) avaient appelé certaines mesures répressives du pouvoir souverain? — Le curé de Senones en a pourtant jasé dans la préface de son Nobiliaire. Le *de* additionnel, le *de* d'ablation, objet tous deux de concessions gracieuses, tombées de haut, et fort anciennement, je le répète, sont tenus pour distinctions depuis au moins trois siècles. Ne nous étonnons donc point d'apprendre qu'on se les soit adjugés et qu'on se les adjuge par toutes voies, et aussi par cette raison suffisante qu'ils paraissent mieux portés. De là l'importance que possède (à côté de nous et chez nous, hélas!) le *von* allemand, — auquel on arrive, quand on ne l'a point au berceau, par l'anoblissement et ses effets graduels sur les générations sorties du premier noble de la race; — importance si radicale en Prusse, par exemple, qu'un Bavarois s'est aventuré jusqu'à dire qu'on y plaçait le *von* au-dessus du cerveau! Le confrère *de-van-von-of* (s'il est aussi bon teint que polyglotte) pourrait seul, peut-être, faire figure en Brandebourg. Cet hommage rendu à qui peut l'attendre, comment pouvez-vous, cher confrère, écrire encore (VII, 662) que « les Montmorency s'appelaient Bouchard? » Laissons ce bel argument à maître Nicolet, l'éminent *semini* du royaume de Pégu, lorsqu'il plaide, contre toute convenance historique, que « Montmorency n'est pas un nom; » et ne vous étayez pas davantage de votre historiette sur Hugues, *dit* Capet, pour me soutenir qu'il sera *Capet*, par nom de famille, alors que Bouchard *dit* Le Barbu, premier seigneur de Montmorency, sera Bouchard au même titre, et point Le Barbu. Contentez-vous de Bernard Pelet, co-seigneur d'Alais en 1070, et dites-vous enfin : que l'usage donne des entorses à la grammaire; que la particule *de*, petit mot de relation, est passée un peu partout à l'état d'enseigne : accordez que sa valeur s'est accrue de tout le prix que les concessions des souverains et les législations étrangères lui ont progressivement attaché, et soyez sûr qu'elle ne la perdra point... par cette dernière raison dominante qu'on l'a jadis stupidement proscrite. H. DE S.

—

Après nous le déluge (VII, 531, 631, 666). — Je dirai d'abord à M. J. D. que je suis tout à fait de son sentiment sur Louis XV et sur Mme de Pompadour (si célébrée pourtant par la libre-pensée d'alors), mais que je ne me croyais pas dispensé, pour autant, de rechercher sur leur compte un témoignage impartial. — Celui de La Tour me semblait prévenu et hostile. — J'avouerai aussi que ces diseurs bruyants de vérités, et comme en titre d'office, me sont un peu suspects, quelque honnêtes gens qu'ils soient, d'ailleurs. Après cela, je n'ai pas la prétention d'en savoir plus long qu'un autre sur cet artiste, j'ai lu simplement la notice assez ample et sympathique que lui ont consacrée MM. de Goncourt, si bien informés d'ordinaire en cette matière, et je n'en ai pas retiré, je l'avoue, autant d'estime que paraît en éprouver M. J. D. pour son caractère, somme toute, assez complexe, et

plus encore bizarre et quinteux, que vraiment indépendant et fier. Si la personne de Mme de Pompadour inspirait à La Tour cette sorte d'indignation vertueuse que suppose M. J. D., pourquoi alors, dans le portrait célèbre du Louvre, cette disposition complaisante d'accessoire, où « le grand portraitiste a visiblement cherché à mettre la célébration, l'apothéose des pensées, des occupations de l'esprit et de l'âme de celle que Voltaire pleurera comme un philosophe? » Lui, « le maître absolu de la pose, des *traits* et du *teint*, du modèle » qu'il voulait bien consentir à peindre, et qui imposa, comme nul autre artiste en son siècle, « la tyrannie de l'art et le bon plaisir du talent? » Je reproduis en les rapprochant, les expressions mêmes de MM. de Goncourt, qui citent de nombreux exemples de ce despotisme.

F. Y.

—

Le collier du cardinal de Rohan (VII, 585, 695). — Bordier et Charton, dans leur Hist. de France d'après les Doc. orig. et les Monuments de l'art de chaque époque (Paris, 1860, 2 vol. gr. in-8°) ont donné (t. II, p. 403) un dessin du Collier de Bœhmer et Bassange, dit *de la Reine* », d'après une gravure du temps de la collection Hennin, lequel dessin est sans doute une reproduction de la gravure signalée ci-dessus, et publiée dans le Magasin pittoresque, d'après une estampe de cette même collection Hennin. ULR.

—

Le graveur Striedbeck (VII, 586, 669, 695). — La *Bibliotheca Ottoniana* pourrait être la bibliothèque de Louis Guillaume Otto, comte de Mosloy, diplomate, né à Strasbourg en 1753, mort en 1817, négociateur du mariage de Marie-Louise avec Napoléon. RISTELHUBER.

— Le comte Otto, ambassadeur à Londres, à Vienne, sous le premier Empire, a dû être le possesseur de la *Bibliotheca Ottoniana*. Mes remercîments à A. M.

A. BENOIT.

—

Voire même (VII, 619, 675). — *Voire* n'est pas un mot nouveau : on s'en servait beaucoup au XIIIe siècle, et, alors, il revêtait telle ou telle acception, selon la place qu'il occupait dans la phrase. Ainsi, nous le voyons tantôt adverbe, tantôt adjectif et tantôt substantif. Quelques exemples au hasard :

Si l'embracera doucement
Quar or set-il bien voirement
Qu'il a preude fame sanz doute.

Du Secrestain et de la femme au chevalier. Œuvres complètes de Rutebeuf, I, p. 328, édit. Jubinal.) Ici « voire » est adverbe et mis pour « vraiment ». Le voici maintenant adjectif.

En l'an de l'Incarnacion
Mil deus cent cinq et cinquante
(N'est hon vivant qui m'en démente).
Fut baillé, c'est bien chose voire (*vraie*),
Pour prendre commun exemploire,
Ung livre de par le déable, etc.

(Roman de la Rose, éd. Méon, t. II, 368). Enfin le voici substantif, et pris dans l'acception de *vérité* : « La seconde science est dyalectique qui nos enseigne à prover nos diz et nos paroles par raison et par telz argumens qui donent foi as paroles que nos avons dites, si que eles semblent voires et provables à estre voires (vérités). » (Brunetto Latini. *Li Livre dou Trésor*. Liv. I, part. 1re, ch. IV, p. 8, dans la collect. des docum. inédits sur l'Hist. de France). Ainsi, en conservant au mot « voire » l'acceptation de « vraiment, » je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas le joindre à « même. » G. V. A.

—

Une requête originale (VII, 620). — Il paraît que ce vers était une plaisanterie d'habitude, un lieu commun. Tabourot, cité par le livre des Curiosités littéraires, au chapitre des vers léonins, dit : « J'ai vu, en vingt ou trente vieux livres manuscrits, cette belle imprécation :

Qui librum scripsit, cum scutis vivere possit;
Detur, pro pœna, scriptori pulchra puella!

O. D.

—

Le colimaçon est-il un animal héraldique? (VII, 621, 698). — Nombreux renseignements, discussions archéologiques, reproduction de vignettes, de manuscrits, où le colimaçon joue un rôle, dans l'*Histoire de la Caricature au moyen âge* (in-18, Dentu), de M. Champfleury. D.-T.

—

Algarade (VII, 650, 703). — Plusieurs raisons me paraissent décider la question en faveur de l'étymologie proposée par M. Littré. 1° Algarade se trouve dans plusieurs textes du XVIe siècle; aucun ne présente la forme supposée *algerade*. — 2° Il est difficile d'admettre le passage du *g* doux au *g* dur. — 3° En espagnol, *algara* signifie troupe de cavalerie, et *algarada*, algarade. Or, dans cette langue, *Alger* se dit *Argel;* on voit donc qu'il n'y a aucun rapport entre le mot dont il s'agit et le nid des pirates barbaresques.

DICASTÈS.

— Ce mot ne vient ni d'Alger, comme le pense Le Roux de Lincy, ni de l'Arabie, comme le dit Littré. Pourquoi chercher dans les langues sémitiques, auxquelles nous devons si peu, la racine de nos mots, quand nous les trouvons dans les langues indo-germaniques, source de toutes les langues de l'Europe? Le sanscrit que j'ai appris dans mon enfance à l'école de Benarès et dont j'ai fait depuis une étude spéciale, va

nous donner de la manière la plus évidente, l'origine de ce mot. *Algarade* ou plutôt *alagarade*, est formé d'*ala* qui veut dire *rapide*, et d'où vient le mot latin *ala*, aile en français, et de *gara* ou *wara*, *guerre* en français, *war* en anglais et dans toutes les langues du Nord. Donc, une *algarade* est une guerre rapide, imprévue, une invasion, une surprise.

Baron P. J. O. T. de Vorst.

—

Partie noble (VII, 651). — Je ne vois que des plaisanteries dans les acceptions du mot citées par M. Larchey ou par Tallemant des Réaux, et j'adopte complétement la remarque de M. O. D., qui, en d'autres termes, revient au même, bien qu'elle s'applique à un cas particulier.

E.-G. P.

—

La plus jolie fille du monde... (VII, 652, 704). — Bravo! citer Gavarni, c'est parfait : Vous connaissez vos classiques, cher M. O. D. Pourquoi, pendant que nous y sommes, ne pas rappeler aussi ce couplet fameux, d'*Orphée aux Enfers* :

..... Je ne puis plus qu'en effigie
T'offrir ma puissance de Roi :
La plus belle ombre, ma chérie!
Ne peut donner que ce qu'elle a.
Accepte donc, je t'en supplie,
Sous l'enveloppe que voilà
Le cœur d'un roi de Béotie!

Ulr.

—

Nomdedeu (VII, 652). — Tout ce que je puis dire c'est que j'ai remarqué ce nom bizarre sur la liste, publiée par les journaux il y a environ deux mois, des élèves reçus cette année à l'Ecole centrale. D'un juron irrévérencieux, on a donc fait un nom propre. Mais n'en a-t-on pas vu bien d'autres? Il en est qui ont cru devoir transposer leur nom, pour pouvoir le montrer, — témoin, dit-on, le ministre singulier qui est en ce moment à la tête de notre Université! de nos Beaux-Arts! et de nos Cultes! Est-ce que, par hasard, le dessinateur de *Touchatout* se serait permis de le retourner? et est-ce pour cela que la pudique censure a interdit le portrait de Cumont en tête du numéro 168 du *Trombinoscope* (nov. 1874)?... Où la censure va-t-elle mettre son nez, bon Dieu?

Demon.

—

Une épigramme sur Margot (VII, 653). — Voici comme on la lit dans les *Aventures du baron de Fœneste* (Liv. 3, chap. XXI) :

Commune, qui te communies
Ainsi qu'en amours, en hosties,
Qui communies tous les jours
En hosties comme en amours,
A quoi ces dieux que tu consommes
Et en tout temps et en tous lieux?
Toi qui ne t'es peu souler d'hommes,
Te penses-tu crever de dieux?

Mais de ce que ces vers sentent si fort le huguenot et qu'ils aient été recueillis par d'Aubigné, cela ne prouve pas suffisamment qu'il en soit l'auteur. Quoique le nom de Margot n'y soit pas, Leduchat n'hésite pas à y reconnaître la reine Marguerite, première femme de Henri IV, qui « sur la fin de sa vie, entendait chaque jour une messe et assistait à deux messes basses. Elle communiait trois fois la semaine, le jeudi, le vendredi et le dimanche. »

O. D.

—

Bruant ou plutôt Brulart (VII, 653). — Charmé de pouvoir donner à M. R. D. l'éclaircissement qu'il désire. Voici la phrase à laquelle sa demande fait allusion : « Au mois de mars 1559, advinrent grands troubles à la Court, à raison de quelques gens qui s'élevèrent contre le Roy et son Conseil, soubs prétexte de religion; combien que le bruict fust qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie. » Elle est tirée du journal de Nicolas *Brulart* (et non *Bruant*) abbé de Joyanval, document fort curieux qu'on chercherait en vain dans les trois grandes collections de Mémoires sur l'histoire de France : Roucher et autres, — Petitot, Michaud et Poujoulat. Le journal de Brulart a été publié, d'après un Ms. appartenant au président Bouhier, par Secousse, dans le t. Ier de son édition des *Mémoires de Condé*, Londres et Paris, 1743, 6 vol. in-4. — La citation dont il s'agit est à la p. 8.

E.-J. B. R.

— N'est-ce pas une faute d'impression? Je vois, (dans l'Abrégé chronologique du prés. Hénaut, à l'année 1560 : « Le prétexte de la Conjuration d'Amboise était la religion. « *Combien que le bruit fût qu'il* « *y avoit plus de malcontentement que de* « *huguenoterie* (*Journal de Brûlart*). » Ce serait donc Brulart, et non Bruant, qu'il faudrait lire.

E.-G. P.

—

Un mot du grand Frédéric sur les femmes (VII, 654). — Voici ce que me répond un de mes bons amis M. E. G., à ce sujet : « J'ignore si ce proverbe allemand doit être attribué au grand Frédéric, mais, j'en doute, d'autant plus que, dans sa jeunesse, alors qu'il avait été envoyé par le Roi son père au château de Rosswald (Silésie), pour méditer sur quelques écarts de jeunesse, il passait pour être fort galant. » — En tout cas, voici le texte du proverbe en question (bien connu en Allemagne, paraît-il), et que me transmet le même ami : *Die Weiber sind wie die Cotellechen, je mehr mau die schlagt, je mehr sind sie zart.*

A. Nalis.

—

Diderot (VII, 654, 706). — Si j'ai demandé quelle part pouvait avoir prise Diderot aux ouvrages de certains de ses contemporains, et particulièrement de l'abbé Galiani, c'est que, tout aussi admirateur que M. Ristelhuber lui-même de l'esprit de l'abbé, j'avais quelques doutes sur sa connaissance approfondie de la langue française. Dans les ouvrages que j'avais spécialement en vue, se trouvaient les fameux *Dialogues sur le commerce des blés*. Je suis bien persuadé (Diderot n'ayant jamais été économiste, malgré son amitié pour Mercier de la Rivière) que le fond des *Dialogues* est de Galiani; mais la forme? Quérard dit, à propos de ce livre (*France littér.*, art. *Galiani*) : « Revu pour le style et corrigé par Grimm et Diderot. » Barbier, dans son *Dict. des anon.* (art. *Dialogues*), cite une lettre de Galiani à Mme d'Epinay, lettre dans laquelle il lui annonce qu'il a reçu le premier exemplaire et lui dit : « J'y ai trouvé peu de changements, mais ce peu fait un très-grand effet : un rien pare un homme. J'en remercie les bienfaiteurs. » Ce que je demande à M. R. surtout, c'est en quoi consiste ce *peu* qui fait un *si grand effet*.

Ceci me fait comprendre que, dans les questions et les réponses adressées à l'*Intermédiaire*, il faut être très-*catégorique* et ne pas supposer que toujours les sous-entendus seront compris. C'est pourquoi je reprendrai ma première question sur Diderot, un peu trop générale, un peu vague, et demanderai : Y a-t-il encore des descendants de Diderot? — Ces descendants possèdent-ils des manuscrits de lui? — Dans quelles mains se trouvent les comédies *Miss Sara Sampson, La fatale curiosité, Le marchand de Londres;* le mémoire *sur l'inoculation;* la traduction des *Chansons écossaises?* Les *Mémoires* de Diderot, dont parle Auguis, sont-ils à l'Ermitage (j'ai des affirmations contradictoires sur ce point) et ne sont-ils que là? La *Logique*, dont parle le même auteur, est-elle perdue? Les lettres à Mlle Voland et celles de cette demoiselle ont-elles été détruites (il devait y en avoir plus de 500), à l'exception de celles dont la copie a servi pour l'édition Paulin? Quelqu'un aurait-il connaissance de portraits de Mlle Voland, autres que celui qui doit accompagner un *Horace* probablement conservé à Saint-Pétersbourg? Il y a aussi un exemplaire de l'*Encyclopédie*, annoté de la main de Diderot, ayant appartenu à M. Brière, qui s'en est défait : qu'est-il devenu? De même, où est passé l'exemplaire de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, dont il est question dans l'*Intermédiaire* (VII, 679) et dont M. Depping, dans sa notice de l'édition Belin, déplorait déjà la perte? Mais je m'arrête; je ne fais peut-être qu'augmenter les difficultés de la tâche que je propose à mes savants coabonnés. Je réserve une série d'autres questions pour le jour où celles-ci m'auront attiré quelques réponses.

Je remercie « *un Liseur* » de l'extrait de Janin et... d'autre chose, mais, puisque nous ne pouvons plus avoir le Diderot *parlé*, il faut bien nous contenter du Diderot *écrit*. J. Assézat.

—

Les têtes de saint Jean-Baptiste (VII, 657). — Dans les *Curiosités des traditions*, au chapitre Reliques, Ludovic Lalanne constate qu'on exposait à l'adoration des fidèles 10 têtes et 11 index de saint Jean-Baptiste : une de ces têtes était à Amiens, une autre à Saint-Jean d'Angely, mais j'ignore où les huit autres étaient conservées. — N'est-ce pas le cas de répéter, avec Guibert de Nogent, dans le 1er livre de ses *Gesta Dei per Francos* (trad. Guizot) : « Je crois devoir rappeler une erreur pernicieuse et fort répandue, principalement dans les églises de France, au sujet des corps des saints. Tandis que les uns se vantent de posséder le corps d'un martyr, d'autres prétendent avoir aussi ce même corps; et cependant un corps entier ne saurait être en deux endroits à la fois. Ces prétentions contradictoires viennent toujours du tort que l'on a de ne pas laisser les saints jouir en paix du repos qui leur est dû dans une tombe immuable. Je suis bien persuadé que c'est uniquement par un sentiment de piété qu'on est dans l'usage de recouvrir leurs corps d'argent et d'or; mais l'étalage que l'on fait de leurs ossements, et l'habitude où l'on est de colporter leurs cercueils pour ramasser de l'argent, sont des preuves trop certaines d'une coupable avidité; et ces inconvénients n'existeraient pas si l'on avait soin, ainsi qu'il fut fait pour le sépulcre du Seigneur Jésus, de sceller solidement les tombeaux qui renferment les corps des saints. »

Auteur naïf, qui s'imaginait que la solidité d'un scellement aurait arrêté la *coupable avidité* d'une telle exploitation!

A. D.

—

Quelle est la véritable source du Danube? (VII, 657). — Je complète ma question : Si la véritable source du Danube est dans la Haute-Engadine, aux lacs de Silva-Plana, que signifie, je vous prie, le passage suivant de la page 86 de l'*Histoire de la géographie* de M. Vivien de Saint-Martin : « Hérodote sait que l'Ister vient du « fond du pays des Celtes, et qu'il a sa source « près de *Pyrène*, nom qu'il applique à une « ville, mais qui appartient plus probable- « ment à une montagne, — non aux Py- « rénées, comme on peut le penser d'a- « bord, mais au Brenner, *le colosse des* « *Alpes tyroliennes*, D'OU SORT EN EFFET

« l'Inn, principale branche supérieure du « Danube, et physiquement sa véritable « source..... » J'ai cherché à expliquer ce passage, en supposant que l'auteur avait indiqué par erreur le Brenner, au lieu du groupe du Bernina. Mais la construction de la phrase dément cette supposition. N'y a-t-il pas eu plutôt, de la part du savant géographe, une distraction un peu forte et qui nécessiterait un carton? E. M.

— Dans la Forêt-Noire, mais plus haut que Donaueschingen. En effet, sur le plateau de Sommerau, entre Triberg et Saint-George, sourd la Brig qui à Donaueschingen reçoit de nouvelles sources, venant soit du côté du château, soit du côté d'Allmendshoffen. Quand à ces eaux s'est plus bas jointe la Breg, qui vient de Furtwangen, vous avez la rivière Danube. Quand Strabon dit que Tibère pouvait atteindre en un jour la source du Danube depuis le lac de Constance, cela prouve que les Romains faisaient commencer le Danube à Donaueschingen, mais si le nom de la source la plus éloignée devait prévaloir, Danube serait remplacé par Brig, nom. qui comme celui de Breg, se retrouve dans l'antique *Brigobanne*. — Relativement à l'opinion qui veut voir la source dans la Haute-Engadine, voici la remarque faite par Scheuchzes, dans *Hydrographia helvetica* (Zurich, 1717, in-4°, p. 30) : « Bien que le nom du Danube ne se rencontre pas dans les limites de la Suisse, il pourrait s'élever entre les savants la question : si la source d'un fleuve ne doit être cherchée à son point le plus élevé. Cette question lui est suggérée par l'Inn, dont l'origine se trouve sans conteste dans les plus hautes montagnes grisonnes, aussi haut que le Rhin, la Reuss, le Rhône et le Tessin. De plus, il se fait que l'Inn apporte au Danube plus d'eau qu'il n'en roule. Car, à Passau, où l'Inn et le Danube se rejoignent, le Danube, d'après les docteurs Metzger et Reussman, a une largeur de 784 pieds et une profondeur de 39 à 80, tandis que l'Inn aurait une largeur de 890 pieds et une profondeur de 33 à 60. » Il ne s'agit plus que de s'entendre sur le point le plus élevé d'une source. Ristelhuber.

— Les géographes sont unanimes pour laisser le nom de *Danube* à la branche de ce fleuve qui prend sa source dans la partie méridionale des montagnes de la Forêt-Noire (Schwartzwald), soumise au grand-duc de Bade. Ils réduisent au rôle d'affluent, avec le nom d'*Inn*, la branche qui descend des Alpes grises, et se joint à la précédente sous les murs de Passau, non sans observer qu'elle a un cours à peu près aussi long, qu'elle descend de hautes montagnes où elle puise dans des réservoirs inépuisables une masse d'eau qui exige un lit plus grand et lui donne bien plus les allures que l'on a d'habitude de trouver dans un fleuve. Bien des géographes signalent, non-seulement pour le Danube, mais pour d'autres cours d'eau, cette infraction à la règle, médiocrement motivée, que le nom d'un cours d'eau, au point où il se perd dans la mer, doit être réservé, jusqu'à sa source, à la maîtresse branche, c'est-à-dire à la plus longue. Cette règle, formulée sans doute tardivement, n'a pu prévaloir contre le principe fort juste de laisser aux branches d'un cours d'eau les noms qui leur ont été donnés originairement, souvent par les indigènes peu au courant des finesses de la nomenclature géographique. Si l'on n'avait pas encore des exemples de fleuves dont le nom change dans son cours (en Amérique : le fleuve des Amazones ou Marągnon; la Plata; en France : la Gironde formée de la Garonne et de la Dordogne), on aurait le droit de s'étonner en voyant des cours d'eau, d'une certaine longueur, garder, en traversant des populations différentes et sans communauté d'origine ou de langage, un nom, je ne dis pas toujours identique, ce serait trop exiger, mais montrant sous ses diverses formes, les traces du même radical. Ce n'est pas s'aventurer beaucoup, je crois, de supposer que la maîtresse branche de certains cours d'eau importants a eu des noms différents dans ses diverses parties, que tel ou tel de ces noms (et ce n'a pas été nécessairement celui qu'il porte à l'embouchure) l'a emporté à la longue sur tous les autres, par des causes diverses et maintenant oubliées. Le Danube me semble en fournir une preuve : les Grecs, qui le connaissaient à son embouchure, l'appelaient *Ister;* les Romains ont emprunté sans doute aux Germains qui habitaient vers une de ses sources, le nom dont ils ont fait *Danubius*, devenu dans l'allemand moderne *Donau*. C'est ce nom qui, grâce au rôle joué par les Romains et par les Germains, dans le bassin danubien, a prévalu sur celui d'Ister et sans doute sur d'autres dont on trouverait des traces sur les lieux. Même en supposant que primitivement l'on se soit appliqué à donner à la maîtresse branche d'un fleuve le nom qu'il portait à son embouchure, on a pu souvent se tromper sur l'importance des cours d'eau à leur confluent. Ceux qui, plus ou moins anciennement, se sont chargés de cette besogne, ne procédaient pas avec une exactitude mathématique. On a pu aussi trouver le nom que portait un fleuve, réservé, déjà par les indigènes, à une des branches, en amont d'un confluent important ; à quoi il était parfaitement inutile de rien changer. Et, erreur des explorateurs ou respect des habitudes, le nom donné s'imposait sans qu'il fût possible d'y remédier plus tard. C'est sans doute pour une de ces raisons que (sans revenir sur

le Danube), la maîtresse branche de la Saône s'appelle le Doubs; celle de l'Elbe s'appelle la Moldau; celle du Mississipi s'appelle le Missouri; etc., etc. Et d'ailleurs à quoi servirait une rectification? L'utilité de se conformer à une règle de géographie, bonne certainement, mais qui n'est pas absolument imposée par la nature, ne serait pas une raison suffisante, et on échouerait devant l'habitude, la routine, si l'on veut. G. G.

— Le professeur Ch. Martins, dans son ouvrage « Du Spitzberg au Sahara, » (Paris, J.-B. Baillière, 1866, p. 348), résout la question en faveur de l'Inn. « Issue du puissant massif des Alpes qui donne naissance aux deux grands fleuves de l'Europe moyenne, le Rhône et le Rhin, l'Inn devrait porter le nom de Danube, car celui-ci n'est d'abord qu'une faible rivière, née dans la cour d'un château princier, sur les humbles collines du versant méridional de la Forêt-Noire. Mais, dans les plaines de la Bavière, le Danube s'unit à la puissante fille des Alpes. Désormais l'Inn portera le nom de celui dont elle fait la grandeur, et leurs eaux confondues formeront le large fleuve dont les trois embouchures versent dans la mer Noire les eaux de soixante affluents. » C. L.

—

Touchard-Lafosse (VII, 658, 708). — Né à La Châtre, 5 août 1780, mort vers 1860; journaliste et romancier, compilateur surtout, il fut commissaire des guerres, de 1809 à 1815. — Il a fondé plusieurs journaux à Bourges et à Nevers. La *France littéraire*, de Quérard, énumère ses nombreux ouvrages. — Consulter aussi le Répertoire de Lorentz et la Biographie des Hommes du jour, par Sarrut et Saint-Edme, t. II, p. 145 à 150. — Ceux de ses livres qui ont eu le plus de succès près des lecteurs des cabinets de lecture sont : *Les Chroniques de l'Œil de bœuf*, réimprimées plusieurs fois; *les Réverbères*, *chroniques de nuit du Vieux et du Nouveau Paris* (1833), et les *Mémoires authentiques d'une Sage-Femme* (1835). Ce dernier ouvrage a causé quelque peu de scandale. Aussi la 2ᵉ édition contient-elle des cartons et certains changements dans les noms des personnages. — Ces Mémoires ont été rédigés sur les notes de Mˡˡᵉ Jullemier, sage-femme de la Faculté de Paris. On y trouve des particularités curieuses sur le Dʳ Giraudeau (devenu dans la 2ᵉ édit. Dʳ Daroche), lequel avait alors la spécialité des maladies galantes, et des renseignements curieux sur les industries pharmaceutiques de ce spécialiste, notamment sur le fameux *Rob Laffecteur*. — Touchard-Lafosse donne de nombreux renseignements sur sa vie dans l'ouvrage : *Souvenirs d'un demi-siècle. Vie intime*, *Vie publique*, *Mouvement littéraire*, *Portrait* (1789-1806), 6 vol. in-12. — Le voici apprécié par l'auteur des **365**, *Annuaire de la Littérature et des Auteurs contemporains*, *par le dernier d'entre eux* (Paris, 1858). — « Encore un de ces faiseurs au-dessous du « médiocre, mais dont la volonté opiniâtre « ne se laisse pas décourager par les insuc-« cès et par l'indifférence des lecteurs. Ils « produisent tant de livres que leurs noms « finissent par s'imposer aux cabinets de « lecture et qu'ils vivent du métier. » — Mˡˡᵉ Touchard-Lafosse, fille naturelle de cet écrivain, connue d'abord sous le nom de Mᵐᵉ Bury, mariée à M. de Prevet de la Maisonfort, a publié trois romans sous le nom de son père. (Voir le *Dict. des supercheries littér. dévoilées* de Quérard, 3ᵉ édit., 3ᵉ vol., col. 845. C. M.

—

Anonyme à découvrir (VII, 658). — Le libraire Delahays, 4 et 6, rue Casimir-Delavigne, possède un exemplaire de la première édition, avec le nom de l'auteur, qui est *S. Vezian*. H. I.

—

« Le Bulletin trimestriel des publications défendues en France » (VII, 658). — Une note à la fin du *Bulletin* nº 3, dit que le supplément annoncé au *Bulletin* nº 2 n'a pas paru. La publication se compose, en effet, de 8 numéros; les nᵒˢ 4 et 5 ont eu l'un et l'autre un supplément de 2 p.
E. R.

—

Goupillon (VII, 666, etc., 708). — J'ai quelque peine à abandonner l'étymologie traditionnelle, *goupil*, *vulpes*, d'autant plus qu'on ne nous donne pas la racine du néerlandais *guispel*, dont je ne trouve pas la filiation dans les langues germaniques. Mais j'avoue que les arguments présentés par M. O. D. sont loin d'être topiques. *Asperge* ressemble à *asperger*; mais conclure de cette similitude toute fortuite qu'on a pu se servir de tiges d'asperge en guise de goupillon, ce n'est qu'un ingénieux jeu d'esprit; car d'*asparagus* à *adspergere*, il y a loin. Et quant à l'*hysopo* des Espagnols, que M. O. D. veuille bien ouvrir un diurnal, ou paroissien quelconque, au chapitre des prières avant la sainte messe : il y verra cette antienne que l'on chante pendant que le prêtre asperge les fidèles d'eau bénite : « *Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor; lavabis me et super nivem dealbabor.* » Il ne s'agit nullement ici des branches de l'hysope, mais bien de ses fleurs odoriférantes ou plutôt de l'huile essentielle qu'on en extrait. Ce mot est employé métaphoriquement pour eau lustrale, et il a pu servir en Espagne à désigner le goupillon; c'est ainsi que chez nous on a emprunté à un autre texte de l'office divin le mot *lavabo*. DICASTÈS.

—

« Histoire des Camisards » (VII, 666, 559). — Le titre exact de ce livre porte : « *Histoire des Camisards*, où l'on voit par quelles funestes maximes la France a risqué sa ruine sous Louis XIV. » — L'édition citée, en 2 vol. in-12, a paru sous la rubrique : *Londres : Moïse Chastel*, 1744. — L'auteur n'est indiqué, en effet, ni dans Brunet, ni dans Barbier. — Mais je l'ai vu inscrit sur l'indication d'une foule de Catalogues de vente, sous le nom de *Cavelier*.

(Nîmes.) CH. L.

—

Le « Moi » de « Médée » (VII, 681). — Pardon, cher collaborateur P. G., vous me semblez quelque peu paresseux. Pourquoi n'avoir pas vous-même consulté les trois tragédies de *Médée*, que vous connaissez, et surtout celle de Corneille, à qui le mot est généralement attribué, et avec raison? Vous l'auriez trouvé dans la scène V, du 1er acte, scène où Médée se plaint à Nérine, sa suivante, de l'abandon de Jason, et jure de se venger, ce dont Nérine cherche à la dissuader :

NÉRINE.

Votre pays vous hait, votre époux est sans foi:
Dans un si grand revers que vous reste-t-il ?

MÉDÉE.

Moi,
Moi, dis-je, et c'est assez.

Quoiqu'on trouve que cette répétition soit de trop, ce *Moi!* n'en est pas moins sublime. A. D.

— Ce fameux « Moi » est du non moins fameux Corneille : Scène 5, 1er Acte :

Médée est justement la première pièce du grand Corneille, qui commence la série des Commentaires de Voltaire, et sur ce passage, il formule une opinion que, sauf meilleur avis, nous trouvons bien moins juste que celle de La Harpe. Ce dernier dit : « Des gens difficiles (voulait-il désigner Voltaire, c'est probable) des gens « difficiles ont prétendu que ce dernier « hémistiche *Moi, dis-je, et c'est assez*, « affaiblissait la beauté du « *Moi.* » C'est « se tromper étrangement; bien loin de « diminuer le sublime; il l'achève, car le « premier Moi ne pouvait être qu'un élan « d'audace désespérée, mais le second est « de réflexion. Elle y a pensé et elle in« siste : Moi, dis-je, et c'est assez. Le pre« mier étonne, le second fait trembler, « quand on songe que c'est Médée qui le « prononce. » — Du reste, dans son Epître dédicatoire à M. P. T. N. G., Corneille ne se faisait pas illusion sur le mérite de cette œuvre qui précéda *le Cid* (*Médée*, 1635; *le Cid*, 1636). Il écrit lui-même : « Je vous « donne *Médée*, toute méchante qu'elle est, « et ne vous dirai rien pour sa justifica« tion, etc. »

Question subsidiaire, comme on dit! Voltaire avoue n'avoir pu découvrir qui était ce M. P. T. N. G. à qui Corneille dédiait sa *Médée*... « Celui qui a plus d'esprit que Voltaire, » c'est-à-dire *tout le monde*, (ou en d'autres termes, le monde chercheur de notre *Intermédiaire*,) pourrait-il nous le faire connaître? A. NALIS.

— Assurément plus indigne, mais plus justement indigné que le malicieux *Demon*, notre confrère, je m'écrie douloureusement, en lisant cette question-ci et en songeant à une autre toute récente (VII, 617, 672) : Pauvre grand Corneille! toi qui faisais *frissonner* d'admiration Mme de Sévigné, « toute transportée de ses divines et sublimes beautés, » comme nous te possédons mal aujourd'hui! Est-ce qu'il y a un autre Moi, dans une autre *Médée* que celle du grand Corneille?... Lisez-la donc, confrère, *pour votre pénitence*... et si vous la voulez dure, eh bien! lisez les deux autres! F-Y.

—

Portrait de Louise Labbé, dite la Belle Cordière (VII, 683). — Comme il n'était question de prime abord que du nez des Lyonnaises (VII, 557, 634), je devais me borner à ce qu'il y avait d'essentiel dans la réponse. Maintenant que Louise Labbé apparaît, tout au moins en buste, et que la question évidemment se déplace, Bourchonus peut être tranquille, je suis prêt à faire tout au monde pour venir en aide à sa curiosité. A l'angle supérieur gauche de la plaque, se trouve cette inscription gravée en creux : *Loïse Labe*. Immédiatement au-dessous, la date MDLI. Sur l'*e* de *Labe* il n'y a pas d'accent aigu. Sur le I de la date, il se trouve un point. A l'angle droit correspondant, dans un petit cartouche affectant la forme d'un écusson, un cœur percé de la flèche symbolique. Maintenant, à quel artiste attribuer cette effigie? Tout ce que je puis dire, c'est que je regrette beaucoup de l'ignorer. Dans le tome Ier des *Nouvelles Archives de l'Art français*, je crois bien, M. de Montaiglon a rendu à l'art un vrai service (et dont il faut lui être particulièrement reconnaissant) en nous donnant une liste (assez ample, ma foi!) des peintres et sculpteurs lyonnais de cette époque. On voit là que poëtes, peintres, sculpteurs, avaient ensemble des relations étroites, formaient une bande ou colonie fort intéressante, un petit monde à part. Des noms italiens émaillent çà et là cette liste curieuse. L'absence d'accent aigu sur la finale de *Labe* est-il le fait d'un de nos ultramontains? Est-ce possible? Est-ce probable? Que les doctes prononcent. Quoi qu'il en soit, cette œuvre est plus voisine, à coup sûr, de la gracieuse simplicité et des lignes reposées d'un Claude Corneille que des souples audaces, de la verve raffinée, de l'admirable plénitude de talent et de génie de Goujon et de Pilon. JACQUES D.

—

Une chanson de Coulanges (VII, 683). — La chanson se trouve dans le Recueil de Maurepas (pièces libres), Leyde (Bruxelles), 1865, t. I, p. 91. Elle a dix-sept couplets et est intitulée : « Chanson « (sur l'air du duc de Beaufort) sur diffé- « rentes personnes de la Cour et de la « Ville, de l'un et l'autre sexe. 1666. » — Le 3e couplet concerne Mme de Coulanges :

A ce qu'a dit Saint-Aubin (1),
Coulanges (2) a la peau douce.
Chezières (3) y va le matin,
Et le soir son grand cousin
La Trousse (4), la Trousse, la Trousse.

C. M.

— Le *petit* Coulanges (Ph.-Emm.), à qui le Recueil de Maurepas attribue ce couplet, mari de la dame à la peau douce, était, comme on le voit, l'oncle de Ch. de Coulanges. sieur de Saint-Aubin, et de Louis de Coulanges, sieur de Chezières, et le cousin germain de Philippe le Hardy, marquis de la Trousse.

Honni soit qui mal y pense. VT.

— La plaisanterie de Coulanges m'en rappelle une autre, *ejusdem farinæ*, publiée par le *Figaro* de la Restauration (vers 1826), dans une série de « Coups de lancette », à l'adresse d'une petite actrice d'un théâtre de genre : « Mademoiselle Adeline, qui paye des impositions, disait un jour : « Je vais chez le percepteur faire « relever ma cote. » TRUTH.

—

Frontispices gravés par Léonard Gaultier (VII, 684). — Je veux bien commencer : Je n'irai pas bien loin, et par conséquent, ne serai pas importun. *De la Sagesse, trois livres, par Pierre Charron, parisien, docteur ès-droicts, 2e édit., rev. et augm. M.DC.IV à Paris, chez David Douceur, libraire juré, ruë Sainct Jacques, à l'enseigne du Mercure arresté.* La Sagesse sur un piédestal. A ses pieds, 4 femmes enchaînées, personnifiant des abstractions. A gauche, un bras sortant d'une nuée et portant un miroir. Au-dessous, sur une banderole : JE NE SCAY. A droite, deux branches d'olivier, reliées ensemble par les extrémités. Dans l'ovale formé par cette figure, une baguette autour de laquelle une troisième branche d'olivier serpente. Au-dessous, dans une banderole : PAIX ET PEU, c'est-à-dire, ce qu'il y a (j'en sais quelque chose!) de plus difficile à obtenir au monde. JACQUES D.

— J'en possède deux : 1° « Les CL Pseaumes de David, mis en vers françois par Ph. Des-portes, abbé de Thiron » (Rouen, Raphaël du Petit-Val). Signé : *L. Gaultier fecit*, 1603. Grav. très-fine. — 2° « Le divin Arioste ov Roland le furieux, trad. nouvellement en françois, par F. de Rosset (Paris, in-4°. De Sommaville et Courbé, 1644). Œuvre capitale, admirable de tous points et bien supérieure à à la première. Signée : *L. Gaultier incidit.* E.-G. P.

— La même indic., mais édit. de Paris, 1615, 1 vol. in-4° (réimpr. avec la *suitte*, en 1643, A. de Sommaville), renferme un superbe frontispice à compartiments, de Léon Gaultier, contenant les portraits de l'Arioste, de François de Rosset et des héros du poëme, etc.; quinze grandes gravures du même artiste, dont malheureusement plusieurs se trouvent répétées plusieurs fois. TRUTH.

—

Renseignements sur divers peintres (VII, 684). — Anne Vallayer, peintre à l'huile et à la gouache, née à Paris, le 21 déc. 1744, de Joseph Vallayer, orfévre du roi, et de Anne Gosse de la Fontaine, qui demeuraient aux Gobelins; baptisée le lendemain à Saint-Hippolyte. Dès le 28 juillet 1770, élue à l'académie royale de peinture et de sculpture. Ses deux tableaux de réception représentent des groupes d'instruments de musique. Ayant perdu son père, elle épousait (23 avril 1781), à Saint-Louis du Louvre (elle avait un appartement au Louvre), Jean-Pierre Sylvestre Coster, avocat au parlement et receveur général des tabacs à Domfront, né le 31 déc. 1745, et plus jeune qu'elle d'une année. Elle peignait avec un rare talent le portrait, les attributs, les fleurs et les fruits. Elle a exposé en 1771, 73, 75, 77, 79, 81, 85, 89, 95, 99, 1801, 1802, 1804, 1810 et 1817. J'ignore la date de sa mort. Son œuvre est considérable et très-recherchée. Le musée du Louvre ne possède aucun tableau; du moins, aucun n'est exposé. Il y en a deux au musée de Nancy : Un panier de raisins, haut. o m. 44 c., long. o m. 35 c., et un vase de fleurs : hauteur o m. 40 c., long. o m. 31 c. — L. J. Allais a gravé : des *roses et autres fleurs;* Cl. P. Letellier : le *portrait de Madame Vallayer Coster*, par elle-même; H. Cardon : une Hébé. — Je n'ai de renseignements sur aucun des autres peintres cités par M. Bias. E.-G. P.

— Le Magasin pittor. a publié le portrait de Mme Vallayer-Coster (1851, p. 233). A. BENOIT.

—

(1) Charles de Coulanges, sieur de Saint-Aubin. — (2) Marie-Angélique du Gué, femme de Philippe-Emmanuel de Coulanges, maître des requêtes et neveu du sieur de Saint-Aubin. — (3) Louis de Coulanges, sieur de Chezières, autre oncle du mari de Mme de Coulanges. — (4) Philippe le Hardy, marquis de La Trousse, sous-lieutenant des gendarmes de Mgr le Dauphin. Il était cousin germain de M. de Coulanges, et il est remarquer que c'est ce dernier qui a fait ce couplet sur sa femme.

L'abbaye de Sainte-Aphrodise à Béziers (VII, 684). — « Cela me rappelle, etc., etc., » dit M. Deschanel; c'est un *souvenir* qui peut se changer en *regret*, car il faut démolir *sainte* Aphrodise et tout l'échafaudage élevé par le spirituel écrivain. Pour peu que M. Deschanel eût cherché, il aurait vu que sainte Aphrodise n'a jamais existé. Il y a eu un saint Aphrodise, et c'est ce nom qui a amené une *liaison dangereuse*), et engendré une erreur positive.— Saint Aphrodise fut, suivant la légende, le premier évêque de Béziers. Selon les uns, la fête se place au 22 mars, mais l'abbé Chastelain la place au 22 juin et il écrit *Saint-Afrodise.*

Les habitants de Béziers, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ont célébré la fête de leur saint patron le jour de l'Ascension. Ils promenaient par les rues un énorme chameau artificiel, indiquant qu'Aphrodise était venu d'Afrique pour les catéchiser. Car la légende voulait qu'il fût gouverneur d'Egypte, au moment où la Sainte-Famille s'y réfugia, et qu'il se convertit, à la chute des idoles, au moment de l'arrivée des fugitifs. Le choix du jour de l'Ascension semble venu de ce que saint Aphrodise, passant pour s'être attaché à Jésus-Christ, *il devait* l'avoir vu monter aux cieux. — M. le comte de Bastard, dans son grand rapport sur les *Crosses,* nous apprend le sort de l'antique chameau de Béziers : son fief (car il avait un fief, *au profit des pauvres*) fut sécularisé par les patriotes de 1793. — On représente aussi le saint avec sa tête dans ses mains, comme saint Denis et tant d'autres, en nombre exorbitant, dit le P. Cahier, qui en cite une longue liste et nous a fourni ces détails. Seulement, nous pensons que celui-ci, le décapité, doit être le saint cité par l'abbé Chastelain, et suivant lui, martyr en Cilicie au IVe siècle. — Henri Heine ne se serait pas risqué, nous le croyons du moins, à *ajouter* un tel *chapitre* à ses *Dieux en exil*, sans *certitude*. Heureusement que ce passage de la 1re édition (citée VII, 634) pourra être supprimé ou corrigé par M. Deschanel dans les suivantes. — C'est egal, c'est malheureux, n'est-ce pas? Car *abbaye de Sainte-Vénus* faisait bien, et prêtait à de jolis développements!...

A. Nalis.

— Ce doit être saint Aphrodise, et non sainte Aphrodise. C'est ainsi qu'à Paris, beaucoup de gens disent la rue Sainte-Placide, au lieu de Saint-Placide, laquelle rue tire son nom de saint Placide, abbé bénédictin. Il y a trois saints du nom d'Aphrodise dans le Martyrologe romain, au 14 mars et aux 28 et 30 avril. — Les premiers chrétiens ne changeaient pas de nom au baptême, et beaucoup étaient sous le patronage de divinités païennes.

— Ne trouve-t-on pas dans le martyrologe les saints Apollon, Océan, Mercure, Nérée, Bacchus ; les saintes Lucine, Phœbé, Nymphe et beaucoup d'autres noms mythologiques ?

Brieux.

— Vénus n'est absolument pour rien dans la dénomination de cette abbaye. Saint (et non sainte) Aphrodise, après avoir été consacré premier évêque de Béziers par saint Paul Serge, dont il était un des disciples, fut martyrisé, sous Néron. Il eut la tête tranchée dans le lieu même où depuis on bâtit une abbaye à laquelle fut donné son nom.

V. T.

— Qu'il y ait une *sainte Aphrodise* ou *sainte Aphrodite*, cela se peut, et je n'y vois, quant à moi, rien de surprenant ni de très-bizarre. Nous avons au Louvre le cippe sépulcral d'une *Précilia Aphrodité*, orné de son portrait. Une autre femme a pu porter ce nom et embrasser la nouvelle foi. Notre calendrier est plein de noms païens. Qu'est-ce qu'Hélène, Hippolyte, et tant d'autres de même nature? L'humanité est une. Elle vit de traditions. Ces pauvres païens, on a beau dire, ne marchaient pourtant pas sur la tête, et n'avaient pas dans le corps un autre sang que le nôtre. Pourquoi leur faire un crime d'avoir brûlé leurs morts? Aimerait-on mieux qu'ils eussent brûlé des vivants, comme l'a fait, hélas! si longtemps le tendre et doux christianisme, aux époques d'orthodoxie bienheureuse? Jacques D.

—

De la dénomination « Père » ou « Frère » dans les ordres religieux (VII, 684). — Je *crois* que la dénomination de « Frère » s'applique aux religieux qui ne sont pas *prêtres*, et que celle de « Père » s'applique aux membres des congrégations. Quant à « Dom », qui du pape passa aux évêques, aux abbés et aux autres dignitaires de l'Eglise, il fut surtout pris par les Feuillants, les Chartreux, les Bénédictins. Il précédait le nom patronymique, comme « dom Martenne, dom Durand, dom Guéranger », ou bien encore « dom Alexis Lobineau, dom Michel Félibien, dom Jacques Bouillart. »

A. Nalis.

—

La troupe royale des pygmées (VII, 686). — Ch. Magnin en dit quelque chose dans son *Histoire des Marionnettes*, mais je doute que les renseignements qu'il y trouvera contentent M. Ulric. Seulement, je crois qu'il a peu de chances de trouver des documents là où ils paraissent avoir manqué à Magnin.

C.-G. P.

—

Le cocher de fiacre (VII, 687). — La réponse du cocher de fiacre est certainement antérieure à la Révolution, le simple *blâme*, comme peine judiciaire, n'existant pas, je crois, dans notre code moderne.

C'est à un arrêt ainsi formulé : « Antoine, la Cour vous blâme, » que le cocher aurait répondu, très-respectueusement du reste : « Ça m'empêchera-t-il de conduire mon fiacre ? » Si l'anecdote n'est pas dans Bachaumont, on la retrouverait certainement dans les environs. C. J.

—

Sur un singulier usage de Bayonne (VII, 687). — S'il y a « d'autres auteurs que G de Minut qui ont mentionné l'hommage rendu au sexe fort par les femmes de Bayonne ? » — Mais oui : Montaigne, si je ne m'abuse, dans ses *Essais*, liv. III, ch. 5 : « Les femmes mariées, *icy près*, en forgent de leur couvre-chef une figure sur leur front, pour se glorifier de la jouissance qu'elles en ont ; et, venant à estre veufves, le couchent en arrière et ensepvelissent soubs leur coiffure. » — Maintenant, si nous sortons de Bayonne, qu'est-ce que ce fameux *bec noir?* et qu'est-ce qu'il vient bien faire à la fin de cette page si maligne et acérée de Mme de Brancas ? Sainte-Beuve, qui la cite, dit à ce propos : « Le *bec noir* est un détail de toilette qui demanderait *tout un commentaire.* » Marie Leckzinska (*Nouv. Lundis*, t. VIII). Evidemment, la petite glose qui se lit dans le texte des *Mémoires*, publié par L. Lacour, est insuffisante ; l'importance du *bec noir* échappe totalement à son frivole auteur, qui ne l'a pas même soupçonnée: F.-Y.

—

« Concordia discordantium » (VII, 688). — Pour la prononciation *tan*, je vois d'un côté, l'étymologie latine *tabanus*, où l'on ne trouve pas trace du son *o*, de l'autre l'analogie des autres mots terminés en *aon :* faon, Laon, paon, Craon, Saon (petite commune du Calvados) ; enfin l'usage (autant du moins que j'ai pu le constater). Pour la prononciation *ton*, je n'aperçois que l'autorité de l'Académie : αὐτὸς ἔφα. Je n'hésite pas : je laisse la vénérable compagnie répéter avec Médée (celle de Corneille, ô question ! VII, 681) : « *Moi seule, et c'est assez,* » et je me range sous les drapeaux... des insurgés. DICASTÈS.

—

Ecœurante question (VII, 688). — Dans son roman de l'*Homme de Neige,* G. Sand consigne cette particularité, qu'en Suède, une chambre de torture se nommait la *Chambre des Roses.* Cela me paraît confirmer le renseignement donné par Barbier. O. D.

—

« Mœurs et Vie privée des Français » (VII, 689). — Si l'ouvrage de La Bedollière ne suffit pas à M. C. L., je lui indiquerai l'ouvrage bien connu de Legendre : « Mœurs et coutumes des Français dans les différents temps de la monarchie. Paris, Cl. Robustel, 1734, 1 vol. in-12. » ULR.

Trouvailles et Curiosités.

Sonnet d'Etienne Du Tronchet, Forézien. — Le volume de *Lettres missives* de ce Du Tronchet, à qui nous avons déjà fait plusieurs emprunts (V, 621 ; VI, 382 ; VII, 38), renferme plusieurs pièces de vers qui ne sont pas sans quelque valeur, et qui l'ont fait compter parmi les poëtes de son époque. Mais c'est surtout un poëte très-besogneux, grand quémandeur, grand faiseur d'anagrammes, d'acrostiches, devises et placets. Presque tous les poëtes du temps jadis n'étaient-ils pas quelque peu... faméliques?

Voici un sonnet où notre Forézien allégorise sa plainte habituelle sur ce qu'il n'a pas « autant de biens qu'il en a merités, » et que « la plupart sont grands par la faveur de la fortune. »

Jadis d'un roy françois le cheval ou la mule,
Passant une rivière, ariva dedans l'eau.
Un varlet qui suivoit, comme de cas nouveau,
Murmuroit de cela, riant à haulte gueule.
« Ainsi, dit-il, du Roy la largesse pullule
« Sur ceux qui n'ont besoing ; sa libéralité
« Est ainsy abondante en la fertilité :
« Mais à moy, qui suis pauvre, il ne faict grâce nulle. »
Le Roy qui l'escoutoit, pour essayer son heur,
Luy fit choisir deux sacs de diverse valeur,
L'un rempli de jectons, et l'autre de pécune.
Or, puis qu'il print le pire et laissa le meilleur,
Cela déclare assez que, par heur ou malheur,
Tout le bien de ce monde est en main de Fortune.

Dans deux autres sonnets, adressés à M. D'Alluye, secrétaire d'Etat et des Finances, il félicite ce personnage des faveurs royales qui ont plu sur son père et sur lui-même, c'est-à-dire qu'il plaide toujours la même cause, en invoquant l'exemple des secrétaires d'Etat les mieux partagés par le sort.

A quatre Robertets, cinq grands rois de la France,
Par mérites de suite, ont esté les donneurs,
De degré en degré, des biens et des honneurs...

Donc puisque Florimont print son estre et son âge
Au mesme Montbrison où j'ay prins mon ramage,
Et que les troubles m'ont mes moyens escarté,
S'il vous plaisoit m'ayder à rallumer ma plume,
Tout ainsi qu'un grand feu qui un petit allume,
La vertu de la vostre hausseroit sa clarté.

Ce mot « rallumer ma plume » ne vous semble-t-il pas joli ? Ne croyez-vous pas entendre un ami anticipé de « mon ami Pierrot, » demandant audit Pierrot de lui prêter sa plume et sa chandelle.

Pour un pauvre diable
Qui n'a plus de feu?

S. D.



Un procès de mœurs au XVIIe siècle. — Si les recueils de Guy Pape offrent des particularités vraiment curieuses, les *Plaidoyers de Me Jean Guy Basset, avocat au Parlement de Grenoble* (Grenoble, Jacques Petit, 1668, in-f°, avec privilége du roi; devenu rare), révèlent des faits judiciaires non moins intéressants. Au chapitre VI du livre VI (p. 108), on lit : « Un jour de dimanche de l'année 1656, après vespres, la femme du chastelain de Peysanne, une voisine et dame Octavia de Saluces, femme à noble Nicolas de Saluces, comte de Peysanne, estans dans la maison curiale, Messire Chieuze, curé dudit lieu leur offrit la collation. Ladite dame Octavia beut un verre de vin, au fond duquel elle apperceut un poil qui lui causa un mal de cœur; le curé lui donna une dragée qu'elle mangea, et incontinent après, elle se sentit transportée d'amour et fit tant que cette mesme nuit elle satisfit sa concupiscence. Ils furent surpris dans l'action brutale de leur impureté, ce qui les obligea à quitter le païs. Ils vinrent donc à Grenoble où ils surprirent un curé qui les espousa. Quelque temps après, le mari et le frère de cette dame les firent emprisonner. Le curé avoua tout, à la réserve du charme que lad. dame allégua pour sa défense. On ouit quelques prisonniers qui déclarèrent que led. curé leur avoit donné des charmes contre la torture, ce qui le rendit encore plus coupable de sortilége. Par arrêt rendu le 18 nov. 1656, la Cour déclara ledit curé suffisamment atteint et convaincu des crimes à luy imputez, d'adultère, rapt, enlèvement et de sacrilége, ayant abusé des sacrements de mariage, de prêtrise et de pénitence, pour réparation desquels le condamna à estre livré aux mains de l'exécuteur et par luy conduit à la principale porte de l'église cathédrale, en chemise, la hart au col, pieds et teste nuds, tenant un flambeau ardent et là à genoux demander pardon des susdits crimes... et de là estre mené à la Grenette pour estre pendu et estranglé à une potence jusqu'à ce que mort naturelle s'en ensuive et après son corps bruslé et les cendres jettées au vent, et en outre en 300 livres d'amende... Après que le curé eust esté exécuté, où il tesmoigna grande constance et repentir, lad. Octavia rapporta quelques preuves (du charme) sur lesquelles il y eust arrest le 19 juin 1657, par lequel la Cour la condamna à tenir prison sa vie durant... Lors du premier arrest la moitié des juges avoit opiné à la mort de lad. Octavia, l'autre moitié à l'admettre à la preuve de ses faits justificatifs (le charme).

« — Le 31 janvier 1660, le nommé Turc, prêtre sacristain de Vaubonnais, fust condamné à estre pendu puis bruslé, pour avoir esté convaincu d'abuser du sacrement de confession, de porter ses mains sur le sein et autres parties de plus de cent femmes ou filles, les solliciter pendant qu'il les voyoit en confession... — Il y eut procès criminel, par l'official de l'Archevêché de Lyon à la part de cette province de Dauphiné, contre Chrestien Rey, curé de S. Baudille, sur crime de concubinage public, corruption de plusieurs femmes et filles. »

Ce curé fut condamné, sur son appel contre l'Officialité, par le Parlement de Grenoble « à servir le roy, par force, sur ses galères sa vie durant. » Un autre curé appelant eut la même condamnation. Basset dit : « Par leurs condamnations aux galères, les flammes sacriléges et adultérines de leur impureté furent esteintes dans l'eau de la mer; et je dois ce témoignage public au zèle de l'archevêque de Lyon (Camille de Neufville), qui me fit l'honneur de me recommander dans Lyon ces affaires, m'assurant qu'il n'espargnerait ny soins ni toute autre chose pour purger son diocèse de ces personnes qui commettoient les vices qu'ils devoient avoir en horreur... » ce qui donnerait à croire que le clergé lyonnais comptait dans ses rangs beaucoup d'ecclésiastiques dont les mœurs n'étaient pas pures.

QUESTOR.

—

Euphormion et le « Misanthrope. » — Les commentateurs de Molière ont-ils songé à citer le passage suivant du roman de Jean Barclay, *les Avantures d'Euphormion, histoire satyrique* (t. III, édit. d'Anvers, 1711, p. 5) : « Ils [les courtisans] étouffent les gens à force de les embrasser, ils les baisent, ils leur serrent la main, et puis ils les reprennent encore entre leurs bras : ils s'informent avec empressement de leur santé, de leurs affaires, de leur famille; ils vont jusqu'à vouloir sçavoir des particularitez de leurs amours et de leurs intrigues : ils paroissent empressez, chauds, ardens, et puis quand vous leur demandez qui sont ces personnes-là, ils vous répondent froidement, qu'ils ne les connoissent pas. »

Molière n'a-t-il pas admirablement imité Barclay, dans ces vers de la scène 1re de l'acte 1er du *Misanthrope?*

Je vous vois accabler un homme de caresses,
Et témoigner pour lui les dernières tendresses;
De protestations, d'offres et de sermens,
Vous chargez la fureur de vos embrassemens;
Et, quand je vous demande après quel est cet [homme,
A peine pouvez-vous dire comme il se nomme!
Votre chaleur pour lui tombe en vous séparant
Et vous me le traitez, à moi, d'indifférent!

T. DE L.

Le gérant, FISCHBACHER.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas.—1874.

TABLE DES MATIÈRES

N. B. — *Les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans ce volume étant accompagnées d'un seul chiffre de renvoi, il est facile de les distinguer dans la Table.*

A

B

C

D

E

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Y

Z

ERRATA ET CORRIGENDA

Tome VI.

Pages.
421, l. 43, *lisez* : Manlius à Servilius.

Tome VII.

41, l. 36, *lisez* : trait saillant (*non* point).
66, l. 35, *lisez* : Baltazard.
86, l. 55, *lisez* : Fiesinger.
87, l. 2, *id.* id.
87, l. 46, *lisez* : Wicktingoff.
88, l. 53, *lisez* : Baltazard.
89, l. 19, *id.* id.
97, l. 57, *lisez* : chef d'escadrons.
102, l. 58, *lisez* : les titres le rapportent.
121, ll. 4, 22, 30, *lisez* : M. de Montcizet.
132, l. 27, *lisez* : l'usage (*non* l'image).
133, l. 1, *lisez* : (VII, 80), *non* : (VII, 140).
136, l. 7, *lisez* : Prosodie (*non* Parodie).
136, l. 28, *lisez* : Delezenne.
151, l. 36, *lisez* : Juillet 1870.
153, l. 8, *lisez* : Remy (*non* Ramey).
155, l. 21, *lisez* : à la rédaction (*non* collection).
179, l. 37, *lisez* : (VI, 476).
183, l. 22, *lisez* : C. Guérin (*non* J. Guérin).
183, l. 36, *lisez* : Wicktingoff.
231, l. 50, *lisez* : Goujet.
235, l. 31, *lisez* : l'or (*non* : l'on).
246, l. 20, *lisez* : (VI, 476, 179).
251, l. 59, *lisez* : appairer (*non* apaiser).
279, l. 6, *lisez* : Rousseau-Pallez.
282, l. 85, *lisez* : en 1857 (*non* 1864).
292, l. 22, *lisez* : Cale (*non* Cabe).
331, l. 9, *lisez* : surmonté de (*non* par).
357, l. 37, *lisez* : son frère (*non* son père).
380, l. 39, *lisez* : Probenaechte.
386, l. 39, *lisez* : teutschen (*non* keuschen).
419, l. 59, *lisez* : *Darstellung der.*
432, l. 26, *lisez* : Résolutions (*non* Révolutions).
438, l. 22, *lisez* : aux complices du brigand.
454, l. 13, *lisez* : 1828 (*non* 1825).
457, l. 43, *lisez* : Andeli (*non* d'Andèle).
460, l. 54, *lisez* : expérimentées.
461, l. 40, *lisez* : 1764 (*non* 1864).
466, l. 3, *lisez* : M. P. Blanchemain.
526, l. 44, *lisez* : pour le n° 13 (*non* 21).
529, l. 36, *lisez* : A. Aubry (*non* Alvarès).
543, l. 51, *lisez* : 459, 513.
551, l. 30, *lisez* : Ihre (*non* Thre).
588, l. 2, *lisez* : 499 (*non* 479).
607, l. 4 et 5, *lisez* : 406, 380 (*non* 408, 389).
615, l. 4 et 17, *lisez* : Schnetz.
625, l. 3, *lisez* : comtesse d'*** (*non* D.***)
644, l. 43, *lisez* : l'auteur, M. J. Claretie.
670, l. 2, *lisez* : Linange-Dabo (*non* Dumont).
671, l. 25, *lisez* : s'écaillait (*non* ?)
677, l. 41 et 45, *lisez* : timbres-poste.
686, l. 29, *lisez* : remonstre (*non* remontrer).
698, l. 38, *lisez* : Deveze (*non* Devèze).
704, l. 9, *lisez* : arrachés (*non* arrachées).
733, l. 32, *lisez* : 11 déc. 1847 (*non* vers 1860).



